

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

**Le jeudi 27 février 2020
à 17 h**

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 20 février 2020

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 27 février 2020, à 17 h, dans la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, située au 2^e étage du 155, rue Notre-Dame Est.** Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(s) Yves Saindon

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

(English version available at the Service du greffe, Lucien-Saulnier building, street level)

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

Le jeudi 27 février 2020

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 27 février 2020 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 13 février 2020.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 6.01, 20.15 à 20.23, 30.04 à 30.07, 41.06 à 41.08, 50.01 et 51.03.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI et qu'aucun document ne sera livré pour l'article 51.03.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 27 février 2020**

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 janvier 2020

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

04.02 Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

05 – Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

05.01 Service du greffe

Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2019 »

07 – Dépôt

07.01 Service du greffe

Dépôt du procès-verbal de correction en regard du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019

11 – Dépôt de pétitions

11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation sécurité et propreté - 1197157014

Exercer la première option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.) (CE17 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 \$ à 548 812,28 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.02 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1197675001

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 \$, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 \$ à 537 738,08 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.03 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1197953001

Accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ au Printemps numérique pour la mise en place de leur Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements Intersection par année pour les mêmes périodes / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Éléments du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.04 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1195008002

Accorder un soutien financier non récurrent de 515 000 \$ à Réseau de la coopération du travail du Québec, Coopérative de solidarité, pour une durée de trois ans, soit pour les années 2020 à 2022 afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de trois volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Éléments du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.05 Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles - 1198502002

Accorder un contrat à Bauval CMM pour la réception et le traitement du roc, du béton et de l'asphalte en provenance des sept éco-centres, pour une durée de 60 mois - Dépense totale de 948 170 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17873 (4 soums.)

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.06 Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau - 1198023004

Conclure des ententes-cadres avec Loïselle inc. (2 158 187,45 \$) et Sanexen services environnementaux inc. (703 647 \$), pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 19-17924 (6 soum.) - Montant estimé des ententes : 3 291 109,62 \$, taxes et variations de quantités incluses

Compétence Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi
d'agglomération : que tout autre élément de leur gestion si elles sont
 dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du
 plan de gestion de ces matières

20.07 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1204087002

Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT Québec pour la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une période de 60 mois - Appel d'offres public 19-17957 (3 soum.) - Montant estimé de l'entente : 1 999 198,52 \$, taxes et contingences incluses

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.08 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1206871001

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.09 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure - 1198410004

Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.10 Service du matériel roulant et des ateliers - 1204922001

Conclure des ententes-cadres avec Fortier Auto Montréal Itée (lot 1), Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée (lot 2) et Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 3), d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler - Appel d'offres 18-17086 (2 soum., lots 1 et 3) et (un seul soum., lot 2) - Montant estimé des ententes : 1 121 006,25 \$ pour le lot 1, 367 920 \$ pour le lot 2 et 747 337,50 \$ pour le lot 3, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.11 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1195243005

Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services cellulaires du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ), pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} avril 2020 au 30 mars 2022, avec option de renouvellement, le tout conformément au contrat du CSPQ - Montant estimé de l'entente : 9 369 370,10 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.12 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197631001

Résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc. pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268) / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 \$, taxes exclues, à titre de compensation des coûts engagés

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.13 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat -
1197952003

Approuver un projet d'addenda N°1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder un soutien financier maximal de 860 000 \$, majorant ainsi le montant total de 400 000 \$ à 1 260 000 \$ (CG18 0547), pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups

Compétence : Élément du développement économique qu'est toute aide
d'agglomération : destinée spécifiquement à une entreprise

20.14 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat -
1197896007

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à La Pépinière | Espaces Collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives, pour la période 2020-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence : Élément du développement économique qu'est toute aide
d'agglomération : destinée spécifiquement à une entreprise

20.15 Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures -
1193855003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les firmes Englobe Corp. et SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Montant estimé des ententes : 4 763 379,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17816 (7 soum.)

Compétence : Acte mixte
d'agglomération :

20.16 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1197976002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest et le boulevard Saint-Laurent ainsi que dans la rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 56 376 000 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10247 (3 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.17 Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures -
1197231074

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame - Dépense totale de 25 895 606,80 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 412410 (5 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.18 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1198148001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish - Dépense totale de 51 536 400 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10274 (2 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.19 Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1196019001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la phase 1 des travaux de mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10329 (4 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.20 Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures -
1197231078

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 23 176 848,45 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 452820 (4 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.21 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité - 1208174001

Accorder des contrats pour les lots 1 et 2 à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres, pour les années 2020 à 2023 - Dépense totale de 2 039 574,59 \$ taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17976 (2 soum.)

20.22 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1206810001

Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15506 (3 soum.)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.23 Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine - 1207598001

Accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30 – Administration et finances

30.01 Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme - 1198199005

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de deux lignes souterraines reliant les postes Bélanger et Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30.02 Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières - 1190029006

Autoriser le report du dépôt des états financiers 2019 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard

30.03 Service des ressources humaines , Direction des relations de travail - 1207839001

Entériner le paiement de 3 776 025,54 \$ à la suite à la décision de M^e Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal inc.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

30.04 Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil - 1204320002

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2020

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.05 Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1207211011

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28) - Du Chainage REM : 202+300 à 202+630

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.06 Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1207211001

Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A53:P40-P44) - Du chaînage REM : 203+038 à 203+300 - secteur Brigde/Bonaventure

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.07 Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets - 1207211013

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A63: P44-P46) - Du chaînage REM : 203+296.4 à 230+384.9

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

41.01 Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1190025009

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Compétence Élément du développement économique qu'est toute aide
d'agglomération : destinée spécifiquement à une entreprise

41.02 Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration - 1208716001

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

41.03 Société du Parc Jean-Drapeau - 1202837001

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations au parc Jean-Drapeau

Compétence Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau
d'agglomération :

41.04 Société du Parc Jean-Drapeau - 1202837002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau

Compétence Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau
d'agglomération :

41.05 Société du Parc Jean-Drapeau - 1202837003

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau

Compétence Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau
d'agglomération :

41.06 Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles - 1204184002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025)

41.07 Service du greffe - 1203599002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053)

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

41.08 Service de l'habitation - 1198018001

Avis de motion et dépôt - Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social

Compétence Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux
d'agglomération : sans-abri

42 – Adoption de règlements

42.01 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1196860003

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

42.02 Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports - 1198168008

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

42.03 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1193438034

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

50 – Ressources humaines

50.01 Service de l'expérience citoyenne et des communications - 1193012001

Approuver un projet d'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau

Compétence Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau
d'agglomération :

51 – Nomination / Désignation

51.01 Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1197408004

Nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement du district Marie-Clarac, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Compétence Élément du développement économique qu'est tout centre
d'agglomération : local de développement

51.02 Direction générale , Cabinet du directeur général - 1205330001

Nomination de madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

Compétence Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité
d'agglomération : régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

51.03 Service du greffe

Nominations aux commissions permanentes

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 30 janvier 2020
17 h**

**Séance tenue le jeudi 30 janvier 2020
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, Mme Christine Gosselin, Mme Maria Tutino, M. Laurence Parent et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

M. William Steinberg.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

M. Jocelyn Pauzé.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Le citoyen ci-dessous formule des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Matthew Chapman	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell) (M. Alex Bottausci)	Demande que le Plan climat de l'Administration inclut plusieurs aspects, dont : des constats objectifs, un budget carbone, un test carbone pour l'évaluation des projets, un inventaire de GES et des moyens pour susciter la participation citoyenne dans ce dossier / Souhaite connaître quel est le pourcentage de réduction d'émission de carbone par année pour atteindre les deux degrés nécessaires de cible afin réduire le réchauffement climatique Dépôt de document

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 07. Elle remercie la seule personne s'identifiant comme homme qui s'est déplacée pour poser ses questions et faire état de ses doléances aux membres du conseil.

* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Le maire de la Ville de Côte Saint-Luc formule des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Mitchell Brownstein	Mme Valérie Plante	Questionne le refus de l'Administration pour la motion de l'opposition officielle, déposée au conseil municipal de janvier 2020, demandant l'adoption d'une définition de l'antisémitisme

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 11.

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, invite le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, à poursuivre l'étude de l'ordre du jour.

CG20 0001

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0002

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 décembre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 13 décembre 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 21 janvier 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CG20 0003

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 décembre 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 décembre 2019 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 23 janvier 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 décembre 2019.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 décembre 2019.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 décembre 2019.
-

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

CG20 0004

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations du Bureau de l'inspecteur général concernant le projet de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (appels d'offres 10-11277, 10-11257 et 12-12107) », et le conseil en prend acte.

06.01

CG20 0005

Dépôt du rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 8 mai 2019, dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la Loi sur la sécurité civile et du rapport des dépenses sur les mesures d'urgences, à la suite des inondations du 15 avril 2019 au 13 septembre 2019

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport sur la période de l'état d'urgence du 26 avril au 08 mai 2019 dans le cadre des inondations du printemps de 2019, conformément à l'article 51 de la *Loi sur la sécurité civile* et le rapport des dépenses sur les mesures d'urgence à la suite des inondations du 15 avril au 13 septembre 2019, et le conseil en prend acte.

07.01 1198699001

11 - Dépôt de pétitions

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0006

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc. pour une période de trois ans, pour l'entretien de trois presses rotatifs de marque Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2020 par sa résolution CE20 0004;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Les industries Fournier inc., d'une durée de trois ans, pour l'entretien de trois presses rotatifs Fournier, pour une somme maximale de 231 953,57 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1193438031

CG20 0007

Accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour une somme maximale de 1 439 544,49 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0031;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc., fournisseur unique, pour la période du 3 février 2020 au 2 février 2025, pour le renouvellement du contrat d'entretien du logiciel SIGMA-RH.net (CG16 0021), pour une somme maximale de 1 439 544,49 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1197684005

CG20 0008

Accorder un contrat à Ernst & Young S.R.L., d'une durée de 12 mois, pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17245 (3 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0041;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à ERNST & YOUNG S.R.L., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de douze (12) mois pour l'analyse des modèles d'affaires et de partenariat afin d'assurer un bon déploiement de la technologie 5G sur le territoire montréalais, pour une somme maximale de 781 316 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17245;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 365 543,93 \$ au net en 2020 en provenance des dépenses contingentes vers le budget du Service des technologies de l'information;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1198113003

CG20 0009

Autoriser une dépense additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, au contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), pour une variation des quantités des licences Microsoft et une somme additionnelle de 182 469,19 \$, taxes incluses, pour l'acquisition additionnelle des licences des serveurs Microsoft visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0032;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 794 879,21 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Compugen inc. (CG18 0531), pour une variation des quantités des licences Microsoft et de 182 469,19 \$, taxes incluses et pour l'acquisition additionnelle des licences des serveurs Microsoft visant à couvrir l'abonnement aux correctifs de sécurité du manufacturier, majorant ainsi le montant total du contrat de 5 299 194,71 \$ à 6 276 543,11 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1196871002

CG20 0010

Approuver le projet d'addenda # 7 au contrat avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG17 0257) se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0034;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda no 7 au contrat accordé à la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie (CG06 0101) se rapportant au renouvellement du contrat de maintenance, d'entretien et de support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface VIPER, pour une dépense additionnelle de 335 507,81 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 35 088 914,28 \$ à 35 424 422,09 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1195035004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0011

Accorder un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc. pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de cinq ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0036;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à BMC Software Canada inc., fournisseur exclusif, pour l'acquisition, l'utilisation et l'entretien de logiciels spécialisés, pour une période de 5 ans, soit du 31 mars 2020 au 30 mars 2025, pour une somme maximale de 982 410,54 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1198410003

CG20 0012

Conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois, pour la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisés dans les usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et Atwater - Montant total de l'entente : 558 015,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19 17864 (Lot 1, 1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0038;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec possibilité de deux options de renouvellement de 12 mois, pour une durée maximale de 60 mois, par laquelle Univar Canada Ltée, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture et la livraison de thiosulfate de calcium utilisé dans les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, aux prix unitaires de sa soumission, pour une somme maximale de 507 287,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17864 (Lot 1);
- 2- d'autoriser une dépense de 50 728,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences du lot 1;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de l'agglomération, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1197100005

CG20 0013

Exercer la deuxième option de prolongation du contrat accordé à Messer Canada inc. (Linde Canada Ltée) (CG16 0014), pour une durée de 12 mois, et autoriser une dépense de 525 752,61 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de travail, majorant ainsi le montant total de 2 436 406,41 \$ à 2 962 159,02 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0039;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 525 752,61 \$, taxes incluses, pour la fourniture de gants de travail pour la période du 28 janvier 2020 au 27 janvier 2021, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Messer Canada inc. (CG16 0014), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 436 406,41 \$ à 2 962 159,02 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1198719001

CG20 0014

Conclure une entente-cadre avec Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., d'une durée de 36 mois, avec une option de renouvellement de 12 mois, pour des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs et/ou Atwater, pour une somme maximale de 351 941,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17854 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0037;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente d'achat contractuelle, d'une durée de 36 mois avec une option de renouvellement de 12 mois, par laquelle Hudon Desbiens St-Germain Environnement inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services techniques de nettoyage, de gestion et de disposition de matières résiduelles aux usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs, pour une somme maximale de 351 941,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17854;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1198147002

CG20 0015

Accorder un contrat de services professionnels à la firme SIMO Management inc., pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, pour une période de 12 mois - Dépense totale de 998 158,84 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17743 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2020 par sa résolution CE20 0007;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à SIMO Management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection de chambres d'aqueduc souterraines sur le réseau d'aqueduc principal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 867 964,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17743;
- 2- d'autoriser une dépense de 130 194,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1197090001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0016

Conclure des ententes-cadres avec les firmes suivantes Cofomo inc. (lot 1, pour une somme de 970 916,74 \$, taxes incluses et lot 3, pour une somme de 551 824,81 \$, taxes incluses) et Levio conseils inc. (lot 5, pour une somme de 239 435,44 \$, taxes incluses, lot 6, pour une somme de 250 645,50 \$, taxes incluses et lot 7, pour une somme de 327 678,75 \$, taxes incluses), pour une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en architecture TI et analyse de marché - Appel d'offres 19-17746 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0044;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour les lots 1 et 3, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746 :

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Cofomo inc.	Lot 1 - Services d'architecture TI en développement de solutions	970 916,74 \$
Cofomo inc.	Lot 3 - Services d'architecture TI spécialisés en technologies des télécommunications	551 824,81 \$

- 2 - de conclure des ententes-cadres avec la firme ci-après désignée pour les lots 5, 6 et 7, seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 30 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services spécialisés en architecture TI et en analyse de marché, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17746 :

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Levio conseils inc.	Lot 5 - Services d'architecture TI spécialisés en mégadonnées et intelligence artificielle	239 435,44 \$
Levio conseils inc.	Lot 6 - Services d'architecture TI spécialisés en gestion des services TI (ITSM) et en gestion des actifs TI (ITAM)	250 645,50 \$
Levio conseils inc.	Lot 7 - Services d'architecture TI spécialisés en bureautique (postes de travail, logiciels)	327 678,75 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197297003

CG20 0017

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à SIR Solutions inc. (CG16 0339) pour des licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses / Approuver un projet d'addenda no 1 à cette fin / Autoriser une enveloppe de contingences de 58 982,18 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0045;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda no.1 et d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 153 500,23 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de licences additionnelles, des services de support et de maintenance associés à ces licences, et pour les services professionnels requis pour effectuer des adaptations au système de points de vente (SPDV), dans le cadre du contrat octroyé à la firme SIR Solutions inc., (CG16 0339), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 495 249,88 \$ à 1 648 750,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 58 982,18 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197684003

CG20 0018

Autoriser l'utilisation des crédits prévus pour des services additionnels et des dépenses admissibles (contingences) afin d'augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels avec SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470), pour une somme maximale de 3 132 842,02 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0046;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser l'utilisation des crédits prévus pour services additionnels et dépenses admissibles (contingences), soit une somme maximale de 3 132 842,02 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le nombre d'heures disponibles en honoraires professionnels, dans le cadre du contrat de services professionnels accordé à SNC-Lavalin et Réal Paul architecte (CG14 0470);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1193438032

CG20 0019

Résilier le contrat de services professionnels avec les firmes Archipel architecture inc. et WSP inc. (CG15 0760) pour les services en architecture et en génie de bâtiment, dans le cadre du projet de réfection du 5^e étage du bâtiment situé au 775, rue Gosford, pour une somme maximale de 731 413,46 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0047;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat de services professionnels accordé à Archipel architecture inc. et WSP inc. pour les services en architecture et en génie du bâtiment dans le cadre du projet de réfection du 5^e étage de la Cour municipale (0002) située au 775, rue Gosford, dans l'arrondissement de Ville-Marie (CG15 0760);

2- de retourner dans les comptes de provenance les crédits inutilisés.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1190805002

CG20 0020

Accorder un contrat de services professionnels à FNX INNOV inc. pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 009 566,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17708 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0049;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à FNX INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la préparation d'une étude de faisabilité pour l'implantation d'un traitement secondaire à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 917 787,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17708;
- 2- d'autoriser une dépense de 91 778,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière d'agglomération - eau et égouts;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1193438037

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0021

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 1 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 765,6 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie et au nord de l'avenue Mountain Sights, constitué du lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 708 000 \$, plus les taxes applicables / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville de Montréal et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 janvier 2017, sous le numéro 22 860 813, afin de garantir l'accomplissement des engagements relatifs à la réalisation de logements sociaux et communautaires

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0057;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite Le Westbury 1 / The Westbury 1 Limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 765,6 mètres carrés, situé du côté est de l'avenue Mountain Sights à l'angle de la rue Mackenzie, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, constitué du lot 6 049 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour une somme de 708 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder la mainlevée pure et simple de l'acte d'hypothèque publié le 20 janvier 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 860 813, et signer l'acte de mainlevée;
- 3- d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation;
- 4- d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1198290005

CG20 0022

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 959,7 mètres carrés, situé du côté est de la rue Mackenzie, au sud de l'avenue Mountain Sights et au nord de l'avenue Trans Island, constitué du lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 864 000 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0058;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de la Société en commandite Le Westbury 2 / The Westbury 2 limited Partnership, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 959,7 mètres carrés, situé du côté sud de la rue Mackenzie, à l'ouest de l'avenue Mountain Sights et à l'est de l'avenue Trans Island, constitué du lot 6 049 217 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour une somme de 864 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer l'acte conditionnellement à ce que son représentant désigné ait reçu du Service de l'habitation une confirmation écrite que les matériaux accumulés sont retirés et que le terrain est nivelé, le tout à la satisfaction du Service de l'habitation;
- 3 - d'autoriser le greffier de la Ville à signer le projet d'acte, si selon l'avis du Service des affaires juridiques de la Ville, le projet d'acte est substantiellement conforme au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer les dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1198290008

CG20 0023

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 699,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, constitué du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour une somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0061;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Logis 12+, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble d'une superficie de 699,2 mètres carrés, situé du côté sud du boulevard Maurice-Duplessis et légèrement à l'est de l'intersection avec l'avenue Gilbert-Barbier, constitué du lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, pour la somme de 60 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - de fermer et de retirer du domaine public le lot 1 058 842 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 - d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que Logis 12+ démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4 - d'imputer le revenu et la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1198290012

CG20 0024

Approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0063;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver une subvention exceptionnelle d'un montant maximal de 4 000 000 \$ pour la réalisation du projet de logement social de la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1198207004

CG20 0025

Accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 \$ à l'École des Entrepreneurs du Québec pour le déploiement du projet Succès Croissance en 2020, 2021 et 2022 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0064;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 724 750 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec pour la réalisation, en 2020, 2021 et 2022 du projet « Succès Croissance »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1197016003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0026

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant d'une superficie de 1 142,7 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Saint-Jacques et à l'est de la rue de la Montagne, constitué du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0060;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à la Coopérative d'habitation de la Montagne verte, aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un immeuble constitué du lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 1 142,7 mètres carrés, situé au nord à l'angle des rues Saint-Jacques et de la Montagne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, pour une somme de 1 566 514 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- de fermer et de retirer du domaine public le lot 5 963 496 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'autoriser la Ville à signer l'acte de vente conditionnellement à ce que la Coopérative d'habitation de la Montagne verte démontre qu'elle a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 4- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1184962010

CG20 0027

Conclure une entente-cadre avec Les industries Centaure Ltée pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois avec l'option de prolongation de 12 mois, pour une somme maximale de 1 529 231,89\$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17639 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0086;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois avec une option de prolongation de 12 mois, par laquelle Les industries Centaure Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de pratique 9mm frangibles, pour une somme maximale de 1 529 231,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17639;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1197026002

CG20 0028

Conclure une entente-cadre avec Korth Group Ltd pour l'acquisition de munitions de calibre 9mm pour les pistolets de service du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 149 410,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17396 (2 soum., 1 seul conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0088;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, par laquelle Korth Group Ltd, seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des munitions de calibre 9mm, pour une somme maximale de 149 410,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17396;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1197026001

CG20 0029

Conclure une entente-cadre avec Sia Partenaires inc. pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels en gestion du changement, afin de mettre en place le projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 526 125,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17876 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0094;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Sia Partenaires inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services professionnels en gestion du changement dans la mise en place du projet d'assistance à la gestion des interventions dans le réseau routier (AGIR) de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 526 125,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17876;
- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1195006005

CG20 0030

Ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0098;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de ratifier l'exercice du deuxième et dernier renouvellement des ententes-cadres collectives avec les firmes Énergie Valero inc. et Pepco Énergie Corp. (CG15 0778) pour la fourniture, sur demande, d'essence régulière sans plomb, super sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique et diesel coloré standard, pour une période d'une année se terminant le 3 Janvier 2021, pour une somme totale estimée de 10 427 881,89 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1198528002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0031

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 536 217,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15432 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0092;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire St-Denis Thompson inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, un contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L0602 « Restauration fenêtres » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 113 514,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15432;

- 3- d'autoriser une dépense de 1 422 702,95 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1196810002

CG20 0032

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Deric construction inc. pour les travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture, dans le cadre de la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun - Dépense totale de 6 938 046,27 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses - Appel d'offres public 3295-AE-15 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0093;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mécanique, de procédé industriel, de génie civil, d'électricité, d'instrumentation, de contrôle et d'architecture pour la construction d'un système de traitement des odeurs à la station de pompage Rhéaume, dans l'arrondissement de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 079 572,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3295-AE-15;
- 3 - d'autoriser une dépense de 607 957,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépenses de 250 516,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1193438035

CG20 0033

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Constructions H2D inc. pour des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la Commission des services électrique de la Ville de Montréal (CSEM) dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc - Dépense totale de 13 838 410,14 \$, taxes contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 420412 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0091;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Constructions H2D inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égouts, de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation, d'aménagement paysager et sur le réseau de la CSEM, dans l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux, de l'avenue Durocher à l'avenue du Parc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 130 389,42 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 420412;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 328 999,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 379 021,65 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1197231070

CG20 0034

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanentes sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadre de services professionnels en ingénierie, d'une durée de dix ans, avec FNX-INNOV inc. (12 784 149,58 \$, taxes incluses) et SNC-Lavalin inc. (15 436 424,21 \$, taxes incluses) pour les études, la conception, la préparation de plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc - Dépenses totales de 14 701 772,02 \$ taxes et contingences incluses, pour le contrat A et de 17 751 887,84 \$ (contingences incluses) pour le contrat B - Appel d'offres public 19-17711 (contrat A : 2 soum., contrat B: 1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0096;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
 - 2- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de 10 ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation des plans et devis, la surveillance de travaux et la gestion de deux projets sur le réseau principal d'aqueduc, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17711;
- | <u>Firmes</u> | <u>Articles</u> | <u>Montant (taxes incluses)</u> |
|------------------|-----------------|---------------------------------|
| FNX-INNOV inc. | contrat A | 12 784 149,58 \$ |
| SNC-Lavalin inc. | contrat B | 15 436 424,21 \$ |
- 3- d'autoriser une dépense de 1 917 622,44 \$ pour le contrat A et de 2 315 463,63 \$ pour le contrat B, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
 - 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.29 1196945001

CG20 0035

Accorder un contrat à 9216-1264 Québec inc. (ARTE) pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et Saint-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et Saint-Laurent, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 281 121 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17933 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0085;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9216-1264 Québec inc. (ARTE), celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la collecte, le transport et le traitement d'articles du réemploi des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, la Petite-Patrie, Rivière-des-Prairies et St-Michel ainsi que pour la collecte, le transport, le traitement d'articles du réemploi et la gestion des centres de réemploi des écocentres LaSalle et St-Laurent, pour une période de vingt-quatre mois, soit pour une somme maximale de 281 121 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17933;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1197075003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 et 20.32 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0036

Autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à St-Denis Thompson inc. (CG19 0184) pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 4 696 657,85 \$ à 5 448 123,11 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0089;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 751 465,26 \$, taxes incluses, pour augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 690 796,83 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG19 0184), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 696 657,85 \$ à 5 448 123,11 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1196810003

CG20 0037

Autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, pour les contingences dans le cadre du contrat de construction à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) (CG19 0240) pour réaliser les travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, majorant ainsi le montant total à autoriser de 3 543 401,23 \$ à 4 110 345,43 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0090;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense additionnelle de 566 944,20 \$, taxes incluses, afin d'augmenter le budget de contingences à un montant maximal total de 1 275 624,45 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à 9130-9989 Québec inc. (Groupe Prodem) (CG19 0240), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 543 401,23 \$ à 4 110 345,43 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1196810004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0038

Autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain et du Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0070;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le dépôt de demandes de financement auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour les projets d'acquisitions suivants et engager la Ville de Montréal à assumer sa part d'investissement dans ces projets :
 - **Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain**
 - 9,8 ha à Sainte-Anne-de-Bellevue au coût de 5,1 M\$ plus taxes (CG19 0478);
 - 140 ha à Pierrefonds-Roxboro au coût de 73 M\$ plus taxes (CG19 0594);
 - **Programme d'acquisition et de conservation d'espaces boisés**
 - 21,7 ha à L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève au coût de 0,75 M\$ plus taxes (CG19 0591);
 - 0,3 ha à Pierrefonds-Roxboro par promesse de donation (CG19 0608);
- 2 - de désigner la directrice du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, comme personne autorisée à agir au nom de la Ville de Montréal pour ces projets;
- 3 - de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à réaliser les activités de communication énoncées aux demandes de financement;
- 4 - de confirmer l'engagement de la municipalité à devenir propriétaire du terrain acquis en totalité ou copropriétaire indivis avec un organisme admissible;
- 5 - de confirmer son engagement à assumer un suivi de conservation à des fins écologiques des espaces boisés du terrain visé par les projets par des mesures appropriées;
- 6 - de confirmer que le greffier de la Ville de Montréal est la personne autorisée à signer la convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour ces projets.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1198169003

CG20 0039

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury, sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020 par sa résolution CE20 0080;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de la ligne souterraine Beaumont-Fleury sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1198199006

CG20 0040

Autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par les firmes Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total du contrat à 550 750 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 janvier 2020 par sa résolution CE20 0018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser une dépense additionnelle de 200 000 \$, taxes incluses, pour les services professionnels des avocats du cabinet IMK mandatés pour la représentation de la Ville de Montréal dans le cadre de contrats publics obtenus par les firmes Consultants Aecom inc. et GBI Experts-conseils inc., majorant ainsi le montant total du contrat à 550 750 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1193219008

CG20 0041

Ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 conclue entre la Ville et Camions Inter-Anjou inc. (CG17 0484)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0108;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1 - de ratifier la décision d'autoriser une dépense de 568 192,54, taxes incluses, pour l'acquisition de cinq châssis de camion de classes 8 de marque International, conformément à l'entente-cadre 1225677 intervenue entre la Ville et Camions Inter-Anjou inc. (CG17 0484);

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1194922020

CG20 0042

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1196860003

CG20 0043

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1198168008

CG20 0044

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1193438034

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0045

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0620;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0620;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019, par sa résolution CE19 1833;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 736 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

42.01 1196279003

Règlement RCG 20-001

CG20 0046

Adoption - Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0621;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0621;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019, par sa résolution CE19 1830;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la transformation et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 3 364 513 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide et d'assistance ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1195092005

Règlement RCG 20-002

CG20 0047

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0622;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0622;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 novembre 2019, par sa résolution CE19 1831;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1196814005

Règlement RCG 06-019-6

CG20 0048

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0623;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0623;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019, par sa résolution CE19 1886;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1195929003

Règlement RCG 20-003

CG20 0049

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu l'avis de motion donné du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0624;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0624;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 décembre 2019, par sa résolution CE19 1885;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1198097001

Règlement RCG 20-004

CG20 0050

Adoption - Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0625;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 19 décembre 2019 par sa résolution CG19 0625;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 décembre 2019, par sa résolution CE19 1981;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions relatif à la réhabilitation de terrains contaminés dans l'Est de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1196814003

Règlement RCG 20-005

CG20 0051

Nomination de membres au Conseil des arts de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020 par sa résolution CE20 0106;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de nommer à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal les personnes suivantes :
 - Monsieur Andrew Tay en remplacement de madame Karla Étienne
 - Madame Ravy Por en remplacement de monsieur Ben Marc Diendéré
 - Monsieur Yves-Alexandre Comeau et madame Alienor Armand Linot pour combler deux postes vacants
- 2- de renouveler le mandat de madame Agathe Alie, à titre de membre;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1198021003

CG20 0052

Nomination de membres aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Beny Masella

Et résolu :

- 1 - de nommer M. Alex Bottausci, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, à titre de membre à la Commission sur les finances et l'administration, en remplacement de Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount;

- 2 - de nommer Mme Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, à titre de membre à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, en remplacement de M. Philippe Roy, maire de la Ville de Mont-Royal;
- 3 - de nommer Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount, à titre de membre à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de M. Alex Bottausci, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 4 - de nommer Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount, à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de M. Alex Bottausci, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 5 - de nommer Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount, à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise en remplacement de M. Alex Bottausci, maire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux;
- 6 - de nommer Mme Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, à titre de vice-présidente à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de Mme Paola Hawa, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et de nommer Mme Paola Hawa à titre de membre de cette commission en remplacement de Mme Julie Brisebois;
- 7 - de nommer M. Michel Gibson, maire de la Ville de Kirkland, à titre de vice-président de la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de Mme Paola Hawa, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et de nommer Mme Paola Hawa à titre de membre de cette commission en remplacement de M. Michel Gibson;
- 8 - de nommer Mme Christina Smith, mairesse de la Ville de Westmount, à titre de membre à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal, en remplacement de M. Georges Bourelle, maire de la Ville de Beaconsfield;
- 9 - de nommer M. Mitchell Brownstein, maire de la Ville de Côte Saint-Luc, à titre de membre de la Commission sur l'inspecteur général, en remplacement de Mme Paola Hawa, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adopté à l'unanimité.

51.02

À 17 h 24, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE

04.01

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
27 FÉVRIER 2020**

**CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} AU 31 JANVIER 2020**

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JANVIER 2020 AU 31 JANVIER 2020

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
CIMA + S.E.N.C.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1193438039	ACCORDER UN CONTRAT À CIMA+ S.E.N.C., POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN HYDROLOGIE URBAINE POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DES RÉSEAUX UNITAIRES DES BASSINS DE DRAINAGE SAINT-LAURENT, HENRI-JULIEN, ET NICOLET-DÉZÉRY DE LA VILLE DE MONTRÉAL - DÉPENSE TOTALE DE 316 008,79 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 274 790,25 \$ + CONTINGENCES 41 218,54 \$) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17790 - 6 SOUMISSIONNAIRES.	CE20 0053	2020-01-15	316 008,79 \$
G.R.E.B.E.INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS_DU MONT-ROYAL ET DES SPORTS	DIRECTION GESTION DES PARCS ET BIODIVERSITÉ	1198179001	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME G.R.E.B.E. INC., POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR RÉALISER LES AUDITS ÉCOLOGIQUES (INVENTAIRES) FLORISTIQUES ET FAUNIQUES DANS LE CADRE DE LA CARACTÉRISATION DU CADRE NATUREL DU SITE PATRIMONIAL DU MONT-ROYAL – DÉPENSE TOTALE DE 273 639 \$, TAXES INCLUSES – APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17813 – 2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES.	CE20 0048	2020-01-15	273 639,00 \$
STI MAINTENANCE INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'EAU POTABLE	1198436001	CONCLURE UNE ENTENTE-CADRE AVEC STI MAINTENANCE INC., POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DANS L'EXÉCUTION DE MANDATS DE MAINTENANCE LIÉS AU PROGICIEL MAXIMO, POUR UNE PÉRIODE DE 2 ANS, AVEC DEUX OPTIONS DE RENOUVELLEMENT DE 1 AN - APPEL D'OFFRES PUBLIC 19-17720 - (3 SOUMISSIONNAIRES) - MONTANT ESTIMÉ DE L'ENTENTE : 349 236,56 \$, TAXES INCLUSES	CE20 0095	2020-01-23	349 237,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 3

TOTAL : 938 884,79 \$

04.02

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
27 FÉVRIER 2020**

**SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION**

**POUR LA PÉRIODE DU
1^{ER} AU 31 JANVIER 2020**

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JANVIER 2020 AU 31 JANVIER 2020

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	DATE	MONTANT
MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION ENTREPRENEURIAT	1197019002	ACCORDER UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE DE 126 400 \$ AU MOUVEMENT QUÉBÉCOIS DE LA QUALITÉ POUR L'ORGANISATION ET LE SUIVI D'UN VOLET DE LA PROGRAMMATION DU PARCOURS INNOVATION PME MONTRÉAL POUR L'ANNÉE 2020 / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN	CE20 0010	2020-01-09	126 400,00 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	100% AGGLO	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION PARTENARIATS STRATÉGIQUES ET AFFAIRES INTERNATIONALES	1198468001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER NON RÉCURRENT D'UN MONTANT MAXIMAL DE 40 000\$ À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN POUR APPUYER L'ORGANISATION DE LA 2E ÉDITION DE L'INITIATIVE «É CHANGES INTERNATIONAUX AU COEUR DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE », LAQUELLE COMPRENDRA LE FORUM STRATÉGIQUE LE 31 JANVIER 2020 AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL	CE20 0103	2020-01-23	40 000,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 2

TOTAL : 166 400,00 \$

04.03

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
27 FÉVRIER 2020**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
1^{er} AU 31 JANVIER 2020
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393575	21 JANV. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Globex BCO 2020 ç Frais de courrier interne Direction des poursuites pénales et criminelles Compte 41071 (Judiciaires)	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 758,59 \$	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393607	22 JANV. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Globex BCO 2020 ç Frais de courrier interne Direction des services judiciaires Compte 41072 Référence au contrat 1302177 (Judiciaires)	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 204,74 \$	
LES ENTREPRISES GINO MELATTI INC.	1390387	09 JANV. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Travaux d'installation d'affichage. Voir l'annexe pour la soumission PO-012020 (Judiciaires)	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 286,63 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1392497	17 JANV. 2020	LIRIANO GARCIA, MIRIAM	Honoraires police lot A Janvier 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 222,28 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1392501	17 JANV. 2020	LIRIANO GARCIA, MIRIAM	Honoraires police lot B Janvier 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	37 815,73 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1392504	17 JANV. 2020	LIRIANO GARCIA, MIRIAM	Honoraires police lot C Janvier 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 188,27 \$	
ROY BELANGER AVOCATS	1392508	17 JANV. 2020	LIRIANO GARCIA, MIRIAM	Honoraires police lot D Janvier 2019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 105,02 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1393999	23 JANV. 2020	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Lecteurs de cartes pour multifonctions au DPPC (Judiciaires)	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 204,74 \$	
BELANGER LONGTIN, S.E.N.C.R.L.	28791	31 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier 17-001800	Affaires juridiques	Affaires civiles	5 047,81 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	158873	21 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-002267	Affaires juridiques	Affaires civiles	8 378,00 \$	
DUFRESNE HEBERT COMEAU INC.	159022	21 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; 18-003722	Affaires juridiques	Affaires civiles	26 702,57 \$	
ETUDE LEGALE N. TOUMA INC.	3697	20 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais avocats dossier; SPVM 1553-5	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 253,75 \$	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2020periode01	13 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2020 - Période 01 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 197,98 \$	
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2020periode02	21 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2020 - Période 02 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 951,45 \$	
KELENY INC.	20190566	07 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2019 - Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0566	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 047,26 \$	
KELENY INC.	20190575	07 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2019 - Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2019 - Facture # 2019_0575	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 047,26 \$	
KELENY INC.	20200002	16 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2020 - Facture # 2020_0002	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 116,55 \$	
KELENY INC.	20200018	24 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2020 - Facture # 2020_0018	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 047,26 \$	
KELENY INC.	20200019	30 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2020 - Facture # 2020_0019	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 658,29 \$	
KELENY INC.	20200020	30 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2020 - Facture # 2020_0020	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 133,87 \$	
KELENY INC.	20200022	30 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2020 - Facture # 2020_0022	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 207,71 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
KELENY INC.	20200023	30 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2020 - Facture # 2020_0023	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 590,57 \$	
KELENY INC.	20200024	30 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2020 - Facture # 2020_0024	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 047,26 \$	
LOUISE PHILIBERT	lp19090315	07 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2019 - Services judiciaires - Sténographie - Louise Philibert - 2019 - Facture # lp-190903-15	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 139,13 \$	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2020periode01	13 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2020 - Période 01 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 327,75 \$	
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2020periode02	21 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2020 - Période 02 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	13 100,58 \$	
PFD NOTAIRES S.E.N.C.R.L.	18d10860061	21 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais notaires dossier;18-001844	Affaires juridiques	Affaires civiles	4 375,72 \$	
RENEE DUPRAS	20201	14 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2019 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2020-1	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 270,26 \$	
RENEE DUPRAS	20203	30 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2019 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2020-3	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 276,64 \$	
RENEE DUPRAS	20204	30 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2019 - Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2019 - Facture # 2020-4	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 775,95 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9712200626	07 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2019 - Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 641,36 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9714202877	30 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2020 - Période 04-01-2020 @ 10-01-2020	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 883,67 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9714213256	30 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 949,04 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9714875917	24 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2020 - Période 11-01-2020 @ 17-01-2020	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	6 799,94 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9714896133	30 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2019 - Procédure judiciaire	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	38 111,92 \$	
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9715686939	30 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2020 - Période 18-01-2020 @ 24-01-2020	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 479,22 \$	
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90052717	09 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2019 - Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Octobre 2019 - facture # 90052717 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 921,71 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90052718	09 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2019 - Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Octobre 2019 - facture # 90052718 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	309 935,88 \$	
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90053099	09 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2019 - Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Novembre 2019 - facture # 90053099 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	11 974,89 \$	
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90053100	09 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Couru 2019 - Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Novembre 2019 - facture # 90053100 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	384 911,20 \$	
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	03637	16 JANV. 2020	GOSSELIN-LEONARD, FREDERICK	Affaires juridiques Assistance policière 004036-1	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 678,53 \$	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2020periode01	13 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2020 - Période 01 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 426,80 \$	
VALADE & ASSOCIES S.E.N.C. HUISSIERS DE JUSTICE	2020periode02	21 JANV. 2020	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2020 - Période 02 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 155,67 \$	
AMP DIGITAL INC	1389844	15 JANV. 2020	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	4 703,44 \$	
AMP DIGITAL INC	1389844	08 JANV. 2020	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	1 826,78 \$	
ANTONIO MOREAU (1984)LTEE	1389652	07 JANV. 2020	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	10 522,25 \$	
C.I.L. ORION	1394266	23 JANV. 2020	ROY, GUY	Appel livraison SPVM	Bilan	Travaux publics, aménagement extérieur	14 912,59 \$	1377587
EMBALLAGE CODERRE	1363911	10 JANV. 2020	ROY, GUY	RÉAPP SPVM - SAC PAPIER FORMAT 12-1/2 X 6 X 27	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 802,63 \$	
EMBALLAGE CODERRE	1394618	24 JANV. 2020	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	9 483,25 \$	
GAETANTGP INC.	1394615	24 JANV. 2020	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	3 017,34 \$	
GROUPE TRIUM INC.	1356690	27 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM +- HOUSSE EXTERIEUR DOS LETTRAGE - *****CONFIRMATION DE COMMANDE À RETOURNER ***** par fax au : 514-872-4740 ou par courriel : ljoly@ville.montreal.qc.ca	Bilan	Vêtement et équipement de travail	7 798,47 \$	
GROUPE TRIUM INC.	1356690	28 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	REAPP SPVM +- HOUSSE EXTERIEUR DOS LETTRAGE - *****CONFIRMATION DE COMMANDE À RETOURNER ***** par fax au : 514-872-4740 ou par courriel : ljoly@ville.montreal.qc.ca	Bilan	Vêtement et équipement de travail	354,33 \$	
LOGISTIK UNICORP INC.	1391847	15 JANV. 2020	ROUSSIN, VERONIQUE	Réap SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	36 611,24 \$	
OPALE INTERNATIONAL INC.	1389866	08 JANV. 2020	ROY, GUY	Réap SPVM	Bilan	Vêtement et équipement de travail	11 244,15 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
90167 CANADA LTEE	1392053	15 JANV. 2020	COURNOYER, FRANCOIS	VER-41 - Services de remorquage pour les opérations de déneigement au taux de 125,00 \$ - Saison H19-20	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	13 123,44 \$	
9389-8443 QUEBEC INC.	1394049	23 JANV. 2020	MATTEAU, VALÉRIE	Service - Remorquage - Location d'une dépanneuse de type "Wheel lift" avec opérateur pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville pour l'hiver 2019-2020.	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	18 897,75 \$	
REMORQUAGE KJ LASALLE	1392054	15 JANV. 2020	COURNOYER, FRANCOIS	VER-40 - Services de remorquage pour les opérations de déneigement (Plate-forme) au taux de 115,00 \$ - Saison H19-20	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	12 073,56 \$	
REMORQUAGE KJ LASALLE	1392056	15 JANV. 2020	COURNOYER, FRANCOIS	VER-39 - Services de remorquage pour les opérations de déneigement (Remorque) au taux de 99,00 \$ - Saison H19-20	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	10 393,76 \$	
REMORQUAGE MARCO	1392060	15 JANV. 2020	COURNOYER, FRANCOIS	VER-38 - Services de remorquage pour les opérations de déneigement (Plate-forme) au taux de 135,00 \$ - Saison H19-20	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	14 173,31 \$	
REMORQUAGE MARCO	1392063	15 JANV. 2020	COURNOYER, FRANCOIS	VER-37 - Services de remorquage pour les opérations de déneigement (Remorque) au taux de 120,00 \$ - Saison H19-20	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	12 598,50 \$	
SAUVER REMORQUAGES	1395300	28 JANV. 2020	MATTEAU, VALÉRIE	RPP - Services de remorquage pour les opérations de déneigement - Saison H19-20 (Gré à Gré)	Concertation des arrondissements	Déblaiement et chargement de la neige	12 692,99 \$	
ASSOCIATION DES MUNICIPALITES DE BANLIEUE	recherchebanlieues20191203	25 JANV. 2020	RONDOU, JEAN-FRANCOIS	Dép.électorales / alloc. / recherche	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	50 616,46 \$	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de200115dasresshum	17 JANV. 2020	GELINAS, ISABELLE	RASNA Compte gestion santé - Ex-Ville pour le mois de novembre 2019	Dépenses communes	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	4 849,48 \$	
DESJARDINS ASSURANCES VIE SANTE RETRAITE	de200115dasresshum01	17 JANV. 2020	GELINAS, ISABELLE	RASNA Compte gestion santé - Ex-Ville pour le mois de décembre 2019 CGS Ex-Ville - 2019 -12	Dépenses communes	Admin. générale - Autres dép.- À répartir	10 938,13 \$	
DUFRESNE WEE AVOCATS	50017100761173	01 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques règlements dossier; 17-003181	Dépenses communes	Autres - Administration générale	17 000,00 \$	
GOHIER MIRABEL INC.	141336	23 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais expertise dossier; 17-000997	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 732,82 \$	
MATHIEU ST-PIERRE	msp2019181	01 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais sténographe dossier; 19-000040	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 188,67 \$	
PCI-PERRAULT CONSEIL INC.	21931	08 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais abritage dossier; 16-000835	Dépenses communes	Autres - Administration générale	5 511,84 \$	
SOLUTIONS EPCC INC	201902	30 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais analyse dossier; 17-002829	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 291,80 \$	
SOLUTIONS EPCC INC	201915	30 JANV. 2020	RONDEAU, RONALD	Affaires juridiques frais analyse dossier; 17-002829	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 675,45 \$	
AD HOC ARCHITECTES INC.	1383933	23 JANV. 2020	LANCOT, MARTINE	AD HOC architectes-Étude d'analyse architecturale des façades des bâtiments de la SDC V.-Mtl. dans le cadre de la phase 2 du Recti du mont de CSP//chantier et du pro. de subv. Artère en transf.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	22 749,74 \$	
ANDREANNE O'BOMSAWIN	1392305	16 JANV. 2020	MARTIN, GERALDINE	Andréanne O'Bomsawin - Mandat 2020 pour la MDR - Spécialiste des médias sociaux , voir convention / SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	12 818,97 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CAFE PISTA	1392309	16 JANV. 2020	MARTIN, GERALDINE	Les services traiteur de Café Pista sont requis pour la tenue de l'événement annuel Expo Entrepreneurs les 12 et 13 février 2020 à la Place Bonaventure. - Frais installation, voir soumission pour 12-02-2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 309,72 \$	
CONNECTED INTELLIGENCE LIMITED	1393268	21 JANV. 2020	COTE GALARNEAU, JOHANNE	Connected Intelligence - Web Summit 2019 Paiement du forfait du partenariat signé avec les organisateurs du Web Summit 2019 à Lisbonne (4 au 7 novembre 2019), voir facture# Nov19 2019 et contrat ç SDÉ	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	60 174,94 \$	
ECOLE DE TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1394681	27 JANV. 2020	DOUCET, VERONIQUE	ÉTS - PER-829, les bases du leadership transversal sans autorité directe (1 jour) - Premier groupe ç SDÉ. Voir O.S. 2020-01	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	14 393,78 \$	
EMILE PRONOVOST	1395666	29 JANV. 2020	CHIASSON, JOSEE	Émile Pronovost-Préparer des rapports, établir les calendriers des projets, contribuer à développer des fiches pour les terrains vacants	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	22 700,00 \$	
FELIX BOURRET	1392329	16 JANV. 2020	MARTIN, GERALDINE	Félix Bourret pour la MDR- Conseiller en développement organisationnel, voir démarche GÀG /SDE	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	33 438,52 \$	
GRAPPE METROPOLITAINE DE LA LOGISTIQUE ET DU TRANSPORT DE MONTREAL	1394749	27 JANV. 2020	DOUCET, VERONIQUE	Mandat octroyé à Grappe métropolitaine de la logistique et du transport de Montréal (CargoM) pour l'étude de faisabilité de lçimplantation dçun entrepôt réfrigéré mutualisé. Voir CSP	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	22 677,30 \$	
LES PRODUCTIONS EXPERT'EASE INC.	1392432	16 JANV. 2020	COTE GALARNEAU, JOHANNE	Les productions Expert'ease inc. - Location micro - Movin'On 2019 , voir fact# 4129 - SDÉ	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	3 039,39 \$	
QUI POUSSE	1390125	08 JANV. 2020	DOUCET, VERONIQUE	Qui Pousse - Entretien des plantes - SDÉ - Frais estimés pour l'an 2020. Voir 2020 - Estimation entretien et 2020 - Contrat d'entretien	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 513,40 \$	
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1394222	23 JANV. 2020	CHIASSON, JOSEE	Raymond Chabot Grant Thornton/Étude de marché pour la SDC du Vieux-Montréal-Quartier-Historique dans le cadre du programme Artère en transformation. Voir démarche GÀG	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	29 156,35 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1390450	09 JANV. 2020	DOUCET, VERONIQUE	BCO - Rogers - Frais de téléphonie -SDÉ 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	17 637,90 \$	
TAXI DIAMOND	1390049	08 JANV. 2020	DOUCET, VERONIQUE	Taxi Diamond ç BCO ç pour paiement des factures 2020 - SDÉ	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	10 498,75 \$	
TELUS	1390436	09 JANV. 2020	DOUCET, VERONIQUE	BCO- TELUS - Frais de téléphonie -SDÉ - 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	7 559,10 \$	
WSP CANADA INC.	1395654	29 JANV. 2020	CHIASSON, JOSEE	WSP Canada inc. - Étude faisabilité implantation CIC - SDÉ. Voir Devis daté du 27 -11-2019 et la CSP signée le 10-01-2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	75 030,34 \$	
10239445 CANADA INC.	2191179012200129	29 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	Subvention PR@M-Industrie, 4e versement sur 6 pour le 11120, rue Colbert, Montréal Dossier 601.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	79 258,45 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
8511217 CANADA INC	2175238074200108	08 JANV. 2020	TOURE, TENE-SA	GDD 2191179017/ Subvention PRAM-INDUSTRIE/ 4e versement de 6 pour le 1360 Ropery, Montréal (dossier 470)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	71 137,55 \$	
9158-2353 QUEBEC INC.	1151179004200126	28 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C06-051 (3634, rue Ontario Est), versement 1 de 1 en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	89 566,66 \$	
9235-3804 QUEBEC INC.	1151179004200131	31 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C03-016 (3038, rue Masson), versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	48 512,19 \$	
9262-1150 QUEBEC INC.	1187796003120120	15 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1187796003 Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-089, 160, avenue Laurier Ouest, Montréal versement 1 de 1	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	42 342,00 \$	
9292-3564 QUEBEC INC.	1187796003200131	31 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1187796003 Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-097, 3706, rue Saint-Paul Est, Montréal, versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	30 000,00 \$	
9319-4322 QUEBEC INC	1151179005130120	15 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier (RCG 15-083) Dossier AC02-013 (C020-350, rue Saint-Paul Est), versement 1 de 1 en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	287 244,36 \$	
93693 CANADA LTEE.	1151179004200131	31 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C09-002 (922, avenue Mont-Royal Est), versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	53 892,78 \$	
9380-5406 QUEBEC INC.	1151179004200108	08 JANV. 2020	TOURE, TENE-SA	GDD 1151179004/ Résolution CG15 0719/ PR@M-Commerce (RCG 15-082) (3807, rue Wellington)/ versement 2 de 2	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	3 982,62 \$	
ALBERT ABERGEL	1151179005200122	24 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier (RCG 15-083) Dossier AC06-030, 6214-6220, rue Saint-Hubert), Montréal, versement 1 de 1 en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	56 442,35 \$	
BITOQUE INC.	1187796003140120	15 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1187796003 Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-084, 3706, rue Notre-Dame ouest, Montréal, versement 1	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	30 000,00 \$	
BUFFET TRAITEUR LE MOLIÈRE INC.	1187796003150120	15 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1187796003 Aide financière (RCG 18-043) Dossier AF-083, 1030, avenue Laurier ouest, Outremont, versement 1	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 103,00 \$	
C2.MTL	1180881001200123	23 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD #10180881001, C2 Montréal - Événements annuels 2018, 2019, 2020, 4e versement de 6, 2/2 en 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	50 000,00 \$	
CATHERINE GAUTHIER	1151179004150120	15 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C06-010(4575, rue Sainte-Catherine Est), versement 1 de	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	23 369,28 \$	
COMMUNAUTIQUE	1191084003200123	23 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD : 1191084003. Bénéficiaire : Communautaire; Paiement 2 de 2 du projet; 1/1 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$	
CONSEIL DES INDUSTRIES DURABLES	1180881002200129	29 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1180881002, Conseil des industries durables Parcours développement durable édition 2019, 4e vers. de 9, 2 / 3 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	18 000,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DELANO IMMOBILIER INC.	2191179018150120	15 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	SUBVENTION PR@M-Industrie, 6e et dernier versement (6/6), pour le 7887-7889, boulevard Saint-Laurent, Montréal. Dossier 222.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	12 465,73 \$	
DICOM TRANSPORTATION GROUP CANADA INC.	2201179001200128	28 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	Subvention PR@M-Industrie, 6e et dernier versement 6/6 pour le 10500, avenue Ryan, Dorval Dossier 247	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	379 117,41 \$	
DR MOZAFARI DANA	1151179004200128	28 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C06-053 (4514, rue Sainte-Catherine Est), versement 1 de 1 en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 184,67 \$	
ECOLE DES ENTREPRENEURS - MONTREAL	1196352006200121	21 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	1196352006, École des entrepreneurs du Québec, Défi OSEntreprendre, 1er vers. de 4, 1/3 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	47 000,00 \$	
EXPO ENTREPRENEURS	1187952001200122	22 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD# 1187952001, Expo Entrepreneurs, Éditions 2019 et 2020 d'un événement dédié aux entrepreneurs, 4e vers. de 5,1/2 en 2020	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	175 000,00 \$	
GABRIEL MANCINI	1151179004200131	31 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C06-064 (3871-3881, rue Ontario Est), versement 1 de 1 en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	8 741,00 \$	
GESTION ROGER GOULET INC.	1151179004140120	15 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C04-017 (2054-2056, rue Saint-Denis), versement 1 de 1	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	21 095,53 \$	
GREEN CROSS BIOTHERAPEUTICS INC	2195238023160120	16 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	Subvention PR@M Industrie 1er, 2e et 3e versements de 6 pour le 2911, avenue Marie-Curie Montréal Dossier 525.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 320 064,09 \$	
GUILLAUME TETREAU	1151179005150120	15 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier (RCG 15-083) Dossier AC06-032, 7105, rue Saint-Hubert), versement 1 de	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	18 487,76 \$	
IMPORTATION ET EXPORTATION FEEL INC.	1151179005200123	24 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier (RCG 15-083) Dossier AC06-029, 7072-7076, rue Saint-Hubert), Montréalversement 1 de 1 en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	36 048,44 \$	
JALON	1184674005200121	21 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1184674005, Jalon Mtl - Initiatives 2019-2021, 2 ième vers. de 8, 2 / 2 en 2019,selon certaines conditions qui n'ont pas été rencontrées par l'organisme, le 1 er versement n'est pas versé.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	690 000,00 \$	
JIANG SHUPING ET GUO ZHIQIANG	1151179004200127	28 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C06-073 (3355-3357A, rue Ontario Est), versement 1 de 1 en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 307,67 \$	
LES BICYCLES QUILICOT INC.	1151179004200129	29 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C03-038 (3200, rue Masson), versement 1 de 1 en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	135 000,00 \$	
LES CHAUSSURES GO WEST INC.	1151179005200124	24 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier (RCG 15-083) Dossier AC06-119, (6621-6623, rue Saint-Hubert), Montréal,versement 1 de 1 en 2019.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	11 460,81 \$	
LES HABITATIONS JANO INC	1151179005140120	15 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier (RCG 15-083) Dossier AC06-007 6570, rue Saint-Hubert), versement 1 de	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	54 000,00 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MAISON DE L'INNOVATION SOCIALE	1198281001200121	21 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1198281001, 2e versement du montant total de 20 000\$ à la Maison de l'innovation sociale pour les activités de soutien aux opérations	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$	
MMODE LA GRAPPE METROPOLITAINE DE LA MODE	1183931009200131	31 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD1183931009, mmode la grappe métropolitaine de la mode- Salon Magic, 2e vers. de 2, 1 /1 en 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 \$	
PME MTL CENTRE-EST	1197796011171219	15 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1197796011 / PME MTL Centre Est / 1er versement de 1 / 2019	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	100 000,00 \$	
SDC 3933 A 3935 SAINT-DENIS	1151179005200131	31 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier (RCG 15-083) Dossier AC01-039, 3933-3935, rue Saint-Denis, Montréal, versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	54 000,00 \$	
SUN LIFE DU CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	2181179020191126	01 JANV. 2020	TOURE, TENE-SA	GDD 2181179020/ Règlement RCG 07-029/ Subvention PRAM-Industrie dossier 538/ 4e versement de 6 pour le 7450 Mile-End	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	402 722,33 \$	
THE SOURCE (BELL) ELECTRONICS INC.	1151179004200131	31 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C05-034 (4130, rue Wellington), versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	73 764,36 \$	
TOUR VIGER HOLDING INC.	2191179017200108	08 JANV. 2020	TOURE, TENE-SA	GDD 2191179017/ Subvention PRAM-INDUSTRIE/ 6e et dernier versement pour le 525 Viger Ouest (dossier 189)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	622 547,28 \$	
V.MARCOUILLER, M. NGUYEN, J. DANSEREAU, J. DUBOIS PHARMACIENNES INC.	1151179004160120	16 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179004 PR@M-Commerce (RCG 15-082) Dossier C09-018 (1370, avenue Mont-Royal Est), versement 1 de 1	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	11 956,61 \$	
YVAN YING GUANG CHEN	1151179005200131	31 JANV. 2020	OUALI, MOHAMED	GDD 1151179005 PR@M-Artère en chantier (RCG 15-083) Dossier AC06-080, 6590-6594, rue Saint-Hubert), Montréal, versement 1 de 1 en 2020.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	18 194,14 \$	
MISSIONS EXEKO	1353743	16 JANV. 2020	LALANDE, AGATHE	2194970001-DB194970001 Accorder un contrat de services professionnels à Missions Exeko pour des consultations sur des besoins en développement social dans les arrondissements - volet 2.	Diversité et inclusion sociale	Développement social	14 600,00 \$	
3089-1253 QUEBEC INC.	1395129	28 JANV. 2020	URRA, PAULA	2020 - CONTENEUR MARITIME USAGÉ - - Soumission #697	Environnement	Matériaux secs - traitement	14 474,62 \$	
9273-5927 QUEBEC INC.	1389854	08 JANV. 2020	THAI, SADETH	2020 - Déneigement écocentre Petite-Patrie	Environnement	Matériaux secs - traitement	23 097,25 \$	
ABLOY CANADA INC.***	1390512	22 JANV. 2020	URRA, PAULA	2020 - Cadenas SWP Super weather proof Abloy-Protec Soumission : 7 janvier 2020Inclus : 2 clés coupées par cadenas et étampage des cylindres et des clés	Environnement	Matériaux secs - traitement	387,88 \$	
ABLOY CANADA INC.***	1390512	09 JANV. 2020	URRA, PAULA	2020 - Cadenas SWP Super weather proof Abloy-Protec Soumission : 7 janvier 2020Inclus : 2 clés coupées par cadenas et étampage des cylindres et des clés	Environnement	Matériaux secs - traitement	17 699,36 \$	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1392689	17 JANV. 2020	BOULET, SUZANNE	BC OUVERT 2020	Environnement	Réseaux d'égout	9 448,87 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AGILENT TECHNOLOGIES CANADA INC.	1392680	17 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Contrat d'entretien annuel	Environnement	Traitement des eaux usées	9 084,36 \$	
AIRCOM TECHNOLOGIES INC.	1393092	20 JANV. 2020	BORNAIS, LUC	2020 - Accessoire et pièce de remplacement	Environnement	Protection de l'environnement	5 249,37 \$	
AIR LIQUIDE CANADA INC	1319645	09 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Commande ouverte 2019 - fourniture gaz laboratoire Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	889,86 \$	
AIR LIQUIDE CANADA INC	1319645	01 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Commande ouverte 2019 - fourniture gaz laboratoire Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	19 947,63 \$	
AIR LIQUIDE CANADA INC	1396028	30 JANV. 2020	LAROCHE, LAURENT	Commande ouverte 2020 - Janvier - avril	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 105,00 \$	
AVENSYS SOLUTIONS INC.	1392682	17 JANV. 2020	BOULET, SUZANNE	Achat, entretien et réparation d'équipements pour 2020.	Environnement	Réseaux d'égout	10 498,75 \$	
AV-TECH INC.	1391190	13 JANV. 2020	THAI, SADETH	2020 - Entretien préventif pour la barrière levante	Environnement	Matériaux secs - traitement	6 740,21 \$	
BALANCES UNIVERSELLES INC.	1395607	29 JANV. 2020	URRA, PAULA	2020 - Achat de 200 rouleaux de borne pour les écocentres.(soumission 4088)	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 234,13 \$	
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	1388486	16 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Analyses externes. Bureau Veritas. 2020. Yoadouna.	Environnement	Traitement des eaux usées	10 454,64 \$	1191681
BUREAU VERITAS CANADA (2019) INC.	1388486	16 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Analyses externes. Bureau Veritas. 2020. Yoadouna.	Environnement	Traitement des eaux usées	1 522,32 \$	
CD NOVA-TECH INC.	1394545	24 JANV. 2020	GODEFROY, FABRICE	2020 - Formation d'une journée sur analyseur 42iQ. Soumission # Tor 64-692-0120	Environnement	Protection de l'environnement	5 681,92 \$	
CINTAS CANADA LIMITEE	1390408	09 JANV. 2020	LAROCHE, LAURENT	Location sarraus 2020 - Des Baillets	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	4 514,46 \$	
COMPUGEN INC.	1393840	22 JANV. 2020	ALLARD, LINA	2020 - Écran nouveaux employés et backup	Environnement	Protection de l'environnement	3 933,08 \$	1163303
C.P.U. DESIGN INC.	1391146	13 JANV. 2020	MAC QUHAE ALONZO, ISABEL	Achat d'ordinateurs CRISMA	Environnement	Protection de l'environnement	2 848,20 \$	1164102
CRANBROOK GLEN ENTERPRISES LIMITED	1396224	31 JANV. 2020	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Développement de photos - BC ouvert 2020	Environnement	Inspection des aliments	6 000,00 \$	
DESCHENES & FILS LTEE	1393081	20 JANV. 2020	BORNAIS, LUC	2020 - Accessoire et fourniture de plomberie	Environnement	Protection de l'environnement	10 498,75 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	1393077	20 JANV. 2020	BORNAIS, LUC	2020 - Pièce électrique	Environnement	Protection de l'environnement	12 598,50 \$	
ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1389837	08 JANV. 2020	THAI, SADETH	2020 - Déneigement écocentre St-Michel	Environnement	Matériaux secs - traitement	26 246,87 \$	
ENTREPRISES MICHELE & ANGELO CARDILLO LTEE	1389861	08 JANV. 2020	THAI, SADETH	2020 - Déneigement écocentre Acadie	Environnement	Matériaux secs - traitement	23 622,19 \$	
ENVIROSUITE CANADA INC.	1393070	20 JANV. 2020	BLAIN, ERIC	2020 - Calibration et entretien de 4 nez électroniques	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	33 858,47 \$	
EQUIPEMENT DE REHABILITATION ENVIRONNEMENTAL	1393137	20 JANV. 2020	BORNAIS, LUC	2020 - GEM 5000 portable gaz extraction monitor Soumission: SO17261	Environnement	Protection de l'environnement	15 980,41 \$	
EXCAVATION VIDOLO LTEE	1389863	08 JANV. 2020	THAI, SADETH	2020 - Nettoyage avec tracteur chargeur dans les 7 écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	43 884,76 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	1391226	13 JANV. 2020	LAROCHE, LAURENT	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 255,91 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
FISHER SCIENTIFIQUE	1395256	28 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Matériel de laboratoire.	Environnement	Inspection des aliments	10 781,58 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	1395256	28 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Matériel de laboratoire.	Environnement	Traitement des eaux usées	896,65 \$	
GESTION POLYVAL INC.	1395160	28 JANV. 2020	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2020 - Entretien ménager de la salle Möbius	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	4 220,50 \$	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1387149	10 JANV. 2020	ALLARD, LINA	BC ouvert pour les frais de courrier, année 2020	Environnement	Inspection des aliments	1 400,00 \$	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1387149	10 JANV. 2020	ALLARD, LINA	BC ouvert pour les frais de courrier, année 2020	Environnement	Traitement des eaux usées	1 679,79 \$	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1387149	10 JANV. 2020	ALLARD, LINA	BC ouvert pour les frais de courrier, année 2020	Environnement	Protection de l'environnement	209,98 \$	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393075	20 JANV. 2020	BORNAIS, LUC	2020 - Courrier Globex CESM	Environnement	Protection de l'environnement	1 574,81 \$	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393075	20 JANV. 2020	BORNAIS, LUC	2020 - Courrier Globex CESM	Environnement	Protection de l'environnement	1 574,81 \$	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393133	20 JANV. 2020	ALLARD, LINA	2020 - Service de courrier 1555, Carrie-Derick	Environnement	Protection de l'environnement	6 299,24 \$	1302177
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1393133	20 JANV. 2020	ALLARD, LINA	2020 - Service de courrier 1555, Carrie-Derick	Environnement	Protection de l'environnement	1 049,88 \$	
GUARD-X INC	1389833	08 JANV. 2020	MOISE, CARL	2020 - Inspection et entretien des systèmes d'extinction incendie pour les 7 écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 367,46 \$	
HOSKIN SCIENTIFIQUE LIMITEE	1392868	20 JANV. 2020	BOULET, SUZANNE	Commande ouverte 2020	Environnement	Réseaux d'égout	5 249,37 \$	
INNOVATION DIAGNOSTICS INC.	1394907	27 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	3 999,23 \$	
ISOVISION INC	1390500	09 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Contrat de services annuel IsoVision et base de données SQL Anywhere (support et assistance téléphonique illimités, nouvelles versions)	Environnement	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	1 846,94 \$	
ISOVISION INC	1390500	09 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Contrat de services annuel IsoVision et base de données SQL Anywhere (support et assistance téléphonique illimités, nouvelles versions)	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	1 846,94 \$	
ISOVISION INC	1390500	09 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Contrat de services annuel IsoVision et base de données SQL Anywhere (support et assistance téléphonique illimités, nouvelles versions)	Environnement	Inspection des aliments	1 759,20 \$	
ISOVISION INC	1390500	09 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Contrat de services annuel IsoVision et base de données SQL Anywhere (support et assistance téléphonique illimités, nouvelles versions)	Environnement	Réseaux d'égout	1 846,94 \$	
LE BOTTIER DU CINQ ENR.	1390427	09 JANV. 2020	MOISE, CARL	2020 - Manteaux employés écocentre	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 264,15 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LES ENTREPRISES DANIEL ROBERT INC.	1389853	08 JANV. 2020	THAI, SADETH	2020 - Déneigement écocentre RDP	Environnement	Matériaux secs - traitement	18 740,27 \$	
LES ENTREPRISES G. D'AMICO INC.	1389858	08 JANV. 2020	THAI, SADETH	2020 - Déneigement écocentre Lasalle	Environnement	Matériaux secs - traitement	32 546,12 \$	
LES ENTREPRISES VENTEC INC	1389859	08 JANV. 2020	THAI, SADETH	2020 - Déneigement écocentre CDN	Environnement	Matériaux secs - traitement	22 572,31 \$	
LOCATION DE LINGE OLYMPIQUE LTEE	1389362	07 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Location et lavage de sarraus pour l'année 2020 - Laboratoire Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	4 724,44 \$	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	1394019	23 JANV. 2020	BOULET, SUZANNE	Commande ouverte 2020	Environnement	Réseaux d'égout	9 448,87 \$	
MAHEU & MAHEU INC.	1393072	20 JANV. 2020	BORNAIS, LUC	2020 - Service de la gestion parasitaire. compte client EMTVIL006	Environnement	Protection de l'environnement	2 099,75 \$	
MANDEL SCIENTIFIC COMPANY INC.	1391491	14 JANV. 2020	LAROCHE, LAURENT	Produits chimiques	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	6 207,70 \$	
MESSER CANADA INC.	1394015	23 JANV. 2020	BOULET, SUZANNE	Commande ouverte 2020	Environnement	Protection de l'environnement	2 099,75 \$	
OXOID INC.	1394592	24 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	8 099,60 \$	
PANAVIDEO INC	1393026	20 JANV. 2020	URRA, PAULA	2020 - PANWVASM300W - Logiciel de gestion video H.264/H265_Soumission # 62728-1	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	7 260,94 \$	
PRODUITS PRAXAIR	1392959	20 JANV. 2020	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Glace sèche. BC ouvert 2020	Environnement	Inspection des aliments	6 000,00 \$	
QUEBEC LINGE CO	1393095	20 JANV. 2020	BORNAIS, LUC	2020 -BCO - Location de vêtements au CESM Compte client 900005268	Environnement	Protection de l'environnement	2 624,69 \$	1036431
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L	1394843	27 JANV. 2020	LACHANCE, ROGER	2020 - Accompagnement dans le cadre de la gestion des centres de tri de matières recyclables	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	52 493,75 \$	
RENOVATION JUBINVILLE INC.	1395911	30 JANV. 2020	URRA, PAULA	2020 - Service de réparation de 7 écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	18 372,81 \$	
SERRURIER EXCEL INC.	1393144	20 JANV. 2020	URRA, PAULA	2020 - Appel de service pour les 7 écocentres (30 minutes de main-d'œuvre & déplacement)	Environnement	Matériaux secs - traitement	6 036,77 \$	
SERRURIER EXCEL INC.	1393632	22 JANV. 2020	URRA, PAULA	2020 - Logiciel Keymanager 7 Premium	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 654,47 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1392846	20 JANV. 2020	ALLARD, LINA	2020 - Achat d'une imprimante Sharp MX3570N voir formulaire de commande - Nouvelle entente 949660	Environnement	Protection de l'environnement	4 331,78 \$	
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	1392950	20 JANV. 2020	ALLARD, LINA	Déchetage des documents confidentiels - BC ouvert 2020	Environnement	Traitement des eaux usées	839,90 \$	
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	1392950	28 JANV. 2020	ALLARD, LINA	Déchetage des documents confidentiels - BC ouvert 2020	Environnement	Traitement des eaux usées	308,65 \$	
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	1392950	20 JANV. 2020	ALLARD, LINA	Déchetage des documents confidentiels - BC ouvert 2020	Environnement	Inspection des aliments	800,00 \$	
SHRED-IT INTERNATIONAL ULC	1392950	20 JANV. 2020	ALLARD, LINA	Déchetage des documents confidentiels - BC ouvert 2020	Environnement	Protection de l'environnement	839,90 \$	
SIGMA ALDRICH CANADA CO.	1391737	15 JANV. 2020	GODEFROY, FABRICE	2020 - Boîte de 50 tubes pour l'échantillonnage Aid-Cet. Air ambiant	Environnement	Protection de l'environnement	5 448,85 \$	
SIG-NATURE	1389840	08 JANV. 2020	THAI, SADETH	2020 - Déneigement écocentre St-Laurent	Environnement	Matériaux secs - traitement	33 596,00 \$	
SPI SANTE SECURITE INC.	1391045	13 JANV. 2020	BOULET, SUZANNE	BC ouvert 2020	Environnement	Réseaux d'égout	2 624,69 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
STERIS CANADA INC	1393186	23 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Contrat de service annuel incluant deux maintenances préventives	Environnement	Inspection des aliments	8 076,10 \$	
SYSTEMES B.C.B.F. 2017	1389832	08 JANV. 2020	THAI, SADETH	2020 - Service d'entretien préventif et correctif des systèmes de pesées pour 7 écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	11 443,66 \$	
SYSTEMES B.C.B.F. 2017	1393139	20 JANV. 2020	URRA, PAULA	2020 - Remplacement équipements et pièces de balances des écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 249,37 \$	
TENAQUIP LIMITED	1395674	29 JANV. 2020	URRA, PAULA	2020 - Fourniture d'équipements pour les écocentres #client: 854217	Environnement	Matériaux secs - traitement	20 997,50 \$	
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	1396039	30 JANV. 2020	ARBIC, DENISE	Achat d'un progiciel Chromeleon.	Environnement	Protection de l'environnement	19 332,71 \$	
TTI ENVIRONNEMENT INC.	1395876	30 JANV. 2020	SAINT-MLEUX, FREDERIC	2020 - Collectes hebdomadaires au 801 Brennan	Environnement	Matières recyclables - matières organiques - traitement	6 173,26 \$	
TUYAUX FLEXIBLES DU QUEBEC INC.	1393068	20 JANV. 2020	BORNAIS, LUC	2020 - Accessoire et fourniture de plomberie	Environnement	Protection de l'environnement	4 199,50 \$	
ULINE CANADA CORP	1393141	20 JANV. 2020	URRA, PAULA	2020 - Fourniture pour les écocentres	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 249,37 \$	
VWR INTERNATIONAL	1391238	13 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Produits chimiques	Environnement	Traitement des eaux usées	3 155,60 \$	
VWR INTERNATIONAL	1395113	28 JANV. 2020	SIROIS, DANIEL	Matériel de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	3 772,54 \$	
J RENE HEBERT LTEE	500079166101	15 JANV. 2020	GELINAS, ISABELLE	Dédouanement BC 1379168	Environnement	Protection de l'environnement	2 414,24 \$	
DECORATION LETENDRE DESIGN	1390010	13 JANV. 2020	LAWS, ISABELLE	Ajout d'une ligne au bon de commande 1390010 pour des travaux de peinture - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	78,74 \$	
DECORATION LETENDRE DESIGN	1390010	08 JANV. 2020	LAWS, ISABELLE	Ajout d'une ligne au bon de commande 1390010 pour des travaux de peinture - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	3 569,57 \$	
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1395864	30 JANV. 2020	COTE, BERNARD	BCO - Droits relatifs à l'obtention de copies de réquisitions et de documents visant une inscription sur le registre foncier afin de maintenir à jour les rôles d'évaluation municipaux pour l'année 2020 (Westmount) - Service de l'évaluation	Évaluation foncière	Évaluation	4 500,00 \$	
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	1395892	30 JANV. 2020	BLANCHARD, PIERRE	A RU- Droits relatifs à l'obtention de copies de réquisitions et de documents visant une inscription sur le registre foncier afin de maintenir à jour les rôles d'évaluation municipaux pour l'année 2020 (Montréal) - Service de l'évaluation f	Évaluation foncière	Évaluation	93 000,00 \$	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1389096	06 JANV. 2020	COTE, BERNARD	Globex - BC 2020 - Frais de courrier interne pour le Service de l'évaluation foncière. Comptes : 41106 (1868 boul des Sources), 41107 et 42107 (255 boul Crémazie Est). Référence au contrat : 1302177	Évaluation foncière	Évaluation	2 624,69 \$	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1389096	06 JANV. 2020	COTE, BERNARD	Globex - BC 2020 - Frais de courrier interne pour le Service de l'évaluation foncière. Comptes : 41106 (1868 boul des Sources), 41107 et 42107 (255 boul Crémazie Est). Référence au contrat : 1302177	Évaluation foncière	Évaluation	4 724,44 \$	1302177

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PITNEY BOWES DU CANADA LTEE	1395769	30 JANV. 2020	COTE, BERNARD	BCO-Contrat de location 0040657454 de 36 mois du système d'insertion Relay 2000 du 24 juillet 2017 au 23 juillet 2020 (Période du 24 oct. 2010 au 23 oct. 2020) (Pitney Bowes) - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	6 299,25 \$	
REPARATEX	1395874	30 JANV. 2020	LAWS, ISABELLE	BCO- Service de serrurier et de réparation de mobilier de bureau pour l'année 2020 pour le Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	3 149,62 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1395854	30 JANV. 2020	COTE, BERNARD	BCO - Frais de téléphonie cellulaire pour les mois de janvier à décembre 2020 pour le Service de l'évaluation foncière - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	11 338,65 \$	1137408
SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES	1395848	30 JANV. 2020	COTE, BERNARD	BCO - Frais de poste pour l'année 2020 (Postes Canada) - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	16 273,06 \$	
SOCIÉTÉ CENTRIS INC.	1394270	23 JANV. 2020	COTE, BERNARD	Accès utilisateurs autorisés du 1er janvier au 30 juin 2020. Le Service de l'évaluation foncière paie 60 % de la facture et le SGPI 40 % (Centris) - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	5 134,29 \$	
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1395927	30 JANV. 2020	COTE, BERNARD	BCO-Avis de mutation de la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour l'année 2020. - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	2 900,00 \$	
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1395871	30 JANV. 2020	COTE, BERNARD	BCO - Avis de mutation de la Ville de Pointe-Claire pour l'année 2020. - Service de l'évaluation foncière	Évaluation foncière	Évaluation	2 600,00 \$	
AIR PHOTO MAX	1394796	27 JANV. 2020	LEBLANC, VINCENT	Réalisation de prises de photos et de vidéos par drone du chantier de construction au CTMO Saint-Laurent (4485) - Incidences 15206	Gestion et planification immobilière	Matières recyclables - matières organiques - traitement	34 010,70 \$	
CLAUDE LEPAGE ELECTRIQUE (2012) INC.	1391557	14 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture et installation de 17 lumières de recul dans les casernes 55-56-57-66-78 - Projet SST	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	17 847,87 \$	
ENGLOBE CORP.	1352104	10 JANV. 2020	LEBLANC, VINCENT	Caractérisation environnementale de matériaux de surface (sol) du projet de réfection du muret périmétrique et ajout d'une 2e issue à la Station de pompage Vincent d'Indy (9849) - Incidences 14568	Gestion et planification immobilière	Approv. et traitement de l'eau potable	18 540,49 \$	
ENGLOBE CORP.	1384173	22 JANV. 2020	CAPPELLI, JEAN	Surveillance en résidence des travaux de réfection de la toiture du bâtiment de service au parc-nature de l'Île-de-la-Visitation (3777)	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	7 800,57 \$	
HONEYWELL LTEE	1392397	16 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Remplacement des évacuateurs à la caserne 43	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 284,49 \$	
HONEYWELL LTEE	1393366	21 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Travaux de vérification et programmation relatif au projet de rénovation et d'agrandissement d'un immeuble administratif au 10351 Sherbrooke Est (1106) - Incidences 15030	Gestion et planification immobilière	Activités policières	18 110,34 \$	
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES GILLES GAUVIN INC.	1391548	14 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture et installation de 14 lumières de recul dans les casernes 13-14-17-29-32-44 - Projet SST	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	14 698,25 \$	
LES ENTREPRISES P.A. ELECTRIQUE INC.	1393909	28 JANV. 2020	LAMBERT, ERLEND	Travaux de mise à la terre du 1500 des Carrières (0105) - Incidences 14842	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	816,91 \$	
LES ENTREPRISES P.A. ELECTRIQUE INC.	1393909	22 JANV. 2020	LAMBERT, ERLEND	Travaux de mise à la terre du 1500 des Carrières (0105) - Incidences 14842	Gestion et planification immobilière	Construction d'infrastructures de voirie	3 030,46 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MICHEL GUIMONT ENTREPRENEUR ELECTRICIEN LTEE	1391563	14 JANV. 2020	BOUVRETTE, JEAN	Fourniture et installation de 14 lumières de recul dans les casernes 37-42-73-74-75-76 - Projet SST	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	14 698,25 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1394883	27 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	travaux de plomberie dans 2 casernes.	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 595,82 \$	
PLOMBERIE DENIS PARADIS INC	1395928	30 JANV. 2020	LEVESQUE, PIERRE	Travaux de plomberie dans divers bâtiments	Gestion et planification immobilière	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	19 873,03 \$	
ST-GELAIS MONTMINY & ASSOCIES ARCHITECTES, S.E.N.C.R.L.	1393841	22 JANV. 2020	CAPPELLI, JEAN	Services professionnels en ce qui concerne les travaux de réfection de la toiture du bâtiment de service au parc nature de l'Île-de-la-Visitation, au 2425-A, boul. Gouin Est (3777)	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	7 225,24 \$	
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	de200127	28 JANV. 2020	GELINAS, ISABELLE	Remise des taxes sur acquisition d'un immeuble	Gestion et planification immobilière	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 640 875,00 \$	
ANDRE LEGAULT	1341415	01 JANV. 2020	BROUILLETTE, CHANTALE	André Legault - Gardiennage - Année 2019 - Contrat/Services techniques gré à gré - Répondant résidant domicilié au 9434, boul. Gouin Ouest, Mt (QC) H8Y 1T4 - Contrat no. 17-6175 pour le SGPVMRS - Section Est	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 709,24 \$	
DETECTION THERMIQUE JD QUEBEC INC.	1393934	22 JANV. 2020	HOGUE CROS, CHARLOTTE ANAIS	Service de détection d'humidité et de test d'air (inspection visuelle, thermographie intérieur, percées exploratoires, échantillonnage de spores dans l'air, déplacement et rapport) - Maison Eustache-Rouleau 294 ch. Senneville.	Grands parcs, mont Royal et sports	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 587,42 \$	
ENTREPRENEUR BIG G ELECTRIC INC.	1393259	21 JANV. 2020	BROUILLETTE, CHANTALE	ENTREPRENEUR BIG G ÉLECTRIC INC-RÉF.FACTURE 1941 LOUER 1 NACELLE ÉLÉVATRICE-LIVRER-RAMASSER-REPLACER 2 MAST DE 4 PO RIGIDE-CASSER LE BÉTON POUR COUPER LES MAST AU PVC EXISTANTS-REPASSER FILAGE DS LS NOUVEAUX MAST-INSTALLER GPVMRS-SECTEUR-E	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 189,02 \$	
INTER PROPANE INC.	1394518	24 JANV. 2020	GIRARD, ISABELLE	Location et remplissage des réservoirs de propane - Année 2020 - Parc du Mont-Royal	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 149,62 \$	
L'ATELIER URBAIN INC.	1388214	07 JANV. 2020	LEFEBVRE, LOUISE- HELENE	2198169001_Réalisation d'une consultation citoyenne visant à définir une vision collective du Grand parc de l'Quest_ Appel d'offres public	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	135 150,41 \$	
LE GROUPE QUADRISCAN	1386721	09 JANV. 2020	BROUILLETTE, CHANTALE	QUADRISCAN- VOTRE NUMÉRO DE RÉFÉRENCE : SOUMISSION ET NUMÉRO DE PROJET : 109301-A - ACHAT DE 24 PANNEAUX (6) 24 X 24 (16) 26 X 26 ET (9) 48 X 48 POUR NOS PARCS-NATURE - GPVMRS - SECTEUR EST	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 336,65 \$	
STANTEC EXPERT CONSEILS LTEE	1374326	10 JANV. 2020	LEFEBVRE, LOUISE- HELENE	19-1069_Réaliser une analyse cartographique détaillée dans le cadre de la planification régionale des milieux humides et hydriques_ Appel d'offres sur invitation	Grands parcs, mont Royal et sports	Planification et gestion des parcs et espaces verts	47 615,33 \$	
BOIS PUBLIC	200127	27 JANV. 2020	JURIE-JOLY, CAMILLE	CE 19-0657 - 1198144001 - Transformation de billots de frènes_5ème versement	Grands parcs, mont Royal et sports	Horticulture et arboriculture	25 000,00 \$	
TRANSPORT M. CHARETTE INC.	1388742	01 JANV. 2020	OSTIGUY, MONYA	IN 333002. Achat de 150 VC de bois Rameo fragmente. Demandeur: Benoit Grondin. Rés. tr. CG 18 0227. Gré à gré. V/Réf: Facture no.0100736.	Infrastructures du réseau routier	Construction d'infrastructures de voirie	4 543,33 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CLIFFORD UNDERWOOD HYDRAULIQUE LTEE.	1369018	13 JANV. 2020	MORENCY, DENISE	2S. A/O 19-17633 à Acquisition et installation d'une plateforme de levage encastrée de 30 pieds pour les besoins de l'atelier mécanique Lachine- Service MRA	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	65 250,15 \$	
JACQUES OLIVIER FORD INC.	1392436	16 JANV. 2020	RADI, NASSIRI	Contrat de gré à gré- Achat d'un Fourgon ayant un PNBV de 9800 lb (minimum) et un volume d'espace cargo de 480 pi³ (minimum) pour le Service du matériel roulant et des ateliers	Materiel roulant et ateliers	Approv. et traitement de l'eau potable	38 462,44 \$	
SERVICE LUBRICO INC.	1393868	22 JANV. 2020	MASSE, PAUL	PTI 68103 - achat fourniture système de distribution d'huile pour les baies de travail - Atelier Anjou- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	9 590,66 \$	
TECHLIFT INTERNATIONAL	1394011	23 JANV. 2020	MASSE, PAUL	PTI 68103 - Fournitures d'un chariot élévateur marque HELI année 2019 pour l'atelier mécanique de l'arrondissement St Léonard- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Construction d'infrastructures de voirie	9 463,36 \$	
V SPEC TECHNO INC.	1394227	23 JANV. 2020	MASSE, PAUL	PTI Aménagement SPVM (71076) à Gré à Gré 3S. Aménagement d'un camion Ford Transit 2500 Pour le soutien technique SPVM à Tel que le Devis du 3 Décembre 2019 de M. Yvan BROUSSEAU- SMRA	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	28 956,60 \$	
144528 CANADA INC.	1386741	07 JANV. 2020	LANDRY, ROBERT	144528 Canada (Cellcom Comm). Soumission. Pour l'achat de micro AINA et chargeurs véhiculaire AINA pour Robert Landry du Module des ressources technologiques du SPVM.	Police	Activités policières	7 866,19 \$	
AFFICOM, AFFICHAGE CREATIF INC.	1394536	24 JANV. 2020	VAILLANCOURT, GAETAN	Housses pour cadavres	Police	Activités policières	3 538,08 \$	
AIRCLEAN SYSTEMS CANADA	1394533	24 JANV. 2020	VAILLANCOURT, GAETAN	Filtres	Police	Activités policières	7 492,17 \$	
AQUILINI PROPERTIES LIMITED PARTNERSHIP	1392919	20 JANV. 2020	ROY, SOPHIE	Location espace de stationnement P. 21 Janv 2020	Police	Activités policières	2 568,13 \$	
BELL CANADA	1390825	10 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Bell Canada. Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Pour les factures mensuel du 10351 Sherbrooke Est (SPVM).	Police	Activités policières	8 399,00 \$	
BELL CANADA	1391076	13 JANV. 2020	LANDRY, ROBERT	Bell Canada. Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Pour les factures mensuel des comptes de service internet et de téléphonie de Robert Landry du Module des ressources technologiques du SPVM.	Police	Activités policières	10 498,75 \$	
BOO! DESIGN INC.	1390538	09 JANV. 2020	SOUMPHOLPHAKDY, SAMAKI ERIC	BROCHURE PARTAGEZ LA ROUTE	Police	Activités policières	3 674,56 \$	
BOSIK TECHNOLOGIES LTD	1393682	22 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	Bosik Technologies. Soumission A1111017-011. Pour test balistique 2020 pour panneaux balistiques du SPVM.	Police	Activités policières	15 000,65 \$	
BOUTY INC	1394425	24 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Bouty. Soumission 0658. Pour 6 chaises pour Nancy Warren secrétaire à la planification opérationnelle situé au 7e du QG (SPVM).	Police	Activités policières	2 810,16 \$	
BOUTY INC	1394534	24 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Bouty. Soumission 0670. Pour des chaises pour le Module des ressources matérielles du SPVM situé au 5000 rue d'Iberville.	Police	Activités policières	20 779,66 \$	
BOUTY INC	1394695	27 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Bouty. Soumission 0696. Pour 15 chaises pour Élise Bergeron secrétaire du PDQ 15 du SPVM.	Police	Activités policières	5 247,12 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BURO DESIGN A.Q. INC.	1390631	10 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Buro Design. Plan 14844. Achat de mobilier pour le futur PDQ 21 du SPVM situé au 1717 rue Berri (Gare d'Autocar de Montréal).	Police	Activités policières	23 159,22 \$	
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1391885	15 JANV. 2020	MENARD, JOSEE	BC ouvert pour 2020, frais de téléinformatique-MVA	Police	Activités policières	3 644,12 \$	
CENTRE INTERNATIONAL DE COURSE AUTOMOBILE (ICAR) INC.	1391758	15 JANV. 2020	FERRAZ, MARIO	Location de piste de pratique automobile pour 20 20. Dates établies selon contrat.	Police	Activités policières	37 795,50 \$	
CESIUM TELECOM INC.	1393074	20 JANV. 2020	LANDRY, ROBERT	Cesium Telecom. Soumission 1022427. Pour l'achat chargeur de voiture et mural avec port USB pour Eric Poulin du Module des ressources technologiques du SPVM.	Police	Activités policières	2 379,54 \$	
CLEVERBRIDGE AG	1395259	28 JANV. 2020	DESBIENS-COTE, MARTIN	X-Ways Forensics Upgrade	Police	Activités policières	3 656,71 \$	
COLLEGE CANADIEN DE POLICE	1391040	13 JANV. 2020	FERRAZ, MARIO	Frais de formation, de déplacements et d'hébergements 2020 au Collège canadien de police.	Police	Activités policières	60 000,00 \$	
COLOGIX MONTREAL INC.	1391043	13 JANV. 2020	FERRAZ, MARIO	Service interconnexion, électricité et espace pour Campus 2020	Police	Activités policières	10 124,53 \$	
COMMUNICATION MICHEL VERRET	1389067	06 JANV. 2020	FERRAZ, MARIO	Contrat gré à gré de janvier à mars 2020.	Police	Activités policières	52 493,75 \$	
CONFECTIONS CARLO SAVO INC.	1390845	10 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Confections Carlo Savo. Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Pour la confection d'uniformes pour cadres pour le SPVM.	Police	Activités policières	7 349,12 \$	
CONNECTIONS PUR-TEL	1390198	09 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Connections Pur-Tel. Facture 3150. De plus de 1000\$ pour travaux d'installation de câble réseau au PDQ 38 (SPVM).	Police	Activités policières	2 099,75 \$	
COOPERATIVE DE TAXI MONTREAL	1391064	13 JANV. 2020	FERRAZ, MARIO	Service de taxi SPVM-Formation pour 2020.	Police	Activités policières	2 099,75 \$	
CSIPIX/SYS-INTELLIGENT SYSTEM SOLUTIONS CORP	1395996	30 JANV. 2020	VAILLANCOURT, GAETAN	CSI pix Comparator License - includes 1 year of Maintenance with 15% Discount Quote 20_1011	Police	Activités policières	3 524,96 \$	
DISTRIBUTION INTERNATIONAL FOYER FC INC.	1389882	08 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Distribution International Foyer FC. Facture 3113. Pour service déjà rendu de plus de 1000\$. Déménagement de 25 casiers entreposés et installation de 50 casiers métallique au CO Est du SPVM.	Police	Activités policières	2 309,72 \$	
DISTRIBUTION INTERNATIONAL FOYER FC INC.	1389887	08 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Distribution International Foyer FC. Facture 3114. Pour service déjà rendu de plus de 1000\$. Installation de 50 casiers métallique au CO Ouest du SPVM.	Police	Activités policières	2 099,75 \$	
DISTRIBUTION MAT SIGNATURE INC.	1393715	22 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Distribution Mat Signature. Soumission SQ-123. Pour tapis au 1717 rue Berri. (SPVM).	Police	Activités policières	11 376,40 \$	
DYPLEX COMMUNICATIONS LTD.	1390517	09 JANV. 2020	DAGENAIS, GILBERT	quotation 210560	Police	Activités policières	7 559,10 \$	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1391046	13 JANV. 2020	FERRAZ, MARIO	Frais de formation, d'hébergement et de repas à l'ENPQ pour 2020.	Police	Activités policières	61 496,25 \$	
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1392159	16 JANV. 2020	DESJARDINS, LINE	Contribution annuelle 2020 au financement de l'ENPQ.	Police	Activités policières	1 204 281,54 \$	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1392655	17 JANV. 2020	LANDRY, ROBERT	Électronique Raybel. Soumission. Pour l'achat d'antenne pour Robert Landry des Ressources technologiques du SPVM.	Police	Activités policières	3 779,55 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC	1390850	10 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Équipement d'Incendie Globe. Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Pour le remplissage poudre et test hydrostatique pour les extincteurs du SPVM.	Police	Activités policières	2 099,75 \$	
FACTA GLOBAL INC.	1395578	29 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	Facta Global. Soumission 1497. Achat de cartouches pour scénario d'entraînement et de formation du SPVM.	Police	Activités policières	22 137,67 \$	
FIBRENOIRE INC.	1391055	13 JANV. 2020	FERRAZ, MARIO	Contrat # SPVM01-005 - Connexion Internet 2020 100Mbps - 1250, René-Lévesque Ouest, suite 500	Police	Activités policières	2 519,70 \$	
FILTRATION PLUS INC.	1390855	10 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Filtration Plus. Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Pour le ramassage de poussière de balle frangible au 2 semaines pour les arrêts balle du CO Est et Ouest du SPVM.	Police	Activités policières	26 246,87 \$	
GEMSYS MONEY HANDLING SYSTEMS INC.	1390995	13 JANV. 2020	NGO, HOANG HAO	Réparation/Entretien - Appareil électronique	Police	Activités policières	11 898,30 \$	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	1389753	08 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Globex. Facture 322822. De plus de 1000\$ pour frais de livraison du courrier interne du SPVM.	Police	Activités policières	4 822,94 \$	
GROUPE CT INC.	1390949	13 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Groupe CT. Facture 406248. Service déjà rendu. Facture de plus de 1000\$ pour contrat de service pour la location de timbreuses et de télécopieur pour le 8e du QG (SPVM).	Police	Activités policières	2 957,60 \$	
GROUPE REPROCOT	1391057	13 JANV. 2020	FERRAZ, MARIO	Service d'impression, trouage, assemblage, pour l'année 2020	Police	Activités policières	27 296,75 \$	
GUARD-X INC	1390879	10 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Guard-X. Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Pour le remplissage d'extincteur du SPVM.	Police	Activités policières	7 769,07 \$	
HYPERTEC SYSTEMES INC	1392555	17 JANV. 2020	LANDRY, ROBERT	Hypertec Systèmes. Soumission. Pour réparation d'un appareil Panasonic pour Robert Landry du Module des ressources technologiques du SPVM.	Police	Activités policières	2 351,72 \$	
INDUSTRIELLE ALLIANCE ASSURANCES ET SERVICES FINANCIERS INC.	1391228	13 JANV. 2020	CHARBONNEAU, MARC	Frais d'assurance-employés en mission	Police	Activités policières	12 330,90 \$	
INFO-CARREFOUR INC.	1390929	13 JANV. 2020	DUPONT, MANON	Achat IPAD SCO Cannabis	Police	Activités policières	6 458,83 \$	
J. CARRIER FOURNITURES INDUSTRIELLES INC.	1390497	09 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	J. Carrier Fournitures Industrielles. Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Pour l'achat de divers outils pour l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	2 624,69 \$	
KINEQUIP	1390979	13 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Kinequip. Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Contrat de service. Pour Réparation et entretien d'équipement de gym du SPVM.	Police	Activités policières	5 685,07 \$	
KORTH GROUP LTD	1392576	17 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	Korth Group. Soumission QT0002543. Pour l'achat de munition 9mm de service l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	21 951,84 \$	
KORTH GROUP LTD	1393625	22 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	Soumission QT0002533. Achat de munitions pour tireur d'élite pour le SPVM.	Police	Activités policières	5 514,68 \$	
LES CONSULTANTS PARENT & ASSOCIES INC. (CPA)	1396107	31 JANV. 2020	BOUDREAU, DANIEL	Demande de changement logiciel Gare	Police	Activités policières	6 173,26 \$	
LES INDUSTRIES CENTAURE LTEE.	1392588	17 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	Centaur. Soumission pour achat de munition 9mm pour la formation pratique du SPVM.	Police	Activités policières	22 082,02 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MAGNET FORENSICS	1391423	14 JANV. 2020	LEBLANC, FRANCOIS	SMS Magnet AXIOM 2AX03	Police	Activités policières	29 256,82 \$	
MAGNET FORENSICS	1391450	14 JANV. 2020	DESBIENS-COTE, MARTIN	SMS Magnet AXIOM	Police	Activités policières	8 294,08 \$	
MARK VANDZURA ENTREPRISES LTEE - CANADIAN TIRE	1390508	09 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	Mark Vandzura Ent. (Canadian Tire). Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Pour l'achat de quincaillerie et outil pour l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	2 624,69 \$	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1392293	16 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	M.D. Charlton. Soumission 4008981. Pour panneaux balistique pour l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	6 608,97 \$	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1393649	22 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	M.D. Charlton. Soumission 4010784. Achat de cartouche de pratique pour arme à impulsion électrique X2 pour la formation du SPVM.	Police	Activités policières	22 601,71 \$	
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1393669	22 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	M.D. Charlton. Soumission 4010625. Grenade lacrymogène qui dissipe plus rapidement son contenu que les autres et deviens très chaude évitant d'être retourné vers les policiers lors de son utilisation.	Police	Activités policières	6 574,63 \$	
METAK DISTRIBUTING LTD.	1390336	09 JANV. 2020	FARIAS, DANIEL	Metak Distributing. Appel d'offre 19-17390. Pour destruction des munitions en fin de vie utile du service (SPVM), ainsi que les munitions rapportés par les citoyens de la Ville de Montréal.	Police	Activités policières	47 244,37 \$	
MICHEL GARAND	1391024	13 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Michel Garand. Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Pour fabrication de plaquettes et affiches pour le SPVM.	Police	Activités policières	15 748,12 \$	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1394471	24 JANV. 2020	DUPONT, MANON	CGER ACCEF déc 2019	Police	Activités policières	6 718,98 \$	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1394472	24 JANV. 2020	DUPONT, MANON	CGER Cannabis déc 2019	Police	Activités policières	18 249,23 \$	
MINISTERE DES TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1395148	28 JANV. 2020	COTE, DOMINIQUE	Location véhicules EILP - Décembre 2019	Police	Activités policières	9 875,85 \$	
MINISTRE DES FINANCES	1392589	17 JANV. 2020	CARBONNEAU, LINE	Factures multiples 2020 - Déontologie/Frais conciliation	Police	Activités policières	52 493,75 \$	
MINISTRE DES FINANCES	1392620	17 JANV. 2020	CARBONNEAU, LINE	Factures multiples 2020 déontologie - Frais d'enquête	Police	Activités policières	104 987,50 \$	
MOUVEMENT QUEBECOIS DE LA QUALITE	1392745	17 JANV. 2020	LANDRY, ESTELLE	Adhésion pour 2 ans - Mouvement québécois de la qualité	Police	Activités policières	2 598,44 \$	
NEDCO	1395236	28 JANV. 2020	RENAUD, LUC	Casques d'écoute et amplificateur pour PCU	Police	Communications d'urgence 911	6 651,06 \$	
NORBEC COMMUNICATION	1395734	30 JANV. 2020	LANDRY, ROBERT	Norbec Communication. Soumission SPVM Technologie. Pour l'achat d'adaptateur d'alimentation avec port Ethernet pour Robert Landry de le Module des ressources technologiques du SPVM.	Police	Activités policières	2 755,92 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
OCCAM VIDEO SOLUTIONS	1394086	23 JANV. 2020	NGO, HOANG HAO	Dongle license	Police	Activités policières	2 605,87 \$	
PANASONIC CANADA INC.	1393815	22 JANV. 2020	LANDRY, ROBERT	Panasonic Canada. Soumission. Pour l'achat d'une pellicule de plastique de protection pour les CF-20 pour Robert Landry du Module des ressources technologiques du SPVM.	Police	Activités policières	6 105,02 \$	
PANAVIDEO INC	1393804	22 JANV. 2020	LANDRY, ROBERT	Panavideo. Soumission 62758-4. Pour un support mural pour Robert Landry du Module des ressources technologiques du SPVM.	Police	Activités policières	5 774,31 \$	
PLENTY O PATCHES	1391630	14 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	Soumission 1192. Accessoires de nettoyage d'arme à feu pour l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	3 915,24 \$	
POLICE ORDNANCE COMPANY INC.	1394453	24 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	Police Ordnance Cie. Soumission 20200124. Achat de projectile d'irritant chimique et autre tiré par une arme pour le GTI du SPVM.	Police	Activités policières	13 960,82 \$	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1392621	17 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	Rampart International. Facture R202023239. Pour marchandise déjà reçu de plus de 1000\$. Pour lampe de poche et support pour arme à feu pour l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	11 056,54 \$	
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1394257	23 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	Rampart International. Soumission Q-06462. Achat de linges prétraités avec du lubrifiant de silicone pour nettoyage d'arme à feu pour l'Armurerie du SPVM.	Police	Activités policières	3 165,38 \$	
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1391888	15 JANV. 2020	MENARD, JOSEE	BC ouvert pour 2020-MVA	Police	Activités policières	9 600,00 \$	
REPARATEX	1391030	13 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Réparatex. Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Pour la réparation de classeur et fabrication de clés pour caisson du SPVM.	Police	Activités policières	12 598,50 \$	
RESTO PLATEAU	1392272	16 JANV. 2020	BISSONNETTE, SYLVAIN	service traiteur	Police	Activités policières	2 251,90 \$	
RESTO PLATEAU	1392274	16 JANV. 2020	BISSONNETTE, SYLVAIN	service traiteur	Police	Activités policières	4 110,45 \$	
RESTO PLATEAU	1392510	17 JANV. 2020	LEGAULT, GENEVIEVE	service traiteur	Police	Activités policières	2 898,60 \$	
REVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP	1390445	09 JANV. 2020	NGO, HOANG HAO	Transport	Police	Activités policières	2 719,01 \$	
SC360 INC	1389674	08 JANV. 2020	CHARRON, DIANE	Câblage informatique Lot 1 - R407219 - faire installer 39 prises réseau dans le local RCA-45 au 10351 Sherbrooke - Service des technologies de l'information	Police	Activités policières	7 020,85 \$	1188280
SERRURIERS AMHERST INC.	1391041	13 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Serruriers Amherst. Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Pour service de serruriers pour le SPVM.	Police	Activités policières	2 099,75 \$	
SERVICE GAGNON ELECTRIQUE INC.	1387541	01 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	SGE. Facture 7342. Service déjà rendu pour facture de plus de 1000\$. Pour travaux d'installation électrique au 10351 Sherbrooke Est (SPVM).	Police	Activités policières	2 875,98 \$	
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1387534	01 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Service d'entretien Alphanet. Facture 15245. Facture de plus de 1000\$ pour service déjà rendu pour entretien ménager du 9 au 29 juin 2019 du Pavillon 09 Boscoville situé au 10950 Boul. Perras pour formation du SPVM.	Police	Activités policières	2 047,26 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SERVICES D'ENTRETIEN ALPHANET INC.	1390179	09 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Service d'entretien Alphanet. Facture 15741. Facture de plus de 1000\$ pour service déjà rendu pour entretien ménager du 1 au 21 décembre 2019 du Pavillon 09 Boscoville situé au 10950 Boul. Perras pour formation du SPVM.	Police	Activités policières	3 582,70 \$	
SETCAN CORPORATION	1393611	22 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	Setcan Corp. Soumission 5923. Pour l'achat de vaporisateur inerte pour formation du SPVM.	Police	Activités policières	3 308,82 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1393374	21 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Sharp. Soumission pour le SPVM pour un photocopieur Sharp MX4071 pour le Module des ressources technologiques du SPVM situé au 5000 Iberville. Personne contacte sur place : Eric Poulin agent technique en électronique.	Police	Activités policières	4 307,64 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1393450	21 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Sharp. Soumission pour le SPVM pour 4 photocopieurs Sharp MXC303W pour les Archives du SPVM situé au 5000 Iberville. Personne contacte sur place : Yvette Rolande Gill.	Police	Activités policières	8 331,81 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1393861	22 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Sharp. Soumission pour le SPVM pour un photocopieur Sharp MX4071 pour le futur PDQ 21 situé au 1717 rue Berri.	Police	Activités policières	4 626,80 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1393916	22 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Sharp. Soumission pour le SPVM pour 1 photocopieur Sharp MX3071 pour le PDQ 8. Personne contacte sur place : Manon Robitaille secrétaire.	Police	Activités policières	3 376,40 \$	
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1394724	27 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Sharp. Soumission pour le SPVM pour un photocopieur Sharp MX4071 pour la cour du Québec chambre jeunesse situé au 410 rue Bellechasse. Personne contact sur les lieux : Lucie Archambault agent de bureau.	Police	Activités policières	5 674,57 \$	
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1393936	22 JANV. 2020	NGO, HOANG HAO	Duplicateur clefs usb	Police	Activités policières	3 017,24 \$	
SUPREMEX INC.	1394537	24 JANV. 2020	VAILLANCOURT, GAETAN	Enveloppes	Police	Activités policières	2 260,01 \$	
TEEL TECHNOLOGIES CANADA	1391385	14 JANV. 2020	NGO, HOANG HAO	Examen dvr (vidéo) licence	Police	Activités policières	9 727,52 \$	
TENAQUIP LIMITED	1392730	17 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Tenaquip. Soumission 12586059-00. Pour l'achat de fond de vestiaire en plastique pour le SPVM livré au 5000 Iberville au Module des ressources matérielles du SPVM.	Police	Activités policières	3 314,98 \$	
VALLEY ASSOCIATES INC.	1393529	21 JANV. 2020	BERNIER, MARTIN	Valley Associates. Soumission 206054BOQ. Équipement pour scénario de formation du SPVM livré au 5000 rue d'Iberville.	Police	Activités policières	12 996,21 \$	
VERSALYS	1391060	13 JANV. 2020	FERRAZ, MARIO	Formation bureautique SPVM 2020.	Police	Activités policières	25 699,89 \$	
VETEMENTS DE PROTECTION NAGASHI INC	1394031	23 JANV. 2020	FERRAZ, MARIO	Achat de "mawashi" et casque avance.	Police	Activités policières	2 467,21 \$	
VIDEOTRON LTEE .	1391063	13 JANV. 2020	JALBERT-GERVAIS, MARIE-CHRISTINE	Vidéotron. Bon de commande ouvert pour l'année 2020. Pour service mensuel de télédiffusion pour le QG (SPVM) situé au 1441 St-Urbain.	Police	Activités policières	15 748,12 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
VOXEL FACTORY INC.	1390085	08 JANV. 2020	DAGENAIS, GILBERT	soumission so-04955// 2% de rabais fidélité- Atelier de prise en main- 1 bouteille de 3Dlac - Livraison gratuite - Tarif préférentiel sur les réparations et la maintenance (40 \$/H) - Service de support bilingue via système de billets-10%	Police	Activités policières	9 693,79 \$	
BELL CANADA	95517706	21 JANV. 2020	BOUDREAU, DANIEL	Bell DOS	Police	Activités policières	7 249,03 \$	
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	cr200121	22 JANV. 2020	LAJEUNESSE, ISABELLE	DÉP. OPÉRATIONNELLE - SCO OUEST	Police	Activités policières	2 000,00 \$	
DEPENSES OPERATIONNELLES - SPVM	crd200121	22 JANV. 2020	LAJEUNESSE, ISABELLE	DÉP. OPÉRATIONNELLE - SCO	Police	Activités policières	2 800,00 \$	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	2019042sse	21 JANV. 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	7 807,73 \$	
FONDS DE GESTION DES INFRASTRUCTURES - SPVM	2019ref041	08 JANV. 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	7 807,73 \$	
FONDS OPERATIONNEL ENQUETE - SPVM	20200101decsse2020001	29 JANV. 2020	DI STEFANO, MELISSA	Dépenses autorisées dans le cadre d'enquêtes policières	Police	Activités policières	5 671,99 \$	
HYDRO-QUEBEC	762613	27 JANV. 2020	BOUDREAU, DANIEL	Hydro Quebec couru manuel 2019	Police	Activités policières	2 168,79 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	20191159	07 JANV. 2020	BOUDREAU, DANIEL	Rogers couru manuel 2019	Police	Activités policières	13 910,84 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	20191259	13 JANV. 2020	BOUDREAU, DANIEL	Rogers	Police	Activités policières	10 341,27 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	tr00157112019	07 JANV. 2020	BOUDREAU, DANIEL	Rogers couru manuel 2019	Police	Activités policières	26 771,81 \$	
4528221 CANADA INC.	1394758	27 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert pour la réparation d'aspirateurs pour divers bâtiments du SIM pour l'année 2020.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 149,62 \$	
9082-8179 QUEBEC INC.	1390310	09 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	PAIEMENT DE LA FACTURE 3226 - LOCATION D'UNE PELLE 323 LE 2 OCTOBRE 2019 // INTERVENTION POUR UN INCENDIE SITUÉ AU 4685 AVENUE MACMAHON, NDG	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 380,28 \$	
9293-4157 QUEBEC INC.	1390629	10 JANV. 2020	MIADI, WAFA	DM-00183 // INVENTAIRE // ACHAT DE CLÉS DE DÉVERROUILLAGE DE PORTES D'ASCENSEUR	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 152,98 \$	
9295-6713 QUEBEC INC.	1394290	23 JANV. 2020	BOUDREAU, CAROLINE	CF - Achat de manteaux pour les instructeurs - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 474,30 \$	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1389398	07 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM-00185 // INVENTAIRE // ACHAT DE 20 BOITES DE 500 BOUCHONS D'OREILLES EN MOUSSE SANS CORDON HOWARD LEIGHT	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 111,30 \$	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	1391671	14 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM-00189 // ACHAT DE COUPES BOULONS POUR L'ATELIER INVENTAIRE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 417,65 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1389421	07 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DST - INVENTAIRE - Bon de commande ouvert: Entretien et remplissage d'extincteur à eau et à poudre pour les véhicules du SIM, pour l'année 2020.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	20 997,50 \$	
ALPHAPLANTES	1390386	09 JANV. 2020	MACAMEAU- DEMERS, MYRIAM	CF - Entretien - Plantes - Contrat de 12 mois - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 507,23 \$	
AREO-FEU LTEE	1390605	10 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	Électricité et Communication // # Devis: ODS-003394 - Réparation Chargeur véhiculaire pour Tic 6000 - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 678,80 \$	
AREO-FEU LTEE	1391175	13 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	DM 09558 // HYDRAULIQUE // ACHAT 12 DIVISEURS/RÉDUCTEURS POUR REMPLACER LES ÉQUIPEMENTS SUR LES CAMIONS 200 OU 400 QUI SONT DÉSUETS OU NON RÉPARABLE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 274,06 \$	
AREO-FEU LTEE	1393045	20 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM05132 et DM05136 // Électricité et communication // Câble, vis, pin, lentille et caoutchouc pour Knucklehead - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 186,63 \$	
AREO-FEU LTEE	1396001	30 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	Électricité // Devis ODS-003590 // Unité: A2-05004-D16, A2-04989-C16 et A2-04830-C16 // Réparation de divers chargeur sur véhiculaire pour Tic 6000	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 769,28 \$	
BERNARD VADNAIS	1393842	22 JANV. 2020	LACHANCE, BRUNO	Services d'animation spirituelle pour les pompiers de Montréal (SIM) couvrant la période du 01 janvier 2020 au 6 septembre 2020 - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 500,00 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1390555	09 JANV. 2020	LECOURS, SYLVAIN	DM 04557 // APRIA // ACHAT 30 MASQUES INTERNE NOIR - GRANDEUR: XL	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 061,96 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1393247	21 JANV. 2020	LECOURS, SYLVAIN	SIM/DST - APRIA Support à lunette intérieur du facial # 336890493 selon soumission SC20002236 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 336,43 \$	
BOIVIN & GAUVIN INC.	1394989	28 JANV. 2020	LIEBMANN, RICHARD	Soumission SC20002348 // Cuir // Acquisition de gants de combat requis pour les prochaines recrues et un renflouement pour l'inventaire de la DST.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	51 686,29 \$	
CANEVAS LASALLE	1393883	22 JANV. 2020	LECOURS, SYLVAIN	DM 240124 // Cuir // Achat 15 bâches outil jaune pour unité 400	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 196,88 \$	
CDTEC CALIBRATION INC.	1389702	08 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM259963 // Électricité et communication // Remplacement oxygen Gas Alert max XT II (SSIM)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 685,06 \$	
CDTEC CALIBRATION INC.	1389715	08 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM259962 // Électricité et communication // Remplacement enco-sure Gas Alert Max XT II (SSIM)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 163,79 \$	
CDTEC CALIBRATION INC.	1392595	17 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	Bon de commande ouvert 2020 - Réparation et entretien de station et détecteurs 4 gaz de marque BW	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 \$	
CENTAURECOM INC.	1393257	21 JANV. 2020	LIEBMANN, RICHARD	CENTAURECOM -Programme de reconnaissance du SIM - Répétition de commande -(250) bouteilles d'eau CAMELBAK couleur Bleu -Impression logo SIM blanc. Approuvé par Michel Lapierre.- SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 839,93 \$	
CENTAURECOM INC.	1395018	28 JANV. 2020	RENAUD, SYLVAIN	Achat -Clé USB Modèle à torsion - Polycarbonate et pince acier inoxydable - Couleur rouge métal - Impression 4 couleurs - 8 Go - Voir soumission 2701-20 - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 188,99 \$	
CENTAURECOM INC.	1395418	29 JANV. 2020	LIEBMANN, RICHARD	Programme de reconnaissance -Achat de (200) sacs sport pour les cohortes de nouvelles recrues prévues à partir d'avril. - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 545,96 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CENTRE APPAREIL MENAGER R.H. BEAULIEU (1981) INC.	1394786	27 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert pour la réparation et l'entretien des cuisinières résidentielles du SIM pour l'année 2020.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 199,50 \$	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1389683	08 JANV. 2020	GROULX, LOUISE	BCO ÉQUIPE NAUTIQUE - SERVICE DE LOCALISATION PAR GPS POUR BATEAUX (T.O RIDGEWOOD CAPACITY PLUS UHF) - ANNÉE 2019 - SSIM plus année 2020	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 513,40 \$	
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1389784	08 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2020 -Électricité // Paiement de services d'installations et désinstallations de diverses matériels de communication.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	31 496,25 \$	
CHOQUETTE-CKS INC.	1394738	27 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Réparations et entretiens des cuisinières du SIM pour l'année 2020	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 498,75 \$	
CODE 4 FIRE & RESCUE INC.	1376358	24 JANV. 2020	MIADI, WAFA	DM-04876 // INVENTAIRE // RESCUE 42: 6 PIQUETS ET 10 SACS	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 624,68 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1390585	10 JANV. 2020	GROULX, LOUISE	mauvaise adresse-Sieve packs pour LCD3.3 paquet de 10 - Équipe GIMD -SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 456,19 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1394510	28 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Achat de bouteille DM00364 // Électricité et communication // Bouteille pour 4 gaz selon soumission 104647 (SIM)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	51,97 \$	
CONCEPT CONTROLS INC.	1394510	24 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Achat de bouteille DM00364 // Électricité et communication // Bouteille pour 4 gaz selon soumission 104647 (SIM)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 811,09 \$	
CONTOUR D'IMAGE INC.	1390534	09 JANV. 2020	DESCHAMPS, MARCEL	Letrage de véhicules électriques de prévention - Impression vinyle message avertisseur de fumée et Impression - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Prévention - Séc. incendie	2 910,25 \$	
COSE INC.	1389723	08 JANV. 2020	GAUTHIER, PHILIPPE	COSE INC. - D-836 Détermination de la cible en termes de rôles et respon. pour les CO. Co (SIM) 7h 10 déc 2019. Approuvé par Philippe Gauthier. - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 774,32 \$	
DMS DIVISION DE C.I.T.I.	1392505	17 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Achat de rideaux opaque de couleur gris, tissu FR au choix, installation incluse. Caserne 73.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 724,43 \$	
DMS DIVISION DE C.I.T.I.	1394827	27 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert pour l'année 2020 pour l'achat de stores, toiles et rideaux de douche pour les casernes du SIM.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 548,62 \$	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1389520	07 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM05129 // Électricité et Communication // Fiche mâle et femelle lames droite (SSIM)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 835,88 \$	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1389520	08 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM05129 // Électricité et Communication // Fiche mâle et femelle lames droite (SSIM)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	15,64 \$	
ELECTRONIQUE RAYBEL INC	1390980	13 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM05139 // Électricité et communication // Batterie pour lampe Survivor # 90130 (SSIM)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 448,85 \$	
ENTREPOTS LAFRANCE INC.	1389774	08 JANV. 2020	LECOURS, SYLVAIN	Bon de commande ouvert 2020 - DST // Service d'entreposage pour le surplus d'inventaire pour l'année 2020.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	12 598,50 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1385295	09 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	DM 09556-09560-09953-09566 // HYDDRAULIQUE // ACHAT DE PIÈCES POUR COUSSINS DE LEVAGE PARATECH ET COUSSINS DE SAUVETAGE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	272,97 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1385295	01 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	DM 09556-09560-09953-09566 // HYDDRAULIQUE // ACHAT DE PIÈCES POUR COUSSINS DE LEVAGE PARATECH ET COUSSINS DE SAUVETAGE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 898,22 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1390522	09 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM05105 // Électricité et communication // Éjecteur à fumée - Supervac 16" moteur électrique (SSIM)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 063,04 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1393636	22 JANV. 2020	LECOURS, SYLVAIN	DM 240125 // Cuir // Achat 50 musettes (sacs) de transport	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 362,22 \$	
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC - L'ARSENAL	1394560	24 JANV. 2020	LECOURS, SYLVAIN	SIM/DST - APRIA - Sacs noir pour facial - ssim	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 346,51 \$	
EQUIPEMENTS SURVIE MARITIME (ESM) INC.	1393267	21 JANV. 2020	WATERHOUSE, DAVE	Bon de commande annuel - Inspections, entretiens et réparations des combinaisons immersions MSD 624 - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	20 997,50 \$	
GESTION ANDRE R VAILLANCOURT LTEE - CANADIAN TIRE	1394816	27 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert pour l'année 2020 pour l'achat de divers items pour les bureaux administratifs et les casernes du SIM.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 \$	
GESTION C. & L. LAROCHELLE INC. - CANADIAN TIRE	1389701	08 JANV. 2020	GROULX, LOUISE	BON DE COMMANDE OUVERT - ACHAT DIVERS ARTICLES - ÉQUIPES SPÉCIALITÉS - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 624,69 \$	
IMPRESSION PARAGRAPH INC	1388624	01 JANV. 2020	PERRY, REMI	CF - Brochure Quoi faire après un incendie - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 767,48 \$	
INNOTEX INC.	1389374	20 JANV. 2020	LECOURS, SYLVAIN	Factures - Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de janvier 2020	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 441,53 \$	C899907
INNOTEX INC.	1389374	23 JANV. 2020	LECOURS, SYLVAIN	Factures - Cuir - Inspection et entretien d'habit de combat pour le mois de janvier 2020	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 434,02 \$	
INSPECTIONS D'ECHELLES DENIS THIBAUT	1389432	07 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande OUVERT 2020 // SIM-DST: Inspections et test d'échelles pour les véhicules du SIM. Incluant pièces et main d'œuvres.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	31 496,25 \$	
INSTRUMENTS ISAAC INC	1389787	08 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	Bon de commande ouvert 2020 - LA TÉLÉMÉTRIE DU SIM. INCLUANT LE SERVICE DE LOGICIEL ISAAC AINSI QUE LE TRANSFERT DES DONNÉES ET D'UN SERVEUR POUR 2020	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	15 748,12 \$	
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1395203	28 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	DM 09581-09582 // Hydraulique // Pièces de rechange/remplacement pour scie pour les incendies	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	11 778,46 \$	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321151	01 JANV. 2020	LECOURS, SYLVAIN	ARPIA - Factures 200345-200346-200347-200351 Entretien mensuel - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1,05 \$	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1321151	13 JANV. 2020	LECOURS, SYLVAIN	ARPIA - Factures 200345-200346-200347-200351 Entretien mensuel - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 198,86 \$	
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1389795	21 JANV. 2020	LECOURS, SYLVAIN	Facture - SIM/DST - APRIA Entretien complet semi-annuel, air respirable, caserne No. 17 et No. 05 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 061,71 \$	1275193
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTEE	1391713	15 JANV. 2020	LECOURS, SYLVAIN	SIM/DST - APRIA - Ensemble d'un bloc diffuseur de pression pour 8 cylindres selon soumission #10443 ainsi qu'un bouyou de 6000 lbs #BRE-HPH-7000-04 selon DM237582 - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 070,74 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LE GROUPE BELLON PRESTIGE INC.	1392543	17 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Abri neuf style carport pour couvrir la clôture, structure de l'abri en acier galvaniser 1" 1/4 rond, 16 gage, Arche au 4 pieds. Structure assemblée. Option 2 choisie - Toile en polyéthylène 4 saisons 6. 5 onces. Garantie 1 an.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 144,91 \$	
LES DISTRIBUTIONS NORTHER ENR.	1389482	07 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM-04877 // Inventaire // Achat des têtes de coupe (Cutterhead heavy duty)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 950,15 \$	
LES DISTRIBUTIONS NORTHER ENR.	1394857	27 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	BCO 2020 - Forge - Accessoire et pièce de remplacement pour outil - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 \$	
LES ENTREPRISES HANDFIELD INC.	1389430	07 JANV. 2020	LECOURS, SYLVAIN	Bon de commande ouvert 2020 // Pantalons cols bleu et Bottes pour personnel DST	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 399,00 \$	
LES INDUSTRIES SAULNIER INC	1389441	07 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	Bon de commande ouvert 2020 - Inventaire // Vérification des gants diélectriques	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 \$	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1392681	17 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Achat de 8 étagères ouvertes ainsi que de tablettes, de sabots et de la quincaillerie. caserne 27	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 112,26 \$	
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	1393253	21 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Achat de 20 casiers grillagés, avec tablette, 2 crochets, 1 pôle. Moraillon pour cadenas, plaque numéroté en aluminium. Transport inclus dans le prix. 15 casiers envoyés dans 2 casernes, les 5 autres sont pour la réserve.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 429,43 \$	
LES SERVICES DE CUISINE H.R.D. LTEE	1394795	27 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert pour les réparations et l'entretien des cuisinières du SIM pour l'année 2020.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 299,25 \$	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	1389845	08 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2020 - DST // la location d'une fourgonnette Ford Transit T-150 Moyen Ford 6 (17-29852) pour l'atelier électricité et communication.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	14 698,25 \$	
MCKESSON CANADA	1392675	17 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2020 - Achat des Epipens	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	36 745,62 \$	
MORNEAU SHEPELL LTE	1393809	22 JANV. 2020	L'HOSTIE, SYLVAIN	Paiement facture No 1106389 Morneau Shepell (5 T : taxable et 68 E: non taxable) service professionnels - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 840,57 \$	1310883
MULTIRECYCLE	1389899	08 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2020 - DST // Pour la récupération des rebus et des matières recyclables des ateliers de la DST pour l'année 2020, fréquence cueillette dernière semaine du mois 1 fois le jeudi	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	20 997,50 \$	
PEAUSEIDON EAU DE SOURCE NATURELLE	1324079	09 JANV. 2020	BOURRET, YVON	Ajout pour payer facture 2019- Eau potable - Division 2 - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 099,75 \$	
PEAUSEIDON EAU DE SOURCE NATURELLE	1393341	21 JANV. 2020	PAQUETTE, FREDERIC	BCO -Achat de bouteilles d'eau - Caserne 51 à 2019 - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 099,75 \$	
PITNEY WORKS	1392406	16 JANV. 2020	LIEBMANN, RICHARD	Affranchissement pour l'année 2020 du CS-EDP - Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 099,75 \$	
PUROLATOR COURRIER LTEE	1389680	08 JANV. 2020	GROULX, LOUISE	BON DE COMMANDE ANNUEL POUR LA LIVRAISON DE MARCHANDISES / ÉQUIPEMENTS POUR RÉPARATIONS - DIVERS SPÉCIALITÉS - ANNÉE 2020 - # COMPTE 0155380 - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 \$	
RADIOPROTECTION INC.	1395310	28 JANV. 2020	MORVAN, YANNICK	Bon de commande annuel pour la réparation et la calibration des détecteurs de radioactivité- Équipe GIMD - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 349,12 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
REPARATEX	1394774	27 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande pour la réparation du mobilier dans divers bâtiments du SIM pour l'année 2020.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 199,50 \$	
SOCIETE DE TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1391180	13 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2020 // STM // Location de bus pour évacuations diverses - SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	41 995,00 \$	
STRATA-GYM INC.	1392638	17 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Achat de 3 vélos. 1 pour la caserne 3 et 2 pour la caserne 8.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 094,51 \$	
TENAQUIP LIMITED	1392358	16 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Achat de 20 humidificateurs (grand format) pour la réserve.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 469,31 \$	
TEXTILES MERCEDES LTEE	1362493	28 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	DM-00363 // TUYAUX // ACHAT DE TUYAUX 4" - 50'pied ** Tissus ** / Paiement de facture	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 729,73 \$	
TEXTILES MERCEDES LTEE	1389891	08 JANV. 2020	GIRARD, SYLVIE	Bon de commande ouvert 2020 - DST // Tuyaux-Communication - RGO#5234 / Vérification et réparation de différents boyaux 3" (34) et 1 3/4" (126) pour le SIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 448,87 \$	
THIBAUT & ASSOCIES - L'ARSENAL	1393662	22 JANV. 2020	GOYETTE, STEPHANE	DM05127 // Électricité et Communication // Projecteur à main 12 volts # QH-2000 - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 582,47 \$	
WM QUEBEC INC.	1393332	21 JANV. 2020	WATERHOUSE, DAVE	BCO - Location de conteneur pour divers formation - Année 2020 - SSI	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 \$	
ZOLL MEDICAL CANADA INC.	1392715	17 JANV. 2020	CYR, MARTINE	Bon de commande ouvert 2020 - Achat de pile pour les premiers répondants	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	5 249,37 \$	
ZOLL MEDICAL CANADA INC.	1393838	22 JANV. 2020	LEFEBVRE, FRANCOIS	BCO-CF - ZOLL - Équipement et matériel pour formation des premiers répondants - SSIM	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	23 097,25 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	2108634583	14 JANV. 2020	CADIEUX, ISABELLE	Rogers - Décembre 2019	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 764,61 \$	
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP27865	16 JANV. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2020 - ENTRETIEN PAYSAGER - USINE DE POINTE-CLAIRE - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 17-16136 - ENTENTE 1218937	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 626,97 \$	1218937
9042-0845 QUEBEC INC.	DEP28412	27 JANV. 2020	MARTEL, SIMON	BS - Appel de service pour travaux d'asphaltage au stationnement de l'usine Dorval - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 779,55 \$	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU40256	22 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PALETTES DE CONVOYEURS ET SUPPORT PRINCIPAL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 838,62 \$	
9052-9470 QUEBEC INC.	DEU40256	28 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PALETTES DE CONVOYEURS ET SUPPORT PRINCIPAL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 433,11 \$	
9206-0979 QUEBEC INC.	DEP28437	29 JANV. 2020	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Portes sur mesure pour abri extérieur - P. Lefebvre - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 984,28 \$	
9272-4228 QUEBEC INC.	DEP27836	08 JANV. 2020	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BCO2020 - VANNES - MODIFICATION POMPES SUR REMORQUE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 039,40 \$	
ABM ENVIRO INC	DEP28194	17 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Fabrication trappes d'accès G7 - P. Vallée - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 895,12 \$	
ABRIS MONTREAL	DEU40169	14 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Abri industriel - Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 488,27 \$	
ACCO ENTREPRENEUR GENERAL INC.	DEP28380	24 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Panneaux acoustiques pour atelier OPUAT - J. Moriscot - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 176,95 \$	
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP28413	27 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Mixing valve pour douche d'urgence - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 866,57 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP27922	13 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UDO - SONDE DE DÉTECTION DU CHLORE - 1 SOUMISSION -	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 814,20 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP28289	20 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UDO - MATÉRIEL POUR MISE A NIVEAU LA SALLE DE CHLORE - C. SAINTELMY - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 744,40 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP28292	20 JANV. 2020	REBSELJ, VINCENT	BS - ULA - Produits chimiques soit réactifs DPD pour chlore libre et total - D. Arseneau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 109,74 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP28304	21 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Kit Entretien régulateur à vide - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 808,71 \$	
AESL INSTRUMENTATION INC.	DEP28376	24 JANV. 2020	GUILHEMJOUAN, SERGE	BS - Débitmètre ultrasonique - C. Saintelmy - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 047,26 \$	
AIR LIQUIDE CANADA INC	1172045	01 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	FOURNITURE D'ARGON LIQUIDE EN VRAC (2016-2020)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 674,56 \$	
AIR LIQUIDE CANADA INC	DEU40060	09 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	2020 - LOCATION DE BOUTEILLES + CYLINDRES DE GAZ INDUSTRIELS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 199,50 \$	
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	DEP28280	20 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour l'installation des extincteurs au bâtiment Administratif - B. Allard - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 038,46 \$	
ALPHAPLANTES	DEP27892	22 JANV. 2020	LARRIVEE, ALAIN	BCO2020 - Entretien des plantes à l'usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 338,16 \$	
ARIZONA INSTRUMENT	DEU40190	29 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	GG - RÉPARATION 3 DÉTECTEURS H2S JEROME AVEC CHANGEMENT DE BATTERIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 186,26 \$	
ASCENSEURS MICROTEC INC.	DEP27997	08 JANV. 2020	REBSELJ, VINCENT	BCO2020 - Service d'inspection et d'entretien préventif et réparation des ascenseurs, montre-charge et des monte-charges hydrauliques pour l'usine Des Baillets - DOSSIER 2185954008 - DÉCISION DC185954008	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 829,94 \$	
ASTUS INC.	DEP27847	08 JANV. 2020	VINCENT, SIMON	BCO2020 - RR - FRAIS DE COMMUNICATION ET DE SERVICE POUR VÉHICULES	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 519,70 \$	
ATELIER D'USINAGE INNOVA PRECISION 2014	DEU40076	09 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Impulseur à réparer et balancer - Groupe Moto-Pompe	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 724,44 \$	
ATELIER PRO BONO	DEP28363	23 JANV. 2020	DAOUST, YVON	2020 - Banque d'heures - MAXIMO - Demande de prix 19-17922 - deux soumissions reçues	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 930,38 \$	
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEU40366	29 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Entretien Atlas Copco sur Compresseur GA75	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 117,62 \$	
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU39724	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Kit de probe Ametek - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 538,08 \$	
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU39877	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Carte Ametek pour le Shutdown	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 236,23 \$	
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU40315	27 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	7 Composantes Thermox Ametek - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 792,78 \$	
BELL CANADA	DEU39920	10 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	DP T20710, NUTANIX - NODES MODEL NX8035 G7	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	77 163,59 \$	
BELZONA QUEBEC INC.	DEU40336	28 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	APPLICATION DE PROTECTEUR BELZONA SUR LA VOLUTE DE LA POMPE EBARA NO 9	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	25 195,43 \$	
BENOIT GOUDREAULT, ARCHITECTE	DEU36890	30 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	MANDAT ARCHITECTES POUR AMÉNAGEMENT SALLE DE CONFÉRENCE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 071,14 \$	
BENOIT GOUDREAULT, ARCHITECTE	DEU40326	27 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Service en Architecture pour l'installation de l'unité de condenseur de l'unité de climatisation pour la salle d'équipement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 094,51 \$	
BRENNTAG CANADA INC.	DEU40192	16 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	SG19096-BF0000-B, HYDROXYDE DE SODIUM LIQUIDE 50% - 6 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	59 490,12 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CAPITAL SEWER SERVICES INC.	DEU40353	29 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	OCTROYER UN CONTRAT DE GRÉ A GRÉ POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION DE CONDUITE DU COLLECTEUR SAINTE-CATHERINE	Service de l'eau	Réseaux d'égout	88 976,90 \$	
CARLETON UNIVERSITY	DEU40108	10 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	ANALYSES DES MICROPLASTIQUES DANS LES EAUX, GATEAUX ET GRANULES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 244,13 \$	
CARTE RONA	1388528	01 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	2020 - ACHATS ARTICLES DE QUINCAILLERIE RENO-DEPOT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 399,00 \$	
CARTE RONA	DEU30206	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	2018 - ACHATS ARTICLES DE QUINCAILLERIE RENO-DEPOT	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 321,24 \$	
CDM SMITH INC.	DEU40278	23 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	COMITÉ D'EXPERTS CHARGÉ DE L'EXAMEN DU PROJET DE CONCEPTION DE L'OZONE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 197,71 \$	
CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUEBEC	DEU35527	24 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	SR - CONTRAT ANNUEL ÉCHANTILLON DE CONTROLE CERTIFIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 438,83 \$	
CENTRE D'EXPERTISE EN ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DU QUEBEC	DEU40099	10 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	CONTRAT ANNUEL ÉCHANTILLONS DE CONTROLE CERTIFIÉ	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 490,76 \$	
CERIU	DEU39915	01 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	CONGRES INFRA 2019	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 107,63 \$	
CIM MAINTENANCE INC.	DEU40232	20 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	FORMATION MAXIMO ET VISUAL MAINTENANCE - 3 JOURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 818,93 \$	
CLEAR EDGE FILTRATION CANADA LTD	DEU39510	06 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	DP T20387, REAPPROVISIONNEMENT TOILES DE FILTRES PRESSES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	38 974,72 \$	
CLEMENT ET FRERE LTEE	DEU30888	07 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	2 Roulottes et Conteneur loués - Réaménagement du Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 487,36 \$	
CLOTURE FORTIN	DEP28141	14 JANV. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDB - Service de réparation pour la porte piétonne de la clôture à la basse-pression - P. Boily - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 073,50 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU39335	06 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT CARTOUCHES DE RECHANGE POUR BROyeurs MOYNO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	62 751,24 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU39396	06 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT BROYEUR MOYNO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	25 766,61 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU39956	16 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	11 Articles de roulement - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 804,91 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU40069	09 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Magasin - Joints, filtres et roulements	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 059,33 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU40144	13 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Réducteur Sumitomo, 2 Accouplements Moyno et Manomètre Basco - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 019,49 \$	
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU40144	14 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Réducteur Sumitomo, 2 Accouplements Moyno et Manomètre Basco - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	51,46 \$	
CONSTRUCTIONS MICHEL LABBE ENR.	DEU40041	15 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	SI19006-150798-C MISE AUX NORMES DE LA SALLE D'AUTOMATISATION, AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE DE BUREAU (LOT1)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	81 759,02 \$	
CONSUMAJ INC.	DEU40220	17 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Analyse de dispersions atmosphériques - Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 202,12 \$	
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEP28082	09 JANV. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - Analyses d'huile pour l'usine Des Baillets 2020 - P. Normandeau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 283,48 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
CONTROLES LAURENTIDE LTEE	DEU39816	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	2 Vannes Fisher-Baumann - Travaux majeurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 460,00 \$	
CONVAL QUEBEC	DEU40115	10 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	1 Isoring et 2 Machons Red Valve - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 914,45 \$	
CONVOYEUR CONTINENTAL & USINAGE LTE	DEU39894	16 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	Vis à ruban fabriquée - Incinérateur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 270,41 \$	
CONVOYEUR CONTINENTAL & USINAGE LTE	DEU40211	17 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT VIS D'ALIMENTATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 740,24 \$	
COSE INC.	DEU40109	10 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	FORMATION - PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES GESTIONNAIRES LEADERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 517,08 \$	
CREUSAGE RL	DEP28435	28 JANV. 2020	MARTEL, SIMON	BS - Vannes - URGENT - Creusage pneumatique (travaux déjà réalisés) - S.Gingras - Facture F10249	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 723,59 \$	
CT SPEC (MC)	DEU40274	29 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT LOGICIELS CTSPEC DU 2020-01-01 AU 2020-12-31	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 214,77 \$	
CUMMINS CANADA ULC	DEU40119	13 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	Carte de contrôle Onan - Intercepteur Anse-à-l'Orme	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 188,41 \$	
DELL CANADA	DEU40042	07 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	3 Systèmes de communication Logitech - Service Informatique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 251,99 \$	
DELOM SERVICES INC	DEP28186	16 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Appel de service pour inspection du moteur de la pompe W2 et changement des roulements du moteur - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 063,06 \$	
DELOM SERVICES INC	DEU39194	27 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	2 Arbres à équilibrer - Groupe Moto-Pompe 9	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 204,76 \$	
DELOM SERVICES INC	DEU40026	06 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	SI19088-BF0000-B, REAPPROVISIONNEMENT ANNEAUX D'USURES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	76 531,69 \$	
DESCHENES & FILS LTEE	DEP28213	16 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UDB - Plomberie - P. Boily - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 241,20 \$	
DIAMOND CANAPOWER	DEU39452	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	4 Éléments de ramonage Diamond Canapower - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 036,06 \$	
DIAMOND CANAPOWER	DEU40334	27 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PLAQUE DE BROYAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 670,41 \$	
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU40002	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	40 Tubes de verre Apollo - Groupe Moto-Pompe 7	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 383,01 \$	
DIVEX MARINE INC	DEU39650	06 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	PIÈCES POUR BALLON OBTURATEUR DE TYPE OREILLER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	67 673,95 \$	
DOYON POMPES & SOLUTIONS INC.	DEU39917	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT BROYEUR VOGELSANG	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 273,06 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP28121	13 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UDB - Contacteur électrique - P. Normandeau - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 562,70 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP28166	16 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UAT - Pièces électrique - G. Gauvin-Forest - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 566,96 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP28369	23 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UDB - Électricité (Sectionneur) - D. Robert - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 447,20 \$	
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP28447	29 JANV. 2020	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Aérothermes pour entretiens correctifs aux systèmes de chauffage d'usine - D. Robert - 3 soumissions - Note explicative	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	35 198,42 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU39963	02 JANV. 2020	DUHAIME RIOPEL, BENOIT	9 Composantes électriques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 379,16 \$	
EBI MONTREAL INC.	DEU40059	08 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	2020, RECYCLAGE DE CARTON ET POLYTHENE EN 2020	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	11 548,62 \$	
ECOLE POLYTECHNIQUE MONTREAL	DEU40277	22 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	COMITÉ D'EXPERTS EN GÉNIE DES PROCÉDÉS POUR ÉVALUER LE PROJET D'OZONATION DES EAUX USÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 110,32 \$	
ENERGIR S.E.C.	1391085	13 JANV. 2020	SAINT-DENIS, DANIEL	C/O 2020 FOURNITURE DE GAZ NATUREL (TRANSPORT), JANVIER À DÉCEMBRE 2020	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 278 024,71 \$	
ENERGIR S.E.C.	DEP27838	09 JANV. 2020	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BCO2020 - VANNES - GAZ NATUREL - POUR 3705, SAINT-PATRICK - CPT 2780 0371 018	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	10 498,75 \$	
ENERGIR S.E.C.	DEP27854	15 JANV. 2020	LARRIVEE, ALAIN	BCO2020 - GAZ NATUREL POUR 55 AV. LILAS, DORVAL - CPT 4200 6615 704	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	73 491,25 \$	
ENERGIR S.E.C.	DEP27859	09 JANV. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2020 - GAZ NATUREL POUR 243 CHEMIN DU BORD-DU-LAC, POINTE-CLAIRE - CPT 4200 6615 605	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	40 945,12 \$	
ENERGIR S.E.C.	DEP27895	10 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BCO2020 - Gaz naturel pour 8970, boul. Lasalle #compte 3985 4200 001	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 \$	
ENGRENAGES LASALLE INC.	DEP28269	22 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Vannes - Matériel pour la désinfection - S.Gingras - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 144,39 \$	
ENTREPRISE VAILLANT (1994)	DEU40233	20 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	LOCATIONS D'ÉQUIPEMENTS LOURDS AVEC OPÉRATEUR POUR LA MISE EN PILE DE PIERRE (TOUT VENANT) PROVENANT DES TRAVAUX DE SÉCURISATION DES PAROIS ROCHEUSES AU LET (SP19024-177683)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 960,72 \$	
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	DEP28440	29 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UPC - Pièces pour pompe Encore au PLC - Marijo Pilon - 1 soumission - fournisseur unique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 000,19 \$	
ENTRETIEN DE PONT-ROULANT PRO-ACTION INC.	1287171	09 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	A/O SI18061-BF0000-ST, 2018-2019, INSPECTION, ENTRETIEN ET REPARATION DES EQUIPEMENTS DE LEVAGE - 12 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 748,12 \$	
ENVIROSUITE CANADA INC.	DEU39810	06 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	CONTRAT ANNUEL NEZ ELECTRONIQUE - LOGICIEL ENVIROSUITE ODOVIEW	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	40 087,38 \$	
EPPENDORF CANADA LTD.	DEU39868	16 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	1800 Pipettes Eppendorf - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 530,97 \$	
EPPENDORF CANADA LTD.	DEU40312	24 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	1500 Pipettes Eppendorf - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 365,74 \$	
EQUIPEMENT DE PROCEDE INTEGRAL INC.	DEU39725	06 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT POMPES VOLUMETRIQUES SEEPEX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	78 110,70 \$	
EQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC	DEP27860	07 JANV. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2020 - Inspection et remplissage des cylindres d'air respirable pour l'usine Pointe-claire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 000,02 \$	
EQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC	DEP27867	08 JANV. 2020	REBSELJ, VINCENT	BCO2020 - Inspection et remplissage des cylindres d'air respirable pour l'usine Lachine	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 309,73 \$	
EQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC	DEP27877	08 JANV. 2020	REBSELJ, VINCENT	BCO2020 - Inspection et remplissage des cylindres d'air respirable pour l'usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 126,00 \$	
EQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC	DEP27885	08 JANV. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2020 - Inspection et remplissage des cylindres d'air respirable pour l'usine Pierrefonds	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 309,72 \$	
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU39758	13 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	SG19076-145482-SP, SERVICES PROFESSIONNELS SUPPORT A L'ARCHITECTURE ET CONFIGURATION DES EQUIPEMENTS TELECOM DE LA DEEU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	62 887,51 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES
POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
EVEREST AUTOMATION INC	DEP27783	01 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UPC - REMPLACEMENT QMÈTRES SORTIES 36 ET 42 PO - 4 SOUMISSIONS, 1 RETENUE	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	28 189,15 \$	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU39887	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	30 Bobines ABB - Génératrice 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 438,34 \$	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU40213	21 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Contrôleur Combox ABB avec License - Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	31,50 \$	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU40213	17 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Contrôleur Combox ABB avec License - Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 729,18 \$	
EVEREST AUTOMATION INC	DEU40213	20 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Contrôleur Combox ABB avec License - Service de l'Ingénierie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	803,15 \$	
FABRICATION L.L. INC.	DEU40036	07 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	16 Bases de pompe et 16 pattes - Ventilateurs aux Incinérateurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 543,33 \$	
FASTENAL CANADA LTEE	DEU39959	01 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	16 Boulons M42, 8 Tiges et 32 Écrous - Incinérateur I	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 113,11 \$	
FIDUCIE DESJARDINS INC.	1391711	15 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Honoraires annuels du fiduciaire	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	4 500,00 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU39967	02 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques et accessoires - Laboratoire et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 356,89 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU40257	22 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	GG - DIVERS PRODUITS POUR LE LABO - FISHER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 538,52 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU40269	28 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	PRODUITS CHIMIQUES POUR ANALYSES DANS LE CADRE SUIVI DES TOURS D'EAU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 257,72 \$	
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU40270	22 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	RÉACTIF - ACIDE CHLORHYDRIQUE OPTIMA 2L	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 142,10 \$	
FORMATION LANGEVIN	DEP28142	14 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Débrillateurs pour le bâtiment administratif - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 109,41 \$	
FORTERRA CONDUITE SOUS PRESSION, INC.	DEU39319	23 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Tuyau à réparer - Eau de procédé no. 6	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 456,34 \$	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP28149	15 JANV. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDB - Ballasts et tubes pour éclairage atelier lourd - D. Robert - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 824,89 \$	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU39964	02 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	21 Sélecteurs Allen-Bradley + 6 Composantes électriques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 196,71 \$	
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU39964	07 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	21 Sélecteurs Allen-Bradley + 6 Composantes électriques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	87,64 \$	
FUGESCO INC.	DEU40008	16 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	NETTOYAGE ET RODAGE PIÈCES ANNEAU	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 650,94 \$	
GANTS ET SECURITE MC CORDICK	DEU40155	14 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	4 détecteurs multi-gaz MSA Altair - Plomberie des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 914,96 \$	
GASTIER M.P. INC.	DEP28104	13 JANV. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - REMPLACE LE DEP25891 - Appel de service pour le remplacement d'un joint d'accouplement à la station de pompage DDO	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 840,64 \$	
GASTIER M.P. INC.	DEU40049	10 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	RÉFECTION DES BASES DE LA POMPE EBARA 9 TRAVAUX DÉBUT JANVIER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	24 509,33 \$	
GEMITECH INC.	DEP28332	22 JANV. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Inspection des équipements des usines, des stations et des réservoirs - 72 mois. (Article 7)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 719,20 \$	
GESTION CONSEIL STC INC.	DEU38178	14 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	SG19063-BF0000-ST, DENEIGEMENT INTERCEPTEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	68 241,87 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
GESTION DE PROJET BENOIT LALONDE INC.	DEU40238	21 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION DES RISQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE CONCEPTION DÉTAILLÉE DE L'OUVRAGE DE RÉTENTION LEDUC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 716,70 \$	
GILBERT NETTOYEUR INC.	DEP27839	09 JANV. 2020	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BCO2020 - SERVICE DE NETTOYAGE DE VÊTEMENTS (AUTRE QUE VÊTEMENTS D'ÉLECTRICIEN) - ÉQUIPE RÉSEAU PRIMAIRE VANNES	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 \$	
GILBERT NETTOYEUR INC.	DEP27848	09 JANV. 2020	VINCENT, SIMON	BCO2020 - RR - SERVICE DE NETTOYAGE DE VÊTEMENTS (AUTRE QUE VÊTEMENTS D'ÉLECTRICIEN)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 \$	
GILBERT NETTOYEUR INC.	DEP27897	10 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BCO2020 - Service de nettoyage de vêtements - Usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 149,62 \$	
GIVESCO INC.	DEU39960	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	8 Ensembles prêt à mélanger Sikadur Epoxy - Incinérateur I	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 021,53 \$	
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU39340	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	49-01-093(UNITE) SUPPORT PRINCIPAL DU CADRE COULISSANT SELON DESSIN PM-ME-524-668-M33-07X REV.8	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 803,18 \$	
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU39343	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	RÉAPPRO ENSEMBLE DE RAILS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 213,16 \$	
GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU40255	28 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINEES ET USINEES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 642,06 \$	
GLOBEX COURRIER EXPRESS INTERNATIONAL INC.	DEU40241	21 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	2020 GLOBEX (compte 41059) -FRAIS DE COURRIER	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 519,69 \$	1302177
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU39965	15 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	12 Composantes électriques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	91,10 \$	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU39965	02 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	12 Composantes électriques - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 470,14 \$	
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU40181	15 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	Aéroconvecteur Ouellette et Fourniture électrique - Physico-chimique et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 713,33 \$	
GROUPE AMEUBLEMENT FOCUS INC.	DEU39957	01 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	3 Bureaux et Mobilier de rangement - Opération des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 022,69 \$	
GROUPE LOU-TEC INC.	1255751	01 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	A/O S118009-BF0000-B, LOCATION D'EQUIPEMENT ET D'OUTILLAGE SUR DEMANDE - 36 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$	
GROUPE SECURITE ROBILLARD INC	1389980	08 JANV. 2020	LARRIVEE, ALAIN	Travaux sécurité à l'usine Atwater située au 999 rue Dupuis (2620) - Incidences 14836	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 107,88 \$	
GROUPE SURPRENANT	DEP27898	22 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BCO2020 - Service d'exterminateur pour souris, fourmis et autres - Usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 519,70 \$	
HACH SALES & SERVICE CANADA LTD	DEP28039	07 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Calibration des sondes HACH - G. Gauvin-Forest - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 156,44 \$	
HOLINGER SA	DEU38233	06 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	SERVICES D'EXPERTS CONSEILS POUR LE PROJET D'OZONATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	32 898,76 \$	
HOLINGER SA	DEU40279	22 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	HOLINGER - MICHAEL MATTLE - PANEL D'EXPERTS - RÉVISION D'UNE NOTE TECHNIQUE SUR LE MÉLANGE DU PROJET D'OZONE DES EAUX USÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 596,54 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
HYDRO WESTMOUNT	DEP27849	08 JANV. 2020	VINCENT, SIMON	BCO2020 - HYDRO-WESTMOUNT POUR 19 SUMMIT CIRCLE WESTMOUNT, H3Y 1B4	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 149,62 \$	
IDEXX LABORATORIES CANADA CORPORATION	DEU40054	08 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Produits de détection IDEXX - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 689,51 \$	
INDUSTRIES UDACO LTEE	DEU40253	22 JANV. 2020	ACHETEUR SOA, MAXIMO	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINEES ET USINEES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 863,54 \$	
JET DE SABLE HOULE LTEE.	DEU38122	08 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Sandblast de la Volute de la Pompe no. 1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 060,44 \$	
JET DE SABLE HOULE LTEE.	DEU40043	08 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Sandblast de la Volute de la Pompe no. 8	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 060,44 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU38637	20 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT CHAINES ASSEMBLÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 152,24 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU38931	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT MAILLONS DE CHAINES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 443,39 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU39342	06 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	49-01-219(UNITE) BUTEE POUR LAVEUR DE TOILES PM-ME-757 SELON DESSIN PM-ME-757-668-M29-00X REV0	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 863,53 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU39354	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	38-01-375(UNITE) CADRE COULISSANT (COUTEAU) SAXLUND S1 180/30, 2120 LG (CADRE COMPOSE DE 2 DEMIES LUNES) SELON DESSIN: PM-ME-556-668-M33-07X REV 6REFERENCE EMBALLAGE: PM-ME-1378-668-M33-07X REV. 0	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 034,16 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU39501	30 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES USINÉES ENSEMBLE DE PLAQUES SUPERIEURS, DOUILLE ET ECHELLE POUR PONT DESSABLEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	997,38 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU39501	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES USINÉES ENSEMBLE DE PLAQUES SUPERIEURS, DOUILLE ET ECHELLE POUR PONT DESSABLEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 178,48 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU39881	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES 2 BOITES ATTACHES EN C ET 30 BOITES AXES POUR CHAINES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 789,32 \$	
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU39922	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES USINEES - 9 GOUPILLES, 1 CADRE COULISSANT, 1 GUIDE DE CARDE ET 2 ENSEMBLE DE PLAQUE D'USURES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 881,99 \$	
JOHN CRANE CANADA INC.	DEP27825	08 JANV. 2020	VINCENT, SIMON	BS - RR - 2020: PIÈCES ENTRETIEN POMPE W1 - M.LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 694,17 \$	
JOHN CRANE CANADA INC.	DEP27826	08 JANV. 2020	VINCENT, SIMON	BS - RR - 2020: PIÈCES ENTRETIEN POMPE W2 - M.LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 694,17 \$	
JOHN CRANE CANADA INC.	DEP28336	22 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UDB - Ensemble pour joint mécanique 11.875" type 73 inclus dans le dessin #GA-115502-1 - P. Boily - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 726,11 \$	
J.P. LESSARD CANADA INC	DEU40077	09 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Conduit fabriqué et installé sur Compresseur Gardner Denver	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 566,96 \$	
KSB PUMPS INC.	DEU39448	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Pompe submersible - Monte-Charge	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 186,38 \$	
KSB PUMPS INC.	DEU39923	16 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	POMPE REMPLACEMENT POUR LAC DES DAUPHINS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	28 329,82 \$	
LABRADOR SOURCE	1253449	01 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	FOURNITURE D'EAU DE SOURCE SUR DEMANDE EN 2018- 2019-2020	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 674,56 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU36584	14 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	SG19036-BF0000-C SERVICE D'UN JOURNALIER SUR APPEL AU LET POUR 2019-2020-2021	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 687,75 \$	
LANDCARE INDEPENDANT INC	DEP26947	14 JANV. 2020	MARTEL, SIMON	BS - Dégel 2019-2020 - Usine et Stations - B. Scraire - 2 soumission - 1 désistement	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 913,46 \$	
LANDCARE INDEPENDANT INC	DEP27100	14 JANV. 2020	MARTEL, SIMON	BS - Dégel 2019-2020 - Usine et Stations - B. Scraire - 2 soumissions - 1 désistement	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 362,32 \$	
LAURIN LAURIN (1991) INC.	DEU40103	10 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	17-10-19 APPEL DE SERVICE MONTEUR DE LIGNE POUR DÉGAGER UN CAMION 45 TONNES ACCROCHÉ DANS CÂBLE AÉRIEN (BELL)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 338,60 \$	
LAVO	DEP27850	09 JANV. 2020	VINCENT, SIMON	BCO2020 - HYPOCHLORITE DE SODIUM POUR ROULOTTES (JARRY ET MARIENS)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	15 343,97 \$	
LEGAULT TRUDEAU ARPEUTEURS-GEOMETRES INC.	DEU38470	27 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	LOCALISATION DE DEUX ÉMISSAIRES PLUVIAUX D'AGGLOMÉRATION DU MARINA-CENTER, ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO	Service de l'eau	Réseaux d'égout	4 514,46 \$	
LE GROUPE GESFOR, POIRIER, PINCHIN INC.	DEP28385	24 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Formation - Gestion de la problématique du mercure - J. Moriscot - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 721,80 \$	
LE GROUPE LML LTEE	DEP27684	01 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin - Disjoncteur, 3P - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 092,99 \$	
LE GROUPE LML LTEE	DEU40064	09 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	SI19053-132387-C, INSTALLATION DUN NOUVEAU QUAI DE DEPOTAGE - PROJET 132387	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	90 877,63 \$	
LES AGENCES BRUNET-GOULARD INC.	DEU40053	08 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	8 Mortaises de porte Corbin Russwin - Atelier de Menuiserie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 099,24 \$	
LES CHAINES & ENGRENAGES GLOBAL	DEU38930	06 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT MAILLONS DE CHAINES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	36 840,38 \$	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU40141	13 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	2 Vannes à bille et 2 Actuateurs Dezurik - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 257,77 \$	
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU40324	27 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	3 Robinets Dezurik et 10 composantes - Magasin et Shutdown	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 286,12 \$	
LES ENTREPRISES TONY DI FEO INC.	DEU31164	21 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	ENTRETIEN PAYSAGER DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 553,91 \$	
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEU40152	13 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	DÉSINFECTION - SONDAS ET DÉBITMÈTRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 026,25 \$	
LES INSTRUMENTS I.T.M. INC./I.T.M. INSTRUMENTS INC.	DEU39846	16 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	10 Manomètres Dwyer - Opération Shutdown	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 299,22 \$	
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEU39787	02 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Pompe et Moteur assemblés March - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 508,68 \$	
LES PRODUITS SANITAIRES LEPINE INC.	DEU39350	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT SEL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 346,48 \$	
LOCATION SAUVAGEAU INC.	DEU33531	16 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	LOCTION TRANSIT 350 POUR M. DICKEY	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 420,52 \$	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP28240	17 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UAT - Pièces électrique - G. Gauvin-Forest - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 577,51 \$	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP28357	23 JANV. 2020	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Fixtures pour éclairage abri Tempo - P. Normandeau - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 527,19 \$	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU40048	17 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	MATÉRIEL PATROUILLE ÉLECTRICIEN 2020	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 049,87 \$	
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU40048	30 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	MATÉRIEL PATROUILLE ÉLECTRICIEN 2020	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEU40183	15 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Variateur Allen Bradeley + 24 Ampoules HP - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 702,38 \$	
MAHEU & MAHEU INC.	DEU40052	08 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	2020- EXTERMINATEUR SERVICES SUR DEMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 874,06 \$	
MANULIFT E.M.I. LTEE	DEU40263	23 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Location pour travaux majeur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 759,60 \$	
MARMEN INC.	DEU40125	13 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	4 Plaques d'usure Hayward Gordon - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 864,06 \$	
MARMEN INC.	DEU40258	22 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT IMPULSEURS ET COUVERCLES D'ÉCROU D'IMPULSEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 817,39 \$	
MCMMASTER-CARR SUPPLY CO.	DEP28415	28 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UPC - Plomberie (C. Saintelmy) - Pièces pour alignement pompe (Marijo Pilon) - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 531,84 \$	
MECANIQUE CNC (2002) INC.	DEU37718	28 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	Tours d'eau: installer muret à l'intérieur et rallonger déflecteurs pour tour 2 et 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 313,92 \$	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	DEP27899	22 JANV. 2020	LARRIVEE, ALAIN	BCO2020 - Frais afférents aux redevances des inscriptions au SEO pour Divisions Infrastructures usines et réservoirs et Infrastructures réseau principal	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 \$	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	DEP27899	24 JANV. 2020	LARRIVEE, ALAIN	BCO2020 - Frais afférents aux redevances des inscriptions au SEO pour Divisions Infrastructures usines et réservoirs et Infrastructures réseau principal	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 498,74 \$	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	DEP27899	24 JANV. 2020	LARRIVEE, ALAIN	BCO2020 - Frais afférents aux redevances des inscriptions au SEO pour Divisions Infrastructures usines et réservoirs et Infrastructures réseau principal	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 249,37 \$	
MESSER CANADA INC.	DEU40062	09 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	2020 -FOURNITURES DE GAZ INDUSTRIEL SUR DEMANDES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 598,50 \$	
MESSER CANADA INC.	DEU40092	15 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	8 Bonbonnes de Gaz - S.E.C.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 283,47 \$	
METAUX PROFUSION INC.	DEU40071	16 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	Métal pour la Soudure aux Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 368,33 \$	
METRO COM CANADA	DEU40097	16 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	ACHAT RADIOS PORTATIVES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	23 273,64 \$	
METRO COM CANADA	DEU40216	17 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	10 RADIOS PORTATIVES OPERATIONS, REMPLACEMENT RADIOS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 900,32 \$	
MILLIPORE (CANADA) LTEE	DEU40260	22 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	GG - PROGARD DIVERS - MILLIPORE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 559,06 \$	
MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS	1037495	09 JANV. 2020	MARCEAU, JANET	REDEVANCES 2015 POUR ÉLIMINATION DES CENDRES	Service de l'eau	Déchets domestiques et assimilés - élimination	371 655,75 \$	
MISTRAS SERVICES INC.	DEU38469	27 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	LOCALISATION DES CHANGEMENTS D'ANGLES DE 2 ÉMISSAIRES PLUVIAUX DE 1800MM ET 2400MM À PIERREFONDS	Service de l'eau	Réseaux d'égout	21 688,32 \$	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP25562	03 JANV. 2020	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Réhabilitation du moteur de la pompe #2 de la basse pression - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 359,62 \$	
MOTEURS ELECTRIQUES LAVAL LTEE	DEP28329	22 JANV. 2020	MARTEL, SIMON	BS - Appel de service pour remettre en état 3 pompes et moteurs (402, 604 & 601) - Cameson - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	24 987,02 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
MOTION CANADA	DEU39861	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	20 Joints Garlock sans amiante - Plomberie des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 600,92 \$	
MSK CANADA LTEE.	DEP28181	16 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Appel de service pour l'inspection et certification conformité du rayonnage au magasin Atwater - J. Durnin - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 578,76 \$	
NAGM & ASSOCIATES INC.	DEU40280	22 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	NAGM CONSULTANTS - MOHAMED GAMAL EL-DIN - PRÉPARATION D'UN MÉMO TECHNIQUE SUR LE MÉLANGE DANS LE LE CONTACTEUR D'OZONE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 868,82 \$	
NEDCO	DEP28361	23 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UPI - Consommable instrumentation - C. Saintelmy - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 043,41 \$	
NEELTRAN INC.	DEP28086	09 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Commutateur Neeltran - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 335,91 \$	
NETZSCH CANADA INC	DEU38594	08 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT POMPE A BOUES NETZSCH	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	48 446,48 \$	
NETZSCH CANADA INC	DEU40117	13 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	REPLACE ET CANCEL BC DEU38079, REAPPROVISIONNEMENT POMPE À BOUES NETZSCH	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	48 447,53 \$	
NORDA STELO INC.	DEP28184	16 JANV. 2020	DAOUST, YVON	BS - Appel de service pour la création de fiches d'inspection pour les équipements pétroliers - S. Annour - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 102,39 \$	
NORDA STELO INC.	DEP28184	20 JANV. 2020	DAOUST, YVON	BS - Appel de service pour la création de fiches d'inspection pour les équipements pétroliers - S. Annour - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	913,39 \$	
ON POWER SYSTEMS INC.	DEU40276	22 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DU CABINET DE BATTERIE UPS AU PRÉTRAITEMENT - PROJET 138409	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 096,13 \$	
PANAVIDEO INC	DEU39999	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Système de Caméra de surveillance - Service Informatique	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 572,18 \$	
PLAD EQUIPEMENT LTEE	DEU39766	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Pompe verticale pour Centrifuge Paco	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 153,86 \$	
POMPACTION INC.	DEU39465	06 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	SG19079-175778-B, ACQUISITION DE TROIS POMPES GORMAND-RUPP	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	89 389,51 \$	
POMPACTION INC.	DEU39883	06 JANV. 2020	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT REDUCTEUR HAYWARD GORDON	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 845,31 \$	
PONT ROULANT SERVI-TECH	DEP27761	07 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Réparation à faire suite à l'inspection du PL-800005 et PA-800006 - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 351,95 \$	
PONT ROULANT SERVI-TECH	DEP28034	07 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Réparation à faire suite à l'inspection du PORO-124 et PORO-125 - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 203,16 \$	
PONT ROULANT SERVI-TECH	DEP28077	08 JANV. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	UPC - Servi-Tech Inspection des équipements de levage	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 249,38 \$	
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	DEU40039	07 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Peinture pour l'incinérateur 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 122,98 \$	
PPG REVETEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	DEU40039	08 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Peinture pour l'incinérateur 3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	49,28 \$	
PRIMO INSTRUMENT INC.	DEP28216	16 JANV. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - UDB - Analyseur de batteries Fluke BT521 - D. Robert - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 092,94 \$	
PROCEDES DE SOUDURE UNIES (CANADA) INC.	DEU40030	20 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION 4 PALIERS LISSES RADIAL PALIER INFÉRIEUR GMP9	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 974,01 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEU39990	02 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Produit chimique pour le Traitement des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 842,29 \$	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEU40210	17 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	2 Barils et 4 Chaudières de Détartreur Magcare 300 - Opération des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 439,73 \$	
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEU40262	27 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Baril Inhibiteur de corrosion et autres produits - Traitement de l'Eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 045,07 \$	
PRODUITS PRAXAIR	DEP27840	13 JANV. 2020	DUBUC, JEAN-FRANCOIS	BCO2020 - VANNES - GAZ POUR OXYCOUPAGE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 309,72 \$	
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	DEP27904	14 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BCO2020 - By-pass d'alarmes incendie pour travaux à l'usine Atwater - JG Poirier	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 \$	
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	DEP28178	22 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BCO2020 - Entretien du système Intrepid sur les clôtures autour de l'usine - JG Poirier	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 249,37 \$	
PURIBEC INC.	DEP28219	16 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UDB - Résine et gravier pour adoucisseur d'eau - P. Normandeau - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 329,85 \$	
PUROLATOR COURRIER LTEE	DEU40051	08 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	2020 - SERVICE DE TRANSPORT DE COLIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 448,87 \$	
QUEBEC LINGE CO	DEU27399	07 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	LAVAGE DE VÊTEMENTS POUR LA STATION D'ÉPURATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 099,75 \$	
RAYMOND DESJARDINS	DEP28040	07 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Formation - Règlement qualité eau potable - Karel - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 400,00 \$	
ROBCO INC.	DEP28134	16 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Garniture Tressée - 2 Demandes - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	20 281,23 \$	
ROBIN NERON LTEE	DEU39892	07 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Secteur des boues - Bloc F - nouveau clapet 30 po	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	25 643,20 \$	
ROGERS COMMUNICATIONS CANADA INC.	1391636	14 JANV. 2020	LAMARRE, JEAN	BC ouvert 2020 pour service de téléphonie cellulaire de la section optimisation du réseau de la division gestion durable de l'Eau - DRE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	25 197,00 \$	1137408
R.S.R. ENVIRONNEMENT INC.	DEU38577	10 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	Réservoir nettoyé à la Coagulation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 366,76 \$	
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	DEP27033	14 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Location d'un conteneur 30 verge et disposition du gravier contaminé - G. Gauvin-Forest - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 191,62 \$	
SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	DEP28345	22 JANV. 2020	PAUL, SERGE MARTIN	TR - 19A24 TR01 Travaux de construction pour l'enlèvement et réinstallation de deux plaques d'accès de 18 et 36 pouces	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	15 748,12 \$	
SANIVAC	DEU40300	23 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	JANVIER À JUILLET 2020 - VIDANGE ROULOTTE SANITAIRE DE GE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 889,89 \$	
SCIAGE DE BETON ST- LEONARD LTEE	DEU40362	29 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Tiges à localiser avec Forage et Rapport - Murets	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 790,08 \$	
SERVALVE	DEP27809	15 JANV. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BS - Réfection des vannes de relâches - Iles Bizard - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 176,93 \$	
SERVICES SAUVETAGE TECHNIQUE INC.	DEP28387	24 JANV. 2020	LARRIVEE, ALAIN	BS - RR - INSTALLATION SOCLE DE POTENCES - M.LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	322,31 \$	
SERVICES SAUVETAGE TECHNIQUE INC.	DEP28387	24 JANV. 2020	LARRIVEE, ALAIN	BS - RR - INSTALLATION SOCLE DE POTENCES - M.LAJEUNESSE - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 082,95 \$	
SOCIETE QUEBECOISE D'INFORMATION JURIDIQUE (SOQUIJ)	DEP27909	14 JANV. 2020	LARRIVEE, ALAIN	BCO2020 - Frais pour enquêtes et analyses de dossiers pour l'année 2020	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 448,87 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU40159	14 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	Pompe de puisard Flygt - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 613,80 \$	
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU40391	30 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	RÉPARATION POMPE 2 DE BELFROIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 687,39 \$	
SOFTCHOICE LP	DEU40375	29 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT CONTRAT LOADMASTER VLM-200	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 026,26 \$	
SOLARWINDS	DEU39765	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	RENOUVELLEMENT LICENCES SOLARWINDS 2020 - 2021	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	28 696,01 \$	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU39665	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	4 Capteurs Meridian - Silo des gâteaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 511,30 \$	
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU39706	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	10 appareils de détection Meridian - Silo de stockage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 163,82 \$	
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP28196	17 JANV. 2020	PAUL, SERGE MARTIN	BS - Treuil : Ligne de vie et son support - Emna Labidi - 1 soumission	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 144,19 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP28047	07 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Quincaillerie - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 744,63 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP28124	14 JANV. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BS - ULA - Installation d'un avertisseur sonore et du strobe douche d'urgence du garage - P. Normandeau - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 197,40 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP28171	16 JANV. 2020	LARRIVEE, ALAIN	BS - Armoires pour ateliers ATW - S. Annour - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 320,79 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP28234	16 JANV. 2020	REBSELJ, VINCENT	BS - UDB - Outillage divers - D. Robert - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 224,81 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP28247	17 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Perceuse pour menuisier et Rideau douche d'urgence, salle technique, nouveau bâtiment (G. Gauvin-Forest) - Poubelle pour hypochlorite (P. Vallée) - Radio digital et filtres et sacs pour aspirateur (M. Riopel) - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 896,15 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP28258	17 JANV. 2020	GUILHEMJOUAN, SERGE	BS - Potence et Aspirateur pour ouvriers - Cameson - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 139,14 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP28270	17 JANV. 2020	VINCENT, SIMON	BS - RR - MATÉRIAUX ÉLECTRIQUES - E.OUELLET	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 599,39 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP28330	22 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Carrousel pour aménagement Atelier Inst/Élect - G. Gauvin-Forest - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 862,22 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP28443	29 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UPC - Pièce pour pompe ARO et gaz d'étalonnage - Marijo Pilon - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 253,04 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP28465	29 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Divers - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 209,57 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU39830	13 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	REAPPROVISIONNEMENT COUVRE-TOUT XX-LARGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 049,65 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU40019	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	800 Masques 3M - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 459,55 \$	
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU40075	09 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	12 Pommeaux de douche et articles variés - Magasin et Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 252,29 \$	
STERIS CANADA INC	DEU40106	10 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN ANNUEL - CONTRAT 1-5372659512/1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 866,17 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA	DEU39910	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le Traitement de l'Eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 938,58 \$	
SYSTEMES CANADIEN KRONOS INC	DEP28177	16 JANV. 2020	TURCOTTE, CAROLINE	BS - Data Collection: 4000 Kronos pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - K. Hamel - 1 facture	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 309,95 \$	
TECKNO-VALVE R.S. INC.	DEP28120	13 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UDB - Robinets 1" Asco - P. Normandeau - 2 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 756,45 \$	
TELUS	DEP28278	20 JANV. 2020	LABERGE, ANNE-MARIE	BCO2020 - Fourniture de services cellulaires - Voix et transmission de données (communication sans fil)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	62 992,50 \$	
TENAQUIP LIMITED	DEP28349	23 JANV. 2020	GUILHEMJOUAN, SERGE	BS - Palettes de plastique - B. Scraire - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 683,48 \$	
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	DEU39771	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE SUR TROIS ANS POUR LE ICP MS SN03117R - EQUIPEMENT DU LABO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 889,80 \$	
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	DEU40107	10 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	Formation QTEGRA/IQAP - Laboratoire	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 120,78 \$	
THERMO FISHER SCIENTIFIC (MISSISSAUGA) INC.	DEU40178	15 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	2 Cones Delta Scientific - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 528,77 \$	
THORBURN FLEX INC	DEU40332	27 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Manchon Thorburn - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 265,63 \$	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP28009	09 JANV. 2020	VINCENT, SIMON	BS - RR - LOCATION GROUPE ÉLECTROGENE VINCENT-D'INDY - M.LAJEUNESSE	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	11 539,07 \$	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP28263	17 JANV. 2020	VINCENT, SIMON	BS - RR - TRANSFERER UNITÉ MOBILE DE CHATEAUFORT A L'USINE.- M.LAJEUNESSE - FACTURE 6800713338	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 496,08 \$	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP28431	28 JANV. 2020	VINCENT, SIMON	BS - RR -TOROMONT W/O #2152912 (ALT-301) - M.LAJEUNESSE - FACTURE 9100722285	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 496,08 \$	
TOROMONT CAT (QUEBEC)	DEP28433	28 JANV. 2020	VINCENT, SIMON	BS - RR - Toromont W/O #2152914 (ALT-302) - M.LAJEUNESSE - FACTURE 9100722295	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 496,08 \$	
TRAITEMENT D'EAU EXPERT INC.	DEU39126	15 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	SA - 3 POMPES, BACS DE RÉTENTION ET BARILS DE PRODUIT DE TRAITEMENT D'EAU - PROJET 174694	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 141,76 \$	
TRANE CANADA UCL	DEU40272	22 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	ENTRETIEN ANNUEL MACHINES D'ABSORPTION A, B ET C	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 719,25 \$	
TRANS ARTIK INC.	DEU40072	29 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	AIRTRONIC 12 VOLTS MODÈLE B4AIR AVEC KIT D'INSTALLATION POUR LE Z-370 ET LE Z-371	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 073,97 \$	
TUYAUX HITECH (HTP) LTEE	DEU40259	22 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT RACCORDS NASPIPE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 517,12 \$	
U. CAYOUILLE INC.	DEP28475	30 JANV. 2020	VENDETTI, PERRY	BS - Matériel pour modification de la table du machiniste-remise à neuf (après déménagement) - JG Poirier - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 178,19 \$	
UNIKING CANADA INC.	DEU38932	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT AXES CHAÎNE 142 EN 440B	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 882,01 \$	
UNITED RENTALS DU CANADA	DEU40005	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Ciseau SkyJack Modèle 2014 - Atelier Plomberie des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 598,50 \$	
UNIVAR CANADA LTD.	DEU40195	16 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	Hydroxide de sodium liquide 50% en contenants de 1000 litres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 024,93 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
UNIVAR CANADA LTD.	DEU40387	30 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Caustic soda	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 162,70 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP28073	08 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Produits Hach - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 186,16 \$	
VEOLIA, EAU TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP28139	14 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Electrode PH - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 356,87 \$	
VILLE DE POINTE-CLAIRE	1390713	10 JANV. 2020	LARRIVEE, ALAIN	Réparation bris d'aqueduc face au 88, chemin Lakeshore à Pointe-Claire. Travaux effectués en novembre 2019	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	19 780,69 \$	
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU39847	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	2 Sondes de niveau Milltronics - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 671,78 \$	
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU40372	29 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	2 Sondes de niveau Milltronics - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 500,10 \$	
WESTBURNE	DEP28164	24 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - UAT - Module pour disjoncteur - G. Gauvin-Forest - 1 soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 574,85 \$	
WESTBURNE	DEU39480	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	4 Condensateurs Eaton - Désinfection Pompe 7	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 929,15 \$	
WM QUEBEC INC.	DEP27864	09 JANV. 2020	BEAUDET, JEAN-FRANCOIS	BCO2020 - UPC - SERVICE MENSUEL DE COLLECTE DES DÉCHETS (UN CONTENANT DE 2VC) UNE FOIS PAR SEMAINE - CLIENT 116726	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 624,69 \$	
WM QUEBEC INC.	DEP28014	08 JANV. 2020	LEFEBVRE, PHILIPPE	BCO2020 - Service de location de conteneur pour déchets à l'usine Des Baillets	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 199,50 \$	
WM QUEBEC INC.	DEU40050	08 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	2020 - SERVICE DE LOCATION ET DE LEVÉE DE CONTENANTS À DÉCHETS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 047,37 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP28066	08 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Plomberie - 1 Soumission	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 355,45 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP28079	08 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - VANNES - PURGEUR D'AIR 2" - S.GINGRAS - 1 SOUMISSION	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 069,84 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP28310	21 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Plomberie - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	78,74 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEP28310	21 JANV. 2020	DURNIN, JUDITH	BS - Magasin Principal - Plomberie - 3 soumissions	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 228,85 \$	1114700
WOLSELEY CANADA INC.	DEU39855	03 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	7 Composantes Victaulic - Plomberie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 135,79 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEU39937	16 JANV. 2020	DUBE, FABIEN	Plomberie - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 777,62 \$	
WOLSELEY CANADA INC.	DEU40021	06 JANV. 2020	VERREAULT, MICHEL	Plomberie - Bollards de sécurité et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 553,52 \$	
XEROX CANADA LTEE	DEP27911	09 JANV. 2020	BONIFAY, ROMAIN	BCO2020 - Copies d'imprimante Xerox pour la Section projets de construction - #client 957444870	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 830,01 \$	
ACCESS GROUP	1386754	06 JANV. 2020	BERTEAU, SEBASTIEN	Entretien CD/DVD - Policiers du SPVM - Conformément à la soumission 10/17/2019 CDNS#1- Période du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 335,97 \$	
ATALASOFT INC.	1394250	23 JANV. 2020	GAGNE, REJEAN	Renouvellement - Contrat d'entretien - Dollmage - Période du 25 février 2020 au 24 février 2021. Quote QN-00043731	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 616,71 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
BELL CANADA	1396080	31 JANV. 2020	THIBAUT, GERVAIS	Acquisition et Entretien - Licences (airwatch) par le biais du contrat avec le CSPQ- Soumission B100325488	Technologies de l'information	Gestion de l'information	8 316,90 \$	
BENTLEY SYSTEMS INC.	1393829	22 JANV. 2020	MONET, PHILIPPE	69205_Mise à niveau logiciel Project Wise_Bentley Systems inc._Ghayath Haidar_21/1/2020 - Servie des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 801,83 \$	
BLACKBAG TECHNOLOGIES INC.	1393836	22 JANV. 2020	BERTEAU, SEBASTIEN	Licence subscription - BlackLight SMS, MacQuisition SMS and Mobilyze SMS - 1 year - Période du 30 avril 2020 au 30 avril 2021 - Quote QC-MBO-REN-CA_0319	Technologies de l'information	Gestion de l'information	9 578,99 \$	
DYPLEX COMMUNICATIONS LTD.	1390984	13 JANV. 2020	THIBAUT, GERVAIS	Souscription annuelle aux droits d'utilisation d'un logiciel multi-plateformes pour la surveillances (SPVM) - Période du 1er février au 30 novembre 2020 - Quote 210543	Technologies de l'information	Gestion de l'information	27 773,39 \$	
IBM CANADA LTEE	1395025	28 JANV. 2020	MONET, PHILIPPE	60110_Service professionnel Check Point_IBM_Sabrina Aimene_27/1/2020 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	7 935,11 \$	
ICO TECHNOLOGIES INC.	1395172	28 JANV. 2020	BERTEAU, SEBASTIEN	Hébergement des adresses courriels SIM - Sécurité civile 1er janvier au 30 juin 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	14 173,31 \$	
LEXISNEXIS SOLUTIONS INC.	1394239	23 JANV. 2020	THIBAUT, GERVAIS	Renouvellement - Contrat d'entretien - COPLOGIC (M-IRIS) - Période du 1er mars 2020 au 28 février 2021	Technologies de l'information	Gestion de l'information	43 589,81 \$	
NIMBLE INFORMATION STRATEGIES INC.	1389450	07 JANV. 2020	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Contrat d'entretien - Kodak Capture Pro - Groupe F et Software Index - Période du 15 février 2020 au 14 février 2021 - Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Gestion de l'information	2 782,17 \$	
OBJECTIF LUNE INC.	1391597	14 JANV. 2020	MONET, PHILIPPE	70024_Service professionnel_Objectif Lune_Réjean Gagné_13/1/2020 -Service des technologies de l'information	Technologies de l'information	Cour municipale et magistrature	5 039,40 \$	
ORDIGRAPHE INC.	1391512	14 JANV. 2020	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Support niveau Or pour Quantum - Stronext 6 série SN10936 - Période du 15 mars 2020 au 14 mars 2021 - Conformément à la soumission 200107-01	Technologies de l'information	Gestion de l'information	42 029,77 \$	
PANAVIDEO INC	1389524	07 JANV. 2020	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Contrat d'entretien avantage - Omnicast (SPVM) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Soumission 61688-7	Technologies de l'information	Gestion de l'information	6 134,87 \$	
SOCIETE DE GESTION DU RESEAU INFORMATIQUE DES COMMISSIONS SCOLAIRES (GRICS)	1389544	07 JANV. 2020	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Contrat d'entretien - (Regard Windows de base - soutien et RegardW dossier de l'emprunteur) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 552,26 \$	
SOFTCHOICE LP	1389549	07 JANV. 2020	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Contrat d'entretien - WinMagic SecureDoc des licences logicielles au SPVM - Période du 1er février 2020 au 31 janvier 2021 - Appel d'offres 17-16357	Technologies de l'information	Gestion de l'information	38 029,10 \$	
SOLOTECH INC	1395680	29 JANV. 2020	MONET, PHILIPPE	70025.09_Acquisition d'un Polycom et installation avec Solotech en gré à gré dans le cadre du projet de modernisation de la cour municipale_Solotech_Soumission 56646_Dung Lê_28/1/2020- STI	Technologies de l'information	Cour municipale et magistrature	7 895,05 \$	

VILLE DE MONTRÉAL – AGGLOMÉRATION
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 31 JANVIER 2020

NOM FOURNISSEUR	BON DE COMMANDE/ FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE/ ARRONDISSEMENT	ACTIVITÉ	MONTANT	ENTENTE
SOLUTIONS INFORMATIQUES INSO INC.	1390661	10 JANV. 2020	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Contrat d'entretien des ordinateurs et composantes en caserne pour le système de gestion des interventions (SGI) - Période du 1er mars au 31 décembre 2020 - Frais fixes et variables	Technologies de l'information	Gestion de l'information	34 959,08 \$	
SOLUTIONS XL-ID INC.	1386246	06 JANV. 2020	BERTEAU, SEBASTIEN	Renouvellement - Contrat licences d'utilisation - Galerie photos employés du SPVM- Période du 1er janvier au 31 décembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	23 082,13 \$	
SOMUM INC	1389563	07 JANV. 2020	BERTEAU, SEBASTIEN	Contrat d'entretien et frais d'utilisation de la licence Somum Communication Web et ses fonctionnalités) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020 - Conformément à la proposition daté du 18 novembre 2019 (préparée par Antony Carrière)	Technologies de l'information	Gestion de l'information	14 857,24 \$	
SUPERGRAVITY INCORPORATED	1389566	07 JANV. 2020	THIBAUT, GERVAIS	SPVM - Renouvellement - SUPertext - Software subscription - Period January 1st to December, 31 2020 - Quote 12401	Technologies de l'information	Gestion de l'information	93 058,30 \$	
TRADUCTIONS TOM DONOVAN INC.	1394319	23 JANV. 2020	MONET, PHILIPPE	70151_Acquisition services de traduction du français vers l'anglais suivi et faire l'adaptation du sens des contenus pour le nouveau portail de la Ville de Montréal_Traductions Tom Donovan Inc._Stéphanie Poulin_17/01/2020 - Service des tech	Technologies de l'information	Gestion de l'information	5 411,37 \$	
UTOPIA IMAGE INC.	1389580	07 JANV. 2020	AVERY-MARTIN, TIFFANY	Renouvellement - Module d'appréciation par les citoyens (SPVM) - Période du 1er janvier au 31 décembre 2020	Technologies de l'information	Gestion de l'information	19 490,93 \$	
TELUS	35621166010	23 JANV. 2020	DOMINGUEZ BETANCOURT, KIMBERLYE	Frais mensuel services mobiles_No compte: 35621166_No facture: 35621166010	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 217,47 \$	
BEAUPRE MICHAUD ET ASSOCIES, ARCHITECTES S.E.N.C.R.L.	1393125	20 JANV. 2020	VIBERT, SONIA	Services professionnels en architecture- Étude de faisabilité - Élaborer des propositions fonctionnelles d'intégration d'une rampe d'accès universel à l'annexe de l'édifice Lucien-Saulnier- SUM	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	6 593,21 \$	
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C	1392701	17 JANV. 2020	FELTON, SYLVAIN	Facture #RT088283 -Médias transcontinental - Rues piétonnes et partagées - Production encarts publicitaires- Service de l'urbanisme et de la mobilité	Urbanisme et mobilité	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 674,56 \$	
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU MONT-SAINT-LOUIS	2180668004200122	22 JANV. 2020	HANDFIELD, DANIELE	2180668004 - Subvention pour travaux de restauration du bâtiment sis au 244 Sherbrooke E. Paiement finale	Urbanisme et mobilité	Autres ressources du patrimoine	50 000,00 \$	
Total =							23 457 086,64 \$	

Commission de la présidence du conseil

Les activités des commissions permanentes

Bilan 2019

Rapport déposé au conseil municipal le 24 février 2020
et au conseil d'agglomération le 27 février 2020



Montréal, le 24 février 2020

Mme Valérie Plante
Mairesse de Montréal
Hôtel de ville de Montréal - Édifice Lucien-Saulnier
155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Madame la Mairesse,

Afin de mettre en valeur le travail réalisé par les commissions permanentes et souligner leur apport à la démocratie municipale, la Commission de la présidence du conseil a pris l'initiative de produire, conformément au Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal (06-009), et ce pour une 5^e année consécutive, un rapport intitulé *Les activités des commissions permanentes - Bilan 2019*.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Mairesse, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Cathy Wong
Présidente de la Commission
de la présidence du conseil



Stéphanie Espach
Secrétaire recherchiste

COLLABORATIONS ET REMERCIEMENTS

Coordination à la rédaction

- Mme Stéphanie Espach, secrétaire recherchiste

Collecte de données et rédaction

- Mme Lydia Atrouche, secrétaire recherchiste
- Mme Julie Demers, secrétaire recherchiste
- Mme Myriam Laforce, secrétaire recherchiste
- Mme Linda Lajeunesse, secrétaire recherchiste
- Mme Élisabeth Rivest, secrétaire recherchiste

Supervision

- Me Emmanuel Tani-Moore, greffier adjoint, chef de division et secrétaire d'élection, division de la réglementation, de l'accès à l'information et des élections, Service du greffe
- Mme Marie-Eve Bonneau, cheffe de division, division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil, Service du greffe (depuis le 1^{er} janvier 2020)

Édition graphique

Division image de marque et stratégie numérique, Service de l'expérience citoyenne et des communications, février 2020

Crédits photographiques

- M. Sylvain Légaré

Remerciements

Nous remercions les membres de la Commission de la présidence du conseil, ainsi que toutes les personnes élues qui s'investissent au sein de ces instances. Nous tenons également à souligner la contribution des services municipaux qui soutiennent les travaux des commissions.

Finalement, nous remercions chaleureusement les citoyennes et citoyens montréalais qui s'intéressent et participent activement aux activités des commissions permanentes.

Cet engagement commun contribue à faire de Montréal une ville plus participative, équitable et plurielle.

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes, aux conseils consultatifs
et au Bureau de la présidence du conseil
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Coup d'œil sur l'année 2019	5
Une année sous le thème de l'innovation et de l'expérimentation	5
Quelques réalisations	5
L'année 2019 : en chiffres	5
Les commissions permanentes	6
Mission	6
Les 11 commissions permanentes.....	7
Cadre légal.....	7
Un peu d'histoire	7
Activités 2019	8
Commission sur la culture, le patrimoine et les sports.....	9
Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation.....	11
Commission sur le développement social et la diversité montréalaise	13
Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs	15
Commission sur l'examen des contrats	17
Commission sur les finances et l'administration.....	21
Commission sur l'inspecteur général.....	23
Commission de la présidence du conseil	25
Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal.....	27
Commission sur la sécurité publique	28
Commission sur le transport et les travaux publics	30
Conclusion	32

Coup d'œil sur l'année 2019

Une année sous le thème de l'innovation et de l'expérimentation

L'année 2019 a été marquée par plusieurs innovations en matière de participation publique qui ont permis d'aborder des sujets au cœur de la vie des Montréalaises et des Montréalais.

Avec la tenue de la première consultation d'initiative citoyenne sur le contrôle des circulaires, obtenue grâce au service numérique du droit d'initiative, les commissions ont contribué à moderniser le paysage démocratique. La population dispose désormais d'un levier supplémentaire pour influencer la prise de décision publique.

Plusieurs dossiers ont suscité un grand intérêt de la population, dont celui sur les impacts du projet *Royalmount*. Le rapport et les recommandations de la Commission ont grandement influencé la réflexion.

Nous retiendrons également l'organisation de la première consultation prébudgétaire en vue de l'élaboration du budget 2020 de l'Administration. Une première pour la Ville de Montréal. Devant le grand intérêt suscité par cette démarche, l'exercice sera reconduit pour les prochaines années.

Cette année a également été l'occasion d'expérimenter de nouveaux outils, incluant la participation en ligne, afin de rejoindre celles et ceux moins enclins à participer, et aller à la rencontre de la population là où elle se trouve. Il faut aussi noter les efforts des commissions pour encourager les modes d'expression citoyenne divers et inciter à la créativité, afin de rendre moins intimidants les processus publics.

Finalement, il faut noter que l'année 2019 a été marquée par la fermeture de l'hôtel de ville pour des travaux importants de rénovation et de restauration d'une durée de trois ans. Aussi, depuis mai, les occupant.es travaillent dans l'édifice Lucien-Saulnier et les assemblées publiques des commissions se déroulent dans la salle du conseil aménagée temporairement.

Quelques réalisations

- Expérimentation de divers dispositifs de participation publique: assemblées itinérantes, groupes de discussion, café partage, questionnaires en ligne, etc.
- Tenue de la première consultation publique en vertu du service numérique du droit d'initiative;
- Des collaborations accrues avec des partenaires privilégiés de la Ville, dont le Conseil des Montréalaises, le Conseil interculturel de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal, pour favoriser une participation plurielle, équitable et inclusive;
- En 2019, toutes les commissions ont complété le virage de la gestion sans-papier pour soutenir la transition écologique;
- Mise en place à l'automne 2019 d'un projet pilote d'accueil des participant.es pour rendre la participation aux assemblées publiques moins intimidantes et l'accueil plus chaleureux.

L'année 2019 : en chiffres

70	assemblées publiques
98	séances de travail
123	rapports déposés
115	personnes élues engagées

Les commissions permanentes

Une commission est un groupe de travail composé d'un nombre restreint de personnes élues nommées par le [conseil municipal](#) et le [conseil d'agglomération](#). Il peut s'agir de membres des conseils d'arrondissement, du conseil municipal et du conseil d'agglomération. À Montréal, une centaine de personnes élues siègent au sein de onze commissions permanentes couvrant chacune un domaine d'activité spécifique.

Les commissions permanentes mènent des processus de participation et de consultation publiques dans leur champ de compétences respectif, réalisent des études et formulent des recommandations sur divers enjeux d'intérêt municipal.

Les commissions permanentes constituent les principales instances d'interaction entre la population montréalaise et les personnes élues, tant par le volume d'activités, que par leur composition et le fait qu'elles alimentent directement la prise de décision des membres du comité exécutif, du conseil municipal et du conseil d'agglomération de Montréal.

Par leurs observations, réflexions et recommandations, les commissions permanentes participent au renforcement de la démocratie municipale.

Mission

Conformément à la [Loi sur les cités et villes](#) et à la [Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec](#) leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et citoyens aux débats d'intérêt public.

Chacune des commissions permanentes a pour fonction d'étudier tout objet inscrit à son programme d'activité et de faire au conseil municipal ou d'agglomération, dont elle relève directement, les recommandations qu'elle juge appropriées. Elles peuvent également recevoir

des mandats ponctuels du conseil municipal ou du conseil d'agglomération. Finalement, elles ont la possibilité d'exercer leur droit d'initiative afin d'étudier tout sujet qu'elles jugent approprié, et ce, dans leurs champs de compétence respectifs.

Le saviez-vous?

Bien qu'elles exercent un réel pouvoir d'influence auprès de l'Administration, les commissions permanentes constituent des structures exclusivement consultatives. Par conséquent, le caractère des opinions contenues dans les avis, recommandations et rapports des commissions n'est ni décisionnel ni exécutoire, et ce, contrairement aux décisions des conseils d'arrondissement, du conseil municipal, du comité exécutif et du conseil d'agglomération, dont les pouvoirs sont décisionnels.

Après le dépôt d'un rapport d'une commission permanente, il revient au comité exécutif d'y donner suite, habituellement dans les six mois suivant le dépôt. Le rapport du comité exécutif devient public au moment où il est présenté à une séance du conseil municipal.

Les 11 commissions permanentes

Les commissions permanentes relèvent directement soit du conseil municipal, soit du conseil d'agglomération, selon le dossier à l'étude. Une seule commission est de compétence municipale, la Commission de la présidence du conseil. Deux commissions sont strictement de compétence d'agglomération, la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal et la Commission de la sécurité publique. Les huit autres commissions étudient des dossiers de compétence municipale et d'agglomération.

Nom de la commission	Compétence	Nombre de membres
Culture, patrimoine et sports	Municipale et agglomération	11
Développement économique, urbain et habitation	Municipale et agglomération	11
Développement social et diversité montréalaise	Municipale et agglomération	11
Eau, environnement, développement durable et grands parcs	Municipale et agglomération	11
Examen des contrats	Municipale et agglomération	11
Finances et administration	Municipale et agglomération	12
Inspecteur général	Municipale et agglomération	12
Présidence du conseil	Municipale	9
Schéma d'aménagement et développement de Montréal	Agglomération	7
Sécurité publique	Agglomération	9
Transport et travaux publics	Municipale et agglomération	11

Cadre légal

À l'exception de la Commission sur l'examen des contrats et de la Commission sur l'inspecteur général, les commissions permanentes sont régies par la [Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec](#) (RLRQ, c. C-11.4), ainsi que par les dispositions du [Règlement sur les commissions permanentes du conseil municipal](#) (06-009) et du [Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération](#) (RCG 06-024).

La Commission de la sécurité publique est la seule qui doit obligatoirement être créée en vertu de la loi : sa composition, neuf membres incluant le représentant du gouvernement du Québec, est définie à l'article 72 de la [Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec](#) (RLRQ, c. C-11.4).

Un peu d'histoire

En 1987, les six premières commissions permanentes du conseil ont été mises en place par l'Administration du maire Jean Doré, afin de démocratiser l'appareil

municipal. Il faut rappeler que la Ville de Montréal faisait à l'époque figure de proue en la matière, étant la première municipalité autorisée par le gouvernement du Québec à se doter de telles instances d'aide à la prise de décisions. Ces commissions sont donc parmi les plus anciennes instances consultatives au Québec, précédant le Bureau de consultation de Montréal, mis sur pied en 1989, lui-même ancêtre de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) qui a vu le jour en 2002.

Depuis plus de trente ans, les multiples consultations publiques menées par les commissions permanentes ont permis à un grand nombre de personnes de s'informer à propos d'enjeux municipaux de toutes sortes et de faire valoir leurs points de vue, directement aux personnes élues, sur une multitude de sujets d'ordre municipal et d'intérêt public.

Activités 2019



Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

La Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (CCPS) est une instance de consultation publique qui étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, entre autres sur les sujets suivants :

- le patrimoine;
- le réseau des bibliothèques;
- le réseau Accès Culture;
- les ateliers d'artistes et l'art public;
- l'élite sportive;
- les événements sportifs d'envergure.

Présidence

- Mme Anne-Marie Sigouin, conseillère de ville, arrondissement Le Sud-Ouest

Vice-présidences

- M. Robert Coutu, maire, ville de Montréal-Est
- M. Benoit Langevin, conseiller de ville, arrondissement de Pierrefonds–Roxboro (vice-président à partir du 22 octobre 2019)

Membres

- M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine
- M. Alex Bottausci, maire, ville de Dollard-des-Ormeaux
- Mme Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Lachine
- M. Jocelyn Pauzé, conseiller de ville, arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie
- Mme Mindy Pollak, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont
- Mme Chantal Rossi, conseillère de ville, arrondissement de Montréal-Nord (vice-présidente jusqu'au 22 octobre 2019)
- Mme Micheline Rouleau, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Lachine (membre à partir du 15 avril 2019)
- M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest
- Mme Stephanie Watt, conseillère de la ville, arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie (membre jusqu'au 15 avril 2019)

Objet d'étude en séances publiques

- Diagnostic du loisir public montréalais

Objet d'étude en séances de travail

- La Commission a concentré ses travaux à huis clos sur la réalisation du mandat sur le loisir public, avec notamment la planification de la démarche de concertation en amont de la consultation publique, ainsi que l'organisation de séances d'information sur l'accessibilité universelle en loisir et sur les spécificités du loisir culturel

Nombre de séances

Assemblées publiques: 5

Séances de travail: 6

Rapport

Diagnostic du loisir public montréalais



À la loupe

Diagnostic du loisir public montréalais

Une démarche de concertation inédite

Si l'une des activités principales des commissions permanentes demeure la tenue de consultations visant à favoriser la participation de la population aux débats d'intérêt public, les particularités du mandat du Diagnostic du loisir public montréalais ont amené la CCPS à repenser son approche.

Considérant que l'offre de service en loisir est une compétence d'arrondissement et que 75 % de la programmation municipale en loisir organisé est offerte par des organismes partenaires, il est apparu incontournable pour la Commission d'impliquer les arrondissements à sa démarche et de recueillir l'opinion préliminaire de certains organismes partenaires, en amont de la consultation publique formelle.

Cette réflexion préliminaire a été réalisée dans le cadre d'une démarche de concertation inédite, ayant reposé sur trois mécanismes distincts :

1. La tenue d'une journée de réflexion avec un comité d'experts ad hoc, composé de personnes-ressources en arrondissement et des services centraux concernés;
2. Le déploiement en ligne d'un questionnaire détaillé auprès du personnel en loisir des 19 arrondissements;
3. La tenue de deux groupes de discussion avec une vingtaine d'organismes de loisir partenaires de la Ville.

Grâce à cette démarche, la Commission s'est assurée que le diagnostic, tant dans son élaboration que dans ses résultats, reflète le plus adéquatement possible la réalité des premiers concernés. À partir des constats tirés, elle a pu identifier diverses perspectives de collaboration et pistes d'action pour répondre aux défis contemporains du loisir public, et faciliter l'adaptation du système montréalais de production de services de loisir aux enjeux de l'heure. Ces pistes d'action, consignées dans le document de réflexion ayant servi de base à la consultation, ont ensuite été soumises au débat public.



Perspectives 2020

Le 16 décembre 2019, la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports a été mandatée par le conseil municipal pour tenir une consultation publique portant sur des orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt.

La réalisation de ce mandat permettra de mettre à profit la connaissance fine qu'ont les citoyennes et citoyens des milieux qu'ils et elles côtoient, et d'échanger sur les enjeux de conservation et de mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt patrimonial qui ont façonné Montréal et participé à la définition de son identité.

La consultation permettra également de valider une identification des sites exceptionnels afin d'aligner les outils d'urbanisme en conséquence.

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

La Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation (DEUH) est une instance de consultation publique qui étudie toute question qui porte sur le développement économique, le territoire et l'habitation. Elle consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, entre autres sur les sujets suivants :

- l'apport des établissements d'enseignement supérieur (cégeps et universités);
- les activités du Port de Montréal et de l'aéroport;
- les parcs industriels;
- les centres de congrès;
- la réglementation liée à l'urbanisme et à la salubrité et à l'entretien des logements, etc.

Présidence

- M. Richard Ryan, conseiller de ville, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal, et conseiller de ville désigné, arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidences

- M. Robert Coutu, maire, ville de Montréal-Est
- M. Dominic Perri, conseiller de ville, arrondissement de Saint-Léonard

Membres

- M. Alex Bottausci, maire, ville de Dollard-des-Ormeaux
- M. Younes Boukala, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Lachine
- M. Yves Gignac, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- Mme Fanny Magini, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont
- M. Jocelyn Puzé, conseiller de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-patrie
- M. Yves Sarault, conseiller d'arrondissement, arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- Mme Véronique Tremblay, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- Mme Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Objets d'étude en séances publiques

- Les impacts du projet *Royalmount*
- Projet de règlement modifiant le [Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments](#) (11-018) en vertu de la [Loi sur l'aménagement et l'urbanisme](#) (LAU)
- La problématique des locaux commerciaux vacants (mandat amorcé en 2019)

Objet d'étude en séances de travail

- La Commission a concentré ses travaux à huis clos sur la réalisation des mandats de consultation publique

Nombre de séances

Assemblées publiques: 8

Séances de travail: 8

Rapports

- [Rapport et recommandations](#) - Projet de règlement modifiant le *Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments* (11-018)
- [Rapport et recommandations](#) - Les impacts du projet *Royalmount*



À la loupe

Les impacts du projet Royalmount

Des suites tangibles suite au dépôt du rapport

À l'hiver 2019, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a mené un exercice de consultation publique visant à faire l'examen des impacts du projet Royalmount, un mégaprojet de développement privé du promoteur Carbonleo situé à l'intersection des autoroutes 15 et 40 sur le territoire de Ville Mont-Royal. L'objectif était d'évaluer l'acceptabilité sociale d'un tel projet, ainsi que ses impacts potentiels.

Entre le 27 novembre 2018 et le 24 janvier 2019, la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation a tenu sept assemblées publiques et analysé près de 80 mémoires et opinions écrites.

Face aux nombreuses inquiétudes exprimées par la population concernant les effets du projet sur la circulation, son impact sur l'offre commerciale et de divertissement du centre-ville, ainsi que la nécessité de faire une plus grande place à l'habitation, la Commission a formulé 15 recommandations, dont celle de suspendre le projet afin de revoir sa planification pour en faire un quartier à échelle humaine.

Dans une [lettre ouverte](#) publiée le 16 décembre 2019 dans la Presse, le promoteur du projet affirmait « les citoyens nous ont parlé; nous avons entendu. Nous sommes retournés à la table à dessin pour bonifier le projet en faire un véritable milieu de vie ». Le promoteur prévoit présenter en 2020 ses engagements clairs en réponse aux préoccupations citoyennes.



Perspectives 2020

En 2020, la Commission poursuivra ses travaux sur la problématique des locaux commerciaux vacants au fil d'une démarche de consultation publique créative et interactive. En complément des séances d'audition tenues à l'hôtel de ville, la Commission organisera des sessions locales de contribution participative dans les 19 arrondissements, ainsi qu'un atelier de cocréation destiné à la population commerçante et aux promoteurs immobiliers. L'un des objectifs de la consultation publique vise à dégager les pistes de solutions les plus adaptées pour Montréal, et à identifier les leviers nécessaires pour les mettre en oeuvre.

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

La Commission sur le développement social et la diversité montréalaise (CSDSM) étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, entre autres sur les sujets suivants :

- le développement social;
- la diversité et l'inclusion de tous les Montréalais;
- le logement et l'aide aux personnes en situation d'itinérance;
- la gestion du Fonds de lutte contre la pauvreté.

Présidence:

- Mme Sophie Thiébaud, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest

Vice-présidences :

- M. Robert Coutu, maire, ville de Montréal-Est
- Mme Mary Deros, conseillère de ville, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Membres

- Mme Nancy Blanchet, conseillère d'arrondissement, arrondissement de LaSalle
- Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
- M. Alex Bottausci, maire, ville de Dollard-des-Ormeaux
- M. Josué Corvil, conseiller de ville, arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (à partir de septembre 2019)
- Mme Suzanne Décarie, conseillère de ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- M. Sterling Downey, conseiller de ville, arrondissement de Verdun
- Mme Sue Montgomery, mairesse, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Mme Mindy Pollak, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont
- M. Benoît Langevin, conseiller de ville, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (jusqu'en août 2019)

Objets d'étude en séances publiques

- Révision de la méthode de répartition du fonds de lutte à la pauvreté en fonction de l'indice de pauvreté
- Politique montréalaise de l'action communautaire

Objets d'étude en séances de travail

- Révision de l'indice de défavorisation de Montréal pour l'entente MTESS-Ville
- Indice de revenu viable (IRIS)
- Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires

- Répartition de l'enveloppe de l'entente Ville-ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) en fonction de la Mesure du panier de consommation (MPC)
- État de situation sur les travaux de la Table sur la diversité, l'inclusion et la lutte aux discriminations
- Sujets à étudier en 2020 en lien avec la diversité montréalaise: rencontre avec le Conseil Interculturel de Montréal
- L'accompagnement municipal en matière de diversité religieuse

Nombre de séances

Assemblées publiques: 3 dont un café partage

Séances de travail: 9

Rapports

[Rapport et recommandations](#) - Révision de la méthode de répartition des fonds de l'Entente entre la Ville de Montréal et le Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Entente Ville-MTESS 2018-2023)



À la loupe

Démarche en amont du projet de Politique montréalaise de l'action communautaire

Animation d'un café partage avec les regroupements d'organismes communautaires

En 2018, l'Administration s'est engagée à doter Montréal d'une politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires. Une résolution a été adoptée au conseil municipal pour mandater le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) dans la préparation du projet de politique et confier à la CSDSM l'examen de ce dossier en consultation publique.

En amont de la consultation publique formelle, la Commission a organisé le 13 mars 2019, en collaboration avec les équipes du SDIS, un café partage à la mairie d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Une vingtaine de représentant.es de regroupements d'organismes montréalais ont participé à cette journée d'échanges. L'objectif du café partage visait à rejoindre un public cible d'experts du milieu pour préciser les besoins et mobiliser autour de ce projet collectif.

En petits groupes, les commissaires ont ainsi pu échanger directement avec ces spécialistes de l'action communautaire et entendre leurs préoccupations. Cet exercice en amont de la consultation formelle a conduit à revoir l'approche de la démarche pour mieux répondre aux attentes. Ainsi, un projet de [Politique montréalaise de l'action communautaire](#) a vu le jour et a été présenté au grand public lors d'une séance d'information tenue en novembre 2019.

Pour la Commission, ce type de collaboration représente une première. Elle s'inspire cependant des bonnes pratiques de participation publique et s'inscrit dans une mouvance vers une planification de plus en plus participative.



Perspectives 2020

La consultation publique sur le projet de [Politique montréalaise de l'action communautaire](#) se poursuivra à l'hiver 2020 avec la tenue de séances publiques d'audition des mémoires.

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

La Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs (CEEDDP) étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, entre autres sur les sujets suivants :

- la production et la distribution de l'eau potable;
- le traitement des eaux usées;
- la qualité de l'air;
- les arbres et les grands parcs;
- la gestion des déchets et du recyclage;
- la transition écologique et l'adaptation aux changements climatiques.

Présidence

- Mme Valérie Patreau, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont

Vice-présidences

- M. Francesco Miele, conseiller de ville, arrondissement de Saint-Laurent
- Mme Maria Tutino, mairesse, ville de Baie-d'Urfé

Membres

- Mme Christine Black, mairesse, arrondissement de Montréal-Nord (membre jusqu'au 16 septembre 2019)
- Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (membre à partir du 15 avril 2019)
- Mme Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Mme Catherine Clément-Talbot, conseillère de ville, arrondissement de Pierrefonds–Roxboro (membre à partir du 16 septembre 2019)
- M. Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- M. Christian Larocque, conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève (membre jusqu'au 15 avril 2019)
- Mme Fanny Magini, conseillère d'arrondissement, arrondissement d'Outremont
- M. Jérôme Normand, conseiller de la Ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- M. Philippe Roy, maire, ville de Mont-Royal (membre jusqu'au 13 décembre 2019)
- Mme Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Objets d'étude en séances publiques

- Contrôle des circulaires
- *Montréal, objectif zéro déchet* : projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal

Objets d'étude en séances de travail

- Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Travaux à huis clos entourant la réalisation des deux mandats de consultation publique

Nombre de séances

Assemblées publiques: 8

Séances de travail: 12

Rapport

- [Rapport et recommandations](#) - Lutte contre les changements climatiques, bonnes pratiques et outils d'aide à la réduction des émissions de gaz à effet de serre



À la loupe

Contrôle des circulaires

Premier mandat d'initiative confié à une commission permanente

La consultation publique sur le contrôle des circulaires a été lancée à la demande d'un groupe de Montréalaises et Montréalais qui a déposé une pétition en vertu du [droit d'initiative](#). Le [Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative](#) permet à la population d'obtenir une consultation publique sur un sujet mobilisateur relevant de la Ville ou d'un arrondissement montréalais en recueillant 15 000 signatures d'appui valides.

La demande déposée portait sur des modifications souhaitées à la réglementation sur la distribution de matériel publicitaire à Montréal, et principalement d'«amender le règlement pour qu'une circulaire puisse seulement être déposée sur une propriété si le résident l'accepte en affichant un logo représentant une circulaire entourée d'un cercle bleu».

Cette consultation a donné lieu à une participation exceptionnelle de la population montréalaise, la Commission ayant recueilli près de 1 000 avis au total. Certains d'entre eux ont été présentés oralement, dans le cadre des cinq séances d'audition des mémoires tenues de la fin octobre à la mi-novembre; d'autres ont pris la forme de mémoires longs ou de messages très courts transmis simplement par courriel. De manière générale, ces avis étaient très partagés quant à l'opportunité d'aller de l'avant ou non avec les modifications proposées.

En réponse à cette mobilisation, la Commission a formulé et adopté, le 5 décembre 2019, huit recommandations basées sur une approche raisonnable, qui permettraient à la Ville d'agir pour limiter la mise en circulation chaque semaine de milliers d'articles publicitaires non sollicités et ainsi réduire les impacts environnementaux associés à ces activités, tout en laissant aux personnes qui souhaitent continuer de recevoir des circulaires à domicile la possibilité d'y avoir encore accès. Le rapport complet de consultation préparé par la Commission dans ce dossier est attendu au début de 2020.

La consultation publique sur le contrôle des circulaires menée par la Commission à l'automne 2019 constitue le premier mandat de consultation issu d'une demande de pétition qui, depuis l'entrée en vigueur du droit d'initiative, est confié à une commission permanente du conseil.

Pour en savoir plus sur le droit d'initiative: montreal.ca/sujets/comprendre-le-droit-dinitiative



Perspectives 2020

En 2020, la Commission poursuivra ses travaux de consultation publique sur le Projet de plan directeur de gestion des matières résiduelles - *Montréal, objectif zéro déchet*.

De plus, le 8 janvier 2020, la Ville a confié à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs, le mandat de tenir une consultation publique en réponse à une demande reçue via le service numérique du droit d'initiative visant à faire cesser le gaspillage alimentaire.

Commission sur l'examen des contrats

La Commission sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité des processus d'appels d'offres avant l'octroi des contrats, en s'appuyant sur les critères d'examen établis par le conseil municipal et le conseil d'agglomération.

Les dossiers examinés étant confidentiels, seules les personnes concernées peuvent avoir accès aux travaux de la Commission.

Présidence

- Mme Karine Boivin Roy, conseillère de ville, arrondissement de Mercier
– Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

- M. Christian Arseneault, conseiller de ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Mme Paola Hawa, mairesse, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

- Mme Julie Brisebois, mairesse, village de Senneville
- M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- M. Christian Larocque, conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- M. Jocelyn Pauzé, conseillère de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- M. Giovanni Rapanà, conseiller de ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- Mme Micheline Rouleau, conseillère de ville, arrondissement de Lachine
- M. Robert Samoszewski, conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- Mme Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Saint-Léonard

Il est à noter que Mmes Stephanie Watt et Émilie Thuillier ont siégé à cette commission en début d'année 2019.

Objet d'étude en séances publiques

Cette commission ne tient pas de séance publique

Objet d'étude en séances de travail

La Commission étudie divers contrats qui lui sont soumis par le comité exécutif et qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082. En 2019, la Commission a étudié 102 contrats.

Nombre de séances

Assemblée publique: 0

Séances de travail: 17

Répartition des contrats étudiés en 2019 selon les critères d'examen applicables Parmi les 102 contrats étudiés par la CEC en 2019, 38 contrats sont d'une valeur de plus de 10 M\$ (37%) et la moitié de ces contrats ont été étudiés en vertu d'un second critère d'examen.

Pour rappel, les contrats répondant à l'un ou l'autre des critères suivants doivent faire l'objet d'un examen de la conformité du processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat :

1. Contrat de plus de 10 M\$;
2. Contrat de biens et services ou contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ ou contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ répondant à l'une des conditions suivantes :
 - a. Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;
 - b. Aucun appel d'offres effectué, le fournisseur étant considéré unique en vertu du [paragraphe 2° du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes](#);
 - c. Contrat accordé à un consortium;
 - d. Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
 - e. Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;
 - f. L'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;
 - g. Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.
3. Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.

Tableau illustrant la répartition des 102 contrats étudiés en 2019 selon les critères d'examen applicables	Nombre de contrats
Contrats de plus de 10 M\$ (parmi les 38 contrats de plus de 10 M\$, 19 répondaient à un 2 ^e critère d'examen / 50 %)	38
Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ (parmi les 24, 7 sont de plus de 10 M\$ / 29 %)	24
Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres;	9
Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique;	1
Contrat accordé à un consortium;	0
Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2 ^e plus bas soumissionnaire conforme;	8
Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;	12
L'adjudicataire en est à son 3 ^e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;	7
Transaction immobilière conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.	1
Contrats d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ (parmi les 30, 11 sont de + de 10 M\$ / 37 %)	30
Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres;	5
Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique;	0
Contrat accordé à un consortium;	0
Écart de prix de 20 % entre l'adjudicataire et le 2 ^e plus bas soumissionnaire conforme;	11
Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;	15
L'adjudicataire en est à son 3 ^e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.	4
Contrats de services professionnels de plus de 1 M\$ (parmi les 27, 1 contrat est de plus de 10 M\$ / 4 %)	27
Une seule soumission conforme reçue à un appel d'offres;	12
Aucun appel d'offres effectué – fournisseur considéré unique;	0
Contrat accordé à un consortium;	0
Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le 2 ^e plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la 2 ^e meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;	4
Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;	13
L'adjudicataire en est à son 3 ^e octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.	6
Contrat que le comité exécutif ou un conseil d'arrondissement juge nécessaire de soumettre à la Commission.	1

Rapports

102 rapports portant sur des mandats reçus du comité exécutif pour étudier des contrats en provenance des unités administratives suivantes :

- Service de la gestion et de la planification immobilière (24)
- Service des infrastructures du réseau routier (22)
- Service de l'eau (16)
- Service des technologies de l'information (9)
- Service de la concertation des arrondissements (5)
- Service de l'urbanisme et de la mobilité (5)
- Service du matériel roulant et des ateliers (4)
- Service de l'approvisionnement (4)
- Service des infrastructures, de la voirie et des transports (3)
- Service de l'environnement (3)
- Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (2)
- Service de l'Espace pour la vie (2)
- Commission des services électriques (2)
- Direction générale / Laboratoire d'innovation urbaine (1)

[Rapport et recommandations](#) « Bilan de la huitième année d'activité de la Commission permanente sur l'examen des contrats » – Dépôt au CM du 15 avril 2019 et au CG du 18 avril 2019



Perspectives 2020

La Commission poursuivra l'exercice de révision des critères d'examen des contrats établis en 2011, en menant une réflexion de fond sur chacun des critères et sur le mandat de la Commission. Cet exercice résulte d'un mandat donné par le conseil municipal, de réviser, conjointement avec le Bureau de l'inspecteur général, les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions CM11 0202 et CG11 0082.

L'objectif de cette démarche est de rendre la contribution de la Commission encore plus significative et profitable à la collectivité montréalaise.

Commission sur les finances et l'administration

La Commission sur les finances et l'administration étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur des sujets comme :

- le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Montréal (PTI);
- les budgets de fonctionnement de la Ville, des sociétés paramunicipales et de la Société de transport de Montréal (STM);
- le rapport du vérificateur général;
- l'évaluation foncière.

Présidence

- M. Richard Deschamps, conseiller de ville, arrondissement de LaSalle

Vice-présidences

- M. Georges Bourelle, maire, ville de Beaconsfield
- M. Alan DeSousa, maire, arrondissement de Saint-Laurent

Membres

- Mme Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement, arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- M. Richard Guay, conseiller de ville, arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- Mme Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- M. Peter McQueen, conseiller de ville, arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- Mme Sophie Mauzerolle, conseillère de ville, arrondissement de Ville-Marie
- M. Pierre Lessard-Blais, maire, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- M. Philippe Tomlinson, maire, arrondissement d'Outremont
- M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest

Objets d'étude en séances publiques

Consultation prébudgétaire en vue du dépôt du budget de fonctionnement 2020

Étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2021-2022

Discussion publique au sujet du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

Objet d'étude en séances de travail

Motion CM17 0634 : Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels

Nombre de séances

Assemblées publiques: 25

Séances de travail: 11

Rapports

- Perspectives budgétaires 2020 - [Rapport et recommandations](#) – Dépôt au CM du 17 juin 2019 et au CG du 20 juin 2019
- Étude publique du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal – exercice 201 – [Rapport et recommandations](#) - Dépôt au CM du 19 août 2019 et au CG du 22 août 2019
- Étude publique des budgets de fonctionnement 2020 et du PTI 2020-2021-2022 – [Rapport et recommandations](#) – Dépôt au CM du 11 décembre 2019 et au CG du 13 décembre 2019



À la loupe

Consultation prébudgétaire

Une première pour la Ville de Montréal

Au printemps 2019, l'Administration montréalaise a tenu pour la première fois de son histoire des consultations prébudgétaires en vue de l'élaboration de son budget 2020. Cet exercice ouvert au grand public s'est déroulé au printemps 2019. Durant cinq séances publiques d'audition de mémoires, la Commission a entendu environ 70 intervenant.es.

À l'issue de cette démarche, la Commission a déposé un rapport avec 27 recommandations qui ont donné lieu à des résultats dès cette année avec l'annonce d'un contrat donné au Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM) pour développer un budget participatif Ville, ainsi que l'annonce de mesures écofiscales, dont une taxation de l'eau pour les industries, commerces et institutions (ICI) dans le budget 2020 de la Ville.

L'exercice de consultation prébudgétaire sera reconduit annuellement.



Perspectives 2020

Motion CM17 0634 : Motion de l'opposition officielle pour alléger le fardeau fiscal imposé aux OBNL locataires dans des immeubles non résidentiels - poursuite des travaux

Motion CM18 1290 : Motion de l'opposition officielle pour que la Ville de Montréal implante la norme ISO 37001, une certification anticorruption - début des travaux

Consultation prébudgétaire 2021

Étude publique des budgets de fonctionnement 2021 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023

Discussion publique au sujet du Rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019

Commission sur l'inspecteur général

La Commission sur l'inspecteur général est une instance mise sur pied pour étudier les dossiers qui relèvent du mandat de l'inspectrice générale, Me Brigitte Bishop. Les dossiers examinés étant confidentiels, seules les personnes concernées peuvent avoir accès aux travaux de la Commission.

Pour en savoir plus sur le rôle de l'inspectrice générale et le Bureau de l'inspecteur général (BIG) de la Ville, consultez <https://www.bigmtl.ca/>

Présidence

- Mme Manon Barbe, mairesse, arrondissement de LaSalle

Vice-présidences

- Mme Christine Black, mairesse, arrondissement de Montréal-Nord
- M. Michel Gibson, maire, ville de Kirkland
- Mme Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun

Membres

- M. Christian Arseneault, conseiller de la ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- M. Alan DeSousa, maire, arrondissement de Saint-Laurent
- Mme Paola Hawa, maire, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- Mme Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles
- M. Robert Samoszewski, conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- M. Yves Sarault, conseiller d'arrondissement, arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement, arrondissement Le Sud-Ouest
- Mme Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Il est à noter que Mme Patricia R. Lattanzio, qui était conseillère de ville à l'arrondissement de Saint-Léonard, a siégé à cette commission jusqu'à l'automne 2019.

Objet d'étude en séances de travail

- Cette commission ne tient pas de séance publique

Objets d'étude en séances de travail

- En raison du caractère confidentiel des informations contenues aux dossiers, l'étude de ceux-ci se déroule à huis clos.
- Rapport annuel 2018 pour l'exercice terminé au 31 décembre 2018
- Rapport de recommandations concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887) (2019-01-28)
- Rapport de recommandations concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et n° 5846) (2019-02-25)

- Décision : Résiliation d'un contrat visant la proposition de finis pour la réfection du chalet-restaurant du parc La Fontaine (contrat n° 18-1922) (2019-05-10)
- Décision : Résiliation de deux contrats visant des services de déneigement des chaussées et des trottoirs (appel d'offres 16-15049) (2019-06-17)
- Rapport de mi-année 2019 pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019 (2019-09-16)
- Rapport de recommandations concernant un sous-contrat de transport de la neige (2019-10-22)

Nombre de séances

Assemblée publique: 0

Séances de travail: 7

Rapports

- [Commentaires et recommandations](#) faisant suite au Rapport de mi-année 2019 du Bureau de l'inspecteur général pour la période du 1er janvier au 30 juin 2019 (2019-11-18)
- [Commentaires et recommandations](#) faisant suite au Rapport de recommandation du Bureau de l'inspecteur général concernant un sous-contrat de transport de la neige (2019-11-18)
- [Commentaires et recommandations](#) faisant suite au Rapport de décision de l'inspectrice générale portant sur la résiliation d'un contrat visant la proposition de finis pour la réfection du chalet-restaurant du parc La Fontaine (contrat no 18-1922) (2019-04-15)
- [Commentaires et recommandations](#) faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846) (2019-04-15)
- [Commentaires et recommandations](#) faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant l'agrandissement et le réaménagement de la bibliothèque de Pierrefonds (appel d'offres 5887) (2019-03-25)

Commission de la présidence du conseil

La Commission de la présidence du conseil (CPC) étudie des dossiers qui visent à favoriser la participation de la population aux différentes instances démocratiques de la Ville. Ces études visent à guider la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal, entre autres dans les dossiers suivants :

- Règlement sur la procédure d'assemblée et règles de régie interne du conseil municipal (06-051);
- Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement;
- Fonctionnement de la période de questions du public au conseil municipal;
- Suivi des travaux du conseiller à l'éthique indépendant des personnes élues et du personnel de cabinet.

Présidence

- Mme Cathy Wong, présidente du conseil, conseillère de ville, arrondissement de Ville-Marie

Vice-présidences

- M. François Limoges, conseiller de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- Mme Chantal Rossi, conseillère de ville, arrondissement de Montréal-Nord

Membres

- M. Sterling Downey, conseiller de ville, arrondissement de Verdun
- Mme Andrée Hénault, conseillère de ville, arrondissement d'Anjou
- M. Normand Marinacci, conseiller de ville, arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- M. Peter McQueen, conseiller de ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- Mme Suzie Miron, conseillère de ville, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
- Mme Sue Montgomery, mairesse, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- M. Aref Salem, conseiller de ville, arrondissement de Saint-Laurent
- Mme Lise Zarac, conseillère de ville, arrondissement de LaSalle

À noter que M. Sterling Downey a été vice-président de cette Commission jusqu'à l'automne 2019.

Objet d'étude en séances publiques

- La période de questions du public au conseil municipal

Objets d'étude en séances de travail

- Bilan 2018 du Bureau de la présidence du conseil
- Bilan 2018 des activités des commissions permanentes
- Étude de la possibilité de mettre en œuvre la réponse du comité exécutif à une recommandation de la Commission de la sécurité publique et de la [Commission sur le développement social et la diversité montréalaise](#) (CE18 0281) dans son rapport intitulé [Bilan général des actions de l'agglomération de Montréal pour lutter contre le profilage racial et le profilage social 2012 – 2016](#) déposé le 25 septembre 2017 à l'effet de : « R-29. Modifier le Code d'éthique des élus et élus municipaux pour inclure des balises sur les profilages social et racial »

- Motion CM18 0111 - Motion de l'opposition officielle demandant un amendement au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement pour traiter des inconduites sexuelles (motion #MoiAussi)
- Motion CM18 1395 - Motion de l'opposition officielle afin d'interdire les applaudissements lors de la période de questions des élus et des citoyens au conseil municipal de Montréal
- Rapport 2018 du conseiller à l'éthique
- Motion CM18 0557 - Motion non partisane visant à mandater la Commission de la présidence du conseil afin qu'elle examine l'expérience de scrutin préférentiel qui se déroule en Ontario et qu'elle détermine si la participation aux élections municipales québécoises augmenterait si le scrutin avait lieu un autre jour que le dimanche
- Présentation des règlements du Jeune Conseil de Montréal et de la 32^e édition de la simulation de conseil municipal pour les jeunes
- Rapport synthèse des résultats issus du sondage adressé aux secrétaires d'arrondissement en matière de participation citoyenne et de conciliation famille-travail des personnes élues
- Présentation des rapports annuels de l'Ombudsman et de l'OCPM
- Présentation de la mise à jour du plan d'action 2018-2021 et du rapport 2019 sur la conciliation famille-travail des personnes élues

Nombre de séances

Assemblées publiques: 6

Séances de travail: 10

Rapports

- Conseil municipal du 21^e siècle
- Étude de nouvelles avenues pour mettre en place des méthodes de dénonciation des inconduites sexuelles, des mesures de protection pour les victimes ainsi que des mesures de formation des personnes élues (CM18 0111)
- Examen de l'expérience du scrutin préférentiel 2018 de la Ville de London, en Ontario et corrélation entre la participation électorale et le jour du scrutin (CM18 0557)
- Mise en oeuvre d'une réponse du comité exécutif : Proposition de modification à apporter au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement
- Les activités des commissions permanentes - Bilan 2018
- Orientations concernant le service de halte-garderie à l'hôtel de ville lors de la période de questions du public au conseil municipal



À la loupe

Période de questions du public au conseil municipal

Tenue de séances itinérantes et appel à la créativité

Au printemps 2019, la Commission de la présidence du conseil est allée à la rencontre de la population montréalaise dans le cadre d'une consultation publique itinérante pour échanger de manière informelle au sujet du fonctionnement de la période de questions du public au conseil municipal, qui se tient une fois par mois à l'hôtel de ville, dans le Vieux-Montréal.

Les personnes et organismes étaient invités à participer à une série de quatre rencontres publiques tenues dans différents lieux du territoire montréalais. La volonté de la Commission était de permettre des échanges moins formels, d'entendre les opinions et de recevoir les mémoires.

Les participant.es étaient invités à s'exprimer de façon créative (slam, poème, chanson, dessin, saynète, etc.) ou plus traditionnelle (lettres d'opinion et mémoires) par une, deux ou trois personnes, ou, encore, par un groupe.

À la suite de cette démarche, la Commission a exprimé le souhait dans son rapport final que le comité exécutif de la Ville explore les façons de transformer la période de questions du public en véritable forum citoyen numérique, principalement par l'utilisation des technologies de l'information.



Perspectives 2020

À l'hiver 2020, la Commission entend mener un exercice de réflexion en profondeur sur la thématique de la démocratie municipale, afin d'identifier les dossiers d'intérêt à travailler dans les prochains mois.

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

La Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal, créée en 2014 par le conseil d'agglomération conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), est chargée de l'étude des modifications au Schéma d'aménagement et de développement de Montréal.

Conformément à la Loi, cette Commission devient active et débute ses travaux uniquement lorsqu'un mandat lui est confié.

Présidence

- M. Pierre Lessard-Blais, maire, arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

- Mme Paola Hawa, mairesse, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

- M. Dimitrios Jim Beis, maire, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- M. Georges Bourelle, maire, ville de Beaconsfield
- Mme Christine Gosselin, conseillère de ville, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- Mme Nathalie Goulet, conseillère de ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- M. Philippe Tomlinson, maire, arrondissement d'Outremont

Objet d'étude en séances publiques

- Aucune modification ponctuelle au Schéma d'aménagement n'a été présentée

Objet d'étude en séances de travail

- Aucune séance tenue

Nombre de séances

Assemblée publique: 0

Séance de travail: 0

Rapport

- Aucun rapport déposé

Commission sur la sécurité publique

La Commission de la sécurité publique (CSP) est une instance de consultation publique et de surveillance qui éclaire la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil d'agglomération sur des dossiers comme :

- la sécurité incendie;
- la lutte au profilage racial et au profilage social;
- les mesures d'urgence et les plans d'intervention relatifs aux crues, à la chaleur accablante ou aux pandémies de grippe;
- les bilans annuels ainsi que les plans d'action et les politiques du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

Présidence

- M. Alex Norris, conseiller de ville, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Vice-présidences

- M. Abdelhaq Sari, conseiller de ville, arrondissement de Montréal-Nord
- M. Philippe Roy, maire, ville Mont-Royal

Membres

- M. John Belvedere, maire, ville de Pointe-Claire
- Mme Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal
- Mme Michèle Flannery, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Lachine
- M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- Mme Julie-Pascale Provost, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Lachine
- M. Jacques Mercier, représentant du gouvernement du Québec

Objets d'étude en séances publiques

- Caméras portatives (SPVM)
- Motion CM18 1052 - Brigadiers scolaires - Étude publique au sujet de la sécurité des placements entre la maison et l'école
- Briefing technique sur les Plans particuliers d'intervention en eau potable (SIM)
- Protocoles d'intervention dans le métro (SIM)
- Les techniques de désescalade et les clientèles vulnérables (SPVM)
- Rapport des activités du SIM 2018
- Rapport annuel du SPVM 2018
- Bilan de l'état de préparation (SIM)
- Défis et réalisations du nouveau Service des affaires internes
- Présentation des activités de prévention incendie et de sensibilisation communautaire
- Présentation du rapport *Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées*

- Briefing technique sur la collecte de données biométriques - Motion CM19 0947
- Suivi du Plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social 2018-2021

Objets d'étude en séances de travail

- Briefing technique sur les Plans particuliers d'intervention en eau potable (SIM)
- Protocoles d'intervention dans le métro (SIM)
- Bilan de l'état de préparation (SIM)
- Projets en sécurité civile (SIM)
- L'état de préparation de la Ville face à une crise du verglas (SIM)
- Motion CM19 0947 - Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres
- Recherche et sauvetage en milieu urbain à l'aide d'équipement lourd (RSMUEL) (SIM)
- Suivi des recommandations en matière de lutte au profilage social et racial

Nombre de séances

Assemblées publiques: 9

Séances de travail: 11

Rapport

- [Rapport et recommandations](#) - La sécurité des déplacements entre la maison et l'école, Rapport déposé au CM du 25 mars 2019 et au CG du 28 mars 2019



À la loupe

La lutte au profilage racial et social

Des résultats concrets au rendez-vous

En 2017, le conseil de Ville mandate une commission conjointe, composée des membres de la Commission de la sécurité publique (CSP) et de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, de mener une consultation publique sur le profilage social et le profilage racial. La CSP assure le suivi de la mise en oeuvre des recommandations qui découlent de cette consultation publique.

Le 22 novembre 2019, la CSP étudiait en assemblée publique le rapport sur [Les interpellations policières à la lumière des identités racisées des personnes interpellées](#).

En janvier 2020, le Service de la diversité et de l'inclusion sociale a présenté le bilan de la mise en oeuvre des recommandations de la Commission conjointe pour les années 2018 et 2019. Cet exercice de reddition de compte sera poursuivi pour l'année 2020 également.

Des résultats concrets découlent des travaux de la Commission sur ce sujet, notamment l'élaboration d'indicateurs par le [SPVM](#) et des chercheurs pour lutter contre les profilages, comme recommandé par la Commission conjointe.



Perspectives 2020

La Commission poursuivra le mandat CM19 0947 - *Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens*. Elle poursuivra également le suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la Commission conjointe en matière de lutte au profilage racial et social, au Rapport des activités du SIM 2019, au Rapport annuel du SPVM 2019, ainsi qu'au Bilan des inondations 2018.

Commission sur le transport et les travaux publics

La Commission sur le transport et les travaux publics étudie des dossiers et consulte la population pour éclairer la prise de décision des personnes élues qui siègent au conseil municipal et au conseil d'agglomération, notamment sur les sujets suivants :

- le transport actif et collectif;
- les travaux d'infrastructures dans les rues de Montréal;
- les technologies de l'information au service de la mobilité des personnes.

Présidence

- Mme Marie Plourde, conseillère d'arrondissement, arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

Vice-présidences :

- Mme Paola Hawa, mairesse, ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- M. Aref Salem, conseiller de ville, arrondissement de Saint-Laurent

Membres:

- M. François W. Croteau, maire, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- M. Michel Gibson, maire, ville de Kirkland
- Mme Marianne Giguère, conseillère de ville, arrondissement Le Plateau- Mont-Royal
- M. Pierre L'Heureux, conseiller d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- Mme Marie-Andrée Mauger, conseillère d'arrondissement, arrondissement de Verdun
- M. Christian Larocque, conseiller d'arrondissement, arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
- M. Peter McQueen, conseiller de ville, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- M. Hadrien Parizeau, conseiller de ville, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Objet d'étude en séances publiques

- Tenue de groupes de discussion portant sur les perceptions et enjeux de la mobilité durable dans le cadre de la démarche « la mobilité durable, où en êtes-vous? »

Objets d'étude en séances de travail

- Changements de comportements et mobilité durable : bases théoriques
- Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable
- Planification du questionnaire en ligne avec la Chaire Polytechnique-Mobilité
- Planification de six groupes de discussion dans six territoires différents sur l'île de Montréal, avec la psychologue sociale et environnementale Mme Anne-Sophie Gousse-Lessard
- Mobilité intégrée et politiques de mobilité durable

- Revue des bonnes pratiques des employeurs en mobilité durable à Montréal, MOBA, Voyagez futé, Centre de gestion des déplacements de l'Est de Montréal et Lanaudière (CGDEML)
- Résultats de l'application *Montréal Trajet*

Nombre de séances

Assemblées publiques: 6 groupes de discussion

Séances de travail: 7

Rapport

Aucun rapport déposé



À la loupe

La mobilité durable: où en êtes-vous?

Contribuer à la réflexion collective

Afin de réfléchir à l'utilisation de l'automobile privée, la Commission a entrepris une démarche visant différents aspects de la mobilité durable.

Avec l'expertise et le soutien du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), les commissaires ont planifié une démarche de participation publique comprenant un questionnaire en ligne préparé avec la Chaire Polytechnique-Mobilité, auquel 2615 personnes ont répondu. Cet outil de cueillette a permis de recueillir les habitudes de mobilité des répondant.es au questionnaire.

La Commission a ensuite organisé six groupes de discussion entre juin et septembre 2019 afin d'approfondir les premiers constats tirés du questionnaire. Un total de 46 personnes ont participé à l'une ou l'autre de ces activités conçues et animées par une psychologue sociale et environnementale, et tenues dans divers lieux. Les membres de la Commission se sont joints à l'atelier pour la présentation des résultats synthèses du questionnaire en ligne par le chercheur de la Chaire Polytechnique-Mobilité. Un échange collectif s'en est suivi permettant de faire émerger une série d'enjeux et de pistes de réflexions qui contribueront à alimenter les travaux futurs de la Commission.



Perspectives 2020

À l'hiver 2020, la Commission poursuivra ses travaux sur la mobilité durable.

Conclusion

Les commissions permanentes du conseil, à votre écoute!

Cette année marquée par plusieurs expérimentations et innovations répond à une volonté d'engagement affirmée de la part des Montréalaises et des Montréalais de participer activement au développement de leur ville.


La Commission de la présidence du conseil invite donc l'ensemble des commissions permanentes de la Ville de Montréal à faire preuve d'audace et à s'inspirer des meilleures pratiques, afin de favoriser la participation des citoyennes et citoyens dans le cadre de leurs travaux respectifs.


Pour suivre les travaux et l'actualité des commissions permanentes

S'abonner à l'[infolettre](#) des commissions

Visitez le site Internet des commissions permanentes : ville.montreal.qc.ca/commissions

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

 @commissions.mtl

 @Comm_MTL

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019

En référence à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai apporté la modification requise au procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019 afin que l'absence sans motif du conseiller Mitchell Brownstein soit corrigée pour une absence avec motif. En effet, M. Brownstein n'a pu assister à cette assemblée pour l'un des motifs prévu à l'article 7, du *Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération* (RCG 06-053).

La page 1 du procès-verbal mentionné a donc été corrigée à cet effet.

Fait à Montréal, le 3 février 2020.

(s) Yves Saindon

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 25 novembre 2019
17 h**

**Séance tenue le lundi 25 novembre 2019
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Georges Bourelle, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoît Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Christine Gosselin, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, **M. Mitchell Brownstein** et M. Philippe Roy.

ABSENCES SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Herbert Brownstein et M. Michel Hébert, à titre de représentant de la Ville de Dorval.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier adjoint
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyennes et citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 01.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 02.



Dossier # : 1197157014

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation prévue dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.)(CE17 0499), pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 \$ à 548 812,28 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. d'exercer la première option de prolongation prévue dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.) (CE17 0499), pour une période de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 \$ à 548 812,28 \$, taxes incluses
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera assumée par l'agglomération.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-01-15 15:05

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1197157014**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation prévue dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.)(CE17 0499), pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 \$ à 548 812,28 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Le parc immobilier du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) compte plus de 80 bâtiments, dont 66 casernes de même que des immeubles administratifs. L'entretien ménager des 66 casernes visées par le présent contrat n'est pas pris en charge par les cols bleus et, bien que l'entretien ménager régulier des casernes soit effectué par les pompiers, le grand ménage annuel est quant à lui réalisé à contrat.

Le contrat d'entretien pour le grand ménage des casernes ainsi que lavage des garages de celles-ci, est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017, et prendra fin le 31 mars 2020. Le présent dossier vise à exercer la première année d'option de la prolongation inscrite au devis, afin de poursuivre les travaux du grand ménage annuel.

Les casernes sont considérées comme étant des bâtiments de grande importance stratégique dont le grand ménage annuel et le lavage des garages est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0499 -12 avril 2017- Accorder deux contrats à Services d'entretien Alphanet inc. et 9119-5867 Québec inc. pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et le grand ménage des casernes, pour une période de 36 mois avec deux années d'option de renouvellement - Dépense totale de 843 247,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15625 - (5 soumissionnaires)

CE14 0020 - 15 janvier 2014 -Accorder deux contrats à Services d'entretien Alphanet inc. et au Centre de transition le Sextant inc. pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal et le grand ménage des casernes, pour une période

de 36 mois - Dépense totale de 669 401,86 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12944 - (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent contrat vise à exercer la première année d'option de prolongation du contrat d'entretien pour le grand ménage des casernes ainsi que lavage des garages de celles-ci. Cette prolongation d'une durée de 12 mois s'étend du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021. Une clause de prolongation inscrite au devis permet ainsi deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois.

JUSTIFICATION

Ce contrat en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017 ne présente pas de problématique particulière et les services rendus par le fournisseur sont satisfaisants. Le SGPI recommande de recourir à la première année d'option de prolongation du contrat en cours.

La prolongation de ce contrat permettra d'assurer la poursuite de cette activité pour 12 mois supplémentaires, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 pour un coût total de 145 372,13 \$, taxes incluses. Cette prolongation couvre l'un des deux lots qui était effectué par Avangardiste (9119-5867 Québec Inc) dans le contrat (CE17 0499). Ce fournisseur a accepté la prolongation, d'où le présent sommaire décisionnel. Par contre, Alphanet qui était le fournisseur de l'autre lot - entretien ménager des centres administratifs du SIM - a refusé la prolongation. Il y a actuellement un appel d'offres public en cours (#20-17878) pour la fourniture de ce service.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ce contractant et celui-ci n'est pas visé par la liste des personnes à déclarer non conformes selon la mise en application du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

L'entreprise adjudicataire de ce contrat de service est dans le registre des entreprises autorisées à contracter avec un organisme public. Ce registre étant sous la responsabilité de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

L'appel d'offres public n°17-15625 a été réalisé en 2017 par le Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute calculée sur la prolongation de ce contrat (incluant les taxes), totalise la somme de 145 372,13 \$ et est répartie ainsi :

	2020 (9 mois)	2021 (3 mois)	Total
TOTAL	126 410,53 \$	18 961,60 \$	145 372,13 \$

Le coût total de ce contrat est entièrement financé par le budget de fonctionnement de la Direction de l'optimisation, de la sécurité et de la propreté du SGPI. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément aux clauses du devis technique, l'adjudicataire a mis en place et maintiendra des méthodes d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat est requis pour assurer la salubrité des édifices et le support aux opérations. Le grand ménage des casernes et le lavage des garages ont toujours été confiés à l'entreprise privée. Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer la prolongation du contrat compromettrait la salubrité des lieux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de la prolongation : 1^{er} avril 2020

Fin de la prolongation : 31 mars 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bruno SIMARD
Conseiller analyse - controle de gestion

Tél : 514 872-5084

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-10

Carole GUÉRIN
Chef de division propreté

Tél : 514 872-8196

Télécop. : 514 868-1082

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise BRADETTE
Directrice

Tél : 514-872-8484
Approuvé le : 2020-01-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne ROUILLARD
Directrice- Gestion immobilière et
exploitation

Tél : 514 872-9097
Approuvé le : 2020-01-15

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 30 septembre 2019

Monsieur Jose Luis Ribeiro
Directeur des comptes
9119-5867 Québec inc.
657 avenue mELOCHE
Dorval Québec H9P 2T1

Courriel : jl.ribeiro@entavangardiste.com

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 17-15625
Entretien sanitaire de divers bâtiments du Service de sécurité
incendie de Montréal et grand ménage des casernes**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 28 avril 2020 au 27 avril 2021 et ce, selon les termes et conditions du contrat.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à be.sakhi@ville.montreal.qc.ca **au plus tard le 7 octobre 2019** afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le renouvellement :

Jose Luis Ribeiro  2019/10/07
Nom en majuscules et signature Date

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat régulier, si initialement exigé dans l'appel d'offres, une garantie d'exécution sous forme de mandat-poste, chèque certifié, traite bancaire ou de cautionnement au montant de 13 449,00 \$.

Je refuse le renouvellement :

Nom en majuscules et signature

Date

Badre Eddine Sakhi
Agent d'approvisionnement II
Courriel : be.sakhi@ville.montreal.qc.ca

LN91Fbssp

Dossier # : 1197157014

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction - Optimisation_sécurité et propreté , Division propreté

Objet :

Exercer la première option de prolongation prévue dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.)(CE17 0499), pour une période de 12 mois, et autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 \$ à 548 812,28 \$, taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1197157014 - Entretien Avangardiste.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre LACOSTE
Préposé au budget
Tél : 514 872-4065

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-14

Diane NGUYEN
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0549
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197675001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 \$, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 \$ à 537 738,08 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et d'autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 \$, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 \$ à 537 738,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-20 11:04

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197675001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 \$, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 \$ à 537 738,08 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans les parcs-nature, les travaux d'entretien des sites et des infrastructures sont exécutés par une entreprise privée. Les contrats de service d'entretien et d'opération sont requis pour assurer une utilisation sécuritaire des aménagements des parcs-nature par le public. La présente prolongation de contrat prévoit les travaux arboricoles d'entretien et d'urgence relativement à la gestion des risques liés à la présence d'arbres à proximité des infrastructures et aménagements fréquentés par les usagers et les employés de ces parcs.

Il s'inscrit en complément des contrats d'abattage de frênes dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne en vigueur dans différents grands parcs de la Ville.

L'entente actuelle conclue à la suite de l'appel d'offres public 18-17095 avec 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) viendra à échéance le 31 mars 2020.

Comme le rendement de l'adjudicataire est satisfaisant, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports aimerait prolonger le contrat de 12 mois tel que prévu à l'article 15.02 "Renouvellement" de la section contrat de l'appel d'offres 18-17095 préparé par le Service de l'approvisionnement. Un avis écrit a été transmis à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), au minimum 30 jours avant la date d'expiration du contrat initial, par le

Service de l'approvisionnement afin de l'informer des intentions de la Ville et respecter les termes de l'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 1571 – 26 septembre 2018 – Accorder à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal, pour une période de dix-huit mois, soit d'octobre 2018 à mars 2020 inclusivement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 322 642,85 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17095 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel.

BC1262247 – 15 mars 2018 – Accorder un contrat de services techniques à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence), pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 41 319,14 \$, taxes et contingences incluses – Appel d'offres publics (18-16695) - (5 soumissionnaires).

CM16 0858 – 22 août 2016 – Autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer la deuxième prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1er avril 2017 au 31 mars 2018, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 784 722,69 \$ à 9 730 903,37 \$, taxes incluses.

CG15 0455 – 20 août 2015 Autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour la période du 1er avril 2016 au 31 mars 2017, dans le cadre du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 838 542,01 \$ à 7 784 722,69 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objectif d'autoriser la prolongation du contrat et d'autoriser la dépense à cette fin.

Le présent contrat consiste à effectuer principalement des travaux arboricoles (élagage et abattage) d'entretien et d'urgence en tant que gestionnaire des parcs-nature et du parc Frédéric-Back. Il s'agit principalement d'arbres dangereux, morts ou fortement dépérissants ou d'arbres sains dont un défaut structurel est constaté et doit être corrigé.

Ces travaux se retrouveront dans les parcs suivants :

1. Parc-nature de l'Anse-à-l'Orme;
2. Parc-nature du Bois-d'Anjou;
3. Parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard;
4. Parc agricole du Bois-de-la-Roche;
5. Parc-nature du Bois-de-Liesse;
6. Parc-nature du Bois-de-Saraguay;
7. Parc-nature du Cap-Saint-Jacques;
8. Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation;
9. Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies;
10. Parc-nature des Rapides-du-Cheval-Blanc;
11. Parc-nature du Ruisseau-De Montigny;
12. Parc Frédéric-Back.

JUSTIFICATION

La prolongation de contrat prévoit une quantité d'abattages et d'élagages basée sur la moyenne des dernières années et n'inclut pas les travaux pouvant résulter d'événements climatiques majeurs.

De plus, la protection du patrimoine naturel, les multiples usages et la fréquentation de ces parcs-nature en font des milieux sensibles pour ce type d'opérations. Le contrat prévoit des conditions afin de planifier et réaliser les travaux arboricoles de manière à réduire au minimum les impacts sur le milieu. Les équipes de travail dédiées aux opérations sont conscientes de ces enjeux.

Pour toutes ces raisons, il serait donc requis de conserver et de prolonger ce contrat afin d'assurer la réalisation des services techniques pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence, et ce, sans interruption dans le temps.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la prolongation de 12 mois, le coût maximal du contrat est de 179 246,03 \$ et les contingences de 35 849,20 \$ incluant les taxes. Le tout sera assumé comme suit : un montant maximal de 196 410,62 \$ net de ristourne qui sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 17-024 - Plan de gestion de la forêt urbaine.

Cette dépense serait assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'abattage des arbres morts et l'élagage des arbres sains constituent des opérations favorisant la qualité des milieux naturels présents au sein des parcs-nature de la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La gestion des risques liés à la présence d'arbres dans les parcs-nature ainsi qu'au parc Frédéric-Back est essentielle afin d'assurer la sécurité des usagers. De plus, l'abattage d'arbres morts et déperissants diminue le nombre de bris et blessures sur les arbres à proximité, notamment lors de la chute de branches mortes ou d'arbres morts renversés par le vent. Enfin, l'abattage de frênes déperissants ou morts récemment constitue une des stratégies de lutte déployées pour garder le contrôle sur la mortalité des frênes selon l'approche SLAM (*SLow Ash Mortality*). Cette opération permet de réduire les populations d'agrile et ainsi diminuer la pression de l'insecte sur les frênes toujours sur pied.

Le contrat en vigueur se terminera au 31 mars 2020. La prolongation de contrat doit donc être octroyée de manière à ce qu'elle puisse débuter au plus tard le 1er avril 2020 afin de ne pas engendrer d'arrêt de services, advenant des urgences durant cette période.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune communication n'est prévue dans le cadre de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

27 février 2020 : Approbation par le conseil d'agglomération

31 mars 2020 : fin du contrat initial.

1er avril 2020 : début de la prolongation de contrat d'une durée de 12 mois.

31 mars 2021 : fin de la prolongation de contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ghislaine LACHAPELLE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Ghislaine LACHAPELLE, 14 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume COUTURE
Ingénieur forestier

Tél : 514 872-1418
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-08

Johanne FRADETTE
Chef de division - Biodiversité urbaine

Tél : 514 872-7147
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur - Gestion des parcs et biodiversité

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2020-01-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
Directrice - Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Tél : 514 872-1456
Approuvé le : 2020-01-20

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 20 décembre 2019

Monsieur Yorik Janvier
Président
Arborescence
2072 chemin de Val Des Lacs
Sainte Sophie (Québec) J5J 2S8

Courriel : arborescence@live.ca

**Objet : Renouvellement de contrat
Appel d'offres n° 18-17095
Travaux arboricoles et forestiers dans les grands parcs de la Ville de Montréal**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander le renouvellement du contrat ci-haut mentionné.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, le renouvellement du contrat serait effectif du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et ce, selon les termes et conditions du Contrat.

En acceptant la prolongation de ce contrat, je m'engage à fournir, dans les trente (30) jours qui précèdent la fin du contrat, un cautionnement d'exécution au montant de 17 024,6 \$, selon les exigences prévues au Contrat, poste 4.00.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions par courriel à myriem.laklalech@montreal.ca au plus tard le 15 janvier 2020 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant le renouvellement du contrat.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Yorik Janvier 
23 Janvier 2020

Myriem Laklalech
Agente d'approvisionnement II
Courriel : myriem.laklalech@montreal.ca

Dossier # : 1197675001

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Biodiversité urbaine

Objet : Exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 \$, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 \$ à 537 738,08 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD1197675001.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Fanny LALONDE-GOSSELIN
Préposée au Budget
Tél : (514) 872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-10

Alpha OKAKESEMA
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5872
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ au printemps numérique pour la mise en place de leur Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements <i>Intersection</i> par année pour les mêmes périodes/ Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d' accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ au printemps numérique pour la mise en place de leur Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements *Intersection* par année pour les mêmes périodes;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-27 10:37

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1197953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ au printemps numérique pour la mise en place de leur Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements Intersection par année pour les mêmes périodes/ Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'Entrepreneuriat (DEN) du Service du Développement économique (SDÉ) a reçu, le 8 novembre 2019, une demande de soutien financier d'un montant de 500 000\$ du Printemps Numérique (PN) pour un projet échelonné sur une période de deux ans (2020-2021). Cette demande survient suite à l'échéance de l'entente entre la Ville de Montréal et le PN survenu le 30 août dernier. Elle concerne la mise en œuvre par l'OBNL de son événement annuel, lequel se tiendra dorénavant sous forme de semaine numérique du 19 au 24 mai 2020, axée sur la pollinisation croisée des savoirs. Le montant demandé inclut également la série d'événements *Intersections* à hauteur de 20 000 \$ par année. Le Printemps numérique est un organisme à but non lucratif dont la mission est de dynamiser la créativité numérique à Montréal. L'événement principal de l'organisme, intitulé également « Printemps numérique » constituait jusqu'à l'année dernière une saison d'activités allant du 21 mars au 21 juin à Montréal.

La suivante analyse est basée sur l'hypothèse d'une contribution financière maximale de la Ville de 500 000 \$ sur deux exercices financiers, conformément aux limites budgétaires fixées par la DEN pour un éventuel renouvellement de l'entente avec le PN. Le montant couvre la Semaine numérique ainsi que les événements Intersection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0156 - 26 février 2019 - Accorder un soutien financier maximal de 250 000 \$ au Printemps numérique afin de soutenir son repositionnement et la mise en place de la Semaine numérique de Montréal en 2019

CM17 0272 - 28 mars 2017 - Accorder un soutien financier non récurrent de 475 000 \$ à Printemps numérique pour la mise en œuvre de sa programmation annuelle 2017 et 2018, financé par le budget du Service du développement économique et par l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec

CM16 0103 - 25 janvier 2016 - Accorder un soutien financier non récurrent de 250 000 \$ à

Printemps numérique pour la réalisation de la programmation 2016, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le Gouvernement du Québec

DESCRIPTION

En 2019, le Printemps numérique a opéré une réorientation stratégique de son événement annuel menant à la création d'une Semaine de l'intelligence numérique, MTL Connecte. Depuis, l'événement se décline sur 6 jours en deux volets : Professionnels (conférences, ateliers, rencontres d'affaires, vitrines d'entreprises, etc.) et grands publics ainsi qu'à travers 5 nouveaux pavillons thématiques qui évoluent chaque année. C'est toujours sous le chapeau de l'intelligence numérique que se déroulera l'événement. Les cinq nouveaux pavillons thématiques seront : Ville du Futur ; IA IoT et 4.0; Cybersécurité et Identité numérique ; FinTech et Créativité.

Le volet professionnel accueillera quant à lui cette année un forum international sur la transformation numérique en lien avec les arts et la créativité, ISEA.

Si la première édition visait à implanter une vision transversale du numérique par la mise en place de pavillon thématique, la seconde édition visera à attirer des délégations internationales et à élargir sa programmation internationale avec l'accueil d'ISEA2020 comme pavillon de la créativité.

Les prochaines éditions viseront également à favoriser les échanges entre les participants, l'expérimentation et l'hybridation disciplinaire et sectorielle afin de valoriser la mise en commun des idées et développer des partenariats innovants.

Objectifs généraux

1. Le transfert d'expertise, l'encouragement de la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation
2. Le rayonnement de Montréal, capitale mondiale du numérique
3. La démocratisation des contenus et des enjeux du numérique auprès de publics élargis.

Objectifs spécifiques

1. Renforcer le modèle d'affaire du PN avec l'Accroissement du nombre de participants
2. Élargir la programmation et la participation internationale
3. Effectuer un rapprochement entre les établissements d'enseignement et les entreprises
4. Obtenir une meilleure contribution de l'écosystème à la programmation de l'événement et à la curation de contenu
5. Avoir un meilleur taux de participations chez les jeunes, et les femmes qui sont encore largement sous-représentées dans les métiers du numérique.
6. Mettre en place d'un comité de programmation distinct pour l'accueil des événements internationaux annuels intégrant les différents bailleurs de fonds et intervenants culturels montréalais.
7. Déployer un plan d'échange et de visibilité à l'échelle internationale

Résultats attendus

En 2020, les objectifs d'achalandage sont de 2 800 entrées pour le volet professionnel et de 55 500 visiteurs pour le volet grand public. L'année prochaine, il est prévu d'accroître la fréquentation à 3 900 pour le volet professionnel et à 60 000 pour le volet grand public.

Le Printemps numérique sera responsable de la promotion et de la mise en marché de l'ensemble des activités de la Semaine numérique, comprenant celles réalisées par les organismes partenaires.

Pour les pavillons thématiques, le Printemps numérique mettra en place une billetterie centralisée, ce qui lui permettra de générer des revenus autonomes.

Par ailleurs, deux activités annuelles de l'organisme font partie de la demande financière (20 000 \$), soit les forums *Intersections* portant sur les transformations numériques dans plusieurs secteurs d'activité culturelle, sociale et économique. Celles-ci sont cohérentes avec le mandat de la Semaine numérique et permettent de consolider la clientèle professionnelle de ce futur événement.

Dans le budget présenté, l'apport des fonds publics est de 400 000 \$, soit 31 % des revenus totaux pour l'année 2020 et 27 % pour l'année 2021. Les démarches auprès des gouvernements du Québec et du Canada sont en cours. Mentionnons que la Ville de Montréal est le principal partenaire de l'organisme depuis 2016. Le soutien financier total de 250 000 annuellement qui serait attribué au Printemps Numérique pour la réalisation de sa semaine numérique et la mise en place de deux événements *Intersections* représente 20% du montant global en 2020 et 17 % en 2021.

	2020	2021
Contribution de la Ville	250 000\$	250 000 \$
Autres revenus	360 000 \$	410 000 \$
Revenus autonomes	492 750 \$	666 300 \$
Gouvernement du Québec	150 000 \$	150 000 \$
Total des revenus	1 252 750 \$	1 476 300 \$

Le "Plan d'affaires" et le budget fourni par l'Organisme son en pièce jointe au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

La demande déposée ainsi que le projet que le PN souhaite développer, viennent concourir aux orientations suivantes de la Ville :

- La Stratégie de développement économique Accélérer Montréal qui a identifié comme principaux défis : l'attraction et la rétention des talents, l'internationalisation des entreprises ainsi que la commercialisation des innovations.

- Le Plan d'action en Entrepreneuriat qui a identifié le soutien à la commercialisation et l'accès au maillage et au réseautage comme des actions prioritaires dans l'Axe 2 Propulser l'entrepreneuriat.

- Ce projet s'inscrit également dans la *Politique de développement culturel 2017-2022* qui stipule que l'une des priorités est de confirmer d'ici 2020 le positionnement de Montréal comme l'un des leaders mondiaux de la créativité numérique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 500 000 \$.

Les crédits requis sont prévus au budget 2020 et 2021 du Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat (Entente 150 M\$).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Ce dossier de compétence d'agglomération n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

Printemps numérique	2020	2021
Service du développement économique : Direction de l'entrepreneuriat	Premier versement : 200 000 \$	Quatrième versement : 200 000 \$
	Deuxième versement : 25 000 \$	Cinquième versement : 25 000 \$
	Troisième versement: 25 000 \$	Sixième versement : 25 000 \$
Total :	250 000 \$	250 000 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet événement consolide Montréal comme métropole du numérique et de la créativité en Amérique du Nord. Il permet de faire rayonner Montréal à l'échelle internationale et facilite l'attraction des talents, en plus d'encourager la transition numérique des entreprises et de stimuler des projets de recherche.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Événement se déroulant sur 6 jours, du 19 au 24 mai 2020.
À déterminer pour 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine C LAREAU
Commissaire au développement économique

Tél : 514 868 7673
Télécop. : 514 872 6414

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : 514 872-2248
Télécop. : 514 872 6414

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2020-01-09

Budget MTL connecte 2020 (Sans ISEA2020)

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Gestion de projet				
1	Direction de programmation et des partenariats	1100	50.00	55 000.00
1	Direction de production	840	50.00	42 000.00
1	Direction des communications	840	50.00	42 000.00
1	Adjoint(e) à l'administration	840	30.00	25 200.00
1	Chargé(e) de communication	840	30.00	25 200.00
1	Adjoint(e) à la logistique	420	30.00	12 600.00
Total	Gestion du dossier			202 000.00
Aménagement et scénographie				
4	Mobilier	1	3 000.00	12 000.00
4	Éclairage	1	2 500.00	10 000.00
4	Sonorisation	1	3 500.00	14 000.00
1	Mobilier <ZONE> connecte	1	5 000.00	5 000.00
4	Accessoires et décors	1	2 500.00	10 000.00
4	Aménagement	1	1 500.00	6 000.00
Total	Aménagement et scénographie			57 000.00
Matériaux, outils et équipements				
4	Matériaux de construction et quincaillerie	1	500.00	2 000.00
4	Outils et équipements	1	1 000.00	4 000.00
Total	Matériaux, outils et équipements			6 000.00
Frais de transport				
1	Frais de livraison	1	5 000.00	5 000.00
Total	Frais de transport			5 000.00
Ressources humaines				
1	Architecte / Scénographe	50	60.00	3 000.00
8	Personnel d'accueil	45	30.00	10 800.00
1	Directeur technique (jour)	60	80.00	4 800.00
1	Directeur technique (nuit)	40	100.00	4 000.00
1	Chef LX	60	60.00	3 600.00
1	Chef sonorisation	60	60.00	3 600.00
1	Chef vidéo	60	60.00	3 600.00
1	Machiniste	60	40.00	2 400.00
1	Régisseur	60	50.00	3 000.00
2	Ménage	40	30.00	2 400.00
10	Agent de sécurité	80	30.00	24 000.00
Total	Ressources humaines			65 200.00
Communication / RP				
1	Identité visuelle	1	3 500.00	3 500.00
1	Design (outils com, création programme, création publicité...)	1	5 000.00	5 000.00
1	Impressions (flyers, cartes, badges papiers, programmes, bannières expo, sticker sol, etc.)	1	12 000.00	12 000.00
1	Publicité vidéo	1	5 000.00	5 000.00
1	Cahier du bénévole	1	250.00	250.00
1	Prises de vue, photos, video	9	600.00	5 400.00
1	Prestation agence RP (revue presse + presse tour)	1	15 000.00	15 000.00

1	Photo booth	4	750.00	3 000.00
1	Achat de visibilité et espaces publicitaires	1	20 000.00	20 000.00
1	Questionnaire de satisfaction [pro + grand public]	2	250.00	500.00
Total	Communication / RP			69 650.00
Communication sur site et signalétique				
1	Sacs	1000	5.00	5 000.00
1	Impression et signalitique	1	8 500.00	8 500.00
1	Matériel promotionnel	1	15 000.00	15 000.00
1	T-shirt bénévole	100	12.00	1 200.00
1	Porte badge (x2000)	1	500.00	500.00
1	Tours de cou	1	1 500.00	1 500.00
1	Autres dépenses Comm (Drapeaux, Bracelets, etc...)	1	3 000.00	3 000.00
Total	Communication sur site et signalétique			34 700.00
Site Internet				
1	Site Web	1	5 000.00	5 000.00
1	Rédaction	1	5 000.00	5 000.00
1	Traduction	1	5 000.00	5 000.00
1	Frais plateforme de billetterie	1	3 000.00	3 000.00
1	Référencement site/campagne adword	1	3 000.00	3 000.00
Total	Site Internet			21 000.00
Location des espaces				
4	Pavillon	1	5 000.00	20 000.00
4	Salles de conférence	1	3 500.00	14 000.00
4	Salles d'appoint	1	1 500.00	6 000.00
4	Wifi	1	350.00	1 400.00
Total	Location des espaces			41 400.00
Contenu				
1	Prise en charge des déplacements des intervenants et journalistes	1	9 000.00	9 000.00
4	Conférenciers	5	2 000.00	40 000.00
4	Transport conférenciers	5	1 200.00	24 000.00
20	Hébergement (80 nuités)	4	300.00	24 000.00
4	Projets spéciaux	1	5 000.00	20 000.00
1	Divers	1	5 000.00	5 000.00
Total	Cout contenu			122 000.00
Réception				
4	Pauses café	2.00	450	3 600.00
4	Petit déjeuner	1.00	350	1 400.00
4	Déjeuner	1.00	6000	24 000.00
4	5 à 7	1.00	3500	14 000.00
1	Cocktail ouverture	1.00	6500	6 500.00
1	Soirée fermeture	1.00	15000	15 000.00
6	Permis d'alcool	1.00	80	480.00
Total	Réception			64 980.00
Total				688 930.00
Frais administratifs				
1.5%	Frais administratifs		688 930.00	10 333.95
0.5%	Assurances		688 930.00	3 444.65
Total	Frais administratifs			13 778.60
Grand total				702 708.60

	PN 2020			PN 2021		
	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total
REVENUS						
Ville de Montréal	1	250 000	250 000	1	250 000	250 000
Gouvernement du Québec	1	150 000	150 000	1	150 000	150 000
Autres revenus	1	360 000	360 000	1	410 000	410 000
Revenus autonomes	1	20 000	20 000	1	25 000	25 000
REVENUS ÉVÈNEMENT #INTERSECTION						
BILLETERIE						
Passe Semaine	200	600	120 000	300	600	180 000
Passe 1 jour	700	180	126 000	900	180	162 000
Passe 1 session	150	65	9 750	200	65	13 000
Billet cérémonie d'ouverture	300	25	7 500	300	25	7 500
COMMANDITE ÉVÈNEMENT						
Platine	1	35 000	35 000	1	40 000	40 000
Or	1	20 000	20 000	1	25 000	25 000
Argent	1	12 000	12 000	1	15 000	15 000
Bronze	1	7 000	7 000	1	10 000	10 000
COMMANDITE PAVILLON						
Commanditaire Unique	4	8 000	32 000	4	12 000	48 000
ÉVÈNEMENT RÉSEAUTAGE						
Commandite exclusive cérémonie d'ouverture	1	12 000	12 000	1	15 000	15 000
Commandite exclusive soirée fermeture	1	15 000	15 000	1	18 000	18 000
Commandite petit déjeuner (4 disponibles)	4	2 000	8 000	4	2 500	10 000
Commandite pause café (8 disponibles)	8	1 000	8 000	8	1 500	12 000
Commandite lunch (4 disponibles)	4	5 000	20 000	4	8 000	32 000
Commandite 5@7 (4 disponibles)	4	1 500	6 000	4	2 000	8 000
OBJETS PROMOTIONNELS						
Bouteille d'eau réutilisables	150	10	1 500	200	10	2 000
Contenus dans le sac promo	10	500	5 000	10	800	8 000
CONFÉRENCES						
Commandite keynotes (4 disponibles)	4	1 500	6 000	4	1 800	7 200
Commandites session (8 disponibles)	8	1 000	8 000	8	1 200	9 600
PUBLICITÉ IMPRIMÉS (production non incluses)						
Pleine page dans le programme	2	3 000	6 000	2	3 500	7 000
Autres	4	2 000	8 000	4	3 000	12 000
TOTAL REVENUS <MTL> connecte			472 750			641 300
FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL			400 000			400 000
TOTAL REVENUS			1 252 750			1 476 300
DÉPENSES						
PN 2019						
PN 2020						
Ressources humaines	1	160 000	160 000	1	170 000	170 000
Honoraires professionnels	1	85 041	85 041	1	90 000	90 000
Promotion et relations de presse	1	250 000	250 000	1	280 000	280 000
#intersection (x2)	2	10 000	20 000	2	12 000	24 000
Production <MTL> connecte (réfère à Total dans <MTL> connecte)	1	702 709	702 709	1	867 300	867 300
Contingence	1	35 000	35 000	1	45 000	45 000
TOTAL DÉPENSES			1 252 750			1 476 300

Budget MTL connecte 2020 (Sans ISEA2020)

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Gestion de projet				
1	Direction de programmation et des partenariats	1100	50.00	55 000.00
1	Direction de production	840	50.00	42 000.00
1	Direction des communications	840	50.00	42 000.00
1	Adjoint(e) à l'administration	840	30.00	25 200.00
1	Chargé(e) de communication	840	30.00	25 200.00
1	Adjoint(e) à la logistique	420	30.00	12 600.00
Total	Gestion du dossier			202 000.00
Aménagement et scénographie				
4	Mobilier	1	3 000.00	12 000.00
4	Éclairage	1	2 500.00	10 000.00
4	Sonorisation	1	3 500.00	14 000.00
1	Mobilier <ZONE> connecte	1	5 000.00	5 000.00
4	Accessoires et décors	1	2 500.00	10 000.00
4	Aménagement	1	1 500.00	6 000.00
Total	Aménagement et scénographie			57 000.00
Matériaux, outils et équipements				
4	Matériaux de construction et quincaillerie	1	500.00	2 000.00
4	Outils et équipements	1	1 000.00	4 000.00
Total	Matériaux, outils et équipements			6 000.00
Frais de transport				
1	Frais de livraison	1	5 000.00	5 000.00
Total	Frais de transport			5 000.00
Ressources humaines				
1	Architecte / Scénographe	50	60.00	3 000.00
8	Personnel d'accueil	45	30.00	10 800.00
1	Directeur technique (jour)	60	80.00	4 800.00
1	Directeur technique (nuit)	40	100.00	4 000.00
1	Chef LX	60	60.00	3 600.00
1	Chef sonorisation	60	60.00	3 600.00
1	Chef vidéo	60	60.00	3 600.00
1	Machiniste	60	40.00	2 400.00
1	Régisseur	60	50.00	3 000.00
2	Ménage	40	30.00	2 400.00
10	Agent de sécurité	80	30.00	24 000.00
Total	Ressources humaines			65 200.00
Communication / RP				
1	Identité visuelle	1	3 500.00	3 500.00
1	Design (outils com, création programme, création publicité...)	1	5 000.00	5 000.00
1	Impressions (flyers, cartes, badges papiers, programmes, bannières expo, sticker sol, etc.)	1	12 000.00	12 000.00
1	Publicité vidéo	1	5 000.00	5 000.00
1	Cahier du bénévole	1	250.00	250.00
1	Prises de vue, photos, video	9	600.00	5 400.00
1	Prestation agence RP (revue presse + presse tour)	1	15 000.00	15 000.00

1	Photo booth	4	750.00	3 000.00
1	Achat de visibilité et espaces publicitaires	1	20 000.00	20 000.00
1	Questionnaire de satisfaction [pro + grand public]	2	250.00	500.00
Total	Communication / RP			69 650.00
Communication sur site et signalétique				
1	Sacs	1000	5.00	5 000.00
1	Impression et signalitique	1	8 500.00	8 500.00
1	Matériel promotionnel	1	15 000.00	15 000.00
1	T-shirt bénévole	100	12.00	1 200.00
1	Porte badge (x2000)	1	500.00	500.00
1	Tours de cou	1	1 500.00	1 500.00
1	Autres dépenses Comm (Drapeaux, Bracelets, etc...)	1	3 000.00	3 000.00
Total	Communication sur site et signalétique			34 700.00
Site Internet				
1	Site Web	1	5 000.00	5 000.00
1	Rédaction	1	5 000.00	5 000.00
1	Traduction	1	5 000.00	5 000.00
1	Frais plateforme de billetterie	1	3 000.00	3 000.00
1	Référencement site/campagne adword	1	3 000.00	3 000.00
Total	Site Internet			21 000.00
Location des espaces				
4	Pavillon	1	5 000.00	20 000.00
4	Salles de conférence	1	3 500.00	14 000.00
4	Salles d'appoint	1	1 500.00	6 000.00
4	Wifi	1	350.00	1 400.00
Total	Location des espaces			41 400.00
Contenu				
1	Prise en charge des déplacements des intervenants et journalistes	1	9 000.00	9 000.00
4	Conférenciers	5	2 000.00	40 000.00
4	Transport conférenciers	5	1 200.00	24 000.00
20	Hébergement (80 nuités)	4	300.00	24 000.00
4	Projets spéciaux	1	5 000.00	20 000.00
1	Divers	1	5 000.00	5 000.00
Total	Cout contenu			122 000.00
Réception				
4	Pauses café	2.00	450	3 600.00
4	Petit déjeuner	1.00	350	1 400.00
4	Déjeuner	1.00	6000	24 000.00
4	5 à 7	1.00	3500	14 000.00
1	Cocktail ouverture	1.00	6500	6 500.00
1	Soirée fermeture	1.00	15000	15 000.00
6	Permis d'alcool	1.00	80	480.00
Total	Réception			64 980.00
Total				688 930.00
Frais administratifs				
1.5%	Frais administratifs		688 930.00	10 333.95
0.5%	Assurances		688 930.00	3 444.65
Total	Frais administratifs			13 778.60
Grand total				702 708.60

	PN 2020			PN 2021		
	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total
REVENUS						
Ville de Montréal	1	250 000	250 000	1	250 000	250 000
Gouvernement du Québec	1	150 000	150 000	1	150 000	150 000
Autres, privé	1	360 000	360 000	1	410 000	410 000
Revenus autonomes	1	492 750	492 750	1	666 300	666 300
TOTAL REVENUS			1 252 750			1 476 300
	PN 2019			PN 2020		
DÉPENSES						
Ressources humaines	1	160 000	160 000	1	170 000	170 000
Honoraires professionnels	1	85 041	85 041	1	90 000	90 000
Promotion et relations de presse	1	250 000	250 000	1	280 000	280 000
#intersection (x2)	2	10 000	20 000	2	12 000	24 000
Production <MTL> connecte (réfère à Total dans <MTL> connecte)	1	702 709	702 709	1	867 300	867 300
Contingence	1	35 000	35 000	1	45 000	45 000
TOTAL DÉPENSES			1 252 750			1 476 300

< MTL > CONNECTE

La Semaine de l'intelligence numérique



Plan d'affaires
2020-2022

**PRINTEMPS
NUMÉRIQUE**

26 août 2019

Sommaire exécutif, 3

Description du projet, 5

- Contexte, 5
- Objectifs et retombées, 10
- Programmation et contenus, 12
- Partenaires et publics, 26
- Gouvernance, 29
- Étapes de réalisation, 30
- Évaluation, 34
- Activités annuelles, 36
- Communication, 39
- Financement, 40

Annexes, 30

- I. Liste des membres du conseil d'administration
- II. Consultation publique : principaux constats et personnes participantes
- III. Dépenses prévisionnelles de <MTL> connecte 2020
- IV. Projection budgétaire du Printemps numérique sur trois ans (2020-2022)
- V. Bilan <MTL> connecte 2019
- VI. Rapport d'activités Printemps numérique 2019
- VII. Plan stratégique 2016-2020

La Semaine numérique de Montréal

Sommaire exécutif

En 2019, le Printemps numérique a opéré une réorientation stratégique de son événement annuel, lequel se tiendra dorénavant sous forme de semaine internationale à la fin de mois de mai, **axé sur la pollinisation croisée des savoirs**. Ce plan d'affaires vise à soutenir le développement de <MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique, un nouvel événement phare pour la métropole.

Le numérique appelle une vision plus intégrée des acteurs et des enjeux pour mieux comprendre le monde d'aujourd'hui et anticiper les tendances à venir. En élargissant la portée de son événement avec une formule qui se distingue des événements existants, et en mettant à contribution son vaste réseau, le Printemps numérique profitera d'un fort momentum pour **positionner Montréal, capitale mondiale du numérique, accompagner la transformation numérique des organisations, stimuler les partenariats et attirer des délégations internationales**.

Célébrer l'intelligence numérique montréalaise

Le Printemps numérique (PN) est fier de la refonte de son rendez-vous annuel, dont la première édition s'est tenue du 25 mai au 2 juin 2019, en déployant 5 pavillons thématiques. C'est sous le chapeau de **l'intelligence numérique** que l'organisme repositionne son événement pour mieux valoriser les innovations numériques de la métropole à l'échelle locale comme internationale et accompagner la transformation numérique des organisations.

Avec la collaboration de 83 organisations partenaires pour sa 1^e édition, le Printemps numérique étend sa portée en **abordant le champ numérique de façon transversale**, à travers ses impacts économiques, sociaux, culturels, et environnementaux dans les divers secteurs d'activité. **La seconde édition de <MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique, aura lieu du 19 au 24 mai 2020.**

Accompagner les innovations et la transformation des entreprises et des communautés

Depuis son lancement, le Printemps numérique a grandement contribué au positionnement de Montréal comme pôle majeur de l'intelligence numérique. En effet, le PN a déployé des forums sur les transformations numériques réunissant une panoplie d'acteurs d'ici et de l'international ; des études et de nombreux projets collaboratifs réunissant les milieux des arts, des industries et des savoirs. Son projet Jeunesse QC 2030, déployé dans plusieurs régions du Québec, contribue au développement des compétences en littératie numérique des jeunes. Sa saison printanière, déployée du 21 mars au 21 juin, connaît un important succès depuis sa création en 2014 avec 750 000 participants en 2018. Le Printemps numérique a tissé des liens avec de nombreuses villes dans le monde, à l'exemple de Nantes, Bruxelles et Munich.

Fort de cette expérience qui l'a mené à la rencontre de différents écosystèmes, de la culture à la santé, de l'urbanisation à la mobilité, le Printemps numérique oriente maintenant son action autour d'une vision transversale du champ numérique.

Un nouvel événement phare pour Montréal

Le champ numérique appelle assurément une vision plus intégrée des acteurs et des enjeux pour mieux comprendre le monde d'aujourd'hui et anticiper les tendances à venir. En élargissant la portée de son événement phare et la mise à contribution de son riche réseau, le Printemps numérique profite d'un fort momentum pour positionner Montréal, capitale mondiale du numérique, accompagner la transformation numérique des organisations, stimuler les partenariats et attirer des délégations internationales.

<MTL> connecte, la **Semaine de l'intelligence numérique** porte la vision d'un monde nouveau, pensé sous le signe de l'audace, favorisant la qualité et la mixité des contenus et portant la vision d'une métropole audacieuse, innovante, avant-gardiste et humaine.

En 2020, la programmation s'articulera autour de cinq pavillons thématiques: **Ville du futur ; IA, IoT et 4.0 ; Cybersécurité et Identité numérique ; FinTech et Créativité**. Chaque pavillon présente des conférences, des vitrines professionnelles et des zones de découvertes. L'événement offre un **volet grand public** (parcours extérieurs, spectacles, activités familiales, etc.) et un **volet professionnel** (conférences, ateliers, rencontres d'affaires, vitrines d'entreprises, etc.).

Menés conjointement, ces deux volets visent à outiller les entrepreneurs, professionnels et acteurs du développement économique, attirer des délégations internationales, tout en offrant aux publics d'ici une occasion de mieux apprécier et comprendre l'étendue du numérique dans leur quotidien. La programmation développée par le Printemps numérique sera augmentée par des activités (colloques, spectacles, etc.) propulsées par des organisations partenaires. Le modèle d'affaires repose sur un apport diversifié de fonds publics, privés et de revenus de billetterie. Le PN mise sur **un budget 2020 de 1,8 million** de dollars. Voir Projection budgétaire en annexe.

En résumé :

- Un volet professionnel, avec un forum international sur la transformation numérique
- 6 journées dédiées aux milieux professionnels
- 5 pavillons thématiques : Ville du futur ; IA, IoT et 4.0 ; Cybersécurité et Identité numérique ; FinTech et Créativité
- Un volet grand public, avec une programmation développée avec des partenaires
- Le modèle repose sur un réseau d'acteurs intersectoriels, privilégie les transferts d'expertises, encourage la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation

Une montée en charge progressive, pour garantir le succès et la pérennité de l'événement

Cette formule enrichie du PN se modèle graduellement **sur une période de trois ans**. La première édition a permis l'implantation d'une vision transversale du numérique et la mise en place du concept de pavillons thématiques. La 2^e année verra l'élargissement de la programmation internationale, avec l'accueil d'**ISEA2020** (International Symposium of Electronic Arts) comme pavillon de la créativité. La 3^e année se consacrera au renforcement et l'accroissement des échanges sur le plan international.

La Semaine numérique de Montréal se présente comme l'événement métropolitain qui rassemblera les forces vives d'un grand nombre de secteurs en pleines transformations pour un plus grand rayonnement local, national et international.

Description du projet

1. Contexte

Le Printemps numérique, créé en 2013 au sein de la Conférence régionale des élus de Montréal, est devenu en 2015 une organisation indépendante à but non lucratif. Sa mission première était de dynamiser la créativité numérique montréalaise à travers des activités de production d'événements, de communication, de veille et de médiation pour différents publics. L'organisme contribue également à la mise en réseau et à la concertation entre les milieux professionnels des arts, des industries et des savoirs, à travers diverses plateformes collaboratives. De plus, le PN est au cœur d'échanges avec plusieurs villes du monde partageant une vision concertée de Semaines du numérique.

Un organisme catalyseur et fédérateur

L'organisation a célébré la 5^e édition de sa saison en 2018, laquelle a attiré plus de 750 000 personnes. Depuis sa création, le PN a démontré sa capacité à rassembler autour de ses activités un écosystème riche et diversifié de créateurs, d'entrepreneurs et de chercheurs s'intéressant aux technologies numériques et à leurs impacts dans la société. Les réalisations annuelles du PN englobent :

- la **saison printanière** caractérisée par une programmation de plus de 300 rendez-vous numériques propulsés via une campagne de communication de grande envergure, locale et internationale;
- les **forums #intersections** portant sur les transformations numériques dans plusieurs secteurs d'activité culturelle, sociale et économique;

- un **laboratoire mobile sur l'intelligence artificielle**, *Lab IA/PME*, au service des petites et moyennes entreprises;
- *Jeunesse QC 2030*, un **chantier thématique sur la littératie numérique des jeunes** en situation de vulnérabilité à travers différentes régions du Québec;
- des **activités continues de veille et de recherche**, dont la réalisation d'une première étude sur l'écosystème numérique créatif montréalais;
- de nombreux **projets collaboratifs**, tels des hackathons, réunissant les milieux des arts, des industries et des savoirs.

Toutes ces actions ont largement contribué au maillage des acteurs, à la promotion des milieux et à la valorisation de Montréal comme pôle majeur de la créativité numérique à la fois sur la scène locale et internationale.

Le PN a tissé des liens avec de nombreuses villes dans le monde. En témoignent, à titre d'exemple : l'association avec la Région de Bruxelles-Capitale pour l'organisation d'un forum sur la gouvernance algorithmique, tenu en mars 2018 dans le cadre de la visite d'État des souverains belges au Canada ; la collaboration PN - Gouvernement de la région de Bruxelles-Capitale pour la tenue d'un premier Printemps numérique à Bruxelles en mars 2019 ; et le partenariat avec Nantes Métropole pour la présentation d'un prix des femmes dans le numérique Nantes - MTL. Des ententes ont depuis été signées avec les villes de Bruxelles et de Nantes, notamment pour initier un réseau international de Semaines numériques.

Modèle

La révolution numérique impose une transition mondiale bouleversée par les technologies disruptives (CRSH, 2018). On assiste à une transversalité numérique qui accompagne le développement de modèles d'affaires innovants et d'activités de R-D et une porosité des frontières entre les secteurs industriels (ex. ed-tech, e-santé, fin-tech, etc.).

On retrouve dans ces innovations technologiques et numériques un processus de convergence, qu'on appelle aussi « *multiplay* » : un même produit (ex. le smartphone) va se substituer à d'autres produits, utiliser plusieurs canaux et terminaux (Tcheng et al., 2005). Cette convergence questionne le fonctionnement même des entreprises, de leur chaîne de valeurs et de leurs frontières. Ce qui pousse les acteurs économiques à multiplier des partenariats stratégiques pour se procurer des compétences additionnelles externes (Tcheng et al., 2005) afin de palier à la complexité des nouveaux modèles d'affaires à l'ère du numérique.

Avec l'essor de l'Industrie 4.0, on va s'intéresser davantage aux écosystèmes d'affaires (Moore, 1996 ; Daidj, 2011) et d'innovation, c'est le cas de la supergrappe des technologies numériques créée au Canada en 2018. Ces modèles suivent les orientations d'une « **économie de la pollinisation** », soit une culture de partage, de collaboration, de mise en commun de solutions innovantes qui répond aux défis de la société numérique (Moulier-Boutang, 2013). **Ces modèles reposent sur un réseau d'acteurs intersectoriels de type melting pot, privilégient des transferts d'expertises, encouragent la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation** (Yagoubi, Tremblay, 2017).

Toutefois même si l'ampleur grandissante des transformations représente un réel défi (WEF, 2018), c'est l'occasion pour les pays de saisir des opportunités d'affaires, d'investir dans des stratégies de développement d'idées novatrices pour moderniser des services et créer de nouveaux produits (Berman, 2012). La gestion des grands enjeux de la transition mondiale (CRSH, 2018), l'adaptation à la 4e révolution industrielle de plus en plus automatisée, concurrentielle, demande de détenir un bassin de compétences et de visions

diversifiées, flexibles et proactives (Berman, 2012). Ce qui nécessite par la même occasion de réfléchir collectivement aux enjeux éthiques, sociaux et juridiques, et ce, quelque soit le modèle d'affaire concerné par la cybersécurité, protection des données et de la vie privée (CRSH, 2018).

<MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique, propulsé par le Printemps numérique, entend mettre en œuvre ce type de dynamique melting pot en invitant les participants à expérimenter l'hybridation disciplinaire et sectorielle, pour leur permettre de partager, collaborer et mettre en commun leurs idées, projets et de développer des partenariats innovants.

Le modèle de la Semaine numérique de Montréal repose sur un réseau d'acteurs intersectoriels, privilégie les transferts d'expertises, encourage la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation.

Références bibliographiques

- Tcheng, Henri, Isabelle Denervaud, et Jean-Michel Huet. 2005. « Le retour de la convergence », L'Expansion Management Review, vol. 116, no. 1, pp. 76-83.
- Daidj, N. 2011. « Les écosystèmes d'affaires : une nouvelle forme d'organisation en réseau ? », Management & Avenir, vol. 46, no. 6, pp. 105-130.
- Saul J. Berman. 2012. "Digital transformation: opportunities to create new business models", Strategy & Leadership, Vol. 40 Issue: 2, pp.16-24.
- Moulier-Boutang, Y. 2013. « La consommation dans une économie de pollinisation », Après-demain, vol. n° 25, nf, no. 1, pp. 33-35.
- Jesús Rojas, M. ; Yuste, E. ; Riaza, M. and al. 2016. How the new model business models in digital age. Dosdoce report, Vorpel editorial, pp. 1-137 (source : dosdoce.com).
- Yagoubi, A. et D.-G. Tremblay. 2017. « L'innovation numérique et technologique dans le secteur vêtement-mode : les politiques publiques en soutien à la création d'un écosystème d'affaires intersectoriel », Innovations, vol. 53, no. 2, pp. 153-193.
- Gossart, C., Jullien, N., Massé, D., et al. 2018. Panorama des innovations sociales numériques. Terminal. Technologie de l'information, culture & société, no 122.
- World Economic Forum. 2018. The futur of job. Insight report, Centre for the New Economy and Society, p. 1-135.
- Horizons de politiques Canada. 2018 (19 Octobre). La prochaine génération d'enjeux mondiaux émergents. Perspective 2030 d'horizons sur les possibilités de recherche préparé pour le Conseil de recherche en sciences humaines, Rapport, pp. 1-116.

Enrichir la réflexion sur le numérique

Au cours des six dernières années, le PN a enrichi la réflexion sur le numérique comme champ de transformations culturelles, sociales et économiques. L'organisme s'inspire **du champ de recherche des humanités numériques**, qui combine les disciplines de l'informatique, des arts, des sciences humaines et sociales pour mieux prendre en compte les nouveaux contenus numériques et leur impact dans la société.

Si chaque écosystème comporte ses spécificités en matière de recherche et de commercialisation, plusieurs enjeux de développement communs ont déjà été identifiés pour nombre d'entreprises et d'organisations. Ceux de la main-d'œuvre et de la formation en sont des exemples types. Les nouvelles entreprises qui se sont installées à Montréal ces dernières années, notamment autour de la créativité numérique (jeu vidéo, effets visuels) et de l'intelligence artificielle, ont des besoins massifs de recrutement de personnel et d'accès à de la main-d'œuvre qualifiée. La formation offerte dans les écoles n'est pas toujours adaptée au développement rapide des industries.

Voici **un dossier où la plateforme du Printemps numérique peut soutenir un rapprochement entre les établissements d'enseignement et les entreprises**, tout en contribuant à faire connaître les nouvelles perspectives d'emploi aux jeunes et particulièrement aux jeunes femmes, encore largement sous-représentées dans les métiers du numérique.

La concurrence à l'international et l'intérêt de mutualiser des ressources et des savoirs autour de l'exportation et de la commercialisation sont d'autres chantiers communs à nombre d'entreprises. Dans ce contexte, le Printemps numérique prend en compte les enjeux d'éducation et d'accessibilité visant le grand public, tout comme ceux s'adressant au ressourcement des milieux professionnels.

Plusieurs enjeux de développement communs ont déjà été identifiés pour nombre d'entreprises et d'organisations. Ceux de la main-d'œuvre et de la formation en sont des exemples types.

Accélérer Montréal

Ces orientations vont de pair avec la « Stratégie de développement économique 2018-2022 » de la Ville de Montréal qui identifie comme principaux défis : **l'attraction et la rétention des talents, l'internationalisation des entreprises ainsi que la commercialisation des innovations.**¹ L'avancée des technologies est nettement nommée comme une des tendances mondiales qui aura un impact important sur le développement économique de la métropole.

Cinq secteurs stratégiques sont ciblés pour renforcer le virage numérique de Montréal :

1. Industries culturelles et créatives
2. Sciences de la vie et technologies de la santé
3. Transport et mobilité
4. Industrie numérique
5. Technologies propres

Ces secteurs, à développement transversal, sont identifiés à haut potentiel, car leur soutien permettra également de renforcer d'autres créneaux porteurs, tel le manufacturier avancé dans le cas des industries créatives. Il s'agit d'écosystèmes que le Printemps numérique connaît bien pour avoir mis en œuvre plusieurs événements thématiques explorant leurs enjeux. Rappelons que depuis l'automne 2016, l'organisme a initié onze forums *#intersections* portant sur :

- la ville et le numérique ;
- l'intelligence artificielle (deux éditions) ;
- immersion et nouvelles écritures ;
- l'impact social de la créativité numérique ;
- le manufacturier 4.0 ;
- le bâtiment intelligent et durable ;
- la gouvernance algorithmique ;
- la blockchain : des promesses aux applications ;
- l'IA peut-elle engendrer des artistes authentiques ?
- comment réinventer l'expérience utilisateur avec la technologie ?

¹ Voir le document en ligne : http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/AFFAIRES_FR/MEDIA/DOCUMENTS/ACCELERER_MONTREAL.PDF

Une réflexion stratégique

Tout au long de 2018, le PN a mené une réflexion stratégique pour consolider sa mission en pérennisant ses activités annuelles et en développant de nouvelles avenues de collaboration autour du nouvel événement phare. Cette réflexion, portée au sein du conseil d'administration, en étroite collaboration avec le Service du développement économique de la Ville de Montréal, s'est prolongée à l'automne 2018 avec une activité de consultation des différents milieux visés.

Quelque 40 représentants de divers secteurs socioéconomiques concernés par les transformations numériques ont été réunis autour de quatre rencontres professionnelles.

La réflexion conjointe a permis de prioriser certains contenus liés aux transformations numériques, à imaginer les façons dont ils pourraient se déployer à travers la saison du Printemps numérique, et à valider la formule enrichie d'une Semaine numérique déployée sur une dizaine de jours. [Voir en annexe la liste des participant.e.s et le résumé des constats.](#)

Le constat est que les différents milieux socioéconomiques sont prêts à une nouvelle étape d'action pour mieux fusionner les forces et propulser les acquis pour un majeur rayonnement dans cette ère de transformations numériques. **<MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique**, a profité d'une impulsion, venant de ces partenaires traditionnels et ceux activés lors de la réalisation de la première édition en 2019, pour valoriser les innovations, outiller les acteurs, amplifier les échanges, stimuler les alliances et attirer des délégations internationales.

2. Objectifs et retombées

Faire de Montréal un rendez-vous phare du numérique

Avec <MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique, le PN renforce sa valeur ajoutée comme organisme fédérateur et événement catalyseur permettant d'éclairer et de partager au plus grand nombre les enjeux de la culture numérique d'aujourd'hui. Fort d'une reconnaissance à l'international, l'organisme fait le pari de mettre en valeur les industries numériques de la métropole dans le cadre d'un événement d'envergure concentré sur une semaine.

Cette évolution dans le positionnement de l'événement du Printemps numérique vise à consolider à son tour la position de Montréal, capitale mondiale du numérique.

Déjà reconnue comme l'une des villes les plus dynamiques sur le plan de la créativité et du numérique, la métropole figure parmi les leaders mondiaux dans les domaines de l'intelligence artificielle, du jeu vidéo et du manufacturier innovant et robotique.

Les finalités de <MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique se déclinent ainsi autour de trois grands axes, avec des objectifs déclinés dans un plan d'action développé sur trois ans.

- 1. Le transfert d'expertises, l'encouragement de la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation.**
- 2. Le rayonnement de Montréal, capitale mondiale du numérique.**
- 3. La démocratisation des contenus et des enjeux du numérique auprès de publics élargis.**

Objectifs et résultats attendus

Finalités	Objectifs	Moyens	Résultats attendus
<p>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</p> <p>1. Privilégier les transferts d'expertises, encourager la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation</p>	<p>Répondre au défi de la transition numérique des organisations et accroître le transfert de connaissances et stimuler l'innovation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une programmation diversifiée permettant d'accompagner le virage numérique des organisations • Générer une forte attraction sur une période stratégique de six jours • Organiser des activités professionnelles de réseautage et d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Émergence et consolidation de créneaux d'excellence autour de l'intelligence numérique appliquée dans les divers secteurs d'activités • Accroissement des collaborations et des partenariats entre acteurs d'écosystèmes différents
<p>RAYONNEMENT</p> <p>2. Mettre en avant la compétitivité économique de Montréal, métropole numérique</p>	<p>Accroître les échanges entre les milieux de la création, de la recherche et de l'industrie, d'ici et d'ailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser et fédérer les écosystèmes concernés par les transformations numériques • Attirer des partenaires, des investisseurs et des délégations d'ici et d'ailleurs • Proposer des outils pour augmenter les capacités d'exportation et de commercialisation • Stimuler les échanges bilatéraux entre différentes villes et régions du monde 	<ul style="list-style-type: none"> • Exportation, commercialisation et circulation accrues des produits, services et talents • Projection locale, nationale et internationale des acteurs et des réalisations
<p>ACCESSIBILITÉ ET ÉDUCATION</p> <p>3. Favoriser la démocratisation du numérique</p>	<p>Développer l'accessibilité aux diverses formes d'innovations numériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et susciter l'intérêt des publics aux cultures numériques par des activités d'éducation et de médiation • Organiser des activités pour accroître la découvrabilité des industries numériques • Tenir des portes ouvertes en entreprise pour faire connaître aux plus jeunes les emplois de ces domaines • Poursuivre les activités de recherche et de documentation des transformations numériques au sein de divers écosystèmes et leur diffusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'intérêt public pour les acteurs, les productions, les impacts et les enjeux du numérique • Accroissement de l'emploi dans les métiers du numérique auprès des plus jeunes, incluant les femmes

3. Programmation et contenus

Une programmation élaborée en concertation

La programmation de **<MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique** est chapeautée par un comité permanent du PN. Elle se fait en étroite collaboration avec les organisations partenaires, ainsi qu'avec les événements déjà présents à cette période de l'année, tels le Gala des PRIX NUMIX organisé par XN Québec, PlayTest organisé par GamePlay Space, AURA Basilique présenté à la Basilique Notre-Dame de Montréal, 21 Balançoires du Quartier des spectacles, HackerNest Montreal Tech Social organisé par HackerNest Tech et le Symposium IX de la SAT. Les activités et les conférences se tiennent dans différentes institutions culturelles, universitaires et industrielles, ainsi qu'à travers le réseau des bibliothèques publiques de Montréal. Les thèmes sont développés en lien avec les lieux de présentation et leurs publics respectifs. Un dialogue est également en cours avec différentes grappes industrielles au cœur des transformations numériques.

Les contenus se développent de trois façons :

1. une programmation conçue et dirigée par l'équipe éditoriale du PN ;
2. des invitations à des organisations oeuvrant au cœur des écosystèmes visés pour qu'elles développent et inscrivent des projets spécifiques dans les pavillons ;
3. l'attraction d'événements internationaux, afin de développer rapidement la notoriété de <MTL> connecte et amplifier ses retombées. La 2e édition verra l'accueil d'**ISEA2020**.

Comités de programmation

Deux comités sont impliqués dans l'élaboration et la validation de la programmation de la Semaine : 1) le comité de programmation permanent du PN; et 2) le comité de programmation de l'événement.

Le comité de programmation permanent du PN est composé de Philippe Beaudoin, Marine Lelièvre, Vincent Lauzon et Raff Paquin, membres du conseil d'administration du PN. Ce comité voit à l'orientation générale de l'événement et adopte la programmation finale.

Le comité de programmation de la Semaine de l'intelligence numérique est un comité élargi qui inclut les membres du comité permanent et 5 autres membres, experts des thèmes couverts par les pavillons thématiques. Son rôle principal est d'identifier et de proposer les enjeux communs qui seront abordés lors de l'événement.

Les activités et les conférences se tiendront dans différentes institutions culturelles, universitaires et industrielles principalement dans le rayon du centre-ville de Montréal.

Contenus

Le déploiement de la programmation de la Semaine numérique comprend les volets suivants, lesquels seront mis en place et consolidés à travers les partenariats au cours du plan d'affaires sur trois ans :

A. Volet professionnel

(du mardi 19 mai au dimanche 24 mai)

Cinq pavillons thématiques :

1. **Ville du futur** : design, construction et ingénierie - valorisations sociales, économiques et environnementales dans la ville intelligente.
2. **IA, IoT et 4.0** : état de la recherche, transformation des emplois et des modèles d'affaires.
3. **Cybersécurité et Identité numérique** : élément central de tout service en ligne, le développement, la gestion et la protection de l'identité numérique sont des enjeux majeurs de la transformation numérique.
4. **FinTech** : tirer parti du numérique pour réinventer et améliorer les services financiers et bancaires.
5. **Créativité : ISEA2020** - Le Printemps numérique sera l'organisation hôte d'ISEA2020 (International Symposium of Electronic Arts) dans le cadre de <MTL> connecte. Aujourd'hui, alors que de plus en plus de décisions «sans émotion» sont déterminées par des algorithmes et des données, quelle est la valeur de l'instinct et des émotions humaines ? Telle est la thématique de ce pavillon, SENTIENCE : La capacité de sentir et de percevoir.

B - Volet grand public

(du mardi 19 mai au dimanche 24 mai)

- Cérémonie d'ouverture
- Soirée de clôture
- Parcours d'événements numériques produits par des partenaires contributeurs : Basilique Notre-Dame de Montréal, Centre des sciences de Montréal, Espace OSM, Espace pour la vie, GamePlay Space, Le Vivier, Lune Rouge, Montréal en Histoires, Pointe-à-Callière, Quartier des spectacles, SAT, etc
- Installations d'art numérique issues de la programmation d'ISEA2020 (International Symposium of Electronic Arts), organisé par le PN dans le cadre de <MTL> connecte

Au cours de la 2^e et 3^e année, se déploiera une programmation extérieure sur la place publique, en collaboration avec **Destination Centre-Ville** et le **Partenariat du Quartier des spectacles**. Aussi, <MTL> connecte : la Semaine de l'intelligence numérique, s'étendra dans diverses zones de la métropole avec la collaboration d'organismes contributeurs externes.

Chacun des pavillons présente un ou plusieurs de ces contenus type :

- **Présentations** avec invité(s) locaux, nationaux et internationaux. Formats divers : grandes conférences ; tables rondes ; études de cas, etc.
- **Visites d'entreprises** avec des parcours au sein d'entreprises montréalaises innovantes. Ces visites ont été un élément fort de la programmation, l'activité favorite des participants de <MTL> connecte 2019. Le parcours crée un moment inédit, une discussion intimiste entre participants et entreprises, qui leur ouvre les portes de nouvelles collaborations.
- **Ateliers collaboratifs** avec des espaces dédiés à la cocréation favorisant l'apprentissage par les pairs et le développement d'une action commune, pour mieux anticiper le monde et les économies de demain.
- **<ZONE> Tech** avec des espace d'exposition de solutions technologiques innovantes visant des partenaires et acheteurs locaux et étrangers, provenant notamment de Belgique, de France et d'Allemagne pour l'édition 2020.
- **<ZONE> Connecte** avec des espace de réseautage et de rencontres d'affaires
- **Compétition Game Jam Battle** de création de jeux vidéo en 48 h en collaboration avec les universités et écoles spécialisées : Cégep de Limoilou, Cégep de Matane, Cégep du Vieux Montréal, Collège Dawson, ÉTS, INIS, Institut supérieur d'informatique, ISART digital Montréal, Le campus ADN, TAG Research Center, Université de Concordia, Université de Montréal, Université de Sherbrooke, Université du Québec à Chicoutimi, Université du Québec en Abitibi-Temiscamingue.

ISEA 2020

ISEA (International Symposium of Electronic Arts) est l'un des événements internationaux les plus importants sur l'art et la technologie dans le monde. Il réunit des domaines académiques, artistiques et scientifiques dans une discussion interdisciplinaire et présente des productions créatives utilisant les nouvelles technologies en matière d'art électronique, d'interactivité et de médias numériques.

En 2020, le Printemps numérique aura l'honneur d'accueillir ISEA2020 dans le cadre de <MTL> connecte : La Semaine de l'intelligence numérique, du 19 au 24 mai 2020.

La passation de la "Lumière éternelle" s'est déroulée lors de la cérémonie de clôture d'ISEA2019 tenue à Gwangju - Corée du Sud, en juin 2019.

À une époque où de plus en plus de décisions sont prises par des algorithmes, sans émotion, ISEA2020 abordera le thème de la SENTIENCE : La capacité de ressentir et de percevoir.

Voir plan et budget ISEA2020 pour plus d'information.

La transversalité du numérique est au cœur de la Semaine numérique de Montréal. Au cours de l'implantation de la Semaine, un des mandats forts du Printemps numérique sera d'attirer et de générer des activités portées par des organisations partenaires.

Matrice Programmation 2020 - <MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique

	mardi 19 mai	mercredi 20 mai	jeudi 21 mai	vendredi 22 mai	du 19 au 24 mai
Lieux	Les 7 Doigts	Mile-ex	Centre Canadien d'Architecture	NAD	Concordia - NAD - UQAM
Pavillons / Enjeux	Cybersécurité et Identité numérique	IA, IoT et 4.0	Ville du futur	FinTech	Créativité // ISEA2020
Développement durable	✓	✓	✓	✓	✓
Intelligence artificielle	✓	✓	✓	✓	✓
Acquisition et rétention de talents	✓	✓	✓	✓	✓
Innovation	✓	✓	✓	✓	✓
Modèle d'affaires	✓	✓	✓	✓	✓
Protection et Sécurité	✓	✓	✓	✓	✓
Éthique	✓	✓	✓	✓	✓

Pavillon Cybersécurité et Identité numérique - mardi 19 mai 2020

Horaire / Salle	Amphithéâtre	Intersections	Auditorium	Showroom	Connexion		Visite d'entreprise		
9h00					<ZONE> connecte	Espaces de co-working	Entreprise 1 - 2	Entreprise 3 - 4	
9h30									
10h00									
10h30									
11h00						Déjeuner réseautage			
11h30									
12h00				<ZONE> Tech					
12h30	Conférence principale : L'identité à l'heure du tout numérique								
13h00									
13h30									
14h00	TENDANCES Les nouveautés en matière de cybersécurité	MTL Inspire			<ZONE> Tech	<Mentorat> EXPRESS			
14h30		Panel : Authentification biométrique : une solution qui a de l'avenir ?	Atelier 1				Atelier 3		
15h00	Conférence : IA et cybersécurité : une alliance stratégique								
15h30									
16h00		MTL Inspire							
16h30	Faits saillants	Panel : Menaces sur l'IoT : comment diminuer les vulnérabilités ?	Atelier 2				<Démo> Tech		
17h00									
17h30						Cocktails de réseautage			
18h00									
18h30									
19h00					Divertissement				

Pavillon Cybersécurité et Identité numérique - Légende

Catégorie	Description	Audience	Public-cible
Conférence	4 intervenants	220 pers.	Professionnels, entreprises du numérique, juristes, grappes industrielles et industries technologiques associées, milieux du savoir, milieux entrepreneuriaux, clientèle d'affaires internationale, instances municipales et gouvernementales, étudiants et finissants.
Panel de discussion	Discussion avec 3-4 panélistes	150 pers.	Professionnels, entreprises du numérique, juristes, grappes industrielles et industries technologiques associées, milieux du savoir, milieux entrepreneuriaux, clientèle d'affaires internationale, instances municipales et gouvernementales, étudiants et finissants.
<Mentorat> EXPRESS	Les panélistes et conférenciers prennent 10min\pers - Inscription préalable avec l'application	50 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
MTL Inspire	Une histoire à succès d'un entrepreneur ou d'un personnage inspirant	70 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
<ZONE> Tech	Les entreprises pourront exposer leur savoir-faire au grand public	300 pers.	B2B & B2C
<ZONE> connecte	Les participants pourront se prendre un rendez-vous d'affaires - Inscription préalable avec l'application	100 pers.	Professionnels, entreprises du numérique, juristes, grappes industrielles et industries technologiques associées, milieux du savoir, milieux entrepreneuriaux, clientèle d'affaires internationale, instances municipales et gouvernementales, étudiants et finissants.
<Démon> Tech	Une entreprise dirigera un atelier pratique pour former les participants à utiliser leur solution	30 pers.	Entreprises, start-up, professionnels, étudiants
Divertissement	Activité ou performance démontrant le savoir-faire Montréalais	300 pers	B2B & B2C

Pavillon IA, IoT et 4.0 - mercredi 20 mai 2020

Horaire / Salle	Amphithéâtre	Intersections	Auditorium	Showroom	Connexion		Visite d'entreprise	
9h00					<ZONE> connecte	Espaces de co-working	Entreprise 5 - 6	Entreprise 7 - 8
9h30								
10h00								
10h30								
11h00				Déjeuner réseautage				
11h30								
12h00				<ZONE> Tech				
12h30	Conférence principale : L'éthique au chevet de la révolution numérique							
13h00								
13h30								
14h00	TENDANCES Les nouveautés en matière d'IA, IoT et 4.0	MTL Inspire			Atelier 1	<Mentorat> EXPRESS		
14h30		Panel : Industrie du futur : comment réussir l'intégration de l'IA et l'IoT?						
15h00	Conférence : Les bugs de l'intelligence artificielle						Atelier 3	
15h30								
16h00		MTL Inspire						
16h30	Faits saillants	Panel : Les métiers de l'industrie 4.0			Atelier 2		<Démo> Tech	
17h00								
17h30					Cocktails de réseautage			
18h00								
18h30								
19h00					Divertissement			

Pavillon IA, IoT et 4.0 - Légende

Catégorie	Description	Audience	Public-cible
Conférence	4 intervenants	220 pers.	Ingénieurs, chercheurs, entreprises, universités, investisseurs, techniciens, développeurs, informaticiens, start-up, entrepreneurs, finissants
Panel de discussion	Discussion avec 3-4 panélistes	150 pers.	Ingénieurs, chercheurs, entreprises, universités, investisseurs, techniciens, développeurs, informaticiens, start-up, entrepreneurs, finissants
<Mentorat> EXPRESS	Les panélistes et conférenciers prennent 10min\pers - Inscription préalable avec l'application	50 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
MTL Inspire	Une histoire à succès d'un entrepreneur ou d'un personnage inspirant	70 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
<ZONE> Tech	Les entreprises pourront exposer leur savoir-faire au grand public	300 pers.	B2B & B2C
<ZONE> connecte	Les participants pourront se prendre un rendez-vous d'affaires - Inscription préalable avec l'application	100 pers.	Ingénieurs, chercheurs, entreprises, universités, investisseurs, techniciens, développeurs, informaticiens, start-up, entrepreneurs, finissants
<Démon> Tech	Une entreprise dirigera un atelier pratique pour former les participants à utiliser leur solution	30 pers.	Entreprises, start-up, professionnels, étudiants
Divertissement	Activité ou performance démontrant le savoir-faire Montréalais	300 pers	B2B & B2C

Pavillon Ville du futur - jeudi 21 mai 2020

Horaire / Salle	Amphithéâtre	Intersections	Auditorium	Showroom	Connexion		Visite d'entreprise	
9h00					<ZONE> connecte	Espaces de co-working	Entreprise 9 - 10	Entreprise 11 - 12
9h30								
10h00								
10h30								
11h00								
11h30								
12h00						Déjeuner réseautage		
12h30	Conférence principale : La ville du futur, durable et connectée							
13h00								
13h30							<Mentorat> EXPRESS	
14h00	TENDANCES Les nouveautés en matière de villes intelligentes	MTL Inspire				<ZONE> Tech		
14h30		Panel : Numérique et cônes oranges	Atelier 1				Atelier 3	
15h00	Conférence : Des données intelligentes pour une ville intelligente							
15h30								
16h00			MTL Inspire					
16h30	Faits saillants	Panel : L'innovation verte	Atelier 2				<Démo> Tech	
17h00								
17h30						Cocktails de réseautage		
18h00								
18h30								
19h00						Divertissement		

Pavillon Ville du futur - Légende

Catégorie	Description	Audience	Public-cible
Conférence	4 intervenants	220 pers.	Ingénieurs, architectes, designers, instances municipales et gouvernementales, services publics, investisseurs, fabricants, entreprises, agents immobiliers, urbanistes, techniciens, développeurs, informaticiens, start-up, entrepreneurs.
Panel de discussion	Discussion avec 3-4 panélistes	150 pers.	Ingénieurs, architectes, designers, instances municipales et gouvernementales, services publics, investisseurs, fabricants, entreprises, agents immobiliers, urbanistes, techniciens, développeurs, informaticiens, start-up, entrepreneurs.
<Mentorat> EXPRESS	Les panélistes et conférenciers prennent 10min\pers - Inscription préalable avec l'application	50 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
MTL Inspire	Une histoire à succès d'un entrepreneur ou d'un personnage inspirant	70 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
<ZONE> Tech	Les entreprises pourront exposer leur savoir-faire au grand public	300 pers.	B2B & B2C
<ZONE> connecte	Les participants pourront se prendre un rendez-vous d'affaires - Inscription préalable avec l'application	100 pers.	Ingénieurs, architectes, designers, instances municipales et gouvernementales, services publics, investisseurs, fabricants, entreprises, agents immobiliers, urbanistes, techniciens, développeurs, informaticiens, start-up, entrepreneurs.
<Démon> Tech	Une entreprise dirigera un atelier pratique pour former les participants à utiliser leur solution	30 pers.	Entreprises, start-up, professionnels, étudiants
Divertissement	Activité ou performance démontrant le savoir-faire Montréalais	300 pers	B2B & B2C

Pavillon FinTech - vendredi 22 mai 2020

Horaire / Salle	Amphithéâtre	Intersections	Auditorium	Showroom	Connexion		Visite d'entreprise	
9h00					<ZONE> connecte	Espaces de co-working	Entreprise 13 - 14	Entreprise 15 - 16
9h30								
10h00								
10h30								
11h00						Déjeuner réseautage		
11h30								
12h00				<ZONE> Tech				
12h30	Conférence principale : La guerre des identités							
13h00								
13h30								
14h00	TENDANCES Les nouveautés en matière de FinTech	MTL Inspire						
14h30		Panel : L'avenir de la finance : Nouvelles opportunités, nouveaux risques, nouveaux défis	Atelier 1					
15h00	Conférence : AI en finance : la fin du début							
15h30								
16h00		MTL Inspire						
16h30	Faits saillants	Panel : Blockchain et crypto-monnaie : l'état de l'union	Atelier 2					
17h00					Cocktails de réseautage			
17h30								
18h00								
18h30								
19h00						Divertissement		

Pavillon FinTech - Légende

Catégorie	Description	Audience	Public-cible
Conférence	4 intervenants	220 pers.	Banques, professionnels, entreprises du numérique, juristes, milieux entrepreneuriaux, clientèle d'affaires internationale, instances municipales et gouvernementales, investisseurs, développeurs, informaticiens, start-up.
Panel de discussion	Discussion avec 3-4 panélistes	150 pers.	Banques, professionnels, entreprises du numérique, juristes, milieux entrepreneuriaux, clientèle d'affaires internationale, instances municipales et gouvernementales, investisseurs, développeurs, informaticiens, start-up.
<Mentorat> EXPRESS	Les panélistes et conférenciers prennent 10min\pers - Inscription préalable avec l'application	50 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
MTL Inspire	Une histoire à succès d'un entrepreneur ou d'un personnage inspirant	70 pers.	Start-up, professionnels, étudiants
<ZONE> Tech	Les entreprises pourront exposer leur savoir-faire au grand public	300 pers.	B2B & B2C
<ZONE> connecte	Les participants pourront se prendre un rendez-vous d'affaires - Inscription préalable avec l'application	100 pers.	Banques, professionnels, entreprises du numérique, juristes, milieux entrepreneuriaux, clientèle d'affaires internationale, instances municipales et gouvernementales, investisseurs, développeurs, informaticiens, start-up.
<Démo> Tech	Une entreprise dirigera un atelier pratique pour former les participants à utiliser leur solution	30 pers.	Entreprises, start-up, professionnels, étudiants
Divertissement	Activité ou performance démontrant le savoir-faire Montréalais	300 pers	B2B & B2C

APERÇU DE PROGRAMMATION

SYMPOSIUM ACADÉMIQUE	PROGRAMMES ARTISTIQUES	PROGRAMMES ENGAGEMENT LOCAL	ÉVÉNEMENTS
Keynotes principales	Expositions - Expositions avec jury - Expositions spéciales	Ateliers et expositions (Institut Milieux pour les arts, la culture et la technologie, Concordia - Réseau de recherche numérique, Université du Québec à Montréal et plusieurs centres indépendants)	Cérémonie d'ouverture <MTL> connecte
Sessions extraordinaires	Projections	AI NATIVE (avec le Centre d'amitié autochtone de Montréal)	Cérémonie d'ouverture ISEA2020
Ateliers / Tutoriels	Performances - Performances avec jury - Performances invitées	AI VALLEY Tour	Cérémonie de clôture ISEA2020
Conférences / Panels	Résidences		Activités de réseautage <MTL> connecte
Posters	Conférences d'artistes		
Présentations institutionnelles			

**Événements partenaires - Programmation <MTL> connecte
Volet grand public - 19 au 24 mai 2020**

Organisation	Nom de l'évènement
Centre Phi	Jardin de la réalité virtuelle
Le Vivier	Le Viver / Calibrating
Eastern Bloc	Programmation en cours
Espace pour la vie	<ul style="list-style-type: none"> • Les secrets de la gravitation • Continium • À bord du SSE-4801 • Capsules Astro • Ciel de nuit • Polaris • Planète 9 • EXO, sur les traces de la vie dans l'Univers
Femme Alpha	NUEVA 2020
Pointe-à-Callière	<ul style="list-style-type: none"> • Génération MTL • Les bâtisseurs de Montréal • Collecteur de mémoire
GamePlay Space	May Playtesting
Lune Rouge	PY1
Basilique Notre-Dame de Montréal	AURA Basilique
Montréal en histoires	Cité Mémoire
Partenariat du Quartier des spectacles	Programmation en cours
Piknic Électronik	Piknic Électronik
Place des Arts	Programmation en cours
Société des Arts technologiques	Symposium IX Programmation en cours
Studio XX	Programmation en cours
Centre des sciences de Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • Pandas 3D • Volcan 3D

4. Partenaires et publics

Groupes visés

L'événement se distingue en proposant **un volet grand public** et un **volet professionnel** (conférences, rencontres d'affaires, vitrines d'entreprises et de projets). Menés conjointement, ces deux axes permettront d'attirer une clientèle de professionnels et de spécialistes à l'international, tout en offrant aux publics montréalais et québécois de connaître, apprécier et comprendre davantage l'étendue du numérique dans leur quotidien.

Les grandes thématiques sont développées en concertation avec des organisations clés dans différents secteurs de la ville, incluant les institutions industrielles, culturelles et éducatives.

Les groupes visés comprennent les acteurs suivants :

- les entreprises de la créativité numérique (studios de productions interactives, de jeux vidéo, de réalité virtuelle, d'intelligence artificielle);
- les grappes industrielles et les industries technologiques associées (logistique et transport, sciences de la vie et technologies de la santé, mode, TIC);
- les artistes, les designers et les professionnels de la créativité numérique;
- les institutions culturelles dédiées à la diffusion de la culture numérique (Société des arts technologiques/SAT, Centre PHI, Partenariat du Quartier des spectacles, etc.);

- les milieux du savoir (écoles, universités, laboratoires et groupes de recherche);
- les milieux entrepreneuriaux liés à l'incubation et au financement de risque;
- la clientèle d'affaires internationale motivée par l'usage du numérique au sein de diverses industries;
- les instances municipales et gouvernementales liées au développement du numérique.

En lien avec la participation croissante du public au cours des six années précédentes (750 000 personnes du 21 mars au 21 juin 2018), la projection de l'auditoire pour les trois prochaines éditions de la Semaine numérique de Montréal se lit comme suit :

Assistance	Volet professionnel	Volet grand public
2019	2 292 personnes	50 474 personnes
2020	2 800 personnes	55 500 personnes
2021	3 900 personnes	60 000 personnes

Partenaires

Depuis sa création il y a six ans, le Printemps numérique agit, au printemps, comme une bannière pour mettre en valeur les nombreuses initiatives qui ont lieu dans la métropole. Sa saison et les activités annuelles de réflexion, de veille, d'échange et de création, ont mis l'organisme au cœur d'un réseau de partenaires, riche et diversifié. Ce réseau constitue son élément distinctif, sa plus-value et le capital qui permettront de propulser la nouvelle mouture de <MTL> connecte.

En sus des partenaires mentionnés plus haut, issus tant des milieux de la créativité numérique que des industries technologiques et des établissements de recherche et d'enseignement, d'ici et d'ailleurs, le PN compte sur l'engagement de grands partenaires de réalisation.

24 partenaires commanditaires ont choisi de collaborer à <MTL> connecte 2019. Ils ont aussi joué un rôle actif dans le développement et la qualité de la programmation proposée.

Partenaire engagé depuis plusieurs années auprès du Printemps numérique, le Journal Métro a présenté la première édition de <MTL> connecte.

La plateforme de visibilité de <MTL> connecte a permis :

- Le parrainage de sections et pavillons : Tendances PWC; Atelier ENCOOR; <ZONE> Connecte LJT Avocats; Pavillon Architecture | Groupe BIM du Québec; Pavillon Créativité | SYNTHÈSE — Pôle Image Québec.
- Le soutien aux opérations et à la programmation, notamment avec PME MTL pour les visites d'entreprises et Destination Centre-Ville pour l'activité de réseautage VIP.
- La Mobilisation des réseaux, à l'image du Groupe BIM du Québec et de PME MTL qui ont aussi mis en avant leurs collaborateurs à travers différentes propositions (visites, programmation de contenu, etc).

Parmi les nouveaux partenaires financiers pressentis, notons : Montréal International, BNC et CGI. Plusieurs partenaires institutionnels s'ajouteront pour la seconde édition. Mentionnons l'École Bensadoun de l'Université McGill, ainsi que l'ONF et l'École NAD-UQAT qui s'installeront dans l'Îlot Balmoral au cours de l'automne 2019. Des discussions sont déjà en cours pour l'accueil d'ISEA2020.

Un réseau international

Le Printemps numérique tisse un réseau international, surtout avec des pays européens, dont la Belgique, la France et l'Allemagne. Dans le premier cas, de fructueux échanges ont eu lieu avec les régions de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'avec Digitalwallonia.be. Ces représentations ont mené, notamment, à la tenue d'un forum sur la gouvernance algorithmique, en mars 2018, dans le cadre de la visite d'État des souverains belges au Canada accompagnés d'une délégation de 200 personnes. Le forum, organisé avec la collaboration de Hub.Brussels et Brussels International, a présenté des experts belges des milieux de la recherche et de l'industrie, ainsi qu'une exposition d'œuvres numériques.

Ces circulations ont aujourd'hui comme résultat concret la création, par le gouvernement de Bruxelles-Capitale, du « Printemps numérique de Bruxelles » inspirée de l'expérience montréalaise. Le Printemps numérique agit comme parrain de cette initiative dont la première édition a eu lieu les 22, 23 et 24 mars 2019. L'événement a pris ses quartiers à KANAL - Centre Pompidou, en accueillant près de 5 000 visiteurs. À cette occasion, le Printemps numérique a organisé une mission d'entreprises montréalaises : Element AI, UNLTD, Imagine 360 et 4elements.

Le PN développe également des échanges avec le Consulat de France au Québec, Aquitaine Culture, The Camp (Aix-en-Provence), Chroniques • Biennale des Imaginaires Numériques (Aix-en-Provence et Marseille) et Nantes Métropole.

En juin 2019, le PN a initié des collaborations avec Séoul et son Centre d'Art Nabi en marge de l'accueil d'ISEA2020 (International Symposium of Electronic Arts) dans le cadre de <MTL> connecte : la Semaine de l'intelligence numérique, du 19 au 24 mai 2020.

L'organisme a reçu à Montréal en 2018 l'adjoint au maire de Nantes ainsi que le directeur de La Cantine. La collaboration avec cet organisme fédérateur du numérique nantais et Nantes Métropole, organisateur de la Nantes Digital Week, a mené à l'élaboration d'un concours pour les femmes dans le numérique. Le prix a été accordé pour la première, lors de cette semaine numérique à Nantes en septembre 2018 à laquelle a participé le directeur du PN. Les lauréates ont été par la suite accueillies en mission d'échange à Montréal, en mai 2019, à l'occasion de <MTL> connecte : la Semaine de l'intelligence numérique.

Une relation s'est établie également depuis 2017 avec la Représentation de l'État de Bavière au Québec, ayant favorisé la venue à Montréal du président fondateur du Zentrum Digitalisierung. Bayern, une plateforme de coordination entre la science et l'industrie dédiée à soutenir la transition numérique en Bavière.

Leader d'un réseau de Semaines numériques

Pour son nouvel événement, le PN compte consolider sa relation avec ces différentes villes et régions et accueillir des délégations pour le volet Vitrine professionnelle d'expériences numériques. En faisant venir des investisseurs étrangers, il s'agit aussi de mettre en place des réseaux bilatéraux permettant l'échange des meilleures pratiques et la circulation des réalisations, des technologies et des idées.

À terme, l'ambition est d'inspirer, **de connecter et de fédérer une série d'événements internationaux** de même nature : un Réseau de Semaines numériques partageant une vision transversale des transformations numériques au cœur de divers écosystèmes connectés.

5. Gouvernance

Comité de pilotage

Le redéploiement du Printemps numérique se fait en étroite collaboration avec la Ville de Montréal et l'accompagnement d'un comité issu du conseil d'administration, responsable d'assurer la validation et la mise en œuvre des nouvelles orientations. La consultation qui s'est tenue à l'automne 2018 sous forme de tables sectorielles a permis de préciser les axes de contenus et de légitimer la démarche en y associant un plus grand nombre de personnes.

La programmation, dans ses orientations et contenus thématiques, est chapeautée, comme mentionné précédemment, par le comité permanent de programmation du PN. Il s'agit à cet effet de resserrer l'offre avec une ligne éditoriale et des propositions thématiques. En affirmant la singularité et l'identité de cette Semaine numérique, et en favorisant la collaboration des milieux à la programmation, cela permettra : d'accroître la visibilité des acteurs et la fréquentation des activités; d'augmenter les échanges entre les milieux de la création, de la recherche et de l'industrie, d'ici et d'ailleurs; et de développer l'accessibilité aux diverses formes d'innovations numériques.

Équipe de réalisation

L'équipe principale pour mettre en œuvre la Semaine numérique est composée d'une direction de programmation et des partenariats, d'une direction de production et d'une direction des communications, les trois soutenues par des personnes adjointes à l'administration, à la logistique et à la communication. Il est à souligner le savoir-faire et l'expérience de l'équipe actuelle, notamment en matière de communications, d'organisation événementielle et de développement de partenariats.

La composition du conseil d'administration du PN reflète sa volonté assumée de maillage entre les industries, les arts et la recherche. [Voir en annexe la liste des membres du conseil.](#)

Depuis sa création, le Printemps numérique a développé un important réseau de partenaires issus de différents domaines liés à la créativité numérique, rassemblant à la fois des organismes artistiques, des entreprises, des institutions et des centres de recherche. L'équipe compte également des collaborateurs et collaboratrices aux compétences diversifiées qui travaillent à la réalisation des différentes activités : stratégies en relations médias, en marketing numérique, en éducatif numérique, en développement d'affaires, en logistique événementielle, en médias interactifs, et en recherche.

6. Étapes de réalisation

Le développement sur trois ans

La réorganisation stratégique du Printemps numérique avec <MTL> connecte se déploie sur un horizon de trois ans marqué par les étapes suivantes. Il est à noter que 2019 était une année de transition où la Semaine de l'intelligence numérique a vu le jour au cœur de la saison régulière du Printemps. L'organisation continuera à propulser un calendrier d'activités, maintenant automatisé et ne nécessitant pas de ressources dédiées autres que celles liées à la validation des contenus publiés sur la plateforme. Les quelques 90 membres de l'organisme inscrivent en effet leurs propres activités et celles de leurs partenaires de façon autonome.

La réorganisation stratégique du Printemps numérique avec <MTL> connecte : la Semaine de l'intelligence numérique, se déploie sur un horizon de trois ans marqué par les étapes suivantes.

Avancées de développement sur trois ans

2019	<ul style="list-style-type: none">• Implantation d'une vision transversale du numérique par la mise en place du concept de pavillons thématiques : un pavillon par jour• Développement d'initiatives d'échanges et de visibilité avec différentes villes et régions du monde	<ul style="list-style-type: none">• 5 Pavillons thématiques : Transports et mobilité ; Santé ; Industries culturelles et créatives ; Architecture et bâtiment et Intelligence artificielle• Conférenciers d'envergure internationale• Panels sur des enjeux de transformation numérique• Ateliers collaboratifs• Zones technologiques• Compétition Game Jam battle• Visites d'entreprises• Forum sur les collaborations internationales des industries créatives et culturelles• Programmation externe de partenaires contributeurs
------	---	--

Avancées de développement sur trois ans

2020	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement du modèle d'affaire avec l'affinement des thématiques et l'accroissement du nombre des participants • Élargissement de la programmation internationale, avec l'accueil d'un événement international dans un des pavillons de <MTL> connecte • Déploiement d'un plan d'échanges et de visibilité à l'échelle internationale 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 Pavillons thématiques : Ville du futur ; IA, IoT et 4.0 ; Cybersécurité et Identité numérique ; FinTech et Créativité • Conférenciers d'envergure internationale • Panels sur des enjeux de transformation numérique • Ateliers collaboratifs • Zones technologiques • Compétition Game Jam battle • Visites d'entreprises • Accueil d'ISEA2020 comme pavillon de la créativité • Programmation externe de partenaires contributeurs • Activités grand public extérieures • Parcours bibliothèques et activités familiales
2021	<ul style="list-style-type: none"> • Délégation de la mise en œuvre des pavillons thématiques à des partenaires venant des écosystèmes ciblés. Le Printemps numérique assurera la cohérence et la pertinence des contenus, ainsi que le déploiement des plans de communication et de commercialisation • Renforcement et accroissement des échanges sur le plan international 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 Pavillons thématiques : Ville du futur ; IA, IoT et 4.0 ; Cybersécurité et Identité numérique ; FinTech et Créativité ; eCommerce et le Pavillon International (une vitrine des innovations internationales) • Conférenciers d'envergure internationale • Panels sur des enjeux de transformation numérique • Ateliers collaboratifs • Zones technologiques • Compétition Game Jam battle • Visites d'entreprises • Accueil d'un événement international dans un des pavillons de <MTL> connecte • Programmation externe de partenaires contributeurs • Activités grand public extérieures • Parcours bibliothèques et activités familiales

Le développement des contenus, des partenariats et des financements se fait en continu sur le cycle.

Plan d'action de l'édition 2020 de <MTL> connecte

Grandes activités 2019-2020	juillet -août - sept. 19	oct -nov - déc 19	janvier - février - mars 20	avril - mai - juin 20	juillet -août - sept. 20	oct - nov - déc 20
Développement et partenariats : Rencontres et ententes avec les divers partenaires de réalisation et de contenu						
Entente d'accueil d'un événement international dans le cadre de MTL connect // ISEA2020						
Rencontres et ententes avec diverses instances privées et publiques de financement						
Dépôt des demandes de soutien et de financement						
Développement des partenariats internationaux						
Direction des contenus : Mise sur pied du comité de programmation						
Lancement de l'appel à projets						
Élaboration des axes et contenus thématiques de la programmation						

Plan d'action de l'édition 2020 du Printemps numérique

Grandes activités 2019-2020	juillet -août - sept. 19	oct -nov - déc 19	janvier - février - mars 20	avril - mai - juin 20	juillet -août - sept. 20	oct - nov - déc 20
Communication : Rédaction du plan stratégique						
Établissement des ententes de partenariats						
Conception et production des outils de communication						
Administration et gouvernance : Mise sur pied du comité de pilotage						
Mise sur pied des comités ISEA 2020						
Embauche des principales ressources humaines						
Évaluation : Conception des outils d'évaluation pour les diverses activités						
Administration des questionnaires						
Compilation, analyse et rapports						

7. Évaluation

Indicateurs et mesures

L'évaluation comprend une collecte de données sur l'achalandage de l'événement tirées d'un décompte systématique (billetterie ou inscriptions) dont les données sont vérifiables dès l'année 1 et d'une étude indépendante dès l'année 2.

Résultats prévus	Indicateurs clés	Mesure du rendement
1. Émergence et consolidation de créneaux d'excellence autour de l'intelligence numérique appliquée dans les divers secteurs d'activité	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de créateurs, d'entrepreneurs, de chercheurs et de gestionnaires participant aux activités professionnelles du PN• Nombre de maillages réalisés• Nombre de technologies présentées dans la ZoneTech• Nombre de participants / visiteurs aux activités grand public• Taux de satisfaction des participants et des partenaires aux différentes activités• Nombre de partenaires de financement publics et privés• Nombre de partenaires de production et de diffusion• Taux de satisfaction, qualité et pertinence des partenariats• Nombre d'utilisateurs des plateformes électroniques	<ul style="list-style-type: none">• Tenue des activités<ul style="list-style-type: none">- Événements d'ouverture et de clôture- Parcours extérieur- Journées portes ouvertes des entreprises- Vitrine professionnelle / DémoTech- Activités et conférences thématiques- Compétition Game Jam Battle• Décompte des technologies présentées• Décompte des participants• Signatures d'ententes• Questionnaires d'appréciation• Récolte des mentions médiatiques• Outils statistiques• Outils de communication

Indicateurs et mesures

Résultats prévus	Indicateurs clés	Mesure du rendement
<p>2. Exportation, commercialisation et circulation locale, nationale et internationale des innovations et des talents</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenaires nationaux et internationaux présents aux activités • Nombre d'ententes conclues entre acteurs locaux et internationaux • Nombre d'invitations (conférences, présentations) hors Québec • Nombre de reconnaissances locales, nationales et internationales pour le PN, les acteurs et des entreprises 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux activités et événements • Nouveaux partenariats et accords de contribution • Invitations, lettres d'entente et contrats signés • Sources de financement et de documentation des réalisations exportées • Mentions médiatiques et reconnaissances
<p>3. Augmentation de l'intérêt public pour le numérique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visiteurs • Nombre de maillages réalisés • Nombre d'interactions générées avec les citoyens et les visiteurs • Diversification des populations rejointes • Taux d'appréciation des productions 	<ul style="list-style-type: none"> • Décompte et documentations • Sondages d'opinion • Plateformes numériques

8. Les activités annuelles

Depuis sa création, le Printemps numérique a démontré sa capacité à rassembler autour de ses activités un écosystème riche et diversifié de créateurs, d'entrepreneurs et d'universitaires s'intéressant aux technologies et à leurs impacts sur la société.

Le Printemps numérique a développé au fil des ans une connaissance fine des enjeux et des besoins du secteur du numérique à Montréal et au Québec, tout en tissant des liens étroits avec des acteurs du domaine à l'échelle internationale.

L'organisme a ainsi identifié une série d'actions pour remplir sa mission de soutien et d'accompagnement des acteurs, mais aussi pour contribuer à l'émergence d'une réflexion commune sur le numérique. En 2020, le PN poursuivra la consolidation de son mandat premier, la pérennisation de ses activités annuelles et le développement d'actions structurantes auprès de divers milieux. Voici le rappel des activités annuelles.

Voici le rappel des activités récurrentes pour l'année 2020 :

1. les forums thématiques **#intersections** pour des publics professionnels ciblés.
2. le chantier sur la littératie numérique de la jeunesse, **Jeunesse QC 2030**.
3. les actions en continu de veille, de documentation et de réseautage.

8.1 #intersections

Trois nouvelles éditions des forums thématiques sont prévues au cours de la prochaine année. Chaque volet combine un panel d'experts et une zone de découvertes et d'expériences.

- VOL. 11 : *Comment réinventer l'expérience utilisateur avec la technologie ?*
- VOL. 12 : *Développement durable* : faire converger les transitions écologiques et numériques
- VOL. 13 : *Cobotique* : la robotique collaborative au cœur de la nouvelle révolution industrielle

Calendrier

Activités	Échéances
Dévoilement #intersections VOL. 11	Juillet 2019
#intersections VOL. 11	23 octobre 2019
Appel à projets #intersections VOL. 12	Janvier 2020
#intersections VOL. 12	17 mars 2020
Appel à projets #intersections VOL. 13	Juillet 2020
#intersections VOL. 13	27 octobre 2020

Évaluation

Quantitative Nombre de :	<ul style="list-style-type: none">• Volumes #intersections organisés• Participant.e.s• Entreprises et organismes artistiques associés• Partenaires impliqués• Retombées médiatiques
Qualitative Collecte :	<ul style="list-style-type: none">• Retours des participant.e.s• Commentaires de la presse spécialisée

8.2 Jeunesse QC 2030

Lancé en fin d'année 2017, le projet Jeunesse QC 2030, initialement intitulé « Exploration du potentiel de la technologie pour les jeunes vulnérables », s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du Secrétariat à la jeunesse du Québec.

Ce projet d'envergure, destiné principalement aux jeunes âgés entre 13 et 29 ans, veut contribuer à établir une égalité des chances face au numérique. L'objectif est donc de développer les compétences en littératie numérique des jeunes, afin de réduire la fracture numérique constatée entre différents types de populations.

En effet, les jeunes Québécois restent encore très inégaux dans leur appropriation des codes du numérique, et leur acquisition de compétences en littératie numérique. Selon leur niveau économique, leur connaissance du français, leur localisation géographique (en secteur urbain ou rural), leur sexe, leur milieu socioculturel, et autres, certains jeunes peuvent être plus vulnérables que d'autres face au numérique.

À la fin de la première année de déploiement (2018), **8 104 jeunes** ont participé à des activités et des cafés numériques tenus dans 6 régions du Québec. En février 2019 au DigiHub de Shawinigan, le PN a organisé **CODE Avenir**, un grand laboratoire de cocréation destiné à des jeunes intéressés par les technologies et ayant développé certaines compétences en littératie numérique. Les apprentissages et propositions d'actions ont été mises en œuvre dès juin 2019. Elles ont pour but d'offrir des solutions concrètes et structurantes pour aider les jeunes à devenir des citoyens numériques éclairés, créatifs et critiques.

Concertation collaboration et recherche

En accord avec la mission de concertation du Printemps numérique, le projet Jeunesse QC 2030 est enrichi par la mise en place d'un réseau : **Table de concertation intersectoriel et interrégional en littératie numérique au Québec**. Ce réseau rassemble des acteurs issus des milieux de la recherche, des arts, des institutions publiques et de l'industrie, intéressés par les questions de la fracture et des inégalités numériques ; de la littératie numérique ; de la culture et citoyenneté numérique.

Au niveau des activités de recherche, un partenariat est mis en place avec l'Université du Québec à Montréal, la Chaire de recherche du Canada sur les enjeux socioculturels du numérique en éducation et l'organisme MITACS. Ce partenariat permet de financer un projet de recherche-action postdoctorale dont le titre est « **Culture et inégalités numériques : La question des usages chez les jeunes en situation de vulnérabilité au Québec** ». D'un point de vue empirique, à la suite de l'obtention d'un certificat éthique de l'UQAM, la recherche procède à la collecte et l'analyse de données quantitatives et qualitatives lors des activités du PN. De plus, la recherche porte sur une observation fine de l'écosystème des acteurs privés et publics s'intéressant à la médiation culturelle et numérique. La recherche déjà entamée est en voie d'être enrichie d'un partenariat avec le Fonds de recherche du Québec - société et culture (FRQSC), visant la collaboration avec des doctorant.e.s et de jeunes chercheur.e.s venant d'autres universités et régions administratives (hors Montréal). Ce partenariat permettra d'enrichir la collecte des données, provenant de la quasi-totalité du territoire du Québec.

9. Communications

Déploiement massif

<MTL> connecte peut bénéficier de l'importante structure de communication construite par le Printemps numérique depuis plusieurs années et testé lors de sa première édition. À cet effet, des stratégies sont mises en œuvre afin d'accroître la notoriété de Montréal comme pôle mondial. La campagne de promotion est massive et se déploie de façon multiplateforme. La stratégie de communication s'articule sur 3 axes :

1. Campagne promotionnelle en mix média [supports numériques et imprimés] :

- Médias de masse
- Réseaux sectoriels
- Espace public
- Médias spécialisés

2. Campagne de relations de presse : La campagne de relations de presse permet de sensibiliser différents publics aux transformations numériques, en mettant de l'avant différents acteurs des écosystèmes ciblés.

3. Campagne sur les médias sociaux : La stratégie développée pour les médias sociaux appuie fortement la campagne de communication, en utilisant Facebook pour atteindre le grand public, LinkedIn pour les professionnels et Twitter pour les influenceurs et journalistes.

(Voir en annexe le bilan de la campagne de promotion 2019)

- **Avec son site Internet bilingue**, le Printemps numérique propose un calendrier des activités de l'ensemble des organisations participantes. Il génère également de nombreux contenus (articles dans les médias partenaires, capsules audio, capsules vidéo, billets de blogues, etc.) en lien avec la créativité numérique.
- **L'espace de la ville** est investi avec une promotion imprimée comportant 10 000 affiches, 50 oriflammes et 40 colonnes Astral.
- Les **vidéos promotionnelles** de <MTL> connecte et du Printemps numérique sont diffusées à répétition sur les 71 écrans de Métrovision et Azur, écrans publicitaires des voitures et des quais du métro.
- La programmation a également été intégrée sur **plusieurs écrans médiatiques** : HOTELS TV, les écrans du Palais des congrès et ceux du réseau de la santé Check 6 média.
- En tant que partenaire principal, le **journal Métro** déploie une grande campagne promotionnelle, avec des publications spécialisées et du contenu exclusif. D'autres campagnes se déploient avec Le Lien Multimédia, Magazine CONVERGENCE, Montréal Centre-Ville, Les Affaires.
- Une collaboration avec **Tourisme Montréal** permet d'effectuer des campagnes à l'extérieur du Québec notamment à travers des bannières et des articles commandités.

10. Financement

Modèle d'affaires

Le modèle d'affaires du Printemps numérique repose sur un apport diversifié de fonds publics, privés et de revenus de billetterie. Le PN mise sur un budget d'exploitation de près de 1,8 million de dollars. L'objectif est d'atteindre le plein potentiel du projet sur un horizon de trois ans.

Les sources prévues de revenus pour la Semaine du numérique sont les services de développement économique de la Ville de Montréal (300 000 \$), du Gouvernement du Québec (300 000 \$) et d'autres partenaires institutionnels pour le volet ISEA2020. Il est à noter que les commandites et les revenus propres représentent plus de 1,5 M \$ du budget. Tel que mentionné plus haut, parmi les nouveaux partenaires pressentis, notons : Montréal International, BNC, CGI, les organismes diffuseurs et d'autres organisations.

Les revenus autonomes se concrétisent sous forme d'un passeport donnant accès au volet professionnel du forum, à la journée ou pour l'ensemble de la semaine. À noter que la professionnalisation de l'événement ne se fait pas au détriment de l'accessibilité. Le PN est conscient de l'importance de mobiliser la relève aux enjeux de demain et les étudiant.e.s bénéficieront de programmes d'accès.

Budget

Le budget de l'événement se trouve en annexe. Il est composé d'un relevé des dépenses prévisionnelles pour <MTL> connecte ainsi que d'une projection budgétaire du Printemps numérique sur trois ans (2020-2022).

Annexes

- I. Liste des membres du conseil d'administration
- II. Consultation publique : principaux constats et personnes participantes
- III. Dépenses prévisionnelles de <MTL> connecte
- IV. Projection budgétaire du Printemps numérique sur trois ans (2020-2022)
- V. Bilan <MTL> connecte 2019
- VI. Rapport d'activités Printemps numérique 2019
- VII. Plan stratégique 2016-2020

I. Liste des membres du conseil d'administration

1. Suzanne Gouin - Présidente du C.A.

MBA, IAS, gestionnaire et administratrice de sociétés

Présidente du Conseil de direction de l'Agence du
revenu du Canada

Membre du conseil d'administration et du comité
exécutif d'Hydro-Québec

Membre du conseil d'administration du Fonds Bell

2. Julie-Anne Archambault - Secrétaire

Avocate en droit commercial des arts, du multimédia
et de la technologie

Cabinet d'avocats Legault Joly Thiffault

3. Anne-Marie Desloges, CPA, CA - Trésorière

Associée, BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP

4. Guillaume Aniorté

Conseiller exécutif, LVL Studio - Investisseur

5. Philippe Beaudoin

Premier VP Recherche, Element AI

6. Catalina Briceño

Professeure invitée, École des médias,
Université du Québec à Montréal

7. Claire Buffet

Chef de création et associée, Turbulent

8. Sébastien Ebacher

Président, arnoovo

9. Vincent Lauzon

Spécialiste Innovation | Loto-Québec

10. Marine Lelièvre

Vice-présidente marketing et relations publiques,
Visual Effects society

11. Raff Paquin

Cofondateur, Return Magic - Shopify

II. Consultation publique

Principaux constats et liste des personnes participantes

Dans le cadre de cette réorientation stratégique, le Printemps numérique a réalisé une consultation auprès d'acteurs clés des divers écosystèmes de la métropole liés aux transformations numériques. L'exercice a réuni quelque 40 personnes autour de 4 tables intersectorielles pour mieux comprendre leurs besoins et enjeux, et ainsi peaufiner le nouveau format de la Semaine numérique de Montréal.

Résumé des principaux constats

La Semaine numérique de Montréal

Les consultations ont permis de constater un accueil très favorable à la démarche du Printemps numérique visant à déployer son événement sur une dizaine de jours pour mettre davantage en lumière l'intelligence numérique montréalaise et ses impacts transversaux sur des secteurs comme la vie citoyenne, la mobilité, la culture, la santé, le manufacturier, etc.

Pavillons des écosystèmes

La majorité des personnes participantes a jugé opportune la création de pavillons (ou maisons) thématiques propres à un écosystème. Face à la rapidité des avancées technologiques, il se dégage un fort consensus pour engendrer des contextes et des activités qui permettent de mieux appréhender les innovations technologiques transversales et accélérer la prise de solutions concrètes aux enjeux sectoriels. Plusieurs ont vu comme grand bénéfice la possibilité d'exposer leurs innovations, productions et œuvres dans un souhait d'accélérer leur mise en marché ici et à l'international.

Concret et pour tous : PME ET GE

C'est quoi le numérique ? Pour plusieurs entreprises, le numérique se résume en leur site web. Pour assurer un virage plus fort vers le numérique, les intervenant.e.s demandent d'illustrer, d'exposer le numérique dans les pratiques, d'inclure une vitrine des innovations technologiques. De plus, l'inclusion de thématiques, d'enjeux communs qui répondent à des besoins identifiés, concrets et actuels, faciliterait la compréhension et l'acceptation de la transformation numérique requise dans l'entreprise.

L'inclusion de petites et grandes entreprises et organisations a été mentionnée comme importante. D'une part, la mixité permet d'accroître le maillage entre les différentes industries, indépendamment de leur taille; d'autre part, elle permet de s'inspirer de solutions concrètes de startups plus agiles venant d'autres horizons, ouvrant ainsi la porte à un transfert de connaissances par contamination.

Ressources humaines

Au-delà de la technologie, l'aspect humain a été au cœur des discussions. La pénurie de main-d'œuvre qualifiée a été formulée comme un fait généralisé et un frein au développement économique des entreprises. Cet aspect renforce le besoin d'intégrer un volet de mobilisation de la jeunesse dans les diverses activités grand public qui seront déployées lors de l'événement.

Durée de l'événement

La durée de l'événement a été maintes fois soulignée comme un obstacle important à la participation, le chevauchement sur deux semaines semblant problématique pour assurer une grande participation chez les professionnels avec des agendas de plus en plus chargés. Cette constatation a permis de mieux préciser l'offre, en se basant aussi sur l'expérience de la première édition de <MTL> connecte. La seconde édition sera déployée sur six jours du 19 au 24 mai 2020. La programmation du weekend misera sur le volet grand public, alors que durant la semaine, la programmation ciblera beaucoup plus les professionnels des différents écosystèmes.

Audace

Toutes les personnes participantes s'entendent à l'effet que cet événement doit être différent et porter la vision d'un « nouveau monde ». Pour cela il doit être audacieux, humain à l'image de la métropole, innovant, avant-gardiste et favorisant la qualité et la mixité des idées. La Semaine numérique de Montréal : un événement qui célèbre l'intelligence numérique partout, pour tous.

Liste des personnes et organisations ayant participé aux consultations

1. Thomas Adams | Ville de Montréal, Bureau du développement durable
2. Félicia Balzano | Groupe sensation mode / Festival mode et design
3. Philippe Beaudoin | Element AI
4. Pierre Bellerose | Tourisme Montréal
5. Lionel Bertorello | e2mqc
6. Francis Bissonnette | Batimatech
7. Lev Bratishenko | Centre Canadien d'Architecture
8. Guillaume Chicoisne | Ivado
9. Marcel Choquette | Hub Mtl
10. Rodolphe Coiscaud
11. Sophie Couture | Centre Canadien d'Architecture
12. Simon Décary | Ville de Montréal
13. Stéphane Dubé | Institut du Nouveau Monde
14. Jérôme Dufour | ONF
15. Félix Lavoie | Impak Finance
16. Valérie Forget | Osmo Montréal
17. Jozef Fleury | Quartier des Spectacles
18. Laurence Fouquette | MTL International
19. Martin Gibert | Université de Montréal
20. Laurent Grenier-Labrecque | Spiria (développement de solutions numériques)
21. Jean-Michel Guay Dagenais | Loto-Québec, Casino
22. Marie-Pierre Gauthier | ONF
23. Pascale Grignon | Musée McCord
24. Samuel Halo | Musée McCord
25. Collin D Henry | Spotev
26. Raphael Jauvin | Telus santé
27. Bruno Jobin | Montréal en mouvement
28. François Labonté | Centre de Recherche Informatique de Montréal
29. Olivier Lalonde | Alliance Music Motion
30. Martin Lessard | MT Lab
31. Tania Morency | Concertation Mtl
32. Samuel Nadeau-Piuze | Maxen Technologie
33. Christine Pelletier | Stefanka
34. Caroline Pernelle | Consultante IA
35. Marie-France Robitaille | Le Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal
36. Monique Savoie | Société des Arts Technologiques
37. Alexandre Simionescu | Float4
38. Jenny Thibault | Xn Québec
39. Debbie Zakaib | La Grappe métropolitaine de la mode

IV. Dépenses prévisionnelles de <MTL> connecte 2020 [hors budget ISEA2020]

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Gestion de projet				
1	Direction de programmation et des partenariats	1100	50.00	55,000.00
1	Direction de production	840	50.00	42,000.00
1	Direction des communications	840	50.00	42,000.00
1	Adjoint(e) à l'administration	840	30.00	25,200.00
1	Chargé(e) de communication	840	30.00	25,200.00
1	Adjoint(e) à la logistique	420	30.00	12,600.00
Total	Gestion du dossier			202,000.00
Aménagement et scénographie				
4	Mobilier	1	3,000.00	12,000.00
4	Éclairage	1	2,500.00	10,000.00
4	Sonorisation	1	3,500.00	14,000.00
1	Mobilier <ZONE> Connecte	1	5,000.00	5,000.00
4	Accessoires et décors	1	2,500.00	10,000.00
4	Aménagement	1	1,500.00	6,000.00
Total	Aménagement et scénographie			57,000.00

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Matériaux, outils et équipements				
4	Matériaux de construction et quincaillerie	1	500.00	2,000.00
4	Outils et équipements	1	1,000.00	4,000.00
Total	Matériaux, outils et équipements			6,000.00

Frais de transport				
1	Frais de livraison	1	5,000.00	5,000.00
Total	Frais de transport			5,000.00

Ressources humaines				
1	Architecte / Scénographe	50	60.00	3,000.00
8	Personnel d'accueil	45	30.00	10,800.00
1	Directeur technique (jour)	60	80.00	4,800.00
1	Directeur technique (nuit)	40	100.00	4,000.00
1	Chef LX	60	60.00	3,600.00
1	Chef sonorisation	60	60.00	3,600.00
1	Chef vidéo	60	60.00	3,600.00
1	Machiniste	60	40.00	2,400.00
1	Régisseur	60	50.00	3,000.00
2	Ménage	40	30.00	2,400.00
10	Agent de sécurité	80	30.00	24,000.00
Total	Ressources humaines			65,200.00

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Communication / RP				
1	Identité visuelle	1	3,500.00	3,500.00
1	Design (outils com, création programme, création publicité...)	1	5,000.00	5,000.00
1	Impressions (flyers, cartes, badges papiers, programmes, bannieres expo, sticker sol, etc.)	1	12,000.00	12,000.00
1	Publicité vidéo	1	5,000.00	5,000.00
1	Cahier du bénévole	1	250.00	250.00
1	Prises de vue, photos, video	9	600.00	5,400.00
1	Prestation agence RP (revue presse + presse tour)	1	15,000.00	15,000.00
1	Photo booth	4	750.00	3,000.00
1	Achat de visibilité et espaces publicitaires	1	20,000.00	20,000.00
1	Questionnaire de satisfaction [pro + grand public]	2	250.00	500.00
Total	Communication / RP			69,650.00

Communication sur site et signalétique				
1	Sacs	1000	5.00	5,000.00
1	Impression et signalitique	1	8,500.00	8,500.00
1	Matériel promotionnel	1	15,000.00	15,000.00
1	T-shirt bénévole	100	12.00	1,200.00
1	Porte badge (x2000)	1	500.00	500.00
1	Tours de cou	1	1,500.00	1,500.00
1	Autres dépenses Comm (Drapeaux, Bracelets, etc...)	1	3,000.00	3,000.00
Total	Communication sur site et signalétique			34,700.00

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Site Internet				
1	Site Web	1	5,000.00	5,000.00
1	Rédaction	1	5,000.00	5,000.00
1	Traduction	1	5,000.00	5,000.00
1	Frais plateforme de billetterie	1	3,000.00	3,000.00
1	Référencement site/campagne AdWords	1	3,000.00	3,000.00
Total	Site Internet			21,000.00

Location des espaces				
4	Pavillon	1	5,000.00	20,000.00
4	Salles de conférence	1	3,500.00	14,000.00
4	Salles d'appoint	1	1,500.00	6,000.00
4	Wifi	1	350.00	1,400.00
Total	Location des espaces			41,000.00

Contenu				
1	Prise en charge des déplacements des intervenants et journalistes	1	9,000.00	9,000.00
4	Conférenciers	5	2,000.00	40,000.00
4	Transport conférenciers	5	1,000.00	24,000.00
20	Hébergement (80 nuités)	4	300.00	24,000.00
4	Projets spéciaux	1	5,000.00	20,000.00
1	Divers	1	5,000.00	5,000.00
Total	Cout contenu			122,000.00

Qté	Poste budgétaire	Hres / Jrs	Taux	Total
Réception				
4	Pause café	2.00	450	3,600.00
4	Déjeuner	1.00	350	1,400.00
4	Dîner	1.00	6000	24,000.00
4	5@7	1.00	3500	14,000.00
1	Cocktail d'ouverture	1.00	6500	3,500.00
1	Soirée de clôture	1.00	15000	15,000.00
6	Permis d'alcool	1.00	80	480.00
Total	Réception			64,980.00

Total				688,930.00
--------------	--	--	--	-------------------

Frais administratifs				
1.5%	Frais administratifs		688,930,00	10,333.95
0.5%	Assurances		688,930,00	3,444.65
Total	Frais administratifs			13,778.60

Grand total				702,708.60
--------------------	--	--	--	-------------------

V. Projection budgétaire du Printemps numérique sur trois ans (2020-2022)

	PN 2020			PN 2021			PN 2022		
	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total
Revenus									
Ville de Montréal	1	300,000	300,000	1	300,000	300,000	1	300,000	300,000
Gouvernement du Québec	1	300,000	300,000	1	300,000	300,000	1	300,000	300,000
Événement international (ISEA pour 2020 - Voir budget détaillé ISEA2020)	1	1,558,400	1,558,400	1	1,600,000	1,600,000	1	1,700,000	1,700,000
Secrétariat à la jeunesse	1	150,000	150,000	1	150,000	150,000	1	150,000	150,000
Tourisme Montréal	1	30,000	30,000	1	30,000	30,000	1	30,000	30,000
MITACS	1	30,000	30,000	1	30,000	30,000	1	30,000	30,000
Partenaires privés	1	350,000	350,000	1	400,000	400,000	1	450,000	450,000
Autres revenus d'activités	1	20,000	20,000	1	25,000	25,000	1	30,000	30,000

Revenus <MTL> connecte									
Billetterie									
Passe Semaine	200	600	120,000	300	600	180,000	400	600	240,000
Passe 1 jour	700	180	126,000	900	180	162,000	1,200	180	216,000
Passe 1 session	150	65	9,750	200	65	13,000	250	65	16,250
Billet cérémonie d'ouverture	300	25	7,500	300	25	7,500	400	25	10,000

	PN 2019			PN 2020			PN 2021		
	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total
Revenus <MTL> connecte									
Commandite événement									
Platine	1	35000	35,000	1	40,000	40,000	1	45,000	45,000
Or	1	20,000	20,000	1	25,000	25,000	1	30,000	30,000
Argent	1	12,000	12,000	1	15,000	15,000	1	18,000	18,000
Bronze	1	7,000	7,000	1	10,000	10,000	1	12,000	12,000
Commandite pavillon									
Commanditaire Unique	4	8,000	32,000	4	8,000	48,000	4	16,000	64,000
Événement réseautage									
Commandite exclusive cérémonie d'ouverture	1	12,000	12,000	1	15,000	15,000	1	20,000	20,000
Commandite exclusive soirée de clôture	1	15,000	15,000	1	18,000	18,000	1	24,000	24,000
Commandite déjeuner (4 disponibles)	4	2,000	8,000	4	2,500	10,000	4	3,000	12,000
Commandite pause café (8 disponibles)	8	1,000	8,000	8	1,500	12,000	8	2,000	16,000
Commandite dîner (4 disponibles)	4	5,000	20,000	4	8,000	32,000	4	10,000	40,000
Commandite 5@7 (4 disponibles)	4	1,500	6,000	4	2,000	8,000	4	2,500	10,000
Objets promotionnels									
Bouteilles d'eau réutilisables	150	10	1,500	200	10	2,000	400	10	4,000
Contenus dans le sac promo	10	500	5,000	10	800	8,000	10	1,600	16,000

	PN 2019			PN 2020			PN 2021		
	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total	Unité	Montant	Total
Revenus <MTL> connecte									
Conférences									
Commandite keynotes (5 disponibles)	4	1,500	6,000	4	1,800	7,000	4	3,000	12,000
Commandite session (10 disponibles)	8	1,000	8,000	8	1,200	9,600	8	2,000	16,000

Publicités imprimées (productions non incluses)									
Pleine page dans le programme	2	3,000	6,000	2	3,500	7,000	2	4,000	8,000
Autres	4	2,000	8,000	4	3,000	12,000	4	6,000	24,000

Total revenus <MTL> connecte			472,750			641,300			853,250
Total revenus			3,211,150			3,476,300			3,843,250

Dépenses									
Administration et ressources humaines	1	270,000	270,000	1	280,000	280,000	1	290,000	290,000
Honoraires professionnels	1	85,041	85,041	1	90,000	90,000	1	100,000	100,000
Promotion et relations de presse	1	250,000	250,000	1	280,000	280,000	1	280,000	280,000
Programmation	1	90,000	90,000	1	90,000	90,000	1	90,000	90,000
Projet Jeunesse QC 2030	1	200,000	200,000	1	200,000	200,000	1	200,000	200,000
#intersections (x2)	2	10,000	20,000	2	12,000	24,000	2	14,000	28,000
Événement international (ISEA pour 2020 - Voir budget détaillé ISEA2020)	1	1,558,400	1,558,400	1	1,600,000	1,600,000	1	1,700,000	1,700,000
<MTL> connecte (réfère à Grand total page 50)	1	702,709	702,709	1	867,300	867,300	1	1,095,250	1,095,250
Contingence	1	35,000	35,000	1	45,000	45,000	1	60,000	60,000
Total dépenses			3,211,150			3,476,300			3,843,250

Montréal, le 8 novembre 2019

Madame Véronique Doucet, B.A.A, M.A.P
Directrice
Service du développement économique
Ville de Montréal
700, rue De La Gauchetière Ouest, 28e étage
Bureau 28-342
Montréal (Québec) H3B 5M2

Objet : Demande de financement 2020-2021

Madame Doucet,

En 2019, le Printemps numérique a opéré une réorientation stratégique de son événement annuel, lequel se tiendra dorénavant sous forme de **semaine à la fin de mois de mai, axée sur la pollinisation croisée des savoirs**. Le Printemps numérique profite d'un fort momentum pour positionner **Montréal, capitale mondiale** du numérique, **démocratiser** la transformation numérique des organisations, **outiller** les entrepreneurs, professionnels et acteurs du développement économique, **stimuler** les rencontres d'affaires, mettre de l'avant l'expertise des entreprises montréalaises, **attirer** des délégations internationales, tout en offrant aux publics d'ici une occasion de mieux apprécier et comprendre l'étendue des transformations numériques dans leur quotidien.

Par la présente, nous déposons une **demande de financement sur 2 ans à hauteur de 300 000 \$ par année**. Ce financement appuiera la mission de l'organisme en soutenant, en 2020 et 2021, le développement et la réalisation de **<MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique**, à hauteur de 280 000 \$ par année. Ce financement servira également au déploiement de **la série #intersections** à hauteur de 20 000 \$ par année.

Le financement de la Ville sera affecté aux ressources humaines de la Semaine numérique et de la série #intersections, ainsi qu'au développement des contenus et la logistique de le Semaine numérique.

Depuis son lancement, le Printemps numérique a **grandement contribué au positionnement de Montréal comme pôle majeur du numérique**. Sa saison printanière, déployée du 21 mars au 21 juin, connaît un important succès depuis sa création en 2014 avec 750 000 participants en 2018. **En 2019, <MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique**, a attiré 2 292 participants à son volet professionnel et 50 474 personnes à son volet grand public.

Aussi, le Printemps numérique a déployé des forums sur les transformations numériques réunissant une panoplie d'acteurs d'ici et de l'international ; des études et de nombreux projets collaboratifs réunissant les milieux des arts, des industries et des savoirs. Son projet Jeunesse QC 2030, déployé à Montréal et dans plusieurs régions du Québec, contribue au développement des compétences en littératie numérique des jeunes et la préparation de

la relève pour nos différentes industries numériques. Le déploiement de nos Cafés numériques dans les communautés Atikamekw a été souligné à l'Assemblée nationale du Québec par une motion, adoptée à l'unanimité, présentée par Éric Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, Vice-président du Conseil du trésor et Leader parlementaire adjoint du gouvernement, en collaboration avec Sylvie D'Amours - Députée de Mirabel, ministre responsable des Affaires autochtones et conjointement avec le député de D'Arcy-McGee, le député de Rosemont, le député de René-Lévesque et le député de Chomedey.

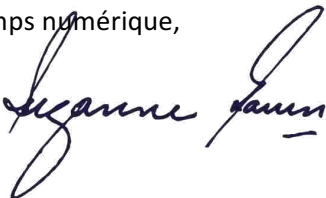
À l'échelle internationale, le Printemps numérique a tissé des liens avec de nombreuses villes dans le monde, à l'exemple de Nantes, Bruxelles et Munich. Cela a permis notamment l'organisation d'un Printemps numérique à Bruxelles, avec la participation de 5 000 personnes, en mars 2019 et l'organisation d'une mission économique à Nantes en septembre 2019. Ces partenariats contribuent à la notoriété de Montréal comme capitale mondiale du numérique, à la vigueur économique de l'activité touristique montréalaise et l'accompagnement des entreprises montréalaises dans de nouveaux marchés.

Le Printemps numérique a également généré plusieurs maillages entre arts, industries et institutions d'enseignement, réalisant notre engagement public lors de *Je vois Mtl* en 2014. Le Printemps numérique a ainsi expérimenté avec succès plusieurs projets comme le DigiCamp, Hackcité, les DigiLabs, les Vendredis numériques, les Lab IA/PME, les Démotechs et la série #intersections qui ont fédéré les acteurs de la créativité numérique montréalaise. Les événements de maillage entre étudiants et professionnels de l'industrie comme le DigiCamp et le *GameJam Battle* ont permis à plusieurs étudiants de trouver des stages et premiers emplois en étant au contact direct de professionnels du milieu.

Le numérique est un moteur de développement pour Montréal. Nous sommes donc très heureux de l'intérêt que vous y portez et vous pouvez être assuré de notre entière collaboration avec le service du Développement économique de la Ville de Montréal.

Je vous prie d'agréer, Madame Doucet, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

La Présidente du Conseil d'administration du
Printemps numérique,



Suzanne Guoin

Le Directeur général du Printemps numérique,



Mehdi Benboubakeur

p. j. Plan d'Affaires <MTL> connecte, la Semaine de l'intelligence numérique, Bilan 2019 <MTL> connecte, revue de presse 2019, Budget d'ISEA2020, Présentation ISEA2020 et États financiers audités PN 2018.

c.c. Géraldine Martin, Directrice de l'entrepreneuriat au Service du développement économique ; Mourtala Salha, Chef d'équipe - Direction de l'Entrepreneuriat ; Catherine Lareau, Commissaire au développement économique.

26ème Symposium International
d'Art Électronique
ISEA2020

ISEA
INTERNATIONAL

MONTRÉAL
19 - 24 Mai 2020

Produit par

 **PRINTEMPS
NUMÉRIQUE**

Avec le soutien de

Montréal 

TOURISME /
MONTREAL

C | MTL

LA
VITRINE
.COM

Québec 

CONTEXTE

EN 2020, LE PRINTEMPS NUMÉRIQUE AURA L'HONNEUR DE PRÉSENTER À MONTRÉAL LA 26^e ÉDITION D'ISEA, DU 19 AU 24 MAI, DANS LE CADRE DE MTL CONNECTE : LA SEMAINE DE L'INTELLIGENCE NUMÉRIQUE.

Fondée aux Pays-Bas en 1990, ISEA International est une organisation internationale à but non lucratif qui encourage le discours académique interdisciplinaire et les échanges entre des organisations et des individus de diverses cultures travaillant dans les domaines des arts, des sciences et des technologies. ISEA est l'un des événements les plus importants sur l'art et la technologie dans le monde. Il réunit des domaines académiques, artistiques et scientifiques dans une discussion interdisciplinaire et présente des productions créatives utilisant les nouvelles technologies dans les domaines de l'art, de l'interactivité et des médias électroniques et numériques.

L'attribution de la prochaine édition d'ISEA (International Symposium on Electronic Arts) a eu lieu lors de la cérémonie de clôture d'ISEA2019 tenue à Gwangju - Corée du Sud - en juin 2019. Mme Soh Yeong Roh, Directrice du Centre d'art Nabi à Séoul, a remis la Lumière éternelle à M. Mehdi Benboubakeur, Directeur général du Printemps numérique de Montréal, pour officialiser la passation.

Les objectifs principaux visés par la tenue d'un symposium ISEA sont les suivants :

1. Promouvoir les échanges entre des organisations et individus actifs dans le domaine des arts électroniques et expérimentaux ;
2. Créer une structure méthodique à l'égard des enjeux et potentiels des arts électroniques et des arts émergents ;
3. Promouvoir les échanges interdisciplinaires et interculturels ;
4. Présenter et propulser la carrière d'artistes canadiens et québécois (artistes établis, en milieu de carrière, et les artistes émergents les plus prometteurs) sur la scène internationale.

ISEA sera de retour à Montréal 25 ans après son organisation en 1995, qui a eu rôle majeur sur le développement de notre écosystème numérique.

ISEA95 a vu l'émergence de la SAT, suivi par des événements et organismes majeurs en art numérique, tels que la Fondation Daniel Langlois, ELEKTRA, MUTEK, aujourd'hui des piliers de la diffusion artistique à travers le monde.

Depuis, ISEA a permis l'émergence de nouveaux projets, de collaborations, d'opportunités d'échanges et a propulsé la carrière de nombreux artistes.



PROGRAMMATION

THÈME

ISEA2020 - WHY SENTIENCE?

ISEA2020 sera entièrement consacré à l'examen de la résurgence de la *sentience* - ressentir-sentir-crée du sens - dans l'art et le design récents, les études médiatiques, les études scientifiques et technologiques, la philosophie, l'anthropologie, l'histoire des sciences et le monde des sciences naturelles. Nous demandons : **pourquoi la sentience ? Pourquoi et comment la sentience est-elle importante ?** Pourquoi les artistes et les universitaires s'intéressent-ils à l'exploration du ressenti au-delà, avec et autour du corps humain ? Pourquoi cette notion a-t-elle été mise en avant dans un éventail de disciplines au 21ème siècle ? ISEA2020 invite les artistes, designers, universitaires, chercheurs, innovateurs et créateurs à contribuer à cette discussion grandissante sur notre monde *sentient*.

STRUCTURE

La programmation d'ISEA comprend un volet artistique et un volet académique. La structure de l'événement est constituée selon le cahier des charges du comité d'organisation ISEA international. L'un des fondements d'ISEA est de promouvoir les échanges interculturels et interdisciplinaires entre organisations et individus du monde entier, de diverses cultures et sans distinctions ; aussi, la majorité de la programmation est constituée à la suite d'appels à candidatures. Les dossiers reçus sont examinés à l'aveugle par des comités constitués d'experts et d'artistes renommés.

Une autre partie de la programmation est constituée par l'organisme d'accueil à travers des événements spéciaux (cérémonies de clôture et d'ouverture, sessions spéciales, ateliers, résidences, etc.), afin de valoriser la scène artistique et culturelle de la ville d'accueil.

Pour ISEA2020, l'objectif sera de présenter le travail d'artistes canadiens de différentes provinces, en mettant l'accent sur les artistes de Montréal et du Québec. De plus, le Printemps numérique planifie de collaborer avec les membres du comité académique situés à Vancouver (Université Simon Fraser) et à Toronto (Université York) afin d'initier des échanges entre ces villes.

Pendant plusieurs jours, l'ensemble de la communauté canadienne pourra découvrir de multiples activités à travers toute l'île de Montréal. Nombreuses d'entre elles seront gratuites et accessibles au grand public.



LE VOLET ARTISTIQUE

Un appel à candidatures sera lancé à l'automne 2019 afin de recevoir toutes les propositions en lien avec les activités proposées par la programmation :

- Concerts, performances et installations artistiques numériques
- Expositions d'artistes émergents (artistes locaux, étudiants)
Événements et installations dans l'espace public
- Programme de résidences artistiques
- Présentations d'artistes face à des assemblées de diffuseurs et experts.

Les artistes du Canada et du monde entier pourront répondre aux appels à candidature. La sélection préservera l'anonymat des artistes afin de privilégier la qualité artistique des projets.

Les résidences d'artistes :

Des discussions ont été initiées avec Perte de Signal, la SAT ou encore Oboro afin d'offrir des lieux privilégiés aux artistes dans le cadre des résidences.

Ateliers :

Le Printemps numérique collabore avec la Nation Atikamekw et leur grand chef Constant Awashish, afin de mettre en place un atelier unique « Native AI » avec Indigenous Future de l'Université Concordia. Nous appellerons les Premières Nations et l'ensemble des communautés autochtones du Canada et d'ailleurs à participer à cette initiative. L'objectif de donner un rôle central aux artistes et aux oeuvres des communautés autochtones se retrouve au centre même du comité artistique : il comprend parmi ses membres Skawennati Fragnito, artiste et membre de l'Initiative for Indigenous Futures de l'Université Concordia.

La cérémonie d'ouverture aura lieu le 19 mai 2020 au Quartier des spectacles, en plein coeur de Montréal. Le Printemps numérique présentera également, en collaboration avec le Quartier des spectacles, une performance inédite pour l'ouverture d'ISEA2020, mêlant projection et performance sur la bibliothèque de l'UQAM.

La programmation des événements spéciaux sera élaborée conjointement avec les partenaires du Printemps numérique, avec qui nous collaborons régulièrement (*voir sections "lieux d'accueil" et "partenaires"*)

Événements spéciaux :

La scène artistique montréalaise est unique en son genre par la diversité de son offre ; l'éclectisme des propositions artistiques ; et par ses connexions avec les sciences humaines et sociales. Le Printemps numérique saura profiter de l'accueil d'ISEA pour offrir une vitrine à la création artistique locale au sein de la programmation internationale. La programmation des événements spéciaux mettra de l'avant les artistes de la relève et des communautés excentrées : les artistes de la diversité (tels que Deanna Bowen), du mouvement queer (Michael Person Clark) et tout spécifiquement, les artistes autochtones (Scott Beniinaabandan) et les artistes canadiens pionniers en art numérique. L'objectif de cette initiative est d'offrir un contexte de diffusion inégalable aux talents de demain, en profitant de l'influence internationale d'ISEA.

Parmi les **artistes montréalais et canadiens** pressentis pour les événements spéciaux, nous souhaitons proposer au public d'ISEA de découvrir :

- Les oeuvres de Rafael Lozano Hemmer, artiste montréalais, né au Mexique, reconnu dans le monde entier pour ses installations technologiques participatives. Il apporte des réflexions humaines sur notre époque avec une approche scientifique.
- Nous rendrons hommage aux artistes féminines, telle que Char Davies, artiste canadienne (BC) pionnière de la réalité virtuelle dans le monde (dans les années 1990). Elle a créé, en 1995, OSMOSE, une référence clé dans l'histoire de la réalité virtuelle et en relation avec notre thématique SENTIENCE. OSMOSE offre une expérience immersive où le souffle et les mouvements de l'utilisateur lui permettent de naviguer dans l'expérience de réalité virtuelle.
- Bill Vorn, artiste québécois de renommée internationale, présentera également une nouvelle performance, réalisée pour la cérémonie d'ouverture d'ISEA2020.

LE VOLET ACADÉMIQUE

Le volet académique amènera un ensemble de réflexions sur l'usage de l'Intelligence artificielle et des nouvelles technologies de notre quotidien, en termes économiques, sociaux, culturels, et environnementaux.

De nombreux intervenants internationaux issus des secteurs académiques, de la recherche, des industries et également des organisations culturelles, viendront témoigner et partager leurs expertises. Ils seront sélectionnés à la suite des appels à candidatures pour participer aux activités suivantes :

- Conférences
- Panels et tables rondes sur des thématiques d'actualité
- Sessions d'affiches / démonstrations de sujets de recherche scientifiques et académiques
- Ateliers
- Présentations institutionnelles
- Sessions spéciales sur des sujets divers sélectionnés par le comité organisationnel.



STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

Les comités sont composés d'experts issus des secteurs artistiques, numériques et de la recherche, qui garantiront la qualité et le caractère innovant de la programmation. Ils travailleront conjointement pour sélectionner les propositions les plus avant-gardistes.

Le comité local organisateur de l'événement sera composé de :



Mehdi Benboubakeur - Directeur général

Spécialiste en communication, stratège numérique, cinéaste, photographe et directeur artistique avec expérience dans le Web, les effets visuels et l'impression. Depuis 2014, il est directeur général du Printemps numérique, une organisation qui travaille à consolider Montréal comme capitale mondiale de la créativité numérique.

Erandy Vergara - Coordination ISEA2020

Commissaire et chercheuse, elle a obtenu une maîtrise en art à l'Université Concordia et un doctorat en histoire de l'art à l'Université McGill. Elle a organisé et produit un certain nombre d'expositions dans des institutions diverses allant des musées en art médiatique (Laboratorio Arte Alameda, Mexique) aux centres d'artistes autogérés et autres espaces à but non lucratif (Manchester Digital Laboratory, Royaume-Uni). Elle a été coordonnatrice à la programmation du Studio XX de 2015 à 2017 et directrice artistique d'Eastern Bloc de 2017 à 2018.



**Claude Landry -
Producteur / Directeur de la
programmation**

Entrepreneur, expert et producteur exécutif avec plus de 20 ans d'expérience. Expertise sonore dans les nouveaux médias, avec de nombreux tournages dans l'Arctique, le Maroc et la Chine. Directeur de la programmation de la première édition de MTL connecte avec plus de 1 050 participants sur 5 jours, 5 lieux, et 5 pavillons thématiques. Un événement réunissant 158 intervenants, 35 conférences, 22 ateliers, 12 panels et 110 participants internationaux.



Le comité artistique sera composé des personnes suivantes :

Co-Chairs

Caroline Andrieux – Fonderie Darling (Montréal, Canada)
Alice Jim – Université Concordia (Montréal, Canada)
Erandy Vergara – Printemps numérique (Montréal, Canada)

Membres

Sofian Audry – Clarkson University (N.Y., U.S.A.)
Skawennati Fragnito – Université Concordia (Montréal, Canada)
Bertrand Gervais – UQAM (Montréal, Canada)
Christiane Paul – The New School (N.Y., U.S.A.)
Cheryl Sim – Fondation Phi (Montréal, Canada)
Tamar Tembeck – OBORO (Montréal, Canada)
Irma Vila – Open University of Catalunya UOC (Barcelone, Espagne)
Soh Yeong Roh – The Art Center Nabi (Séoul, Corée du Sud)

Le comité académique sera composé des personnes suivantes :

Co-Chairs

Christine Ross – Université McGill (Montréal, Canada)
Chris Salter – Université Concordia/Hexagram (Montréal, Canada)

Membres

Pau Alsina – Open University of Catalunya UOC (Barcelone, Espagne)
Joel Ong – York University (Toronto, Canada)
Philippe Pasquier – Simon Fraser University (Vancouver, Canada)
Louise Poissant – UQAM & Fonds de recherche du Québec Société et culture (Montréal, Canada)
Bart Simon – Université Concordia (Montréal, Canada)
Christa Somerer – University of Art and Design (Linz, Austria)
Jonathan Sterne – Université McGill (Montréal, Canada)
Marcelo Wanderley – Université McGill (Montréal, Canada)



LIEUX D'ACCUEIL

ISEA2020 sera organisé en plein cœur de la vie culturelle de Montréal, en lien étroit avec les collaborateurs culturels suivants.

Les lieux d'accueil principaux :

- Le Quartier des spectacles : il couvre un espace d'1km², englobant 8 espaces publics avec des activités tout au long de l'année, quelques 40 salles de spectacles accueillant des performances, avec une capacité de places assises de plus de 28 000 personnes, et approximativement 40 espaces d'exposition et cinémas ;
- Le NAD - École des arts numériques, de l'animation et du design : haut lieu du savoir en matière d'imagerie de synthèse situé en plein cœur de la place des arts depuis 2019. Partenaire de l'événement, le NAD mettra l'ensemble de ses espaces à disposition d'ISEA.
- Square Dorchester : situé en plein centre-ville de Montréal, le Square Dorchester accueillera la principale exposition de la programmation et présentera gratuitement de nombreuses installations artistiques.
- La SAT et le dôme à 360 : unique en Amérique du Nord, permettant de projeter des expériences artistiques immersives issues de créations parfois in-situ ;
- Les 7 doigts : ouvert depuis 2018, cet espace de création de la compagnie artistique accueille des artistes professionnels et des événements au sein de leurs nombreuses salles équipées ;
- Université Concordia, en partenariat avec l'institut Milieux : détenant un réseau interdisciplinaire national et international bien établi autour de la recherche et la création dans les arts numériques. Les étudiants de l'Université Concordia produisent des œuvres qui défient notre compréhension de l'art numérique. L'Université détient plusieurs espaces équipés qui permettent d'accueillir des expositions et performances artistiques numériques dans des conditions exceptionnelles, au sein d'un centre de recherche reconnu à travers le monde.

Les lieux secondaires d'accueil de l'événement :

- Le Centre Canadien d'Architecture : lieu prestigieux à Montréal qui a déjà accueilli à maintes reprises des installations artistiques numériques dans le cadre d'événements produits par le Printemps numérique ;
- Le Musée McCord : depuis plusieurs années, le Printemps numérique collabore avec le Musée McCord à l'occasion de soirées immersives 5@9 qui accueillent des installations et performances artistiques numériques et variées.

Nous travaillons également à développer des collaborations avec les organismes de diffusion suivants :

- Agence Topo
- Galerie ELLEPHANT
- OBORO
- SAT
- Eastern Bloc
- Centre Phi
- Musée des beaux-arts
- Réseau accès culture pour collaborer avec les maisons de la culture



PARTENAIRES

PARTENAIRES LOCAUX

Les partenaires du Printemps numérique sont des collaborateurs qui travaillent conjointement à la réalisation, au financement et à la visibilité des événements produits. Le PN joue un rôle fédérateur entre des organisations de différents secteurs. En cinq ans, le Printemps numérique a su rejoindre plus de 300 partenaires, issus tant des milieux de la créativité numérique que des industries technologiques et des établissements de recherche et d'enseignement, d'ici et d'ailleurs.

En plus des lieux d'accueil, le PN pourra compter sur l'engagement de grands partenaires pour la réalisation d'ISEA2020 et de la deuxième édition de MTL connecte.

Partenaires qui ont confirmé leur soutien :

- NAD - UQAC
- Tourisme Montréal
- Université Concordia

Nouveaux partenaires financiers pressentis :

- Banque Royale
- BNC
- CGI
- Destination Centre-Ville
- Loto Québec
- Montréal International

Partenaires publics pressentis pour ISEA2020 :

- Conseil des arts du Canada
- Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)
- Conseil des arts de Montréal
- Développement économique Canada
- Ministère de la culture et des communications
- Ministère du tourisme
- Patrimoine Canadien
- Secrétariat à la région métropolitaine - FIRM

Les commanditaires de MTL connecte pourront appuyer l'organisation d'ISEA :

- Desjardins Lab
- ISART Digital
- Journal Métro
- Lavery Avocats
- OVH
- PwC
- Vortex solutions
- Zorabots



Parmi les premiers collaborateurs pressentis pour ISEA2020 :

- Alliance numérique
- Art souterrain
- Centre Phi
- Chromatic
- CMTL - Concertation Montréal
- Commission numérique de Culture Montréal
- Consulat général de France à Montréal
- CQAM - Conseil québécois des arts médiatiques
- Culture pour tous
- D-BOX
- Destination centre-ville Montréal
- Eastern Bloc Montréal
- ELEKTRA
- Element AI
- Galerie ELLEPHANT
- Goethe-Institut
- Hexagram
- IVADO - The Institute for Data Valorization
- L'Organisation internationale de la Francophonie
- La Vitrine culturelle
- Les 7 doigts
- Lune Rouge
- MILA (Institut québécois d'intelligence artificielle)
- MUTEK
- Musée McCord
- NAD - UQAC
- Nantes Digital Week
- Nantes Métropole
- OBORO
- ONF - Office national du film du Canada
- Perte de signal
- Piknic Électronik Montréal
- Quartier des spectacles
- Société des Arts Technologiques (SAT)
- TOPO - Laboratory for digital writings
- Université Concordia - Milieux Institute
- XN Québec



D'autres partenariats sont également susceptibles d'être reconduits pour la 2e édition de MTL connecte et l'accueil d'ISEA2020. Ces partenaires ont contribué à la réalisation de la première édition en 2019 :

- ABB
- Bioastra
- Bixi
- Bonjour Startup Montréal
- CCA
- Centech
- CHUM
- Convergence
- Corporate Stays
- Corstem Ai
- Dataperformers
- Dental Wings
- Destination Centre-Ville Montréal
- DPOsolutions
- E2M - ZoraBots
- Ecotuned Automobile
- ENCQOR
- Epic Games
- Femmes Alpha
- GamePlay Space
- GenieLab
- Groupe BIM du Québec
- Hitachi Systems Security
- Hôtel Monville
- Hub Studio
- IMAGINE360
- Iregular
- IVADO
- Le Lien Multimédia
- LJT avocats
- Magil Construction
- Maison Manuvie
- Marelle Communications
- Maxen Technology
- Mistronix
- Monarque
- Montréal Newtech
- Movin'On Summit
- Musée McCord
- Musée Pointe-à-Callière
- Myelin
- Neomed
- Nodily
- Optech
- Optina
- Paris Design Summit
- PixMob
- PME MTL
- Pomerleau
- Reflector Entertainment
- Residence Inn Marriott centre-ville Montréal
- Secrétariat de la stratégie-cadre mondiale sur le design durable
- SmartHalo Technologies Inc.
- Stradigi Ai
- SYNTHÈSE – Pôle Image Québec
- Technoparc Montréal
- Thales
- Théâtre de la LNI
- Travelodge centre-ville Montréal
- Triotech
- Ubisoft
- WDO

PARTENAIRES INTERNATIONAUX

Le Printemps numérique a tissé des liens avec de nombreuses villes dans le monde. Ces partenaires agiront à titre de fédérateur d'ISEA2020 et permettront de concrétiser l'accueil de délégations internationales provenant notamment de Belgique, de France, d'Allemagne et d'Asie. Commissaires, diffuseurs, artistes, professionnels du numérique et des technologies, chercheurs, entrepreneurs et créateurs constitueront les délégations internationales, afin de favoriser la découverte de l'écosystème montréalais et de générer des opportunités d'échanges à l'international.

- **La Belgique** : les régions de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'avec Digitalwallonia.be, Hub.Brussels et Brussels International, le « Printemps numérique de Bruxelles » (initiative inspirée de l'expérience montréalaise et parrainé par le Printemps numérique de Montréal).
- **La France** : le Consulat de France au Québec, Aquitaine Culture, The Camp (Aix-en-Provence), Chroniques • Biennale des Imaginaires Numériques (Aix-en-Provence et Marseille) et Nantes Métropole. Des discussions sont également en cours avec la ville de Marseille afin de construire un partenariat et d'accueillir une importante délégation.
- **L'Allemagne** : une relation s'est établie également depuis 2017 avec la Représentation de l'État de Bavière au Québec.
- **L'Asie** : en juin 2019, le PN a initié des collaborations avec Séoul et le Centre d'Art Nabi en marge de l'accueil d'ISEA2020 (International Symposium of Electronic Arts), afin de prévoir la venue de commissaires, diffuseurs et artistes coréens en 2020.

Le Printemps numérique collaborera également avec ELEKTRA dans le cadre de la tenue d'ISEA2020 et de la 5e Biennale internationale d'art numérique (BIAN). Avec l'Asie à l'honneur de la nouvelle BIAN, ISEA2020 pourra accueillir la venue d'une importante délégation asiatique provenant de Corée du Sud, du Japon et de Chine.

Passation de la lumière éternelle sous le thème Lux Aeterna lors d'ISEA2019 en juin en Corée du Sud entre Mme Soh Yeong Roh, directrice du Centre d'art Nabi à Séoul, et M. Mehdi Benboubakeur, directeur général du Printemps numérique de Montréal.



OBJECTIFS ATTENDUS

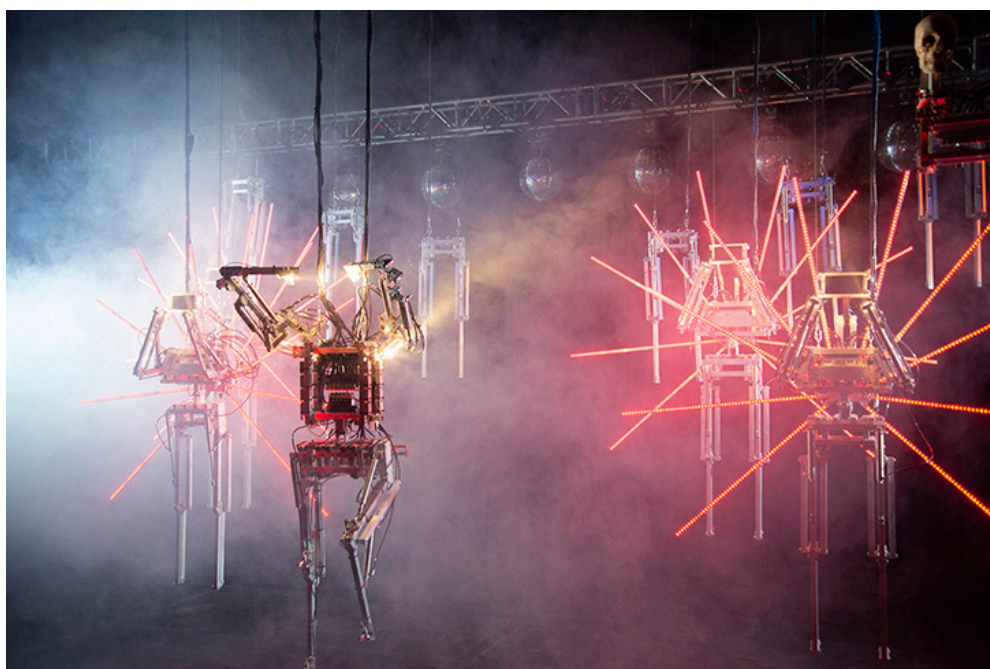
À travers ses six précédentes éditions et la tenue de son nouvel événement en 2019 : MTL connecte, la semaine de l'intelligence numérique, le PN a démontré sa capacité à rassembler des écosystèmes riches et diversifiés, constitués de créateurs, d'entrepreneurs et de chercheurs s'intéressant aux technologies numériques et à leurs impacts dans la société. ISEA2020 viendra profiter de l'expérience du PN et de ses nombreux collaborateurs qui participeront de près à la programmation.

Les principaux objectifs attendus par le projet sont les suivants :

- Offrir des opportunités de collaborations, de promotion et de diffusion uniques pour les artistes et les organismes en arts numériques d'ici, qui contribueront à la reconnaissance des talents locaux et à l'émergence de nouvelles initiatives ;
- Promouvoir l'intelligence numérique de Montréal, ses innovations et sa scène culturelle à travers ses impacts sur les secteurs culturels, sociaux, économiques et environnementaux ;
- Mobiliser et unifier les écosystèmes artistique, académiques et technologiques concernés par les enjeux du numérique dans le but de soutenir et stimuler le dynamisme, la croissance et l'influence de Montréal ;
- Créer des maillages entre le milieu de l'art et de la créativité numérique, avec les autres secteurs présentés par l'entremise de MTL connecte : Ville du futur; IA, IoT & 4.0 ; Cybersécurité et Identité numérique ; FinTech. Cela permettra de générer des collaborations innovantes, dans un objectif de pollinisation croisée des savoirs ;
- Générer une importante animation sur une période stratégique afin de créer un fort momentum pour l'avenir, avec la participation d'audiences locales et internationales (impliquant les parties prenantes du dynamisme numérique : professionnels, artistes, programmeurs, académiciens, etc).

L'organisation d'ISEA à Montréal en 2020 aura un impact majeur pour l'ensemble de la communauté artistique, culturelle, académique et numérique de Montréal et du Québec, sur plusieurs aspects :

- Les artistes d'ici auront une occasion unique pour présenter leur travail et étendre leur réseau avec les artistes, académiciens et commissaires les plus influents dans le domaine des arts médiatiques au monde.
- Les audiences internationales présentes à l'événement profiteront de leur séjour pour découvrir les infrastructures montréalaises (centres d'artistes, universités, centres de recherche, etc), qui oeuvrent à la production, la diffusion et à la réflexion des arts médiatiques.
- Montréal appuiera son influence dans les secteurs du numérique. Les publics de l'international pourront faire l'expérience de son caractère unique et de la richesse des perspectives liées à la production médiatique et aux innovations en intelligence artificielle.
- Le grand public pourra accéder aux meilleures productions artistiques numériques et technologiques qui se font dans le monde.



Copacabana Machine Sex (2018), B Vorn, Photo: B Vorn

IMPACTS POUR LE RAYONNEMENT

Pour ISEA2020, Montréal accueillera des artistes, professionnels, experts, diffuseurs, programmeurs de renommée mondiale. Son image forte, conjointe à la renommée du Printemps numérique, permettra de rejoindre une clientèle mondiale, à l'affût des dernières tendances.

L'offre plurielle du Québec et de Montréal, au cœur de la sphère numérique, en fait une destination de premier choix pour des délégations internationales. Chaque année, des professionnels, artistes et experts se rendent à Montréal pour des événements professionnels, artistiques, pour des opportunités d'affaires ou des collaborations artistiques. La tenue d'un événement majeur tel qu'ISEA, en collaboration avec les parties prenantes, contribuera à concentrer la clientèle internationale en une semaine riche. **Nous attendons un minimum de 1 500 personnes de l'international pour ISEA seulement.**

Montréal est également un pôle attractif par sa situation géographique : aux portes de l'Amérique du Nord, en face de l'Europe et accessible depuis l'Asie (par des vols directs depuis la Chine et le Japon).

Grâce au soutien de Tourisme Montréal, des services d'accueil à l'aéroport seront mis en place pour les délégués à leur arrivée à Montréal. Deux kiosques d'information seront à leur disposition, l'un aux arrivées internationales (incluant les États-Unis) et l'autre aux arrivées nationales (intra-Canada). Les kiosques afficheront le logo de la conférence et Tourisme Montréal affectera du personnel sur place pour s'assurer que les délégués reçoivent toute l'information pertinente à leur arrivée.



IMPACTS POUR L'ÉCOSYSTÈME ARTISTIQUE

L'organisation d'ISEA à Montréal en 1995 a marqué durablement l'écosystème numérique tel qu'on le connaît aujourd'hui. En témoignage **Monique Savoie**, Directrice générale de la **SAT** qui a organisé **ISEA95** :

« Celui-ci est au numérique montréalais ce qu'Expo 67 a été à la société québécoise. C'était énorme, et je pense qu'on en a mal mesuré l'impact et même peut-être manqué un certain momentum, à l'époque, regrette-t-elle. En 1995, on a reçu ici les 1200 chefs de file mondiaux dans le domaine du numérique. Pour tous les gens qu'on rencontre, encore aujourd'hui, ça demeure une date marquante, une date du début de ce mouvement de la culture numérique. »

Fort de ses 25 précédentes éditions à travers plusieurs villes du monde, **ISEA a eu une influence majeure dans l'histoire des arts numériques, sur la reconnaissance d'artistes, de disciplines et d'institutions.** L'événement offre une plateforme de rencontres qui aboutissent à la création de projets collaboratifs, la concrétisation d'ententes et qui propulse la carrière de

nombreux artistes émergents sur la scène internationale. Elle offre une plateforme de rencontres, de promotions, de collaborations interdisciplinaires et intersectorielles majeures, qui engendre de multiples répercussions sur les écosystèmes (émergence ou reconnaissance de nouvelles formes d'art, création de projets collaboratifs, concrétisation d'ententes, reconnaissance de la scène artistique et culturelle de la ville d'accueil, etc).

En 25 ans, Montréal a assis son influence à travers le monde, étant l'une des villes les plus dynamiques et influente en matière artistique et culturelle. La métropole figure également parmi les leaders mondiaux dans les domaines de l'intelligence artificielle, du jeu vidéo et du manufacturier innovant et robotique ; dont les thématiques et les procédés sont similaires à ceux des artistes. Le Printemps numérique, au coeur de ces réseaux, profitera de cette vague numérique pour renforcer les liens entre les artistes et le milieu des affaires à travers ISEA : de nombreuses opportunités seront offertes pour créer des temps de rencontres, de travail et d'échanges. Les publics internationaux pourront également découvrir le dynamisme de Montréal dans ces domaines et échanger avec les acteurs des écosystèmes. Il est certain que la tenue d'une nouvelle édition d'ISEA en 2020 offrira un fort momentum historique pour l'ensemble de la discipline.

D'autre part, ISEA offrira aux publics d'ici et de l'international les meilleures créations artistiques, qui ont **le potentiel de marquer l'histoire des arts numériques par leur caractère innovant et fédérateur.**



STRATÉGIES DE COMMUNICATION

L'un des objectifs principaux du PN est de faire connaître et de rendre accessible le vaste univers artistique et de la culture numérique au grand public. À cet effet, des stratégies sont mises en œuvre afin d'accroître la notoriété de Montréal, du Québec, et plus largement du Canada, comme pôle mondial. ISEA, en plus de son image forte à travers le monde, bénéficiera de la campagne de promotion massive déployée par le Printemps numérique depuis plusieurs années.

La stratégie de communication s'articulera sur 3 axes :

1- Campagne promotionnelle en mix média [supports numériques et imprimés]

- Médias de masse : En tant que partenaire principal du PN, le Journal Métro déploie une grande campagne promotionnelle, avec des publications spécialisées et du contenu exclusif. D'autres campagnes se déploient avec Le Lien Multimédia, le Magazine CONVERGENCE, Destination Centre-Ville, Les Affaires.
- Réseaux sectoriels : La programmation est également diffusée sur les agendas culturels et les écrans de diverses organisations telles : La Vitrine, Hotels.TV, Palais des congrès, Check 6 média, Journal 24 heures.
- Espaces publics : Une campagne promotionnelle de trois mois est diffusée sur les 71 écrans du métro de Montréal, ainsi que sur ceux d'Aéroports de Montréal. En collaboration avec la Ville de Montréal, une quarantaine d'oriflammes sont installées dans les grands axes de la ville pendant trois mois, du 21 mars au 21 juin.
- Médias spécialisés : une grande campagne sera développée afin de rejoindre les différents publics visés par ISEA, avec : Rhizome ; Leonardo Network News ; MIT Technology Review ; Import AI Newsletter ; Brain Pickings, etc.
- Une collaboration avec Tourisme Montréal permettra d'effectuer des campagnes à l'extérieur du Québec notamment à travers des bannières et des articles commandités.

2- Campagne de relations de presse

Une campagne de relations de presse permettra de sensibiliser les différents publics aux arts numériques et électroniques, en mettant de l'avant des artistes, acteurs et experts dans le domaine.

3- Campagne sur les médias sociaux

- La stratégie développée pour les médias sociaux appuie fortement la campagne numérique, lancée par le Printemps numérique, pour toucher la population montréalaise et internationale. En 2019, le compte Facebook du Printemps numérique a atteint une population de 234 794 personnes différentes sur toute la durée de la campagne (21 mars - 21 juin) avec 7.702.102 impressions de publication sur les fils d'actualités.
- Avec son site Internet bilingue anglais et français, le Printemps numérique propose un calendrier des activités de l'ensemble des organisations participantes. Il génère également de nombreux contenus (articles dans les médias partenaires, capsules audio, capsules vidéo, billets de blogues, etc.) en lien avec la création numérique.

L'accueil d'ISEA en 2020 verra la mise en place de nouvelles stratégies afin de construire un plan de mise en marché dont le rayonnement sera international. Des collaborations avec de nouveaux partenaires et médias internationaux permettront d'intensifier la visibilité de l'événement.

MODÈLE D'AFFAIRE

Le modèle d'affaires du Printemps numérique repose sur un apport diversifié de fonds publics, privés et de revenus de billetterie. **Avec l'organisation d'ISEA2020 et de MTL connecte, le PN mise sur un budget d'exploitation de près de 1,8 million de dollars canadiens.**

Les revenus autonomes se concrétisent sous forme de deux passeports :

- Un passeport MTL connecte donnant accès au volet professionnel de la programmation, à la journée ou pour l'ensemble de la semaine. La passe MTL connecte donnera accès à l'ensemble des activités d'ISEA2020 afin de favoriser la rencontre entre les industries avec les milieux de la création et de l'éducation, dans un objectif de pollinisation croisée des savoirs.
- Un passeport ISEA2020 qui donnera accès à l'ensemble des événements programmés, à la journée ou à la semaine. Des activités gratuites seront également offertes au grand public.

Plusieurs tarifs préférentiels seront offerts :

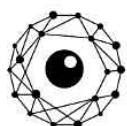
- Pour les étudiants et les jeunes artistes ;
- Une tarification « early bird » soit lève-tôt, ainsi qu'une tarification réduite avant l'événement. Le tarif plein se fera sur place, soit du 19 au 24 mai 2020.

Des installations et événements seront offerts gratuitement au grand public, notamment grâce à notre partenariat avec le Quartier des spectacles et la présentation d'une grande exposition au Square Dorchester.



ÉCHÉANCIER

	A O U T	S E P T	O C T	N O V	D E C	J A N V	F E V	M A R S	A V R I L	M A I	J U I N
PROGRAMMATION											
Recherche de conférenciers et artistes pour les projets spéciaux											
Déploiement des comités académiques et artistiques											
Lancement des appels à candidatures											
Ouverture des soumissions (projets artistiques, les présentations d'artistes, ateliers, travaux en cours, présentations institutionnelles, les articles, panels, affiches-démo, tutoriels).											
Recherche d'artistes et développement de collaborations pour les projets spéciaux (ateliers, activités grand public, médiation, résidences artistiques)											
Fermeture de l'appel à soumissions											
Notification d'acceptation											
FINANCEMENTS											
Recherche de financements (privés, publics)											
Élaboration du plan d'affaire et du budget											
Élaboration des dossiers de financements											
Élaboration des rapports des financements											
PRODUCTION / LOGISTIQUE											
Recherche de lieux d'accueil											
Développement de collaborations et partenariats au Canada et à l'international											
Évaluation des besoins techniques											
Constitution de l'équipe technique											
Déploiement logistique et technique pour l'accueil artistique											
Déploiement logistique pour l'accueil des intervenants, conférenciers et des délégations											
Recrutement de bénévoles											
COMMUNICATIONS											
Lancement du site internet ISEA2020											
1 ^{er} communiqué de lancement											
Lancement billetterie											
Campagne de promotion, infolettre, médias sociaux											
Relations médias											
Dévoilement de la programmation finale											
Campagne de publicités											



ISEA2020
<MTL> CONNECT - MONTREAL - CANADA



University of Brighton



CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution **CG06 0006**;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PRINTEMPS NUMÉRIQUE** personne morale sous l'autorité de la troisième partie de la *loi* sur les compagnies, dont l'adresse principale est le 425, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1100, Montréal, Québec H3A 3G5, agissant et représentée par madame Suzanne Gouin, présidente du conseil d'administration, dûment autorisé(e) aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 77961 8123 RT0001
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1222845188

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme promoteur de l'événement « semaine numérique de Montréal », MTL Connect, une semaine d'activités dédiée à l'intelligence numérique, notamment à travers la transversalité des technologies dans la métropole.

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1
INTERPRÉTATION**

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

**ARTICLE 2
DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** La directrice de l'entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Service du développement économique de la Ville.

**ARTICLE 3
OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer des activités se déroulant à l'extérieur de Montréal, ni à réaliser des spectacles et autres activités culturelles.
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 30 juillet de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 30 mai pour la première année et la période du 1^{ier} septembre 2020 au 30 mai de l'année suivante pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;
- 4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- 4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la

présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 Responsabilité

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de CINQ CENT MILLE dollars (500 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2020 :

- 5.2.1.1 une somme maximale de DEUX CENT MILLE dollars (200 000 \$) dans les trente (30) jours suivants la signature de la présente Convention;
- 5.2.1.2 une somme maximale de VINGT-CINQ MILLE (25 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation du bilan de la semaine numérique de Montréal;
- 5.2.1.3 une somme maximale de VINGT-CINQ MILLE dollars (25 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation du rapport annuel des activités 2020, comprenant la Semaine du numérique de Montréal et les forums *Intersections*, ainsi que l'étude des retombées économiques du Printemps Numérique indépendante de l'OBNL et au choix du professionnel du SDÉ.

5.2.2 Pour l'année 2021 :

- 5.2.2.1 une somme maximale de DEUX CENT MILLE dollars (200 000 \$) dans les trente (30) jours suivants la signature de la présente Convention;
- 5.2.2.2 une somme maximale de VINGT-CINQ MILLE (25 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation du bilan de la semaine numérique de Montréal;
- 5.2.2.3 une somme maximale de VINGT-CINQ MILLE dollars (25 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation du rapport annuel des activités 2021, comprenant la Semaine du numérique de Montréal et les forums *Intersections*.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le

Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard 30 juillet 2021.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.

- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11

LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12

DÉCLARATIONS ET GARANTIES

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
 - 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
 - 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 425, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 1100, Montréal, Québec, H3A 3G5 et tout avis doit être adressé à l'attention de la présidente du conseil d'administration. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700, rue De la Gauchetière Ouest 28^{ième} étage, Montréal, Québec H3B 5M2 et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

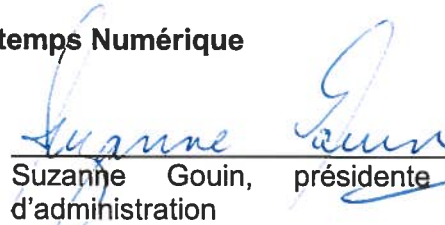
Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 20__

Printemps Numérique

Par :  _____
Suzanne Guoin, présidente du conseil
d'administration

Cette convention a été approuvée par le de la Ville de Montréal, le^e jour de 20__ (Résolution)

ANNEXE 1

PROJET

En 2019, le Printemps numérique a opéré une réorientation stratégique de son événement annuel menant à la création d'une Semaine de l'intelligence numérique, *MTL Connecte*. À travers cette édition, l'événement s'est décliné en deux volets : Professionnels et les Événements grands publics.

C'est donc sous le chapeau de l'intelligence numérique que l'organisme a repositionné son événement pour mieux valoriser les innovations numériques et accompagner la transformation numérique des organisations.

Une fois de plus, la seconde édition de MTL Connecte vise à accompagner les innovations et la transformation des entreprises et des communautés. Elle désire orienter son action autour d'une vision transversale du champ numérique.

En 2020, la programmation s'articulera autour de cinq nouveaux pavillons thématiques : Ville du Futur, Intelligence artificielle, Internet des objets et 4.0, Cybersécurité et Identité numérique, FinTech et Créativité.

L'événement offrira également un volet grand public (parcours extérieurs, spectacles, activités familiales, etc.) et un volet professionnel (conférences, ateliers, rencontres d'affaires, vitrines d'entreprises, etc.). Le volet professionnel du MTL Connect accueillera cette année un forum international sur la transformation numérique en lien avec les arts et la créativité, ISEA.

Si la première édition visait à implanter une vision transversale du numérique par la mise en place de pavillon thématique, la seconde édition visera à attirer des délégations internationales et à élargir sa programmation internationale avec l'accueil d'ISEA2020 comme pavillon de la créativité.

Les prochaines éditions viseront également à favoriser les échanges entre les participants, l'expérimentation et l'hybridation disciplinaire et sectorielle afin de valoriser la mise en commun des idées et développer des partenariats innovants.

Objectifs généraux

- Le transfert d'expertise, l'encouragement de la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation;
- Le rayonnement de Montréal, capitale mondiale du numérique;
- La démocratisation des contenus et des enjeux du numérique auprès de publics élargis.

Objectifs spécifiques

1. Renforcer le modèle d'affaire du PN avec l'Accroissement du nombre de participants
2. Élargir la programmation et la participation internationale
3. Effectuer un rapprochement entre les établissements d'enseignement et les entreprises
4. Obtenir une meilleure contribution de l'écosystème à la programmation de l'événement et à la curation de contenu

5. Avoir un meilleur taux de participations chez les jeunes, et les femmes qui sont encore largement sous-représentées dans les métiers du numérique.
6. Mettre en place un comité de programmation distinct pour l'accueil des événements internationaux annuels intégrant les différents bailleurs de fonds et intervenants culturels montréalais.
7. Déployer un plan d'échange et de visibilité à l'échelle internationale
8. En 2020, les objectifs d'achalandage sont de 2 800 entrées pour le volet professionnel et de 55 500 visiteurs pour le volet grand public. L'année prochaine, il est prévu d'accroître la fréquentation à 3 900 pour le volet professionnel et à 60 000 pour le volet grand public.

Objectifs et résultats attendus

Finalités	Objectifs	Moyens	Résultats attendus
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE 1. Privilégier les transferts d'expertises, encourager la fertilisation croisée des savoirs et l'émergence de l'innovation	Répondre au défi de la transition numérique des organisations et accroître le transfert de connaissances et stimuler l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une programmation diversifiée permettant d'accompagner le virage numérique des organisations • Générer une forte attraction sur une période stratégique de six jours • Organiser des activités professionnelles de réseautage et d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Émergence et consolidation de réseaux d'excellence autour de l'intelligence numérique appliquée dans les divers secteurs d'activités • Accroissement des collaborations et des partenariats entre acteurs d'écosystèmes différents
RAYONNEMENT 2. Mettre en avant la compétitivité économique de Montréal, métropole numérique	Accroître les échanges entre les milieux de la création, de la recherche et de l'industrie, d'ici et d'ailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser et fédérer les écosystèmes concernés par les transformations numériques • Attirer des partenaires, des investisseurs et des délégations d'ici et d'ailleurs • Proposer des outils pour augmenter les capacités d'exportation et de commercialisation • Stimuler les échanges bilatéraux entre différentes villes et régions du monde 	<ul style="list-style-type: none"> • Exportation, commercialisation et circulation accrues des produits, services et talents • Projection locale, nationale et internationale des acteurs et des réalisations
ACCESSIBILITÉ ET ÉDUCATION 3. Favoriser la démocratisation du numérique	Développer l'accessibilité aux diverses formes d'innovations numériques	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et susciter l'intérêt des publics aux cultures numériques par des activités d'éducation et de médiation • Organiser des activités pour accroître la découvrabilité des industries numériques • Tenir des portes ouvertes en entreprise pour faire connaître aux plus jeunes les emplois de ces domaines • Poursuivre les activités de recherche et de documentation des transformations numériques au sein de divers écosystèmes et leur diffusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de l'intérêt public pour les acteurs, les productions, les impacts et les enjeux du numérique • Accroissement de l'emploi dans les métiers du numérique auprès des plus jeunes, incluant les femmes

Budget récapitulatif

Le tableau récapitulatif suivant présente le sommaire des contributions que le PN prévoit pour la période 2020-2021 :

	2020	2021
Contribution de la Ville	250 000 \$	250 000 \$
Autres revenus	360 000 \$	410 000 \$
Revenus autonomes	492 750 \$	666 300 \$
Gouvernement du Québec	150 000 \$	150 000 \$
Total des revenus	1 252 750 \$	1 476 300

Par ailleurs, afin d'atteindre ces objectifs, l'Organisme devra :

- Déployer une stratégie de marketing et de promotion avec des objectifs clairs, précis afin de mieux faire connaître l'événement et générer davantage de revenus autonomes;
- Proposer un plan de transition de la structure de son financement de sorte que l'apport du financement public et plus spécifiquement celui de la Ville de Montréal soient annuellement régressifs. Le porteur de projet devra exposer clairement comment il vise diversifier ses revenus et aller chercher d'avantage de revenus du privé;

De plus, compte tenu des objectifs de résultats qu'entend se fixer le SDÉ dans le projet, contribution financière à l'organisme pour la seconde année sera conditionnelle à :

- Une reddition de compte de l'édition de 2020 accompagnée d'une étude externe (sur approbation du SDÉ) de l'impact qualitatif et des retombées économiques de la Semaine du Numérique. Des indicateurs clairs et réalistes devront être préétablis avec le porteur de projet afin de mesurer à la fois des données liées à la campagne marketing, à l'achalandage et la billetterie, mais également sur la contribution de la Semaine du Numérique à l'écosystème entrepreneurial montréalais, le réseau d'acteurs concernés, le transfert d'expertises et l'émergence de l'innovation;
- Le PN devra confirmer qu'il accueillera un nouvel événement international en lien avec les thématiques des pavillons à l'instar d'ISEA
- Le PN devra démontrer qu'il a atteint les résultats liés aux indicateurs de performance ciblés dans la convention. Les indicateurs de performance devront être distincts de l'événement ISEA (voir annexe de l'analyse du SDÉ).

ÉVALUATION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

L'évaluation de l'événement reposera en partie sur une collecte de données sur l'achalandage de l'événement tirées d'un décompte systémique dont les données sont vérifiables dès l'année 1 et d'une étude indépendante en 2020 (fournisseur de service au choix du SDÉ).

Il tient lieu de mentionner, que chaque indicateur devra être articulé autour des événements qui sont strictement liés à la Semaine du numérique et ventilé par pavillon. Le porteur de projet devra ventiler les statistiques de chaque pavillon et isoler les statistiques de ISEA afin que l'on puisse évaluer la pertinence d'accueillir un forum international dans le cadre de la semaine numérique.

Les événements grands publics externes ou partenaires ne devront pas figurer dans les statistiques d'achalandage de MTL connecte, car il n'en n'est pas responsable et que la contribution financière de la Ville ne doit pas couvrir le calendrier du Printemps numérique.

Le Profil statistique des participants devra également être granulé par secteurs d'activité, âge et sexe.

Voici les résultats prévus, les indicateurs clés et les mesures de rendement en lien, identifiés par le PN.

Résultats prévus	Indicateurs clés	Mesure du rendement
<p>1. Émergence et consolidation de crénos d'excellence autour de l'intelligence numérique appliquée dans les divers secteurs d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de créateurs, d'entrepreneurs, de chercheurs et de gestionnaires participant aux activités professionnelles du PN • Nombre de maillages réalisés • Nombre de technologies présentées dans la ZoneTech • Nombre de participants / visiteurs aux activités grand public • Taux de satisfaction des participants et des partenaires aux différentes activités • Nombre de partenaires de financement publics et privés • Nombre de partenaires de production et de diffusion • Taux de satisfaction, qualité et pertinence des partenariats • Nombre d'utilisateurs des plateformes électroniques 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue des activités <ul style="list-style-type: none"> - Événements d'ouverture et de clôture - Parcours extérieur - Journées portes ouvertes des entreprises - Vitrine professionnelle / DémoTech - Activités et conférences thématiques - Compétition Game Jam Battle • Décompte des technologies présentées • Décompte des participants • Signatures d'ententes • Questionnaires d'appréciation • Récolte des mentions médiatiques • Outils statistiques • Outils de communication

ÉVALUATION ET INDICATEURS DE PERFORMANCE SUPPLÉMENTAIRES

LE SDE a quant à lui raffiné certains indicateurs de performance à mesurer afin d'analyser le rendement réel de l'événement. Le SDÉ a également identifié de nouveaux indicateurs afin de permettre à l'OBNL de structurer la commercialisation de son événement, avoir une lecture plus fine de sa performance et s'assurer qu'il remplisse ces objectifs.

BILLETTERIE

Nombre de billets vendus

Nombre de billets de faveur

Nombre d'acheteurs uniques

Nombre de nouveaux clients

Panier moyen

Provenance des acheteurs (local, national, international %)

Activité les plus populaires (%)

MARKETING

Bien identifier les objectifs marketings (améliorer l'adhésion, renforcer la motivation, fidéliser, inciter à l'achat)

Est-ce que les actions répondent à l'objectif visé ?

Ex :

Vous faire connaître à plus grande échelle

Promouvoir vos actions sur le terrain

Mesurer l'engagement de vos participants

Revenu généré par la promotion marketing

Nombre de vues sur les réseaux sociaux

Nombre de visiteurs sur votre page web avant et pendant la semaine numérique

Taux de conversion durant avant et pendant la semaine numérique (nombre de visite vs nombre d'acheteurs

% de visiteurs connus VS nouveaux (google Analytics)

Notoriété obtenu

Récurrence

Rendement (profitabilité) de la campagne Marketing

Nombre de publications sur chaque réseau

Réactions aux publications (Promoteurs, détracteurs, passifs)

Quels types de contenus sont appréciés et relayés par vos invités ? (Ont-ils cité des conférenciers ?

Ont-ils publié des photos d'eux ?

Coût d'acquisition (budget de la campagne/nombre de clients ou ventes effectués)

INFOLETTRE

Courriels d'invitation envoyés

Courriels d'invitation ouverts

Clics sur le courriel d'invitation

Conversion sur votre site internet

Inscriptions

Billets réels vendus _ Billets totaux

SITE INTERNET

Nombre de visiteurs

Taux de conversion de leads à clients

Croissance du nombre de leads

Objectif hebdomadaire par canal depuis le début du mois

Taux de conversion par canal

Pourcentage de leads payés et de leads naturels

Leads générés par l'offre

Taux de nouveaux leads par page de destination

Taux de clic des call-to-action

Mots-clés apportant du trafic

Livrables attendus

Il est donc attendu que le bilan et le rapport de reddition de compte présentent les résultats obtenus par rapport aux objectifs ci-haut mentionnés en incluant les indicateurs de performance sélectionnés.

Le bilan 2020 de la semaine numérique de Montréal sera à remettre au plus tard le 31 juillet 2020 pour la première année, et le 31 juillet 2021 la seconde année et comprendra;

- Le programme réalisé comprenant la liste des événements du volet grand public et du volet professionnel;
 - La programmation détaillée des pavillons thématiques comprenant le nombre de conférenciers, le nombre et la nature des activités tenues et la liste des partenaires pour la réalisation des activités.
 - La liste et le nombre d'activités inédites en économie numérique suscitées par la Semaine numérique;
 - La stratégie de mise en marché réalisée ainsi que les démarches de promotion effectuées auprès des clientèles cibles;
 - Une étude d'achalandage, par volet et par pavillon, tirée d'un décompte systématique dont les données sont vérifiables ainsi que le nombre d'entreprises qui ont participé à l'édition, ventilées par catégorie et par provenance, par sexe et par âge
 - La composition du comité de programmation et les mécanismes mis en place pour assurer la qualité et la cohérence de l'événement;
 - Les statistiques de fréquentation du site web du Printemps numérique par mois;
 - La revue de presse de l'édition 2020-2021.
- Le rapport de reddition de comptes final sera à remettre au plus tard le 31 décembre 2020 pour la première année et le 31 décembre 2021 pour la seconde année et comprendra :
 - Un bilan de la Semaine numérique, une description des forums #intersection et le rapport de billetterie s'y rapportant;
 - Les États financiers vérifiés comprenant les états des résultats du projet.
 - Une étude indépendante sur les retombées économiques de la semaine numérique, au choix du professionnel du SDÉ en 2020.

ANNEXE 2

PROCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.

- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.

Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Dossier # : 1197953001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ au printemps numérique pour la mise en place de leur Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements Intersection par année pour les mêmes périodes/ Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1197952001 Semaine numérique 2020-2021.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Flavia SALAJAN
Préposée au Budget
Tél : (514) 868-8754

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1195008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 515 000 \$ à Réseau COOP pour une durée de trois ans (2020-2022) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de 3 volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 515 000 \$ à Réseau COOP afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de 3 volets de son plan d'action pour les années 2020 à 2022 ;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période de 3 ans, se terminant le 31 décembre 2022;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-27 10:43

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1195008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 515 000 \$ à Réseau COOP pour une durée de trois ans (2020-2022) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de 3 volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Réseau COOP est un organisme de soutien à l'entrepreneuriat collectif qui offre des programmes d'accompagnement, des outils et des réseaux formant un écosystème pour aider les entrepreneurs de la communauté à développer leurs projets, leurs organisations et ultimement, à accroître leur impact social. Il dessert une très large communauté d'entrepreneurs collectifs motivés par le modèle coopératif.

Dès sa création en 2007, Réseau COOP a offert des programmes de développement de compétences managériales aux porteurs de projets coopératifs. Depuis 2 ans il a ouvert un de ses parcours de formation aux organismes à but non lucratif du secteur de l'économie sociale (voir le volet 3 Développez). Il contribue aussi à animer l'écosystème entrepreneurial montréalais par la réalisation chaque année de plusieurs événements de promotion comme par exemple la remise des bourses Parcours Coop aux projets d'affaires coopératifs se distinguant par leur grande qualité.

Réseau COOP est une coopérative de solidarité reconnu fiscalement par le Ministère du Revenu comme organisme à but non lucratif (en pièce jointe). Il est inscrit au registre des entreprises du Québec sous la désignation Réseau de la coopération du travail du Québec, Coopérative de solidarité. NEQ 1164280613.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s/o

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel porte sur le soutien au fonctionnement de l'organisme et à trois volets de son plan d'action. L'organisme sollicite un soutien financier de 515 000 \$ sur trois ans pour réaliser les actions qui lui permettront de rejoindre une plus grande audience, d'augmenter la visibilité du modèle coopératif et accroître la participation à ses activités afin de desservir encore plus d'entrepreneurs montréalais. L'objectif du projet est d'assurer la croissance du continuum de services créé par Réseau COOP qui va de la sensibilisation au

soutien aux coopératives gérées par les travailleurs en opération à Montréal.

Le projet comprend les trois volets suivants :

1) Découvrez

Ce volet consisterait dans un premier temps en la validation du profil de l'entrepreneur et de l'exploration des différentes formes juridiques. La Boussole entrepreneuriale est l'outil privilégié. Dans un second temps, pour mieux comprendre le modèle de la coopérative gérée par ses travailleurs Réseau COOP offrirait une formation d'initiation : « C'est quoi une COOP? ». Il organiserait aussi l'événement Développez Montréal : Pensez COOP, qui réunirait 200 personnes lors d'une journée de sensibilisation et de perfectionnement au modèle coopératif.

Le soutien de la Ville permettrait de mettre à jour la Boussole entrepreneuriale en vue de doubler le nombre de profils complétés, soit augmenter à 7 000 profils par an; de rejoindre davantage la communauté anglophone de Montréal en adaptant La Boussole; d'en diversifier le financement par des commanditaires (5 000 \$ par an); et de créer 20 nouveaux partenariats pour sa diffusion (60 plateformes réfèrent actuellement leur clientèle à La Boussole). Le soutien permettrait à la formation « C'est quoi une COOP? » de passer de 100 à 160 participants et d'être offerte 2 fois par année en anglais à une clientèle anglophone en croissance. Il serait aussi rendu possible de mettre en place un formule Webinaire afin de rejoindre 20 personnes de plus par formation et enfin d'offrir une formation de perfectionnement aux conseillers sur une base annuelle. Le soutien de la Ville permettrait de tenir l'événement Développez Montréal : Pensez COOP qui réunirait 150 à 200 participants (futurs entrepreneurs, centres d'entrepreneuriat, universités, incubateurs, École des entrepreneurs, PME MTL, etc.). Cet événement viserait à former 50 conseillers en entrepreneuriat privé et collectif, à sensibiliser 100 futurs entrepreneurs et à formaliser des ententes de formation avec au moins 10 organisations en entrepreneuriat afin d'avoir un impact à plus long terme.

2) Démarrez

Ce volet consiste à accompagner les participants dans la planification d'une coopérative et la rédaction d'un plan d'affaires à l'intérieur d'un parcours de 14 ateliers et 20 heures de coaching offerts à chaque participant dans le but d'augmenter la qualité des projets d'affaires déposés.

Le soutien de la Ville permettrait de doubler le nombre d'entrepreneurs rejoints par année (atteindre 70 participants); de rejoindre plus efficacement les communautés anglophone et immigrante de Montréal avec une cible de 25% des participants issus de ces communautés; et d'augmenter le nombre de finissants à environ 24 entrepreneurs. Enfin, une demi-journée d'introduction serait offerte aux entrepreneurs hésitants à se joindre à la démarche afin de les intéresser à bonifier leur projet d'affaires en approfondissant leur connaissance.

3) Développez

Ce volet consisterait à développer les coopératives et les autres entreprises d'économie sociale par des activités de perfectionnement. Le Parcours Plus + comprend 9 ateliers d'une journée et approfondi les fonctions critiques en entreprise que sont la gestion des ressources humaines, le marketing et développement des affaires et la gestion financière.

Le soutien de la Ville permettrait à Réseau COOP d'offrir 6 ateliers de perfectionnement par an à un minimum de 30 organisations; de bonifier le programme de formation par l'ajout de nouvelles thématiques managériales; et de développer des partenariats pour donner accès à des services-conseils à moindre coût.

Le montage financier de la programmation complète (volets 1, 2, et 3) apparaît au tableau suivant :

	2020	2021	2022	2020-2022	%
Commanditaires	27 000 \$	57 000 \$	50 000 \$	134 000 \$	17
Apport du promoteur	32 480 \$	50 820 \$	70 540 \$	153 840 \$	19
Ville de Montréal	181 823 \$	204 710 \$	128 467 \$	515 000 \$	64
TOTAL	241 303 \$	312 530 \$	249 007 \$	802 840 \$	100

JUSTIFICATION

Selon le Portrait du dynamisme entrepreneurial de Montréal 2017 le taux d'intention de la population montréalaise est de 25,7% mais diminue à 11,7 % pour les réelles démarches de création ou de reprise d'une entreprise. Pour le groupe d'âge 18-34 ans qui constitue une clientèle importante de Réseau Coop on trouve un taux d'intention élevé à 46,6% mais le taux de démarche est de seulement 17,6%. Le projet de Réseau COOP vise à répondre à cet enjeu entrepreneurial reconnu par le Service du développement économique, soit le passage de l'intention d'entreprendre à l'action concrète.

Le projet participe aux objectifs de la Stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville de Montréal et plus précisément à son plan d'action en innovation sociale Tisser Montréal à l'axe « Créer les conditions d'émergence des innovations sociales ». L'action 1 : Renforcement de l'écosystème de soutien de l'innovation sociale à Montréal vise à soutenir directement les projets entrepreneuriaux à impact et d'intérêt métropolitain. Le projet entre également en synergie avec d'autres objectifs stratégiques du Service de développement économique, notamment ceux prévus aux plans d'action Entreprendre, Bâtir, Maximiser et Vivre de la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 515 000 \$. Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

2020	2021	2022	2023	2020-2023
121 216 \$	162 962 \$	196 588 \$	34 234 \$	515 000 \$

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat (Entente 150 M\$).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), puisqu'il s'agit d'une contribution à des organismes pour appuyer des projets qui viennent compléter les actions en développement économique local offerts par les municipalités liées et les organismes PME MTL.

Ce dossier de compétence d'agglomération n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans les principes du développement durable en ce qu'il participe à atteindre les objectifs suivants :

- contribuer à une croissance économique durable en soutenant l'innovation et le savoir;
- participer au développement et à la promotion de l'économie locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réseau COOP est un partenaire de premier plan voué au développement de l'entrepreneuriat collectif, un secteur d'intérêt stratégique pour Montréal. La contribution

financière de la Ville à ce dernier permettra d'assurer la continuité et la croissance de ses activités ainsi que l'émergence et la mise en œuvre de nouveaux projets structurants en matière de soutien à l'entrepreneuriat collectif.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est annexé au projet de convention et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation de la programmation et des activités du plan d'action au cours des années 2020, 2021 et 2022;

Dépôt des documents relatifs à la reddition de compte annuelle pour les années 2020, 2021 et 2022 ainsi qu'un bilan final pour les années 2020 à 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Flavia SALAJAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne L LAVOIE
Commissaire a l'économie sociale

Tél : 514 872-9434
Télécop. : 514 872-6249

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-12-10

514 872-2248

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2019-12-18

Continuum de services à Montréal destiné aux coopératives de travailleurs et de solidarité

Projet déposé à la Ville de Montréal
12 août 2019



Réseau COOP

La Fédération des coopératives
gérées par les travailleurs

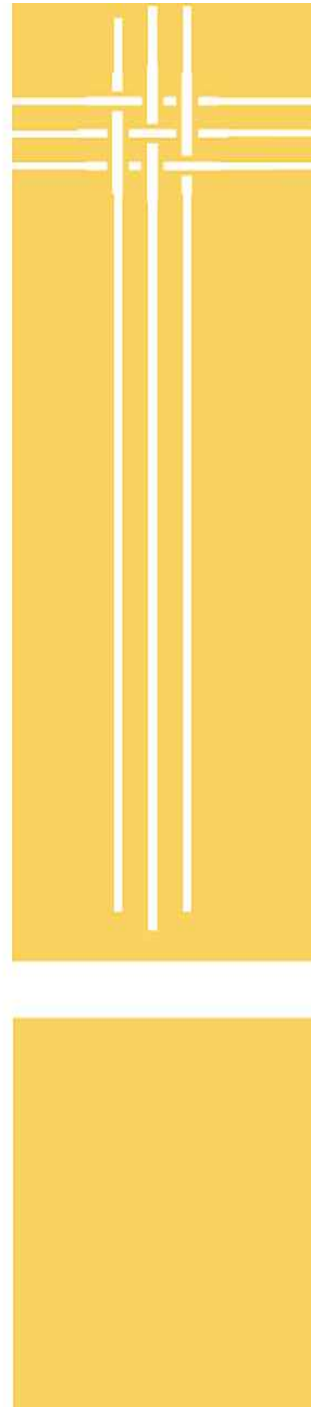
Présentation du Réseau COOP

Le Réseau COOP a pour mission de favoriser le développement du plus grand nombre possible de coopératives gérées par les travailleurs (travail – solidarité – producteurs – CTA), notamment par la promotion du modèle et le soutien aux coopératives.

Le Réseau COOP développe différentes stratégies pour promouvoir la coopération du travail, représenter les coopératives et fournir aux membres de coopératives les outils nécessaires pour bien gérer et développer leur entreprise collective.

Nos axes d'intervention

Découvrez
Démarrez
Développez



Mise en contexte de la demande

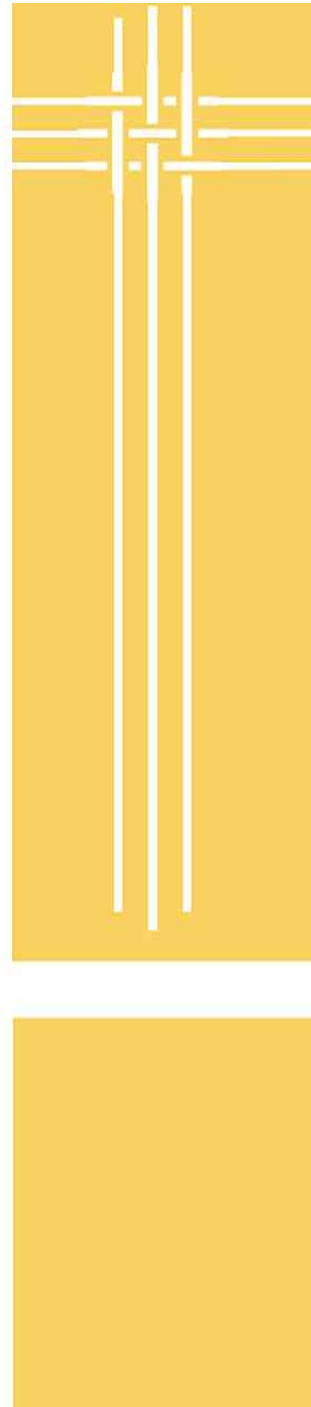
Le Réseau COOP a développé plusieurs projets dans les dernières années ayant obtenu des résultats concrets impressionnants (Boussole entrepreneuriale, Parcours COOP et Parcours Plus). En 2018, le Réseau COOP a réalisé une planification stratégique où les différents services ont été évalués. Il en est ressorti un fort taux d'appréciation des services tant de la part des participants que de nos partenaires. Notre expertise unique en matière de gestion collective des entreprises par les travailleurs est maintenant reconnue par l'écosystème entrepreneurial.

Toutefois, faute d'un financement adéquat, les projets réalisés ne peuvent prendre l'essor souhaité. Avec davantage de ressources humaines et financières, nous pourrions consolider nos services et atteindre un public beaucoup plus large. Un financement supplémentaire nous permettrait de passer à un second niveau.

Au terme de ce financement, nous visons

- Doubler le nombre de profil complété sur le site www.boussoleentrepreneuriale.com
- Accroître de 50 % le nombre de participants s'initiant à la coopérative gérée par les travailleurs
- Augmenter de 75 % le nombre d'entrepreneurs formés
- Offrir du perfectionnement et coaching à 25 % de plus d'entreprises collectives

Dans cette demande, nous vous présentons les actions qui seront réalisées pour augmenter la notoriété du Réseau COOP, développer nos services et rejoindre une plus grand audience afin de desservir encore plus d'entrepreneurs à Montréal.



Objectif du projet

La mise en place d'un continuum de services allant de la sensibilisation au soutien aux coopératives en opération gérées par les travailleurs à Montréal.

Sous-objectifs:

- Favoriser l'émergence d'un plus grand nombre de coopératives
- Accélérer le démarrage de coopératives
- Assurer la pérennité des coopératives démarrées et existantes

Le projet comprend les volets suivants :

Découvrez

Valider son profil et explorer les différentes formes juridiques

- Boussole entrepreneuriale

Mieux comprendre le modèle de la coopérative gérée par ses travailleurs.

- Formation d'initiation « C'est quoi une coop? »

Se sensibiliser et se perfectionner au modèle coop

- Événement « Développez Montréal : Pensez COOP »

Démarrez

Planifier le démarrage de la coop et rédiger le plan d'affaires

- Parcours COOP

~~Développez~~ Développez organisations collectives par du perfectionnement

- Parcours Plus +

Valider son profil et explorer les différentes formes juridiques

Clientèle cible:

Futurs entrepreneurs



Découvrez

Présentation

La Boussole entrepreneuriale est un outil Web qui permet d'amorcer une première réflexion sur le modèle d'entreprise correspondant le mieux aux valeurs, aux façons de faire et aux aspirations des promoteurs.

Grâce à 14 questions diagnostiques, l'entrepreneur est dirigé vers son profil principal et secondaire (OBNL, Coop, SENC, Inc., etc.).

Le site offre aussi la possibilité de laisser ses coordonnées pour recevoir les informations liées aux profils obtenus de la part des acteurs du milieu.

Résultats depuis 2013:

- + de 15 000 personnes ont complété le diagnostic
- 3 000 coordonnées d'entrepreneurs sur le territoire montréalais recueillies
- Partagé sur une soixantaine de sites Web dont celui de la Banque nationale
- Utilisée par des organisations de tous horizons (autant privées que collectives, scolaires collégiales et universitaires)

Objectifs visés d'ici 2022

- Doubler le nombre de diagnostics complétés – soit 7000/an
- Diversifier notre financement par la recherche de commanditaires (5 000 \$ à 10 000 \$ / an)
- Créer des partenariats pour augmenter la diffusion – soit 20 nouveaux hyperliens sur les sites de partenaires menant vers la Boussole entrepreneuriale

Nouvelles stratégies 2020-2022

- Actualisation du site - 2020
 - Mettre à jour du visuel, du contenu et de la liste des ressources de soutien
 - Traduire l'outil à l'anglais pour atteindre d'autres publics
- Promotion active du site – 2020-2022
 - Faire connaître le site à l'ensemble des organismes de soutien à l'entrepreneuriat de Montréal
 - Assurer son référencement sur les sites web de ces organismes
 - Assurer une visibilité de la Boussole lors d'événements sur l'entrepreneuriat
 - Approcher des commanditaires



Mieux comprendre le modèle de la coopérative gérée par ses travailleurs

Clientèle cible:
Entrepreneurs
Intervenants socio-économique

Formation d'initiation
C'est quoi une COOP?

Découvrez

Présentation

La formation d'initiation au modèle coopératif est dédiée aux entrepreneurs désirant démarrer un projet collectif et aux intervenants en développement économique.

Cette formation est d'une durée de 2 heures et demie et couvre les sujets suivant:

- Mode de propriété
- Prise de décision
- Structure organisationnelle
- Répartition des profits
- Capitalisation

Résultats

- Plus de 350 personnes ont assisté à ces séances depuis 2016
- 80 personnes ont signalé un intérêt à être accompagné suite à une formation depuis 2016

Objectifs visés d'ici 2022

- Augmenter le nombres de participants à la formation d'initiation *C'est quoi une coop* de 50 %
- Faire traduire et offrir la formation en anglais au moins 2 fois par année pour rejoindre une quarantaine d'entrepreneurs anglophones
- Organiser des webinaires pour rejoindre les personnes avec des horaires plus difficiles à concilier

Nouvelles stratégies 2020-2022

- Augmenter de 50 à 70 participants par an
 - Grâce à une promotion active et ciblée, nous serons en mesure d'augmenter le nombre de participants
- Offrir la formation en anglais
 - Compte tenu du pourcentage d'entrepreneurs anglophones sur l'île de Montréal (18-24% selon les études) et le manque de soutien adapté en économie sociale pour cette clientèle, nous offrirons la formation 2 fois par an en anglais. Pour ce faire, nous développerons de nouveaux partenariats qui assureront le référencement.
- Offrir la formation en format Webinaire
 - Les formations se donnent typiquement les mardis matins, or cet horaire ne convient pas à toutes les personnes intéressées. Le format en Webinaire nous permettra d'atteindre 20 personnes de plus à chaque séance virtuelle.
- **Offrir une formation de perfectionnement aux conseillers**
 - Offrir une formation adaptée aux conseillers des PMT MTL sur une base annuelle



Se sensibiliser et se perfectionner au modèle coop

Clientèle cible:
Entrepreneurs
Intervenants socio-économiques

Rendez-vous montréalais
Pensez COOP



Découvrez

Présentation

Face au constat de la faible présence des coopératives à Montréal (en comparaison du nombre d'OBNL), des partenaires de l'économie sociale ont organisé en 2009 le Rendez-vous « Développez Montréal, Pensez COOP ». Les organisateurs de l'événement étaient la CDR Montréal-Laval, la CRE de Montréal, le Chantier de l'économie sociale et le Réseau COOP. L'événement a aussi reçu l'appui de nombreux partenaires: MDEIE, Desjardins, CQCM, Caisse d'économie solidaire Desjardins, La Fiducie du Chantier de l'économie sociale, Investissement Québec et MCE Conseils.

Résultats 2009:

- Tenue de 3 groupes de discussions sur les freins au développement coop à Montréal
- Présence d'une cinquantaine de participants au Rendez-vous
- Désire des participants d'en faire un événement annuel

Objectifs visés d'ici 2022

- Réunir entre 150 et 200 participants lors d'un Rendez-vous montréalais « Pensez COOP »
- Former une cinquantaine de conseillers en entrepreneuriat privé et collectif (uniformiser le niveau de connaissance des agents rattachés aux structures d'accompagnement)
- Sensibiliser une centaine de futurs entrepreneurs montréalais au modèle coop.

Nouvelle stratégie 2020-2022

- Organiser la 2^e édition de l'événement « Développez Montréal, Pensez COOP » (2021)
 - Conception des outils promotionnels (micro site, encarts et affiches)
 - Élaboration du contenu
 - Logistique de l'événement
 - Mobilisation des partenaires
- Promotion ciblée auprès de l'ensemble de l'écosystème entrepreneurial (universités, centres d'entrepreneuriat, incubateurs, École des entrepreneurs du Québec, cours Lancement d'entreprise, PME MTL, etc.)



Démarrez

Présentation

Le Parcours COOP est un programme complet d'accompagnement pour les entrepreneurs collectifs.

Deux cohortes sont offertes chaque année. Chaque session comprend 14 ateliers de formation sous forme de coaching de groupe et 20 heures de coaching individualisé.

Les points forts du Parcours COOP (selon les participants) :

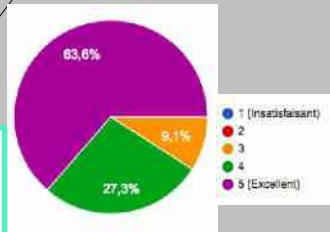
- Rédaction du plan d'affaires adapté au modèle coop (A à Z)
- Accompagnement personnalisé
- Formation abordable (prix pour le groupe vs par individu)
- Formateurs compétents et spécialisés

Planifier le démarrage de la coop et rédiger le plan d'affaires

Résultats depuis 2012 (voir ANNEXE 1)

- 43 coop créées
- 133 emplois créés

Taux de survie après 5 ans
Moyenne nationale: 46 %
Parcours COOP: 70 %



Clientèle cible:
Promoteurs de projets collectifs

De 2012 à 2018
162 coopératives de travail créées au Québec
43 coop ont fait le Parcours COOP
Cela représente donc 26,5% des coops de travail au Québec*

ParcoursCOOP

Objectifs visés d'ici 2022

- Former 70 entrepreneurs par année (une augmentation de 50 %)
- Rejoindre davantage la communauté anglophone et immigrante de Montréal (environ 25 % des participants)
- Passer de 6 à 9 coopératives finissantes par cohorte
- Augmenter la qualité des projets inscrits au Parcours COOP
- Faire passer le taux de création de coopératives de 75% à 80% par cohorte

* Les chiffres pour la création de coopératives de travail dans la région de Montréal seulement ne sont pas disponibles sur le site du gouvernement.



Démarrez

Nouvelles stratégies 2020-2022

Planifier le démarrage
de la coop et rédiger le
plan d'affaires

Clientèle cible:
Promoteurs de projets collectifs

Parcours**COOP**

- Former 70 entrepreneurs par année
 - Afin d'attirer plus d'entrepreneurs au Parcours COOP nous nous appuierons sur diverses stratégies. Beaucoup d'énergies seront déployer pour développer et maintenir des partenariats avec des acteurs de l'entrepreneuriat qui assureront le référencement au programme. Mais nous souhaitons aussi instaurer des nouveautés pour rendre le programme plus visible et attractif.
 - Accroître la promotion du programme par une tournée régulière des centres d'entrepreneuriat et autres événements réunissant des entrepreneurs (actuellement le Réseau COOP n'a aucune ressource dédiée aux communications et aux partenariats)
 - Renforcement des liens avec nos partenaires actuels
 - Développement de 5 nouveaux liens avec des partenaires stratégiques pour le recrutement de nouveaux projets
 - Augmentation de notre présence à des événements en entrepreneuriat et autres thèmes connexes
 - Démarchage auprès de nouveaux secteurs d'activités coopératifs (santé, architecture, ingénierie...)
 - **Nouveauté !!** Une demi-journée « Découverte » du Parcours COOP sera offerte à compter de l'automne 2019 pour permettra aux entrepreneurs indécis d'obtenir plus de détails sur notre programme et rencontrer les partenaires du Parcours COOP (PME MTL, RISQ et la Caisse d'économie solidaire).
- Augmenter la qualité des projets inscrits au Parcours COOP et le taux de conversion en coopérative
 - **Nouveauté !!** Un Pré-Parcours COOP sera offert pour permettre la création d'une section « propédeutique ». Le Pré-Parcours sera ouvert à tout entrepreneur désirant s'initier au démarrage d'une coop, qu'il soit seul ou en équipe, avec un projet clair ou une idée d'affaires à préciser. Cette « propédeutique » vise deux objectifs: former un plus grand nombre d'entrepreneurs et sélectionner les projets les plus murs pour entreprendre le Parcours COOP. Cette formation permettra de pré-qualifier les projets à titre de futurs coopératives pour suivre le Parcours COOP. Les projets retenus devront avoir une idée d'affaires clair et une équipe entrepreneuriale complémentaire. Le prix sera fixe pour cette section et un crédit sera accordé aux projets qui poursuivent avec la suite du Parcours COOP. Grâce au Pré-Parcours nous parviendrons à augmenter la qualité des projets inscrits au Parcours COOP et ainsi augmenter le taux de création de coopératives.
 - Dans une optique d'amélioration continue et pour bonifier les standard du Parcours COOP, une révision des outils d'animation et des méthodes pédagogiques serait effectuée. Le design des outils pédagogiques sera renouvelé pour bonifier l'expérience.
- Rejoindre davantage la communauté anglophone et immigrante de Montréal (environ 25 % des participants)
 - Traduire les outils d'accompagnement en anglais dont les capsules web « C'est quoi une coop ? »



Développer les organisations collectives par du perfectionnement

Clientèle cible:

Gestionnaires et dirigeants d'entreprises collectives

Parcours**PLUS**⁺

Développez

Présentation

Le Parcours Plus + est un tout nouveau programme de formation continue. Il a été offert pour la première fois en 2018. Nous en sommes à sa 2^e édition. Le Programme comprend 9 ateliers d'une journée et il est offert une fois par année. Ce programme est ouvert à toute organisation (coop ou OBNL) gérée principalement par les travailleurs.

Trois thématiques sont couvertes:

- Gestion des ressources humaines
- Marketing et développement des affaires
- Gestion financières

Éléments appréciés des participants:

- Travail personnalisé fait en classe
- Atelier pratique et interactif plus qu'une formation magistrale
- Apprentissages applicables directement aux entreprises des participants

Le Parcours Plus + est une réponse à un besoin pour de la formation post démarrage adaptée au contexte collectif.

Résultats de l'expérience pilote (2018)

(voir ANNEXE 2)

- 12 entreprises y ont participé
- Partenariat avec le CESIM pour le pilote – Bourse de 6 000 \$ offert aux participants pour financer les services-conseils du Réseau COOP
 - La bourse de 6 000 \$ a permis à deux coopératives d'obtenir une intervention conseil d'une valeur totale de 17 510 \$, grâce au support complémentaire d'une entente CQCM-MEI
- Appréciation globale : 84 %
 - Réponses à des questions auxquelles je n'avais pas de réponse
 - Ça répond à toutes les questions qu'on se pose
 - Formation très pertinente

Commentaires des participants 2018



Développez

Développer les organisations collectives par du perfectionnement

Clientèle cible:

Gestionnaires et dirigeants d'entreprises collectives

Parcours**PLUS**⁺

Objectifs visés d'ici 2022

- Pérenniser le programme de formation
- Offrir 18 formations
- Rejoindre 30 entreprises collectives
- Renforcer les entreprises formées

Nouvelles stratégies 2020-2022

- Pérenniser le programme de formation
 - Bonifier le contenu et les outils de formation pour améliorer l'expérience des participants (vu la nouveauté du programme, le contenu est encore dans une phase de rodage)
- Former 30 entreprises collectives
 - Faire connaître le programme auprès de l'écosystème de soutien aux entreprises et du réseau PME MTL afin qu'il puisse nous référencer plus d'organisations et ainsi augmenter le nombre d'inscriptions
- Renforcer les entreprises formées
 - Développer des partenariats pour donner accès à une banque d'heures de coaching post formation



Résultats escomptés d'ici 2022

Découvrez

Boussole entrepreneuriale

- Passer de 15 000 à **30 000 diagnostics complétés**
- **3 000 coordonnées d'entrepreneurs** montréalais supplémentaires transmis au réseau d'accompagnement

Formation d'initiation « C'est quoi une coop? »

- Augmenter de **50%** le nombre de participants aux formations, soit initier près de **500 personnes**
- Rejoindre la communauté anglophone en offrant des formations en anglais deux fois par année initiant **100 entrepreneurs anglophones**
- Développer une offre de formation sous forme de webinaire et rejoindre **200 entrepreneurs** additionnels
- Au total, 600 personnes initiées à la coopération d'ici 2022

Rendez-vous montréalais « Pensez COOP »

- Former **50 conseillers** à l'entrepreneuriat collectif
- Sensibiliser **150 à 200 participants**

Démarrez

Parcours COOP

- **200 entrepreneurs** formés (soit une augmentation de 50 %)
- Créer **50 nouvelles coopératives**

Développez

- **Parcours Plus +**
- Accompagner à la croissance et au développement **30 entreprises collectives**

Échéancier 2020-2022

Continuum de services pour les coopératives de travailleurs et de solidarité à Montréal

Échéancier
2020-2022

Tâches	2020	2021	2022
Découvrez – Boussole entrepreneuriale			
Actualisation du site	Janvier	Janvier	Janvier
Traduction du site	Février		
Diffusion auprès des organismes de soutien à l'entrepreneuriat à Montréal	En continu	En continu	En continu
Partenariat avec des commanditaires	En continu	En continu	En continu
Développement d'outils marketing (encarts, affiches, bannière)	Mars		
Découvrez – Formation C'est quoi une coop ?			
Promotion des formations	En continu	En continu	En continu
Traduction de la formation	Janvier		
Sélection et essais de la plateforme Webinaire	Février		
Adapter la formation pour les intervenants	Février		
Découvrez - Rendez-vous montréalais « Pensez COOP »			
Mobilisation des partenaires pour organiser le Rendez-vous		Janvier	
Élaboration de la programmation préliminaire		Février	
Développement des outils marketing (encarts, affiches, micro site) (incluant la traduction)		Mars	
Promotion de l'événement		Avril à novembre	
Élaboration du contenu final et logistique entourant l'événement (conférenciers, salle etc.)		Septembre à novembre	
Tenu du Rendez-vous		Novembre	
Développement d'une formation adaptée aux besoins des conseillers		Décembre	



Échéancier 2020-2022

Continuum de services pour les coopératives de travailleurs et de solidarité à Montréal

Échéancier
2020-2022
(suite)

Tâches	2020	2021	2022
Démarrez			
Conceptions de nouveaux outils	Janvier		
Révision des outils et ajustements des contenus		Janvier	Janvier
Traduction des outils	Février		
Conception d'outils marketing (encarts, affiches, bannières)	Mars		
Promotion, recrutement et mobilisation des partenaires (Parcours COOP)	En continu	En continu	En continu
Demi-journée Découverte du Parcours COOP	Mai / Octobre	Mai / Octobre	Mai / Octobre
Formation Pré-Parcours COOP – 6 cours/an	Mai / Octobre	Mai / Octobre	Mai / Octobre
Formation Parcours COOP – 22 cours/an	Mai – août / Octobre – avril	Mai – août / Octobre – avril	Mai – août / Octobre – avril
Accompagnement sur mesure (20 heures par projet – Hypothèse de 16-18 projets/an)	En continu	En continu	En continu
Organisation de la remise des bourses du Parcours COOP (2 fois/an)	Avril / Octobre	Avril / Octobre	Avril / Octobre
Développez			
Conception d'outils marketing (encart, bannière)	Janvier		
Promotion, recrutement et mobilisation des partenaires (Parcours Plus +)	En continu	En continu	En continu
Inscription et suivi administratif	En continu	En continu	En continu
Formation Parcours Plus + (6 cours/an)	Mai / Septembre	Mai / Septembre	Mai / Septembre
Coaching Parcours Plus + (6 heures par entreprise)	En continu	En continu	En continu



Budget 2020-2022

Continuum de services à Montréal destiné aux coopératives de travailleurs et de solidarité

Postes de dépenses	2020	2021	2022
Découvrez			
Actualisation et promotion active du site Boussoleentrepreneuriale.com	29 982 \$	25 146 \$	24 217 \$
Formation C'est quoi une coop ?	25 032 \$	24 946 \$	26 168 \$
Organisation de la 2e édition du Rendez-vous montréalais « Pensez COOP »		83 218 \$	
Développement et offre d'une formation adaptée aux besoins des conseillers		4 459 \$	14 416 \$
Démarrez			
Parcours COOP	108 707 \$	96 242 \$	100 967 \$
Développez			
Parcours Plus +	51 084 \$	52 269 \$	55 702 \$
Espaces de bureaux et salles de rencontres équipées pour les participants	26 500 \$	26 250 \$	27 563 \$
Coût total du projet	241 303 \$	312 530 \$	249 032 \$
Contribution de la Ville de Montréal (80 %)	181 823 \$	204 710 \$	128 492 \$
		515 025 \$	

Budget
2020-2022



Le budget
détaillé se
trouve en
Annexe 1

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06];

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **RÉSEAU DE LA COOPÉRATION DU TRAVAIL DU QUÉBEC, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**, personne morale, constituée sous l'autorité de la *Loi sur les coopératives* (RLRQ, c. C-67.2), dont l'adresse principale est le 1431 rue Fullum, bureau 206, Montréal, Québec, H2K 0B5 agissant et représentée par Isabel Faubert Mailloux, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 843858192
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1212884029
Numéro de fournisseur : 235817

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme agit comme organisme de soutien à l'entrepreneuriat collectif qui offre des programmes d'accompagnement et des outils pour aider les entrepreneurs collectifs;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** La directrice de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** le service du Développement économique de la Ville.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme;
- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;
- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui

auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise selon ce qui est spécifié à l'Annexe 1 des présentes;

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.5.6 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration

4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;

4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

le représentant de la Ville peut au besoin demander à rencontrer le CA pour discuter du projet financé par la Ville

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

ARTICLE 5 OBLIGATIONS DE LA VILLE

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de cinq cent quinze mille dollars (515 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2020

5.2.1.1 une somme maximale de soixante mille six cent huit dollars (60 608,00\$) dans les trente jours de la signature de la convention;

5.2.1.2 une somme maximale de soixante mille six cent huit dollars (60 608,00\$) à la remise de la reddition de compte de mi-année de l'année 2020 à la satisfaction du Responsable;

5.2.2 Pour l'année 2021

5.2.2.1 une somme maximale de soixante mille six cent sept dollars (60 607,00\$) à la remise de la reddition de compte de l'année 2020 à la satisfaction du Responsable;

5.2.2.2 une somme maximale de cent deux mille trois cent cinquante-cinq dollars (102 355 \$) à la remise de la reddition de compte de mi-année de l'année 2021 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2022

5.2.3.1 une somme maximale de cent deux mille trois cent cinquante-cinq dollars (102 355 \$) à la remise de la reddition de compte de l'année 2021 à la satisfaction du Responsable;

5.2.3.2 une somme maximale de quatre vingt quatorze mille deux cent trente-trois dollars (94 233 \$) à la remise de la reddition de compte de mi-année de l'année 2022 à la satisfaction du Responsable;

5.2.4 Pour l'année 2023

5.2.4.1 une somme maximale de trente quatre mille deux cent trente-quatre dollars (34 234 \$) à la remise de la reddition de compte de l'année 2022 et de la reddition de compte 2020-2022 à la satisfaction du Responsable;

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragrapes 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8

RÉSILIATION

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9

DURÉE

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 octobre 2022.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10
ASSURANCES

- 10.1** L'Organisme n'est pas tenu de souscrire un contrat d'assurance spécifique pour le Projet.

ARTICLE 11
LICENCE

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12
DÉCLARATIONS ET GARANTIES

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;
 - 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
 - 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
 - 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1431 rue Fullum, bureau 206, Montréal, Québec, H2K 0B5, et tout avis doit être adressé à l'attention de la directrice. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700 rue De La Gauchetière Ouest, 28^e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.


Le^e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2020

**RÉSEAU DE LA COOPÉRATION DU TRAVAIL DU QUÉBEC,
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ**

Par : 
Isabel Faubert Mailloux, directrice

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour de 2020 (Résolution CG).

ANNEXE 1

PROJET

PROJET – en pièces jointes

- Document : Proposition de collaboration au Service de développement économique – 4 juillet 2018

REDDITION DE COMPTE

Documents et délais de transmission

Pour l'année 2020

- Un bilan mi-année faisant état de réalisations du Projet pour la période écoulée (6 mois) et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 31 août 2020 ;
- Un bilan annuel faisant état de réalisations du Projet pour l'année écoulée, un bilan de visibilité accordée au Projet et une reddition de compte (art. 4.5) – au plus tard le 28 février 2021 ;

Pour l'année 2021

- Un bilan mi-année faisant état de réalisations du Projet pour la période écoulée (6 mois) et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 31 août 2021 ;
- Un bilan annuel faisant état de réalisations du Projet pour l'année écoulée, un bilan de visibilité accordée au Projet et une reddition de compte (art. 4.5) – au plus tard le 28 février 2022 ;

Pour l'année 2022

- Un bilan mi-année faisant état de réalisations du Projet pour la période écoulée (6 mois) et un bilan de visibilité accordée au Projet – au plus tard le 31 août 2022 ;
- Un bilan annuel faisant état de réalisations du Projet pour l'année écoulée, un bilan de visibilité accordée au Projet et une reddition de compte (art. 4.5) – au plus tard le 28 février 2023

Pour l'année 2023

- Un bilan final avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2020 à 2022) et une reddition de compte 2020-2022 (art. 4.5) – au plus tard le 28 février 2023.

INDICATEURS

Le bilan des réalisations doit comprendre les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Découvrez

a) pour la Boussole :

Nombre de profils Boussole entrepreneuriale complétés

Nombre de clients issus des communautés anglophones (communautés culturelles incluses)

Diversification du financement de la Boussole (nombre de donateurs et valeur)

Nombre de partenariats pour la Boussole

Nombre de participants à la formation C'est quoi une COOP?

Nombre de séances de formation C'est quoi une COOP? offerte à la communauté anglophone

Nombre participants au webinaire C'est quoi une COOP ?
Nombre de participants (conseillers) et de séance de perfectionnement

b) pour l'événement Développez Mtl – Pensez COOP
Nombre de participants à l'événement Développez Mtl – Pensez COOP
Nombre de conseillers formés
Nombre de futurs entrepreneurs sensibilisés
Nombre et type d'entente de formation avec les organismes en entrepreneuriat

Démarrez

Nombre de cohortes / année
Nombre de participants / cohorte
Nombre d'entreprises / cohorte
Nombre d'heures de coaching / entreprise
Pourcentage de communautés anglophones et culturelles rejoint
Nombre de participants à la demi-journée de sensibilisation

Développez

Nombre d'ateliers / an
Nombre de participants / atelier
Thématiques abordées / atelier
Volume d'affaires nouveau généré par les participants à ces ateliers

* Règle générale, indiquez la hausse ou la diminution par rapport à l'année précédente.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

1. Visibilité

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc. Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : Fier partenaire de la Ville de Montréal
- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins 10 jours ouvrables avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:

- Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
- Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le projet;
- Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : maireesse@ville.montreal.qc.ca.

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.

- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.
- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre le Service des communications de la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Dossier # : 1195008002

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder une contribution financière non récurrente de 515 000 \$ à Réseau COOP pour une durée de trois ans (2020-2022) afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de 3 volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1195008002 Réseau COOP.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Flavia SALAJAN
Préposé au budget
Tél : 514 872-7801

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-12

Sabiha FRANCIS
conseiller(ere) budgetaire
Tél : 5148729366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1198502002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme BAUVAL CMM au montant de 948 170 \$ pour la réception et le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des sept (7) écocentres pour une durée de soixante (60) mois. Dépense totale de 948 170 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 19-17873. Quatre (4) soumissionnaires.

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

1 - d'accorder à la firme Bauval CMM, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception et le traitement du roc, béton, asphalte en provenances des sept (7) écocentres, aux prix de sa soumission soit pour une somme maximale de 948 170 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17873;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes et indexations incluses)</u>
Bauval CMM	1	80 990 \$
Bauval CMM	2	90 889 \$
Bauval CMM	3	141 403 \$
Bauval CMM	4	114 177 \$
Bauval CMM	5	188 830 \$
Bauval CMM	6	131 204 \$
Bauval CMM	7	200 676 \$
TOTAL		948 170 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-27 10:47

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1198502002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme BAUVAL CMM au montant de 948 170 \$ pour la réception et le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des sept (7) écocentres pour une durée de soixante (60) mois. Dépense totale de 948 170 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 19-17873. Quatre (4) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q.; chapitre E-20. 001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. Le Service de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération.

La Ville de Montréal exploite un réseau d'écocentres dont les principales activités consistent à recevoir des matières et les transférer dans des sites de traitement afin qu'elles soient recyclées ou valorisées. Dans cette perspective, le Service de l'environnement doit attribuer des contrats auprès de firmes spécialisées pour assurer, dans le cas présent de cet appel d'offres, le traitement et la valorisation du roc, béton et asphalte.

Le contrat précédant s'échelonnait sur 36 mois et disposait d'une option de prolongation d'un (1) an, pour un maximum de deux (2) prolongations. Un des deux (2) fournisseurs de service retenus dans le cadre de ce contrat a cependant refusé la prolongation. Cela a obligé le Service de l'environnement à octroyer un contrat de type gré à gré, afin de combler le besoin de service pour une année supplémentaire. Cette action a permis d'arrimer les dates de fin des contrats et ainsi lancer un appel d'offres global pour l'ensemble des écocentres, le 16 octobre 2019.

Une sollicitation du marché auprès de firmes a été effectuée par le Service de l'approvisionnement suite à la publication d'un appel d'offres.

Le processus d'appel d'offres s'est déroulé comme suit :

- L'appel d'offres public N° 19-17873 a été lancé le mercredi 16 octobre 2019.
- L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal La Presse et les soumissionnaires ont eu plus de trois (3) semaines pour préparer leur dossier.
- Les soumissions ont été ouvertes le mardi 12 novembre 2019.
- Les soumissions ont un délai de validité de cent quatre-vingt (180) jours calendrier.
- Aucun addenda n'a été produit dans ce dossier.
- Il y a eu cinq (5) preneurs de cahier de charges dont quatre (4) ont déposé une soumission.
- Toutes les soumissions ont été jugées conformes et aucune soumission n'a été rejetée

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0005 - 31 janvier 2019 Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, sans dépense additionnelle, du contrat accordé à Bauval CMM (CG16 0128), pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres

CG16 0128 - 25 février 2016 - Accorder un contrat à Bauval CMM inc. pour le traitement de roc, béton et asphalte en provenance des écocentres Acadie, Côte-des-Neiges, LaSalle, La Petite-Patrie, Saint-Michel et Saint-Laurent, pour une durée de 36 mois comprenant deux options de renouvellement d'une année chacune, pour une somme maximale de 557 386,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14634 (4 soum.)

CE16 0246 - 17 février 2016 d'accorder à Recyclage Notre-Dame inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de réception et de traitement de roc, béton et asphalte en provenance de l'écocentre Rivière-des-Prairies, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 330 871,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14634 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

DESCRIPTION

Les écocentres de la Ville de Montréal ont pour mission première de permettre aux citoyens de venir déposer, dans des espaces dédiés et sécuritaires, diverses matières dans le but d'être réutilisées, recyclées ou valorisées afin d'éviter leur élimination. Les écocentres agissent aussi comme des lieux de sensibilisation citoyenne pour une gestion plus efficiente des matières résiduelles produites.

L'octroi du contrat qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel permettra le recyclage et la réutilisation du roc, béton et asphalte apportés dans les écocentres par les citoyens et les petits entrepreneurs en construction, rénovation et démolition de l'agglomération montréalaise. Les matériaux ne sont pas remis à la ville. Plus précisément, les résidus de roc, béton et asphalte seront réutilisés comme remblais et/ou recyclés dans la production d'agrégats qui seront revendus sur le marché. Cette pratique représente un bon exemple d'économie circulaire.

JUSTIFICATION

Le présent sommaire concerne l'octroi du contrat pour le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des sept (7) écocentres. L'information détaillée des différentes soumissions obtenues se trouve dans la pièce jointe : « Formulaire normalisé ».

Les prix soumis couvrent une période de 60 mois.

En vertu du numéral 7.1 de l'art. 7 du Devis de l'appel d'offres 19-17873, «Advenant qu'un même adjudicataire remporte plusieurs contrats (lots), la Ville se réserve le droit de regrouper les contrats pour constituer un seul et même contrat pour cet adjudicataire. »

Soumissionnaire	Écocentres						
	Acadie	Côte-des-Neiges	LaSalle	La Petite-Patrie	Rivière-des-Prairies	Saint-Laurent	Saint-Michel
	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix soumissionné (taxes incluses)	Prix soumissionné (taxes incluses)
Bauval CMM	77 556 \$	87 035 \$	135 408 \$	109 335 \$	180 824 \$	125 641 \$	192 167 \$
Loiselle Inc.	93 130 \$	104 512 \$	166 599 \$	134 521 \$	222 477 \$	150 870 \$	230 755 \$
Recyclage Notre-Dame	230 496 \$	258 668 \$	412 332 \$	332 939 \$	550 630 \$		
Tria écoénergie	237 377 \$	266 390 \$	424 642 \$	319 337 \$	528 135 \$	358 149 \$	547 786 \$
Estimation du professionnel interne (\$)	87 956 \$	98 706 \$	157 343 \$	127 047 \$	210 117 \$	142 489 \$	217 935 \$
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)	-10 400 \$	-11 671 \$	-21 935 \$	-17 712 \$	-29 293 \$	-16 848 \$	-25 768 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)	-11,82%	-11,82%	-13,94%	-13,94%	-13,94%	-11,82%	-11,82%

L'entreprise Bauval CMM a présenté les prix les plus bas comparativement aux autres firmes. Elle connaît déjà la qualité de la matière en provenance des écocentres puisqu'elle reçoit cette matière depuis quelques années.

Également, étant spécialisée spécifiquement dans le recyclage de roc, béton et asphalte, cela pourrait expliquer en partie les prix présentés par Bauval CMM.

Bien que le montant de la plus basse soumission soit de moins de 1 000 000 \$ et que la firme ayant présenté ce prix soit retenue dans le présent sommaire décisionnel, des vérifications ont été faites pour ce qui concerne la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et les entreprises ont démontré qu'elles disposent de l'attestation de l'Autorité des marchés publics (AMP).

Aucune des entreprises concernées ne se retrouve au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

Aucune des entreprises concernées ne se retrouve sur la liste des entreprises à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme requise pour l'ensemble du contrat est évaluée à 948 170 \$ incluant les taxes et les indexations annuelles au coût de la vie. Ces sommes sont réparties sur une période de six (6) années financières et se présentent comme suit :

Soumissionnaire	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Bauval CMM	151 328 \$	182 225 \$	188 930 \$	192 709 \$	196 563 \$	33 416 \$	948 170 \$

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement de la Direction de la gestion des matières résiduelles du Service de l'environnement, au poste budgétaire Services techniques - gestion des matières résiduelles, et sera assumée entièrement par l'agglomération. Pour plus de détails sur les calculs, voir la pièce jointe « Aspect financier ».

Le montant soumissionné par l'entreprise Bauval CMM demeure stable depuis l'octroi du dernier contrat en 2015.

Cette dépense est prévue au budget du Service de l'environnement en 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le recyclage des matières en provenance des écocentres s'inscrit dans le Plan Montréal durable 2016-2020 pour lequel la Ville s'est engagée à atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) et des matières organiques (60 %) d'ici 2020. La Ville s'est également inscrite dans le cadre du C40 Cities à atteindre un taux de détournement de l'enfouissement de 70 % d'ici 2030. Ces priorités sont réitérées dans le projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025, dont le processus de consultation publique a été lancé en novembre 2019.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat permettra de poursuivre la valorisation du roc, béton et asphalte apporté par les citoyens et les petits entrepreneurs aux écocentres pour les cinq (5) prochaines années. Autrement, les matériaux pourraient être dirigés vers des sites d'enfouissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 février 2020
Conseil d'agglomération : 27 février 2020
Début du contrat : 1er mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Myriem LAKLALECH)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu ST-PIERRE
agent(e) de recherche

Tél : 514 872-9232
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-26

Paula URRRA
Chef de Division collecte transport et
traitement MR

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Arnaud BUDKA
Directeur de la gestion des matières résiduelles
Tél : 514 868-8765
Approuvé le : 2020-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur
Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2020-01-27

Dossier # : 1198502002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme BAUVAL CMM au montant de 948 170 \$ pour la réception et le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des sept (7) écocentres pour une durée de soixante (60) mois. Dépense totale de 948 170 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 19-17873. Quatre (4) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17873 Intervention.pdf](#)[19-17873 TCP.pdf](#)[19-17873 Ajustement distance.pdf](#)



[19-17873 SEO _ Liste des commandes.pdf](#)[19-17873 pv.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Myriem LAKLALECH
Agente d'approvisionnement
Tél : 514-872-1998

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-09

Lina PICHE
C/S app.strat.en biens
Tél : 514-868-5740
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Bauval CMM	77 556,38 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
Recyclage Notre Dame	230 496,13 \$	<input type="checkbox"/>	1
Loiselle inc.	93 129,75 \$	<input type="checkbox"/>	1
Tria Écoénergie	237 377,39 \$	<input type="checkbox"/>	1
Bauval CMM	87 035,51 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Recyclage Notre Dame	258 667,88 \$	<input type="checkbox"/>	2
Loiselle inc.	104 512,28 \$	<input type="checkbox"/>	2
Tria Écoénergie	266 390,18 \$	<input type="checkbox"/>	2
Bauval CMM	135 407,77 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3
Recyclage Notre Dame	412 331,97 \$	<input type="checkbox"/>	3
Loiselle inc.	166 598,78 \$	<input type="checkbox"/>	3
Tria Écoénergie	424 641,77 \$	<input type="checkbox"/>	3
Bauval CMM	109 335,48 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	4
Recyclage Notre Dame	332 938,86 \$	<input type="checkbox"/>	4
Loiselle inc.	134 520,75 \$	<input type="checkbox"/>	4
Tria Écoénergie	319 337,31 \$	<input type="checkbox"/>	4

Bauval CMM	180 824,06 \$	√	5
Recyclage Notre Dame	550 629,65 \$		5
Loiselle inc.	222 476,63 \$		5
Tria Écoénergie	528 134,79 \$		5
Bauval CMM	125 641,34 \$	√	6
Loiselle inc.	150 870,20 \$		6
Tria Écoénergie	358 149,08 \$		6
Bauval CMM	192 167,49 \$	√	7
Loiselle inc.	230 754,83 \$		7
Tria Écoénergie	547 786,32 \$		7

Information additionnelle

Nous avons eu cinq (5) preneurs de cahier de charges, sur les cinq (5) un (1) seul n'a pas soumissionné, il ne trouvait pas de compagnie de transport, mais le transport n'est pas nécessaire s'il se fait livrer sur son site de valorisation.

Préparé par :

Le - -

No de l'appel d'offres

19-17873

Agent d'approvisionnement

Myriem Laklalech

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données			
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses		
LOT1	Écocentre Acadie	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	4500	tonnes métriques	1	14,99 \$	67 455,00 \$	77 556,39 \$		
		Total (Bauval CMM)							67 455,00 \$	77 556,39 \$		
		Loiselle inc	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	4500	tonnes métriques	1	18,00 \$	81 000,00 \$	93 129,75 \$		
		Total (Loiselle inc)							81 000,00 \$	93 129,75 \$		
		Recyclage Notre Dame	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	4500	tonnes métriques	1	44,55 \$	200 475,00 \$	230 496,13 \$		
		Total (Recyclage Notre Dame)							200 475,00 \$	230 496,13 \$		
		TRIA Écoénergie	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	4500	tonnes métriques	1	45,88 \$	206 460,00 \$	237 377,39 \$		
		Total (TRIA Écoénergie)							206 460,00 \$	237 377,39 \$		
		LOT2	Écocentre Côte des Neiges	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	5050	tonnes métriques	1	14,99 \$	75 699,50 \$	87 035,50 \$
				Total (Bauval CMM)						75 699,50 \$	87 035,50 \$	
				Loiselle inc	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	5050	tonnes métriques	1	18,00 \$	90 900,00 \$	104 512,28 \$
				Total (Loiselle inc)						90 900,00 \$	104 512,28 \$	
Recyclage Notre Dame	0			Réception et traitement de roc béton et asphalte	5050	tonnes métriques	1	44,55 \$	224 977,50 \$	258 667,88 \$		
Total (Recyclage Notre Dame)								224 977,50 \$	258 667,88 \$			
		TRIA Écoénergie	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	5050	tonnes métriques	1	45,88 \$	231 694,00 \$	266 390,18 \$		
		Total (TRIA Écoénergie)						231 694,00 \$	266 390,18 \$			

No de l'appel d'offres

19-17873

Agent d'approvisionnement

Myriem Laklalech

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT3	Écocentre LaSalle	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	8050	tonnes métriques	1	14,63 \$	117 771,50 \$	135 407,78 \$
		Total (Bauval CMM)							117 771,50 \$	135 407,78 \$
		Loiselle inc	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	8050	tonnes métriques	1	18,00 \$	144 900,00 \$	166 598,78 \$
		Total (Loiselle inc)							144 900,00 \$	166 598,78 \$
		Recyclage Notre Dame	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	8050	tonnes métriques	1	44,55 \$	358 627,50 \$	412 331,97 \$
		Total (Recyclage Notre Dame)						358 627,50 \$	412 331,97 \$	
		TRIA Écoénergie	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	8050	tonnes métriques	1	45,88 \$	369 334,00 \$	424 641,77 \$
		Total (TRIA Écoénergie)						369 334,00 \$	424 641,77 \$	
LOT4	Écocentre Petite Patrie	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	6500	tonnes métriques	1	14,63 \$	95 095,00 \$	109 335,48 \$
		Total (Bauval CMM)							95 095,00 \$	109 335,48 \$
		Loiselle inc	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	6500	tonnes métriques	1	18,00 \$	117 000,00 \$	134 520,75 \$
		Total (Loiselle inc)							117 000,00 \$	134 520,75 \$
		TRIA Écoénergie	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	6500	tonnes métriques	1	42,73 \$	277 745,00 \$	319 337,31 \$
		Total (TRIA Écoénergie)						277 745,00 \$	319 337,31 \$	
		Recyclage Notre Dame	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	6500	tonnes métriques	1	44,55 \$	289 575,00 \$	332 938,86 \$
		Total (Recyclage Notre Dame)						289 575,00 \$	332 938,86 \$	

No de l'appel d'offres

19-17873

Agent d'approvisionnement

Myriem Laklalech

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT5	Écocentre Rivière des Prairies	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	10750	tonnes métriqu es	1	14,63 \$	157 272,50 \$	180 824,06 \$
		Total (Bauval CMM)							157 272,50 \$	180 824,06 \$
		Loiselle inc	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	10750	tonnes métriqu es	1	18,00 \$	193 500,00 \$	222 476,63 \$
		Total (Loiselle inc)							193 500,00 \$	222 476,63 \$
		TRIA Écoénergie	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	10750	tonnes métriqu es	1	42,73 \$	459 347,50 \$	528 134,79 \$
		Total (TRIA Écoénergie)							459 347,50 \$	528 134,79 \$
		Recyclage Notre Dame	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	10750	tonnes métriqu es	1	44,55 \$	478 912,50 \$	550 629,65 \$
		Total (Recyclage Notre Dame)							478 912,50 \$	550 629,65 \$
LOT6	Écocentre St- Lauret	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	7290	tonnes métriqu es	1	14,99 \$	109 277,10 \$	125 641,35 \$
		Total (Bauval CMM)							109 277,10 \$	125 641,35 \$
		Loiselle inc	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	7290	tonnes métriqu es	1	18,00 \$	131 220,00 \$	150 870,20 \$
		Total (Loiselle inc)							131 220,00 \$	150 870,20 \$
		TRIA Écoénergie	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	7290	tonnes métriqu es	1	42,73 \$	311 501,70 \$	358 149,08 \$
		Total (TRIA Écoénergie)							311 501,70 \$	358 149,08 \$
LOT7	Écocentre St- Michel	Bauval CMM	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	11150	tonnes métriqu es	1	14,99 \$	167 138,50 \$	192 167,49 \$
		Total (Bauval CMM)							167 138,50 \$	192 167,49 \$

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

19-17873

Agent d'approvisionnement

Myriem Laklalech

Conformité	Oui
-------------------	-----

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT7	Écocentre St-Michel	Loiselle inc	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	11150	tonnes métriques	1	18,00 \$	200 700,00 \$	230 754,83 \$
		Total (Loiselle inc)							200 700,00 \$	230 754,83 \$
		TRIA Écoénergie	0	Réception et traitement de roc béton et asphalte	11150	tonnes métriques	1	42,73 \$	476 439,50 \$	547 786,32 \$
		Total (TRIA Écoénergie)							476 439,50 \$	547 786,32 \$

AO 19-17873 Valorisation du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres de l'agglomération de Montréal

Tableau d'ajustement du prix à la distance

Lot 1 Écocentre Acadie (1200 Henri Bourassa)	Bauval CMM (8080 boul Cavendish)	Recyclage Notre Dame (9000 Avenue Marien)	TRIA Écoénergie (1985 Jean Marie Langlois)	Loiselle inc. (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,99 \$	44,55 \$	45,88 \$	18,00 \$
Prix total soumis ttc	77 556,39 \$	230 496,13 \$	237 377,39 \$	93 129,75 \$
FA	0,31	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	20,00	41,20	64,40	87,8
Tonnage	4 500,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
C1 = P*T	67 455,00	200 475,00	206 460,00	81 000,00
C2 = T*D*0,31	27 900,00	57 474,00	89 838,00	122 481,00
C = C1 + C2	95 355,00 \$	257 949,00 \$	296 298,00 \$	203 481,00 \$
TPS	4 767,75 \$	12 897,45 \$	14 814,90 \$	10 174,05 \$
TVQ	9 511,66	25 730,41	29 555,73	20 297,23
Coût global ttc	109 634,41 \$	296 576,86 \$	340 668,63 \$	233 952,28 \$

Lot 2 Écocentre Côte des Neiges (6925, Chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal, H3S 2B6)	Bauval CMM (8080 boul Cavendish)	Recyclage Notre Dame (9000 Avenue Marien)	TRIA Écoénergie (1985 Jean Marie Langlois)	Loiselle inc. (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,99 \$	44,55 \$	45,88 \$	18,00 \$
Prix total soumis ttc	87 035,50 \$	258 667,88 \$	266 390,18 \$	104 512,28 \$
FA	0,31	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	13,00	43,00	52,90	100
Tonnage	5 050,00	5 050,00	5 050,00	5 050,00
C1 = P*T	75 699,50	224 977,50	231 694,00	90 900,00
C2 = T*D*0,31	20 351,50	67 316,50	82 814,95	156 550,00
C = C1 + C2	96 051,00 \$	292 294,00 \$	314 508,95 \$	247 450,00 \$
TPS	4 802,55 \$	14 614,70 \$	15 725,45 \$	12 372,50 \$
TVQ	9 581,09	29 156,33	31 372,27	24 683,14
Coût global ttc	110 434,64 \$	336 065,03 \$	361 606,67 \$	284 505,64 \$

Lot 3 Écocentre LaSalle (7272 rue St Patrick)	Bauval CMM (8080 boul Cavendish)	Recyclage Notre Dame (9000 Avenue Marien)	TRIA Écoénergie (1985 Jean Marie Langlois)	Loiselle inc. (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,63 \$	44,55 \$	45,88 \$	18,00 \$
Prix total soumis ttc	135 407,78 \$	412 331,97 \$	424 641,77 \$	166 598,78 \$
FA	0,31	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	29,30	61,20	47,60	116
Tonnage	8 050,00	8 050,00	8 050,00	8 050,00
C1 = P*T	117 771,50	358 627,50	369 334,00	144 900,00
C2 = T*D*0,31	73 118,15	152 724,60	118 785,80	289 478,00
C = C1 + C2	190 889,65 \$	511 352,10 \$	488 119,80 \$	434 378,00 \$
TPS	9 544,48 \$	25 567,61 \$	24 405,99 \$	21 718,90 \$
TVQ	19 041,24	51 007,37	48 689,95	43 329,21
Coût global ttc	219 475,38 \$	587 927,08 \$	561 215,74 \$	499 426,11 \$

Lot 4 Écocentre Petite Patrie (1100 rue des Carrières)	Bauval CMM (8080 boul Cavendish)	Recyclage Notre Dame (9000 Avenue Marien)	TRIA Écoénergie (1985 Jean Marie Langlois)	Loiselle inc. (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,63 \$	44,55 \$	42,73 \$	18,00 \$
Prix total soumis ttc	109 335,48 \$	332 938,86 \$	319 337,31 \$	134 520,75 \$
FA	0,31	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	26,20	32,30	50,20	104
Tonnage	6 500,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
C1 = P*T	95 095,00	289 575,00	277 745,00	117 000,00
C2 = T*D*0,31	52 793,00	65 084,50	101 153,00	209 560,00
C = C1 + C2	147 888,00 \$	354 659,50 \$	378 898,00 \$	326 560,00 \$
TPS	7 394,40 \$	17 732,98 \$	18 944,90 \$	16 328,00 \$
TVQ	14 751,83	35 377,29	37 795,08	32 574,36
Coût global ttc	170 034,23 \$	407 769,76 \$	435 637,98 \$	375 462,36 \$

Lot 5 Écocentre Rivière des Prairies (11400 rue Léopold-Christin)	Bauval CMM (8080 boul Cavendish)	Recyclage Notre Dame (9000 Avenue Marien)	TRIA Écoénergie (1985 Jean Marie Langlois)	Loiselle inc. (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,63 \$	44,55 \$	42,73 \$	18,00 \$
Prix total soumis ttc	180 824,06 \$	550 629,65 \$	528 134,79 \$	222 476,63 \$
FA	0,31	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	49,00	4,80	76,90	105
Tonnage	10 750,00	10 750,00	10 750,00	10 750,00
C1 = P*T	157 272,50	478 912,50	459 347,50	193 500,00
C2 = T*D*0,31	163 292,50	15 996,00	256 269,25	349 912,50
C = C1 + C2	320 565,00 \$	494 908,50 \$	715 616,75 \$	543 412,50 \$
TPS	16 028,25 \$	24 745,43 \$	35 780,84 \$	27 170,63 \$
TVQ	31 976,36	49 367,12	71 382,77	54 205,40
Coût global ttc	368 569,61 \$	569 021,05 \$	822 780,36 \$	624 788,52 \$

Lot 6 Écocentre St-Laurent (3535 Sartelon)	Bauval CMM (8080 boul Cavendish)	TRIA Écoénergie (1985 Jean Marie Langlois)	Loiselle inc. (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,99 \$	42,73 \$	18,00 \$
Prix total soumis ttc	125 641,34 \$	358 149,08 \$	150 870,20 \$
FA	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	12,20	66,70	91,00
Tonnage	7 290,00	7 290,00	7 290,00
C1 = P*T	109 277,10	311 501,70	131 220,00
C2 = T*D*0,31	27 570,78	150 735,33	205 650,90
C = C1 + C2	136 847,88 \$	462 237,03 \$	336 870,90 \$
TPS	6 842,39 \$	23 111,85 \$	16 843,55 \$
TVQ	13 650,58	46 108,14	33 602,87
Coût global ttc	157 340,85 \$	531 457,03 \$	387 317,32 \$

Lot 7 Écocentre St-Michel (2475 rue des Regrattiers)	Bauval CMM (8080 boul Cavendish)	TRIA Écoénergie (1985 Jean Marie Langlois)	Loiselle inc. (2535 1er rue, sainte Sophie)
PRIX UNITAIRE SOUMIS	14,99 \$	42,73 \$	18,00 \$
Prix total soumis ttc	192 167,49 \$	547 786,32 \$	230 754,83 \$
FA	0,31	0,31	0,31
D (A+R)	22,80	76,20	100,00
Tonnage	11 150,00	11 150,00	11 150,00
C1 = P*T	167 138,50	476 439,50	200 700,00
C2 = T*D*0,31	78 808,20	263 385,30	345 650,00
C = C1 + C2	245 946,70 \$	739 824,80 \$	546 350,00 \$
TPS	12 297,34 \$	36 991,24 \$	27 317,50 \$
TVQ	24 533,18	73 797,52	54 498,41
Coût global ttc	282 777,22 \$	850 613,56 \$	628 165,91 \$



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17873

Numéro de référence : 1312513

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Valorisation du roc, béton et asphalte en provenance des écocentres de l'agglomération de Montréal

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> BauVal Inc. 2006-210 boul de Montarville Boucherville, QC, J4B 6T3 http://www.bauval.com NEQ : 1161846663	Madame Priscilla Renaud Téléphone : 450 377-4544 Télécopieur : 450 377-3309	Commande : (1654633) 2019-10-20 11 h 35 Transmission : 2019-10-20 11 h 35	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Loïselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gaignard Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	Commande : (1660906) 2019-11-05 10 h 12 Transmission : 2019-11-05 10 h 12	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Recy-Béton inc 10575 Henri-Bourassa Est, Montréal, QC, H1C 1G6 http://www.recybeton.com NEQ : 1146028767	Monsieur Donato Venafro Téléphone : 514 881-8002 Télécopieur : 514 881-2742	Commande : (1653988) 2019-10-17 15 h 29 Transmission : 2019-10-17 15 h 29	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> recyclage notre-dame inc 8155 rue larrey Montréal, QC, h1j2i5 NEQ : 1146231148	Monsieur Maxim Sylvestre Téléphone : 514 645-5200 Télécopieur : 514 645-4422	Commande : (1653950) 2019-10-17 14 h 58 Transmission : 2019-10-17 14 h 58	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Tria Écoénergie inc. 1985 Jean-Marie Langlois La Prairie, QC, j5r5z8 NEQ : 1170074406	Monsieur Roger Tisseur Téléphone : 450 659-9333 Télécopieur : 450 659-2454	Commande : (1653848) 2019-10-17 13 h 28 Transmission : 2019-10-17 13 h 28	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes. <input type="checkbox"/> Organisme public.			

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1198502002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles
Objet :	Accorder un (1) contrat à la firme BAUVAL CMM au montant de 948 170 \$ pour la réception et le traitement du roc, béton et asphalte en provenance des sept (7) écocentres pour une durée de soixante (60) mois. Dépense totale de 948 170 \$ taxes incluses. Appel d'offres public numéro 19-17873. Quatre (4) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Info_comptable ENV 1198502002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

co-auteur:
Jean-Francois Ballard
514-872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-19

Marie-Claude JOLY
Conseillère budgetaire
Tél : 514-872-6052

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

**Dossier # : 1198023004**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec Englobe Corp. (162 804,60 \$), Loisselle inc. (2 158 187,45 \$) et Sanexen services environnementaux inc. (703 647,00 \$), pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 19-17924 - (Montant estimé des ententes : 3 478 334,91 \$, taxes incluses (Contrats : 3 024 639,05 \$ + variations de quantités : 453 695,86 \$ - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de **24 mois** par laquelle Englobe Corp., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour une somme maximale de 162 804,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **19-17924** ;
2. d'autoriser une dépense de 24 420,69 \$ taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux; et ce, au rythme des besoins à combler.

4. de recommander au conseil d'agglomération :

de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour une durée de **24 mois**, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux , pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres

public **19-17924** ;

Firmes	Montant (taxes incluses)
Loiselle Inc. (7 contrats)	2 158 187,45 \$
Sanexen services environnementaux Inc.(1 contrat)	703 647,00 \$

5. d'autoriser une dépense de 429 275,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

6. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-04 09:30

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198023004

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction des réseaux d'eau , Division Expertise d'entretien
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres avec Englobe Corp. (162 804,60 \$), Loisselle inc. (2 158 187,45 \$) et Sanexen services environnementaux inc. (703 647,00 \$), pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 19-17924 - (Montant estimé des ententes : 3 478 334,91 \$, taxes incluses (Contrats : 3 024 639,05 \$ + variations de quantités : 453 695,86 \$ - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour objet la conclusion d'ententes-cadres pour le traitement et l'élimination de sols contaminés découlant des travaux d'entretien des infrastructures pour l'ensemble des arrondissements. Ces ententes-cadres seront disponibles pour les 19 arrondissements de la Ville ainsi que pour les services centraux.

En octobre 2017, les contrats pour la fourniture de sites, la valorisation, le traitement, l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux ont été octroyés conformément aux documents d'appel d'offres 17-16180. L'octroi a été effectué par zone et par type de sol aux plus bas soumissionnaires conformes en fonction de leurs prix unitaires, à la tonne ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance, soit les firmes suivantes : Recyclage Notre-Dame inc., pour un montant de 4 510 251,49\$, Englobe Corp, pour un montant de 1 976 688,14 \$, et Northex Environnement inc., pour un montant de 835 580,81 \$, incluant les taxes. Ces ententes-cadres étaient valides pour une période de quatorze (14) mois se terminant le 31 décembre 2018, avec une option de prolongation de douze (12) mois qui a été utilisée et donc a prolongé les ententes-cadres jusqu'au 31 décembre 2019. En octobre 2019, le Service de l'eau en collaboration avec le Service de l'environnement et du Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres afin de combler ce service.

L'appel d'offres 19-17924 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le Journal de Montréal. La publication a eu lieu durant une période de 75 jours calendriers, soit du 23 octobre 2019 au 07 janvier 2020. Les soumissions reçues sont valides pour une période de 180 jours calendrier.

Six addendas ont été émis:

Addenda 1 - le 28 octobre 2019 pour des modifications au bordereau de soumissions et à l'annexe 1,

Addenda 2 - le 8 novembre 2019 pour un déplacement de date de dépôt des soumissions,

Addenda 3 - le 13 novembre 2019 pour répondre à des questions,

Addenda 4 - le 4 décembre 2019 pour un déplacement de date de dépôt de soumissions,

Addenda 5 - le 12 décembre 2019 pour des modifications à l'ensemble des documents de l'appel d'offres et répondre à une question,

Addenda 6 - le 18 décembre 2019 pour le déplacement de la date d'ouverture des soumissions au mardi 7 janvier 2020, découlant d'une recommandation du Bureau de l'inspecteur général de la Ville de Montréal (BIG) afin de respecter le temps d'affichage de l'appel d'offres suivant la publication de l'addenda #5 du 12 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0487 - 28 septembre 2017 - Conclure des ententes-cadres collectives avec Recyclage Notre-Dame inc. (4 510 251,49 \$, taxes incluses, excluant la livraison), Englobe Corp (1 976 688,14 \$, taxes incluses, excluant la livraison), et Northex Environnement inc., (835 580,81 \$, taxes incluses, excluant la livraison) pour une période de 14 mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 17-16180 (3 soum.) (Montant total estimé des ententes-cadres: 7 322 520,44 \$, incluant les taxes).

CG16 0575 - 27 octobre 2016 - Conclure avec les firmes Recyclage Notre-Dame inc., Sanexen Services Environnementaux inc et Solution Eau, Air, Sol, trois (3) ententes-cadres d'une période de 12 mois avec deux options de renouvellement de 12 mois pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés provenant des arrondissements - Appel d'offres public 17-15528 - (3 soum.) (Montant total estimé des ententes-cadres : 1 871 288,55 \$, incluant les taxes.).

CG13 0302 - 29 août 2013 - Conclure une entente-cadre collective pour 36 mois avec la firme Recyclage Notre-Dame inc., pour la fourniture sur demande de sites pour la disposition, le traitement et l'élimination de sols contaminés. Appel d'offres public 13-12772. (3 soum.) (Montant total estimé de l'entente-cadre : 596 436,26 \$ \$, incluant les taxes.

DESCRIPTION

Les présentes ententes-cadres visent la mise à disposition de sites de traitement et d'élimination de sols contaminés et de matières résiduelles découlant des travaux d'entretien des infrastructures pour quatorze (14) des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville ainsi que pour les services corporatifs, conformément aux lois et règlements en vigueur. Les cinq (5) autres arrondissements seront desservis dans une autre entente traitée dans un autre dossier.

Les entreprises recommandées doivent recevoir, traiter et éliminer les sols contaminés et les matières résiduelles selon leurs caractérisations, le tout conformément aux exigences du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ou des autorités locales compétentes si les sites de réception, de traitement et d'élimination des sols contaminés et des matières résiduelles sont situés à l'extérieur du Québec.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les quantités consommées lors des dernières ententes-cadres de l'appel d'offres 17-16180, mais n'engagent aucunement la Ville à consommer la totalité.

Les prix sont fermes pour toute la durée des ententes-cadres.

La formule de prix applicable pour le présent appel d'offres est l'option de prix unitaire ajusté. Le soumissionnaire n'est pas tenu de soumissionner pour le traitement de tous les types de sols et de matières résiduelles. Cependant, toute entreprise qui propose un prix pour le traitement d'un type de sol doit soumettre ce même prix pour chaque zone indiquée au bordereau de soumission. Le prix par type de sol ou de matière résiduelle doit donc être unique et doit être proposé pour l'ensemble des arrondissements. Le nombre de kilomètres entre le centroïde de la zone et le lieu de livraison proposé par le soumissionnaire sera calculé par la Ville pour chaque type de sols et de matières résiduelles soumissionnés et pour chaque zone. Il sera obtenu en utilisant l'application de Google; Google Map, pour obtenir un itinéraire avec la circulation en temps réel. Cette distance permet de calculer le prix ajusté pour chaque zone, qui sera utilisé pour déterminer les soumissions les plus avantageuses pour la Ville.

L'octroi est effectué par zone (8 zones) et par type de sol et de matières résiduelles (6), pour un total de quarante-huit (48) contrats, aux plus bas soumissionnaires conformes en fonction de leurs prix unitaires à la tonne ajustée avec le facteur d'ajustement de la distance. Un facteur d'ajustement de la distance a été appliqué pour tenir compte du coût internet de transport puisque les prix soumissionnés excluent la livraison.

Le présent dossier concerne neuf (9) des quarante-huit (48) contrats pour six (6) des huit (8) zones. Les trente-neuf (39) autres contrats font l'objet d'un autre dossier en vertu des règles d'octrois de contrats.

Puisqu'il s'agit de services provenant d'un secteur de marché à risque modéré, le service de l'approvisionnement a exigé une garantie de soumission de 20 000 \$ pour chaque zone soumissionnée et une garantie d'exécution de 10 % par zone du montant total du contrat, qui devra être fourni par l'adjudicataire recommandé.

JUSTIFICATION

La conclusion des ententes-cadres permettra d'assurer la disposition des sols contaminés et des matières résiduelles présentes dans les sols de façon à assurer le respect des normes environnementales et des lois en vigueur.

Dans le cadre de l'appel d'offres 19-17924, il y a eu 21 preneurs du cahier des charges, dont un (1) bureau d'avocat et trois (3) instances municipales :

Nous avons reçu 6 soumissions de la part de :

- Recyclage Notre-Dame inc.
- Englobe Corp.
- GFL Environmental inc.
- Loïselle inc.
- Sanexen services environnementaux inc.
- Solum Environnement (2010) inc.

Quelques firmes ont expliqué leurs motifs de refus :

- Considèrent que le cautionnement de soumission et d'exécution exigé sera supérieur aux revenus potentiels
- Considèrent que leurs engagements dans d'autres projets ne leur permettent pas d'effectuer le travail dans le délai requis
- Affirment que leur carnet de commandes est complet
- Elles ont soumissionnés avec leur filiale Solum environnement (2010) inc.

- Ne sont pas intéressés suite à la lecture des documents
- Ne fournissent pas le service demandé
- N'ont pas d'intérêt pour le type de sol
- Visualisation des documents en raison d'une plainte sur l'appel d'offres

À la suite de l'analyse administrative et technique, Solum Environnement n'a pas été déclaré conforme, car elle n'a pas déposé une garantie de soumission de 20 000 \$ par lot soumissionné, Recyclage Notre-Dame n'a pas été déclarée conforme pour avoir omis de fournir leur certificat d'autorisation du centre de transfert de matières résiduelles et le certificat d'autorisation valide du lieu de stockage des sols, GFL environnement n'a pas été déclaré conforme puisque l'attestation ne certifie pas que le lieu de livraison est autorisé à recevoir les sols pour chacune des catégories de sols contaminés, inconditionnellement.

Le tableau 19-17924_TCP4 résume les prix soumissionnés avec ajustement et sans ajustement du facteur de distance ainsi que les écarts de prix.

L'écart entre les prix soumissionnés s'explique par l'ouverture des marchés grâce aux modifications réglementaires autorisant certaines carrières à recevoir les sols AB. La baisse de prix dans les sols AB pourrait s'expliquer par un plus grand intérêt des soumissionnaires pour cette catégorie puisque la totalité des soumissionnaires a affiché un prix. Pour les autres catégories, une hausse des prix peut être causée par un moins grand nombre de joueurs intéressés puisque ce n'est pas la totalité des soumissionnaires qui ont affiché un prix pour ces catégories. De plus, la moitié des soumissionnaires a été déclarée non conforme.

Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'est assurée de la conformité de la soumission et octroi le contrat par article et par zone au plus bas soumissionnaire conforme en fonction de son prix unitaire à la tonne ajustée avec le facteur de la distance.

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, le service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues :

- Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA).
- Le présent dossier d'appel d'offres requérant la présentation de l'attestation de l'Autorité des marchés publics, celle-ci a bien été jointe à chacune des soumissions.
- Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment s'être conformés en tout point au Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit.

Le tableau 19-17924_TCP3 illustre les adjudicataires pour chaque type de sol de chaque zone.

L'estimation réalisée par le Service de l'environnement pour les neuf (9) contrats de ce dossier, selon les quantités indiquées au bordereau et pour une période de vingt-quatre (24) mois, est de :

3 053 241,60 \$ + taxes 457 222,93 \$ = 3 510 464,53 \$

Les montants à octroyer par fournisseur pour les présentes ententes sont de:

Entreprises	Coût taxes incluses	Variation de quantité (15 %)	Total
Sanexen Services Environnementaux inc.	703 647,00 \$	105 547,05 \$	809 194,05 \$
Loiselle inc.	2 158 187,45 \$	323 728,12 \$	2 481 915,57 \$
Englobe Corp.	162 804,60 \$	24 420,69 \$	187 225,29 \$
Total	3 024 639,05 \$	453 695,86 \$	3 478 334,91 \$

Ce qui représente une variation globale à la baisse de -13,84 % de l'estimation réalisée à l'interne.

Un montant équivalent à quinze (15) % du montant total octroyé, soit 453 695,86 \$, incluant les taxes, a été ajouté en prévision des variations de quantités possibles au contrat.

Aucune contingence n'est prévue au contrat.

Le contrat prévoit des modalités de prolongation de douze (12) mois au terme des présentes ententes. La valeur de cette prolongation, s'il y a lieu, sera estimée selon les besoins requis et fera l'objet d'un autre dossier décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les soumissionnaires s'engagent à se conformer aux lois, règlements et normes environnementales en vigueur, et ce, dans tous les aspects de leurs activités;

L'ajustement des prix effectués à l'aide du facteur de transport contribue à renforcer une des 4 priorités d'interventions inscrites dans le plan Montréal durable 2016-2020, soit de réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles. Le facteur contribue à favoriser les lieux de livraison situés les moins loin de la ville afin de minimiser la distance de transport pour minimiser les coûts internes puisque la livraison n'est pas incluse dans les prix soumissionnés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour les arrondissements et les services centraux en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume. De plus, l'absence d'ententes-cadres causerait d'importants problèmes aux opérations de la Ville.

L'entente-cadre passée est échuë depuis le 31 décembre dernier. Afin de maintenir le service, il est important de rétablir des ententes-cadres puisque le Service de l'environnement a réalisé des ententes gré à gré avec certains fournisseurs valides jusqu'au 31 mars 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sous la forme d'un bulletin info-achats sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres collectives :

- Comité exécutif : le 12 février 2020
- Conseil municipal : le 24 février 2020
- Conseil d'agglomération : le 27 février 2020
- Début du contrat prévu : le 1er avril 2020
- Fin du contrat : le 31 mars 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Michael SAOUMAA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Claire MERCKAERT, Service de l'environnement

Lecture :

Claire MERCKAERT, 21 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime LEBEL
Ingénieur jr. - Environnement

Tél : 514-868-4669

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-20

Rémi LACROIX
Chef de section Intervention

Tél : 872-3973

Télécop. : 514 872-8827

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Dominique DEVEAU
Directrice des réseaux d'eau
Tél : 514 872-4023
Approuvé le : 2020-02-03

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-02-04

Le 5 avril 2017

**SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.
A/S MONSIEUR RÉJEAN LOISELLE
9035, RUE DE CHÂTEAUNELIF
ENTRÉE 1, BUREAU 200
BROSSARD (QC) J4Z 3V4**

N° de décision : 2017-CPSM-1021694

N° de client : 2700007373

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVA-TECH
- EXCAVA-TECH DÉNEIGEMENT
- REGENERATION
- RÉGÉNÉRATION
- SANEXEN
- SANEXEN ENVIRONMENTAL SERVICES INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). **SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.** demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **14 juillet 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la **LGOP**.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la **LCOP** et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Québec

Place de la Cité, 1000^e Étage
2500, boulevard Laurier, bureau 400
Québec, Québec G2T 2C2
Téléphone : 418 625-2000
Télécopieur : 418 625-9522
Numéro sans frais : 1 877 503-4200

Montréal

100, avenue Wilfrid-Loi, 10^e étage
L.R. 200, rue de la Banque
Bureau 1000
Téléphone : 514 281-2121
Télécopieur : 514 271-2000

Le 20 mars 2017

EXCAVATION LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2017-CPSM-1017905

N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EXCAVATION LOISELLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'Letellier'.

Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 1^{er} mars 2017

ENGLOBE CORP.
A/S MADAME LINDA BEAUDIN
4495, BOUL WILFRID-HAMEL, BUREAU 100
QUÉBEC (QC) G1P 2J7

N° de décision : 2017-CPSM-1012565

N° de client : 2700022980

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l' « **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL
- COENTREPRISE LVM-QUALITAS
- COENTREPRISE LVM-TECHNILSOL/QUALITAS
- COENTREPRISE LVM-TECHNISOL/QUALITAS, UNE DIVISION DE ENGLOBE CORP.
- CONSORTIUM AQUA-TERRA
- CONSORTIUM AQUA-TERRA, UNE DIVISION DE ENGLOBE CORP.
- CONSORTIUM LVM-SHERMONT
- EG
- ENGLOBE
- LVM/TECHNO REM
- STANTEC/ENGLOBE
- TANKNOLOGIE
- TANKNOLOGY
- TANKNOLOGIE, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
- TANKNOLOGY, A DIVISION OF ENGLOBE CORP.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). ENGLOBE CORP. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C P 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Le 20 novembre 2019

ENGLOBE CORP.
505, BOUL DU PARC-TECHNOLOGIQUE
BUREAU 200
QUÉBEC QC G1P 4S9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700022980

N° de demande : 1900010281

N° de confirmation de paiement : 020802

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Identification

Information du client

N° client	<input type="text" value="2700004312"/>		
Nom de l'entreprise	<input type="text" value="LOISELLE INC."/>		
Adresse de correspondance			
N° d'immeuble / Case postale	<input type="text" value="280"/>	Bureau / App. / Unité	<input type="text"/>
Rue / Installation de livraison	<input type="text" value="BOUL PIE-XII"/>		
Municipalité	<input type="text" value="SALABERRY-DE-VALLEYFIELD"/>	Province / État	<input type="text" value="QC"/>
Pays	<input type="text" value="CANADA"/>	Code postal / Zip code	<input type="text" value="J6S 6P7"/>

Autres informations

 Veuillez nous informer de votre intention de procéder au renouvellement ou au non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public en remplissant la section appropriée.

Non-renouvellement

Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Veuillez prendre note que votre demande de non-renouvellement sera traitée immédiatement par l'Autorité des marchés publics, mais que votre droit d'exercice demeurera valide jusqu'à la date de fin prévue de votre autorisation.

Renouvellement

Je désire procéder au renouvellement de mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Veuillez-vous assurer que l'information figurant sur cette page correspond à l'information se trouvant actuellement au registre du Registraire des entreprises du Québec (REQ). Si des modifications sont nécessaires, veuillez les effectuer directement dans l'espace approprié ci-dessous. Si l'information au REQ n'est pas à jour, veuillez effectuer une demande de modification au REQ et nous soumettre une copie de la mise à jour afin que nous puissions apporter les modifications nécessaires à votre dossier.

Information du client

Nombre total d'actionnaires (actions votantes) ou d'associés pour cette entité

Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle eu un ou des noms commerciaux autres que celui indiqué à la section précédente?

Autres Noms (en vigueur)

Noms antérieurs

Information sur le contrat (si applicable)

Numéro de l'appel d'offre

Titre de l'appel d'offre

Valeur estimée du contrat ou du sous-contrat

Date limite pour le dépôt des soumissions ou, selon la plus éloignée, celle prévue à l'appel d'offres concernant l'autorisation requise

Si l'entreprise fait partie d'un consortium, veuillez en indiquer le nom

Déclaration

1. * Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*? Oui Non
2. * Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été poursuivie ou déclarée coupable de toute autre infraction de nature criminelle ou pénale dans le cours de ses affaires? Oui Non

* Article et nom de la loi qui a été enfreinte

Voir annexe ci-jointe

* Numéro de dossier de cour

Voir annexe ci-jointe

* Détails sur l'infraction (ex : faits et circonstances entourant l'infraction)

Voir annexe ci-jointe

3. * Au cours des cinq dernières années, l'entreprise a-t-elle été déclarée coupable par un tribunal étranger, d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle ou pénale en vertu d'une infraction prévue à l'annexe I de la *Loi sur les contrats des organismes publics*? Oui Non
4. * Au cours des deux dernières années, l'entreprise a-t-elle fait l'objet d'une décision de suspension de travaux exécutoire en vertu de l'article 7.8 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)? Oui Non
5. * Au cours des deux années précédentes, l'entreprise a-t-elle été condamnée par un jugement final à payer une réclamation fondée sur le paragraphe c.2 du premier alinéa de l'article 81 de la *Loi sur les relations de travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* (chapitre R-20)? Oui Non
6. * Existe-t-il une information que vous aimeriez transmettre et qui serait susceptible d'intéresser l'Autorité des marchés publics pour la présente demande? Oui Non
7. * Êtes-vous une entreprise qui n'est pas constituée en vertu d'une loi du Québec et n'y a pas son siège ni d'établissement où elle exerce principalement ses activités? Oui Non

Pièces justificatives à fournir

Autres documents

0 Document(s) requis

- Autre document - Mesures de gouvernance ou de contrôle Papier Électronique [Template Code de conduite et Annexes \(Loiselle\).pdf](#)
- Autre document no 01 Papier Électronique [Plumitif de Loiselle inc.pdf](#)

Documents de l'entreprise

3 Document(s) requis

- Attestation de Revenu Québec Papier Électronique [Attestation de Revenu Québec 2019-09-03 \(3\).pdf](#)
- États financiers du dernier exercice Papier Électronique [EF vérifiés_Loiselle_2018.pdf](#)
- Organigramme indiquant la structure de l'entreprise Papier Électronique [Organigramme_2019-09.pdf](#)

Frais exigibles

Période de facturation du 2019-12-16 au 2022-12-15

Description de frais	Montant à payer
Droits exigibles d'une entreprise pour une demande de renouvellement de l'autorisation	437,00 \$

Commentaires

Les frais applicables à cette demande ne sont pas remboursables.

Paiement

Total à payer

Mode de paiement

Déclaration aux renseignements fournis

Je déclare que les renseignements contenus dans la présente demande sont véridiques.

Date de création : 9 septembre 2019 13:21

Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Confirmation de transmission

Nous confirmons avoir reçu votre demande.

Un accusé de réception sera déposé dans la section « Communications sécurisées ». Si vous devez nous transmettre des pièces justificatives en format papier, un bon de numérisation à joindre avec chacun de ces documents se trouve à la fin de l'accusé de réception.

Veillez utiliser le numéro ci-dessous pour toute communication avec nous en lien avec cette demande.

N° client: 2700007373

N° de demande: 1900000981

Date de création : 15 avril 2019 08:36

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
<input type="text" value="Solum Environnement (2010) Inc."/>	<input type="text" value="administratif"/>
<input type="text" value="GFL Environmental inc."/>	<input type="text" value="technique"/>
<input type="text" value="Recyclage Notre-Dame"/>	<input type="text" value="technique"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
<input type="text" value="Loiselle Inc"/>	<input type="text" value="302580"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text" value="Zone 1
AB"/>
<input type="text" value="Englobe Corp"/>	<input type="text" value="472320"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="text" value="Sanaxen Services Environnementaux Inc"/>	<input type="text" value="221400"/>	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc, et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Loiselle Inc	298852,8	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone 1 BC sans odeur
Englobe Corp	325680	<input type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc, et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Loiselle Inc	410820	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone 3 AB
Englobe Corp.	641280	<input type="checkbox"/>	
Sanaxen Services Environnementaux Inc	300600	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc, et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
<input type="text" value="Solum Environnement (2010) Inc."/>	<input type="text" value="administratif"/>
<input type="text" value="GFL Environmental inc."/>	<input type="text" value="technique"/>
<input type="text" value="Recyclage Notre-Dame"/>	<input type="text" value="technique"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
<input type="text" value="Loiselle Inc"/>	<input type="text" value="129936"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="text" value="Zone 3
BS sans
odeur"/>
<input type="text" value="Englobe Corp."/>	<input type="text" value="141600"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc, et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Loiselle Inc	238620	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone 4 AB
Englobe Corp.	372480	<input type="checkbox"/>	
Sanaxen Services Environnementaux Inc	174600	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc, et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Loiselle Inc	319800	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone 5 AB
Englobe Corp.	499200	<input type="checkbox"/>	
Sanaxen Services Environnementaux Inc	234000	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc, et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Loiselle Inc	836400	<input type="checkbox"/>	Zone 7 AB
Englobe Corp	1305600	<input type="checkbox"/>	
Sanaxen Services Environnementaux Inc	612000	<input checked="" type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc, et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Soumission(s) rejetée(s) (nom)	Motif de rejet: administratif et / ou technique
<input type="text" value="Solum Environnement (2010) Inc."/>	<input type="text" value="administratif"/>
<input type="text" value="GFL Environmental inc."/>	<input type="text" value="technique"/>
<input type="text" value="Recyclage Notre-Dame"/>	<input type="text" value="technique"/>

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
<input type="text" value="Loiselle Inc"/>	<input type="text" value="144000"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="text" value="Zone 6
BC sans
odeur"/>
<input type="text" value="GFL Environmental inc."/>	<input type="text" value="132318"/>	<input type="checkbox"/>	
<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc, et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par :

Le - -

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Solum Environnement (2010) Inc.	administratif
GFL Environmental inc.	technique
Recyclage Notre-Dame	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Loiselle Inc	144000	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone 7 Matière rés.
GFL Environmental inc.	132318	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Vingt-un (21) commandes du cahier des charges ont été fait sur le site SEAO par dix-huit (18) firmes, un (1) bureau d'avocat et deux (2) fois par la Ville de Montréal. Les commandes par le bureau d'avocat BCF et par la Ville de Montréal concernaient une plainte envoyé au bureau du contrôleur général. Pour ce qui est de preneurs de cahiers de charges n'ayant pas soumissionnés, voici les raisons évoquées : cautionnement de soumission trop élevé, carnet de travail trop plein, pas d'intérêt et ne traite pas des types de sols en question. L'adjudication à Loiselle Inc, Sanaxen Services Environnementaux Inc, et Englobe Corp a été effectué en calculant le prix par type de sol pour chacune des zones en fonction des distances entre les lieux de livraisons des centroïdes de chacune des zones et d'un facteur d'ajustement.

Préparé par :

Le - -

Sommaire +150 000\$

Zone	Type de Sol	Adjudicataire	Montant ajusté pour octroi (sans tx)	Montant total (sans tx)	Montant total (incluant tx)
ZONE 1	AB	Loiselle	574 164,00 \$	302 580,00 \$	347 891,36 \$
	BC sans odeur	Loiselle	747 783,36 \$	298 852,80 \$	343 606,01 \$
ZONE 3	AB	Loiselle	501 160,32 \$	410 820,00 \$	472 340,30 \$
	BC sans odeur	Englobe	292 185,60 \$	141 600,00 \$	162 804,60 \$
ZONE 4	AB	Loiselle	312 510,72 \$	238 620,00 \$	274 353,35 \$
ZONE 5	AB	Loiselle	616 886,40 \$	319 800,00 \$	367 690,05 \$
ZONE 6	BC sans odeur	Loiselle	459 396,00 \$	162 420,00 \$	186 742,40 \$
ZONE 7	AB	Sanexen	1 524 124,80 \$	612 000,00 \$	703 647,00 \$
	Mat. Résiduelle	Loiselle	238 888,80 \$	144 000,00 \$	165 564,00 \$

Adjudication par fournisseur		
Adjudicataire	Montant total (sans tx)	Montant total (avec tx)
Sanexen	612 000,00 \$	703 647,00 \$
Loiselle	1 877 092,80 \$	2 158 187,45 \$
EnGlobe	141 600,00 \$	162 804,60 \$

TCP2

Firmes soumissionnaires	Zone 1 AB	Zone 1 BC sans odeur	Zone 3 AB	Zone 3 BC sans odeur	Sone 4 AB	Zone 5 AB	Zone 6 BC sans odeur	Zone 7 AB	Zone 7 Mat. Rés.
Loiselle Prix Total Soumissionné	302 580,00 \$	298 852,80 \$	410 820,00 \$	129 936,00 \$	238 620,00 \$	319 800,00 \$	162 420,00 \$	836 400,00 \$	144 000,00 \$
Loiselle Prix Total Ajusté	574 164,00 \$	747 783,36 \$	501 160,32 \$	325 564,80 \$	312 510,72 \$	616 886,40 \$	459 396,00 \$	1 605 888,00 \$	238 888,80 \$
Sanexen Prix Total Soumissionné	221 400,00 \$	-	300 600,00 \$	-	174 600,00 \$	234 000,00 \$	-	612 000,00 \$	-
Sanexen Prix total Ajusté	669 513,60 \$	-	702 522,24 \$	-	344 869,92 \$	677 476,80 \$	-	1 524 124,80 \$	-
Englobe Prix Total Soumissionné	472 320,00 \$	325 680,00 \$	641 280,00 \$	141 600,00 \$	372 480,00 \$	499 200,00 \$	177 000,00 \$	1 305 600,00 \$	-
Englobe Prix Total Ajusté	798 220,80 \$	809 143,68 \$	678 153,60 \$	292 185,60 \$	489 205,92 \$	853 694,40 \$	501 024,00 \$	2 225 232,00 \$	-
GFL Prix Total Soumissionné	191 880,00 \$	-	-	-	151 320,00 \$	202 800,00 \$	-	530 400,00 \$	132 318,00 \$
GFL Prix Total Ajusté	1 437 092,64 \$	-	-	-	950 196,48 \$	1 494 480,00 \$	-	3 518 265,60 \$	264 135,60 \$
Dernière estimation réalisée prix unitaire	360 734,40 \$	220 800,00 \$	489 777,60 \$	96 000,00 \$	284 481,60 \$	381 264,00 \$	120 000,00 \$	997 152,00 \$	103 032,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes Soumissionné	297 045,00 \$	312 266,40 \$	450 900,00 \$	135 768,00 \$	234 255,00 \$	313 950,00 \$	169 710,00 \$	821 100,00 \$	138 159,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes Ajusté	869 747,76 \$	778 463,52 \$	627 278,72 \$	308 875,20 \$	524 195,76 \$	910 634,40 \$	480 210,00 \$	2 218 377,60 \$	251 512,20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) Soumissionné	54,81 %	4,49 %	50,00 %	4,49 %	54,81 %	54,81 %	4,49 %	54,81 %	4,41 %
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) Ajusté	51,48 %	4,10 %	25,17 %	5,71 %	67,74 %	47,62 %	4,53 %	45,55 %	5,28 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) Soumissionné	280 440,00 \$	26 827,20 \$	340 680,00 \$	11 664,00 \$	221 160,00 \$	296 400,00 \$	14 580,00 \$	775 200,00 \$	11 682,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) Ajusté	862 928,64 \$	61 360,32 \$	201 361,92 \$	33 379,20 \$	637 685,76 \$	877 593,60 \$	41 628,00 \$	1 994 140,80 \$	25 246,80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) Soumissionné	146,15 %	8,98 %	113,33 %	8,98 %	146,15 %	146,15 %	8,98 %	146,15 %	8,83 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) Ajusté	150,29 %	8 %	40,18 %	11,42 %	204 %	142 %	9 %	131 %	10,57 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) Soumissionné	-168 854,40 \$	78 052,80 \$	-189 177,60 \$	33 936,00 \$	-133 161,60 \$	-178 464,00 \$	42 420,00 \$	-466 752,00 \$	29 286,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) Ajusté	213 429,60 \$	526 983,36 \$	11 382,72 \$	196 185,60 \$	28 029,12 \$	235 622,40 \$	339 396,00 \$	526 972,80 \$	40 968,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) Soumissionné	-46,81 %	35,35 %	-38,63 %	35,35 %	-46,81 %	-46,81 %	35,35 %	-46,81 %	28,42 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) Ajusté	59,17 %	238,67 %	2,32 %	204,36 %	9,85 %	61,80 %	282,83 %	52,85 %	39,76 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) Soumissionné	29 520,00 \$	26 827,20 \$	110 220,00 \$	11 664,00 \$	23 280,00 \$	31 200,00 \$	14 580,00 \$	81 600,00 \$	11 682,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) Ajusté	95 349,60 \$	61 360,32 \$	176 993,28 \$	33 379,20 \$	32 359,20 \$	60 590,40 \$	41 628,00 \$	81 763,20 \$	25 246,80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) Soumissionné	15,38 %	8,98 %	26,83 %	8,98 %	15,38 %	15,38 %	8,98 %	15,38 %	8,83 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) Ajusté	16,61 %	8,21 %	35,32 %	11,42 %	10,35 %	9,82 %	9,06 %	5,36 %	10,57 %
Écart entre montant total adjudgé et la dernière estimation (\$)	-58 154,40 \$	78 052,80 \$	-78 957,60 \$	45 600,00 \$	-45 861,60 \$	-61 464,00 \$	42 420,00 \$	-385 152,00 \$	40 968,00 \$
Écart entre montant total adjudgé et la dernière estimation (%)	-16,12%	35,35%	-16,12%	47,50%	-16,12%	-16,12%	35,35%	-38,63%	39,76%



Liste des commandes

Numéro : 19-17924

Numéro de référence : 1314348

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Élimination et traitement de sols contaminés et des matières résiduelles

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> BCF, Avocats d'affaires 1100, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 2500 Montréal, QC, H3B 5C9 NEQ : 3341089111	Madame Anne-Frédérique Bourret Téléphone : 514 397-6726 Télécopieur :	Commande : (1659459) 2019-10-31 15 h 01 Transmission : 2019-10-31 15 h 01	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-31 15 h 01 - Téléchargement 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-31 15 h 01 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Complexe Enviro Connexions Ltée 3779, chemin des Quarante-Arpens Terrebonne, QC, J6V9T6 http://www.bficanada-quebec.com NEQ : 1149425598	Madame Sylvie Lesieur Téléphone : 450 434-2684 Télécopieur : 450 474-1871	Commande : (1657372) 2019-10-28 8 h 31 Transmission : 2019-10-28 8 h 31	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 07 - Courriel 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel 3223692 - 19-17924_Addenda 05 2019-12-11 15 h 39 - Courriel 3226737 - 19-17924-Addenda 06- Report de Date 2019-12-18 14 h 57 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	--

<input type="checkbox"/> Construction Morival 181 boul Newman Montréal, QC, H8R 3E6 NEQ : 1142801506	Monsieur Alvaro Pedicelli Téléphone : 514 595-6656 Télécopieur : 514 595-6657	Commande : (1657209) 2019-10-25 16 h 14 Transmission : 2019-10-25 16 h 52	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 15 - Messagerie 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement
---	---	--	--

3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-08 15 h 09 -
Télécopie
3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-13 12 h 49 -
Télécopie
3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-04 13 h 39 -
Télécopie
3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Télécopie
3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 58 -
Télécopie
Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Englobe
8365, Ave Broadway Nord
Montréal-Est, QC, H1B 5X7
<http://www.englobecorp.com> NEQ :
1167280206

Madame Isabelle
Langlois
Téléphone : 514 281-
5173
Télécopieur : 450
668-5532

Commande
: **(1656743)**
2019-10-24 16
h 29
Transmission
:
2019-10-24 16
h 29

3203970 - 19-
17924_Addenda numéro
01 (devis)
2019-10-28 14 h 07 -
Courriel
3203971 - 19-
17924_Addenda numéro
01 (bordereau)
2019-10-28 14 h 07 -
Téléchargement
3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-08 15 h 09 -
Courriel
3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-13 12 h 48 -
Courriel
3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-04 13 h 39 -
Courriel

3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel

3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Environnement Routier NRJ Inc .
23 av Milton
Lachine
Montréal, QC, H8R 1K6
<http://www.nrj.ca> NEQ : 1142611939

[Madame Cynthia
Nadeau](#)

Téléphone : 514 481-
0451
Télécopieur : 514
481-2899

Commande
: **(1656560)**

2019-10-24 13
h 29

Transmission
:
2019-10-24 13
h 29

3203970 - 19-
17924_Addenda numéro
01 (devis)
2019-10-28 14 h 07 -
Courriel

3203971 - 19-
17924_Addenda numéro
01 (bordereau)
2019-10-28 14 h 07 -
Téléchargement

3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-08 15 h 09 -
Courriel

3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-13 12 h 48 -
Courriel

3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-04 13 h 39 -
Courriel

3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel

3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

☐ Géninovation
1560 rue louvain O., suite 200
Montréal, QC, H4N3B3
<http://www.geninovation.com> NEQ :
1162801865

[Monsieur Jean
françois Séguin](#)
Téléphone : 438 794-
4749
Télécopieur : 514
381-9502

Commande 3203970 - 19-
: **(1667686)** 17924_Addenda numéro
2019-11-22 15 01 (devis)
h 04 2019-11-22 15 h 04 -
Transmission Téléchargement
:
2019-11-22 15 3203971 - 19-
h 04 17924_Addenda numéro
01 (bordereau)
2019-11-22 15 h 04 -
Téléchargement
3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-22 15 h 04 -
Téléchargement
3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-22 15 h 04 -
Téléchargement
3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-04 13 h 39 -
Courriel
3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel
3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

☐ GFL Environmental Inc..
4 Chemin du Tremblay
Boucherville, QC, J4B 6Z5
NEQ : 1169671758

[Madame Ginette
Brouillard](#)
Téléphone : 450 645-
3182
Télécopieur : 450
641-4458

Commande 3203970 - 19-
: **(1656612)** 17924_Addenda numéro
2019-10-24 14 01 (devis)
h 16 2019-10-28 14 h 07 -
Transmission Courriel
:
2019-10-24 14 3203971 - 19-
h 16 17924_Addenda numéro
01 (bordereau)
2019-10-28 14 h 07 -
Téléchargement
3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-08 15 h 09 -
Courriel

3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-13 12 h 48 -
Courriel
3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-04 13 h 39 -
Courriel
3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel
3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Groupe ABS
17, rue de l'Industrie
Saint-Rémi, QC, J0L 2L0
NEQ : 1165977969

[Monsieur Jean Elie](#)
[Joseph \(Appels](#)
[d'offres\)](#)
Téléphone : 450 435-
9900
Télécopieur : 450
435-5548

Commande 3203970 - 19-
: **(1656511)** 17924_Addenda numéro
2019-10-24 12 01 (devis)
h 13 2019-10-28 14 h 07 -
Transmission Courriel
:
2019-10-24 12 3203971 - 19-
h 13 17924_Addenda numéro
01 (bordereau)
2019-10-28 14 h 07 -
Téléchargement
3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-08 15 h 09 -
Courriel
3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-13 12 h 48 -
Courriel
3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-04 13 h 39 -
Courriel
3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel

3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Groupe C. Laganière (1995) inc.
35 avenue Laganière
Montréal-Est, QC, H1B 5T1
NEQ : 1145062783

[Madame Valérie
Laganière](#)

Téléphone : 514 640-
0840
Télécopieur : 514
645-8319

Commande 3203970 - 19-
: (1656467) 17924_Addenda numéro
2019-10-24 11 h 37 01 (devis)
2019-10-28 14 h 07 -
Transmission Courriel
: 3203971 - 19-
2019-10-24 11 h 37 17924_Addenda numéro
01 (bordereau)
2019-10-28 14 h 07 -
Téléchargement
3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-08 15 h 09 -
Courriel
3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-13 12 h 48 -
Courriel
3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-04 13 h 39 -
Courriel
3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel
3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

L.A. Hébert Ltée
9700 Place Jade
Brossard, QC, J4Y 3C1
NEQ : 1143421148

[Madame Louise
Brisson](#)

Téléphone : 450 444-
4847

Commande 3203970 - 19-
: (1656491) 17924_Addenda numéro
2019-10-24 11 h 52 01 (devis)
2019-10-28 14 h 07 -
Transmission Courriel

Télécopieur : 450 : 3203971 - 19-
444-3578 2019-10-24 11 17924_Addenda numéro
h 52 01 (bordereau)
2019-10-28 14 h 07 -
Téléchargement
3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-08 15 h 09 -
Courriel
3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-13 12 h 48 -
Courriel
3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-04 13 h 39 -
Courriel
3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel
3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Les Entreprises K.L. Mainville
12350 Service A2
Mirabel, QC, J7N1G5
NEQ : 1162059548

[Monsieur Serge](#)
[Mainville](#)
Téléphone : 450 476-
0945
Télécopieur : 450
476-0946

Commande 3203970 - 19-
: **(1661411)** 17924_Addenda numéro
2019-11-06 10 01 (devis)
h 45 2019-11-06 10 h 45 -
Transmission Téléchargement
: 3203971 - 19-
2019-11-06 10 17924_Addenda numéro
h 45 01 (bordereau)
2019-11-06 10 h 45 -
Téléchargement
3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-08 15 h 09 -
Courriel
3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-13 12 h 48 -
Courriel

3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-04 13 h 39 -
Courriel

3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel

3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique



Loiselle inc.
280 boul Pie XII
Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7
<http://www.loiselle.ca> NEQ : 1142482703

[Monsieur Olivier
Gagnard](#)

Téléphone : 450 373-
4274

Télécopieur : 450
373-5631

Commande
: **(1658340)**
2019-10-29 13
h 57

Transmission
:
2019-10-29 13
h 57

3203970 - 19-
17924_Addenda numéro
01 (devis)
2019-10-29 13 h 57 -
Téléchargement

3203971 - 19-
17924_Addenda numéro
01 (bordereau)
2019-10-29 13 h 57 -
Téléchargement

3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-08 15 h 09 -
Courriel

3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-13 12 h 48 -
Courriel

3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-04 13 h 39 -
Courriel

3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel

3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/>	Northex Environnement Inc 699 Montée de la Pomme d'Or Contrecoeur, QC, J0L1C0 NEQ : 1147114749	Monsieur Vincent Le Pabic Téléphone : 450 587-8877 Télécopieur :	Commande : (1672209) 2019-12-06 11 h 08 Transmission : 2019-12-06 11 h 28	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-12-06 11 h 08 - Aucun 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-12-06 11 h 08 - Aucun 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-12-06 11 h 08 - Aucun 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-12-06 11 h 08 - Aucun 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-06 11 h 08 - Aucun Mode privilégié : Ne pas recevoir
--------------------------	---	--	--	---

<input type="checkbox"/>	R.C.I. Environnement une division de WM Québec 9501 Boul. Ray Lawson Montréal, QC, H1J 1L4 NEQ : 1146435301	Madame Geneviève Roy Téléphone : 514 352-2020 Télécopieur : 514 352-7557	Commande : (1656541) 2019-10-24 13 h 16 Transmission : 2019-10-24 13 h 16	3203970 - 19-17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-28 14 h 07 - Courriel 3203971 - 19-17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-28 14 h 07 - Téléchargement 3209693 - 19-17924_Addenda numéro 02 2019-11-08 15 h 09 - Courriel 3211198 - 19-17924_Addenda numéro 03 2019-11-13 12 h 48 - Courriel 3220434 - 19-17924_Addenda 04 / Report de Date 2019-12-04 13 h 39 - Courriel
--------------------------	---	--	--	---

3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel

3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

recyclage notre-dame inc
8155 rue larrey
Montréal, QC, h1j2l5
NEQ : 1146231148

[Monsieur Maxim
Sylvestre](#)

Téléphone : 514 645-
5200
Télécopieur : 514
645-4422

Commande

: (1656495)
2019-10-24 11
h 55

Transmission

:
2019-10-24 11
h 55

3203970 - 19-
17924_Addenda numéro
01 (devis)
2019-10-28 14 h 07 -
Courriel

3203971 - 19-
17924_Addenda numéro
01 (bordereau)
2019-10-28 14 h 07 -
Téléchargement

3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-08 15 h 09 -
Courriel

3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-13 12 h 48 -
Courriel

3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-04 13 h 39 -
Courriel

3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel

3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

inc.
9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 -
bureau 200
Brossard, QC, J4Z3V4
<http://www.sanexen.com> NEQ :
1172408883

[Houle](#)
Téléphone : 450 466-
2123
Télécopieur : 450
466-2240

: (1661318)
2019-11-06 9
h 17
Transmission
:
2019-11-06 9
h 17

17924_Addenda numéro
01 (devis)
2019-11-06 9 h 17 -
Téléchargement
3203971 - 19-
17924_Addenda numéro
01 (bordereau)
2019-11-06 9 h 17 -
Téléchargement
3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-08 15 h 09 -
Courriel
3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-13 12 h 48 -
Courriel
3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-04 13 h 39 -
Courriel
3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel
3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet
125046
3420 boul. Saint-Joseph Est
Montréal, QC, H1X 1W6
<http://www.snclavalin.com/fr/environnement-geosciences> NEQ : 1166291337

[Monsieur Mohamed El Salahi](#)
Téléphone : 514 393-
8000
Télécopieur :

Commande
: (1657582)
2019-10-28 11
h 20
Transmission
:
2019-10-28 11
h 20

3203970 - 19-
17924_Addenda numéro
01 (devis)
2019-10-28 14 h 07 -
Courriel
3203971 - 19-
17924_Addenda numéro
01 (bordereau)
2019-10-28 14 h 07 -
Téléchargement
3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-08 15 h 09 -
Courriel

3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-13 12 h 48 -
Courriel
3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-04 13 h 39 -
Courriel
3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel
3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Solum Environnement (2010) inc.
17, rue de l'Industrie
Saint-Rémi, QC, J0L 2L0
NEQ : 1173968968

[Monsieur Daniel
Pelneault](#)

Téléphone : 450 454-
5644
Télécopieur : 450
454-5645

Commande
: (1672793)

2019-12-09 15
h 37

Transmission
:
2019-12-09 15
h 37

3203970 - 19-
17924_Addenda numéro
01 (devis)
2019-12-09 15 h 37 -
Téléchargement
3203971 - 19-
17924_Addenda numéro
01 (bordereau)
2019-12-09 15 h 37 -
Téléchargement
3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-12-09 15 h 37 -
Téléchargement
3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-12-09 15 h 37 -
Téléchargement
3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-09 15 h 37 -
Téléchargement
3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 39 -
Courriel

3226737 - 19-17924-
Addenda 06- Report de
Date
2019-12-18 14 h 57 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Ville de Montréal
255 boulevard Crémazie Est
4e étage, bureau 400
Montréal, QC, H2M 1M2
NEQ :

[Madame Catherine
Aubin](#)
Téléphone : 514 872-
1881
Télécopieur : 514
872-9619

Commande 3203970 - 19-
: (1665337) 17924_Addenda numéro
2019-11-18 10 h 37 01 (devis)
2019-11-18 10 h 37 -
Transmission Téléchargement
: 3203971 - 19-
2019-11-18 10 h 37 17924_Addenda numéro
01 (bordereau)
2019-11-18 10 h 37 -
Téléchargement
3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-11-18 10 h 37 -
Téléchargement
3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-11-18 10 h 37 -
Téléchargement
Mode privilégié : Ne pas
recevoir

Ville de Montréal
255 boulevard Crémazie Est
4e étage, bureau 400
Montréal, QC, H2M 1M2
NEQ :

[Madame Catherine
Aubin](#)
Téléphone : 514 872-
1881
Télécopieur : 514
872-9619

Commande 3203970 - 19-
: (1673815) 17924_Addenda numéro
2019-12-11 15 h 49 01 (devis)
2019-12-11 15 h 49 -
Transmission Téléchargement
: 3203971 - 19-
2019-12-11 15 h 49 17924_Addenda numéro
01 (bordereau)
2019-12-11 15 h 49 -
Téléchargement
3209693 - 19-
17924_Addenda numéro
02
2019-12-11 15 h 49 -
Téléchargement
3211198 - 19-
17924_Addenda numéro
03
2019-12-11 15 h 49 -
Téléchargement

3220434 - 19-
17924_Addenda 04 /
Report de Date
2019-12-11 15 h 49 -
Téléchargement

3223692 - 19-
17924_Addenda 05
2019-12-11 15 h 49 -
Téléchargement

Mode privilégié : Ne pas
recevoir

<input type="checkbox"/>	Ville de Montréal - Bureau du contrôleur général 1555 Peel, 14e étage Montréal, QC, H3A3I8 NEQ :	Madame Desislava Cekova Téléphone : 514 872-7030 Télécopieur : 514 872-9619	Commande : (1659248) 2019-10-31 10 h 56 Transmission : 2019-10-31 10 h 56	3203970 - 19- 17924_Addenda numéro 01 (devis) 2019-10-31 10 h 56 - Téléchargement 3203971 - 19- 17924_Addenda numéro 01 (bordereau) 2019-10-31 10 h 56 - Téléchargement Mode privilégié : Ne pas recevoir
--------------------------	---	---	--	---

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.



(1)

Dossier # : 1204087002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT Québec pour la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une période de 60 mois (montant estimé de l'entente 1 999 198,52 \$, taxes incluses (contrat : 1 738 433,50 \$ + contingences : 260 765,02 \$))- Appel d'offres public no 19-17957 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois par laquelle Toromont CAT Québec, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une somme maximale de 1 738 433,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (19-17957) ;
2. d'autoriser une dépense de 260 765,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-30 12:52

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1204087002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT Québec pour la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une période de 60 mois (montant estimé de l'entente 1 999 198,52 \$, taxes incluses (contrat : 1 738 433,50 \$ + contingences : 260 765,02 \$))- Appel d'offres public no 19-17957 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les réservoirs ainsi que les stations de pompage de la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau, à l'exception des usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs et du réservoir McTavish, sont dotés de génératrices de secours destinées à assurer en tout temps le traitement et la distribution de l'eau potable d'excellente qualité et en quantité suffisante aux citoyens et au Service de sécurité incendie de Montréal advenant des perturbations ou des pannes électriques prolongées sur le réseau industriel d'Hydro-Québec.

Une partie de la flotte des génératrices de la DEP, incluant leurs équipements connexes, est âgée. Par conséquent, le personnel d'entretien rencontre régulièrement des problèmes d'approvisionnement de certaines pièces de rechange en raison de leur discontinuité.

La fabrication et l'installation de groupes électrogènes requièrent des délais de 12 à 18 mois. Considérant les longs délais précités et en attendant la mise à niveau ou le remplacement complet des sources de relèves désuètes, cette entente-cadre permet à la DEP d'accéder en tout temps et dans un délai raisonnable à une flotte de groupes électrogènes mobiles dans l'éventualité où une génératrice tombe en panne. La DEP pourrait également utiliser ces génératrices de location lors des sorties périodiques pour maintenance (norme CSA 282), lors de la réalisation des travaux majeurs de réfection des équipements des usines, des réservoirs et des stations de pompage ou en cas de forces majeures. De ce fait, cette entente-cadre contribue à assurer en tout temps la sécurité d'alimentation en énergie électrique des installations d'eau potable.

Un premier appel d'offres (no 19-17801) a eu lieu en septembre 2019, mais une durée d'affichage insuffisante a mené à l'annulation de l'appel d'offres.

La sollicitation du marché s'est réalisée par un appel d'offres public no 19-17957 par le Service de l'approvisionnement. L'appel d'offres a été publié dans le *Journal de Montréal* et sur le site du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 13 novembre 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 décembre 2019. La durée de l'appel d'offres a été de trente-quatre (34) jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0421 - 18 septembre 2014 : Conclure une entente-cadre d'une durée de 60 mois avec Hewitt Equipement Limitée pour la location sur demande de génératrices 50 kW-2 MW, 600 V-2400 V, sous abris insonorisés et équipements connexes, incluant le transport, la mise en service, l'entretien et les accessoires requis pour leur installation - Appel d'offres public 14-13343 (2 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la location des génératrices mobiles pour une durée de 60 mois, incluant leurs accessoires connexes selon les besoins de la DEP. Les services et les biens fournis dans l'entente-cadre sont sommairement décrits ci-dessous :

1. La location, l'installation, les essais et la mise en service des génératrices mobiles de 50 kW à 2 MW, incluant leurs équipements connexes;
2. La location, l'installation, les essais et la mise en service des câbles mobiles;
3. La location, l'installation, les essais et la mise en service des commutateurs de transfert automatique (ATS) de 100 A à 2400 A;
4. La maintenance périodique des équipements de location selon la plus récente norme CSA 282.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 19-17957, il y a eu cinq (5) preneurs du Cahier des charges sur le site SÉAO. La liste des preneurs du Cahier des charges est annexée au dossier. Trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission.

Les motifs de désistements des deux (2) firmes sont les suivants :

- Une firme a indiqué que les services sollicités ne se situent pas dans leur secteur d'activité;
- Une firme n'a donné aucun motif.

L'analyse de conformité des offres réalisée par la DEP et le Service de l'approvisionnement a permis de constater que les trois (3) soumissions déposées sont conformes.

Soumissions conformes	Prix soumis (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Toromont CAT Québec	1 738 433,50 \$	260 765,02 \$	1 999 198,52 \$
United Rentals of Canada inc.	1 936 052,53 \$	290 407,88 \$	2 226 460,41 \$
Les Produits Énergétiques GAL inc.	1 979 007,19 \$	296 851,08 \$	2 275 858,27 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	1 825 306,31 \$	273 795,95 \$	2 099 102,26 \$

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	(86 872,81) \$		(99 903,73) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	(4,75 %)		(4,75 %)
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	197 619,03 \$		227 261,88 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	11,36 %		11,36 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 4,75 %, soit 86 872,81 \$, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée à l'interne.

Le deuxième plus bas soumissionnaire conforme, United Rentals of Canada inc., a présenté une soumission avec un écart défavorable de 11,36 %, soit 197 619,03 \$, taxes incluses, par rapport à l'offre du plus bas soumissionnaire conforme Toromont CAT Québec.

De ce fait, nous recommandons d'accorder le contrat à Toromont CAT Québec, plus bas soumissionnaire conforme.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 260 765,02 \$, taxes incluses, ont été prévues pour défrayer les coûts de la consommation du carburant et pour couvrir les travaux de modification des installations existantes afin de permettre le raccordement des génératrices mobiles incluant leurs équipements connexes d'une façon rapide, sécuritaire et conforme.

Les validations requises indiquant que le soumissionnaire recommandé, Toromont CAT Québec, ne fait pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. De plus, le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville de Montréal.

Ce contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (AMP).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer à Toromont CAT Québec est d'un montant de 1 738 433,50 \$, taxes incluses pour les biens et services. Un montant de 260 765,02 \$, taxes incluses, est prévu pour les contingences.

La dépense totale de 1 999 198,52 \$, taxes et contingences incluses, représente un coût net de 1 825 534,72 \$, lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

Les montants prévus au budget de fonctionnement pour chaque année sont les suivants :

2020 : 399 839,70 \$, taxes incluses;
2021 : 399 839,70 \$, taxes incluses;
2022 : 399 839,70 \$, taxes incluses;
2023 : 399 839,70 \$, taxes incluses;

2024 : 399 839,70 \$, taxes incluses.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les génératrices de location seront certifiées EPA et, par conséquent, elles émettent moins de gaz à effet de serre dans l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente contribue à assurer la qualité de la production ou la distribution de l'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : Février 2020
Réunion de démarrage : Mars 2020
Fin de de l'entente-cadre : Décembre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Hassen EL-HOCINE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : / Validation du processus d'approvisionnement : ; Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY) / Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Hassen El-Hocine)

Parties prenantes

Jean-François BEAUDET, Service de l'eau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Khaled BAHARI
INGÉNIEUR EN ÉLECTRICITÉ

Tél : 514 872-2628
Télécop. : 514 872- 2898

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-21

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-01-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-01-30



Recherche



[À propos](#)

[Information sur les
contrats publics](#)

[Autorisation de
contracter](#)

[Porter plainte dans le
cadre d'un contrat public](#)

[Communication de
renseignements](#)

[Décisions
rendues](#)

[Outils et
publications](#)

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Nom	Autres noms d'affaires	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	Numéro de client à l'AMP	Adresse du siège social	Ville	Provincial/Etat	Code postal	Pays
	BATTLEFIELD RENTAL							
	BATTLEFIELD CENTRE DE LOCATION D'EQUIPEMENT							
	BATTLEFIELD EQUIPMENT RENTALS							
	BATTLEFIELD THE CAT RENTAL STORE							
	CENTRE DE LOCATION BATTLEFIELD CAT							
	CMCO RÉFRIGÉRATION							
	DIESEL DISTRIBUTION							
	DISTRIBUTION DIESEL							
	LES SYSTÈMES D'ALIMENTATION TOROMONT							
	LOCATION BATTLEFIELD							
	LOCATION BATTLEFIELD QM							
	LOCATION D'EQUIPEMENT BATTLEFIELD							
	LOCATION D'EQUIPEMENT BATTLEFIELD (QM)	1144894283	3000488996	3131, HIGHWAY 7 WEST, P.O. BOX 5511	DONCORD	ON	L4K 1S7	CANADA
INDUSTRIES TOROMONT LTEE	MANUTENTION TOROMONT							
	MANUTENTION TOROMONT (QUÉBEC)							
	MONTRÉAL HYDRAUIC							
	MONTRÉAL HYDRAULIQUE							
	PERONS QM							
	SITECH QM							
	TOROMONT							
	TOROMONT CAT							
	TOROMONT CAT (QUÉBEC)							
	TOROMONT ENERGIE							
	TOROMONT ENERGY							
	TOROMONT INDUSTRIES LTD							
	TOROMONT MATERIAL HANDLING							
	TOROMONT MATERIAL HANDLING (QUÉBEC)							

Dossier # : 1204087002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT Québec pour la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une période de 60 mois (montant estimé de l'entente 1 999 198,52 \$, taxes incluses (contrat : 1 738 433,50 \$ + contingences : 260 765,02 \$))- Appel d'offres public no 19-17957 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[19-17957 pv.pdf](#)[19-17957 Detcah.pdf](#)[19-17957 INTERVENTION.pdf](#)



[19-17957 TCP FINAL.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hassen EL-HOCINE
Agent d'approvisionnement
Tél : 514280-2958

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-22

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement

**APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES
ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT**

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>
TOROMONT CAT QUÉBEC	1 738 433,50	<input checked="" type="checkbox"/>
United Rentals of Canada inc	1 936 052,53	<input type="checkbox"/>
Les produits énergétiques GAL INC	1 979 007,19	<input type="checkbox"/>

Information additionnelle

Au moment de l'intervention, deux (2) firmes n'ont pas déposés des soumissions pour les motifs suivants :
Une (1) firme a mentionné qu'elle ne pouvait pas respecter les spécifications du devis technique . Une (1) firme n'a pas répondu à ma demande

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 19-17957

Titre : Service de location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes - 60 mois

Date d'ouverture des soumissions : 17 décembre 2019 à 13h30

Numéro de l'appel d'offres : 19-17957	TOROMONT CAT QUÉBEC	United Rentals of Canada inc	Les produits énergétiques GAL INC
NEQ	1144694263	1149049992	1146046280

Description	Quantité	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total	Prix unitaire	Montant total
Groupes électrogènes mobiles							
Location d'un groupe électrogène mobile 25 KW, 31,25 KVA, 120/208 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	190,00 \$	2 850,00 \$	136,00 \$	2 040,00 \$	175,00 \$	2 625,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 25 KW, 31,25 KVA, 120/208 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	380,00 \$	1 520,00 \$	320,00 \$	1 280,00 \$	350,00 \$	1 400,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 25 KW, 31,25 KVA, 120/208 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	1 140,00 \$	3 420,00 \$	950,00 \$	2 850,00 \$	1 050,00 \$	3 150,00 \$
Transport aller-retour GE 25 KW-31.25 KVA-120/208 V, préparation, mobilisation et démobilitation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	800,00 \$	9 600,00 \$	800,00 \$	9 600,00 \$	750,00 \$	9 000,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 30 KW, 37,5 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	285,00 \$	4 275,00 \$	136,00 \$	2 040,00 \$	250,00 \$	3 750,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 30 KW, 37,5 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	570,00 \$	2 280,00 \$	320,00 \$	1 280,00 \$	500,00 \$	2 000,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 30 KW, 37,5 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	1 710,00 \$	5 130,00 \$	950,00 \$	2 850,00 \$	1 500,00 \$	4 500,00 \$
Transport aller-retour GE 30 KW-37.5 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilitation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	800,00 \$	9 600,00 \$	800,00 \$	9 600,00 \$	750,00 \$	9 000,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 50 KW, 62,5 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	304,00 \$	4 560,00 \$	175,00 \$	2 625,00 \$	225,00 \$	3 375,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 50 KW, 62,5 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	608,00 \$	2 432,00 \$	425,00 \$	1 700,00 \$	550,00 \$	2 200,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 50 KW, 62,5 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	3	1 824,00 \$	5 472,00 \$	1 250,00 \$	3 750,00 \$	1 650,00 \$	4 950,00 \$

Transport aller-retour GE 50 KW-62.5 KVA-600/347, préparation, mobilisation et démobilitation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	800,00 \$	9 600,00 \$	800,00 \$	9 600,00 \$	750,00 \$	9 000,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 80 KW, 100 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	380,00 \$	5 700,00 \$	200,00 \$	3 000,00 \$	350,00 \$	5 250,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 80 KW, 100 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	760,00 \$	3 040,00 \$	480,00 \$	1 920,00 \$	700,00 \$	2 800,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 80 KW, 100 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	2 280,00 \$	6 840,00 \$	1 400,00 \$	4 200,00 \$	2 100,00 \$	6 300,00 \$
Transport aller-retour GE 80 KW-100 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilitation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	900,00 \$	10 800,00 \$	800,00 \$	9 600,00 \$	750,00 \$	9 000,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 125 KW, 156.25 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	280,00 \$	4 200,00 \$	245,00 \$	3 675,00 \$	450,00 \$	6 750,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 125 KW, 156.25 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	836,00 \$	3 344,00 \$	575,00 \$	2 300,00 \$	900,00 \$	3 600,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 125 KW, 156.25 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	2 508,00 \$	7 524,00 \$	1 700,00 \$	5 100,00 \$	2 700,00 \$	8 100,00 \$
Transport aller-retour GE 125 KW-156.25 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilitation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	900,00 \$	10 800,00 \$	800,00 \$	9 600,00 \$	750,00 \$	9 000,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 200 KW, 250 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	532,00 \$	7 980,00 \$	390,00 \$	5 850,00 \$	625,00 \$	9 375,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 200 KW, 250 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 064,00 \$	4 256,00 \$	870,00 \$	3 480,00 \$	1 250,00 \$	5 000,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 200 KW, 250 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	3 192,00 \$	9 576,00 \$	2 700,00 \$	8 100,00 \$	3 750,00 \$	11 250,00 \$
Transport aller-retour GE 200 KW-250 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilitation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	900,00 \$	10 800,00 \$	800,00 \$	9 600,00 \$	750,00 \$	9 000,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 300 KW, 375 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	570,00 \$	8 550,00 \$	550,00 \$	8 250,00 \$	940,00 \$	14 100,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 300 KW, 375 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 140,00 \$	4 560,00 \$	1 300,00 \$	5 200,00 \$	1 880,00 \$	7 520,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 300 KW, 375 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	3	3 420,00 \$	10 260,00 \$	3 900,00 \$	11 700,00 \$	5 640,00 \$	16 920,00 \$

Transport aller-retour GE 300 KW-375 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	1 800,00 \$	21 600,00 \$	995,00 \$	11 940,00 \$	1 140,00 \$	13 680,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 400 KW, 500 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	495,00 \$	7 425,00 \$	715,00 \$	10 725,00 \$	1 050,00 \$	15 750,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 400 KW, 500 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 482,00 \$	5 928,00 \$	1 700,00 \$	6 800,00 \$	2 100,00 \$	8 400,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 400 KW, 500 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	4 446,00 \$	13 338,00 \$	5 100,00 \$	15 300,00 \$	6 300,00 \$	18 900,00 \$
Transport aller-retour GE 400 KW-500 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	1 800,00 \$	21 600,00 \$	1 100,00 \$	13 200,00 \$	1 140,00 \$	13 680,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 500 KW, 625 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	560,00 \$	8 400,00 \$	900,00 \$	13 500,00 \$	1 250,00 \$	18 750,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 500 KW, 625 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 672,00 \$	6 688,00 \$	2 100,00 \$	8 400,00 \$	2 500,00 \$	10 000,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 500 KW, 625 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	3	5 016,00 \$	15 048,00 \$	6 375,00 \$	19 125,00 \$	7 500,00 \$	22 500,00 \$
Transport aller-retour GE 500 KW-625 KVA-600/347, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	1 800,00 \$	21 600,00 \$	1 100,00 \$	13 200,00 \$	1 200,00 \$	14 400,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 600 KW, 750 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	660,00 \$	9 900,00 \$	1 075,00 \$	16 125,00 \$	1 375,00 \$	20 625,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 600 KW, 750 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 976,00 \$	7 904,00 \$	2 545,00 \$	10 180,00 \$	2 750,00 \$	11 000,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 600 KW, 750 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	3	5 928,00 \$	17 784,00 \$	7 645,00 \$	22 935,00 \$	8 250,00 \$	24 750,00 \$
Transport aller-retour GE 600 KW-750 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	1 800,00 \$	21 600,00 \$	1 200,00 \$	14 400,00 \$	1 200,00 \$	14 400,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 800 KW, 1000 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	860,00 \$	12 900,00 \$	1 310,00 \$	19 650,00 \$	1 750,00 \$	26 250,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 800 KW, 1000 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	2 584,00 \$	10 336,00 \$	3 100,00 \$	12 400,00 \$	3 500,00 \$	14 000,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 800 KW, 1000 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	7 752,00 \$	23 256,00 \$	9 345,00 \$	28 035,00 \$	10 500,00 \$	31 500,00 \$

Transport aller-retour GE 800 KW-1000 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	2 200,00 \$	26 400,00 \$	1 200,00 \$	14 400,00 \$	1 200,00 \$	14 400,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 800 KW, 1000 KVA, 4160/2400, conformément aux clauses techniques spéciales	15	1 025,00 \$	15 375,00 \$	2 145,00 \$	32 175,00 \$	1 750,00 \$	26 250,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 800 KW, 1000 KVA, 4160/2400 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	3 064,00 \$	12 256,00 \$	5 155,00 \$	20 620,00 \$	3 500,00 \$	14 000,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 800 KW, 1000 KVA, 4160/2400 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	9 192,00 \$	27 576,00 \$	14 345,00 \$	43 035,00 \$	10 500,00 \$	31 500,00 \$
Transport aller-retour GE 800 KW-1000 KVA-4160/2400, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	3 000,00 \$	36 000,00 \$	6 800,00 \$	81 600,00 \$	2 400,00 \$	28 800,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 1000 KW, 1250 KVA, 4160/2400 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	1 215,00 \$	18 225,00 \$	2 300,00 \$	34 500,00 \$	1 900,00 \$	28 500,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 1000 KW, 1250 KVA, 4160/2400 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	3 640,00 \$	14 560,00 \$	5 990,00 \$	23 960,00 \$	3 800,00 \$	15 200,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 1000 KW, 1250 KVA, 4160/2400 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	10 920,00 \$	32 760,00 \$	18 500,00 \$	55 500,00 \$	11 400,00 \$	34 200,00 \$
Transport aller-retour GE 1000 KW-1250 KVA-4160/2400 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	3 000,00 \$	36 000,00 \$	6 800,00 \$	81 600,00 \$	2 400,00 \$	28 800,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 1000 KW, 1250 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	1 015,00 \$	15 225,00 \$	1 280,00 \$	19 200,00 \$	1 900,00 \$	28 500,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 1000 KW, 1250 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	3 040,00 \$	12 160,00 \$	3 840,00 \$	15 360,00 \$	3 800,00 \$	15 200,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 1000 KW, 1250 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	3	9 120,00 \$	27 360,00 \$	12 000,00 \$	36 000,00 \$	11 400,00 \$	34 200,00 \$
Transport aller-retour GE 1000 KW-1250 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	2 200,00 \$	26 400,00 \$	1 800,00 \$	21 600,00 \$	1 200,00 \$	14 400,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 1250 KW, 1562.5 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	1 305,00 \$	19 575,00 \$	1 350,00 \$	20 250,00 \$	2 375,00 \$	35 625,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 1250 KW, 1562.5 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	3 914,00 \$	15 656,00 \$	4 600,00 \$	18 400,00 \$	4 750,00 \$	19 000,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 1250 KW, 1562.5 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	11 742,00 \$	35 226,00 \$	13 750,00 \$	41 250,00 \$	14 250,00 \$	42 750,00 \$

Transport aller-retour GE 1250 KW-1562.5 KVA-600/347, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	2 800,00 \$	33 600,00 \$	1 800,00 \$	21 600,00 \$	1 200,00 \$	14 400,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 1500 KW, 1875 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	1 470,00 \$	22 050,00 \$	1 500,00 \$	22 500,00 \$	3 335,00 \$	50 025,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 1500 KW, 1875 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	4 408,00 \$	17 632,00 \$	5 590,00 \$	22 360,00 \$	6 670,00 \$	26 680,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 1500 KW, 1875 KVA, 600/347 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	13 224,00 \$	39 672,00 \$	16 775,00 \$	50 325,00 \$	20 010,00 \$	60 030,00 \$
Transport aller-retour GE 1500 KW-1875 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	3 500,00 \$	42 000,00 \$	2 000,00 \$	24 000,00 \$	1 200,00 \$	14 400,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 2000 KW, 2500 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	15	1 925,00 \$	28 875,00 \$	1 800,00 \$	27 000,00 \$	2 925,00 \$	43 875,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 2000 KW, 2500 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	4	5 776,00 \$	23 104,00 \$	6 650,00 \$	26 600,00 \$	5 850,00 \$	23 400,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 2000 KW, 2500 KVA, 600/347, conformément aux clauses techniques spéciales	3	17 328,00 \$	51 984,00 \$	19 950,00 \$	59 850,00 \$	17 550,00 \$	52 650,00 \$
Transport aller-retour GE 2000 KW-2500 KVA-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	3 800,00 \$	45 600,00 \$	2 000,00 \$	24 000,00 \$	1 200,00 \$	14 400,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 2000 KW, 2500 KVA, 4160/2400 V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	2 325,00 \$	34 875,00 \$	3 300,00 \$	49 500,00 \$	2 925,00 \$	43 875,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 2000 KW, 2500 KVA, 4160/2400 V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	6 976,00 \$	27 904,00 \$	8 500,00 \$	34 000,00 \$	5 850,00 \$	23 400,00 \$
Location d'un groupe électrogène mobile 2000 KW, 2500 KVA, 4160/2400 V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	20 928,00 \$	62 784,00 \$	26 250,00 \$	78 750,00 \$	17 550,00 \$	52 650,00 \$
Transport aller-retour GE 2000 KW-2500 KVA-4160/2400 V, préparation, mobilisation et démobilisation, clôtures, câbles portatifs et pour services auxiliaires, protection mécanique des câbles, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition des équipements à la fin de la période de location	12	3 800,00 \$	45 600,00 \$	7 000,00 \$	84 000,00 \$	2 400,00 \$	28 800,00 \$
Commutateur de transfert automatique (ATS)					- \$		- \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 100A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	50,00 \$	750,00 \$	100,00 \$	1 500,00 \$	100,00 \$	1 500,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 100A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	100,00 \$	400,00 \$	200,00 \$	800,00 \$	300,00 \$	1 200,00 \$

Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 100A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	300,00 \$	900,00 \$	400,00 \$	1 200,00 \$	900,00 \$	2 700,00 \$
Transport aller-retour ATS de 100 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilité, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	600,00 \$	7 200,00 \$	300,00 \$	3 600,00 \$	700,00 \$	8 400,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 200A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	100,00 \$	1 500,00 \$	100,00 \$	1 500,00 \$	120,00 \$	1 800,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 200A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	200,00 \$	800,00 \$	200,00 \$	800,00 \$	360,00 \$	1 440,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 200A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	600,00 \$	1 800,00 \$	400,00 \$	1 200,00 \$	1 080,00 \$	3 240,00 \$
Transport aller-retour ATS de 200 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilité, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	600,00 \$	7 200,00 \$	300,00 \$	3 600,00 \$	700,00 \$	8 400,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 400A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	150,00 \$	2 250,00 \$	200,00 \$	3 000,00 \$	150,00 \$	2 250,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 400A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	300,00 \$	1 200,00 \$	400,00 \$	1 600,00 \$	450,00 \$	1 800,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 400A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	900,00 \$	2 700,00 \$	800,00 \$	2 400,00 \$	1 350,00 \$	4 050,00 \$
Transport aller-retour ATS de 400 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilité, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 000,00 \$	12 000,00 \$	300,00 \$	3 600,00 \$	700,00 \$	8 400,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 600A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	150,00 \$	2 250,00 \$	300,00 \$	4 500,00 \$	250,00 \$	3 750,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 600A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	450,00 \$	1 800,00 \$	600,00 \$	2 400,00 \$	750,00 \$	3 000,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 600A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	1 350,00 \$	4 050,00 \$	1 200,00 \$	3 600,00 \$	2 250,00 \$	6 750,00 \$
Transport aller-retour ATS de 600 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilité, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 000,00 \$	12 000,00 \$	400,00 \$	4 800,00 \$	700,00 \$	8 400,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 800A - 347/600V conformément aux clauses techniques spéciales	15	200,00 \$	3 000,00 \$	400,00 \$	6 000,00 \$	450,00 \$	6 750,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 800A - 347/600V conformément aux clauses techniques spéciales	4	600,00 \$	2 400,00 \$	800,00 \$	3 200,00 \$	1 350,00 \$	5 400,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 800A - 347/600V conformément aux clauses techniques spéciales	3	1 800,00 \$	5 400,00 \$	1 600,00 \$	4 800,00 \$	4 050,00 \$	12 150,00 \$

Transport aller-retour ATS de 800 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilitation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 000,00 \$	12 000,00 \$	400,00 \$	4 800,00 \$	700,00 \$	8 400,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1000A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	250,00 \$	3 750,00 \$	500,00 \$	7 500,00 \$	540,00 \$	8 100,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1000A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	750,00 \$	3 000,00 \$	1 000,00 \$	4 000,00 \$	1 620,00 \$	6 480,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1000A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	2 250,00 \$	6 750,00 \$	2 000,00 \$	6 000,00 \$	4 860,00 \$	14 580,00 \$
Transport aller-retour ATS de 1000 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilitation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 000,00 \$	12 000,00 \$	500,00 \$	6 000,00 \$	700,00 \$	8 400,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1200A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	300,00 \$	4 500,00 \$	500,00 \$	7 500,00 \$	650,00 \$	9 750,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1200A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	900,00 \$	3 600,00 \$	1 000,00 \$	4 000,00 \$	1 950,00 \$	7 800,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1200A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	2 700,00 \$	8 100,00 \$	2 000,00 \$	6 000,00 \$	5 850,00 \$	17 550,00 \$
Transport aller-retour ATS de 1200 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilitation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 000,00 \$	12 000,00 \$	500,00 \$	6 000,00 \$	700,00 \$	8 400,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1600A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	400,00 \$	6 000,00 \$	800,00 \$	12 000,00 \$	750,00 \$	11 250,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1600A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 200,00 \$	4 800,00 \$	1 600,00 \$	6 400,00 \$	2 250,00 \$	9 000,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 1600A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	3 600,00 \$	10 800,00 \$	3 200,00 \$	9 600,00 \$	6 750,00 \$	20 250,00 \$
Transport aller-retour ATS de 1600 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilitation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 250,00 \$	15 000,00 \$	600,00 \$	7 200,00 \$	1 250,00 \$	15 000,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 2000A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	500,00 \$	7 500,00 \$	800,00 \$	12 000,00 \$	1 000,00 \$	15 000,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 2000A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 500,00 \$	6 000,00 \$	1 600,00 \$	6 400,00 \$	3 000,00 \$	12 000,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 2000A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	4 500,00 \$	13 500,00 \$	3 200,00 \$	9 600,00 \$	9 000,00 \$	27 000,00 \$

Transport aller-retour ATS de 2000 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilitation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 250,00 \$	15 000,00 \$	600,00 \$	7 200,00 \$	1 500,00 \$	18 000,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 2400A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	15	600,00 \$	9 000,00 \$	1 200,00 \$	18 000,00 \$	1 250,00 \$	18 750,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 2400A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	4	1 800,00 \$	7 200,00 \$	2 400,00 \$	9 600,00 \$	3 750,00 \$	15 000,00 \$
Location d'un commutateur de transfert automatique, d'un calibre de 2400A - 347/600V, conformément aux clauses techniques spéciales	3	5 400,00 \$	16 200,00 \$	2 800,00 \$	8 400,00 \$	11 250,00 \$	33 750,00 \$
Transport aller-retour ATS de 2400 A-600/347 V, préparation, mobilisation et démobilitation, mains-d'œuvre, assistance, essais, mise en service et démantèlement et disposition de l'équipement à la fin de la période de location	12	1 250,00 \$	15 000,00 \$	600,00 \$	7 200,00 \$	1 500,00 \$	18 000,00 \$
Heures de fonctionnement					- \$		- \$
Heures de fonctionnement, conformément aux clauses administratives spéciales	1 250	8,00 \$	10 000,00 \$	3,00 \$	3 750,00 \$	8,00 \$	10 000,00 \$
Total avant taxes			1 512 010,00 \$		1 683 890,00 \$		1 721 250,00 \$
TPS 5 %			75 600,50 \$		84 194,50 \$		86 062,50 \$
TVQ 9,975 %			150 823,00 \$		167 968,03 \$		171 694,69 \$
Montant total			1 738 433,50 \$		1 936 052,53 \$		1 979 007,19 \$
Signature							
Achat SEAO			OUI		OUI		OUI
Numéro TPS/TVQ							
Numéro de fournisseur VDM			454896		287401		116950
Numéro NEQ			OUI		OUI		OUI
Vérification REQ			OUI		OUI		OUI
RENA			OUI		OUI		OUI
Registre des personnes inadmissibles et LNPC			OUI		OUI		OUI
Liste des firmes à rendement insatisfaisant			OUI		OUI		OUI
Garantie			10		10		10
Lettre d'engagement			N/A		N/A		N/A
CNESST			OUI		OUI		OUI
AMP			OUI		OUI		OUI
Liste des sous-contractants			OUI		OUI		OUI
Cv du chargé du projet			NON		OUI		OUI
Bordereau de prix			OUI		OUI		OUI
Formulaire de soumission signé			OUI		OUI		OUI
Liste des contrats similaire			OUI		OUI		OUI
CONFORME			CONFORME		CONFORME		CONFORME

2020-01-07



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 19-17957

Numéro de référence : 1319324

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service de location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes - 60 mois

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Entreprises Larry 4200, St-Patrick Montréal, QC, H4E 1A5 NEQ : 1163874689	Monsieur Tibor Kocsis Téléphone : 514 767-5363 Télécopieur :	Commande : (1665608) 2019-11-18 15 h 03 Transmission : 2019-11-18 15 h 03	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Gémitech Inc. 500, rue du Platine Québec, QC, G2N 2G6 NEQ : 1144342889	Madame Mélissa Poitras Téléphone : 418 841-1010 Télécopieur :	Commande : (1664714) 2019-11-15 8 h 41 Transmission : 2019-11-15 8 h 41	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Produits Énergétiques GAL inc. 124 Huot L'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8 http://www.galpower.com NEQ : 1146046280	Monsieur Patrick Cyr Téléphone : 514 816-6066 Télécopieur :	Commande : (1674195) 2019-12-12 12 h 36 Transmission : 2019-12-12 12 h 36	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Toromont Cat (Québec) - Division Énergie 5001 Aut Transcanadienne Pointe-Claire, QC, H9R 1B8 http://www.toromontcatqc.com NEQ : 1144694263	Monsieur Johnny Medeiros Téléphone : 514 426-7726 Télécopieur :	Commande : (1665140) 2019-11-18 7 h 14 Transmission : 2019-11-18 7 h 14	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> United Rentals of Canada, Inc. 3185 Boul Pitfield Montréal, QC, H4S1H6 http://www.unitedrentals.com NEQ : 1149049992	Madame Sylvie Lafleur Téléphone : 833 468-4226 Télécopieur : 888 733-5997	Commande : (1664327) 2019-11-14 10 h 54 Transmission : 2019-11-14 10 h 54	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Dossier # : 1204087002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Objet :	Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT Québec pour la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une période de 60 mois (montant estimé de l'entente 1 999 198,52 \$, taxes incluses (contrat : 1 738 433,50 \$ + contingences : 260 765,02 \$))- Appel d'offres public no 19-17957 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP1204087002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Agente de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-23

Yves BRISSON
Conseiller budgétaire
Tél : (514) 280-6736
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1206871001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Itée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Il est recommandé :

1. d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada Itée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif);
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.
3. d'autoriser le directeur Centre Expertise Plateformes et Infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-31 16:06

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1206871001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi qu'aux projets de transformation organisationnelle.

Le Service des TI exploite un ordinateur central consolidé, communément appelé «mainframe», pour héberger plusieurs applications corporatives nécessaires au fonctionnement des différentes unités administratives de la Ville. L'ordinateur central utilise un système d'exploitation et des logiciels offerts exclusivement par le manufacturier IBM Canada Ltée (IBM). Le renouvellement de ce contrat est nécessaire pour permettre l'exploitation et l'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central IBM étant donné que le mode de leur acquisition et de leur utilisation, soit basé sur la location et sera facturé selon les paramètres d'utilisation mensuelle (MLC : Monthly License Charge). Cette utilisation varie selon la puissance utilisée lors des différents traitements applicatifs.

En 2018, le Service des TI a lancé un processus de demande d'information visant l'externalisation de l'ordinateur central de la Ville (incluant les composantes matérielles, logicielles, le soutien et l'administration). L'analyse des résultats suite à ce processus, a permis de constater que les coûts d'exploitation de l'ordinateur central en régie interne à la Ville sont moins élevés de 50% que le marché et comparativement à d'autres organismes publics de taille comparable.

Plusieurs projets en cours visent à remplacer progressivement des applications hébergées sur l'ordinateur central. Toutefois, ces projets seront déployés de façon modulaire afin de permettre l'optimisation de la gestion de changement auprès des employés et de garantir la stabilité des systèmes et la continuité des opérations. Par conséquent, l'ordinateur central IBM doit est maintenu pour une période évaluée à 7 ans.

Projet	Applications à délester
74250- Programme Transfo RH Système de gestion des ressources humaines	Assiduité des pompiers (APSPIM) Avantages sociaux (AVSOC) Bottin téléphonique (BOTTIN) Gestion des données de temps (GTEMP) Gestion des menus personnalisés (MENPERS) Système de paie (PAIE) Registre des postes (POSTES) Registre des dossiers (REGDOS) Système interrogation PAIE/PERS (SIPP) Système unifié. PAIE RESS. HUM (SUPERH)
73100- Système de performance budgétaire	Système d'investissement (INVESTI) Système de messages finances (MEFI) Gestion des recettes (RECET) Système budget automatisé (SBA)
70025- Cour municipale et numérique	Gestion cour municipale (GES COUR) Système offenses pénales (STOP+) Convocation à la cour (COUR)
74551- Système de taxation et d'évaluation foncière	Système de taxation (OASIS)
Autres projets	Carte accès Montréal (CAM) Gestion des encaissements (ENCAISM) Gestion Lots/Encaism (ENCAIST)

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0166 - 29 mars 2018 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2018 au 30 avril 2019, pour une somme maximale de 642 980,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG17 0072 - 30 mars 2017 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018, pour une somme maximale de 773 034,26 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG16 0127 - 25 février 2016 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée (fournisseur unique) pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2016 au 30 avril 2017, pour une somme maximale de 739 636,41\$, taxes incluses.

CG15 0229 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2016, pour une somme maximale de 715 010,95 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG14 0140 - 27 mars 2014 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 680 685,11 \$, taxes incluses.

CG13 0115 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée, pour l'acquisition mensuelle de droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, pour une somme maximale de 718 058,43 \$, taxes incluses.

CG12 0391 - 25 octobre 2012 - Accorder un contrat à Novipro inc. pour la fourniture d'un système d'ordinateur central, pour une somme maximale de 1 805 107,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12351 (2 soum.)

CG10 0443 - 16 décembre 2010 - Octroyer un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée. d'une durée de 3 ans pour le remplacement de l'ordinateur central du SPVM, incluant les logiciels IBM, la location et l'entretien de l'ordinateur central, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 083 091,12 \$ taxes incluses.

CG07 0435 - 29 novembre 2007 - Accorder à IBM Canada Ltée. le contrat pour l'hébergement du centre informatique de la Ville de Montréal, pour une durée de 5 ans, pour une somme maximale de 18 597 899 \$ taxes incluses, conformément à l'appel d'offres 07-10409.

DESCRIPTION

Actuellement, l'ordinateur central héberge plus de 29 applications critiques de la Ville dont la pérennité nécessite ce renouvellement. Ces applications servent principalement pour:

- La production de 1 357 800 paies, 550 000 comptes de taxes et 65 000 formulaires T4;
- Le bottin téléphonique utilisé par tous les employés;
- Le système de gestion des activités administratives décentralisées (GAAD) utilisé par plus de 5000 policiers;
- Le système intégré de gestion des effectifs policiers (SIGEP) utilisé par plus de 5 000 employés;
- Le système de convocation à la cour utilisé par plus de 5000 policiers;
- Le système de taxation (OASIS) utilisé par plus de 1 200 employés;
- Le registre des postes utilisé par plus de 1 000 employés;
- Le système de traitement des offenses pénales (STOP+) utilisé par plus de 900 employés;
- Le système de gestion de la cour municipale (GESOUR) utilisé par plus de 900 employés.

L'entente d'utilisation des logiciels IBM permet :

- D'utiliser les logiciels IBM installés sur l'ordinateur central;
- D'obtenir le support de spécialistes techniques d'IBM en tout temps en respectant un niveau de service selon l'urgence des incidents;
- D'accéder à la banque de connaissances techniques IBM;
- D'obtenir les correctifs et évolutions des logiciels.

JUSTIFICATION

IBM détient tous les droits reliés aux logiciels IBM de l'ordinateur central et ceux-ci sont indispensables pour permettre l'exploitation de l'ordinateur central et, par conséquent, de nombreux systèmes informatiques de la Ville. Pour assurer la compatibilité avec les systèmes existants et maintenir l'opération de l'ordinateur central, un contrat de gré à gré est requis avec IBM, qui est l'unique fournisseur.

La Ville peut octroyer, de gré à gré à IBM Canada Ltée, le contrat qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel, puisqu'il s'agit d'un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise la protection de droits exclusifs tels que les licences exclusives, conformément à l'article 573.3 (6) b) de la Loi sur les cités et villes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense, d'un montant maximal de 696 842,64 \$, taxes incluses répartie sur une période d'un an et payable mensuellement, sera imputée au budget de fonctionnement 2020 et 2021 du Service des TI, pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021. Le tableau suivant représente une estimation des coûts annuels des logiciels IBM, basée sur une utilisation potentiellement maximale, pour la durée du contrat:

	2020 (8 mois)	2021 (4 mois)	Total
Montants estimés pour l'utilisation des logiciels IBM (taxes incluses)	458 449,11 \$	238 393,53 \$	696 842,64 \$

La dépense de 696 842,64 \$ taxes incluses (636 310,21 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputée au budget d'agglomération.

Cette dépense concerne, entre autre, des systèmes tels que STOP+ et GESOUR, utilisés par la cour municipale ou GAAD et SIGEP utilisés par le SPVM, qui sont de compétence d'agglomération.

Pour plus de détails concernant la soumission mensuelle des coûts des logiciels IBM ainsi que les coûts annuels 2020 et 2021, se référer aux pièces jointes du présent sommaire. Les services sont facturés en fonction de la puissance mensuelle utilisée pour les traitements.

Tableau comparatif des années antérieures (coûts des droits d'utilisation):

Périodes	Montants (Taxes incluses)	Écart \$	Écart %
2014-2015	680 685,11 \$	N/A	N/A
2015-2016	715 010,95 \$	34 325,84 \$	5,0 %
2016-2017	739 636,41 \$	24 625,46 \$	3,4 %
2017-2018	773 034,26 \$	33 397,85 \$	4,5 %
2018-2019	642 980,58 \$	(130 053,68) \$	(17 %)
2019-2020	668 702,19 \$	25 721,61 \$	4 %
2020-2021	696 842,64 \$	28 140,45 \$	4.21 %

L'augmentation de 4,21 % pour la période 2020-2021 est expliquée par une majoration annuelle statutaire du fournisseur à ses clients mondiaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement de cette entente permettra de continuer à offrir le service aux utilisateurs des applications corporatives de la Ville et du SPVM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au CE : 2020-02-12;
- Présentation du dossier au CM : 2020-02-24;
- Présentation du dossier au CG : 2020-02-27.
- Début du contrat : 2020-05-01

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 452-2584
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-23

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures
technologiques

Tél : 514 868-5066
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et
Infrastructures

Tél : 514 280-3456

Approuvé le : 2020-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél : 438-998-2829

Approuvé le : 2020-01-30



*IBM Canada Ltée.
1 Place Ville Marie, 22^e étage
Montréal (Québec) H3B 2B6*

Montréal, le 23 janvier 2020

Martin Pagé

Directeur Ti - Centre d'Expertise Plateformes et Infrastructures
Service des technologies de l'information

Ville de Montréal

801 rue Brennan, Bureau 10108
Montréal, Canada
H3C 0G4

Objet : Fournisseur unique des droits d'utilisation mensuels pour les logiciels z/OS de l'ordinateur central

IBM Canada Ltée., confirme par la présente que nous sommes le seul vendeur autorisé des droits d'utilisation mensuels de z /OS pour l'ordinateur central.

Nous demeurons disponibles pour toutes précisions additionnelles.

Veillez agréer l'expression de nos salutations les meilleures,

Mark Menard
Directeur de comptes principal, secteur public
IBM Canada Ltée

438-931-0481

Dossier # : 1206871001

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1er mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1206871001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-30

Gilles BOUCHARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-0962
Division : Service des finances , Direction des revenus



Dossier # : 1198410004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 \$, taxes incluses (fournisseur unique);
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.
3. d'autoriser le directeur Centre d'expertise, plateformes et infrastructures à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-31 16:08

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1198410004

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

CONTENU

CONTEXTE

La vision du Service des TI consiste à utiliser la technologie comme levier de la performance de la Ville. Son rôle est d'assurer le maintien et le soutien de la modernisation des services technologiques clés de la Ville. Pour ce faire, le Service des TI offre un appui aux unités de la Ville au niveau des initiatives citoyennes ainsi que les projets de transformation organisationnelle.

La Ville utilise plusieurs produits de la Compagnie CA du Canada (CA) incluant des bases de données et logiciels spécialisés de l'ordinateur central ainsi que des outils de déploiement des postes de travail et de gestion du centre de service des TI. Les produits CA font partie des composantes essentielles pour le fonctionnement de systèmes informatiques critiques offrant des services au sein de l'organisation de la Ville de Montréal et aux citoyens. Les principales applications qui utilisent ces produits sont:

- Le système de gestion des demandes de changements et des incidents au centre de services informatiques;
- Le système de gestion et de déploiement automatisé des postes de travail;
- Système de paie des policiers (GAAD);
- Gestion des effectifs policiers (SIGEP);
- Convocation à la cour municipale (COUR).

L'acquisition des licences CA a été répartie dans le temps depuis les années 1990 et les contrats d'entretien ont été renouvelés annuellement par la suite. La Compagnie CA du Canada est propriétaire du code source de ses produits et est la seule firme responsable de leur entretien. Ces logiciels sont indispensables à l'exploitation des systèmes informatiques de la Ville.

Le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) offre maintenant un contrat à commandes pour les produits CA à l'ensemble des organismes publics.

Le présent dossier vise donc à accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0120 - 22 février 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 813 778,17 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation du contrat pour l'utilisation, l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour une période de deux ans, soit du 31 mars 2018 au 30 mars 2020, dans le cadre du contrat accordé à la Compagnie CA du Canada (CG15 0140), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 180 367,58 \$ à 1 994 145,75 \$, taxes incluses / Approuver un projet de modification au bon de commande à cette fin
BC1096225 - 13 janvier 2016 - Autoriser une dépense de 4 746,30\$ (toutes taxes incluses) pour acquérir l'utilisation et l'entretien de la licence « CA Spool Print management, option for VPI » et ce jusqu'au 30 mars 2018 (modification 1).

CG15 0140 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2015 au 30 mars 2018, pour une somme maximale de 1 180 367,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cette fin

CG12 0390 - 25 octobre 2012 - Autoriser une dépense additionnelle de 249 960,97 \$ taxes incluses, dans le cadre d'une entente avec le Centre de Services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de logiciels accordé à La Compagnie CA du Canada (CG11 0433), pour la période du 1er novembre 2012 au 30 mars 2015, majorant ainsi le montant total du contrat de 986 321,76 \$ à 1 236 282,73 \$, taxes incluses.

CG11 0433 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat gré à gré à La Compagnie CA du Canada (CA), pour l'acquisition et l'entretien de licences logicielles, pour la période du 30 décembre 2011 au 30 mars 2015 au prix total approximatif de 591 685,44 \$ taxes incluses (fournisseur exclusif) / Conclure une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition et l'entretien de diverses licences logicielles auprès de CA, pour la période du 31 mars 2011 au 30 mars 2015, au prix total approximatif de 986 321,76 \$ taxes incluses / Autoriser une dépense approximative de 4000 \$ taxes incluses pour des frais d'administration du CSPQ liés à l'entente.

CG08 0294 - 19 juin 2008 - Accorder à la compagnie Computer Associates (C.A.), fournisseur exclusif, via le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), le contrat de renouvellement des services de support et d'entretien et l'achat de licences d'utilisation des produits de Computer Associates inc. (C.A.), pour la période du 1er avril 2008 au 31 mars 2011, au montant de 1 897 140,92 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le contrat d'acquisition et d'entretien de logiciels CA, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, inclut les items suivants :

- Conserver le droit d'utilisation des logiciels sous licence de La Compagnie CA du Canada;
- Obtenir le support de spécialistes techniques de La Compagnie CA du Canada, 24 heures par jour et 365 jours par année, avec un niveau de service adapté selon l'urgence;

- Accéder à la banque de connaissances techniques de La Compagnie CA du Canada;
- Obtenir les correctifs et les mises à jour des logiciels, dont La Compagnie CA du Canada est l'éditeur exclusif;
- Obtenir des analyses personnalisées des logiciels installés à la Ville, incluant un rapport de recommandations afin de maximiser l'utilisation des logiciels.

JUSTIFICATION

Les logiciels sous licences CA sont déjà installés et utilisés pour répondre à différents besoins d'affaires de la Ville. Le contrat d'entretien des logiciels CA permettra :

- d'assurer la stabilité de plusieurs applications corporatives critiques, minimiser les risques de pannes majeures et de maintenir la continuité opérationnelle des services de la Ville;
- d'obtenir le soutien de CA lors d'incidents et d'anomalies des logiciels;
- de maintenir la conformité lors des vérifications annuelles des infrastructures essentielles à la production des états financiers et autres dossiers de vérification.

La Compagnie CA du Canada détient les droits exclusifs sur le code source de ses logiciels.

Le CSPQ a signé une entente avec La Compagnie CA du Canada pour la fourniture des licences des produits CA, valide pour l'ensemble des organismes du gouvernement du Québec et pour les municipalités du Québec. En vertu de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CSPQ ou par l'entremise de celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 415 512,22 \$, taxes incluses, sera imputée au budget de fonctionnement 2020 du Service des TI. Des frais de service seront facturés et payés directement au CSPQ.

Description	31 mars 2020 au 30 mars 2021
Support et entretien (BF)	406 889,09 \$
Frais de service du CSPQ (BF)	8 623,13 \$
Total	415 512,22 \$

La dépense de 415 512,22 \$ taxes incluses (379 418,04 \$ net de taxes) sera imputée au budget de fonctionnement du Service des technologies de l'information. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputé au budget d'agglomération.

Cette dépense concerne, entre autre, des systèmes corporatifs sur l'ordinateur central tels que GAAD, COUR et SIGEP utilisés par le SPVM qui est de compétence d'agglomération.

Tableau comparatif des coûts d'entretien:

Périodes	Coût total de l'entente d'entretien	Coût moyen annuel d'entretien	Écart en \$	Écart en %
2015-2018 (36 mois)	1 180 367,58 \$	393 455,86 \$	N/A	N/A
2018-2020 (24 mois)	813 778,17 \$	406 889,08 \$	13 433,22 \$	3 %

2020-2021 (12 mois)	415 512,22 \$	415 512,22 \$	8 623,13 \$	2 %
---------------------	---------------	---------------	-------------	-----

Dans le présent dossier, la Ville bénéficie d'une clause prévue au contrat pour exercer une option de renouvellement pour année supplémentaire sans incidence financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné que la suite des logiciels CA est requise pour le fonctionnement optimal des systèmes critiques de l'ordinateur central, qui offrent des services essentiels à l'organisation et aux citoyens, il est impératif que l'ensemble des outils soit opérationnel, 24 heures par jour et 365 jours par année.

Ce contrat permet à la Ville d'accéder aux correctifs et de bénéficier d'un support des outils nécessaires au bon fonctionnement de ces applications.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Présentation du dossier au comité exécutif : 12 février 2020;
- Présentation du dossier au conseil municipal : 24 février 2020;
- Présentation du dossier au conseil d'agglomération : 27 février 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 452-2584
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-23

Robert VANDELAC
Chef de division - Infrastructures
technologiques

Tél : 514 868-5066
Télécop. : 000-0000

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Martin PAGÉ
Directeur - Centre Expertise Plateformes et
Infrastructures

Tél : 514 280-3456
Approuvé le : 2020-01-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard GRENIER
Directeur

Tél : 514 868-5942
Approuvé le : 2020-01-30



1320 Ridder Park Drive
San Jose, CA 95131
Tel. +1 408-433-8000
broadcom.com

January 8, 2020
Via Electronic Mail

Ville de Montreal
801, rue Brennan,
Montréal (Québec)
Canada, H3C 0G4

Attention: Redouane Blal. Msc
Conseiller, CE - Plateformes & Infrastructure Service des technologies de l'information

RE: Sourcing Information for CA Technologies Products

Dear Mr. Blal:

CA, Inc. (CA) is the owner or licensee of the proprietary mainframe and distributed software products indicated below. While the products and technical support/maintenance may be purchased from CA or its authorized resellers, new releases and enhancements for the products are developed exclusively by CA employees, its licensors and contractors. Only CA employees, its licensors and contractors have access to the source code of these proprietary products (other than typical industry source code escrow arrangements). Typically, resellers do not have access to the CA source code.

SKUs and Product names:

IDMCOP002 CA IDMS/DB for z/OS Plus
SPLBAP002 CA Spool Print Management Plus
CA1BSM002 CA 1 TAPE MANAGEMENT MIPS
ACFBSM002 CA ACF2 for z/OS MIPS
ENPROM002 CA Endeavor Software Change Manager Extended Processors
ENACMM002 CA Endeavor Software Change Manager Automated Configuration MIPS
ENDPLS002 CA Endeavor Software Change Manager Plus
SLACZM002 CA SOLVE:Access Session Management for z/OS MIPS
PVLA3A002 CA OPS/MVS Event Management & Automation for JES3 Plus
VTPBAS002 CA Vtape Virtual Tape System
SMSDMP990 CA Service Management Service Desk Manager Package
CCACCA990 CA Client Automation



If you have any further questions regarding the above please contact the Global Service Center at 1-800-CALL-CAI option 4.

Thank you for your inquiry.

Sincerely,

DocuSigned by:
Lisa Kiefer
21602DA0353A464...

Lisa A. Kiefer
Finance Analyst, Sales Accounting
CA Technologies, a BROADCOM Company

Dossier # : 1198410004

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - plateformes et infrastructure , Direction

Objet :

Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1198410004 Contr Entretien .xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-30

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-0962
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier



Dossier # : 1204922001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes « Fortier Auto Montréal Itée » (lot 1), « Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée » (lot 2) et « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 3) des ententes-cadres, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler – Appel d'offres 18-17086 (lot 1 et 3 : 2 soum. et lot 2 : un seul soumissionnaire) – Montant estimé des ententes : 1 121 006,25 \$ pour le lot 1, 367 920,00 \$ pour le lot 2 et 747 337,50 \$ pour le lot 3, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture sur demande de pièces de véhicules authentiques de de marque Ford, GM et Chrysler.
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes aux lots 1 et 3 et seul soumissionnaire au lot 2, le contrat à cette fin aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17086 et aux tableaux de prix reçus joint au rapport du directeur ;

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
Fortier Auto Montréal Itée	Lot 1 Pièces de véhicules authentiques de marque Ford	1 121 006,25 \$
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée	Lot 2 Pièces de véhicules authentiques de marque GM	367 920,00 \$
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	Lot 3 Pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler	747 337,50 \$

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Diane DRH
BOUCHARD

Le 2020-01-30 13:55

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1204922001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes « Fortier Auto Montréal Itée » (lot 1), « Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée » (lot 2) et « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 3) des ententes-cadres, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler – Appel d'offres 18-17086 (lot 1 et 3 : 2 soum. et lot 2 : un seul soumissionnaire) – Montant estimé des ententes : 1 121 006,25 \$ pour le lot 1, 367 920,00 \$ pour le lot 2 et 747 337,50 \$ pour le lot 3, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'entretien du parc de véhicules de la Ville par ses ateliers, certaines pièces de remplacement ne sont pas disponibles sur le marché des détaillants de pièces de véhicules généralistes. Ces pièces dites authentiques sont disponibles uniquement par le biais des concessionnaires associés à leurs marques.

C'est dans le but d'assurer un approvisionnement continu et profiter du volume d'achats généré par le regroupement des acquisitions de pièces de véhicules authentiques que l'appel d'offres public 18-17086 s'est tenu du 10 décembre 2018 au 24 janvier 2019. Cet appel d'offres visait la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque Ford, GM et Chrysler, ce qui constitue l'essentiel du parc de véhicules légers de la Ville.

L'appel d'offres a été publié le 10 décembre 2018 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO. Le délai de réception des soumissions a été de 45 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions. A la demande de la Ville, le délai de validité du prix des soumissions a été prolongé jusqu'au 31 mars 2020. Deux addendas ont été émis durant la période de sollicitation :

- Addenda no 1 émis le 21 janvier 2019 : pour répondre aux questions des preneurs du cahier des charges; et
- Addenda no 2 émis le 23 janvier 2019 : pour annuler la clause 4 des « renseignements complémentaires » qui concernait la livraison ou la cueillette d'urgence.

La règle d'adjudication utilisée dans le cadre de l'appel d'offres 18-17086 est celle d'un octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les récentes responsabilités du SMRA à l'égard du contrat d'approvisionnement de pièces de véhicules authentiques sont à l'origine du long délai à produire le sommaire décisionnel. Ce contexte a conduit à solliciter des demandes de prolongation de validité des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0151 – 30 mai 2013 : Conclure avec les firmes Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 inc., Chartrand Ford (Ventes) Inc. et Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée, des ententes-cadres d'une durée de cinq (5) ans pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler, Ford et GMC, suite à l'appel d'offre 12-12268 (9 soum.) pour un montant total estimé à 4 493 366,72 \$.

DESCRIPTION

Ce dossier vise la conclusion de trois ententes-cadres, d'une durée de 5 ans, pour la fourniture sur demande de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler. Les pièces authentiques seront sous garantie selon les modalités prévues par chacun des fabricants.

Lot	Adjudicataire	Marque visée	Prix soumission (taxes incluses)
1	Fortier Auto Montréal Itée	Ford	1 121 006,25 \$
2	Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée	Chrysler	367 920,00 \$
3	Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	GM	747 337,50 \$

Les prix soumis ont été élaborés à partir de deux composantes, soit le prix de détail suggéré par le fabricant (PDSF) de pièces auquel s'applique un escompte. Le taux d'escompte accordé par chacun des adjudicataires est fixe pour la durée du contrat. Toutefois, les adjudicataires pourront modifier leur taux d'escompte à la hausse afin de stimuler la demande de consommation pour leur ligne de produits ou encore faire bénéficier à la Ville d'un taux d'escompte supplémentaire offert par le fabricant de pièces d'origine.

Les quantités prévisionnelles contenues dans les documents de l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Ces quantités sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions en vue de la conclusion d'une entente contractuelle. Pour des considérations administratives, financières ou autres, la Ville pourrait décider de modifier les quantités décrites au bordereau de soumission sans toutefois dépasser le seuil monétaire des ententes.

Les délais de livraison exigés à l'appel d'offres sont de quelques heures pour les commandes régulières et d'urgence et de 7 jours pour les commandes pour inventaire.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Les tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'appel d'offres public 18-17086 pour lequel il y a eu 12 preneurs du cahier des charges.

Lot 1 : Pièces authentiques de marque Ford

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences +	TOTAL (taxes incluses)
-----------------------	------------------------------	------------------------	------------------------

		variation de quantités (taxes incluses)	
Fortier Auto Montréal Itée	1 117 557,00 \$	0,00 \$	1 117 557,00 \$
Chartrand Ford (Ventes) inc.	1 121 006,25 \$	0,00 \$	1 121 006,25 \$
Dernière estimation réalisée (\$) par le Service de l'approvisionnement	1 615 503,20 \$	0,00 \$	1 615 503,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 497 946,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 30,82 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			3 449,25 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,31 %

Lot 2: Pièces authentiques de marque GM

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée	367 920,00 \$	0,00 \$	367 920,00 \$
Dernière estimation réalisée (\$) par le Service de l'approvisionnement	568 417,79 \$	0,00 \$	568 417,79 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 200 497,79 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 35,27 %

Lot 3: Pièces authentiques de marque Chrysler

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	747 337,50 \$	0,00 \$	747 337,50 \$
Trois Diamants Auto (1987)	779 530,50 \$	0,00 \$	779 530,50 \$
Dernière estimation réalisée (\$) par le Service de l'approvisionnement	1 136 835,58 \$	0,00 \$	1 136 835,58 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 389 498,08 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 34,26 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			32 193,00 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4,13 %
--	--------

L'estimation du coût de chacune des ententes a été réalisée par un représentant du Service de l'approvisionnement. La méthode d'estimation a été basée sur un prix unitaire de référence différent de celui utilisé au présent appel d'offres en plus d'utiliser un taux escompte en deçà de la pratique actuelle chez les détaillants de pièces automobiles. Ces deux éléments viennent expliquer les écarts négatifs de 30,82 % (lot 1), 35,27 % (lot 2) et 34,26 % (lot 3) entre la soumission la plus basse et l'estimation monétaire des ententes. L'écart de 0,31 % (lot 1) et de 4,13 % (lot 2) entre les deux plus basses soumissions reçues confirme que les prix des adjudicataires sont compétitifs.

Deux preneurs du cahier des charges ont présenté une offre à la Ville aux lots 1 et 3 alors que la Ville n'a reçu qu'une seule proposition pour le lot 2. Un des preneurs du cahier n'a pas présenté d'offres à la Ville car il n'était pas en mesure de respecter les délais de livraison exigés à l'appel d'offres. Les autres preneurs n'ont pas soumis de motif pour ne pas avoir soumissionné.

Aucune soumission n'a été rejetée pour des raisons administratives ou de non-conformités techniques.

La Ville n'a exigé aucune garantie de soumission et d'exécution dans le cadre de cet appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total estimé des trois ententes-cadres est de 2 236 263,75 \$, taxes incluses. Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture sur demande de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler lesquelles sont requises pour l'entretien et la réparation des véhicules légers mis à la disposition de l'ensemble des unités d'affaires de la Ville. Des dépenses d'agglomération sont donc possibles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville des économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début de l'entente : février 2020
- Fin de l'entente : février 2025

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eliane CLAVETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrick VEILLETTE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Patrick VEILLETTE, 24 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agent(e) de recherche

Tél : 514 868-3620
Télécop. : 514 8721912

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-23

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

Tél : 514 872-1080
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Paul MASSÉ
Directeur - Ateliers mécaniques et de proximité
Tél : 514 872-9003
Approuvé le : 2020-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur
Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2020-01-28

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 décembre 2019

Monsieur David Gosselin
Trois Diamants Auto (1987)
3035, chemin Gascon
Mascouche (Québec) J7L 3X7

Courriel: dgosselin@3dchrysler.com

**Objet : Prolongation de la durée validité de soumission, deuxième demande
Appel d'offres n° 18-17086
Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et
Chrysler, 5 ans**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.


À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 19 décembre 2019.

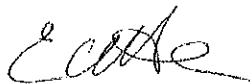
Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation

 16/12/2019
Signature Date

Je refuse le délai de prolongation

Signature Date



Éliane Clavette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1858

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 26 août 2019

Monsieur Christian Notte
Fortier Auto Montréal Itée
7000, BOUL. Louis-H-Lafontaine
Anjou (Québec) H1M 2X3

Courriel: christian.notte@fortierauto.com

**Objet : Prolongation de la durée validité de soumission
Appel d'offres n° 18-17086
Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et
Chrysler, 5 ans**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel avant le 19 décembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation

 17 dec 2019

Signature

Date

Je refuse le délai de prolongation

Signature

Date



Éliane Clavette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1858

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 décembre 2019

Monsieur Marc Champagne
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.
9350, boulevard Pie IX
Montréal (Québec) H1Z 4WE9

Courriel: mchampagne@pie9.com

**Objet : Prolongation de la durée validité de soumission, deuxième demande
Appel d'offres n° 18-17086
Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et
Chrysler, 5 ans**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

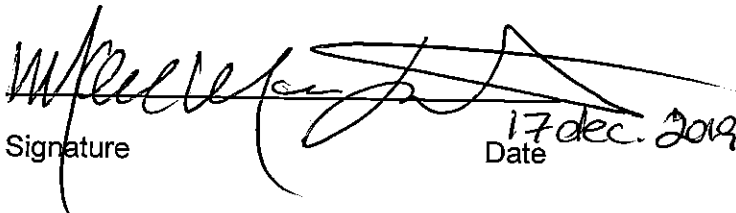
À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le 19 décembre 2019**.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation


Signature 17 dec. 2019
Date

Je refuse le délai de prolongation

Signature

Date



Éliane Clavette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1858

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 décembre 2019

Monsieur André Falardeau
Chartrand Ford (Ventes) inc.
1610, boul. Saint-Martin
Laval (Québec) J7G 4W6

Courriel: afalardeau@chartrandford.com

**Objet : Prolongation de la durée validité de soumission, deuxième demande
Appel d'offres n° 18-17086
Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et
Chrysler, 5 ans**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 19 décembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation

andré falardeau

16 décembre 2019

Signature

Date

Je refuse le délai de prolongation

Signature

Date



Éliane Clavette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1858

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
255, boulevard Crémazie Est, 4^e étage, bureau 400
Montréal (Québec) H2M 1L5

PAR COURRIEL

Le 16 décembre 2019

Monsieur Benoit Laniel
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée
9411 avenue Papineau
Montréal, (Québec) H2M 2G5

Courriel: blaniel@lerelaischevrolet.com

**Objet : Prolongation de la durée validité de soumission, deuxième demande
Appel d'offres n° 18-17086
Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et
Chrysler, 5 ans**

Monsieur,

Le délai initial de validité des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres ci-haut mentionné, est insuffisant.

À cet effet, la Ville de Montréal vous invite à prolonger la durée de validité de votre soumission pour un délai supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Les étapes nécessaires à l'obtention de la résolution d'octroi de contrat seront poursuivies suivant la réception d'une réponse affirmative de la part des soumissionnaires conformes, identifiés lors de l'analyse des offres reçues.

Merci de nous retourner votre réponse par courriel **avant le** 19 décembre 2019.

Nous vous remercions de votre collaboration, et veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

J'accepte le délai de prolongation



Signature


2019 12 16

Date

Je refuse le délai de prolongation

Signature

Date



Éliane Clavette
Agente d'approvisionnement II
Courriel: eliane.clavette@ville.montreal.qc.ca
Tél. : 514 872-1858

Dossier # : 1204922001

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations
Objet :	Conclure avec les firmes « Fortier Auto Montréal Itée » (lot 1), « Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée » (lot 2) et « Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. » (lot 3) des ententes-cadres, d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler – Appel d'offres 18-17086 (lot 1 et 3 : 2 soum. et lot 2 : un seul soumissionnaire) – Montant estimé des ententes : 1 121 006,25 \$ pour le lot 1, 367 920,00 \$ pour le lot 2 et 747 337,50 \$ pour le lot 3, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



18-17086_SEAO_Liste_des_commandes.pdf18-17086_PV.pdf



18-17086_Tableau_de_vérification_lot_1,_Ford.pdf



18-17086_Intervention_approvisionnement,_lot_1.pdf



18-17086_Tableau_de_vérification_lot_2,_GM.pdf



18-17086_Intervention_approvisionnement,_lot_2.pdf



18-17086_Tableau_de_vérification_lot_3,_Chrysler.pdf



18-17086_Intervention_approvisionnement,_lot_3.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eliane CLAVETTE

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC

Le : 2020-01-27

Agente d'approvisionnement, 2
Tél : 514-872-1858

Chef de section app. strat. en biens
Tél : 514-872-5241
Division : Service de l'approvisionnement ,
Direction acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes pour le lot 1, Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Chartrand Ford (Ventes) inc.	1 121 006,25 \$	<input type="checkbox"/>	
Fortier Auto Montréal Itée	1 117 557,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1

Information additionnelle

Le présent appel d'offres regroupe les besoins par marque de pièce OEM divisés en 3 lots. Tel que stipulé à la clause 1.11.01 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lot, donc, il est possible de soumissionner sur un ou plusieurs lots. Par conséquent, 3 des 5 soumissions reçues ne comportaient aucune offre pour l'article du Lot 1, Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford. Un (1) preneur dit qu'ils ne pouvaient respecter les délais de livraison demandés et six (6) preneurs sans réponse à notre demande.

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 18-17086

Titre : Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans




Date d'ouverture des soumissions : 24 janvier 2019

Addenda 1 : 21 janvier 2019, question / réponse

Addenda 1 : 23 janvier 2019, clarification administrative

Article		Quantité	Fortier Auto Montréal ltée		Chartrand Ford (Ventes) inc.	
			Pourcentage d'escompte	Montant total	Pourcentage d'escompte	Montant total
Lot 1	Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford	1 500 000,00 \$	35,20%	972 000,00 \$	35,00%	975 000,00 \$
Total avant taxes				972 000,00 \$		975 000,00 \$
TPS 5 %				48 600,00 \$		48 750,00 \$
TVQ 9,9975 %				96 957,00 \$		97 256,25 \$
Montant total				1 117 557,00 \$		1 121 006,25 \$
Signature			Conforme		Conforme	
Numéro TPS/TVQ			Conforme		Conforme	
Numéro de fournisseur VDM			115893		122331	
Lettre preuve mandataire, clause E.02.02			Manquante (mineur)		Conforme	
Garantie			Non requis		Non requis	
AMF			Non requis		Non requis	
Numéro NEQ			1140587461		1141781436	
Vérification REQ			Conforme		Conforme	
Registre des entreprises autorisés à exercer (REA)			Non inscrit		Inscrit # fiche 3000055234, conforme	
Registre des entreprises non autorisés à exercer (RENA)			Non inscrit, conforme		Conforme	
Liste des personnes écartées			Non inscrit, conforme		Non inscrit, conforme	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant			Non inscrit, conforme		Non inscrit, conforme	
SEAO			Conforme		Conforme	

Remarque :

-  Non-conforme
-  Correction - Erreur de calcul
-  Plus bas soumissionnaire conforme

Vérifié par : Éline Clavette

Date : 8 février 2019

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes pour le lot 2, Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque GM	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée	367 920,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2

Information additionnelle

Le présent appel d'offres regroupe les besoins par marque de pièce OEM divisés en 3 lots. Tel que stipulé à la clause 1.11.01 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lot, donc, il est possible de soumissionner sur un ou plusieurs lots. Par conséquent, 4 des 5 soumissions reçues ne comportaient aucune offre pour l'article du lot 2, Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque GM. Un (1) preneur dit qu'ils ne pouvaient respecter les délais de livraison demandés et sept (7) preneurs sans réponse à notre demande.

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 18-17086

Titre : Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans




Date d'ouverture des soumissions : 24 janvier 2019

Addenda 1 : 21 janvier 2019, question / réponse

Addenda 1 : 23 janvier 2019, clarification administrative

Article		Quantité	Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée	
			Pourcentage d'escompte	Montant total
Lot 2	Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque GM	500 000,00 \$	36,00%	320 000,00 \$
Total avant taxes				320 000,00 \$
TPS 5 %				16 000,00 \$
TVQ 9,9975 %				31 920,00 \$
Montant total				367 920,00 \$
Signature		Conforme		
Numéro TPS/TVQ		Conforme		
Numéro de fournisseur VDM		15735		
Lettre preuve mandataire, clause E.02.02 (mineur)		Manquante (mineur)		
Garantie		Non requis		
AMF		Non requis		
Numéro NEQ		1142935155		
Vérification REQ		Conforme		
Registre des entreprises autorisés à exercer (REA)		Non inscrit		
Registre des entreprises non autorisés à exercer (RENA)		Non inscrit, conforme		
Liste des personnes écartées		Non inscrit, conforme		
Liste des firmes à rendement insatisfaisant		Non inscrit, conforme		
SEAO		Conforme		

Remarque :

-  Non-conforme
-  Correction - Erreur de calcul
-  Plus bas soumissionnaire conforme

Vérfié par : Éline Clavette

Date : 8 février 2019

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes pour le lot 3, Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Chrysler	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	747 337,50 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	3
Trois Diamants Auto (1987)	779 530,50 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Le présent appel d'offres regroupe les besoins par marque de pièce OEM divisés en 3 lots. Tel que stipulé à la clause 1.11.01 du Régie, le DONNEUR D'ORDRE adjuge le Contrat à un ou plusieurs SOUMISSIONNAIRES conformes, en fonction du plus bas prix par lot, donc, il est possible de soumissionner sur un ou plusieurs lots. Par conséquent, 3 des 5 soumissions reçues ne comportaient aucune offre pour l'article du lot 3, Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Chrysler. Un (1) preneur dit qu'ils ne pouvaient respecter les délais de livraison demandés et six (6) preneurs sans réponse à notre demande.

Préparé par : Le - -

Numéro de l'appel d'offres : 18-17086

Titre : Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans




Date d'ouverture des soumissions : 24 janvier 2019

Addenda 1 : 21 janvier 2019, question / réponse

Addenda 1 : 23 janvier 2019, clarification administrative

Article		Quantité	Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.		Trois Diamants Auto (1987)	
			Pourcentage d'escompte	Montant total	Pourcentage d'escompte	Montant total
Lot 3	Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Chrysler	1 000 000,00 \$	35,00%	650 000,00 \$	32,20%	678 000,00 \$
Total avant taxes				650 000,00 \$		678 000,00 \$
TPS 5 %				32 500,00 \$		33 900,00 \$
TVQ 9,9975 %				64 837,50 \$		67 630,50 \$
Montant total				747 337,50 \$		779 530,50 \$
Signature			Conforme		Conforme	
Numéro TPS/TVQ			Conforme		Conforme	
Numéro de fournisseur VDM			498688		497467	
Lettre preuve mandataire, clause E.02.02 (mineur)			Manquante (mineur)		Manquante (mineur)	
Garantie			Non requis		Non requis	
AMF			Non requis		Non requis	
Numéro NEQ			1148020895		1144086940	
Vérification REQ			Conforme		Conforme	
Registre des entreprises autorisés à exercer (REA)			Non inscrit		Non inscrit	
Registre des entreprises non autorisés à exercer (RENA)			Non inscrit, conforme		Non inscrit, conforme	
Liste des personnes écartées			Non inscrit, conforme		Non inscrit, conforme	
Liste des firmes à rendement insatisfaisant			Non inscrit, conforme		Non inscrit, conforme	
SEAO			Conforme		Conforme	

Remarque :

-  Non-conforme
-  Correction - Erreur de calcul
-  Plus bas soumissionnaire conforme

Vérfié par : Éline Clavette

Date : 8 février 2019



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Modalités](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

› **Résultats d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 18-17086

Numéro de référence : 1221255

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Ville de Montréal - Fourniture de pièces de véhicules authentique de marque Ford, GM et Chrysler, 5 ans

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Boulevard Dodge Chrysler Jeep 2000 Inc 2955 Cote de Liesse Montréal, QC, H4N 2N3 NEQ : 1144468106	Monsieur Claude Desjardins Téléphone : 514 748-2955 Télécopieur :	Commande : (1529389) 2019-01-15 15 h 17 Transmission 2019-01-15 15 h 17	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Chartrand Ford Ventes Inc. 1610 Boulevard St-Martin Est Laval, QC, H7g 4W6 http://www.chartrandford.com NEQ : 1141781436	Monsieur Andre Falardeau Téléphone : 450 669-6110 Télécopieur : 450 669-5416	Commande : (1520618) 2018-12-11 9 h 13 Transmission 2018-12-11 9 h 13	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Circuit Ford Lincoln Ltée 6300 Henri-Bourassa Est Montréal, QC, H1G5W9 NEQ : 1163735666	Monsieur Rui Travassos Téléphone : 514 325-4701 Télécopieur : 514 325-9872	Commande : (1529370) 2019-01-15 15 h 01 Transmission 2019-01-15 15 h 01	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Fortier Auto (Montréal) Ltée 7000, boul. Louis-H. Lafontaine Montréal, QC, H1M 2X3 http://www.fortierauto.com NEQ : 1140587461	Monsieur Yannick Bastien Téléphone : 514 353-9821 Télécopieur : 514 353-4556	Commande : (1520843) 2018-12-11 14 h 03 Transmission 2018-12-11 14 h 03	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gestion M.Classe Affaires 235 Rue Longtin, Suite#8 La Prairie, QC, J5R 5E2 NEQ :	Monsieur Gilles Barbe Téléphone : 514 588-3128 Télécopieur : 450 619-2369	Commande : (1521136) 2018-12-12 10 h 57 Transmission 2018-12-12 10 h 57	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Hamel Chevrolet Buick GMC Ltée 9455, Lacordaire Saint-Léonard Montréal, QC, H1R 3E8 NEQ : 1143643220	Madame Jocelyne Girard Téléphone : 514 327-3540	Commande : (1529353) 2019-01-15 14 h 50 Transmission 2019-01-21 11 h 18 -	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel

	Télécopieur : 514 327-2545	2019-01-15 14 h 50	3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Joliette Dodge Chrysler 305 Curé Majeau Joliette, QC, J6E 8S9 NEQ : 1160500907	Monsieur Éric Lapointe Téléphone : 450 759-7600 Télécopieur : 450 759-7106	Commande : (1520731) 2018-12-11 11 h 20 Transmission : 2018-12-11 11 h 20	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Relais Chevrolet 9411 Papineau Montréal, QC, H2M 2G5 NEQ : 1142935155	Monsieur Robert Poulin Téléphone : 514 384-6380 Télécopieur : 514 384-2732	Commande : (1522682) 2018-12-17 14 h 43 Transmission : 2018-12-17 14 h 43	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
LONGUE POINTE CHRYSLER DODGE 6200 METROPOLITAIN EST Montréal, QC, H1A 1A9 NEQ : 1141933805	Monsieur LUC THERIAULT Téléphone : 514 256-0203 Télécopieur : 514 256-6760	Commande : (1522768) 2018-12-17 16 h 28 Transmission : 2018-12-17 16 h 28	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) :



			Courrier électronique
P.E.Boisvert auto ltee (Boisvert Ford) 2 boul. Marie-Victorin Boucherville, QC, J4B1V5 NEQ : 1141849233	Monsieur Aldo Santos Téléphone : 450 655-1301 Télécopieur : 450 655-1118	Commande : (1528953) 2019-01-15 9 h 11 Transmission : 2019-01-15 9 h 11	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pie IX Dodge Chrysler 2000 Inc 9350 Boul. Pie IX Montréal, QC, H1Z 4E9 NEQ : 1148020895	Madame Claire Cousineau Téléphone : 514 327-9000 Télécopieur : 514 327-8645	Commande : (1521989) 2018-12-14 10 h 36 Transmission : 2018-12-14 10 h 36	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 19 - Télécopie 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 54 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Société de transport de Montréal 8845, boul. St-Laurent 4e Montréal, QC, H2N 1M3 http://www.stm.info NEQ :	Monsieur Mikael Guillon Téléphone : 514 280-4921 Télécopieur : 514 280-4935	Commande : (1522113) 2018-12-14 13 h 35 Transmission : 2018-12-14 13 h 35	Mode privilégié : Ne pas recevoir
Trois Diamants Autos (1987) Ltée 3035, Chemin Gascon Mascouche, QC, J7I3X7 NEQ : 1144086940	Madame Maryse Lessard Téléphone : 450 477-6348 Télécopieur : 450 477-6962	Commande : (1524610) 2018-12-21 14 h 33 Transmission : 2018-12-21 14 h 33	3050163 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 1, Question-réponse 2019-01-21 11 h 18 - Courriel 3051962 - Ville de Montréal - 18-17086 Addenda 2, Clarification 2019-01-23 14 h 53 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Ville de Westmount 1 BETHUNE WESTMOUNT, QC, H3Z 2L2 http://www.westmount.org NEQ :	Madame Elisa Gaetano Téléphone : 514 989- 5313 Télécopieur : 514 989- 5488	Commande : (1520671) 2018-12-11 10 h 03 Transmission : 2018-12-11 10 h 03	Mode privilégié : Ne pas recevoir




Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC: Signaler un acte](#)
[répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors](#)
[Québec](#) 
[Registre des entreprises](#)
[non admissibles](#) 
[Autorité des marchés](#)
[financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires





Dossier # : 1195243005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services cellulaires du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour une durée de deux (2) ans, soit du 1er avril 2020 au 30 mars 2022, avec option de renouvellement, le tout conformément au contrat du CSPQ - Montant estimé de l'entente: 9 369 370,10 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de conclure une entente, d'une durée de deux (2) ans, pour la fourniture sur demande de services cellulaires (voix et transmission de données), pour un montant estimé à 9 369 370,10 \$, taxes incluses;
2. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), un contrat de gré à gré, conformément à son offre de services en date du 14 janvier 2015 ;
3. d'autoriser le Directeur du service du Centre d'expertise, Espace de travail à signer tous les documents reliés à cette entente ;
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités administrative et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-31 16:09

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1195243005

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Division Connectivité dorsale
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services cellulaires du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour une durée de deux (2) ans, soit du 1er avril 2020 au 30 mars 2022, avec option de renouvellement, le tout conformément au contrat du CSPQ - Montant estimé de l'entente: 9 369 370,10 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En juin 2015, le CSPQ a lancé un appel d’offres pour l’acquisition de services de mobilité cellulaires pour la période 2015-2025 sous le no. 999106936. À l’issue du processus d’appel d’offres, le CSPQ a mis en place un contrat à exécution sur demande avec deux prestataires de services admissibles et conformes, en leur attribuant un rang basé sur le montant total de leur soumission. Le prestataire de services ayant présenté la plus basse soumission conforme occupe le premier rang et celui ayant présenté la deuxième plus basse soumission occupe le deuxième rang.

Le contrat est d’une durée maximale de dix (ans) et prévoit trois (3) mises en concurrence (actualisation des tarifs) des prestataires de services:

Les années de référence sont les suivantes :

- 2015 – Mise en place du contrat avec les prestataires de premier et de deuxième rang
- 2019 – Mise en concurrence
- 2021 – Mise en concurrence
- 2023 – Mise en concurrence - dernière période avant la fin du contrat en 2025

En février 2016, le Service des technologies de l’information (Service TI), en tant que gestionnaire des services cellulaires, recommandait à la Ville d’adhérer, à partir du 1er avril 2016, au regroupement d’achats pour la fourniture de services cellulaires (appareils, accessoires et services de mobilité cellulaires) pour la première période de l’entente (4 premières années).

À l’automne 2019, suite au premier exercice d’actualisation des tarifs prévu à l’appel

d'offres, le CSPQ annonce aux membres du regroupement d'achats le changement de rang des prestataires et la date d'entrée en vigueur de la nouvelle tarification au 21 octobre 2019.

Le présent dossier vise à autoriser le renouvellement d'adhésion au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour une durée de deux (2) ans, soit du 1er avril 2020 au 30 mars 2022, avec option de renouvellement, le tout conformément au contrat du CSPQ.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0175 - 24 mars 2016 - Conclure une entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2020, avec options de renouvellement.

CG15 0254 - 30 avril 2015 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une période maximale de 2 ans, soit du 1er juin 2015 au 31 mai 2017.

CG12 0269 - 23 août 2012 - Conclure une entente cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données) pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2015.

DESCRIPTION

En décembre 2019, la Ville de Montréal dénombrait 11 584 abonnements au CSPQ. Voici la répartition des abonnements par type de forfait:

	Voix seulement	Données seulement	Voix + Données	Total
Subventionné (forfait avec un appareil financé par le prestataire pendant deux (2) ans)	1 697	540	6 047	8 284
Non-subventionné (forfait avec un appareil non-financé par le prestataire)	1 000	2 128	172	3 300
TOTAL	2 697	2 668	6 219	11 584

L'offre du prestataire de service de premier rang comprend :

les services suivants :

- Services cellulaires pour la voix (téléphone de base ou intelligent subventionnés et non subventionnés) ;
- Services cellulaires pour la transmission de données et l'accès sans fil à l'internet (subventionnés et non subventionnés) ;
- Services de cellulaires pour la transmission de données et l'accès sans fil à l'internet flexibles.

les appareils et accessoires suivants :

- à coût zéro : les mêmes téléphones de base et intelligents que ceux offerts sur son site web grand public ou affaires pour chacun des systèmes d'exploitation Android et iOS (Apple) ;
- à coût non-nul : des téléphones de base et intelligents qui peuvent être acquis avec dérogation, des cartes SIM, clés USB, modems ;
- à un prix escompté de 60% sur les accessoires: étuis, chargeurs de base et chargeurs pour véhicule.

Suite à l'actualisation des tarifs, voici les nouveaux forfaits:

	Tarif mensuel en vigueur (jusqu'au 20 octobre 2019)	Nouveau tarif mensuel (à partir du 21 octobre 2019)	Variation
Services cellulaires pour la voix - subventionné	9,20 \$	10,45 \$	Hausse de 13%
Services cellulaires pour la voix - non-subventionné	9,20 \$	6,70 \$	Baisse de 27%
Services de transmission de données - subventionné	24,70 \$	21,45 \$	Baisse de 13%
Services de transmission de données - non-subventionné	18,70 \$	11,20 \$	Baisse de 40%
Services de transmission de données flexibles (exemple: consommation = 5,0 Go)	28,70 \$	21,70 \$	Baisse de 24%

JUSTIFICATION

Le présent renouvellement sur deux (2) ans de l'adhésion à l'entente du CSPQ, assure la continuité des opérations des unités d'affaires de la Ville et permet la Ville de profiter de tarifs très concurrentiels (économie d'échelle) tout en respectant les modalités du contrat octroyé par le CSPQ suite à l'appel d'offres public 999106936.

Consommation de l'entente Cadre avec le CSPQ portion cellulaire et les montants initialement alloué au GDD.

Années	Total Consommé	GDD	Balance
2016	954 060,56 \$	3 301 626,00 \$	2 347 565,44 \$
2017	2 592 049,18 \$	3 631 789,00 \$	1 039 739,82 \$
2018	3 490 589,40 \$	3 994 968,00 \$	504 378,60 \$
2019	3 223 987,35 \$	4 394 464,00 \$	1 170 476,65 \$
	10 260 686,49 \$	15 322 847,00 \$	5 062 160,51 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur estimée de la consommation au contrat du CSPQ, pour les deux (2) prochaines années, est de 9 369 370,10 \$, incluant les taxes, considérant

- Le nombre d'abonnements en date de décembre 2019 qui sert de point de référence dans le calcul des projections des dépenses ;
- Un calcul sur 12 mois en 2020 et 12 mois en 2021 même si le CSPQ prévoit une mise en concurrence en octobre 2021 ;
- Un pourcentage de 5% sur les dépenses annuelles est appliqué en vue des frais variables (options supplémentaires, frais d'utilisation et autres) ;
- Le taux de croissance est estimé à 10% pour chaque année selon l'historique et tient compte de la progression des besoins en transmission de données.

	2020 - 2021	2021 - 2022	TOTAL
Voix seulement	337 111,07 \$	337 111,07 \$	674 222,14 \$
Données seulement	796 923,00 \$	796 923,00 \$	1 593 846,00 \$
Voix et données	2 728 827,23 \$	2 728 827,23 \$	5 457 654,46 \$
Options et autres - frais variables (5%)	193 143,07 \$	193 143,07 \$	386 286,14 \$
Croissance de 10%	-	405 600,44 \$	405 600,44 \$
TOTAL (taxes incluses)	4 056 004,37 \$	4 461 604,81 \$	8 517 609,18 \$
2020 - 2021 (+10%)	405 600,44 \$		405 600,44 \$
2021 - 2022 (+10%)		446 160,48 \$	446 160,48 \$
TOTAL - 2020 à 2022	4 461 604,81 \$	4 907 765,29 \$	9 369 370,10 \$

Les achats effectués auprès du prestataire de services se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives et selon leurs disponibilités budgétaires. Les coûts des services seront entièrement assumés par les unités administratives ou organismes à même leurs budgets de fonctionnement et pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La stratégie d'actualisation des tarifs prévue au contrat du CSPQ permet à la Ville de profiter non seulement de meilleurs tarifs sur la majorité des services offerts mais aussi de

répondre adéquatement aux besoins croissants de sa clientèle en matière de mobilité cellulaire.

En mettant régulièrement en concurrence les prestataires de services, le CSPQ met à la disposition de ses membres une offre de services évolutive qui permet à la Ville de faire face aux nouveaux besoins (transmissions de données, mobilité, productivité, gestion des actifs, etc) qui s'inscrivent dans le cadre de la Ville intelligente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communication aux unités administratives et services

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE - 2020-02-12

Approbation du dossier au CM - 2020-02-24

Approbation du dossier au CG - 2020-02-27

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BOISVERT
Conseiller(ere), Analyse et contrôle

Tél : 514 872-4189

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-24

Demis NUNES
chef division reseaux de telecommunications

Tél : 514-887-9047

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gianina MOCANU
Directrice Centre d'Expertise - Espace de Travail

Tél :

Approuvé le : 2020-01-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard GRENIER
Directeur du service des technologies de
l'information

Tél :

438-998-2829

Approuvé le : 2020-01-30

Survol des modalités contractuelles

Services cellulaires 2015-2025

Effectif dès le 21 octobre 2019

Version 1.16

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	3
1.1	Avertissement.....	3
1.2	Durée du contrat avec les prestataires de services.....	3
1.3	Actualisation des tarifs.....	3
1.4	Commandes et facturation.....	3
2	TARIFS.....	4
2.1	Tarifcation des services pour la voix.....	4
2.2	Tarifcation des services de transmission de données.....	6
3	ACQUISITION DES APPAREILS ET ACCESSOIRES.....	10
3.1	Acquisition d'appareils à coût nul (0 \$).....	10
3.2	Acquisition d'appareils à coût non nul (> 0 \$).....	10
3.3	Acquisition d'accessoires.....	10
3.4	Commandes chez ROGERS.....	11
3.5	Durée des engagements sur les appareils.....	11
3.6	Déverrouillage des appareils.....	11
3.7	Programme d'inscription des appareils (PIA) d'Apple.....	11
3.8	Acquisition de carte SIM sans abonnement.....	11
4	MODALITÉS D'APPLICATION.....	12
4.1	Groupe de partage.....	12
4.2	Itinérance aux États-Unis et à l'internationale.....	13
4.3	Transfert de responsabilité d'une ligne.....	14
4.4	Rapport trimestriel.....	15
4.5	Niveaux de service.....	15
4.6	Amélioration de la couverture à l'intérieur des bâtiments.....	16
5	COORDONNÉES DES PRESTATAIRES DE SERVICES.....	16

1 INTRODUCTION

À la suite du processus d'actualisation des tarifs qui a eu lieu à l'été 2019, TELUS est maintenant le prestataire de services de premier rang.

Pour toutes questions concernant la migration obligatoire des abonnements vers TELUS, le CSPQ vous recommande de consulter le site Web suivant :

<https://www.cspq.gouv.qc.ca/actualisation-des-tarifs-au-contrat-de-services-en-mobilite-cellulaire-2015-2025/>

1.1 AVERTISSEMENT

Ce document présente un survol des modalités qui sont offertes aux membres du regroupement d'achats.

Les données et l'information contenues dans le présent document sont fournies à titre indicatif seulement et peuvent être modifiées sans préavis.

En cas de disparité, les informations contenues de façon non exhaustive dans ce document et les autres documents, ceux-ci auront priorité dans l'ordre suivant :

- Le contrat découlant du document d'appel d'offres numéro 999106936;
- Le document d'appel d'offres ci-haut;
- Le catalogue de services du CSPQ;
- Le document Survol des modalités contractuelles.

1.2 DURÉE DU CONTRAT AVEC LES PRESTATAIRES DE SERVICES

La fin du contrat a été portée au 20 octobre 2021 par l'exercice de la première option de renouvellement de deux (2) ans par le CSPQ. Une seconde option de renouvellement de deux (2) ans pourrait être exercée, portant la fin du contrat au 20 octobre 2023. Une migration à la sortie de deux (2) ans succèdera la dernière option de renouvellement exercée.

1.3 ACTUALISATION DES TARIFS

Le CSPQ, s'il exerce la seconde option de renouvellement, mettra de nouveau en concurrence (actualisation des tarifs) les prestataires de services retenus à deux (2) reprises, soit à la sixième (6^e) et à la huitième (8^e) année de ce contrat.

1.4 COMMANDES ET FACTURATION

Les commandes de services, d'appareils et d'accessoires seront effectuées par les membres du regroupement d'achats directement chez le prestataire. Le prestataire est aussi responsable de la facturation aux organismes membres du regroupement d'achats pour tous les services de mobilité cellulaires.

2 TARIFS

Cette section présente les tarifs des services qui peuvent être acquis par les membres du regroupement d'achats. Pour les services de la transmission de la voix et des données, les membres du regroupement d'achats disposent de deux (2) tarifs selon que l'appareil relié à l'abonnement soit subventionné ou non par le prestataire de services.

2.1 TARIFICATION DES SERVICES POUR LA VOIX

Services cellulaires pour la voix					
Forfait fixe partageable Téléphone de base ou intelligent					
TELUS (1 ^{er} rang)		ROGERS (2 ^e rang)			
Appareil subventionné : 10,45 \$ / mois Appareil non-subventionné : 6,70 \$ / mois		Appareil subventionné : 9,20 \$ / mois Appareil non-subventionné : 9,20 \$ / mois			
Service de base incluant :					
<ul style="list-style-type: none"> • 200 minutes sortantes partageables entre tous les utilisateurs des membres du regroupement d'achats abonnés au même prestataire, calculées à la seconde en tout temps au Canada. • Appels entrants illimités au Canada. • Appels illimités entre tous les utilisateurs des membres du regroupement d'achats abonnés au même prestataire de services. • Messages texte, photo et vidéo illimités au Canada. • Service de messagerie vocale évoluée (jusqu'à 25 messages de 5 minutes, sauvegarde 14 jours). • Affichage du numéro et nom de l'appelant (si disponible sur l'appareil). • Appels manqués (si disponible sur l'appareil). • Mise en attente, renvoi d'appels et conférence téléphonique à trois ou plus. • Facturation détaillée, frais de mise en service et d'accès au réseau et taxe 911. • Modification de forfaits ou d'options et changement de numéro de téléphone. 					
Services optionnels (\$ / mois)		TELUS	ROGERS		
Messagerie texte à téléphone fixe		N/D ¹	0,15 \$ / mess.		
Messagerie texte à partir d'une adresse courriel		0,00 \$	5,00 \$		
Messagerie vocale visuelle		5,00 \$	10,00 \$		
Service Appuyer-pour-parler		5,00 \$	N/D ¹		
Localisation pour appareil mobile (<i>Track It</i>)		15,00 \$	N/D ¹		
Appels illimités du Canada vers les États-Unis		10,00 \$	15,00 \$		
Textos et MMS illimités du Canada vers les États-Unis		5,00 \$	5,00 \$		
Messagerie photo et vidéo (MMS) à l'unité en itinérance, aux États-Unis et l'international		0,50 \$ / mess.	0,75 \$ / mess.		
Appels (\$ / min.) et textos du Canada vers :		Voix ²	Texte	Voix ²	Texte
Les États-Unis (48 États continentaux, Alaska, Hawaii, Porto Rico, Îles Vierges)		0,04 \$	0,04 \$	0,05 \$	1,00 \$
Mexique		0,20 \$	0,10 \$	0,15 \$	0,25 \$
L'Amérique centrale, septentrionale et du Sud		0,20 \$	0,10 \$	0,15 \$	0,25 \$
Les Caraïbes		0,20 \$	0,10 \$	0,15 \$	0,25 \$
L'Asie		0,20 \$	0,10 \$	0,15 \$	0,25 \$
L'Afrique		0,20 \$	0,10 \$	0,15 \$	0,25 \$
L'Europe		0,20 \$	0,15 \$	0,15 \$	1,00 \$
L'Océanie		0,20 \$	0,10 \$	0,15 \$	0,25 \$

1) Fonctionnalité non-offerte par le prestataire de services et ne peut être facturé par ce dernier.

2) Sur demande de l'organisme, le prestataire de services peut bloquer la fonctionnalité.

Services cellulaires pour la voix (suite)

Forfait fixe partageable
Téléphone de base ou intelligent

TELUS (1 ^{er} rang)	ROGERS (2 ^e rang)			
Appareil subventionné : 10,45 \$ / mois Appareil non-subventionné : 6,70 \$ / mois	Appareil subventionné : 9,20 \$ / mois Appareil non-subventionné : 9,20 \$ / mois			
	TELUS		ROGERS	
Itinérance ³ sans forfait de voyage	Voix ⁴	Texte	Voix ⁴	Texte
Aux États-Unis (48 États continentaux, Alaska, Hawaii, Porto Rico, Îles Vierges) <i>Excluant les navires de croisière et services en vol</i>	0,04 \$	0,05 \$	0,05 \$	0,05 \$
Mexique	0,20 \$	0,15 \$	0,10 \$	0,15 \$
L'Amérique centrale, septentrionale et du Sud	0,20 \$	0,15 \$	0,10 \$	0,15 \$
Les Caraïbes	0,20 \$	0,15 \$	0,10 \$	0,15 \$
L'Asie	0,20 \$	0,15 \$	0,10 \$	0,15 \$
L'Afrique	0,20 \$	0,15 \$	0,10 \$	0,15 \$
L'Europe	0,10 \$	0,15 \$	0,10 \$	0,15 \$
L'Océanie	0,20 \$	0,15 \$	0,10 \$	0,15 \$
Navires de croisière et services en vol	7,00 \$	0,60 \$	7,00 \$	0,75 \$
Frais d'appel au service 411 (\$ / appel)	2,50 \$		1,00 \$	
Suspension temporaire	15,00 \$		15,00 \$	
Dépassement du groupe de partage (voir section 4.1)	0,01 \$ / Min.		0,02 \$ / Min.	

- 1) Fonctionnalité non-offerte par le prestataire de services et ne peut être facturé par ce dernier.
- 2) Sur demande de l'organisme, le prestataire de services peut bloquer la fonctionnalité.
- 3) Le prestataire TELUS bloque automatiquement l'itinérance. L'organisme doit faire une demande pour lever la restriction. Sur demande de l'organisme, le prestataire Rogers peut bloquer la fonctionnalité. Voir [section Itinérance aux États-Unis et à l'internationale](#).
- 4) En itinérance, les appels entrants et sortants sont facturables à la minute.

2.2 TARIFICATION DES SERVICES DE TRANSMISSION DE DONNÉES

Services cellulaires pour la transmission de données et l'accès sans-fil à l'Internet		
Forfait fixe partageable Téléphone intelligent Carte, clé USB, modem, point d'accès mobile, tablette (consommation inférieure à X ¹ Go par mois)		
TELUS (1 ^{er} rang)	ROGERS (2 ^e rang)	
Service de base incluant :		
<ul style="list-style-type: none"> X¹ gigaoctet (Go) au Canada partageable entre tous les utilisateurs des organismes membres du regroupement d'achats abonnés au même prestataire adhérent au même forfait de données (même capacité), calculé au kilo-octet (Ko). Facturation détaillée, frais de mise en service et d'accès au réseau. Modification de forfaits ou d'options et changement de numéro de téléphone. 		
	TELUS	ROGERS
Forfait de données partageable subventionné¹		
1 Go	21,45 \$	24,70 \$
2 Go	23,20 \$	32,20 \$
3 Go	24,95 \$	39,70 \$
Forfait de données partageable non-subventionné¹		
1 Go	11,20 \$	18,70 \$
2 Go	12,95 \$	26,20 \$
3 Go	14,70 \$	35,70 \$
Services optionnels (\$ / mois)		
Adresse IP publique fixe	0,00 \$	0,00 \$
Adresse IP publique dynamique	3,00 \$	5,00 \$
Adresse IP privée fixe	3,00 \$	5,00 \$
Adresse IP privée dynamique	3,00 \$	5,00 \$
Suspension temporaire	15,00 \$	15,00 \$
Itinérance² sans forfait de voyage (excluant les modems)		
Aux États-Unis (48 États continentaux, Alaska, Hawaii, Porto Rico, Îles Vierges) <i>Excluant les navires de croisière et services en vol</i>	0,10 \$ / Mo	0,10 \$ / Mo
Mexique	0,50 \$ / Mo	0,02 \$ / Mo
L'Amérique centrale, septentrionale et du Sud	0,50 \$ / Mo	0,02 \$ / Mo
Les Caraïbes	0,50 \$ / Mo	0,02 \$ / Mo
L'Asie	0,50 \$ / Mo	0,02 \$ / Mo
L'Afrique	0,50 \$ / Mo	0,02 \$ / Mo
L'Europe	0,50 \$ / Mo	0,10 \$ / Mo
L'Océanie	0,50 \$ / Mo	0,02 \$ / Mo
Navires de croisière et services en vol	1 536,00 \$ / Go	1 536,00 \$ / Go
Dépassement du groupe de partage (voir section 4.1)	1 \$ / Go	10,24 \$ / Go

1) Le CSPQ va déterminer la capacité des forfaits de données partageable en Go qui seront disponible chez les 2 prestataires.

2) Sur demande de l'organisme, le prestataire Rogers peut bloquer la fonctionnalité. Le prestataire TELUS bloque automatiquement l'itinérance. L'organisme doit faire une demande pour lever la restriction. Voir [section Itinérance aux États-Unis et à l'internationale](#).

Services cellulaires pour la transmission de données et l'accès sans-fil à l'Internet

Forfait flexible non partageable

Borne Wi-Fi

Téléphone intelligent, Carte, clé USB, modem, point d'accès mobile, tablette

TELUS (1^{er} rang)

ROGERS (2^e rang)

Appareil non-subsventonné : 5,70 \$ / mois

Appareil non-subsventonné : 8,70 \$ / mois

Service de base incluant :

- Jusqu'à 0,05 gigaoctet (Go) au Canada, calculé au kiloctet (Ko).
- Facturation détaillée, frais de mise en service et d'accès au réseau.
- Modification de forfaits ou d'options et changement de numéro de téléphone.

Tarif selon la consommation	TELUS	ROGERS
Jusqu'à 0,05 Go	5,70 \$	8,70 \$
De 0,05 Go jusqu'à 0,10 Go	7,70 \$	8,70 \$
De 0,10 Go jusqu'à 0,250 Go	8,70 \$	13,70 \$
De 0,250 jusqu'à 0,500 Go	9,70 \$	13,70 \$
De 0,500 Go jusqu'à 1 Go	11,70 \$	18,70 \$
De 1,0 Go jusqu'à 5,0 Go	21,70 \$	28,70 \$
De 5,0 Go jusqu'à 10,0 Go	38,70 \$	43,70 \$
De 10,0 Go jusqu'à 15,0 Go	48,70 \$	58,70 \$
De 15,0 Go jusqu'à 25,0 Go	58,70 \$	73,70 \$
De 25,0 Go jusqu'à 50,0 Go	68,70 \$	88,70 \$
De 50,0 Go jusqu'à 100,0 Go	78,70 \$	103,70 \$
De 100,0 Go jusqu'à 150 Go	103,70 \$	153,70 \$
De 150,0 Go jusqu'à 200 Go	128,70 \$	279, 70 \$
De 200,0 Go jusqu'à 300 Go	153,70 \$	404,70 \$
De 300,0 Go jusqu'à 400 Go	178,70 \$	529,70 \$
De 400,0 Go jusqu'à 500 Go	203,70 \$	654,70 \$
De 500,0 Go jusqu'à 750 Go	253,70 \$	967,20 \$
De 750,0 Go jusqu'à 1 000 Go	303,70 \$	1 279,70 \$
De 1 000 Go jusqu'à 1 500 Go	353,70 \$	3 003,70 \$
De 1 500 Go jusqu'à 2 000 Go	353,70 \$	4 003,70 \$
De 2 000 Go jusqu'à 2 500 Go	353,70 \$	5 003,70 \$
De 2 500 Go jusqu'à 3 000 Go	353,70 \$	6 003,70 \$
De 3 000 Go jusqu'à 3 500 Go	353,70 \$	7 003,70 \$
De 3 500 Go jusqu'à 4 000 Go	353,70 \$	8 003,70 \$
De 4 000 Go jusqu'à 4 500 Go	353,70 \$	9 003, 70 \$
De 4 500 Go jusqu'à 5 000 Go	353,70 \$	10 003,70 \$
De 5 000 Go jusqu'à 6 000 Go	353,70 \$	12 003,70 \$
De 6 000 Go jusqu'à 7 000 Go	353,70 \$	14 003,70 \$
De 7 000 Go jusqu'à 8 000 Go	353,70 \$	16 003,70 \$
De 8 000 Go jusqu'à 9 000 Go	353,70 \$	18 003,70 \$
De 9 000 Go jusqu'à 10 000 Go	353,70 \$	20 003,70 \$
Excédent de 10 000 Go	1,00 \$ / Go	10,24 \$ / Go
Services optionnels (\$ / mois)		
Adresse IP publique fixe	0,00 \$	0,00 \$
Adresse IP publique dynamique	3,00 \$	5,00 \$
Adresse IP privée fixe	3,00 \$	5,00 \$
Adresse IP privée dynamique	3,00 \$	5,00 \$
Suspension temporaire	15,00 \$	15,00 \$

Services cellulaires pour la transmission de données
et l'accès sans-fil aux intranets gouvernementaux

Forfait fixe partageable
Téléphone intelligent

Carte, clé USB, modem, point d'accès mobile et tablette (consommation inférieure à X¹ Go par mois)

TELUS (1^{er} rang)

ROGERS (2^e rang)

Service de base incluant :

- X¹ gigaoctet (Go) au Canada partageable entre tous les utilisateurs des organismes membres du regroupement d'achats abonnés au même prestataire adhérent au même forfait de données (même capacité), calculé au kilooctet (Ko).
- Facturation détaillée, frais de mise en service et d'accès au réseau.
- Modification de forfaits ou d'options et changement de numéro de téléphone.

	TELUS	ROGERS
Forfait de données partageable subventionné¹		
1 Go	24,45 \$	24,70 \$
2 Go	26,20 \$	32,20 \$
3 Go	27,95 \$	39,70 \$
Forfait de données partageable non-subventionné¹		
1 Go	14,20 \$	18,70 \$
2 Go	15,95 \$	26,20 \$
3 Go	17,70 \$	35,70 \$
Itinérance² sans forfait de voyage (excluant les modems)		
Aux États-Unis (48 États continentaux, Alaska, Hawaii, Porto Rico, Îles Vierges) <i>Excluant les navires de croisière et services en vol</i>	0,10 \$ / Mo	0,10 \$ / Mo
Mexique	0,50 \$ / Mo	0,02 \$ / Mo
L'Amérique centrale, septentrionale et du Sud	0,50 \$ / Mo	0,02 \$ / Mo
Les Caraïbes	0,50 \$ / Mo	0,02 \$ / Mo
L'Asie	0,50 \$ / Mo	0,02 \$ / Mo
L'Afrique	0,50 \$ / Mo	0,02 \$ / Mo
L'Europe	0,50 \$ / Mo	0,10 \$ / Mo
L'Océanie	0,50 \$ / Mo	0,02 \$ / Mo
Navires de croisière et services en vol	1 536,00 \$ / Go	1 536,00 \$ / Go
Suspension temporaire	15,00 \$	15,00 \$
Dépassement du groupe de partage (voir section 4.1)	1,00 \$ / Go	10,24 \$ / Go
Services optionnels (\$ / mois)		
Adresse IP publique fixe	0,00 \$	0,00 \$
Adresse IP publique dynamique	3,00 \$	5,00 \$
Adresse IP privée fixe	3,00 \$	5,00 \$
Adresse IP privée dynamique	3,00 \$	5,00 \$

1) Le CSPQ va déterminer la capacité des forfaits de données partageable en Go qui seront disponible chez les 2 prestataires.

2) Sur demande de l'organisme, le prestataire Rogers peut bloquer la fonctionnalité. Le prestataire TELUS bloque automatiquement l'itinérance. L'organisme doit faire une demande pour lever la restriction. Voir [section Itinérance aux États-Unis et à l'internationale](#).

Services cellulaires pour la transmission de données
et l'accès sans-fil aux intranets gouvernementaux

Forfait flexible non partageable

Borne Wi-Fi

Téléphone intelligent, Carte, clé USB, modem, point d'accès mobile, tablette

TELUS (1 ^{er} rang)	ROGERS (2 ^e rang)	
Appareil non-subsventionné : 5,70 \$ / mois	Appareil non-subsventionné : 8,70 \$ / mois	
Service de base incluant :		
<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 0,05 gigaoctet (Go) au Canada, calculé au kilooctet (Ko). • Facturation détaillée, frais de mise en service et d'accès au réseau. • Modification de forfaits ou d'options et changement de numéro de téléphone. 		
Tarif selon la consommation	TELUS	ROGERS
Jusqu'à 0,05 Go	5,70 \$	8,70 \$
De 0,05 Go jusqu'à 0,10 Go	7,70 \$	8,70 \$
De 0,10 Go jusqu'à 0,250 Go	8,70 \$	13,70 \$
De 0,250 jusqu'à 0,500 Go	9,70 \$	13,70 \$
De 0,500 Go jusqu'à 1 Go	11,70 \$	18,70 \$
De 1,0 Go jusqu'à 5,0 Go	21,70 \$	28,70 \$
De 5,0 Go jusqu'à 10,0 Go	38,70 \$	43,70 \$
De 10,0 Go jusqu'à 15,0 Go	48,70 \$	58,70 \$
De 15,0 Go jusqu'à 25,0 Go	58,70 \$	73,70 \$
De 25,0 Go jusqu'à 50,0 Go	68,70 \$	88,70 \$
De 50,0 Go jusqu'à 100,0 Go	78,70 \$	103,70 \$
De 100,0 Go jusqu'à 150 Go	103,70 \$	153,70 \$
De 150,0 Go jusqu'à 200 Go	128,70 \$	279, 70 \$
De 200,0 Go jusqu'à 300 Go	153,70 \$	404,70 \$
De 300,0 Go jusqu'à 400 Go	178,70 \$	529,70 \$
De 400,0 Go jusqu'à 500 Go	203,70 \$	654,70 \$
De 500,0 Go jusqu'à 750 Go	253,70 \$	967,20 \$
De 750,0 Go jusqu'à 1 000 Go	303,70 \$	1 279,70 \$
De 1 000 Go jusqu'à 1 500 Go	353,70 \$	3 003,70 \$
De 1 500 Go jusqu'à 2 000 Go	353,70 \$	4 003,70 \$
De 2 000 Go jusqu'à 2 500 Go	353,70 \$	5 003,70 \$
De 2 500 Go jusqu'à 3 000 Go	353,70 \$	6 003,70 \$
De 3 000 Go jusqu'à 3 500 Go	353,70 \$	7 003,70 \$
De 3 500 Go jusqu'à 4 000 Go	353,70 \$	8 003,70 \$
De 4 000 Go jusqu'à 4 500 Go	353,70 \$	9 003, 70 \$
De 4 500 Go jusqu'à 5 000 Go	353,70 \$	10 003,70 \$
De 5 000 Go jusqu'à 6 000 Go	353,70 \$	12 003,70 \$
De 6 000 Go jusqu'à 7 000 Go	353,70 \$	14 003,70 \$
De 7 000 Go jusqu'à 8 000 Go	353,70 \$	16 003,70 \$
De 8 000 Go jusqu'à 9 000 Go	353,70 \$	18 003,70 \$
De 9 000 Go jusqu'à 10 000 Go	353,70 \$	20 003,70 \$
Excédent de 10 000 Go	1,00 \$ / Go	10,24 \$ / Go
Services optionnels (\$ / mois)		
Adresse IP publique fixe	0,00 \$	0,00 \$
Adresse IP publique dynamique	3,00 \$	5,00 \$
Adresse IP privée fixe	3,00 \$	5,00 \$
Adresse IP privée dynamique	3,00 \$	5,00 \$
Suspension temporaire	15,00 \$	15,00 \$

3 ACQUISITION DES APPAREILS ET ACCESSOIRES

Les demandes concernant les forfaits, options, appareils et accessoires doivent être transmises directement au prestataire de service via son portail.

Portail d'acquisition des prestataires de services	
Prestataire	URL
TELUS	https://portaitelus.cimpl.com
ROGERS	https://secure.rogersdirect.ca

Les membres du regroupement seront facturés directement par le prestataire pour les services, appareils et accessoires.

Les appareils doivent comprendre minimalement, sans frais supplémentaires, les éléments suivants :

- a. La pile si l'appareil le requiert.
- b. Un dispositif d'alimentation (USB, secteur ou autre).
- c. La carte SIM (de l'anglais Subscriber Identity Module).
- d. Le livret d'instruction ou un lien URL permettant de le consulter ou le télécharger.

3.1 ACQUISITION D'APPAREILS À COÛT NUL (0 \$)

Le prestataire de services doit minimalement offrir les mêmes téléphones de base et intelligents que ceux qu'il offre sur ses sites web grand public ou affaires. Les organismes membres du regroupement d'achats peuvent obtenir des téléphones de base et intelligents à coût nul (0 \$) pour chacun des systèmes d'exploitation suivants:

- a. Android;
- b. iOS (Apple).

3.2 ACQUISITION D'APPAREILS À COÛT NON NUL (> 0 \$)

Des téléphones de base et intelligents dont le coût n'est pas nul peuvent être acquis avec dérogation. Le demandeur doit compléter le formulaire « Demande d'autorisation d'appareil mobile à coût non nul » et le faire signer par le responsable de l'organisme membre inscrit au contrat ou son délégué et le joindre à sa commande.

Les acquisitions de tous les autres appareils, notamment des cartes, clés USB, modems, bornes Wi-Fi et accessoires, ne nécessitent pas de formulaire d'autorisation.

3.3 ACQUISITION D'ACCESSOIRES

Les accessoires pour appareils de mobilité qui peuvent être acquis auprès du prestataire sont les étuis, chargeurs de base et chargeurs pour véhicule.

Les membres du regroupement bénéficient des escomptes suivants sur les accessoires :

Escompte sur accessoires	
Prestataire	Pourcentage
TELUS	60 %
ROGERS	70 %

3.4 COMMANDES CHEZ ROGERS

L'organisme membre du regroupement d'achats qui souhaite obtenir une dérogation pour non-couverture de réseau ou non disponibilité d'une technologie chez le prestataire de services de premier rang doit compléter le formulaire de dérogation. Le document est disponible à la section « Demande de dérogation – Réseau et technologie » du site Web du CSPQ. Le formulaire doit être signé par le responsable de l'organisme membre inscrit au contrat ou son délégué et le joindre à sa commande et ensuite transmis au CSPQ pour approbation.

3.5 DURÉE DES ENGAGEMENTS SUR LES APPAREILS

Lors de l'acquisition d'un appareil subventionné chez le prestataire, les membres du regroupement doivent choisir un engagement de 24 mois.

L'annulation d'un tel engagement entraîne les frais ci-dessous lorsque l'engagement de 24 mois n'est pas terminé.

Frais de résiliation anticipée		
Type d'appareil	Frais mensuel par mois restant	Frais maximal sur 24 mois
Appareil abonné à un forfait pour la voix	6,00 \$	144,00 \$
Appareil abonné à un forfait pour la transmission de données	8,00 \$	192,00 \$

3.6 DÉVERROUILLAGE DES APPAREILS

Les prestataires de services offrent un service sans frais de déverrouillage des appareils. Chaque prestataire déverrouille seulement les appareils qu'il a déjà fournis aux organismes.

Un appareil peut faire l'objet d'une demande de déverrouillage sans délai après son activation. Il existe certaines restrictions concernant le déverrouillage et il est possible qu'un prestataire soit dans l'impossibilité de procéder au déverrouillage. Dans ce cas, le prestataire doit fournir une preuve écrite à l'organisme demandeur.

3.7 PROGRAMME D'INSCRIPTION DES APPAREILS (PIA) D'APPLE

Ce service permet de préconfigurer les réglages de l'appareil, notamment pour les applications et les services internes auxquels chaque appareil est autorisé à accéder. Il permet également d'en paramétrer l'enregistrement automatique dans l'outil de gestion des appareils mobiles d'Apple.

Vous pouvez obtenir plus de détails techniques en vous référant au prestataire de services.

Frais pour inscription au service PIA de Apple	
Prestataire	Montant
TELUS	20,00 \$
Rogers	20,00 \$

3.8 ACQUISITION DE CARTE SIM SANS ABONNEMENT

Le prestataire de services offre l'achat de carte SIM sans abonnement.

Frais unitaire par carte SIM	
Prestataire	Montant
TELUS	5,00 \$
Rogers	9,99 \$

4 MODALITÉS D'APPLICATION

4.1 GROUPE DE PARTAGE

Afin de simplifier la facturation et la gestion des membres du regroupement, le CSPQ a introduit la notion de groupe de partage. Un groupe de partage regroupe toutes les minutes ou tous les gigaoctets (pour un même forfait de données partageable) de tous les membres du regroupement chez un même prestataire.

L'offre de service cellulaire gouvernemental du CSPQ comprend deux (2) types de groupe de partage :

- Groupe de partage pour les appels sortants au Canada (voix).
- Groupe de partage pour les données au Canada (transmission de données et accès à Internet).

Exemple avec un forfait partageable de données de 1 Go :

Un groupe de partage est constitué du total des minutes (200 minutes) au Canada par abonnement ou des gigaoctets (1 Go par abonnement) chez un même prestataire. Le CSPQ dispose actuellement de huit (8) groupes de partage :

1. Groupe de partage pour les appels sortants au Canada – ROGERS
2. Groupe de partage pour les appels sortants au Canada – TELUS
3. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada (1 Go) – TELUS
4. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada (2 Go) – TELUS
5. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada (3 Go) – TELUS
6. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada (1 Go) – ROGERS
7. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada (2 Go) – ROGERS
8. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada (3 Go) – ROGERS

Dans le cas du dépassement de la capacité d'un groupe de partage en particulier, les membres du regroupement qui ont contribué à ce dépassement seront refacturés au prorata de leur contribution à ce dépassement.

Le prestataire va établir un groupe de partage virtuel par client (nombre d'abonnements x 200 minutes OU nombre d'abonnement x X Go) afin d'identifier les clients qui ont dépassé leur limite prévue et ainsi déterminer la proportion du montant du dépassement à refacturer.

4.2 ITINÉRANCE AUX ÉTATS-UNIS ET À L'INTERNATIONALE

L'itinérance désigne une activité sans-fil sur un appareil mobile, pratiquée à l'occasion de voyages à l'extérieur du Canada. Lors d'un voyage à l'extérieur du Canada, la transmission de voix et de données et l'accès à l'Internet s'effectuent sur le réseau d'un prestataire étranger qui a conclu une entente avec notre prestataire et **n'est pas incluse** dans vos frais mensuels courants.

Afin de limiter les frais d'itinérance à l'extérieur du Canada, les prestataires de services utilisent les fonctionnalités suivantes :

TELUS

Le prestataire bloque systématiquement l'itinérance hors Canada sur toutes les lignes des membres du regroupement. Dans l'éventualité où l'organisme désire que certains de ses utilisateurs aient accès aux fonctions relatives à l'itinérance internationale, l'organisme doit compléter le formulaire « *Formulaire 2 6 4 2_Autorisation_Itinérance internationale* » en y indiquant les numéros de téléphone concernés. Ce formulaire est fourni par le prestataire lors de l'activation de la ligne. Il est possible de le télécharger via le portail TELUS dédié au CSPQ dans la section « liens utiles ».

Une fois la fonction relative à l'itinérance internationale débloquée sur la ligne de l'utilisateur, voici un exemple d'alertes que ce dernier pourrait recevoir lors de ses déplacements à l'étranger :

Une première alerte texto et le blocage automatique des appels, des textos et de la consommation de données sur l'appareil surviendra lorsque l'utilisateur aura atteint 100,00 \$ d'utilisation. Par la suite, la même alerte (ainsi que le blocage automatique) se manifestera pour chaque tranche subséquente de 200,00 \$ d'utilisation franchie (soit à 300,00 \$, à 500,00 \$, à 700,00 \$, etc.) sans limite maximum.

Une fois l'alerte texto reçue, il sera possible de débloquent l'appareil. Pour ce faire, l'utilisateur devra répondre « OUI » à chacune des alertes texto lui demandant l'autorisation. Sans cette approbation de l'utilisateur, l'appareil demeurera bloqué en itinérance internationale.

En répondant aux différentes alertes reçues à chaque blocage de l'itinérance, l'utilisateur engage son organisme a accepté la responsabilité de la facturation liée à son utilisation en itinérance.

ROGERS

Lorsque la dépense en itinérance hors Canada atteint :

- 100,00 \$: Blocage de l'itinérance et envoi d'une alerte texto. L'utilisateur peut alors débloquent l'itinérance en répondant au texto ou en appelant le service la clientèle.
- 500,00 \$ et 750,00 \$: L'utilisateur reçoit une alerte par texto mais l'itinérance n'est pas bloquée.
- 1 000,00 \$: Blocage définitif de l'itinérance et envoi d'une alerte texto. L'utilisateur ne peut pas débloquent l'itinérance puisque le prestataire Rogers ne peut facturer plus de 1 000,00 \$ par numéro par période de facturation.

Le responsable de l'organisme peut transmettre une demande écrite au service à la clientèle de Rogers afin de faire lever de manière permanente les blocages et les alertes mentionnés ci-haut pour un abonnement.

En plus des tarifs d'itinérance pour la voix, les textos et les données à l'utilisation, il est possible d'activer divers forfaits (trousses) de voyage chez le prestataire Rogers. Le prestataire TELUS a décidé de ne pas offrir de forfait pour l'itinérance hors Canada.

Messagerie photo et vidéo (MMS) à l'unité en itinérance, aux États-Unis et l'international *	
Prestataire	Tarification
TELUS	50¢ par message
ROGERS	75¢ par message

** Des frais d'utilisation de données en itinérance selon la tarification prévue au contrat peuvent s'appliquer.*

4.3 TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ D'UNE LIGNE

Le transfert de responsabilité désigne le processus servant à faire passer la responsabilité d'un numéro de sans-fil d'un organisme membre du regroupement d'achat vers un autre membre ou vers un compte personnel (par exemple un employé d'un organisme membre).

Transfert de la responsabilité d'une ligne cellulaire entre membres du regroupement

Pour effectuer un transfert de responsabilité entre membres chez TELUS, les représentants cellulaires (demandeurs) ainsi que les administrateurs (interlocuteurs) d'organisation peuvent effectuer ce type de transaction via le portail de TELUS. Veuillez-vous référer à la documentation qui est disponible dans l'onglet « Liens utiles » du portail TELUS dédié au CSPQ.

Chez Rogers, vous devez contacter le service à la clientèle du prestataire par courriel pour obtenir la procédure à suivre.

Dès que le transfert de responsabilité est complété, l'organisme qui a cédé la ligne cesse d'assumer les frais de service qui sont alors facturés au compte de l'organisme qui a accepté la responsabilité.

Le transfert de responsabilité n'a aucun impact sur la durée du contrat lié à la subvention d'un appareil. L'organisme qui prend la responsabilité de la ligne doit honorer l'engagement découlant de l'acquisition de l'appareil subventionné.

Lors du transfert de compte, il n'y a pas de coupure de service mis à part la réinitialisation complète de la boîte vocale ainsi que du mot de passe.

Transfert de la responsabilité d'une ligne cellulaire d'un organisme membre vers un compte personnel

Pour effectuer un transfert de responsabilité vers un compte personnel, l'administrateur (interlocuteur) d'organisation doit transmettre un courriel au service à la clientèle du prestataire de services qui facture présentement le numéro de téléphone cellulaire en question. Ce courriel doit inclure le numéro de téléphone cellulaire ainsi que le nom de l'abonné.

Par la suite, la demande va être prise en charge par le prestataire de services et l'administrateur (interlocuteur) d'organisation recevra la démarche à suivre pour compléter ce transfert vers un compte personnel.

4.4 RAPPORT TRIMESTRIEL

Les prestataires de services ont l'obligation de produire un rapport trimestriel pour chaque membre du regroupement d'achats. Les prestataires de services doivent leur rendre disponibles ces rapports, au plus tard 15 jours ouvrables suivant la fin d'un trimestre.

4.5 NIVEAUX DE SERVICE

En vertu du contrat, voici un survol des principaux niveaux de service ainsi que les pénalités que le client peut appliquer auprès du prestataire de services :

Services offerts par le prestataire	Pénalités en cas de non-respect du niveau de service
Rapports ayant un niveau de service	Maximum de 1 000,00 \$ par organisme à chaque mois <ul style="list-style-type: none">• 200,00 \$ si non-disponibles dans les délais• plus 50,00 \$ par jour de retard supplémentaire
Erreurs de facturation Si la même erreur se répète trois (3) fois consécutives pour le même utilisateur	Pour chaque utilisateur visé, deux (2) fois le montant de l'erreur pour chaque erreur
Délai de livraison des appareils¹ Trois (3) jours ouvrables la majorité du territoire québécois et sept (7) jours ouvrables pour : <ol style="list-style-type: none">Île d'Anticosti.Îles-de-la-Madeleine.Municipalités situées au nord du 50e parallèle, à l'exception de Sept-Îles.Tout autre endroit non accessible par véhicule automobile. Aux fins de calcul de ces délais, un jour ouvrable est une journée comprise dans la semaine de travail du lundi au vendredi, et qui n'est pas fériée ou chômée. La livraison des produits doit être effectuée sur l'ensemble du territoire québécois à l'adresse indiquée sur le formulaire de demande d'exécution (commande), sans frais.	Maximum de 100 \$ par appareil
Accusé réception d'une plainte écrite 2 jours ouvrables ou moins	100,00\$ par jour de dépassement pour chaque plainte

Services offerts par le prestataire	Pénalités en cas de non-respect du niveau de service
Traitement d'une plainte écrite 5 jours ouvrables ou moins	100,00\$ par jour de dépassement pour chaque plainte

¹ Le délai est calculé à partir de début du jour ouvrable suivant la commande (00:00:01). Si par exemple la commande est transmise un mercredi, la livraison doit être effectuée le lundi suivant avant 23:59:59.

4.6 AMÉLIORATION DE LA COUVERTURE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

Des organismes membres du regroupement d'achats pourront requérir les services du prestataire de services afin de rendre disponible ou d'améliorer les services de mobilité cellulaire à l'intérieur de leurs bâtiments :

Escompte	
Prestataire	Pourcentage
TELUS	10 %
ROGERS	0 %

5 COORDONNÉES DES PRESTATAIRES DE SERVICES

Pour toute question relatives	TELUS	ROGERS
Aux commandes	<p>Service à la clientèle</p> <p>1-855-330-CSPQ (2777) (Option 1 suivie de l'option 1)</p> <p>cspq.contratmobilite@telus.com</p>	<p>Rogers Direct</p> <p>1-844-288-2777 (Option 3)</p> <p>cspq@rogersdirect.ca</p>
Aux problèmes liés à vos appareils (bris, garantie et autres)	<p>Services techniques</p> <p>1-855-330-CSPQ (2777) (Option 1 suivie de l'option 1)</p> <p>cspq.contratmobilite@telus.com</p>	<p>Services techniques</p> <p>1-844-288-2777 (Option 1)</p> <p>cspqsoutientech@rci.rogers.com</p>
À la facturation et aux rapports	<p>Service à la clientèle</p> <p>1-855-330-CSPQ (2777) (Option 1 suivie de l'option 1)</p> <p>cspq.contratmobilite@telus.com</p>	<p>Service à la clientèle</p> <p>1-844-288-2777 (Option 2)</p> <p>bsgest1@rci.rogers.com</p>
Au support technique 24/7 (personnes autorisées ou utilisateurs)	<p>Services techniques</p> <p>1-855-330-CSPQ (2777) (Option 1 suivie de l'option 2)</p> <p>cspq.contratmobilite@telus.com</p>	<p>Services techniques</p> <p>1-844-288-2777 (Option 1)</p> <p>cspqsoutientech@rci.rogers.com</p>
Aux plaintes	<p>cspq.plaintes@telus.com</p>	<p>bsgest1@rci.rogers.com</p>



Dossier # : 1197631001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268) / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 \$, taxes incluses, à titre de compensation des coûts engagés.

Il est recommandé :

- 1- de résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268);
- 2- d'autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 \$, taxes incluses, à Roxboro Excavation inc., pour couvrir les coûts relatifs au biens acquis, aux travaux réalisés ainsi que pour les dommages et intérêts relatifs à la résiliation complète du contrat, tel que déterminé en fonction du solde contractuel conformément à l'article 4.5.2.2. du cahier des clauses administratives générales du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-24 15:06

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197631001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268) / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 \$, taxes incluses, à titre de compensation des coûts engagés.

CONTENU

CONTEXTE

La réalisation du contrat A-338 - Construction d'une conduite d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue est nécessaire afin d'améliorer la capacité hydraulique du réseau principal d'agglomération qui dessert le territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Pour permettre le passage de la nouvelle conduite de 400 mm, plusieurs ententes étaient nécessaires :

- Une entente de passage entre la Ville de Montréal et l'Université McGill afin d'accorder une servitude permanente à la Ville de Montréal une fois les travaux complétés;
- Des ententes de passage avec les partenaires et propriétaires de terrains suivants :
 1. La paroisse de Sainte-Anne-de-Bellevue;
 2. Hydro-Québec;
 3. Le Canadian Pacifique;
 4. Le Canadian National;
 5. Le Ministère des Transports;
 6. CPTAQ.

Avant le lancement du processus d'appel d'offres, toutes les ententes avaient été conclues. Le 15 juin 2017, le contrat A-338 est octroyé à l'entrepreneur Roxboro Excavation inc. Cependant, en mars 2018, la paroisse de Sainte-Anne-de-Bellevue (SAB) contacte la Ville de Montréal pour l'informer être propriétaire des lots sur lesquels le tracé de la nouvelle conduite de 400 mm est prévu de passer. Pourtant, durant la période de conception, tous les intervenants et parties avaient été informés du tracé et les différents lots avaient été identifiés comme étant la propriété de l'Université McGill par les personnes compétentes, en fonction des documents fonciers officiels en leur possession. À ce stade il a été aperçu que la

Paroisse SAB a identifié qu'un terrain prétendument appartenant à l'Université McGill était propriété de la Fabrique. C'est alors que malgré l'entente de passage initiale, la paroisse SAB, par le biais de son avocat, a donc exigé de conclure une nouvelle entente avec la Ville de Montréal pour permettre le passage de la conduite projetée de 400 mm sur son terrain. Dans ce contexte, plusieurs tentatives de négociation avec la paroisse SAB de mars 2018 à septembre 2018, aucun terrain d'entente juste et équitable n'a été trouvé.

La Ville de Montréal s'est donc tournée vers l'Université McGill afin de modifier le tracé de la conduite pour que celui-ci passe complètement sur leur propriété. Les deux parties se sont entendues sur un tracé alternatif au printemps 2019.

Cependant, les changements au contrat initial sont tels que le contrat ne peut être réalisé selon la soumission reçue et tel qu'octroyé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0268 - 15 juin 2017 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, ainsi que pour les travaux associés à ce projet - Dépense totale de 7 110 478,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10216 - (4 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise la résiliation du contrat A-338 - Construction d'une conduite d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue, octroyé à l'entrepreneur Roxboro Excavation inc., afin de repartir en appel d'offres pour la réalisation du projet avec une nouvelle conception en raison de la modification significative du tracé de la conduite projetée.

JUSTIFICATION

Considérant que l'exécution du contrat octroyé à Roxboro Excavation inc. n'est plus possible telle qu'elle avait été envisagée;

Considérant que seulement 32 % du tracé initial de la conduite pourra être maintenu, ce qui constitue une modification significative de la portée des travaux et qui dénature le contrat octroyé par un processus d'appel d'offres réalisé en 2017;

Considérant que le contrat a déjà été accordé il y a deux ans à l'entrepreneur Roxboro Excavation inc., soit le 15 juin 2017, sur la base des prix alors soumis;

Considérant que les ententes de passage entre les différents partenaires sont à refaire en raison de la modification du tracé;

Considérant que même si la Direction de l'eau potable poursuivait les travaux partiellement avec l'entrepreneur Roxboro Excavation inc., des frais de résiliation partielle seraient à payer à celui-ci étant donné de la réduction d'envergure du projet;

Considérant qu'en cas de résiliation partielle, les interfaces entre les différents projets ne sont pas clairement définies;

Considérant que les frais payables par la Ville de Montréal en cas de résiliation complète du contrat sont clairement définis par le contrat;

La Direction de l'eau potable recommande donc la résiliation complète du contrat A-338 - Construction d'une conduite d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue avec l'entrepreneur Roxboro Excavation inc.

Le projet est pour l'instant reporté en 2023 pour des raisons budgétaires. Entre temps, de nouvelles ententes devront être négociées avec les parties prenantes concernées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant prévu pour la résiliation du contrat s'élève à 462 996,83 \$, taxes incluses.

Portion budget de fonctionnement :

Un montant de 265 566,12 \$, taxes incluses, sera financé par le budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable.

Portion budget PTI :

Un montant de 197 430,71 \$, taxes incluses sera financé par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

Il est à noter qu'un montant de 48 314,23 \$ a déjà été payé au décompte n° 1 pour le mois de novembre 2017.

Le détail du calcul du montant maximal payable à l'entrepreneur est en pièce jointe au présent dossier et le détail des informations financières dans l'intervention du Service des finances

La dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où la résiliation complète du contrat ne serait pas mise en application, les frais suivants seraient à payer pour la résiliation partielle du contrat, étant donné la modification de l'envergure du projet:

Frais pour l'annulation d'items du bordereau des quantités : 14 315,90 \$
Frais pour l'augmentation des coûts de la main-d'oeuvre, des matériaux et des équipements entre réaliser les travaux en 2017 et réaliser les travaux en 2019 : 36 545,75 \$

Frais supplémentaires demandés par l'Entrepreneur puisque le montant de 32 % payable à l'item 1.0 Organisation de chantier du bordereau des quantités selon le total des travaux réalisés partiellement, ne couvraient pas les coûts réels engagés : 123 285,86 \$

Frais supplémentaire demandés par l'Entrepreneur puisque le montant indiqué à l'item 1.0 Organisation de chantier du bordereau des quantités était limité à 8 % de la valeur des travaux excluant contingences et taxes, mais que ce montant ne couvrirait pas les frais réels à encourir. Selon l'article 2.1 du Cahier des clauses techniques spéciales, les coûts excédants le montant de l'item 1.0 devaient être répartis proportionnellement à d'autres items du bordereau : 66 120,34 \$

Frais pour les dommages-intérêts en application de l'article 4.5.2.2 du Cahier des clauses générales pour la résiliation partielle : 181 967,64 \$

Total de : 422 235, 49 \$.

Ce total est toutefois relatif aux éléments connus en cas de résiliation partielle. Considérant que le projet est significativement modifié, d'autres coûts, alors inconnus, pourraient s'ajouter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune intervention de communication n'est requise selon le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 février 2020
Conseil d'agglomération : 27 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires (Philippe EL OUARDI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pier SIMARD
Ingenieur(e)

Tél : 514-872-4612

Romain Bonifay
Chef de section

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-09

Jean-François DUBUC
C/d Division Infrastructures réseau principal

Tél : 514-872-4647

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain LARRIVÉE

Direction de l'eau potable

Tél : 514 872-5090

Approuvé le : 2020-01-22

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE

Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2020-01-23

Dossier # : 1197631001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268) / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 \$, taxes incluses, à titre de compensation des coûts engagés.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La Ville est en droit de résilier le contrat en vertu de la clause 4.5.2.2 du Cahier des clauses administratives générales.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Philippe EL OUARDI
Avocat
Tél : 514-868-4137

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-08

Isabelle BUREAU
Avocate et chef de division
Tél : 514-872-2639
Division : Litige contractuel

Dossier # : 1197631001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268) / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 \$, taxes incluses, à titre de compensation des coûts engagés.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1197631001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-13

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : (514) 872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1197952003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda numéro 1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder une contribution financière maximale d'une somme de 860 000 \$, majorant ainsi le montant total de 400 000 \$ à 1 260 000 \$ pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups

Il est recommandé :

1. d'approuver l'addenda numéro 1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder une contribution financière maximale d'une somme de 860 000 \$, majorant ainsi le montant total de 400 000 \$ à 1 260 000 \$ pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-10 13:59

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1197952003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda numéro 1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder une contribution financière maximale d'une somme de 860 000 \$, majorant ainsi le montant total de 400 000 \$ à 1 260 000 \$ pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups

CONTENU

CONTEXTE

En août 2019, l'organisme Bonjour Startup Montréal (à l'origine inscrit sous l'appellation Pôle innovation MTL au Registre des entreprises du Québec) a sollicité une aide financière supplémentaire au Service de développement économique de la Ville pour poursuivre la mise en place d'un pôle d'innovation dédié aux startups à Montréal. Cette demande est en pièce jointe. L'aide supplémentaire recommandée est de 860 000 \$ pour un soutien total de 1 260 000 \$.

La demande intervient dans le contexte du regroupement des activités de la Fondation Montréal inc. et la Fondation OSMO sous l'appellation Bonjour Startup Montréal, référant à une entité créée en 2018 par les deux fondations.

Le projet de regroupement des activités vise la mutualisation des ressources sous une même structure de gouvernance afin de doter la métropole d'une nouvelle institution « phare » en entrepreneuriat visant les startups. De la sorte, Bonjour Startup Montréal regroupera plusieurs services complémentaires : bourses, mentorat et autres services aux entrepreneurs, programme d'innovation ouverte, services de conciergerie et de positionnement de l'écosystème montréalais et location d'espaces à la Maison Notman.

La mission de Bonjour Startup Montréal est de faire de Montréal un des écosystèmes de startups les plus audacieux et performants au monde en offrant aux fondateurs de startups un environnement où ils peuvent naître et croître à la mesure de leurs ambitions.

Les besoins financiers de Bonjour Startup Montréal s'expliquent par le fait de la nouveauté de l'organisme et de l'ampleur de ses actions souhaitées par différents partenaires économiques de Montréal. Issu de la collaboration entre la Fondation Montréal inc. et la Fondation OSMO, Bonjour Startup Montréal a pris forme en automne 2018 et a officiellement lancé ses activités en janvier 2019, grâce au soutien de la Ville de Montréal et du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI). Rapidement, l'initiative a rallié les acteurs de l'écosystème startups montréalais. Dans la dernière année, trois consultations

ont été menées auprès des fondateurs de startup, des investisseurs et des organismes d'aide à l'entrepreneuriat. Cet exercice a permis de raffiner la compréhension des besoins et des actions à déployer. Des fonds additionnels viseraient à déployer les ressources nécessaires à la réalisation de nouvelles actions et, dans d'autres cas, d'actions prévues initialement, mais se révélant plus coûteuses.

Soulignons qu'une demande de soutien additionnel de 500 000 \$ par année pour un total de 900 000 \$ annuellement a également été déposée au MEI.

Le tableau ci-dessous présente les principales contributions de la Ville consenties antérieurement.

<ul style="list-style-type: none">• 400 000 \$ au Pôle innovation MTL pour le démarrage de l'organisme (CG18 0547 - 25 octobre 2018)
<ul style="list-style-type: none">• 35 000 \$ à la Fondation Montréal inc. pour un projet d'entrepreneuriat féminin (CE18 1499 - 5 septembre 2018)
<ul style="list-style-type: none">• 461 788 \$ à la Fondation OSMO pour la rénovation et la restauration des bâtiments de la Maison Notman et de l'ancien hôpital St. Margaret (CG12 0253 - 23 août 2012)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour Bonjour Startup Montréal (Pôle innovation MTL)

- CG18 0547 - 25 octobre 2018 - Accorder un soutien financier maximal de 400 000 \$ au Pôle innovation MTL afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups.

Pour la Fondation Montréal inc.

- CE18 1499 - 5 septembre 2018 - Accorder un soutien financier non récurrent à cinq organismes représentant une somme maximale totale de 125 000 \$, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, suite au Dépôt de projets 2018, Entreprendre Montréal (35 000 \$ à la Fondation Montréal inc. pour un projet d'entrepreneuriat féminin).
- CG17 0305 - le 24 août 2017 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue des Immeubles Centurian Peel/Metcalfe inc. pour une période de 5 ans, à compter du 1er mai 2021, des espaces aux 6e, 8e, 12e et 14e étages, d'une superficie d'environ 4 910,39 m² situés dans les immeubles sis au 1555, rue Peel et 1550, rue Metcalfe, à des fins administratives, moyennant un loyer total de 8 375 525,76 \$, taxes incluses.
- Autres décisions antérieures concernant le bail de la Fondation Montréal inc. : CG17 0205 - le 18 mai 2017; CG17 0205 - le 18 mai 2017; CE16 2102 - le 21 décembre 2016; CG16 0254 - le 21 avril 2016; CG15 0543 - 24 septembre 2015; CM15 0504 - le 27 avril 2015; CM14 0250 - le 24 mars 2014; CG12 0213 - le 21 juin 2012.

Pour la Fondation OSMO

- CG12 0253 - 23 août 2012 - Accorder un soutien financier de 461 788 \$ à la Fondation OSMO pour la rénovation et la restauration des bâtiments de la Maison Notman et de l'ancien hôpital St. Margaret, à même l'enveloppe de 140

M\$ de l'Entente avec le gouvernement du Québec / Approuver un projet de protocole d'entente à cet effet.

- Autres décisions antérieures concernant les travaux du projet Notman : CG14 0290 - le 19 juin 2014 - CG13 0034 - 28 février 2013.

DESCRIPTION

À Montréal, plusieurs partenaires se sont mobilisés pour faire émerger Bonjour Startup Montréal, comme organisme fédérateur de l'écosystème des startups.

À la suite d'un exercice de concertation au cours de la dernière année, l'organisme a élaboré un plan stratégique relativement au volet écosystème pour raffiner son offre de services. Celle-ci sera complémentaire à celle du réseau PME MTL.

L'aide supplémentaire recommandée de 860 000 \$ correspond aux hausses annuelles suivantes :

- 90 000 \$ pour la période du 1er novembre 2018 au 31 mars 2020, soit une augmentation de la contribution municipale de 170 000 \$ à 260 000 \$;
- 367 000 \$ en 2020-2021, soit une augmentation de la contribution municipale de 133 000 \$ à 500 000 \$;
- 403 000 \$ en 2021-2022, soit une augmentation de la contribution municipale de 97 000 \$ à 500 000 \$.

Les actions visées par la contribution financière de la Ville sont les suivantes :

- Lancer une plateforme numérique regroupant les ressources relativement à l'écosystème de la métropole afin de simplifier et d'augmenter la clarté du parcours entrepreneurial à Montréal. La plateforme vise également à positionner Montréal comme lieu privilégié pour le développement de startups, s'associant à cet effet à une nouvelle image de marque;
- Créer un répertoire des startups montréalaises et le mettre à la disposition de la communauté en fonction d'un protocole d'utilisation et de partage des données. Le répertoire permettra à la fois de mesurer le milieu des startups à Montréal et de servir d'outil de repérage efficace pour le maillage entre les startups et les différents partenaires (investisseurs, grandes entreprises, etc.);
- Élaborer un portrait annuel de l'écosystème des startups de Montréal avec le milieu universitaire, tout en collaborant au projet national québécois de collecte de données sur ce thème. Le portrait documentera notamment le nombre d'entreprises en démarrage, le taux de succès, le parcours entrepreneurial et les secteurs économiques émergents du territoire;
- Coordonner les contributions des différents organismes économiques montréalais à une étude de positionnement international du territoire montréalais et proposer des solutions aux enjeux en regard des meilleures pratiques à l'étranger. Un événement annuel visera à présenter les résultats aux acteurs de développement économique de la métropole ainsi que diverses activités visant l'implantation de nouvelles pratiques;
- Développer une offre d'activités de maillage entre les startups montréalaises et les grands groupes en déplacement à Montréal ainsi que proposer en collaboration avec la Ville de Montréal un service d'accueil pour les délégations internationales issues du milieu des startups. L'accueil de délégations accordera la priorité à certains marchés ou à certains moments de l'année, lors de grands événements d'affaires dans la métropole;
- Développer et maintenir un réseautage ciblé avec les acteurs clés des plus importants écosystèmes de startups mondiaux ainsi que bâtir un calendrier des missions et des autres activités visant l'internationalisation des startups avec le soutien des autres partenaires montréalais et québécois. Bonjour Startup Montréal tissera notamment sa

toile de connexions internationales avec les grands groupes montréalais, québécois ou canadiens ayant des filiales à l'étranger;

- Coordonner un projet visant la rétention des étudiants internationaux par l'entrepreneuriat par le biais d'outils, d'activités, de formations et de mises en contact avec l'écosystème entrepreneurial; Sous la forme d'un passeport, il permettra aux étudiants internationaux entrepreneurs sélectionnés de découvrir le milieu des affaires montréalais et ainsi accroître la rétention du talent entrepreneurial à Montréal.

La contribution financière additionnelle de 860 000 \$ porterait l'aide totale de la Ville à 1 260 000 \$ à Bonjour Startup Montréal. Cette aide représente 11 % du budget prévisionnel de l'organisme correspondant au volet sur le renforcement de l'écosystème (11 510 101 \$) et 29 % du budget associé aux actions spécifiques (4 414 765 \$).

Revenus	2018 - 2020 (17 mois)	2020-2021	2021-2022	TOTAL
<i>Fonctionnement général</i>				
Gouvernement du Québec	400 000	400 000	400 000	1 200 000
Partenaires privés	1 115 888	2 695 490	3 326 435	7 126 101
<i>Actions spécifiques</i>				
Gouvernement du Québec	280 000	500 000	500 000	1 280 000
Ville de Montréal	260 000	500 000	500 000	1 260 000
Partenaires privés	58 000	170 000	416 000	644 000
TOTAL	2 113 888	4 265 490	5 130 725	11 510 101

Dépenses	2018 - 2020 (17 mois)	2020-2021	2021-2022	TOTAL
<i>Fonctionnement général</i>				
Rémunération	409 604	1 402 933	1 736 965	3 549 502
Frais externe (communication, événements et honoraires professionnels)	408 750	504 912	809 985	1 723 647
Loyer, fournitures, déplacement et autres frais administratifs	286 032	777 971	769 896	1 833 899
<i>Actions spécifiques</i>				
Plateforme web – Parcours entrepreneurial	262 500	266 000	271 810	800 310
Répertoire des startups montréalaises – gestion des données	173 680	383 150	386 300	943 130
Vigie – Portrait annuel de l'écosystème montréalais	114 750	141 688	143 336	399 774
Vigie – Écosystèmes internationaux	47 500	101 568	135 270	284 338
Maillage et accueil de délégations étrangères	83 000	214 770	247 240	545 010
Toile de promotion et de connexion internationale / Calendrier de missions	47 500	142 275	214 100	403 875
Étudiants internationaux entrepreneurs	25 000	55 000	55 000	135 000

Programme Scaleup (non financé par la Ville)	214 000	205 000	290 600	709 600
Frais administratifs	41 572	70 223	81 933	193 728
TOTAL	2 113 888	4 265 490	5 142 435	11 510 101

Mentionnons que le fonctionnement général de l'organisme portant sur le renforcement de l'écosystème couvre d'autres projets en développement : talent, entrepreneuriat féminin, santé mental des entrepreneurs, relations publiques, événements, mobilisation des partenaires, *scouting* de startups et activités de connexions.

JUSTIFICATION

Les startups constituent l'un des tissus d'entrepreneuriat prioritaires de la Stratégie de développement économique 2018-2022 de la Ville de Montréal, en raison des innovations qu'elles proposent et leur effet d'entraînement sur les différentes industries. Un cadre d'intervention du Service de développement économique (SDÉ) pour l'écosystème des startups de la métropole a été rédigé afin de renforcer la cohérence et la complémentarité des actions de la Ville dans cet écosystème. La présentation du cadre d'intervention ainsi qu'une étude réalisée par PwC sur les hubs technologiques figurent dans les notes additionnelles.

Startup Genome produit un classement annuel des principaux écosystèmes de startups au monde. Seuls Toronto (13e) et Vancouver (24e) figurent dans le top 30 mondial au Canada. Montréal a glissé du 20e rang en 2016 au 44e rang du classement en 2018. Elle est aujourd'hui classée comme « Challenger City », c'est-à-dire une ville qui a le potentiel d'entrer dans le top 30 dans un futur proche Global Startup Ecosystem Report 2019, Startup Genome.

À Montréal, on remarque une fragmentation de l'écosystème, notamment en raison d'un manque de leadership. La faible visibilité du parcours-client pour les startups montréalaises, le manque d'interconnexions entre les acteurs de l'écosystème, la participation trop faible des grandes entreprises ainsi que le sous-développement des liens avec les écosystèmes internationaux sont tous des lacunes faisant en sorte que Montréal a des difficultés à faire grandir les startups et en faire des entreprises en croissance (scaleups).

Pour renforcer l'écosystème montréalais des startups, les objectifs du SDÉ sont :

- Améliorer le taux de succès des startups et accroître le nombre de scaleups;
- Hausser la qualité des programmes d'accompagnement;
- Accroître la collaboration et la performance de l'écosystème.

Pour ce faire, une série de 6 mesures ont été élaborées :

1. Consolider Bonjour Startup Montréal en tant qu'organisme fédérateur de l'écosystème des startups;
2. Favoriser l'émergence d'un centre dédié à l'écosystème des startups;
3. Mettre en place un programme d'aide aux incubateurs et accélérateurs viserait la création et la croissance de startups dans les industries à fort potentiel de la métropole;
4. Documenter les conditions de succès d'un programme de jumelage industriel pour les startups, visant la phase de précommercialisation d'innovations et encourageant la collaboration avec la grande entreprise;
5. Commander une étude sur les pratiques innovantes relativement à un fonds d'investissement pour les startups;
6. Élaborer une stratégie de locaux abordables pour les jeunes entreprises innovantes en croissance.

Ainsi, deux des six mesures proposées dans le cadre d'intervention du SDÉ pour les startups concernent Bonjour Startup Montréal, à savoir les mesures 1 et 2. La subvention recommandée vise la première mesure portant sur la consolidation d'un organisme fédérateur. Tandis que la deuxième mesure n'est pas accompagnée d'une aide financière.

Le projet financé dans le cadre de Bonjour Startup Montréal s'inscrit dans la mise en œuvre de l'action « Soutenir le développement d'une marque pour le secteur des startups de Montréal et le déploiement d'une plateforme, qui réunira les projets et les données de l'écosystème startup de Montréal » de l'axe 5 « Stimuler les cibles prioritaires » du plan d'action en entrepreneuriat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 860 000 \$.

Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

2020	2021	2022	TOTAL
415 000 \$	325 000 \$	120 000 \$	860 000 \$

Avec la contribution déjà approuvée, les versements totaliseront 1 260 000 \$:

2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
85 000 \$	85 000 \$	515 000 \$	425 000 \$	150 000 \$	1 260 000 \$

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction de l'entrepreneuriat. (Entente 150 M\$ - Réflexe Montréal).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019).

Cette dépense n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités de Bonjour Startup Montréal permettrait de doter la métropole d'une nouvelle institution « phare » en entrepreneuriat.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'entente de contribution inclut un protocole de visibilité, approuvé par le Service des communications, qui doit être appliqué par l'organisme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Février 2020 : Mise en oeuvre de la convention financière.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon DÉCARY
Commissaire au développement économique

Tél : 514 868-7674
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-12-11

514 872-2248

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2020-01-09

ADDENDA N^o 1

MODIFIANT LA CONVENTION DE CONTRIBUTION À UN ORGANISME AFIN DE METTRE EN PLACE UN NOUVEAU PÔLE D'INNOVATION À MONTRÉAL DÉDIÉ AUX STARTUPS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PÔLE INNOVATION MTL**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), dont l'adresse principale est le 603-1550, rue Metcalfe, Montréal, Québec H3A 3P1, agissant et représentée par M^{me} Liette Lamonde, secrétaire du conseil d'administration, dûment autorisée aux fins des présentes tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le 25 octobre 2018, la Ville a approuvé, par résolution CG18 0547, la conclusion d'une convention de contribution à l'Organisme afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups (ci-après « Convention initiale »);

ATTENDU QUE selon la Convention initiale, la Ville doit verser à l'Organisme une somme maximale de quatre cent mille dollars (400 000 \$);

ATTENDU QUE l'Organisme a effectué au cours de la dernière année un exercice de consultation pour raffiner la compréhension des besoins et des actions à déployer pour renforcer l'écosystème des startups;

ATTENDU QUE l'Organisme a présenté à la Ville et au gouvernement du Québec une demande d'aide financière additionnelle pour réaliser plusieurs actions de son nouveau plan stratégique;

ATTENDU QUE les actions présentées l'Organisme contribuent de façon significative à la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal et à son Plan d'action en entrepreneuriat;

ATTENDU QUE la Convention initiale prévoit une Reddition de comptes du projet calquée sur l'année civile alors que le gouvernement du Québec prévoit une Reddition de comptes du projet suivant la période allant du 1^{er} avril au 31 mars et que cette situation alourdit les exigences administratives de l'organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. L'article 5 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale d'UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE MILLE dollars (1 260 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

5.2.1 Pour l'année 2018 :

une somme maximale de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE dollars (85 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente Convention et qui sera conditionnelle à la conclusion d'une entente financière avec le gouvernement du Québec relativement au projet;

5.2.2 Pour l'année 2019 :

une somme maximale de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE dollars (85 000 \$) dans les trente (30) jours de la présentation d'un bilan des réalisations effectuées entre le 1^{er} novembre 2018 et le 31 mars 2019;

5.2.3 Pour l'année 2020 :

une somme maximale de QUATRE-VINGT-DIX MILLE dollars (90 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de l'addenda modifiant la présente Convention;

une somme maximale de CENT MILLE dollars (100 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la transmission de la planification des visites et des missions hors Québec, avant le 1^{er} avril, à la satisfaction de la Ville;

une somme maximale de TROIS CENT VINGT-CINQ MILLE dollars (325 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la remise de la Reddition de comptes de la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 du projet, à la satisfaction de la Ville;

5.2.4 Pour l'année 2021 :

une somme maximale de CENT MILLE dollars (100 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la transmission de la planification des visites et des missions hors Québec, avant le 1^{er} avril, à la satisfaction de la Ville;

une somme maximale de TROIS CENT VINGT-CINQ MILLE dollars (325 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la remise de la Reddition de comptes de la

période allant du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et la mise à jour du plan de réalisation du projet, à la satisfaction de la Ville;

5.2.5 Pour l'année 2022 :

une somme maximale de CENT CINQUANTE MILLE dollars (150 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la remise de la Reddition de comptes de la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 du projet.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

2. L'article 9 de la Convention initiale est remplacé par le suivant :

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 juin 2023.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

3. L'annexe 1 de la Convention initiale est remplacée par l'annexe 1 du présent addenda, faisant état de la description du Projet;
4. Tous les autres termes et conditions de la Convention initiale demeurent inchangés.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2019

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2019

PÔLE INNOVATION MTL

Par :  _____
Liette Lamonde, secrétaire du
conseil d'administration

Cet addenda a été approuvée par le de la Ville de Montréal, le^e jour du mois de 2019 (Résolution CG).

ANNEXE 1

PROJET

Bonjour Startup Montréal a pour mission de faire de Montréal un des écosystèmes de startups les plus audacieux et performants au monde en offrant aux fondateurs de startups un environnement où ils peuvent naître et croître à la mesure de leurs ambitions.

À l'échelle internationale, il est démontré que la mise en place d'un organisme fédérateur visant la représentation d'un l'écosystème génère un impact positif, permettant d'augmenter les connexions constructives au bénéfice des startups.

À Montréal, plusieurs partenaires se sont mobilisés pour faire émerger Bonjour Startup Montréal, comme organisme fédérateur de l'écosystème des startups. Sélectionné comme pôle d'innovation par le gouvernement du Québec, Bonjour Startup Montréal est une initiative issue de la collaboration entre la Fondation Montréal inc. et la Fondation OSMO. À cet effet, un projet de fusion des organismes est en cours afin de doter la métropole d'un organisme phare dans le domaine de l'entrepreneuriat où plusieurs ressources et services y seront mutualisés : bourses, mentorat, programmes d'innovation ouverte avec les grandes entreprises, location d'espaces à la Maison Notman et soutien à l'écosystème.

À la suite d'un exercice de concertation au cours de la dernière année, l'organisme a élaboré un plan stratégique relativement au volet écosystème pour raffiner son offre de services. Celui-ci sera complémentaire à PME MTL.

Les actions couvertes par la contribution financière de la Ville sont les suivantes :

1. Plateforme web – Parcours entrepreneurial;
2. Répertoire des startups montréalaises – gestion des données;
3. Vigie – Portrait annuel de l'écosystème montréalais;
4. Vigie – Écosystèmes internationaux;
5. Maillage et accueil de délégations étrangères;
6. Accompagnement enrichi des startups à l'international;
7. Étudiants internationaux entrepreneurs.

Objectifs, description des actions et renseignement à fournir pour la reddition de comptes

1. Plateforme web – Parcours entrepreneurial

Objectif

Lancer une plateforme numérique regroupant les ressources relativement à l'écosystème de la métropole et veiller à la mise à jour des informations et des contenus.

Description

Associée à une nouvelle image de marque pour l'écosystème des startups, cette plateforme web deviendra à terme la vitrine principale de l'écosystème startup de Montréal pour les entrepreneurs et les membres de la communauté locale et internationale. Elle a pour objectif d'orienter les entrepreneurs dans leurs démarches, de la création à la croissance de leur startup. En partenariat avec les organismes de l'écosystème, elle vise la mise en valeur des ressources à la disposition des startups afin de simplifier et d'augmenter la clarté du parcours

entrepreneurial à Montréal. La plateforme vise également à positionner Montréal comme lieu privilégié pour le développement de startups. Les principales composantes de la plateforme sont les suivantes :

- un répertoire et une cartographie des organismes de soutien aux startups (accélérateurs, incubateurs, espaces de coworking, fonds de capital de risque et investisseurs) ainsi que des cartographies des programmes et des différents acteurs selon les industries;
- la liste des ressources gouvernementales et institutionnelles en collaboration avec Info-Entrepreneur ainsi qu'une section dédiée aux appels à candidature;
- un calendrier des événements de l'écosystème (réseautage, formation, concours et compétitions);
- un canal de communication collaboratif pour échanger et faire la promotion des opportunités par les différents acteurs;
- une section sur les actualités comportant notamment des articles de blogue;
- un glossaire sur le vocabulaire lié aux startups;
- une cartographie des programmes offerts selon les industries;
- un onglet sur les talents concentrant les offres d'emploi proposées par les startups;
- des sessions d'informations en ligne.

À cette plateforme, l'opportunité de fournir un service de conciergerie aux startups d'ici et de l'étranger sera étudiée.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

- Composantes de la plateforme numérique mise en ligne;
- Partenariats réalisés pour nourrir les contenus et les données de la plateforme;
- Stratégie éditoriale avec des partenaires pour diffuser de l'information sur l'écosystème (exemple, appel à candidature et événements affichés);
- Mécanismes mis en place pour la mise à jour des informations;
- Statistique sur la fréquentation de la plateforme (nombre de visites et visiteurs uniques);
- Nombre de sessions d'information en ligne et nombre de startups rejointes;
- Analyse sur l'opportunité d'offrir un service de conciergerie à partir de 2021.

2. Répertoire des startups montréalaises – gestion des données

Objectif

Créer un répertoire des startups montréalaises et le mettre à la disposition de la communauté en fonction d'un protocole d'utilisation et de partage des données.

Description

En collaboration avec les dépositaires de données sur les entreprises en démarrage, une base de données sera développée en fonction des informations requis par les investisseurs et les entrepreneurs pour faciliter la croissance de leurs activités. La base de données comprendrait notamment des informations sur les entreprises, les fondateurs, les investissements réalisés (montants et industries) et éventuellement les programmes d'incubation et d'accélération suivis. Les données permettraient à la fois de documenter l'ampleur et la performance de Montréal concernant les startups ainsi que de fournir un outil de repérage efficace pour le maillage entre les startups et les différents partenaires. La protection des données est un enjeu majeur pour le succès du projet. Une équipe légale sera mise sur pied pour assurer le respect de la loi sur la protection de la donnée ainsi que d'un comité de gouvernance de la donnée.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

- Catégories de renseignements disponibles sur les startups;
- Nombre de startups présentées dans le répertoire;
- Mécanismes pour la validation de la qualité et de l'authenticité de la donnée;
- Liste des partenaires fournissant des données sur les startups;
- Protocole d'utilisation et de partage de donnée;
- Statistiques sur les utilisateurs;
- Description sur l'usage des données en vue de documenter l'écosystème et de réaliser des activités de maillages.

3. Vigie – Portrait annuel de l'écosystème montréalais

Objectif

Élaborer un portrait annuel de l'écosystème des startups de Montréal avec le milieu universitaire, tout en collaborant au projet national québécois de collecte de données sur ce thème.

Description

À partir de renseignements collectés par sondage et de statistiques provenant de différentes bases de données, un portrait de l'écosystème des startups serait dressé annuellement, permettant notamment d'observer le nombre d'entreprises en démarrage sur le territoire, le taux de succès, le parcours entrepreneurial et les secteurs économiques émergents à Montréal. Bénéficiant de l'apport méthodologique et analytique du milieu universitaire, le portrait poserait également un regard sur les forces et les faiblesses de l'écosystème.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

- Portrait annuel publié sur l'écosystème des startups à Montréal;
- Cadre méthodologique déployé, organisations contributrices d'information et partenaires financiers du secteur privé;
- Renseignements sur le nombre d'entreprises en démarrage sur le territoire, le taux de succès, le parcours entrepreneurial et les secteurs économiques émergents à Montréal notamment;
- Nombre de téléchargements du portrait annuel;
- Partenariat établi et mutualisation des ressources convenues avec le Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec pour contribuer à la recherche sur ce thème à l'échelle québécois.

4. Vigie – Écosystèmes internationaux

Objectif

Coordonner les contributions des différents organismes économiques montréalais (ex. Real Venture et Centech) à une étude de positionnement international du territoire montréalais et proposer des solutions aux enjeux en regard des meilleurs pratiques à l'étranger.

Description

Bonjour Startup Montréal coordonnera le membership de Montréal au Startup Genome, comprenant l'adhésion de la Ville, relativement au rapport annuel de positionnement des écosystèmes de startups à travers le monde et y coordonnera également la cueillette des informations nécessaires au rapport. Des recherches supplémentaires seront menées pour identifier et mettre en place les meilleures pratiques ainsi que pour suivre les autres initiatives

de classement et d'évaluation des écosystèmes de startups, notamment dans le cadre de l'Union européenne. Un événement annuel visera à présenter les résultats aux acteurs de développement économique de la métropole ainsi que diverses activités visant l'implantation de nouvelles pratiques.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

- Partenaires financiers et activités de coordination mis en place à Montréal pour contribuer à la publication annuelle d'un rapport de positionnement international;
- Participation à deux rencontres annuelles d'échange avec les membres internationaux du Startup Genome;
- Analyse des autres classements internationaux de positionnement des écosystèmes de startups et validation de l'initiative ou des initiatives les plus porteuses pour la contribution statistique de Montréal;
- Rapports de mission de reconnaissance des écosystèmes similaires les plus performants dont la majeure partie sera jumelée à des initiatives de déplacement existantes;
- Tenue et nombre de participants à l'événement annuel présentant les résultats de la vigie des écosystèmes internationaux;
- Stratégie d'action pour pallier aux lacunes de Montréal et liste des pratiques innovantes potentielles à implanter à Montréal;
- Mise en place d'un réseau d'innovateurs engagés montréalais pour implanter de nouvelles pratiques et initiatives;
- Nombre de nouvelles pratiques et d'initiatives implantées à Montréal.

5. Maillage et accueil de délégations étrangères liées aux écosystèmes de startups

Objectif

Développer une offre d'activités de maillage entre les startups montréalaises et les grands groupes en déplacement à Montréal ainsi que proposer en collaboration avec la Ville de Montréal un service d'accueil pour les délégations internationales issues du milieu des startups en accordant la priorité à certains marchés ou à certains moments de l'année, lors de grands événements d'affaires dans la métropole.

Description

En collaboration avec le Service de développement économique et les institutions œuvrant dans le domaine de l'attraction des investissements, Bonjour Startup Montréal organisera annuellement des activités de maillage et des rencontres B2B entre les grands groupes de passage à Montréal et des jeunes entreprises prometteuses repérées grâce au répertoire des startups de Montréal. De plus, en complémentarité avec les acteurs qui accueillent régulièrement des délégations étrangères (Ville de Montréal, Gouvernement du Québec, Montréal international et Investissement Québec, etc.) ou à la demande de la Ville de Montréal, un nouveau service sera déployé pour améliorer l'accueil de délégations étrangères issues du milieu des startups et leur faire découvrir les principales stratégies, pratiques et institutions de la métropole (incubateurs, accélérateurs et autres centres d'expertise en innovation), en particulier lors de grands événements d'affaires à Montréal. Une attention particulière sera portée sur les marchés prioritaires identifiés dans la planification annuelle.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

- Partenariats établis avec les organisations œuvrant dans l'attraction de grandes entreprises, tel que Montréal international, afin de réaliser des activités de maillages et des rencontres B2B avec des startups;
- Nombre et nature des activités de maillage entre les startups montréalaises et les entreprises étrangères de passage à Montréal ainsi que le nombre de rencontres B2B;
- Nombre de startups montréalaises ayant bénéficié d'activités de maillage et des rencontres B2B avec les grandes entreprises de l'international ainsi que les ventes ou investissements découlant de ces activités;
- Nombre et données sur la composition de délégations étrangères accueillies, selon les marchés ciblés ou les événements d'affaires priorités;
- Structure de la tarification mise en place pour l'accueil de délégations, le cas échéant.

6. Toile de promotion et de connexion internationale / Calendrier de missions et des autres activités visant l'internationalisation des startups

Objectif

Développer et maintenir un réseautage ciblé avec les acteurs clés des plus importants écosystèmes de startups mondiaux ainsi que bâtir un calendrier des missions et des autres activités visant l'internationalisation des startups avec le soutien des autres partenaires montréalais et québécois.

Description

Les interlocuteurs clés des écosystèmes du top 20 mondial (de Startup Genome) sont extrêmement sollicités. Ceux-ci sont des organismes fédérateurs comme Bonjour Startup Montréal dans les grandes villes, des investisseurs en capital de risque, des dirigeants de startups, de petites ou de grandes entreprises, des chercheurs de haut niveau ou des facilitateurs. Ces personnes peuvent, par leur propre réseau, contribuer significativement à la croissance des startups montréalaises. Or, les startups montréalaises qui cherchent à entrer en contact avec eux ont peu de chance de réussir. Bonjour Startup Montréal, en tant que représentant désigné de l'écosystème montréalais peut établir un canal de communications plus efficace avec les acteurs clés. Bonjour Startup Montréal travaillera ainsi à tisser une toile de connexions internationales de haut niveau avec ces joueurs dans une dizaine de villes sélectionnées en accord avec la Ville de Montréal, dans les secteurs prioritaires pour l'économie de Montréal, dans le but d'aider les startups montréalaises, susciter des partenariats et accueillir à Montréal des délégations à l'occasion de grands événements (C2MTL, Startupfest, etc.). Bonjour Startup Montréal tissera également sa toile internationale avec les grands groupes montréalais, québécois ou canadiens privés ou institutionnels ayant des filiales à l'étranger (par ex. : Caisse de dépôt et placement du Québec).

De plus, un calendrier des missions et autres actions visant l'internationalisation des startups sera conçu en collaboration avec les partenaires montréalais. En lien, Bonjour Startup Montréal fera la promotion des missions internationales menées par les acteurs de l'écosystème, dont la Ville de Montréal, dans le but de faciliter le recrutement, assurer une meilleure préparation des startups en amont et un meilleur suivi en aval. Avec la Ville, des vitrines présentant l'écosystème pourront être réalisées dans les événements internationaux d'ici et d'ailleurs.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

Toile de promotion et de connexion internationale :

- Méthodologie utilisée pour identifier les écosystèmes prioritaires et les profils type des interlocuteurs clés visées en fonction des secteurs prioritaires de Montréal;
- Planification des activités de promotion et de rayonnement à l'étranger, deux mois avant le début de l'année civile suivante;
- Liste des interlocuteurs clés/ciblés;
- Actions mises en place pour maintenir et élargir ce réseau de contacts;
- Nombre de grands groupes montréalais contribuant à la toile de connexion internationale constituée à partir de leurs filiales établies à l'étranger;
- Nombre de startups ayant eu recours à la « toile » de connexion internationale;
- Nombre de délégations attirées à Montréal grâce aux actions de Bonjour Startup Montréal lors de grands événements;

Calendrier de missions et des autres activités visant l'internationalisation des startups :

- Calendrier des missions et autres activités visant l'internationalisation des startups, élaboré avec le Service de développement économique et les différents partenaires (une mise à jour sera également transmise à l'automne de chaque année);
- Nombre et nature des activités visant les missions internationales (promotion, recrutement, formation, etc.);
- Nombre de vitrines en collaboration avec la Ville présentant l'écosystème de Montréal dans les événements d'affaires.

7. Étudiants internationaux entrepreneurs

Objectif

Coordonner un projet visant la rétention des étudiants internationaux par l'entrepreneuriat par le biais d'outils, d'activités, de formations et de mises en contact avec l'écosystème entrepreneurial.

Description

En collaboration avec la Ville de Montréal, Bonjour Startup Montréal souhaite coordonner un projet visant les étudiants internationaux entrepreneurs. Sous la forme d'un passeport, il permettra d'offrir à des étudiants internationaux entrepreneurs sélectionnés des formations et différentes entrées dans des événements afin qu'ils puissent découvrir le milieu des affaires montréalais et ainsi accroître la rétention du talent entrepreneurial à Montréal. Plusieurs activités seront prévues dans les universités de Montréal pour présenter le projet. L'organisme coordonnera également un comité de sélection des candidats et effectuera le suivi des cohortes d'étudiants internationaux bénéficiant d'un passeport mis en place et géré par Bonjour Startup Montréal. Plus spécifiquement, le projet se déclinerait en 4 volets soient :

- Guider les étudiants internationaux entrepreneurs par la mise à disposition et la promotion d'outils.
- (In)former les accompagnateurs en universités (clubs entrepreneuriaux et associations étudiantes) afin qu'ils puissent mieux orienter les étudiants internationaux désirant entreprendre et ceux en démarches entrepreneuriales.
- Collaborer et participer à 5 activités universitaires soutenues par la Ville de Montréal qui vise à faire découvrir l'entrepreneuriat aux étudiants internationaux.

- Accompagner chaque année une cohorte d'étudiants internationaux entrepreneurs qui auront accès à un passeport entrepreneurial leur donnant accès à l'écosystème entrepreneurial (formation, activités, etc.) et à des services afin de faciliter leurs succès et leur développement à Montréal.

Renseignements à fournir pour la reddition de comptes

Volet Guider :

- Mécanismes et stratégies mis en place pour la mise à jour et la diffusion des informations s'adressant directement aux étudiants internationaux;
- Statistique sur le nombre d'étudiants internationaux rejoints (à partir de 2020-2021);

Volet Informer :

- Nombre d'organismes et de personnes accompagnateurs formés dans les universités;

Volet Faire découvrir

- Présences dans les activités liées à l'action;

Volet Accompagner :

- Nombre de personnes et de projets entrepreneuriaux par cohorte;
- Nombre d'activités offertes dans le cadre du passeport;
- Progression des étudiants étrangers dans leur projet d'entreprise et dans leur décision de s'installer au Québec.

Reddition de comptes et délai de transmission

Document et délai de transmission

- Un bilan des réalisations du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2019 – au plus tard le 30 juin 2019.
 - Liste et description des démarches de mise en place du pôle d'innovation, comprenant la composition des comités relativement à la gouvernance et les dates des séances tenues ainsi que les embauches effectuées;
 - Devis de la plateforme numérique et toutes autres démarches pour son lancement;
 - Activités réalisées pour la création d'une image de marque;
 - Activités réalisées pour mettre en place une stratégie de promotion et de communication de la plateforme et de l'image de marque;
 - Tenue de rassemblement(s) de l'écosystème montréalais, le programme des activités visant le partage des meilleures pratiques et de contenus pédagogiques ainsi que l'identification de solutions et d'opportunités pour l'écosystème; la liste des acteurs de l'écosystème invités établie en partenariat avec la Ville de Montréal, le nombre de participants selon le type d'organisme.

Le bilan financier du projet (état des résultats) – au plus tard le 30 juin 2019.

- Le rapport de Reddition de comptes du projet du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020 – au plus tard le 30 juin 2020
 - Résultats obtenus en regard des objectifs et renseignements ci-haut mentionnés pour chacune des actions;
 - Structure de gouvernance de l'organisme, composition des groupes de travail et les dates des séances tenues;
 - Nombre d'employés dédiés à la réalisation des actions ci-haut mentionnées;
 - Dépenses liés aux déplacements;
 - Tout autre renseignement permettant l'appréciation du renforcement de l'écosystème.

Un bilan financier du projet doit être joint au rapport de Reddition de comptes, en plus des obligations financières prévues à l'article 4.5.3 de la convention.

- Le rapport de Reddition de comptes du projet du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 – au plus tard le 30 juin 2021
 - Résultats obtenus en regard des objectifs et renseignements ci-haut mentionnés pour chacune des actions;
 - Structure de gouvernance de l'organisme, composition des groupes de travail et les dates des séances tenues;
 - Nombre d'employés dédiés à la réalisation des actions ci-haut mentionnées;
 - Dépenses liés aux déplacements;
 - Tout autre renseignement permettant l'appréciation du renforcement de l'écosystème.

Un bilan financier du projet doit être joint au rapport de Reddition de comptes, en plus des obligations financières prévues à l'article 4.5.3 de la convention. De plus, la mise à jour du plan de réalisation doit être jointe à ce rapport de Reddition de comptes.

- Le rapport de Reddition de comptes du projet du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 – au plus tard le 30 juin 2022
 - Résultats obtenus en regard des objectifs et renseignements ci-haut mentionnés pour chacune des actions;
 - Structure de gouvernance de l'organisme, composition des groupes de travail et les dates des séances tenues;
 - Nombre d'employés dédiés à la réalisation des actions ci-haut mentionnées;
 - Dépenses liés aux déplacements;
 - Tout autre renseignement permettant l'appréciation du renforcement de l'écosystème.

Un bilan financier du projet doit être joint au rapport de Reddition de comptes, en plus des obligations financières prévues à l'article 4.5.3 de la convention.

Retombées

- Une étude sur le taux de satisfaction des organismes de soutien de l'écosystème des startups à Montréal à propos de la qualité de la collaboration avec Bonjour Startup Montréal ainsi que la pertinence de son offre de services – au plus tard le 1^{er} décembre 2021;
- Compilation des facteurs qui favorisent et découragent la rétention des étudiants étrangers bénéficiant du passeport et évaluation de l'impact du passeport sur la rétention – au plus tard le 30 juin 2022.

Budget – Volet Écosystème

Revenus (K\$)	2018 - 2020 (17 mois)	2020-2021	2021-2022	TOTAL
Fonctionnement général¹				
Gouvernement du Québec	400 000	400 000	400 000	1 200 000
Partenaires privés	1 115 888	2 695 490	3 326 435	7 126 101
Actions spécifiques				
Gouvernement du Québec	280 000	500 000	500 000	1 280 000
Ville de Montréal	260 000	500 000	500 000	1 260 000
Partenaires privés	58 000	170 000	416 000	644 000
TOTAL	2 113 888	4 265 490	5 130 725	11 510 101

¹ Le fonctionnement général de l'organisme portant sur le renforcement de l'écosystème couvre d'autres projets en développement : talent, entrepreneuriat féminin, santé mental des entrepreneurs, relations publiques, événements, mobilisation des partenaires, scouting de startups et activités de connexions.

Dépenses (K\$)	2018 - 2020 (17 mois)	2020-2021	2021-2022	TOTAL
Fonctionnement général				
Rémunération	409 604	1 402 933	1 736 965	3 549 502
Frais externe (communication, événements et honoraires professionnels)	408 750	504 912	809 985	1 723 647
Loyer, fournitures, déplacement et autres frais administratifs	286 032	777 971	769 896	1 833 899
Actions spécifiques				
Plateforme web – Parcours entrepreneurial	262 500	266 000	271 810	800 310
Répertoire des startups montréalaises – gestion des données	173 680	383 150	386 300	943 130
Vigie – Portrait annuel de l'écosystème montréalais	114 750	141 688	143 336	399 774
Vigie – Écosystèmes internationaux	47 500	101 568	135 270	284 338
Maillage et accueil de délégations étrangères	83 000	214 770	247 240	545 010
Toile de promotion et de connexion internationale / Calendrier de missions	47 500	142 275	214 100	403 875
Étudiants internationaux entrepreneurs	25 000	55 000	55 000	135 000
Programme Scaleup (non financé par la Ville)	214 000	205 000	290 600	709 600
Frais administratifs	41 572	70 223	81 933	193 728
TOTAL	2 113 888	4 265 490	5 142 435	11 510 101

Accélérer Montréal

Montréal 

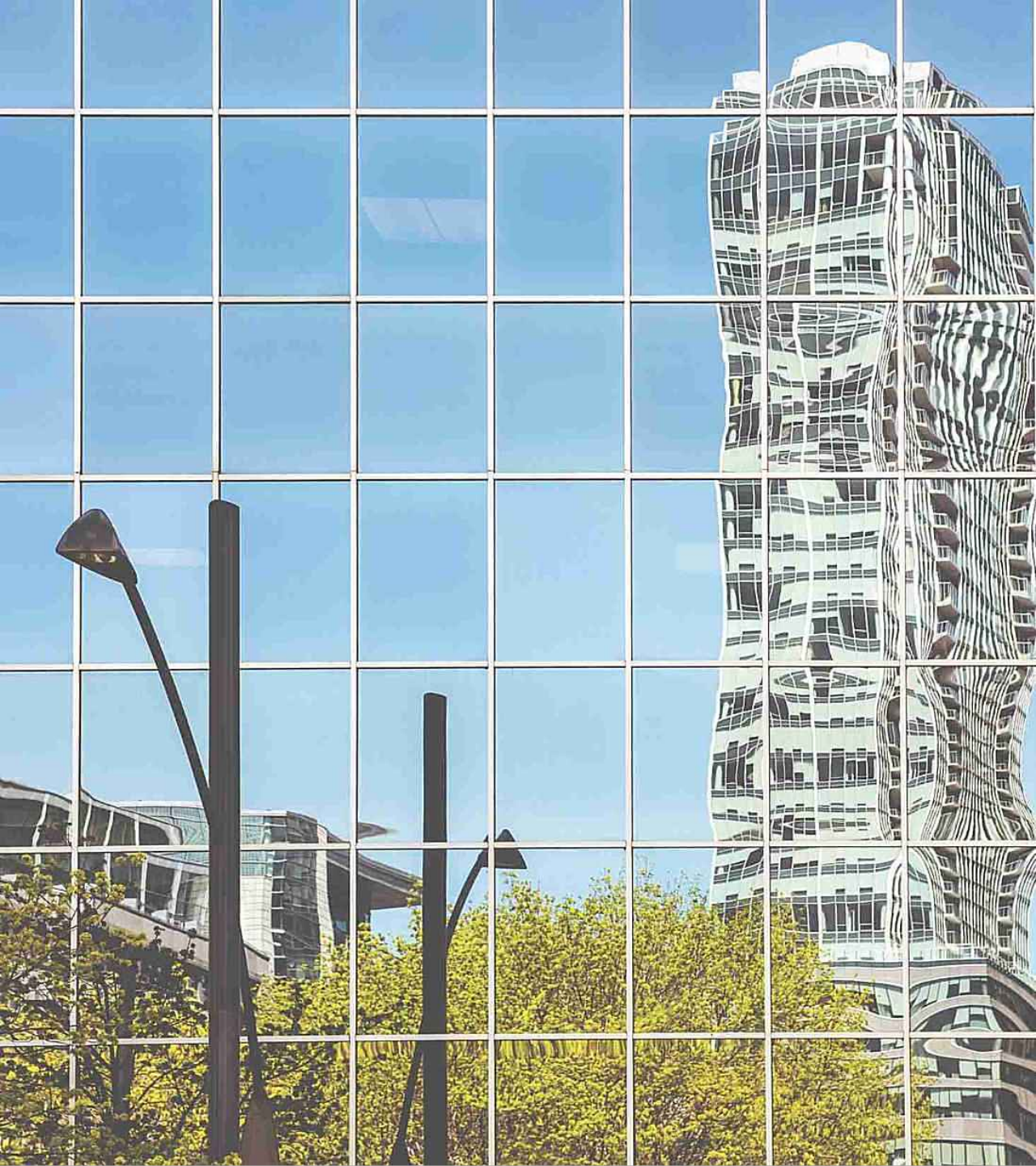
Cadre d'intervention de l'écosystème des startups



Direction de l'entrepreneuriat

Service du développement économique

Janvier 2020



Stratégie de Développement économique 2018-2022

Plan d'action « Entreprendre
Montréal » | Axe 5

Les startups, l'un des tissus
d'entrepreneuriat prioritaires en raison
des innovations qu'elles proposent et
leur effet d'entraînement sur les
différentes industries.

Consultation du milieu et références

Ville de Montréal

- Deux séances de collaboration avec l'écosystème (déc. 2017 et juin 2018)
- Étude commandée à PwC (juillet 2019)

Autres

- Startup Genome Global Report (éditions 2017, 2018 et 2019)
- Documents de consultation de l'écosystème par Bonjour Startup Montréal (hiver-printemps 2019)
- Portrait de l'écosystème startup montréalais par CREDO (2016)



Les défis

- Au Canada, seuls Toronto (13e) et Vancouver (24e) figurent dans le top 30 mondial des écosystèmes de startups. Montréal y est identifié comme une ville ayant le potentiel d'entrer dans ce classement. Source : Startup Genome 2019
- L'écosystème montréalais a fait beaucoup de progrès depuis 10 ans, mais est aujourd'hui à un **stade de maturité faible** comparativement à des écosystèmes de taille similaire mais développés depuis longtemps comme Stockholm, Toronto/Waterloo, Tel-Aviv ou Amsterdam.
- Principales lacunes à Montréal : faible visibilité du parcours-client et fragmentation de l'offre de soutien, manque de connectivité locale et globale, participation encore limitée des grandes entreprises dans l'écosystème, difficulté à faire grandir les startups et en faire des entreprises en croissance (scaleups).

Les défis

- À Montréal, on compte 2 000 startups et 90 organismes d'aide aux startups*
- Montréal démontre toutefois une faiblesse relative pour la valeur de l'écosystème (valeur cumulée des startups et des sorties), l'ouverture au marché global et la capacité d'attraction.

Source : Startup Genome

	Vancouver	Toronto/Waterloo	Montreal
Performance			
Ecosystem Value (\$bn)	9,0	7,2	4,1
Nb of Startup (k)	0,8-1,1	2,1-2,7	0,8-1,4
Growth Index	4,3	4,7	5,8
Funding			
ES Funding per Startup (\$k)	334	443	123
ES funding growth index	4,9	4,5	4,4
Experienced VC firm index	7,6	8,1	8,0
Market reach			
Foreign customers	57%	42%	24%
Global connections index	7,9	6,1	5,8
Talent			
Experienced Software engineers	70%	68%	59%
Software engineer salary (\$k)	55	56	49
Experienced growth employees	59%	54%	49%
Visa success rate	69%	30%	58%
Startup experience			
Startup experience index	5,6	4,9	4,7
Founders demographics			
Women founders	12%	19%	12%
Immigrant founders	30%	23%	33%
Resource attraction			
Entrepreneurs attraction index	165	350	170
Startup attraction index	14	17	11

* Portrait Écosystème montréalais 2016, actualisé avec de nouvelles données du Mouvement des accélérateurs d'innovation du Québec

Amsterdam, Stockholm, Tel Aviv, Berlin, Toronto, Boston et Paris

MEILLEURES PRATIQUES

- Importance du leadership public et privé
- Déploiement d'un organisme fédérateur
- Développement d'un lieu d'accueil pour les entrepreneurs et les délégations étrangères issues du milieu startup
- Apport des grandes entreprises à la commercialisation des startups
- Segmentation et spécialisation des programmes d'incubation et d'accélération par secteur d'activité
- Incitatifs financiers pour attirer les sociétés de capital-risque



Intervention municipale

Objectifs

- **Améliorer le taux de succès des startups et accroître le nombre de scaleups**
- **Hausser la qualité des programmes d'accompagnement**
- **Accroître la collaboration et la performance de l'écosystème**

Projets réalisés

- Lancement de Bonjour Startup Montréal
- Appel à projets Accélérer l'entrepreneuriat – Cible startup
- Missions hors-Québec
- Fonds de PME MTL
- Appui à de grands événements annuels





Nouvelles propositions

6 mesures pour renforcer l'écosystème des startups

Mesure 1. Consolider Bonjour Startup Montréal en tant qu'organisme fédérateur de l'écosystème startup

ACTIONS SOUTENUES PAR LA VILLE

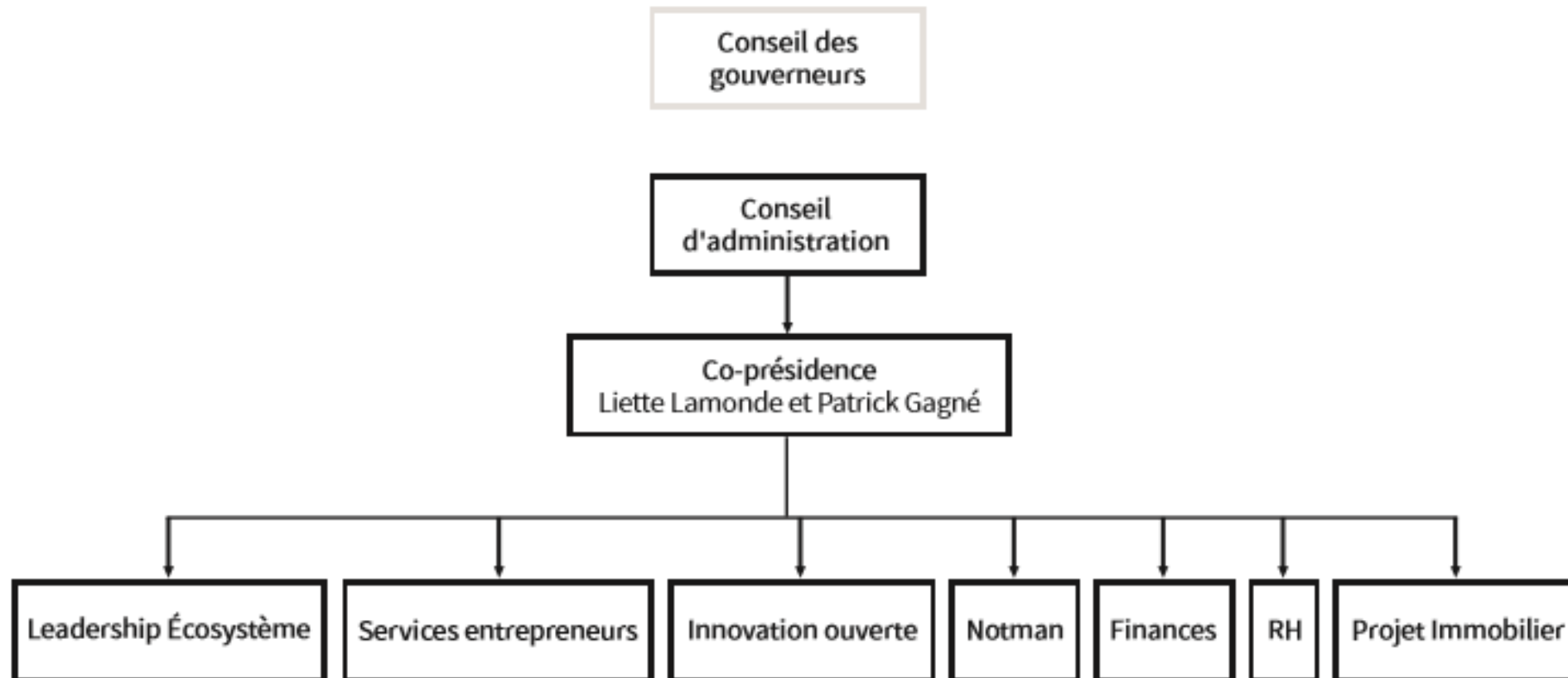
1. Plateforme web – Parcours entrepreneurial
2. Répertoire des startups montréalaises – gestion des données
3. Portrait annuel de l'écosystème montréalais
4. Vigie des écosystèmes internationaux
5. Maillage et accueil de délégations étrangères / grands groupes
6. Accompagnement enrichi des startups à l'international
7. Étudiants internationaux entrepreneurs

Mesure 2. Favoriser l'émergence d'un centre dédié à l'écosystème des startups

ÉVOLUTION DE LA MAISON NOTMAN

- En 2014, inauguration de la Maison Notman
 - *Contribution de 544k\$ de la Ville depuis l'acquisition de l'immeuble en 2011*
- À partir de 2020, futur siège de Bonjour Startup Montréal
- Projet complémentaire : Développement avec le secteur privé d'autres bâtiments autour de la Maison Notman pour servir de parc à startups
- Rôle d'influence de la Ville pour rallier les acteurs
- Aucun financement supplémentaire, sauf si admissible aux programmes de la Ville du type Bâtiments industriels durables

Organigramme de Bonjour Startup Montréal



Mesure 3. Mettre en place un programme d'aide aux incubateurs et accélérateurs

AIDE FINANCIÈRE

- Consolider des services d'accompagnement aux startups dans les industries à fort potentiel de la métropole
- Combinée à l'appui au fonctionnement des incubateurs et accélérateurs de Startup Québec (MEI) et s'inscrivant dans un mécanisme d'appel annuel de propositions conjoint
- Sélection des organismes en regard de la Stratégie de développement économique de la Ville de Montréal et des priorités de la Ville. Un pointage additionnel sera prévu pour des projets favorisant la transition écologique.

Mesure 4. Documenter les conditions de succès d'un programme de jumelage industriel pour les startups

PROGRAMME NORMÉ – SOUTIEN DIRECT À LA STARTUP

- Viser la phase de précommercialisation des innovations et la collaboration avec la grande entreprise
- Protéger la propriété intellectuelle de la startup collaborant avec la grande entreprise
- Analyser la pertinence d'inclure les projets de startups au sein des opérations de la Ville de Montréal, à l'instar de la Ville de Québec
- Être complémentaire aux aides publiques disponibles, notamment de Startup Québec (MEI)

Mesure 5. Commander une étude sur les pratiques innovantes relativement à un fonds d'investissement

FONDS D'INVESTISSEMENT INNOVANT

- Viser l'attraction de nouveaux capitaux
- Prévoir un système de retour sur l'investissement en fonction de la performance des startups soutenues
- Valider l'intérêt de constituer ce type de fonds avec d'autres partenaires publics ou privés
- Nourrir la réflexion entourant la création et l'adaptation des fonds municipaux d'aide aux entreprises

Mesure 6. Élaborer une stratégie de locaux abordables pour les jeunes entreprises innovantes en croissance

STRATÉGIE VISANT NOTAMMENT LES STARTUPS

- Documenter les besoins et les enjeux liés au marché immobilier pour les jeunes entreprises en croissance (ex. durée des baux, coût, superficie, modulabilité des espaces et localisation géographique)*
- Effectuer une analyse comparative des meilleures pratiques, évaluer la pertinence de développer des lieux physiques regroupant des espaces à loyers abordables et identifier des zones propices à leur établissement
- Cibler des pistes de solution et évaluer la pertinence d'un programme de soutien

** Projet dans le cadre d'une étude plus large sur l'évolution du marché immobilier relativement aux espaces commerciaux, industriels et de bureau.*

Calendrier – Mise en place des mesures



Février 2020

Bonjour Startup
Montréal et Maison
Notman



Avril 2020

Programme
incubateurs /
accélérateurs



Octobre 2020

Programme
startups / grandes
entreprises



Mars 2021

Étude
Fonds innovant



Novembre 2021

Stratégie
Locaux abordables



Montréal 

ville.montreal.qc.ca/affaires



Étude sur la pertinence de la création d'un nouveau hub technologique à Montréal

Table des matières

1) Introduction	6
2) Profil de l'écosystème la ville de Montréal	14
3) Étalonnage de hubs technologiques performants dans différentes villes du monde	21
4) Recommandations et scénarios pour le développement d'un hub technologique	44
5) Annexes	60

Sommaire exécutif

Contexte

Le marché mondial des *startups* est en plein essor, avec une valeur ajoutée estimée à 2,8 milliards de dollars US entre 2016 et 2018. Les *startups* pionnières des années 1990 et 2000, telles que Google, Amazon et Facebook, figurent maintenant en tête de la liste Fortune 500 des plus grandes entreprises du monde.

Au Canada, le marché le plus important pour les investissements de capital-risque dans les *startups* est à Toronto, qui a levé 1,3 milliard de dollars en 2018 dans près de 160 opérations. Montréal se classe au deuxième rang en termes de valeur avec 861 millions de dollars, mais derrière Vancouver en termes de nombre de transactions. On estime que la ville de Montréal compte entre 1 800 et 2 600 *startups* fondées par environ 4 000 à 6 000 entrepreneurs.

À Montréal, les trois principaux secteurs à forte concentration de *startups* sont le centre-ville, le Mile-End et le Vieux-Port. La communauté des *startups* est en croissance constante, on estime qu'il y a 45 000 membres répartis 125 groupes de réseautage qui rassemblent des individus ayant des intérêts similaires pour discuter de sujets reliés à la technologie, aux *startups* et à l'entrepreneuriat à Montréal.

De nombreuses entreprises établies s'intéressent à l'écosystème des *startups*. Ils veulent faire partie des changements apportés par ces jeunes entreprises de haute technologie. On estime à 350 le nombre de grandes entreprises présentes dans l'écosystème des *startups* qui travaillent avec des entreprises émergentes pour mettre au point de nouvelles technologies et de nouveaux procédés, investir des capitaux propres ou pour recruter.

Portée du travail

PricewaterhouseCoopers, s.r.l. (" PwC ", " nous " ou " notre ") a été retenue par la Ville de Montréal (" la Ville ") pour évaluer la possibilité de développer un nouveau " pôle technologique " destiné à soutenir, incubé et améliorer la croissance des entreprises en démarrage dans le secteur technologique. Un hub servirait de point de convergence pour la communauté de *startups* de Montréal.

Dans ce contexte, les objectifs de l'évaluation étaient de résumer le paysage actuel des entreprises en démarrage à Montréal, d'évaluer d'autres grands écosystèmes de *startups* pour en tirer des leçons et élaborer des scénarios sur la façon dont un pôle technologique pourrait être développé à Montréal.

Pour préparer cette étude, nous avons mené 30 entrevues avec des experts de l'écosystème des entreprises en démarrage, obtenu des documents de la Ville de Montréal, recueilli de l'information publique au moyen d'une analyse documentaire et utilisé des publications de PwC et des experts des marchés du capital de démarrage et du capital de risque. La liste complète des documents et des sources que nous avons examinés figure dans la bibliographie du présent rapport.

Il est important de considérer que compte tenu du nombre limité d'entrevues que nous avons réalisées, nous ne pouvons affirmer que celles-ci couvrent de manière exhaustive tous les aspects liés à l'étude d'un écosystème, ici l'écosystème des *startups*. De plus, une grande partie de nos analyses reposent sur des jugements et interventions d'experts locaux et internationaux. Aussi, tel que décrit dans la proposition d'appel d'offre, nous n'avons ni vérifié ni audité l'intégralité des données de tierces parties. Enfin, la considération des sites futurs potentiels des hubs technologiques a été réalisée à haut niveau sans avoir fait des analyses en profondeur de la qualité des sites (par ex. inspection des sites). D'autres analyses permettraient de valider la qualité de ses sites.

Principales recommandations

En nous fondant sur l'information que nous avons obtenue dans le cadre d'entrevues, de recherches et d'analyses comparatives, nous avons élaboré 18 recommandations de base à partir de cette étude. Ces recommandations ont, de par leur nature, mis l'accent sur la façon de remédier aux faiblesses de l'écosystème, nous devrions également souligner les nombreuses forces exprimées au cours de notre recherche, y compris la forte interconnexion existante entre les universités et la communauté des jeunes entreprises, la forte culture de l'entrepreneuriat chez les résidents de Montréal et le système de visa d'entrepreneur.

Problème 1: Cohérence de la politique gouvernementale

Une des questions qui ressort clairement de la recherche est l'importance du leadership du gouvernement et d'une politique cohérente, en particulier lorsqu'on essaie de créer des communautés de *startups*. Cela a été joué de plusieurs manières, notamment:

- L'unique ministère responsable de l'innovation en Israël (The Israel Innovation Authority)
- La stratégie claire mise en place par le gouvernement municipal de Toronto (City Government of Toronto), y compris un mandat précisant ses façons de s'engager auprès de la communauté.

Bien que le niveau général de soutien gouvernemental à Montréal ait été jugé élevé par les personnes interrogées, presque toutes ont relevé un manque de cohérence et un manque de clarté de la stratégie appliquée dans leurs interactions avec le gouvernement en raison de l'existence de multiples ministères et programmes impliqués.

Recommandation 1: La ville devrait mettre en place une direction au sein de la Ville de Montréal exclusivement responsable de l'innovation et des *startups*. Cet organisme serait aussi responsable de la coordination des différentes sources de financement, tant provinciales que fédérales.

Recommandation 2: La Ville de Montréal devrait rédiger et publier un document de stratégie de démarrage en exposant sa vision, ses méthodes de travail ainsi que ses programmes et investissements clés (par exemple, sur un hub) pour les 5 à 10 prochaines années. Ce document doit être développé en collaboration avec la communauté des *startups*. Ce document répondrait à tous les besoins des acteurs en termes de communication. De plus, il accroîtrait la transparence dans les actions menés par les acteurs de l'écosystème.

Recommandation 3: L'un des principaux enseignements tirés du modèle de Tel-Aviv est que la stratégie doit différencier les technologiques de démarrage matures et immatures et faire varier le niveau d'intervention en conséquence. Par exemple, le gouvernement peut adopter une approche de laisser-faire, c'est à dire laisser les forces économiques s'exprimer sans agir, en ce qui concerne les technologies matures (par exemple, GSoft) car l'écosystème est déjà puissant. Mais pour les technologies immatures, il pourrait adopter une approche interventionniste, par exemple en co-finçant des fonds d'investissement de capital-risque ciblés avec des entreprises privées.

Recommandation 4: Les différents acteurs de l'écosystème *startup* nous ont manifesté leur méconnaissance vis-à-vis des organisations publiques déployées notamment par la Ville de Montréal. En ce sens, Bonjour Startup Montréal devrait être connu de tous les acteurs présents dans l'écosystème.

Problème 2: L'accès à l'information pour les startups

L'autre problème majeur mis en évidence par la communauté des *startups* était le manque de clarté sur le moyen d'obtenir du soutien et des conseils auprès d'organismes tels que les incubateurs, les entreprises de capital-risque, les universités et le gouvernement. Cela constitue un obstacle à la création et au développement des entreprises.

Cela constitue particulièrement un problème dans les nouveaux domaines technologiques où il n'est pas toujours facile de trouver encore aujourd'hui des incubateurs et des réseaux de communautés. Comme évoqué ci-dessus, les organisations existantes telles que Bonjour Startup Montréal ne sont pas encore matures sur ce plan.

Recommandation 5: Une solution à ce problème consisterait à créer un hub, inspiré du modèle MaRs (Toronto) ou du modèle Station F (Paris). Ce centre pourrait servir de premier point d'arrivée pour tous les entrepreneurs, les aidant ainsi à les mettre en contact avec des incubateurs, des programmes gouvernementaux, des groupes de mise en réseau, des universités, des grandes entreprises et des investisseurs en capital de risque. De plus, de même manière qu'à Station F, les *startups* pourraient être engagés dans les processus d'amélioration des organisations publiques lors de séances de *cothinking* avec les services publics. Cela créerait une attractivité autour de Montréal et ses entrepreneurs qui potentiellement attirerait les investisseurs internationaux. Une alternative supplémentaire à faible coût à la solution de hub pourrait consister à étendre le rôle de Bonjour Startup Montréal afin de suivre les modèles de La French Tech (Gouvernement français) et de Startup Nation Central (Tel Aviv). Ces organisations sont profondément enracinées dans les écosystèmes locaux et jouent un rôle important dans la transmission d'informations. Par exemple, la carte écosystémique interactive de Startup Nation Central fournit des informations en temps réel sur le nom, la spécialité et les coordonnées de chaque *startup*, entreprise de capital-risque, incubateur et accélérateur en Israël.

Problème 3: Reconnaissance et collaboration internationale

De nombreuses personnes interrogées ont déclaré que Montréal avait un retard considérable par rapport aux autres grands hubs internationaux dans le développement du commerce international et des investissements d'entreprises de capital-risque. Comme le montre la section 2, consacrée à Montréal, de nombreuses sociétés multinationales sont actives sur le marché des *startups*, mais beaucoup ont estimé qu'il était possible de faire davantage pour faciliter cela dans des domaines technologiques moins matures, avec une référence particulière au modèle israélien. De plus, l'écosystème de Boston nous a appris que l'appui direct et persistant des multinationales accélère considérablement la croissance des *startups*, et ensuite des *scaleups* pour enfin former des multinationales. Les grandes entreprises locales ont donc la possibilité d'implanter et de valider les modèles d'affaires des *startups*, mais comptent aussi sur d'importants réseaux internationaux qui pourraient servir de tremplin important vers le *scaling* de *startups*.

Recommandation 6: Les gouvernements provinciaux et municipaux devraient encourager activement les bureaux internationaux de capital-risque à s'installer à Montréal, en utilisant éventuellement un incitatif financier inspiré du programme Yozma (cofinancement des fonds de capital-risque, avec notamment un potentiel élevé pour les entreprises privées qui ont été en mesure de racheter la participation de l'État au prix coûtant).¹

Recommandation 7: Montréal devrait établir ou attribuer une responsabilité explicite à un organisme existant (par exemple, Bonjour Startup Montréal) afin d'assurer un service de jumelage aux entreprises multinationales. Le conciliateur aurait pour rôle d'identifier de manière exhaustive toutes les nouvelles entreprises et les entrepreneurs (surtout dans les technologies immatures que Montréal cherche à développer), d'identifier les synergies possibles avec les multinationales et d'amener les délégations des multinationales à Montréal.

Recommandation 8: En lien avec le problème de l'internationalisation, attirer des entreprises de pointe et sophistiquées peut fournir des « tests de marché » supplémentaires aux entrepreneurs. Les personnes interrogées à Paris ont souligné le fait qu'il était parfois trop facile d'obtenir un financement public et que l'absence d'un contrôle minutieux était telle que certains modèles d'affaires étaient mal préparés pour le marché.

Recommandation 9: La ville devrait supporter davantage des initiatives visant à accroître les capacités de commercialisation des *startups*. Nous avons compris à travers différentes entrevues que la EDC (Export et Développement Canada) travaillait activement au développement d'un programme ayant pour objectif d'accompagner certaines startups dans le développement de capacité de commercialisation à l'international. Nous recommandons à la ville de prendre connaissance de ce programme et de l'implanter dans ses nouvelles initiatives. Jumelé avec l'ouverture du réseau international des entreprises mondiales déjà présentes localement, nous croyons que ses mesures permettraient aux *startups* d'accélérer leur croissance et ultimement à l'écosystème de produire régulièrement des entreprises d'envergure mondiales. Le « Masschallenge » développé initialement à Boston est un programme qui intègre bien ses éléments.

Recommandation 10: En plus de créer un organisme responsable des *startups*, la Ville de Montréal devrait mettre sur pied un conseil consultatif composé de personnes expérimentées et connaissant l'écosystème. Dans les entrevues que nous avons menées, certains ont suggéré qu'il devrait s'agir d'entrepreneurs qui ont déjà eu une entreprise dans le passé ou qui en dirigent une actuellement. Ce comité consultatif peut agir en parallèle avec d'autres organismes gouvernementaux afin de suggérer et de guider le processus qui profite aux *startups*.

Recommandations pour le développement du pôle technologique

Nous reconnaissons que la création d'un hub central technologique peut avoir des effets bénéfiques majeurs sur l'écosystème technologique tels que la cohésion et l'uniformité des initiatives en support à l'écosystème, la synergie entre les startups et les entreprises et un contact direct avec les centres de recherches et développement. Voici nos recommandations en lien avec la construction d'un hub technologique.

Nous avons structuré les recommandations sur le développement d'un nouveau pôle technologique dans les deux catégories suivantes:

1. Construction et opérations du hub;
2. Localisation du hub.

¹ Veuillez vous référer à la section sur la ville de Tel Aviv pour plus d'information au sujet du programme Yozma.

Construction et opérations du hub

Caractère iconique du bâtiment

Les *startups* sont dirigées par des entrepreneurs mobiles à l'échelle internationale, eux-mêmes situées sur une marketplace globale et sans limites, accompagnées par des sociétés de capital-risque et des entreprises multinationales ayant une portée et une vision mondiale. En ce sens, les différents hubs technologiques sont en concurrence avec les autres villes internationales pour attirer des entrepreneurs de premier plan. Une partie du succès de la Station F à Paris peut être attribuée au caractère emblématique et unique du bâtiment (situé dans une ancienne gare ferroviaire), conçu par un architecte de renom. D'autres centres comme MaRs ont également investi dans des bâtiments emblématiques.

Recommandation 11: Par les cas étudiés précédemment, nous en déduisons qu'un hub doit produire de la créativité architecturale tout en mettant en avant un design avant-gardiste et la culture authentique de Montréal.² La Station F, un bâtiment phare de Paris, a aussi réservé des espaces afin qu'ils soient ouverts au public (par ex. un restaurant). Cela a aidé à favoriser les interactions avec la population du quartier et est l'un des éléments clés qui fait du hub un succès autant mondial que local. Dans une volonté de la Ville d'aider la population à s'approprier et consommer plus de culture, nous voyons ici une synergie importante entre les différents objectifs de la Ville de Montréal. La combinaison de ces facteurs apportera tout naturellement l'attention des entrepreneurs de premier plan et les encouragera à venir à Montréal.

Rôle des institutions éducatives

L'importance des organisations éducatives, qui constituent une force de Montréal, est un facteur de succès commun à tous les hubs et les écosystèmes *startups*. L'exemple de Boston nous montre l'importance des universités puisque le MIT a été l'un des principaux fondateurs de Kendall Square et il continue d'ailleurs de participer à son exploitation par des investissements dans de nouvelles installations. Plusieurs autres incubateurs appartenant à des universités opèrent également sur le site.

Recommandation 12: Les universités doivent jouer un rôle central dans l'établissement et le fonctionnement d'un hub. Elles devraient être représentées au sein de comités de planification ou de groupes directeurs, encouragées à investir dans des incubateurs ou des bureaux de transfert de technologie existants ou à les implanter au sein du hub. Tout cela, en assurant une relation étroite entre les acteurs.

Financement du capital et des frais de fonctionnement

Dans les cas où un financement public ou philanthropique important est nécessaire pour établir un hub, le montant du financement varierait en fonction de l'échelle du hub technologique. Par exemple, Xavier Niel a fortement contribué au développement de la station F avec un investissement de plus de 250 millions d'euros. La majorité des hubs semblent également compter sur un soutien gouvernemental ou philanthropique continu pour leurs dépenses de fonctionnement.

Recommandation 13: Pour s'assurer que le hub technologique puisse être durable, il est important d'être clair sur le soutien requis du gouvernement ou d'autres sources en matière de capital et de budget de fonctionnement et de s'assurer que les engagements sont pris à l'avance. Les partenaires philanthropiques et des FMN (Firmes Multi-Nationales) devraient être consultés au début du processus d'élaboration pour déterminer s'ils peuvent fournir des lettres d'engagement relatives au financement.

Planification de la réussite

Quelques exemple comme Boston montre que le succès durable des hubs peuvent causer des problèmes d'espaces pour les incubateurs, accélérateurs et les *startups* voulant s'implanter à proximité du hub.

Recommandation 14: Lors de la planification et de l'aménagement du hub, il faut tenir compte de l'espace d'expansion disponible à proximité, ce qui permettra à un plus grand nombre de *startups*, d'incubateurs, d'accélérateurs, d'entreprises de

² Le design particulier de Montréal est en effet déjà reconnu mondialement. En 2006, l'UNESCO a officiellement reconnu Montréal comme une Ville de design.

capital-risque et de bureaux de transferts de technologie de se déplacer à proximité. Un enjeu clé sera donc la flexibilité du terrain ou le hub sera développé.

Connectivité

Dans tous les cas les entrepreneurs cités ont mentionné la connectivité avec les transports publics et l'aéroport international comme un facteur important. Cela reflète de manière générale la nature des *startups* qui cherchent sans cesse à se connecter physiquement aux entreprises internationales.

Recommandation 15: La connectivité avec les aéroports et les transports publics doit être un facteur dans le processus de sélection du site. En ce sens, un site près d'une station de métro ou du futur Réseau express métropolitain (REM) est essentiel.

Modèle de gouvernance

Malgré la nécessité d'une forte participation du gouvernement, tous les hubs ont tendance à résider sous une entité juridique non gouvernementale distincte. Afin d'assurer des liens solides avec les partenaires, ils devront avoir une forte représentation du gouvernement, du milieu universitaire, des multinationales ainsi que des moyennes entreprises et d'autres acteurs. D'autres liens peuvent être établis à différents niveaux, par exemple par le biais de détachements.

Recommandation 16: L'entité juridique distincte semble être le modèle de gouvernance dominant pour les hubs, indépendant du gouvernement, mais avec une forte représentation de ses acteurs clés au conseil d'administration.

Spécialisation technologique

Il ne semble pas y avoir de modèle unique en ce qui concerne l'orientation technologique (en référence aux 12 types de technologies de l'annexe 1. MaRs, étant donné son emplacement à proximité de plusieurs grands hôpitaux, se prête bien aux Life Sciences Tech et Health Tech. C'est aussi des spécialités que l'on retrouve à Place Kendall, cela dû à la taille du hub qui fait que de nombreuses autres technologies y sont présentes. La politique de la station F est clairement axée sur la technologie croisée, de sorte que la pollinisation croisée a davantage d'opportunités de se produire.

Recommandation 17: Montréal possède déjà une réelle avancée en termes d'intelligence artificielle et de robotique. Cela dit, les acteurs majeurs montréalais s'accordent sur le fait qu'il faut encourager l'entrepreneuriat de manière horizontale et non pas de manière verticale. L'objectif principal étant de stimuler l'écosystème en général.

Localisation du hub

Sur la base des critères mentionnés ci-dessus, nous avons évalué 8 localisations potentielles pour le développement d'un pôle technologique. La Maison Notman par la Fondation OSMO et le Marché Bonsecours se classent au premier rang pour la proximité des établissements d'enseignement, étant respectivement situés dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal et Ville Marie, et sont facilement accessibles par les transports en commun. Ces deux établissements sont situés à moins de 6 minutes à pied du métro le plus proche. Le Marché Bonsecours dispose déjà de l'infrastructure nécessaire. Il ne nécessite pas d'investissements aussi conséquents que les autres zones évaluées. Le Marché Bonsecours est également situé dans le Vieux-Montréal, un point névralgique pour les *startups*, les entreprises et les investisseurs.

Présence d'espaces de coworking dans le hub

Montréal possède déjà un grand réseau d'espaces de *coworking*. En effet, nos analyses géographiques ainsi que nos entrevues nous démontrent que le réseau d'espaces de travail collaboratifs est non seulement bien répandu sur le territoire mais qu'il répond pleinement à la demande du marché. De plus, le modèle de MaRS démontre qu'il est possible de développer un hub technologique vivant et intégral de son écosystème sans avoir comme focus d'offrir physiquement des espaces de bureau aux *startups* participantes.

Recommandation 18: En ce sens, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire que le nouveau hub ait des espaces de *coworking* qui ne seraient pas accompagnés de programmes d'incubation puisque le marché du *coworking* est déjà bien desservi.

1. Introduction

1.1 Contexte de l'étude

PricewaterhouseCoopers, LLP ("PwC", "we" or "us") a été retenu par la Ville de Montréal pour évaluer le potentiel de développement d'un nouveau " pôle technologique " destiné à soutenir, incuber et favoriser la croissance des *startups* dans le secteur technologique. Dans ce contexte, les objectifs de l'étude étaient :

1. De dresser le paysage actuel des *startups* à Montréal ;
2. Évaluer cinq autres villes (Boston, Paris, Tel-Aviv, Berlin et Toronto) afin d'examiner leur approche pour améliorer l'écosystème technologique et de voir quelles leçons on peut en tirer pour Montréal ;
3. D'étudier cinq autres villes (Boston, Paris, Tel-Aviv, Berlin et Toronto) afin d'examiner leur approche pour améliorer l'écosystème technologique et d'en tirer les enseignements pour Montréal ;
4. D'élaborer des scénarios sur la création d'un hub technologique pour Montréal.

Dans le cadre de la préparation de cette étude, nous avons mené 30 entrevues avec des experts de l'écosystème des *startups*, obtenu des documents de la Ville de Montréal, recueilli de l'information publique au moyen d'une analyse documentaire et évalué les publications de PwC sur les marchés des *startups* et du capital de risque. Une liste complète des documents et des sources que nous avons examinés figure dans la bibliographie du présent rapport.

Notre rapport est structuré comme suit :

- Le reste de l'introduction fournit une description du contexte ;
- Chapitre 2 décrit l'écosystème de *startup* actuel à Montréal ;
- Chapitre 3 passe en revue les leçons tirées de notre évaluation d'autres villes ;
- Chapitre 4 résume les recommandations et les leçons tirées de cette étude ainsi que les scénarios possibles pour le développement d'un hub technologique à Montréal.

Une série d'annexes donne plus de détails sur notre analyse et notre approche.

1.2 Définition d'une startup

Aux fins de la présente étude, nous avons défini une *startup* comme suit « Une entreprise fondée il y a moins de 5 ans dont la technologie digitale et l'innovation sont au coeur d'un modèle d'affaire à fort potentiel de croissance »³, nous l'avons exposé en parallèle avec d'autres définitions clés figurant dans l'encadré 1 ci-dessous:

Encadré 1: Sommaire des définitions clés

Startup: Une entreprise fondée il y a moins de 5 ans dont la technologie digitale et l'innovation sont au coeur d'un modèle d'affaire à fort potentiel de croissance

Incubateur: Un incubateur est typiquement une organisation qui offre des services de mentorat, un espace de travail et d'autres ressources qui aident une *startup* nouvellement formée à croître. Malgré le fait qu'un incubateur supporte les *startups* dans leurs efforts de financement, ils n'offrent normalement pas de capital d'investissement. Les programmes offerts par les incubateurs sont souvent ouverts, de plus longue durée et relativement peu structurés.

Accélérateurs: Les accélérateurs sont similaires aux incubateurs, mais contrairement à ces derniers, ils tendent à prendre position dans les *startups* qu'ils accueillent, en échange de capital d'investissement. Les accélérateurs ont souvent des programmes structurés de trois à six mois, au terme desquels les *startups* graduent.

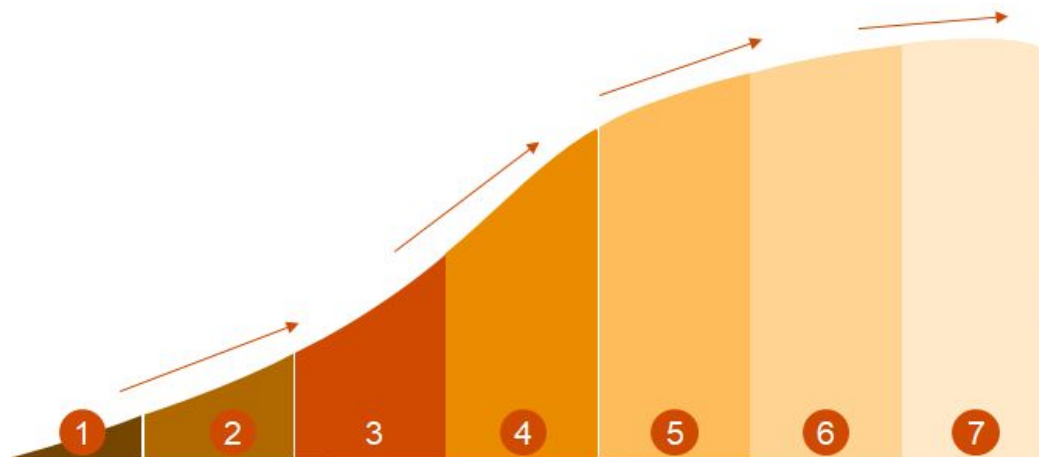
Hub: Un hub technologique est un lieu physique (zone spécifique, bâtiment ou groupement de bâtiments, ville, quartier, suite de bureaux, etc.) regroupant des acteurs de développement économique d'un même secteur et de plusieurs

³ Portrait de l'écosystème Montréalais 2016

domaines d'expertise (incubateurs, accélérateurs, grandes entreprises, investisseurs, firmes-conseil, gouvernement, etc.) dans le but d'aider les *startups* durant leur démarrage et les *scaleups* à se développer par le biais d'échange et le partage d'information, de savoir-faire, de connaissances, de l'aide au financement, etc.

Tout au long de son évolution, une *startup* typique doit généralement passer par les sept phases principales, comme illustré ci-dessous.

Illustration 1: Étapes typiques d'un démarrage



Source: Global Startup Ecosystem Report 2019, Startup Genome.

1. **L'idéation:** Le fondement d'un *startup* repose sur l'idée du créateur. Dans cette phase, il s'assure que son concept répond à un réel problème, et que son idée peut apporter la solution.
2. **La validation:** Avant la mise en marche, il faut confirmer que le produits à des consommateurs qui sont prêts à acheter le bien ou le service. Ces mesures sont prises à l'aide d'outils qualitatifs et quantitatifs.
3. **La croissance:** Après être entré sur le marché, la *startup* s'apprête à devenir une *scaleup*. Pour cela, la croissance est indispensable pour générer du revenu et se préparer à l'expansion long terme. Toute l'organisation de base est adapté, du modèle économique à la culture, mais aussi bien évidemment les plans de financement.
4. **Le développement:** Tous les efforts établis auparavant vont porter leurs fruits durant cette phase. Toute l'organisation se met à niveau pour évoluer de *startup* en *scaleup*.
5. **L'expansion:** Après avoir opéré un changement organisationnel lui permettant de se développer, la *scaleup* s'étend à l'international avec une forte croissance. Cette période demande beaucoup plus de recherches, de besoins de financement mais aussi d'organisation que les précédentes phases.
6. **Le maturité:** Cette phase signifie que l'entreprise a réussi à atteindre son potentiel maximum au vu du marché. Elle doit maintenant maintenir ses efforts pour conserver sa part de marché par le biais de promotion et surtout de la satisfaction de ses clients.
7. **La sortie:** Deux fins sont possibles pour les *startups*: Le rachat ou l'introduction en bourse. Cette phase est un choix important pour les entrepreneurs.

Les sous-secteurs de startups

La classification des startups se fait selon le degré de technologie utilisée mais aussi selon le domaine d'activité qu'elle impacte. De nos jours, on compte deux degrés de technologie utilisée regroupant chacun six secteurs d'activités. L'ensemble des douze secteurs d'activités représente les expertises développées par le paysage entrepreneurial mondial. Les deux degrés de technologie sont les suivants:

- **Deep Tech:** Caractérisé par la création de produits et services de rupture qui intègrent une forte intensité technologique. Par exemple, on peut retrouver des *startups* comme Deep Genomics, une *startup* qui a levé plus de

16 millions en 2017, utilise l'intelligence artificielle pour créer un nouvel univers de thérapies génétiques permettant de sauver des vies. Mais aussi, des plus grands joueurs comme Tesla sont considérées comme des entreprises de Deep Tech.

- **Tech:** Regroupe les secteurs d'activités qui ont un degré d'innovation inférieurs à celui de la Deep Tech, bien que ceux-ci résultent d'une innovation technologique. Les exemples sont nombreux, on peut citer des *startups* comme Lidya en France ou encore PoweredByGrow, au Canada en FinTech.

Tableau 1: Classification sectorielle des startups par secteur technologique

Deep Tech	Tech
Intelligence Artificielle, Big Data & Analytique	FinTech(Finance)
Blockchain	Cybersécurité
Life Sciences (Sciences de la vie)	EdTech(Education)
Manufacture Tech & Robotique	Jeux vidéos
AgTech(Agriculture) & New Food	AdTech (Publicitaire)
CleanTech	Media numérique

Source: Analyse PwC. Une description plus détaillée de ces types de technologies figure à l'annexe 1.

1.3 Contextualisation des startups

Le marché mondial des *startups* est en plein essor ; on estime que les *startups* ont généré plus de 2,8 milliards de dollars US de valeur ajoutée entre 2016 et 2018. Les premières *startups* apparus dans les années 1990 et 2000, telles que Google, Amazon et Facebook, figurent maintenant en tête de la liste Fortune 500 des plus grandes entreprises du monde.

Le financement mondial des firmes de capital-risque a enregistré une augmentation de 80% au cours des cinq dernières années. Selon le rapport de PwC Money Tree de 2018, 207 milliards de dollars américains ont été investis dans 14 247 entreprises dans le monde en 2018, soit 22 % de plus qu'en 2017.

Le marché du démarrage d'entreprise au Canada a également connu une croissance rapide, les sociétés canadiennes de capital de risque ayant levé 3,5 milliards de dollars américains dans le cadre de 471 opérations en 2018, en hausse de 35 % par rapport à 2017. Les secteurs de l'intelligence artificielle, de la Fintech et de la santé numérique ont connu une croissance importante. Toutefois, le Canada accuse toujours un retard par rapport à de nombreux autres pays en ce qui concerne des mesures comme l'intensité du capital de risque (définie comme le financement du capital de risque en pourcentage du PIB), qui est inférieure de plus de la moitié à celle des États-Unis.

Une autre mesure du succès des *startups* dans un pays donné est la mesure dans laquelle les anciennes *startups* sont représentées parmi les plus grandes entreprises. Comme on peut le voir ci-dessous, toutes les plus grandes entreprises au Canada proviennent d'industries " traditionnelles " comme les banques, les ressources et le transport. En revanche, les plus grandes sociétés cotées en bourse aux États-Unis comprennent Facebook, Amazon et Google (Alphabet), toutes créées depuis 1990, et des sociétés de haute technologie comme Microsoft et Apple.

Tableau 2: Les plus grandes sociétés cotées en bourse par capitalisation boursière, les sociétés de technologie et les startups sont les plus présentes

Rang	TSX	Rang	S&P 500
1	Royal Bank of Canada	1	Microsoft
2	Toronto Dominion Bank	2	Apple
3	Bank of Nova Scotia	3	Amazon.com
4	Enbridge inc	4	Facebook
5	Suncor Energy	5	Berkshire Hathaway
6	Canadian National Railway Company	6	Johnson & Johnson
7	Bank of Montreal	7	JP Morgan Chase & Co
8	Canadian Imperial Bank of Commerce	8	Alphabet Inc C
9	Canadian Natural Resources Limited	9	Alphabet Inc A
10	Manulife Financial Corporation	10	Exxon Mobil Corporation

Source: TSX - Juin 2019, S&P 500 - Juin 2019.

Au Canada, le marché le plus important pour les investissements en capital de risque est celui de Toronto, où 1,3 milliard de dollars de capital de risque en faveur des *startups* ont été levés en 2018 dans plus de 160 transactions. Montréal était au deuxième rang en termes de valeur avec 861 millions de dollars, mais se classait derrière Vancouver en termes de nombre de transactions.

Illustration 2: Levée de fonds de capital-risque au Canada



Source: Rapport PwC Money Tree, 2018

“Startup Genome” produit un classement annuel des principales grappes de *startup* au monde. Seuls Toronto et Vancouver figurent dans le top 30 mondial. Montréal est classée comme “Challenger City”, c’est-à-dire une ville qui a le potentiel d’entrer dans le top 30 dans un futur proche.

Tableau 3: Classement mondial des écosystèmes startup

Rang	Ville	Rang	Ville
1	Silicon Valley	16	Austin
2	New York City	17	Chicago
3	Londres	18	Bangalore
4	Beijing	19	Washington, D.C.
5	Boston	20	San Diego
6	Tel Aviv	21	Denver-Boulder
7	Los Angeles	22	Lausanne-Bern-Genève
8	Shanghai	23	Sydney
9	Paris	24	Vancouver
10	Berlin	25	Hong Kong
11	Stockholm	26	Atlanta
12	Seattle	27	Barcelone
13	Toronto-Waterloo	28	Dublin
14	Singapour	29	Miami
15	Amsterdam-Startup Delta	30	Munich

Source: Global Startup Ecosystem Report 2019, Startup Genome.

1.4 Le rôle des incubateurs/accélérateurs, des hubs et d'autres formes de soutien aux startups

Les incubateurs et les accélérateurs sont tous deux conçus pour soutenir le développement des *startups*, les premiers travaillent avec les startups en phase de création et les seconds auront tendance à travailler avec des *startups* en phase plus avancées. Ces organisations offrent généralement des espaces de travail abordables, aident les entrepreneurs à entrer en contact avec des investisseurs et d'autres sources de soutien, organisent des événements, des concours et des programmes de qualité pour le développement des entrepreneurs.

Ces organismes s'accompagnent souvent de systèmes de soutien supplémentaires tels que des cabinets d'avocats, des conseils en certification-brevets, des experts en réglementation et des services financiers pour les *startups* en phase initiale. Ces services sont souvent rendus à titre gracieux ou à un prix réduit. L'équipe fondatrice a également l'occasion d'interagir avec d'autres *startups* de la cohorte et d'apprendre d'elles, faisant face à des défis qui sont communs à l'industrie et à la géographie. Souvent, le premier client payant prêt à faire la démonstration d'un produit d'une *startup* provient d'une introduction faite en douceur par un mentor ou un membre de l'organisateur.

La plupart des programmes d'accélérateurs se terminent par une “Démonstration”, au cours de laquelle les *startups* participantes proposent des investissements de suivi de la part de Venture Capital locaux ou mondiaux. Le processus aide l'équipe

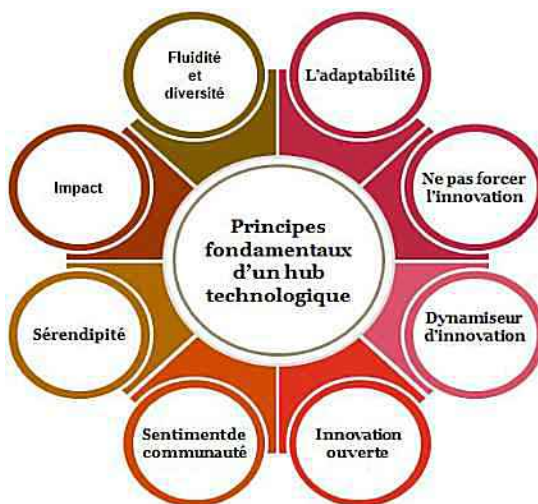
fondatrice à construire la première itération de son entreprise. Les *startups* construisent souvent une version de la solution qu'au moins un client est prêt à payer, ce qu'on appelle le produit minimum viable (PMV).

Hubs technologiques

Comme indiqué dans la définition ci-dessus, un pôle technologique rassemble une diversité d'acteurs dans un petit espace, par l'intermédiaire d'un groupe d'incubateurs, d'accélérateurs, d'universités et de sociétés de capital-risque. Il aura souvent un seul grand point focal servant d'ancre. Le hub comprend souvent une zone entière dans laquelle des *startups* sont regroupées, comme le quartier de Kendall Square à Boston ou le quartier de MaRs Discovery à Toronto. Mais il y aura souvent un seul grand bâtiment central servant d'ancre, tel que la station F à Paris.

Les recherches suggèrent que pour que le pôle technologique soit le plus efficace possible, il doit suivre les huit principes de base suivants.

Illustration 3: Facteurs de succès d'un hub technologique



Source: 'Hubs & labs: Sociological approaches to researching entrepreneurial spaces and collectivities', Research Group on Collaborative Spaces (RGCS), King's College, London University, 23 October 2015.

- **La fluidité et la diversité:** La diversité va permettre la pollinisation croisée entre les différents acteurs présents, que ce soit dans les différents secteurs ou dans les différents domaines d'expertise qui sont présents au sein du hub. Ce maillage va faciliter la fluidité des échanges. De plus, les mouvements d'entrants/sortants facilités favorisent le changement continu de l'écosystème.
- **L'adaptabilité:** Comme ses acteurs, un hub se doit flexible et adaptable. C'est un élément important qui doit se retrouver tant dans son organisation que ses locaux.
- **L'impact:** La pollinisation croisée qu'apporte un hub technologique crée un important flux de personnes se mobilisant autour d'une mission. C'est cet impact là que les acteurs recherchent principalement, avant même la croissance.
- **La sérendipité:** C'est une des valeurs phares du hub, elle repose sur le regroupement d'acteurs divers. L'organisation de groupes hétérogènes favorise les rencontres accidentelles à travers des événements formelles ou informelles. Cela s'allie parfaitement avec le processus de création qui se repose sur l'association d'idées qui n'ont parfois aucun lien.
- **Le sentiment communautaire:** Un hub rassemble des acteurs ayant un objectif commun, des valeurs communes et même plus. Ce seul sentiment suffit à créer un sentiment d'appartenance à une communauté. De plus, cela favorise la confiance des entrepreneurs, réduit la peur de l'échec et accroît le partage d'informations.

- **L'innovation ouverte:** Les locaux ouverts et modulables aident au partage d'outils technologiques et méthodologiques. Tous les moyens sont mis en oeuvre pour collaborer, le "*design thinking*" et le "*crowdfunding*" résulte de cette innovation ouverte.
- **Dynamiseur d'innovation:** L'idéation est une phase cruciale dans le cycle de vie des *startups*. C'est pourquoi les hubs supportent cette idée en la stimulant par le biais d'événement collaboratifs ou encore de compétitions d'idées qui permettent d'accroître la visibilité et la dynamique du hub.
- **Ne pas forcer l'innovation:** Bien que l'innovation soit importante, l'accompagnement doit certaines fois laisser place à l'autonomie. Le hub doit permettre une liberté à ces acteurs en prônant l'agilité lors de prises de décisions importantes.

2) Profil des Hubs de la ville de Montréal

L'écosystème des startups de Montréal

On estime que la ville de Montréal héberge actuellement entre 1 800 et 2 600 *startups* fondées par 4 000 et 6 000 entrepreneurs.⁴ Les trois principaux secteurs à forte concentration de jeunes entreprises sont situés dans le centre-ville, le Mile-End et le Vieux-Port. La communauté la plus large des *startups* comprend également environ 125 groupes de réseautage avec 45 000 membres qui se concentrent sur des sujets tels que la technologie, les *startups* et l'entrepreneuriat.⁵

L'écosystème montréalais abrite également environ 350 grandes entreprises⁶ qui collaborent avec de nouvelles entreprises pour développer de nouvelles technologies et de nouveaux processus, investir dans des actions ou recruter de nouveaux employés. Les *startups* montréalaises ont collecté 861 millions de dollars en 2018, soit une augmentation de 29% depuis 2017.⁷ Plusieurs levées de fonds telles que Lightspeed, Milestone et Hopper ont permis de collecter plus de 100 millions de dollars via des PAPÉs et des investissements publics ou privés. Le tableau ci-dessous présente quelques entreprises montréalaises qui ont eu du succès:

Tableau 4: Importante activité de financement récente de startups

Entreprise	Catégorie	Capital levé	Produits	Investisseurs
Dialogue (2018)	<ul style="list-style-type: none"> • Soins de santé • Hôpital • Bien-être 	\$56 millions, 3 tours de financement.	Une clinique virtuelle dotée de tout le personnel qui aide vos employés. L'équipe actuelle compte plus de 100 professionnels de la santé canadiens.	<ul style="list-style-type: none"> • Caisse de Dépôt et Placement du Québec • HV Holtzbrinck Ventures • White Star Capital
Lightspeed POS (2012)	<ul style="list-style-type: none"> • Nuage • Commerce électronique • Mobile • Paiements mobiles • Points de vente • Restaurants • Vente au détail • Technologie de vente au détail 	\$166 millions, 4 tours de financement. \$55 millions, offre publique initiale.	Lightspeed propose des solutions de point de vente aux petites et moyennes entreprises de vente au détail et de restauration.	<ul style="list-style-type: none"> • CIBC • Caisse de Dépôt et Placement du Québec • Investissement Québec • Inovia Capital
Element AI (2017)	<ul style="list-style-type: none"> • Intelligence artificielle • Consulting • Apprentissage machine 	\$107 millions, 3 tours de financement.	Les produits IA améliorent la prise de décision pour les rôles dans les organisations: Assurance, marchés financiers, banque et gestion de patrimoine, fabrication, vente au détail, cybersécurité, transport et logistique.	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernement Canadien • Data Collective DCVC
Milestone Pharmaceuticals (2011)	<ul style="list-style-type: none"> • Biotechnologie • Santé • Thérapeutique 	\$165 millions, 4 tours de financement. \$82.5 millions, offre publique initiale.	Société biopharmaceutique dédiée à l'apport d'étrépanil aux patients atteints de Tachycardie Paroxystique Supraventriculaire (TPSV) ou d'autres maladies cardiovasculaires	<ul style="list-style-type: none"> • RTW Investors • Venrock Healthcare Capital Partners • BDC Capital • Fonds de solidarité FTQ

⁴ "Portrait de l'Écosystème Startup Montréalais", CREDO, 2016

⁵ Idem

⁶ Idem

⁷ "MoneyTree Canada Report", PwC Canada, 2018



			épisodiques.	
Hopper (2007,2011)	<ul style="list-style-type: none"> • Apps, • Big Data • Commerce électronique • Analyse prédictive • Voyage • Agence de voyage 	\$183.4 millions, 6 tours de financement.	Recherche de billet d'avion, spécialisée en "Data Science", ingénierie, croissance, opérations, expérience de voyageur.	<ul style="list-style-type: none"> • OMERS • Caisse de Dépôt et Placement du Québec

Source: Analyse PwC



Système d'incubateurs existants

Montréal manque d'un hub unique majeur pour les nouvelles entreprises technologiques, mais héberge une gamme d'incubateurs /accélérateurs qui fournissent des installations et un soutien. Par exemple, la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), un investisseur institutionnel qui gère plusieurs régimes publics de retraite et d'assurance au Québec, a créé un espace de travail⁸ appelé « L'Espace CDPQ » qui soutient 1250 entreprises. L'objectif de CDPQ est de combiner le réseaux d'experts et aussi combiner le réseau d'expertise afin de faciliter l'accès aux moyens financiers au gain des *startups* du Québec. Les autres grands incubateurs incluent CenTech, MILA et Notman House, comme le résume le tableau ci-dessous. Un grand nombre de ces incubateurs sont formés en partenariat avec d'autres entreprises canadiennes et internationales.

Tableau 5: Résumé des hubs technologiques existants à Montréal

Hubs	Offres	Spécialisation/ Focus Technologique	Rapports/Partenaires	Avantages
 CenTech	<ul style="list-style-type: none"> • Programme d'accélération • Programme de propulsion • Programme de collision 	Technologie de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • BCF Avocats D'affaires • BRANDBOURG • Deloitte • takdesign • National Bank • Fundica • futurpreneur Canada • Wurth Elektronik • Mathworks • PlanningMedia • OVHcloud 	<ul style="list-style-type: none"> • Coaching et mentorat • Réseau d'experts • Espaces De Travail • Équipement • Laboratoires • Cohorte Med Tech • Bureau meublé avec service postal, réception, salles de réunion, atelier de fabrication et outils de bureautique
 MILA	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et développement en apprentissage en profondeur et renforcement 	Modélisation du langage Traduction automatique Reconnaissance d'objets et des modèles génératifs	<ul style="list-style-type: none"> • Ubisoft • Facebook • Google • IBM • Nuance • D-Wave • Microsoft • McGill • Samsung • Panasonic • CDPQ • Druide • Nvidia • Hydro Quebec • Logibec • Element AI • Stradigi AI • Imagia • Algolux 	<ul style="list-style-type: none"> • Milieu de recherche intellectuellement très stimulant • Stages • Invitation à participer aux conférences • Recherche financée • 90 000 pieds carrés • 13 laboratoires d'entreprise incluant Facebook, IBM, Samsung

⁸ Espace CDPQ, 2019

<p>Espace CDPQ</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunit des entreprises • Rassemble des partenaires et collaborateurs 	<p>Hub d'investissement et d'accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Amplitude Ventures • Anges Quebec • Brightspark • Clearspring • First Ascent Ventures • Fonds Espace CDPQ • HarbourVest • École d'Entrepreneurship de Beauce • inovia • Luge • Rlo • REAL • Lumira Ventures 	<ul style="list-style-type: none"> • Quinze investisseurs dans le hub d'investissement • Six organisations dédiées au développement et à l'accompagnement • Un réseau de plus de 1250 entreprises de toutes les tailles et de tous les secteurs • Des ponts vers plus de 170 pays
<p>Notman House</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • Bureaux • événements • Espaces communs pour les <i>startups</i>, les investisseurs, les partenaires technologiques et les <i>groupes</i> communautaires 	<p>Hub d'investissement et d'accompagnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vidéotron • National Bank • Hydro Quebec • Inno • BDC • EY • Distech • Fasken • Fonds de Solidarité FTQ • LG2 • Real Ventures 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutient et développe l'écosystème des startups montréalaises • Campus ouvert • Réseau d'experts • Espaces De Travail • Collaboration et échange de connaissances entre tous les membres de la communauté • Petit espace (4-5 personnes) • Grand espace (8-10 personnes) • Espace partagé

Source: Analyse PwC

Environnements de *coworking* existants

La ville de Montréal abrite de nombreux espaces de *coworking* où les particuliers peuvent louer des bureaux à court terme comme à long terme. Ces espaces de travail sont généralement partagés avec d'autres personnes ne nécessitant pas d'établissement permanent. Ils fournissent des installations telles que des salles de réunion, un accès Internet et des salles de réception. Ces installations peuvent être louées à l'heure, à la semaine ou au mois. Le *coworking* est idéal pour les petites entreprises pour recevoir des clients et organiser des réunions. La carte ci-dessous montre quelques espaces de *coworking* à Montréal.



Initiatives gouvernementales

La Ville de Montréal et le gouvernement provincial gèrent plusieurs programmes visant à soutenir les entrepreneurs, notamment:

- La conférence et les événements de réseautage du “Startupfest”, au cours desquels 1,35 million de dollars ont été investis au cours des trois dernières années. Au total, 6 400 participants ont assisté à 180 de ces événements en 2018.⁹
- Bonjour Startup Montreal a lancé une initiative d'innovation appuyée par le gouvernement du Québec, par la Fondation OSMO et par la Fondation Montréal Inc. La fondation Montréal Inc. supporte les *startups* en apportant des fonds. La Ville de Montréal a appuyé cette initiative en offrant 400 000 \$ sur trois ans et le MÈI, 1,2 million de dollars.¹⁰

Les initiatives lancées sont récentes et nécessitent du temps avant d'être matures. L'impact des instances gouvernementales gagnera donc en ampleur à travers les années. On compte deux organisations majeures, la première est davantage centrée sur le développement de l'écosystème sur le plan national quand la deuxième est plus à vocation internationale.

1) Bonjour Startup Montréal

Lancée le 23 janvier 2019, Bonjour Startup Montréal est une communauté qui a comme mission de faciliter la création, la croissance et le rayonnement des *startups* pour positionner Montréal dans le top 20 mondial des écosystèmes les plus dynamiques. Bonjour Startup Montréal constitue la marque associée à l'écosystème montréalais. L'organisation s'emploie progressivement à l'échelle nationale et internationale. L'envoi d'une délégation de 145 acteurs clés pour représenter l'écosystème startup montréalais à Collision 2019 à Toronto montre l'ambition et le désir d'être un acteur mondial important.¹¹

2) Montréal International

Montréal international est une agence économique qui aide et guide les entrepreneurs et *startups* étrangères dans leur implantation à Montréal. Elle est le lien entre les entrepreneurs étrangers et les acteurs économiques de Montréal tels que les accélérateurs, incubateurs, institutions bancaires, organisation gouvernementales sans oublier les investisseurs. Montréal International offre des services personnalisés, gratuits et confidentiels. L'organisation compte une équipe de 80 spécialistes en charge d'implanter au coeur de Montréal les investisseurs, les entrepreneurs, les organisations internationales, les talents et les étudiants du monde entier. Les entreprises locales peuvent aussi être appuyées dans le recrutement de leurs travailleurs internationaux.

Soutien gouvernemental au démarrage d'entreprises par le biais d'impôts et de financement

En plus des programmes énumérés ci-dessus, un soutien financier est offert aux entreprises en démarrage grâce à une série de subventions et d'allègements fiscaux. D'autres allègements fiscaux sont également offerts aux entreprises établies qui se spécialisent dans la technologie et qui investissent dans la R&D.¹²

Voici quelques-uns des principaux programmes:

- Subventions et prêts pour soutenir l'expansion commerciale
- Subventions et prêts pour soutenir la recherche et le développement
- Financement du gouvernement à titre de capital de démarrage ou pour poursuivre les activités.
- Appui du gouvernement provincial à l'embauche et à la formation

L'annexe 2 présente une description détaillée des mécanismes de soutien offerts aux entrepreneurs.

Montréal possède un solide écosystème d'universités de premier plan, notamment McGill, Concordia et l'Université de Montréal. Bon nombre de ces établissements s'associent à d'importants incubateurs pour accélérer l'innovation. Ces partenariats facilitent la communication et l'accès à toutes les parties concernées. Par exemple, la Faculté de médecine de l'Université McGill s'est associée au CenTech, l'incubateur de démarrage de l'École de Technologie Supérieure, afin de travailler ensemble pour accélérer le démarrage des *startups* de technologie médicale à Montréal.

La ville de Montréal compte 7 universités et 23 cégeps, qui sont les établissements qui offrent des certifications ou une formation continue qui les situent entre le secondaire et l'universitaire. Toutes les universités de Montréal ont leur propre

⁹ “Écosystème des startups”, Synthèse de l'intervention municipale, 2019

¹⁰ “Écosystème des startups”, Synthèse de l'intervention municipale, 2019

¹¹ Entrevue avec Cédric Tawil - Montréal International, 2019

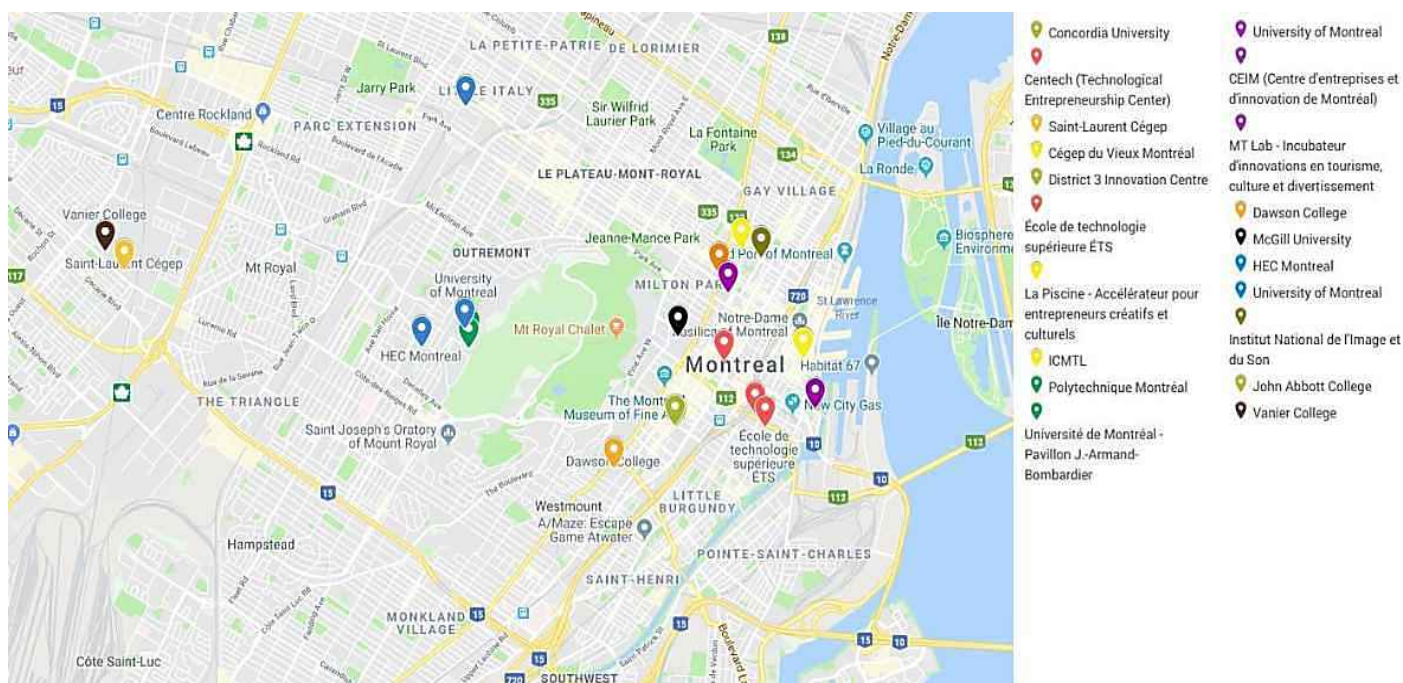
¹² “Portrait de l'écosystème Startup Montréalais”, CREDO, 2016

incubateur ou ont des partenariats avec des incubateurs existants. Certains cégeps ont combiné leurs ressources pour créer leurs propres incubateurs, tandis que d'autres se sont associés à des incubateurs établis comme le District 3 de Concordia. Le tableau suivant indique les établissements qui ont établi un partenariat ou qui ont établi leurs propres incubateurs seulement. Sur 30 institutions, 13 soutiennent ou participent à l'écosystème de *startups*.

Tableau 6: Principaux programmes universitaires et collégiaux

Universités / Cégeps	Programmes	Universités / Cégeps	Programmes
1. Concordia University	District 3	8. McGill University	Centech, McGill X-1 Accelerator, McGill Dobson Centre, CHASM
2. École de technologie supérieure	Centech	9. Université de Montréal	J.-Armand-Bombardier Incubator
3. Cégep de Saint-Laurent	Artenso	10. HEC Montréal	EntrePrism
4. Cégep du Vieux Montréal	LaPiscine, IC Montreal	11. Institut national de l'image et du son	Interactive Project Lab (IPL)
5. Polytechnique Montréal	J.-Armand-Bombardier Incubator	12. John Abbott College	Sandbox
6. Université du Québec à Montréal	CEIM, MT Lab	13. Vanier College	LaunchBox
7. Dawson College	LaPiscine, IC Montreal		

Source: Analyse PwC





Le concept

“Make it run” a été fondée par trois jeunes français qui avaient l’envie d’entreprendre. Ils ont croisé leur passion, la course à pied, et leur envie pour créer une Marketplace qui fait le lien entre les coureurs et les courses à pied. Après s’être accordés sur les responsabilités de chacun, CFO, CTO et CMO, ils lancent “Make it run”.

S’apercevant que les organisateurs de courses à pied manquaient de coureurs, et que les coureurs avaient des difficultés à trouver des courses qui leur correspondaient, ils ont décidé de mettre en place une plateforme qui rassemblerait l’offre et la demande. Leur marketplace a été bâtie autour d’un algorithme d’intelligence artificielle qui apprendait de chaque coureur disposant d’un profil sur leur plateforme de leur communauté et leur proposait des courses correspondantes à leurs besoins..

La création

Ils se sont orientés vers les organismes d’aide aux *startups* grâce à leurs réseaux de contact. Plusieurs programmes débutaient au même moment où ils voulaient lancer le processus de création. Ils ont donc postulé auprès de l’incubateur district 3 de Concordia et le programme BNC au sein de HEC. Après avoir envoyé leur vidéo, ils ont finalement passé l’épreuve du pitch chez District 3 avant d’intégrer le programme. Antoine Aimond, un des fondateurs, avoue tout de même qu’il était difficile de se retrouver au milieu de tous ces programmes différents, les spécialités des programmes proposés ne sont pas toujours très claires. Dans leur quête de développement, les trois amis ont rencontré des acteurs majeurs de l’écosystème montréalais comme PME MTL, Montréal International, Maison Notman, Real Ventures mais aussi d’autres *startups*.

Les différentes difficultés rencontrées avec les acteurs de l’écosystème

- **Des programmes pas assez clairs** : On ne comprend pas tout à fait comment les incubateurs ou accélérateurs vont nous aider. Les consignes, instructions pour intégrer les programmes sont claires, mais les programmes et les accompagnements restent flous.
- **Un écosystème trop éparpillé** : Les entrepreneurs se sont retrouvés dans un écosystème où il y avait beaucoup d’acteurs disposant de structures qui sont trop peu organisés pour accueillir de manière convenable des entrepreneurs. Beaucoup d’acteurs « passagers clandestins » sont présents dans l’écosystème, ils existent grâce aux financements *publics mais n’ont pas de réels impacts pour les entrepreneurs*
- **Une approche pas assez « business »** : Le manque du côté *business* s’est fait ressentir dans les échanges et l’accompagnement reçu lors des multiples rencontres avec les incubateurs et accélérateurs de l’écosystème. Les événements *startups* sont orientés « networking » et pas relations commerciales.
- **L’ouverture à l’international trop restreinte** : Les organismes d’aide ne sont pas assez tournés vers l’expansion internationale, ils restreignent leurs aides au territoire national, ce qui peut manquer d’ambition pour des entrepreneurs qui ont une envie de s’internationaliser. De plus, l’aspect digital des *startups* est une particularité qui permet de s’internationaliser sans même devoir s’exporter.

Les difficultés rencontrées lors de l’immigration au Canada

Ayant le statut d’immigrant au Québec, les entrepreneurs ont dû faire face à de nombreuses difficultés, un challenge de plus pour ces trois amis qui étaient venus s’installer au Canada pour fonder leur entreprise.

- **Obtenir de l'aide des organisations publiques** : Les entrepreneurs ont essayé de bénéficier de l'aide de PME Montréal, mais ils n'y ont pas eu le droit car ces aides sont accordées aux *startups* ayant au moins des 50% des actionnaires qui disposent d'une résidence permanente au Québec.
- **Obtenir la résidence permanente** : En tant qu'actionnaire dans une entreprise au Canada, le CSQ, document essentiel afin d'obtenir la résidence permanente au Québec, ne peut pas être délivré. Les entrepreneurs se sont donc retrouvés dans l'impossibilité de faire une demande de résidence permanente afin de s'installer au Québec.
- **Des informations qui ne sont pas faciles à trouver** : Dans la quête de visa et autorisations, les fondateurs ont eu des difficultés à obtenir des informations. Les avocats d'immigration, souvent très coûteux, se sont avérés être les seuls acteurs disponibles pour répondre à leurs questions.
- **Une politique d'immigration qui diffère selon les provinces** : Les démarches d'immigration comportent une difficulté supplémentaire puisqu'elles sont différentes entre le Québec et le reste du Canada, ce qui peut pousser les entrepreneurs à s'installer ailleurs.

Avantages du Québec

Malgré les nombreuses difficultés en termes d'installation, le Québec présente des avantages pour les entrepreneurs.

- **Le choix et le coût des incubateurs** : Les incubateurs ne manquent pas au sein de Montréal, ce qui laisse le choix d'intégrer l'organisme que l'on veut mais aussi quand l'on veut, car plus il y a d'acteurs présents, plus le nombre de cohortes est élevé. Avantage supplémentaire, beaucoup de ces organismes sont gratuits, ce qui est différents des autres pays où le coût est excessivement cher.
- **Le coût de la vie** : Le coût avantageux de Montréal a été un des motifs principaux dans le choix de s'installer à Montréal.
- **La francophonie** : L'aspect francophone de Montréal et plus particulièrement du Québec lui confère un avantage attractif. De nombreux français n'hésitent pas à venir s'installer au Québec du fait de la langue.

Aides financières

La *startup* n'a pas bénéficié d'aides financières pour le développement de son activité mais a connaissance de nombreuses aides comme la bourse Milos, visant le développement à l'international. La majorité des aides étant fermées aux non-résidents, ils n'en ont donc pas bénéficié.















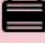

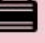
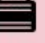






3) Benchmarking de hubs technologiques performants dans différentes villes du monde

Dans cette section, nous discutons des leçons que Montréal peut tirer d'autres villes qui ont développé avec succès une forte culture entrepreneuriale et un secteur *startup*. Notre description de l'écosystème montréalais dans le chapitre précédent a montré qu'il existe déjà une base solide et importante à l'intérieur de la ville, de sorte que l'objectif de ces comparaisons est de développer des idées qui peuvent l'aider à élever sa performance au niveau supérieur.

Nous avons choisi cinq villes de comparaison en fonction des discussions avec notre client, du fait qu'elles se classent actuellement toutes au-dessus de Montréal dans le classement mondial 2019 de Startup Genome et parce qu'elles sont similaires à Montréal en termes de population ou de PIB par habitant. La ville de Paris a aussi été inclus en raison de la proximité culturelle de Montréal et du développement intéressant retrouvé à la Station F. Nous n'avons pas inclus ces villes au tout premier rang du classement de Startup Genome (Silicon Valley, New York, Londres, Beijing), car nous considérons que ces villes ont moins de similitudes avec Montréal et peuvent donc offrir moins de leçons.

Le tableau 7: ci-dessous donne un résumé de haut niveau des villes de comparaison et le reste de la présente section les décrit tour à tour.

Tableau 7: Aperçu des villes comprises dans l'étalonnage

	Montréal	Toronto	Tel Aviv	Paris	Boston	Berlin
Population (métropolitaine)	 4,1 M	 5,9 M	 3,9 M	 12,5 M	 4,6 M	 6,0 M
PIB par habitant	 47 415 \$US	 45 771 \$US	 42 614 \$US	 64 488 \$US	 78 465 \$US	 44 919 \$US
Nombre de startup	 ~1 800-2 600	 ~2 100-4 100	 ~1 500	 ~3 000	 ~3 700-4 500	 ~1 550 (Allemagne)
Valeur de l'écosystème (Médiane mondiale: 5 G \$US)	 3,4 G \$US	 17,0 G \$US	 30,0 G \$US	 19,0 G \$US	 42,0 G \$US	 23,0 G \$US

Sources: Voir annexe 3 pour l'ensemble des sources de données

Bien qu'il y ait plusieurs similitudes entre ces écosystèmes, Montréal demeure très en retard par rapport aux villes comparées en ce qui concerne la valeur totale des entreprises qui s'y trouvent, tel qu'illustré ci-dessous. La relative grande capacité de Montréal de générer des *startups* comparativement à sa faible valeur de l'écosystème montre l'incapacité pour l'écosystème montréalais à produire de grandes entreprises mondiales rapidement.

Boston

Principaux points à retenir pour Montréal pour la création d'un hub technologique

- Plusieurs multinationales en biotechnologie sont pleinement impliquées dans l'écosystème, et ce, à travers toutes les étapes et initiatives. Cela génère une importante synergie et un effet de levier pour les *startups*.
- Le MIT était un investisseur principal dans la mise en place du hub Kendall Square. D'autres universités possèdent et gèrent également des incubateurs pour assurer une coordination solide.
- Le développement d'un accès à un réseau de transport public efficace et diversifié est primordial pour assurer la connectivité de Kendall Square au reste de l'écosystème de Boston.
- Kendall Square souffre actuellement d'un manque d'espace, ce qui met en évidence la nécessité pour les hubs de disposer d'une stratégie d'expansion planifiée pour les 10 à 20 prochaines années.
- Le hub a une spécialisation reconnue dans le secteur de la biotechnologie avancée.
- Le hub offre des espaces de travail hautement subventionnés à 400 USD par mois.

Principaux points à retenir pour Montréal pour le succès de l'écosystème

- La proximité d'universités de grande qualité permet un accès important à de la main d'oeuvre jeune et qualifiée en plus de garder un focus direct sur les avancés scientifiques.
- Le partenariat entre la ville de Cambridge, les universités et les organisations à travers toutes les étapes de développement urbain a permis de garder le contrôle sur la planification et les alignements du quartier tout en assurant un développement stratégique pour l'écosystème.
- Le gouvernement municipal est un partenaire directement investi dans le développement de l'écosystème.
- Le coût de la vie très élevé est un défi majeur du développement de l'écosystème.
- Nos entretiens ont démontré que la combinaison du soutien municipal et gouvernemental jumelé à l'importante implication de grandes multinationales dans l'écosystème est l'une des raisons pour laquelle l'écosystème de Boston parvient à produire de grandes entreprises.

Profil de la ville

Boston est l'une des plus grandes métropoles du Nord-Est de l'Amérique de Nord. Environ 4,7 millions de personnes vivent dans la région métropolitaine de la ville. Le coût de la vie y est approximativement 50 % plus élevé comparativement au reste des États-Unis¹³ alors que le PIB/habitant s'élève à 78 465 US\$ pour Boston contre 59 531 US\$ pour l'ensemble du pays. Aussi, le taux de chômage est aujourd'hui à un creux historique à 2,2 %, suivant la tendance des dernières années de l'économie des États-Unis.¹⁴

Les infrastructures de Boston permettent de supporter ses industries efficacement. Tout d'abord les infrastructures de transports et de mobilité sont bien développées. La ville peut compter sur un aéroport international en plus d'un réseau de trains nationaux qui sont tous les deux largement connectés avec d'autres grandes métropoles du pays et globalement. Le réseau de transport en commun est aussi assez bien développé et comprend bus, métro et aussi traversiers afin d'assurer les déplacements efficaces à travers la ville. Les infrastructures technologiques sont aussi très développées, profitant à l'écosystème des meilleures technologies disponibles sur le marché comme par exemple des usines intelligentes (utilisation de capteurs, données massives, tableaux interactifs, etc.) ou des chaînes d'approvisionnement automatisées.

L'important réseau d'environ 35 universités et collèges, comprenant entre autres Harvard, le Massachusetts Institute of Technology (MIT), la Northeastern University, la Boston University ou Boston College, en fait l'une des villes les plus

¹³ U.S. Census Bureau, 2018

¹⁴ Bureau of Labor Statistics, 2019

réputées globalement en éducation. Cette importante concentration d'université fait en sorte que l'écosystème technologique peut compter sur un important bassin d'étudiants: une composante critique dans le succès du développement d'un hub technologique. 46 % de la population âgée entre 25 et 64 ans sont diplômés d'études post-secondaires.¹⁵ Cette reconnaissance mondiale a aussi un effet d'attraction d'étudiants mondiaux, faisant de Boston l'une des villes les plus multiculturelles des États-Unis.

Écosystème Startup

Selon le Startup Genome 2019, la ville de Boston se classe 2e dans le monde pour son expertise en technologies avancées de robotiques et manufacturières. On retrouve également une importante masse critique de *startups* (entre 3 700 et 4 500). Ce nombre élevé de *startup* façonne la vie de la ville à travers par exemple des espaces de *coworking* gratuits ou encore des dizaines d'événements de réseautage présentés par plusieurs différents groupes. De plus, grâce à l'importante relation entre les universités et l'écosystème Startup, Startup Genome caractérise Boston comme étant l'une des villes offrant les meilleurs programmes pour les *startups*. En effet, plus de 50 accélérateurs et incubateurs tel que MassChallenge, un accélérateur ayant un programme international, opèrent dans la ville.

L'impressionnant réseau d'éducation de la région métropolitaine a permis l'effervescence de plus plusieurs hubs technologiques spécialisés dans la digitalisation, la robotique, l'apprentissage machine et les technologies d'information nuagiques. En effet, des milliers d'étudiants en technologie graduent annuellement dans la région. De plus, le réseau de 15 universités s'assurent de contribuer aussi au développement de l'écosystème en impliquant ses étudiants à travers 39 programmes. Par exemple, en voici quelques unes:¹⁶

- Center for Entrepreneurship at Suffolk University: Le centre de l'université Suffolk permet à son réseau d'étudiants et de gradués d'accéder à différents ateliers de travail, session de mentorat, différents supports pour les *startups* et d'autres services.
- DESx: «DESx est un programme sans précédent visant à accélérer l'innovation entrepreneuriale dans le domaine du design de l'industrie de la construction. Installé dans la MIT School of Architecture + Planning (SA + P), DESx accélère les projets des étudiants par la formation, l'investissement, le mentorat, les réseaux institutionnels et mondiaux et l'accès aux ressources internes et externes du MIT. La mission de DESx est de permettre aux étudiants et aux professeurs de SA + P de développer leur créativité en lançant de nouveaux projets et produits qui transformeront la vie dans les zones urbaines, rendant les villes plus durables, intelligentes et à l'écoute de leurs habitants.» (Martin Trust Center for MIT Entrepreneurship, 2019)
- Harvard Life Lab: «Le Harvard Life Lab s'appuie sur le succès du Harvard i-lab, du Harvard Launch Lab et de la mission One Harvard en connectant des étudiants de Harvard et des anciens élèves intéressés par les biotechnologies, le secteur pharmaceutique et d'autres domaines des sciences de la vie avec un laboratoire et les ressources dont ils ont besoin pour passer à la prochaine étape du développement. Notre communauté organisée favorisera les liens entre les parties prenantes de l'industrie, des investisseurs, du gouvernement et du monde universitaire. Le Life Lab contribuera activement à l'écosystème de Harvard Innovation Labs et au district en plein essor d'Allston Innovation.» (Harvard innovation labs, 2019)
- Northeastern University Center for Entrepreneurship Education: «Le Centre for Entrepreneurship Education est une ressource universitaire qui intègre des cours sur l'entrepreneuriat et l'innovation, des coopératives d'entreprises dans les *startups*, une incubation de projets via notre accélérateur de projets sur campus et des ressources de financement et de lancement de projets en aidant notre réseau d'entrepreneurs auprès d'anges locaux et de la communauté de capital de risque.» (Northeastern University Center for Entrepreneurship Education, 2019)

La ville de Boston et l'état du Massachusetts reconnaissent depuis déjà très longtemps l'importance de la contribution économique de l'écosystème technologique.

¹⁵ American Community Survey, 2017. <https://www.towncharts.com/Massachusetts/Education/Boston-city-MA-Education-data.html>

¹⁶ Pour une description complète de tous les programmes, veuillez vous référer au lien suivant: <http://starthub.org/resource-type/educational-institutional-resources>

Combinés ensemble, les programmes offerts par la ville de Boston et l'état du Massachusetts assurent une fondation solide de l'écosystème et une opportunité de croissance réelle. En voici quelques uns:

- **Ville de Boston:**
 - Boston Local Development Corporation: La Boston Local Development Corporation (BLDC) offre des prêts à des petites et moyennes entreprises dans l'optique de croître les opportunités d'emploi dans la région de Boston.
 - Kirstein Business Library & Innovation Center: Le centre rassemble tous les acteurs de l'écosystème dans ses installations couvrant au total 465 m² et offrent des espaces de travail flexibles en plus de rendre accessible des technologies de pointe pour la recherche et développement.
 - City of Boston Economic Development: En septembre 2014, le maire de Boston a fondé le *Neighborhood Innovation District Committee*. En ciblant les politiques publiques, meilleures pratiques et infrastructures essentielles à la réussite du développement de l'écosystème des *startups* de Boston.
 - Women Entrepreneurs Boston (WE BOS): L'organisme fait la promotion de l'entrepreneuriat auprès des femmes en fournissant les compétences, soutiens techniques et opportunités de réseautage afin d'aider ses femmes à créer et grossir leur entreprise.
- **État du Massachusetts:**
 - The Massachusetts Clean Energy Center (MassCEC) : Le centre est une agence publique financée par l'état du Massachusetts ayant pour mission d'accélérer la croissance d'entreprises développant des technologies propres ou projets d'énergies renouvelables dans l'état. Se faisant, ils offrent plusieurs différentes opportunités de financement pour les entrepreneurs.
 - MassDevelopment: L'organisme est partenaire de différentes banques d'investissement et offre ainsi plusieurs solutions de financement en plus de services conseils liés à l'immobilier.
 - MassTech Collaborative: L'organisme participe et encadre plusieurs programmes visant l'élaboration de stratégies efficaces ainsi que de supporter les *startups*.

Focus sur un hub : Kendall Square

Kendall Square est l'un des plus iconiques et prestigieux hubs technologiques au monde. Développé comme un quartier de l'innovation à Cambridge, en bordure de Boston, par le MIT dans les années 60, le quartier d'environ 42 acres est maintenant reconnu mondialement. Selon la Kendall Square Association, 66 000 personnes habitent et travaillent le quartier. Il comprend plusieurs espaces de travail collaboratifs, des tours à logement, restaurants, magasins, parcs, marchés et autres. Plus qu'un hub, il est devenu une communauté d'innovation technologique. On peut aujourd'hui y retrouver la plupart des grandes entreprises technologiques comme Apple, Amazon, Google et Microsoft mais aussi plusieurs compagnies reconnues en biotechnologie comme Genzyme et Biogen.¹⁷ Malgré la forte renommée du hub en tant que leader général technologique, l'expertise du quartier est réellement le développement de biotechnologies. En effet, 13 des 20 plus grandes entreprises en pharmaceutiques y sont basées.¹⁸

Le MIT est toujours aussi impliqué dans le développement du quartier. Par exemple, en octobre 2017, la ville de Cambridge a accordé au MIT les droits de construire un nouveau bâtiment fédéral estimé à 750 M USD\$ dans un endroit du quartier en revitalisation, le site Volpe. Cet important projet sera aussi accompagné d'amélioration de la mobilité du quartier ainsi que d'une résidence pour étudiant de 500 chambres.¹⁹ Similairement, le quartier est segmenté en plusieurs espaces consacrés à l'innovation et l'incubation. On y retrouve notamment les espaces suivants:

- Cambridge Innovation Center (CIC): « Ils offrent des espaces de bureau et de *coworking* flexibles et de haute qualité ainsi que des cuisines communautaires approvisionnées, un accès illimité à des salles de conférence, des services Internet de qualité professionnelle, des services d'impression et de copie, des téléphones, du mobilier haut de gamme, un support technique et opérationnel, des avantages et offres de bien-être, et bien plus encore. Les clients ont accès à des centaines d'entrepreneurs, de fournisseurs de services, d'investisseurs et de mentors, tandis

¹⁷ <https://www.bostonusa.com/about-boston/cambridge-squares/kendall-square/>

¹⁸ <https://www.kendallsq.org/history/>

¹⁹ <http://news.mit.edu/2019/john-volpe-transportations-systems-design-0205>

que les événements soutenus par CIC attirent des milliers d'innovateurs de la communauté mondiale des *startups* vers CIC. » (CIC, 2019)

- Cogo Labs: « En analysant des pétaoctets de données et en identifiant les opportunités de marché, Cogo Labs aide les sociétés en incubation à se concentrer sur les éléments critiques de leur marché et ainsi atteindre une rentabilité plus rapidement. » (Cogo Labs, 2019)
- MIT's the Engine: « Lancé par le MIT, The Engine comble l'écart entre la découverte et la commercialisation en permettant aux technologies de rupture de disposer du capital, des connaissances, des connexions réseau et des équipements et laboratoires spécialisés à long terme dont ils ont besoin pour prospérer. Les sociétés de technologies éprouvées ont toujours été sous-desservies et sous-financées, laissant de nombreuses inventions révolutionnaires bloquées à l'intérieur du laboratoire. C'est pourquoi ils se concentrent exclusivement sur des technologies pionnières, dotée de la capacité réelle de transformer la planète. » (The Engine, 2019)
- WeWork: « En poussant la communauté WeWork Boston de l'autre côté de la rivière, WeWork Mass Ave est un espace de bureau à Cambridge. Au lieu d'un gratte-ciel d'entreprise, cet espace de *coworking* s'est installé dans un bâtiment classique en briques de trois étages, à quelques pas de la gare de Central Square. Peu importe que vous soyez en finance ou en technologie, si vous avez besoin d'un bureau unique ou d'un étage entier, vous profiterez de la commodité de ce quartier où il est possible de se promener. Que vos déjeuners soient davantage des hamburgers ou des bars à jus, que vos happy hour soient davantage un bar à cocktails ou un pub irlandais, tous les penseurs profonds et les grandes idées sont les bienvenus à WeWork Mass Ave. » (WeWork Mass Ave, 2019) On y retrouve des espaces de bureau allant de simple poste de travail (400 \$ par mois) à bureau privé (1400 \$ par mois).

La ville est très impliquée dans la planification urbaine du quartier. L'organisme Cambridge Redevelopment Authority (CRA) en est responsable.²⁰ De coeur avec le MIT et plusieurs autres parties prenantes de l'écosystème, ils ont élaboré un plan d'urbanisme afin de supporter l'essor de la communauté d'innovation.²¹ De plus, la ville de Cambridge supporte grandement le développement du quartier à travers d'autres initiatives que l'approbation de développement de projet. En partenariat avec le MIT et Harvard, elle a cosigné le Cambridge Sustainability Compact, une initiative promouvant le développement durable de la ville, y compris Kendall Square.

Afin de parcourir les différents programmes, événements, offres de service et autres activités de support à l'écosystème, la ville de Boston, en partenariat avec différents joueurs du secteur privé, a mis sur pied une plateforme centralisée similaire à Bonjour Startup Montréal, appelée Starthub.org:

Encadré 3 : Starthub.org

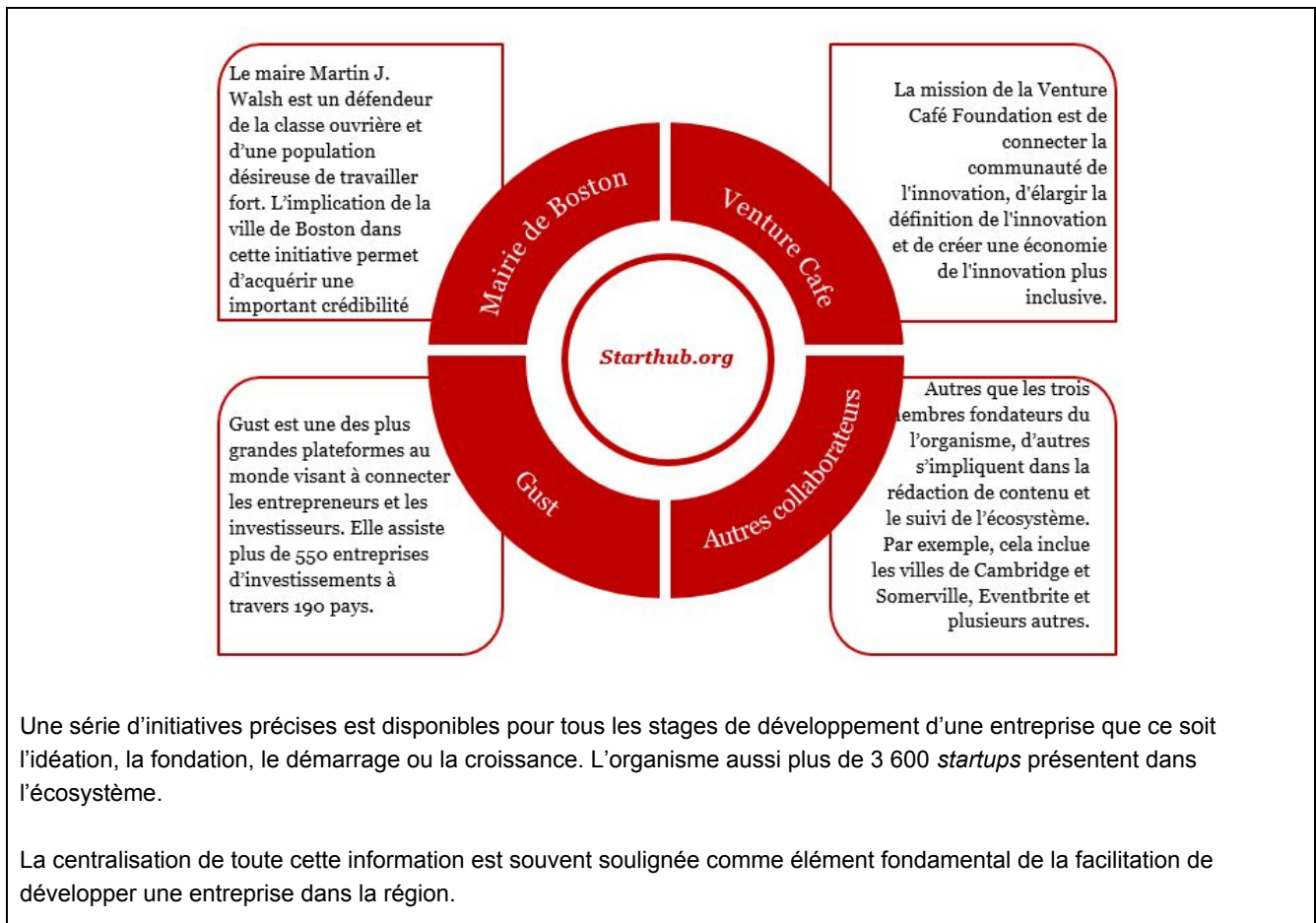
Afin de parcourir les différents programmes de financement, événements, offres de service et autres activités de support à l'écosystème, la ville de Boston, en partenariat avec différents joueurs du secteur privé, a mis sur pied une plateforme centralisée similaire à Bonjour Startup Montréal, appelée Starthub.org:

«StartHub.org est une plateforme en ligne complète et centralisée conçue pour connecter, soutenir et développer la technologie de pointe du Greater Boston et sa communauté en phase de démarrage. Développé dans le cadre d'un partenariat public-privé entre la ville de Boston, Venture Café, Gust et un grand nombre de partenaires de la communauté des *startups* de Boston, StartHub servira de page d'accueil pour le grand écosystème de la grande région de Boston.»²²

²⁰ <https://www.cambridgeredevelopment.org/>

²¹ https://www.cambridgema.gov/CDD/Projects/Planning/~/_media/3BCE5EEFF387426AAAD2DAD89ACADBE7.ashx

²² <http://starthub.org/about>, 2019



L'importante concentration d'académiques, de centres de recherches, d'incubateurs, de *startups* et d'entreprises fait de Kendall Square un écosystème des plus forts mondialement mais procurent d'importants défis pour les instances publiques. Le réseau de transport public est souvent cité comme étant un important irritant pour les joueurs de l'écosystème. De plus, la présence de dizaines de milliers d'individus hautement qualifiés amène un pression soutenu sur le marché de l'immobilier. Ainsi, les loyers sont parmi les plus chers au pays. La ville tente d'amoindrir ce défi en offrant des options de logements préférentielles pour les citoyens étant directement impliqués dans l'innovation. Enfin, comme plusieurs autres endroits dans le monde, un important défi d'un écosystème aussi vibrant que Kendall Square est l'offre d'espace de travail. La demande étant mondiale, les espaces de *coworking* ou de bureau sont très rares dans le quartier. Enfin, le coût de la vie très élevé est un défi majeur du développement de l'écosystème.

Toronto

Principaux points à retenir pour Montréal pour la création d'un hub technologique

- La position géographique de MaRS est l'un des principaux facteurs de succès de l'écosystème. Sa proximité avec les centres de recherches, les universités, les hôpitaux et le centre-ville et sa connectivité central au réseau de transport public ont permis au complexe de croître rapidement et de garder un alignement avec le reste de l'écosystème de la ville.
- Les dépenses d'opérations de MaRS s'élève à 50 M\$ par année. Ces fonds requis pour réaliser les activités et l'ampleur d'un hub tel que MaRS ne proviennent pas significativement de revenus commerciaux
- Depuis la fondation du hub, le gouvernement a investi 650 M\$ au total
- Gouvernance: la ville de Toronto n'est pas impliquée dans la gestion directe ou dans le conseil d'administration. Ce dernier est composé d'académiques, de philanthropes et de gens d'affaires du secteur des technologies.
- Le principal défi est de créer et entretenir un modèle d'affaires soutenable à long terme
- Le modèle d'affaires opérationnel est surtout axé sur l'immobilier, si bien que peu de startups sont physiquement présentes dans le hub.
- Le focus principal et ciblé aux technologies dans lesquelles l'écosystème avait une expertise particulière a permis à MaRS de ne pas trop s'éparpiller et de devenir une référence mondialement reconnue.
- L'une des forces de MaRS est l'importante contribution de ses employés. Les valeurs de l'entreprise tournent autour de l'entrepreneuriat. Plusieurs employés sont d'anciens entrepreneurs eux-mêmes, ce qui ajoute beaucoup de crédibilité dans l'offre de service du hub.
- La diversité du financement a permis à MaRS d'acquérir une flexibilité et une liberté dans l'élaboration de ses alignements stratégiques qu'il a considéré comme les plus importants.

Principaux points à retenir pour Montréal pour le succès de l'écosystème

- La ville a une stratégie et un rôle clairs quant à la manière de soutenir l'écosystème de démarrage, entre autres par le biais de financement.
- Malgré l'implication directe de la ville dans des programmes soutenant l'écosystème, celui-ci ne parvient pas à produire une quantité suffisante d'entreprise d'envergure mondiale pouvant lever plusieurs milliards de dollars en financement.

Profil de la ville

Toronto est la plus grande métropole du Canada en terme de population et de PIB.²³ Depuis 2009, elle connaît une croissance économique plus élevée que la moyenne canadienne (2.4 % vs 1.8 %).

L'importante croissance économique et démographique a eu de nombreux impacts sur la société de Toronto. Le coût de la vie est aujourd'hui le plus élevé au Canada²⁴, en grande partie en raison de l'important boom immobilier que connaît la ville depuis plusieurs années. En effet, alors que le salaire médian a crû de 30 % entre 2006 et 2018, le prix moyen des maisons a bondi de 131 %.²⁵ Néanmoins, l'importante croissance démographique, propulsée par l'immigration, a aussi fait en sorte de créer une ville très diversifiée. On y parle environ 180 langues, un sommet dans le monde. Enfin, l'important réseau

²³ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/12-581-x/2018000/pop-eng.htm>

²⁴ <https://www.mercer.ca/en/newsroom/cost-of-living-2018.html>

²⁵ <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2019/ph/bgrd/backgroundfile-124480.pdf>

académique, composé de 4 universités, 4 collèges et 128 centres de recherches spécialisées, attire aussi des étudiants de partout dans le monde.

Startup Écosystème

La diversité des habitants, l'important réseau d'universités et de centres de recherches jumelés à un réseau de transport public efficace et un appui du secteur public ont tous contribué à Toronto de devenir un important écosystème technologique. En 2015, le conseil municipal de Toronto a adopté à l'unanimité différentes mesures visant à permettre à la ville d'acquérir une reconnaissance globale de son écosystème de *startups*²⁶. En adoptant d'une part la stratégie *From Concept to Commercialization: A Startup Ecosystem Strategy for the City of Toronto*, le conseil a aussi annoncé deux financements de 500 000\$ afin de supporter deux initiatives : *Toronto Food Business Incubator* et le *Business Incubator Grant Fund*. La stratégie définit aussi clairement le rôle de la ville de Toronto dans le développement de son écosystème. Les trois rôles de la ville sont:

- « **Catalyseur**: En tant que catalyseur, la ville joue un rôle de leadership important. Ce rôle de leadership peut prendre la forme d'initiation, de convocation et de direction de projets d'écosystème collaboratifs dans lesquels la Ville pourrait financer, administrer et gérer des projets depuis le début jusqu'à la mise en œuvre. Cela peut également prendre la forme d'un fort soutien politique et d'une implication dans les activités et les programmes de l'écosystème.
- **Collaborateur**: En tant que collaborateur, la Ville agira comme un connecteur et un soutien pour les partenaires des écosystèmes. Cela pourrait prendre la forme de réunions, de présentations introduites entre les acteurs de l'écosystème et de l'identification des ressources nécessaires pour faire avancer un projet.
- **Fondateur**: En tant que fondateur, la Ville pourrait jouer un rôle actif dans l'avancement d'un projet grâce à divers types de financement (subventions, commandites) et de programmes incitatifs. À ce titre, la Ville pourrait également convoquer divers partenaires de l'écosystème pour cofinancer des opportunités. »²⁷

Aujourd'hui, l'écosystème technologique de la ville est mature. Selon le plus récent rapport du Startup Genome, l'écosystème Toronto-Waterloo se classe au 13e rang mondial, en hausse de 3 places depuis l'an dernier. En comptant sur une des meilleures expertises au monde dans les sciences de la vie et dans l'intelligence artificielle, plusieurs entreprises y ont relocalisé leur centre de recherche. Par exemple, Google et Uber ont tous deux ouvert leur centre de recherche sur l'intelligence artificielle. Deux grands hubs technologiques sont au coeur de l'écosystème, soit Communitech et MaRS.

De plus, StartUp HERE Toronto, une initiative collaborative entre différents partenaires privés et publics, tel que MaRS, la ville de Toronto, le gouvernement de l'Ontario et l'Université de Toronto, permet à l'écosystème de facilement accéder à différentes ressources afin de démarrer, implanter ou faire croître une entreprise. En effet, il met en relation les entrepreneurs avec des entreprises de *coworking*, d'investissements en capital de risque, ainsi qu'avec des incubateurs et accélérateurs. Le site comprend aussi une importante liste comprenant 216 programmes de financement disponibles ainsi que des dizaines d'événements et d'ateliers de travail offerts à l'écosystème.²⁸

Focus sur un hub : MaRS Discovery District

En 2005, MaRS est fondé sur la prémisse qu'il y a un besoin fondamental de commercialiser les recherches et technologies développées dans les sciences de la santé. Aujourd'hui, il est l'un des complexes technologiques les plus grands au monde. Offrant 1.5 millions de pieds carrés d'espace de travail collaboratif, de bureau, de laboratoire, de salles de réunion et autres, MaRS attire autant des multinationales que des *startups*. Au total, 150 entreprises y sont physiquement présentes, regroupant plus de 6 000 employés chaque jour.²⁹ Ces entreprises sont soigneusement sélectionnées afin d'assurer une cohérence avec la position stratégique du hub.

²⁶ <http://app.toronto.ca/tmmis/viewAgendaItemHistory.do?item=2015.ED3.6>

²⁷ Pour plus d'informations sur cette stratégie, veuillez vous référer aux liens suivants: <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2015/ed/bgrd/backgroundfile-78748.pdf> et <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2015/ed/bgrd/backgroundfile-78822.pdf>

²⁸ Pour plus de détails, veuillez vous référer au lien suivant: <https://startupperetoronto.com/>

²⁹ <http://placematters.marsdd.com/>

Le district est situé dans le centre-ville de Toronto. Il est connecté directement au réseau de transport public à travers la station de métro Queen's Park et est voisin à l'Université de Toronto, à l'*University Health Network* et à l'hôpital général de Toronto. Sa position géographique est en grande partie due au besoin de développer l'industrie des sciences de la santé. MaRS a donc développé à travers les années une expertise mondialement reconnue dans ce domaine.

Aujourd'hui, il accueille aussi des entreprises technologiques dans les domaines des *clean techs*, *fintechs*, pharmaceutiques et logiciels pour entreprises. Ils offrent plusieurs services. Tout d'abord, ils offrent des espaces locatifs ou de *coworking* pour les entreprises désireuses de se rapprocher de l'écosystème technologique de MaRS. Ainsi, plusieurs grandes entreprises technologiques, telles que Facebook, Samsung, Siemens, IBM et plusieurs autres, louent mensuellement des espaces dans l'un de leurs quatre bâtiments. Quelques entreprises de financement ne sont pas directement présentes dans le hub, mais l'objectif principal de MaRS est de centraliser physiquement toutes les entreprises contributrices de l'écosystème.

La source principale de revenus commerciaux de MaRS provient donc en grande partie des revenus locatifs des entreprises présentes dans le district. Il tire aussi du financement des institutions publiques comme la Ville de Toronto, le gouvernement provincial et fédéral ainsi qu'à travers des dons philanthropiques. Par exemple, la croissance de MaRS fut facilitée par la contribution importante de 650 M\$ de la part du gouvernement de l'Ontario, et ce, depuis 2002.³⁰

Deux éléments importants sont à retenir. Tout d'abord, la majeure partie des revenus de MaRS est tirée de subventions et de bourses de la part des instances publiques. Aussi, les activités financées par MaRS sont rattachées à des charges opérationnelles substantielles. Selon les états financiers de MaRS pour l'année 2018, les coûts d'opérations s'élevaient à 48 M\$. Le tableau suivant présente en détail les revenus et dépenses de MaRS pour l'année 2018:

Tableau 8: Détail les revenus et dépenses de MaRS pour l'année 2018

	2018	2017 (note 19)
Revenues		
Restricted provincial grants (note 12)	\$15,742	\$16,809
Restricted federal grants (note 12)	2,642	2,091
Restricted other grants and donations (note 12)	2,964	3,172
Sponsorship and partnership revenue	2,965	2,591
Professional fees	2,611	1,810
Events fees	1,904	1,987
Other income	1,402	1,617
Related party revenue (note 5)	902	791
Rental revenue (note 7)	-	8,795
Amortization of deferred capital contributions (notes 7 and 14)	-	2,336
	31,132	41,999
Partner payments (note 12)	14,123	8,456
	\$45,255	\$50,455
Expenses		
Employees and contractors	\$20,601	\$18,326
Program operating	5,812	6,375
Rent expense (note 5)	2,383	447
Outsourced services	3,063	3,218
Supplies	1,158	1,596
Administration and governance	672	555
Amortization	532	3,914
Property operating (note 7)	-	5,148
Interest (notes 7 and 11)	-	456
	34,221	40,035
Partner payments (note 12)	14,123	8,456
	\$48,344	\$48,491
	(\$3,089)	\$1,964

Source: États financiers 2018 de MaRS Discovery District.

Plus récemment, le 16 avril 2019, le gouvernement fédéral a annoncé un financement de 52,4 M\$ étalé sur 5 ans dans la création de la *ScaleUp Platform*, un programme visant à supporter la croissance de 30 entreprises du sud de l'Ontario afin

³⁰

<https://news.ontario.ca/medq/en/2017/09/statement-from-minister-of-research-innovation-and-science-on-mars-discovery-districts-new-ceo.html>

d'atteindre des revenus annuels de plus de 100 M\$ d'ici 2024. Le financement est divisé à travers les trois grands hub technologiques de la région: Invest Ottawa (16,9 M\$), Communitech (18 M\$) et MaRS Discovery District (17,5 M\$).³¹

Les instances publiques jouent par la suite un rôle de superviseur afin de s'assurer que les financements soient utilisés adéquatement, mais ne s'impliquent pas directement dans la gouvernance du hub. En effet, la gestion de MaRS est assurée par un conseil d'administration indépendant composé de gens d'affaires d'expérience et de représentants du secteur académique.

Ensuite, les *startups* ne sont pas physiquement présentes dans le district, mais sont plutôt intégrées dans l'écosystème à travers des ateliers de travail, programmes de formation, événement de réseautage et autres. MaRS ne prend pas d'équité dans les *startups* qui sont intégrées dans le hub. Les services offerts varient grandement d'une *startup* à une autre, selon les besoins de celle-ci. Au total, c'est plus de 1 200 *startups* qui sont soutenues par le hub.³² Ils se divisent en trois catégories:

- « Démarrage: Conseil aux *startups* pour créer des entreprises de revenus rapides, attirer des capitaux d'amorçage ainsi que favoriser la constitution d'une équipe solide.
- Croissance: Aide aux entreprises émergentes pour augmenter leurs revenus, acquérir de nouveaux clients, recruter des talents et lever des fonds pour financer leur capital de série A.
- Mise à l'échelle: Offre de services sur mesure pour les entreprises générant des revenus annuels de plus de 5 millions de dollars et visant à accélérer la croissance de ces dernières grâce à des connexions avec des réseaux de capitaux, de talents et de clients. »³³

MaRS offre aussi l'opportunité aux entreprises de louer des salles de réunion ou conférences selon les besoins de l'événement. Plusieurs autres services connexes sont aussi disponibles tels que la nourriture, l'audiovisuel, communications ainsi que des accès à des tarifs préférentiels auprès d'hôtels à proximité du complexe. Néanmoins, les coûts reliés à ses services sont assez élevés, voir annexe 4. En effet, la location d'une salle de conférence pour une journée tourne autour de 1 000\$.³⁴

Les espaces de bureaux permanents sont offerts selon les prix actuels de marché et ont donc fortement évolué durant les dernières années, suivant le marché de l'immobilier de Toronto. Les baux sont fixes et renouvelés annuellement. En raison de ces éléments, très peu de *startups* sont physiquement présentes dans l'écosystème. Ce sont plutôt les grandes entreprises qui louent des bureaux dans le complexe, afin de garder une proximité avec l'écosystème. MaRS n'est donc pas un incubateur, mais un complexe immobilier central servant d'ancre à l'écosystème des *startups* de Toronto.

³¹ <https://www.investottawa.ca/blog/new-growth-and-innovation-network-to-support-scale-ups-in-ontario/>

³²

https://www.marsdd.com/?utm_medium=cpc&utm_source=google&utm_campaign=awareness&utm_content=OntarioMaRSSearch&gclid=EA1a1QobChMI4b-5r5T74gIVdv_jBx1dsgYFEAAAYASAAEgJvr_D_BwE

³³ <https://www.marsdd.com/startup-services/>

³⁴ Pour plus d'informations quant à la structure de coûts des services offerts par MaRS, veuillez vous référer à l'annexe 4.

Berlin

Principaux points à retenir pour Montréal pour la création d'un hub technologique

- Le développement du hub et sa gestion sont mandatés de la ville de Berlin
- Le mauvais accès aux transports en commun et au centre-ville est un obstacle majeur
- La distance des autres incubateurs a fragmenté l'écosystème
- Fort engagement des entreprises privées et partenariats à long terme
- Un focus précis sur des créneaux de marché établis a permis de propulser la croissance de l'écosystème
- Une ressource centralisée permettant aux membres du hub de naviguer à travers les offres de services, membres et autres augmente l'efficacité du hub

Principaux points à retenir pour Montréal pour le succès de l'écosystème

- L'écosystème est situé dans un quartier à faible coût à Berlin-Est
- Attrayant pour les talents internationaux en raison de la facilité à obtenir un visa
- Malgré l'implication directe de la ville dans des programmes soutenant l'écosystème, celui-ci ne parvient pas à produire une quantité suffisante d'entreprise d'envergure mondiale pouvant lever plusieurs milliards de dollars en financement.

Profil de la ville

Capitale politique, démographique et culturelle de l'Allemagne, la ville de Berlin compte sur une population de 3,6 M de personnes, en hausse de près de 10 % depuis le dernier recensement de 2011. La forte majorité d'entre eux (82,8%) sont natifs du pays, le reste provenant de l'Europe (11,2%) et du reste du monde (6,0%).³⁵ Berlin connaît aussi une forte croissance du point de vue économique. En 2017, le PIB de la ville s'élevait à 136,6 G€ (201,1 G\$), en hausse de 4,7 % depuis l'année précédente.³⁶

Un élément qui a fortement contribué au développement de la métropole au cours des dernières années est le relativement faible coût de la vie comparativement aux autres grandes métropoles développées en Europe et dans le monde. Aujourd'hui, des entrepreneurs de partout dans le monde migrent vers la capitale allemande pour y démarrer leur entreprise. Les milléniaux sont particulièrement attirés vers Berlin. En effet, elle a été récemment citée comme la ville la plus accueillante au monde pour cette génération.³⁷

Écosystème des hubs technologiques

Berlin compte sur un écosystème des plus vivants globalement. Le plus récent rapport de Startup Genome classe l'écosystème berlinois au 10^e rang mondial, en grande partie en raison de sa grande capacité à atteindre différents marchés à travers le monde et pour sa forte connectivité globale. Les deux secteurs pour lesquels il est principalement reconnu est la fintech et l'analyse de données, y compris l'intelligence artificielle. Le gouvernement appuie particulièrement cette dernière industrie, ayant annoncé des investissements de 3,4 G\$ en recherche et développement, et ce, ventilés au cours des 6 prochaines années.

Bien que comptant sur un écosystème des plus vivants, Berlin a régressé de 3 places depuis l'an dernier dans l'indice de Startup Genome, et ce en raison du manque de création d'entreprises d'envergure mondiale étant capable de lever plusieurs milliards de financement. En effet, le manque de fonds locaux de capital de risque d'envergure mondiale freine la croissance de l'écosystème relativement aux autres villes mondiales. Contrairement à plusieurs écosystèmes majeurs dans le monde, celui de Berlin compte en effet une partie relativement plus élevée de fonds VC étrangers (environ 40%).³⁸

³⁵ Statistisches Bundesamt Deutschland, 2018

³⁶ <https://www.ceicdata.com/en/germany/esa-2010-gdp-by-region/gdp-berlin>

³⁷ Nestpick, 2018

³⁸ <https://www.businesslocationcenter.de/en/business-location/business-location/start-up-capital/>

Néanmoins, l'écosystème reste tout de même les plus actifs au monde. Il est estimé que 40 000 nouvelles inscriptions au registre des entreprises sont faites annuellement. De plus, l'écosystème compte environ 2 500 *startups*, avec des entrepreneurs venant de partout dans le monde. Tel que décrit plus haut, une particularité de Berlin est qu'une bonne partie des entrepreneurs sont d'origine ou de parcours très différents et variés les uns des autres. Tel que le décrit Udo Schloemer, fondateur de Factory Berlin, un important hub technologique de Berlin: « Vous n'avez pas besoin d'un passeport allemand ou d'un diplôme de l'Ivy League pour réussir ici: la scène des *startups* berlinoises est ouverte aux entreprises et accueille des fondateurs et des talents de partout. ».

Le gouvernement participe activement dans l'attraction de talents internationaux et à l'ouverture vers le monde. En effet, il offre des visas de résidence, appelé le German Freelance Visa, selon un programme ciblant directement les entrepreneurs. En ayant des informations sur le modèle d'affaire de l'entreprise, les états financiers, les assurances et autres documents d'affaires, les entrepreneurs peuvent appliquer pour ses visas. Comparativement aux autres pays, l'Allemagne est particulièrement souple dans son processus d'accréditation de visas. Par exemple, aucun des pays faisant parti de l'Euro ou de la région économique de l'Euro n'ont besoin de faire application pour ce visa. Les citoyens de ses pays peuvent donc s'établir en Allemagne très facilement. Enfin, la chambre de commerce de Berlin, la IHK Berlin, offre plusieurs ressources gratuites afin de remplir complètement le processus.

Focus sur un hub : Science and Technology Park

Retrouvé au cœur de la *Berlin Adlershof Science City*, l'un des sites les plus grand et reconnu en Allemagne pour son développement scientifique, le *Science and Technology Park* est un quartier qui comprend 537 compagnies et centres de recherche indépendants, 50 de plus que l'année précédente, et où 7 400 employés y travaillent.³⁹ On retrouve aussi six départements de l'université Humboldt de Berlin, ce qui crée une proximité directe avec l'écosystème.

Le parc est en plus muni d'un accélérateur, d'un laboratoire, d'espaces de *coworking* et d'un centre de services répondant à des besoins très variés allant du financement, à l'approbation de visas et jusqu'à l'inscription dans des programmes de réseautage et de mentorat.

Le parc est géré par la société WISTA Management GmbH, une société créée par la ville de Berlin au début des années 90. La ville avait alors déclaré le site de 424 hectares comme une zone de développement urbain. Le Fonds européen de développement régional (FEDER) avait aussi participé au financement du développement du projet. Aujourd'hui, la ville s'implique toujours dans la gestion de la société. En effet, plusieurs représentants de la ville siègent sur le conseil d'administration de l'organisation. À ceux-ci s'ajoutent aussi des gens d'affaires issues du secteur privé ainsi que des représentants d'importants centres de recherche privés et universitaires.

Le site du parc est vaste. La rapide expansion que connaît l'écosystème de Berlin en général a permis au *Science and Technology Park* de tirer profit de son grand territoire, qui reste encore aujourd'hui assez grand pour répondre à une forte croissance de la demande anticipée. Cette croissance s'est reflétée dans les revenus du parc, passant de 840,1 M€ à 904,1 M€, soit une croissance de 7,6 %.⁴⁰

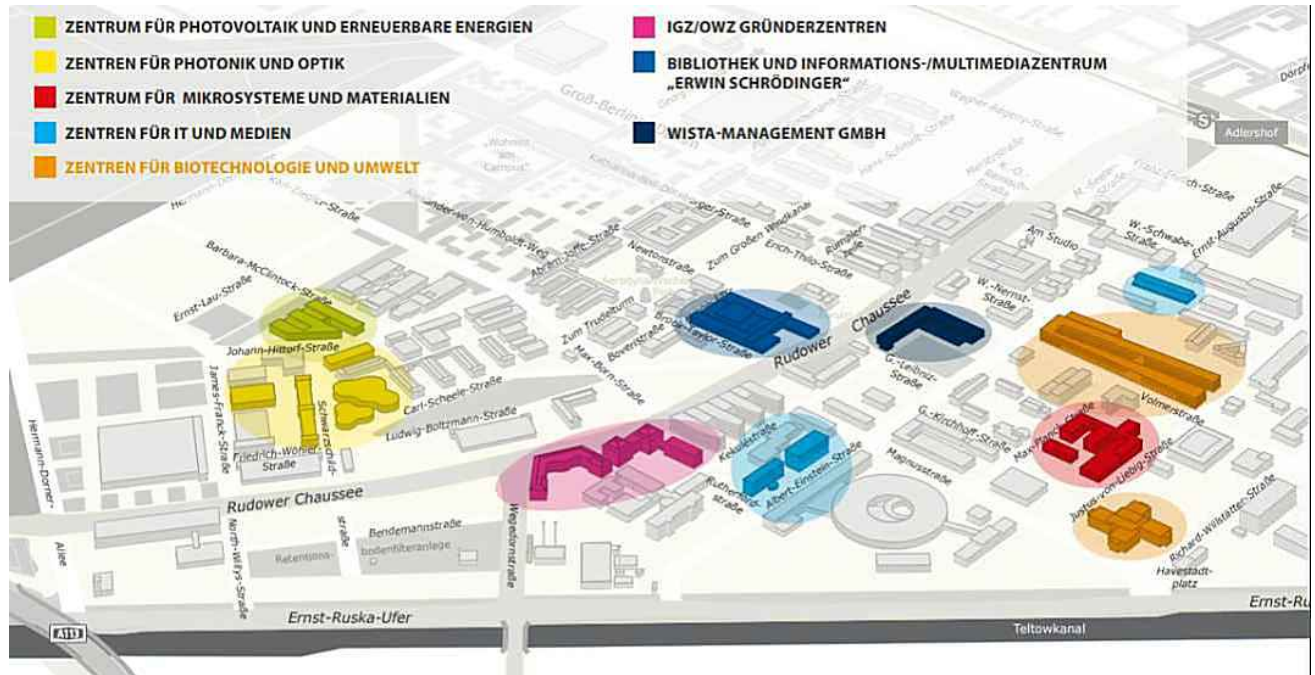
Encadré 4 : Complexe immobilier du Adlershof Science and Technology Park

Les centaines d'entreprises et centres de recherche se spécialisent dans des cinq créneaux industries bien précis: la photonique et optique, les énergies renouvelables et la photovoltaïque, les microsystèmes et matériaux, les technologies de l'information et médias ainsi que les biotechnologies et autres technologies liées à l'environnement. Cela a fait en sorte de développer des expertises fortes et aujourd'hui exportables internationalement. Chaque créneau est supporté par son propre complexe. Pour chacun des complexes, tous les maillons de la chaînes de production sont représentés dans l'écosystème, soit de la recherche expérimentale, aux équipementiers en passant par de grandes entreprises technologiques.

³⁹ WISTA Management GmbH, Décembre 2018

⁴⁰ https://www.adlershof.de/fileadmin/user_upload/downloads/jahresberichte/WISTA_Annual-Report_2017.pdf

La carte suivante présente les différents complexes rattachés aux cinq secteurs présentés plus haut:



Des espaces de *coworking*, d'ateliers de travail ou encore d'événements sont disponibles dans chacun des différents complexes et permettent ainsi d'évoluer dans un écosystème propre à l'industrie dans lequel la *startup* ou l'entreprise évolue. De plus, la proximité entre les différents complexes facilite grandement la création, le maintien et la synergie des relations entre les différents joueurs. De nombreux espaces locatifs sont disponibles au Adlershof Science and Technology Park, voir annexe 5.

Le parc est aussi situé près du nouvel aéroport international Brandenburg de Berlin qui ouvrira en 2020. Par contre, le parc est assez éloigné du centre de Berlin, soit à environ au moins 30 minutes de déplacement. Nos recherches et entretiens nous ont souligné que cela était un frein majeur à l'épanouissement du complexe d'Adlershof et que la distance rendait ardue la connexion du site avec le reste de l'écosystème berlinois.

Paris

Principaux points à retenir pour Montréal pour la création d'un hub technologique

- Spécialisation du hub dans un secteur précis: Station F prouve que la spécialisation dans un secteur ou sous-secteur n'est pas primordiale. En effet, le campus regroupe une diversité de spécialités. L'innovation technologique résulte de la pollinisation croisée. L'objectif principal de Paris, partagée par Sylvain Carle, associé de Real Ventures et acteur important de l'écosystème montréalais, est d'inciter l'entrepreneuriat et l'innovation technologique et non de propulser un secteur technologique en particulier.
- Renommée internationale: L'écosystème parisien se porte bien mieux depuis que Station F a fait surface. Lieu emblématique, élu plus grand campus de *startups* au monde, c'est naturellement que la renommée s'est faite rapidement.
- Un important financement public ou philanthropique est nécessaire pour établir des centres de cette ampleur. Xavier Niel a fortement contribué à l'essor de station F avec un investissement de plus de 250 millions d'euros.
- Le mode de sélection de Station F par pitch ouvre des portes à la diversité avec notamment un programme gratuit proposé aux personnes n'ayant pas les moyens de payer des bureaux au sein du campus.
- Station F complète son offre de services avec l'apport de logements adaptés à chacun des occupants de l'organisation.
- L'objectif premier de Station F n'est pas d'être rentable mais de générer le maximum de création d'entreprises performantes.

Principaux points à retenir pour Montréal pour le succès d'un écosystème

- Diversité: en juin 2019, Xavier Niel affirme que 45 % des *startups* présentes dans les différents programmes sont fondées par des femmes
- Immigration: Les politiques d'immigration comme déployées à Paris à travers le "Passeport Talent" constituent de réelles avantages compétitifs internationaux vis-à-vis des autres hubs technologiques
- Rôle des organisations publiques: A l'instar de la ville de Paris, avec French Tech, ou encore Paris&Co, les organismes publiques s'investissent largement dans le processus d'innovation technologique de l'écosystème.
- Multiplicité des acteurs présents dans l'écosystème: Les acteurs ne sont pas concurrents mais partenaires. Comme nous le disait, Aymeric Penven manager du programme FoodTech de ShakeUp Factory chez Station F, les *startups* sont encouragés à bénéficier des différentes aides des multiples acteurs de l'écosystème. Tous les conseils et programmes divers constituent une plus-value pour les entrepreneurs. Le seul enjeu résulte du suivi de ces entrepreneurs à travers les différents processus qu'ils traversent.
- Financement: Comme nous l'expliquait Axel Gunaltun, chargé de projets pour l'INSEAD au sein de Station F, l'offre de financement excède la demande, les *startups* n'ont donc pas de réelles difficultés à se financer. Cela est en grande partie due à la forte présence du secteur financier dans le paysage économique de la ville, ce qui provoque une forte concentration de fonds d'investissement et venture capital. Cela se répercute aussi sur l'écosystème des *startups*. En effet, la FinTech est un des secteurs phares de l'écosystème et cela en raison de la proximité avec des joueurs clés de l'industrie.

Profil de la ville

Capitale française, Paris est considérée comme la capitale de l'art, la mode et la gastronomie. Cette ville, ornée de monuments historiques, est située en Ile-de-France département qui compte 12,1 millions d'habitants, soit 18% de la population métropolitaine alors qu'elle représente seulement 2% du territoire national. L'agglomération de Paris est la plus peuplée d'Europe, et la 25^{ème} au monde. Ce territoire est marqué par une forte disparité en termes de densité, plus de 20 000 habitants au km² dans Paris intra-muros quand on retrouve des niveaux bien plus inférieurs en périphérie de la ville. Cette particularité laisse à la ville une future possibilité de développement de l'agglomération. La reconnaissance académique de Paris fait de la ville la cinquième meilleure ville étudiante au monde, selon le QS best student cities 2018⁴¹, et par conséquent un vivier de talents convoités par des entreprises internationales. HEC, Polytechnique, l'INSEAD constituent des acteurs majeurs internationaux par leur présence dans le haut des classements mondiaux, sans compter les 18 universités présentes au sein de la métropole telles que La Sorbonne ou encore Dauphine. Le niveau de performance de ces universités font de la métropole parisienne une cible convoitée d'une part, par les étudiants en quête d'excellence, et d'autre part, par les entreprises à la recherche de talents. Paris concentre plus de 678 159 étudiants, soit près de 26,4% des étudiants français. Cette excellence se traduit par un niveau d'instruction élevé puisque 34,9 % de la population adulte parisienne avait au moins un niveau bachelor en 2016. L'attractivité internationale a apporté une diversité à laquelle Paris a dû s'adapter en incorporant de nombreux programmes bilingues, plus de 143 langues y sont représentées⁴².

Cette excellence académique se retrouve dans la recherche et le développement. Avec près de 162 000 chercheurs, Paris a les armes pour se propulser sur le devant de la scène internationale et défendre sa position. Environ près de 34 milliards de dollars canadien sont dépensés en recherche et développement par l'agglomération.

En outre, Paris cherche aussi à se donner les moyens de réussir. Avec la création du «Passeport Talent» lancé en 2016, l'agglomération a simplifié l'installation des étrangers et leur réussite à travers l'écosystème. Ce visa permet d'obtenir un permis de résidence accéléré pour une installation en France d'une durée de quatre ans au maximum. L'avantage principal est l'inclusion d'un ticket French Tech qui donnera accès à un petit montant de financement et des services d'accélération et d'incubation pendant une durée de un an.⁴³

Les infrastructures technologiques se sont récemment développées de manière considérable par le déploiement de la stratégie de ville intelligente et durable⁴⁴. Elle s'articule autour de quatre points centraux: «Paris Ville connectée», «Paris Ville ingénieuse», «Paris Ville Ouverte», «Paris Wi-Fi».

Écosystème Startup

Grâce à son fort potentiel dans le secteur de l'éducation, Paris compte plus de 3 000 *startups* à la fine pointe de la technologie. La reconnaissance internationale de Paris dans le domaine des services financiers a fortement contribué à l'essor de hubs technologiques en FinTech, les *startups* dans ce secteur comptent d'ailleurs pour 36% du nombre total de *startups* dans l'écosystème parisien. La présence de six entreprises parisiennes dans le Top 500 des fortunes et dont les revenus combinés dépassent les 500 milliards de dollars⁴⁵ n'a fait que conforter la place de Paris dans ce sous-secteur. Des *startups* comme Qonto ou encore Lydia ont levé respectivement levé des sommes de 30 et 22 millions de dollars canadien. L'aspect financement n'est pas le seul point fort de l'écosystème dans le domaine, chaque année, Le Paris FinTec Forum rassemble plus de 220 PDG et 2600 participants venant de plus de 60 pays pour affirmer sa position en FinTech.

⁴¹ QS Best student cities, 2018

⁴² Paris Region Key Figures, 2018

⁴³ Site web France-Visas, 2019

⁴⁴ Site web de la mairie de Paris, 2019

⁴⁵ Global Startup Ecosystem Report 2019, Startup Genome.

Focus sur un hub : Station F

Station F est devenu l'acteur majeur de l'écosystème français. Il regroupe une multitude d'acteurs, Facebook, en passant par HEC Paris, ou encore Amazon, sans oublier les fonds d'investissements. On retrouve aussi des acteurs inattendus tels que les services de régulation de la concurrence, la douane qui doivent leur présence à la FrenchTech, icône de l'écosystème français.



La création

Station F a été lancé sous l'initiative de Xavier Niel, fondateur de l'opérateur mobile français Free. L'initiative est d'abord lancée par le secteur privé mais elle se fondera par un apport majeur du secteur public. En effet, l'idée était de s'implanter au sein du Halle Freyssinet, ancienne gare désaffectée. La Ville de Paris a acheté le site à la SNCF, propriétaire de la gare pour ensuite le revendre à Xavier Niel pour près de 70 millions d'euros. Les travaux de rénovation d'une valeur de 60 millions d'euros sont opérés par la ministre déléguée à l'économie numérique, Fleur Pellerin.⁴⁶ Malgré une implication du secteur public, Xavier Niel investit près de 250 millions d'euros dans le projet. Le début des travaux lancée par le dépôt de la première pierre par François Hollande en 2014 marquera deux années de rénovation par l'architecte Jean-Michel Wilmotte. Enfin Station F est inaugurée le 29 Juin 2017 par Roxanne Varza, directrice de Station F, Emmanuel Macron, président de la République et Anne Hidalgo, maire de Paris. En termes d'emplacement, le campus est à proximité de la Gare de Lyon et des stations de métro ce qui le rend facilement accessible.

Les coûts de fonctionnement

Etre opérationnel dans un lieu d'une telle envergure nécessite une quantité de ressources non négligeables. Les coûts de fonctionnement sont évalués à plus de 10 à 11 millions de dollars canadien selon Xavier Niel, fondateur de Station F⁴⁷. Ces coûts comprennent la sécurité, le chauffage, la climatisation et le personnel d'accueil.

L'organisation des lieux

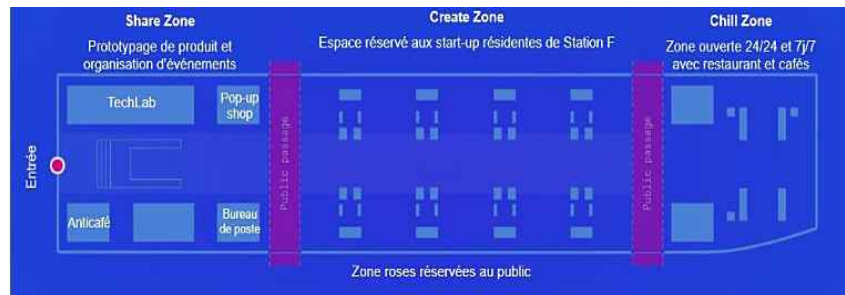
Fort de son architecture différenciante, Station F compte plus de 3000 stations de travail, 60 salles de réunions, 8 espaces événementiels, 1 bureau de poste, 1 pop-up shop, ainsi qu'un Master Stage dans une surface de 34 000 mètre carrés. Restaurant, cuisines, café, bar y sont ouverts 24H/24 et 7j/7. Fin juin 2019, c'est même un hôtel de trois tours, Flatmates, qui a été inauguré. Station F y proposera plus de 100 logements, soit une capacité d'hébergement de 600 entrepreneurs en colocation. En ce qui concerne l'organisation des lieux, Station F a gardé son allure de hall. La cartographie des lieux qui suit le démontre⁴⁸. Station F s'organise en trois zone:

- **Share Zone:** Endroit qui dispose d'un TechLab pour le prototypage et pour des événements.
- **Create Zone:** Espace réservé principalement aux *startups* et aux entreprises disposant de bureaux.
- **Chill Zone:** Station F est imprégné de l'ADN de *startup*, d'une part par les présences des GAFAs, mais aussi par l'organisation du lieu. Tout naturellement, la présence de la Chill Zone était nécessaire. De plus, une partie de cette zone est ouverte au public, permettant ainsi l'inclusion du quartier dans le développement du hub technologique. En effet, le restaurant Felicità offre 1 000 places assises disponibles à tous.

⁴⁶ De la halle Freyssinet à Station F, 2018

⁴⁷ Xavier Niel - Assemblée Générale EBG, 2019

⁴⁸ Idem



Les acteurs présents

Le campus regroupe une diversité importante d'acteurs qui représentent les quatre domaines suivants:

- **Les acteurs de support de l'écosystème technologique:** Pour garder son efficacité, Station F doit fournir des services de qualité à ses occupants. Nettoyage, techniciens ou encore services administratifs constituent l'ensemble de ces acteurs. On peut aussi notamment y retrouver un restaurant ouvert autant aux acteurs du hub qu'au public.
- **Les investisseurs:** Le financement est une problématique majeure pour les *startups*, c'est pour cela que Station F les a directement implanté au sein du hub. On retrouve ainsi par exemple Daphni, Venture Capital qui accompagne les entreprises de la création au stade de maturité ou encore KIMA qui se concentre davantage sur les premiers cycles de vie des *startups*.
- **Les services publics:** Il y a plus d'une trentaine de services publics présents au sein du plus grand campus de *startups* au monde. On y retrouve les services de douanes, les services de régulation ou encore de régulation. Cette particularité a été apportée par la French Tech qui s'implique au sein de Station F. En étant acteur du hub, les organisations publiques bénéficient même gratuitement de sessions d'open innovation avec les *startups*.
- **Les principaux acteurs proposant des programmes:** Les entreprises technologiques phares telles que les GAFA, mais aussi les entreprises leaders dans leurs secteurs comme Thalès ou L'Oréal qui n'hésitent pas à lancer des programmes dans leurs domaines d'expertise. Les écoles telles que L'INSEAD, L'EDHEC disposent elles aussi d'espaces et par conséquent de programmes.

L'offre de services

Il existe deux chemins possibles pour un entrepreneur dans le plus grand campus du monde. Le premier se constitue à travers les services de Station F et le second à travers les organisations présentes au sein de Station et qui proposent elles-même leurs programmes. Le tableau ci-dessous détaille l'offre de services de chacun d'eux.

1) Programmes proposées par Station F

Le campus propose ces programmes de façon libre. Le taux d'entreprise sélectionnées par rapport aux demande est faible mais ce chiffre est faussé par de nombreuses candidatures de *startup* ou projets de *startup* qui ne sont pas assez développés et construit. Les différentes interviews menées

Tableau 9: Programmes proposés par Station F

Programme	Founders Program	Fighters Program
Détails	Programme ouvert aux <i>startups</i> early-stage et ambitieuses. Il comprend un bureau à temps plein sur le campus, au sein de notre communauté d'entrepreneurs triés sur le volet. Le Founders Program est dédié aux entrepreneurs et fournit uniquement des ressources validées par les entrepreneurs.	Programme pour les entrepreneurs qui ne sont pas partis avec les mêmes chances, (issu(e) de milieux sociaux moins privilégiés, immigration avec difficulté à s'intégrer, réfugié(e)s, etc).
Ressources mises à disposition	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau unique d'entrepreneurs sélectionnés <ul style="list-style-type: none"> • Restaurants, bars, cafés sur site • Evénements exclusifs et des rencontres de <i>startups</i> <ul style="list-style-type: none"> • Wifi illimité, VLAN personnel 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Des avantages sur les meilleurs services et logiciels • Accès aux imprimantes, salles de réunion, café, snacks • Emplacement dans un bâtiment classé au patrimoine, accessible à toute heure 	
Conditions d'accès	<ul style="list-style-type: none"> - Destiné aux personnes aux moyens financiers restreints - Fondateur/riche d'une <i>startup</i> early-stage, dédié(e) à temps plein à votre projet - Au stade de concept avec quelques KPIs à montrer - Envie de travailler à Paris 	- Même conditions que le Founders Program, seulement pour être accepté dans le Fighters Program, il faut prouver que vous ne disposez pas de moyens financiers suffisants dû à votre situation.
Durée	Pas de durée limite	1 an
Prix	195 € par mois par poste de travail	Gratuit

2) Programmes proposés par les organisations présentes à Station F

Les programmes suivants ont, pour la grande majorité, la particularité d'être proposés gratuitement, mais les conditions d'accès sont difficiles en raison de la forte sélectivité et du nombre importants de candidatures. Les périodes de sélection sont définies selon les organisations. De manière générale, les conditions dépendent du secteur auxquels les *startups* font partie et de la pertinence des projets. Au total, c'est 29 programmes différents proposés par 29 organisations différentes qui ciblent des créneaux et type de *startups* bien précis qui sont offerts dans le hub. Chacun d'eux ont des critères de sélection propres à leurs organisation et un jury qui approuve l'intégration des entrepreneurs aux programmes. Voici quelques exemples de ses programmes en Annexe 6.

Tel Aviv

Principaux points pour Montréal pour la création d'un hub technologique

- Tel Aviv a réussi sans le développement d'un centre technologique reconnu, mais elle dispose de plusieurs organismes qui offrent certaines des fonctions d'un tel centre. Par exemple, Startup Nation Central recherche constamment et activement des entrepreneurs et des startups pour les mettre en relation avec des incubateurs et amène des délégations d'entreprises multinationales en Israël pour les rencontrer.

Principaux points pour Montréal pour le succès de l'écosystème

- L'évolution historique d'Israël montre l'importance du Gouvernement dans la création d'industries naissantes. Le programme Yozma est largement crédité pour avoir implanté la culture startup et amené des investisseurs étrangers en capital-risque en Israël.
- Le ciblage actif des multinationales a été un élément clé du succès du modèle. Ces entreprises apportent le financement, l'expertise et un accès aux marchés mondiaux.
- Le talent a été perçu comme une faiblesse par certains en raison de l'accès limité aux réserves internationales de talents, mais cela a été surmonté par les autres aspects du modèle, en particulier la flexibilité et la rapidité avec lesquelles les universités mettent sur le marché des cours techniques et entrepreneuriaux.
- Il existe un service gouvernemental spécialisé (l'Autorité israélienne de l'innovation) spécialement chargé de stimuler la R&D et les *startups* avec un dirigeant responsable sous la forme du Bureau de l'expert scientifique en chef.
- Plusieurs caractéristiques de l'écosystème sont difficiles ou impossibles à imiter, comme l'importance du service militaire pour exposer les jeunes à la technologie de pointe et former des réseaux, et l'afflux d'immigrants qualifiés de l'ex-Union soviétique dans les années 1990.

Profil de la ville

Israël est devenu l'un des principaux moteurs des *startups* technologiques en créant le nom de " Silicon Wadi ". Elle a le plus haut niveau d'investissement en capital-risque par habitant de tous les pays du monde et dispose d'une concentration de *startups* plus de 14 fois supérieure à l'Europe. En 2018, les *startups* en Israël ont obtenu deux fois plus de financement de capital-risque que celles du Canada, bien que le pays ne compte que le quart de la population du Canada.

Tel-Aviv est le centre économique et technologique d'Israël. Sa population n'est que de 440 000 habitants, mais elle est située dans la grande agglomération de Gush Dan, qui se trouve sur la côte méditerranéenne et compte près de 4 millions d'habitants. Tel-Aviv est largement considérée comme la capitale israélienne de la création d'entreprise et abrite environ 1500 jeunes entreprises employant environ 270 000 personnes. L'écosystème est classé au sixième rang mondial dans le classement Global Startup Ecosystem.

Pour parvenir à cette position, Israël a poursuivi plusieurs stratégies différentes qui ont évolué au fur et à mesure que la maturité de l'écosystème s'est développée. Dans les années 70, le gouvernement a adopté une approche fortement interventionniste et a créé et exploité directement plusieurs incubateurs. Cela a contribué à la création de l'industrie de la technologie, mais n'a pas conduit à des succès commerciaux majeurs. L'interventionnisme s'est poursuivi tout au long des années 1980. Dans les années 1990, le programme Yozma a été mis en œuvre, en partie pour créer des emplois pour près d'un million d'immigrants de l'ancienne Union soviétique, dont de nombreux scientifiques et ingénieurs. Le programme a été établi grâce à un investissement initial du gouvernement de 100 millions de dollars américains qui a été divisé en 80 millions de dollars répartis entre 10 fonds qui comprenaient des fonds du secteur privé et 20 millions de dollars dans un fonds purement gouvernemental qui a investi dans des entreprises en démarrage. Yozma a été conçu pour combler le déficit de fonds propres à un stade précoce et le manque d'actifs et de compétences complémentaires dans les entreprises entrepreneuriales. Pour s'associer à l'un des dix fonds publics/privés, le secteur privé a dû réunir environ 12 millions de dollars de capitaux privés et s'associer à un Israélien local qui allait devenir partenaire du fonds de capital-risque. L'un des

principaux impacts de Yozma et du financement gouvernemental a été d'attirer des investisseurs internationaux en capital-risque en Israël. Au total, les fonds de Yozma ont permis de lever 263 millions de dollars US.

Le programme compte au moins trois caractéristiques qui ont contribué à son succès. D'abord, il a appuyé de nombreux petits fonds (même en 1992, 20 millions de dollars représentaient un fonds de capital-risque minoritaire.) Deuxièmement, il n'a pas essayé de choisir de gagnants. Troisièmement, elle a favorisé les relations entre les investisseurs de capital-risque israéliens et internationaux. Le programme comprenait 24 incubateurs qui ont été créés pour fournir du capital, de l'infrastructure et du soutien à la gestion pour le développement de produits technologiques novateurs. La structure a également permis aux investisseurs privés en capital-risque de profiter d'une hausse importante grâce à la possibilité d'acheter la part du fonds détenue par le gouvernement au prix coûtant après cinq ans. Yozma a été entièrement privatisée en 1998 (le gouvernement a obtenu un rendement de 50 % sur son investissement initial) et, depuis, le gouvernement a adopté une approche beaucoup moins directe à l'égard du secteur des *startups* technologiques.

Écosystème Startup

Aujourd'hui, en Israël, lorsque le gouvernement finance un incubateur ou un accélérateur, il ne participe qu'à la mise en place de la structure initiale et non au fonctionnement quotidien. Les incubateurs travaillent souvent sur un modèle de franchise, où ils sont licenciés à des investisseurs en capital-risque ou à une société multinationale pour des périodes de trois ans durant lesquelles ils fourniront des conseils de gestion, du financement et un soutien aux entreprises. À la fin de la période de trois ans, le Bureau de l'expert scientifique en chef déterminera s'il y a lieu de prolonger la licence ou d'apporter un changement à la gestion. Ce processus a récemment fait l'objet d'un appel d'offres concurrentiel.

Les services offerts par les incubateurs technologiques comprennent habituellement : espace gratuit, accès aux données de l'entreprise multinationale ou du partenaire universitaire, financement, marketing, conférences, événement ou encore présentations. La multinationale qui dirige le centre peut acheter certains de ses membres, investir en eux, en faire une division ou en faire des fournisseurs. Un incubateur est généralement composé d'une équipe de 3 à 5 personnes, dont un directeur général, un éclaircir chargé de générer un flux d'affaires, un expert technique et un associé en investissement.

Un élément inhabituel du modèle d'incubateur que l'on retrouve particulièrement à Tel-Aviv est le mélange d'entreprises matures et d'entreprises en phase de démarrage précoce pour générer des enseignements.

Exemples des incubateurs

Bridge	<p>Entreprises: Coca-Cola, Mercedes, Turner, Walmart</p> <p>Les programmes sont proposés aux <i>startups</i> de la phase initiale à la phase de croissance. Ils offrent des solutions logicielles prêtes à être commercialisées et qui correspondent à l'un des six thèmes principaux : Engagement des consommateurs, vente au détail, chaîne d'approvisionnement, innovation marketing, infrastructure TI et santé et mieux-être</p> <p>Le programme dure sept mois et fournit des conseils commerciaux. Pour ce faire, elle offre aux jeunes entreprises une formation approfondie en marketing, l'accès à des mentors d'affaires expérimentés et des liens avec les commanditaires commerciaux de Coca-Cola // Turner // Mercedes-Benz. Le processus de commercialisation comprend une opportunité de piloter au sein de Coca-Cola // Turner // Mercedes-Benz et une opportunité d'obtenir des licences les produits de la <i>startup</i> aux entreprises et/ou à ses partenaires. Le programme n'exige pas de participation, ni de propriété intellectuelle de la part des <i>startups</i>.</p>
CityBank	<p>Le centre technique de la Citi Bank se concentre sur les domaines qui présentent un intérêt pour la banque directement ainsi que pour ses principaux clients. Dans le cadre du modèle de centre technologique de la Citi Bank, la Banque finance le centre et fournit des présentations aux entreprises, mais n'investit pas dans ces dernières. L'avantage pour la Banque est la connaissance des dernières technologies qu'elle peut adopter et/ou servir à ses clients en les initiant aux entreprises et à leurs technologies. Ce centre technologique accepte les entreprises qui ont au moins bénéficié d'une première ronde de financement et qui ont un concept assez mature. En revanche, les multinationales qui investissent dans leur pôle technologique ont tendance à attirer des entreprises en phase de démarrage.</p>

Le gouvernement israélien offre un soutien substantiel au secteur des *startups*, à la fois en termes d'incitations financières et par l'intermédiaire d'une autorité spécialisée chargée d'améliorer les performances des *startups*, l'Autorité israélienne pour l'innovation. Maintenant que l'écosystème est mûr, le niveau d'intervention directe du gouvernement (c'est-à-dire en gérant leurs propres fonds dans le cadre de Yozma) a été réduit et le gouvernement joue davantage le rôle de facilitateur, en fournissant des subventions aux multinationales, aux *startups* et incubateurs, mais aussi en assurant la gouvernance pour garantir que les incubateurs sont gérés efficacement. Le tableau 10 présente un résumé des principales initiatives.

Tableau 10: Sommaire des principales initiatives gouvernementales

Catégories	Nom	Description
Programmes d'incitation à la R&D des entreprises	Fonds de R&D de l'Autorité israélienne de l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Subventions de 20 à 50 % des dépenses de R&D approuvées disponibles Opérations dans des régions en développement favorable éligibles à 10-25% des fonds supplémentaires Réduction de l'impôt sur les sociétés pour les sociétés de 25% à 6-12% selon la nature de l'entreprise
	Coopération en matière de R&D dans le cadre d'actions bilatérales	<ul style="list-style-type: none"> Schéma bilatéral pour initier des projets communs entre les équipes des multinationales dans différentes zones géographiques. Fournit un financement local de la R&D et identifie des partenaires stratégiques étrangers
Programmes de collaboration industrie-université	MAGNET	<ul style="list-style-type: none"> Appuie les projets de R&D en phase de démarrage dirigés par des multinationales sur une période d'exploitation de trois ans. Ce programme encourage les consortiums d'entreprises et d'instituts de recherche locaux internationaux à développer la propriété intellectuelle en finançant jusqu'à 66 % de la R&D de démarrage pour les entreprises et jusqu'à 100 % pour un établissement de recherche.
	MAGNETON	<ul style="list-style-type: none"> Appuie le transfert de technologie du milieu universitaire aux entreprises qui peuvent à leur tour la mettre en œuvre la technologie. Accorder des subventions de recherche pouvant atteindre 66 % du budget.
	NOFAR	<ul style="list-style-type: none"> Recherche préliminaire (avant l'admissibilité à MAGNETON) avec des subventions pouvant atteindre 90 % du budget. Conçu pour les collaborations dirigées par le RNM
Programmes de collaboration au démarrage de MNC	Innovation lab	<ul style="list-style-type: none"> les jeunes entreprises en phase de démarrage avec les multinationales dans l'incubateur. L'IIA finance les incubateurs jusqu'à hauteur de 4,0 M\$US ponctuellement et ensuite jusqu'à 0,5 M\$US pour les frais d'exploitation annuels. Modèle inhabituel de partenariat entre les secteurs public et privé, les pépinières d'entreprises appartiennent généralement à des universités, des municipalités ou des organismes de recherche,

		fournissant des installations à faible coût et des ressources partagées (laboratoires, équipement et services de bureau), des sociétés de placement en actions expérimentées qui octroient des licences aux incubateurs du gouvernement et fournissent un soutien de gestion aux entreprises.
	Incubator	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle d'incubateur où FMN prennent 20 à 50 % du capital des entreprises incubées en échange de 15 % des coûts. • L'IIA finance les 85 % restants de la R-D sans apport de fonds propres

Source: PwC and Startup Nation Central "The State of Innovation", April 2019

Il est important de noter, comme l'a fait remarquer une personne interrogée de Tel-Aviv, que l'IIA se donne une marge de manœuvre dans l'application de ces programmes et qu'il ne refusera pas de soutenir une opportunité intéressante même si elle ne remplit pas précisément les conditions d'admissibilité.

Le rôle des institutions académiques a été souligné dans plusieurs entretiens comme étant d'une importance cruciale pour la performance de Tel Aviv. Parmi les principaux aspects de leur rôle, mentionnons:

1. **La force des bureaux de transfert de technologie (BTT) des universités** : chacune des neuf universités publiques possède un BTT à but lucratif appartenant à l'université. Les BTT ont réussi à conclure de gros contrats avec de grandes firmes multinationales, comme par exemple l'achat de Mobileye par Intel pour 15,3 milliards de dollars en 2017, cité à plusieurs reprises. Dans le cadre de l'accord, Intel a transféré son unité automobile en Israël, assurant ainsi la poursuite de la R&D dans ce domaine.
2. **Les universités ont rapidement répondu aux besoins des entreprises en démarrage** : Six programmes universitaires de cybersécurité sont proposés, premier pays à offrir un doctorat en cybersécurité, l'université IDC Herzliya a lancé un BA en entrepreneuriat en 2017 et gère le programme Zell Entrepreneurship où les étudiants créent une entreprise en dernière année.

Une autre caractéristique citée comme étant très importante est le modèle de collaboration multinationale et le système d'innovation ouverte. Une étude récente de PwC a identifié 536 entreprises multinationales de 35 pays travaillant avec des *startups* en Israël. Parmi ces entreprises, 89 % sont à la recherche d'innovations qu'elles peuvent utiliser pour améliorer leurs capacités de base. Les avantages de l'innovation pour ces multinationales proviennent à la fois de l'ajout de capacités et de caractéristiques aux nouveaux produits et de la possibilité d'un changement radical dans leur position sur le marché.

Le modèle décentralisé attire de nombreuses multinationales. Ils l'apprécient parce qu'il leur donne des options et leur permet de se concentrer sur leurs idées. Les technologies dominantes à Tel-Aviv sont la cybersécurité, les technologies de l'information, la santé, l'assurance, l'armée, l'automobile et les dispositifs de connectivité (Internet des objets).

D'une manière générale, l'objectif des multinationales peut se résumer en trois "identités d'innovation" distinctes:

1. Axée sur la R&D: sociétés ayant d'importantes activités de recherche et développement basées en Israël, souvent développées par l'acquisition d'entreprises locales, qui bénéficient du vivier local d'ingénieurs en logiciels et de spécialistes des données pour diriger l'idéation et le développement de nouveaux produits
2. Axée sur l'investissement: Entreprises mondiales se concentrent principalement sur l'investissement dans des *startups* locales à des fins stratégiques (telles que la synergie en matière de propriété intellectuelle ou l'acquisition de talents), ou sur le rendement financier (par le biais d'introductions en bourse d'acquisitions en phase finale), ou les deux. Les investissements sont ainsi utilisés par les multinationales comme un moyen de se prémunir contre les perturbations.
3. Axée sur le partenariat: Les FMN qui développent une ou plusieurs activités d'interface avec des acteurs de l'innovation extérieurs à l'entreprise (*startups*, clients, institutions académiques, pouvoirs publics, etc.) à travers des accords commerciaux, le co-développement de produits, le sponsoring d'événements et autres moyens.

Hubs technologiques

Tel-Aviv ne dispose pas d'un seul hub technologique, mais plutôt d'une concentration d'une quarantaine d'incubateurs, de 50 centres de R&D et de 50 bureaux d'investisseurs regroupés dans une petite zone de sous-développement de Tel-Aviv. Il n'y a donc pas un seul grand campus, mais l'ensemble de la zone fait office de "pôle technologique". Le fonctionnement de l'écosystème est favorisé par des organisations qui jouent un rôle de coordination et de liaison, dont l'une, StartUp Nation Central, que nous décrivons ci-dessous, car leurs activités peuvent fournir des leçons précieuses à Montréal.

Certains hubs sont gérés par des entreprises individuelles et d'autres par le biais de partenariats qui peuvent inclure des entreprises, le secteur privé et le milieu universitaire ou gouvernemental. Les centres sont généralement organisés autour d'un thème (par exemple, la cybersécurité). D'une manière générale, la plupart des pôles technologiques sont orientés vers les entreprises en phase de démarrage et disposent de modèles de gouvernance allégés, gérés par seulement 3 à 5 ETP.

Bon nombre des hubs sont exploités par des entreprises dont les services sont retenus par les bailleurs de fonds. Ces entreprises ont une certaine expertise qui est requise par le hub en raison de sa finalité et de sa nature. Ils peuvent avoir de l'expertise dans des industries (verticales), ou ils peuvent avoir de l'expertise dans l'organisation d'événements et le rassemblement de divers intervenants. Exemple : Un centre technique qui s'appelle: Passerelle. Il est composé de 5 multinationales qui travaillent ensemble et le financent, mais une firme d'experts le dirige. Leur expertise consiste à trouver des entreprises jumelées qui se compléteront les unes les autres.

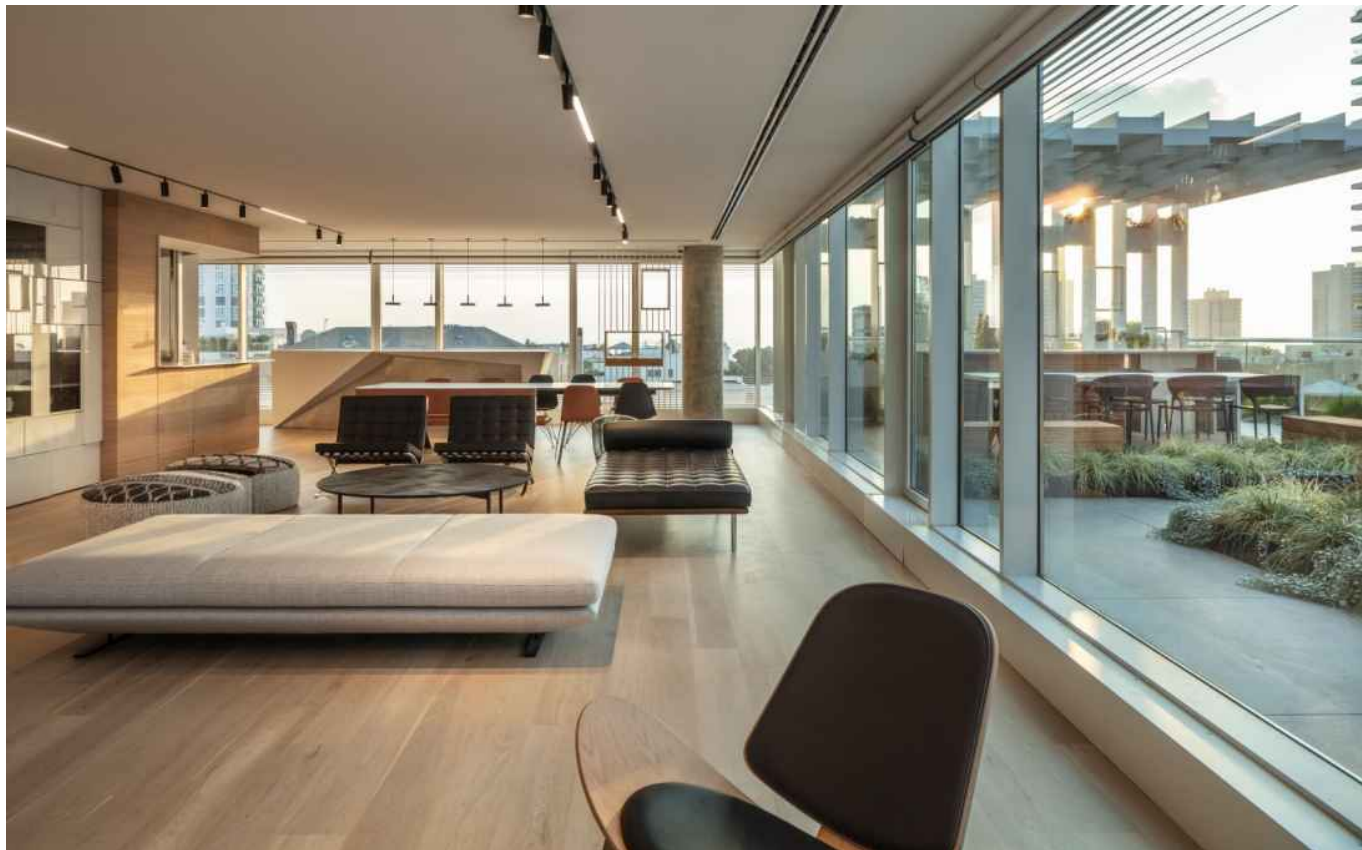
Encadré 5: Startup Nation Central

Startup Nation Central ("SUNC ") est une organisation indépendante à but non lucratif qui a pour but de " bâtir des ponts " pour l'innovation israélienne en reliant les entrepreneurs avec les investisseurs et les partenaires. L'organisation a été créée il y a 10 ans par les auteurs du livre "Startup Nation", Dan Senor et Saul Singer, qui décrivait le "miracle" technologique israélien.

Opérations

Basée dans le centre-ville de Tel-Aviv, SUNC compte environ 75 employés et fonctionne comme une entreprise à but non lucratif. Ils sont financés par un philanthrope américain et sont donc totalement indépendants du gouvernement et des entreprises et n'ont pas de conflits ou d'agendas externes autres. Leur unique mission est de renforcer l'écosystème. SUNC n'accueille pas de *startups* sur place et n'agit pas sous la forme d'un incubateur traditionnel, bien qu'elle travaille en étroite collaboration avec un certain nombre d'autres organisations telles que Israel Innovation Authority et d'autres incubateurs spécialisés.

Bureaux de SUNC Tel Aviv



Le bâtiment a été conçu par Kimmel Eshkolot Architects. A l'intérieur d'un bâtiment indépendant de six étages, 2 900 mètres carrés d'espaces de travail, de salles de conférence, d'étages d'accueil et d'espaces d'exposition ont été créés.

Principales activités

SUNC entreprend trois activités principales pour soutenir l'écosystème technologique :

- 1. Leur activité principale est d'amener des délégations internationales en Israël pour rencontrer des startups :**
L'activité principale de l'organisation est d'accueillir des délégations d'entreprises multinationales, de gouvernements, de capital-risque et d'ONG (généralement 75-80 par an) et de les présenter aux jeunes entreprises concernées. Le personnel de SUNC fait beaucoup de travail préparatoire pour assurer le succès de ces délégations, travaillant généralement avec elles pendant 2-3 mois avant la visite pour comprendre les besoins de l'organisation et les adapter efficacement à la communauté. La plupart des délégations sont liées à un besoin professionnel spécifique et identifié (par opposition à des "voyages d'inspiration" plus ouverts). Nombre d'entre eux se traduisent par des investissements dans le cadre d'un modèle d'innovation ouverte. Aujourd'hui, plusieurs entreprises qui auraient été auparavant portées à s'installer dans la Silicon Valley décident de s'établir en Israël. Plus récemment, ce sont des entreprises traditionnelles qui ont poussé l'innovation ouverte (les FMN apportent 3 à 5 personnes). Après la délégation, SUNC est généralement relié à un incubateur comme le Bridge.
- 2. Développer les connaissances pour être davantage perspicace :** Le deuxième rôle clé consiste à créer un répertoire de toutes les startups, incubateurs et bailleurs de fonds opérant en Israël. Il s'agit d'une ressource précieuse à utiliser dans le travail de délégation, mais les données recueillies sont partagées en ligne grâce à un outil de cartographie qui permet à tous de se connecter à d'autres organisations. L'outil de cartographie reçoit plus de 100 000 visiteurs par mois, dont 80 % d'outre-mer, et a été exporté vers des organisations d'autres pays, dont la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Le récent projet de recherche de SUNC a aidé le complexe à identifier le besoin d'une plate-forme en ligne pour faire correspondre efficacement des centaines de demandeurs d'emploi avec les lieux d'emploi SUNC a formé cette plate-forme en partenariat avec ICV ; une plate-forme de " jumelage " d'emploi basée sur

les compétences.

3. **Appuyer les collectivités stratégiques** : La dernière activité clé est d'aider les entreprises israéliennes à se connecter aux marchés mondiaux dans des secteurs spécifiques moins matures où un soutien accru est nécessaire, comme l'intelligence artificielle, la cybersécurité et l'industrie 4.0. Dans ces secteurs, SUNC jouera un rôle plus actif en organisant des programmes éducatifs et des conférences à l'intention des groupes d'étudiants, en publiant des recherches sur l'écosystème et en faisant de la recherche plus approfondie.

Source: Analyse PwC basée sur les entrevues.

4) Recommandation et scénarios pour le développement d'un hub technologique

Analyse FFOM de l'écosystèmes montréalais

Les éléments analytiques recueillis au cours de nos analyses et entrevues avec les acteurs de l'écosystème montréalais nous ont permis d'agréger une importante quantité d'informations. Basé sur ces informations, nous avons analysé l'écosystème montréalais à travers un FFOM.

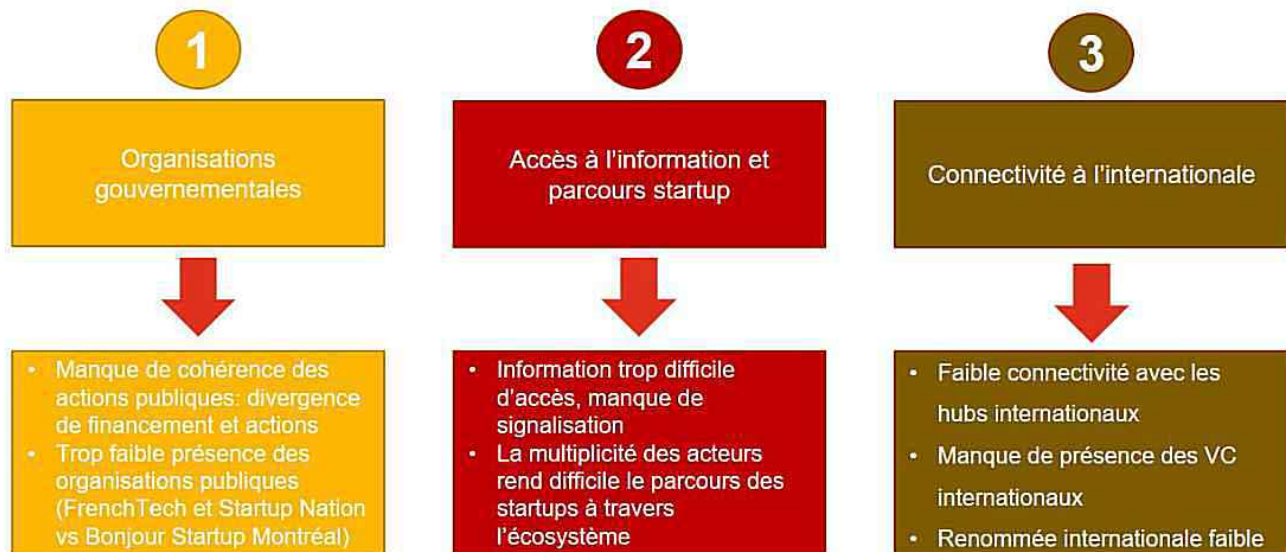
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ● Talents <ul style="list-style-type: none"> ○ Grand intérêt pour l'entrepreneuriat des étudiants montréalais. ○ Bassin de talents qui se démarque par sa créativité ○ Universités dotées d'une reconnaissance sur le plan international. ○ "Visa entrepreneur" facilitateur pour l'immigration des entrepreneurs au Québec, favorisant les francophones.⁴⁹ ● Acteurs de l'écosystème <ul style="list-style-type: none"> ○ Les universités sont des réelles forces dans l'écosystème par l'apport de talents. ● Cycle de vie des startups <ul style="list-style-type: none"> ○ Il y a un réel potentiel des startups montréalaises dans les cycles de création et de développement de technologies. ● Spécialisation <ul style="list-style-type: none"> ○ L'intelligence artificielle ainsi que la robotique constituent les deux secteurs forts de développement technologique montréalais. ● Internationalisation <ul style="list-style-type: none"> ○ Les organismes provinciaux et fédéraux se développent de plus en plus pour accélérer le développement des startups au Canada mais aussi à l'international, notamment via des connexions et du networking. ● Francophonie <ul style="list-style-type: none"> ○ La pratique du français encourage de nombreux entrepreneurs français à venir s'installer à Montréal et au Québec. ● Coût des incubateurs <ul style="list-style-type: none"> ○ Les incubateurs basés à Montréal sont majoritairement gratuits. ● Profil de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> ● Acteurs de l'écosystème <ul style="list-style-type: none"> ○ Les entreprises privées sont trop peu présentes et impliquées dans l'écosystème. ○ Les acteurs de l'écosystème (gouvernement, entreprises, bailleurs de fonds) ne sont pas assez interconnectés entre eux. ○ La pollinisation croisée, facteur essentiel au développement des échanges, n'est pas assez présente dans l'écosystème ce qui restreint les potentielles rencontres entre les acteurs. ○ La communauté d'alumni n'est pas assez présente et représentée auprès des startups. ● Cohérence dans le secteur public <ul style="list-style-type: none"> ○ Il y a un manque de cohérence entre les diverses actions publiques menées. Les financements massifs doivent laisser la place à la maturation des initiatives développées. ○ Les organisations publiques telles que Bonjour Startup Montréal doivent renforcer leur présence dans l'écosystème, de même que FrenchTech dans l'écosystème parisien. ● Performance de l'écosystème <ul style="list-style-type: none"> ○ Le parcours client est trop difficilement identifiable pour les startups. ○ Le manque de collecte de données ne donne pas assez de visibilité sur la performance de l'écosystème. ● Financement <ul style="list-style-type: none"> ○ Les firmes locales de capital de risque n'ont pas assez de capital, et ce, pour tous les stades de développement d'entreprises. ○ Les fonds d'investissement (autres que fonds de capital de risque) ainsi que les grandes entreprises sont trop averses au risque et ne soutiennent que très peu l'écosystème startups. ● Internationalisation: <ul style="list-style-type: none"> ○ L'absence de liens avec les écosystèmes internationaux affaiblit la reconnaissance de Montréal à l'étranger

⁴⁹ Un quota de 25 personnes par an est établi pour les personnes non-francophones alors qu'aucun quota n'est établi pour les francophones.

<ul style="list-style-type: none"> ○ Le coûts de la vie à Montréal est inférieur à d'autres villes comparables. ○ Montréal est une destination privilégiée pour les entrepreneurs en quête d'un environnement multiculturel. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Montréal est trop peu reconnue sur la scène internationale. Toronto représente le plus souvent le seul acteur canadien connu par les acteurs majeurs internationaux. ● Immigration <ul style="list-style-type: none"> ○ Processus d'immigration pour les étudiants étrangers désireux de devenir entrepreneurs ici trop complexe et ne permettant pas l'obtention d'une résidence permanente au Québec et l'obtention d'aides au démarrage de leurs activités professionnelles. ● Cycle de vie des startups <ul style="list-style-type: none"> ○ La phase de scaling est trop peu atteinte par les <i>startups</i> montréalaises. ○ Le stade de commercialisation est une étape difficilement atteignable pour les <i>startups</i>, celles qui y parviennent observent des faiblesses dans leurs performances.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> ● Performance de l'écosystème <ul style="list-style-type: none"> ○ La proximité géographique avec Boston, New York ou encore Toronto est idéale pour favoriser les échanges. ● Potentielle récession <ul style="list-style-type: none"> ○ L'économie mondiale est en fin de cycle économique, ce qui laisse présager une récession économique. La consolidation d'activités commerciales permettra à plusieurs joueurs créatifs de sortir d'une potentielle récession en tant qu'entrepreneur à succès. Bâtir un écosystème prêt à propulser ses joueurs est donc un élément essentiel. ● Gouvernance de l'écosystème <ul style="list-style-type: none"> ○ Aucune organisation ne s'est proclamé porte-parole ou tête de file de l'écosystème ce qui laisse les acteurs de l'écosystème sans réel régulateur. L'implantation récente de Bonjour Startup Montréal pourra changer la donne à ce sujet. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Talents <ul style="list-style-type: none"> ○ Les entrepreneurs ont du mal à trouver de la main d'oeuvre au sein du bassin montréalais. ○ Il devient difficile de retenir des talents: les futurs entrepreneurs ont le choix entre fonder leur <i>startup</i> et se confronter aux difficultés ou intégrer une grande entreprise et avoir une situation stable. ○ Inflation des salaires. ● Compétitivité de l'écosystème <ul style="list-style-type: none"> ○ Les <i>startups</i> ont la possibilité de se relocaliser dans des écosystèmes concurrents plus matures pour croître plus rapidement. ● Potentielle récession <ul style="list-style-type: none"> ○ La chaîne de commercialisation va probablement se refermer. Les investisseurs, craintifs, vont se rétracter par peur du risque.

Résumé des thèmes clés

Nous allons nous concentrer sur les trois principaux domaines d'intervention qui présentent des améliorations nécessaires pour le développement de l'écosystème technologique. Ils s'articulent autour de trois actions:



Source: Analyse PwC

Principales recommandations

En nous fondant sur l'information que nous avons obtenue dans le cadre d'entrevues, de recherches et d'analyses comparatives, nous avons élaboré 18 recommandations de base à partir de cette étude. Ces recommandations ont, de par leur nature, mis l'accent sur la façon de remédier aux faiblesses de l'écosystème, nous devrions également souligner les nombreuses forces exprimées au cours de notre recherche, y compris la forte interconnexion existante entre les universités et la communauté des jeunes entreprises, la forte culture de l'entrepreneuriat chez les résidents de Montréal et le système de visa d'entrepreneur.

Problème 1: Cohérence de la politique gouvernementale

Une des questions qui ressort clairement de la recherche est l'importance du leadership du gouvernement et d'une politique cohérente, en particulier lorsqu'on essaie de créer des communautés de *startups*. Cela a été joué de plusieurs manières, notamment:

- L'unique ministère responsable de l'innovation en Israël (The Israel Innovation Authority)
- La stratégie claire mise en place par le gouvernement municipal de Toronto (City Government of Toronto), y compris un mandat précisant ses façons de s'engager auprès de la communauté.

Bien que le niveau général de soutien gouvernemental à Montréal ait été jugé élevé par les personnes interrogées, presque toutes ont relevé un manque de cohérence et un manque de clarté de la stratégie appliquée dans leurs interactions avec le gouvernement en raison de l'existence de multiples ministères et programmes impliqués.

Recommandation 1: La ville devrait mettre en place une direction au sein de la Ville de Montréal exclusivement responsable de l'innovation et des *startups*. Cet organisme serait aussi responsable de la coordination des différentes sources de financement, tant provinciales que fédérales.

Recommandation 2: La Ville de Montréal devrait rédiger et publier un document de stratégie de démarrage en exposant sa vision, ses méthodes de travail ainsi que ses programmes et investissements clés (par exemple, sur un hub) pour les 5 à 10 prochaines années. Ce document doit être développé en collaboration avec la communauté des *startups*. Ce document répondrait à tous les besoins des acteurs en termes de communication. De plus, il accroîtrait la transparence dans les actions menés par les acteurs de l'écosystème.

Recommandation 3: L'un des principaux enseignements tirés du modèle de Tel-Aviv est que la stratégie doit différencier les technologiques de démarrage matures et immatures et faire varier le niveau d'intervention en conséquence. Par exemple, le gouvernement peut adopter une approche de laisser-faire, c'est à dire laisser les forces économiques s'exprimer sans agir, en ce qui concerne les technologies matures (par exemple, GSoft) car l'écosystème est déjà puissant. Mais pour les technologies immatures, il pourrait adopter une approche interventionniste, par exemple en co-finançant des fonds d'investissement de capital-risque ciblés avec des entreprises privées.

Recommandation 4: Les différents acteurs de l'écosystème *startup* nous ont manifesté leur méconnaissance vis-à-vis des organisations publiques déployées notamment par la Ville de Montréal. En ce sens, Bonjour Startup Montréal devrait être connu de tous les acteurs présents dans l'écosystème.

Problème 2: L'accès à l'information pour les startups

L'autre problème majeur mis en évidence par la communauté des *startups* était le manque de clarté sur le moyen d'obtenir du soutien et des conseils auprès d'organismes tels que les incubateurs, les entreprises de capital-risque, les universités et le gouvernement. Cela constitue un obstacle à la création et au développement des entreprises.

Cela constitue particulièrement un problème dans les nouveaux domaines technologiques où il n'est pas toujours facile de trouver encore aujourd'hui des incubateurs et des réseaux de communautés. Comme évoqué ci-dessus, les organisations existantes telles que Bonjour Startup Montréal ne sont pas encore matures sur ce plan.

Recommandation 5: Une solution à ce problème consisterait à créer un hub, inspiré du modèle MaRs (Toronto) ou du modèle Station F (Paris). Ce centre pourrait servir de premier point d'arrivée pour tous les entrepreneurs, les aidant ainsi à les mettre en contact avec des incubateurs, des programmes gouvernementaux, des groupes de mise en réseau, des universités, des grandes entreprises et des investisseurs en capital de risque. De plus, de même manière qu'à Station F, les *startups* pourraient être engagés dans les processus d'amélioration des organisations publiques lors de séances de *cothinking* avec les services publics. Cela créerait une attractivité autour de Montréal et ses entrepreneurs qui potentiellement attirerait les investisseurs internationaux. Une alternative supplémentaire à faible coût à la solution de hub pourrait consister à étendre le rôle de Bonjour Startup Montréal afin de suivre les modèles de La French Tech (Gouvernement français) et de Startup Nation Central (Tel Aviv). Ces organisations sont profondément enracinées dans les écosystèmes locaux et jouent un rôle important dans la transmission d'informations. Par exemple, la carte écosystémique interactive de Startup Nation Central fournit des informations en temps réel sur le nom, la spécialité et les coordonnées de chaque *startup*, entreprise de capital-risque, incubateur et accélérateur en Israël.

Problème 3: Reconnaissance et collaboration internationale

De nombreuses personnes interrogées ont déclaré que Montréal avait un retard considérable par rapport aux autres grands hubs internationaux dans le développement du commerce international et des investissements d'entreprises de capital-risque. Comme le montre la section 2, consacrée à Montréal, de nombreuses sociétés multinationales sont actives sur le marché des *startups*, mais beaucoup ont estimé qu'il était possible de faire davantage pour faciliter cela dans des domaines technologiques moins matures, avec une référence particulière au modèle israélien. De plus, l'écosystème de Boston nous a appris que l'appui direct et persistant des multinationales accélère considérablement la croissance des *startups*, et ensuite des *scaleups* pour enfin former des multinationales. Les grandes entreprises locales ont donc la possibilité d'implanter et de valider les modèles d'affaires des *startups*, mais comptent aussi sur d'importants réseaux internationaux qui pourraient servir de tremplin important vers le *scaling* de *startups*.

Recommandation 6: Les gouvernements provinciaux et municipaux devraient encourager activement les bureaux internationaux de capital-risque à s'installer à Montréal, en utilisant éventuellement un incitatif financier inspiré du programme Yozma (cofinancement des fonds de capital-risque, avec notamment un potentiel élevé pour les entreprises privées qui ont été en mesure de racheter la participation de l'État au prix coûtant).⁵⁰

Recommandation 7: Montréal devrait établir ou attribuer une responsabilité explicite à un organisme existant (par exemple, Bonjour Startup Montréal) afin d'assurer un service de jumelage aux entreprises multinationales. Le conciliateur aurait pour rôle d'identifier de manière exhaustive toutes les nouvelles entreprises et les entrepreneurs (surtout dans les technologies

⁵⁰ Veuillez vous référer à la section sur la ville de Tel Aviv pour plus d'information au sujet du programme Yozma.

immatures que Montréal cherche à développer), d'identifier les synergies possibles avec les multinationales et d'amener les délégations des multinationales à Montréal.

Recommandation 8: En lien avec le problème de l'internationalisation, attirer des entreprises de pointe et sophistiquées peut fournir des « tests de marché » supplémentaires aux entrepreneurs. Les personnes interrogées à Paris ont souligné le fait qu'il était parfois trop facile d'obtenir un financement public et que l'absence d'un contrôle minutieux était telle que certains modèles d'affaires étaient mal préparés pour le marché.

Recommandation 9: La ville devrait supporter davantage des initiatives visant à accroître les capacités de commercialisation des *startups*. Nous avons compris à travers différentes entrevues que la EDC (Export et Développement Canada) travaillait activement au développement d'un programme ayant pour objectif d'accompagner certaines startups dans le développement de capacité de commercialisation à l'international. Nous recommandons à la ville de prendre connaissance de ce programme et de l'implanter dans ses nouvelles initiatives. Jumelé avec l'ouverture du réseau international des entreprises mondiales déjà présentes localement, nous croyons que ses mesures permettraient aux *startups* d'accélérer leur croissance et ultimement à l'écosystème de produire régulièrement des entreprises d'envergure mondiales. Le « Masschallenge » développé initialement à Boston est un programme qui intègre bien ses éléments.

Recommandation 10: En plus de créer un organisme responsable des *startups*, la Ville de Montréal devrait mettre sur pied un conseil consultatif composé de personnes expérimentées et connaissant l'écosystème. Dans les entrevues que nous avons menées, certains ont suggéré qu'il devrait s'agir d'entrepreneurs qui ont déjà eu une entreprise dans le passé ou qui en dirigent une actuellement. Ce comité consultatif peut agir en parallèle avec d'autres organismes gouvernementaux afin de suggérer et de guider le processus qui profite aux *startups*.

Recommandations pour le développement du pôle technologique

Nous reconnaissons que la création d'un hub central technologique peut avoir des effets bénéfiques majeurs sur l'écosystème technologique tels que la cohésion et l'uniformité des initiatives en support à l'écosystème, la synergie entre les startups et les entreprises et un contact direct avec les centres de recherches et développement. Voici nos recommandations en lien avec la construction d'un hub technologique.

Nous avons structuré les recommandations sur le développement d'un nouveau pôle technologique dans les deux catégories suivantes:

3. Construction et opérations du hub;
4. Localisation du hub.

Construction et opérations du hub

Caractère iconique du bâtiment

Les *startups* sont dirigées par des entrepreneurs mobiles à l'échelle internationale, eux-mêmes situées sur une marketplace globale et sans limites, accompagnées par des sociétés de capital-risque et des entreprises multinationales ayant une portée et une vision mondiale. En ce sens, les différents hubs technologiques sont en concurrence avec les autres villes internationales pour attirer des entrepreneurs de premier plan. Une partie du succès de la Station F à Paris peut être attribuée au caractère emblématique et unique du bâtiment (situé dans une ancienne gare ferroviaire), conçu par un architecte de renom. D'autres centres comme MaRs ont également investi dans des bâtiments emblématiques.

Recommandation 11: Par les cas étudiés précédemment, nous en déduisons qu'un hub doit produire de la créativité architecturale tout en mettant en avant un design avant-gardiste et la culture authentique de Montréal.⁵¹ La Station F, un bâtiment phare de Paris, a aussi réservé des espaces afin qu'ils soient ouverts au public (par ex. un restaurant). Cela a aidé à favoriser les interactions avec la population du quartier et est l'un des éléments clés qui fait du hub un succès autant mondial que local. Dans une volonté de la Ville d'aider la population à s'approprier et consommer plus de culture, nous voyons ici une synergie importante entre les différents objectifs de la Ville de Montréal. La combinaison de ces facteurs apportera tout naturellement l'attention des entrepreneurs de premier plan et les encouragera à venir à Montréal.

⁵¹ Le design particulier de Montréal est en effet déjà reconnu mondialement. En 2006, l'UNESCO a officiellement reconnu Montréal comme une Ville de design.

Rôle des institutions éducatives

L'importance des organisations éducatives, qui constituent une force de Montréal, est un facteur de succès commun à tous les hubs et les écosystèmes *startups*. L'exemple de Boston nous montre l'importance des universités puisque le MIT a été l'un des principaux fondateurs de Kendall Square et il continue d'ailleurs de participer à son exploitation par des investissements dans de nouvelles installations. Plusieurs autres incubateurs appartenant à des universités opèrent également sur le site.

Recommandation 12: Les universités doivent jouer un rôle central dans l'établissement et le fonctionnement d'un hub. Elles devraient être représentées au sein de comités de planification ou de groupes directeurs, encouragées à investir dans des incubateurs ou des bureaux de transfert de technologie existants ou à les implanter au sein du hub. Tout cela, en assurant une relation étroite entre les acteurs.

Financement du capital et des frais de fonctionnement

Dans les cas où un financement public ou philanthropique important est nécessaire pour établir un hub, le montant du financement varierait en fonction de l'échelle du hub technologique. Par exemple, Xavier Niel a fortement contribué au développement de la station F avec un investissement de plus de 250 millions d'euros. La majorité des hubs semblent également compter sur un soutien gouvernemental ou philanthropique continu pour leurs dépenses de fonctionnement.

Recommandation 13: Pour s'assurer que le hub technologique puisse être durable, il est important d'être clair sur le soutien requis du gouvernement ou d'autres sources en matière de capital et de budget de fonctionnement et de s'assurer que les engagements sont pris à l'avance. Les partenaires philanthropiques et des FMN (Firmes Multi-Nationales) devraient être consultés au début du processus d'élaboration pour déterminer s'ils peuvent fournir des lettres d'engagement relatives au financement.

Planification de la réussite

Quelques exemples comme Boston montrent que le succès durable des hubs peuvent causer des problèmes d'espaces pour les incubateurs, accélérateurs et les *startups* voulant s'implanter à proximité du hub.

Recommandation 14: Lors de la planification et de l'aménagement du hub, il faut tenir compte de l'espace d'expansion disponible à proximité, ce qui permettra à un plus grand nombre de *startups*, d'incubateurs, d'accélérateurs, d'entreprises de capital-risque et de bureaux de transferts de technologie de se déplacer à proximité. Un enjeu clé sera donc la flexibilité du terrain ou le hub sera développé.

Connectivité

Dans tous les cas les entrepreneurs cités ont mentionné la connectivité avec les transports publics et l'aéroport international comme un facteur important. Cela reflète de manière générale la nature des *startups* qui cherchent sans cesse à se connecter physiquement aux entreprises internationales.

Recommandation 15: La connectivité avec les aéroports et les transports publics doit être un facteur dans le processus de sélection du site. En ce sens, un site près d'une station de métro ou du futur Réseau express métropolitain (REM) est essentiel.

Modèle de gouvernance

Malgré la nécessité d'une forte participation du gouvernement, tous les hubs ont tendance à résider sous une entité juridique non gouvernementale distincte. Afin d'assurer des liens solides avec les partenaires, ils devront avoir une forte représentation du gouvernement, du milieu universitaire, des multinationales ainsi que des moyennes entreprises et d'autres acteurs. D'autres liens peuvent être établis à différents niveaux, par exemple par le biais de détachements.

Recommandation 16: L'entité juridique distincte semble être le modèle de gouvernance dominant pour les hubs, indépendant du gouvernement, mais avec une forte représentation de ses acteurs clés au conseil d'administration.

Spécialisation technologique

Il ne semble pas y avoir de modèle unique en ce qui concerne l'orientation technologique (en référence aux 12 types de technologies de l'annexe 1. MaRs, étant donné son emplacement à proximité de plusieurs grands hôpitaux, se prête bien aux

Life Sciences Tech et Health Tech. C'est aussi des spécialités que l'on retrouve à Place Kendall, cela dû à la taille du hub qui fait que de nombreuses autres technologies y sont présentes. La politique de la station F est clairement axée sur la technologie croisée, de sorte que la pollinisation croisée a davantage d'opportunités de se produire.

Recommandation 17: Montréal possède déjà une réelle avancée en termes d'intelligence artificielle et de robotique. Cela dit, les acteurs majeurs montréalais s'accordent sur le fait qu'il faut encourager l'entrepreneuriat de manière horizontale et non pas de manière verticale. L'objectif principal étant de stimuler l'écosystème en général.

Localisation du hub

Sur la base des critères mentionnés ci-dessus, nous avons évalué 8 localisations potentielles pour le développement d'un pôle technologique. La Maison Notman par la Fondation OSMO et le Marché Bonsecours se classent au premier rang pour la proximité des établissements d'enseignement, étant respectivement situés dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal et Ville Marie, et sont facilement accessibles par les transports en commun. Ces deux établissements sont situés à moins de 6 minutes à pied du métro le plus proche. Le Marché Bonsecours dispose déjà de l'infrastructure nécessaire. Il ne nécessite pas d'investissements aussi conséquents que les autres zones évaluées. Le Marché Bonsecours est également situé dans le Vieux-Montréal, un point névralgique pour les *startups*, les entreprises et les investisseurs.

Présence d'espaces de coworking dans le hub

Montréal possède déjà un grand réseau d'espaces de *coworking*. En effet, nos analyses géographiques ainsi que nos entrevues nous démontrent que le réseau d'espaces de travail collaboratifs est non seulement bien répandu sur le territoire mais qu'il répond pleinement à la demande du marché. De plus, le modèle de MaRS démontre qu'il est possible de développer un hub technologique vivant et intégral de son écosystème sans avoir comme focus d'offrir physiquement des espaces de bureau aux *startups* participantes.

Recommandation 18: En ce sens, nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire que le nouveau hub ait des espaces de *coworking* qui ne seraient pas accompagnés de programmes d'incubation puisque le marché du *coworking* est déjà bien desservi.

Critères pour recommander l'emplacement du hub

Lors de nos entrevues avec les experts de l'écosystème *startup* de Montréal, nous leur avons demandé de nous faire part de leurs recommandations quant à l'emplacement d'un hub à Montréal. Avec les suggestions de la Ville, nous avons dressé une liste restreinte de huit localisations à prendre en considération. Les entrevues, nos recherches et nos recommandations nous ont donné un aperçu des facteurs qui sont importants pour l'emplacement du hub technologique ; nous avons donc évalué chacun des sites en fonction des neuf critères ci-dessous.

Les critères suivants ont été utilisés pour évaluer les options pour l'emplacement possible d'un hub.

1. **Proximité d'institutions:** Les institutions telles que les écoles, universités ou cégep sont les premiers fournisseurs d'entrepreneurs. Il est donc essentiel d'avoir cette matière première brute à proximité d'un potentiel nouveau hub technologique
2. **Infrastructures présentes:** Le hub technologique doit être interconnecté de toutes parts, pour cela il est primordial qu'il soit accessible par transports en commun. Les accès par métro, bus ou encore station de Bixi doivent être assurés en un minimum de temps. La proximité de la gare et mais aussi des aéroports est important pour assurer une connexion avec l'international rapide.
3. **Budget requis:** Selon les secteurs suggérés, nous avons pris en considération si l'infrastructure était déjà construite, si l'immeuble était déjà construit et prêt à être occupé avec des rénovations mineures ou des changements de plan ou s'il avait besoin d'un gros investissement en capital pour construire l'établissement.
4. **Proximité d'infrastructures financières:** Le financement est une problématique constamment présente dans la tête des entrepreneurs. C'est pour cela que les banques et institutions financières pouvant les supporter dans leur développement telles que les entreprises de capital-risque doivent être à proximité.
5. **Proximité des incubateurs et accélérateurs technologiques:** Les incubateurs et accélérateurs constituent les premiers organismes d'accueil des entrepreneurs, c'est tout naturellement qu'ils doivent être placés dans un secteur proche du nouveau hub technologique.
6. **Conditions du marché immobilier:** Un nouveau hub technologique requiert un espace assez conséquent, ce qui

n'est pas sans coût. Celui-ci doit être mesuré puisque les *startups* devront avoir les ressources nécessaires pour s'implanter, ou louer des espaces à proximité de celui-ci. C'est pour cela que le prix au m², mais aussi la disponibilité de locaux dans le secteur va être observée.

7. **Vitalité économique du quartier:** Un hub technologique rassemble une multitude d'acteurs dans un épiceutre. Les hôtels, restaurants ou encore zones commerciales doivent alimenter la vie économique de la zone dans laquelle le hub est présent. De plus, le taux de chômage du quartier d'implantation est une déterminante importante dans le cadre de développement du quartier.
8. **Qualité de vie du quartier:** Ce critère est basé sur le nombre d'activités sociales organisées dans la région. Qu'il y ait des attractions touristiques qui attirent les gens et la qualité générale des emplois dans la région, ainsi que des restaurants et des cafés pour des réunions sociales ou des réunions.
9. **Potentiel de grandeur et adaptabilité du hub:** Un hub technologique doit pouvoir bénéficier d'espace suffisant pour accueillir des stations de travail collaboratives, des salles d'événements, des salles de rencontre et même des espaces de restauration. Pour ce faire, il est indispensable de bénéficier d'espaces suffisant et flexible. Les *startups* étant des organisations en constante mutation, les lieux doivent représenter cette particularité.

Notre classement basé sur ces critères est présenté ci-dessous.

Tableau 11: Classement des options d'emplacement choisies

Critères de décisions	Sud-ouest près du 4000 St Patrick	Près du prolongement de la ligne bleue: Anjou & Saint-Leonard	Anciens bâtiments du Royal Victoria	La Maison Notman par la Fondation OSMO	l'îlot voyageur au métro Berri-UQAM	Marché Bonsecours	Bassin Peel	Zone Radio-Canada et Molson près du Pont Jacques-Cartier
Proximité d'institutions								
Infrastructures présentes								
Budget requis								
Proximité institutions financières								
Proximité des accélérateurs et incubateurs technologiques								

Conditions du marché de l'immobilier								
Vitalité économique du quartier								
Qualité de vie du quartier								
Potentiel de grandeur du hub								
Légende	Meilleure score			Pire score				

Source: Analyse PwC

Sur la base des critères mentionnés ci-dessus, nous avons évalué 8 localisations potentielles pour le développement d'un pôle technologique. La Maison Notman par la Fondation OSMO et le Marché Bonsecours se classent au premier rang pour la proximité des établissements d'enseignement, étant respectivement situés dans les arrondissements Plateau-Mont-Royal et Ville Marie, et sont facilement accessibles par les transports en commun. Ces deux établissements sont situés à moins de 6 minutes à pied du métro le plus proche. De plus, le Marché Bonsecours dispose déjà de l'infrastructure nécessaire et ne nécessite pas d'investissements aussi conséquents que les autres zones évaluées. Le Marché Bonsecours est également situé dans le Vieux-Montréal, un point névralgique pour les *startups*, les entreprises et les investisseurs.

Analyse détaillée de certains critères économiques

Cette section présente une analyse détaillée de certains critères économiques plus complexes.

Budget requis: Le critère du budget requis pour développer à son plein potentiel le site étudié est évalué en fonction de la condition actuelle du site. Par exemple, le développement du site de la zone Radio-Canada-Molson présenterait de nombreux défis en terme de développement immobilier et urbain. Le site doit être réaménagé en profondeur et requiert d'importants investissements afin qu'il soit conforme à l'implantation d'un hub technologique. En contrepartie, le Marché Bonsecours dispose déjà de plusieurs infrastructures clés pour l'aménagement d'un hub technologique. De plus, considérant sa superficie relativement idéale pour ce type de projet. Nous estimons alors que les investissements requis pour ce site seraient beaucoup moins élevés que celui de la zone Radio-Canada-Molson.

Conditions du marché immobilier: Pour ce critère, la note a été attribuée sur la base des prix et de la disponibilité des bâtiments ou des espaces pour en construire de nouveaux. Plus la note est basse, plus les prix des terrains disponibles sont élevés et l'espace disponible est relativement inférieur à celui des autres quartiers de la ville. La disponibilité de terrains vides a également été prise en compte. Par exemple, le Marché Bonsecours est situé dans le Vieux-Port, les prix y sont relativement élevés pour acheter un bâtiment et il y a moins de terrains vides parmi lesquels choisir pour reconstruire.

Vitalité économique du quartier: Pour ce critère, nous avons examiné l'activité économique de chaque zone. Nous avons tenu compte du nombre de bureaux, des entreprises et de la proximité globale avec d'autres entreprises et institutions financières, ainsi que de l'infrastructure disponible. Par exemple, le Marché Bonsecours est très proche d'autres entreprises, en particulier à d'autres *startups* et des espaces de *coworking*.

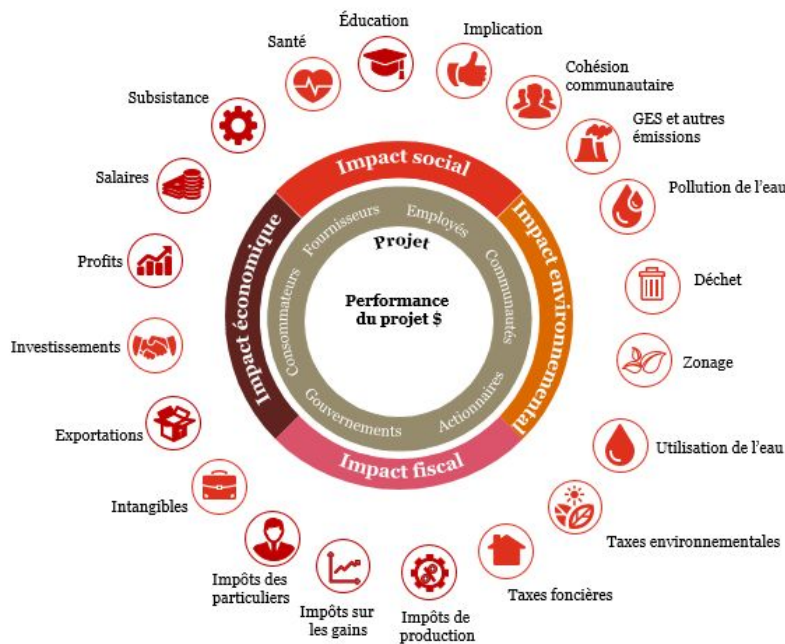
Qualité de vie du quartier: Pour ce critère, nous avons examiné plusieurs facteurs qui influent sur la qualité de la vie, tels que les événements, les attractions touristiques, les magasins, les restaurants et les lieux de réunion. Les bâtiments potentiels tels que La Maison Notman, l'Îlot du voyageur Berri-UQAM et le Marché Bonsecours sont situés dans des zones où il y a de nombreuses attractions touristiques et de restaurants et sont à proximité des infrastructures et beaucoup d'activités extérieures.

Potentiel de grandeur et adaptabilité du hub: Ce critère tient compte de l'infrastructure disponible du bâtiment et de son potentiel en tant que technopole, ainsi que de la taille du bâtiment. Par exemple, si le bâtiment disponible est potentiellement suffisamment grand pour héberger un hub technologique, il obtiendra une note plus élevée, ainsi que la capacité du bâtiment disponible à s'adapter aux besoins futurs d'un hub technologique en croissance.

Évaluation des impacts de la création d'un hub majeur à Montréal

Si la Ville décide d'investir dans la création d'un hub technologique, cela aura potentiellement des impacts majeurs. PwC utilise généralement le cadre d'évaluation TIMM (*Total Impact Measurement and Management*), un outil permettant l'analyse complète des impacts d'un projet ou d'une entreprise sur la société. Nous segmentons généralement cette analyse en quatre catégories d'impacts: économiques, fiscaux, sociaux et environnementaux.

Illustration 4: Impacts retrouvés dans le cadre d'évaluation TIMM développé par PwC



La majorité des impacts proviendraient des opérations du hub en tant que tel, lorsqu'il serait pleinement opérationnel. Néanmoins, la construction de telles infrastructures nécessite des investissements importants, il y aurait également des impacts liés à la première phase de développement et de construction du projet. Le tableau suivant présente brièvement les différents impacts liés au développement et à l'exploitation d'un pôle technologique majeur à Montréal qui pourraient potentiellement être mesurés lors d'une phase ultérieure des travaux.

Tableau 12: Résumé des paramètres d'impact possibles

Catégories	Impacts	Descriptions
Économiques	Construction du hub	<ul style="list-style-type: none"> • Emplois générés pendant la construction du hub • Contrats importants pour les fournisseurs de biens et services en lien avec la construction du hub

	Opération du hub	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus du propriétaire du hub • Dépenses des salaires et autres bénéfices des employés du hub • Dépenses d'opération
	Opérations des <i>startups</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel augmentation des revenus des <i>startups</i> • Création d'emplois • Potentiel augmentation des investissements dans les <i>startups</i> • Potentiel croissance des exportations
	Opérations des incubateurs et autres acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Hausse des dépenses liés à l'implication dans le hub • Investissements
Fiscaux	Taxes payées par le hub	<ul style="list-style-type: none"> • Taxes foncières • Taxes d'entreprise • Taxes environnementales • Impôts des particuliers
	Taxes payées par les <i>startups</i> et autres acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Taxes d'entreprise • Impôts des particuliers
Sociaux	Création d'emplois de grandes qualités	<ul style="list-style-type: none"> • Cohésion sociale • Fierté de travailler dans un hub global • Qualité de vie du quartier
Environnementaux	Émissions de GES et autres impacts environnementaux liés à la construction	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES et autres gazs • Pollution de l'eau • Production de déchets • Utilisation du territoire • Utilisation de l'eau
	Émissions de GES et autres impacts environnementaux liés aux opérations	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES et autres gazs • Pollution de l'eau • Production de déchets • Utilisation du territoire • Utilisation de l'eau

Source: PwC

Bibliographie

- Adlershof (2019). *Adlershof in numbers*, <https://www.adlershof.de/en/adlershof-in-numbers/>
- Canadian Center for Economic Analysis (2019). *Toronto Housing Market Analysis*, <https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2019/ph/bgrd/backgroundfile-124480.pdf>
- CIC (2019). *About us*, <https://cic.com/about-us#whatwedo>
- Cogo Labs (2019). *The Cogo Method*, <https://www.cogolabs.com/about>
- Commonwealth of Massachusetts (2019). Massachusetts Office of Business Development, <https://www.mass.gov/orgs/massachusetts-office-of-business-development/services>
- Engine (2019). *Our mission*, <https://www.engine.xyz/about-us/our-mission/>
- Espace CDPQ (2019). <https://www.espacecdpq.com/en>
- France-Visas (2019). <https://france-visas.gouv.fr/>
- Gouvernement de l'Ontario (2017). *Statement from Minister of Research, Innovation and Science on MaRS Discovery District's New CEO*, <https://news.ontario.ca/medg/en/2017/09/statement-from-minister-of-research-innovation-and-science-on-mars-discovery-districts-new-ceo.html>
- Grand Paris (2018). <http://www.grand-paris.jll.fr/fr/paris/demographie/>
- Greater Boston Convention & Visitors Bureau (2019). *Kendall Square*, <https://www.bostonusa.com/about-boston/cambridge-squares/kendall-square/>
- Harvard (2019). *Harvard i-lab*, <https://innovationlabs.harvard.edu/harvard-i-lab/>
- IAU Ile- de-France (2018). *Paris Region Key Figures* https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1437/KEY_FIGURES_2018-HD.pdf
- Invest Ottawa (2019). *New Growth and Innovation Network to Support Scale Ups in Ontario*, <https://www.investottawa.ca/blog/new-growth-and-innovation-network-to-support-scale-ups-in-ontario/>
- Mairie de Paris (2019) <https://www.paris.fr/>
- MaRS Discovery District (2019). *We help innovators change the world*, https://www.marsdd.com/?utm_medium=cpc&utm_source=google&utm_campaign=awareness&utm_content=OntarioMaRSResearch&gclid=EAlaQobChMI4b-5r5T74qIVdv_jBx1dsqYFEAAAYASAAEgJvr_D_BwE
- Martin Trust Center for MIT Entrepreneurship (2019), *Additional Resources*, <http://entrepreneurship.mit.edu/additional-resources/>
- Massachusetts Clean Energy Center (2019). *Innovate Clean Energy*, <https://www.masscec.com/innovate-clean-energy/funding-opportunities>
- Massachusetts Technology Collaborative (2019). *Programs: Accelerating Innovation for the Commonwealth*, <http://masstech.org/masstech/programs-accelerating-innovation-commonwealth>
- Mercer (2018). *Toronto jumps ten spots (109) to join Vancouver as the most expensive cities in the canadian ranking*, <https://www.mercer.ca/en/newsroom/cost-of-living-2018.html>
- Niel Xavier - Assemblée Générale EBG, 2019
- Northeastern University (2019). *Center for Entrepreneurship Education*, <https://entrepreneurship.northeastern.edu/>
- PwC Canada (2018). *MoneyTree Canada Report*,

<https://www.pwc.com/ca/en/technology/publications/pwc-cb-insights-moneytree-canada-q4-18-full-year-2018.pdf>

Portrait de L'Écosystème Startup Montréalais (2016). *Perspective Digitale et Technologique*,
<http://jbourbonnais.org/wp-content/uploads/2016/11/Portrait-de-l-%C3%A9cosyst%C3%A8me-startup-montr%C3%A9alais.pdf>

Startup Genome (2019). *Global Startup Ecosystem Report*

StartUp HERE Toronto (2019). *Succeed Here*, <https://startupheretoronto.com/>

Statistique Canada (2016). *Population*, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/12-581-x/2018000/pop-eng.htm>

Top universities (2018) ,QS *Best student cities Ranking*, <https://www.topuniversities.com/city-rankings/2018>

Ville de Toronto (2015). *Startup Ecosystem Engagement: What we've heard*,
<https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2015/ed/bgrd/backgroundfile-78822.pdf>

Ville de Toronto (2015). *From Concept to Commercialization*,
<https://www.toronto.ca/legdocs/mmis/2015/ed/bgrd/backgroundfile-78748.pdf>

Ville de Toronto (2015). *Startup Toronto Business Incubation Strategy: Establishing Toronto as a Global Startup Community*,
<http://app.toronto.ca/tmmis/viewAgendaItemHistory.do?item=2015.ED3.6>

Ville de Toronto (2019). *Toronto's Economy*,
<https://www.toronto.ca/city-government/council/2018-council-issue-notes/torontos-economy/strengthening-torontos-economy/>

WeWork (2019). *625 Massachusetts Ave Boston*,
<https://www.wework.com/fr-CA/buildings/625-massachusetts-ave--boston--MA>

Wilmotte Jean-Michel (2018). *De la halle Freyssinet à Station F*, 192 p.

Annexe 1. Principales classifications technologiques pour les startups

La Deep Tech incorpore 6 sous-secteurs d'innovation de forte intensité technologique:

- **Intelligence Artificielle, Big Data & Analytique:** L'intelligence artificielle constitue l'ensemble des techniques et théories utilisées dans le but de simuler le comportement intelligent par des systèmes informatiques. Le Big Data & Analytique est introduit dans ce sous groupe car il est aussi une étape dans le processus de simulation d'intelligence. Le recueil de données est devenu indispensable pour les entreprises, les entrepreneurs ont compris la demande, ils s'efforcent d'innover sans cesse en ce sens et de nourrir aussi les besoins de l'intelligence artificielle par la même occasion.
- **Blockchain:** La blockchain est une technologie de stockage et de transmission de données transparente, sécurisée par cryptographie et décentralisée (sans organe central de contrôle). Les blockchain sont devenues plus communes avec l'apparition des crypto monnaies. Une blockchain publique est en quelque sorte un grand livre comptable ouvert à tous dans lequel les données sont infalsifiables et anonymes. De plus en plus d'entrepreneurs fondent leurs sociétés sur cette technologie décentralisée et totalement cryptée.
- **Life Sciences (Sciences de la vie):** Ce sous secteur comprend toutes les pratiques liées au domaine de la santé, que ce soit la MedTech, la BioTech ou encore la PharmaTech. Toutes ces pratiques se concentrent sur le développement de nouvelles technologies ou techniques concernant le diagnostic, le traitement ou la gestion des maladies et infections.
- **Manufacture avancée & Robotique:** La fabrication de pointe requiert une technologie de haute intensité pour sans cesse innover dans le processus de fabrication de produits mais aussi dans son processus.
- **AgTech(Agriculture) & New Food:** Ce sous secteur comprend l'agriculture, l'horticulture et l'aquaculture. Les innovations se concentrent autour de la surveillance et la collecte de données relatives aux conditions météorologiques, les organismes nuisibles, la température de l'eau ou encore de l'air. “
- **Clean Tech:** Les technologies propres se concentrent principalement sur des solutions durables dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des transports, de l'agriculture et de la fabrication, y compris des matériaux avancés, des réseaux intelligents, le traitement de l'eau, le stockage efficace de l'énergie et les systèmes d'énergie distribuée.

Le secteur de la Tech concentre quant lui regroupe 6 sous-secteurs:

- **Fintech:** Les technologies de la finance ont pour objectif de développer des logiciels et technologies modernes pour améliorer l'offre de services et les processus dans le secteur des services financiers et assurance.
- **Cybersécurité:** Cette pratique se concentre sur la production de technologies, processus et pratiques qui assurent la protection des réseaux, ordinateurs, programmes contre les attaques, les dommages ou les accès non autorisés.
- **EdTech:** Les technologies éducatives sont consacrées au développement et à l'application d'outils (logiciels, matériels et processus compris) qui visent à améliorer les procédés actuels éducatifs.
- **Gaming:** Ce sous-secteur comprend le développement, la commercialisation et la monétisation des jeux vidéos mais aussi leurs services associés.
- **AdTech (Advertising):** La AdTech développe différents types d'analyses et d'outils numériques dans le contexte de la publicité et du marketing. L'objectif est de diriger, transmettre ou surveiller des publicités à des publics de toutes tailles et de toutes tailles.
- **Digital Media:** Ce sous-secteur comprend l'électronique grand public destiné à un usage quotidien, y compris des dispositifs intelligents utilisés pour le divertissement, les communications et les activités à domicile.

Annexe 2. Principaux programmes d'aides gouvernementales offerts à Montréal

Support à l'expansion commerciale

Expansion commerciale	Avantages
Canadian International Innovation Program (CIIP)	<ul style="list-style-type: none"> • Support pour les projets de recherche et développement collaboratifs menant à la commercialisation de nouveaux produits, services ou processus • Support pour les entreprises canadiennes avec des partenaires internationaux au Brésil, en Chine, en Inde, en Israël et en Corée du Sud pour obtenir des avantages synergiques. • Jusqu'à 50%, jusqu'à un maximum de \$600 000. • Offre des bourses pour R & D
Canada Small Business Financing Program (CSBFP)	<ul style="list-style-type: none"> • Jusqu'à 1 M \$ pour les activités d'expansion commerciale, y compris l'acquisition d'un bâtiment, les améliorations locatives, l'achat d'équipements neufs ou usagés et les composants logiciels. • Support pour la croissance de l'entreprise
Fondation Montréal Inc - grant	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions pour faciliter le démarrage de nouvelles entreprises à Montréal. • A investi plus de 5,8 millions de dollars en subventions dans 817 nouvelles entreprises générant plus de 2 468 emplois. • Offre des bourses pour R&D
Strategic Innovation Fund (SIF)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au développement technologique et aux projets visant à accroître la productivité • Fait la promotion des investissements à grande échelle au Canada, tout en encourageant le transfert de technologie et le développement / la commercialisation de produits et services perturbateurs. • Réduit les coûts de projet éligibles jusqu'à 50%

Support R&D

Bourses de recherche et développement	Avantages
Canada Media Fund: Experimental Stream	<ul style="list-style-type: none"> • Support conceptualisation de logiciels, prototypage, production et commercialisation de projets. • Les développeurs de logiciels peuvent transformer des idées en produits fonctionnels et rembourser les coûts du projet une fois que les résultats du projet peuvent être commercialisés. • Jusqu'à 15 000 à 1,5 million de dollars par phase de projet pour développer des innovations logicielles du concept à la commercialisation.
IRAP Accelerated Review Process (ARP)	<ul style="list-style-type: none"> • Offre des fonds pour effectuer les recherches techniques nécessaires à la résolution d'un problème d'innovation interne. • Soutient la mise en œuvre de logiciels, l'amélioration de la productivité, et les projets de conception ou de commercialisation production

	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention non remboursable de 50 000 dollars avec 80% de main-d'œuvre directe et 50% de sous-traitants
IRAP Mid-Size Projects	<ul style="list-style-type: none"> • Subventions de recherche aux entreprises canadiennes spécifiquement pour le développement et l'amélioration internes de technologies, produits et processus innovants. • Jusqu'à 65-80% des coûts de main-d'œuvre technique internes éligibles.
Innovation for Defence Excellence and Security (IDEaS)	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme recherche des technologies militaires et de défense pré-commerciales susceptibles de répondre aux défis auxquels font face les forces armées du Canada • Jusqu'à 1,2 million \$ dans les marchés publics pour les composantes de recherche et développement initial du programme. Le succès, des solutions entièrement développées peuvent également accéder jusqu'à 20 millions \$ dans le cadre d'un programme d'achat similaire une fois IDÉES deux premiers composants ont été réalisés
Innovative Solutions Canada (ISC)	<ul style="list-style-type: none"> • Initiative qui fournit des subventions et des marchés publics pour stimuler la recherche, le développement et la commercialisation de technologies • Jusqu'à 150 000 dollars pour les projets de validation technique, jusqu'à 1 million de dollars pour le développement de prototypes et peut également se voir attribuer un contrat avec le gouvernement pour financer le premier achat de l'innovation.
MITACS Accelerate	<ul style="list-style-type: none"> • Associe des entreprises avec des stagiaires en master, doctorat et PDF pour relever les défis de l'innovation. Les stagiaires effectuent des recherches et développent des outils, des modèles, des technologies ou des solutions pour répondre aux défis de l'entreprise hôte. • Fonds de contrepartie provenant de Mitacs jusqu'à 7 500 \$ par unité de stage de 4 à 6 mois. Le flux de grappes est disponible pour un soutien financier supplémentaire si l'entreprise exploite plus de 6 périodes de stage de 3 stagiaires ou plus. Le financement comprend l'allocation de stage et les frais de recherche.
MITACS-Accelerate PhD Fellowship	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de 3 ans qui relie les leaders de l'industrie aux doctorants en projets de R&D. • Subvention maximale de 90 000 \$ sur trois ans; une contribution de l'entreprise de 36 000 dollars est requise.
MITACS Elevate	<ul style="list-style-type: none"> • Fournit un soutien aux partenariats industrie / université pour résoudre les problèmes critiques de l'industrie par des moyens innovants • Budget du projet de 55 000 \$ / an sur 2 ans: subvention de 25 000 \$ + contribution de 30 000 \$ de la société.
NSERC Engage (4-6 mth) & NSERC CRD (1-5 yrs)	<ul style="list-style-type: none"> • Aide les entreprises en partenariat avec un professeur d'université à développer des produits et des processus innovants • subventions du gouvernement canadien pouvant atteindre 25 000 \$ pour soutenir des projets de recherche et développement à court terme. • Les projets sont généralement financés à hauteur de 200 000 dollars par an pendant cinq ans.
Strategic Innovation Fund (SIF)	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au développement technologique et aux projets visant à accroître la productivité • Fait la promotion des investissements à grande échelle au Canada, tout en encourageant le transfert de technologie et le développement / la commercialisation de

	produits et services perturbateurs. <ul style="list-style-type: none"> ● Réduit les coûts de projet éligibles jusqu'à 50% ● Offre des investissements en capital
--	--

Financement du gouvernement du Québec pour des investissements en capital

Financement du gouvernement du Québec pour des investissements en capital	Avantages
E-business tax credits – Investissement Québec	<ul style="list-style-type: none"> ● Visant à consolider le développement des technologies de l'information (TI) partout au Québec. ● Un crédit d'impôt d'un maximum de 25 000 \$ par année par employé admissible.
SD Tech Fund	<ul style="list-style-type: none"> ● Subventionne les dépenses liées aux stratégies de développement tardif ou de pré-commercialisation des technologies propres. Couvre le coût des immobilisations, des biens et services, ainsi que les coûts de main d'œuvre, d'amortissement. Prépare les entreprises au financement en aval ● Une contribution de 33%. TDDC paiera une étape de financement à l'avance. ● Offre des bourses pour R & D

Subventions aux entreprises québécoises pour l'embauche et la formation

Subventions aux entreprises québécoises pour l'embauche et la formation	Avantages
Apprenticeship Job Creation Tax Credit	<ul style="list-style-type: none"> ● Offre un crédit d'impôt de 10% pour couvrir les salaires et traitements versés à la formation de nouveaux apprentis dans tous les métiers au Canada ● Jusqu'à 10% des salaires et traitements admissibles versés aux apprentis après le 1er mai 2006, jusqu'à concurrence de 2 000 \$ / an / apprenti.
Connect Canada Internship	<ul style="list-style-type: none"> ● Soutien l'embauche d'un stagiaire dans n'importe quel domaine de recherche, y compris les sciences naturelles, l'ingénierie, l'économie, les sciences sociales, la santé, l'environnement et l'éthique. L'entreprise utilisera les compétences du stagiaire pour résoudre un problème de R & D sur un projet de 4 à 6 mois. ● 5 000 \$ de la société partenaire, 5 000 \$ de Connect Canada
Mitacs Accelerate	<ul style="list-style-type: none"> ● Associe des entreprises avec des stagiaires en master, doctorat et PDF pour surmonter les défis de l'innovation ● Fonds de contrepartie provenant de Mitacs jusqu'à 7 500 \$ par unité de stage de 4 à 6 mois. Le flux de grappes est disponible pour un soutien financier supplémentaire si l'entreprise exploite plus de 6 périodes de stage de 3 stagiaires ou plus. Le financement comprend l'allocation de stage et les frais de recherche.

NSERC Engage R&D	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de recherche ou de développement à court terme visant à résoudre un problème spécifique à une entreprise pouvant être prolongé jusqu'à 6 mois. Connecte les entreprises aux chercheurs universitaires pour de nouveaux partenariats de R&D • jusqu'à 25 000 \$ (aucune somme en espèces de la part de la compagnie)
Youth Employment Program (IRAP YEP)	<ul style="list-style-type: none"> • Aider au financement de l'embauche de jeunes diplômés canadiens du postsecondaire • Fournit jusqu'à 30 000 \$ par diplômé (jusqu'à deux) pour une période de 6 à 12 mois.

Annexe 3. Sources du tableau comparatif des villes observées

	Montréal	Toronto	Tel Aviv	Paris	Boston	Berlin
Population	Institut statistiques du Québec 2018	Toronto services Canada 2018	Israel Center Bureau de statistiques 2017	Grand Paris 2018	United States census bureau 2018	Office statistiques de Berlin Brandeburg
PIB / Habitant	Institut da la statistique Québec 2016	Brooking Institute 2018	"Global city GDP 2014". Brookings Institution	Paris region key figures 2018	Bureau of Labor Statistics, 2019	Federal statistics office Germany
Nombre de startups	"Portrait de l'écosystème Startup Montréalais", CREDO, 2016	Toronto Angel website	Mapped in Israel website - Israel hi-tech industry map	Tracxn 2019 - FinTech Startups In Paris	Tech crunch website	German Startup Monitor 2018
Valeur de l'écosystème	Startup Genome 2019	Startup Genome 2019	Startup Genome 2019	Startup Genome 2019	Startup Genome 2019	Startup Genome 2019

Annexe 4. Structure de coûts pour les services de location de MaRS

Le tableau suivant montre en détail la structure de coûts de location de ces installations:

MARS RATE CHART - ROOM COST AND GUEST CAPACITY								
ROOM	COST			SET-UP STYLE AND GUEST CAPACITY				ROOM AREA Square feet /square metres
	Partial day	Full day	Full day + Evening	Reception	Boardroom	Theatre	Rounds	
CR1	\$380	\$480	--	--	10	--	--	312/28
CR2	\$900	\$1,100	\$1,600	80	20	55	48	880/81
CR3	\$1,100	\$1,400	\$2,000	100	24	80	72	1,114/103
CR4	\$380	\$480	--	--	12	--	--	290/26
Cafe	\$600	\$800	\$1,200	80	20	55	48	1,015/94
Atrium - Heritage*	\$3,000 (evening only)	--	--	--	--	--	--	8,411/781
Atrium - West*	\$3,000 (evening only)	--	--	--	--	--	--	4,825/448
Auditorium	\$3,500	\$5,000	\$7,500	400+	--	350	250	4,561/423
Green Room (in conjunction with Auditorium only)	\$500	\$500	\$500	--	10	32	32	590/54
Auditorium Concourse (in conjunction with Auditorium only)	\$500	\$750	\$1,000	350	--	--	--	2,160/200

*Certain conditions may apply when booking the Atrium spaces.

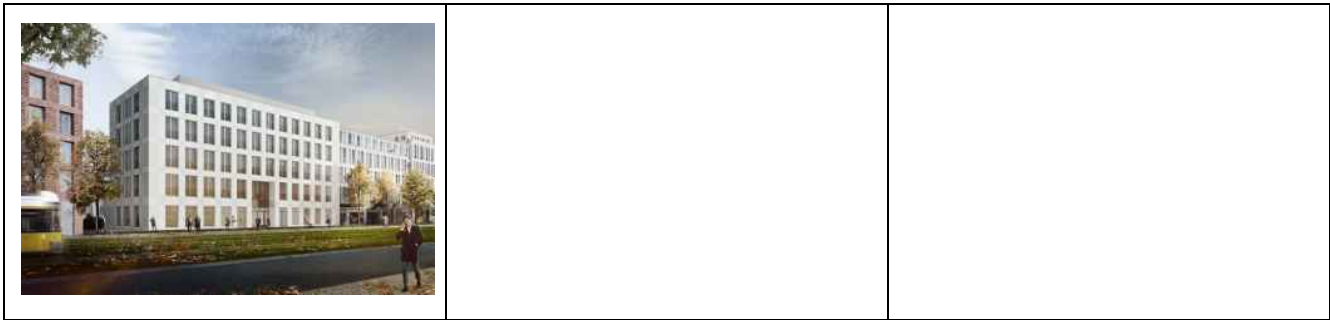
Source: MaRS, 2019.

Annexe 5. Liste des bâtiments locatifs disponibles au Adlershof Science and Technology Park







Le tableau suivant présente une liste des bâtiments actuellement ouvert à la location:




Bâtiments	Loyer (€/m ²)	Superficie disponible totale (m ²)
Zentrum für Materialie und Mikrosysteme 	8,50	7 500
K-Tower 	16,00	2 000
K-Tower Gebäudekomplex 	11,00	585
Moderne Büroflächen im attraktiven Gebäude 	nd.	682
"Am Oktogon" - Ihr eigenes Bürogebäude mit LEED Gold Zertifikat (B3/B4)	11,90	2 220


		
<p>Zentrum für IT und Medien 3</p> 	6,20	5 800
<p>Zentrum Biotechnologie und Umwelt</p> 	8,50	7 200
<p>Zentrum für IT und Medien 2</p> 	6,50	5 200
<p>Mietflächen im neuen Wahrzeichen von Adlershof</p> 	18,00	380
<p>Provisionsfreie Gewerbe- und Büroflächen</p>	nd.	4 629



Annexe 6. Liste détaillée des programmes disponibles à la Station F

Organisation	Programmes	Ressources mises à disposition	Durée du programme	Startups à succès
Facebook	Startup Garage est un programme centré sur le développement des <i>startups</i> qui font de l'usage des données personnelles leur élément majeur.	Mentorat de Facebook, compétences entrepreneuriales et développement, conseil d'experts sur l'approche "Privacy by Design", accès à une communauté innovante	6 mois	
Microsoft	Microsoft IA Program est dédié à l'intelligence artificielle en partenariat avec l'INRIA. Ce programme concentrera des <i>startups</i> IA, des chercheurs ainsi que des grands groupes.	Mentoring resserré, hébergement au sein de l'espace Microsoft de Station F, soutien des chercheurs de Microsoft et Inria, accès au programme BizSpark Plus, conseils en matière de promotion et commercialisation, <i>co-marketing</i> et <i>co-selling</i> .	Non disponible	
Ubisoft	Le programme Gaming & Entertainment vise à encourager la création de contenus originaux et mémorables.	Chaque <i>startup</i> participant au programme travaille avec Ubisoft pour définir leurs objectifs et régulièrement rencontrer des experts pour mesurer leurs progrès.	6 mois	
iPEPS-ICM	Programme MedTech est le premier accélérateur d'innovations dédié aux maladies du cerveau en France.	Mentoring privilégié, accès privilégié à 17 plates-formes technologiques de pointe, accès à l'incubateur principal qui dispose de relation avec les partenaires	Non disponible	
Adidas	Le programme "Platform A" a pour ambition d'identifier et d'accélérer les <i>startups</i> de la sport-tech pour de nouveaux projets stratégiques.	Mentorat avec des experts du sport pour développer de nouveaux produits et modèles commerciaux innovants et passionnants pour le sport.	Non disponible	
LVMH	La maison des <i>startups</i> accueille 50 <i>startups</i> internationales chaque année pour réinventer le futur du luxe.	Suivi quotidien, pitch sessions, workshops, moments de convivialité, learning au contact des experts des Maisons du Groupe, coaching business par une équipe dédiée, networking qualifié avec des l'écosystème LVMH et des pairs entrepreneurs.	1 an	

Shakeup Factory	Première plateforme combinant un accélérateur de <i>startup</i> et un lab d'open innovation dédié FoodTech qui aide les entrepreneurs de devenir des leaders du marché alimentaire.	Accompagnement dans développement de la proposition de valeur et les alliances commerciales nécessaires pour faire évoluer les <i>startups</i> sans perdre de temps à chercher à attirer les liquidités et les investisseurs professionnels nécessaires.	6 mois	
Entrepreneur First	Premier investisseur de talents du monde.	EF investit du temps et de l'argent sur les individus les plus motivés et talentueux en les aidant à trouver un cofondateur, une idée et à démarrer leur <i>startup</i> .	6 mois	
BNP Paribas	Le Programme Plug and Play a pour objectif d'accélérer la transformation digitale de BNP Paribas en sourçant des <i>startups</i> FinTech, Insurtech & Regtech.	Les startups sélectionnées mènent un POC avec un métier et bénéficieront du large écosystème BNP Paribas pour rencontrer d'autres métiers et business potentiels. L'accompagnement se fait du MVP au POC pour finir par l'industrialisation des solutions, tout ça avec un accompagnement de qualité.	12 semaines	
L'Oréal	Beauty Tech Atelier offre aux <i>startups</i> early stage spécialisées dans la beauté. Deux sessions de recrutement sont organisées par an.	Le programme propose des sessions de mentorat et des opportunités avec des acteurs clés de l'industrie. En participant au programme, les <i>startups</i> ont accès à des workshops et reçoivent un monitorat de la part d'expert de l'industrie.	Non disponible	
TF1	Media Lab est un programme d'accélération, qui a pour objectif, d'expérimenter et d'industrialiser des solutions et des services innovants, en phase avec les nouveaux usages du marché et l'évolution des métiers.	TF1 propose un coaching personnalisé avec des experts du secteur. De plus, les moyens fournis sont de tous types: budgets, ressources technique et accès au data, accès aux réseaux de clients.	6 mois	
Chain Accelerator	Chain Accelerator est l'incubateur leader entièrement dédié à l'amélioration des technologies de la blockchain. Il l'écosystème dans sa	Le Chain accelerator fait bénéficier de son savoir-faire et de son réseau en termes de: levée de fonds technologique, développement des affaires, accès	Non disponible	

	mutation, des <i>startups</i> , protocoles, formations, entreprises, développeurs à la communauté de hackers.	aux réseaux d'entreprises, commercialisation.		
Havas Group	Programme qui aide les <i>startups</i> à construire et faire croître leur business dans le domaine de la publicité.	Havas fournit des sessions de coaching personnalisées avec des experts, des ateliers, conférences et événements perspicaces, des connexions Co-travailler avec d'autres <i>startups</i> , des connexions au réseau mondial de 20 000 collaborateurs. De plus, les entrepreneurs feront partie de la communauté exclusive d'innovation de Havas Group dans le monde entier	6 à 9 mois	

Source: Pour une vue complète des programmes, veuillez vous référer à l'adresse suivante: <https://stationf.co/fr/programmes-startup/>



Agir avec
intégrité



Faire une
différence



Être attentif
aux autres



Travailler
ensemble



Réinventer
le possible

Nos valeurs

Les valeurs fondamentales de PwC sont une garantie de l'engagement de notre cabinet à offrir des services de très grande qualité. En tant qu'équipe axée sur la collaboration, nous avons pour mission d'inspirer la confiance et de résoudre des problèmes importants pour nos clients.

L'accent sur vous

Nous nous spécialisons dans quatre domaines : services de certification, services de fiscalité, services-conseils et services de transactions. Cependant, nous sommes d'avis que les produits et les services standards ne sont pas toujours les plus appropriés.

L'utilisation que nous faisons de nos connaissances et de notre expérience dépend de vos objectifs.

PwC Canada compte plus de 6 800 associés et employés au pays. Que vous soyez l'un de nos clients ou un membre de notre équipe, nous cherchons à approfondir notre relation avec vous et à générer de la valeur dans tout ce que nous faisons.

Commençons donc par faire connaissance. Nous vous écouterons parler avec intérêt. Ce que vous nous direz déterminera comment nous utiliserons notre réseau mondial composé de plus de 250 000 personnes dans 158 pays — ainsi que leurs relations, leurs contacts et leur savoir-faire — **pour vous aider à obtenir la valeur que vous recherchez.**

Visitez www.pwc.com/ca/fr pour plus d'information.



BONJOUR

STARTUP

MONTRÉAL

Avec l'appui financier de :



PLAN STRATÉGIQUE 2019

Par : Liette Lamonde, DG de Montréal inc. et Patrick Gagné, PDG d'OSMO

Ce plan stratégique est le résultat d'un travail d'équipe dirigé par :
Gilles Duruflé, Ph.D., CFA

Ont également participé à cet effort :
Alexandra Bonnefoy, BDC Capital et Andrée Lemay, Espace CDPQ

VERSION 3



SOMMAIRE EXÉCUTIF

■ LE DÉFI

Montréal a glissé du 20^e rang en 2016 au 44^e rang du classement de Startup Genome en 2018. Il est maintenant impératif de rendre plus efficient l'écosystème startup montréalais pour remonter la pente et gagner à nouveau le top 20 mondial. L'écosystème montréalais a fait beaucoup de progrès depuis 10 ans, mais est aujourd'hui à un stade de maturité faible comparativement à des écosystèmes de taille similaire mais qui ont été développés depuis plus longtemps tels que Stockholm, Toronto/Waterloo, Tel-Aviv ou Amsterdam. À titre d'exemple, Communitech à Waterloo existe et est organisé depuis 22 ans, opérant avec un budget de 21M\$ par année, financé dans une proportion de 50% par le secteur privé et 50% par des fonds publics.

Le projet de constitution de Bonjour Startup Montréal (BSM) s'appuie sur les constats suivants :

- Les écosystèmes d'innovation et de startups technologiques sont des déterminants essentiels des gains de productivité, de la croissance économique et de la création d'emplois dans les économies modernes. Le dynamisme de ces écosystèmes est devenu un différentiateur important entre les métropoles qui se font concurrence pour développer et attirer les talents, les startups et les grandes entreprises ;
- L'écosystème montréalais a de nombreux atouts (métropole culturelle, dynamisme entrepreneurial, chaîne de financement, excellence en intelligence artificielle, développement de hubs physiques) et pourtant il tire de l'arrière par rapport à ses concurrents canadiens et internationaux ;
- Les principales lacunes identifiées par les divers rapports et classements internationaux sont : la fragmentation de l'écosystème, l'absence de leadership, la faible connectivité locale et globale, les difficultés à faire grandir les startups et à en faire des entreprises en croissance (scaleups) ;
- Montréal inc. et la Fondation OSMO ont été parmi les principaux artisans de l'essor de l'entrepreneuriat technologique à Montréal. Ils partagent un ADN commun, centré sur l'entrepreneur, le *peer-to-peer learning* et le développement de collaborations au sein de l'écosystème. Les deux organisations et ses dirigeants sont complémentaires.

Le projet de Bonjour Startup Montréal (BSM) est né de la réponse de la Fondation OSMO (OSMO) et de Montréal inc. (Mtl inc.) à l'appel de projets du gouvernement du Québec pour créer un pôle régional d'innovation pour la région de Montréal. Il a rapidement évolué au-delà de ce contexte initial.

L'équipe de BSM a réalisé des avancées significatives depuis l'automne 2018 :

1. Effort de mobilisation des acteurs-clés sans précédent dans l'écosystème (plus de 100 personnes ont été consultées entre septembre 2018 et avril 2019) ;
2. Développement d'un plan stratégique pour Bonjour Startup Montréal (appuyé financièrement par BDC Capital, Fonds de solidarité FTQ et Teralys Capital) ;

3. Création du branding de l'écosystème (Bonjour Startup Montréal) ;
4. Lancement d'une première version de la plateforme web, incluant un répertoire des événements et activités de l'écosystème montréalais, un guide des ressources pour entrepreneurs et une section faisant la promotion des appels à projets et autres opportunités offertes par les organismes partenaires (www.bonjourstartuptml.ca) ;
5. Démarrage de la collecte de données pour Startup Genome et pour le Portrait de l'écosystème ;
6. Mise en place de délégations montréalaises de startups à Collision (Toronto) et Vivatech (Paris) avec la Ville de Montréal renforçant la présence montréalaise dans les événements à envergure internationale ;
7. Création d'un espace de travail Slack dédié à la communauté startup de Montréal afin de faciliter les échanges et la collaboration entre organismes partenaires, entrepreneurs et autres acteurs clés de la scène startup.

■ LA FUSION D'OSMO ET DE MTL INC. POUR CRÉER BONJOUR STARTUP MONTRÉAL

OSMO et Mtl inc. ont amorcé un processus de fusion au sein de BSM, ce qui en fera une entité avec la masse critique et la capacité d'impact nécessaires pour permettre d'accroître et optimiser les retombées économiques de l'écosystème montréalais.

Les deux organisations voient Bonjour Startup Montréal comme une plateforme d'innovation pour soutenir le développement des startups. La nouvelle entité sera dotée d'un conseil d'administration qui aura pour responsabilités de définir la mission et les orientations de BSM, d'approuver le plan d'action et de superviser la gestion. Un conseil des gouverneurs sera également mis en place et regroupera les leaders de l'écosystème avec pour mandat de prioriser les enjeux, s'impliquer dans le lancement et la mise en œuvre d'initiatives et mettre à contribution leurs réseaux.

■ LA VISION DE BSM

BSM veut créer un écosystème entrepreneurial durable et de calibre mondial qui alimente un pipeline d'entreprises à forte croissance, pour aider Montréal à être compétitive à l'échelle internationale.

■ LES ACTIONS PRIORITAIRES DE BSM POUR L'ÉCOSYSTÈME ET LES CONDITIONS DE SUCCÈS

De façon à bâtir son plan stratégique, BSM s'est appuyé sur (i) une revue systématique de la littérature et des meilleures pratiques internationales et la comparaison avec des écosystèmes performants internationaux, (ii) des consultations élargies auprès de plus de 100 leaders de l'écosystème (entrepreneurs, investisseurs, accélérateurs et organismes de soutien, universités) et (iii) l'expérience acquise par OSMO et Mtl inc. et la vision de leurs dirigeants et de ceux qui les appuient. Ces efforts ont permis de dégager les actions prioritaires suivantes pour l'écosystème :

1. Renforcer les fonctions d'*Ecosystem Leadership* : agrégation de l'information sur les ressources de l'écosystème, coordination, gestion et collecte de données pour mesurer la performance de l'écosystème, représentation auprès des gouvernements, vitrine commune, visibilité à l'interne et à l'externe, soutien à la collaboration entre les parties prenantes, vigie stratégique ;
2. Faciliter l'accès au talent, tant technique que managérial : formation, attraction, rétention ;
3. Compléter l'offre de service aux startups et à l'écosystème en portant une attention particulière à l'indicateur de connectivité locale et globale ;
4. Renforcer les services de soutien aux scaleups en s'inspirant des meilleures pratiques, au Canada (QG100, Lazaridis Institute) et à l'international (Future Fifty à Londres) ;
5. Développer des programmes d'innovation ouverte pour les grandes entreprises et les impliquer davantage dans l'écosystème et ce, en complémentarité avec l'offre existante dans l'écosystème ;
6. Renforcer la collaboration entre les diverses parties prenantes pour tirer le meilleur parti des hubs physiques qui se développent à Montréal et amplifier la connectivité locale et le sens de la communauté.

Trois conditions essentielles au succès du projet ont également été mises en lumière à travers cet exercice :

- Se donner une perspective de long terme et faire preuve de persévérance ;
- Se doter de moyens suffisants : financement, séniorité des équipes, appui des leaders des secteurs public et privé ;
- Se doter d'indicateurs de performance adéquats et rigoureux.

Ces priorités et le projet de BSM sont appuyés par de nombreux partenaires au sein de l'écosystème qui estiment que le temps est venu pour Montréal de faire preuve de leadership et de se donner les moyens de reconquérir son rang parmi les 20 écosystèmes les plus performants au monde.

■ PLAN D'ACTION DE BSM

En ligne avec les actions prioritaires identifiées, l'offre de service de BSM s'organisera autour de quatre axes principaux :

1. Leadership de l'écosystème : information, coordination, vigie, représentation ;
2. Soutien aux entrepreneurs : approfondissement des services rendus par OSMO et Mtl inc. ; réponse à des besoins non comblés, dont, notamment, le support aux scaleups ;
3. Innovation ouverte avec les grandes entreprises : programmes locaux et internationaux ;
4. Gestion et expansion du campus d'innovation au centre-ville (Maison Notman) : approfondissement des services rendus par la Maison Notman, projet d'expansion.

BSM organisera ses actions autour des principes suivants :

- Agréger, mutualiser les ressources et faire collaborer les membres de l'écosystème ;
- Identifier et combler, en direct ou en collaboration, les lacunes dans l'écosystème ;
- Être inclusif et veiller à intégrer les acteurs de tous les sous-secteurs et de tous les quartiers géographiques de l'écosystème startup de Montréal ;
- Réduire les chevauchements et maintenir une neutralité par rapport aux intérêts des acteurs de l'écosystème.

■ RÉSULTATS ATTENDUS ET MESURES DE SUCCÈS

- Regagner le top 20 des écosystèmes de startups ;
- Générer des retombées économiques mesurables : nombre de startups faisant partie de la communauté BSM, nombre de scaleups, valeur des entreprises supportées (acquisitions, IPOs, entreprises privées indépendantes), nombre d'emplois créés, sorties par des fondateurs équivalent à 5 milliards de dollars d'ici 5 à 10 ans ;
- Accroissement du nombre et du niveau d'implication de grandes entreprises dans l'écosystème ;
- Accroissement des retombées du campus d'innovation centre-ville (Maison Notman).



Au début de 2018, le gouvernement du Québec a lancé un appel à projets pour la création de pôles régionaux d'innovation. OSMO et Mtl inc. se sont mises ensemble pour préparer une proposition pour la région de Montréal. La vision proposée était celle « d'un pôle d'innovation au service de l'écosystème qui place les startups et l'entrepreneur au centre de l'équation », dont le succès repose « sur la capacité à mobiliser les startups, les organismes de l'écosystème, la communauté d'affaires et la force d'être branchée sur l'international. »¹

Leur proposition, qui avait reçu l'appui de nombreux partenaires dans l'écosystème, a été retenue et le projet de pôle d'innovation pour la région de Montréal a pris le nom de Bonjour Startup Montréal.

Le document qui suit est le premier plan stratégique de Bonjour Startup Montréal. Il s'appuie sur (i) une revue systématique de la littérature et des meilleures pratiques internationales, (ii) des consultations élargies² auprès des principales parties prenantes de l'écosystème afin de les mobiliser et de dégager un consensus sur les forces et faiblesses de l'écosystème et les actions à retenir de façon prioritaire et (iii) l'expérience acquise par OSOMO et Mtl inc. et la vision de leurs dirigeants et de ceux qui les appuient.

Il est organisé de la façon suivante :

- Le chapitre 2 présente les principales conclusions de la revue de la littérature et des meilleures pratiques internationales ;
- Les chapitres 3 et 4 présentent la synthèse des consultations : forces sur lesquelles bâtir, défis à relever, actions à prioriser ;
- Le chapitre 5 présente les acquis d'OSMO et de Mtl inc. et la création de BSM ;
- Les chapitres 6 à 10 détaillent les ambitions de BSM :
 - Son positionnement dans l'écosystème,
 - Son plan d'action (l'offre de service),
 - Les grands éléments du budget,
 - La gouvernance,
 - Les mesures de succès (KPIs).

¹ Source : Document de proposition, p.2

² Voir en annexe 10 la liste des personnes rencontrées



■ 2.1 IMPORTANCE DES ÉCOSYSTÈMES D'INNOVATION ET DE STARTUPS

- L'innovation est un des déterminants principaux des gains de productivité et de la croissance économique dans les économies modernes³, en particulier dans un contexte de vieillissement de la population. C'est également devenu une source potentielle de déstabilisation majeure des entreprises établies dans un nombre croissant de secteurs ;
- Alors que les grandes entreprises étaient autrefois les principales sources de l'innovation, les jeunes entreprises innovantes - plus agiles et plus flexibles - jouent un rôle de plus en plus important dans le développement de nouveaux produits, modèles commerciaux et marchés⁴:
 - Les coûts de démarrage de nouvelles entreprises dans le secteur des technologies ont fortement diminué au cours de la dernière décennie : généralisation du modèle « Lean Startup » et des modèles d'accélérateur ;
 - La numérisation déstabilise les entreprises en place dans l'ensemble de l'économie (« software is eating the world ») ;
 - Les grandes entreprises se tournent de plus en plus vers des modèles d'innovation ouverte ;
 - La promotion de l'entrepreneuriat devient une nouvelle dimension de la mission des universités ;
 - Les gouvernements développent des agendas d'innovation dans le monde entier.
- Les écosystèmes d'innovation technologique fondés sur une interaction intense entre grandes entreprises, universités, investisseurs et organisations de soutien à l'écosystème, autour de l'émergence d'un nombre croissant d'entrepreneurs technologiques expérimentés sont devenus des moteurs de l'innovation (voir graphique 1) et un facteur de différenciation important entre les régions. Les écarts les plus significatifs ne se font pas entre pays mais entre métropoles (écosystèmes)⁵.
- Les facteurs clés de succès de ces écosystèmes sont le talent, la densité et la masse critique, les interactions, la connectivité locale et globale (clients mondiaux) et le capital « intelligent » (capital + expertise et réseaux).
- Les écosystèmes les plus dynamiques et connectés attirent talents, entrepreneurs et ressources menant à un puissant processus de concentration. Il est urgent de se positionner dans la course pour ne pas être laissé pour compte.

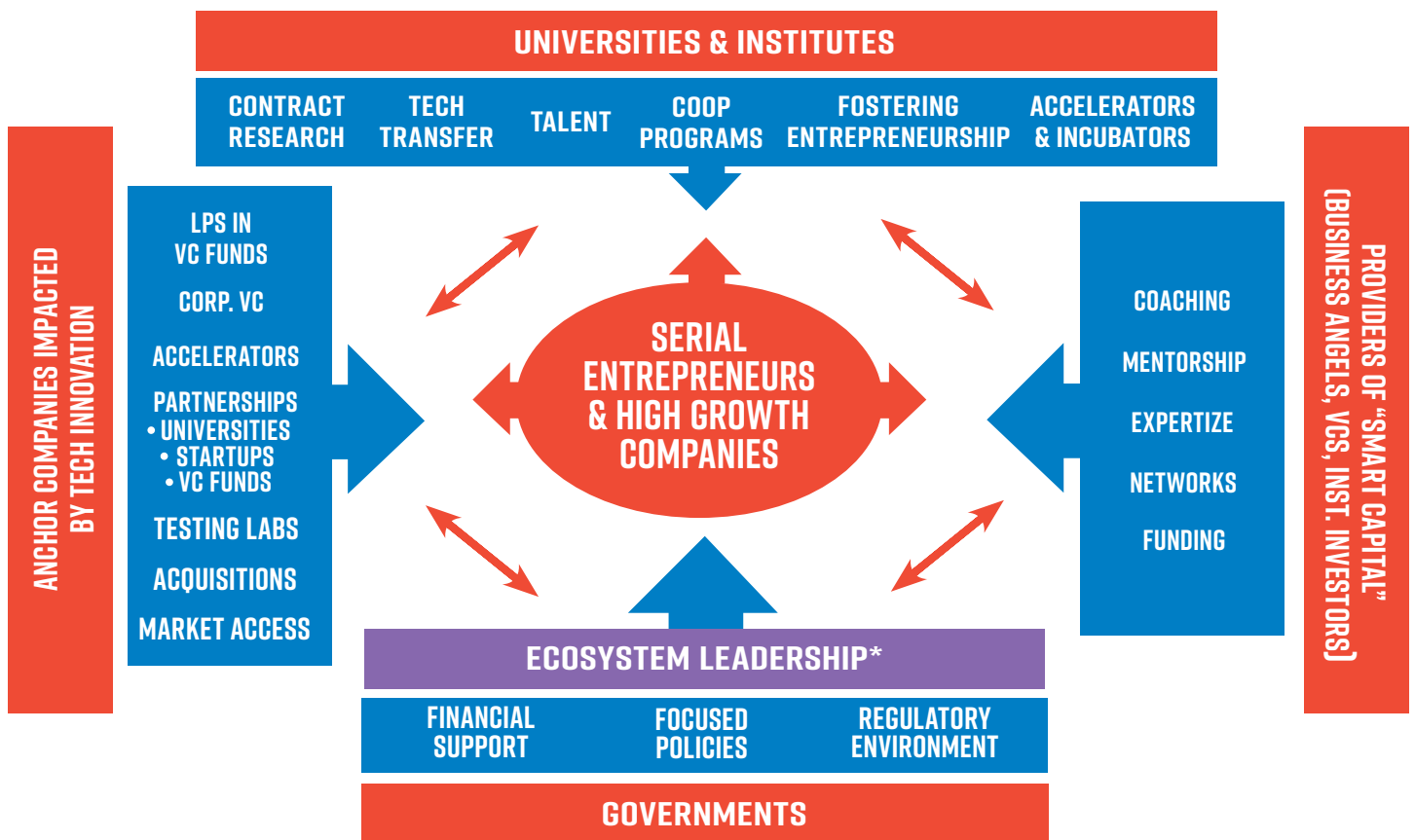
³ Pour une discussion des liens entre innovation, gains de productivité et croissance économique, voir le Rapport Jenkins, « Innovation Canada: a Call to Action », chapitre 2

⁴ Josh Lerner, « The Architecture of Innovation – The Economics of Creative Organizations », Harvard Business Review Press, 2012, chapitre 3, « The changing Face of Corporate R&D »

⁵ Pour une analyse approfondie de l'importance des écosystèmes d'innovation technologique et de leurs diverses phases de développement, voir Startup Genome, « Global Startup Ecosystem Report 2017 », p. 9-27



Graphique 1
 Les composantes des écosystèmes d'innovation technologique⁶



□ Les écosystèmes de startups se développent par phases. Au cours de la phase initiale, la phase d'activation, les objectifs à privilégier sont de soutenir l'esprit d'entreprise, de renforcer les liens locaux et la communauté d'entrepreneurs, de développer la densité, de fournir un financement de démarrage et de série A et de se connecter aux savoirs, aux réseaux et aux sources de financement mondiaux⁷. Dans la phase ultérieure de globalisation, la connexion avec les leaders mondiaux devient une des principales priorités tandis que se développe la capacité d'attraction de ressources extérieures.

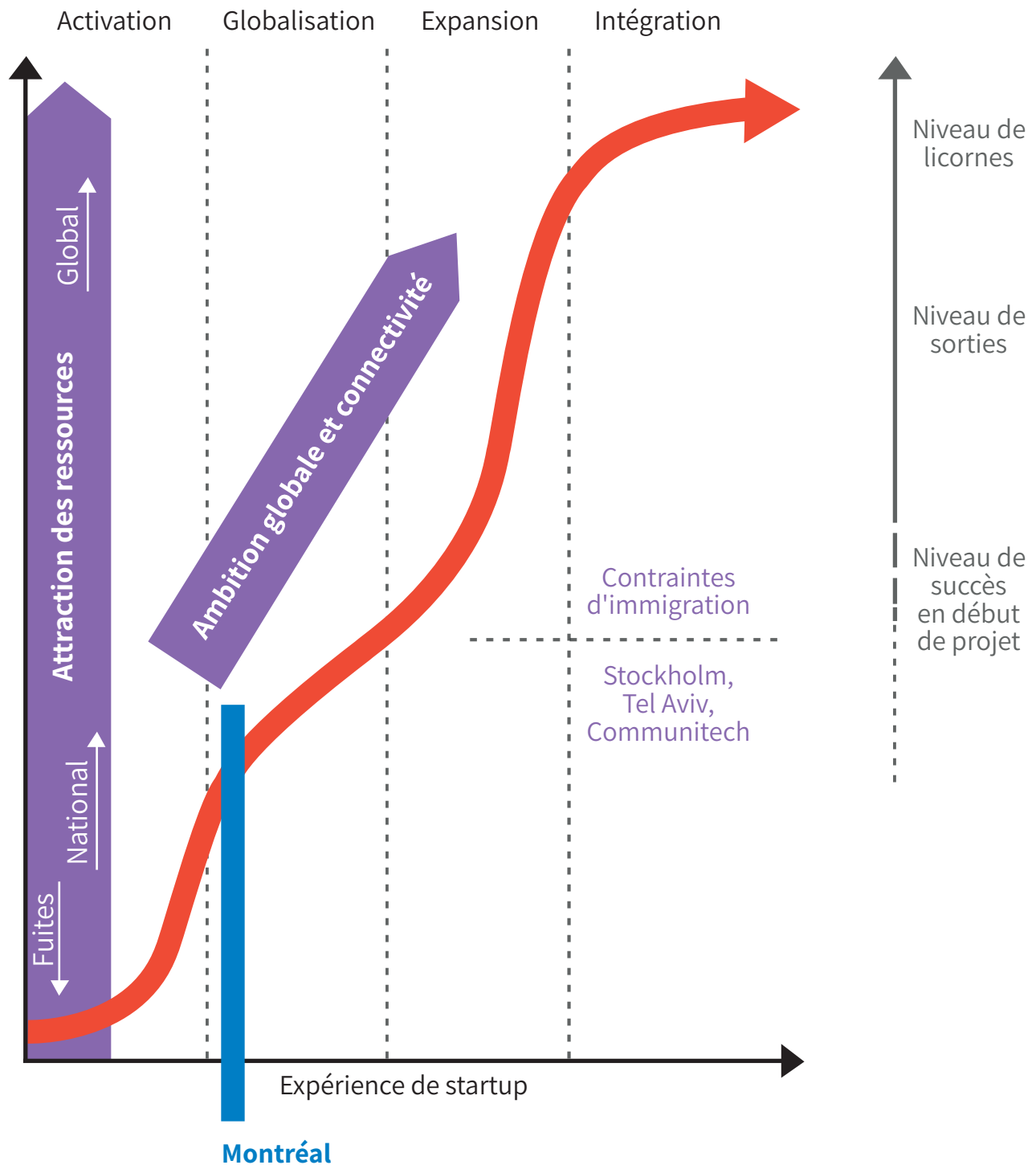
Montréal en est au début de la phase de globalisation⁸.

⁶ Source : Tech Innovation Platform (TIP), « Executive Summary, 2016 »

⁷ Ibid, p. 14-19

⁸ Startup Genome, « Montreal Ecosystem Analysis », 2017

Les phases de développement des écosystèmes et le positionnement de Montréal



- Après de premières vagues de développement technologique dominées par les grandes plateformes web horizontales telles Google et Facebook, la « troisième vague », telle que baptisée par Steve Case, repose davantage sur du deep tech et des verticaux. Elle fait davantage de place aux savoirs des entreprises établies et à des fondateurs plus âgés et qui ont des niveaux de formation plus élevés (2^e et 3^e cycles universitaires)⁹.

⁹ Startup Genome, « Global Startup Ecosystem Report 2018 », p. 8-12

■ 2.2 ENJEUX PARTICULIERS AU CANADA, AU QUÉBEC ET À MONTRÉAL

Alors qu'il figure parmi les premiers pays de l'OCDE pour la R&D publique et les publications de recherche, le Canada tire de l'arrière pour les autres indices d'innovation : R&D privée, collaborations universités-entreprises, brevets et développement de produits et la situation s'est sensiblement dégradée depuis dix ans. Parallèlement, les écarts de productivité entre le Canada et les États-Unis ne cessent de se creuser (voir annexe 1).

La situation est encore plus préoccupante au Québec puisqu'entre 1997 et 2016, les gains de productivité au Québec mesurés en \$ par heure travaillée ont été de 25% inférieurs à ceux de l'Ontario (6,34 vs. 8,56) et que cette différence est totalement due, et au-delà, à l'écart de gains de productivité multifactorielle qui ont été plus de trois fois supérieurs en Ontario (3,59 vs. 1,14). Or la productivité multifactorielle est la composante de la productivité qui est directement liée à l'innovation (voir annexe 1, dernier graphique¹⁰).

Ces constatations ne rendent que plus urgent le renforcement des écosystèmes entrepreneuriaux d'innovation au Canada. Il est intéressant de noter que le Canada figure parmi les meilleurs pour ce qui est de l'ambition entrepreneuriale (annexe 1, premier graphique). C'est un terreau favorable sur lequel bâtir.

Du côté du Québec, le rapport du Global Entrepreneurship Monitor sur la « Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise »¹¹ montre que le Québec et le Canada figurent dans le peloton de tête (les quatre premières) des économies comparables pour (i) la proportion d'entrepreneurs dans la population totale et (ii) la proportion d'investisseurs informels (famille, amis et anges investisseurs) dans la population totale et (iii) l'orientation vers l'international.

Toutefois, la situation est moins favorable si on regarde la proportion d'entrepreneurs dont l'entreprise est dans un secteur de moyenne ou haute intensité technologique : le reste du Canada est respectivement en positions 6 et 7 pour les entrepreneurs établis et émergents et le Québec en positions 15 et 18.

Ces données sont pour le Québec dans son ensemble. Elles montrent qu'il y a une bonne base entrepreneuriale sur laquelle bâtir mais que des enjeux demeurent du côté de l'entrepreneuriat technologique.

L'écosystème montréalais de l'entrepreneuriat est très différent et beaucoup plus développé que dans le reste du Québec. Au cours des dernières années, une offre de soutien abondante s'est mise en place (financement, services de soutien, activités) tant par des acteurs publics que privés, que dans le cadre d'initiatives structurées ou informelles. La communauté d'affaires montréalaise s'est récemment mobilisée autour des startups en particulier, offrant un appui financier, du coaching, du mentorat et des connexions de grande valeur. Cette collaboration naissante doit être soutenue avec finesse. L'écosystème montréalais s'est aussi spécialisé, avec des acteurs nichés dans des secteurs d'activités de pointe (ville intelligente, fintech, intelligence artificielle, tourisme, culture, divertissement, impact social, etc.).

L'écosystème montréalais a fait beaucoup de progrès depuis 10 ans (voir ci-haut schéma « Les phases de développement des écosystèmes et le positionnement de Montréal »), mais est aujourd'hui à un stade de maturité faible comparativement à des écosystèmes de taille similaire mais qui ont été développés depuis plus longtemps tels que Stockholm, Toronto/Waterloo, Tel-Aviv ou Amsterdam.

De fait, Montréal a glissé du 20^e rang en 2016 au 44^e rang du classement de Startup Genome en 2018¹². Cet état de la situation s'explique principalement, mais pas seulement, par l'entrée de nouvelles villes dans le classement entre 2016 et 2018 (voir tableau du top 20 en 2018 de Startup Genome en annexe 2).

¹⁰ Source : HEC Montréal, Centre de la productivité et de la prospérité, « Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2018 »

¹¹ Global Entrepreneurship Monitor, « Situation de l'activité entrepreneuriale québécoise », 2017

¹² Global Startup Ecosystem Report 2018

■ 2.3 MEILLEURES PRATIQUES INTERNATIONALES POUR DÉVELOPPER LES ÉCOSYSTÈMES D'INNOVATION ET DE STARTUPS

L'urgence d'entrer dans la course pour bâtir des écosystèmes performants a été très largement perçue à travers le monde et un grand nombre de métropoles ont entrepris des démarches particulières, sous leadership du public et du privé, de façon à soutenir le développement de leur écosystème d'innovation technologique.

De façon à en tirer des leçons, nous avons passé en revue des écosystèmes de taille comparable à Montréal et au Québec qui figurent parmi les top 20 de Startup Genome et ont eu tendance à progresser : Amsterdam, Stockholm, Tel Aviv/Israël et Toronto/Waterloo. Nous avons également regardé les expériences de Londres (Tech City) et Paris (French Tech).

Les leçons apprises à la lecture de ces expériences ont été rassemblées en trois têtes de chapitre : la démarche, les actions priorisées et l'ampleur de l'effort.

■ 2.3.1 LA DÉMARCHE

Les situations diffèrent assez largement en raison des contextes historiques et de culture administrative, toutefois les traits communs suivants se dégagent¹³:

- L'importance du **leadership public et privé** pour démarrer le processus : à Amsterdam, le maire d'Amsterdam et des leaders du secteur privé ont donné la première impulsion. On se souvient du rôle de David Cameron pour positionner Londres comme la Tech City ou de celui d'Emmanuel Macron pour lancer la French Tech. Communitech a démarré sous le leadership des CEO d'OpenText, RIM et Christie Digital. MaRS a été lancé par des leaders du secteur privé à Toronto ;
- Un large processus de **mobilisation** des diverses parties prenantes de l'écosystème de façon à dégager une adhésion autour des objectifs poursuivis, puis des priorités retenues ;
- Une démarche structurée basée sur une analyse des forces, des faiblesses de l'écosystème et sur les ambitions et objectifs poursuivis pour **dégager des priorités et établir un programme d'actions**. L'inventaire des ressources de l'écosystème et un benchmarking rigoureux par rapport à des écosystèmes comparables jouent un rôle important pour amorcer cette étape ;
- Un mode de fonctionnement entrepreneurial et une gouvernance légère et efficace** : recruter une équipe capable de fonctionner comme une startup, capable d'expérimenter et de s'adapter aux besoins de l'écosystème, sans perdre de vue les objectifs et la nécessité de mesurer les résultats ; avoir des mécanismes de supervision (gouvernance) qui regroupent le leadership des secteurs public et privé et prodiguent de façon efficace les appuis, les orientations et le feedback dont l'équipe de gestion a besoin ;

¹³ Les deux principaux architectes de Startup Amsterdam ont ramassé l'ensemble de leur démarche dans un livre : Bas Beekman et Ruben Nieuwenhuis « The rôle of local government in entrepreneurial ecosystems », octobre 2017. Ce paragraphe s'en inspire, tout en faisant des rapprochements avec les autres écosystèmes

- Des métriques de performance adaptées :** de bonnes métriques de performance (KPI) sont essentielles pour soutenir la dimension entrepreneuriale et pour justifier les soutiens. Les objectifs ultimes sont la création de richesse et la croissance économique et de l'emploi. Les objectifs intermédiaires correspondant au renforcement de l'écosystème, l'intensification des collaborations, etc. sont plus difficiles à cerner et mesurer. Un travail constant doit être fait pour définir et continuellement adapter les métriques qui leur correspondent.

■ 2.3.2 LES RÉSULTATS

On trouvera en annexe 2 une synthèse des actions prioritaires retenues par Amsterdam (Startup Amsterdam), Londres (TechCity), Paris (la French Tech), Israël (Startup Nation Central), Communittech et MaRS Discovery District.

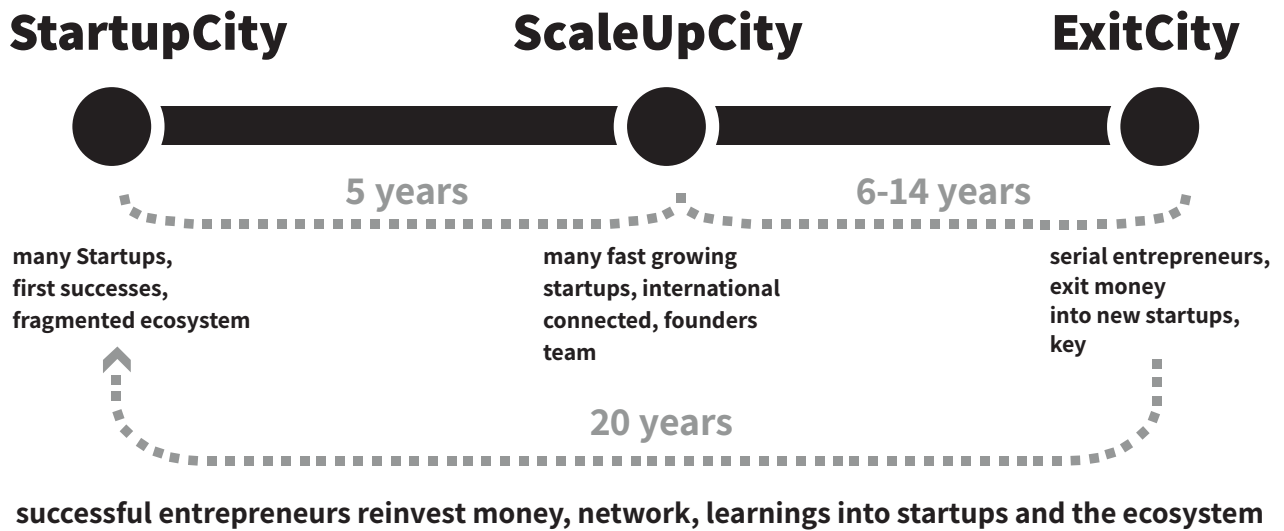
Ils diffèrent les uns des autres, mais, à des degrés divers, ont en commun de mettre en avant les dimensions suivantes :

- L'accès à l'information sur l'écosystème pour les entrepreneurs et toutes les ressources internes et externes ;
- La promotion internationale de l'écosystème, le branding et l'accès aux marchés mondiaux ;
- L'élargissement de la base de talents ;
- Un ou plusieurs hubs physiques pour concentrer les activités et soutenir la collaboration entre les diverses parties prenantes de l'écosystème : startups, grandes entreprises, investisseurs, universités et gouvernements ;
- Un rôle de vigie et de représentation auprès des gouvernements.

En outre, en fonction des besoins de l'écosystème et des situations de complémentarité avec d'autres organismes, chaque organisme s'est concentré sur des services spécifiques à rendre aux entrepreneurs :

- Startups, scaleups (Future Fifty) et Fintech à Londres ;
- Accès au financement et transformation des institutions publiques pour les rapprocher des startups à Paris ;
- Connectivité locale et interfaces avec les grandes entreprises et les gouvernements comme acheteurs à Amsterdam ;
- Services aux entrepreneurs et hubs physiques pour attirer les grandes entreprises à Communittech et à MaRS.

Pour tous, l'objectif final est de susciter un nombre croissant d'entrepreneurs à succès qui réinvestiront richesse, réseaux et savoir-faire dans l'écosystème comme l'indique le schéma suivant :



Source : Beekman et Nieuwenhuis, op. cit. p. 162

■ 2.3.3 LES DIMENSIONS DE L'EFFORT

Coût annuel des programmes

Les coûts annuels des programmes passés en revue et pour lesquels nous avons pu avoir des informations s'étalent de 7 M\$ pour Tech Nation à 40 M\$ pour MaRS à Toronto en passant par 15 M\$ pour Melbourne, 21 M\$ pour Communitech et 28 M\$ pour Barcelone.

Contrairement aux autres, Tech Nation n'a pas de hubs physiques (il existe déjà de nombreux hubs physiques à Londres) et se concentre sur des services de représentation et de promotion et trois programmes très ciblés pour les startups et les scaleups (Future Fifty).

Dans les autres écosystèmes dont les dimensions et les stades de développement sont plus comparables à ceux de Montréal, les hubs physiques jouent un rôle important et la gamme des services offerts est plus large.

Coût annuel des programmes (en dollars canadiens)

Tech City (2016) ¹⁴	4 M£ par an = 7 M\$
Melbourne (2019) ¹⁵	15 MAUD = 15 M\$
Communitech (2017) ¹⁶	21 M\$
Barcelone ¹⁷	28 M\$
MaRS Discovery District (2017) ¹⁸	40 M\$

¹⁴Source : « Tech City UK Impact Evaluation Final Report to the Department for Digital, Culture, Media & Sport » October 2017. En 2017, Tech City est devenu Tech Nation et offre à présent des services à d'autres régions du RU au-delà de la région de Londres

¹⁵Source : SU Genome | ¹⁶Source : Rapport annuel | ¹⁷Source : SU Genome | ¹⁸Source : États financiers

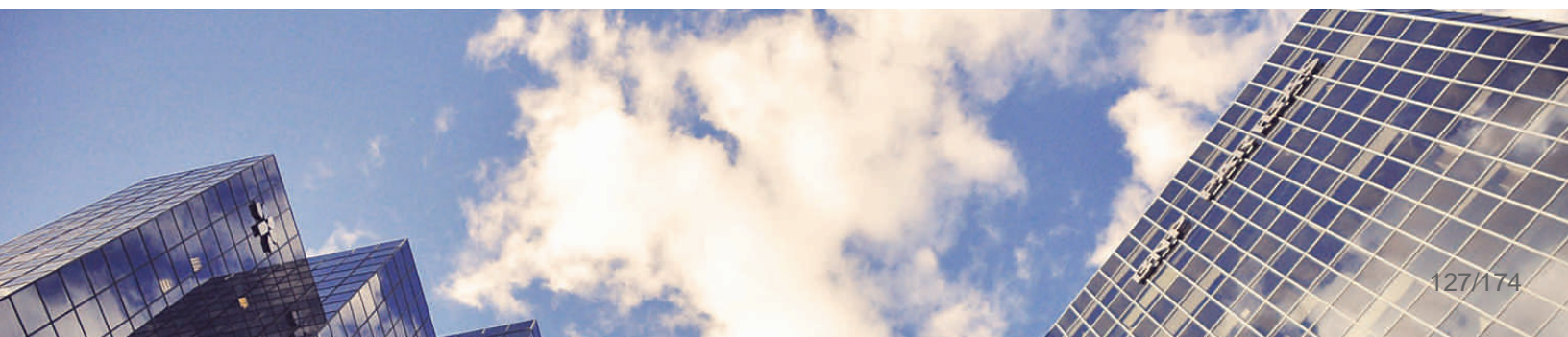
Profil des équipes de direction

Un élément important à souligner est la relative séniorité des équipes de direction comme l'illustrent les profils des dirigeants de Communitech et de MaRS résumés dans les tableaux qui suivent et leurs niveaux de salaire (annexe 3).

Les membres de ces équipes ont en général occupé par le passé des positions seniors dans des entreprises privées, des fonds de capital de risque ou des organismes de développement économique.

Profils de l'équipe de direction de Communitech (2019)

Position à Communitech	Expérience préalable
Iain Klugman President and CEO (20014-present)	Executive Director, Communications CBC, 2003-2006 CEO & President, Ontario Tourism (2001-2003) Director Global Branding and Advertising, Nortel (1996-2001)
Glenn Smith Vice President, Corporate Innovation and Client Success (2017-present) VP Enterprises Services (2014-2017) Business driven commercialization (2010-2014)	Business Development, Ontario Center of Excellence Business Development, Institut National d'optique (2001-2009) Director Sales and Marketing, Huron Technologies (2003-2007) North America Sales and Marketing Managers, Ansys Inc. (1999-2003)
Steve Currie Chief Innovation Officer (2014-present) VP Venture Services (2010-2013)	VP Marketing, Miovision Tech (2013-2014) Director marketing, Open Text (2007-2009) Director Product Mgmt & Strategic planning, Reynolds&R (2005-2007) VP Product Mgmt & Bus Dev, Handshake VR (2002-2005)
Avvey Peters Chief Strategy Officer (2018 – Present) Vice President, Partnerships (2017-2018) VP External Relations (2010-2016) Executive Director Comm & Gov Relations (2007-2010)	Senior Director Gov relations, U of Waterloo (2005-2007) Associate Director Comm & Marketing U of Waterloo
Kevin Tuer Vice President Strategic Initiatives (2014-present) Managing Director Canada's Open Data Exchange (2014-present) VP Digital Media (2009-2014)	Director of Engineering, Novint Technologies (2007-2008) CTO & Co founder, Handshake VR (2001-2007) President, Alliance Technologies (1999-2000) VP Engineering, Control Advancement (1995-1999)
Rick Coccimiglio CFO (2014-present)	Director of Finance, Lone Wolf Real Estate Technologies (2009-2014) Account Manager, Technology Group, RBC (2004-2009)





Profils de l'équipe de direction de MaRS Discovery District (2019)

Position à MaRS Discovery District	Expérience préalable
Yung Wu CEO (2017-present)	Chairman NFQ Ventures Chairman&CEO Casteck Software (1990-2008) Board member: OMERS, Antibe Therapeutics, Greenshield Canada
Salim Teja President Venture Services (2013-2019)	VP Corp Dev Digital, Indigo (2013) Managing Partner, Decode Ventures (2011-2013) COO CX Digital Media (2009-2011) COO b5media (2007-2009) Partner Brightspark (2003-2007)
Grace Lee Reynolds COO & CFO (2011-present)	Director Finance, University Health Network (2006-2011) Director Finance SickKids Foundation (1998-2006)
Ronald Dizy SVP Partnerships & Managing Director, Advanced Energy (2014-present)	President & CEO, Enbala Power Network (2007-2014) Partner, Celtic House Venture Partners (2000-2007) Portfolio Manager, OTPP (1998-2000) Founder, Partner, Altera System Corp (1992-1998)
Ilse Treurnicht CEO (2005-2017)	CEO, Primaxis Technology Ventures (1999-2005)
Joanne Thomsen VP Talent (2011-present) Director Human Resources (2009-2011)	VP Human Resources, Mash Media (2007-2009) Senior Human Resource Business Partner BMO (1999-2006)
Usha Srinivasan VP Venture & Talent programs (2008-present)	Research Manager, Frost and Sullivan (2003-2008) President Sustainable Development solutions (2001-2003)
Jonathan Dogterom Managing Director, Cleantech and Physical Sciences Venture (2010-present)	Director of Business Development, Hydrogenics (2002-2010)

Comme ce fut le cas dans d'autres métropoles comme Amsterdam, la démarche suivie pour élaborer ce plan stratégique avait un double objectif de mobiliser les principaux acteurs de l'écosystème, de bâtir un consensus autour de la lecture des forces et des défis de Montréal et des actions à sélectionner en priorité et du rôle que devrait jouer BSM pour contribuer à leur mise en œuvre.

Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur une lecture approfondie des rapports existants sur l'écosystème québécois et montréalais, sur la revue des meilleures pratiques internationales et sur une consultation des principaux acteurs de l'écosystème soit en groupes de discussion (accélérateurs et incubateurs, investisseurs, entrepreneurs), soit par des rencontres individuelles avec les principales organisations que l'on trouvera dans le graphique sur le positionnement de BSM dans l'écosystème.

Les paragraphes qui suivent (atouts, défis, actions prioritaires) sont les résultats de cette démarche.

■ 3.1 LES ATOUTS DE DÉPART DE MONTRÉAL ET LE CHEMIN PARCOURU DEPUIS 10 ANS

- Montréal est une grande métropole culturelle, ouverte et diverse dont le rayonnement international est avéré. C'est une métropole économique et c'est la grande ville la plus abordable en Amérique du Nord¹⁹. C'est également une grande ville universitaire avec quatre grandes universités francophones et anglophones au centre-ville. En 2017, elle a été reconnue comme la meilleure ville étudiante au monde²⁰.
- Au cours de la dernière décennie, elle a connu un grand essor entrepreneurial : accélérateurs, développement de communautés entrepreneuriales, densité de startups, ces activités étant majoritairement situées au centre-ville. On se doit de mentionner certaines initiatives porteuses, menées par des individus engagés, qui ont jeté les bases de ce développement comme la Maison Notman (créée par OSMO), le Startupfest qui a attiré l'attention sur Montréal, Montréal Newtech et de nombreux autres bâtisseurs de communautés. En 2016, le Rapport Startup Genome plaçait Montréal parmi les 20 premiers écosystèmes de startups au monde²¹.
- Parallèlement, sous l'impulsion des politiques publiques et des investisseurs institutionnels de la place, la chaîne de financement pour les entreprises technologiques en démarrage s'est renouvelée et renforcée avec une forte participation de fonds privés indépendants locaux et internationaux et d'anges investisseurs. Le Québec, qui représente 20% du PIB canadien a attiré 30% des montants investis en capital de risque au Canada en 2016, 38% en 2017 et 30% en 2018²².

¹⁹ Source : Montréal International, Rapport KPMG 2013

²⁰ Classement QS Best Student Cities 2017

²¹ Source : Startup Genome Global Report 2016

²² Source : CVCA

- Le Canada et plus particulièrement le Québec et Montréal sont la scène, depuis quelques années, d'une effervescence jamais vue dans le secteur de l'intelligence artificielle (IA) d'abord au niveau de la recherche et de l'investissement par les gouvernements, puis au niveau de l'attraction de grandes entreprises et de la création de startups. Selon des rapports internationaux, Montréal compte la plus grande concentration de chercheurs en IA²³. Cet essor confère à l'écosystème montréalais une notoriété et une visibilité internationales de premier plan²⁴.
- Enfin, Montréal a vu ces dernières années la mise en place de plusieurs hubs physiques centrés sur l'innovation, le développement de communautés entrepreneuriales et l'attraction de grandes entreprises. La plupart de ces projets sont en cours de développement et tous sont situés au centre-ville ou dans le sud-ouest autour de l'ÉTS, ce qui achève de donner au centre-ville de Montréal une densité culturelle, universitaire, entrepreneuriale et d'innovation de premier plan (voir carte en annexe 4) :
 - Dans le Mile-Ex autour de l'intelligence artificielle ;
 - Au centre-ville : la Maison Notman, la place Ville-Marie autour de l'Espace CDPQ, de l'espace de la BDC et de la Station Fintech, plus récemment Zù (Lune Rouge) dans le Complexe de la Maison Alcan ;
 - Dans le sud-ouest autour de l'ÉTS : le Centech et les projets de hub Cleantech autour du bassin Peel et de la Piscine dans l'édifice Rodier.

■ 3.2 LES DÉFIS

Malgré ces atouts incontestables, l'écosystème montréalais d'innovation et de startups technologiques fait face aux défis suivants qui ont été confirmés lors des consultations menées pour rédiger ce plan stratégique :

- L'écosystème est éclaté et manque de visibilité tant à l'interne qu'à l'externe. Il est difficile tant pour les entrepreneurs locaux que pour les ressources qui pourraient venir de l'extérieur (startups, talent) de s'y retrouver.
 - Les écosystèmes les plus performants offrent une gamme étendue de services structurés aux entrepreneurs et l'information est le plus souvent accessible via une même plateforme²⁵. Rien de tel n'existe à Montréal et il est difficile d'avoir une vue d'ensemble de ce qui existe et de ce qui manque.
 - Il y a un grand besoin d'agrégation des informations, de coordination, de promotion à l'international, de vigie stratégique pour identifier les besoins changeants de l'écosystème et de représentation de l'écosystème auprès des gouvernements²⁶.
 - Il y a un besoin de partage d'information et d'éducation, au sein de l'écosystème, pour dégager des aspirations communes.

²³ Source: « Stratégie pour l'essor de l'écosystème québécois en intelligence artificielle », mai 2018

²⁴ Cette visibilité vient à nouveau d'être rehaussée par l'attribution du Prix Turing à Yoshua Bengio, Geoffrey Hinton et Yann Le Cun

²⁵ Voir en annexe 6 la liste des services aux entrepreneurs offerts par Communitech (Kitchener-Waterloo)

²⁶ Les consultations ont fait ressortir l'importance de représentations qui soient liées à l'ensemble de l'écosystème et qui ne soient pas liées à des groupes d'intérêt particuliers

- Comme tous les écosystèmes en expansion, Montréal fait face à un défi d'accès au talent tant technique que managérial : défis de formation, d'attraction et de rétention.
- Montréal qui figurait parmi les 20 écosystèmes les plus performants du Startup Genome Global Report 2016 est tombé à la 44^e place dans le rapport de 2018²⁷. Ce rapport a identifié deux grands facteurs de succès pour lesquels Montréal sous-performe par rapport à des écosystèmes comparables (voir annexe 5)²⁸:
 - La connectivité locale, c'est-à-dire le sens de communauté et le niveau de support réciproque que les entrepreneurs, les investisseurs et autres experts de l'écosystème sont en mesure de s'apporter. Ces éléments résultent de l'intensité des interactions et du sens de la communauté qui prévalent dans l'écosystème et aussi de la densité de relations plus spécifiques entre les participants, que ce soit des relations un à un ou au sein de groupes organisés de services aux entrepreneurs (peer-to-peer learning structuré) ;
 - La connectivité globale, c'est-à-dire l'intensité des relations avec les écosystèmes globaux. Celle-ci résulte de l'intensité des connexions des entrepreneurs locaux avec ces écosystèmes et de la capacité d'attirer des entrepreneurs globaux. La connectivité globale est intimement liée à l'accès aux marchés globaux, au taux de croissance des entreprises et à la taille des sorties²⁹.
- L'effervescence entrepreneuriale et la densité de startups se sont fortement accrues à Montréal ces dernières années. En revanche, peu de grandes sorties et peu de grandes entreprises technologiques indépendantes en ont encore résulté. Comme de nombreux autres écosystèmes, Montréal fait face au défi de faire grandir un nombre croissant d'entreprises émergentes (scaleups).
- Après des phases d'expansion technologique dominées par les grandes plateformes basées sur le web, la phase actuelle ou troisième vague selon les termes de Steve Case est davantage basée sur des écosystèmes verticaux où le savoir des grandes entreprises établies et leurs connexions avec l'écosystème des startups prennent plus d'importance. Or, Montréal compte relativement peu de grandes entreprises et celles-ci sont encore relativement peu impliquées dans l'écosystème.
- Les expériences de certains des écosystèmes les plus performants (plusieurs sites à New York, Station F à Paris, Communitech, MaRS) montrent l'importance des hubs physiques pour attirer startups, scaleups et grandes entreprises établies, intensifier les collaborations et dynamiser l'écosystème. Un des défis de Montréal est de s'organiser pour soutenir le développement de ses hubs physiques et en tirer le meilleur parti.
- Profiter pleinement de la richesse de la diversité montréalaise et dépasser la dualité francophone/anglophone demeure un défi. La surmonter contribuerait à accroître la connectivité locale et globale.

²⁷ Cette chute brutale est partiellement due à l'ajout de nouveaux critères et à la prise en compte d'un nombre plus important de concurrents. Toutefois, dans les mêmes conditions, Toronto et Vancouver sont restés dans les 20 premiers et ont même légèrement progressé.

²⁸ Source : Startup Genome, « Montreal Ecosystem Assessment », Mai 2018

²⁹ Voir Startup Genome, « Global Startup Report 2018 », p. 20-28

Le tableau suivant fait la synthèse des performances de Vancouver, Toronto et Montréal pour chacune des métriques utilisées par Startup Genome dans son Global Report 2017.

Comparaison des performances de Vancouver, Toronto/Waterloo et Montréal

	Vancouver	Toronto/Waterloo	Montreal
Performance			
Ecosystem Value (\$bn)	9,0	7,2	4,1
Nb of Startup (k)	0,8-1,1	2,1-2,7	0,8-1,4
Growth Index	4,3	4,7	5,8
Funding			
ES Funding per Startup (\$k)	334	443	123
ES funding growth index	4,9	4,5	4,4
Experienced VC firm index	7,6	8,1	8,0
Market reach			
Foreign customers	57%	42%	24%
Global connections index	7,9	6,1	5,8
Talent			
Experienced Software engineers	70%	68%	59%
Software engineer salary (\$k)	55	56	49
Experienced growth employees	59%	54%	49%
Visa success rate	69%	30%	58%
Startup experience			
Startup experience index	5,6	4,9	4,7
Founders demographics			
Women founders	12%	19%	12%
Immigrant founders	30%	23%	33%
Resource attraction			
Entrepreneurs attraction index	165	350	170
Startup attraction index	14	17	11

Source : Startup Genome Global Report 2017

On y note la faiblesse relative de Montréal pour la valeur de l'écosystème (valeur cumulée des startups et des sorties), le global market reach et la capacité d'attraction. Ces dimensions ont été approfondies dans le rapport 2018 avec l'ajout des métriques de connectivité locale et globale (voir annexe 5).

LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR L'ÉCOSYSTÈME

De cette lecture du contexte et des meilleures pratiques internationales et des consultations menées au sein de l'écosystème résultent les actions prioritaires suivantes pour dynamiser l'écosystème montréalais :

1. Renforcer les fonctions d'*Ecosystem Leadership* : agrégation de l'information sur les ressources de l'écosystème, coordination, représentation auprès des gouvernements, vitrine commune, visibilité à l'interne et à l'externe, soutien à la collaboration entre les parties prenantes, vigie stratégique ;
2. Faciliter l'accès au talent, tant technique que managérial : formation, attraction, rétention ;
3. Compléter l'offre de service aux startups et à l'écosystème en portant une attention particulière aux dimensions de local connectedness et de global connectedness ;
4. Renforcer les services de soutien aux scaleups en s'inspirant des meilleures pratiques, au Canada (QG100, Lazaridis Institute) et à l'international (Future Fifty à Londres) ;
5. Développer des programmes d'innovation ouverte de façon à impliquer davantage les grandes entreprises dans l'écosystème ;
6. Renforcer la collaboration entre les diverses parties prenantes pour tirer le meilleur parti des hubs physiques qui se développent à Montréal et amplifier la connectivité locale et le sens de la communauté.

Ce n'est pas la première fois que des consultations sont menées pour déterminer quelles devraient être les actions à mener en priorité. Par le passé, la plupart de ces exercices de table ronde ont été suivis de peu de résultats. Pourquoi en serait-il autrement cette fois-ci ?

La question a été soulevée explicitement à plusieurs reprises lors des consultations et a conduit aux recommandations suivantes :

- Ces actions prennent du temps. Il est important de se donner une vision à long terme et de faire preuve de persévérance ;
- Les écosystèmes qui sont les plus performants ont su mettre les moyens pour assurer les fonctions d'écosystem leadership : financement, séniorité des équipes, appui des leaders des secteurs privés et publics³⁰. Il est important qu'il en soit de même à Montréal ;
- Il est important de se doter des métriques (KPI) appropriées et d'outils de collecte de données adéquats pour suivre la progression et mettre les efforts au bon endroit.

³⁰ Voir ci-dessus au paragraphe 2.3.3 la liste et les salaires des cadres de Communitech et de MaRS DD

ACQUIS DE LA FONDATION OSMO ET DE MTL INC. POUR CRÉER BSM

La création de BSM s'appuie sur les acquis de OSMO et de Mtl inc. En plus des réalisations et de l'ancrage des organisations dans la communauté startups, ce regroupement permet à BSM de bénéficier des compétences et expériences complémentaires de deux gestionnaires aguerris : Patrick Gagné, PDG d'OSMO et Liette Lamonde, directrice générale de Mtl inc.

Patrick Gagné : entrepreneur engagé, leader du secteur technologique, il possède un vaste réseau dans le secteur de la technologie et des startups et une attitude de générateur d'opportunités.

Liette Lamonde : impliquée depuis 20 ans auprès des entrepreneurs, opératrice qui gère une organisation philanthropique reconnue pour la qualité et la pertinence de ses services, elle possède un vaste réseau dans le Québec inc. et une attitude de collaboration qui inspire confiance.

■ 5.1 LA FONDATION OSMO

Fondée en 2009, la Fondation OSMO a toujours cru que le développement d'écosystèmes startups devait passer par l'ouverture et la collaboration et qu'il pouvait bénéficier d'un certain chaos ; d'où l'origine du nom OSMO, de l'osmose. En créant la Maison Notman, OSMO ouvrait 30 000 pieds carrés à la communauté startup montréalaise, fournissant ainsi une infrastructure pour les entrepreneurs et l'écosystème.

OSMO s'est donné la mission de soutenir et enrichir l'écosystème des entreprises en démarrage en mettant à la disposition des membres de la communauté un campus dynamique et inclusif, où la collaboration et le partage de connaissances sont mis de l'avant pour assurer un futur économique diversifié et prospère à Montréal.

OSMO a eu un impact majeur sur l'enrichissement des connaissances et le développement des écosystèmes startups montréalais et québécois depuis son lancement en 2009.

Les réalisations de OSMO pertinentes pour BSM incluent les dimensions suivantes :

Au cours des 5 dernières années, la Maison Notman :

- A reçu plus de 70 000 visiteurs, dont 25 000 par année depuis 2017 ; ce nombre représente 56% des 45 000 membres de groupes Meetup par an sur l'ensemble de l'écosystème ;
- A tenu plus de 1 000 activités de formation en entrepreneuriat et hackathons ;
- Est devenue un des deux partenaires de Google for Entrepreneurs au Canada ;

- A donné naissance à Startupfest, Open House MTL, TechAide pour Centraide, au Cercle de jeunes fondateurs ainsi qu'aux Montreal Community Startup Awards ;
- A contribué au démarrage de plus de 150 startups, dont PasswordBox, Sonder, Bus.com, TransitApp et Element AI, qui ont attiré des financements de plus de 350 millions \$ et créé plus de 1000 nouveaux emplois.
- En même temps qu'elle livrait tous ces services aux entrepreneurs et aux startups, OSMO a entrepris la mise en place de programmes d'innovation ouverte pour les grandes entreprises dont la Banque Nationale du Canada, Agropur, Cascades et L'Oréal.

■ 5.2 LA FONDATION MTL INC.

La Fondation Mtl inc. a pour mission de propulser vers le succès les jeunes entrepreneurs montréalais les plus prometteurs par des bourses, l'accès à un réseau d'affaires de haut niveau et l'expertise de gens d'affaires chevronnés.

Les acquis de Mtl inc. pertinents pour BSM incluent :

- Un programme de financement pre-seed des startups sous forme de bourses, sans prise de participation ;
- Un groupe de 400 femmes et hommes d'affaires bénévoles pour le coaching de startups ou la participation à des comités aviseurs ;
- Une capacité à mener des campagnes de financement philanthropique auprès des grandes entreprises (85% du financement de Mtl inc. est privé) ;
- La connexion des startups avec les grandes entreprises et PME ;
- Des programmes de peer-to-peer learning éprouvés (coaching de groupe, formations, co-développement) ;
- Des activités et événements de connexion entre startups ainsi qu'avec la communauté d'affaires ;
- Un programme pour faciliter l'accès au financement pour les startups ;
- Un programme d'entrepreneuriat féminin.

LE POSITIONNEMENT DE BSM AU SEIN DE L'ÉCOSYSTÈME MONTRÉALAIS

Bâtissant sur les acquis qui précèdent et compte tenu des recommandations qui lui ont été faites durant la phase de consultation sur les actions à prioriser au niveau de l'écosystème des startups technologiques, BSM a pour ambition :

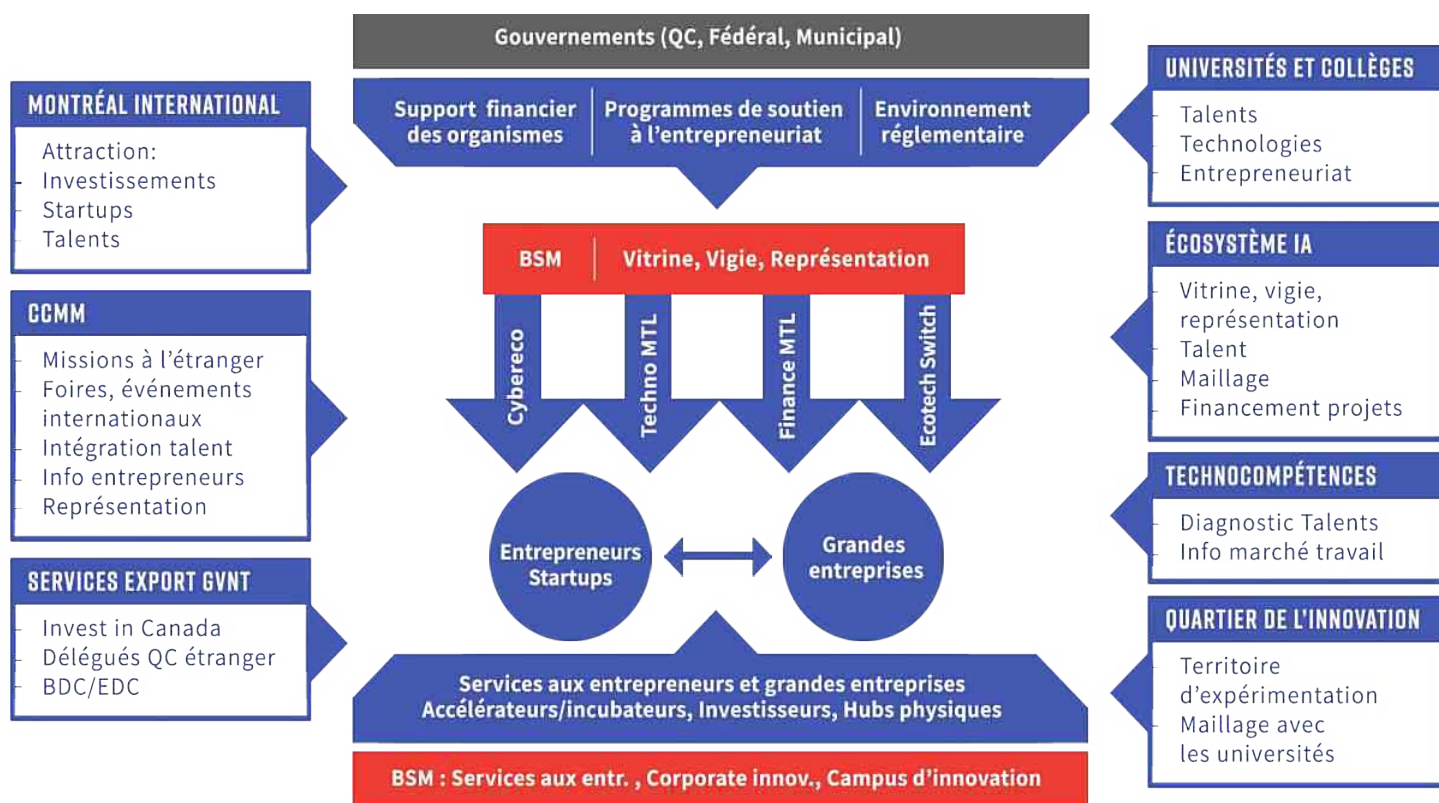
- D'assumer le rôle d'*Ecosystem Leadership* ;
- De continuer à offrir des services ciblés aux entrepreneurs et à en déployer de nouveaux en direct ou en collaboration avec d'autres organismes pour répondre à des lacunes identifiées ;
- D'offrir des services d'innovation ouverte aux grandes entreprises ;
- De donner de l'expansion à son hub physique de façon à attirer startups, scaleups et grandes entreprises et stimuler la collaboration.

■ 6.1 LES FONCTIONS DE LEADERSHIP DE L'ÉCOSYSTÈME

Au niveau de l'écosystème, conformément aux valeurs exposées ci-dessus, BSM a pour ambition de jouer un rôle fédérateur en collaboration avec les organismes qui assument déjà des fonctions transversales ou verticales au niveau de l'écosystème.



Le graphique ci-dessous illustre le positionnement visé par BSM par rapport à ces divers organismes.



Au niveau transversal, un rôle particulier est joué par l'écosystème de l'intelligence artificielle (IA) étant donné que l'IA recouvre un ensemble de technologies qui peuvent être utilisées par un grand nombre de startups, de scaleups et de grandes entreprises.

Les avenues de complémentarité et de collaboration entre BSM et cet écosystème se situent à deux niveaux.

Au niveau de l'organisation du leadership et de la visibilité de l'écosystème, les analyses faites par la « Stratégie pour l'essor de l'écosystème québécois en intelligence artificielle » sur les forces et faiblesses de l'écosystème québécois d'intelligence artificielle et sur les besoins à combler sont très voisines de celles qui ont été faites ci-dessus et sont ressorties de nos consultations³¹. Aussi, et sans surprise, cette stratégie recommande la mise en place d'un nouvel organisme appelé Forum AI Québec dont deux des trois objectifs principaux sont très semblables à ceux que veut retenir BSM au niveau de l'écosystème :

- Jouer un rôle de vigie et faciliter la coordination des acteurs de l'écosystème québécois en IA ;
- Faciliter l'accès à l'information sur les ressources disponibles pour les acteurs de l'écosystème en IA et favoriser leur mise en relation par l'entremise d'une vitrine commune.

On doit toutefois noter deux différences importantes : Forum IA Québec a pour champ d'intervention le Québec dans son ensemble et pas seulement Montréal et il se concentre sur l'écosystème d'intelligence artificielle tandis que BSM dessert l'ensemble de l'écosystème des startups.

³¹ « Stratégie pour l'essor de l'écosystème québécois en intelligence artificielle », mai 2018, recommandations 11 et 12 pages 73-76

Malgré ces différences, les champs d'intervention des deux organismes se recoupent très largement et une collaboration rapprochée est hautement souhaitable, notamment sur la vitrine commune, le rôle de vigie et la coordination entre les acteurs.

L'écosystème IA s'est également doté d'organismes tels que le MILA et IVADO qui ont notamment pour mission d'intensifier les interactions entre les milieux de la recherche, les grandes entreprises et les PME et startups dans le domaine de l'IA et de financer des projets de collaboration. Une interface efficace avec l'écosystème montréalais des startups technologiques est donc éminemment souhaitable pour toutes les parties.

Il en est de même des possibilités de collaboration avec SCALE AI, la super grappe d'intelligence artificielle (IA) du Canada, vouée à bâtir la prochaine génération de chaînes d'approvisionnement et à propulser la performance industrielle. Son principal rôle en est un de maillage (matching) entre centres de recherche, grandes entreprises et PME, incluant startups et scaleups, et de financement de projets.

Une bonne collaboration entre BSM et ces divers organismes pourrait également aider à « soutenir les entreprises québécoises conceptrices de solutions d'IA, notamment les startups pour qu'elles se développent, croissent et demeurent au Québec », ce qui est une des recommandations de la stratégie IA³².

Les autres organismes actifs au niveau transversal et avec lesquels BSM devra collaborer sont :

- Montréal International, qui joue un rôle central au niveau de l'attraction d'investissements, de startups et de talents ;
- La Chambre de Commerce du Montréal Métropolitain (CCMM) qui a des fonctions de lead pour les missions à l'étranger et la participation à des foires et des événements internationaux, a mis en place, en partenariat avec le Gouvernement du Québec un programme pour l'intégration de talents étrangers (Interconnexion) qui pourrait être étendu à l'intégration d'étudiants étrangers et développé un guide en ligne de tous les programmes gouvernementaux de soutien aux entrepreneurs (Info entrepreneurs). La CCMM joue également un rôle de représentation important auprès des gouvernements pour l'ensemble des acteurs économiques de Montréal ;
- TECHNOCompétences dont la mission est de soutenir et de promouvoir le développement de la main-d'œuvre et de l'emploi dans les technologies de l'information et des communications, en concertation avec les partenaires de l'industrie ;
- Le Quartier de l'innovation qui offre un territoire d'expérimentation technologique pour startups, grandes entreprises et le milieu académique.

Ces organismes ont été rencontrés et les bases d'une collaboration ont été jetées.

On doit noter en outre le rôle joué au niveau canadien par des organismes tels que Affaires mondiales Canada, Invest Canada, les délégations du Québec à l'étranger, la BDC et EDC pour soutenir les entreprises dans leur expansion internationale, attirer des investissements et prodiguer des conseils aux PME. Il sera important pour BSM de contribuer à relier les entreprises de l'écosystème à ces ressources.

| ³² Ibid., recommandation 6, p. 45

Au niveau vertical, les principaux organismes actifs dans l'écosystème sont les quatre grappes qui œuvrent dans le champ des technologies : TechnoMontréal, Finance-Montréal, CyberÉco, la grappe cleantech (Écotech, l'alliance Switch) et SCALE AI, la super grappe sur les chaînes d'approvisionnement soutenues par l'intelligence artificielle.

- TechnoMontréal est la grappe des technologies du Grand Montréal. Elle rassemble les acteurs des technologies du Grand Montréal autour de projets structurants, pilotés par l'industrie ;
 - TechnoMontréal a notamment donné naissance à Technopolys qui est le mouvement de promotion de l'industrie des technologies du Québec.
- Finance-Montréal est la grappe financière du Québec. Sa mission est de développer et promouvoir l'industrie des services financiers du Québec ;
 - Finance-Montréal est actuellement en train de mettre en place La Station FinTech Montréal, un espace physique situé au cœur de Montréal au 4 Place Ville-Marie et qui aura pour mission de contribuer à la croissance de jeunes entreprises du secteur de la « FinTech », à l'accélération de la transformation numérique des grandes institutions financières, à la création d'opportunités d'investissement et à l'augmentation des retombées économiques de l'écosystème FinTech.
- CyberÉco est la nouvelle grappe en cybersécurité. Son premier objectif est de faire du Québec et du Canada un collectif de talent et d'expertise en cybersécurité ;
- Écotech est la grappe des technologies propres, qui se concentre sur le développement, la commercialisation et l'utilisation des technologies propres innovantes en mobilisant tous les acteurs de l'écosystème.

Chacune de ces grappes a été rencontrée. L'objectif de BSM est de collaborer avec elles pour nourrir les fonctions de vitrine et de vigie, donner plus de visibilité à leurs activités tant à l'interne qu'au niveau international et mettre de façon efficace les startups en relation avec les services qu'elles sont en mesure d'offrir.

Enfin, les universités et collèges sont des partenaires incontournables tant comme sources de talents, de technologie et d'entrepreneuriat que comme pôles d'attraction internationaux. Tous les accélérateurs universitaires ont fait partie des consultations menées auprès des accélérateurs.

■ 6.2 LES AUTRES SERVICES OFFERTS PAR BSM

Les paragraphes qui suivent détaillent les autres services que vise à offrir BSM (services aux entrepreneurs, services d'innovation ouverte pour les grandes entreprises, services offerts au sein du hub physique de la Maison Notman) et les principes d'action qui sous-tendent sa collaboration avec les autres organismes actifs dans l'écosystème.

■ 7.1 VISION ET PRINCIPES D'ACTION

La vision de BSM est de créer un écosystème entrepreneurial durable et de calibre mondial, qui soutient l'économie du savoir et qui alimente un pipeline d'entreprises à forte croissance, pour aider Montréal à être compétitive à l'échelle internationale.

Cette vision est celle d'un organisme au service de l'écosystème qui place les startups et l'entrepreneur au centre de façon à favoriser leur accès aux ressources de cet écosystème et qui vise les objectifs que l'on trouvera ci-dessous.

Pour atteindre le succès, notre modèle doit tenir compte des organisations qui font partie de l'écosystème. Leur mobilisation ne se fera que si BSM :

- Agrège, mutualise les ressources et fait collaborer les membres de l'écosystème ;
- Apporte des solutions pertinentes et concrètes à certains des enjeux des acteurs de l'écosystème ;
- Identifie et comble, en direct ou en collaboration avec d'autres acteurs les lacunes dans l'écosystème ;
- Est inclusif et veille à intégrer les acteurs de tous les sous-secteurs et de tous les quartiers géographiques de l'écosystème startup de Montréal. Un effort particulier sera fait pour intégrer la diversité montréalaise et, tout spécialement, la dualité francophone/anglophone. À cet effet, BSM pourra s'appuyer sur le fort ancrage du tandem OSMO/Mtl inc. dans les deux communautés ;
- Réduit les chevauchements ;
- Maintient une neutralité par rapport aux intérêts des acteurs de l'écosystème.



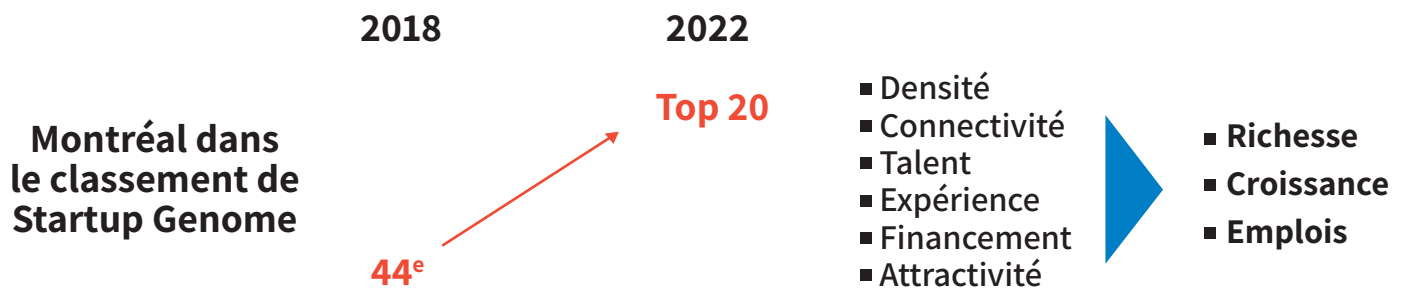
7.2 OBJECTIFS

Les grands objectifs de BSM sont les suivants :

- Créer un écosystème de calibre mondial qui atteigne le top 20 du Startup Genome et génère pour Montréal des résultats significatifs en termes d'innovation, de richesse, de croissance et d'emplois. Les principaux critères du classement de Startup Genome sont :
 - La densité (nombre de startups) et la valeur totale (valeur des entreprises + valeur des sorties) de l'écosystème ;
 - La connectivité locale et globale de l'écosystème ;
 - La disponibilité de talent expérimenté et l'expérience des fondateurs et des entreprises ;
 - La disponibilité de financement ;
 - L'attractivité.

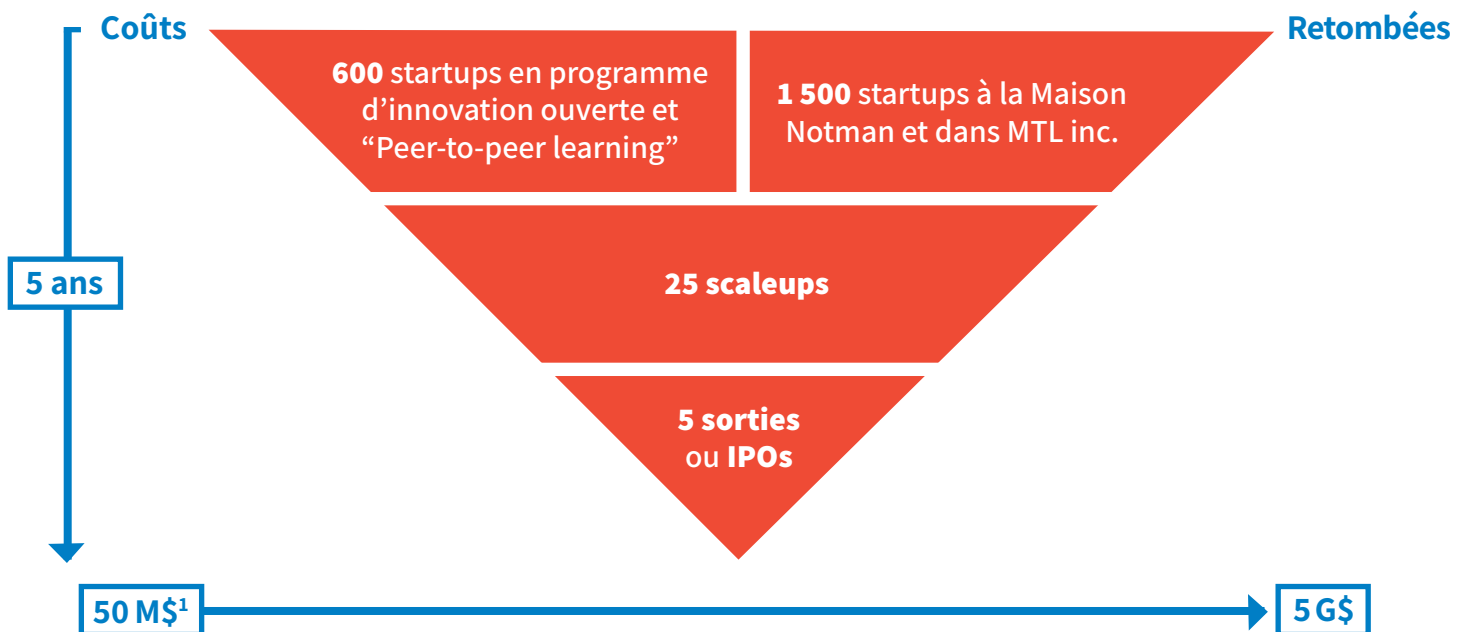
Les recherches de Startup Genome montrent que ces variables sont intimement liées à la croissance des entreprises, la création de richesse et l'emploi.

Les ambitions de BSM pour l'écosystème montréalais



- Attirer un nombre croissant d'entreprises établies à s'impliquer dans l'écosystème et accroître leur participation à son financement ;
- Générer des retombées économiques mesurables en termes de valeur de l'écosystème, de croissance économique et d'emplois. Celles-ci résulteront d'une part de la plus grande visibilité, de la meilleure collaboration et du meilleur fonctionnement de l'écosystème auxquels contribuera BSM et d'autre part de l'impact des services directement rendus par BSM aux startups et aux grandes entreprises.

Retombées économiques des services rendus par BSM aux startups et aux grandes entreprises : Horizon 2022



¹ Représente un estimé du coût total d'opération Bonjour Startup Montréal sur 5 ans

7.3 L'OFFRE DE SERVICE

L'offre de service de BSM comprend quatre grands volets :

1. Développement et représentation de l'écosystème (« Ecosystem Leadership ») ;
2. Soutien aux entrepreneurs ;
3. Innovation ouverte avec les grandes entreprises ;
4. Gestion et expansion du hub physique d'innovation centre-ville.



■ 7.3.1 DÉVELOPPEMENT ET REPRÉSENTATION DE L'ÉCOSYSTÈME (« ECOSYSTEM LEADERSHIP »)

Cette dimension d'*Ecosystem Leadership* est la première priorité identifiée lors des consultations, tant elle manque actuellement à Montréal (voir paragraphe 4). C'est aussi celle qui a été mise de l'avant dans la réponse à l'appel de projets du gouvernement.

L'objectif poursuivi par BSM sera de jouer un rôle de **rassembleur** pour **féderer les ressources** de l'écosystème et améliorer les facteurs de succès de l'écosystème identifiés ci-dessus : densité de startups et croissance des scaleups, connectivité locale et internationale, disponibilité de talents, accès au financement, visibilité internationale et capacité d'attraction (« mettre Montréal sur la carte »).

Pour ce faire, BSM travaillera en collaboration avec les principaux partenaires de l'écosystème à :

- Favoriser la **collaboration** entre les diverses parties prenantes de l'écosystème : entrepreneurs, investisseurs, grandes entreprises, universités et collèges, ressources gouvernementales ;
- Faciliter l'**accès** aux ressources de l'écosystème et, si les besoins en sont identifiés, contribuer à les compléter ;
- Rendre l'écosystème, ses ressources et ses résultats **plus visibles** localement et internationalement. S'assurer de la **collecte des données** et de la **mesure de la performance** sera une des dimensions importantes de l'action de BSM ;
- Prendre une **position de leadership** pour identifier les besoins changeants de l'écosystème, trouver les moyens de leur apporter des réponses et faire des représentations auprès des gouvernements.

Les rôles assumés par BSM seront les suivants :

- Animer l'écosystème, l'aider à réagir avec rapidité et souplesse aux changements en réalisant des activités de vigie, réflexion stratégique, concertation et promotion ;
- Travailler avec les leaders de la communauté et les divers organismes de l'écosystème pour identifier les besoins non satisfaits, bâtir des projets qui y répondent et mobiliser les ressources pour les exécuter ;
- S'assurer que les données et informations pertinentes sur l'écosystème soient collectées et rendues accessibles. Pour ce faire, BSM, en collaboration avec les partenaires pertinents de l'écosystème :
 - Réalisera un **inventaire structuré des ressources de l'écosystème** ;

- Participera aux *exercices d'étalonnage internationaux* (Startup Genome), produira le *Portrait annuel de l'écosystème* startup montréalais et mesurera la performance de l'écosystème ;
- Développera *une plateforme web* qui donnera un accès centralisé et structuré aux informations pertinentes (inventaire des ressources et des entreprises de l'écosystème, répertoires en ligne, calendrier des événements) et orientera les visiteurs ;
- En s'appuyant sur cette plateforme, construira *une vitrine de l'écosystème* qui aidera tous ceux qui, tant de l'interne que de l'externe, s'intéressent à l'écosystème montréalais, à s'orienter : entrepreneurs, talent, investisseurs, grandes entreprises, gouvernements, visiteurs ;
- Développer les actions pertinentes pour *assurer la visibilité internationale* de l'écosystème montréalais, *développer des ponts* avec les meilleurs écosystèmes internationaux et donner le maximum de *visibilité et de rayonnement aux événements montréalais et à la présence montréalaise* dans des événements internationaux ;
- Être la *voix de l'écosystème* et *faire des représentations auprès des gouvernements*.

Ces rôles ne dupliqueront pas ce qui existe déjà, mais au contraire le mettra en valeur en établissant des liens et en accroissant la visibilité des autres organisations.

■ 7.3.2 SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS

Au travers des fonctions d'*Ecosystem Leadership*, BSM visera à coordonner et mettre en valeur les services aux entrepreneurs qui existent déjà, identifier les manques et s'assurer qu'ils soient comblés.

En outre, BSM poursuivra et approfondira les services aux entrepreneurs que OS MO et Mtl inc. offrent déjà et qui ont été décrits au paragraphe 5. Il leur donnera également une dimension nouvelle grâce aux éléments suivants :

- Ouvrir à davantage de startups (et non plus seulement celles de Mtl inc.), en partenariat avec les organismes d'appui de l'écosystème, les programmes suivants :
 - Le programme de financement pre-seed sous forme de bourses sans prise de participation (l'enveloppe annuelle passera de 600 000\$ à 1 M\$ et le nombre d'entreprises en bénéficiant de 50 à 80) ;
 - Les connexions des startups avec les grandes entreprises et PME afin de favoriser une validation de marché, un projet pilote, la cocréation ou une première vente significative (le nombre de connexions passera de 150 par année à 500) ;
 - Des programmes de peer-to-peer learning pour les fondateurs de startups et les membres clé de leur équipe (coaching de groupe, formations, codéveloppement) (de 335 à 500 entrepreneurs en bénéficiant par année) ;

- La gestion, le recrutement, la mobilisation et fidélisation d'un groupe de bénévoles au profit des entrepreneurs (coaching, comité avisé). La mobilisation des fondateurs de startups afin de les convertir en donateurs et coachs bénévoles (de 400 à 650 bénévoles incluant un minimum de 100 fondateurs de startups) ;
- Des activités et événements de connexion entre startups ainsi qu'avec la communauté d'affaires (BSM poursuivra les événements de Mtl inc. tout en offrant un service de connexion au cœur des événements des organismes de l'écosystème, faisant passer le nombre de connexion de 1500 par année à 5000) ;
- Un programme d'accès au financement pour les startups (de 60 startups par année à 200) ;
- Un programme d'entrepreneuriat féminin de l'idée à l'action (de 60 femmes par année à 100).
- Les programmes d'innovation ouverte pour les grandes entreprises ouvriront de nouvelles possibilités pour les startups (voir paragraphe suivant).
- L'agrandissement de la Maison Notman d'ici 2021 créera un lieu plus grand de rassemblement et permettra de créer un hub physique qui multipliera les collisions et occasions de collaboration entre startups, scaleups et grandes entreprises.

De plus, à partir de l'inventaire des ressources de l'écosystème, BSM travaillera avec les principaux partenaires dans l'écosystème pour (i) mutualiser les ressources lorsque ceci permettra d'améliorer l'offre ou de faciliter sa livraison, (ii) identifier les lacunes et (iii) élargir l'offre de services aux entrepreneurs de façon à combler ces lacunes lorsque cela s'impose, en particulier en ce qui a trait à l'offre aux scaleups. Ces nouvelles initiatives pourront être déployées soit directement par BSM, soit avec ou par d'autres partenaires qui seront mieux placés pour le faire.

S'appuyant sur les meilleures pratiques, les grands axes de services aux entrepreneurs à considérer lors de cet exercice sont³³ :

- La formation de base des entrepreneurs – Démarrer son entreprise
- Les diverses formes de mentorat et coaching pour les entrepreneurs
- Les incubateurs et accélérateurs
- Les formations techniques
- Intelligence de marché
- Comment bâtir sa carrière
- Comment développer ses réseaux

³³ Voir en annexe 6 les services rendus par Communitech

- Comment recruter
- La vente et le marketing
- L'accès aux marchés
- L'accès au financement
- L'accès aux grandes entreprises

Dans les écosystèmes les plus performants, ces services sont rendus sous forme d'événements ou d'ateliers pratiques, par l'accès à des ressources techniques (experts) soit individuellement soit en groupes ou encore au sein de groupes de peer-to-peer learning structurés.

Les consultations ont déjà permis d'identifier un besoin important non comblé, soit celui de l'appui aux entreprises en croissance (scaleups). Des avancées importantes ont été faites ces dernières années du côté du financement avec la mise en place de fonds de croissance par Georgian Capital et iNovia et de programmes de co-investissement par les investisseurs institutionnels (CDPQ, IQ, BDC). En revanche, des besoins demeurent en termes de programmes d'accompagnement pour aider les chefs d'entreprise et leur équipe de direction à faire croître les différentes fonctions de leur organisation et accéder aux marchés internationaux.

Future Fifty à Londres³⁴ est un bon exemple d'un tel programme, largement basé sur la sélectivité, le peer-to-peer learning, l'effet de réseau et de signal. Le Lazaridis Institute Scale-up Program à Waterloo a adopté un modèle similaire. Au Québec, le modèle QG 100 est également un modèle basé sur la sélectivité, le peer-to-peer learning et l'effet de réseau. Il s'adresse à des entreprises d'une certaine taille (au moins 25 M\$ de revenus) et de tous les secteurs et se concentre sur la dynamique de croissance internationale.

BSM a comme projet de s'appuyer sur ces divers savoir-faire pour proposer un programme du même type à Montréal. L'équipe originale de QG100 a été consultée et un appui technique de sa part est envisagé. Cette équipe a conseillé l'Ontario pour la mise en place d'OG100, un organisme ontarien similaire à QG100.

³⁴ « Tech Nation Future Fifty is a leading programme that enables the UK's most successful late-stage tech companies to come together, build a powerful and supportive network, and problem-solve with peers

With the help of the tech community, the programme supports these companies in achieving their global ambitions, creating jobs and opportunities across the UK, and inspiring the next generation in our tech ecosystem. It's free to join, and we don't take an equity stake in your business either

Companies selected to join the Future Fifty programme will receive :

- Recognition as one of the UK's most successful digital businesses
- Intimate, quarterly roundtables for your c-suite
- Highly-curated optional workshops led by global experts
- Access to government through sessions with key officials »

Source: <https://technation.io/programmes/future-fifty/>

■ 7.3.3 INNOVATION OUVERTE AVEC LES GRANDES ENTREPRISES

Bâtissant sur les programmes d'innovation ouverte que OSMO a déjà commencé à développer, BSM poursuivra les objectifs suivants :

- Attirer un nombre croissant de grandes entreprises pour qu'elles s'impliquent dans l'écosystème et bénéficient de la culture d'innovation des startups et de nouvelles technologies qui pourraient répondre à leurs besoins ;
- Sélectionner des verticaux qui n'ont pas été couverts à date dans l'écosystème montréalais (i.e. Agropur et L'Oréal) ;
- Préparer les startups à échanger avec les grandes entreprises afin qu'elles puissent bénéficier de leurs ressources et de leur accès aux marchés ;
- Préparer les grandes entreprises à interfacer avec les startups afin qu'elles puissent établir une collaboration viable.

Pour ce faire, BSM intensifiera les programmes d'innovation ouverte suivants :

- Missions d'identification et de sélection (scouting) de startup, collisions, hackathons, venture fest ;
- Programmes d'innovation ouverte individualisés semblables à ceux qui ont déjà été mis en place avec Agropur et L'Oréal (voir offre en annexe 8).

Poussant un cran plus loin, BSM travaillera en partenariat avec Startup Genome pour intégrer des entreprises montréalaises à des programmes d'innovation ouverte internationaux (détails en annexe 9).

Ces programmes d'innovation ouverte impliquent un travail important pour repérer les startups pertinentes et les mettre en relation avec les grandes entreprises. Pour ce faire, BSM constituera une base de données de startups locales et internationales, en lien avec la base de données de la plateforme web de BSM. BSM aura à travailler avec d'autres organismes dans l'écosystème et pourra les faire participer, y compris financièrement, aux programmes mis en place.



■ 7.3.4 GESTION ET EXPANSION DU HUB PHYSIQUE D'INNOVATION CENTRE-VILLE

En une décennie, la Maison Notman est devenue le lieu entrepreneurial par excellence à Montréal où se crée une communauté d'entrepreneurs technologiques en démarrage. Les services qui y sont actuellement offerts sont :

- Lieu de rencontres pour entrepreneurs, développeurs, et autres groupes ;
- Espaces de location de bureaux temporaires pour startups (6 à 9 mois) ;
- Espaces de location pour grandes entreprises (Desjardins, L'Oréal, Agropur) ;
- Lieu d'événements en tous genres ;
- Lieu de formation en tous genres.

Toutefois, avec ses 30 000 pieds carrés, la Maison Notman atteint déjà sa pleine capacité. Sachant que la plupart des hubs de startup dans les écosystèmes comparables (Tel Aviv, Stockholm, Helsinki et Communitech à Waterloo) sont concentrés dans des complexes ayant en moyenne 200 000 pieds carrés, BSM a l'ambition de développer sur un site avoisinant un nouveau projet immobilier de 150 000 pieds carrés qui deviendra un lieu de rassemblement d'envergure internationale pour l'écosystème startup québécois (incluant les scaleups) et générera également un impact économique et social positif pour le quartier avoisinant, en augmentant la fréquentation du secteur par les occupants du nouveau bâtiment (potentiellement de 800 à 1 000 personnes par jour).

En construisant ce nouveau bâtiment, il sera possible de concentrer à la Maison Notman les activités liées aux besoins spécifiques des startups et de migrer les autres activités vers le nouveau bâtiment (espaces pour entreprises, formation).

Outre la prolongation des activités existantes, BSM se fixe pour la Maison Notman les objectifs suivants :

- Augmenter le nombre de rencontres de « peer learning » et aider les organisateurs à mieux encadrer leurs activités ;
- Augmenter le nombre d'activités de soutien aux entrepreneurs (journées thématiques animées par des experts dans divers champs comme la propriété intellectuelle, le recrutement, l'exportation, etc) ;
- De façon générale, rendre optimale l'expérience entrepreneur sur le campus Notman.

Les objectifs du projet d'expansion sont les suivants :

- Créer un lieu de travail adapté aux startups/scaleup ;
- Participer à la croissance et l'accélération des startups en facilitant l'accès à une densité d'activités et de rencontres ;
- Créer un réseau concentré de soutien aux entrepreneurs (par des pairs, par des investisseurs et par des experts) ;
- Attirer une masse critique d'acteurs de l'écosystème startup (ex. École des entrepreneurs, Fondation MTL Inc., investisseurs etc.) ;
- Attirer une masse critique de corporations et de fournisseurs de services aux startups dans des espaces locatifs du complexe pour leurs équipes internes ;
- Accueillir des événements et conférences dédiés à l'écosystème ;
- Ouvrir les frontières de l'écosystème sur les citoyens et les gens de l'extérieur ;
- Avoir un fort impact économique tant au niveau de l'écosystème startup et entrepreneurial, qu'au niveau des commerces du quartier St-Laurent/Sherbrooke.

L'offre de services dans le nouveau bâtiment complétera celle de la Maison Notman actuelle :

- Location d'espace dans le hub :
 - i. Commerce de détail
 - ii. Espaces de bureaux pour startups
 - iii. Espaces de bureaux pour scaleups
 - iv. Espaces lab pour Corps
 - v. Espaces pour formations spécifiques
 - vi. Espaces de bureau pour organismes de soutien de l'écosystème startup
 - vii. Espaces pour accélérateurs/incubateurs
 - viii. Hôtel pour les acteurs d'autres écosystèmes
- De plus, le hub permettra l'accès à d'autres espaces offerts par :
 - Les partenaires de l'écosystème à Montréal
 - Les partenaires de Google for Startups à travers le monde
 - Les hubs partenaires de BSM à travers le monde

Le projet a suscité l'intérêt de plusieurs partenaires et investisseurs institutionnels. Le financement pourrait être bouclé et la décision de procéder pourrait être prise avant la fin de 2019, permettant une ouverture dans le courant de 2021.

Le budget préliminaire est présenté ci-dessous.

Les principales hypothèses sont les suivantes :

■ REVENUS

- Financement provenant à 50% du public et 50% du privé, reflétant le financement d'organismes similaires comme Communtech ;
- Appui du gouvernement du Québec représentant 1\$ pour chaque dollar confirmé du privé par BSM.

■ CHARGES

- 30% des efforts visent à assurer le leadership de l'écosystème, une fonction stratégique demandée par les partenaires consultés ;
- 30% des efforts consistent à poursuivre l'offre de services actuelle d'OSMO et de Mtl inc. et de la rendre disponible à un plus grand nombre d'entrepreneurs ;
- 20% est consacré aux programmes d'innovation ouverte avec les grandes entreprises, un volet servant les objectifs d'engager davantage les grandes entreprises dans la communauté startups et de faciliter la croissance des startups ;
- 20% est utilisé pour les frais d'administration, ce qui inclut les dépenses de communication et le marketing, lesquelles représentent 5%.

BONJOUR STARTUP

MONTRÉAL

BUDGET SOMMAIRE 2019-2024 EN ANNÉE DE GOUVERNEMENT (1 ^{ER} AVRIL AU 31 MARS)	BUDGET COMBINÉ 2019	PROPOSITION						TOTAL	
		31/03/2020	2021	2022	2023	2024			
REVENUS									
REVENUS PRIVÉS	3 262 000	3 500 000	4 250 000	4 500 000	5 000 000	5 250 000	22 500 000		
SOUS-TOTAL REVENUS PRIVÉS	3 262 000	3 500 000	4 250 000	4 500 000	5 000 000	5 250 000	22 500 000	50%	
REVENUS PUBLICS									
VILLE DE MONTRÉAL	150 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000		
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	640 000	1 600 000	2 500 000	3 750 000	4 750 000	5 400 000	18 000 000		
GOUVERNEMENT DU CANADA	230 000	250 000	750 000	750 000	750 000	750 000	3 250 000		
SOUS-TOTAL REVENUS PUBLICS	1 020 000	2 100 000	3 500 000	4 750 000	5 750 000	6 400 000	22 500 000	50%	
TOTAL REVENUS	4 282 000	5 600 000	7 750 000	9 250 000	10 750 000	11 650 000	45 000 000		
DÉPENSES									
LEADERSHIP DE L'ÉCOSYSTÈME	470 000	1 250 000	2 250 000	2 800 000	3 550 000	3 650 000	13 500 000	30%	
SERVICES AUX ENTREPRENEURS	1 520 000	1 700 000	2 000 000	2 700 000	3 300 000	3 500 000	13 400 000	30%	
INNOVATION OUVERTE	830 000	1 000 000	1 600 000	1 850 000	2 000 000	2 550 000	9 000 000	20%	
ADMINISTRATION	1 462 000	1 650 000	1 700 000	1 900 000	1 900 000	1 950 000	9 100 000	20%	
TOTAL DÉPENSES	4 282 000	5 600 000	7 750 000	9 250 000	10 750 000	11 650 000	45 000 000		
CROISSANCE ANNUELLE		31%	38%	19%	16%	8%			

Il est proposé de mettre en place :

- Un conseil des gouverneurs qui se réunissent une à deux fois par an et qui ont pour responsabilité de :
 - Fournir le leadership
 - Prioriser les enjeux
 - S'impliquer dans le lancement et la mise en œuvre d'initiatives
 - Mettre à contribution leur réseau
- Un conseil d'administration qui se réunit plus régulièrement et qui a pour responsabilité de :
 - Définir la mission et les orientations de BSM
 - Approuver le plan d'action
 - Superviser la gestion
 - Se prononcer sur les projets particuliers

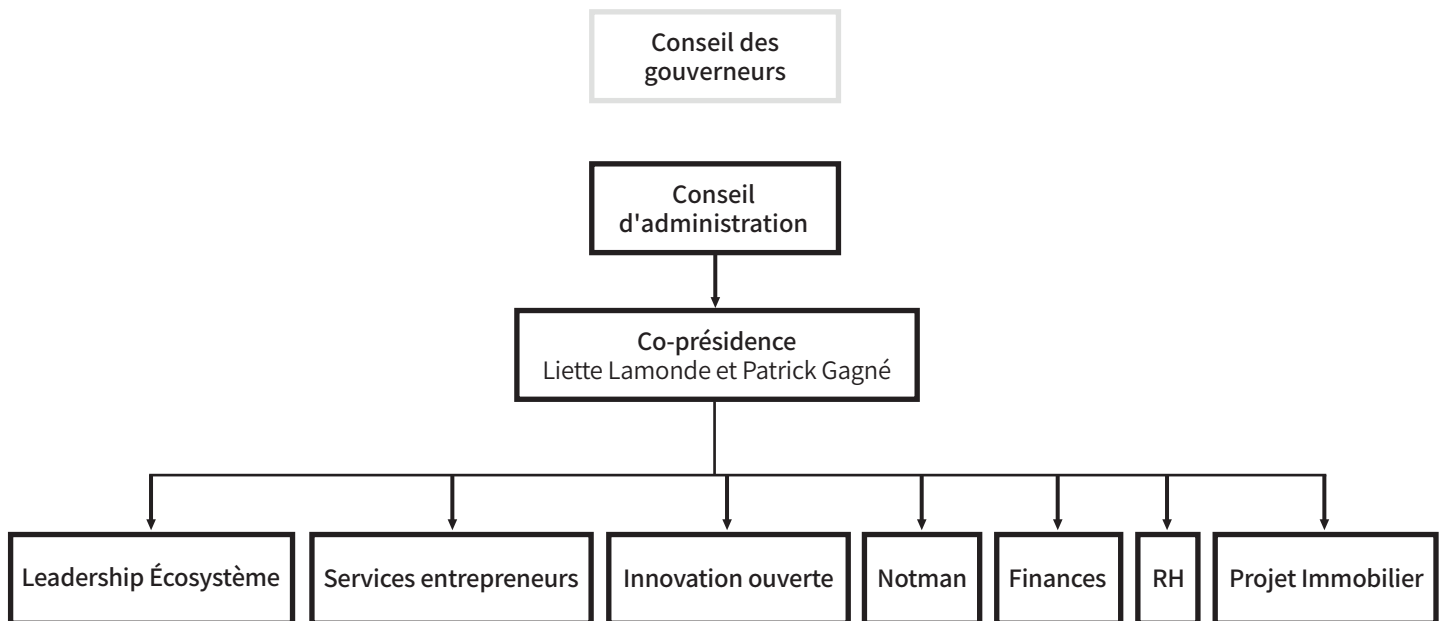
Composition du conseil des gouverneurs

- 2-4 fondateurs de startups
- 2-4 investisseurs
- 2-4 accélérateurs
- 2-4 grandes entreprises engagées dans l'écosystème
- 2-4 influenceurs stratégiques de la communauté d'affaires
- 2 universités
- 2 représentants stratégiques gouvernementaux
- 1 représentant de Startup Genome

Une attention particulière doit être portée à la présence de leaders de la communauté anglophone.

■ ORGANIGRAMME

La structure de base est présentée dans l'organigramme. Elle prévoit une équipe de 48 personnes en 2019, de 65 en 2020, de 69 en 2021 et de 77 en 2022.



RÉSULTATS ATTENDUS (INDICATEURS DE PERFORMANCE)

PRINCIPAUX INDICATEURS DE PERFORMANCE (5 ANS)	INDICATEURS
Développement et représentation de l'écosystème	
Rang de Montréal dans le Global Startup Ecosystem Report (palmarès mondial établi par Startup Genome)	De 44 ^e à 20 ^e
Multiplicateur d'un dollar investi par le public (22,5 M\$ pour 5 G\$ de retombées)	222 fois
Nb de passerelles activées et utilisées au profit des entrepreneurs avec d'autres écosystèmes internationaux parmi les plus performants	20
Services aux entrepreneurs	
Nb de startups rejointes par les activités et programmes	2000
Nb de scaleups ayant reçu des rondes de 50 M\$+	25
Nb de sorties ou d'entrées en bourse	5
Engagement des grandes entreprises	
Nb de grandes entreprises engagées dans l'écosystème montréalais par des actions concrètes (maillages avec startups et innovation ouverte)	75
Engagement des grandes entreprises dans l'écosystème montréalais en argent	18,5 M\$
Campus d'innovation pour entrepreneurs au centre-ville (Notman)	
Nb de futures scaleups hébergées	15



1. Jeux canadiens et québécois en termes d'innovation et de gains de productivité

Classement du Canada en termes d'innovation (source CNRC)

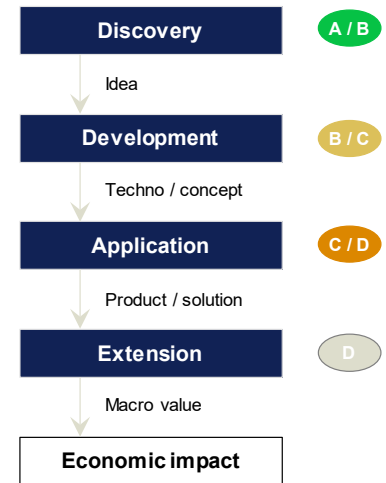
Canada down 3 ranks for innovation

1	Sweden	A
2	Switzerland	A
3	Denmark	A
4	U.S.	A
5	Finland	B
6	Austria	B
7	Ont.	B
8	Netherlands	B
9	Que.	C
10	Belgium	C
11	Japan	C
12	Norway	C
13	Australia	C
14	Canada	C
15	Germany	C

A number of gaps identified

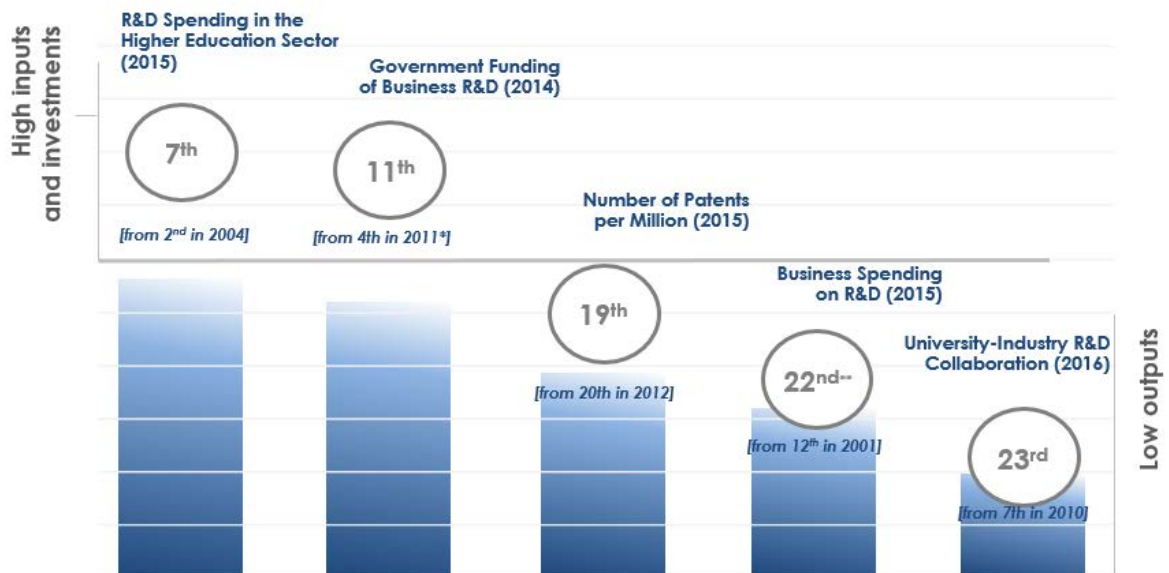
	Canada	Que.	Ont.
Public R&D	B	A	A
Researchers	D	C	C
Scientific articles	C	C	B
Entrepreneurial ambition	A	A	A+
Venture capital	C	B	C
Business R&D	D	C	D
ICT investment	C	D	C
Patents	D	D	D
Enterprise entry	n.a.	D	B
Labour productivity	D	D	D

Mostly downstream the innovation cycle



Source: Conference Board of Canada

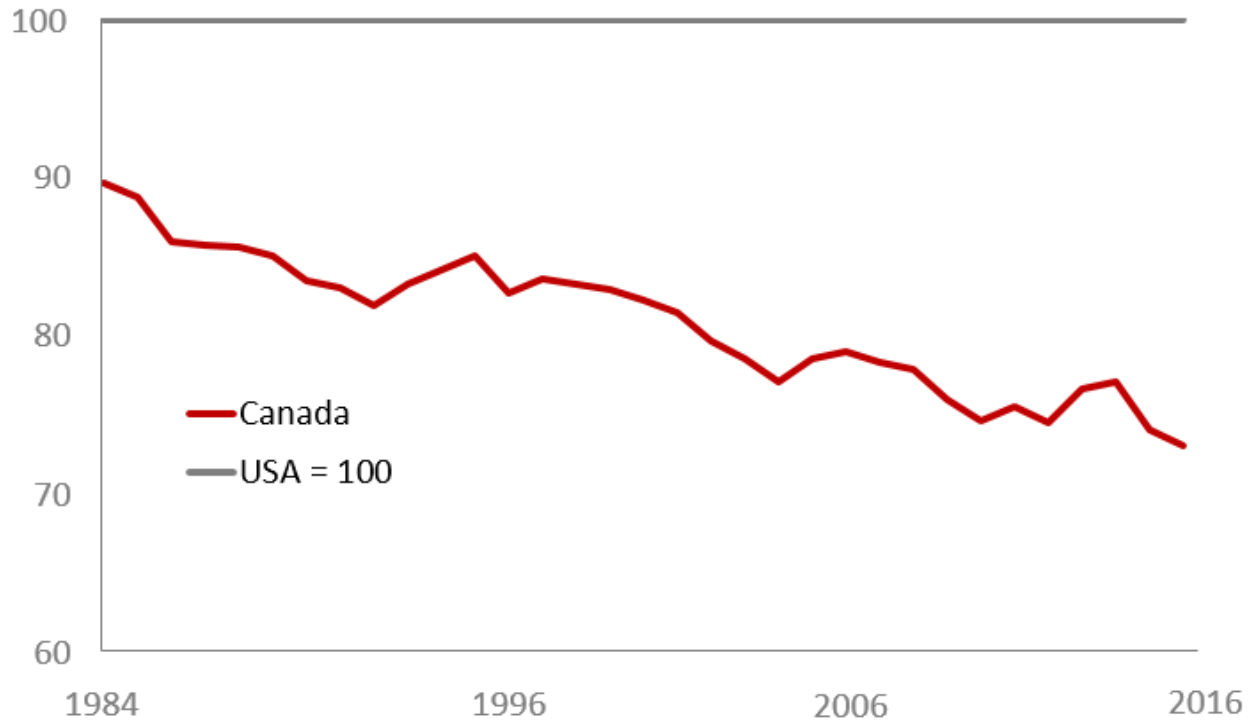
Indicateurs d'innovation au Canada (source CNRC)



* Includes direct and indirect funding. Data only available back to 2011.
 ** Based on WEF Global Competitiveness Report, which includes non-OECD countries

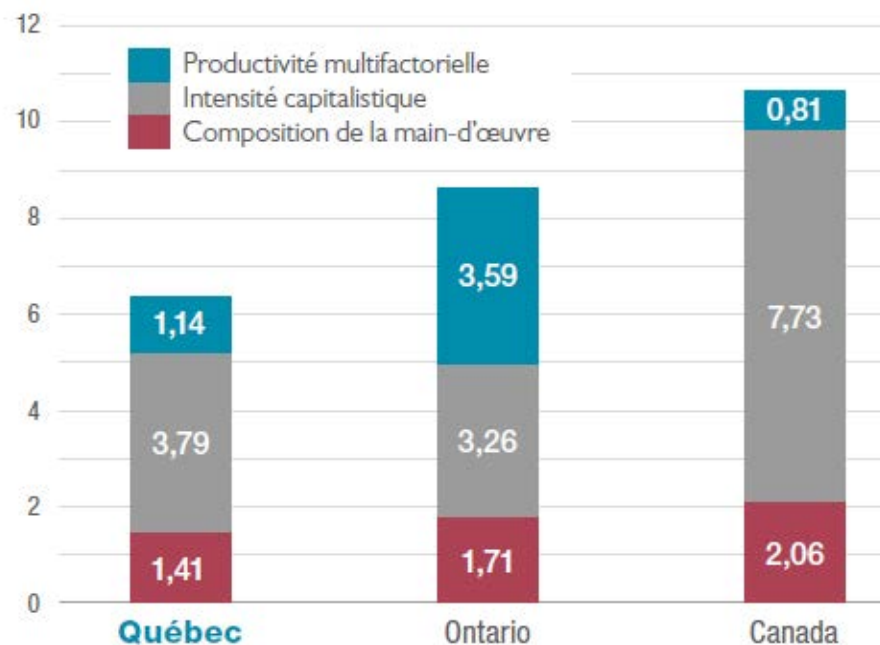
Source: OECD Main Science and Technology Indicators; OECD Science, Technology and Industry Scoreboard 2015; World Economic Forum, Global Competitiveness Report 2016.

Canada-US Labour Productivity Gap (to 2016)



Source: OECD data

GRAPHIQUE 12
 DÉCOMPOSITION DE LA CROISSANCE DE LA PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL DANS LE SECTEUR DES ENTREPRISES ENTRE 1997 et 2016
 PIB aux prix de base en dollars canadiens de 2007 par heure travaillée



Source : HEC Montréal, Centre de la productivité et de la prospérité, « Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2018 »

2. Classement du top 20 de Startup Genome en 2018

1. Silicon Valley (unchanged)
2. New York City (unchanged)
3. London (up from #6)
4. Beijing (new entry)
5. Boston (down from #4)
6. Tel Aviv (down from #5)
7. Berlin (up from #9)
8. Shanghai (new entry)
9. Los Angeles (down from #3)
10. Seattle (down from #8)
11. Paris (unchanged)
12. Singapore (down from #10)
13. Austin (up from #14)
14. Stockholm (new entry)
15. Vancouver (up from #18)
16. Toronto – greater Waterloo area (up from #17)
17. Sydney (down from #16)
18. Chicago (down from #7)
19. Amsterdam (unchanged)
20. Bangalore (down from #15)

3. Exemples d'initiatives pour soutenir le développement d'écosystèmes de startups technologiques : Amsterdam, Tech Nation (Londres), la French Tech, Startup Nation Central (Israël), Communitech et MaRS Discovery District³⁶

Les initiatives retenues (directes ou en partenariat)

Un exemple: celui d'Amsterdam

ASPECT: Talent—an abundance of startup and tech talent available in the ecosystem

- TechConnect Amsterdam, working together with large tech companies, we redirect overflow of talent to other startups
- B.Startup School Amsterdam, educating unemployed youth in five startup and coding modules, giving them work experience at startups
- Growth Hacking Minor, the first growth hacking minor in Europe, in cooperation with the four universities and academic institutions in Amsterdam
- CodePower, educating teachers on how to teach code to kids
- CodeUur Amsterdam, playful coding lessons in 70+ schools around Amsterdam

ASPECT: Clients—easy access to potential launching customers, corporate partners and first users

- Corporate Partner Programme, involving corporates in our startup ecosystem, activating them to join in on the initiatives of Startup-Amsterdam
- Startup In Residence, local government incubator; seven startups tackling social challenges in the City of Amsterdam

ASPECT: Content—create Europe's richest startup event calendar and mentoring pools

- Talks@StartupAmsterdam, a channel full of information video's and high quality workshops given in Amsterdam this year
- StartupAmsterdam Portal, to find all you want to know about what happens in Amsterdam's startup ecosystem and how you can be a part of it
- Launchpad network & Meetups, creating a network of launching customers who host Launchpad Meetups
- Founders Network, mentor network where experts and CEOs mentor startup founders

ASPECT: Capital—sufficient growth capital is available for promising startups

- Amsterdam Capital Week, connecting capital and startups in 25+ events

ASPECT: Environment—stimulate and offer a true startup ecosystem

- Startup Exchange Programme, in collaboration with the City of New York, startup bootcamps introduce startups from New York to the Amsterdam startup ecosystem and vice versa

Tech City/Tech Nation

"The best place to start and grow a digital business"

Targeted programs

- Does your company have a live product in the market, with some customer traction, and have you raised less than £2m of investment? **Rising stars and Founders' Network**
- Have you raised a Series A funding round, or are you bootstrapped with £500k revenue per year and high month-on-month growth?: **Upscale**
- Have you raised a Series B+ funding round and/or £5m revenue per year? And are you growing 50% year-on-year?: **Future Fifty**
- Fintech: **UK fintech, global leadership**
- International tech talent: **Tech Nation Visa**

Bringing tech entrepreneurs and policymakers together to harmonize regulations

- Our research informs startups, corporates and policymakers on the challenges and opportunities in the UK's thriving tech sector and underpins the data-driven approach to the work we do: **Tech Nation Report + other reports**
- **Fintech Delivery Panel**: The FDP, set up at the request of HM Treasury, develops collaborative initiatives to positively impact domestic fintech startups and accelerate their time to market.

Effective promotion

- TCUK's marketing activities uses a wide range of 'tools' (e.g. social media, roadshows, online and print press, and events) to further amplify and develop the capabilities of the UK's digital tech sector nationally and internationally. This involves, but is not limited to:
 - ❖ developing and managing the TCUK brand within the wider ecosystem
 - ❖ PR and communications for thought leadership content • active dissemination through digital channels
 - ❖ influencing policy areas, partnerships and events
- London Tech Week (en partenariat avec d'autres organismes et Informa)

³⁶ Sources : sites webs

La French Tech (I)

“Faire de la France l’un des meilleurs endroits au monde pour démarrer, faire grandir et développer des leaders mondiaux de la tech, vecteur de progress et porteurs de valeurs”

Développer l'un des réservoirs de TALENTS pour les scale-ups les plus riches au monde

- Attirer et conserver des cadres dirigeants confirmés, des spécialistes du développement international et des ingénieurs seniors
- Augmenter le nombre de diplômés de MBA et d'ingénieurs dans les start-ups

KPI clés à suivre : % d'augmentation du nombre de French Tech Visas délivrés, performance de la campagne French Tech pour les talents (% de conversion), % d'augmentation du nombre de diplômés des grandes écoles de commerce et d'ingénieurs qui rejoignent les startups

Initiatives clés

Simplification drastique du *French Tech Visa for Employees*
Campagne internationale de marketing sur les talents (2019)
Site internet et guichet *Welcome to La French Tech* (avec Business France)

Résoudre les failles de marché du CAPITAL-RISQUE

- Attirer les capitaux disponibles pour la croissance de nos startups de série B et au-delà, et renforcer le soutien aux startups deep-tech, au stade de l'amorçage et au-delà.

KPI clés à suivre : % d'augmentation des levées en série C levées chaque année

Initiatives clés

« VC Tour » à destination des VCs et les LPs (avec Bpifrance et Business France)
Fonds French Tech Seed de co-investissement dans la tech

La French Tech (II)

“Faire de la France l’un des meilleurs endroits au monde pour démarrer, faire grandir et développer des leaders mondiaux de la tech, vecteur de progress et porteurs de valeurs”

Accélérer la transformation des INSTITUTIONS publiques françaises pour qu'elles deviennent des partenaires des start-ups

- Anticiper et mieux communiquer sur la réglementation et les politiques affectant directement la croissance des start-ups
- Aider les services publics clés à simplifier et à améliorer leurs interactions avec les start-ups
- Rendre plus visible et lisible le soutien offert par les institutions publiques aux start-ups (financement, programmes dédiés, etc.)

KPI clés à suivre : nombre de startups suivies à French Tech Central, nombre d'employés des services publics qui reçoivent une formation pour travailler pour/avec des startups, % d'augmentation des marchés publics passés par les entreprises lauréates du Pass French Tech

Initiatives clés

French Tech Central v2
Correspondants ministériels French Tech
Ateliers pour les responsables des achats au sein des services publics sur la passation de marchés avec des startups
Initiative French Tech Blockchain (avec l'AMF et la DGTTrésor)

Améliorer l'accès aux MARCHES mondiaux pour les scale-ups

- Améliorer le niveau des relations commerciales start-ups/grands groupes
- S'appuyer sur les Communautés et les Capitales French Tech pour faciliter l'accès à des nouveaux marchés

KPI clés à suivre : taux de conversion moyen avec les grands groupes (pour les entreprises lauréates du Pass French Tech B2B), % de baisse moyenne de la durée du cycle de vente avec les grands groupes (pour les entreprises lauréates du Pass French Tech B2B), achèvement des guides d'expansion de la communauté à l'international

Initiatives clés

French Tech Corporate Partner Program
FAQ réalisées par les Communautés French Tech à destination des start-ups cherchant à s'implanter dans de nouveaux marchés à l'international

La French Tech (III)

“Faire de la France l’un des meilleurs endroits au monde pour démarrer, faire grandir et développer des leaders mondiaux de la tech, vecteur de progress et porteurs de valeurs”

Renforcer notre écosystème tech grâce à plus de DIVERSITÉ

- Abaisser la barrière à l’entrée pour les populations sous-représentées dans la tech.
- Promouvoir les bonnes pratiques de la diversité au sein des start-ups de la French Tech

*KPI clés à suivre : Nombre de lauréats de la deuxième version du programme French Tech
Diversité qui créent ou rejoignent une start-up*

Initiatives clés

French Tech Diversity v2

Mettre les technologies au service des défis de notre SOCIÉTÉ

- Devenir un pôle mondial d’attraction pour les start-ups qui veulent résoudre les grands défis sociétaux
- Encourager les chercheurs et universitaires à créer ou à rejoindre ces start-ups, avec pour ambition de transformer ces entreprises

KPI clés à suivre : nombre de start-ups deep-tech internationales qui s’installent en France, augmentation du nombre de startups deep-tech en phase d’amorçage financées

Initiatives clés

French Tech Ticket v2

Startup Nation Central (Israel)

“Your partner for Israeli innovation”

- ➔ Start-Up Nation Central is an independent non-profit that builds bridges for Israeli innovation.
- ➔ We connect business, government, and NGO leaders from around the world with Israeli innovation, offering Israeli innovators access to high-potential and previously inaccessible markets, through highly customized business engagements, and through Start-Up Nation Finder – an easy to use, up-to-date, free online platform for discovering and connecting with the thousands of relevant innovators.
- ➔ We identify technological sectors with high growth potential, helping them to mature. We currently focus on the Digital Health, AgriFoodtech and Industry 4.0 sectors, exposing them to global audiences, helping them develop practical tools, attracting investors, and establishing and nurturing tech communities to increase collaboration, knowledge-sharing, and skill expansion.
- ➔ We accumulate knowledge and generate in-depth insights about Israel’s innovation sector, sharing these with our clients and partners. We produce reports and additional assets at regular intervals throughout the year, regarding specific sectors and the ecosystem as a whole.

Communitech

“Communitech helps tech companies start, grow and succeed. That’s our mission, our mantra, our reason for being. Everything we do ties back to collaboration and helping—values that run deep in our organization.”

Communitech helps tech companies start, grow and succeed in three distinct ways:

- Communitech is a place – the centre of gravity for entrepreneurs and innovators. A clubhouse for building cool shit and great companies.
- Communitech delivers programs – helping companies at all stages with access to capital, customers and talent. We are here to help them grow and innovate.
- Communitech partners in building a world-leading ecosystem – making sure we have all the ingredients (and the brand) to go from a small startup to a global giant.

MaRS Discovery District

“MaRS brings together the innovation community to grow the economy and make an impact”

- From advisory services to connections to talent, capital, customers and more, MaRS offers a range of high-value services that help high-growth companies succeed.
- We also provide access to the MaRS ecosystem, a curated community of entrepreneurs, investors, corporates, academics and government partners.

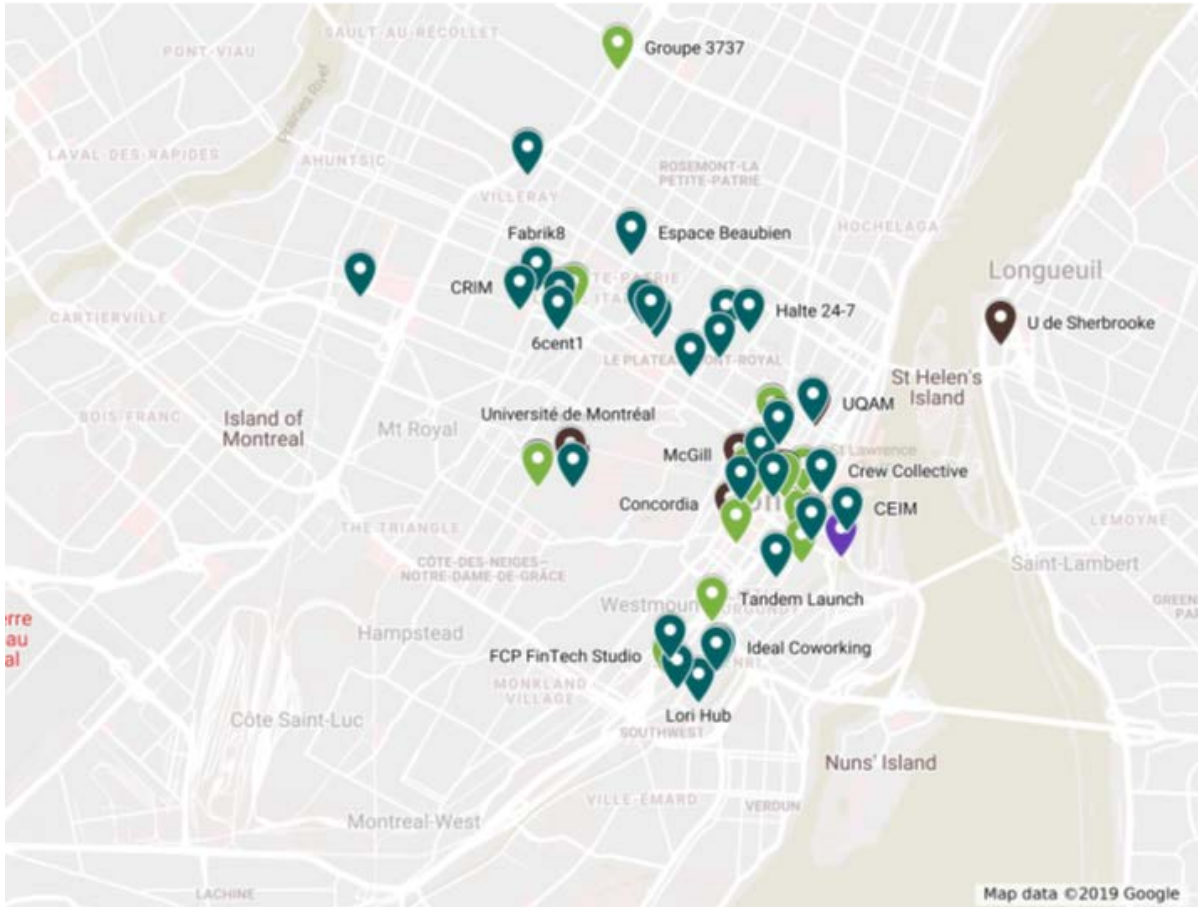
4. Salaires des équipes dirigeantes de Communitech et de MaRS Discovery District

2018 Highest Earners from Same Employer EMPLOYER: Communitech Corporation			
#	NAME	POSITION	SALARY
1	IAN KLUGMAN	Chief Executive Officer	\$333,450
2	GLENN SMITH	Vice President Corporate Innovation and Client Success	\$226,243
3	STEVE CURRIE	Chief Innovation Officer	\$210,369
4	AVONWY PETERS	Chief Strategy Officer	\$210,369
5	KEVIN TUER	Vice President Strategic Initiatives	\$208,735
6	RICK COCCIMIGLIO	Chief Financial Officer	\$205,238
7	GREG BARRETT	Vice President Strategic Growth Team	\$205,238
8	CHRIS PLUNKETT	Vice President External Relations	\$201,565
9	JODI-LYNN MARNER	Head of Diversity and Talent Initiatives	\$177,544
10	JANELLE HRAKI	Head of Business Development	\$144,092

2018 Highest Earners from Same Employer EMPLOYER: MaRS Discovery District			
NAME	POSITION	POSITION	SALARY
1	SALIM TEJA	President, Venture Services	\$422,500
2	YUNG WU	Chief Executive Officer	\$421,875
3	GRACE LEE REYNOLDS	Chief Operating Officer and Chief Financial Officer	\$340,250
4	RONALD DIZY	Senior Vice President, Partnerships and Managing Director Advanced Energy Centre	\$282,500
5	ILSE TREURNICHT	Chief Executive Officer	\$270,625
6	JOANNE THOMSEN	Vice President, Talent	\$266,250
7	USHA SRINIVASAN	Vice President, Venture and Talent Programs	\$262,500
8	JONATHAN DOGTEROM	Managing Director, Cleantech Venture Services	\$229,250
9	YING TAM	Managing Director, Health Venture Services	\$225,750
10	KRISTA JONES	Managing Director, Work and Learning	\$225,287

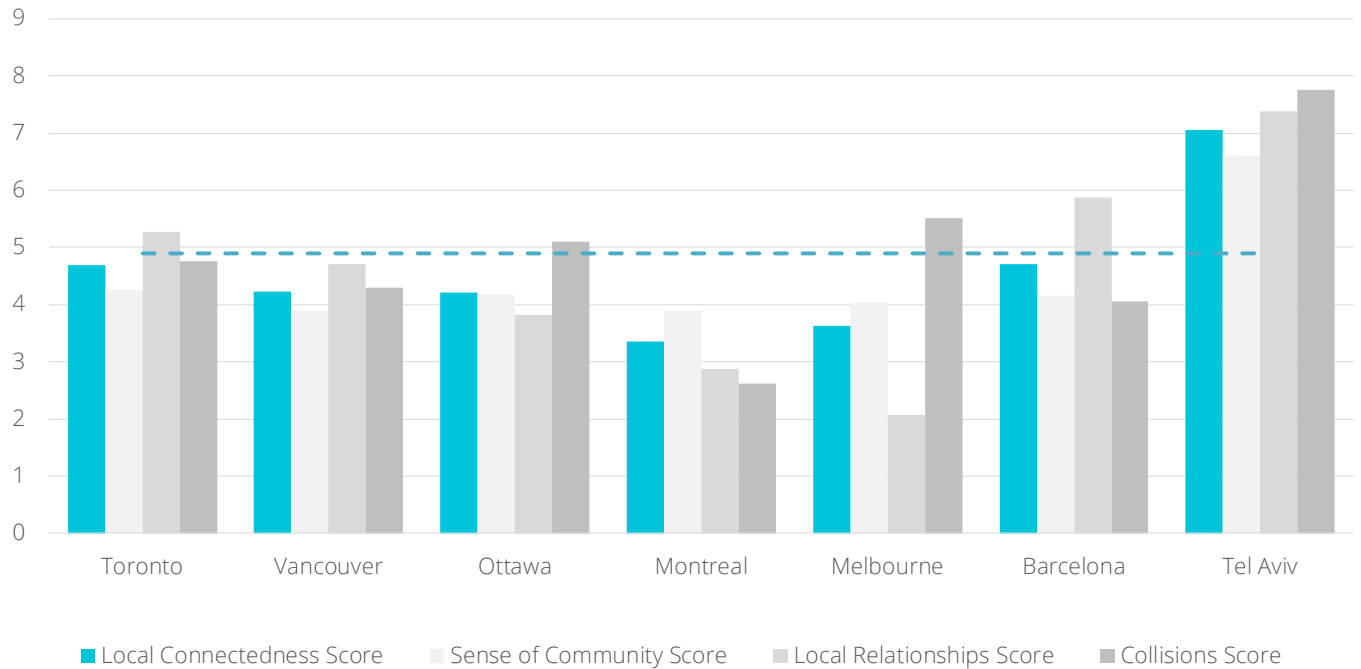
Source : Ontariolistsunshine.com. Yung Wu a remplacé Ilse Treurnicht encours d'année.

5. Carte de l'écosystème montréalais

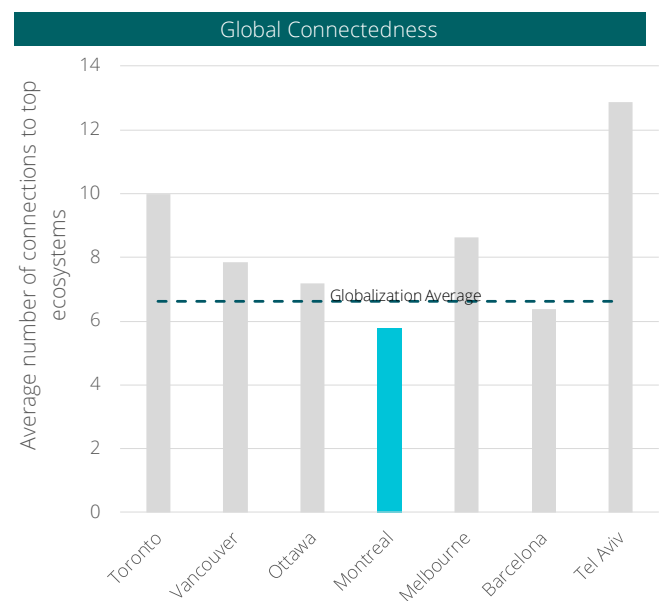
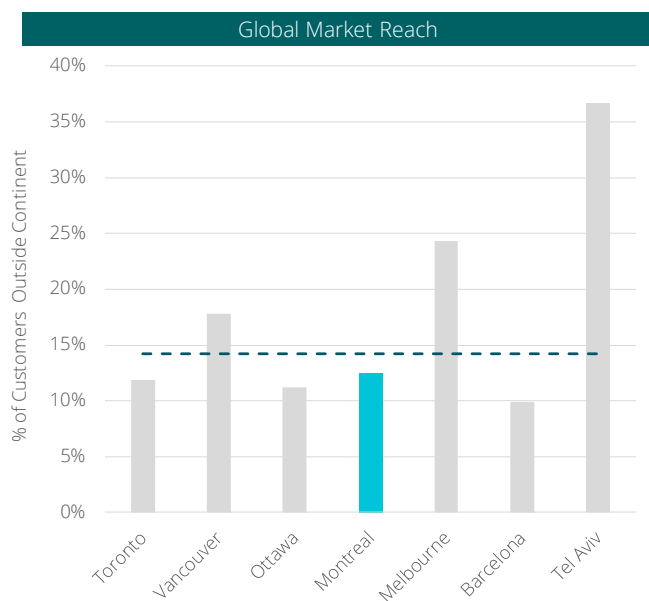


6. Performance de Montréal relative à la connectivité locale et globale

Montreal is lower than global average and its peers on Local Connectedness



Montreal Global Market Reach is slightly lower than global average, but more importantly, its **Global Connectedness** is lower than all its peers



7. Liste des services offerts aux entrepreneurs par Communitech (Kitchener-Waterloo)

Service Category	Programs	Best for
Communitech Academy (bootcamps, training sessions)	Leaders of tomorrow (3)	
	Advance your craft (6)	
	Future of work (2)	
Hire and keep the best	Code/Design to win	Post-secondary students
	Students/Campus	Post-secondary students
	Talent Resource Centre	Communitech Tech Cies
	Tech Jam Events	Communitech Tech Cies
	Tech Life Benefits	Communitech Tech Cies
	W Tech Salary Survey	Communitech Tech Cies
	Why Waterloo	Everyone
	WorkinTech.ca	Communitech Tech Cies
Corporate Innovation	Innovation readiness assessment	Corporate Partners
	Innovation integration	Corporate Partners
	Corporate intrapreneurship	Corporate Partners
	Innovation outpost	Corporate Partners
Hand-on support for startups	Business fundamentals	Early-stage startups
	Communitech Edge (Acc.)	Early-stage startups
	Communitech Rev (Acc.)	Late-stage SUs and mid-size cies
	Fierce Founders (Acc.)	Early & Mid-stage Sus
	Google for SUs	All SUs and mid-size cies
	Market Intelligence	All Startups
	Mentorship	All Startups
	Pro Squad (Business Support)	All Startups
Do more with data	Learn	
	Build Test Deploy	
	Join the Community	
	Communitech Data Hub	
Get you in front of customers	Enterprise collision days	SU, mid, Enterprise
	Outbound Soft Landing Program	Su, Mid
	Revenue University: Sales 101	Startups
Get you in front of money	Grants and Funding	SU, mid
	Investor Collisions	Startups
	Investors	SU, mid
	Loans	Communitech Tech Cies
	Scaleup Vouchers	Scaling companies
Expand sales into new markets	Canadian Digital Media Network	Communitech member companies
	Google for SUs	All SUs and mid-size cies
	International co-working space	SU, mid
	Ontario Network of Entrepreneurs	Communitech Tech Cies
	Outbound Soft Landing Program	Su, Mid
Build your career and professional Network	Find a job	Everyone
	Peer2peer Network (30+ groups)	Everyone
Source: Communitech web site		

8. Exemples de communications par BSM

Budget provincial 2019: Quelles retombées pour l'écosystème startup montréalais?



Bonjour Startup Montréal

3 avril, à 09 h 47 · 🌐



Le 21 mars dernier, le gouvernement du Québec a déposé son budget 2019-2020.

Vous n'avez pas consulté les 400 pages du budget? 😊

Consultez cet article pour tout savoir sur les retombées annoncées pour la communauté startup de Montréal. 🙌

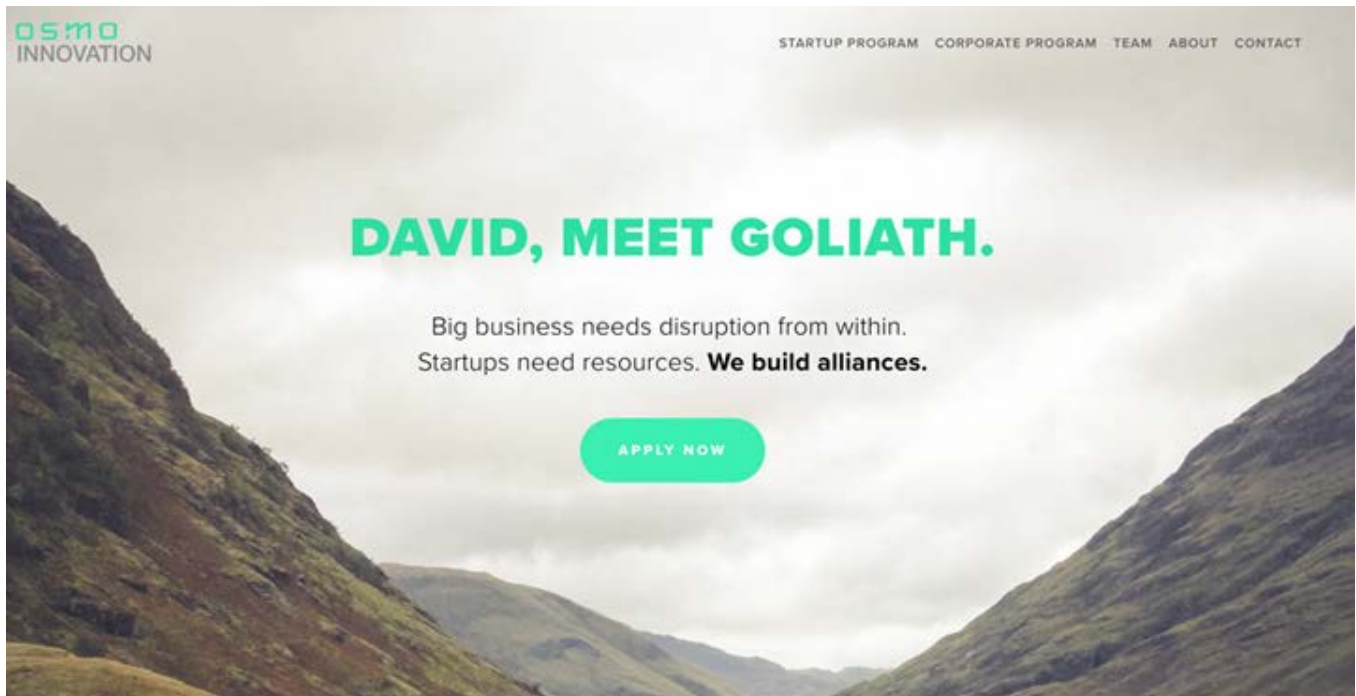
[#bonjourstartup](#)



BONJOURSTARTUPMTL.CA

Budget provincial 2019: Quelles retombées pour l'écosystème startup montréalais? - Bonjour Startup Montréal

9. Programme d'innovation ouverte OSMO



OSMO
INNOVATION

STARTUP PROGRAM · CORPORATE PROGRAM · TEAM · ABOUT · CONTACT

DAVID, MEET GOLIATH.

Big business needs disruption from within.
Startups need resources. **We build alliances.**

APPLY NOW

L'ORÉAL



ACCELERATING EVOLUTION

We are a **nonprofit program created by former startup founders** that understand the importance of relationships in the growth trajectory of a business.

Corporations work with us to find partnership and strategic investment opportunities to expand their horizons. **We navigate the global startup ecosystem** to vet potential partners and make connections. You might call us Business Development Angels.

Our motivation is simple:
build win-win relationships to accelerate evolution.

ABOUT OSMO



BUSINESS DEVELOPMENT

We connect startups with our large corporate partners for collaboration opportunities. We bridge the cultural divide and help startups navigate the sales process.



CORPORATE ACCELERATORS

We design and manage corporate innovation and accelerator programs and actively scout for startups best suited to each.



COACHING

We work closely with startups to help them succeed in a program, and guide them on how to leverage the experience for continued growth.



STRATEGIC INVESTORS

We match startups with corporate partners that may be a better fit than VCs.



NETWORKING & MENTORSHIP

We offer access to a global network of peers, mentors, funding sources and potential customers to accelerate growth.



PROFESSIONAL SERVICES

We support startups in our network with a range of professional services, including legal, marketing, insurance, banking, recruitment, accounting, and financial.

10. Programme d'innovation ouverte pour scaleups avec Tech Public

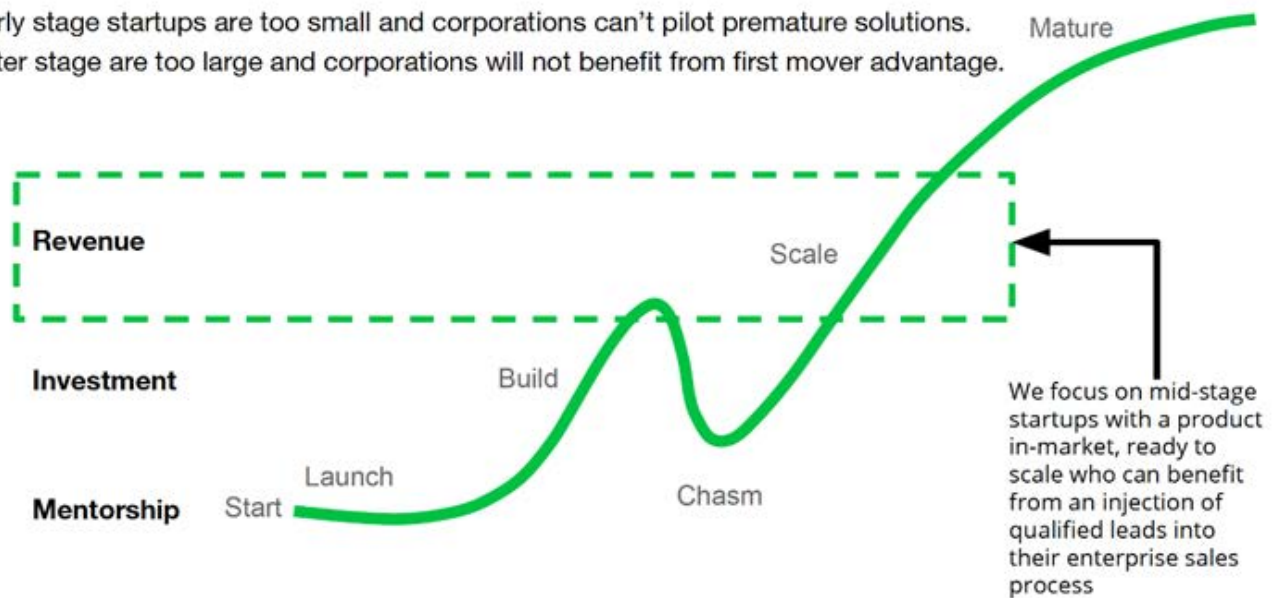
Key Pillars

of a successful **corporate + startup** innovation program

- | | | |
|---|----------------------|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Connectivity to core business problems2. Global mid-stage startups (immediate impact)3. Coaching of startups and corporate teams to progress commercial deals (not stopping at matchmaking)4. Exchange of global knowledge, connections, and talent5. Quality mentorship from industry experts | Outcomes
→ | <ul style="list-style-type: none">• Commercial agreements with startups<ul style="list-style-type: none">○ Engage existing customers in new ways○ Engage new customers○ Drive internal efficiencies• Nurture a new internal capability of working with startups• Pipeline for future investment and acquisition• Employee engagement - cultural impact• Local reputation & increased ability to retain and attract talent who values innovation• Advance Calgary's reputation as a place for growing B2B startups (virtuous cycle) |
|---|----------------------|---|

With Mid-Stage Startups

Early stage startups are too small and corporations can't pilot premature solutions.
Later stage are too large and corporations will not benefit from first mover advantage.



Program Comparison

	Techstars	Startup Foundry	Plug 'n' Play	Techpublic
Startup stage	Early	Mid	Early	Mid
Horizon 1, 2 or 3	2-3	2-3	2-3	1-2
Investment in startups	Required	Not included	Not included	Optional
"Push" vs. "Pull" approach	Both	Pull	Push	Pull
Deal support/coaching	No	No		Yes
Culture change	Some	No	No	Yes
Peer-learning		Mixers	Mixers	Experiential
Program location?	City-based	SV only	SV heavy	City/Region-based
Shared cost	No	No	No	Yes
Cost per corporation	\$3M / 3 years	\$300k - \$500k/year	\$250k-330k/year (3 year minimum)	\$125k/year

Program for Montreal

Focus

Advanced Manufacturing & Robotics, Supply Chain and Logistics, and/or AI (TBD)

Corporations

Year 1: Initial group of 5 corporations

Year 2+: Grow to 10 corporations.

Startups

10-15 startups/year (min 5 local)

Startup exchange with other TECHPUBLIC programs

- California (AgTech)
- Taipei (Adv Mfg + Robotics)
- Calgary (Ag+Logistics)
- Atlanta (Supply Chain and Logistics)

11. Liste des personnes rencontrées

Rencontres individuelles

Organisme	Noms
Ange investisseur et coach	Jean-David Bégin
BDC	Jérôme Nycz, Karl Reckzieckel
Business Accelerators and Incubators (ISED)	Jim Valerio
CEIM	Serge Bourassa
Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM)	Michel Leblanc, Charles Létourneau, Jean-Denis Charest
CyberEco	Stéphane Demers, Béatrice Couture
Cycle Capital, Écofuel, Switch	Andrée-Lise Méthot, Richard Cloutier, Catherine Bérubé
École de Technologie Supérieure (ETS)	Jean-René Halde, Pierre Dumouchel
École des entrepreneurs	Tracey-Ann Power et Michel Fortin
Écosystème Intelligence artificielle	Pierre Boivin
Forum IA Québec	Réjean Roy, Gilles Noël
Montréal international	Hubert Bolduc, Mark McLean, Cédric Tawil
Novacap	Étienne Veilleux
QG100 (anciennement)	Alain Dudoit
Quartier de l'innovation	Damien Silès
Réseau Capital	François Laflamme, Antoine Michaud
Scale AI	Julien Billot, Art Meshner, Étienne Dudley
Startup Fest	Philippe Telio, Alistair Croll
TechnoCompétences	Josée Lanoue
Technopolys	Stéphane Ricoul
Teralys	Jacques Bernier
Ville de Montréal	Robert Beaudry, Géraldine Martin

Entrepreneurs

Entreprise	Nom
Automat AI	Andy Mauro
BonLook	Louis-Félix Boulanger
Breathe Life & MontrealnTech (Founder)	Ian Jeffrey
<u>bus.com</u>	Kyle Boulay
Carebook	Pascale Audette
Chic Marie	Marie-Philippe Simard
Christian Mathieu Partners	Christian Mathieu
Connect&Go	Dominic Gagnon
Delvelabs	Gabriel Tremblay
Dfuse (founder, ex co-founder of Password Box)	Marc-Antoine Ross
Flinks	Éric Morin
Impak Finance	Tima Gros
Lightspeed	Bradley Grill
Local Logic	Gabriel Damant-Sirois
LocketGo	Gabrielle Larue
Nest Ready	Mauro Repacci
Netlift	Marc-Antoine Ducas
Potloc	Rodolphe Barrère
Transit App	Sam Vermette
Unsplash	Mikael Cho
Various	Raff Paquin
Vention	Étienne Lacroix
Workland	Julie Hubert

Accélérateurs, incubateurs et autres organismes partenaires

Compagnie	Nom
CEIM	Elsa Lebey
Centech	Richard Chénier
Centre d'entrepreneuriat ESG UQAM	Michel Grenier
Centre d'entrepreneuriat Poly-UdeM	Christelle Chalono
Desjardins Lab	Éric Morin
Diagram	Amelie Foz-Couture
District 3	Xavier Henri Hervé
Ecofuel	Olivier Gagnon-Gordillo
Groupe 3737	Louis-Edgar Jean-François
La Piscine	David Santelli
Montréal International	Cédric Tawil
MTLab	Martin Lessard
Orbit	Sylvain Carle
Startup Fest	Phil Telio
Station Fintech	Mathieu Cardinal
Tandem Launch	Emilie Butros
Zù	Noor El Dawab

Investisseurs

Organisme	Noms
Anges Québec Capital,	Geneviève Morin
BDC Capital	Jérôme Nycz, Alexandra Bonnefoy
Brighspark ventures	Sophie Forest
CM CIC Investissement	Ludovic André
CycleCapital	Andrée -Lise Méthot, Catherine Bérubé
Distinction Capital	Philippe Nadeau
iNovia	Chris Arsenault
Luge Capital	Laviva Mazhar
Montets Capital	Antoine Michaud
Novacap Techno	Étienne Antoine Veilleux
Panache Ventures & CDL	David Dufresne
Real Ventures	Sylvain Carle
Teralys	Jacques Bernier

Dossier # : 1197952003

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Approuver l'addenda numéro 1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder une contribution financière maximale d'une somme de 860 000 \$, majorant ainsi le montant total de 400 000 \$ à 1 260 000 \$ pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Certification des fonds - GDD 1197952003.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hui LI
Préposée au budget
Tél : 514 872-3580

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-18

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197896007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 \$ à l'organisme La Pépinière Espaces collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives pour la période 2020-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'organisme La Pépinière Espaces collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives pour la période 2020-2023 ;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-01-31 09:01

Signataire : Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1197896007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 \$ à l'organisme La Pépinière Espaces collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives pour la période 2020-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 2014 à Montréal, la Pépinière est un organisme à but non lucratif qui vise à développer des espaces collectifs en se fondant sur les besoins des communautés et en impliquant les acteurs locaux, pour proposer aux résidents des lieux d'innovation et d'initiative. L'organisme développe son offre de service autour de trois fonctions :

1. la réalisation de projets en direct, par exemple le Village au pied du courant;
2. l'accompagnement de municipalités ou institutions pour des projets d'espaces collectifs, à travers des mandats conseil ou la proposition de projets clé en main;
3. plus récemment, la mise en place de services d'accompagnement pour des porteurs d'initiatives.

Pour mettre en oeuvre ses deux premières fonctions dans l'agglomération, l'organisme s'est vu octroyer divers contrats par la Ville, pour un montant total de 2 722 675 \$ (détails dans le document "Pépinière-Recap-Simon" en pièce jointe):

- 2 357 959,79\$ en contrats de services professionnels, octroyés par 3 services centraux, 6 arrondissements et l'OCPM;
- 324 715,26\$ en contribution financière, octroyés par 3 services centraux et 5 arrondissements;
- 40 000\$ en achat de fournitures.

Pour appuyer le développement de la troisième fonction, l'organisme a présenté une demande de contribution financière d'un montant de 200 000 \$ pour la période 2020-2022, au titre de l'Axe 1, action 3 du plan d'action en Innovation sociale, un des 8 plans d'actions de la Stratégie de développement économique Accélérer Montréal. Cette action prévoit de soutenir financièrement la consolidation d'organismes qui outillent les projets citoyens dans la réalisation d'innovations territoriales.

Le présent sommaire décisionnel a donc pour objet de proposer une contribution financière

non récurrente de 200 000 \$ à l'organisme La Pépinière pour le développement de son guichet d'initiatives.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE18 0916 - 23 mai 2018 - Approuver le Plan d'action en Innovation sociale 2018-2022
CG18 0245 - 26 avril 2018 - Approuver la Stratégie de développement économique 2018-2022

CE18 0491 - 28 mars 2018 - Approuver le plan économique conjoint Ville de Montréal - Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation (MESI) du Québec / Approuver le projet de convention d'aide financière de 150 M\$ entre le MESI et la Ville.

Pour les décisions hors plan d'action en Innovation sociale, voir document "Pépinière-Recap-Simon" en pièce jointe.

DESCRIPTION

S'inspirant du modèle de *participatory city* développé au Royaume Uni, l'organisme propose la mise en place d'un guichet d'accueil d'initiatives, fixe et volant, pour renforcer l'accompagnement proposé aux promoteurs d'espaces collectifs porteurs d'innovation sociales. Les promoteurs peuvent être des organisations, des institutions, des collectifs ou des individus.

Le projet visera à accompagner 45 porteurs de projets sur la période, grâce à trois axes de travail:

- Renforcer le maillage avec le milieu : identifier et développer les complémentarités avec l'écosystème de soutien entrepreneurial, communautaire et d'innovation sociale;
- Diffuser les connaissances à travers une programmation de conférences, discussions et ateliers ;
- Supporter les promoteurs en apportant un accompagnement technique et organisationnel:
 - guichet fixe : mettre à disposition une personne ressource pour offrir un service d'accompagnement personnalisé aux porteurs d'initiatives, du référencement vers les ressources internes et externes disponibles. Le lieu visé pour le guichet fixe sera les locaux de la Pépinière, situé au 3081 rue Ontario Est, présentement en attente d'un permis de l'arrondissement pour une transformation en café ouvert au public. En offrant des services d'accompagnement dans un café, l'objectif est de proposer un lieu accueillant et non intimidant pour des promoteurs qui ne sont pas au départ dans une dynamique entrepreneuriale, afin de les amener progressivement à endosser cette dynamique et développer leurs compétences.
 - guichet volant dans les milieux: concevoir et proposer un court accompagnement adapté aux secteurs plus éloignés de Montréal.

Le projet s'étend sur trois ans, avec une première année d'expérimentation et deux années de développement construites sur des boucles de rétroaction.

L'année 1 permettra notamment de tester et mesurer plusieurs outils, afin de mieux juger ceux qui seront pertinents à mettre à l'échelle pour les années à suivre:

- appel à projets pour communiquer sur l'ouverture du guichet, documenter les besoins et les territoires couverts et positionner le café de la Pépinière dans le milieu;
- test des modèles de revenus autonomes (billetterie, formation professionnelle...) et recherche de financements complémentaires;

- mesure d'impact.

Le soutien de la Ville permettrait de :

- créer un poste de responsable de guichet d'initiatives;
- chaque année:
 - organiser 10 activations (ateliers, conférences et événements);
 - proposer un accompagnement léger à 35 projets ;
 - accompagner 15 projets;
 - appuyer la concrétisation de 4 à 5 projets ;
- les projets accompagnés seront situés sur 10 à 15 territoires différents.

La demande présentée fait état d'un budget global de 688 950\$, dont 595 024\$ sont éligibles à la subvention. Le soutien demandé à la Ville de Montréal s'élève à 200 000 \$, soit 33,61%.

Les sources de financement attendues sont les suivantes :

	2020	2021	2022	Total	%
Service de Développement Économique (Tisser Montréal)	\$60 000	\$70 000	\$70 000	\$200 000	33,61%
Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole (FIRM)	\$25 000	\$0	\$0	\$25 000	4,20%
Subventions philanthropique (PIC)	\$50 000	\$50 000	\$50 000	\$150 000	25,21%
Commandites	\$5 000	\$25 000	\$40 000	\$70 000	11,76%
Revenus autonomes : lancements, conférences, programmation du guichet	\$19 075	\$27 092	\$28 858	\$75 024	12,61%
Locations d'espaces	\$5 000	\$10 000	\$10 000	\$25 000	4,20%
Formations pour professionnels	\$10 000	\$20 000	\$20 000	\$50 000	8,40%
TOTAL	\$174 075	\$202 092	\$218 858	\$595 024	100,00%

Ce soutien financier serait financé par l'Entente Réflexe au titre du Plan d'action en Innovation sociale, axe 1, action 3. Les crédits sont disponibles.

JUSTIFICATION

Le développement d'espaces collectifs et de tiers lieux éphémères visant à renforcer le lien social est en plein essor à Montréal. Ces projets sont porteurs d'innovations sociales mais l'accompagnement, notamment sur la vision entrepreneuriale et la réflexion sur un modèle économique permettant d'atteindre viabilité et impact, manque parfois pour pérenniser leur projet.

Le projet de l'organisme vise à répondre à ce besoin, en s'appuyant sur sa propre expérience de développement d'espaces collectifs. Il a développé une expertise spécifique dans la mise en oeuvre d'espaces collectifs générateurs de lien social et cette expertise est très en demande, mais doit être accompagnée d'une dimension entrepreneuriale et organisationnelle pour être pleinement efficace. Il apparaît pertinent d'appuyer l'organisme dans sa démarche de renforcement de sa méthode d'accompagnement et de développement partenarial avec des experts.

Le projet est cohérent avec les objectifs d'innovation sociale du Service du développement économique, mais appuie également les autres objectifs stratégiques de la ville, notamment la transition écologique et la participation citoyenne, en proposant des milieux de vie qui ne soient pas orientés vers la consommation mais vers la création de lien social.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense totale de 200 000 \$. Les versements sont prévus selon le calendrier suivant :

2020	2021	2022	2023	2020-2023
60 000\$	70 000 \$	50 000 \$	20 000 \$	200 000 \$

Les crédits requis sont prévus au budget du Service du développement économique, Direction Entrepreneuriat (Entente 150 M\$).

Le présent dossier concerne une compétence d'agglomération en matière de développement économique, tel que prévu au Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019), puisqu'il s'agit d'une contribution à des organismes pour appuyer des projets qui viennent compléter les actions en développement économique local offerts par les municipalités liées et les organismes PME MTL.

Ce dossier de compétence d'agglomération n'a aucun impact sur le cadre financier de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet s'inscrit dans les principes du développement durable en ce qu'il participe à atteindre les objectifs suivants :

- l'amélioration de la qualité de vie par la mixité des fonctions urbaines,
- une croissance économique durable par l'innovation et la promotion de l'économie locale.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien de la Ville au projet permettra de renforcer la pérennité des projets d'espaces collectifs et d'innovation sociale en accompagnant leur dimension entrepreneuriale. Les projets d'espaces collectifs étant soumis à une forte saisonnalité, il importe de soutenir l'organisme dès l'hiver afin de lui permettre d'être prêt pour le lancement de la première expérimentation au printemps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est annexé au projet de convention et doit être appliqué par l'organisme partenaire.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2020 : Expérimentation

- recrutement du responsable de projet
- expérimentation et approfondissement de la méthodologie d'accompagnement
- rétroaction et amélioration du programme en année 2

2021 et 2022:

- perfectionnement de la méthodologie d'accompagnement
- accompagnement de 15 organismes par an
- rétroaction et amélioration du programme pour l'année suivante

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mohamed OUALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gabriel CHAINEY, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Pierre-Paul SAVIGNAC, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Gabriel CHAINEY, 22 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cécile VERGIER
Commissaire au développement économique,
Innovation sociale

Tél : 514 868 7675
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél :
Télécop. :

Le : 2020-01-21

514 872 2248

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Véronique DOUCET
Directrice

Tél : 514 872-3116
Approuvé le : 2020-01-30

PÉPINIERE ESPACES COLLECTIFS - CONTRATS OCTROYÉS PAR LA VILLE

Source: SIMON, relevé des bons de commande en date du 16-12-19

année	Numéro	Service / Arrondissement	n°GDD	Description	Montant
Contrats de services professionnels					
2015	1073694	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	1151959004	DA 402495-Concept d'aménagement temporaire entourant l'inauguration de l'œuvre « La Vélocité des Lieux » par la firme PÉPINIERE & CO, CRÉATEURS D'ESPACES	40 000,00
	1078706	0410-SDO-DIR GRANDS PARCS ET NATURE EN VILLE		Contrat 15-1545 - Conception d'installations interactives dans le cadre du projet de Promenade urbaine «Fleuve-Montagne»	17 930,00
2016	1130770	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	1160217003	DA 441096 Contrat de services professionnels à Pépinière & Co,	16 412,50
	1134272	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	1160217010	Services professionnels d'aménagement et d'animation par Pépinière & Co pour le projet de piétonisation de la rue Dijon	76 183,00
	1135185	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	1160217010	DA 446910 - Services professionnels d'aménagement et d'animation par Pépinière	42 848,54
	1155759	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	1160630020	Da-462022. Payement de facture 213, Vigie, entretien et matériaux sur le site de la rue de Dijon par la firme Pépinière pour la fête des récoltes	1 698,65
	1178749	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	1160217015	DA-476050 et 479393, contrat pour la continuation du projet « Piétonisation de la rue Dijon », volet II dans le cadre du projet urbain « Corridor vert »	-
	1182742	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	1160217015	DA 482025 - Octroyer un contrat à Pépinière & Collaborateurs « Piétonisation de la rue Dijon »	166 000,00
	1115506	3109-ARR SLT-COMMUNICATIONS	nd	SLT-COMM. - Conseiller en relations publiques dans le cadre du 375e de Montréal	21 680,00
1130258	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	nd	Travaux DIJON: Projet piétonisation de la rue Dijon	3 262,82	
2017	1195023	8163-ARR MHM-ETUDES TECHNIQUES	1176223006	Services de gestion, d'aménagement et d'animation pour le projet de piétonisation du secteur Notre-Dame-des-Victoires,	162 500,00
	1198449	8124-ARR SUD-MAIRIE	nd	SERVICE PROFESSIONNELLE RÉALISATION D'UNE DÉMARCHÉ DE CONCERTATION DU MILIEU POUR LE PROJET ATWATER - STE AMBROISE	19 800,00
	1198467	8124-ARR SUD-MAIRIE	1177010003	CONTRAT À OSBL, APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU MANDAT D'OCCUPATION TRANSITOIRE DU PROJET DE PIÉTONISATION PARTIELLE DE LA RUE STE-AMBROISE DOSSIRE 1177010003	125 823,00
	1207198	8163-ARR MHM-ETUDES TECHNIQUES	nd	Recrutement, gestion, coordination et formation d'un(e) employé(e) pour le projet de piétonisation Notre-Dame-des-Victoires,	15 965,00
	1230665	8619-ARR RPP-ADMINISTRATION	1171663001	Conception, réalisation et animation de " La fabrique des fêtes" un événement célébrant le temps des fêtes sur l'Avenue Shamrock de l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie	21 700,00
	1113979	0410-SITE-TRANSPORT-PLANIFICATION-GRA	1177326001	Projet Sainte-Catherine Ouest ,Aménagement pour la piétonisation temporaire de la rue du Square-Phillips CONTIGENCES, CG17 0050	31 389,60
1211251	0410-SDO-DIR GRANDS PARCS ET NATURE E	nd	Animation d'une bibliothèque au parc Rutherford_Contrat 17-1807	86 666,00	
2018	1230304	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	nd	DA 518751:Services de conception et d'animation projet piétonisation de la rue Dijon	939,00
	1267941	3109-ARR SLT-AMENAGEMENT URBAIN, SERV	1187907001	SLT-DAUJE - Projet de la rue Decelles GDD1187907001 CA18 080208	171 929,95
	1273384	0000-Voir plus bas	1183515001	Services professionnels de gestion, d'aménagement et d'animation pour la secteur piétonnier Notre-Dame-des-Victoires,	123 000,00
	1278765	8619-ARR RPP-ADMINISTRATION	1180963002	Contrat clé en main à l'organisme "La Pépinière Espaces collectifs" pour services professionnels de gestion, de conception et d'activation de sites sur deux tronçons de la rue Masson dans le cadre du programme implantation de rue piétonnes	171 444,99
	1279393	0410-SDO-DIR GRANDS PARCS ET NATURE E	1186688009	Accorder un contrat à La Pépinière \ Espace collectif pour la réalisation d'un programme d'aménagement et d'animation dans le cadre du projet pilote de retrait de la circulation de transit sur l'axe Camilien-Houde /Remembrance 18-1941	243 934,24
	1280951	8124-ARR SUD-MAIRIE	CA18220128	CONVENTION DE SERVICE PROFESSIONNEL POUR PIÉTONISATION DE LA PLACE DU MARCHÉ	85 917,00
	1297498	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	nd	#DA 565567-571563: Ajout de ligne au BC 1297498 pour l'avenant au contrat pour l'évaluation de l'acceptation sociale du nouveau pavillon du parc Henri-Bourassa,	
	1297559	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	nd	DA 566740 : ces professionnels de consultation et concertation citoyenne pour le terrain de l'Archevêque,	21 199,50
	1314779	3241-OCPM	nd	Factures #171928 et #171929-LA PEPINIERE - Fourniture et gestion d'équipements lors du lancement du projet de consultation publique pour le réaménagement de l'Avenue McCollege,	29 680,00
	1315334	3206-ARR LAC-MAISON DU BRASSEUR	1187125002	GDD - 1187125002 / Services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation hivernale / Butte du parc Grovehill,	33 106,50
	1321233	3206-ARR LAC-MAISON DU BRASSEUR	1187125002	GDD-1187125002 / Services professionnels de mobilisation du milieu, d'occupation et d'activation / Butte du parc Grovehill,	33 106,50
	1261559	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	1180217005	DA 541709, Octroyer à La Pépinière Espaces collectifs, au montant maximal de 257 400 \$, plus taxes	257 400,00
	1237884	0410-SDO-DIR GRANDS PARCS ET NATURE E	nd	Prolongation du mandat pour l'opération et l'animation de la bibliothèque au parc Rutherford 17-1807	10 280,00
	1268599	8124-ARR SUD-MAIRIE	nd	Convention de services professionnels - Concertation et mobilisation du milieu, pour la deuxième édition du projet de la Place du Marché, pour la deuxième édition du projet de la Place du Marché	19 600,00
1274363	0410-SDO-DIR GRANDS PARCS ET NATURE E	nd	Accorder un contrat de services à La Pépinière pour la réalisation des esquisses, d'un moodboard, d'un canevas de programmation préliminaire de la réalisation de dessins techniques et des frais de gestion pour lancer le projet pilote CHR	37 050,00	
2019	1332199	3469-ARR SLD-URBANISME	1194871006	SLD-BCR-DAUSE-URBANISME 2019-SERVICE PROFESSIONNEL POU PLAN ET DEVIS D'UN CORSO TEMPORAIRE	44 639,00
	1338907	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	1190217008	DA 593844 :Mandat à Pépinière - Espaces collectifs - projet « Piétonisation de la rue Dijon »	69 280,00
	1339375	0000-Voir plus bas	1196223003	GDD 1196223003, Convention de service pour les services de gestion, d'aménagement et d'animation dans le cadre du projet de piétonisation du secteur Notre-Dame-des-Victoires pour l'année 2019	126 100,00
	1356187	3469-ARR SLD-URBANISME	nd	SLD-BCR-DAUSE-URBANISME 2019 SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ANIMATION D'UN CORSO TEMPORAIRE, SUR LA RUE JEAN-TALON, ENTRE LES RUES DE FONTENELLE ET MAINVILLE	21,700,00
	1384526	3206-ARR LAC-MAISON DU BRASSEUR	1196759014	GDD 1196759014 / Service d'aménagement et d'activation hivernale de la butte du parc Grovehill	29 494,00
Total Contrats de services professionnels					2 357 959,79

PÉPINIERE ESPACES COLLECTIFS - CONTRATS OCTROYÉS PAR LA VILLE

Source: SIMON, relevé des bons de commande en date du 16-12-19

année	Numéro	Service / Arrondissement	n°GDD	Description	Montant
Contributions financières					
2015	1071708	8062-ARR VMA-ADMINISTRATION	1152840011	Contribution CA15 240218 d1152840011	3 600,00
2016	1117334	8062-ARR VMA-ADMINISTRATION	1162624001	D:1162624001/ CA16 240170/ Contribution pour l'année 2016, pour un montant maximum de \$ 18 000, sans taxes, dans le cadre du Programme de soutien financier aux initiatives culturelles 2016	18 000,00
	1130058	8163-ARR MHM-RDC-RESSOURCES FINANCI	1165298006	Contribution financière à l'organisme - la Pépinière & co,	500,00
	1143191	3084-ARR MTN-ADM RESS MAT	1162577026	DA 453098 Contribution financière de 20 400 \$ à Pépinière et Collaborateurs pour la gestion, l'opération et l'entretien du Marché du Nord - secteur rue de Charleroi	20 400,00
	1160983	8061-ARR PMR-ADMINISTRATION	1166616007	Contribution financière avec l'organisme Pépinière & Collaborateurs pour la réalisation d'une programmation d'activités hivernales dans le cadre du projet La petite Floride, au Plateau-Mont-Royal, GDD 1166616007	25 000,00
2017	1199133	8062-ARR VMA-ADMINISTRATION	1172624006	D:1172624006 / CA17 240241 / CA18 240019/Contribution en 2017-2018, au montant total de \$ 22 742,72, sans taxes, pour le Village au Pied-du-Courant,	22 742,72
	1228668	0001-DG-CABINET DIRECTEUR	nd	Aide financière pour l'organisation de la journée des nouveaux arrivants aux Jardineries selon la facture 161782,	1 000,00
2018	1267827	8062-ARR VMA-CSLDS	1186673010	Contribution 2018 Village au Pied-du-Courant - D1186673010	35 000,00
	1286982	8124-ARR SUD-MAIRIE	nd	PIÉTONNISATION PARTIELLE DES RUES ST-AMBROISE ET ATWATER	8 697,54
	1281510	0410-SDO-DEV CULTUREL	1185877004	GDD Soutien financier pour la réalisation de 39 projets dans le cadre du Programme de soutien à la diversité des expressions culturelles - Festivals et événements 2018,	3 000,00
2019	1339441	8062-ARR VMA-CSLDS	1195125006	Contribution 2019 - Fonds de soutien aux organismes culturels	35 000,00
	1353772	8619-ARR RPP-ADMINISTRATION	1197219002	Contribution financière à l'Organisme La Pépinière Espaces Collectifs afin de le soutenir dans la réalisation du projet "Biquette à l'Oasis" GDD 1197219002 CA19 26 0188	20 000,00
	1354192	8124-ARR SUD-MAIRIE	1197683001	Contribution financière non récurrente 2019 pour la tenue de la Buvette sociale sur la Place du Marché Atwater - GDD 1197683001 - CA19 22 0161	35 000,00
	1355716	0410-SDO-CULTURE	1195877002	Frais - Contribution à des organismes**GDD 1195877002 Accorder un soutien financier totalisant la somme de 254 500 \$ aux 41 organismes ci-après désignés pour la réalisation de 42 projets dans le cadre du programme PSDEC 2019 **	10 000,00
	1344348	0410-SDO-DIR GRANDS PARCS ET NATURE E	nd	Réalisation du programme d'aménagements temporaires et d'animation d'un café-terrasse au belvédère Camillien-Houde 19-1019	86 775,00
Total Contributions financières					324 715,26
Achats					
2017	1207786	0000-DIVERS ENDROIT	1177010003	Autorisation d'une dépense maximale de 45 990\$ pour l'achat de mobilier urbain à l'organisme sans but lucratif Pépinière & Collaborateurs, dans le cadre du projet de piétonisation partielle de la rue Saint-Ambroise GDD 1177010003 CA17 22019	40 000,00
Total Achats					40 000,00

GUICHET D'INITIATIVES - LA PÉPINIÈRE COMME ORGANISME INTERMÉDIAIRE POUR SOUTENIR L'INNOVATION SOCIALE

LA PÉPINIÈRE

La Pépinière | Espaces Collectifs est un organisme à but non lucratif voué à réinventer le cœur des communautés et à développer des villes plus participatives. Né en 2014 d'une initiative citoyenne, l'organisme est aujourd'hui le chef de file du mouvement du placemaking au Québec, avec plus de 30 projets réalisés. Forte de son expertise, La Pépinière met en œuvre des programmes pour soutenir la démultiplication du nombre d'espaces collectifs et le nombre d'acteurs en capacité de les porter. Espaces à vocation publique portés par des acteurs locaux (citoyen.nes, organismes, entrepreneur.es sociaux), les espaces collectifs permettent de renforcer le cœur des communautés et le vivre ensemble.

La Pépinière | Espaces Collectifs développe des espaces collectifs en se basant sur les besoins des communautés et en impliquant les acteurs locaux. Les espaces collectifs visent à transformer par l'engagement collectif les milieux de vie et les communautés. Leur démultiplication renforce le pouvoir d'influence des communautés et affirme leur capacité d'action. En opposition à une approche fonctionnaliste et consumériste du milieu urbain, les espaces collectifs instaurent des espaces d'initiatives, d'innovation et de liberté. En offrant un espace aux possibles, ils permettent l'implication personnelle et collective dans les milieux, favorisant le développement du sentiment d'appartenance.

Nos espaces collectifs se sont déclinés autour de trois piliers d'intervention :

- Laboratoire d'initiatives urbaines (exemples : Village au Pied-du-Courant, les Jardineries) : des projets emblématiques qui réinventent l'espace public et ouvrent le champ des possibles, où sont testés des idées et des modèles d'affaires par la voie de l'expérimentation;
- Milieux de vie (ex : Rue de Dijon à Montréal-Nord, le carré NDV dans Mercier-Ouest, la Place du Marché Atwater, la Marina-St-Roch à Québec) : accompagner les municipalités, arrondissements et institutions dans la réalisation clé en main de projets d'espaces au cœur des quartiers ou dans le cadre de mandats-conseils;

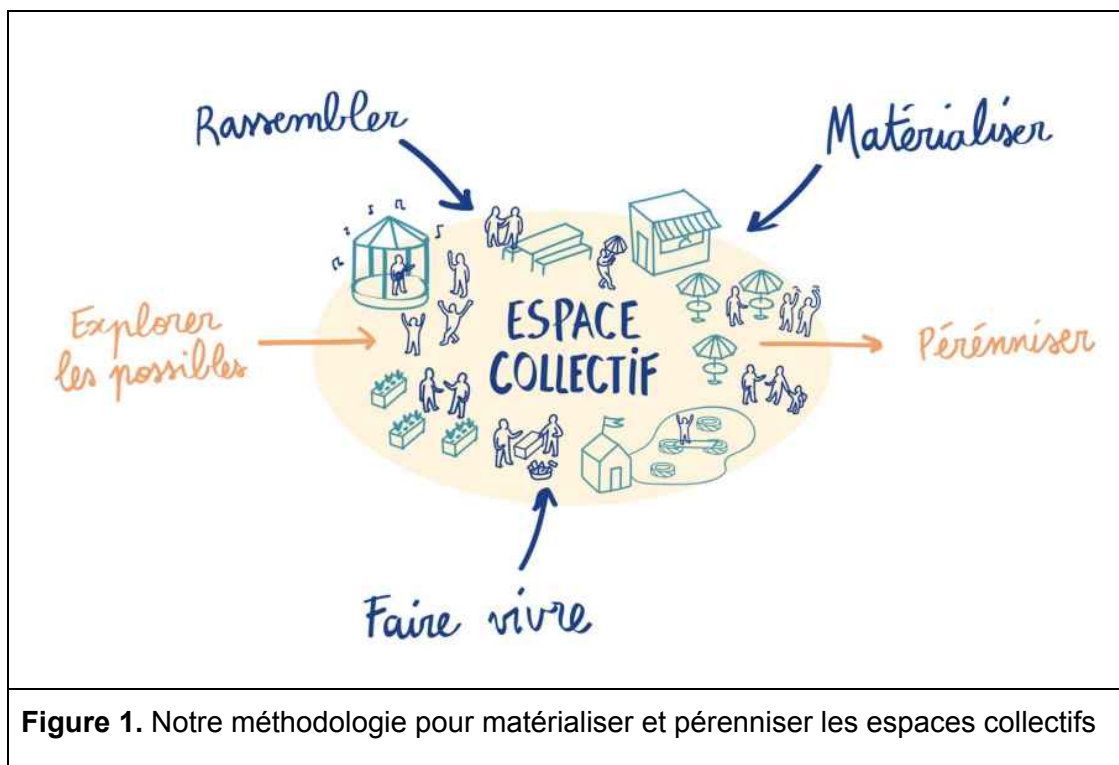


- Soutien aux initiatives : mandats conseils, programmes (comme Vivace) et développement du guichet d'initiatives : des actions qui permettent de démultiplier notre impacts et accélérer le mouvement de transformation sociale.

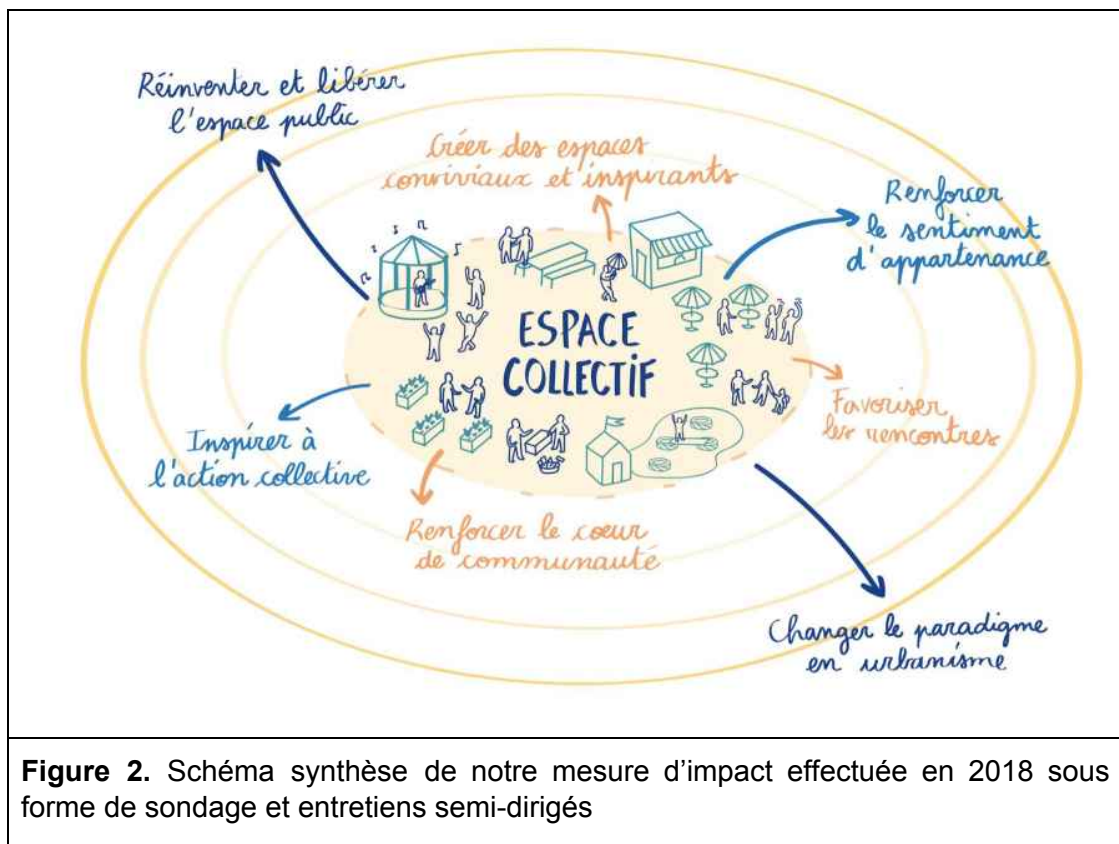
Ensemble, ces trois champs d'intervention nous permettent d'aborder une diversité d'enjeux propres à notre mission: expérimenter et inspirer la pratique, accompagner les villes et soutenir les communautés dans la matérialisation de leurs projets.

NOTRE IMPACT

La Pépinière mène une stratégie d'impact local et durable, moteur d'un changement global de la société. La force de La Pépinière réside dans sa capacité à matérialiser des projets concrets sur le terrain, qui ont un impact direct sur la vie des gens. Nos projets parviennent à répondre à travers des aménagements, une programmation et des mécanismes d'engagement aux besoins exprimés par les communautés. Ceux-ci sont une manifestation très visible pour le grand public – mais aussi pour les institutions – des potentiels de l'innovation sociale appliquée à nos villes.



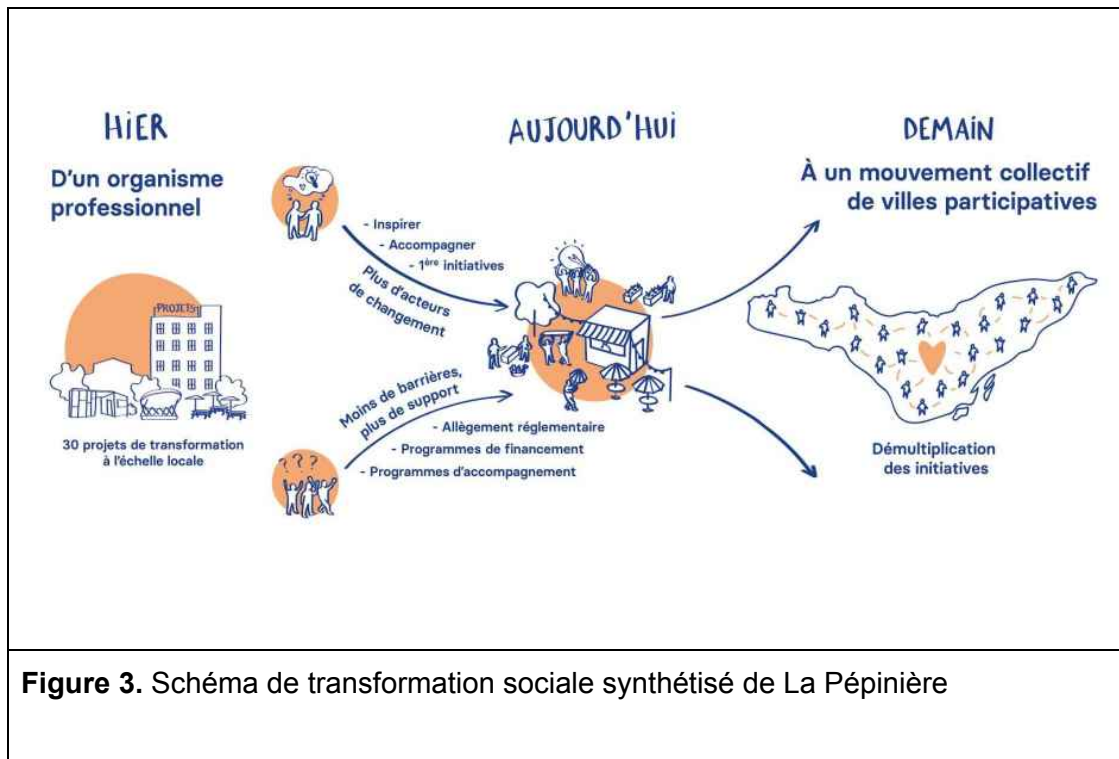
La transformation des espaces collectifs a un fort impact sur la qualité de vie des quartiers, le vivre ensemble, le sentiment d'appartenance et la fierté de leurs résidents. Cet impact est corroboré par nos observations sur le terrain, une première mesure d'impact effectuée en 2018 et par plusieurs de nos partenaires, qui reconnaissent la portée sociale de nos projets. En démocratisant l'aménagement urbain et en permettant à chacun de s'impliquer, nos projets contribuent à renforcer le pouvoir d'action des résidents ainsi que le tissu social, permettant de bâtir une société plus soudée et résiliente.



OUTILS POUR AUGMENTER NOTRE IMPACT

Pour concrétiser notre vision de transformation sociale, nous souhaitons inspirer les gens et les accompagner dans leurs premières initiatives, diminuer les freins à l'initiatives et développer davantage de structures de supports pour les matérialiser. Le lancement du programme Vivace en 2019 est une première action concrète qui va dans ce sens. Le pertinence de ce programme et le plaisir partagé par notre équipe et les porteurs de projets nous poussent à développer davantage cette expertise à la Pépinière.





CAFÉ-BISTRO : VOCATIONS MULTIPLES

Conçu et aménagé comme un lieu flexible, le café-bistro est un espace modulable aux multiples fonctions:

- **Cuisine et aire de restauration**

La 1ère fonction du café est la pré-production alimentaire en support à l'offre en nourriture des Laboratoires (ex: Les Jardineries et le Village au Pied-du-Courant) et des Milieux de vie (ex: le Café suspendu de la voie Camilien-Houde) opérés par La Pépinière. Situé dans un désert alimentaire, le café-bistro offrira ensuite un service de restauration abordable et sain pour les employés de La Pépinière, les locataires des Studios Giovanelli, les travailleurs du quartier (150 à 300 personnes) et les résidents.

Des fonctions additionnelles sont progressivement activées au café afin de donner à La Pépinière les moyens de remplir des volets complémentaires à sa mission :

- **Lieu de diffusion de la pratique**



La 2^e fonction du café-bistro, celle de diffusion de la pratique du *placemaking*, vise à offrir un lieu de rassemblement, d'échange et de discussion entre les équipes de La Pépinière, les acteurs locaux, les chercheurs et organismes interpellés par la participation citoyenne, l'innovation sociale et le *placemaking*. Une programmation diversifiée, soutenue par des équipements audio-visuels adéquats, offrira un bouquet d'activités (conférences, débats, projection de films, lancements de livres, formations, etc.) élaborée en collaboration et selon les besoins des acteurs locaux.

- **Guichet d'initiatives**

La 3^e fonction du café-bistro, centrale à l'actualisation de la mission de La Pépinière et à la démultiplication de ses retombées sur la société, est celle de guichet d'initiatives. Vu comme un point d'entrée permanent afin d'accueillir les idées et les initiatives des acteurs locaux, le guichet favorise l'émergence d'idées, la conception, l'élaboration et la planification de projets, les soirées de socio-financement (soupe locale), les cuisines collectives, les hackathons, les ateliers de réparation, les formations, etc.

LE GUICHET D'INITIATIVES POUR ACCOMPAGNER L'ENVIE D'ENTREPRENDRE

Le café/guichet de La Pépinière se veut ouvert, humain, accueillant, et non intimidant. Agissant comme point d'accès pour le grand public, le café est pensé comme un guichet d'accueil pour écouter, discuter et orienter les porteurs d'idées, et créer ainsi un maillage avec le milieu. Le guichet sera un espace physique facilement identifiable, conçu pour susciter des projets collectifs créateurs de liens sociaux et de prospérité économique.

La création du café-guichet est un véhicule clé pour démultiplier notre impact et donner pour la première fois pigon sur rue à La Pépinière. Les objectifs de ce nouveau projet sont de :

Inspirer

- Créer un lieu de convergence pour les organismes, citoyens et la communauté locale souhaitant s'impliquer dans leurs milieux de vie ;
- Offrir une vitrine vivante de l'expertise pour recevoir ses clients, partenaires et collaborateurs;

Diffuser

- Permettre le transfert d'expertise via la création d'une série d'ateliers et de conférences en lien avec notre pratique ;
- Créer des partenariats avec une diversité d'organismes de l'innovation sociale et du quartier afin de s'établir comme un lieu de référence en matière de diffusion de contenu en lien avec l'amélioration des milieux de vies;



Supporter

- Créer des programmes pour supporter les initiatives citoyennes par le biais de bourses, de matériel, de transfert d'expertises, et d'espaces locatifs ;
- Être un guichet facilement accessible pour offrir des conseils aux personnes souhaitant partir des initiatives;
- Créer un modèle perméable de soutien du type "clinique conseil sans rendez-vous", et grâce au liens humains qui se tissent naturellement dans ce lieu s'inscrivant dans le quotidien des gens;
- Orienter les porteurs de projets vers les bonnes ressources pour aider le développement de leur projets;
- Offrir la possibilité de tester les idées à travers le réseau de sites et de partenaires de La Pépinière pour rejoindre rapidement le grand public et accélérer les initiatives ou la mise en marché.

Il contribuera à positionner La Pépinière comme un partenaire d'action pour le plan d'action Tisser Montréal, notamment en écho aux quatre axes du plan d'action en innovation sociale qui s'articulent parfaitement avec des éléments de notre pratique. Nous facilitons la fabrique des milieux de vie par la mobilisation collective. À l'échelle de la ville, la stratégie de La Pépinière est de créer un lieu de convergence qui vise à devenir un pôle favorisant l'innovation sociale et urbaine. Tout comme la ville de Montréal, nos actions facilitent, inspirent et soutiennent les initiatives des entrepreneurs, investisseurs et d'autres acteurs locaux.



Se lancer en affaires peut être perçu comme intimidant, risqué, inconnu et complexe et souvent les gens ne savent pas vraiment où commencer, où s'adresser. L'objectif du guichet est de mettre toute l'expertise des professionnels de l'organisation au service des membres de la communauté locale. Le guichet d'initiative est un lieu ouvert, proche des gens, qui peut occuper un positionnement pré-PME MTL, s'adressant à des personnes qui ne savent même pas qu'il existe des structures de soutien, ou ne savent pas que leur idée peut devenir un projet entrepreneurial. Le guichet d'initiatives est un service à visage humain pour recevoir et guider



les initiatives des acteurs locaux, même ceux issues de personnes plus en marge. Accueillante et éventuellement ouverte sur des heures atypiques, le guichet est une véritable porte d'entrée vers une diversité de programmes et d'échelles de soutien de La Pépinière (figure 2) et de partenaires.

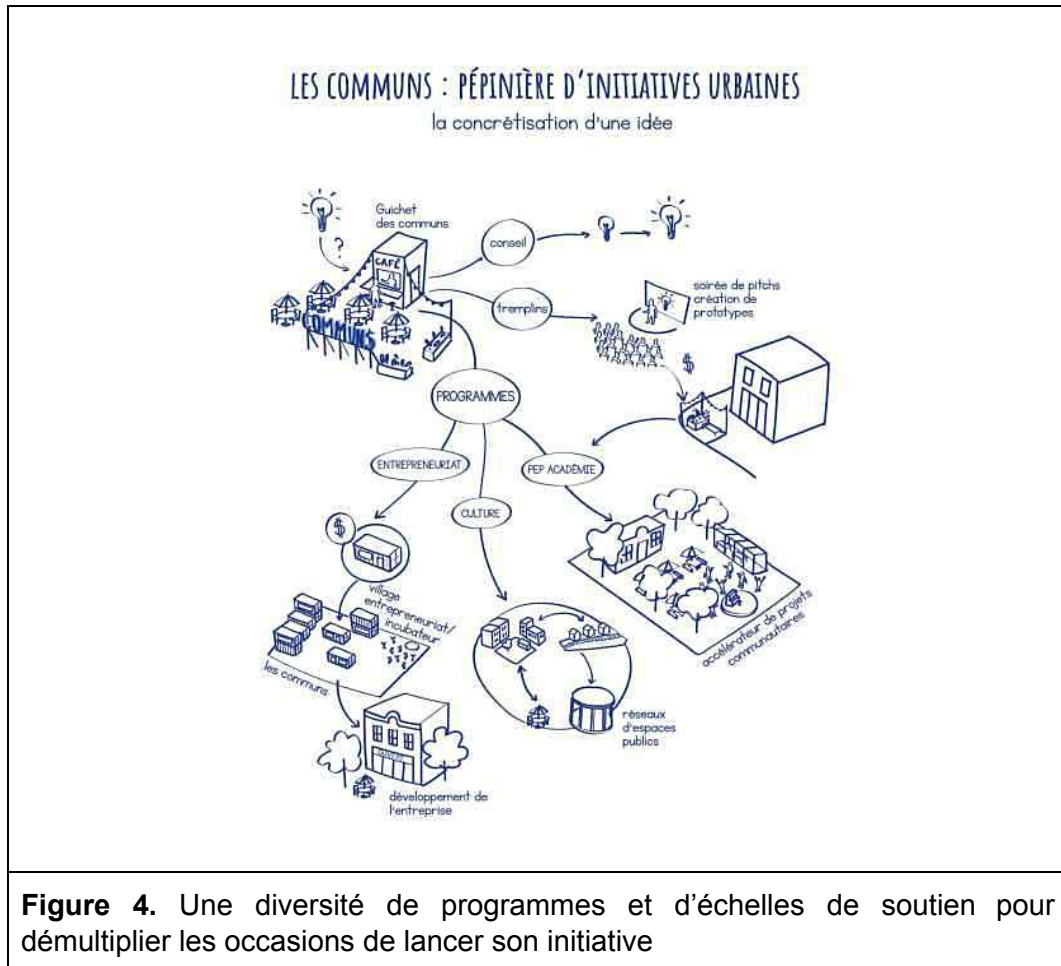


Figure 4. Une diversité de programmes et d'échelles de soutien pour démultiplier les occasions de lancer son initiative

PRÉCÉDENTS ET INSPIRATIONS:

- Participatory city : projet d'expérimentation à grandeur d'un quartier de Londres, afin de démontrer les impacts positifs de la participation et du développement de projets communs sur le vivre ensemble et le tissu social. L'aspect inspirant que nous retenons de cette initiative sont les "front shops", qui sont de véritables **guichets** d'initiatives pour



favoriser l'implication citoyenne et renforcer le sentiment d'appartenance et de réalisation de soi.

- E for All (Boston, E-U): c'est un projet qui a développé un accélérateur innovant de petites entreprises / organisations à but non lucratif afin de favoriser la croissance des entreprises dans les communautés qu'il desserve. C'est un projet qui supporte les initiatives entrepreneuriales dans les villes de taille moyenne.
- Evergreen Brick Works (Toronto, Ontario) : centre environnemental communautaire qui est un lieu dynamique pour explorer des idées et des technologies vertes de pointe, et un espace public dynamique où les visiteurs peuvent participer à une vaste gamme de programmes environnementaux pratiques.
- Pop Brixton (Brixton, Angleterre) : projet original qui soutient les emplois, la formation et l'entreprise locaux. C'est une initiative communautaire qui a transformé une parcelle désaffectée en un espace pionnier mettant en valeur les entreprises indépendantes les plus excitantes de Brixton et Lambeth, en leur fournissant une nouvelle destination qui les aide à ouvrir une boutique et à partager espaces, compétences et idées.
- CSI (Toronto, Ontario) : projet d'innovation sociale qui offre des services de coworking, de communauté et d'accélération aux personnes qui changent le monde. L'innovation sociale fait référence à la création, au développement, à l'adoption et à l'intégration de systèmes de concepts nouveaux et renouvelés, ainsi que de pratiques qui mettent les personnes et la planète au premier plan.
- Café de Ceuvel (Amsterdam, Pays-Bas) : laboratoire vivant où de vieilles péniches sont transformées en espaces de travail durables sur des terres précédemment utilisées pour la construction navale. Café de Ceuvel est un café respectueux de l'environnement qui est aussi un lieu de rencontre génial. C'est aussi un café écologique sur la propriété qui est aussi un lieu de rencontre génial. Le café s'efforce de servir la nourriture et les boissons les plus locales et les plus durables.

OBJET DE LA DEMANDE

L'objectif de cette demande est de soutenir les activités relatives au guichet d'initiatives. Il s'agit d'engager une ressource qui répondra à 3 objectifs :

- **Renforcer notre maillage avec le milieu :**
 - Pour développer la complémentarité de nos structures de support et celles déjà existantes, et développer une programmation de conférences, discussions et ateliers sur la pratique.
- **Guichet fixe - offrir du support dans le Café Pépinière :**



- Cette personne cherche à offrir un service d'accompagnement personnalisé aux différents porteurs d'initiatives et les référer aux différents services de l'organisme. Il.elle est en charge de l'activation du café et programme une série d'activités de sensibilisation et de mobilisation de la communauté locale en collaboration avec les organismes partenaires.
- La personne sera également le premier point de contact de l'organisation sur le quartier. Elle a pour mandat de mobiliser la communauté, de rencontrer les acteurs locaux intéressés par le guichet d'initiatives, les accompagner dans la clarification de leur projet et les aiguiller vers les ressources internes et externes disponibles. Notamment :
 - Participer au développement de l'écosystème du café et du guichet d'initiative avec les acteurs communautaires et sociaux du quartier ;
 - Initier et développer les démarches de mobilisation de la communauté locale et des organismes du quartier ;
 - Représenter le café et le guichet à la table de quartier ;
- **Guichet volant - offrir du support dans les milieux :**
 - En complément de son ancrage territorial, nous souhaitant expérimenter l'impact d'un modèle de support "volant", se déplaçant là où le besoin de présente.
 - La Pépinière est souvent sollicité par des acteurs de tous secteurs de Montréal, et n'a pas toujours les moyens d'offrir un accompagnement au delà d'une rencontre. Il est courant que des organismes ou citoyens portant des projets très pertinents n'aient pas les moyens de se payer des services de conseil de notre organisme. Nous voyons pourtant que même grâce à de court accompagnement, nous pouvons grandement aiguiller les porteurs de projets, leur donner confiance et les bons réflexes pour bien présenter leurs initiatives et aux bonnes personnes.
 - Grâce au volet "volant" du guichet, nous visons donc être à disposition d'acteurs sollicitant le support de la Pépinière dans des secteurs plus éloignés de Montréal, et leur offrir un accompagnement dans leur milieu et les aiguiller vers les ressources disponibles.

UNE PREMIÈRE ANNÉE TEST

À noter que dans la mise en oeuvre du programme Vivace, nous avons déjà testé une formule s'apparentant à ce modèle de guichet conseil. En effet, Vivace a reçu 50 candidatures au début 2019, provenant de partout à Montréal, sur lesquelles 10 ont été retenues comme finalistes. 4 projets ont été sélectionnés au final, mais nous avons souhaité faire un suivi avec les 6 projets



finalistes non retenus. Chaque porteur de projet a alors été invité à nous rencontrer à notre café. Cependant, ce n'était pas naturel pour plusieurs porteurs de projets excentrés de revenir une multitude de fois à nos locaux. Nous avons donc alterné entre un modèle de conseil sur place, et sur le terrain. Cependant, notre manque de capacité à ce moment là nous a empêché de suivre autant que désiré les projets dans leurs milieux.

Ainsi, allier le guichet fixe au guichet volant nous permettra de traiter les besoins avec une plus grande agilité. Nous souhaitons profiter de la première année de déploiement du guichet pour tester de manière équivalente notre apport sur place et sur le terrain. Nous pourrons ainsi juger de quel est l'impact le plus fort que nous pouvons avoir : en étant un lieu ancré territorialement qui fait émerger un grand nombre d'initiatives dans un rayon donné, ou en étant pan-montréalais et en allant soutenir là où des initiatives sont en émergence.

La rétroaction de la première année nous permettra d'approfondir le modèle afin d'augmenter notre impact, et de revoir les objectifs, le cas échéant, de concert avec la Ville de Montréal. Il se peut que l'année 2 mène à la création d'un programme structuré, avec appel à projets, qui aura été renseigné par l'expérience de la première année et une compréhension affinée des besoins et habitudes des porteurs d'initiatives.



RETOMBÉES DU GUICHET D'INITIATIVE

L'opérationnalisation du guichet d'initiative aura les retombées suivantes:

- Une porte ouverte vers l'écosystème de l'entrepreneuriat : faciliter l'accès à des ressources en ayant un guichet d'initiative avec pignon sur rue;
- Faire rayonner l'entrepreneuriat social visant l'amélioration des villes;
- Rendre l'entrepreneuriat plus accessibles aux populations plus marginalisées ou éloignées du marché de l'emploi : jeunes, personnes isolées ou en manque de confiance, femmes, nouveaux arrivants;
- Donner un cadre concret et davantage de temps à la Pépinière pour renforcer ses liens avec les organismes du milieu de l'innovation sociale et du quartier;
- Être un levier pour renforcer notre capacité à diffuser publiquement le contenu que nous développons;
- Les activités réalisées constituent un levier pour la création du programme Terreau, qui pourra être déployé en seconde phase;
- Évaluation de la première année afin de vérifier plus concrètement les besoins, et de comparer l'impact de l'accompagnement sur place au café, ou dans les milieux;
- Aux 6 premiers mois, disposer d'un bilan des acteurs intermédiaires comme La Pépinière, Bâtiment 7 et Solon.

MODÈLE D'AFFAIRE

Le modèle d'affaire du guichet est celui du café / espace de diffusion, générant des revenus autonomes et des locations pour l'organisation d'événements. Le guichet d'initiatives vise à créer une multitude de programmes et structures de support pour faciliter le passage de l'idée à l'action à différentes échelles et que ce soit pour : soutenir les premières initiatives (déclencheur d'entrepreneuriat), offrir un premier lieu de travail, avoir accès à du financement et des premiers contrats, accélérer le déploiement et réduire ses coûts. Le guichet sera ainsi une porte d'entrée vers une multitude de programmes de la Pépinière ou de partenaires, existants ou à venir.

Le soutien de Tisser MTL permettra de développer le volet "support" du café Pépinière, qui ensemble constitueront le guichet d'initiatives. Sur le long terme, nous visons financer nos structures de support via des levées de fonds auprès de fondations, commanditaires privées ainsi que programmes auxquels nous serons éligibles.



BUDGET

Le budget triennal du projet est estimé à **688 950\$** (voir budget annexé). À travers la présente demande, nous cherchons un financement de **200 000 \$ sur 3 ans** de Tisser Montréal afin de permettre à La Pépinière d'embaucher une ressource pour la réalisation des activités prévues dans le cadre du guichet d'initiatives.



CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, Greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006,
Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci après appelée la « **Ville** »

ET : **La Pépinière | Espaces Collectifs**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C38), dont l'adresse principale est le 101- 3081 Ontario Est Montréal Québec, H1W 1N7, agissant et représentée par Mr Jérôme Glad, Codirecteur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription T.P.S. : 807717574RT0001)
Numéro d'inscription T.V.Q. : 1221156290TQ0001
Numéro d'entreprise du Québec : 1169825495.

Ci après appelée l'« **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme vise à développer des espaces collectifs en se fondant sur les besoins des communautés et en impliquant les acteurs locaux, pour proposer aux résidents des lieux d'innovation et d'initiative;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE l'Organisme a pris connaissance de l'article 573.3.5 de la *Loi sur les cités et villes*, auquel il pourrait être assujéti à la conclusion de la présente Convention ou en cours d'exécution de celle-ci;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant;
- 2.3 « Projet » :** le projet de l'Organisme pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.5 « Reddition de compte » :** les rapports d'activités, les rapports d'étape ou final, le cas échéant, la liste des interventions ou activités effectuées, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion, le niveau d'atteinte des objectifs mesurables ou tout autre document exigé par le Responsable dans le cadre du Projet;
- 2.6 « Responsable » :** Directrice de l'Entrepreneuriat de l'Unité administrative ou son représentant dûment autorisé;

2.7 « Unité administrative » : Service du Développement économique

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la

« **Publication** ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 1er mars de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre 2020 pour la première année et la période du 1er janvier au 31 décembre pour les années subséquentes.

Nonobstant l'alinéa 2 ci-dessus, au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées et joindre ces informations financières dans ses états financiers annuels;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 déposer auprès du Responsable son Rapport annuel dans les cent-vingt (120) jours de la clôture de son exercice financier;

4.5.5 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal,

Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard les cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;

- 4.5.6 dans la mesure où le cumul de toutes contributions financières que la Ville verse à l'Organisme au cours d'une même année civile est d'une valeur de moins de cent mille dollars (100 000 \$), et ce, peu importe que telle contribution soit versée par le conseil municipal, le conseil d'agglomération, un conseil d'arrondissement ou le comité exécutif, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Responsable ses états financiers au plus tard les cent-vingt (120) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.7 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 **Conseil d'administration**

- 4.6.1 si ces documents n'ont pas déjà été remis, remettre au Responsable dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention, une copie des règlements généraux de l'Organisme ainsi qu'une copie de ses lettres patentes;
- 4.6.2 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux assemblées générales et aux réunions du conseil d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation dans les délais prévus dans les règlements généraux de l'Organisme;

4.7 **Responsabilité**

- 4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;
- 4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.8 **Séance du conseil municipal ou du comité exécutif**

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux cent mille dollars (200 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 **Versements**

5.2.1 Pour l'année 2020 :

5.2.1.1 une somme maximale de soixante mille dollars (60 000\$) dans les trente jours suivant la signature de la présente convention;

5.2.2 Pour l'année 2021:

5.2.2.1 une somme maximale de soixante-dix mille dollars (70 000\$) à la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2022 :

5.2.3.1 une somme maximale de cinquante mille dollars (50 000 \$) à la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable;

5.2.3 Pour l'année 2023 :

5.2.3.1 une somme maximale de vingt mille dollars (20 000 \$) à la remise du rapport final à la satisfaction du Responsable.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention. De plus, tous les versements prévus ci-dessus incluent toutes les taxes applicables, le cas échéant.

5.3 **Ajustement de la contribution financière**

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 **Aucun intérêt**

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette contribution ne pouvant en aucun cas servir à payer le salaire d'un employé ou les honoraires de tout tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif ou cesse d'être reconnu comme tel par les autorités fiscales.
- 7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3 et 7.1.4, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3 Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 30 juin 2023.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.5.5, 4.5.6, 4.5.7, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales.

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

- 12.1** L'Organisme déclare et garantit :
- 12.1.1** qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

- 12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;
- 12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;
- 12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 101- 3081 Ontario Est Montréal Québec, H1W 1N7, et tout avis doit être adressé à l'attention du co-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 700 rue la Gauchetière Ouest, Montréal, Québec, H3B 5M2, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 20__

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, Greffier

Le 21^e jour de janvier 20__20

PÉPINIÈRE ESPACES COLLECTIFS

Par : _____
Jérôme Glad, co-directeur général

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour de 2020 (Résolution).

ANNEXE 1

PROJET

Pour plus de détail voir en pièce jointe: Demande de contribution financière de l'organisme - les éléments de la présente annexe prévalent sur la demande de contribution

Objectif

S'inspirant du modèle de [participatory city](#) mis en place au Royaume Uni, l'organisme propose de renforcer l'accompagnement proposé aux porteurs d'initiatives à travers la mise en place d'un 'guichet d'initiatives' fixe et volant.

Situé pour son volet fixe dans le futur café de la Pépinière, au 3081 rue Ontario Est, le projet poursuit les objectifs suivants:

- **Renforcer le maillage avec le milieu** : identifier et développer les complémentarités avec l'écosystème de soutien entrepreneurial, communautaire et d'innovation sociale
- **Diffuser**: développer une programmation de conférences, discussions et ateliers
- **Supporter** : apporter un accompagnement technique et organisationnel
 - **un guichet fixe** : personne ressource dans le futur café de la Pépinière pour offrir un service d'accompagnement personnalisé aux porteurs d'initiatives, du référencement vers les ressources internes et externes disponibles.
 - **un guichet volant dans les milieux** : concevoir et proposer un court accompagnement adapté aux secteurs plus éloignés de Montréal pour développer les bons réflexes et bien présenter leurs initiatives et aux bonnes personnes

Objectif de l'année 1

Nous visons profiter de la première année du guichet pour tester et mesurer une diversité d'actions et d'outils, afin de mieux juger ceux qui seront pertinents à mettre à l'échelle pour les années à suivre. Exemple : efficacité du guichet fixe vs. guichet volant, l'appel à projet, la sollicitation dans le quartier d'implantation vs. dans tout Montréal, etc. Tester différents formats d'accompagnement permettra de nous ajuster aux besoins des porteurs de projets et des projets. Cette adaptabilité lors de la première année assurera la construction d'une démarche pertinente dans les deux prochaines années.

L'appel à projet qui sera lancé à l'hiver 2020 sera pour nous une manière de communiquer en grand sur l'ouverture du guichet de support aux initiatives, et donc positionner le café de la Pépinière dans le milieu. À l'image de l'appel à projet qui avait été fait pour Vivace en 2019, nous nous attendons à recevoir un grand nombre de propositions (50 pour Vivace en 2019), qui permettront de documenter les besoins et les territoires couverts. Au delà du délai de l'appel à projets, le fait de le lancer enverra le message au milieu que La Pépinière se positionne comme un organisme intermédiaire de soutien, et contribuera ainsi en continu à emmener des clients/porteurs de projets à franchir la porte de notre café. Nous l'avons expérimenté avec Vivace, appel à projet suite auquel nous avons reçu de nombreuses demandes de soutien de partout au Québec (alors que Vivace ne couvrait que Montréal).

Nous allons également ouvrir une diversité de pistes de développement et financement, comme les commandites (pour exemple, le programme Vivace avait reçu 250 000\$ de Desjardins en

2018-2019), ou la philanthropie (piste actuelle avec le fond d'innovation du PIC de Centraide). À la fin de la première année, nous aurons une vision plus claire des composantes qui participeront à la résilience du modèle d'affaire.

Nous pourrions également mesurer la capacité des revenus autonomes à contribuer au modèle du guichet. Pour exemple, si les événements de diffusion organisés apportent de bons revenus, le volet programmation du guichet pourra s'autofinancer grâce à ces revenus. Ou encore, les revenus générés par les formations professionnelles mise en place pourraient contribuer à offrir des formations gratuites au milieu des OBNL et aux citoyens.

La mesure des impacts et indicateurs de succès de la première année donnera un élan pour le développement et la consolidation du projet les années suivantes.

Objectif de l'année 2 et 3

Les années 2 et 3 viseront le perfectionnement et la consolidation du modèle. Une fois le modèle et le public établi dans le café de La Pépinière, nous envisageons collaborer à l'implantation du modèle dans d'autres secteurs, soit par notre initiative, soit par le biais d'autres organismes.

Nous allons continuer à investir en développement, notamment dans l'optique de pérenniser et autonomiser le modèle pour qu'il puisse continuer après l'investissement initial de la Ville de Montréal.

Cible

Le projet s'adresse aux porteurs d'initiatives visant l'amélioration de nos milieux de vie et la création de lien social dans les quartiers, notamment par le biais des espaces publics. Ces porteurs peuvent être des organisations, institutions, collectifs, citoyens ou organisme en démarrage. Le projet ciblera particulièrement les organisations et institutions.

Méthodologie

L'organisme a établi une première proposition de méthodologie qui sera retravaillée après le recrutement du responsable du projet, et testée lors de la première année d'implémentation.

Sur la base de la première expérience d'accompagnement réalisée avec le programme Vivace, l'organisme propose un processus fondé sur une série de 5 rencontres individuelles, avec des objectifs à remplir entre chaque rencontre.

Le besoin d'accompagnement sera évalué à travers une fiche d'intention en amont de la première rencontre, qui servira à valider le diagnostic. Si un même besoin ressort de plusieurs projets lors de la phase diagnostic, des outils collectifs d'accompagnement pourront être proposés.

L'organisme s'appuiera sur ses compétences internes (responsable du projet, équipe innovation, équipe technique de la Pépinière) et externes (développement de partenariats ad hoc ou au long cours).

Les étapes de la méthodologie consistera principalement à poser un diagnostic sur les besoins et sur le projet dans un premier temps. Par la suite des "devoirs" seront demandés aux porteurs de projets (remplir des demandes de subventions déterminés au préalable lors de rencontre, contacter des commanditaires de proximité, chercher des partenaires...etc.)

Les prochaines étapes seront la formation, les ateliers et un suivi sur les devoirs. La transmission des savoirs et l'accompagnement se feront tout au long du processus en établissant un calendrier du travail avec les porteurs de projets.

L'organisme envisage de lancer un appel à expérimentation la première année, afin de suivre une cohorte "test", de 15 organisations.

Pour plus de détail voir en pièce jointe: Demande de contribution financière de l'organisme - les éléments de la présente annexe prévalent sur la demande de contribution

CALENDRIER

2020 :

Hiver:

- Recrutement du responsable de projet
- Approfondissement de la méthodologie d'accompagnement
- Conception et réalisation du contenu de l'accompagnement
- Approche et confirmation des partenaires et identification des collaborations
- Conception du premier appel à candidatures (test)
- Organisation de la soirée de lancement du Guichet
- Ouverture du café Pépinière prévu pour début mars ou avril 2020: l'échéancier de l'ouverture dépend de l'installation de la ventilation par le propriétaire prévue fin janvier 2020, l'arrondissement délivrera le permis d'occupation par la suite, ils sont au fait de la situation et en attente de l'installation de la ventilation)

Printemps/été/automne

- Prototypage des deux approches guichet fixe et volant pendant la première année
- Organisation de minimum 8 conférences, discussions et ateliers ouvert à tous
- Accompagnement au développement organisationnel de 15 organismes (en démarrage ou non)
- Accompagnement à la matérialisation de 4 à 5 projets
- Rencontre de 35 personnes pour des accompagnements mineurs

Fin d'automne/hiver:

- Rétroaction et bilan de l'année
- Organisation d'une soirée d'exposition et présentation des projets accompagnés
- Constat et rétroaction sur les deux types de guichets et sur un appel à projet
- Développement du programme en année 2 avec des réajustements

2021 :

Hiver:

- Perfectionnement de la méthodologie d'accompagnement au vu de l'année 1
- Approfondissement et perfectionnement du contenu de l'accompagnement
- Approche et confirmation de nouveaux partenaires
- Appel à candidatures (si son utilité a été validée)
- Organisation de la soirée de lancement du Guichet 2

Printemps/été/automne

- Accompagnement de 15 organismes en démarrage
- Organisation de minimum 8 conférences, discussions et ateliers ouvert à tous
- Offre d'atelier pour les professionnels
- Accompagnement à la matérialisation de 4 à 5 projets
- Rencontres de 35 personnes pour des accompagnements mineurs

Fin d'automne/hiver:

- Rétroaction et bilan de l'année 2
- Organisation d'une soirée d'exposition et présentation des projets accompagnés
- Constat et rétroaction sur la méthodologie de l'année
- Développement du programme en année 3 avec des réajustements et perfectionnement

2022

Hiver:

- Perfectionnement de la méthodologie d'accompagnement au vu des 2 premières années
- Approfondissement du contenu de l'accompagnement
- Approche et confirmation de nouveaux partenaires
- Appel à candidatures (si son utilité a été validée)
- Organisation de la soirée de lancement du Guichet 3

Printemps/été/automne

- Accompagnement de 15 organismes en démarrage
- Organisation de 8 ateliers thématiques ouvert à tous
- Accompagnement à la matérialisation de 4 à 5 projets
- Offre d'atelier pour les professionnels
- Rencontres de 35 personnes pour des accompagnements mineurs

Fin d'automne/hiver:

- Rétroaction et bilan de l'année des 3 années
- Organisation d'une soirée d'exposition et présentation des projets accompagnés
- Développement du programme en année 4 avec l'expertise des 3 années

REDDITION DE COMPTE

Pour l'année 2020

- Un bilan annuel conformément à la demande du responsable, faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 1er mars 2021;

Pour l'année 2021

- Un bilan annuel faisant état de réalisations et apprentissages du Projet pour l'année écoulée et un bilan financier du projet – au plus tard le 1er mars 2022;

Pour l'année 2022

- Un bilan final avec analyse et constats, faisant état des retombées des réalisations des trois années visées par la Convention (2019 à 2022) – au plus tard le 1er mars 2023

INDICATEURS

Le bilan des réalisations doit comprendre notamment les bénéfices ou retombées obtenus en lien avec les indicateurs suivants :

Renforcer le maillage avec le milieu (par année): 5 partenaires impliqués dans l'accompagnement / la diffusion

Diffuser (par année)

- 10 ateliers et conférences, dont 3 événements d'ampleur
- 10 partenaires participant à la programmation: d'innovation sociale et du quartier
- 30 à 50 participants aux ateliers
- 100 à 120 pour les événements de grande ampleur
- provenance des participants : milieu de l'innovation sociale, milieu communautaire, citoyens engagés

Supporter (par année)

- 35 personnes rencontrées pour un accompagnement mineur (diagnostic de leur milieu, de leurs besoins et partage de pistes préliminaire pour trouver un support adéquat à leur projet et courriel récapitulatif.)
- 15 accompagnements réalisés
 - dont 10 projets accompagnés dans leurs recherches de financements - cible évaluée en année 2. Nous allons cataloguer les montants qui auront été cherchés
 - dont 4 à 5 projets matérialisés

Typologie des porteurs de projets accompagnés :

- organismes en démarrage, organisations, institutions, collectifs, individus, -
- provenant de 10 à 15 territoires (quartiers) différents

Retombées

- 10/15 territoires (quartiers) par année recourant aux services de l'organisation
- 30% à 50% de revenus autonomes (ventes, commandites, contrats) dans le modèle économique des initiatives accompagnées
- 150 membres et utilisateurs du guichet d'initiatives: membres qui se seront impliqués dans les projets accompagnés (porteurs de projets, bénévoles sur les sites, acteurs communautaires impliqués : toutes personnes qui se sera investi dans le projet)

Ces indicateurs sont fixés de façon globale mais feront apparaître les résultats respectifs du guichet fixe et du guichet volant par année.

Par ailleurs, la clientèle bénéficiaire des programmes doit être ventilée selon les catégories suivantes (porteurs de projets et visiteurs des espaces)

- Femmes
- Personnes issues de la diversité (immigrants, minorités visibles, communautés culturelles)
- Résidents temporaires (ex. étudiants internationaux, travailleurs temporaires)
- Âge (enfants, adolescents et aînés à travers des projets intergénérationnel)

Indicateurs qualitatifs

- Amélioration et clarification du rôle de la Pépinière auprès des acteurs du communautaire : tables de quartier, tables de concertation et organismes communautaires
- Diversité de personnes rejoints à travers les organismes communautaires et l'accessibilité des lieux
- Sondage de satisfaction sur la qualité et sur la diversité des expertises et des ressources offert aux bénéficiaires du guichet

CHANTIER D'APPRENTISSAGES

L'organisme s'engage en outre à participer aux travaux du Chantier d'apprentissages mis en place par la Ville de Montréal.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.
- 1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.
- Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la

Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : **Fier partenaire de la Ville de Montréal**

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.
- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un

kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairesse@ville.montreal.qc.ca.

Dossier # : 1197896007

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Autoriser le versement d'une contribution financière, non récurrente, d'un montant de 200 000 \$ à l'organisme La Pépinière Espaces collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives pour la période 2020-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1197896007 - Pépinière Espaces.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mohamed OUALI
Préposé au budget
Tél : (514) 872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-29

Sabiha FRANCIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-9366
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1193855003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 \$) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 48 mois, avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 19-17816 :

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Englobe Corp.	2 547 735,62 \$	1
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	2 215 644,13 \$	2

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-26 21:14

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1193855003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 \$) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La *Division de l'expertise et du soutien technique* (DEST) au sein de la *Direction des infrastructures* fournit des études et expertises géotechniques pour les projets réalisés par divers services corporatifs et arrondissements de la Ville. Le volet de la caractérisation environnementale des sols fait également partie intégrante de ces études. La réalisation de travaux de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, incluant les conduites d'eau et d'égout, les bassins de rétention d'eau pluviale et les structures routières requiert ces études en vue de produire les plans et devis. Des études géotechniques peuvent également être nécessaires pour les travaux d'aménagement ou de mise en valeur de sites par les différents services et arrondissements de la Ville. Les études peuvent inclure des expertises pour des fondations, des excavations, du contrôle et du suivi en cours de travaux, etc.

En raison de l'ampleur des demandes adressées à la *Division de l'expertise et du soutien technique*, cette dernière doit faire appel à des firmes spécialisées en géotechnique afin de répondre aux besoins. Plusieurs projets se réalisent concurremment et la majorité des études doivent être réalisées en amont, afin d'intégrer les résultats aux devis de construction ou d'aménagement. Par ailleurs, le processus d'appel d'offres et d'octroi d'un contrat ponctuel à un consultant spécialisé ne peut être complété à l'intérieur de courts délais imposés entre le moment où les crédits deviennent disponibles et le démarrage d'un projet. Cette situation occasionnerait des retards au démarrage des travaux de construction et pourrait même parfois les reporter d'une (1) saison, d'où l'importance d'avoir des ententes-cadre opérationnelles.

Les enveloppes budgétaires des ententes-cadre conclues en 2018 (CG18 0364) sont presque totalement engagées suite à une très forte demande des requérants consécutive aux investissements importants de la Ville dans le domaine des infrastructures de même

qu'à une complexité accrue de la nature des projets. Pour pallier à cette problématique, il a été décidé de procéder à un appel d'offres public permettant de retenir les services de quatre (4) firmes, sélectionnées sur la base de leur pointage technique et de leur enveloppe de prix. Il s'agit donc d'une sélection de firmes qui, selon les besoins, auront à réaliser, à la demande et sous le contrôle de la *Division de l'expertise et du soutien technique*, différents mandats d'études et d'expertises géotechniques ainsi que de caractérisations environnementales. L'ensemble des mandats ne pourra excéder les enveloppes maximales autorisées.

L'appel d'offres no 19-17816 a été publié sur le site électronique SEAO ainsi que dans le journal papier Le Journal de Montréal. Le détail du processus est décrit à l'intervention du *Service de l'approvisionnement*.

Addenda no 1 (8 novembre 2019)
Addenda no 2 (12 novembre 2019)
Addenda no 3 (14 novembre 2019)

Trois (3) addendas ont été publiés entre les 8 et 14 novembre 2019 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de certaines précisions apportées aux documents d'appel d'offres. Les questions soulevées par les soumissionnaires n'avaient pas d'impact sur le prix des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0364 - 21 juin 2018 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Englobe Corp. (1 731 740,80 \$), Les Consultants S.M. inc. (1 511 685,21 \$), SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 332 052,06 \$) et Golder Associés ltée (1 102 391,80 \$) totalisant une somme maximale de 5 677 869,87 \$, taxes incluses, pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 18-16859 - Neuf (9) soumissionnaires - 1183855001;
CG17 0207 - 18 mai 2017 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : GHD Consultants Ltée (1 521 665,96 \$), WSP Canada inc. (1 364 187,57 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (1 177 180,74 \$) totalisant une somme maximale de 4 063 034,27 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public no 17-15901 - Sept (7) soumissionnaires - 1173855001;

CG14 0593 - 18 décembre 2014 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les trois (3) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (1 383 275,72\$), LVM une Division d'EnGlobe Corp. (1 234 754,35\$) et Groupe Qualitas inc. (1 096 615,45\$) totalisant une somme maximale de 3 714 645,52\$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Appel d'offres public 14-13536 - Six (6) soumissionnaires - 1143855007;

CG13 0130 - 25 avril 2013 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les quatre (4) firmes suivantes : Inspec-Sol inc. (3 054 155,66\$), Les Consultants S.M. inc. (2 347 628,54\$), LVM inc. (1 626 853,71\$) et Groupe Qualitas inc. (903 979,44\$) totalisant une somme maximale de 7 932 614,35\$ (taxes incluses) afin de réaliser des études géotechniques et de caractérisation environnementale, de préparer des plans et devis de réhabilitation et d'effectuer la surveillance environnementale de travaux de décontamination de sites qui seront requis par les services corporatifs ou les arrondissements - Appel d'offres public 12-12250 - Dix (10) soumissionnaires - 1133855002.

DESCRIPTION

La Ville désire retenir les services professionnels de consultants spécialisés en géotechnique. Les services professionnels demandés sont, sans s'y limiter, les suivants :

- la réalisation d'études géotechniques;
- la réalisation d'expertises géotechniques;
- le soutien technique en cours de construction.

Le volet environnemental complémentaire à ces études et expertises géotechniques comprend les éléments suivants :

- la réalisation d'études de caractérisation environnementale;
- la préparation de plans de réhabilitation environnementale, de demandes de permis et de certificat d'autorisation à déposer au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- la surveillance de travaux de réhabilitation environnementale et de gestion des sols.

Suite à l'analyse des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public no 19-17816, il est recommandé de retenir les services des deux (2) firmes suivantes :

CONTRAT (Lot) 1 : Englobe Corp.	2 547 735,62 \$ (taxes incluses)
CONTRAT (Lot) 2 : SNC- Lavalin GEM Québec inc.	2 215 644,13 \$ (taxes incluses)
Total :	4 763 379,75 \$ (taxes incluses)

À la lumière du rapport SMCE125309007 de la *Commission permanente sur l'examen des contrats*, le montant maximal des enveloppes budgétaires de ces ententes-cadres a été établi au prix des soumissions des adjudicataires recommandés.

JUSTIFICATION

La réalisation de projets de construction et de rénovation d'infrastructures municipales, d'aménagement de divers sites par la *Direction des infrastructures* ainsi que par les services corporatifs et les arrondissements de la Ville, nécessite des études et des expertises géotechniques. La DEST doit fournir ces services dans le cadre de sa mission, mais ne dispose pas des ressources humaines et matérielles nécessaires pour répondre à la demande. Afin d'être en mesure de remplir les mandats qui lui sont confiés, la DEST de la Ville doit donc constituer une réserve de firmes auxquelles elle fait appel, selon des tarifs fixes soumissionnés et concurrentiels. Les enveloppes budgétaires des ententes-cadres en vigueur (octroyées en 2018) sont presque totalement engagées sur des projets en cours. Il est donc requis de conclure le plus tôt possible de nouvelles ententes-cadre afin d'assurer la réalisation des études et expertises géotechniques, incluant la caractérisation environnementale au besoin.

Documents d'appel d'offres

Les documents d'appel d'offres ont été préparés de façon à ce que quatre (4) contrats (lots) soient attribués par ordre décroissant de leur valeur aux soumissionnaires qui auront obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation des propositions. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. Dans les bordereaux des prix, les honoraires professionnels sont établis par les soumissionnaires d'une part à taux horaire par catégorie d'employés, tandis que les

dépenses sont admissibles selon des taux unitaires pour la réalisation des travaux de sondages, les analyses chimiques et les essais de laboratoire.

Estimations

Les estimations internes préparées au moment de lancer l'appel d'offres ont été établies en fonction des heures prévisionnelles inscrites aux bordereaux de soumission. Le nombre d'heures indiquées pour chacune des ententes-cadres pour chacune des catégories d'employés est basé sur les besoins estimés et est utilisé aux fins d'un scénario de comparaison des soumissions. Pour les estimations, une analyse basée sur le juste prix de services similaires a été faite.

Analyse des soumissions

Un total de sept (7) soumissions ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres. Elles ont toutes été jugées recevables. Les sept (7) soumissions jugées recevables ont été soumises au comité de sélection, formé de cinq (5) personnes, pour évaluation. Les soumissions répondent à tous les critères établis par le *Service de l'approvisionnement* et ont été évaluées en fonction de la grille de pointage applicable aux contrats de services professionnels.

Le comité de sélection s'est rencontré le mercredi, 18 décembre 2019, à 10 h 00 au 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage.

L'appel d'offres prévoit que l'attribution des contrats soit faite aux soumissionnaires qui ont obtenu le meilleur pointage final suite à l'évaluation qualitative des propositions et du prix soumis. Un pointage intérimaire a été établi suite à l'évaluation qualitative de l'offre de services et la note finale a ensuite été établie à l'aide d'une formule impliquant le pointage intérimaire et le prix. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à la firme qui obtient le plus haut pointage final.

Les offres de services des firmes Les Services exp inc., FNX-INNOV inc. et Solmatech inc. ont été jugées non conformes, le pointage intérimaire de 70% n'ayant pas été obtenu par ces firmes.

Par ailleurs, tel que spécifié aux conditions de l'appel d'offres, pour une même firme, si la soumission présentée est retenue pour un des lots, elle est automatiquement rejetée pour les lots suivants et toutes les offres financières (enveloppes B) déposées pour ces autres lots sont retournées au soumissionnaire sans être ouvertes. Les contrats sont octroyés par ordre décroissant de leur valeur. La Ville procède à l'octroi de chaque contrat à l'équipe qui obtient le plus haut pointage final. Les sept (7) soumissionnaires n'ont présenté qu'une (1) seule équipe.

Contrat (Lot) 1 :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Englobe Corp.	75,7	0,493	2 547 735,62 \$
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	71,0	0,486	2 487 689,93 \$
Groupe ABS inc.	70,3	0,421	2 857 251,77 \$

WSP Canada inc.	75,0	0,355	3 516 829,55 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 259 532,39 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)			288 203,23 \$ 12,7 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)			-60 045,69 \$ -2,4 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100			

Contrat (Lot) 2 :

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	71,0	0,546	2 215 644,13 \$
Groupe ABS inc.	70,3	0,473	2 543 067,06 \$
WSP Canada inc.	75,0	0,399	3 136 010,10 \$
Englobe Corp.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 1		
Dernière estimation réalisée à l'interne			2 012 101,59 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)			203 542,54 \$ 10,1 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)			327 422,93 \$ 14,8 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%)			

$$\left((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire} \right) \times 100$$

Contrat (Lot) 3 : ANNULÉ

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
Groupe ABS inc.	70,3	0,541	2 223 643,52 \$
WSP Canada inc.	75,0	0,462	2 705 570,77 \$
Englobe Corp.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 1		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 2		
Dernière estimation réalisée à l'interne			1 758 754,18 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)			464 889,34 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100			26,4 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)			481 927,25 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100			21,7 %

Contrat (Lot) 4 : ANNULÉ

Soumissions conformes	Note intérimaire	Note finale	Total de la soumission (taxes incluses)
WSP Canada inc.	75,0	0,541	2 308 706,39 \$
Englobe Corp.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 1		
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 2		
Groupe ABS inc.	Non conforme : Soumission retenue pour le Lot 3		

Dernière estimation réalisée à l'interne		1 503 152,11 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>(l'adjudicataire - estimation)</i>		805 554,28 \$ 53,6 %
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>		
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) <i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)</i>		Non applicable
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>		Non applicable

Le détail de l'évaluation des soumissions est présenté à l'intervention du *Service de l'approvisionnement*.

Écarts avec les estimations

Les écarts entre les soumissionnaires ayant obtenu les meilleurs pointages finaux et les estimations internes sont présentés ci-après.

Contrat (Lot)	Écart (\$)	Écart (%)
1	288 203,23	12,7
2	203 542,54	10,1
3	464 889,34	26,4
4	805 554,28	53,6

Les quatre (4) soumissions se situent à plus de 10 % des estimations réalisées. Deux (2) se situent au-delà de 25 % de l'estimation (Contrat (Lot) 3 avec Groupe ABS inc. et Contrat (Lot) 4 avec WSP Canada inc.).

De façon générale, les raisons justifiant les écarts observés pour les Contrats (Lots) 1 et 2 sont les suivantes :

- Les firmes étant très sollicitées, une augmentation des taux horaires du personnel a été constatée;
- Les adjudicataires n'étant pas propriétaires des équipements dédiés à la signalisation et à l'exécution des sondages, ils doivent avoir recours à des sous-traitants. Cependant, la quantité importante de chantiers de construction à Montréal monopolise les ressources des sous-traitants.

Pour ces raisons, les écarts de prix obtenus pour les Contrats (Lots) 1 et 2 sont jugés acceptables. Les soumissions des firmes Englobe Corp. et SNC-Lavalin GEM Québec inc. sont retenues pour les Contrats (Lots) 1 et 2.

Pour ce qui est de l'écart de 26,4 % observé pour le contrat (Lot) 3, une hausse marquée

du taux horaire pour l'item «Technicien» a été observée. Cette hausse de taux combinée à l'ajout de l'item «Assistant au chargé de projet», pour lequel un taux identique a été soumis, fait en sorte qu'il y a peu de différence avec le taux soumis pour le Chargé de projet. Cette situation n'est pas souhaitable ni représentative des taux usuels observés sur le marché. De plus, le taux unitaire pour le mètre de forage dans les sols semble également élevé par rapport au prix du marché et contribue à expliquer en partie l'écart.

Dans le cas du contrat (Lot) 4, un important écart de 53,6 % a été calculé par rapport à l'estimation réalisée pour ce contrat. En analysant les prix soumis au bordereau, des taux horaires plus élevés que les taux du marché sont remarqués pour l'ensemble des professionnels. De plus, les prix unitaires pour les forages dans le sol et dans le roc sont très élevés également. Par ailleurs, les prix journaliers pour mettre en place les planches de signalisation sont respectivement 4 et 3 fois plus élevés que l'estimation pour les articles 25 et 26 du bordereau des prix.

Pour ces raisons, les écarts de prix obtenus pour les Contrats (Lots) 3 et 4 n'apparaissent pas acceptables. En conséquence, les soumissions des firmes Groupe ABS inc. et WSP Canada inc. ne sont pas retenues.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (Loi 1) conformément au décret no 795-2014 adopté le 24 septembre 2014. Les adjudicataires recommandés détiennent leur attestation de l'*Autorité des marchés publics (AMP)*. Englobe Corp. a obtenu le renouvellement de son attestation le 9 janvier 2020 et SNC-Lavalin GEM Québec inc., le 8 août 2019. Une copie de chaque attestation se retrouve en pièces jointes au dossier.

Les adjudicataires recommandés ne sont pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et sont conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

Le présent dossier répond à l'un des critères et à l'une des conditions préalables à sa présentation devant la *Commission permanente sur l'examen des contrats*. Selon les dépenses prévisionnelles, les Contrats (Lots) 1 et 2 de services professionnels des firmes Englobe Corp. et SNC-Lavalin GEM Québec inc. sont supérieurs à 1 000 000 \$ et un des adjudicataires (SNC-Lavalin GEM Québec inc., anciennement Groupe Qualitas inc.) en est à son cinquième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Chaque entente-cadre attribuée permettra de couvrir les mandats d'études et expertises géotechniques et de caractérisation environnementale de plusieurs projets. Ces mandats feront l'objet d'une autorisation de dépense en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'ententes-cadres et seront confiés à l'aide de «bons de commande» dont les crédits proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets identifiés par chacun des requérants (services centraux et/ou arrondissements).

Ces ententes pourraient donc se traduire par des dépenses d'agglomération dans le cadre de travaux réalisés sur le réseau cyclable pan-montréalais ou de travaux réalisés sur les conduites principales d'égout et d'aqueduc.

La *Division de l'expertise et du soutien technique* s'assurera de la disponibilité des crédits et du suivi des enveloppes.

La dépense maximale de 4 763 379,75 \$, taxes incluses, pour les deux (2) ententes-cadres, représente un coût total maximal de 4 349 600,62 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ententes-cadre permettront une gestion responsable des sols contaminés. En effet, le volet de caractérisation environnementale des sols permettra de s'assurer que les exigences réglementaires en matière de gestion des sols contaminés soient rencontrées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'impact majeur de cette décision sera d'assurer, par le biais de ces services professionnels, la réalisation d'études et d'expertises géotechniques, incluant la caractérisation environnementale des sols, nécessaires à la rédaction des plans et devis des travaux de construction des infrastructures.

Dans l'éventualité où un refus d'octroyer les contrats est obtenu, la DEST ne sera plus en mesure d'assumer sa mission qui est d'offrir des services d'expertises auprès de ses requérants (services corporatifs et arrondissements).

D'autre part, dans l'éventualité où un retard est observé dans l'octroi des contrats, la DEST devra, pour des mandats inférieurs à 101 100 \$ (taxes incluses), procéder via des mandats gré à gré, ce qui nécessite un traitement administratif supplémentaire et un délai ne permettant pas de répondre aux besoins des requérants dans les délais fixés.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 31 mai 2020, soit la date de la validité de la soumission, les soumissionnaires ayant obtenu le plus haut pointage final pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : février 2020

Octroi des contrats : suite à l'adoption du présent dossier

Début des services : mars 2020

Fin des services : quarante-huit (48) mois à partir de la date d'envoi de l'avis d'adjudication aux adjudicataires ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Eddy DUTELLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Ève DUFOUR
Ingénieure

Tél : 514 872-3548
Télécop. : 514 872-0708

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-16

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique

Tél : 514 872-3921
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-01-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-01-24

Le 9 janvier 2020

ENGLOBE CORP.
A/S MONSIEUR ALAIN ROBICHAUD
505, BOUL DU PARC-TECHNOLOGIQUE
BUREAU 200
QUÉBEC (QC) G1P 4S9

N° de décision : 2020-DAMP-1015

N° de client : 2700022980

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise mentionnée ci-dessus, laquelle fait également affaire sous :

COENTREPRISE ENGLOBE/FNX-INNOV
COENTREPRISE LVM-INSPEC-SOL
COENTREPRISE LVM-QUALITAS
COENTREPRISE LVM-TECHNLSOL/QUALITAS
COENTREPRISE LVM-TECHNISOL/QUALITAS, UNE DIVIISON DE ENGLOBE CORP.
COENTREPRISE WIINIBEK/ENGLOBE
CONSORTIUM AQUA-TERRA
CONSORTIUM AQUA-TERRA, UNE DIVSION DE ENGLOBE CORP.
CONSORTIUM LVM-SHERMONT
CRANDALL, A DIVISION OF ENGLOBE COP.
CRANDALL, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
DST CONSULTING, A DIVISION OF ENGLOBE CORP.
EG
ENGLOBE
ENGLOBE-LAMONT
EXCAVATION RENÉ ST-PIERRE INC, ENGLOBE CORP. EN CO-ENTREPRISE,OPÉRANT SOUS LE NOM DE
KATHRYN SPIRIT DJV
GROUPEMENT ENGLOBE - GCNN
LES CONSULTANTS DST,UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
LVM/TECHNO REM
NUNATECH-ENGLOBE PARTNERSHIP
PARTENARIAT NUNATECH-ENGLOBE
STANTEC/ENGLOBE
TANKNOLOGIE
TANKNOLOGIE, UNE DIVISION D'ENGLOBE CORP.
TANKNOLOGY
TANKNOLOGY, A DIVISION OF ENGLOBE CORP.

le renouvellement de son autorisation de contracter ou de sous-contracter avec un organisme public, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics (la « **LCOP** »), RLRQ, c. C-65.1. ENGLOBE CORP. demeure donc inscrite au Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (le « **REA** ») tenu par l'AMP.

L'autorisation est valide jusqu'au **8 janvier 2023**, et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour plus de détails sur vos obligations ou pour consulter le REA, consultez le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

La directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Chantal Hamel

Le 8 août 2019

SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.
A/S MADAME ARDEN FURLOTTE
455, BOUL RENÉ-LÉVESQUE O
MONTRÉAL (QC) H2Z 1Z3

No de décision : 2019-DAMP-0659
N° de client : 3000197288

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Madame,

Par la présente, l'Autorité des marchés publics (l'« **AMP** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous GROUPE QUALITAS et LABORATOIRE D'INSPECTION DE COUVERTURES L.J.C., UNE DIVISION DE GROUPE QUALITAS INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'AMP.

Cette autorisation est valide jusqu'au **7 août 2022** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'AMP de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer au site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.



Chantal Hamel
Directrice de l'admissibilité aux marchés publics



Dossier # : 1193855003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 \$) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS

-  
19-17816 PV.pdf 19-17816 SEO Liste des commandes.pdf
 - 
19-17816 Tableau Résultat Global Final Contrat1 Englobe.pdf
 - 
19-17816 Tableau Résultat Global Final Contrat2 SNC REV.pdf
 - 
19-17816 Intervention suite à un Appel D'offres C1.pdf
 - 
19-17816 Intervention suite à un Appel D'offres C2.pdf
-

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Eddy DUTELLY
Agent d'approvisionnement, niv 2
Tél : 514 872-5253

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-22

Denis LECLERC
Chef de Section, division acquisition
Tél : 514 872-5241
Division : Acquisition



19-17816 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 1</i>
FIRME	5%	10%	30%	20%	10%	25%	100%	\$		Rang	Date	mercredi 18-12-2019
Groupe ABS Inc.	3,20	6,40	19,00	15,20	8,20	18,30	70,3	2 857 251,770 \$	0,421	3	Heure	10 h 00
Englobe Corp	3,70	8,00	21,00	15,40	8,40	19,20	75,7	2 547 735,62 \$	0,493	1	Lieu	Service de l'Approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est 4e
Les Services EXP Inc.	4,00	7,20	15,80	13,40	7,80	16,80	65,0			Non conforme		
FNX-INNOV Inc.	3,70	6,40	16,00	13,20	8,00	18,80	66,1			Non conforme		
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,80	9,00	22,20	7,20	8,80	20,00	71,0	2 487 689,93 \$	0,486	2		
SOLMATECH Inc.	3,30	7,00	17,00	15,20	7,40	17,80	67,7			Non conforme		
WSP Canada Inc.	3,40	7,00	20,20	16,00	8,00	20,40	75,0	3 516 829,55 \$	0,355	4		
0							-			#VALEUR!		
0							-					
0							-					
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly											

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Les Services EXP Inc.	Note de passage inférieur à 70 %
FNX-INNOV Inc.	Note de passage inférieur à 70 %
Solmatech Inc.	Note de passage inférieur à 70 %

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Groupe ABS Inc.	2 857 251,77 \$	<input type="checkbox"/>	
Englobe Corp	2 547 735,62 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	2 487 689,93 \$	<input type="checkbox"/>	
WSP Canada Inc.	3 516 829,55 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 1 à la firme : Englobe Corp ayant obtenu le plus haut pointage. Des huit (8) autres firmes détentrices du cahier des charges, 4 n'avaient pas la capacité, le temps ou trouvaient certaines exigences restrictives. Quatre (4) firmes n'ont pas répondu.

Préparé par :

Eddy DUTELLY

Le

20 - 1 - 2020



19-17816 - Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Approche proposée</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise du chargé de projet et de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>CONTRAT 2</i>
FIRME	5%	10%	30%	20%	10%	25%	100%	\$		Rang	Date	mercredi 18-12-2019
Groupe ABS Inc.	3,20	6,40	19,00	15,20	8,20	18,30	70,3	2 543 067,06 \$	0,47	2	Heure	10 h 00
Englobe Corp	3,70	8,00	21,00	15,40	8,40	19,20	75,7		-	Non conforme	Lieu	Service de l'Approvisionnement, 255 boulevard Crémazie Est 4e
Les Services EXP Inc.	4,00	7,20	15,80	13,40	7,80	16,80	65,0			Non conforme		
FNX-INNOV Inc.	3,70	6,40	16,00	13,20	8,00	18,80	66,1			Non conforme		
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	3,80	9,00	22,20	7,20	8,80	20,00	71,0	2 215 644,13 \$	0,55	1		
SOLMATECH Inc.	3,30	7,00	17,00	15,20	7,40	17,80	67,7			Non conforme		
WSP Canada Inc.	3,40	7,00	20,20	16,00	8,00	20,40	75,0	3 136 010,10 \$	0,40	3		
0							-		-			
0							-		-			
0							-		-			
Agent d'approvisionnement	Eddy Dutelly											

Multiplicateur d'ajustement
10000

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom)

Motif de rejet: administratif et / ou technique

Englobe Corp	Non Conforme - Adjudicataire Contrat 1
Les Services EXP Inc.	Note de passage inférieure à 70 %
FNX-INNOV Inc.	Note de passage inférieure à 70 %
SOLMATECH Inc.	Note de passage inférieure à 70 %

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Groupe ABS Inc.	2 543 067,06 \$	<input type="checkbox"/>	
SNC-Lavalin GEM Québec Inc.	2 215 644,13	<input checked="" type="checkbox"/>	2
WSP Canada Inc.	3 136 010,10 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Il est recommandé d'octroyer le contrat 2 à la firme : SNC-Lavalin GEM Québec Inc. ayant obtenu le plus haut pointage. Des huit (8) autres firmes détentrices du cahier des charges, 4 n'avaient pas la capacité, le temps ou trouvaient certaines exigences restrictives. Quatre (4) firmes n'ont pas répondu.

Préparé par :

Le - -



Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

[Avis du jour](#) | [Service à la clientèle](#) | [Aide](#) | [Recherche avancée](#)

[Mon SEAO](#) | [Mes avis](#) | [Rapports](#) | [Profil](#) | [Organisation](#)

[COMMANDES](#) | [PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Modalités

Résumé

Addenda

Plaintes

Liste des commandes

› Résultats d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 19-17816

Numéro de référence : 1316388

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour des études et expertises géotechniques et caractérisations environnementales pour les services centraux et les arrondissements

Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
SNC-Lavalin GEM Québec inc.- Projet 125046 455, boul. René-Lévesque Ouest Montréal, QC, H2Z 1Z3 http://www.snclavalin.com/fr/environment-geosciences NEQ : 1166291337	Monsieur Mohamed El Salahi Téléphone : 514 393-8000 Télécopieur :	Commande : (1659218) 2019-10-31 10 h 22	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel
		Transmission : 2019-10-31 10 h 22	3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Solmatech Inc. 97 rue de la Couronne Repentigny, QC, J5Z 0B3 NEQ : 1145544798	Madame Catherine Fortin Téléphone : 450 585-8592	Commande : (1659020) 2019-10-30 17 h 33	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel
		Transmission : 3210679 - 19-	3210679 - 19-

	Télécopieur : 450 585-5500	2019-10-30 17 h 33	17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19- 17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Stantec Experts-conseils Itée 100 Boul. Alexis-Nihon suite 110 Montréal, QC, H4M 2N6 NEQ : 1170241336	Madame Claudine Talbot. Téléphone : 418 626-2054 Télécopieur : 418 626-5464	Commande : (1658875) 2019-10-30 14 h 21 Transmission : 2019-10-30 14 h 21	3209684 - 19- 17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19- 17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19- 17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
WSP Canada Inc. (Pour AO sur invitation pour tout le Québec) 1135, boulevard Lebourgneuf Québec Québec, QC, G2K 0M5 http://www.wspgroup.com NEQ : 1148357057	Madame Martine Gagnon. Téléphone : 418 623-2254 Télécopieur : 418 624-1857	Commande : (1658766) 2019-10-30 11 h 31 Transmission : 2019-10-30 11 h 31	3209684 - 19- 17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19- 17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19- 17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié

			(devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Cima+s.e.n.c. 3400, boul. du souvenir bureau 600 Laval, QC, H7V 3Z2 http://www.cima.ca NEQ : 3340563140	Madame Hélène Chouinard Téléphone : 514 337- 2462 Télécopieur : 450 682- 1013	Commande : (1658733) 2019-10-30 11 h Transmission : 2019-10-30 11 h	3209684 - 19- 17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19- 17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19- 17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
DEC INC 149B, rue Principale Saint-Sauveur, QC, J0R 1R6 http://www.decenviro.com NEQ : 1162082581	Monsieur Guillaume Dumais Téléphone : 450 222- 76177 Télécopieur : 450 227- 5377	Commande : (1659184) 2019-10-31 9 h 52 Transmission : 2019-10-31 9 h 52	3209684 - 19- 17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19- 17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19- 17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Englobe 1200, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 400 Laval, QC, H7S2E4	Madame Isabelle Langlois Téléphone	Commande : (1659506) 2019-10-31 15 h 59	3209684 - 19- 17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15

http://www.anglobecorp.com NEQ : 1167280206	: 514 281-5173 Télécopieur : 450 668-5532	Transmission : 2019-10-31 15 h 59	h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Experts Geoconseils 1250, boul. René-Lévesque Ouest, Suite 2200 Montréal, QC, H3B 4W8 http://expertsgeoconseils.com NEQ : 1166516261	Madame Nouha Cherif Téléphone : 514 968-8564 Télécopieur : 514 934-4640	Commande : (1660367) 2019-11-04 11 h 24 Transmission : 2019-11-04 11 h 24	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
FNX-INNOV inc. 433, rue Chabanel Ouest, 12e étage Montréal, QC, H2N 2J8 http://www.fnx-innov.com NEQ : 1174002437	Madame Sophie Pelletier Téléphone : 450 686-6008 Télécopieur : 450 686-9662	Commande : (1659008) 2019-10-30 16 h 51 Transmission : 2019-10-30 16 h 51	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14

			2019-11-14 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Géinnovation 1560 rue louvain O., suite 200 Montréal, QC, H4N3B3 http://www.geninnovation.com NEQ : 1162801865	Monsieur Jean françois Séguin Téléphone : 438 794- 4749 Télécopieur : 514 381- 9502	Commande : (1665899) 2019-11-19 9 h 50 Transmission : 2019-11-19 9 h 50	3209684 - 19- 17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-19 9 h 50 - Téléchargement 3210679 - 19- 17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-19 9 h 50 - Téléchargement 3211908 - 19- 17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-19 9 h 50 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
GHD Consultants Limitée 4600 boul de la Côte-Vertu Montréal, QC, H4S 1C7 http://www.ghd.com NEQ : 1171077796	Monsieur Philippe Savoie Téléphone : 514 333- 5151 Télécopieur : 514 333- 4674	Commande : (1662815) 2019-11-11 9 h 07 Transmission : 2019-11-11 9 h 07	3209684 - 19- 17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-11 9 h 07 - Téléchargement 3210679 - 19- 17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19- 17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Golder Associates Ltd. 7250, rue du Mile End, , 3e étage Montréal, QC, H2R 3A4 NEQ : 1145916293	Madame Lillian Borgal Téléphone : 905 567- 4444 Télécopieur :	Commande : (1659183) 2019-10-31 9 h 52 Transmission : 2019-10-31 9 h 52	3209684 - 19- 17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19- 17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19- 17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe ABS 17, rue de l'Industrie Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 NEQ : 1165977969	Monsieur Jean Elie Joseph (Appels d'offres) Téléphone : 450 435- 9900 Télécopieur : 450 435- 5548	Commande : (1659003) 2019-10-30 16 h 39 Transmission : 2019-10-30 16 h 39	3209684 - 19- 17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19- 17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19- 17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe Solroc Inc. 4000, rue Griffith Montréal, QC, H4T 1A8	Monsieur Patrice Bedu	Commande : (1659049) 2019-10-31 7	3209684 - 19- 17816_Add 1_2019-11-08

NEQ : 1144077725	Téléphone : 514 737-6541 Télécopieur : 514 342-5855	h 11 Transmission : 2019-10-31 7 h 11	2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Services EXP Inc 8487, Avenue Albert-Louis-Van-Houtte Montréal, QC, H1Z 4J2 NEQ : 1167268128	Madame Ginette Laplante Téléphone : 819 478-8191 Télécopieur : 819 478-2994	Commande : (1659849) 2019-11-01 12 h 19 Transmission : 2019-11-01 12 h 19	3209684 - 19-17816_Add 1_2019-11-08 2019-11-08 15 h 16 - Courriel 3210679 - 19-17816_Add 2_2019-11-12 2019-11-12 15 h 56 - Courriel 3211908 - 19-17816_Add 3_2019-11-14 2019-11-14 13 h 07 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.

Organisme public.

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle


[Grille des tarifs](#)


[Contactez-nous](#)


[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors](#)

[Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés publics](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info et publicité sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1193855003

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division expertise et soutien technique

Objet :

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 \$) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires



Rapport - mandat1193855003.pdf

Dossier # :1193855003

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE193855003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 \$) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE193855003

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les deux (2) firmes suivantes : Englobe Corp. (2 547 735,62 \$) et SNC-Lavalin GEM Québec inc. (2 215 644,13 \$) totalisant une somme maximale de 4 763 379,75 \$ (taxes incluses) pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville. Appel d'offres public no 19-17816 - Sept (7) soumissionnaires.

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels (lots 1 et 2) d'une valeur de plus de 1 M\$, dont :*
 - *l'un des adjudicataires (SNC-Lavalin GEM Québec inc., anciennement Groupe Qualitas inc.) en est à son cinquième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

La Commission retient que quatre soumissions sur sept étaient conformes et que toutes les entreprises soumissionnaires ont déposé des prix supérieurs à l'estimé. L'adjudicataire est celui qui a soumis le meilleur prix, et ce, fort probablement en raison de son expérience. Le Service a expliqué que l'écart de 10% était dû à l'extrême sollicitation du marché en ce moment, ce qui s'observe par l'augmentation des taux dans le cadre de plusieurs projets. Le Service a également expliqué que les équipes des différentes firmes sont en déficit de main-d'œuvre, et ce, en raison de nombreux départs à la retraite parmi les chargés de projet seniors. Le Service constate également un vide de diplômés ces 10 dernières années en ingénierie géotechnique, d'où l'idée d'offrir des stages à la Ville de Montréal.

D'autre part, la Commission salue la stratégie du Service qui a opté pour l'annulation de l'octroi des lots 3 et 4 en raison des soumissions trop élevées. En effet, les

commissaires voient d'un très bon œil le fait de ne pas avoir eu à retourner en appel d'offres dans le contexte actuel. Le grand nombre de mandats confiés aux entreprises sous ententes-cadres fait en sorte d'épuiser rapidement les banques d'heures qui y sont prévues, devançant ainsi l'échéance des ententes. Étant donné que quatre ententes-cadres en vigueur depuis 2018 viendront à échéance en 2020, il est possible d'espérer un contexte plus favorable pour lancer un nouvel appel d'offres en vue d'obtenir de meilleurs prix pour ces services professionnels au cours des années à venir.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de services professionnels (lots 1 et 2) d'une valeur de plus de 1 M\$, dont :*
 - *l'un des adjudicataires (SNC-Lavalin GEM Québec inc., anciennement Groupe Qualitas inc.) en est à son cinquième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE193855003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



(2)

Dossier # : 1197976002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 56 376 000 \$, taxes incluses (contrat : 48 600 000,00 \$; contingences : 4 860 000,00 \$; incidences : 2 916 000,00 \$) - Appel d'offres public no 10247 - 3 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 56 376 000,00 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie dans les rue Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rue de Liège Ouest et Prieur Ouest, incluant contingences et frais incidents;
2. d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 48 600 000,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 247;
3. d'autoriser un montant de 4 860 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
4. d'autoriser un montant de 2 916 000,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 64.05 % par l'agglomération et à 35,95% pour la ville centre.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-24 12:20

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197976002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 56 376 000 \$, taxes incluses (contrat : 48 600 000,00 \$; contingences : 4 860 000,00 \$; incidences : 2 916 000,00 \$) - Appel d'offres public no 10247 - 3 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

La direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau agit en tant qu'exécutant du projet, tel que décrit au présent sommaire. Ce projet comprend des travaux propres à la DEP, mais également des demandes d'intégration pour des travaux de la Direction des réseau d'eau (DRE), des arrondissements Ahuntsic-Cartierville et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de la Division de la gestion d'actifs routiers et cyclables.

Les travaux concernés par ce contrat sont liés à la construction d'une conduite d'eau principale de 1050 mm de diamètre dont le tracé, d'une longueur approximative de 2,6 km, emprunte les rues Saint-Urbain (au nord de la rue de Liège Ouest), Clark, Legendre Ouest, boulevard Saint-Laurent, de Port-Royal Ouest et Clark, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, et permettant ainsi de relier une conduite d'eau principale existante de 2135 mm de diamètre à la conduite d'eau existante de 900 mm de diamètre sous la rue Prieur Ouest. Une partie des travaux sera réalisée en tunnel, soit la portion du tracé située sous l'autoroute Métropolitaine.

Les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Montréal-Nord sont alimentés en eau potable par la zone de distribution 6 du réseau des usines Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs. L'alimentation du centre et de l'ouest de la zone 6, de l'extrémité ouest de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville jusqu'à l'avenue Papineau, est dépendante de la conduite d'eau principale de 900 mm de diamètre sous l'autoroute des Laurentides, au nord

du boulevard Métropolitain.

En effet, cette conduite ne peut être fermée sans entraîner des baisses significatives de la pression et des débits de protection incendie disponibles dans ce secteur. Lors de la fermeture de la conduite de 900 mm de diamètre sous l'autoroute des Laurentides, la pression du secteur chute sous 20 lb/po² (voir croquis du secteur en pièce jointe). Considérant qu'une pression minimale de 40 lb/po² est recommandée pour assurer une alimentation en eau potable et une protection incendie adéquate, les analyses hydrauliques ont démontré que pour assurer la flexibilité du réseau d'aqueduc dans le secteur de la zone de distribution 6, la construction d'un nouveau lien est requise. La construction de cette conduite d'eau créera un nouveau point d'alimentation pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et permettra d'alimenter la conduite de 900 mm de diamètre sous la rue Prieur Ouest, et donc l'ouest de l'arrondissement, de manière plus directe et en minimisant les pertes de charge.

La DRE profite des travaux d'infrastructures souterraines de la DEP pour remplacer des conduites secondaires dans la zone des travaux. Sur la rue Clark, entre le boulevard Crémazie et la rue Legendre Ouest, la DRE remplace la conduite d'égout ovoïde en briques qui est très endommagée et remplace également la conduite d'eau potable secondaire. La DRE a également pris la décision de remplacer la conduite d'eau secondaire sur le restant du tracé puisqu'il s'agit de conduites d'eau en fonte grise datant de différentes époques et qui sont jugées fragiles avec un risque élevé d'occurrence de fuites d'eau en raison des travaux majeurs qui seront effectués.

En raison de la présence de travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines dans les rues Legendre Ouest et de Port-Royal Ouest, la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) poursuit, via son *Programme de réfection du réseau routier artériel*, sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises. Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville profite également de la présence des travaux majeurs de reconstruction d'infrastructures souterraines dans la rue Clark pour revoir l'aménagement des banquettes existantes entre le boulevard Crémazie et la rue de Beauharnois Ouest. Ainsi, il est prévu de verdir les banquettes existantes en enlevant le revêtement asphalté en place et en le remplaçant par un semis. Des saillies de trottoir avec fosses de plantation sont également ajoutées à diverses intersections le long de la rue Clark. Ces saillies de trottoir favorisent la visibilité des piétons et réduisent la largeur de la traversée. L'arrondissement de Villeray-Sainte-Michel-Parc-Extension fait de même en ajoutant des saillies de trottoir sur la rue Saint-Urbain, dans le tronçon de rue compris entre les rues de Liège Ouest et le boulevard Crémazie.

La DRE, la Direction de la mobilité ainsi que les arrondissements Ahuntsic-Cartierville et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension ont mandaté la DEP pour concevoir ces ouvrages et les intégrer au projet de construction de la conduite d'eau principale de 1050 mm.

La DEP agissant en tant qu'exécutant du projet, tiendra les différents intervenants informés de l'avancement des travaux et veillera au respect de l'enveloppe budgétaire allouée par chacun. À la fin des travaux, les plans *Tels que construits* seront fournis conformément à

l'encadrement administratif C-OG-DG-D-12-011.

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal* ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 5 septembre 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 31 octobre 2019. La durée initiale de publication était de 31 jours calendaires, mais cette durée a été prolongée à 54 jours calendaires à la suite du report de la date d'ouverture à deux reprises en raison de la complexité et de l'envergure de ce projet.

Huit addendas ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du Cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres.

Addenda	Date	Objets
# 1	9 septembre 2019	Modifications au Cahier des clauses administratives spéciales (CCAS).
# 2	18 septembre 2019	Report de la date d'ouverture des soumissions au 22 octobre 2019.
# 3	4 octobre 2019	Modifications aux Instructions aux soumissionnaires (IAS); Modifications au Cahier des clauses administratives spéciales (CCAS); Modifications au formulaire de soumission; Modifications au devis technique : <ul style="list-style-type: none">• Égout et conduites d'eau secondaires;• Travaux de réhabilitation de conduites d'égout par la technique de chemisage• Voirie Réémission des plans de voirie 18A04TR01/V-8 et V-27; Réponses aux questions des soumissionnaires.
# 4	7 octobre 2019	Report de la date d'ouverture des soumissions au 31 octobre 2019.
# 5	11 octobre 2019	Modifications au Cahier des clauses administratives spéciales (CCAS); Réponses aux questions des soumissionnaires.
# 6	23 octobre 2019	Modifications au formulaire de soumission; Révision apportée au plan de tuyauterie 18A04TR01-03; Réponses aux questions des soumissionnaires.

# 7	25 octobre 2019	Réponses aux questions des soumissionnaires.
# 8	29 octobre 2019	Réponses aux questions des soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Les travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie se situent en majeure partie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur les rues Clark (entre le boulevard Crémazie et la rue Legendre Ouest), Legendre Ouest (entre la rue Clark et le boulevard Sainte-Laurent), le boulevard Sainte-Laurent (entre les rues Legendre Ouest et de Port-Royal Ouest), de Port-Royal Ouest (entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Clark) et la rue Clark (entre de Port-Royal Ouest et Prieur Ouest), et dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, les travaux se situent sur la rue Saint-Urbain, entre la rue de Liège Ouest et le boulevard Crémazie.

Essentiellement, le projet consiste, sans s'y limiter, à réaliser les travaux suivants :

- la construction de conduites principales d'eau potable de 900 mm et 1050 mm de diamètre (\pm 2 695 m.lin);
- la construction de la conduite 1050 mm, d'une longueur approximative de 165 mètres, par la technique de tunnelier (TBM), incluant la construction de deux puits d'accès;
- la construction de six chambres de vannes 900 mm de diamètre coulées en place;
- la construction d'une chambre de vannes 1200 mm de diamètre coulée en place;
- le remplacement de conduites secondaires d'eau potable de 200 mm (\pm 1 935 m.lin) et 300 mm (\pm 960 m.lin);
- la construction de dix-huit chambres de vannes secondaires;
- le remplacement de poteaux incendie (\pm 19);
- la réhabilitation par chemisage structural de conduites d'égout existantes 600 x 900 mm en briques (\pm 910 m.lin);
- le remplacement de conduites d'égout existantes 600 x 900 mm par des conduites de 750 mm (\pm 205 m.lin) et 900 mm (\pm 255 m.lin) sur la rue Clark, entre le boulevard Crémazie et la rue Legendre Ouest;
- le remplacement de regards d'égout;
- le remplacement de sections de cheminées de regards d'égout;
- le remplacement des branchements d'eau (\pm 245 unités) et d'égout (\pm 265);
- la reconstruction complète de la chaussée (\pm 19 950 m²), incluant la reconstruction des trottoirs (\pm 6 330 m²), sur les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest et de Port-Royal Ouest;

- la construction de saillies avec fosses de plantation à divers intersections le long de la rue Clark et de la rue Saint-Urbain;
- la réfection de coupe ($\pm 6\ 500\ m^2$) (réfection de la chaussée au-dessus de la tranchée) sur le boulevard Saint-Laurent.

Le plan de localisation se trouve en pièce jointe au présent sommaire décisionnel. Le délai de réalisation alloué pour l'exécution de l'ensemble des travaux est de 900 jours calendaires avec un début de travaux planifié pour le deuxième trimestre de l'année 2020.

Dans notre démarche d'intégration, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises aux arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement et les commentaires formulés ont été pris en compte.

Ces travaux nécessitent l'obtention d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (la demande a été reçue le 11 décembre 2019 par le ministère), une permission de voirie du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les travaux qui seront réalisés en tunnel, sous l'autoroute Métropolitaine et finalement, l'autorisation du Canadien National (CN) pour les travaux réalisés sous le pont ferroviaire, boulevard Saint-Laurent.

Les dispositions contractuelles liées au retard dans l'exécution des travaux sont décrites à l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales (CCAG) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'Entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1% du prix du Contrat, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ). Cette pénalité n'est jamais inférieure à 1 000 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans ce Contrat.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10247, il y a eu 17 preneurs du Cahier des charges sur le site SÉAO et trois soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du Cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier.

Les motifs de désistement des 14 preneurs du Cahier des charges sont les suivants :

- deux preneurs sont des fournisseurs;
- trois sont des sous-traitants;
- un preneur est la firme d'estimateurs en construction mandatée par la DEP pour réaliser l'estimation du coût des travaux;
- un preneur a indiqué ne pas avoir la disponibilité nécessaire;
- un preneur a indiqué que le délai de réalisation est trop restrictif et que les pénalités pour non respect du délai d'exécution ne sont pas plafonnées;
- six preneurs n'ont fourni aucun motif de désistement.

Après analyse des soumissions, il s'avère que Les Entreprises Michaudville inc. a présenté la

plus basse soumission conforme.

Firmes soumissionnaires	Prix soumis
Les Entreprises Michaudville inc.	48 600 000,00 \$
Construction Bau-val inc.	55 745 000,00 \$
Roxboro Excavation inc.	69 541 741,57 \$
Dernière estimation interne avant le dépôt des soumissions	45 644 505,87 \$
Coût moyen des soumissions conformes (\$) <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	57 962 247,19 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse soumission conforme (%) <i>[(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse soumission) / la plus basse soumission] x 100</i>	19%
Écart entre la plus haute soumission et la plus basse soumission conforme (\$) <i>(plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme)</i>	20 941 741,57 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse soumission conforme (%) <i>[(soumission la plus haute - soumission la plus basse soumission) / la plus basse soumission] x 100</i>	43%
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (\$) <i>(plus basse soumission conforme - estimation)</i>	2 955 494,13 \$
Écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation (%) <i>(plus basse soumission conforme - estimation) / estimation] x 100</i>	6%
Écart entre la 2 ^e plus basse soumission conforme et la plus basse (\$) <i>(2^e plus basse soumission conforme - plus basse)</i>	7 145 000,00 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse soumission conforme et la plus basse (%) <i>[(2^e plus basse soumission conforme - plus basse) / plus basse] x 100</i>	15%

La plus basse soumission conforme est supérieure de 6 % par rapport à la dernière estimation interne (écart défavorable).

Concernant l'écart global de 15 % entre la deuxième soumission et la plus basse soumission conforme, les écarts sont répartis sur l'ensemble du bordereau. Par contre, les principaux écarts se situent au niveau du coût des conduites d'égout et de la réhabilitation d'égout qui sont plus élevés alors que les coûts pour les travaux de chaussées et de trottoirs sont moins élevés. Au global, cela donne un écart de 15%.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres public assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, les Entreprises Michaudville inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est valide jusqu'au 9 avril 2019 et a reçu l'accusé de réception de sa demande de renouvellement le 18 décembre

2018, soit plus de 90 jours avant la date d'échéance. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier, ainsi que l'accusé de réception.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et n'est pas inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant de la Ville.

Compte tenu qu'il s'agit d'un contrat de plus de 10M\$, il sera présenté à la Commission permanente d'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale pour ce projet est de 56 376 000,00 \$, taxes incluses, soit 51 478 802,35 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale et comprend :

- Le contrat avec Les Entreprises Michaudville inc. pour un montant de 48 600 000,00 \$, taxes incluses;
- Les dépenses pour des travaux contingents (10 % du coût du contrat) de 4 860 000,00 \$, taxes incluses;
- Les dépenses incidentes (6 % du coût du contrat) de 2 916 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépenses est répartie entre les différents programmes triennaux d'immobilisation (PTI) des unités d'affaires impliquées dans le projet de la façon suivante :

Au budget d'agglomération - DEP :

64,05 % au PTI de la DEP, pour un montant de 36 110 619,34 \$, taxes incluses, soit un coût net de 32 973 808,64 \$ lorsque diminué des ristourne fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

Cette dépense pourrait être admissible à une subvention estimée à 25 509 951,95 \$ au programme TECQ dans le cadre de la programmation 2020. L'emprunt net de 7 463 856,69 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées.

Au budget de la DRE :

25,3 % au PTI de la DRE, pour un montant de 14 259 223,49 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 10 997 156,46 \$, taxes incluses, pour les conduites d'eau du réseau secondaire et 3 262 067,03 \$, taxes incluses, pour l'égout. Le montant assumé par la DRE représente un coût net de 13 020 571,66 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

La DRE a examiné le dossier et n'a pas d'objection à l'octroi du contrat. Elle recommande au Conseil d'agglomération la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le présent sommaire décisionnel.

Au budget de Division des actifs routiers et cyclables (SUM)

10,65 % au PTI de la Division des actifs routiers et cyclables, pour un montant de 6 006

157,17 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 3 419 079,59 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corpo 18-044 Programme de réfection du réseau routier local.

Un montant maximal de 2 065 342,47 \$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence corpo 18-045 Programme de réfection d'artères.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu PTI 2020-2022 au projet 55855 - Programme de réfection des rues locales (PRR local) et au projet 55845 - Programme de réfection d'artères pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
55855 - Programme de réfection des rues locales (PRR local)	1 423	-	996 ¹	-	3 419
55845 - Programme de réfection d'artères	1 553	-	512	-	2 065
	2 976	-	508 ²	-	5 484

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020 : "Optimiser la gestion de l'eau"*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le contrat ne serait pas octroyé, la sécurisation de l'alimentation en eau potable du centre et de l'ouest de la zone de distribution 6 ne serait pas assurée. Par ailleurs, les travaux de remplacement des conduites secondaires d'eau et d'égout sur la rue Clark, entre la rue Legendre Ouest et le boulevard Crémazie, sont évalués comme prioritaires, car ce tronçon possède une classe d'intervention intégrée D, qui nécessite une attention immédiate.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 février 2020

- Octroi de contrat : 27 février 2020
- Mobilisation en chantier : mai 2020
- Délai contractuel : 900 jours calendaires
- Fin des travaux : octobre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karine CÔTÉ, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Genny PAQUETTE, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Kathy DAVID, Service de l'eau
Hermine Nicole NGO TCHA, Service de l'eau

Lecture :

Hermine Nicole NGO TCHA, 19 décembre 2019
Karine CÔTÉ, 12 décembre 2019
Jean CARRIER, 12 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie LABERGE
ingenieure

Tél : 514-872-3986

Romain Bonifay
Chef de section

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-11

Jean-François DUBUC
C/d

Tél : 514 872-4647

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

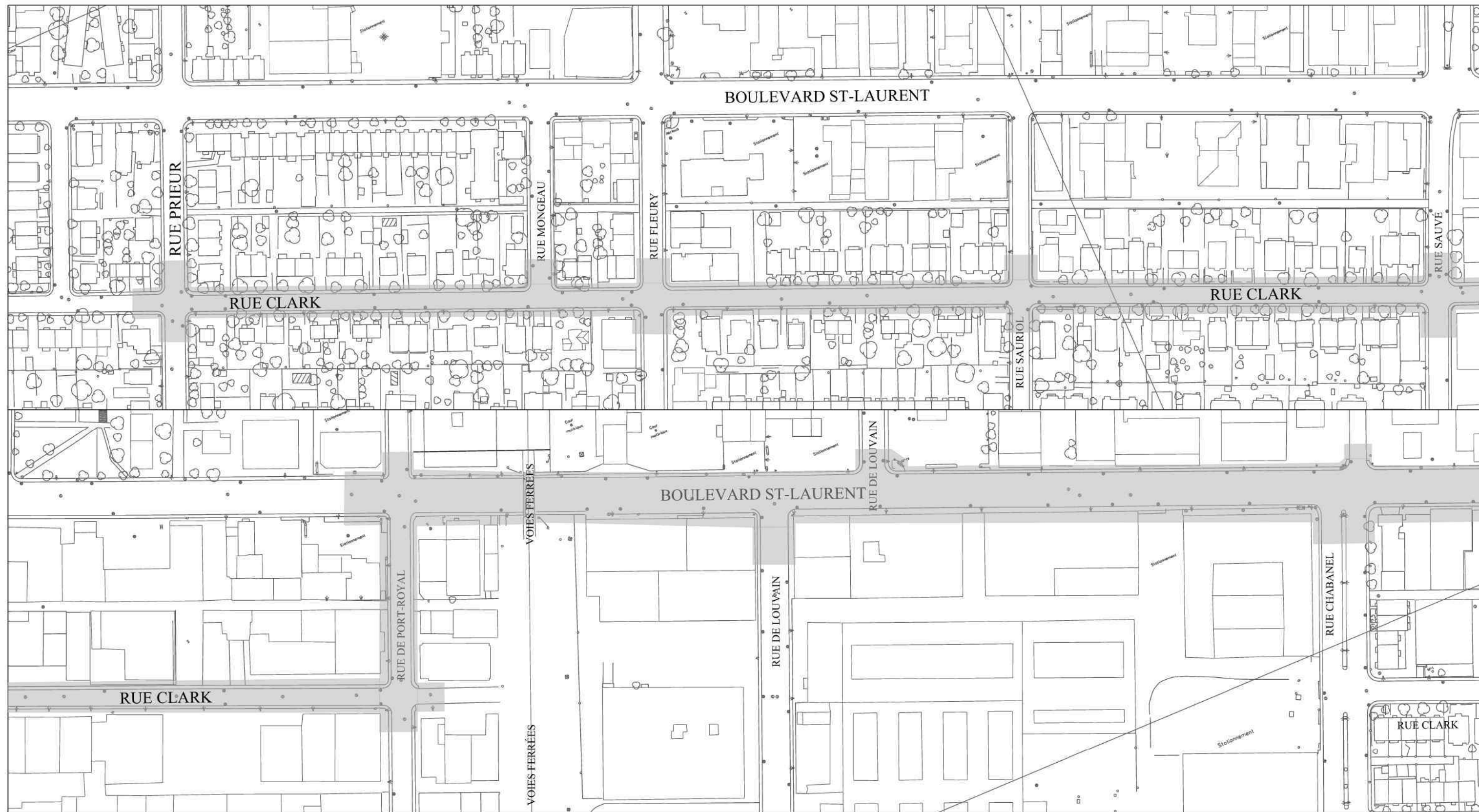
Alain LARRIVÉE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-01-20

Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-01-23



Service de l'eau
 Direction de l'eau potable
 Division projets réseau principal
 Section projets de construction

Préparé par:
 Sylvain Dumouchel, Ag. Tech.

Date
 10 DÉCEMBRE 2019

Chargée de projet:
 Nathalie Laberge, Ing

No. service professionnel
 S / O

Contrat
 18A04TR01

Orientation



Titre:

PLAN DE LOCALISATION

Projet

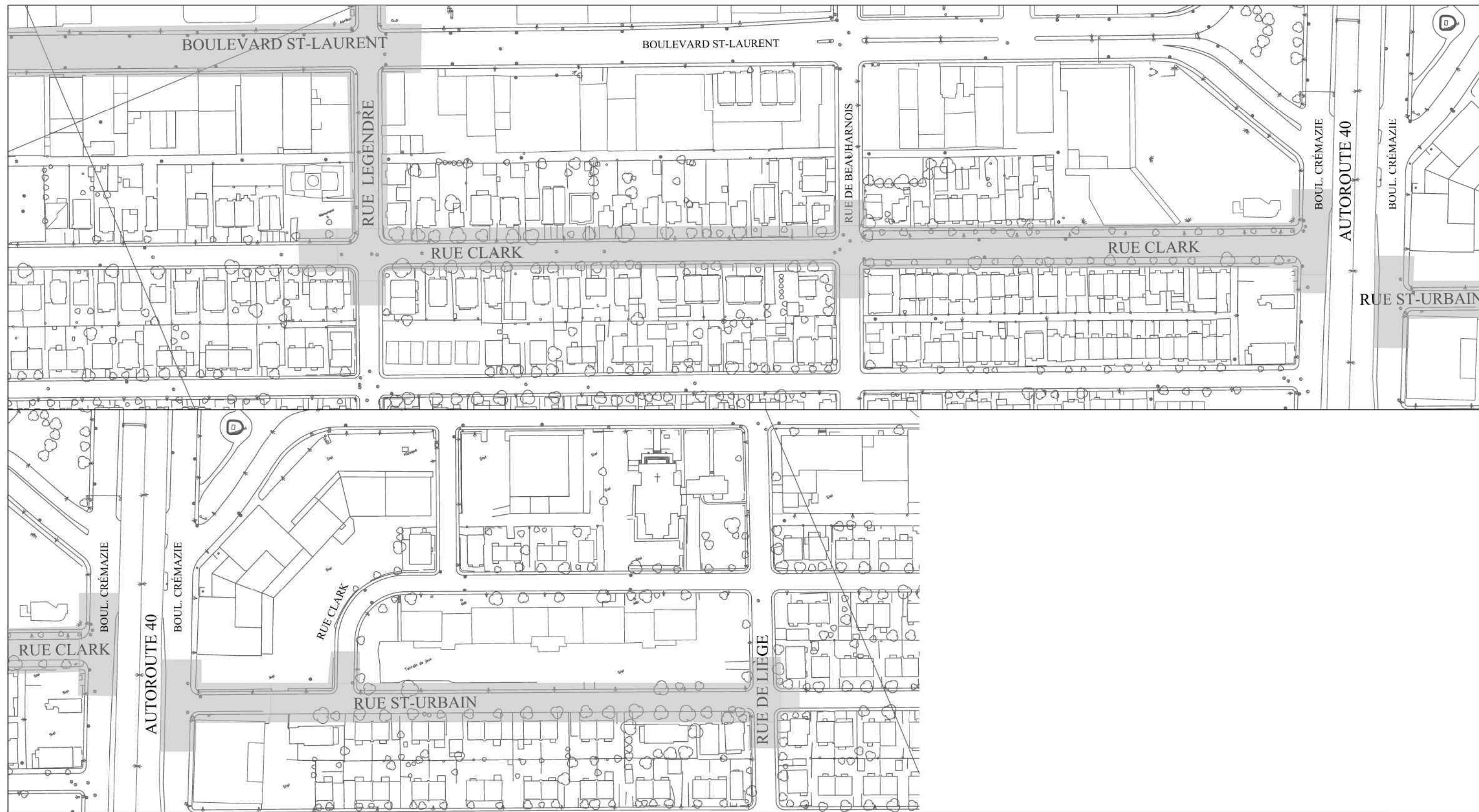
FLEXIBILITÉ D'ALIMENTATION EN EAU DE LA ZONE 6

Dessin No
 18A04TR01 / LOC-01

Échelle
 1:2000

Format
 LEDGER

Révision



Service de l'eau
 Direction de l'eau potable
 Division projets réseau principal
 Section projets de construction

Préparé par:
 Sylvain Dumouchel, Ag. Tech.

Chargée de projet:
 Nathalie Laberge, Ing

Date
 10 DÉCEMBRE 2019

No. service professionnel
 S / O

Contrat
 18A04TR01

Orientation



Titre:

PLAN DE LOCALISATION

Projet
 FLEXIBILITÉ D'ALIMENTATION EN EAU DE LA ZONE 6

Dessin No
 18A04TR01 / LOC-02

Échelle
 1:2000

Format
 LEDGER

Révision

Flexibilité de l'alimentation du centre de l'ouest de la zone 6 par la conduite de 36 po de l'autoroute des Laurentides

Les arrondissements Ahuntsic-Cartierville et Montréal-Nord sont alimentés en eau potable par la zone de distribution 6 du réseau des usines Atwater et Charles-J.-des-Baillets. L'alimentation du centre et de l'ouest de la zone 6, de l'extrémité ouest de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville jusqu'à l'avenue Papineau, est dépendante de la conduite principale de 900 mm sous l'autoroute des Laurentides, au nord du boulevard Métropolitain.

En effet, cette conduite ne peut être fermée sans entraîner des baisses significatives de la pression et des débits incendie disponibles dans ce secteur. Lors de la fermeture de la conduite de 900 mm sous l'autoroute des Laurentides, entre la rue de Beauharnois et le boulevard Côte-Vertu, la pression du secteur (secteur à risque 16) chute sous 20 lb/po². Considérant qu'une pression minimale de 40 lb/po² est recommandée pour assurer une alimentation en eau potable et une protection incendie adéquates, la construction d'un nouveau lien est requise.

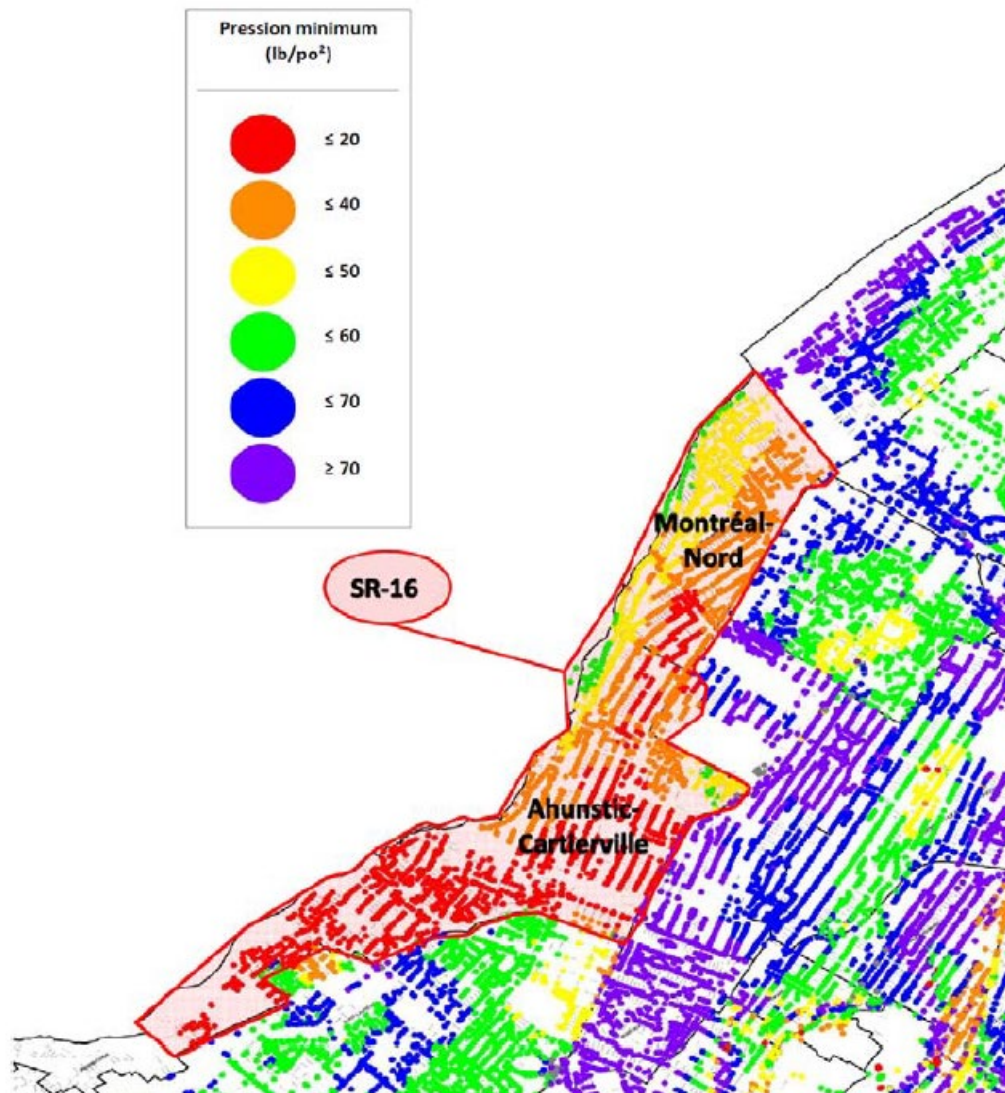


Figure 1 : secteur à risque 16

18A04TR01 - Montants des travaux par payeur

GDD 1197976002

Répartition Incidences et contingences

	Dépense Totale	DEP	DRE-AQ	DRE-ÉG.	DGAV - local	DGAV - artériel	
Pourcentage coût des travaux	100,0%	64,05%	19,51%	5,79%	6,64%	4,01%	
Dépense avant taxes et contingences	42 270 058,71 \$	27 075 315,73 \$	8 245 537,98 \$	2 445 859,32 \$	2 807 460,31 \$	1 695 885,37 \$	42 270 058,71 \$
Total avec taxes	48 600 000,00 \$	31 129 844,26 \$	9 480 307,29 \$	2 812 126,75 \$	3 227 877,49 \$	1 949 844,20 \$	48 600 000,00 \$
		à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	
		à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter	
Total avec contingences	53 460 000,00 \$	34 242 828,69 \$	10 428 338,02 \$	3 093 339,43 \$	3 550 665,24 \$	2 144 828,62 \$	53 460 000,00 \$
Contingences: 10,0%	4 860 000,00 \$	3 112 984,43 \$	948 030,73 \$	281 212,68 \$	322 787,75 \$	194 984,42 \$	4 860 000,00 \$
Incidences: 6,0%	2 916 000,00 \$	1 867 790,66 \$	568 818,44 \$	168 727,61 \$	193 672,65 \$	116 990,65 \$	2 916 000,00 \$
Grand Total (taxes, contingences et incidences incluses)	56 376 000,00 \$	36 110 619,34 \$	10 997 156,46 \$	3 262 067,03 \$	3 744 337,89 \$	2 261 819,28 \$	56 376 000,00 \$

Net de ristournes : 51 478 802,35 \$ 32 973 808,64 \$ 10 041 869,66 \$ 2 978 702,00 \$ 3 419 079,58 \$ 2 065 342,48 \$

Pourcentage coût des travaux	DGAV - local		DGAV - Artériel	
	Chaussée	Trottoirs	Chaussée	Trottoirs
Dépense avant taxes et contingences	623 885,60 \$	2 183 574,71 \$	1 059 466,08 \$	636 419,29 \$
Total avec taxes	717 312,47 \$	2 510 565,02 \$	1 218 121,13 \$	731 723,08 \$
	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter
	à compléter	à compléter	à compléter	à compléter
Total avec contingences	789 043,72 \$	2 761 621,53 \$	1 339 933,24 \$	804 895,39 \$
Contingences: 10,0%	71 731,25 \$	251 056,50 \$	121 812,11 \$	73 172,31 \$
Incidences: 6,0%	43 038,75 \$	150 633,90 \$	73 087,27 \$	43 903,38 \$
Grand Total (taxes, contingences et incidences incluses)	832 082,46 \$	2 912 255,43 \$	1 413 020,51 \$	848 798,77 \$

Net de ristournes : 759 802,20 \$ 2 659 277,38 \$ 1 290 276,06 \$ 775 066,41 \$

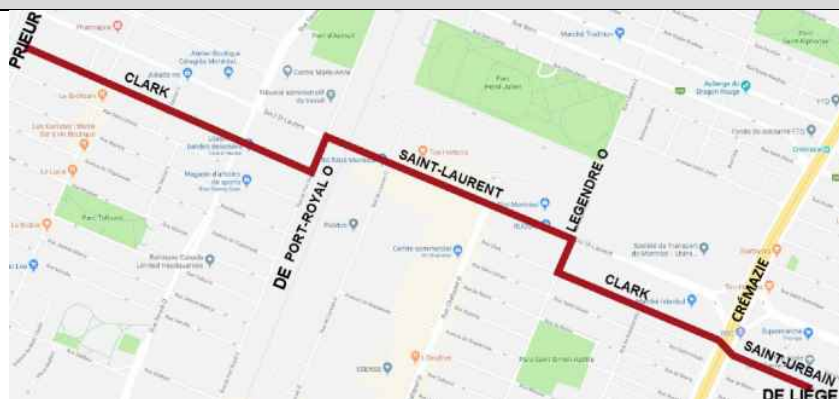
	2020	2021	2022	Total (sans taxes)	Total avec taxes
DGAV Local Chaussée					
Dépense avant taxes et contingences	288 181,48 \$	- \$	335 704,12 \$	623 885,60 \$	717 312,47 \$
Contingences	28 818,15 \$	- \$	33 570,41 \$	62 388,56 \$	71 731,25 \$
Incidences	17 290,89 \$	- \$	20 142,25 \$	37 433,14 \$	43 038,75 \$
Total (taxes incl.)	384 350,52 \$		447 731,94 \$		
DGAV Local Trottoirs					
Dépense avant taxes et contingences	879 997,34 \$	- \$	1 303 577,38 \$	2 183 574,71 \$	2 510 565,03 \$
Contingences	87 999,73 \$	- \$	130 357,74 \$	218 357,47 \$	251 056,50 \$
Incidences	52 799,84 \$	- \$	78 214,64 \$	131 014,48 \$	150 633,90 \$
Total (taxes incl.)	1 173 661,25 \$		1 738 594,18 \$		
DGAV Artériel Chaussée					
Dépense avant taxes et contingences	760 708,17 \$	- \$	298 757,91 \$	1 059 466,08 \$	1 218 121,12 \$
Contingences	76 070,82 \$	- \$	29 875,79 \$	105 946,61 \$	121 812,11 \$
Incidences	45 642,49 \$	- \$	17 925,47 \$	63 567,96 \$	73 087,27 \$
Total (taxes incl.)	1 014 564,09 \$		398 456,41 \$		
DGAV Artériel Trottoirs					
Dépense avant taxes et contingences	514 860,04 \$	- \$	121 559,25 \$	636 419,29 \$	731 723,08 \$
Contingences	51 486,00 \$	- \$	12 155,92 \$	63 641,93 \$	73 172,31 \$
Incidences	30 891,60 \$	- \$	7 293,55 \$	38 185,16 \$	43 903,38 \$
Total (taxes incl.)	686 673,99 \$		162 124,79 \$		

Service de l'eau
Direction de l'eau potable
Division projets réseau principal

Travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal, entre les rues de Liège et Prieur.

Arrondissements : Ahuntsic-Cartierville etVilleray-Saint-Michel-Parc Extension

Secteur et résumé des mesures de mitigation en maintien et gestion de la mobilité



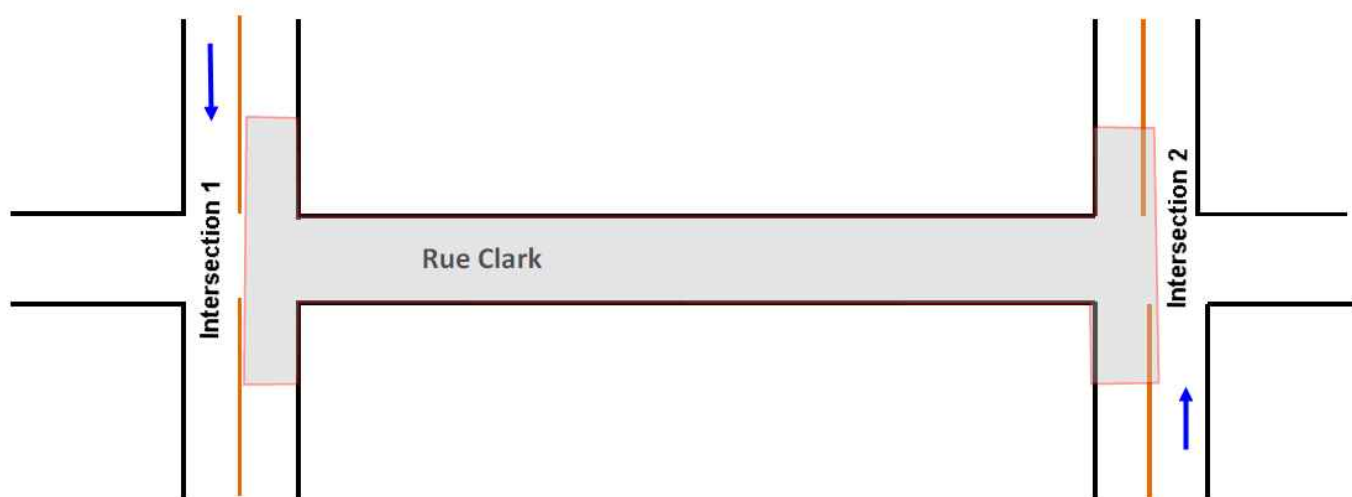
Mesures générales pour tous les tronçons

- Installer des panneaux à messages variables mobiles et des panneaux d'information pour informer les usagers de la route des travaux et entraves à venir ou en cours;
- Permettre l'accès des véhicules d'urgence aux immeubles situés sur tous les tronçons;
- Ne pas garder de tranchée ouverte sur une longueur de plus de 40 mètres ;
- Prévoir des plaques d'acier et des passerelles pour faciliter les accès aux riverains, aux institutions, aux industries et aux commerces ;
- Aucune fermeture de lien piéton n'est prévue. Lors des fermetures du trottoir, un passage piétonnier sera aménagé;
- Se conformer en tout point aux exigences en circulation des arrondissements concernés ;
- Enlever les entraves et redonner les voies de circulation dès la fin des travaux dans un secteur ;
- Libérer le plus rapidement possible les stationnements, les zones de livraison et de débarcadères entravés par les travaux ;
- Effectuer la coordination requise avec les différentes parties prenantes (arrondissements, STM, SIM, SPVM, BIXI, garderies, commerces et entreprises, etc.) selon les délais requis par les documents contractuels;
- Protéger les aires de travail, les excavations et les aires d'entreposage à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons/cyclistes, le tout selon les exigences des documents contractuels ;
- Prévoir des signaleurs pour la gestion des accès au chantier et de la circulation aux approches des entraves;
- Permettre aux commerces et entreprises la poursuite des activités dans les différents secteurs des travaux.

**Secteur et
résumé des mesures de mitigation en maintien et gestion de la mobilité**

Rue Clark

- entre la rue Prieur O. et la rue de Port royal O (3 tronçons);
 - entre la rue Legendre et le boulevard Crémazie (2 tronçons).
- Fermeture complète de certaines intersections de fin de semaine : une intersection à la fois ;
 - Pour la réalisation des travaux sur Clark, des fermetures complètes sont requises, seulement sur le tronçon en travaux, avec des chemins de détour pendant toute la durée de l'entrave via les rues avoisinantes ;
 - Fermeture d'une direction des rues transversales avoisinantes au secteur en travaux avec des chemins de détour;
 - Permettre la circulation locale aux approches des fermetures complètes.
 - En plus de la rue Clark, différents liens est-ouest feront l'objet d'entrave aux approches de la rue Clark (2 rues à la fois aux extrémités du tronçon en travaux et une rue locale au besoin) selon la configuration type ci-dessous.



Rue de Port Royal

- entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent
- Installer des panneaux d'informations générales en vue d'informer les usagers de la période des travaux ;
 - Fermeture complète de De Port Royal entre Saint-Laurent et Saint-Urbain ;
 - Maintenir les accès à la « Garderie Éducative Ahuntsic », aux quais de chargement, et aviser les employés des édifices administratifs « Complexe Port Royal RODIMAX » de la fermeture de la rue et de l'interdiction de stationner dans la zone prévue pour les travaux;
 - Mise en place de chemin de détour par les rues avoisinantes : vers l'est par Saint-Urbain / Sauvé / Saint-Laurent et vers l'ouest via Saint-Laurent / Sauvé / Waverly.

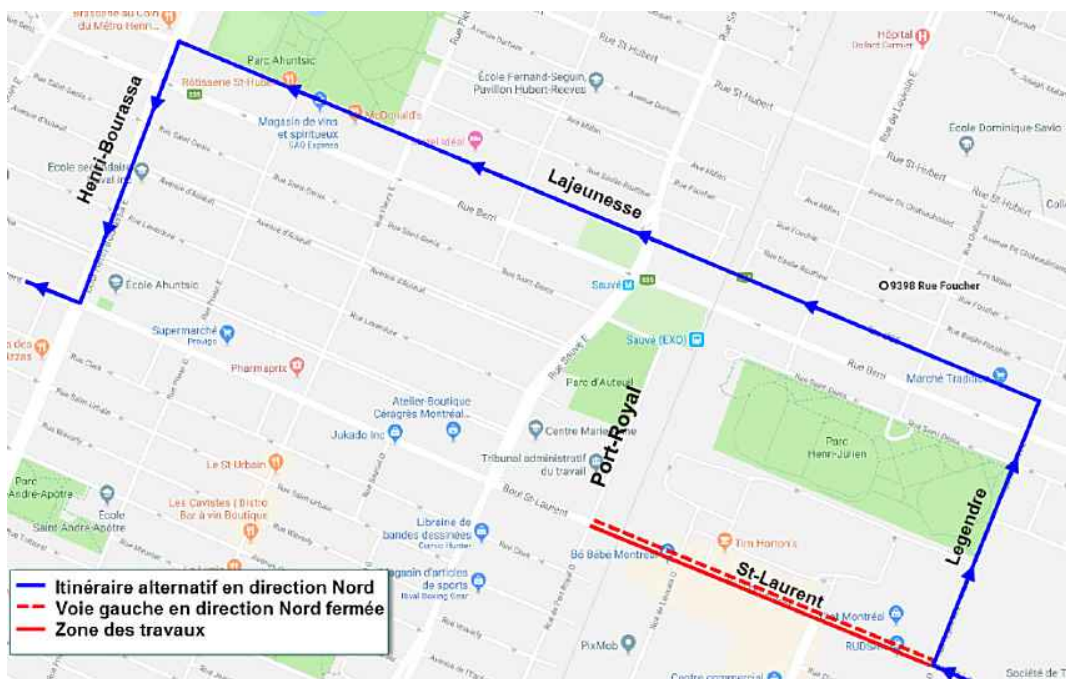
Secteur et résumé des mesures de mitigation en maintien et gestion de la mobilité

Boulevard Saint-Laurent

- entre De Port Royal à Legendre

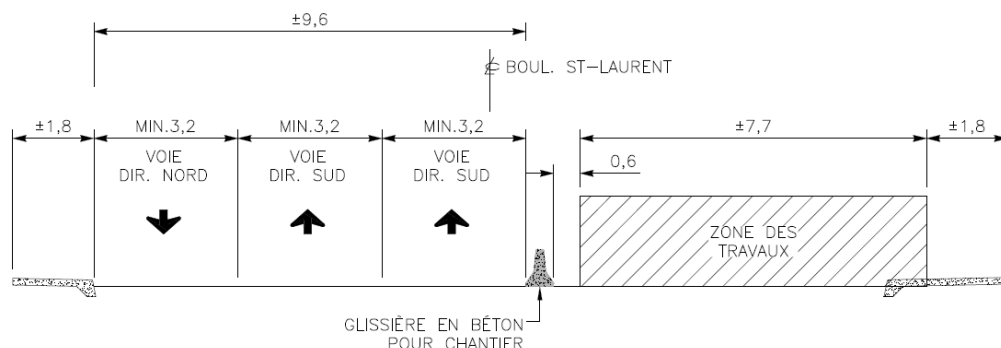
- o De Port Royal à De Louvain / Intersection de De Louvain / De Louvain à Chabanel (2 tronçons) / Intersection Chabanel / De Chabanel à Legendre (2 tronçons) / Intersection Legendre

- Installer des panneaux à message variable :
 - o à la hauteur de l'intersection Henri-Bourassa pour la direction sud ;
 - o au niveau de l'A-40 pour la direction nord
- Implanter l'itinéraire alternatif pour la direction nord par Legendre / Lajeunesse / Henri-Bourassa ;



- Installer des panneaux d'informations générales sur Saint-Laurent à Sauvé, à Legendre et Chabanel;
- Fermeture de nuit de Chabanel Est avec la mise au clignotant des feux de l'intersection Saint-Laurent / Chabanel ;
- Maintenir pendant la durée des travaux sur Saint-Laurent deux (2) voies de circulation en direction sud et une (1) voie de circulation en direction nord, sauf aux intersections De Port Royal, De Louvain lorsque ces intersections sont en travaux;
- Réaliser les travaux dans Saint-Laurent un tronçon à la fois selon les plans de maintien et gestion de la mobilité;
- Maintenir en tout temps deux accès fonctionnels pour le Centre de transport Legendre de la STM;
- Gérer les feux de circulation (changement à la programmation) pour améliorer la fluidifier la circulation en direction de pointe, soit en direction sud entre 6h et 9h30, en direction nord entre 14h et 19h;
- Mettre en place la configuration type ci-dessous sur Saint-Laurent.

**Secteur et
résumé des mesures de mitigation en maintien et gestion de la mobilité**



Rue Legendre

- entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent

- Installer des panneaux d'informations générales en vue d'informer les usagers de la période des travaux ;
- Fermeture complète de Legendre entre Saint-Laurent et Saint-Urbain avec circulation locale entre Saint-Urbain et Clark ;
- Maintenir une circulation locale sur Clark de Chabanel à Legendre et de Beauharnois à Legendre
- Mise en place de chemin de détour par les rues avoisinantes : vers l'est par Saint-Urbain / Chabanel / Saint-Laurent et vers l'ouest via Saint-Laurent / Beauharnois / Saint-Urbain.

Partie en tunnel sous l'A-40

- entre la rue Clark et le boulevard Saint-Laurent

- Coordonner avec le MTQ et autres parties prenantes ;
- Fermer complètement Clark au niveau de Bellarmin et de Saint-Urbain;
- Implanter le chemin de détour pour accéder aux stationnements étagés via Clark / De Liège / De l'Esplanade / Crémazie / Saint-Urbain.

Rue Saint-Urbain

- De Crémazie à de Liège

- Installer des panneaux d'informations générales en vue d'informer les usagers de la période des travaux ;
- Fermeture complète de Saint-Urbain entre De Liège et Clark;
- Maintenir la circulation locale sur ce tronçon;
- Mise en place de chemin de détour par les rues avoisinantes : vers le nord par Saint-Laurent / Bellarmin / Clark ou via Waverly / Crémazie.

Le 18 décembre 2018

LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.
270, RUE BRUNET
MONT-SAINT-HILAIRE QC J3H 0M6

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700000245
N° de demande : 1831961728
N° de confirmation de paiement : 000247424243

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers



Dernière mise à jour : **lundi, 04 novembre 2019 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LES ENTREPRISES MICHAUVILLE INC.

Adresse du siège social : 270, RUE BRUNET, , MONT-SAINT-HILAIRE, QC, J3H 0M6, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700000245

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142707943

Autres noms d'affaires
<ul style="list-style-type: none">Aucun

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10247

Numéro de référence : 1296333

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de conduite d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal, entre les rues de Liège et Prieur

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com NEQ : 1143616580	Madame Karine Ross Téléphone : 450 373- 2010 Télécopieur : 450 373- 0114	Commande : (1637334) 2019-09-05 14 h 17 Transmission : 2019-09-05 14 h 27	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 38 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 30 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 45 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> Armatures Bois-Francs Inc (ABF) 249 boul de la Bonaventure Victoriaville, QC, G6T 1V5 http://www.abf-inc.com NEQ : 1143798842	Madame Erika Lynn Johnson Téléphone : 819 758-7501 Télécopieur : 819 758-7629	Commande : (1641427) 2019-09-17 9 h 04 Transmission : 2019-09-17 9 h 04	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-17 9 h 04 - Téléchargement 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 35 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda_3 (devis) 2019-10-04 13 h 36 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda_3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 36 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda_3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel
---	---	--	--

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#202 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788- 4660 Télécopieur :	Commande : (1636986) 2019-09-05 8 h 30 Transmission : 2019-09-05 8 h 31	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 35 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 36 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 36 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 29 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 43 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel
---	--	--	---

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com NEQ : 1171462923	Monsieur Benoît Lalonde Téléphone : 450 629- 3533 Télécopieur : 450 629- 3549	Commande : (1637766) 2019-09-06 13 h Transmission : 2019-09-06 13 h 03	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 39 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 32 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 46 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 10 - Courriel
---	---	---	---

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> EBC Inc. 3900 rue Isabelle Brossard, QC, J4Y 2R3 NEQ : 1140169609	Madame Nathalie Leo Téléphone : 450 444- 9333 Télécopieur : 450 444- 9330	Commande : (1645483) 2019-09-26 11 h 53 Transmission : 2019-09-26 11 h 53	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-26 11 h 53 - Téléchargement 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-26 11 h 53 - Téléchargement 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 41 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 10 - Courriel
---	---	--	--

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1169491801	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431- 7887 Télécopieur :	Commande : (1637058) 2019-09-05 9 h 26 Transmission : 2019-09-05 9 h 51	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 39 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 31 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 46 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel
---	--	--	---

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> Forterra - St-Eustache, Québec 699 blvd Industriel Saint-Eustache, QC, J7R 6C3 NEQ : 1164877749	Madame Carole Haley Téléphone : 450 623-2200 Télécopieur : 450 623-3308	Commande : (1639336) 2019-09-11 12 h 45 Transmission : 2019-09-11 12 h 45	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-11 12 h 45 - Téléchargement 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 36 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda_3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda_3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda_3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel
---	---	--	---

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> GLT+ inc. 100-550, Chemin Chambly Longueuil, QC, J4H 3L8 http://www.glt.ca NEQ : 1143331396	Monsieur Simon Vallée Téléphone : 450 679- 7500 Télécopieur :	Commande : (1637696) 2019-09-06 11 h 15 Transmission : 2019-09-06 11 h 15	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 39 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel
---	--	--	---

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Insituform Technologies Limited 139 rue Barr Montréal, QC, H4T 1W6 http://www.insituform.com NEQ : 1144751931	Monsieur Nicolas Sauvé Téléphone : 514 739- 9999 Télécopieur : 514 739- 9988	Commande : (1636836) 2019-09-04 15 h 18 Transmission : 2019-09-04 15 h 18	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 38 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel
--	--	--	---

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> LE GROUPE LÉCUYER LTÉE. 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0 http://www.lecuyerbeton.com NEQ : 1145052461	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454- 3928 Télécopieur : 450 454- 7254	Commande : (1637075) 2019-09-05 9 h 43 Transmission : 2019-09-05 9 h 43	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 35 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 36 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 36 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel
--	--	--	---

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 45 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Les Entreprises Canbec Construction inc. 145 rue Richer (Lachine) Montréal, QC, H8R 1R4 NEQ : 1142106435	Monsieur Pino Mulé Téléphone : 514 481-1226 Télécopieur : 514 481-0508	Commande : (1637106) 2019-09-05 10 h 05 Transmission : 2019-09-05 10 h 05	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 40 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda_3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda_3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda_3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 10 - Courriel
---	--	--	---

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	Monsieur Sylvain Phaneuf Téléphone : 450 446- 9933 Télécopieur : 450 446- 1933	Commande : (1637098) 2019-09-05 10 h Transmission : 2019-09-05 10 h	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 41 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 36 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 36 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel
--	--	--	---

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 45 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> LES EXCAVATIONS LAFONTAINE INC. 872, rue Archimède Lévis, QC, G6V 7M5 http://www.excavationslafontaine.com NEQ : 1143662378	Madame Amélie Robitaille Téléphone : 418 838- 2121 Télécopieur : 418 835- 9223	Commande : (1637345) 2019-09-05 14 h 37 Transmission : 2019-09-05 16 h 53	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 12 - Télécopie 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 19 - Télécopie 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 34 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 14 h 03 - Télécopie 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 32 - Télécopie 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 48 - Télécopie 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 49 - Messagerie 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 38 - Télécopie 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 36 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 28 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 43 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 04 - Télécopie 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 20 - Messagerie
--	--	--	--

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 22 - Messagerie

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 29 - Messagerie

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 13 h 18 - Messagerie

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 16 - Télécopie

Mode privilégié (devis) : Télécopieur
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> Loiselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	Monsieur Olivier Gagnard Téléphone : 450 373- 4274 Télécopieur : 450 373- 5631	Commande : (1638359) 2019-09-09 14 h 06 Transmission : 2019-09-09 14 h 06	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 14 h 06 - Téléchargement 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 38 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel
--	--	--	---

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8 NEQ : 1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631- 1888 Télécopieur : 514 631- 1055	Commande : (1637083) 2019-09-05 9 h 52 Transmission : 2019-09-05 9 h 52	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 40 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 15 - Courriel 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 18 - Courriel 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 10 - Courriel
---	---	--	---

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Sanexen Services Environnementaux inc. 9935, rue de Châteauneuf, entrée 1 - bureau 200 Brossard, QC, J4Z3V4 http://www.sanexen.com NEQ : 1172408883	Madame Andrée Houle Téléphone : 450 466-2123 Télécopieur : 450 466-2240	Commande : (1636900) 2019-09-04 17 h 32 Transmission : 2019-09-04 17 h 36	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 36 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda_3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda_3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 29 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda_3 2019-10-04 14 h 44 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 09 - Courriel
--	---	--	---

3197453 -
 18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
 2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (devis)
 2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
 6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
 2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
 18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
 2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
 18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
 2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

<input type="checkbox"/> Somerville Dragon inc 1700 Boul. Hymus Dorval, QC, H9P2N6 NEQ : 1172461288	Monsieur Yves Beauchamp Téléphone : 450 682- 9444 Télécopieur : 450 681- 9444	Commande : (1637319) 2019-09-05 13 h 44 Transmission : 2019-09-05 13 h 46	3181224 - Addenda no 1 - Délai - Soumission 10247 2019-09-09 10 h 11 - Courriel 3185488 - Report de date_Addenda no 2_Soumission 10247 2019-09-18 7 h 18 - Courriel 3193470 - Addenda_3_Annexe 4_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 41 - Messagerie 3193474 - Addenda_3_Devis_RE_Soumission_10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3193477 - Addenda_3_SECTION I_IAS_Soumission 10247 2019-10-04 13 h 31 - Courriel 3194105 - 18A04TR01_Addenda_03_Soumission 10247 2019-10-04 16 h 47 - Courriel 3194106 - SECTION III_CCAS_Addenda 3 2019-10-04 13 h 34 - Courriel 3194107 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (devis) 2019-10-04 13 h 37 - Courriel 3194108 - SECTION IV_Bordereau_Addenda _3 (bordereau) 2019-10-04 13 h 37 - Téléchargement 3194109 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-8_Addenda_3 2019-10-04 14 h 32 - Messagerie 3194115 - PLANS_Voirie_18A04TR01_V-27_Addenda _3 2019-10-04 14 h 47 - Messagerie 3194935 - Report de date no 2_Addenda no 4_Soumission no 10247 2019-10-07 18 h 03 - Courriel 3197451 - SECTION III_CCAS_Addenda_5_Soumission 10247 2019-10-11 13 h 10 - Courriel
--	---	--	---

3197453 -
18A04TR01_Addenda_05_Soumission 10247
2019-10-11 13 h 11 - Courriel

3202024 - Addenda no
6_Devis_Soumission_10247 (devis)
2019-10-23 15 h 22 - Courriel

3202025 - Addenda no
6_Devis_Soumission_10247 (bordereau)
2019-10-23 15 h 22 - Téléchargement

3203267 -
18A04TR01_Addenda_07_Soumission 10247
2019-10-25 12 h 46 - Courriel

3204422 -
18A04TR01_Addenda_08_Soumission 10247
2019-10-29 11 h 15 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

© 2003-2019 Tous droits réservés

Dossier # : 1197976002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 56 376 000 \$, taxes incluses (contrat : 48 600 000,00 \$; contingences : 4 860 000,00 \$; incidences : 2 916 000,00 \$) - Appel d'offres public no 10247 - 3 soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Info_comptable_DRE_1197976002.xlsx](#)



[Information_comptable_DEP_1197976002.xlsx](#)



[1197976002_PRR_divs_rues_-_Michaudville.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

Co-auteur
Jean-François Ballard
Préposé au budget
514-872-5916

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-16

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648

Co-auteur
Daniel Desjardins
Conseiller budgétaire
Service des finances Direction du conseil et

Co-auteur
Flavia Salajan
Préposée au budget
514-872-7801

du soutien financier
514-872-5597

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197976002

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de construction

Objet :

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans l'arrondissement d'Achatsville-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 56 376 000 \$, taxes incluses (contrat : 48 600 000,00 \$; contingences : 4 860 000,00 \$; incidences : 2 916 000,00 \$) - Appel d'offres public no 10247 - 3 soumissionnaires



Rapport - mandat1197976002.pdf

Dossier # :1197976002

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197976002

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 56 376 000 \$, taxes incluses (contrat : 48 600 000,00 \$; contingences : 4 860 000,00 \$; incidences : 2 916 000,00 \$) - Appel d'offres public no 10247 - 3 soumissionnaires.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197976002

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest, boul. Saint-Laurent et rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 56 376 000 \$, taxes incluses (contrat : 48 600 000,00 \$; contingences : 4 860 000,00 \$; incidences : 2 916 000,00 \$) - Appel d'offres public no 10247 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

La Commission souligne l'excellent travail de préparation des ressources du Service de l'eau qui ont su apporter toutes les réponses aux nombreuses questions des commissaires, notamment en ce qui a trait aux différents addendas et aux travaux visés, dont le remplacement d'une conduite principale en-dessous de l'autoroute Métropolitaine. Les explications fournies ont été plus que satisfaisantes. En outre, les commissaires tiennent à saluer le processus de concertation mené en amont de la production du devis de l'appel d'offres auprès des deux arrondissements concernés. Ceci est un excellent exemple de partenariat intégré. Finalement, la Commission note, avec satisfaction, la pénalité systématique de 0,1% quotidiennement applicable et apprécie l'absence de prime de performance en l'absence d'enjeux municipaux relativement à l'échéance de réalisation.

Néanmoins, la Commission demande à ce que des précisions relatives à la portion imputable au budget de l'agglomération, après subvention, soient apportées au sommaire décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE197976002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



(2)

Dossier # : 1197231074

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 \$ (contrat: 20 563 542,96 \$ + contingences: 2 169 404,05 \$ + incidences: 3 162 659,78 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 - 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 \$, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 \$ + contingences : 12 430,12 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 \$ + contingences : 362,06 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 563 542,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 412410 ;
2. d'autoriser une dépense de 2 169 404,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 3 162 659,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 \$, taxes

incluses (contrat entente : 124 301,20 \$ + contingences : 12 430,12 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;

5. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 \$ + contingences : 362,06 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;

6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits ont été réservés par l'engagement de gestion no. CC97231074. Cette dépense sera assumée à 6,98 % par l'agglomération pour un montant de 1 810 449,05 \$.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-20 15:30

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197231074

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 \$ (contrat: 20 563 542,96 \$ + contingences: 2 169 404,05 \$ + incidences: 3 162 659,78 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 - 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 \$, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 \$ + contingences : 12 430,12 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 \$ + contingences : 362,06 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

CONTENU

CONTEXTE

Une réalité urbaine en évolution

Axe historique, la rue Peel est l'un des seuls axes continus entre le fleuve et la montagne. Bien que l'intensité commerciale et le cadre bâti varient selon le segment, la rue est caractérisée par l'alternance des fonctions majoritairement commerciales avec des activités institutionnelles de deux universités (l'École de technologie supérieure et l'Université McGill). D'importants investissements immobiliers privés ont été faits et sont annoncés le long de cette rue et dans les quartiers adjacents, apportant un achalandage important à la rue par de nouveaux usagers et résidents.

La rue Peel traverse plusieurs territoires visés par des documents de planification urbaine :

- la Stratégie Centre-Ville;
- le programme particulier d'urbanisme de Griffintown, au sud de la rue Notre-Dame;
- le programme particulier d'urbanisme du Quartier des gares entre la rue Notre-Dame et le

boulevard René-Lévesque.

De plus, la section de la rue Peel au nord de la rue Docteur-Penfield est comprise dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Des infrastructures à remplacer : une opportunité pour redéfinir l'aménagement urbain

Les infrastructures d'aqueduc et d'égout sont à remplacer sous plusieurs segments de la rue Peel, et ce à très court terme. Des travaux de reconstruction des conduites d'eau et d'égouts sous la rue Peel entre Smith et Notre-Dame ont été complétés en 2017 (CG17 0013). Des travaux entre les rues Notre-Dame et René-Lévesque sont également annoncés dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier des Gares.

Ceci donne à la Ville de Montréal l'opportunité unique de réaménager le domaine public sur l'un des uniques axes de la ville qui part du canal Lachine et mène jusqu'au mont Royal, tout en intégrant les objectifs des deux PPU de façon complémentaire.

Découvertes archéologiques sous l'intersection des rues Peel et Sherbrooke

Les interventions archéologiques effectuées dans le cadre du réaménagement de la chaussée sur la rue Sherbrooke en 2016 et 2017 ont permis de mettre au jour les vestiges d'une occupation villageoise iroquoise précédant de peu l'arrivée des Européens dans la vallée du Saint-Laurent et associée aux Iroquoiens du Saint-Laurent, dont une partie importante étaient concentrés sous l'intersection des rues Peel et Sherbrooke. Extension du site Dawson découvert en 1852, cette découverte serait l'une des plus importantes depuis.

Le projet de la rue Peel - projet en plusieurs lots

Étant donné la longueur de la rue et l'urgence des interventions sur certains tronçons, il est proposé de réaliser ce projet en plusieurs lots, décrits ci-après :

- Lot A – entre les rues Smith et Notre-Dame, représentant un segment de 590 mètres;
- Lot B – entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque, représentant un segment de 680 mètres;
- Lot C – entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke, représentant des segments de 580 mètres, sachant que la Ville n'interviendra pas là où des travaux ont été complétés récemment;
- Lot D – entre les rues Sherbrooke et des Pins, représentant un segment de 516 mètres.

La première phase du projet Peel (lot D) est en cours de réalisation suite à l'octroi du contrat de l'appel d'offres public 316201 (CM18 0821). Le présent projet est la deuxième phase (lot A) du réaménagement de la rue Peel, la troisième phase (lot B) est en phase conception (plans et devis) et la quatrième phase (lot C) est en avant projet au SUM.

Ce projet vise à consolider la vie de quartier et à dynamiser la vie commerciale en favorisant la convivialité de la rue et en renouvelant le caractère urbain de ce secteur. Le projet permettra un nouveau partage de l'espace public de la rue Peel par l'élargissement des trottoirs, une diminution des voies de circulation, l'ajout de fosses d'arbres, l'amélioration de la sécurité aux intersections, la mise en place d'un nouvel éclairage de rue et d'un nouveau mobilier urbain. De plus, bâtissant sur la collaboration établie lors des fouilles archéologiques sous la rue Sherbrooke, et selon les principes de la Réconciliation mis en oeuvre par la Ville invitant à collaborer avec les communautés autochtones pour mettre en valeur l'histoire autochtone de l'île, le concept d'aménagement a pu être bonifié pour intégrer des éléments commémorant la présence iroquoise.

Le projet de la rue Peel traversant plusieurs sites protégés en vertu de statuts municipaux, provinciaux et fédéraux, dont le site patrimonial du mont-Royal, qui s'étend jusqu'à l'avenue du Docteur Penfield, le concept d'aménagement pour la future rue Peel a fait l'objet de présentations au Conseil du Patrimoine en septembre 2017 et le 6 avril 2018.

La Division des grands projets de la Direction des infrastructures a été mandaté par le

Service de l'urbanisme et de la mobilité afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SMCE198074004 - 9 janvier 2019 - Mandat d'exécution - Projet de la rue Peel. Lots A & B : entre Smith et René-Lévesque (GDD 1198074004)

CE18 2071 - 12 décembre 2018 - Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 164 830,66 \$ incluant les taxes (contrat entente: 149 846,06\$ + contingences: 14 984,61\$) pour des travaux qui seront remboursables par Bell en vertu de l'entente, dans le cadre des travaux du projet de la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins. Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus non récurrents de 11 652,95 \$ incluant les taxes à la fin de projet (1186086004);

CM18 0982 - le 21 août 2018 - Autoriser la cession du contrat de réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins du cocontractant actuel, Groupe TNT Inc., à Eurovia Québec Grands Projets Inc suite à une acquisition d'actifs (1186086003);

CM18 0821 - le 19 juin 2018 - Accorder un contrat à Groupe TNT Inc pour la réalisation des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de massifs électriques et de télécommunications, d'aménagement de trottoirs en pavés de béton avec fosses d'arbres et bordures de granite, et d'éclairage urbain pour la rue Peel entre la rue Sherbrooke et l'avenue des Pins - Arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 14 650 128,52 \$ (contrat: 12 528 825,21 \$ + incidences : 2 121 303,31 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316201 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) (1186086001);

CG17 0013 - le 26 janvier 2017 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 9 547 036,72 \$ (contrat: 8 846 846,00 \$ et incidences: 765 200,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 290101 - 5 soumissionnaires (1167231057).

DESCRIPTION

Les travaux intégrés d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame consistent en :

- la reconstruction d'environ 20 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 450 mm;
- la reconstruction complète de la chaussée (\pm 9350 mètres carrés);
- la reconstruction d'environ 4500 mètres carrés de trottoirs en pavé de béton préfabriqués;
- la fourniture et mise en place de 1245 mètres linéaires de bordure de granite de 300 mm;
- l'ajout de piste cyclable réseau REV (\pm 2620 mètres carrés);
- la reconstruction et mise aux normes du réseau d'éclairage de rue;
- la reconstruction et mise aux normes des feux de circulation;
- des travaux de mise à niveau du réseau de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM).

Les travaux visés par le contrat du lot A du projet de la rue Peel, faisant l'objet de ce dossier, visent bien l'aménagement permanent de la surface de la chaussée et des trottoirs. Ces travaux viennent donc compléter l'ouvrage de reconstruction d'aqueduc et d'égout de 2017. Les travaux d'égout sont mentionnés en premier dans le titre de l'appel d'offres par

convention, bien qu'ils ne constituent qu'une partie très mineure des travaux: il s'agit uniquement du déplacement d'une conduite d'égout et d'un regard sur une distance de 17 mètres dans le segment de la rue Peel au sud de la rue Wellington. L'égout dans ce segment de rue n'avait pas été touché lors des travaux en 2017. Ce déplacement est actuellement nécessaire pour éviter que le regard ne soit localisé en conflit avec la bordure de la piste cyclable surélevée. Les seules autres interventions touchant au réseau d'égout sont des travaux de relocalisation de puisards, rendus nécessaires par la nouvelle géométrie de la rue.

Travaux de Bell Canada

Des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents d'appels d'offres, chacun visant un objectif d'économie sur les coûts et le temps reliés à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « Travaux Bell Canada ». Le montant total de ce sous-projet est de 205 581,39 \$, taxes incluses, soit environ 1 % du coût total du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada s'engage à assumer le coût réel, pour sa portion des travaux réalisés, jusqu'à un montant maximum de 124 301,20 \$, taxes incluses.

Travaux d'Énergir :

La modification de cinq (5) bornes d'essais souterraines et le renouvellement d'un branchement d'immeuble seront réalisés par Énergir dans le cadre du présent contrat. Les travaux sur le réseau gazier seront exécutés et payés par Énergir. Les travaux gaziers seront coordonnés à l'intérieur du chantier de la ville de Montréal dans les mêmes délais d'exécution prévus. Des travaux d'excavation supplémentaire requis pour l'installation d'une nouvelle conduite de gaz de 42,2 mètres seront exécutés par l'entrepreneur adjudicataire. Les travaux d'excavation supplémentaire pour les travaux gaziers sont prévues au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé « Travaux d'Énergir ». Le montant total de ce sous-projet est de 3 620,56 \$, taxes incluses. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Énergir s'engage à assumer le coût réel, pour sa portion des travaux réalisés.

Le plan de localisation du projet ainsi que le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les différentes parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 2 169 404,05 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 10,5 % du coût des travaux du contrat.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de signalisation écrite, de frais de raccordement (travaux d'éclairage de rue et de feux de circulation), d'achats de mobiliers pour feux de circulation et de mobiliers urbains, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences » en pièce jointe.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 18 du cahier des clauses administratives spéciales

(CCAS) du présent appel d'offres. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville par tronçon de rue une pénalité de 5 000 \$ par jour, excluant les taxes. Cette pénalité est sans plafond. Un boni à la performance de 150 000 \$ est prévu dans les documents d'appel d'offres à l'article 17 du CCAS.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre la plus basse soumission conforme et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse.

La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

L'estimation de soumission est établie à partir des documents d'appel d'offres, durant la publication de l'appel d'offres par Legico-CHP inc., firme mandatée par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

La DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Le présent dossier répond à un (1) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M\$.

Le soumissionnaire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 25 895 606,80 \$, taxes incluses et comprend :

- un contrat avec Loisselle in. pour un montant de 20 563 542,96 \$ taxes incluses;
- plus des contingences de 2 169 404,05 \$ taxes incluses;
- plus des incidences de 3 162 659,78 \$ taxes incluses.

Un montant maximal de 23 568 850,87 \$ net ristournes sera assumé comme suit :

Direction de la mobilité :

Un montant maximal de 18 736 994,80 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-023 Programme aménagement des rues du réseau artériel

Un montant maximal de 1 653 181,29 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 18-028 Développement Réseau cyclable

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier a été priorisé à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022 au projet 59070 - Programme d'aménagement des rues - artériels et au projet 45000 - Programme Réseau express vélo et développement du réseau cyclable pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
59070 - Programme d'aménagement des rues - artériels	13 115	5 622	-	-	18 737

45000 - Programme Réseau express vélo et développement du réseau cyclable	1 157	496	-	-	1 653
	14 272	6 118	-	-	20 390

Commission des services électriques (CSEM) :

Un montant de 3 050 184,25 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-033 conduits souterrains/enfouissement fils aériens

Portion Énergir

La Ville de Montréal financera les travaux civils d'Énergir pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 3 982,62 \$, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 \$ + contingences : 362,06 \$), ce qui représente un montant de 3 636,66 \$ net de ristournes.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Portion Bell Canada

La Ville de Montréal financera une partie des travaux de reconstruction d'infrastructures de Bell Canada pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 136 731,32 \$ taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 \$ + contingences : 12 430,12 \$), ce qui représente un montant de 124 853,92 \$ net de ristournes.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

La dépense totale est assumée à 6,98 % par l'agglomération et à 93,02 % par la ville centrale.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

Le détail des informations financières se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 5 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Accroître le verdissement du cadre bâti »

Le Lot A du projet de la rue Peel permettra à la Ville d'accomplir plusieurs actions qui répondent à des objectifs de développement durable, autant environnementaux que sociaux :

Limitation des îlots de chaleur par la protection de la canopée

- Amélioration des conditions de survie des arbres, qui bénéficieront de fosses agrandies grâce à la construction des trottoirs avec un système de cellules d'enracinement structural, permettant une meilleure croissance des systèmes racinaires
- plantation de nouveaux arbres;
- Mesures de protection supplémentaires des arbres exigées aux plans et devis du contrat.

Promotion des modes de transport actifs

- Augmentation du confort des piétons par l'élargissement des trottoirs et l'ajout d'arbres;
- Ajout de pistes cyclables surélevées par rapport à la chaussée (intégré au réseau REV).
Mise en valeur du patrimoine culturel et historique
- Processus de médiation culturelle mis en place pour intégrer à l'aménagement des éléments commémorant la présence autochtone, selon les efforts de réconciliation entrepris par la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive dans le présent dossier compromettrait l'échéancier global de la réalisation du projet.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 6 mars 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication pour le présent dossier, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 15 janvier 2020

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : février 2020

Fin des travaux : août 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-André - Ext BAILLARGEON, Commission des services électriques
Pierre SAINTE-MARIE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Katie TREMBLAY, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Lysanne AUDET, Le Sud-Ouest
Sylvain FELTON, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Hugues BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 16 décembre 2019
Sylvie - Ext DAGENAIS, 16 décembre 2019
Pierre SAINTE-MARIE, 16 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adiaratou KANTE
ingenieur(e)

Tél : 514-872-2195
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-13

Jean-Pierre BOSSÉ
Chef de division

Tél : 514-280-2342
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2019-12-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2019-12-19

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	412410
No du GDD :	1197231074
Titre de l'appel d'offres :	Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	23 9 2019	Ouverture originalement prévue le :	24 10 2019
Ouverture faite le :	7 11 2019	Délai total accordé aux soumissionnaires :	44 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	5	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
1 10 2019	Annulation de la clause de l'expérience du soumissionnaire et report de date d'ouverture au 31 octobre 2019		-
10 10 2019	Plusieurs modifications apportées au cahier des charges, au bordereau de soumission, au devis techniques, au cahier B et aux plans.		10 000.00
21 10 2019	Plusieurs modifications apportées au cahier des charges, au bordereau de soumission, au devis techniques, au cahier B et aux plans.		15 000.00
28 10 2019	Addenda tableau questions réponses		-
29 10 2019	Report de date d'ouverture au 7 novembre 2019		-

Analyse des soumissions					
Nbre de preneurs	19	Nbre de soumissions reçues	5	% de réponses	26
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0.0
Soumissions rejetées (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique				
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	6 3 2020		
Prolongation de la validité de la soumission de :		Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA		

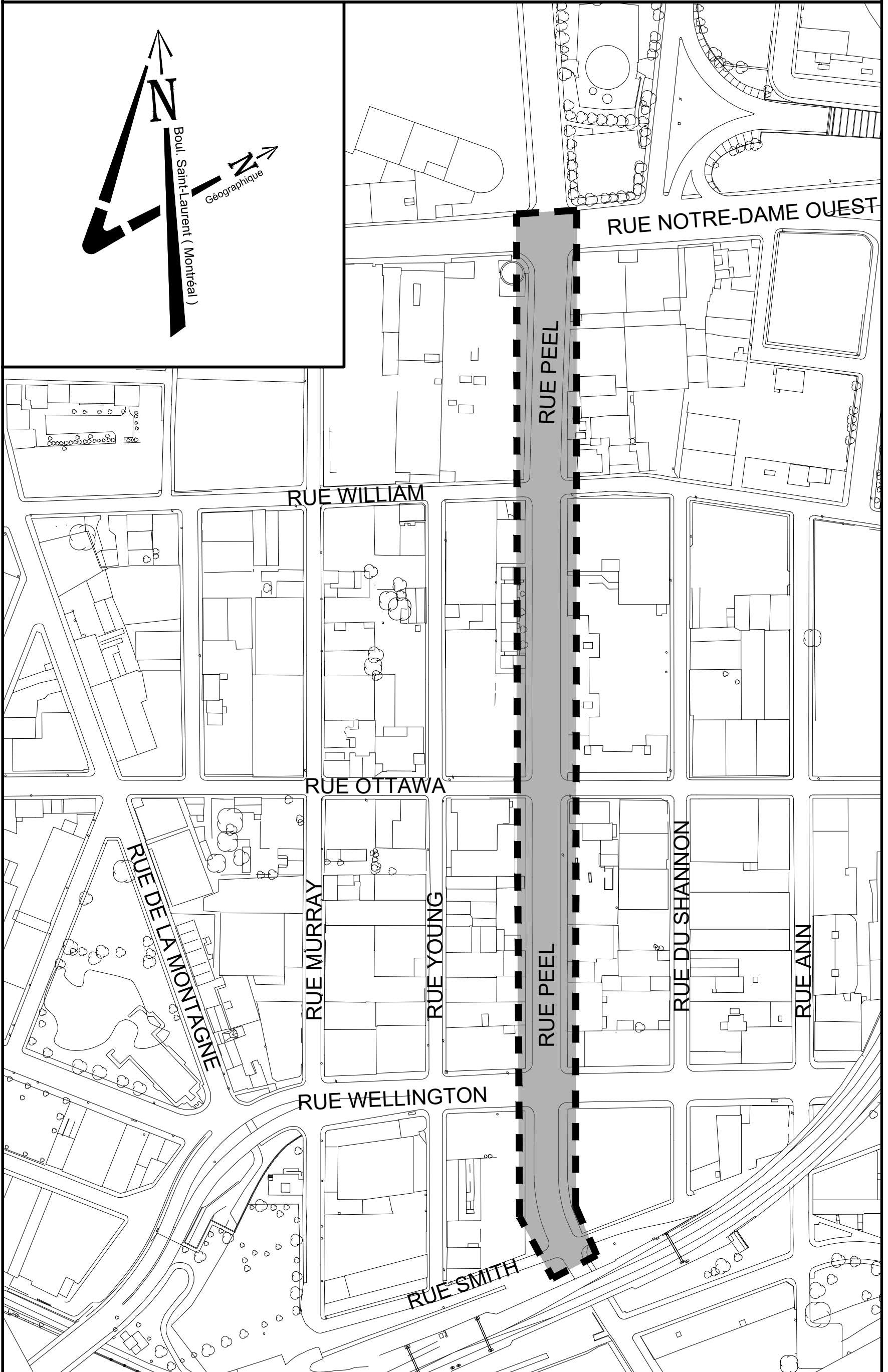
Résultats de l'appel d'offres																									
<table border="1"> <tr> <th>Soumissions conformes</th> <th>Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)</th> </tr> <tr> <td>(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)</td> <td>Total</td> </tr> <tr> <td>LOISELLE INC.</td> <td>20 563 542.96</td> </tr> <tr> <td>EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.</td> <td>22 789 986.83</td> </tr> <tr> <td>CONSTRUCTION BAU-VAL INC.</td> <td>23 745 000.00</td> </tr> <tr> <td>L.A. HEBERT LTEE</td> <td>26 437 250.29</td> </tr> <tr> <td>LES CONSTRUCTIONS H2D INC.</td> <td>28 197 939.65</td> </tr> <tr> <td>Estimation</td> <td>externe</td> </tr> <tr> <td></td> <td>20 214 507.80</td> </tr> <tr> <td>Écart entre la plus basse soumission et l'estimation</td> <td>1.7%</td> </tr> <tr> <td>Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse</td> <td>10.8%</td> </tr> <tr> <td>Dossier à être étudié par la CEC :</td> <td>Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></td> </tr> </table>		Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)	(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Total	LOISELLE INC.	20 563 542.96	EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	22 789 986.83	CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	23 745 000.00	L.A. HEBERT LTEE	26 437 250.29	LES CONSTRUCTIONS H2D INC.	28 197 939.65	Estimation	externe		20 214 507.80	Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	1.7%	Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	10.8%	Dossier à être étudié par la CEC :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
Soumissions conformes	Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)																								
(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)	Total																								
LOISELLE INC.	20 563 542.96																								
EUROVIA QUEBEC CONSTRUCTION INC.	22 789 986.83																								
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	23 745 000.00																								
L.A. HEBERT LTEE	26 437 250.29																								
LES CONSTRUCTIONS H2D INC.	28 197 939.65																								
Estimation	externe																								
	20 214 507.80																								
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation	1.7%																								
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse	10.8%																								
Dossier à être étudié par la CEC :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>																								

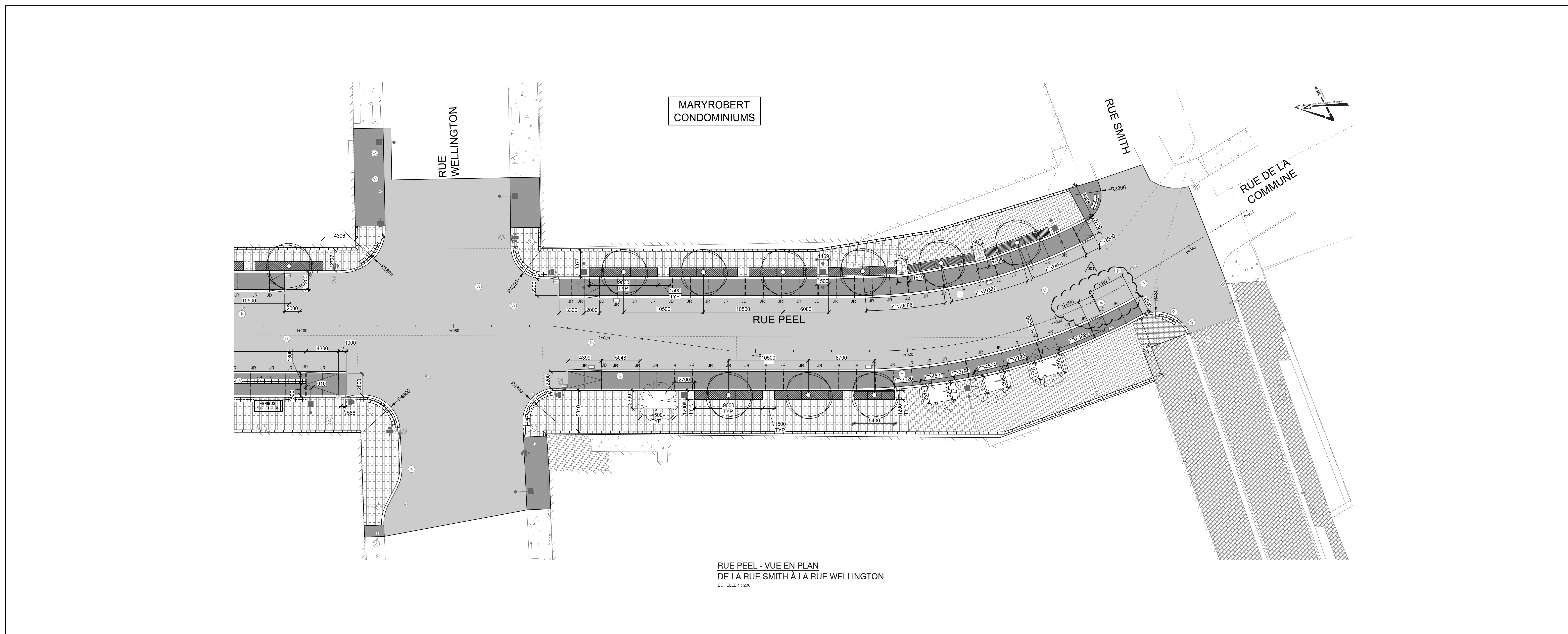
Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)				
N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	AMP	<input type="checkbox"/>	<i>Joindre l'attestation de l'AMP, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	
	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	

Recommandation			
Nom du soumissionnaire :	LOISELLE INC.		
Montant du contrat (incluant les taxes) (\$):	20 563 542.96		
Montant des contingences (\$):	2 169 404.05		
Montant des incidences (\$):	3 162 659.78		
Date prévue de début des travaux :	24 2 2020	Date prévue de fin des travaux :	31 8 2021

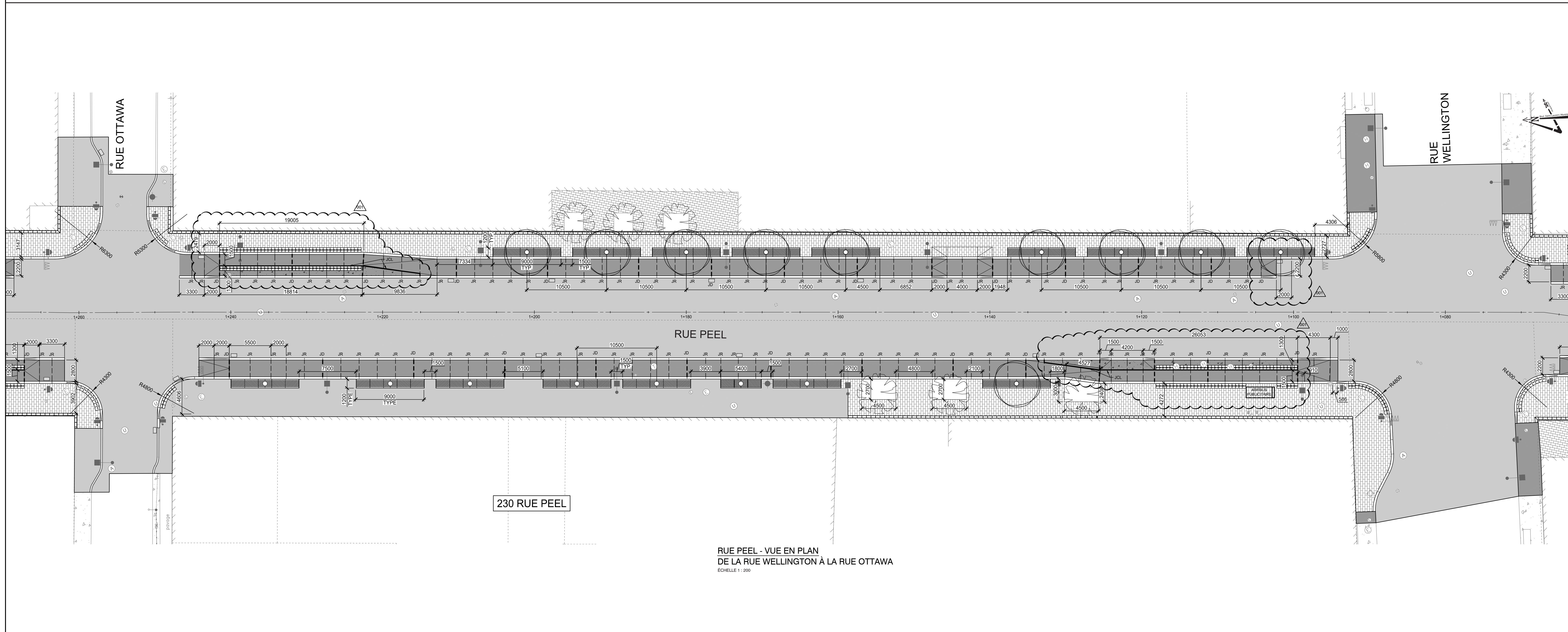
Plan de localisation

412410



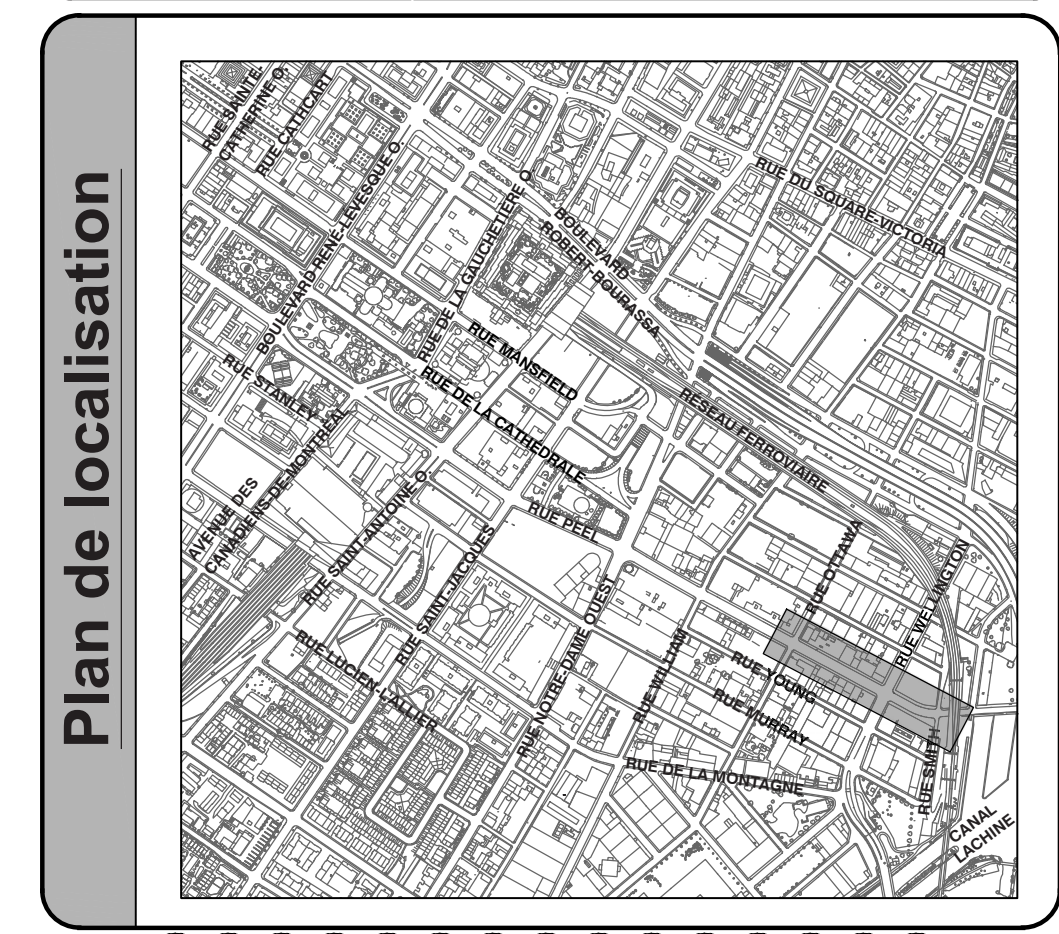


RUE PEEL - VUE EN PLAN
DE LA RUE SMITH À LA RUE WELLINGTON
Echelle 1 : 200



RUE PEEL - VUE EN PLAN
DE LA RUE WELLINGTON À LA RUE OTTAWA
Echelle 1 : 200

Orientation
REPÈRE GÉODÉSIQUE:
67KM247
RUE DE LA CATHÉDRALE / RUE DE LA GAUCHÈTÈRE OUEST
ALTITUDE: 27,686 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES
SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)



Note(s) :

1. AUX DEBARCADERES, LES TRIMTS DE SCIE DOIVENT COINCIDER AVEC LES JOINTS DES PLAQUES PODODACTILES.

Légende - symbologie graphique

Émission(s)

001	2019-10-09	ÉMIS POUR ADDENDA 2	M.D. É.B.
000	2019-09-17	ÉMIS POUR SOUMISSION	M.D. É.B.
D	2019-08-06	ÉMIS POUR 98%	M.D. É.B.
C	2019-05-24	ÉMIS POUR 90%	M.D. É.B.
B	2019-05-10	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 2	M.D. É.B.
A	2019-05-05	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 1	M.D. É.B.

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division des grands projets

exp. LES SERVICES EXP Inc.
1: +1 514 931 1080 | 1: +1 514 935 1645
1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
Montréal, QC H3A 5C8
CANADA
www.exp.com

Intervenants

Relevé de terrain:	Éric Torresan, a.g. et Nicolas Cyr, T.P.	2018-12-17
Dessiné par:	Frédéric Verpaels, tech.	2019-03-01
Projeté par:	Mathieu Dufault, ing.	2019-03-01
Responsable du projet (Ville de Montréal):	Adrianus Karim, ing.	
Responsable du projet (consultant):	Eric Bélanger, ing.	
Ingénieur(e):	Mathieu Dufault, ing. Eric Bélanger, ing.	

PROJET: **RUE PEEL DE LA RUE SMITH À LA RUE NOTRE-DAME OUEST LE SUD-OUEST**

ARRONDISSEMENT(S):

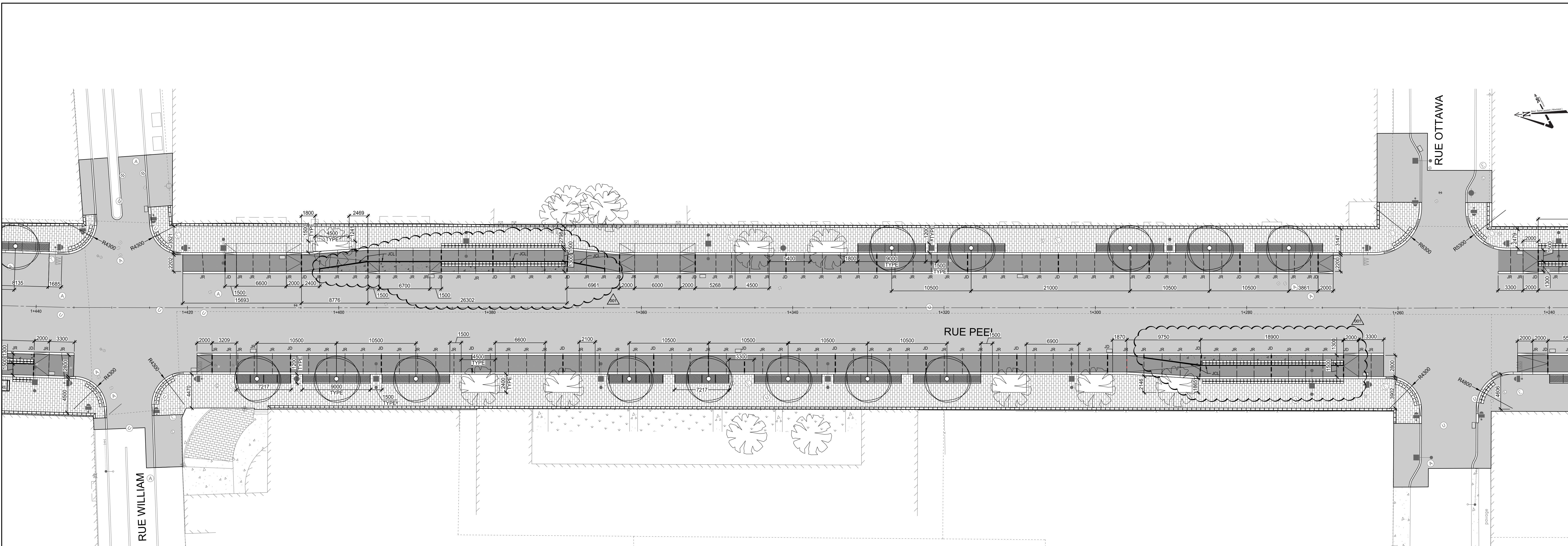
NATURE DES TRAVAUX: **TRAVAUX D'ÉGOUT, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION**

TITRE DU PLAN: **GÉOMÉTRIE OUVRAGES EN SURFACE DE LA RUE SMITH À LA RUE OTTAWA**

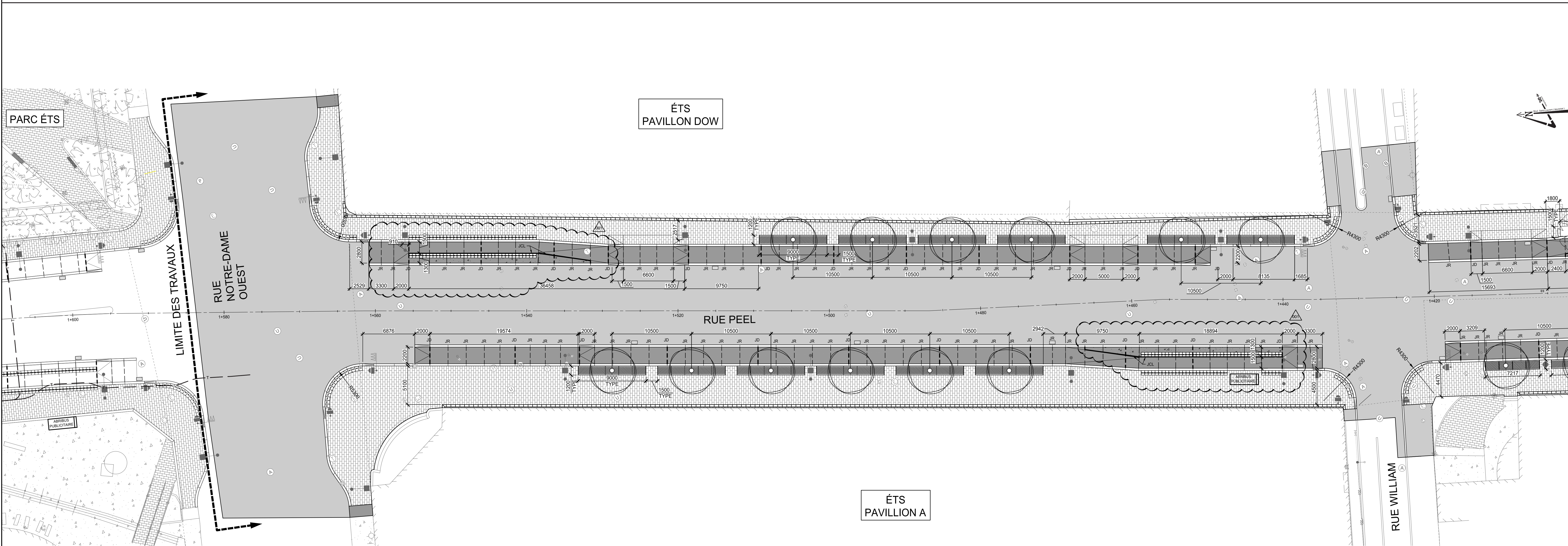
Échelle: HOR: 1:200

Dimensions en mètres, sauf indication contraire

412410 **PL-VO-01** 05/35 **001 05**



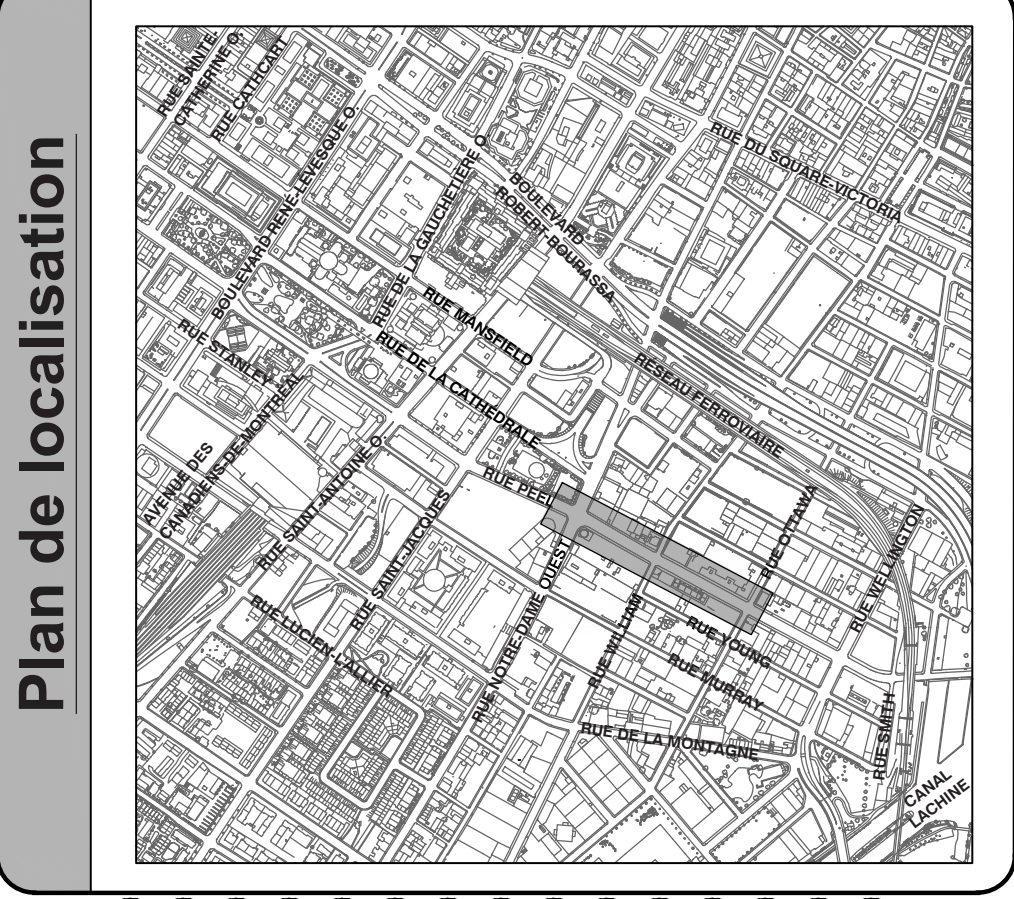
RUE PEEI - VUE EN PLAN
DE LA RUE OTTAWA À LA RUE WILLIAM
ECHELLE 1 : 200



RUE PEEI - VUE EN PLAN
DE LA RUE WILLIAM À LA RUE NOTRE-DAME OUEST
ECHELLE 1 : 200

- | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--------------------------------------|--|--|--|--------------------------------------|--|--------------------------------------|--|--------------------------|--|--|--|----------------------------------|--|---------------------|--|--|--|-------------------------------------|--|--|
| | ARBRE EXIST. À CONSERVER ET À PROTÉGER | | FOSSE DE PLANTATION OUVERTE PROPOSÉE | | CHAUSSEE PROPOSÉE | | TROTTOIR DE BÉTON PROPOSÉ | | TROTTOIR DE BÉTON EXIST. À CONSERVER | | GAZON EXIST. À CONSERVER | | TROTTOIR DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ PROPOSÉ 300x60x100 | | PISTE CYCLABLE EN BÉTON PROPOSÉE | | PLAQUES PODOACTILES | | JL - JOINT DE CONSTRUCTION LONGITUDINAL (VOIR D7N8-3A) | | JR - JOINT DE RETRAIT (VOIR DÉTAIL) | | JD - JOINT DE DILATATION (VOIR DÉTAIL) |
| | ARBRE PROPOSÉ | | PAVÉ EXIST. À CONSERVER | | DÉBARCADERE D'AUTOBUS EN BÉTON À CONSERVER | | TROTTOIR DE BÉTON EXIST. À CONSERVER | | GAZON EXIST. À CONSERVER | | GAZON EN PLAQUE | | TROTTOIR DE BÉTON PRÉFABRIQUÉ PROPOSÉ 300x60x100 | | PISTE CYCLABLE EN BÉTON PROPOSÉE | | PLAQUES PODOACTILES | | JL - JOINT DE CONSTRUCTION LONGITUDINAL (VOIR D7N8-3A) | | JR - JOINT DE RETRAIT (VOIR DÉTAIL) | | JD - JOINT DE DILATATION (VOIR DÉTAIL) |

Orientation
 REPÈRE GÉODÉSIQUE:
 67KM247
 RUE DE LA CATHÉDRALE / RUE DE LA GAUCHÈTÈRE OUEST
 ALTITUDE: 27,686 m
 LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES
 SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)



Note(s):
 AUX DÉBARCADERES, LES TRAMIS DE SCIE DOIVENT
 COINCIDER AVEC LES JOINTS DES PLAQUES PODOACTILES.

Légende - symbologie graphique

Emission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	200
000	2019-09-17	ÉMIS POUR SOUMISSION	M.D. É.B.	
000	2019-09-17	ÉMIS POUR SOUMISSION	M.D. É.B.	
D	2019-08-06	ÉMIS POUR 98%	M.D. É.B.	
C	2019-05-24	ÉMIS POUR 90%	M.D. É.B.	
B	2019-05-10	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 2	M.D. É.B.	
A	2019-05-08	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 1	M.D. É.B.	

Montréal
 Service des infrastructures du réseau routier
 Direction des infrastructures
 Division des grands projets

exp. LES SERVICES EXP Inc.
 1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
 Montréal, QC H3A 3C8
 CANADA
 www.exp.com

Intervenants

Relevé de terrain:	Eric Torresan, a.g. et Nicolas Cyr, T.P.	2018-12-17
Dessiné par:	Frédéric Verpaest, tech.	2019-03-01
Projeté par:	Mathieu Dufault, ing.	2019-03-01
Responsable du projet (Ville de Montréal):	Adrianescu Karim, ing.	
Responsable du projet (consultant):	Eric Bélanger, ing.	
Ingenieur(e):	Mathieu Dufault, ing. Eric Bélanger, ing.	
Scellé de l'ingénieur(e):		

PROJET: **RUE PEEI
DE LA RUE SMITH
À LA RUE NOTRE-DAME OUEST**
 LE SUD-OUEST

ARRONDISSEMENT(S):

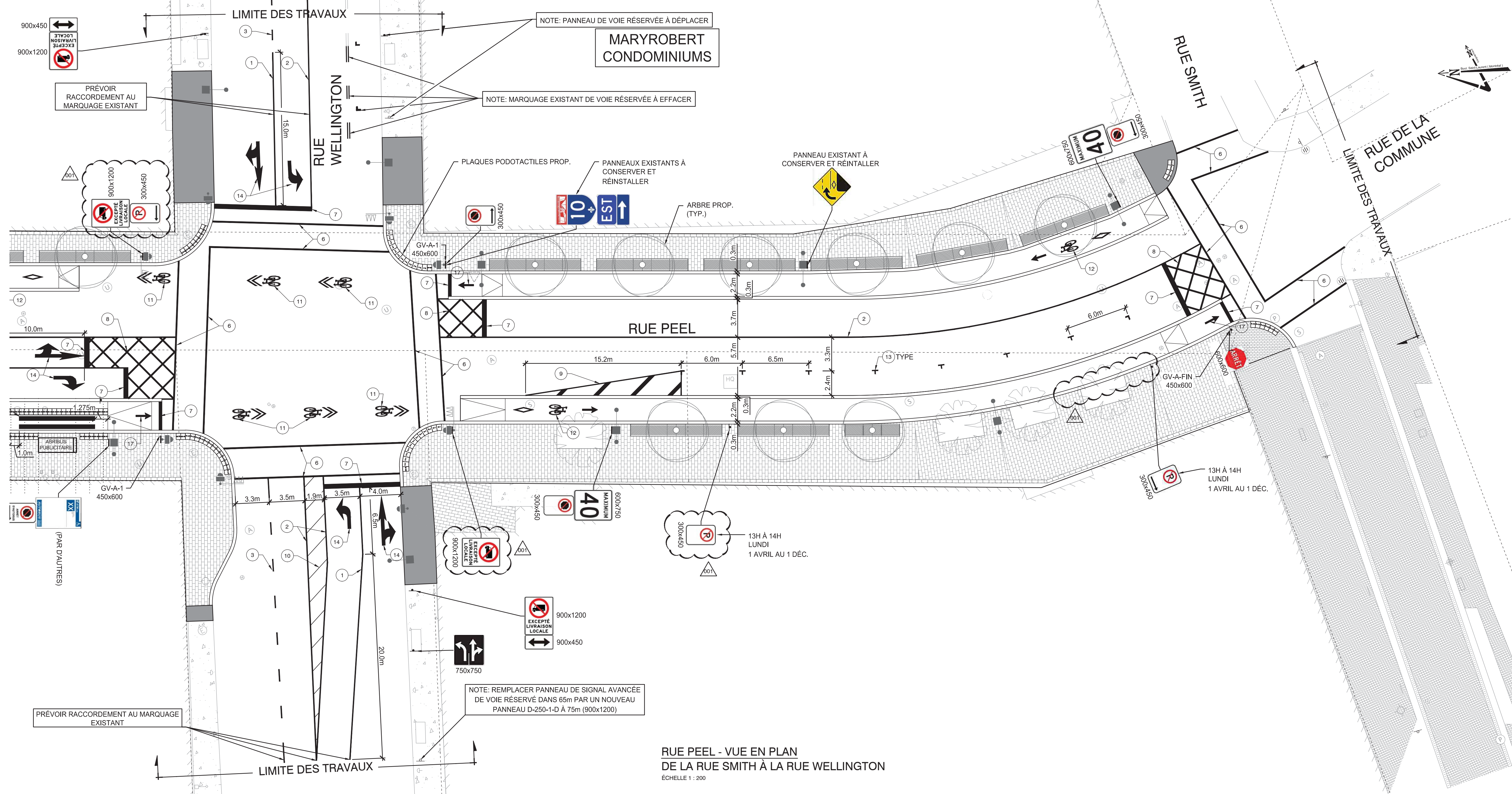
NATURE DES TRAVAUX:
 TRAVAUX D'ÉGOUT,
 DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE
 ET DE FEUX DE CIRCULATION

TITRE DU PLAN:
 GÉOMÉTRIE
 OUVRAGES EN SURFACE
 DE LA RUE OTTAWA À LA
 RUE NOTRE-DAME OUEST

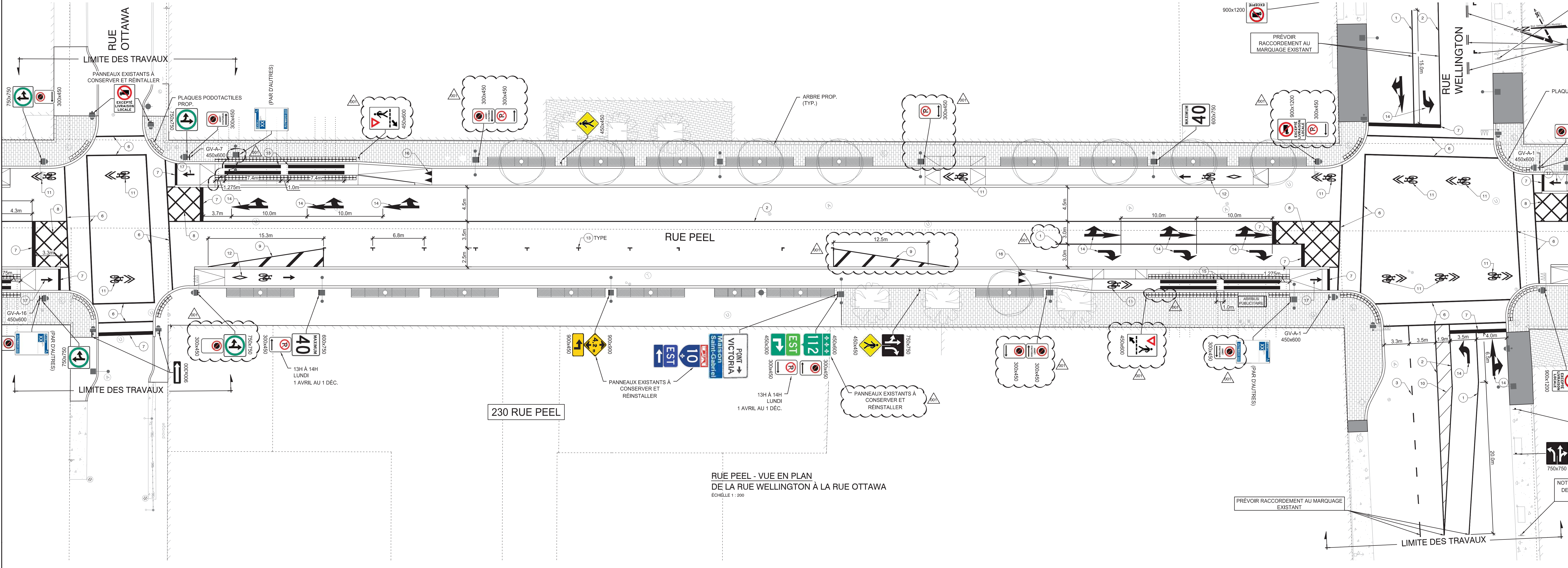
Échelle: HOR: 1:200

DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

412410 PL-V0-01 06/35 001 06



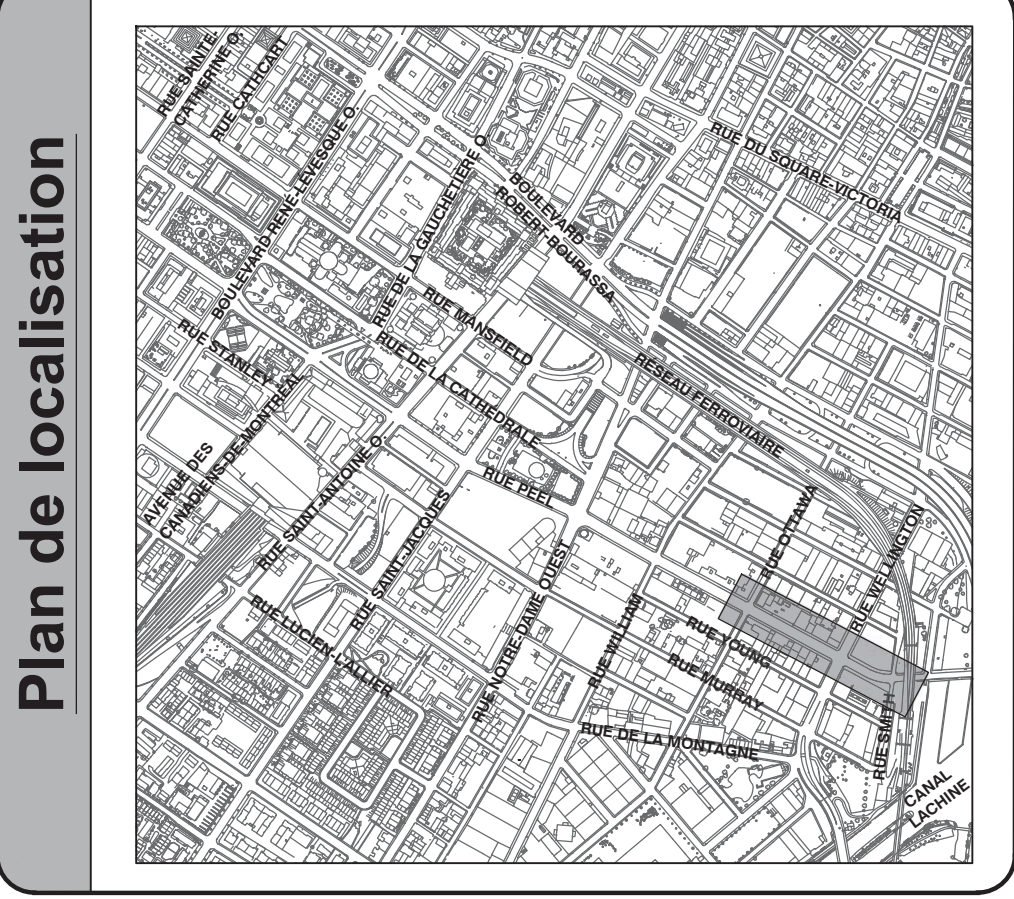
RUE PEEL - VUE EN PLAN DE LA RUE SMITH À LA RUE WELINGTON
ÉCHELLE 1 : 200



RUE PEEL - VUE EN PLAN DE LA RUE WELINGTON À LA RUE OTTAWA
ÉCHELLE 1 : 200

Orientation

REPÈRE GÉODÉSIQUE: 67KM247
RUE DE LA CATHÉDRALE / RUE DE LA GAUCHÈTÈRE OUEST
ALTITUDE: 27,686 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)



Légende - marquage

1	Ligne continue blanche (105 mm)	10	Hachures jaunes
2	Ligne continue blanche (105 mm)	11	Bande cyclable : mode avec bicyclette et chevron
3	Ligne discontinue blanche (105 mm)	12	Bande cyclable : mode avec bicyclette et direction
4	Ligne discontinue blanche (105 mm)	13	Stationnement sur rue
5	Ligne de continuité blanche (105 mm)	14	Flèches de direction blanches (voie de circulation)
6	Ligne de continuité blanche (105 mm)	15	Bloc de traverses jaunes (voies cyclables)
7	Ligne continue double jaune (2x105 mm)	16	Blocs de montée blancs
8	Boîte de jonction (VOIR PLAN NM-125)	17	Flèches de direction blanches (voie cyclable)
9	Hachures blanches	18	Blocs de traverses blanc (voies de circulation)
10	Hachures jaunes	19	Blocs de traverses blanc (voies de circulation)
11	Bande cyclable : mode avec bicyclette et chevron	20	Bande de passage pour piéton jaune
12	Bande cyclable : mode avec bicyclette et direction		
13	Stationnement sur rue		
14	Flèches de direction blanches (voie de circulation)		
15	Bloc de traverses jaunes (voies cyclables)		
16	Blocs de montée blancs		
17	Flèches de direction blanches (voie cyclable)		
18	Blocs de traverses blanc (voies de circulation)		
19	Blocs de traverses blanc (voies de circulation)		
20	Bande de passage pour piéton jaune		

Emission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Approuvé par
001	2019-10-09	ÉMIS POUR ADDENDA 2	J.-F.D. S.A.	
000	2019-09-17	ÉMIS POUR SOUMISSION	J.-F.D. E.B.	
E	2019-08-06	ÉMIS POUR 98%	J.-F.D. E.B.	
D	2019-05-24	ÉMIS POUR 90%	J.-F.D. E.B.	
C	2019-05-10	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 2	J.-F.D. E.B.	
B	2019-05-09	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 1	J.-F.D. E.B.	
A	2019-03-22	ÉMIS POUR 70%	J.-F.D. E.B.	

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division des grands projets

exp. LES SERVICES EXP Inc.
1: +1 514 931 1080 / 1: +1 514 935 1645
1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

Intervenants

Relève de terrain:	Eric Torresan, a.g. et Nicholas Cyr, T.P.	2018-12-17
Dessiné par:	Ronald Lacasse, dess.	
Projeté par:	Jean-François Duquette, ing.	
Responsable du projet (Ville de Montréal):	Adrianus Karim, ing.	
Responsable du projet (consultant):	Eric Bélanger, ing.	
Ingénieur(e):	Stéphane Arsenault, ing.	
Sceau de l'ingénieur(e):		

PROJET: RUE PEEL DE LA RUE SMITH À LA RUE NOTRE-DAME OUEST LE SUD-OUEST

ARRONDISSEMENT(S):

NATURE DES TRAVAUX: TRAVAUX D'ÉGOUT, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION

TITRE DU PLAN: MARQUAGES ET SIGNALISATIONS DE LA RUE SMITH À LA RUE OTTAWA

(S) DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE

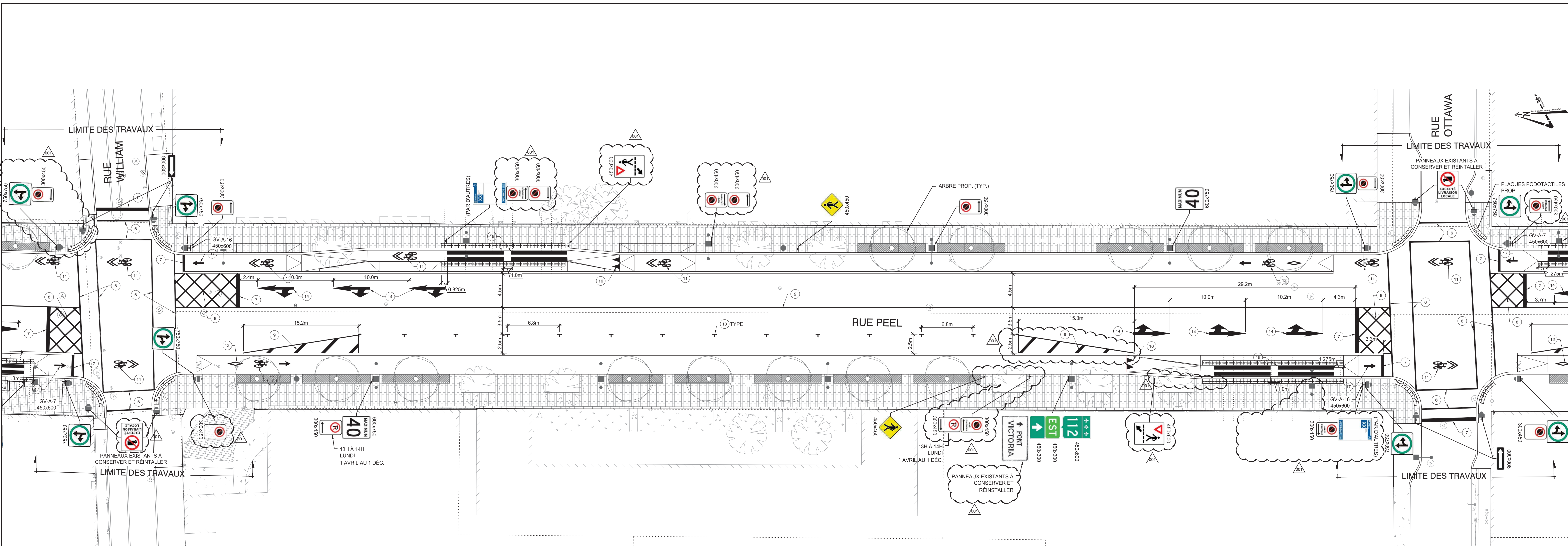
Échelle: HOR: 1:200

412410 PL-V0-01 22/35 001 22

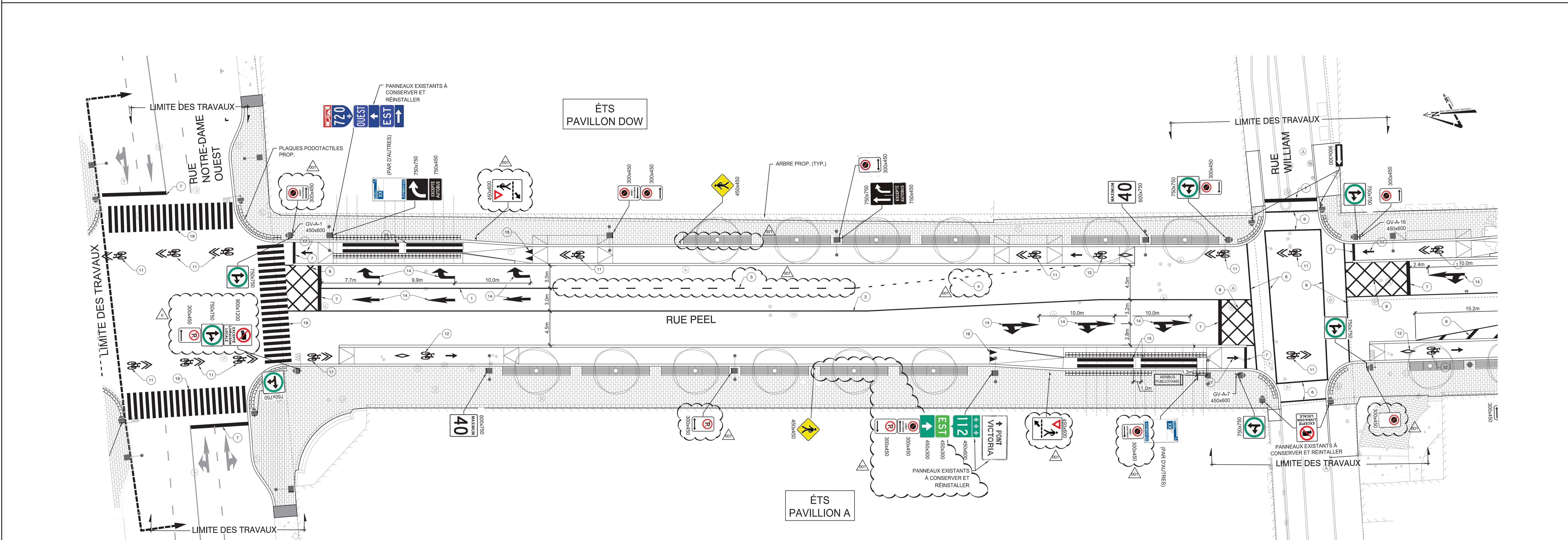
Échelle: 0 2.5 5 10 (mètres)

412410 PL-V0-01 22/35 001 22

L'ORGANISME DE DOCUMENTATION A ÉTÉ ENVISAGÉ ET AUTHENTIFIQUÉ. CETTE COPIE PAPIER NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL NESEST AUTHENTIFIQUÉ QUE POUR LA PARTIE FOURNIE POUR L'ÉVALUATION. À LA FIN DE LA QUERRE, LES COPIES CARBONNÉES NE PEUVENT ÊTRE UTILISÉES À FIN DE CONSTRUCTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE FABRICATION. VÉRIFIER LES COPIES APPLICABLES.

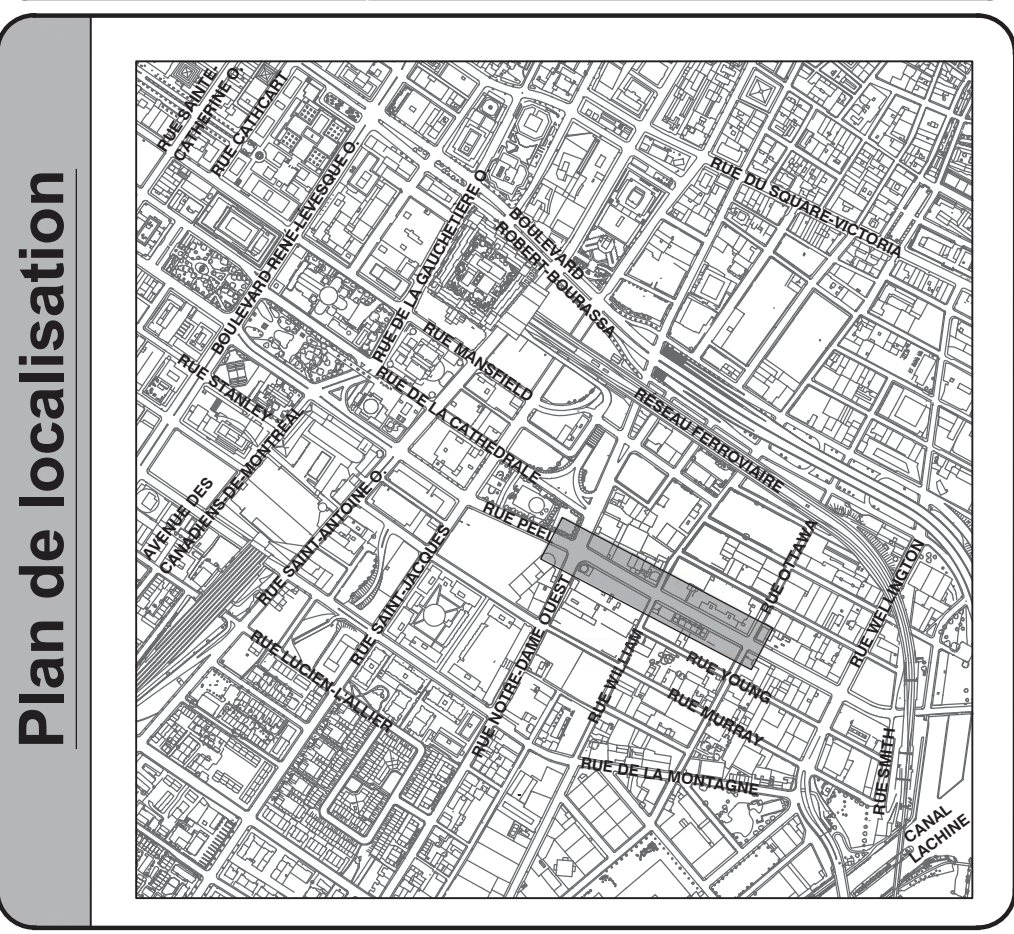


RUE PEEL - VUE EN PLAN
DE LA RUE OTTAWA À LA RUE WILLIAM
ECHELLE 1 : 200



RUE PEEL - VUE EN PLAN
DE LA RUE WILLIAM À LA RUE NOTRE-DAME OUEST
ECHELLE 1 : 200

Orientation
REPÈRE GÉODÉSIQUE:
67KM247
RUE DE LA CATHÉDRALE / RUE DE LA GAUCHÈTÈRE OUEST
ALTITUDE: 27,686 m
LES COORDONNÉES SONT POSITIONNÉES
SELON LE SYSTÈME NAD83 (SCRS)



- Légende - marquage
- ① Ligne continue blanche (105 mm)
 - ② Ligne continue jaune (105 mm)
 - ③ Ligne discontinue blanche (105 mm)
 - ④ Ligne discontinue blanche (105 mm)
 - ④a Ligne de continuité blanche (105 mm)
 - ⑤ Ligne de continuité blanche (105 mm)
 - ⑥ Ligne continue double jaune (2x105 mm)
 - ⑦ Ligne pour passage blanc (150 mm)
 - ⑦ Ligne pour passage blanc (450 mm) (voie cyclable 300 mm)
 - ⑧ Boîte de jonction (VOIR PLAN NM-125)
 - ⑨ Hachures blanches
 - ⑩ Hachures jaunes
 - ⑪ Bande cyclable : mode avec bicyclette et chevron
 - ⑫ Bande cyclable : mode avec bicyclette et direction
 - ⑬ Stationnement sur trottoir
 - ⑭ Flèches de direction blanches (voie de circulation)
 - ⑮ Bloc de traverses jaunes (voies cyclables)
 - ⑯ Blocs de montées blancs
 - ⑰ Flèches de direction blanches (voie cyclable)
 - ⑱ Blocs de traverses blanc (voies de circulation)
 - ⑳ Bande de passage pour piéton jaune

Emission(s)

Em.	DATE	DESCRIPTION	Préparé par	Approuvé par
001	2019-10-09	ÉMIS POUR ADDENDA 2	J.-F.D. S.A.	
000	2019-09-17	ÉMIS POUR SOUMISSION	J.-F.D. E.B.	
E	2019-08-06	ÉMIS POUR 98%	J.-F.D. E.B.	
D	2019-05-24	ÉMIS POUR 90%	J.-F.D. E.B.	
C	2019-05-10	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 1	J.-F.D. E.B.	
B	2019-05-09	ÉMIS POUR 70% - RÉVISION 2	J.-F.D. E.B.	
A	2019-03-22	ÉMIS POUR 70%	J.-F.D. E.B.	

Montréal
Service des infrastructures du réseau routier
Direction des infrastructures
Division des grands projets

exp. LES SERVICES EXP Inc.
1 +1 514 931 1080 / 1 +1 514 935 1645
1001, Boul. De Maisonneuve Ouest, Bureau 800-B
Montréal, QC H3A 3C8
CANADA
www.exp.com

Intervenants

Relève de terrain: Eric Torresan, a.g. et Nicholas Cyr, T.P. 2018-12-17
 Dessiné par: Ronald Lacasse, dess.
 Présenté par: Jean-François Duquette, ing.
 Responsable du projet (ville de Montréal): Adrien Karmil, ing.
 Responsable du projet (consultant): Eric Bélanger, ing.
 Ingénieur(e): Stéphane Arsenault, ing.
 Niveau de l'ingénieur(e): Original signé

PROJET: RUE PEEL DE LA RUE SMITH À LA RUE NOTRE-DAME OUEST LE SUD-OUEST
 ARRONDISSEMENT(S):
 NATURE DES TRAVAUX: TRAVAUX D'ÉGOUT, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION
 TITRE DU PLAN: MARQUAGES ET SIGNALISATIONS DE LA RUE OTTAWA À LA RUE NOTRE-DAME OUEST
 Échelle: HOR: 1:200
 DIMENSIONS EN MÈTRES, SAUF INDICATION CONTRAIRE
 (0) 0 2.5 5 10 (mètres)
 AC: 412410 PL-V0-01 23/35 001 23
 No. de plan: Émission: Extension: Page

L'ORGANISME DE CE DOCUMENT A ÉTÉ ENVISAGÉ ET APPROUVÉ. CETTE COPIE PAPIÈRE NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉE COMME UN DOCUMENT ORIGINAL. L'ORIGINAL NEEST AUTHENTIQUE QUE SI IL A ÉTÉ ÉMIS EN UN SEUL ET MÊME JOUR. IL NE DOIT ÊTRE REPRODUIT, MODIFIÉ, COPIÉ, NI ÊTRE UTILISÉ À D'AUTRES FINS QUE CELLES DE LA CONSTRUCTION OU DE LA FABRICATION DES PROJETS APPLICABLES.

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUSSION:	412410	DATE:
#GDD:	1197231074	DRM:	4124	2018/12/13
RESPONSABLE:	Adiaratou Kanté, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel de la rue Smith à la rue Notre-Dame			

PROJET INVESTI: **59070** Desc et client-payeur: **Direction de la Mobilité - Aménagement et grands projets**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Taxes incluses			Agglo (A) /Corpo (C)
			Contrat	Contingences	Incidences	
1959070022	181255	3 353 471.13 \$	3 338 625.54 \$	333 862.55 \$	0.00 \$	C
1959070031	181458	873 805.81 \$	869 937.53 \$	86 993.75 \$	0.00 \$	C
1959070018	181251	2 614 247.46 \$	2 602 674.36 \$	260 267.44 \$	0.00 \$	C
1959070017	181250	3 351 467.34 \$	3 336 630.61 \$	333 663.06 \$	0.00 \$	C
1959070023	181256	2 839 036.82 \$	2 826 468.60 \$	282 646.86 \$	0.00 \$	C
1959070015	181248	533 975.38 \$	531 611.51 \$	53 161.15 \$	0.00 \$	C
1959070020	181253	2 265 755.08 \$	2 157 649.75 \$	323 647.46 \$	0.00 \$	C
1959070021	181254	454 856.85 \$	433 154.40 \$	64 973.16 \$	0.00 \$	C
1959070016	181249	208 519.78 \$	207 596.68 \$	20 759.67 \$	0.00 \$	C
1959070024	181257	2 241 859.10 \$	0.00 \$	0.00 \$	2 455 128.00 \$	C
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	C
SOUS-TOTAL		18 736 994.75 \$	16 304 348.98 \$	1 759 975.10 \$	2 455 128.00 \$	

PROJET INVESTI: **45000** Desc et client-payeur: **Direction de la mobilité - Aménagement des voies cyclables**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1945000013	181261	1 602 958.96 \$	1 595 862.77 \$	159 586.28 \$	0.00 \$	A
1945000014	181262	50 222.33 \$	0.00 \$	0.00 \$	55 000.00 \$	A
SOUS-TOTAL		1 653 181.29 \$	1 595 862.77 \$	159 586.28 \$	55 000.00 \$	

PROJET INVESTI: **69097** Desc et client-payeur: **Travaux de la Commission des services électriques de Montréal "CSEM"**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1969154100	177516	2 675 600.22 \$	2 535 409.46 \$	237 050.49 \$	277 947.75 \$	C
1969154101	182103	374 584.03 \$	0.00 \$	0.00 \$	374 584.03 \$	C
SOUS-TOTAL		3 050 184.25 \$	2 535 409.46 \$	237 050.49 \$	652 531.78 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Énergir**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1959070025	181258	3 636.66 \$	3 620.56 \$	362.06 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		3 636.66 \$	3 620.56 \$	362.06 \$	0.00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Bell Canada**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1959070027	181260	124 853.92 \$	124 301.20 \$	12 430.12 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		124 853.92 \$	124 301.20 \$	12 430.12 \$	0.00 \$	

TOTAL	23 568 850.87 \$	20 563 542.97 \$	2 169 404.05 \$	3 162 659.78 \$
Dépense autorisée			25 895 606.80 \$	

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	GRAND TOTAL	SOUSSION:	412410	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:				13/12/2018	
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel de la rue Smith à la rue Notre-Dame				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 20 563 542.97 \$

TRAVAUX CONTINGENTS 2 169 404.05 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques (Bell, HQ, CSEM et Énergir) 500 000.00 \$

Surveillance environnementale et archéologie 608 018.67 \$

Laboratoire, contrôle qualitatif 329 009.33 \$

Mobilier urbain et signalisation écrite 105 000.00 \$

Gestion des impacts et agent de liaison 340 000.00 \$

Achat de mobilier de feux de circulation au centre de distributio 165 000.00 \$

Frais de raccordement travaux d'éclairage et de feux de circula 124 238.09 \$

CSEM 991 393.69 \$

TOTAL À REPORTER 3 162 659.78 3 162 659.78 \$

Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL 25 895 606.80 \$

Imputation (crédits) 23 568 850.87 \$

Montant de dépôt

TAXES: À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 1 126 140.76 TVQ 9,975% 2 246 650.82

Ristournes TPS et TVQ à 50% 2 249 466.17

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	#REF!
--------------	--	---------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1959070022	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181255	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Maintien de la circulation et gestion des impacts			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 3 338 625.54 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 333 862.55 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	<input type="text"/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>
Gestion des impacts	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser 3 672 488.09 \$

Imputation (crédits) 3 353 471.13 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	<input type="text"/>	#REF!
--------------	----------------------	---------------	----------------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1959070031	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181458	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'égout			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 869 937.53 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 86 993.75 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	<input type="text"/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>
Gestion des impacts	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser 956 931.28 \$

Imputation (crédits) 873 805.81 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	<input type="text"/>	#REF!
--------------	----------------------	---------------	----------------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1959070018	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181251	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction de chaussée			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 2 602 674.36 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 260 267.44 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	<input type="text"/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>
Gestion des impacts	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser 2 862 941.80 \$

Imputation (crédits) 2 614 247.46 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)	TPS 5% <input type="text" value="124 502.80"/>	TVQ 9,975% <input type="text" value="248 383.08"/>
Ristournes TPS et TVQ à 50%	<input type="text" value="248 694.34"/>	

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	<input type="text"/>	#REF!
--------------	----------------------	---------------	----------------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1959070017	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181250	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction de trottoirs et bordures			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 3 336 630.61 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 333 663.06 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	<input type="text"/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>
Gestion des impacts	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser 3 670 293.67 \$

Imputation (crédits) 3 351 467.34 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	<input type="text"/>	#REF!
--------------	----------------------	---------------	----------------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1959070023	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181256	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de plantation et aménagements de surface			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 2 826 468.60 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 282 646.86 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	<input type="text"/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>
Gestion des impacts	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser 3 109 115.46 \$

Imputation (crédits) 2 839 036.82 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	<input type="text"/>	#REF!
--------------	----------------------	---------------	----------------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1959070015	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181248	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Gestions des sols contaminés			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		531 611.51 \$
<small>Ce montant correspond au montant du sp 181248, soit 450 331,32 \$ additionné d'un montant de 81 280,19 \$ qui provient du sp 181260.</small>		
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%	53 161.15 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser		584 772.66 \$
Imputation (crédits)		533 975.38 \$
Montant de dépôt		

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		25 430.43	50 733.70
Ristournes TPS et TVQ à 50%		50 797.28	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	#REF!
---------------------	--	----------------------	--------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1959070020	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181253	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'éclairage			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		2 157 649.75 \$
Ce montant correspond au montant du sp 181253, soit 430 174,94 \$ additionné d'un montant de 1 727 474, 81\$ qui provient du sp 181259.		
TRAVAUX CONTINGENTS DE	15.00%	323 647.46 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser		2 481 297.21 \$
Imputation (crédits)		2 265 755.08 \$
Montant de dépôt		

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		107 905.95	215 272.36
Ristournes TPS et TVQ à 50%		215 542.13	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	#REF!
--------------	--	---------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1959070021	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181254	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de feux de circulation et STI			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 433 154.40 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 64 973.16 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	<input type="text"/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>
Gestion des impacts	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser 498 127.56 \$

Imputation (crédits) 454 856.85 \$

Montant de dépôt

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	<input type="text" value="21 662.43"/>	<input type="text" value="43 216.55"/>
Ristournes TPS et TVQ à 50%	<input type="text" value="43 270.71"/>	

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	<input type="text"/>	#REF!
--------------	----------------------	---------------	----------------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1959070016	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181249	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Plan de localisation			
ENTREPRENEUR >	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 207 596.68 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 20 759.67 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	<input type="text"/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>
Gestion des impacts	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR >	<input type="text"/>	#REF!
--------------	----------------------	---------------	----------------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1959070024	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181257	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel de la rue Smith à la rue Notre-Dame			
ENTREPRENEUR >	Incidences techniques et professionnelles			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET _____

TRAVAUX CONTINGENTS DE _____

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques (Bell, HQ, CSEM et Énergir) _____

Surveillance environnementale et archéologie _____

Laboratoire, contrôle qualitatif _____

Mobilier urbain et signalisation écrite _____

Ce montant est réservé pour les items suivants : bancs, corbeilles et la signalisation écrite.

Gestion des impacts et agent de liaison _____

Achat de mobilier de feux de circulation au centre de distributio _____

Frais de raccordement travaux d'éclairage et de feux de circula _____

CSEM _____

Ce montant est réservé pour les items suivants de la CSEM : surveillance environnementale 3 249\$, laboratoire 1 625\$, surveillance externe 34 130\$, autres dépenses 73 610\$ conception et/c

TOTAL À REPORTER

Dépenses totales à autoriser _____

Imputation (crédits) _____

Montant de dépôt _____

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) _____

Ristournes TPS et TVQ à 50% _____

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	#REF!
--------------	--	---------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:				
ENTREPRENEUR ▶				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text" value=""/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	<input type="text" value=""/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text" value=""/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text" value=""/>
Gestion des impacts	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>
<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00"/>
Ristournes TPS et TVQ à 50%	<input type="text" value="0.00"/>	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	#REF!
--------------	--	---------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1945000013	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181261	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Construction de piste cyclable			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 1 595 862.77 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 159 586.28 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	<input type="text"/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>
Gestion des impacts	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser 1 755 449.05 \$

Imputation (crédits) 1 602 958.96 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	<input type="text"/>	#REF!
--------------	----------------------	---------------	----------------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1945000014	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181262	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Construction de piste cyclable			
ENTREPRENEUR >	Incidences techniques et professionnelles (piste cyclable)			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET _____

TRAVAUX CONTINGENTS DE _____

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques _____

Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc. _____

Laboratoire, contrôle qualitatif _____

Division de la voirie - Marquage et signalisation _____

Gestion des impacts _____

Achat de mobilier REV _____

Ce montant est réservé pour les items suivants : 1 Éco-display-classic + 1 halte vélo + 1 caméra Citix 3

TOTAL À REPORTER

Dépenses totales à autoriser _____

Imputation (crédits) _____

Montant de dépôt _____

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) _____

Ristournes TPS et TVQ à 50% _____

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	#REF!
--------------	--	---------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1969154100	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	177516	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		2 535 409.46 \$
Ce montant correspond au montant du sp 181259, soit 4 262 884.27 \$ diminué d'un montant de 1 727 474, 81\$ qui sera transféré au sp 181253		
TRAVAUX CONTINGENTS DE	9.35%	237 050.49 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques (Bell, HQ, CSEM et Énergir)		
Surveillance environnementale et archéologie		8 018.67 \$
Laboratoire, contrôle qualitatif		4 009.33 \$
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
Surveillance externe		84 238.09 \$
Autres dépenses		181 681.66 \$
TOTAL À REPORTER		277 947.75
		277 947.75 \$

Dépenses totales à autoriser		3 050 407.70 \$
Imputation (crédits)		2 675 600.22 \$
Montant de dépôt		

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		132 655.26	264 647.24
Ristournes TPS et TVQ à 91,5%		374 807.48	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	#REF!
--------------	--	---------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1969154101	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182103	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)			
ENTREPRENEUR >	Conception et/ou frais généraux			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text" value=""/>	
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	<input type="text" value=""/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text" value=""/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text" value=""/>	
Gestion des impacts	<input type="text" value=""/>	
<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	
<input type="text" value=""/>	<input type="text" value=""/>	
Conception et/ou frais généraux	<input type="text" value="374 584.03 \$"/>	Non taxable
TOTAL À REPORTER	<input type="text" value="374 584.03"/>	<input type="text" value="374 584.03 \$"/>

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)	TPS 5% <input type="text" value="0.00"/>	TVQ 9,975% <input type="text" value="0.00"/>
<input type="text" value=""/>	<input type="text" value="0.00"/>	

PLAN NUMÉRO:	<input type="text" value=""/>	CALCULÉ PAR >	<input type="text" value=""/>	#REF!
--------------	-------------------------------	---------------	-------------------------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1959070025	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181258	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'Énergir			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 3 620.56 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 362.06 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.	<input type="text"/>
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>
Gestion des impacts	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/> <input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	<input type="text" value="173.20"/>	<input type="text" value="345.52"/>
Ristournes TPS et TVQ à 50%	<input type="text" value="345.96"/>	

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	<input type="text"/>	#REF!
--------------	----------------------	---------------	----------------------	-------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1959070027	SOUSSION:	#REF!	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	181260	DRM SPÉCIFIQUE:		13/12/2018
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de Bell Canada			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET		124 301.20 \$
Ce montant correspond au montant du sp 181260, soit 205 581,39\$ diminué d'un montant de 81 280,19 \$ qui sera transféré au sp 181248.		
TRAVAUX CONTINGENTS DE	10.00%	12 430.12 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Reproduction de plans, matériel informatique, divers, etc.		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser		136 731.32 \$
Imputation (crédits)		124 853.92 \$
Montant de dépôt		

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)		5 946.13	11 862.53
Ristournes TPS et TVQ à 50%		11 877.40	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	#REF!
--------------	--	---------------	-------

Service des infrastructures du réseau routier (SIRR)

Dossier n°

119 7231074

SERVICE REQUERANT : 34-06

SERVICE EXECUTANT : 30-03

PROJET : 4124

Soumission: 412410

INTITULE : Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel de la rue Smith à la rue Notre-Dame

Projet: 59070

Sous-projet : 1959070022

		2020	2021	2022	Ult.	Total
	INVESTI NET	2347.1	1 006	0	0	3 353
REQUIS	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	2347.1	1005.9	0	0	3 353

Sous-projet : 1959070031

		2020	2021	2022	Ult.	Total
	INVESTI NET	611.8	262	0	0	874
REQUIS	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	611.8	262.2	0	0	874

Sous-projet : 1959070018

		2020	2021	2022	Ult.	Total
	INVESTI NET	1829.8	784	0	0	2 614
REQUIS	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	1829.8	784.2	0	0	2 614

Sous-projet : 1959070017

		2020	2021	2022	Ult.	Total
	INVESTI NET	2345.7	1 005	0	0	3 351
REQUIS	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	2345.7	1005.3	0	0	3 351

Sous-projet : 1959070023

		2020	2021	2022	Ult.	Total
	INVESTI NET	1987.3	852	0	0	2 839
REQUIS	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	1987.3	851.7	0	0	2 839

Sous-projet : 1959070015

		2020	2021	2022	Ult.	Total
	INVESTI NET	373.8	160	0	0	534
REQUIS	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	373.8	160.2	0	0	534

Sous-projet : 1959070020

		2020	2021	2022	Ult.	Total
	INVESTI NET	1586.2	680	0	0	2 266
REQUIS	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	1586.2	679.8	0	0	2 266

Signature

Nom en majuscules

Adiaratou Kanté, ing.

Téléphone

514-872-2195

Date

20 févr. 2020

Page

1 de 2

Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports

Dossier n°

119 7231074

SERVICE REQUERANT : 34-06

SERVICE EXECUTANT : 30-03

PROJET : 4124

Soumission: 412410

INTITULE : Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel de la rue Smith à la rue Notre-Dame

Projet: 59070

Sous-projet : 1959070021

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	318.5	137	0	0	455
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	318.5	137	0	0	455

Sous-projet : 1959070016

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	145.6	62	0	0	208
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	145.6	62.4	0	0	208

Sous-projet : 1959070024

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	1569.4	673	0	0	2 242
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	1569.4	673	0	0	2 242

Projet: 45000

Sous-projet : 1945000013

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	1122.1	481	0	0	1 603
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	1122.1	480.9	0	0	1 603

Sous-projet : 1945000014

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	35	15	0	0	50
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	35	15	0	0	50

Projet: 69067

Sous-projet : 1969154100

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	1873.2	803	0	0	2 676
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	1873.2	803	0	0	2 676

Sous-projet : 1969154101

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	262.5	113	0	0	375
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	262.5	112.5	0	0	375

Signature

Nom en majuscules
Adiaratou Kanté, ing.

Téléphone
514-872-2195

Date
20 févr. 2020

Page
2 de 3

Service des infrastructures, de la Voirie et des Transports

Dossier n°	
119	7231074

SERVICE REQUERANT : 34-06
 SERVICE EXECUTANT : 30-03

PROJET : 4124
 Soumission: 412410

INTITULE : Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel de la rue Smith à la rue Notre-Dame

Projet: **BELL**
 Sous-projet : 1959070027

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	87.5	38	0	0	125
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	87.5	38	0	0	125

Projet: **Énergir**
 Sous-projet : 1959070025

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	2.8	1	0	0	4
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	2.8	1.2	0	0	4

Projet:
 Sous-projet :

		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	0	0	0	0	0
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	0	0	0	0	0

TOTAL		2020	2021	2022	Ult.	Total
REQUIS	INVESTI NET	16498.3	7 071	0	0	23569
	SUBVENTION	0	0	0	0	0
	EMPRUNT NET	16498.3	7 071	0	0	23 569

Signature	Nom en majuscules Adiaratou Kanté, ing.	Téléphone 514-872-2195	Date 20 févr. 2020	Page 3 de 3
-----------	--	---------------------------	-----------------------	----------------

Service des infrastructures, du réseau routier

Direction des Infrastructures
Division des Grands Projets

801, rue Brennan 10^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 13 décembre 2019

Monsieur Dominic Chénier
Spécialiste PRR et Structures souterraines
Bell Canada
600 rue Jean-Talon, 8^e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame

Soumission : 412410

Monsieur,

Dans le cadre des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- Reconstruction de massifs de conduits;
- Travaux d'ajustement de cheminée.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Loïselle Inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : G-Tek (8246408 Canada Inc.).

Le coût des travaux de Bell est évalué à **205 581,39 \$ (taxes incluses)**. À cet effet, vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé. La Ville de Montréal assume 39,54 % du coût des travaux. Le montant des travaux payé par Bell Canada est évalué alors à **136 731,32 \$ (taxes incluses)**. Ce montant comprend la portion des travaux payés par Bell soit un montant de 124 301,20 \$ représentant 60,46 % du coût des travaux additionné d'un montant de 12 430,12 \$ qui représente l'enveloppe des contingences soit 10 % du coût.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de Bell Canada et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contigence était insuffisant.

...2

Monsieur Dominic Chénier

-2-

Le 13 décembre 2019

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec madame Adiaratou Kanté ingénieure chargée de projet au 514-872-2195.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le 17 décembre afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Jean-Pierre Bossé, ing.
Chef de division des Grands Projets

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et je souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 1197231074.

J'ai signé le 19 décembre 2019, à Montréal.



Frédéric Boucher, Gest. Principal - Bell Canada

Nom du signataire (en lettres moulées)

p. j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 412410

Service des infrastructures, du réseau routier

Direction des Infrastructures
Division des Grands Projets

801, rue Brennan 10^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 16 décembre 2019

Madame Marianne Gagnon
Chargée de projets
Construction – Amélioration du réseau
Énergir (le nouveau gaz métro)
1717 rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame

Soumission : 412410

Madame,

Dans le cadre des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, Énergir a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- Modification de 5 bornes d'essais souterraines;
- Renouvellement d'un branchement d'immeuble.

Comme convenu, ces travaux seront exécutés par l'Entrepreneur général mandaté par la Ville. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Loïselle inc.

Le coût des travaux d'excavation supplémentaire pour les travaux gaziers est évalué à **3 620,56 \$ (taxes incluses)**. À cet effet, vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé à votre portion des travaux soumis par l'adjudicataire recommandé. Le montant des travaux payé par Énergir est évalué alors à **3 982,62 \$ (taxes incluses)**. Ce montant comprend la portion des travaux payés par Énergir soit un montant de 3 620,56 \$ additionné d'un montant de 362,06 \$ qui représente l'enveloppe des contingences soit 10% du coût.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à la portion des travaux d'excavation supplémentaire, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant de chantier de la ville et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

...2

Par la signature de la présente, Énergir s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec madame Adiaratou Kanté ingénieure chargée de projet au 514-872-2195.

Prière de nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Énergir avant le 17 décembre afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Jean-Pierre Bossé, ing.
Chef de division des Grands Projets

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 1197231074.

J'ai signé le 2019-12-17 2019, à Montréal.

MARIANNE GAGNON 
Nom du signataire (en lettres moulées)

p. j. Bordereau de la portion du projet « Travaux d'Énergir » de la soumission 412410

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Peel
	<p>Les travaux sont principalement situés sur la rue Peel entre les rues Notre-Dame O. et Wellington et sont répartis en neuf (9) phases distinctes.</p> <p>Durée des travaux : 505 jours avec fin en septembre 2021.</p> <p>Horaire de travail : Lundi au vendredi 7h à 19h.</p> <p>Horaire de travail hors pointe : Lundi au vendredi 9h30 à 15h30.</p> <p>Horaire de travail de fin de semaine : Vendredi 12h00 à lundi 5h00</p> <p>PHASE 0: Travaux de la CSEM sur la rue Peel entre les rues Smith et Notre-Dame O.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrave partielle de la voie de droite sur la rue Peel entre la rue Smith et la rue Notre-Dame O. en tout temps avec maintien d'une voie de 3,2m dans la direction des travaux en dehors de l'heure de pointe; - Les travaux du côté est et ouest sur la rue Peel ne peuvent se faire simultanément. <p>PHASE 1A : Travaux de conduite d'égout sur la rue Peel entre les rues Smith et Wellington;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture complète de la rue Peel entre les rues Smith et Wellington avec aucune entrave sur la rue Smith et Wellington; - Aménagement à double sens de la rue Shannon entre les rues Wellington et Smith. <p>PHASE 1B : Travaux de voirie et d'aménagement paysager sur la rue Peel entre les rues Smith et Wellington;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de la rue Shannon entre Wellington et Smith à double sens; <p>PHASE 2 : Travaux de voirie et d'aménagement paysager dans l'intersection de la rue Peel et Wellington;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travaux du côté nord et sud de la rue Wellington ne peuvent pas être réalisés simultanément afin de maintenir en tout temps une voie par direction sur la rue Wellington. <p>PHASE 3A : Travaux de voirie et d'aménagement paysager sur la rue Peel en direction nord entre les rues Wellington et William;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrave de la voie de droite (stationnement) sur la rue Wellington en direction ouest sur une distance de 20m (entre la rue Peel et la rue Young); - Fermeture complète de la rue Ottawa entre les rues Peel et Shannon avec maintien de la circulation locale lors des travaux dans l'intersection; - Aménager la circulation locale sur la rue Ottawa entre les rues Peel et Shannon à double sens. <p>PHASE 3B : Travaux de voirie et d'aménagement paysager sur la rue Peel en direction sud entre les rues Wellington et William;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture complète de la rue Ottawa entre les rues Peel et Young avec maintien de la circulation locale lors des travaux dans l'intersection; - Aménager la circulation locale sur la rue Ottawa entre les rues Peel et Young à double sens. <p>PHASE 4A : Travaux de voirie et d'aménagement paysager sur la rue Peel en direction nord entre les rues William et Notre-Dame Ouest;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture complète de la rue William entre les rues Peel et Ann avec maintien de la circulation locale lors des travaux dans l'intersection; - Aménager la circulation locale sur la rue William entre les rues Peel et Ann à double sens. <p>PHASE 4B : Travaux de voirie et d'aménagement paysager sur la rue Peel en direction sud entre les rues William et Notre-Dame Ouest;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture complète de la rue William entre les rues Peel et Young.

Secteur	Travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Peel
Mesures de gestion des impacts applicables	<p>Lors des travaux sur les tronçons en direction nord de la rue Peel : fermeture complète du côté est de la rue Peel et aménagement d'un contresens du côté ouest;</p> <p>Lors des travaux de voirie et d'aménagement paysager sur les tronçons en direction sud de la rue Peel : fermeture complète du côté ouest de la rue Peel et maintien de la direction nord du côté est;</p> <p>Lors des travaux aux intersections de semaine : fermeture complète de la direction sud de la rue Peel à la hauteur de la rue Notre-Dame O. avec maintien de la direction nord de la rue Peel entre Wellington et William;</p> <p>Lors des travaux aux intersections de fin de semaine : fermeture complète avec maintien de la circulation locale sur la rue Peel entre la rue Wellington et la rue Notre-Dame Ouest;</p> <p>Lors des travaux aux intersections, installer des panneaux d'interdiction d'arrêt des deux côtés de la rue Peel aux approches de l'aire de travail de l'Entrepreneur afin de permettre le virage en U. Ces panneaux doivent être installés sur une longueur de 20 mètres;</p> <p>Délimitation de l'aire de travail des voies de circulation par des glissières de sécurité en béton pour chantier sur la rue Peel;</p> <p>Assurer une coordination avec la STM pour déplacer/annuler les différents arrêts;</p> <p>Un corridor piéton doit être accessible en tout temps sur la rue Peel afin de permettre l'accès aux différents commerces. Si le trottoir n'est pas accessible, un passage pour piéton temporaire doit être aménagé tel que spécifié à l'article 5.13 du DTNI-8A;</p> <p>Maintenir en tout temps les différents accès aux commerces et aux quais de livraison;</p> <p>Relocaliser les SRRR, les stationnements réservés aux différents hôtels et aux motos, ainsi que les stations Bixi;</p> <p>En référence à l'article 5.12, Installer des repères visuels de type T-RV-7 ou des glissières de béton pour séparer les voies de circulation de la zone des travaux selon les croquis et les conditions du terrain;</p> <p>En référence à l'article 5.12, paver les rues Wellington, Peel et Notre-Dame Ouest avant leur réouverture à la circulation;</p> <p>En référence à l'article 6.8 du DTNI-8A, installer un (1) PMVM sur la rue Peel, en amont de la rue Notre-Dame Ouest pour la direction sud pour la durée des travaux ainsi qu'un (1) PMVM sur la rue Wellington, en amont de la rue de la Montagne pour la direction est dix (10) jours de calendrier avant le début des travaux;</p> <p>Le pavage final sur la rue Peel entre les rues Smith et Notre-Dame Ouest doit être réalisé à la toute fin des travaux de l'année 2021. Les travaux devront être réalisés durant les fins de semaine et les intersections Peel/Notre-Dame Ouest et Peel/Wellington ne peuvent pas être réalisées simultanément. L'Entrepreneur doit cibler les entraves dans ces intersections la nuit;</p> <p>Les travaux dans les intersections adjacentes de la rue Peel ne peuvent être réalisés simultanément afin de maintenir une traverse pour les piétons en tout temps;</p> <p>Même si plusieurs phases de travaux peuvent être combinées, les travaux sur la rue Peel doivent être exécutés d'un seul côté à la fois;</p> <p>Les phases 1 et 2 doivent être réalisées en 2021 afin de réduire l'impact avec les autres chantiers.</p>



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Le 20 mars 2017

EXCAVATION LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2017-CPSM-1017905
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »), EXCAVATION LOISELLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Le 9 septembre 2019

LOISELLE INC.
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD QC J6S 6P7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700004312
N° de demande : 1900010123
N° de confirmation de paiement : 000266148972

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Aménagement Coté Jardin inc.
2	Bau-Québec Ltée
3	Bordures Polycor inc.
4	Construction Bau-Val inc.
5	Construction NRC inc.
6	Environnement Routier NRJ inc .
7	Eurovia Québec Construction inc.
8	Eurovia Québec Grands Projets (Laval)
9	L.A. Hébert Ltée
10	Le Groupe Lécuyer Ltée
11	Legico CHP Consultants
12	Les Constructions H2D inc.
13	Les Entrepreneurs Bucaro inc.
14	Les Entreprises Michaudville inc.
15	Les Excavations Payette Ltée
16	Loiselle inc.
17	Neolect inc.
18	Pomerleau inc.
19	Systèmes Urbains inc.

Dossier # : 1197231074

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets

Objet :

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 \$ (contrat: 20 563 542,96 \$ + contingences: 2 169 404,05 \$ + incidences: 3 162 659,78 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 - 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 \$, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 \$ + contingences : 12 430,12 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 \$ + contingences : 362,06 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1541 Intervention et Répartition des coûts- GDD1197231074.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-19

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Dossier # : 1197231074

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets

Objet :

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 \$ (contrat: 20 563 542,96 \$ + contingences: 2 169 404,05 \$ + incidences: 3 162 659,78 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 - 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 \$, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 \$ + contingences : 12 430,12 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 \$ + contingences : 362,06 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1197231074 Peel Smith NDame - Loisselle.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-19

Daniel D DESJARDINS
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1197231074

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division des grands projets

Objet :

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 \$ (contrat: 20 563 542,96 \$ + contingences: 2 169 404,05 \$ + incidences: 3 162 659,78 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 - 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 \$, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 \$ + contingences : 12 430,12 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 \$ + contingences : 362,06 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.



Rapport_mandat_SMCE197231074.pdf

Dossier # :1197231074

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay

Le 30 janvier 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231074

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 \$ (contrat: 20 563 542,96 \$ + contingences : 2 169 404,05 \$ + incidences: 3 162 659,78 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 – 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 \$, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 \$ + contingences : 12 430,12 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 \$ + contingences : 362,06 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231074

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame. Dépense totale de 25 895 606,80 \$ (contrat: 20 563 542,96 \$ + contingences: 2 169 404,05 \$ + incidences: 3 162 659,78 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 412410 – 5 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136731,32 \$, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 \$ + contingences : 12 430,12 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 \$ + contingences : 362,06 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

À sa séance du 8 janvier 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 15 janvier 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du dossier du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Les réponses obtenues ont permis aux commissaires d'obtenir toutes les réponses à leurs questions concernant ce contrat d'envergure. D'une part, la Commission félicite le Service des infrastructures du réseau routier pour avoir décidé de retirer la clause d'expérience de cet appel d'offres. Cette décision, judicieuse et nuancée, a eu pour effet d'ouvrir le marché à l'avantage de l'agglomération de Montréal, plutôt que de le restreindre indûment. Ainsi, cette clause, qui présentait les mêmes exigences en termes d'expérience que ce soit pour les travaux d'égout, d'aqueduc que de surface, n'avait pas lieu d'être en l'espèce en raison du caractère habituel des travaux de voirie.

En conclusion, les membres de la Commission ont apprécié les explications concernant les pénalités imposées en cas de retard et à la prime de rendement octroyée en fonction de l'avancement des travaux prévus en fonction des délais prévus au contrat. La

Commission est particulièrement satisfaite d'apprendre que les pénalités sont systématiquement prévues, alors que les primes de rendement ne le sont pas. Les commissaires ont pu apprendre que les primes de rendement ne sont prévues que lorsque le contexte particulier et le caractère urgent d'un projet le justifient. Dans ce cas-ci, la Commission salue l'initiative d'ajouter une pénalité spécifique sur chaque tronçon de rue à réaliser, et non pas simplement sur l'ensemble du projet, ce qui permet de resserrer grandement le suivi des échéances de réalisation de ce projet.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE197231074 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1198148001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Loïselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish - Dépense totale de 51 536 400 \$, taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 \$ + contingences : 6 442 050,00 \$ + incidences 2 147 350,00 \$)- Appel d'offres public no 10274 (2 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

1. d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 42 947 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 10274;
2. d'autoriser une dépense de 6 442 050,00 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 2 147 350,00 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 97,54% par l'agglomération, pour un montant de 50 266 098,71 \$.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-24 15:12

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198148001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Loïselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish - Dépense totale de 51 536 400 \$, taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 \$ + contingences : 6 442 050,00 \$ + incidences 2 147 350,00 \$)- Appel d'offres public no 10274 (2 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Le réservoir McTavish est un ouvrage clé du réseau de distribution de la Ville de Montréal (VDM), il alimente directement et indirectement plus de 1,25 millions de citoyens sur l'île de Montréal. Construite entre 1928 et 1949, la station de pompage présente des déficiences devant être corrigées autant au niveau des équipements que de sa conception d'époque. Depuis plus de 10 ans, plusieurs projets ont été réalisés pour sécuriser le réseau autour de cette infrastructure névralgique qui sera fortement sollicité pendant les travaux de mise à niveau de la station de pompage. Notamment, la mise à niveau de la station de pompage Closse et la reconstruction de la station de pompage Rosemont font partie des travaux préparatoires ayant comme objectif d'intervenir sur la station McTavish.

Le projet de mise à niveau de la station de pompage McTavish consiste à remplacer tous les équipements de mécanique de procédés ainsi que les équipements connexes en fin de vie utile, liés à la distribution de l'eau, tout en améliorant la flexibilité d'opération de la station et sa pérennité.

Le projet de mise à niveau de la station de pompage McTavish se réalisera en deux (2) phases de construction, soit la phase 1 : les travaux prérequis et la phase 2 : les travaux principaux.

Le présent contrat vise la réalisation des travaux de la phase 1.

L'appel d'offres public no 10274 a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal* et *Le Devoir*, ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 1er avril 2019. Les

offres dûment reçues ont été ouvertes dans les locaux du Service du greffe à l'hôtel de ville le 5 novembre 2019. La durée initiale de publication était de cinquante-sept (57) jours. Cependant, elle fût prolongée de cent soixante et un (161) jours, pour une durée réelle de deux cent dix-huit (218) jours afin de tenir compte des demandes du marché et des modifications apportées au projet par addenda. Les soumissions sont valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 4 mars 2020.

Vingt (20) addendas ont été émis pendant la période de soumission afin d'apporter des précisions sur le projet et de répondre aux différentes questions des preneurs du cahier des charges (voir tableau ci-dessous). L'estimation initiale a été révisée afin de tenir compte des impacts financiers liés aux addendas.

Calendrier d'émission des addendas		
Add.	Date	Détails
#1	8 avril 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de documents de référence pour appel d'offres et de documents révisés
#2	16 avril 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses à 12 questions des soumissionnaires
#3	24 avril 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 1 question des soumissionnaires • Transmission de documents révisés (formation, formulaire de soumission, travaux à proximité du réseau de la CSEM, devis travaux civils, tuyauterie, sommaire des travaux, robinets manuels, installation de chantier) • Ajout de l'inspection des réservoirs hydropneumatiques
#4	10 mai 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 15 questions des soumissionnaires
#5	16 mai 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 13 questions des soumissionnaires • Transmission de documents révisés (tuyauterie, instrumentation et contrôle, échancier) • Report de la date d'ouverture des soumissions au 9 Juillet 2019 • Avis de modification majeure du tracé de la conduite C • Prolongation de la date limite de visite des lieux
#6	24 mai 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 15 questions des soumissionnaires • Transmission de nouveaux documents pour appel d'offres (protection, préservation et abattage des arbres, divers travaux de structure)
#7	10 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 20 questions des soumissionnaires • Transmission de documents révisés Devis (bordereau de soumission, travaux en condition d'amiante, documents requis du fournisseur, formation, description des articles du bordereau de soumission, restrictions visant les travaux, tuyauterie, mécanique de procédé, vannes murales, travaux civils, échancier) • Transmission de nouveaux documents Devis (étanchéisation des conduites d'égout par chemisage, nettoyage et inspection du système de drainage, tuyauterie, architecture, structure)

		<ul style="list-style-type: none"> • Ajout d'un document de référence en électricité
#8	13 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 1 question des soumissionnaires • Transmission de documents révisés (description des articles du bordereau de soumission)
#9	19 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 1 question des soumissionnaires • Transmission de documents révisés (civil, structure, architecture, tuyauterie, électricité, instrumentation & contrôles, bordereau de soumission) • Prolongation de la période de question jusqu'au 28 juin 2019 • Transmission des documents du tracé de la conduite C • Transmission de documents de référence en électricité
#10	28 juin 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 13 questions des soumissionnaires • Modification des documents (description bordereau de soumission, civil) • Report de la date d'ouverture des soumissions au 18 Juillet 2019 • Ajout d'un document de référence en électricité
#11	05 Juillet 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 23 questions des soumissionnaires
	17 Juillet 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Report de la date d'ouverture des soumissions au 20 août 2019
#12	18 Juillet 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Report de la date des questions au 7 août 2019
#13	24 Juillet 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 23 questions des soumissionnaires • Transmission de documents révisés (description des articles au bordereau de soumission)
#14	1 Août 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 2 questions des soumissionnaires
#15	7 Août 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Report de la date d'ouverture des soumissions au 27 août 2019 pour revoir le séquençement des travaux à la suite de l'annonce des travaux urgents sur la conduite 84" (Contrat 19A19TR02 / AO10334 / résolution numéro CG19 0453 adoptée à la séance tenue le 16 octobre 2019) • Réponse à 1 question des soumissionnaires
#16	16 Août 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Report de la date d'ouverture des soumissions au 17 septembre 2019 • Réponse à 2 questions des soumissionnaires
	9 Septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Report de la date d'ouverture des soumissions au 5 novembre 2019
#17	19 Septembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 5 questions des soumissionnaires

#18	09 Octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de documents révisés (électricité et instrumentation et contrôles)
		<ul style="list-style-type: none"> • Transmission de documents révisés (clauses administratives spéciales, échancier, civil, électricité, bordereau des prix, l'inspection des réservoirs hydropneumatiques)
#19	23 Octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 4 questions des soumissionnaires • Transmission de documents révisés (électricité)
#20	30 Octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 2 questions des soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0283 - 20 juin 2019: Accorder un contrat à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour le déplacement d'une ligne d'alimentation électrique 12 kV à la station de pompage McTavish, dépense totale de 261 849,12 \$, taxes incluses.

DA188148001 - 13 mars 2019 : Accorder un contrat à ISE Metal., pour la fourniture d'une vanne murale pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 98 875,63 \$, taxes incluses.

CG19 0056 - 28 février 2019 : Accorder un contrat à D.M.VALVE ET CONTROLES INC., pour la fourniture de six (6) débitmètres pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 336 182,88 \$, taxes incluses.

CE19 0133 - 23 janvier 2019 : Accorder un contrat à Les Contrôles Provan Associés inc., pour la fourniture d'une (1) vanne modulante et de trois (3) vannes motorisées pour la station de pompage McTavish - Dépense totale de 267 406,55 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Loisselle inc. pour la réalisation des travaux prérequis (phase 1) dans le cadre du projet de mise à niveau de la station de pompage McTavish.

Les principaux éléments du présent contrat sont :

- Installation d'une vanne modulante et d'un débitmètre sur une conduite de 60 pouces;
- Travaux électriques pour le transfert de la ligne 12 kV de l'aile Est à l'aile Ouest;
- Travaux de recouvrement du collecteur d'égout sur la rue Sherbrooke;
- Travaux de tuyauterie et chemisage de la conduite de vidange des cellules du réservoir;
- Installation d'une (1) nouvelle conduite entre les chambres de vannes O-1-11 et O-1-12;
- Vidange, nettoyage et inspection du béton pour les cellules 2 et 3;
- Agrandissement du corridor périphérique du réservoir devant les cellules 4 et 5 et construction de la chambre de vannes O-1-12;
- Déplacement, installation et raccordement en séquence des conduites 900mm A, B et C;
- Installation de la conduite et des vannes de contournement dans le secteur Est;
- Reconstruction d'un mur de soutènement au sud de l'avenue du Docteur-Penfield;
- Aménagement de deux (2) conduites de distribution de 54";
- Aménagement de deux (2) conduites de distribution de 36" en prolongation des conduites de 54";
- Remplacement et réaménagement d'une conduite de 36";

- Aménagement de trois (3) vannes murales à l'intérieur du réservoir;
- Aménagement d'une (1) nouvelle trappe d'accès sur le toit du réservoir pour permettre l'installation de la troisième vanne murale.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût de base des biens et services, soit 6 442 050 \$, taxes incluses, sont ajoutées afin de couvrir les imprévus qui pourraient survenir durant la réalisation du contrat.

Des frais d'incidences de 2 147 350 \$, taxes incluses, représentant 5 % de la valeur du contrat, ont aussi été planifiés pour couvrir, sans s'y limiter, les coûts associés aux activités suivantes :

- Contrôle qualitatif des matériaux;
- Activités de communications associées au projet;
- Raccordements aux utilités publiques;
- Service de gardiens de sécurité;
- Autres services spécialisés pour suivre et compléter le projet.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de huit cent soixante et onze (871) jours suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard peut entraîner une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 10274, il y a eu treize (13) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et deux (2) soumissions ont été déposées.

Les motifs de désistement des onze (11) autres preneurs du cahier de charges sont les suivants :

- Neuf (9) preneurs du cahier des charges ont acheté les documents à titre de sous-traitants ou fournisseurs dont deux (2) preneurs ont indiqué qu'ils manquaient de temps pour soumissionner;
- Un (1) preneur n'a pas soumissionné, à cause du déroulement de ses chantiers en cours avec la Ville de Montréal.
- Un (1) preneur a soumis un avis que les pénalités sont trop importantes et qu'il y a une grande part de travaux de sous-traitance.

L'analyse de la conformité administrative a été réalisée par la Direction de l'eau potable (DEP).

Après analyse des soumissions, il s'avère que les deux (2) soumissions sont conformes et que l'entreprise Loiselle inc. présente la soumission conforme la plus basse.

Le tableau ci-dessous présente les écarts de prix entre les différentes soumissions conformes et la dernière estimation :

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Loiselle inc.	42 947 000,00 \$	6 442 050,00 \$	49 389 050,00 \$
Construction Bau Val inc.	47 445 000,00 \$	7 116 750,00 \$	54 561 750,00 \$
Dernière estimation réalisée	35 332 097,04 \$	5 299 814,56 \$	40 631 911,60 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			8 757 138,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100			21,55%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			5 172 700,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			10,47%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart défavorable de 21,55 % (7 614 902,96 \$, taxes incluses, contingences exclues) par rapport à l'estimation réalisée par le consultant. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

- Travaux de tuyauterie: Écart de 3 006 826 \$, soit 114 % par rapport à l'estimé du consultant.
- Travaux de procédé: Écart de 2 005 868 \$, soit 157 % par rapport à l'estimé du consultant.
- Travaux d'électricité: Écart de 1 200 066 \$, soit 203 % par rapport à l'estimé du consultant.
- Travaux de structure: Écart de 828 935 \$, soit 30 % par rapport à l'estimé du consultant.

L'analyse des soumissions a permis d'identifier plusieurs éléments pouvant expliquer ces écarts :

- Le nombre restreint de soumissionnaires indique une réticence des entrepreneurs et des sous-traitants à exécuter un projet complexe à haut risque. De plus, l'effervescence du marché actuel génère une pénurie de la main-d'œuvre dans plusieurs corps de métiers, qui se répercute au niveau des prix.
- Une faible compétition au niveau des prix sous-traités. Certains sous-traitants ayant fourni un prix sont des soumissionnaires uniques dans leur discipline (armature (travaux de structure) et mécanique de procédés (travaux de tuyauterie et travaux de procédés)).
- Le projet se fait dans un contexte particulier impliquant des coûts élevés de transport :
 - Chantier en plein centre-ville avec des difficultés d'accès et de circulation;
 - Espace très limité de stockage sur site;
 - Surprime des coûts de transport des matériaux de construction;
 - Accès très restreint au chantier avec impossibilité de circulation des équipements sur le toit du réservoir. Ceci implique des séquences longues et complexes des travaux.

- L'emplacement du projet dans un voisinage dense : Université McGill, la promenade Fleuve-Montagne, stade, hôpitaux, etc. Le tout requiert des moyens importants de communication, de gestion de la circulation, des vibrations et du bruit.
- Les travaux sont réalisés dans des ouvrages existants vétustes tout en gardant la station pleinement fonctionnelle. L'accès requis aux employés VDM en tout temps. Ce sont donc des travaux à haut risque.

Ces facteurs (le manque de compétition, le contexte du marché et le contexte urbain) se sont traduits par une forte augmentation des marges de profits principalement dans les spécialités en sous-traitance.

Malgré l'écart défavorable, nous recommandons l'octroi du contrat pour entreprendre les travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish permettant d'assurer la sécurité et la fiabilité des installations. Un retour en appel d'offres au premier trimestre n'aurait pas pour effet de modifier les facteurs ayant causé une augmentation des prix de sous-traitants.

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 13 août 2019 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le soumissionnaire recommandé, soit Loisselle inc., a fourni son attestation de Revenu Québec délivrée le 13 août 2019.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 796-2014 adopté le 24 octobre 2014. Le soumissionnaire recommandé, l'entreprise Loisselle inc. détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés publics (AMP), laquelle est en vigueur depuis le 20 mars 2017 et valide jusqu'au 15 décembre 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude puisque la valeur du contrat est de plus de 10 M\$ et il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer à Loisselle inc. est de 42 947 000,00 \$ taxes incluses pour les travaux. Un montant de 6 442 050,00 \$ taxes incluses est prévu pour les contingences. De plus, un montant de 2 147 350,00 \$ taxes incluses est prévu pour les incidences.

La dépense de 51 536 400,00 \$ taxes incluses, représente un coût net de 47 059 602,48 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est répartie entre le Service de l'eau et le Service de l'urbanisme et de la mobilité de la façon suivante:

Au budget du Service de l'eau - Direction de l'eau potable:

97,54 % au programme triennal d'immobilisation (PTI) de la DEP, pour un montant de 50

266 098,71 \$, taxes incluses, soit un coût net de 45 899 648,08 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 36 719 718,47 \$ au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). L'emprunt net de 9 179 929,61 \$ est à la charge des villes reconstituées.

Au budget du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM):

2,46 % au PTI du SUM, pour un montant de 1 270 301,29 \$, taxes incluses, soit un coût net de 1 159 954,40 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Ce montant servira au remplacement du mur de soutènement de l'avenue du Docteur-Penfield, lequel est financé par le règlement d'emprunt 19-008 Travaux, réfection, remplacement et réaménagement de structures routières.

Cette portion de la dépense sera assumée par la ville centre.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu pour le PTI 2020-2022 au projet 46000 - Programme de réfection des structures routières :

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
46000 - Programme de réfection des structures routières	-	-	1 159 954	-	1 159 954
Total	-	-	1 159 954	-	1 159 954

L'octroi de ce contrat aura un impact sur le budget de fonctionnement de la DEP correspondant aux frais d'entretien des nouveaux équipements et à leur exploitation. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire sera demandé ultérieurement à la phase 2 des travaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion des infrastructures de production de l'eau potable répond à l'une des priorités du *Plan d'action Montréal durable 2016-2020* : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les équipements du réservoir et de la station de pompage ont atteint leur fin de vie utile. Certains équipements sont d'origine et datent des années 1932. Un retard de l'exécution des travaux aura pour effet de :

- Retarder la réalisation des travaux de la phase 1 et de la phase 2 à McTavish;
- Retarder la mise en service complète du réservoir Rosemont prévue en juillet 2020;
- Augmenter le risque de défaillance de la station qui approvisionne une population de 1,25 million de citoyens;
- Occasionner des coûts importants de réparation et une possible perte de redondance en cas de bris;
- Retarder le projet de mise à niveau phase 2 du réservoir Vincent-d'Indy prévue en 2029.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 Février 2020;
- Octroi de contrat : 27 Février 2020;
- Mobilisation du chantier : Avril 2020;
- Délai contractuel : 871 jours de calendrier;
- Fin des travaux : Septembre 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie PLOUFFE, Service de l'expérience citoyenne et des communications
Mathieu PAYETTE-HAMELIN, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Isabelle BESSETTE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Jean CARRIER, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Isabelle BESSETTE, 16 janvier 2020
Jean CARRIER, 15 janvier 2020
Mathieu PAYETTE-HAMELIN, 14 janvier 2020
Nathalie PLOUFFE, 14 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohammed LOUKILI
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-10

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructure Usines &
Réservoirs

Tél : 514-868-5549
Télécop. :

Tél : 514 872-3483
Télécop. : 514 872-8146

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-01-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-01-24

Le 20 mars 2017

EXCAVATION LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2017-CPSM-1017905

N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EXCAVATION LOISELLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec

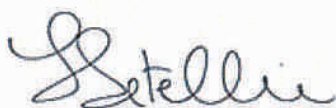
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'L. Letellier', with a stylized, cursive script.

Louis Letellier

Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



Recherche



[À propos](#)

[Information sur les
contrats publics](#)

[Autorisation de
contracter](#)

[Porter plainte dans le
cadre d'un contrat public](#)

[Communication de
renseignements](#)

[Décisions
rendues](#)

[Outils et
publications](#)

Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **jeudi, 23 janvier 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LOISELLE INC.

Adresse du siège social : 280, BOUL PIE-XII, , SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, QC, J6S 6P7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700004312

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142482703

Autres noms d'affaires

- EXCAVATION LOISELLE
-
- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

[Accès à l'information](#)

[Politique de confidentialité](#)

[Accessibilité](#)

[Emplois](#)

[Nous joindre](#)

© Autorité des marchés publics, 2020

Le 9 septembre 2019

LOISELLE INC.
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD QC J6S 6P7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700004312
N° de demande : 1900010123
N° de confirmation de paiement : 000266148972

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Le 19 juillet 2019

LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous fournir de l'information concernant le renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public de LOISELLE INC. pour laquelle vous êtes le répondant.

L'autorisation de votre entreprise est valide jusqu'au **15 décembre 2019** et devra être renouvelée si vous souhaitez la conserver.

Renouvellement de votre autorisation

Afin de poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours, vous devez présenter à l'Autorité des marchés publics (l'« AMP ») une demande de renouvellement de votre autorisation au moins 90 jours avant la date de son expiration¹, c'est-à-dire le ou avant le **17 septembre 2019**.

- Si nous recevons votre demande avant cette date, l'autorisation de votre entreprise demeure valide, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant sa révocation, jusqu'à ce que l'AMP procède à son renouvellement. Vous serez donc autorisé à poursuivre l'exécution de vos contrats publics en cours durant la période d'analyse de votre demande, de même qu'à conclure de nouveaux contrats ou sous-contrats publics.

Afin d'être en mesure de déposer votre demande de renouvellement dans les délais requis, nous vous suggérons d'effectuer cette transaction par le biais des services en ligne de l'AMP. Vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre votre demande.

¹ Article 21.41 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1).

- Si nous ne recevons pas votre demande dans les délais requis, **le nom de votre entreprise sera retiré du registre des entreprises autorisées** (le « REA ») à la date d'expiration de votre autorisation. **Votre entreprise ne sera donc plus en mesure de conclure de nouveaux contrats/sous-contrats publics visés par les seuils applicables à partir de cette date.** Cependant, vous pourrez poursuivre vos contrats/sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à ce que l'AMP statue sur votre demande de renouvellement.

Non-renouvellement de votre autorisation

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre autorisation, vous trouverez en annexe les étapes à suivre pour soumettre une demande de non-renouvellement à l'aide des services en ligne de l'AMP.

Il est important de noter que même si vous soumettez une demande de non-renouvellement avant la date anniversaire de votre autorisation, votre droit d'exercice **demeurera valide jusqu'à la date d'expiration prévue.**

Notez que si vous exécutez un contrat/sous-contrat public en tant que contractant/sous-contractant et que votre autorisation est expirée, vous serez réputé en défaut d'exécuter ce contrat/sous-contrat public au terme d'un délai de 60 jours suivant la date d'expiration de l'autorisation².

Renouvellement/non-renouvellement d'une autorisation par une entreprise étrangère

Si votre entreprise est considérée comme étrangère, nous vous invitons à consulter le site Web de l'AMP au www.amp.gouv.qc.ca. Vous y trouverez plus d'information sur la façon de soumettre votre demande de renouvellement ou de non-renouvellement de votre autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public.

Pour toute question concernant votre dossier, veuillez communiquer avec la Direction de l'admissibilité aux marchés publics au 1 888 335-5550 ou par courriel au DirectionLCOP@amp.gouv.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction de l'admissibilité aux marchés publics

p.j. Annexe - Étapes à suivre pour soumettre une demande de renouvellement ou une demande de non-renouvellement

² Ibid.; article 21.41.1

Annexe – Renouvellement / Non-renouvellement de la demande d'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public par le biais des services en ligne

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

1. Accédez à votre compte client des services en ligne de l'AMP. Puis, sélectionnez l'onglet **Dossier client – Gestion des liens d'affaires**. Validez et mettez à jour les liens d'affaires de votre entreprise.
2. Une fois la mise à jour effectuée, validez vos liens d'affaires en cliquant sur le bouton « **Valider** ».
3. Si vous obtenez des messages d'erreur, corrigez l'information demandée. Lorsqu'il n'y aura plus de messages d'erreur, soumettez la mise à jour de vos liens en cliquant sur le bouton « **Prochaine étape** ».
4. Une fois la mise à jour de vos liens transmise, vous pourrez maintenant soumettre votre demande de renouvellement, accompagnée des pièces justificatives et du paiement requis. Cette demande est accessible à partir de l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**. Soumettre votre demande de renouvellement est la dernière étape à faire de votre part.
5. La mise à jour de vos liens ainsi que votre demande de renouvellement seront traités par l'agent assigné à votre dossier.

ÉTAPES À SUIVRE AFIN DE SOUMETTRE UNE DEMANDE DE NON-RENOUVELLEMENT

1. Accéder à votre compte client des services en ligne de l'AMP et sélectionnez la demande de non-renouvellement disponible à l'onglet **Contrats publics – Renouvellement/Non-renouvellement**.
2. À l'étape 2 du formulaire, sélectionnez l'option **Je ne désire pas renouveler mon autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public**.
3. Par la suite, complétez les étapes suivantes, puis soumettez la demande.
4. Une fois reçue, votre demande de non-renouvellement sera traitée par l'agent assigné à votre dossier.



Registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter (REA)

[Nouvelle recherche](#)

Dernière mise à jour : **mardi, 11 février 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LOISELLE INC.

Adresse du siège social : 280, BOUL PIE-XII, , SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, QC, J6S 6P7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700004312

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142482703

Autres noms d'affaires

- EXCAVATION LOISELLE
-
- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

[Nouvelle recherche](#)

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10274

Numéro de référence : 1251719

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Mise à niveau de la station de pompage McTavish

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	Madame Adjointe Soumissions Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1570006) 2019-03-29 12 h 59 Transmission : 2019-03-29 12 h 59	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-08 13 h 52 - Messagerie 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 09 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 02 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 06 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 06 - Messagerie 3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau) 2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement 3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf 2019-06-13 13 h 36 - Courriel 3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis) 2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 24 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 12 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (plan)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 32 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique



Armatures Bois-Francis Inc (ABF)
249 boul de la Bonaventure
Victoriaville, QC, G6T 1V5
<http://www.abf-inc.com> NEQ : 1143798842

[Madame Erika Lynn Johnson](#)
Téléphone : 819 758-7501
Télécopieur : 819 758-7629

Commande
: **(1570031)**
2019-03-29 13 h 21
Transmission :
2019-03-29 13 h 21

3102344 - Addenda 1 - Plans A0
2019-04-08 13 h 44 - Courriel

3103218 - Addenda 1 (Devis)
2019-04-08 13 h 54 - Messagerie

3103226 - Addenda 1 (Annexe)
2019-04-08 13 h 44 - Courriel

3109781 - AO_10274_addenda_2
2019-04-16 16 h 35 - Courriel

3113973 - Addenda #3 (devis)
2019-04-24 15 h 47 - Courriel

3113974 - Addenda #3 (plan)
2019-04-24 18 h 14 - Messagerie

3113975 - Addenda #3 (bordereau)
2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement

3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02
(devis)
2019-05-13 10 h 25 - Courriel

3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan)
2019-05-13 10 h 25 - Courriel

3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf
(devis)
2019-05-17 15 h 31 - Courriel

3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf
(plan)
2019-05-17 16 h 07 - Messagerie

3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(devis)
2019-06-11 11 h 07 - Messagerie

3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(plan)
2019-06-11 11 h 07 - Messagerie

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 25 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 13 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
 2019-08-16 13 h 27 - Courriel
 3181247 - Report_date10274
 2019-09-09 10 h 26 - Courriel
 3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
 Addenda 17 (devis)
 2019-09-20 13 h 13 - Courriel
 3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
 Addenda 17 (plan)
 2019-09-20 13 h 13 - Courriel
 3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
 2019-10-09 14 h 33 - Messagerie
 3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
 2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement
 3201989 - Addenda no. 19 (devis)
 2019-10-23 14 h 43 - Courriel
 3201990 - Addenda no. 19 (plan)
 2019-10-23 14 h 43 - Courriel
 3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
 2019-10-30 10 h 10 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Coffrage Alliance Ltée, Entrepreneur Général 2000 rue De Lierre Laval, QC, H7G 4Y4 http://www.coffrage-alliance.ca NEQ : 1161836276	Madame Louise Genest Téléphone : 514 326-5200 Télécopieur : 450 668-5989	Commande : (1576788) 2019-04-10 11 h 02 Transmission : 2019-04-10 11 h 02	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-10 11 h 02 - Téléchargement 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-10 11 h 02 - Téléchargement 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-10 11 h 02 - Téléchargement 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 17 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 09 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 18 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 18 - Messagerie
---	--	--	---

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 26 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 14 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (plan)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 34 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Construction Bau-Val Inc.
87, rue Émilien-Marcoux
Suite 101

[Madame France Laverdure](#)
Téléphone : 514 636-
Commande : (1579171)
2019-04-15 11 h 49

3102344 - Addenda 1 - Plans A0
2019-04-15 11 h 49 - Messagerie

Blainville, QC, J7C 0B4

<http://www.bauval.com> NEQ : 11437180634400
Télécopieur : 514
636-9937**Transmission :**
2019-04-15 14 h 49

3103218 - Addenda 1 (Devis)
2019-04-15 11 h 49 - Téléchargement

3103226 - Addenda 1 (Annexe)
2019-04-15 11 h 49 - Téléchargement

3109781 - AO_10274_addenda_2
2019-04-16 16 h 35 - Courriel

3113973 - Addenda #3 (devis)
2019-04-24 15 h 47 - Courriel

3113974 - Addenda #3 (plan)
2019-04-24 18 h 19 - Messagerie

3113975 - Addenda #3 (bordereau)
2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement

3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02
(devis)
2019-05-13 10 h 25 - Courriel

3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan)
2019-05-13 10 h 43 - Messagerie

3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf
(devis)
2019-05-17 15 h 31 - Courriel

3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf
(plan)
2019-05-17 16 h 12 - Messagerie

3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan)
2019-05-27 10 h 58 - Messagerie

3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(devis)
2019-06-11 11 h 20 - Messagerie

3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(plan)
2019-06-11 11 h 20 - Messagerie

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 22 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 27 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 15 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 39 - Messagerie

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
 2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
 2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
 2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
 2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
 2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
 Addenda 17 (devis)
 2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
 Addenda 17 (plan)
 2019-09-20 14 h 04 - Messagerie

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
 2019-10-09 14 h 42 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
 2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
 2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
 2019-10-23 14 h 49 - Messagerie

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
 2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Construction Bau-Val Inc. 87, rue Émilien-Marcoux Suite 101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com NEQ : 1143718063	Madame France Laverdure Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937	Commande : (1587621) 2019-05-01 14 h 02 Transmission : 2019-05-01 14 h 02	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-05-01 14 h 02 - Aucun 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 43 - Messagerie 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 12 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan)
---	---	--	--

2019-05-27 10 h 59 - Messagerie
3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(devis)
2019-06-11 11 h 20 - Messagerie
3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(plan)
2019-06-11 11 h 20 - Messagerie
3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement
3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-
0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel
3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-
0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 22 - Courriel
3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-
0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 27 - Messagerie
3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-
0001_Sub01
2019-06-21 9 h 16 - Messagerie
3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel
3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 39 - Messagerie
3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel
3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel
3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel
3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-
0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel
3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-
0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement
3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel
3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel
3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-
0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel
3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel
3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel
3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (plan)
2019-09-20 14 h 09 - Messagerie
3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 43 - Messagerie
3196070 - Addenda_18_AO#10274_
(bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement
3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel
3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 49 - Messagerie

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
 2019-10-30 10 h 10 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Construction Deric Inc 5145, rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.grouperideric.ca NEQ : 1169078178	Monsieur Alexandre Coulombe Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	Commande : (1570066) 2019-03-29 13 h 58 Transmission : 2019-03-29 13 h 58	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-08 18 h - Messagerie 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-08 13 h 54 - Messagerie 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 15 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 42 - Messagerie 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 08 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 57 - Messagerie 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 07 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 07 - Messagerie 3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau) 2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement 3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf 2019-06-13 13 h 36 - Courriel 3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis) 2019-06-19 14 h 21 - Courriel 3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan) 2019-06-19 14 h 25 - Messagerie 3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01 2019-06-21 9 h 14 - Messagerie 3150353 - Addenda #10 (devis) 2019-06-28 11 h 32 - Courriel 3150354 - Addenda #10 (plan) 2019-06-28 11 h 37 - Messagerie 3153027 - Addenda #11 2019-07-05 12 h 51 - Courriel
--	---	--	---

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (plan)
2019-09-20 14 h 02 - Messagerie

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 34 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 47 - Messagerie

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Eurovia Québec Grands Projets (Laval) 4085 St-Elzéar Est Laval, QC, H7E 4P2 NEQ : 1169491801	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur :	Commande : (1570706) 2019-04-01 10 h 14 Transmission : 2019-04-01 16 h 27	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-08 17 h 59 - Messagerie 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-08 13 h 53 - Messagerie 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 10 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 41 - Messagerie 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel
--	---	--	---

3129369 - 5_650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf
(plan)
2019-05-17 16 h 03 - Messagerie

3133929 - addenda 6_650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3133930 - addenda 6_650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan)
2019-05-27 10 h 56 - Messagerie

3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis)
2019-06-11 11 h 06 - Messagerie

3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan)
2019-06-11 11 h 06 - Messagerie

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 24 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 13 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 37 - Messagerie

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (plan)
2019-09-20 14 h 02 - Messagerie

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 33 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_
(bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement
3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel
3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 46 - Messagerie
3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	Madame Christine Gauthier Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	Commande : (1570172) 2019-03-29 15 h 24 Transmission : 2019-03-29 17 h 43	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-08 18 h - Messagerie 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-08 13 h 55 - Messagerie 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 18 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 42 - Messagerie 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 11 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 58 - Messagerie 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 19 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 19 - Messagerie 3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau) 2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement 3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf 2019-06-13 13 h 36 - Courriel 3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis) 2019-06-19 14 h 22 - Courriel 3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan) 2019-06-19 14 h 27 - Messagerie 3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
---	---	--	--

2019-06-21 9 h 15 - Messagerie
 3150353 - Addenda #10 (devis)
 2019-06-28 11 h 32 - Courriel
 3150354 - Addenda #10 (plan)
 2019-06-28 11 h 38 - Messagerie
 3153027 - Addenda #11
 2019-07-05 12 h 51 - Courriel
 3158536 - Report_date_.pdf
 2019-07-17 16 h 05 - Courriel
 3159033 - Addenda #12
 2019-07-18 13 h 25 - Courriel
 3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
 2019-07-24 12 h 28 - Courriel
 3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
 2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement
 3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
 2019-08-01 9 h 23 - Courriel
 3167358 - Addenda #15 (report de date)
 2019-08-08 8 h 07 - Courriel
 3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
 2019-08-16 13 h 27 - Courriel
 3181247 - Report_date10274
 2019-09-09 10 h 26 - Courriel
 3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
 Addenda 17 (devis)
 2019-09-20 13 h 13 - Courriel
 3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
 Addenda 17 (plan)
 2019-09-20 14 h 03 - Messagerie
 3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
 2019-10-09 14 h 42 - Messagerie
 3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
 2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement
 3201989 - Addenda no. 19 (devis)
 2019-10-23 14 h 43 - Courriel
 3201990 - Addenda no. 19 (plan)
 2019-10-23 14 h 48 - Messagerie
 3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
 2019-10-30 10 h 10 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)



Forterra - St-Eustache, Québec
 699 blvd Industriel
 Saint-Eustache, QC, J7R 6C3
 NEQ : 1164877749

[Madame Carole
 Haley](#)

Téléphone : 450 623-2200
 Télécopieur : 450 623-3308

**Commande
 : (1570614)**

2019-04-01 9 h 37
Transmission :
 2019-04-01 9 h 37

3102344 - Addenda 1 - Plans A0
 2019-04-08 13 h 44 - Courriel
 3103218 - Addenda 1 (Devis)
 2019-04-08 13 h 55 - Messagerie
 3103226 - Addenda 1 (Annexe)
 2019-04-08 13 h 44 - Courriel
 3109781 - AO_10274_addenda_2
 2019-04-16 16 h 35 - Courriel
 3113973 - Addenda #3 (devis)
 2019-04-24 15 h 47 - Courriel
 3113974 - Addenda #3 (plan)
 2019-04-24 18 h 19 - Messagerie
 3113975 - Addenda #3 (bordereau)
 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement
 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis)

2019-05-13 10 h 25 - Courriel
3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan)
2019-05-13 10 h 25 - Courriel
3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf
(devis)
2019-05-17 15 h 31 - Courriel
3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf
(plan)
2019-05-17 16 h 13 - Messagerie
3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-
0001_04.pdf (devis)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel
3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-
0001_04.pdf (plan)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel
3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(devis)
2019-06-11 11 h 20 - Messagerie
3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(plan)
2019-06-11 11 h 20 - Messagerie
3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement
3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-
0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel
3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-
0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 22 - Courriel
3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-
0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 28 - Messagerie
3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-
0001_Sub01
2019-06-21 9 h 16 - Messagerie
3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel
3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel
3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel
3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel
3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel
3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-
0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel
3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-
0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement
3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel
3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel
3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-
0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel
3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel
3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (devis)

2019-09-20 13 h 13 - Courriel
 3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
 Addenda 17 (plan)
 2019-09-20 13 h 13 - Courriel
 3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
 2019-10-09 14 h 43 - Messagerie
 3196070 - Addenda_18_AO#10274_
 (bordereau)
 2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement
 3201989 - Addenda no. 19 (devis)
 2019-10-23 14 h 43 - Courriel
 3201990 - Addenda no. 19 (plan)
 2019-10-23 14 h 43 - Courriel
 3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
 2019-10-30 10 h 10 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Forterra - St-Eustache, Québec
 699 blvd Industriel
 Saint-Eustache, QC, J7R 6C3
 NEQ : 1164877749

[Madame Carole
 Haley](#)

Téléphone : 450 623-
 2200
 Télécopieur : 450
 623-3308

Commande
 : (1577235)

2019-04-11 7 h 29
Transmission :
 2019-04-11 7 h 47

3102344 - Addenda 1 - Plans A0
 2019-04-11 7 h 29 - Messagerie
 3103218 - Addenda 1 (Devis)
 2019-04-11 7 h 29 - Messagerie
 3103226 - Addenda 1 (Annexe)
 2019-04-11 7 h 29 - Messagerie
 3109781 - AO_10274_addenda_2
 2019-04-16 16 h 35 - Courriel
 3113973 - Addenda #3 (devis)
 2019-04-24 15 h 47 - Courriel
 3113974 - Addenda #3 (plan)
 2019-04-24 18 h 21 - Messagerie
 3113975 - Addenda #3 (bordereau)
 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement
 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02
 (devis)
 2019-05-13 10 h 25 - Courriel
 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan)
 2019-05-13 10 h 41 - Messagerie
 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf
 (devis)
 2019-05-17 15 h 31 - Courriel
 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf
 (plan)
 2019-05-17 16 h 15 - Messagerie
 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-
 0001_04.pdf (devis)
 2019-05-27 10 h 46 - Courriel
 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-
 0001_04.pdf (plan)
 2019-05-27 10 h 53 - Messagerie
 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
 (devis)
 2019-06-11 11 h 05 - Messagerie
 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
 (plan)
 2019-06-11 11 h 05 - Messagerie
 3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
 (bordereau)
 2019-06-11 11 h 04 - Téléchargement
 3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-
 0001_06.pdf
 2019-06-13 13 h 36 - Courriel
 3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-
 0001_07 (devis)

2019-06-19 14 h 21 - Courriel
 3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
 2019-06-19 14 h 24 - Messagerie
 3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
 2019-06-21 9 h 12 - Messagerie
 3150353 - Addenda #10 (devis)
 2019-06-28 11 h 32 - Courriel
 3150354 - Addenda #10 (plan)
 2019-06-28 11 h 40 - Messagerie
 3153027 - Addenda #11
 2019-07-05 12 h 51 - Courriel
 3158536 - Report_date_.pdf
 2019-07-17 16 h 05 - Courriel
 3159033 - Addenda #12
 2019-07-18 13 h 25 - Courriel
 3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
 2019-07-24 12 h 28 - Courriel
 3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
 2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement
 3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
 2019-08-01 9 h 23 - Courriel
 3167358 - Addenda #15 (report de date)
 2019-08-08 8 h 07 - Courriel
 3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
 2019-08-16 13 h 27 - Courriel
 3181247 - Report_date10274
 2019-09-09 10 h 26 - Courriel
 3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
 Addenda 17 (devis)
 2019-09-20 13 h 13 - Courriel
 3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
 Addenda 17 (plan)
 2019-09-20 14 h 01 - Messagerie
 3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
 2019-10-09 14 h 44 - Messagerie
 3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
 2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement
 3201989 - Addenda no. 19 (devis)
 2019-10-23 14 h 43 - Courriel
 3201990 - Addenda no. 19 (plan)
 2019-10-23 14 h 45 - Messagerie
 3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
 2019-10-30 10 h 10 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)



Gastier M.P. Inc.
 10400 boul du Golf
 Montréal, QC, H1J 2Y7
<http://www.gastier.com> NEQ : 1168999176

[Madame Kristina Bérubé](#)

Téléphone : 514 325-4220
 Télécopieur : 514 325-3822

Commande
 : (1570659)

2019-04-01 9 h 52
Transmission :
 2019-04-01 9 h 52

3102344 - Addenda 1 - Plans AO
 2019-04-08 13 h 44 - Courriel
 3103218 - Addenda 1 (Devis)
 2019-04-08 13 h 54 - Messagerie
 3103226 - Addenda 1 (Annexe)
 2019-04-08 13 h 44 - Courriel
 3109781 - AO_10274_addenda_2
 2019-04-16 16 h 35 - Courriel
 3113973 - Addenda #3 (devis)
 2019-04-24 15 h 47 - Courriel

3113974 - Addenda #3 (plan)
2019-04-24 18 h 16 - Messagerie

3113975 - Addenda #3 (bordereau)
2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement

3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02
(devis)
2019-05-13 10 h 25 - Courriel

3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan)
2019-05-13 10 h 25 - Courriel

3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf
(devis)
2019-05-17 15 h 31 - Courriel

3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf
(plan)
2019-05-17 16 h 08 - Messagerie

3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(devis)
2019-06-11 11 h 18 - Messagerie

3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(plan)
2019-06-11 11 h 18 - Messagerie

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 25 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 14 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel


3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
 2019-08-16 13 h 27 - Courriel
 3181247 - Report_date10274
 2019-09-09 10 h 26 - Courriel
 3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
 Addenda 17 (devis)
 2019-09-20 13 h 13 - Courriel
 3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
 Addenda 17 (plan)
 2019-09-20 13 h 13 - Courriel
 3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
 2019-10-09 14 h 34 - Messagerie
 3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
 2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement
 3201989 - Addenda no. 19 (devis)
 2019-10-23 14 h 43 - Courriel
 3201990 - Addenda no. 19 (plan)
 2019-10-23 14 h 43 - Courriel
 3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
 2019-10-30 10 h 10 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

 GROUPE PROMEC INC.
 1300, rue Saguenay
 Rouyn-Noranda, QC, J9X 7C3
 NEQ : 1147308788

[Madame Caroline Forget](#)

Téléphone : 514 901-7500
 Télécopieur : 514 901-7501

Commande : (1578544)

2019-04-12 15 h 08
Transmission :
 2019-04-12 15 h 08

3102344 - Addenda 1 - Plans A0
 2019-04-12 15 h 08 - Téléchargement
 3103218 - Addenda 1 (Devis)
 2019-04-12 15 h 08 - Téléchargement
 3103226 - Addenda 1 (Annexe)
 2019-04-12 15 h 08 - Téléchargement
 3109781 - AO_10274_addenda_2
 2019-04-16 16 h 35 - Courriel
 3113973 - Addenda #3 (devis)
 2019-04-24 15 h 47 - Courriel
 3113974 - Addenda #3 (plan)
 2019-04-24 18 h 17 - Messagerie
 3113975 - Addenda #3 (bordereau)
 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement
 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis)
 2019-05-13 10 h 25 - Courriel
 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan)
 2019-05-13 10 h 25 - Courriel
 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis)
 2019-05-17 15 h 31 - Courriel
 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan)
 2019-05-17 16 h 10 - Messagerie
 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis)
 2019-05-27 10 h 46 - Courriel
 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan)
 2019-05-27 10 h 46 - Courriel
 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis)
 2019-06-11 11 h 19 - Messagerie
 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan)
 2019-06-11 11 h 19 - Messagerie

3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement

3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel

3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 21 - Courriel

3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 27 - Messagerie

3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01
2019-06-21 9 h 14 - Messagerie

3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel

3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (plan)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 36 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Loisselle inc.
280 boul Pie XII

[Monsieur Olivier Gagnard](#)

Téléphone : 450 373-

Commande
: **(1570209)**

2019-03-29 15 h 59

3102344 - Addenda 1 - Plans A0
2019-04-08 13 h 44 - Courriel

Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca NEQ : 1142482703	4274 Télécopieur : 450 373-5631	Transmission : 2019-03-29 15 h 59	3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-08 14 h 01 - Messagerie 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 20 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 14 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 20 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 20 - Messagerie 3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau) 2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement 3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf 2019-06-13 13 h 36 - Courriel 3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis) 2019-06-19 14 h 22 - Courriel 3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan) 2019-06-19 14 h 28 - Messagerie 3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01 2019-06-21 9 h 16 - Messagerie 3150353 - Addenda #10 (devis) 2019-06-28 11 h 33 - Courriel 3150354 - Addenda #10 (plan) 2019-06-28 11 h 33 - Courriel 3153027 - Addenda #11 2019-07-05 12 h 51 - Courriel 3158536 - Report_date_.pdf 2019-07-17 16 h 05 - Courriel 3159033 - Addenda #12 2019-07-18 13 h 25 - Courriel 3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis) 2019-07-24 12 h 28 - Courriel
---	---------------------------------------	---	--

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (plan)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 43 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

 Nordmec Construction inc.
390, rue Siméon, local 3
Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2
NEQ : 1164575657

[Monsieur Yanick Gougeon](#)

Téléphone : 819 429-5555
Télécopieur : 819 429-6555

Commande : (1571848)

2019-04-02 12 h 01
Transmission :
2019-04-02 13 h 47

3102344 - Addenda 1 - Plans A0
2019-04-08 18 h - Messagerie

3103218 - Addenda 1 (Devis)
2019-04-08 13 h 55 - Messagerie

3103226 - Addenda 1 (Annexe)
2019-04-08 13 h 44 - Courriel

3109781 - AO_10274_addenda_2
2019-04-16 16 h 35 - Courriel

3113973 - Addenda #3 (devis)
2019-04-24 15 h 47 - Courriel

3113974 - Addenda #3 (plan)
2019-04-24 18 h 18 - Messagerie

3113975 - Addenda #3 (bordereau)
2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement

3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis)
2019-05-13 10 h 25 - Courriel

3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan)
2019-05-13 10 h 42 - Messagerie

3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis)
2019-05-17 15 h 31 - Courriel

3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan)
2019-05-17 16 h 11 - Messagerie

3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis)
2019-05-27 10 h 46 - Courriel

3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan)

2019-05-27 10 h 57 - Messagerie
3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(devis)
2019-06-11 11 h 19 - Messagerie
3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(plan)
2019-06-11 11 h 19 - Messagerie
3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05
(bordereau)
2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement
3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-
0001_06.pdf
2019-06-13 13 h 36 - Courriel
3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-
0001_07 (devis)
2019-06-19 14 h 21 - Courriel
3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-
0001_07 (plan)
2019-06-19 14 h 27 - Messagerie
3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-
0001_Sub01
2019-06-21 9 h 15 - Messagerie
3150353 - Addenda #10 (devis)
2019-06-28 11 h 32 - Courriel
3150354 - Addenda #10 (plan)
2019-06-28 11 h 38 - Messagerie
3153027 - Addenda #11
2019-07-05 12 h 51 - Courriel
3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel
3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel
3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-
0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel
3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-
0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement
3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel
3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel
3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-
0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel
3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel
3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel
3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (plan)
2019-09-20 14 h 03 - Messagerie
3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 41 - Messagerie
3196070 - Addenda_18_AO#10274_
(bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement
3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel
3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 47 - Messagerie

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
 2019-10-30 10 h 10 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Pomerleau Inc... 500 rue St-Jacques O. Suite 900 Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	Madame Nancy Lazure Téléphone : 514 789-2728 Télécopieur : 514 789-2288	Commande : (1570651) 2019-04-01 9 h 49 Transmission : 2019-04-01 9 h 49	3102344 - Addenda 1 - Plans A0 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3103218 - Addenda 1 (Devis) 2019-04-08 13 h 53 - Messagerie 3103226 - Addenda 1 (Annexe) 2019-04-08 13 h 44 - Courriel 3109781 - AO_10274_addenda_2 2019-04-16 16 h 35 - Courriel 3113973 - Addenda #3 (devis) 2019-04-24 15 h 47 - Courriel 3113974 - Addenda #3 (plan) 2019-04-24 18 h 12 - Messagerie 3113975 - Addenda #3 (bordereau) 2019-04-24 15 h 47 - Téléchargement 3125671 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (devis) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3125672 - 650149-A000-52BN-I-0001_02 (plan) 2019-05-13 10 h 25 - Courriel 3129368 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (devis) 2019-05-17 15 h 31 - Courriel 3129369 - 5 650149-A000-52BN-I-0001_03.pdf (plan) 2019-05-17 16 h 04 - Messagerie 3133929 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (devis) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3133930 - addenda 6 650149-A000-52BN-I-0001_04.pdf (plan) 2019-05-27 10 h 46 - Courriel 3141696 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (devis) 2019-06-11 11 h 06 - Messagerie 3141697 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (plan) 2019-06-11 11 h 06 - Messagerie 3141698 - 7_650149-A000-52BN-I-0001_05 (bordereau) 2019-06-11 11 h 05 - Téléchargement 3143169 - Addenda 8_650149-A000-52BN-I-0001_06.pdf 2019-06-13 13 h 36 - Courriel 3145839 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (devis) 2019-06-19 14 h 21 - Courriel 3145840 - Addenda 9_650149-A000-52BN-I-0001_07 (plan) 2019-06-19 14 h 24 - Messagerie 3145983 - Addenda 9_650149-10274-D16-0001_Sub01 2019-06-21 9 h 13 - Messagerie 3150353 - Addenda #10 (devis) 2019-06-28 11 h 32 - Courriel 3150354 - Addenda #10 (plan) 2019-06-28 11 h 32 - Courriel 3153027 - Addenda #11 2019-07-05 12 h 51 - Courriel
---	---	--	--

3158536 - Report_date_.pdf
2019-07-17 16 h 05 - Courriel

3159033 - Addenda #12
2019-07-18 13 h 25 - Courriel

3161282 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (devis)
2019-07-24 12 h 28 - Courriel

3161283 - Addenda_13_650149-A000-52BN-I-0001_11 (bordereau)
2019-07-24 12 h 28 - Téléchargement

3164434 - 650149-A000-52BN-I-0001_12
2019-08-01 9 h 23 - Courriel

3167358 - Addenda #15 (report de date)
2019-08-08 8 h 07 - Courriel

3171717 - Addenda_16_650149-A000-52BN-I-0001_14
2019-08-16 13 h 27 - Courriel

3181247 - Report_date10274
2019-09-09 10 h 26 - Courriel

3187115 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (devis)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3187116 - 650149-A000-52BN-I-0001_15
Addenda 17 (plan)
2019-09-20 13 h 13 - Courriel

3196069 - Addenda_18_AO#10274_ (devis)
2019-10-09 14 h 33 - Messagerie

3196070 - Addenda_18_AO#10274_ (bordereau)
2019-10-09 14 h 22 - Téléchargement

3201989 - Addenda no. 19 (devis)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3201990 - Addenda no. 19 (plan)
2019-10-23 14 h 43 - Courriel

3205079 - 650149-A000-52BN-I-0001_18
2019-10-30 10 h 10 - Courriel

Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

-
- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
 Organisme public.

Dossier # : 1198148001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Loiselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish - Dépense totale de 51 536 400 \$, taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 \$ + contingences : 6 442 050,00 \$ + incidences 2 147 350,00 \$)- Appel d'offres public no 10274 (2 soumissionnaires conformes)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1198148001SUM.xls](#) [Information comptable DEP 1198148001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Agente de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-0893

Co-auteure
Fanny Lalonde-Gosselin
Preposée au budget
514-872-8914

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-23

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : (514) 872-2648

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1198148001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Loïselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish - Dépense totale de 51 536 400 \$, taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 \$ + contingences : 6 442 050,00 \$ + incidences 2 147 350,00 \$)- Appel d'offres public no 10274 (2 soumissionnaires conformes)



Rapport - mandat1198148001.pdf

Dossier # :1198148001

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidences

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

Membres

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE198148001

***Accorder un contrat à Loïselle inc. pour les travaux
prérequis à la mise à niveau de la station de
pompage McTavish – Dépense totale de 51 536 400 \$,
taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 \$ +
contingences : 6 442 050,00 \$ + incidences
2 147 350,00 \$) - Appel d'offres public no 10274 (2
soumissionnaires conformes).***

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE198148001

Accorder un contrat à Loisselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish – Dépense totale de 51 536 400 \$, taxes incluses (contrat : 42 947 000,00 \$ + contingences : 6 442 050,00 \$ + incidences 2 147 350,00 \$) - Appel d'offres public no 10274 (2 soumissionnaires conformes).

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau, dont sa directrice, ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Ce contrat, qui vise la réfection d'une très grosse conduite, représente la première partie d'un projet qui se réalisera en deux phases. Les travaux d'auscultation préalable ont montré un niveau inquiétant de désuétude de la conduite principale de 84", construite vers 1850, qui permet de desservir 1,2 million de personnes dans ce secteur de l'île de Montréal. La Commission comprend que seulement deux entreprises ont soumissionné en raison du difficile contexte de ces travaux, précisément en ce qui a trait au risque élevé de ce projet sur des infrastructures ayant un historique de bris et en lien avec l'obligation de maintenir, sans interruption, l'alimentation en eau potable. En outre, il est d'autant plus complexe d'y intéresser une main-d'œuvre qualifiée, et ce, en raison de l'importante durée des travaux et de leur localisation au centre-ville. Les commissaires ont porté leur attention sur le nombre particulièrement élevé de questions posées par les entreprises intéressées. La Commission retient que l'avis du patrimoine ayant mené à la révision du tracé a compté pour un grand nombre de ces questions en plus d'avoir eu pour effet de prolonger la durée du processus d'appel d'offres. À cet effet, la

Commission souhaiterait que la configuration de surface soit davantage prise en compte lors de la conception des prochains projets, bien en amont des appels d'offres.

En ce qui a trait à l'écart de prix, la Commission retient que c'est essentiellement le coût des travaux d'électricité qui s'avère beaucoup plus élevé que ce qui avait été prévu à l'estimé de contrôle.

La Commission demande cependant l'ajout au dossier décisionnel de la preuve de demande de la compagnie Loisselle inc. auprès de l'Autorité des marchés publics (AMP) en vue du renouvellement de l'autorisation de contracter avec un organisme public. Par conséquent, les documents suivants seront ajoutés au sommaire décisionnel : 1) la lettre de l'AMP mentionnant que l'autorisation demeure valide si la demande de renouvellement est envoyée avant le 17 septembre 2019; 2) l'accusé de réception daté du 9 septembre 2019 mentionnant que la demande de renouvellement a été effectuée et 3) le document imprimé le 11 février 2020 sur le site de l'AMP mentionnant que Loisselle inc. est autorisée à contracter avec un organisme public.

En conclusion, la Commission ne peut que saluer la fine connaissance de l'état global du réseau développée par le Service au cours des dernières années. Les commissaires comprennent bien l'intérêt et la nécessité de cette planification, bien chiffrée, pour assurer le rattrapage de l'important retard en infrastructures de l'eau qu'accuse l'agglomération en raison du sous investissement chronique dans le réseau depuis plusieurs années.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau, dont sa directrice, pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE198148001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



(2)

Dossier # : 1196019001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 \$, taxes incluses; contingences : 704 209,73 \$, taxes incluses; incidence : 234 736,58 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes

Il est recommandé :

1. d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux pour la mise à niveau phase 1 de la station de pompage Vincent d'Indy, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 912 276,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public n° 10329;
2. d'autoriser une dépense de 704 209,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 234 736,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-24 12:10**Signataire :** Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196019001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 \$, taxes incluses; contingences : 704 209,73 \$, taxes incluses; incidence : 234 736,58 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier vise la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy située dans l'arrondissement d'Outremont. Cette station, construite en 1963, a bénéficié de quelques modifications de 1969 à 2009 comme un agrandissement, une restauration électromécanique et un remplacement de la toiture.

Cette station sert de relève à la station de pompage McTavish pour l'alimentation en eau du réservoir Côte-des-Neiges et permet d'effectuer de la surpression dans le réseau pour le secteur du Mont-Royal. La station de pompage Vincent-d'Indy sera utilisée en continu durant les travaux de mise à niveau phase 2 de la station de pompage McTavish. Il est prévu que les travaux de la station de pompage McTavish commencent à compter de 2023. Durant cette période, le seul moyen d'alimenter la station de pompage Côte-des-Neiges, les réservoirs Sommet et Montagne sera avec la station de pompage Vincent-d'Indy. Les travaux du présent contrat visent à fiabiliser l'installation de la station Vincent-d'Indy pour cette période critique.

L'appel d'offres public no 10329 a été publié dans le quotidien *Le Journal de Montréal* et le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 16 octobre 2019. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 novembre 2019 dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville. La durée de la publication a été de trente (30) jours. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 13 mars 2020.

Cinq (5) addendas ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur l'appel d'offres.

Calendrier d'émission des addendas		
Add.	Date	Détails
#1	28 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • À la section 17 10 00 : remplacement de l'article 1.3.1.9 concernant les systèmes de surpression, éliminer l'article 2.3.2 à 2.3.7 et ajouter l'article 2.3.1 pour le panneau de contrôle, ajouter l'article 3.5.5.9 pour la mise en service et différents indicateurs • À la section 17 10 00 : remplacement du tableau de référence des vannes • Réponse à 14 questions des soumissionnaires
#2	28 octobre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Précision sur la date et l'heure du dépôt des soumissions • Précision sur l'adresse de dépôt des soumissions • Précision sur l'adresse civique de la Direction de l'eau potable
#3	1 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Report de la date d'ouverture des soumissions au 14 novembre 2019
#4	6 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Réponse à 6 questions des soumissionnaires
#5	7 novembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> • Correction de la section 26 32 13 du devis en précisant que la génératrice ne sera pas montée sur une remorque, seulement sur base d'acier avec anneaux pour déplacement avec grue • Réponse à 3 questions des soumissionnaires

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0356 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Les Services exp inc. pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 7 460 722,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 (6 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de construction à Construction Deric inc., pour une période de 425 jours, pour la réalisation des travaux nécessaires à la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy.

La durée du contrat est régie par une contrainte opérationnelle du réseau de distribution qui requiert la disponibilité en tout temps de la station Vincent-d'Indy.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- En structure : modification des systèmes de levage permettant la manipulation des composantes des pompes. Réparation de la dalle au rez-de-chaussée;
- En mécanique de procédé : changer le moteur d'une pompe de 1000HP et fourniture et installation de nouveau système de surpression (4 pompes de 40 HP);

- En mécanique du bâtiment : nouveau système de ventilation et réfrigération pour l'ensemble de la station de pompage afin d'assurer une température adéquate pour le bon fonctionnement de tous les équipements;
- En électricité de puissance : des nouvelles armoires de 25 kV, trois (3) nouveaux transformateurs et une (1) nouvelle distribution électrique 600 V et 120/208 V;
- En instrumentation et contrôle : ajout de nouveaux panneaux de contrôle.

Une enveloppe budgétaire pour des travaux contingents de 704 209,73 \$, taxes incluses, soit 18 % du coût des travaux, a été prévue afin de couvrir les frais imputables à des imprévus qui peuvent survenir en cours de chantier. Nous justifions ce montant dû à des travaux qui se réaliseront dans un bâtiment existant de plus de 55 ans, situé en partie au-dessus du réservoir d'eau potable.

Des frais incidents de 234 736,58 \$, taxes incluses, représentant 6 % du coût total des travaux, ont aussi été planifiés pour couvrir les coûts associés, entre autres, aux activités suivantes :

- Le contrôle qualitatif des matériaux, des sols et des travaux;
- Les activités de communications associées au projet;
- Les services spécialisés pour suivre et compléter le projet;
- La surveillance au chantier.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de quatre cent vingt cinq (425) jours suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard peut entraîner une pénalité de 0,1% du prix du contrat accordé, par jour de retard.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public no 10329, il y a eu huit (8) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et quatre (4) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au présent dossier.

Les motifs de désistement des quatre (4) preneurs sont les suivants :

- Deux (2) preneurs du cahier des charges ont acheté les documents à titre de sous-traitants ou fournisseurs
- Un (1) preneur n'a pas soumissionné, à cause du déroulement de ses chantiers en cours avec la Ville de Montréal
- Un (1) preneur n'a pas fourni de réponse

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que quatre (4) soumissions sont conformes. L'entreprise Deric Construction Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

SOUSSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (TAXES INCLUSES)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Construction Deric inc.	3 556 614,81 \$	355 661,49 \$	3 912 276,30 \$
Filtrum inc.	3 599 637,30 \$	359 963,73 \$	3 959 601,03 \$
Nordmec Construction inc.	3 901 933,03 \$	390 193,31 \$	4 292 126,34 \$
Allen Entrepreneur général inc.	4 563 990,11 \$	456 399,01 \$	5 020 389,12 \$
Dernière estimation réalisée	4 839 504,71 \$	483 950,47 \$	5 323 455,18 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			-1 411 178,88 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			-26,51%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			47 324,73 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			1,20%

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 26,51 % (- 1 411 178,88 \$, taxes et contingences incluses), par rapport à l'estimation réalisée par la firme Les Services Exp inc. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

- L'item *Généralités* écart de - 212 052,14 \$, taxes incluses, soit - 47,96 % par rapport à l'estimé
- L'item *Structure* écart de - 224 836,74 \$, taxes incluses, soit - 52,43 % par rapport à l'estimé
- L'item *Mécanique de procédé* écart de - 311 049,16 \$, taxes incluses, soit - 33,48 % par rapport à l'estimé

À la suite des analyses, nous avons rencontré les responsables de la plus basse soumission conforme pour qu'il nous confirme qu'ils sont en mesure d'effectuer les travaux malgré leur prix de 26,5 % plus bas que l'estimation de référence. Les représentants de Construction Deric inc. nous ont confirmé que l'entreprise a des prix très concurrentiels puisqu'elle détient son propre atelier de métaux œuvré pour les travaux de structure ainsi que des employés dans diverses spécialités ce qui diminue ses frais de sous-traitance.

Les validations requises ont été faites à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 14 novembre 2019 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, conformément au décret 796-2014 adopté le 10 septembre 2014. Le soumissionnaire recommandé, Construction Deric inc. détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur jusqu'au 20 juillet 2020, bien que le prix de sa soumission soit inférieur à 5M\$. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, puisqu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux qui est d'une valeur de plus de 2 M\$ et qui

présente un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 3 912 276,30 \$, taxes incluses pour les travaux et un montant de 704 209,73 \$, taxes incluses pour les contingences, soit 18 % du coût des travaux. La dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes incluses comprend le coût total du contrat, les contingences, ainsi qu'un montant de 234 736,58 \$, taxes incluses, pour les incidences.

La dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes incluses, représente un coût net de 4 429 812,86 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy vise à assurer une distribution fiable en eau potable de qualité exemplaire, en quantité suffisante et au meilleur coût financier et environnemental possible pour le mieux-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard dans l'octroi du présent dossier influencera l'échéancier des travaux de mise à niveau de la station de pompage McTavish phase 2. En effet l'arrêt des pompes de l'aile Est de la station de pompage McTavish, n'est pas possible tant que les présents travaux ne sont pas exécutés à la station de pompage Vincent-d'Indy.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est élaborée par le Service de l'Expérience Citoyenne et des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : février 2020

Début du contrat : mars 2020

Fin du contrat : mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane O OUELLET
Ingénieur

Tél : 514-868-3587
Télécop. : 514-872-2898

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-15

Christian MARCOUX
Chef de division - Infrastructures Usines &
Réservoirs

Tél : 514 872-3483
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain LARRIVÉE
Direction de l'eau potable
Tél : 514 872-5090
Approuvé le : 2020-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2020-01-23

Le 4 juillet 2017

CONSTRUCTION DERIC INC.
A/S MONSIEUR ÉRIC DESBIENS
5145, RUE RIDEAU
QUÉBEC (QC) G2E 5H5

N° de décision : 2017-CPSM-1037840
N° de client : 3000350548

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous DERIC CONSTRUCTION INC., le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). CONSTRUCTION DERIC INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **29 juillet 2020** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Autres mandats de l'Autorité / Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 10329

Numéro de référence : 1312512

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Mise à niveau de la station de pompage Vincent d'Indy

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	<u>Madame Sophy Duquette</u> Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1653343) 2019-10-16 14 h 27 Transmission : 2019-10-16 14 h 35	3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28) 2019-10-29 14 h 27 - Courriel 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29) 2019-10-30 10 h 07 - Courriel 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01) 2019-11-01 14 h 01 - Courriel 3208421 - Addenda 04 2019-11-06 15 h 36 - Courriel 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07) 2019-11-07 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.grouperideric.ca NEQ : 1169078178	<u>Monsieur Alexandre Coulombe</u> Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	Commande : (1653598) 2019-10-17 9 h 01 Transmission : 2019-10-17 9 h 01	3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28) 2019-10-29 14 h 27 - Courriel 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29) 2019-10-30 10 h 07 - Courriel 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01) 2019-11-01 14 h 01 - Courriel 3208421 - Addenda 04 2019-11-06 15 h 36 - Courriel 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07) 2019-11-07 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Construction Deric Inc 5145 rue Rideau Québec, QC, G2E5H5 http://www.grouperideric.ca NEQ : 1169078178	<u>Monsieur Alexandre Coulombe</u> Téléphone : 418 781-2228 Télécopieur : 418 522-9758	Commande : (1656848) 2019-10-25 8 h 54 Transmission : 2019-10-25 8 h 54	Mode privilégié : Ne pas recevoir
<input type="checkbox"/> Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs	<u>Madame Christine Gauthier</u> Téléphone : 418 687-	Commande : (1653602) 2019-10-17 9 h 02	3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28) 2019-10-29 14 h 27 - Courriel

Québec, QC, G1M 1B3
<http://www.filtrum.qc.ca> NEQ : 1166806464

0628
 Télécopieur : 418 687-3687
Transmission :
 2019-10-17 9 h 52

3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29)
 2019-10-30 10 h 07 - Courriel
 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01)
 2019-11-01 14 h 01 - Courriel
 3208421 - Addenda 04
 2019-11-06 15 h 36 - Courriel
 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07)
 2019-11-07 12 h 19 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Le Groupe LML Ltée
 360 boul du Séminaire Nord Bureau 22
 Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 5L1
<http://www.groupeuml.ca> NEQ : 1169018786

[Madame Nancy Ross](#)
 Téléphone : 450 347-1996
 Télécopieur : 450 347-8509
Commande
: (1654092)
 2019-10-18 6 h 41
Transmission :
 2019-10-18 6 h 41

3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28)
 2019-10-29 14 h 27 - Courriel
 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29)
 2019-10-30 10 h 07 - Courriel
 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01)
 2019-11-01 14 h 01 - Courriel
 3208421 - Addenda 04
 2019-11-06 15 h 36 - Courriel
 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07)
 2019-11-07 12 h 19 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Nordmec Construction inc.
 390, rue Siméon, local 3
 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2
 NEQ : 1164575657

[Monsieur Yanick Gougeon](#)
 Téléphone : 819 429-5555
 Télécopieur : 819 429-6555
Commande
: (1653581)
 2019-10-17 8 h 53
Transmission :
 2019-10-17 9 h 13

3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28)
 2019-10-29 14 h 27 - Courriel
 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29)
 2019-10-30 10 h 07 - Courriel
 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01)
 2019-11-01 14 h 01 - Courriel
 3208421 - Addenda 04
 2019-11-06 15 h 36 - Courriel
 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07)
 2019-11-07 12 h 19 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Pomerleau Inc...
 500 rue St-Jacques O. Suite 900
 Montréal, QC, H2Y 0A2
 NEQ : 1142005934

[Madame Vanessa Abou-Merhi](#)
 Téléphone : 514 789-2728
 Télécopieur :
Commande
: (1653846)
 2019-10-17 13 h 26
Transmission :
 2019-10-17 13 h 26

3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28)
 2019-10-29 14 h 27 - Courriel
 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29)
 2019-10-30 10 h 07 - Courriel
 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01)
 2019-11-01 14 h 01 - Courriel

3208421 - Addenda 04
 2019-11-06 15 h 36 - Courriel
 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07)
 2019-11-07 12 h 19 - Courriel
 Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Quantum Électrique inc. 1421 rue Michelin Laval, QC, h7l 4s2 http://www.quantumelectrique.com NEQ : 1172558943	Monsieur stagiaire Stagiaire Téléphone : 450 667-1421 Télécopieur :	Commande : (1659795) 2019-11-01 11 h 21 Transmission : 2019-11-01 11 h 21	3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28) 2019-11-01 11 h 21 - Téléchargement 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29) 2019-11-01 11 h 21 - Téléchargement 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01) 2019-11-01 14 h 01 - Courriel 3208421 - Addenda 04 2019-11-06 15 h 36 - Courriel 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07) 2019-11-07 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	--	--	--

<input type="checkbox"/> TechniservA.G. Inc. 3420 1ère Rue, Parc Industriel Gérard Leclerc Saint-Hubert, QC, j3y8y5 http://techniserv.ca NEQ : 1172274004	Monsieur William Lortie Téléphone : 514 708-6527 Télécopieur :	Commande : (1654790) 2019-10-21 9 h 42 Transmission : 2019-10-21 9 h 42	3204580 - ADD(01)-VAU389669 (19-10-28) 2019-10-29 14 h 27 - Courriel 3205074 - ADD(02)-VAU389781 (19-10-29) 2019-10-30 10 h 07 - Courriel 3206652 - ADD(03)-VAU389781 (19-11-01) 2019-11-01 14 h 01 - Courriel 3208421 - Addenda 04 2019-11-06 15 h 36 - Courriel 3208903 - ADD(05)-VAU390356 (19-11-07) 2019-11-07 12 h 19 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	--	--	--

- Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes.
- Organisme public.

Dossier # : 1196019001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 \$, taxes incluses; contingences : 704 209,73 \$, taxes incluses; incidence : 234 736,58 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1196019001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Agente de gestion des ressources financières
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-17

Leilatou DANKASSOUA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-2648
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Dossier # : 1196019001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Bureau projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 \$, taxes incluses; contingences : 704 209,73 \$, taxes incluses; incidence : 234 736,58 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes



Rapport - mandat1196019001.pdf



Commentaires CEC - 1196019001.pdf

Dossier # :1196019001

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE196019001

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 \$, taxes incluses; contingences : 704 209,73 \$, taxes incluses; incidence : 234 736,58 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE196019001

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 \$, taxes incluses; contingences : 704 209,73 \$, taxes incluses; incidence : 234 736,58 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public no 10329 - 4 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'eau ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

Dans ce dossier, pour lequel quatre entreprises ont soumissionné parmi les huit preneurs des documents de l'appel d'offres, la Commission retient que les coûts indirects qui figurent à l'estimé de contrôle sont trop élevés. La firme de consultants qui a préparé l'estimé s'est basée sur des prix de liste, alors que les entreprises ont soumis des prix basés sur leurs coûts réels. En définitive, le calcul de la moyenne des quatre soumissions reçues produit le résultat de 4 M\$, ce qui est en adéquation avec le prix de la soumission de l'adjudicataire. En outre, il apparaît que la firme Deric inc. a pu soumettre un prix des plus compétitifs en raison des équipements qu'elle détient et de la disponibilité de sa main-d'œuvre. En somme, bien que l'écart de 26% favorable à la Ville de Montréal s'explique essentiellement par une surestimation des coûts à l'estimé de contrôle, la Commission ne peut que souligner, avec satisfaction, l'obtention d'un prix avantageux pour la Ville dans ce dossier.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE196019001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Lors de sa séance d'aujourd'hui, la Commission a constaté à l'unanimité la conformité du processus dans le dossier ci-dessous :

Note : La Commission demande cependant au Service de l'eau l'ajout d'une mention relative à la clause de pénalité prévue au contrat.

Dossier 1196019001

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour les travaux phase 1 de la mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes incluses (contrat : 3 912 276,30 \$; contingences : 704 209,73 \$; incidence : 234 736,58 \$) - Appel d'offres public 10329 (4 soumissionnaires)

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation

Service du greffe



Dossier # : 1197231078

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loisselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 \$ (contrat: 18 867 999,97 \$ + contingences: 2 512 266,47 \$ + incidences: 1 796 582,01 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

Il est recommandé :

1. d'accorder à Loisselle inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 867 999,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452820;
2. d'autoriser une dépense de 2 512 266,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3. d'autoriser une dépense de 1 796 582,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
5. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits ont été réservés par l'engagement de gestion no. CC97231078. Cette dépense sera assumée à 8,63 % par l'agglomération pour un montant de 1 999 691,38 \$.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-31 15:44

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1197231078

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 \$ (contrat: 18 867 999,97 \$ + contingences: 2 512 266,47 \$ + incidences: 1 796 582,01 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest ont atteint et même dépassé leur durée de vie utile. Des travaux importants sont requis afin de remplacer et de réhabiliter l'ensemble des infrastructures souterraines, en coordination avec les travaux d'utilités publiques.

Ce présent contrat fait partie intégrante de la Phase 1 du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, soit entre la rue De Bleury et la rue Mansfield et inclut le square Philips, la place du Frère-André et les rues adjacentes. La Phase 2 porte sur la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et la rue Atwater.

La rue Sainte-Catherine est la rue commerciale de Montréal par excellence. On y trouve la plus importante concentration de magasins au Canada et le plus grand regroupement de

boutiques de mode et de prêt-à-porter au pays. Elle s'étend sur plus de 10 km et compte près de 1200 magasins, dont environ 450 avec façade sur rue.

La Ville de Montréal souhaite saisir l'opportunité qu'offrent ces travaux pour repenser cette artère montréalaise emblématique et réaliser des aménagements qui soutiendront son développement. Tout en reflétant son caractère unique et historique, le nouvel aménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest devra lui permettre de relever les défis des prochaines décennies.

Les travaux sur les infrastructures souterraines du lot 1B sont nécessaires. En effet, suite à différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé et leur état de dégradation structurale, la conduite d'égout unitaire en brique (installée en 1876 et en 1920) ainsi que la conduite d'eau secondaire de basse et de haute pression en fonte grise (installées en 1869 et 1908 respectivement) de la rue Sainte-Catherine Ouest, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa, ont été identifiées par la Direction des réseaux d'eau (DRE) du Service de l'eau comme prioritaire pour ce qui est de leur remplacement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

Du côté des conduites d'aqueduc principales, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau a identifié comme prioritaire pour ce qui est du remplacement, la conduite du côté sud qui avait été installée en 1966 et abandonne celle du côté nord qui avait été installée en 1862, en considérant pour les deux conduites, leur âge avancé et leur état de dégradation structurale.

Le grand projet se réalise en plusieurs phases.

Phase 1 - Travaux déjà réalisés

- Réhabilitation de la conduite d'égout principale (égout collecteur) entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue De Bleury (2018)
- Travaux de la CSEM entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa (2018)
- Lot 1A – Infrastructures souterraines : Rue Sainte-Catherine du boulevard Robert-Bourassa à la rue Bleury (2019)
- Lot 2 – Décontamination des vespasiennes situées sous le square Phillips (2019*)

Phase 1 – Travaux en cours

- Lot 1A – Aménagement : Travaux d'aménagement entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue De Bleury (entre juillet 2019 et novembre 2020)

Phase 1 - Travaux à venir

- Lot 1B – Infrastructures souterraines et aménagement entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa - présent dossier (2020)
- Lot 2 – Square Phillips et place du Frère- André : Aménagement (à partir de 2020*)
- Lot 2 – Rues adjacentes : Travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement (à partir de 2021*)

Phase 2 : Travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement entre la rue Mansfield et la rue Atwater (à partir de 2022*)

* L'échéancier des travaux est sujet à changement afin d'assurer la coordination entre tous les travaux réalisés dans un même secteur par différents intervenants.

La Direction des réseaux d'eau, la Direction de l'eau potable, la Direction de la mobilité ainsi que la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ont mandaté la Direction des infrastructures afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

L'appel d'offres 452820 a été publié afin de réaliser ces travaux. Cet appel d'offres fait suite aux appels d'offres 333902 (+70,6%) et 333903 (+73,3%) qui ont été annulés en raison d'un écart défavorable élevé entre les plus basses soumissions conformes reçues et les estimations effectuées. Les résultats d'ouverture de ces appels d'offres sont en pièces jointes au dossier.

Malgré les similitudes, les appels d'offres 333902 et 333903 diffèrent de la portée des travaux du présent appel d'offres. En effet, l'appel d'offres 333902 impliquait des travaux d'infrastructure de la même nature que le présent appel d'offres, toutefois avec une intervention supplémentaire dans l'intersection Robert-Bourassa et Sainte-Catherine O, travaux qui ont été réalisés dans le contrat 333904 et complétés à l'automne 2019. L'appel d'offres 333903, quant à lui, comportait une portée des travaux réduite au tronçon situé entre la rue Mansfield et l'avenue McGill College.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0441 - 15 avril 2019 - Accorder un contrat à Aménagement côté jardin inc. pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury (GDD 1197231021).

CG18 0680 - 20 décembre 2018 - Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pression et d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 41 576 385,02 \$, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses (GDD 1187595001);

CE18 1252 - 1er août 2018 - Autoriser la formation de consortium pour la réalisation de travaux inhérents à l'appel d'offres 333904 pour le projet Sainte-Catherine Ouest (GDD 1183820001);

CG17 0490 - 28 septembre 2017 - Accorder un contrat à Insituform Technologies limited pour des travaux de réhabilitation par chemisage du collecteur 1500 mm dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 9 160 013,46 \$, taxes incluses (GDD 1177595002);

CG17 0096 - 30 mars 2017 - Octroyer un contrat pour les services professionnels d'ingénierie, d'aménagement urbain et d'architecture aux firmes CIMA+ S.E.N.C.et Provencher Roy Urbanisme Inc. pour la conception et la surveillance des travaux du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 12 897 697,35 \$ taxes incluses (GDD 1175921001);

CG16 0538 - 29 septembre 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00\$, taxes et contingences incluses (GDD 1166086001);

CE16 0402 - 16 mars 2016 - Approuver le règlement du concours pluridisciplinaire en deux étapes visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest; Autoriser le lancement du concours (GDD 1157064001);

CG15 0207 - 26 mars 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (GDD 1156707001);

CE15 0345 - 4 mars 2015 - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest (GGD 1156086001).

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation se dérouleront dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Ces travaux consistent en :

- la reconstruction de ± 337 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 300 mm et 900 mm;
- la reconstruction de ± 1 258 mètres de conduites d'eau secondaire de diamètre variant entre 100 mm et 300 mm;
- la reconstruction de ± 260 mètres de conduites d'eau principale de 600 mm de diamètre;
- la reconstruction complète d'une chaussée temporaire (± 3 800 m²);
- la reconstruction complète des trottoirs de façon temporaire (± 1 936 m²);
- démantèlement du système d'éclairage et maintien d'éclairage temporaire;
- maintien de feux de circulation temporaire;
- la reconstruction de massifs bétonnés, de câblages et de puits d'accès de la CSEM.

Travaux de Bell Canada

Des travaux d'amélioration sont requis pour la reconstruction de certaines infrastructures de Bell Canada. Les deux (2) parties se sont mises d'accord pour intégrer ces travaux dans les documents de l'appel d'offres, chacune visant un objectif d'économie sur les frais et le temps relié à la gestion du chantier. La totalité des coûts de construction pour répondre à la demande de Bell Canada est prévue au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé «Travaux de Bell Canada dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Henri-Bourassa». Le montant total de ce sous-projet est de 871 361,03 \$ taxes incluses et représente 4,62 % du prix du contrat. Ces travaux seront exécutés par le sous-traitant de l'entrepreneur adjudicataire recommandé qui est accrédité par Bell Canada. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Bell Canada assume 81 % du coût de ces travaux, plus 10 % en dépenses contingentes. De plus, Bell s'est engagé à assumer un montant additionnel de 148 102,79 \$ taxes incluses, soit 3,57 % du coût réel des travaux de maintien et gestion de la mobilité, de plans TQC, ainsi que de frais généraux.

Travaux d'Énergir :

La réhabilitation du réseau gazier et le renouvellement d'un branchement d'immeuble seront réalisés par Énergir dans le cadre du présent contrat. Les travaux sur le réseau gazier seront exécutés et payés par Énergir. Les travaux gaziers seront coordonnés à l'intérieur du chantier de la ville de Montréal dans les mêmes délais d'exécution prévus. Des travaux d'excavation supplémentaire requis pour la réhabilitation de la conduite de gaz existante seront exécutés par l'entrepreneur adjudicataire. un montant de 109 768,93 \$, contingences et taxes incluses pour ces travaux. Selon la lettre d'entente jointe au présent dossier, Énergir s'engage à assumer le coût réel, pour sa portion des travaux réalisés. De plus, Énergir s'est engagé à assumer un montant additionnel de 256 113,16

\$ taxes incluses, soit 5,78 % du coût réel des travaux de maintien et gestion de la mobilité, de plans TQC, ainsi que de frais généraux.

Le plan de localisation du projet ainsi que le plan des travaux de surface se trouvent en pièces jointes.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 2 512 266,47 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 13,3 % du coût des travaux assumés par la ville.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de permis et concessions (CSEM et HQ), de chloration des conduites d'eau existantes, ainsi de gestion des impacts. Des frais sont également prévus pour la surveillance des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux, la surveillance environnementale et pour la tenue du comité de bon voisinage. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences» en pièce jointe.

Une pénalité pour retard dans la réalisation des travaux est prévue à l'article 3.3 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) et modifiée par l'émission de l'addenda #3 du présent appel d'offres. L'entrepreneur doit respecter rigoureusement le délai d'exécution fourni dans sa soumission. À défaut de respecter ces délais, l'entrepreneur doit payer par phase d'exécution une pénalité comme suit :

- 0,1% du prix du Contrat pour chaque jour de calendrier de retard, et ce, pour les dix (10) premiers jours de retard;
- 0,2% du Contrat pour chaque jour de calendrier de retard additionnel.

Cette pénalité est sans plafond.

De plus, à l'article 3.2 du CCAS, un boni de 20 000 \$ par jour est prévu jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 100 000 \$, pour l'ensemble du contrat si les travaux sont terminés avant le délai d'exécution des travaux.

Considérant les annulations des appels d'offres 333902 et 333903 en 2019, la Direction des infrastructures a revu sa stratégie de sollicitation du marché. Un mode d'octroi alternatif à celui du plus bas soumissionnaire conforme est utilisé. La recommandation d'octroi est donnée en fonction d'un système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe) conformément à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes. Ce système de pondération tient compte, en plus du prix soumis, des délais de réalisation des travaux. L'évaluation des offres est prévue à l'article 19 du cahier des clauses administratives spéciales (CCAS) du présent appel d'offres. Pour qu'une Soumission soit déclarée conforme, le Soumissionnaire devait notamment déposer, avec le Formulaire de Soumission dûment rempli, un échéancier complet des travaux.

Ce mode d'octroi alternatif avec système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe) ainsi que la clause d'expérience du Soumissionnaire ont tous deux fait l'objet d'une approbation par la Direction générale. Le libellé de la clause d'expérience de l'article 19,2 du CCAS a été réalisé en collaboration avec le Service des affaires juridiques.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats d'ouverture de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires, le prix soumis et les délais de réalisation des travaux, le pointage obtenu par critère, l'écart de prix entre la soumission ayant le plus haut pointage et l'estimation des professionnels et l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions.

Pour les fins du présent contrat, un système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe) a été retenu sur la base de trois (3) critères, soit: le prix (40 points), l'échéancier des travaux (30 points) et l'expérience du soumissionnaire (30 points). La liste des preneurs du cahier des charges est en pièce jointe.

Conformément aux prescriptions prévues à la Loi sur les cités et villes, un comité de sélection a été formé et ce dernier a procédé à la validation de l'exactitude du résultat de calcul obtenu pour les trois soumissionnaires conformes. La rencontre du comité de sélection s'est tenue le mercredi 18 décembre 2019 à 10 heures et a été présidée par le chef d'équipe Sollicitation des marchés et conformité de la Direction des infrastructures.

Suivant l'analyse réalisée par ce comité et l'application des différentes valeurs dans la formule du calcul, le comité de sélection confirme que la firme soumissionnaire Loisselle Inc. a obtenu une note finale de 95,6; soit le plus haut pointage.

Le comité recommande l'octroi du contrat à Loisselle Inc. au montant de sa soumission, de 18 867 999,97 \$ taxes incluses.

L'estimation de soumission est établie durant la période d'appel d'offres par l'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPÉC). Cette estimation est basée sur les prix et taux (matériaux, vrac, main d'œuvre, équipements et sous-traitants) du marché actuel.

L'ÉÉC a procédé à l'analyse des trois (3) soumissions conformes reçues pour l'appel d'offres. Un écart défavorable de 30.49 % a été constaté entre la soumission ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation de soumission. La majorité de cet écart est concentrée dans les articles suivants:

- 4.21 % dans les articles de démantèlement et remise en place de l'abri, chambre de vanne coulée en place pour une conduite proposée - 600 mm de diamètre, et bordure en béton de 200 mm de largeur. Les prix soumis par Loisselle inc. sont trop élevés et non justifiables;
- 12.35 % dans les articles de conduite d'égout 900 mm, conduite d'aqueduc 300 mm, conduite d'aqueduc 600 mm, bris et reconstruction de conduit de CESM;
- 2.72 % dans l'article du maintien de la mobilité et de la sécurité routière;
- 2.09 % se trouvent dans l'article d'assurances, garanties et frais généraux de chantier;
- 9.12 % sont répartis dans les autres articles de la soumission;

L'estimation de soumission est établie sur la base d'un délai de réalisation des travaux de 245 jours. Le prix soumis par Loisselle inc. est établi sur la base de délai de réalisation des travaux de 215 jours;

Certaines hypothèses ont été ajustées dans l'estimation de soumission afin de tenir compte d'un délai de réalisation accéléré de 215 jours. Suite à ces ajustements l'écart devient 23.44 % défavorable à la Ville de Montréal;

La grande partie de cet écart, soit 11.03 % se trouvent dans les articles de conduite d'égout 900 mm, conduite d'aqueduc 300 mm, conduite d'aqueduc 600 mm, bris et reconstruction de conduit de CESM.

Plusieurs facteurs justifient la réalisation de ce projet à court terme; dans un premier temps, l'état de dégradation avancé des infrastructures existantes ne permet pas des interventions sans tranchée afin de prolonger leurs vies utiles, donc une intervention à courte ou moyenne échéance est plus que probable dans ce secteur, de plus les travaux des lots de travaux amorcés en 2019 se poursuivront en 2020. Il est souhaitable que ce projet se poursuive afin de ne pas interrompre la planification initiale des phases ultérieures ainsi que la planification déjà réalisée avec les différents riverains qui ont coordonné leurs travaux avec ceux de la Ville pour minimiser les impacts sur leurs activités commerciales.

Suite à cette analyse, la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

La DRE aussi a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil municipal et d'agglomération la dépense en lien avec les infrastructures d'eau secondaire et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel. Il est convenu avec le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM) que la Direction des Réseaux d'Eau (DRE) n'assumera aucune dépense dans le cadre de ce contrat.

Pour le sous-projet des travaux de Bell Canada, le pourcentage d'écart de prix entre celui de la soumission ayant obtenu le plus haut pointage Loiselle inc. et celui de l'estimation de la DGPEC est de 41,67%.

De plus, le montant de l'estimation initiale de Bell et celui de l'estimation de la DGPEC pour ces travaux sont très similaires. Il est donc constaté que le prix soumis par l'entrepreneur pour les travaux de Bell est défavorable à ce partenaire.

Il a été entendu avec notre partenaire qu'il assumerait la valeur de son estimation initiale majorée de 15%, soit un montant de 776 382,68 \$ taxes et contingences incluses. La Division gestion d'actifs de voirie de la Direction des transports assumera l'autre portion de ce sous-projet, soit un montant de 182 114,45 \$ taxes et contingences incluses, tel que détaillé dans le document en pièce jointe

Le présent dossier répond à deux (2) des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le contrat comporte une dépense de plus de 10 M et il y a un écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale relative à ce contrat est de 23 176 848,45 \$, taxes incluses et comprend :

- un contrat avec Loiselle inc. pour un montant de 18 867 999,97 \$ taxes incluses;
- plus des contingences 2 512 266,47 \$ taxes incluses;
- plus des incidences de 1 796 582,01 \$ taxes incluses.

Cette dépense de 21 163 551,88 \$ net de ristourne sera assumée comme suit :

Portion Service urbanisme et mobilité

Un montant maximal de 1 825 984,77 \$ pour la reconstruction de la conduite d'eau principale sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-034 Projet de la rue Ste-Catherine Ouest.

Un montant maximal de 15 636 486,28 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de

compétence local 17-025 Amén., réamén. rue Ste-Catherine Ouest.

Cette dépense sera donc assumée à 8,63% par l'agglomération et à 91,37 % par la ville centre

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible à même l'enveloppe reçue pour le PTI 2020-2022 au projet 75015 - Programme Réaménagement rue Ste-Catherine Ouest.

Projet	2020	2021	2022	Ultérieur	Total
75015 - Programme Réaménagement rue Ste-Catherine Ouest	17 462				17 462
	17 462				17 462

Portion CSEM

Un montant de 2 460 456,88 \$ net de ristournes sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 19-033 conduits souterrains/enfouissement fils aériens

Portion Bell Canada

La Ville de Montréal financera une partie des travaux de reconstruction d'infrastructures de Bell Canada pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 924 485,47 \$ taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), ce qui représente un montant de 844 178,46 \$ net de ristournes.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Portion Énergir

La Ville de Montréal financera les travaux civils d'Énergir pour ensuite facturer, en fin de projet, les coûts réels des travaux effectués. Le montant maximum prévu à cet effet est estimé à 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57\$ + contingences : 45 735,52 \$), ce qui représente un montant de 334 099,11 \$ net de ristournes.

Sur le plan budgétaire, cette dépense n'a aucune incidence sur le cadre financier de la ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

La répartition des coûts du contrat, des contingences et des incidences est présentée en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action *Montréal durable 2016-2020* : "Optimiser la gestion de l'eau

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le SUM nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes, ainsi qu'un retard dans toutes les phases subséquentes dans la rue Sainte-Catherine.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 10 avril 2020 soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait

procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document fourni en pièce jointe « Principes de gestion de la circulation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est prévue en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission permanente sur l'examen des contrats : 12 février 2020

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mars 2020

Fin des travaux : Novembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Candy Yu WU, Commission des services électriques

Christianne RAIL, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Alain DUFRESNE, Ville-Marie

Romain BONIFAY, Service de l'eau

Kathy DAVID, Service de l'eau

Lecture :

Romain BONIFAY, 28 janvier 2020

Kathy DAVID, 28 janvier 2020
Alain DUFRESNE, 23 janvier 2020
Christianne RAIL, 22 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benjamin RODRIGUEZ
Ingénieur

Tél : 514 872-5156
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-01-22

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Martin BOULIANNE
Directeur des infrastructures
Tél : 514-872-4101
Approuvé le : 2020-01-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur
Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-01-31

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	No de l'appel d'offres : <input type="text" value="452820"/>	No du GDD : <input type="text" value="1197231078"/>
Titre de l'appel d'offres :	<input type="text" value="Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa"/>	
Type d'adjudication :	Système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (1 enveloppe)	

Déroulement de l'appel d'offres	Lancement effectué le : <input type="text" value="21"/> - <input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="2019"/>	Ouverture originalement prévue le : <input type="text" value="21"/> - <input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="2019"/>
Ouverture faite le :	<input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="2019"/>	Délai total accordé aux soumissionnaires <input type="text" value="51"/> jrs

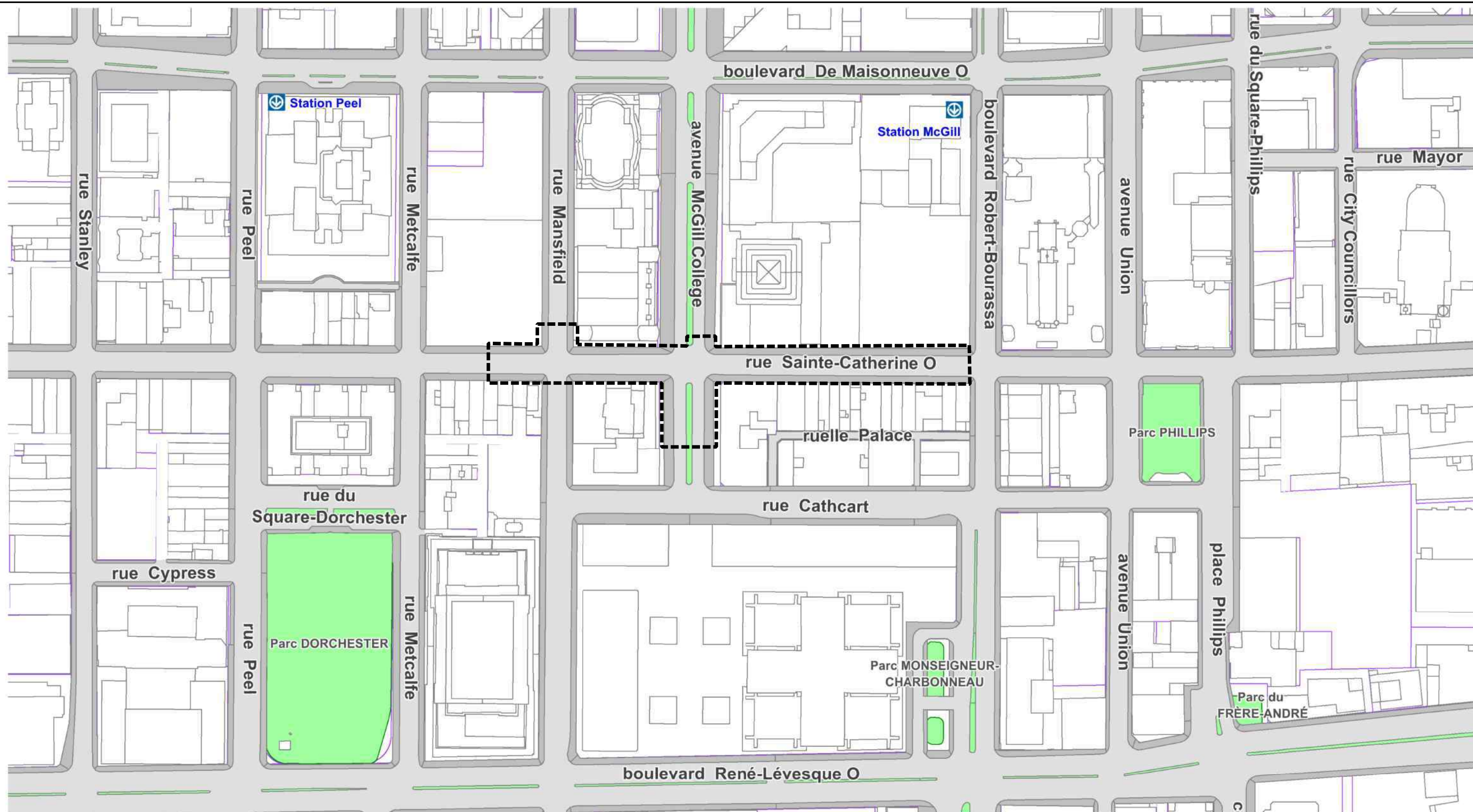
Addenda émis	Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : <input type="text" value="5"/>	Si addenda, détailler ci-après	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Date de l'addenda</th> <th>Description sommaire de l'addenda</th> <th>Impact sur le coût estimé du contrat (\$)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>4 - 11 - 2019</td> <td>Report de la date d'ouverture, ajout de démantèlement et remise d'abri pour disposition temporaire des sols, modification aux plans voirie, modification aux descriptifs des articles d'archéologie dans le CCAS.</td> <td>330 k\$</td> </tr> <tr> <td>7 - 11 - 2019</td> <td>Report de la date d'ouverture, modification de l'article Conditions d'admissibilité, enlèvement de massifs à briser et à reconstruire, précisions techniques dans le DTSM et DTSM-O.</td> <td>(6 k\$)</td> </tr> <tr> <td>18 - 11 - 2019</td> <td>Modification aux articles de délais de réalisation, Boni, écheancier, réception provisoire des travaux, ajout des items à l'abri pour disposition temporaire des sols, précisions techniques dans le DTSM-M pour la séquence de réalisation et DTSM-O pour la démolition et construction des massifs.</td> <td>50 k\$</td> </tr> <tr> <td>20 - 11 - 2019</td> <td>Modification de l'article d'expérience du soumissionnaire du CCAS et ajout des détails aux plans de Bell.</td> <td>S/O</td> </tr> <tr> <td>29 - 11 - 2019</td> <td>Dans la formule de soumission: enlèvement du choix de matériaux des branchements d'égout, ajustement des quantités des branchements d'eau et précisions techniques dans le DTSM-O pour le choix de matériaux des branchements d'égout.</td> <td>(150 k\$)</td> </tr> </tbody> </table>	Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)	4 - 11 - 2019	Report de la date d'ouverture, ajout de démantèlement et remise d'abri pour disposition temporaire des sols, modification aux plans voirie, modification aux descriptifs des articles d'archéologie dans le CCAS.	330 k\$	7 - 11 - 2019	Report de la date d'ouverture, modification de l'article Conditions d'admissibilité, enlèvement de massifs à briser et à reconstruire, précisions techniques dans le DTSM et DTSM-O.	(6 k\$)	18 - 11 - 2019	Modification aux articles de délais de réalisation, Boni, écheancier, réception provisoire des travaux, ajout des items à l'abri pour disposition temporaire des sols, précisions techniques dans le DTSM-M pour la séquence de réalisation et DTSM-O pour la démolition et construction des massifs.	50 k\$	20 - 11 - 2019	Modification de l'article d'expérience du soumissionnaire du CCAS et ajout des détails aux plans de Bell.	S/O	29 - 11 - 2019	Dans la formule de soumission: enlèvement du choix de matériaux des branchements d'égout, ajustement des quantités des branchements d'eau et précisions techniques dans le DTSM-O pour le choix de matériaux des branchements d'égout.	(150 k\$)		
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)																		
4 - 11 - 2019	Report de la date d'ouverture, ajout de démantèlement et remise d'abri pour disposition temporaire des sols, modification aux plans voirie, modification aux descriptifs des articles d'archéologie dans le CCAS.	330 k\$																		
7 - 11 - 2019	Report de la date d'ouverture, modification de l'article Conditions d'admissibilité, enlèvement de massifs à briser et à reconstruire, précisions techniques dans le DTSM et DTSM-O.	(6 k\$)																		
18 - 11 - 2019	Modification aux articles de délais de réalisation, Boni, écheancier, réception provisoire des travaux, ajout des items à l'abri pour disposition temporaire des sols, précisions techniques dans le DTSM-M pour la séquence de réalisation et DTSM-O pour la démolition et construction des massifs.	50 k\$																		
20 - 11 - 2019	Modification de l'article d'expérience du soumissionnaire du CCAS et ajout des détails aux plans de Bell.	S/O																		
29 - 11 - 2019	Dans la formule de soumission: enlèvement du choix de matériaux des branchements d'égout, ajustement des quantités des branchements d'eau et précisions techniques dans le DTSM-O pour le choix de matériaux des branchements d'égout.	(150 k\$)																		

Analyse des soumissions	Nbre de preneurs <input type="text" value="18"/>	Nbre de soumissions reçues <input type="text" value="4"/>	% de réponses <input type="text" value="22"/>
		Nbre de soumissions rejetées <input type="text" value="1"/>	% de rejets <input type="text" value="25.0"/>
Soumission rejetée (nom)	Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique		
<input type="text" value="Duroking Construction (9200-2088 Québec inc.)"/>	<input type="text" value="Le délai de réalisation soumis est supérieur au délai maximal permis de 245 jours"/>		
Durée de la validité initiale de la soumission :	<input type="text" value="120"/> jrs	Date d'échéance initiale :	<input type="text" value="10"/> - <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="2020"/>
Prolongation de la validité de la soumission de :	<input type="text" value=""/> jrs	Date d'échéance révisée :	<input type="text" value="JJ"/> - <input type="text" value="MM"/> - <input type="text" value="AAAA"/>

Résultats de l'appel d'offres							Prix soumis incluant les taxes (et corrections le cas échéant)
Soumissions conformes <i>(Les prix de soumission et l'AMP ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions. Cependant, seuls les autres documents fournis avec les 2 plus basses soumissions ont été vérifiés)</i>							
Rang	Nom du soumissionnaire	Délais (jrs/phase) 1 + 2 3 TOTAL	Pointage expérience (max 30)	Pointage écheancier (max 30)	Pointage prix (max 40)	Pointage total	Total
1	Loiselle inc.	145 70 215	30.0	30.0	35.6	95.6	18 867 999.97 \$
2	Construction Bau-Val inc.	165 80 245	21.0	26.3	40.0	87.3	16 785 000.00 \$
3	Eurovia Québec Grands Projets inc.	155 70 225	30.0	28.9	23.9	82.8	28 084 000.00 \$
Estimation interne		<input type="text" value="165"/> <input type="text" value="80"/> <input type="text" value="245"/>					<input type="text" value="14 459 309.25"/>
Écart entre la soumission ayant le plus haut pointage et l'estimation							<input type="text" value="30.5%"/>
Écart entre les deux plus basses soumissions							<input type="text" value="12.4%"/>
Dossier à être étudié par la CEC :							<input type="text" value="Oui"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="text" value="NON"/> <input type="checkbox"/>

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation	Nom du soumissionnaire : <input type="text" value="Loiselle inc."/>	
Montant du contrat (incluant les taxes) (\$):	<input type="text" value="18 867 999.97"/>	
Montant des contingences (\$):	<input type="text" value="2 512 266.47"/>	
Montant des incidences (\$):	<input type="text" value="1 796 582.01"/>	
Date prévue de début des travaux :	<input type="text" value="23"/> - <input type="text" value="3"/> - <input type="text" value="2020"/>	Date prévue de fin des travaux : <input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="2020"/>



Service des infrastructures du réseau routier
 Direction des infrastructures
 Division de la conception des travaux

PROJET:
RUE SAINTE-CATHERINE
 DE LA RUE MANSFIELD AU BOULEVARD ROBERT-BOURASSA

NATURE DES TRAVAUX:
 TRAVAUX D'ÉGOUT, DE CONDUITES D'EAU PRINCIPALE ET
 SECONDAIRE, DE VOIRIE, D'ÉCLAIRAGE ET DE FEUX DE CIRCULATION

TITRE DU PLAN:
 PLAN DE LOCALISATION DES TRAVAUX

SOUMISSION :
 452820

ARRONDISSEMENT :
 VILLE-MARIE

PRÉPARÉ PAR :
 M.O. LECOURS, AG. TECH.

APPROUVÉ PAR :
 BENJAMIN RODRIGUEZ, ING.

DATE :
 14 JANVIER 2020

ÉCHELLE :
 AUCUNE



NOTE:
1. TECHNIQUE DE CONSTRUCTION DE LA CHAUSSEE PROPOSEE

RUE SAINTE-CATHERINE OUEST (au Boulevard Robert Bourassa et la rue Mansfield, encluse l'entrepreneur avec l'avenue McGill College)

CONSTRUCTION DE CHAUSSEE SOUPLE (TEMPORAIRE)

- Fondation en pierre concassée M3-20 sur 500mm d'épaisseur compacté en couches homogènes de 300 mm d'épaisseur maximum et compactée à 95% du P.M.
- Couche unique d'un enrobé bitumineux de type E50-10, 20, 2, PG 645-28 de 80 mm d'épaisseur.

AVENUE MCGILL COLLEGE - RUE SAINTE-CATHERINE OUEST (200 mètres à l'ouest de la rue Mansfield)

CONSTRUCTION DE CHAUSSEE SOUPLE (PERMANENTE)

- Fondation en pierre concassée M3-20 sur 500mm d'épaisseur compacté en couches homogènes de 300 mm d'épaisseur maximum et compactée à 95% du P.M.
- Couche de base d'un enrobé de type C8-20, 20, 2, PG 645-28 de 80 mm d'épaisseur.
- Pave d'un banc d'asphalte (émulsion de bitume) de type CRB-15 au taux minimum de 0,2 (P.M).
- Couche supplémentaire d'un enrobé de type E50-14, 20, 2, PG 645-29 de 60 mm d'épaisseur.
- Pave d'un banc d'asphalte (émulsion de bitume) de type CRB-15 au taux minimum de 0,2 (P.M).
- Couche de surface d'un enrobé de type E50-10, 1A, 1, PG 645-27 (34,4 x 0,18) ou de 0,2 (P.M).

Tous travaux de voirie en œuvre de fondation de type E50-10, 1A, 1, PG 645-27 (34,4 x 0,18) ou de 0,2 (P.M) doivent être réalisés dans les 30 jours suivant la date de commencement des travaux. Les travaux de finition de type CRB-15 et de type E50-14, 20, 2, PG 645-29 doivent être terminés dans les 15 jours suivant la date de commencement des travaux. Les travaux de finition de type CRB-15 et de type E50-10, 1A, 1, PG 645-27 doivent être terminés dans les 15 jours suivant la date de commencement des travaux.

TROTTOIR TEMPORAIRE EN ENROBE

- Bêton en béton conventionnel (M3-34-500)
- Fondation en pierre concassée M3-20 sur 500mm d'épaisseur et compactée à 95% du P.M.
- Couche unique d'un enrobé bitumineux de type E50-10, 20, 2, PG 645-28 sur 50 mm d'épaisseur.

2. ZONE DE RESTRICTION A R

AU ZONES INDICIEES AUX PLANS AVEC LA LETTRE "R", L'ENTREPRENEUR DOIT TENIR EN COMPTE QUE:

- le réglage dynamique attention limité;
- la délimitation de la chaussée après de travail effectué, doit être réalisée par sapeur en carrelage, réalisation d'un muraille, plaque précontrainte de 20kg ou tout autre système;
- l'utilisation d'une pelle mécanique (ou micro-trempeuse) avec matière préparée et l'usage de l'APPACK à ses accotements latéraux;
- la construction de la fondation en pierre concassée M3-20 doit être exécutée par couches de 150mm.

3. RÉSEAU DE GAZ (ENROBE)

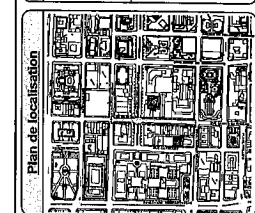
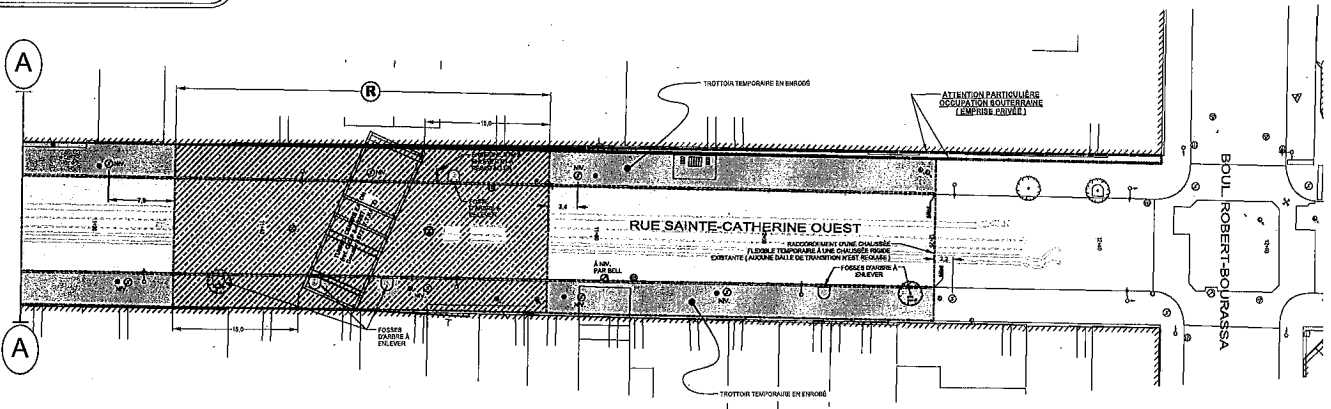
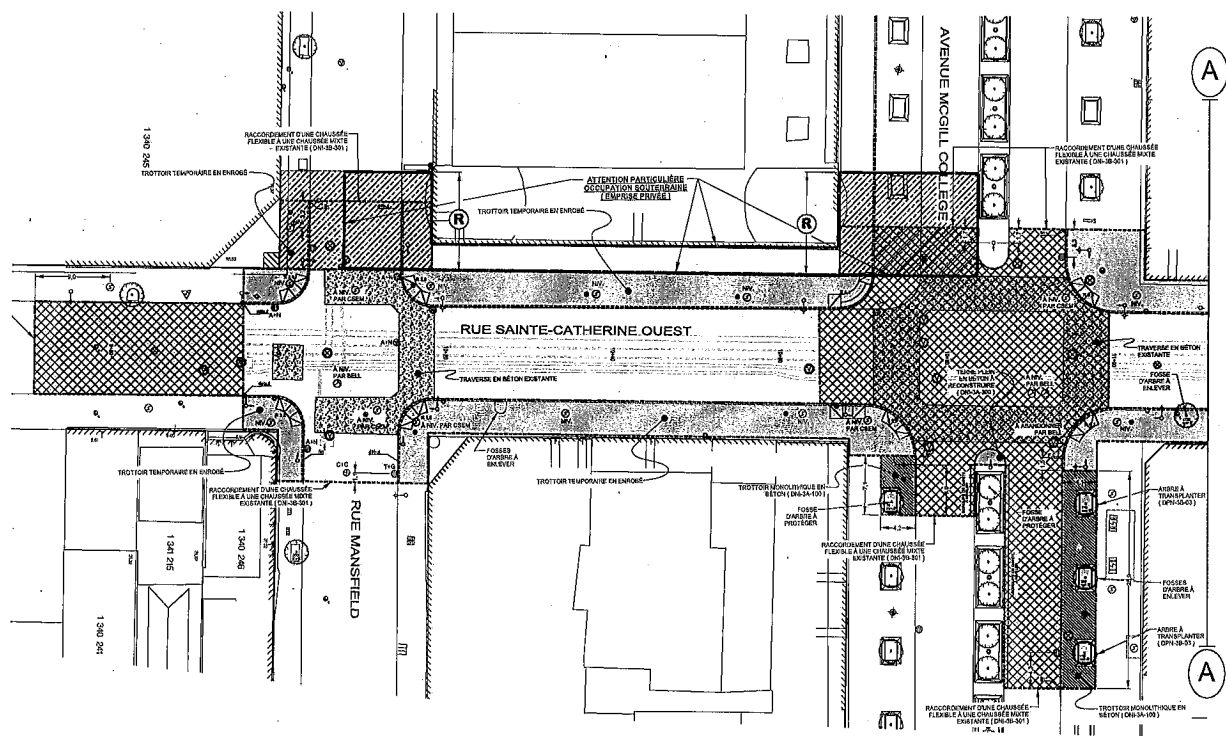
En cas de présence d'un réseau de gaz, dans l'emprise des travaux, l'entrepreneur doit pour une attention particulière les qu'il est en cas de travaux à proximité de ce réseau. Les travaux de terrain de gaz et les travaux de sapeur précontractuelle ou de l'entrepreneur à la responsabilité de valider la présence de ces réseaux et assurer les procédures pendant l'exécution des travaux.

4. OCCUPATION SOUTERRAINE DU DOMAINE PUBLIC ET EMPREISES PRIVÉES SOUTERRAINES (SIÈGE EN GARDE)

L'entrepreneur doit tenir en compte que dans l'emprise des travaux il y a la présence de structures souterraines (égouts, égouts de surface, etc.). Ces structures se trouvent en partie, en dessous du trottoir et de la chaussée. L'entrepreneur doit porter une attention particulière les qu'il s'agit de ces travaux à proximité de ces éléments.

Plan de localisation

Début l'emprise des travaux est marquée sur un schéma en appui des plans de la ville de Montréal au niveau L-1 (feuille 2), son itinéraire est de 1200m, celle-ci occupe une partie de la chaussée de la rue Mansfield et une partie de la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue Mansfield et l'avenue McGill College.



References

Plan de projet:	XXX
Plan G16:	XXX
Plan G17:	XXX
Plan G18:	XXX

Légende

Code	Description	Code	Description
T10	Trajet de circulation à sens unique	T11	Trajet de circulation à double sens
T12	Trajet de circulation à double sens (à sens alternés)	T13	Trajet de circulation à double sens (à sens alternés)
T14	Trajet de circulation à double sens (à sens alternés)	T15	Trajet de circulation à double sens (à sens alternés)

Émission

No.	Date	Description

Montreal
Service des infrastructures
Division de la conception des travaux
995 Avenue du Parc, Montréal (Québec) H3B 2M2

Intervenants

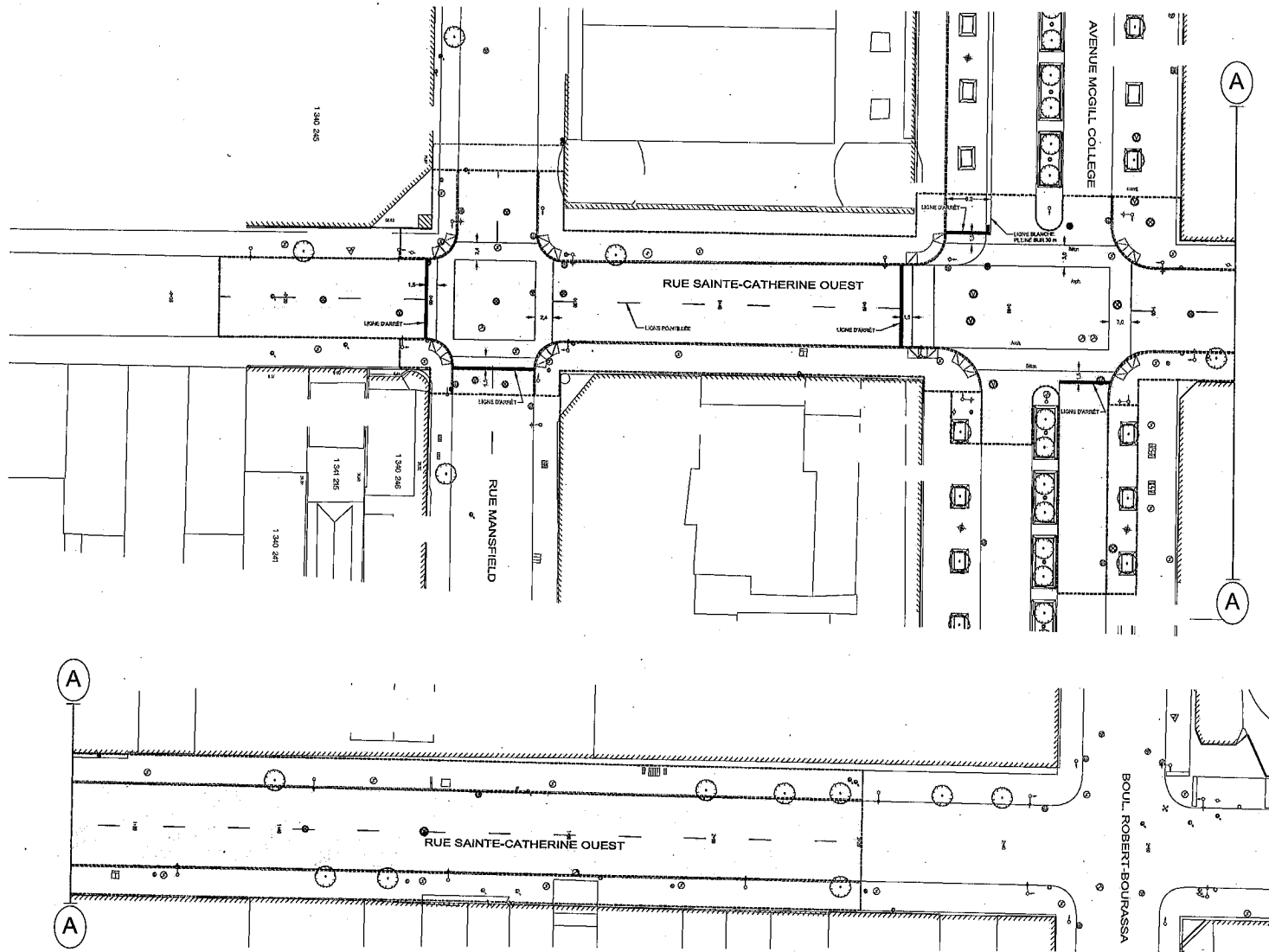
Client	MONTREAL
Projet	RUE SAINTE-CATHERINE OUEST
Projet	RUE SAINTE-CATHERINE OUEST
Projet	RUE SAINTE-CATHERINE OUEST

Rue Sainte-Catherine
De la rue Mansfield à la rue Robert-Bourassa
Vitrage
Travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation.

Plan de reconstruction des éléments de voirie
Ch. 9170 @ 9172

LD	EMBRÈSSEMENT EN MÈTRES SAUF INDICATION CONTRAIRE
Échelle	1:1000
Année	2010
Aut.	452820
Dessiné	PL-V0-01
Échelle	1:1000
Aut.	000

Matériaux		Lignes souterraines		Aménagement		Autres	
• Béton	• Asphalte	• Eau	• Gaz	• Feux	• Signalisation	• Éclairage	• Autres
• ...	• ...	• ...	• ...	• ...	• ...	• ...	• ...

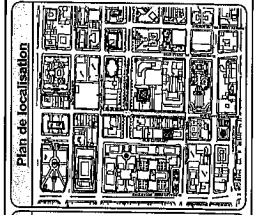


Orientation

4

REPERE GÉOMÉTRIQUE
XXXXXXXXXXXXX

RUE / RUE
ALTITUDE: 44.300 m
LES COORDONNÉES SONT
BRIÈVES ET SONT EN
MÈTRES



Références

Plan d'implantation	2002
Plan EDA	2002
Plan EC	2002
Plan administratif	2002

Légende

Publité d'infrastructures de la construction d'un projet			
FD	Fauge	POI	Touche
Publité d'implantation de la construction d'un projet			
FD	Fauge	POI	Touche
Révisité d'infrastructures de la construction d'un projet			
FD	Fauge	POI	Touche
Publité d'infrastructures de la construction d'un projet			
T10	Tête et couvercle à changer (débit de béton)	T10	Tête et grille à changer
TIG/REP	Tête et grille à changer (révisité)	AN	Avalable à réviser
Révisité d'infrastructures de la construction d'un projet			
C10	Couche et couvercle à changer	AN	Avalable à réviser
C10/REP	Couche et couvercle à changer (révisité)	A10	Avalable à changer
SD/VI	Tête et grille de valve à réviser	TE/VI	Tête de valve de valve à réviser
REV	Arrière	SMC	SMC
REV	Arrière	SMC	Rampes pour handicapés

Emission

No.	Date	Description	Préparé	Approuvé

Montreal

Service des Infrastructures
de Montréal / Service
Division des Infrastructures
de la Construction des Travaux
150, rue Peel, 7e étage, Montréal (Québec) H3C 2G4

Intervenants

Préparé par	Date
Approuvé par	Date

Rue Sainte-Catherine
De la rue Mansfield
au boul. Robert-Bourassa

**Travaux d'égout, de conduites d'eau
principales et secondaires, de voirie, d'éclairage
et de feux de circulation.**

Plan de marquage de la chaussée
(De la rue Mansfield au boul. Robert-Bourassa)

Travaux d'égout, de conduites d'eau principales et secondaires, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation.

452820 PL-VO-02 000

Échelle	Échelle	Utilitaires souterrains	Aménagements	Autres	Autres	Autres	Autres	Autres
1:500	1:500	1:500	1:500	1:500	1:500	1:500	1:500	1:500
1:100	1:100	1:100	1:100	1:100	1:100	1:100	1:100	1:100
1:50	1:50	1:50	1:50	1:50	1:50	1:50	1:50	1:50

SOMMAIRE PAR SOUS-PROJETS (PROJETS SIMON)		SOUSSION:	452820	DATE:
#GDD:	1197231078	DRM:		2020/01/15
RESPONSABLE:	Benjamin Rodriguez, ing.			
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa			

PROJET INVESTI: **75015** Desc et client-payeur: **Réaménagement rue Ste-Catherine ouest - Phase 1 - Direction de la mobilité**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Taxes incluses			Agglo (A) /Corpo (C)
			Contrat	Contingences	Incidences	
1975015038	182009	4 655 010.44 \$	4 551 645.83 \$	546 197.50 \$	0.00 \$	C
1975015039	182010	3 085 127.40 \$	3 016 622.07 \$	361 994.65 \$	0.00 \$	C
1975015040	182011	2 785 299.57 \$	2 723 451.92 \$	326 814.23 \$	0.00 \$	C
1975015041	182012	1 825 984.76 \$	1 785 438.73 \$	214 252.65 \$	0.00 \$	A
1975015042	182013	650 644.49 \$	636 196.92 \$	76 343.63 \$	0.00 \$	C
1975015043	182014	1 121 557.62 \$	1 096 653.40 \$	131 598.41 \$	0.00 \$	C
1975015044	182015	1 932 270.11 \$	1 763 406.41 \$	352 681.28 \$	0.00 \$	C
1975015046	182017	83 667.37 \$	79 675.38 \$	11 951.31 \$	0.00 \$	C
1975015047	182018	109 355.08 \$	104 137.46 \$	15 620.62 \$	0.00 \$	C
2075015001	182270	1 213 554.14 \$	0.00 \$	0.00 \$	1 329 000.00 \$	C
0	0	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	C
SOUS-TOTAL		17 462 470.98 \$	15 757 228.12 \$	2 037 454.28 \$	1 329 000.00 \$	

PROJET INVESTI: **69097** Desc et client-payeur: **Programme de construction et de modification de conduits souterrains - CSEM**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
2069155300	182124	2 158 295.51 \$	1 950 183.96 \$	345 032.54 \$	165 420.64 \$	
0	0	302 161.37 \$	0.00 \$	0.00 \$	302 161.37 \$	
SOUS-TOTAL		2 460 456.88 \$	1 950 183.96 \$	345 032.54 \$	467 582.01 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Bell**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
1975015045	182016	844 178.46 \$	840 441.34 \$	84 044.13 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		844 178.46 \$	840 441.34 \$	84 044.13 \$	0.00 \$	

PROJET INVESTI: Desc et client-payeur: **Énergir**

Sous-projet	Projet SIMON	Crédits	Contrat	Contingences	Incidences	Agglo (A) /Corpo (C)
À VENIR	0	334 099.11 \$	320 146.57 \$	45 735.52 \$	0.00 \$	
SOUS-TOTAL		334 099.11 \$	320 146.57 \$	45 735.52 \$	0.00 \$	

TOTAL	21 101 205.43 \$	18 867 999.99 \$	2 512 266.47 \$	1 796 582.01 \$
TOTAL (Contrat + Contingences + Incidences)			23 176 848.47 \$	

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	GRAND TOTAL	SOUSSION:	452820	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:				15/01/2020	
INTITULÉ DU PROJET:	Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 18 867 999.99 \$

TRAVAUX CONTINGENTS 2 512 266.47 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques 400 000.00 \$

Surveillance des travaux CSEM et frais généraux 723 910.29 \$

Laboratoire, contrôle qualitatif 336 671.72 \$

Division de la voirie - Marquage et signalisation 31 000.00 \$

Gestion des impacts 100 000.00 \$

Chloration conduites d'eau existantes 15 000.00 \$

Surveillance environnementale 175 000.00 \$

Comité du bon voisinage 15 000.00 \$

TOTAL À REPORTER 1 796 582.01 1 796 582.01 \$

Dépenses à autoriser - GRAND TOTAL 23 176 848.47 \$

Imputation (crédits) 21 101 205.43 \$

Montant de dépôt

TAXES:
 À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 1 007 908.17 TVQ 9,975% 2 010 776.81

Ristournes TPS et TVQ à 50% 2 013 296.58

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR >	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	--	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1975015038	SOUSSION:	452820	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182009	DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Items généraux dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 4 551 645.83 \$

Ce montant représente la valeur des travaux du sous-projet 1975015038 de 4 974 419,82 \$
 - un montant de 228 672,46 \$ payé dans le sous-projet (numéro à venir) pour le l'excavation supplémentaire pour conduite de gaz
 - un montant de 134 638,91 \$ payé dans le sous-projet 1975015045 pour pour Mobilité, TQC et frais généraux
 + un montant de 165 558,60 \$ du sous-projet 1975015045 pour la valeur au delà du 115% de soumission Bell payée par la Ville
 - un montant de 225 021,22 \$ payé dans le sous-projet 1975015044 pour la portion Mobilité

TRAVAUX CONTINGENTS DE 12.00% 546 197.50 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 5 097 843.33 \$

Imputation (crédits) 4 655 010.44 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 221 693.56 TVQ 9,975% 442 278.65

Ristournes TPS et TVQ à 50% 442 832.89

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	--	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1975015039	SOUSSION:	452820	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182010	DRM SPÉCIFIQUE:	15/01/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'un égout unitaire dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 3 016 622.07 \$

Ce montant représente la valeur des travaux du sous-projet 1975015039 de 3 108 096,18 \$
 - un montant de 91 474,11 \$ payé dans le sous-projet (numéro à venir) pour le l'excavation supplémentaire pour conduite de gaz

TRAVAUX CONTINGENTS DE 12.00% 361 994.65 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 3 378 616.72 \$

Imputation (crédits) 3 085 127.40 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 146 928.32 TVQ 9,975% 293 122.00

Ristournes TPS et TVQ à 50% 293 489.32

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
---------------------	--	----------------------	---------------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1975015040	SOUSSION:	452820	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182011	DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction de conduites d'eau secondaires dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa				
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 2 723 451.92 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 326 814.23 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>	
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux	<input type="text"/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>	
Gestion des impacts	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser 3 050 266.15 \$

Imputation (crédits) 2 785 299.57 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% TVQ 9,975%

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	----------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1975015041	SOUSSION:	452820	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182012	DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Reconstruction d'une conduite d'eau principale de 600 mm dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa				
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 1 785 438.73 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 214 252.65 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>	
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux	<input type="text"/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>	
Gestion des impacts	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser 1 999 691.38 \$

Imputation (crédits) 1 825 984.76 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% TVQ 9,975%

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	----------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1975015042	SOUSSION:	452820	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182013	DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de trottoirs dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa				
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 636 196.92 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 76 343.63 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>	
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux	<input type="text"/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>	
Gestion des impacts	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% TVQ 9,975%

Ristournes TPS et TVQ à 50%

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	----------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1975015043	SOUSSION:	452820	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182014	DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de chaussée dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa				
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 1 096 653.40 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 131 598.41 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>	
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux	<input type="text"/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>	
Gestion des impacts	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser 1 228 251.81 \$

Imputation (crédits) 1 121 557.62 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)	TPS 5% <input type="text" value="53 413.86"/>	TVQ 9,975% <input type="text" value="106 560.66"/>
Ristournes TPS et TVQ à 50%	<input type="text" value="106 694.19"/>	

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	----------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1975015044	SOUSSION:	452820	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182015	DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa (Portion Ville)				
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 1 763 406.41 \$

Ce montant représente la valeur des travaux du sous-projet 1975015044 de 3 488 569,15 \$

- un montant de 1 725 162,74 \$ payé dans le sous-projet (2069455300) pour 115% de l'estimation CSEM

TRAVAUX CONTINGENTS DE 20.00% 352 681.28 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 2 116 087.69 \$

Imputation (crédits) 1 932 270.11 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 92 023.82 TVQ 9,975% 183 587.52

Ristournes TPS et TVQ à 50% 183 817.58

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	--	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1975015046	SOUSSION:	452820	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182017	DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'éclairage de rue dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa				
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 79 675.38 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 11 951.31 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text"/>	
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux	<input type="text"/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text"/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text"/>	
Gestion des impacts	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
XXX	<input type="text"/>	
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser 91 626.69 \$

Imputation (crédits) 83 667.37 \$

Montant de dépôt

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	<input type="text" value="3 984.64"/>	<input type="text" value="7 949.35"/>
Ristournes TPS et TVQ à 50%	<input type="text" value="7 959.32"/>	

PLAN NUMÉRO:	<input type="text"/>	CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	----------------------	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1975015047	SOUSSION:	452820	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182018	DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa				
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 104 137.46 \$

TRAVAUX CONTINGENTS DE 15.00% 15 620.62 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER		0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 119 758.08 \$

Imputation (crédits) 109 355.08 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 5 208.01 TVQ 9,975% 10 389.97

Ristournes TPS et TVQ à 50% 10 403.00

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	--	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2075015001	SOUSSION:	452820	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182270	DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa				
ENTREPRENEUR ▶	Services techniques et professionnels				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET _____

TRAVAUX CONTINGENTS DE _____ 0.00 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	_____	<input type="text" value="400 000.00 \$"/>	
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux	_____	<input type="text" value="283 000.00 \$"/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	_____	<input type="text" value="310 000.00 \$"/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	_____	<input type="text" value="31 000.00 \$"/>	
Gestion des impacts	_____	<input type="text" value="100 000.00 \$"/>	
Chloration conduites d'eau existantes	_____	<input type="text" value="15 000.00 \$"/>	
Surveillance environnementale	_____	<input type="text" value="175 000.00 \$"/>	
Comité du bon voisinage	_____	<input type="text" value="15 000.00 \$"/>	
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="1 329 000.00"/>	<input type="text" value="1 329 000.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser _____

Imputation (crédits) _____

Montant de dépôt _____

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) _____

	<input type="text" value="57 795.17"/>	<input type="text" value="115 301.37"/>
--	--	---

Ristournes TPS et TVQ à 50% _____

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	--	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		SOUSSION:	452820	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa				
ENTREPRENEUR ▶	Incidences techniques				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET

TRAVAUX CONTINGENTS DE

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	<input type="text" value=""/>	
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux	<input type="text" value=""/>	
Laboratoire, contrôle qualitatif	<input type="text" value=""/>	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	<input type="text" value=""/>	
Gestion des impacts	<input type="text" value=""/>	
XXX	<input type="text" value=""/>	
XXX	<input type="text" value=""/>	
XXX	<input type="text" value=""/>	
TOTAL À REPORTER		<input type="text" value="0.00"/>	<input type="text" value="0.00 \$"/>

Dépenses totales à autoriser

Imputation (crédits)

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%)	TPS 5% <input type="text" value="0.00"/>	TVQ 9,975% <input type="text" value="0.00"/>
Ristournes TPS et TVQ à 50%	<input type="text" value="0.00"/>	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	--	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	2069155300	SOUSSION:	452820	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182124	DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa (Portion CSEM)				
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 1 950 183.96 \$
 + un montant de 225 021,22 \$ du sous-projet 1975015038 pour la portion Mobilité
 + un montant de 1 7125 162,74 \$ du sous-projet 1975015044 pour 115% de l'estimation CSEM

TRAVAUX CONTINGENTS DE 17.69% 345 032.54 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux	138 748.92 \$	
Laboratoire, contrôle qualitatif	26 671.72 \$	
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	165 420.64	165 420.64 \$

Dépenses totales à autoriser 2 460 637.14 \$

Imputation (crédits) 2 158 295.51 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 107 007.49 TVQ 9,975% 213 479.93

Ristournes TPS et TVQ à 91,5% 302 341.63

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	--	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:		SOUSSION:	452820	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa				
ENTREPRENEUR ▶	Dépenses incidentes et frais généraux CSEM				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET _____

TRAVAUX CONTINGENTS DE _____ 0.00 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques	_____	
Conception et/ou frais généraux	302 161.37 \$	Non taxable
Laboratoire, contrôle qualitatif	_____	
Division de la voirie - Marquage et signalisation	_____	
Gestion des impacts	_____	
XXX	_____	
XXX	_____	
XXX	_____	
TOTAL À REPORTER	302 161.37	302 161.37 \$

Dépenses totales à autoriser _____ 302 161.37 \$

Imputation (crédits) _____ 302 161.37 \$

Montant de dépôt _____

TAXES:		TPS 5%	TVQ 9,975%
À payer avant ristournes (100%)	_____	0.00	0.00
Ristournes TPS et TVQ à 91,5%	_____	0.00	

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	--	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	1975015045	SOUSSION:	452820	DATE:
NUMÉRO DE PROJET SIMON:	182016	DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux de Bell Canada dans la rue Sainte-Catherine, entre la rue Mansfield et le boulevard Robert-Bourassa			
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.			

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 840 441.34 \$

Ce montant représente la valeur des travaux du sous-projet 1975015045 de 871 361,03 \$
 + un montant de 134 638,91 \$ du sous-projet 1975015038 pour Mobilité, TQC et frais généraux
 - un montant de 165 558,60 \$ payé dans le sous-projet 1975015038 pour la valeur au delà du 115% de soumission
 Bell payée par la Ville

TRAVAUX CONTINGENTS DE 10.00% 84 044.13 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 924 485.47 \$

Imputation (crédits) 844 178.46 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 40 203.76 TVQ 9,975% 80 206.50

Ristournes TPS et TVQ à 50% 80 307.01

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	--	---------------	--------------------------

NUMÉRO DE SOUS-PROJET:	A VENIR	SOUSSION:	452820	DATE:	
NUMÉRO DE PROJET SIMON:		DRM SPÉCIFIQUE:		15/01/2020	
INTITULÉ DU SOUS-PROJET:	Travaux d'excavation supplémentaire pour la conduite de gaz d'Énergir				
ENTREPRENEUR ▶	Loiselle inc.				

MONTANT DE LA SOUMISSION APPLICABLE AU PROJET 320 146.57 \$

+ un montant de 228 672,46 \$ du sous-projet 1975015038 pour Mobilité, TQC et frais généraux
 + un montant de 91 474,11 \$ payé dans le sous-projet 1975015039 pour le l'excavation supplémentaire pour conduite de gaz

TRAVAUX CONTINGENTS DE 14.29% 45 735.52 \$

DÉPENSES INCIDENTES EXTERNES:

Utilités publiques		
Surveillance des travaux CSEM et frais généraux		
Laboratoire, contrôle qualitatif		
Division de la voirie - Marquage et signalisation		
Gestion des impacts		
XXX		
XXX		
XXX		
TOTAL À REPORTER	0.00	0.00 \$

Dépenses totales à autoriser 365 882.09 \$

Imputation (crédits) 334 099.11 \$

Montant de dépôt

TAXES:

À payer avant ristournes (100%) TPS 5% 15 911.38 TVQ 9,975% 31 743.20

Ristournes TPS et TVQ à 50% 31 782.98

PLAN NUMÉRO:		CALCULÉ PAR ▶	Benjamin Rodriguez, ing.
--------------	--	---------------	--------------------------



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Résultats d'ouverture

Numéro : 333902

Numéro de référence : 1132387

Statut : Annulé (Archivé)

Titre : Travaux de reconstruction dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Projet rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A. (Arrondissement Ville-Marie)

Raison de l'annulation

Aucune soumission retenue

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Travaux de reconstruction dans la rue Sainte-Catherine Ouest, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Projet rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A. (Arrondissement Ville-Marie)
Date de fermeture de l'avis :	2018-02-28 Avant 10h30, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2018-03-09 12 h 24
Organisme :	Ville de Montréal Ville de Montréal / SITE - Direction des infrastructures

Soumissionnaires

Prendre note que tous les montants saisis incluent les taxes.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis 
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, (QC) CAN J7C 0B4 http://www.bauval.com	1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660	18 945 000,00 \$
Groupe TNT Inc. 4085 Rang St-Elzéar Est Laval, (QC) CAN H7E 4P2 http://www.groupepnt.com	1160480704	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 664-6478	19 900 000,23 \$
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, (QC) CAN H9P 2R8	1142760280	Monsieur Yvon Théoret Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	21 789 997,96 \$

© 2003-2020 Tous droits réservés



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Résultats d'ouverture

Numéro : 333903

Numéro de référence : 1150047

Statut : Annulé (Archivé)

Titre : Travaux de reconstruction d'un égout unitaire, de conduite d'eau, de chaussée et des trottoirs dans la rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A

Raison de l'annulation


Aucune soumission retenue

Informations sur l'avis

Titre de l'avis :	Travaux de reconstruction d'un égout unitaire, de conduite d'eau, de chaussée et des trottoirs dans la rue Sainte-Catherine Ouest Lot 1A
Date de fermeture de l'avis :	2018-04-19 Avant 13h30, Heure légale du Québec
Date de publication des résultats d'ouverture :	2018-04-25 12 h 47
Organisme :	Ville de Montréal Ville de Montréal / SITE - Direction des infrastructures

Soumissionnaires

Prendre note que tous les montants saisis incluent les taxes.

Soumissionnaire	NEQ	Contact	Prix soumis 
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, (QC) CAN J7C 0B4 http://www.bauval.com	1143718063	Madame Johanne Vallée Téléphone : 514 788-4660	14 195 000,00 \$

© 2003-2020 Tous droits réservés

SOUMISSION 452820 - PRINCIPES DE GESTION DE LA MOBILITÉ

Secteur	Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa
Rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa	<p>Les travaux sont répartis en 3 phases et une phase préparatoire.</p> <p>Délai : 245 jours - 2020</p> <p>PHASE 0 (préparatoire) : Réalisation de puits d'exploration sur la rue Sainte-Catherine Ouest</p> <p>Horaire de travail : Samedi 0h00 au lundi 5h00</p> <p>Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermer complètement la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue Metcalfe et le boulevard Robert-Bourassa; - Fermer complètement la travée est de l'avenue McGill College entre la rue Cathcart et la rue Sainte-Catherine avec maintien d'une circulation à contresens sur la travée ouest; - Fermer complètement la rue Mansfield entre la rue Cathcart et le boulevard Maisonneuve avec maintien des accès aux stationnement souterrain et quais de livraison. <p>PHASE 1 : Travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir et d'éclairage dans la rue Sainte-Catherine Ouest entre l'avenue McGill et le boulevard Robert-Bourassa.</p> <p>Horaire de travail : En tout temps</p> <p>Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermer complètement la rue Sainte-Catherine Ouest entre l'avenue McGill College et le boulevard Robert-Bourassa; - Maintenir une voie de circulation en direction nord dans la travée est de la rue McGill College entre les rues Cathcart et Sainte-Catherine; <p>PHASE 2A : Travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir, d'éclairage et de feux de circulation dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et la travée est de l'avenue McGill College.</p> <p>Horaire de travail : En tout temps</p> <p>Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermer complètement la rue Sainte-Catherine Ouest entre le boulevard Robert-Bourassa et le terre-plein central de l'avenue McGill College; - Maintenir un contresens dans la travée ouest de l'avenue McGill College entre la rue Cathcart et le boulevard de Maisonneuve; <p>PHASE 2B : Travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir, d'éclairage et de feux de circulation dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de l'avenue McGill College.</p> <p>Horaire de travail : En tout temps</p> <p>Maintien de la mobilité : L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermer complètement la rue Sainte-Catherine Ouest entre le boulevard Robert-Bourassa et la rue Mansfield; - Fermer complètement l'avenue McGill College entre la rue Cathcart et le boulevard de Maisonneuve avec maintien de l'accès au stationnement souterrain (Centre Eaton).

	<p>PHASE 3A : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir et d'éclairage dans la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue Mansfield et l'avenue McGill College.</p> <p>Horaire de travail : En tout temps</p> <p>Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermer complètement la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue Mansfield et l'avenue McGill College. Le tronçon entre l'avenue McGill College et le boulevard Robert-Bourassa peut demeurer fermé pour les besoins de coordination avec les chantiers avoisinants; - Maintenir la configuration de l'avenue McGill College tel que mis en place à la phase 1. <p>PHASE 3B : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir, d'éclairage et de feux de circulation dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et la rue Mansfield.</p> <p>Horaire de travail : En tout temps</p> <p>Maintien de la mobilité: L'Entrepreneur est autorisé à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermer complètement la rue Sainte-Catherine Ouest entre la rue Metcalfé et l'avenue McGill College. Le tronçon entre l'avenue McGill College et le boulevard Robert-Bourassa peut demeurer fermé pour les besoins de coordination avec les chantiers avoisinants; - Fermer complètement la rue Mansfield entre la rue Cathcart et le boulevard Maisonneuve avec maintien des accès aux stationnement souterrain et quais de livraison.
<p>Mesures de gestion des impacts applicables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Installation, à l'approche du chantier de construction, de panneaux d'information générale ainsi que des PMVM pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - Mise d'un habillage et d'une signalétique de chantier propre aux chantiers de la Ville; - Présence de signaleurs pour assurer la sécurité des usagers de la route (incluant les piétons et cyclistes) aux abords du chantier lors des accès chantier (entrée ou sortie), lors des manœuvres des véhicules de l'Entrepreneur dans les voies de circulation, ou à la demande du Directeur; - Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur est autorisé à travailler sur des tronçons de 30 mètres maximum; - Utilisation de repères visuels T-RV-10 pour délimiter les voies de circulation à contresens, lorsque requis; - Utilisation des glissières de sécurité en acier surmontées d'une clôture ou de clôtures autoportantes pour séparer les corridors piétons de la zone de travaux. Maintien de deux corridors piétons en tout temps; - L'accès aux commerces doit être maintenu en tout temps. Les travaux entravant un accès doivent être réalisés en dehors des heures d'ouverture du commerce, sauf si entente préalable. Utilisation de plaques en acier avec revêtement antidérapant permise pour redonner accès aux commerces riverains; - Maintenir la mobilité, l'accessibilité universelle et la protection des travailleurs et des usagers de la route; - Maintenir/aménager et sécuriser les passages piétonniers et les accès aux propriétés, le cas échéant aux abords de l'aire des travaux; - L'Entrepreneur doit avertir le Directeur avant de réaliser des travaux pouvant affecter les opérations de la STM ainsi que les entreprises du secteur; - L'Entrepreneur doit installer des chemins de détour lors des travaux pour chaque fermeture de rue ou direction. Ces chemins de détours sont illustrés au DTSI-M.



Service des infrastructures du réseau routier

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 16 janvier 2020

Monsieur Frédéric Boucher
Directeur provincial travaux civils
Bell Canada
600 rue Jean-Talon, 8^e étage
Montréal (Québec) H2R 3A8

Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa

Soumission : 452820

Monsieur,

En prévision des travaux de construction d'égout et de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, Bell Canada a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- reconstruction de massifs et de puits d'accès;

Tel que convenu, ces travaux seront exécutés par un entrepreneur mandaté par la Ville et par un sous-traitant accrédité par Bell Canada. La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Excavation Loiselle Inc.
- Sous-traitant accrédité par Bell Canada : Transelec / Common inc.

Le coût des travaux de Bell est évalué à 958 497,14 \$ (contingences et taxes incluses). À cet effet vous trouverez, annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé aux travaux soumis par l'adjudicataire recommandé. La Ville de Montréal assume 19% du coût des travaux. Le montant des travaux payé par Bell Canada est évalué alors à **776 382,68 \$ (contingences et taxes incluses)**, participation qui représente 81% du coût des travaux. Toutefois, les pourcentages de participation seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

De plus, selon l'entente Bell s'engage à payer la portion des services conjoints (Mobilité, relevé – plans et les frais généraux) de **148 102,79 \$ (Contingences taxes incluses)**. Cette valeur est calculée au prorata des travaux du réseau Bell et ventilée dans le tableau en annexe.

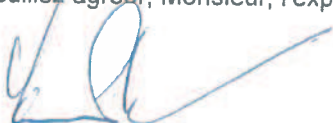
Le montant total à payer par Bell est donc de : **924 485,47 \$ (Contingences taxes incluses)**.

Par la signature de la présente, Bell Canada s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. L'entrepreneur sera payé entièrement par la Ville et Bell Canada sera facturé par la Ville selon la portion à sa charge.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Benjamin Rodriguez ing., chargé de projets au 514-872-5156.

S.V.P., veuillez nous retourner cette lettre dûment signée par une personne autorisée par Bell Canada avant le (5 jours ouvrables) afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.


Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du sous-projet 2806004146.

J'ai signé le 17 janvier 2020, à Montréal.



Nom du signataire (en lettres moulées)

Frederic Boucher

p.j. Bordereau de la portion du projet de Bell Canada de la soumission 452820
Tableau de distribution de coûts

c.c. Benjamin Rodriguez ing., chargée de projets – Division de la conception des travaux

Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux

801, rue Brennan 7^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

Le 16 janvier 2020

Monsieur Stéphane Santerre
Vice-président Exploitation
Amélioration Réseau, Énergir
1717 rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa

Soumission : 452820

Monsieur,

En prévision des travaux de construction d'égout et de conduites d'eau secondaire et principale, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, Énergir a décidé de faire les interventions suivantes à leurs actifs :

- Travaux de renouvellement du revêtement du réseau gazier;
- Renouvellement des branchements de service de gaz;
- Installation d'une vanne de sectorisation.

Ces travaux seront exécutés par un entrepreneur spécialisé en travaux gaziers, mandaté et surveillé par Énergir.

L'entrepreneur général mandaté et surveillé par la Ville exécutera l'entièreté des travaux de ses infrastructures incluant les travaux de préparation du site pour les diverses interventions de l'entrepreneur spécialisé en travaux gaziers. Énergir s'engage à payer le 100% des coûts réels pour les travaux d'excavation et remblayage excédentaire, ainsi qu'une portion de mobilié, relevés - plans et frais généraux de la soumission globale du projet.

La Ville a procédé à un appel d'offres et l'adjudicataire recommandé pour octroi est :

- Entrepreneur général : Excavation Loiselle Inc.

Le coût des travaux pour les interventions dans le réseau gazier est évalué à **109 768,93 \$ (contingences et taxes incluses)**. À cet effet, vous trouverez annexé à la présente, le bordereau du sous-projet associé aux travaux soumis par l'adjudicataire recommandé.

De plus, Énergir s'engage à payer la portion du maintien à la circulation et les frais généraux de **256 113,16 \$ (taxes incluses)**. Le tableau avec le calcul de distribution de coûts est fourni en annexe de la présente lettre.

...2

Le montant total à payer par Énergir est donc de : **365 882,09 \$ (taxes incluses)**.

Lors de l'exécution des travaux, si l'entrepreneur devait rencontrer certains imprévus (sols contaminés, élévation de roc, etc.) et liés à sa portion des travaux, les coûts réels engendrés par ces contraintes seraient l'objet d'un avis de changement préparé et signé par le surveillant d'Énergir et pourraient être facturés en sus de l'estimation initiale si le montant prévu en contingence était insuffisant.

Par la signature de la présente, Énergir s'engage à assurer la surveillance des travaux de sa portion du projet et à assumer le coût réel des travaux, sur présentation des factures et pièces justificatives de l'entrepreneur général ci-haut mentionné. L'entrepreneur sera payé entièrement par la Ville et Énergir sera facturé par la Ville selon la portion à sa charge.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec Benjamin Rodriguez ing., chargé de projets au 514-872-5156.

S.V.P., veuillez nous retourner cette lettre dûment signée avant le 20 janvier 2020 afin que notre Direction puisse transmettre le dossier aux instances décisionnelles de la Ville pour octroi du contrat.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Yvan Péloquin, ing.
Chef de division conception des travaux

J'ai lu, je comprends et j'accepte les modalités qui précèdent et souhaite que la Ville de Montréal procède à l'octroi du contrat et à la réalisation des travaux du projet 452820.

J'ai signé le 21 janvier 2020, à Montréal.



Nom du signataire (en lettres moulées)

Stéphane Santerre, Vice-président Exploitation

energir



Initiales

513-1405
no. Dossier

- p.j. Tableau de distribution de coûts
Bordereau de la portion du projet d'Énergir de la soumission 452820
Croquis G3 avec des équivalences d'unité
- c.c. Benjamin Rodriguez ing., chargée de projets – Division de la conception des travaux

19. Évaluation des offres

Pour que sa Soumission soit déclarée conforme, le Soumissionnaire doit notamment déposer avec le Formulaire de Soumission dûment rempli, un échéancier complet des travaux.

L'échéancier soumis doit démontrer clairement la séparation du projet en trois phases (1, 2 et 3) et la durée de chacun de ces lots. De plus, l'échéancier doit être conforme aux exigences de l'article « Échéancier contractuel des travaux à réaliser par l'Entrepreneur » du présent cahier.

Les phases de réalisation 1 et 2 seront traitées comme un délai de réalisation commun au fin de l'évaluation des propositions des Soumissionnaires et de l'application des articles « Boni » et « Pénalité »

19.1 Système de pondération des offres

Exceptionnellement, dans le cadre du présent Contrat, le mode d'octroi tient compte des délais de réalisations des travaux. Le Contrat sera octroyé en fonction d'un système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (une (1) enveloppe) conformément à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes- LCV.

Ce système comportera trois (3) critères totalisant 100 points. L'octroi du contrat au Soumissionnaire dont la Soumission a obtenu le plus haut pointage sera recommandé aux instances. Les pointages tiendront compte de :

- l'expérience du Soumissionnaire dans des projets comparables;
- l'échéancier soumis par le Soumissionnaire;
- le prix de la Soumission.

Ainsi, les soumissions seront évaluées selon la grille suivante, sur un total de 100 points.

Critères	Points
Expérience du soumissionnaire	30
Échéancier du soumissionnaire	30
Prix de la soumission	40
Total	100

19.2 Expérience du soumissionnaire dans la réalisation de projets comparables (30 points)

Le Soumissionnaire doit démontrer qu'il possède l'expertise et le savoir-faire dans la réalisation de projets comparables.

Pour démontrer son expérience, le Soumissionnaire doit faire la présentation de deux (2) projets comparables avec le projet faisant l'objet du présent appel d'offres. Ces projets

Service des infrastructures du réseau routier Direction des infrastructures 801, rue Brennan, 7e étage Montréal (Québec) H3C 0G4	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° 452820 Exécution de travaux
--	---	--

doivent avoir été réalisés au cours des huit (8) dernières années ou être en cours de réalisation. La date de la réception provisoire totale servira à déterminer l'année de finalisation des projets soumis par le Soumissionnaire.

Les travaux inhérents à chacun des deux projets soumis par le soumissionnaire peuvent avoir été réalisés entièrement par le soumissionnaire ou par une combinaison de travaux par le soumissionnaire et de travaux réalisés en sous-traitance. Dans un cas comme dans l'autre, le soumissionnaire doit avoir été responsable de la réalisation pleine et entière de chacun des projets soumis.

Un projet est comparable en nature lorsque les travaux réalisés par l'entrepreneur correspondent aux domaines d'expertise suivants (par ordre d'importance) :

- réalisation de travaux sur un réseau d'aqueduc primaire d'un minimum de 400 mm de diamètre; ces travaux devant comprendre le remplacement d'un minimum de 200 m linéaires de conduite et la construction d'une chambre de vannes pour aqueduc primaire;
- réalisation de travaux intégrés comprenant la gestion des interventions sur les réseaux techniques urbains (RTU), dont la Commission des services électriques;
- réalisation de travaux dans un centre urbain ou un contexte urbain similaire en densité, complexité et achalandage, tels qu'une ville/arrondissement de plus de 100 000 habitants et ayant comporté la gestion du maintien de la circulation, des entraves et des chemins de détour;
- réalisation de travaux sur des réseaux d'aqueduc secondaires (basse ou haute pression) d'un minimum de 200 mm de diamètre; ces travaux devant comprendre le remplacement d'un minimum de 200 m linéaires de conduite, le remplacement de branchements de services et la construction de vannes pour aqueduc secondaire;
- Mise en place de lampadaires et de feux de circulation temporaires et permanents
- Plus un projet soumis est comparable avec le projet qui fait l'objet du présent appel d'offres, plus la note sera élevée;
- L'expérience dans la réalisation de travaux de remplacement d'aqueduc primaire (incluant chambre de vannes) est importante à la réalisation de ce projet. C'est pourquoi un projet ne comportant pas le minimum de 200 m linéaire pour ce type de travaux ou qui ne comporterait pas la construction d'une chambre de vanne pour ce type de réseau se verra automatiquement attribuer une note « médiocre ».

À l'aide du formulaire de l'annexe « Expérience du soumissionnaire », le Soumissionnaire doit présenter, pour chaque projet cité :

- une description du projet précisant quels travaux il a réalisés parmi ceux énumérés ci-dessus, incluant notamment :
 - la description de ces travaux et leur superficie;
 - le déroulement, le calendrier et le respect du budget alloué;
 - l'expertise pratique acquise dans la gestion des contraintes d'accès aux nombreux bâtiments riverains;

Service des infrastructures du réseau routier Direction des infrastructures 801, rue Brennan, 7e étage Montréal (Québec) H3C 0G4	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° 452820 Exécution de travaux
--	---	--

- l'année de réalisation;
- la description des parties prenantes et leurs implications dans le projet;
- la valeur du contrat;
- le nom du professionnel (ingénieur, architecte, architecte paysagiste ou urbaniste) responsable de la surveillance des travaux et ses coordonnées;
- le nom du donneur d'ouvrage et les coordonnées d'une personne-ressource ayant travaillé étroitement avec le Soumissionnaire sur ce projet;
- des photos ou illustrations.

Par ailleurs, pour chacun des deux (2) projets, le Soumissionnaire doit joindre la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toute autre facture ou preuve (décompte d'avancement progressif approuvé par le surveillant des travaux) qui permet de confirmer la réalisation des domaines d'expertise ou le degré d'avancement du projet.

Les personnes-ressources identifiées par le Soumissionnaire pourraient être contactées par le responsable de l'appel d'offres de la Ville de Montréal afin de valider la véracité des informations fournies.

19.2.1 Échelle d'attribution des notes pour les projets comparables

Lors de l'évaluation des soumissions, la pondération pour le critère « Expérience du soumissionnaire dans la réalisation de projets comparables » est attribuée selon l'échelle d'attribution des notes suivantes.

Échelle d'attribution des notes du critère sur 30 points	
Appréciation du projet # 1 (15 points)	
Excellente (90 % à 100 %) – Le projet comprend les cinq (5) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres; dont la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	13,5 à 15
Plus que satisfaisante (71 à 89 %) – Le projet comprend trois (3) à quatre (4) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les trois premiers domaines, incluant la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	11 à 13,4
Satisfaisante (70 %) – Le projet comprend seulement trois (3) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les deux premiers, incluant la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	10,5
Insatisfaisante (40 % à 69 %) Le projet comprend deux (2) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont le premier, incluant la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	7 à 10
Médiocre (< 40%) – Le projet ne comprend pas le domaine d'expertise no 1.	1 à 6
Nulle (0 %) - Aucune information dans le projet permettant de démontrer les domaines d'expertise recherchés.	0
Appréciation du projet # 2 (15 points)	

Service des infrastructures du réseau routier Direction des infrastructures 801, rue Brennan, 7e étage Montréal (Québec) H3C 0G4	SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES	Appel d'offres public N° 452820 Exécution de travaux
--	---	--

Excellente (90 % à 100 %) – Le projet comprend les cinq (5) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres; dont la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	13,5 à 15
Plus que satisfaisante (71 à 89 %) – Le projet comprend trois (3) à quatre (4) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les trois premiers domaines, incluant la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	11 à 13,4
Satisfaisante (70 %) – Le projet comprend seulement trois (3) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les deux premiers, incluant la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	10,5
Insatisfaisante (40 % à 69 %) Le projet comprend deux (2) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont le premier, incluant la construction d'un minimum de 200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	7 à 10
Médiocre (< 40%) – Le projet ne comprend pas le domaine d'expertise no 1.	1 à 6
Nulle (0 %) - Aucune information dans le projet permettant de démontrer les domaines d'expertise recherchés.	0
TOTAL DU NOMBRE DE POINTS (maximum de 30 points)	

19.3 Échéancier du soumissionnaire (30 points)

Le Soumissionnaire doit déposer un échéancier de réalisation compris entre 193 et 240 jours calendrier, détaillé selon les étapes d'exécution du projet en précisant la durée de chacune d'elle, tout en respectant les exigences des articles « Échéancier des travaux » et « Délais de réalisation des travaux » du présent cahier.

L'échéancier du Soumissionnaire sera évalué à l'aide de la formule qui suit afin de déterminer le pointage de ce critère.

N(1)= Délai le plus court (Phases 1 et 2) parmi toutes les soumissions conformes
Délai de la soumission conforme en analyse (Phases 1 et 2)

N(2)= Délai le plus court (Phase 3) parmi toutes les soumissions conformes
Délai de la soumission conforme en analyse (Phase 3)

$$N = (N(1) + N(2)) * 30 / 2$$

N(1)= nombre de point pour le délai des phases 1 et 2

N(2)= nombre de point pour le délai de la phase 3

N= nombre total de point de la rubrique

Le comité de sélection validera l'exactitude du calcul obtenu.

<p>Service des infrastructures du réseau routier Direction des infrastructures 801, rue Brennan, 7^e étage Montréal (Québec) H3C 0G4</p>	<p>SECTION III CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES SPÉCIALES</p>	<p>Appel d'offres public N° 452820 Exécution de travaux</p>
---	--	---

19.4 Le prix de la Soumission (40 points)

Le pointage de cette rubrique sera calculé comme suit :

$$N = \frac{\text{Le prix le plus bas soumis dans toutes les soumissions conformes} \times 40}{\text{Prix de la soumission conforme en évaluation}}$$

N= nombre de point de la rubrique

Le comité de sélection validera l'exactitude du calcul obtenu.

20. Récupération des équipements municipaux

Lors des travaux d'excavation, l'Entrepreneur aura, entre autres, à enlever des regards, puisards, vannes et poteaux incendie. Si l'arrondissement désire récupérer certaines pièces, l'Entrepreneur devra les mettre de côté, et les transporter à ses frais au garage municipal de l'arrondissement. Autrement, l'Entrepreneur doit en disposer à ses frais selon les clauses du devis.

21. Alignement et niveau

L'Entrepreneur doit prendre note que l'article 5.1.3 « Alignement et niveaux » du cahier des clauses administratives générales est remplacé par celui-ci :

- 21.1 Tous les ouvrages doivent être réalisés de telle sorte que, à leur achèvement, les alignements et niveaux montrés sur les plans émis pour construction ou sur ceux modifiés par la suite sur l'ordre du Directeur soient parfaitement respectés.
- 21.2 La Ville plantera, au terrain, des stations d'arpentage aux abords de la zone des travaux et des élévations seront fournies pour ces points afin d'aider l'Entrepreneur dans la réalisation des travaux. Si des interventions nécessitent le déplacement des stations implantées par la Ville, ces dernières seront exécutées entièrement par l'Entrepreneur et à ses frais.
- 21.3 La Ville fournit les alignements et niveaux dans l'annexe du présent cahier, nécessaires à la réparation des cours d'eau et à la construction des trottoirs, chaussée, puisards, etc.
- 21.4 L'Entrepreneur doit lui-même, à ses frais, planter les ouvrages projetés en plaçant des repères sur le Chantier. Il doit conserver les repères d'implantation jusqu'à ce que les ouvrages soient entièrement achevés à la satisfaction du Directeur.
- 21.5 Si l'Entrepreneur, au cours de l'exécution de ses travaux, constate une anomalie dans les repères d'implantation qu'il a fournis, il doit en aviser immédiatement le Directeur.
- 21.6 Le Directeur se réserve le droit de vérifier, en tout temps, l'implantation effectuée par l'Entrepreneur.

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan 7^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

AVIS AU SOUMISSIONNAIRE ADDENDA NO. 2

Le 7 novembre 2019

Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa.

Soumission : 452820

Veillez prendre note que des modifications ont été apportées au Cahier des charges, au Formulaire de soumission, au Devis technique spécial infrastructures maintien et gestion de la mobilité (DTSI-M) ainsi qu'au Devis technique spécial infrastructures égout et eau potable (DTSI-O). De plus, la date d'ouverture de la soumission citée en objet a été reportée au 12 décembre 2019.

Cahier des charges

À la page ii, l'avis de d'appel d'offres a été modifié :

Date d'ouverture : Jeudi le 28 ~~novembre~~ décembre 2019

À la page III-9 de III-31, l'article 12. « Conditions d'admissibilité » a été modifié comme suit :

~~Pour les Sous-traitants qui effectuent les travaux de Bell et/ou de la CSEM, le Soumissionnaire doit en plus de ce qui est spécifié à l'article 2.10 « Conditions d'admissibilité » des instructions aux soumissionnaires et à l'article 4.3.3 « Sous-traitance » du cahier des clauses administratives générales, respecter ce qui suit :~~

Comme complément à l'article 2.10 « Conditions d'admissibilité » de l'IAS, les exigences suivantes sont ajoutées :

De plus des documents requis aux articles 2.10.1 à 2.10.5, la soumission doit inclure les éléments suivants :

- **Le formulaire fourni à l'annexe 3 – «Expérience du soumissionnaire» doit être rempli et fourni, tel que décrit à l'article 19.2 du présent cahier.**
- **L'échéancier du soumissionnaire doit être fourni tout en respectant les exigences décrites aux articles 6 et 19.3 du présent cahier.**
- **Déclaration d'entente ferme**

À la page III-14 de III-31, l'article 19.1 «Système de pondération des offres» a été modifié comme suit :

~~Exceptionnellement, dans le cadre du présent Contrat, le mode d'octroi tient compte des délais de réalisations des travaux. Le Contrat sera octroyé en fonction d'un système de pondération et d'évaluation des offres avec comité de sélection (une (1) enveloppe) conformément à l'article 573.1.0.1 de la Loi sur les cités et villes -LCV.~~

...2

Le point b) de l'article 6. «Analyse de soumissions» d'IAS est remplacé par l'article suivant :

Sous réserve de l'article 3.1.1, le Contrat sera adjugé au Soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage.

À la page III-27 de III-31, l'article 27. « Travaux dans les infrastructures souterraines de Bell » la phrase suivante a été ajoutée :

Pour les travaux de Bell et de la CSEM, il est exigé que l'Entrepreneur ait un seul sous-traitant et doit s'assurer qu'il est accrédité par les deux établissements (Bell et CSEM).

Formulaire de soumission

La page IV-1 de IV-21 a été modifiée :

La nouvelle date d'ouverture est : 28 12 44 12 2019

À la page IV-8 de IV-21, les articles 78, 79, 80 et 81 ont été retirés :

Seq	No. Item	Nom de l'item	Quantité Probable	Unité	Prix	Montant
MASSIF D'UTILITES PUBLIQUES A BRISER ET A RECONSTRUIRE (VOIR ART. 10.7 DU DTSI-O)						
78	II-TS-1005	2-CONDUITS	30	M-LIN		
79	II-TS-1006	4-A-6-CONDUITS	20	M-LIN		
80	II-TS-1007	8-A-12-CONDUITS	40	M-LIN		
81	II-TS-1008	13-A-16-CONDUITS	50	M-LIN		

Annexe 3. Expérience du Soumissionnaire

À la page VI-9 de VI-69, l'annexe 3. Le formulaire d'Expérience du Soumissionnaire a été remplacé.

Devis technique spécial infrastructures maintien et gestion de la mobilité - (DTSI-M)

À la page M-3 de M-28, l'article 1. Objet a été modifié comme suit :

Le devis technique spécial infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité » (DTSI-M) définit les clauses spécifiques au présent contrat pour lesquelles l'Entrepreneur doit se conformer, notamment les grandes phases et le séquençement des travaux à réaliser.

~~L'Entrepreneur doit également se conformer en tout point aux exigences du document technique normalisé infrastructures « Maintien et gestion de la mobilité », édition du 6 mai 2010, ci après appelé DTNI-8A disponible dans la section V « Documents normalisés » du Cahier des charges.~~

À la page M-12 de M-28, l'article 5.6 a été modifié comme suit :

En référence à l'article 5.13.3 du DTNI-8A, l'Entrepreneur :

- doit baliser le détour piéton avec des panneaux illustrant la silhouette piétonne, le mot DÉTOUR et une flèche directionnelle (signalisation orange de chantier 600mm x 600mm), seulement au niveau des axes où la circulation automobile est maintenue. À l'intérieur d'un tronçon complètement fermé à la circulation automobile, l'Entrepreneur doit utiliser les panneaux de « Parcours piétons » tel que représentés à l'annexe MX M3.

...3

À la page M-28 de M-28, l'article 8.2 a été modifié comme suit :

Tout défaut de l'Entrepreneur à se conformer aux exigences en lien avec l'habillage et la signalétique de chantier tel que présenté ~~l'~~ aux annexes MX3 et M4 est passible d'une pénalité selon les modalités « Autre non-conformité » du Tableau 1 du DTNI-8A. Toute pénalité sera applicable selon un axe de type 2, même si la non-conformité est constatée sur un axe de type 1

L'annexe M4 – « Dessins techniques » a été modifié et remplacé. Voir les précisions en rouge.

Devis technique spécial infrastructures égout et eau potable - (DTSI-O)

La Table des matières a été modifiée comme suit :

O2- Étude caractérisation CSEM, et anciens forages **et forages de l'étude** future disponibles

À la page O-6 de O-21, l'article 7.3. « Gestion des déblais » a été modifié de la façon suivante :

À titre informatif et pour connaître les caractéristiques des sols plus profonds que les forages de l'étude mentionnée ci-haut, d'anciens forages ainsi qu'une étude de caractérisation de sols produite pour la CSEM sont fournis en annexe du présent devis. Une étude de caractérisation environnementale et géotechnique supplémentaire sera fournie par le Directeur à l'Entrepreneur avant le début des travaux pour la gestion des sols; **les forages de cette future étude sont fournis aussi dans l'annexe O2 du présent cahier.**

À la page O-15 de O-21, l'article 9.1 « Désinfection » l'information suivante a été ajoutée :

Modifications au MODI-1A-1 du DTNI-1A

Les articles II. Chapitre 9 et QQQ. Nouvel annexe – Procédure et directive ne s'appliquent pas au présent projet. Or, l'article 9.1.6 du DTNI-1A fait partie intégrante du présent appel d'offres.

L'article RRR. Nouvel Annexe – Règlement 17-078, n'est pas applicable au présent appel d'offres.

Vous trouverez en annexe les pages modifiées du document. Vous êtes priés d'en tenir compte lors de la préparation de votre soumission et d'effectuer les corrections nécessaires. Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.



Benjamin Rodriguez, ing.
Chargé de projet

BR/fl

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan 7^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

AVIS AU SOUMISSIONNAIRE ADDENDA NO. 3

Le 18 novembre 2019

Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa.

Soumission : 452820

Veillez prendre note que des modifications ont été apportées au Cahier des charges, au Formulaire de soumission, au Devis technique spécial infrastructures électricité et éclairage de rues (DTSI-E), au Devis technique spécial infrastructures maintien et gestion de la mobilité (DTSI-M) ainsi qu'au Devis technique spécial infrastructures égout et eau potable (DTSI-O).

Cahier des charges

À la page III-4 de III-31, l'article 3.1 « Délai de réalisation des travaux » a été modifié comme suit :

De façon générale, les travaux sont prévus être réalisés en trois (3) phases :

La Phase -1, rue Sainte-Catherine entre le boulevard Robert-Bourassa et l'avenue McGill College (~~Reconstruction du puits d'accès de la CSEM au coin Nord – Est de l'intersection Sainte-Catherine et McGill College~~).

La Phase 2, intersection de la rue Sainte-Catherine et l'avenue McGill College (~~excluant la reconstruction du puits d'accès de la CSEM au coin Nord – Est de l'intersection Sainte-Catherine et McGill College~~).

La Phase 3, rue Sainte-Catherine entre l'avenue McGill College et un point à l'ouest de la rue Mansfield.

Phase	Délai de réalisation (jours calendrier)	
	Minimal	Maximal
1	80	90
1 et 2	135-65	165-75
3	65-70	80
Total délai	200-215	245

À la page III-4 de III-31, l'article 3.2 « Boni », a été modifié de la façon suivante :

Un boni est prévu pour le présent projet dans le cas où les travaux sont terminés avant chacun des ~~deux~~ **trois** délais (~~phase 1 — 2, et phase 3~~ **phases 1, 2 et 3**) d'exécution fourni par l'Entrepreneur dans la section A du Formulaire de soumission et selon l'article «Délai de réalisation des travaux» du présent Cahier.

...2

À la page III-5 de III-31, l'article 3.3 « Pénalités » a été modifié comme suit :

- ~~0,4%~~ **0,2 %** du Contrat pour chaque jour de calendrier de retard additionnel.

La pénalité est applicable pour chacun des ~~deux~~ **trois** délais fournis par l'Entrepreneur (~~phases 1—2 et phase 3~~ **phases 1, 2 et 3**)

À la page III-14 de III-31, le dernier paragraphe de l'article 19. « Évaluation des offres » a été soustrait :

~~Les phases de réalisation 1 et 2 seront traitées comme un délai de réalisation commun aux fins de l'évaluation des propositions des Soumissionnaires et de l'application des articles « Boni » et « Pénalité ».~~

À la page III-17 de III-31, l'article 19.3 « Échéancier du soumissionnaire (30 points) » a été modifié de la façon suivante

Le Soumissionnaire doit déposer un échéancier de réalisation compris entre ~~200~~ **215** et 245 jours calendrier, détaillé selon les étapes d'exécution du projet en précisant la durée de chacune d'elle, tout en respectant les exigences des articles « Échéancier des travaux » et « Délais de réalisation des travaux » du présent cahier.

**N(1)= Délai le plus court (Phase 1-et-2) parmi toutes les soumissions conformes
Délai de la soumission conforme en analyse (Phase 1-et-2)**

**N(2)= Délai le plus court (Phase 2 3) parmi toutes les soumissions conformes
Délai de la soumission conforme en analyse (Phase 2 3)**

**N(3)= Délai le plus court (Phase 3) parmi toutes les soumissions conformes
Délai de la soumission conforme en analyse (Phase 3)**

$$N=(N(1)+N(2))*30/2 \quad (N(1)+N(2)+N(3))*30/3$$

N(1)= nombre de point pour le délai ~~des de~~ la phase 1-et-2

N(2)= nombre de point pour le délai de la phase 2 3

N(3)= nombre de point pour la phase 3

N= nombre total de point de la rubrique

À la page III-20 de III-31, les paragraphes suivants ont été ajoutés à l'article 23. « Réception provisoire des travaux et prise de possession » et les pages 20 A et 20 B ont été jointes :

Pour que le Directeur considère les travaux complets et prêts à recevoir la réception provisoire partielle des phases 1, 2 et 3 et d'arrêter les délais contractuels de chacune des phases, les travaux suivants devront avoir été complétés :

Phase 1

Secteur : Entre un point à l'ouest du boulevard Robert-Bourassa (chaînage approximatif 7+65) à la fin du rayon de l'intersection Ste-Catherine / McGill College côté est de l'intersection (chaînage approximatif 6+20).

Égout :

- Mise en place de l'égout unitaire et essais complétés;
- Puisard de rue sur conduite proposée;
- Reconstruction des massifs d'utilités publiques;
- Travaux sur conduite de gaz par Énergir complété et testé;
- Branchement de service complété.

Aqueduc :

- Mise en place de l'aqueduc du réseau secondaire (haute et basse pression) et conduite du réseau primaire, essais et chloration complétés;
- Branchement de service complété entre un point à l'ouest du boulevard Robert-Bourassa à la fin du rayon de l'intersection Ste-Catherine / McGill College côté est de l'intersection;
- Mise en place des chambres de vannes et quincaillerie complète.

Voirie :

- Trottoirs en béton et temporaires en enrobé complétés;
- Bordure de béton de 200 mm complété;
- Abattage des arbres et essouchage;
- Fondation granulaire de la chaussée et mise en place du pavage temporaire sur la chaussée.

RTU (Bell et CSEM)

- Reconstruction du puits d'accès complétés (coin nord-est intersection McGill College / Ste-Catherine – structure 104).

Phase 2

Secteur : Entre limites ouest de l'intersection Ste-Catherine / McGill College (chaînage approximatif 6+20) et côté est de l'intersection (chaînage approximatif 5+95).

Égout :

- Mise en place de l'égout unitaire et essais complétés;
- Puisard de rue sur conduite proposée;
- Travaux sur conduite de gaz par Énergir complété et testé;
- Branchement de service complété.

Aqueduc :

- Mise en place de l'aqueduc du réseau secondaire (haute et basse pression) et conduit du réseau primaire, essais et chloration complétés;
- Branchement de service complété entre un point à l'ouest du boulevard Robert-Bourassa à la fin du rayon de l'intersection Ste-Catherine / McGill College côté est de l'intersection;
- Mise en place des chambres de vannes et quincaillerie complète.

Voirie :

- Trottoirs en béton et temporaires en enrobé complétés;
- Bordure de béton de 200 mm complété;
- Abattage des arbres et essouchage;
- Fondation granulaire de la chaussée et mise en place du pavage temporaire sur la chaussée.

RTU (Bell et CSEM)

- Reconstruction des massifs de conduits et puits d'accès complété (à l'exception du puits d'accès coin nord-est intersection McGill College / Ste-Catherine).

Phase 3

Secteur : Entre limite ouest de l'intersection Mansfield (chaînage approximatif 5+00) et côté ouest de l'intersection Ste-Catherine / McGill College (chaînage approximatif 5+95) et sur Mansfield du chaînage approximatif 20+15 au chaînage 20+45.

Égout :

- Mise en place de l'égout unitaire et essais complétés;
- Puisard de rue sur conduite proposée;
- Travaux sur conduite de gaz par Énergir complété et testé;
- Branchement de service complété.

Aqueduc :

- Mise en place de l'aqueduc du réseau secondaire (haute et basse pression) et conduit du réseau primaire (600 mm diamètre), essais et chloration complétés;
- Branchement de service complété;
- Mise en place des chambres de vannes et quincaillerie complète.

Voirie :

- Trottoirs en béton et temporaires en enrobé complété;
- Bordure de béton de 200 mm complété;
- Abattage des arbres et essouchage;
- Fondation granulaire de la chaussée et mise en place du pavage temporaire sur la chaussée.

RTU (Bell et CSEM)

- Reconstruction des massifs de conduits et puits d'accès complété.

À la page III-27 de III-31, l'article 27. « Travaux dans les infrastructures souterraines de Bell » a été modifié comme suit :

L'Entrepreneur doit être accrédité par Bell Canada. À cet effet, le Soumissionnaire doit joindre à sa Soumission, une lettre officielle signée confirmant le nom de son Sous-traitant autorisé et accrédité par Bell Canada (selon la liste à la section B A du DTSI-B) qui exécutera ces travaux.

Formulaire de soumission

À la page IV-3 de IV-21, les articles 4.3 et 4.4 ont été ajoutés :

Seq	No. Item	Nom de l'item	Quantité Probable	Unité	Prix	Montant
ABRI POUR DISPOSITION TEMPORAIRE DES SOLS (DTSI-O ART 10.11)						
4.1	II-TS-1017	DÉMANTÈLEMENT ET REMISE EN PLACE DE L'ABRI		GLOBAL		
4.2	II-TS-1018	REPLACEMENT DE BLOCS DE BÉTON		GLOBAL		5000.00
4.3	II-TS-1019	CLÔTURE À MAILLE DE CHAÎNE GALVANISÉE, HAUTEUR DE 1800 MM	350	M		
4.4	II-TS-1020	BARRIÈRE PIVOTANTE DOUBLE POUR VÉHICULE À DEUX BATTANTS POUR VÉHICULE	2	UNITÉ		

À la page IV-11 de IV-21, l'article 104 a été soustrait :

Seq	No. Item	Nom de l'item	Quantité Probable	Unité	Prix	Montant
104	II-1A-18301	ISOLANT THERMIQUE	25-400	M CA.		

Devis technique spécial infrastructures électricité – éclairage de rues - (DTSI-E)

À la page E-8 de E-8, l'article 10. point 11 a été modifié de la façon suivante :

11. le démantèlement d'éclairage temporaire, là où requis;

Devis technique spécial infrastructures maintien et gestion de la mobilité - (DTSI-M)

À la page M-12 de M-28, l'article 5.6 « Maintien et gestion de la mobilité piétonne » a été modifié comme suit :

En référence à l'article 5.13.4 du DTNI-8A, l'Entrepreneur :

- doit prévoir, sauf indication contraire, aménager un corridor temporaire d'une largeur minimale de 2,2 mètres lorsqu'un trottoir est complètement entravé. Le corridor temporaire doit obligatoirement être aménagé sur une surface **pavée existante ou aménagée temporairement sur une fondation en pierre avec une couche d'enrobé d'épaisseur suffisante afin d'avoir une surface plane**. L'Entrepreneur doit également prévoir aménager des pentes sécuritaires pour les besoins d'accessibilité universelle.

À la page M-14 de M-28, l'article 5.10 « Séquence de réalisation et description des travaux » a été modifié comme suit :

Le Tableau B, situé à la section 5.11, détaille les concepts de maintien et gestion de la mobilité pour chaque phase de travaux, selon la séquence suivante :

- **PHASE 0 (préparatoire)** : Réalisation de puits d'exploration sur la rue Sainte-Catherine Ouest;
- **PHASE 1** : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir et d'éclairage dans la rue Sainte-Catherine Ouest **entre de l'avenue McGill College au boulevard Robert-Bourassa et travaux de reconstruction du puits d'accès de la CSEM au coin nord-est de l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de l'avenue McGill College**;
- **PHASE 2A** : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, ~~de la CSEM~~, d'Énergir, d'éclairage, ~~et de feux de circulation~~ **et de la CSEM excluant les travaux de reconstruction du puits d'accès au coin nord-est** dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et la travée est de l'avenue McGill College;

À la page M-15 de M-28, l'article 5.10 « Séquence de réalisation et description des travaux » a été modifié comme suit :

- **PHASE 2B** : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, d'Énergir, ~~de la CSEM~~, ~~d'Énergir~~, d'éclairage, ~~et de feux de circulation~~ **et de la CSEM excluant les travaux de reconstruction du puits d'accès au coin nord-est** dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de l'avenue McGill College;

À la page M-18 de M-28, la colonne « N° Phase et description des travaux » du tableau a été modifiée comme suit :

Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, de la CSEM, d'Énergir et d'éclairage dans la rue Sainte-Catherine Ouest **entre de l'avenue McGill College au boulevard Robert-Bourassa et travaux de reconstruction du puits d'accès de la CSEM au coin nord-est de l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de l'avenue McGill College**

À la page M-19 de M-28, la colonne « N° Phase et description des travaux » du tableau a été modifiée comme suit :

Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, ~~de la CSEM~~, d'Énergir, d'éclairage, ~~et de feux de circulation~~ **et de la CSEM excluant les travaux de reconstruction du puits d'accès au coin nord-est** dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et la travée est de l'avenue McGill College;

À la page M-20 de M-28, la colonne « N° Phase et description des travaux » du tableau a été modifiée comme suit :

Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, de Bell, d'Énergir, ~~de la CSEM, d'Énergir, d'éclairage, et de feux de circulation~~ **et de la CSEM excluant les travaux de reconstruction du puits d'accès au coin nord-est** dans l'intersection de la rue Sainte-Catherine Ouest et de l'avenue McGill College;

À l'annexe M1 les feuilles No. 1, 2 et 3 de 5 ont été modifiées :

Devis technique spécial infrastructures égout et eau potable - (DTSI-O)

À la page O-9 de O-21, l'article 7.7. « Installation de bouchons temporaires – conduites d'eau » a été modifié comme suit :

À l'est de la rue Mansfield : À l'ouest du boulevard Robert-Bourassa

À la page O-10 de O-21, l'article 7.11. « Raccordement du regard proposé à la conduite d'égout existante » a été modifié de la façon suivante :

Tel que montré aux plans, la conduite d'égout existante à conserver ~~en dessous~~ **au-dessus** du tunnel du Centre Eaton est en béton acier de 900 mm qualité eau potable sans joint entre les deux (2) regards existants.

À la page O-15 de O-21, l'article 9.1. « Désinfection » a été modifié comme suit :

~~En général, un délai de deux (2) semaines est requis pour les opérations de désinfections des conduites principales par la Ville. L'Entrepreneur doit prendre en considération ce délai lors de l'élaboration de son programme de travaux.~~

À la page O-19 de O-21, l'article 10.7. « Travaux à proximité des infrastructures de Bell Canada et de la CSEM » a été modifié comme suit :

~~Le prix au mètre linéaire de l'item *Massif d'utilités publiques à briser et à reconstruire*, comprend:~~

- ~~• l'enlèvement des déblais en place de la ligne d'infrastructure de l'élément de surface jusqu'à l'élévation du fond de l'excavation;~~
- ~~• la démolition, le chargement, le transport et la disposition du massif de conduits, incluant les boîtes de tirage;~~
- ~~• le soutènement et la protection des câbles;~~
- ~~• l'installation et l'enlèvement des coffrages, lorsque requis;~~
- ~~• l'installation des séparateurs de conduits;~~
- ~~• l'installation des conduits, incluant les coudes et les raccords aux structures;~~
- ~~• la mise en place du béton, incluant la cure et les plaques de protection en acier, lorsque requises;~~
- ~~• la mise en place et le compactage des matériaux requis pour effectuer l'enrobage et le remblayage jusqu'à la ligne d'infrastructure de l'élément de surface, incluant l'installation du ruban indicateur.~~

~~##TS-1005-2 Conduits.~~

~~##TS-1006-4 à 6 Conduits.~~

~~##TS-1007-9 à 12 Conduits.~~

~~##TS-1008-13 à 16 Conduits.~~

La démolition des massifs non supportables, sous l'autorisation du Directeur, sera payée aux prix unitaires du bordereau de bases et conduites de la CSEM.

À la page O-21 de O-21, l'article 10.11. « Abri pour la disposition temporaire des sols » la phrase suivante à été ajoutée :

Les articles II-TS-1019 et II-TS-1020 pour une clôture ainsi que pour une barrière pivotant ont été ajoutés dans le bordereau.

Vous trouverez en annexe les pages modifiées du document. Vous êtes priés d'en tenir compte lors de la préparation de votre soumission et d'effectuer les corrections nécessaires. Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.



Benjamin Rodriguez, ing.
Chargé de projet



Vincent Descôteaux, ing.
Chargé de projet

BR/VD/II

Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des infrastructures
Division de la conception des travaux
801, rue Brennan 7^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

AVIS AU SOUMISSIONNAIRE ADDENDA NO. 4

Le 20 novembre 2019

Objet : Travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa.

Soumission : 452820

Veuillez prendre note que des modifications ont été apportées au Cahier des charges et aux plans.

Cahier des charges

À la page III-15 de III-31, l'article 19.2 « Expérience du soumissionnaire dans la réalisation de projets comparables (30 points) » a été modifié comme suit :

Un projet est comparable en nature lorsque les travaux réalisés par l'Entrepreneur correspondent aux domaines d'expertise suivants (par ordre d'importance) :

- réalisation de travaux **de construction ou reconstruction d'une conduite d'aqueduc primaire d'un minimum de 400 mm de diamètre. sur un réseau d'aqueduc primaire d'un minimum de 400 mm de diamètre**; Ces travaux devant comprendre le remplacement d'un minimum de **100 m 200 m** linéaires de conduite et la construction d'une chambre de vannes pour aqueduc primaire;
- réalisation de travaux intégrés comprenant la gestion des interventions sur les réseaux techniques urbains (RTU), dont la Commission des services électriques;
- réalisation de travaux dans un centre urbain ou un contexte urbain similaire en densité, complexité et achalandage, tels qu'une ville/arrondissement de plus de 100 000 habitants et ayant comporté la gestion du maintien de la circulation, des entraves et des chemins de détour;
- réalisation de travaux **de construction ou reconstruction des conduites d'aqueduc et d'égout secondaires sur des réseaux d'aqueduc secondaires (basse ou haute pression) d'un minimum de 200 mm de diamètre; ces travaux devant comprendre le remplacement d'un minimum de 200 m linéaires de conduite, avec le remplacement de branchements de services. et la construction de vannes pour aqueduc secondaire**;
- mise en place de lampadaires et de feux de circulation temporaires et permanents

Si le soumissionnaire n'est pas en mesure de présenter deux projets rencontrant les cinq (5) domaines d'expertises énumérés dans le présent article, ce dernier est autorisé à présenter un (1) projet complémentaire qui permet de rencontrer le ou les critères manquants pour l'appréciation du projet #1 et également, un second projet complémentaire qui permet également de rencontrer le ou les critères manquant pour l'appréciation du projet # 2. L'objectif est que le soumissionnaire puisse démontrer son expérience pour l'ensemble des domaines identifiés dans le présent article.

Plus un projet soumis est comparable avec le projet qui fait l'objet du présent appel d'offres, plus la note sera élevée.

L'expérience dans la réalisation de travaux de remplacement d'aqueduc primaire (incluant chambre de vannes) est importante à la réalisation de ce projet. C'est pourquoi un projet ne comportant pas le minimum de **100 m 200 m** linéaire pour ce type de travaux ou qui ne comporterait pas la construction d'une chambre de vanne pour ce type de réseau se verra automatiquement attribuer une note « médiocre ».

À la page III-16 de III-31, l'article 19.2 « Expérience du soumissionnaire dans la réalisation de projets comparables (30 points) » a été modifié de la façon suivante :

Par ailleurs, pour chacun des deux (2) projets, **avec les projets complémentaires, le cas échéant**, le Soumissionnaire doit joindre la dernière facture cumulative des travaux exécutés (décompte progressif) ou toute autre facture ou preuve (décompte d'avancement progressif approuvé par le surveillant des travaux) qui permet de confirmer la réalisation des domaines d'expertise ou le degré d'avancement du projet.

À la page III-16 et III-17 de III-31, l'article 19.2.1 « Échelle d'attribution des notes pour les projets comparables » a été modifié de la façon suivante :

Échelle d'attribution des notes du critère sur 30 points	
Appréciation du projet # 1 (15 points)	
Excellente (90 % à 100 %) – Le projet comprend les cinq (5) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres; dont la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m -200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	13,5 à 15
Plus que satisfaisante (71 à 89 %) – Le projet comprend trois (3) à quatre (4) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les trois premiers domaines, incluant la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m -200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm. et la construction d'au moins une chambre de vannes.	11 à 13,4
Satisfaisante (70 %) – Le projet comprend seulement trois (3) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les deux premiers, incluant la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m -200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	10,5
Insatisfaisante (40 % à 69 %) Le projet comprend deux (2) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont le premier, incluant la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m -200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	7 à 10

Appréciation du projet # 2 (15 points)	
Excellente (90 % à 100 %) – Le projet comprend les cinq (5) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres; dont la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m -200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	13,5 à 15
Plus que satisfaisante (71 à 89 %) – Le projet comprend trois (3) à quatre (4) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les trois premiers domaines, incluant la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m -200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm. et la construction d'au moins une chambre de vannes.	11 à 13,4
Satisfaisante (70 %) – Le projet comprend seulement trois (3) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont les deux premiers, incluant la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m -200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	10,5
Insatisfaisante (40 % à 69 %) Le projet comprend deux (2) domaines d'expertise recherchés pour cet appel d'offres, dont le premier, incluant la construction ou reconstruction d'un minimum de 100 m -200 m linéaire de conduite d'aqueduc primaire d'un diamètre minimal de 400 mm et la construction d'au moins une chambre de vannes.	7 à 10

À la page III-17 de III-31, l'article 19.3 « Échéancier du soumissionnaire (30 points) » a été modifié de la façon suivante :

N(1)= nombre de point pour le délai de la phases 1

Plans

Les plans H96603-701 et 702 ont été modifiés.

Vous trouverez en annexe les pages modifiées du document. Vous êtes priés d'en tenir compte lors de la préparation de votre soumission et d'effectuer les corrections nécessaires. Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.



Benjamin Rodriguez, ing.
Chargé de projet

BR/aa

Le 20 mars 2017

EXCAVATION LOISELLE INC.
A/S MONSIEUR SÉBASTIEN CLAVEAU
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7

N° de décision : 2017-CPSM-1017905
N° de client : 2700004312

Objet : Renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« **Autorité** ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

le renouvellement de son autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « **LCOP** »). EXCAVATION LOISELLE INC. demeure donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette nouvelle autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **15 décembre 2019** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande de renouvellement de l'autorisation.

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

www.lautorite.qc.ca

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : **mardi, 28 janvier 2020 à 19:30**

Fiche de l'entreprise

Nom : LOISELLE INC.

Adresse du siège social : 280, BOUL PIE-XII, , SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, QC, J6S 6P7, CANADA

Numéro de client à l'AMP : 2700004312

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1142482703

Autres noms d'affaires

- EXCAVATION LOISELLE
-
- EXCAVATION LOISELLE ET FRÈRES, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE ENVIRONNEMENT, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXCAVATION, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE EXPLOITATION ET ENTRETIEN ROUTIER, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE FORAGE, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.
-
- LOISELLE OUVRAGES D'ART, DIVISION DE EXCAVATION LOISELLE INC.

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 9 septembre 2019

LOISELLE INC.
280, BOUL PIE-XII
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD QC J6S 6P7

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700004312
N° de demande : 1900010123
N° de confirmation de paiement : 000266148972

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité des marchés publics et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 888 335-5550.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés publics

Liste des preneurs des cahiers des charges

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Advanced Drainage Systems
2	Ali Excavation inc.
3	Construction Bau-Val inc.
4	Construction NRC inc.
5	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec inc.
6	Environnement Routier NRJ inc .
7	Eurovia Québec Grands Projets (Laval)
8	Forterra - St-Eustache, Québec
9	L.A. Hébert Ltée
10	Le Groupe Lécuyer Ltée
11	Les Entreprises Michaudville inc.
12	Loiselle inc.
13	Nelect inc.
14	Pierre Brossard 1981 Ltée
15	Pomerleau inc.
16	Réhabilitation Du O inc.
17	Roxboro Excavation inc.
18	Ville de Brossard

Dossier # : 1197231078

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 \$ (contrat: 18 867 999,97 \$ + contingences: 2 512 266,47 \$ + incidences: 1 796 582,01 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[C1553-Répartition CSEM-VM- 28 janv.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-28

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Dossier # : 1197231078

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Loiselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 \$ (contrat: 18 867 999,97 \$ + contingences: 2 512 266,47 \$ + incidences: 1 796 582,01 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1197231078 Trav Egout rue Ste Catherine.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jerry BARTHELEMY
Préposé au budget
Tél : (514) 872-5066

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-30

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5597
Division : Service des finances , Direction du Conseil et soutien financier

Dossier # : 1197231078

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures du réseau routier , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 \$ (contrat: 18 867 999,97 \$ + contingences: 2 512 266,47 \$ + incidences: 1 796 582,01 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.



Rapport - mandat1197231078.pdf



Commentaires CEC - 1197231078.pdf

Dossier # :1197231078

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidences

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

Membres

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 27 février 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE197231078

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 \$ (contrat: 18 867 999,97 \$ + contingences: 2 512 266,47 \$ + incidences: 1 796 582,01 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197231078

Accorder un contrat à Loisselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 \$ (contrat: 18 867 999,97 \$ + contingences: 2 512 266,47 \$ + incidences: 1 796 582,01 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 452820 - 4 soumissionnaires. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

À sa séance du 5 février 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 12 février dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier, et ce, en plus de répondre à toutes les questions des commissaires.

La Commission remercie le Service pour toutes les réponses apportées aux nombreuses questions des commissaires concernant ces travaux prévus dans l'un des secteurs les plus névralgiques de Montréal. Le Service a expliqué que les infrastructures visées sont particulièrement désuètes et rendent donc ces travaux plus que nécessaires. Considérant que la plupart des chantiers de ce type accusent du retard, la Commission apprécie particulièrement la stratégie d'appel d'offres retenue puisqu'elle a permis aux entreprises de soumissionner selon deux options d'échéancier de travaux, plus ou moins accéléré. De l'avis des commissaires, ceci démontre une réflexion

poussée quant à l'utilisation des clauses de pénalité de retard et de prime de performance en la présence de délais de réalisation particulièrement serrés et cruciaux. En effet, une seule semaine d'avance ou de retard peut faire une énorme différence pour le commerce de détail du centre-ville en période de magasinage du temps des Fêtes, notamment en lien avec le défilé du Père Noël qui a lieu vers la fin du mois de novembre.

La Commission comprend que la coordination de ce chantier sera des plus complexes et que la nature des travaux justifie amplement l'application du critère d'expérience de travail avec les partenaires habituels, notamment pour coordonner les travaux avec la Commission des services électriques de Montréal. Qui plus est, il se trouve que les contrats qui impliquent des travaux au centre-ville ne sont pas courus par les entrepreneurs en raison des nombreuses contraintes qu'ils présentent.

En ce qui concerne l'écart de prix par rapport à l'estimé, les membres comprennent qu'il est passablement réduit par rapport au résultat du premier appel d'offres qui montrait un écart par rapport à l'estimé de l'ordre de 70%, d'où son annulation. En outre, l'écart relativisé en regard des délais de réalisation plus courts choisis par l'adjudicataire est de l'ordre de 23% plutôt que 30%. En conclusion, les commissaires retiennent que le report de l'appel d'offres en raison des soumissions beaucoup trop élevées obtenues la première fois a eu un impact positif puisque ceci a permis une révision du tracé favorable à la Ville.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel on observe :*
 - *un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE197231078 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Lors de sa séance d'aujourd'hui, la Commission a constaté à l'unanimité la conformité du processus dans le dossier ci-dessous :

Note : La Commission demande cependant au Service des infrastructures du réseau routier de rectifier la section justification, dernier paragraphe, pour ajouter la mention du second critère d'examen de la CEC pour lequel ce contrat lui a été soumis (écart par rapport à l'estimé).

Dossier 1197231078

Accorder un contrat à Loïselle inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa. Dépense totale de 23 176 848,45 \$ (contrat: 18 867 999,97 \$ + contingences: 2 512 266,47 \$ + incidences: 1 796 582,01 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 452820 (4 soumissionnaires) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation

Service du greffe



Dossier # : 1208174001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 1 et 2 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres 2020-2023; montant total de 2 039 574,59 \$ taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17976 – deux (2) soumissionnaires.

Il est recommandé:

1- d'accorder à la firme ci-dessous, désignée plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, les contrats pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour la période 2020-2023, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17976;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Lot #
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	689 315,37 \$	2020-2023	584	1
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	942 344,30 \$	2020-2023	867	2

2- d'autoriser un montant de 163 165,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser un montant de 244 748,95 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 96,49 % par la ville centre et à 3,51 % par l'agglomération.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-30 17:30

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1208174001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Accorder à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 1 et 2 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres 2020-2023; montant total de 2 039 574,59 \$ taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17976 – deux (2) soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2012, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (Service des grands parcs) coordonne un plan intensif de plantation d'arbres sur le domaine public, qui s'ajoute aux efforts de plantation déjà entrepris par les arrondissements. Ce plan de gestion de la forêt urbaine vise à augmenter la canopée et à enrichir la biodiversité. Les arrondissements souhaitant participer à ce plan déposent une liste de sites prêts à recevoir un arbre, en y précisant l'essence sélectionnée en plus des autres informations demandées par le Service des grands parcs. Ce dernier analyse les listes reçues et sélectionne les arrondissements qui ont fourni les informations requises.

Pour 2020, l'objectif étant de maximiser le nombre d'arbres à planter, tous les sites soumis par les arrondissements ont été retenus. Ces 3 198 sites de plantation ont été inclus dans l'appel d'offres public 19-17805 publié à l'automne 2019. Au terme de ce premier processus d'appel d'offres, deux lots sur un total de cinq ont été octroyés, les prix soumis pour les trois autres lots ayant été jugés non avantageux pour la Ville. Suivant une réorganisation des lots de plantations, un nouvel appel d'offres a été lancé en décembre 2019 visant la plantation de 1 451 arbres et permettant ainsi de couvrir l'ensemble des sites de plantation soumis par les arrondissements pour 2020.

Cet appel d'offres inclut les sites de plantations soumis par les arrondissements suivants :

- L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (327);
- Pierrefonds-Roxboro (353);
- Lachine (419);
- LaSalle (111);
- Le Sud-Ouest (181).

De plus, une liste de 60 sites de plantation dans les parterres arborés du parc du Mont-Royal a été déposée afin de remplacer certains frênes abattus dans le cadre de la stratégie de lutte contre l'agrile du frêne.

La plantation de ces 1 451 arbres doit être réalisée par des entreprises privées au terme du processus d'appel d'offres public 19-17976 lancé par le Service de l'approvisionnement. La stratégie de sollicitation du marché compte deux lots, dont l'un vise les plantations du printemps 2020 et l'autre vise les plantations de l'automne 2020. L'octroi des contrats se fera par lot au plus bas soumissionnaire conforme. Cette façon de procéder assure à la Ville de Montréal l'obtention du meilleur prix pour chacun des lots.

L'appel d'offres a été publié le 4 décembre 2019 dans le quotidien Le Journal de Montréal et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en plus d'être affiché sur le portail officiel de la Ville de Montréal. La durée de la publication dans le SÉAO a été de 43 jours. L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 16 janvier 2020. Les soumissions déposées sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Un addenda a été émis le 10 décembre 2020 afin de reporter la date d'ouverture de 2 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 1345 – 16 décembre 2019 - Accorder deux contrats à Pépinière Jardin 2000 inc. pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres, pour la période 2020-2023 - Dépense totale de 2 731 407,19 \$ taxes, contingences et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 19-17805 (lots 2 et 4) (5 soum.).

CM19 0711- 17 juin 2019 - Accorder des contrats à 9190-8673 Québec inc. pour le lot 1, à Pépinière Jardin 2000 inc. pour les lots 2 et 4 et à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour le lot 3, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres - Dépense totale de 4 456 587,50 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 19-17517 (7 soum.).

CM18 0973 - 22 août 2018 - Accorder à 9190-8673 Québec inc. le contrat pour le lot 1, à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 2 et 3, et à Pépinière Jardin 2000 inc. le contrat pour le lot 4, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres - Dépense totale de 2 855 887,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16830 (6 soum.).

CE18 1287 - 8 août 2018 - Accorder à Les Entreprises Daniel Robert inc. le contrat pour le lot 5, pour la fourniture, la plantation, l'entretien et l'arrosage d'arbres; montant total de 122 871,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16830 - six (6) soumissionnaires.

CG17 0396 - 24 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 4 500 000 \$ pour le financement de la mise en oeuvre du plan d'action contre l'agrile du frêne dans les bois et les grands parcs relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

CM17 1046 - 22 août 2017 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 000 000 \$ afin de financer la réalisation du Plan de gestion de la forêt urbaine.

DESCRIPTION

L'appel d'offres faisant l'objet du présent dossier couvre les activités suivantes :

- la fourniture d'arbres de calibre (printemps et automne 2020);
- les préparatifs préalables à la plantation (printemps et automne 2020);
- la plantation et l'arrosage d'arbres sur le domaine public (printemps et automne 2020);
- l'arrosage et l'entretien de tous les arbres plantés en 2020 pour les trois années subséquentes (2021 à 2023);
- l'arrosage des arbres remplacés en 2021 dans le cadre de la garantie (2021 à 2023);

- l'arrosage des arbres remplacés en 2022 dans le cadre de la garantie (2022 à 2024);
- l'arrosage des arbres remplacés en 2023 dans le cadre de la garantie (2023 à 2025).

Les travaux seront réalisés en étroite collaboration avec les intervenants des arrondissements concernés.

Un montant représentant 10 % de la valeur des contrats est prévu pour les contingences et un montant représentant 15 % de la valeur des contrats est prévu pour les variations de quantités.

L'arrosage et les travaux d'entretien commenceront dès la plantation au printemps 2020 et se poursuivront jusqu'à la fin de la période de garantie, soit à la fin de l'automne 2023. Cependant, si pendant la période de garantie un arbre devait être remplacé, la période d'entretien et d'arrosage pourrait alors se prolonger au-delà de 2023.

JUSTIFICATION

Il y a eu six preneurs de cahier des charges. Deux entreprises ont déposé une soumission, soit 33 % des preneurs.

Soumissionnaires conformes	Lot 1 Prix soumis (taxes incluses)	Lot 2 Prix soumis (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée	689 315,37 \$	942 344,30 \$	1 631 659,67 \$
9190-8673 Québec inc. (Les Entreprises Roseneige inc.)	930 859,45 \$	1 266 778,45 \$	2 197 637,90 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	762 530,02 \$	1 132 043,71 \$	1 894 573,73 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	-73 214,65 \$	-189 699,41 \$	(262 914,06) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-9,60 %	-16,76 %	-13,88 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	241 544,08 \$	324 434,15 \$	N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	35,04 %	34,43 %	N/A
PRIX SOUMIS (taxes incluses)	689 315,37 \$	942 344,30 \$	1 631 659,67 \$
AUTRES (Contingences + variations de quantités) (taxes incluses)	172 328,84 \$	235 586,08 \$	407 914,92 \$
MONTANT TOTAL	861 644,21 \$	1 177 930,38 \$	2 039 574,59 \$

À la suite de l'analyse des soumissions, l'entrepreneur suivant est déclaré être le plus bas soumissionnaire conforme pour le lot indiqué :

- lot 1, plantations du printemps 2020 (L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, LaSalle, Le Sud-Ouest, Parc du Mont-Royal), 584 arbres : Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée;
- lot 2, plantations de l'automne 2020 (L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Lachine), 867 arbres : Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée.

En date du 17 janvier 2020, cette entreprise n'était pas :

- sur la Liste des firmes à rendement insatisfaisant;
- inscrite au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- rendue non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle.

Cette entreprise détient une licence d'entrepreneur avec la sous-catégorie 2.5 excavation et terrassement émise par la Régie du bâtiment du Québec.

Par ailleurs, sur la base de l'expérience des années antérieures, il est prudent de croire que certains imprévus devront être gérés dans le cadre des présents contrats. Ainsi, une contingence représentant 10 % de la valeur totale doit être prévue et le montant de celle-ci s'élève à 163 165,97 \$. Des crédits alloués à la variation des quantités, représentant 15 % de la valeur totale des plus basses soumissions conformes, devraient également être prévus et le montant s'élève à 244 748,95 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total brut des contrats à octroyer est de 2 039 574,59 \$ incluant les taxes.

Montant des contingences : 163 165,97 \$.

Montant pour la variation des quantités : 244 748,95 \$.

Un montant maximal de 1 862 403,45 \$ (net de ristourne) sera financé comme suit :

- un montant maximal de 1 797 099,91 \$ par le règlement d'emprunt de compétence locale # 17-072 - Plan de gestion de la forêt urbaine.
- un montant maximal de 65 303,54 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-024 - Plan de gestion de la forêt urbaine;
- cette dépense sera assumée à 96,49 % par la Ville centre. Le solde restant, de 3,51 %, sera assumé par l'agglomération. Le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi en proportion de la valeur des plantations au parc du Mont-Royal du contrat pour le lot 1 (65 303,54 \$) par rapport à la valeur totale du montant à octroyer pour les deux lots (1 862 403,45 \$);
- la partie de la dépense assumée par l'agglomération concerne le parc du Mont-Royal qui est d'intérêt collectif tel que décrit à l'annexe du décret 1229-2005 et qui est de compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

La répartition de la dépense (net de ristourne) par année se fera comme suit :

Projet	2020	2021	2022	2023
17-072 - Contrat	1 201 099,00 \$	78 860,31 \$	78 860,31 \$	78 860,31 \$
17-072 - Contingences	120 109,90 \$	7 886,03 \$	7 886,03 \$	7 886,03 \$
17-072 - Variation quantité	180 164,85 \$	11 829,05 \$	11 829,05 \$	11 829,05 \$
17-072 - Dépense totale	1 501 373,74 \$	98 575,39 \$	98 575,39 \$	98 575,39 \$
RCG 19-024 - Contrat	42 038,04 \$	3 401,60 \$	3 401,60 \$	3 401,60 \$
RCG 19-024 - Contingences	4 203,80 \$	340,16 \$	340,16 \$	340,16 \$
RCG 19-024 - Variation quantité	6 305,71 \$	510,24 \$	510,24 \$	510,24 \$
RCG 19-024 - Dépense totale	52 547,56 \$	4 251,99 \$	4 251,99 \$	4 251,99 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les contrats visant la plantation de 1 451 arbres permettront l'intensification du volet canopée du plan de gestion de la forêt urbaine sur le domaine public municipal. Ces plantations sont une réponse directe à la cible collective du plan *Montréal Durable 2016-2020* « d'augmenter l'indice de canopée de 20 à 25 % d'ici 2025 ». La forêt urbaine contribue notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ces contrats s'avère nécessaire à la réalisation du volet de renforcement de la canopée sur le domaine public du plan de gestion de la forêt urbaine pour l'année 2020. Sans cet octroi de contrats, la Ville de Montréal prendra du retard dans son engagement de hausser la canopée pris dans le cadre du plan *Montréal Durable 2016-2020*. L'octroi de ces contrats à la séance du conseil municipal du 24 février 2020 offrira aux adjudicataires un délai minimal pour engager le processus d'approvisionnement en arbres et planifier les travaux en vue des plantations du printemps 2020. L'ajournement d'une décision compromettrait la saison de plantation du printemps 2020, ce qui pourrait, à terme, avoir des répercussions sur l'atteinte de l'objectif d'augmentation de la canopée. Les plantations du printemps permettent d'augmenter la biodiversité puisque la plantation printanière est recommandée pour certaines espèces d'arbres. L'ajout de la saison de plantation printanière s'avère également essentiel pour réduire la pression sur la réalisation des travaux à l'automne et permettra d'augmenter la cadence en vue d'atteindre les objectifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour les plantations en milieu résidentiel, les propriétaires riverains recevront une lettre les informant de la plantation imminente d'un arbre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance visée pour approbation par le comité exécutif : 19 février 2020;
Séance visée pour approbation par le conseil municipal : 24 février 2020;
Période visée pour la réalisation des travaux de plantation : entre le 13 avril et le 19 juin 2020 pour les plantations du printemps et entre le 13 octobre et le 27 novembre 2020 pour les plantations d'automne;
Période visée pour la réalisation des travaux d'entretien et d'arrosage : à partir du printemps 2020, jusqu'à l'automne 2023 et jusqu'à 2025 pour les arbres remplacés sous garantie;
Fin des travaux : normalement vers le 30 novembre 2023. Cependant, l'arrosage des arbres remplacés sous garantie pourrait se poursuivre jusqu'au 15 novembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction des revenus (Annie LANEUVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Lyne ARBOUR
Conseillère en planification

Tél : 514-872-9858
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-20

Daniel BÉDARD
Chef de division

Tél : 514 872-1642
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-Philippe DÉTOLLE
Directeur

Tél : 514 872-1712
Approuvé le : 2020-01-30

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456
Approuvé le : 2020-01-30

Nom du service : Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports

Nom de la division : Forêt urbaine

RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES 19-17976

Date de publication : 4 décembre 2019

Date d'ouverture : 16 janvier 2020

PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES	
1	Les entreprises Rose Neige
2	Les Entreprises Ventec Inc
3	Par françois pour Joseph Labelle Paysagiste inc.
4	Pavages Inter-Pavé
5	Strathmore Landscape
6	Terrazzo Inc

Dossier # : 1208174001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction gestion des parcs et biodiversité , Forêt urbaine
Objet :	Accorder à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) Ltée les contrats pour les lots 1 et 2 pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres 2020-2023; montant total de 2 039 574,59 \$ taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17976 – deux (2) soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



Nouvelle Appel D'offres.pdf19-17976 pv.pdf19-17976 Liste des commandes.pdf



19-17976 vf TCP (14) 20200124.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-24

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 868-5740
Division : Acquisition

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le soumissionnaire coché est recommandé pour l'octroi de contrat pour les lots indiqués en caractère gras et soulignés.

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lots
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Itée : <u>Lot 1</u> <u>Lot 2</u>	689 315.37\$ 942 344.30\$	<input checked="" type="checkbox"/>	1 et 2
9190-8673 Qc inc / Les entreprises Rose Neige : Lot 1 Lot 2	930 859.45\$ 1 266 778.45\$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Le soumissionnaire recommandé dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'est pas rendu non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et détient l'autorisation de contractée délivrée par l'AMP. Des erreurs de formules du fichier Excel ont occasionnées des erreurs de calcul pour le lot 1 du bordereau, la correction des montants a été effectuée pour ce lot sur chacune des soumissions déposées. Des preneurs de documents ont mentionnés qu'ils n'ont pas eu le temps d'étudier l'appel d'offres et de préparer une soumission à l'intérieur du délai accordé de 42 jours.

Préparé par : Le - -

No de l'appel d'offres
 19-17976

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 1	Printemps 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	1	Arbres	2	Unité	1	400,00 \$	800,00 \$	919,80 \$
			2	Arbres	3	Unité	1	400,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			3	Arbres	10	Unité	1	400,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			4	Arbres	2	Unité	1	400,00 \$	800,00 \$	919,80 \$
			5	Arbres	2	Unité	1	400,00 \$	800,00 \$	919,80 \$
			6	Arbres	1	Unité	1	400,00 \$	400,00 \$	459,90 \$
			7	Arbres	12	Unité	1	400,00 \$	4 800,00 \$	5 518,80 \$
			8	Arbres	6	Unité	1	400,00 \$	2 400,00 \$	2 759,40 \$
			9	Arbres	3	Unité	1	400,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			10	Arbres	10	Unité	1	400,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			11	Arbres	9	Unité	1	400,00 \$	3 600,00 \$	4 139,10 \$
			12	Arbres	5	Unité	1	400,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			13	Arbres	3	Unité	1	400,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			14	Arbres	4	Unité	1	400,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$
			15	Arbres	9	Unité	1	400,00 \$	3 600,00 \$	4 139,10 \$
			16	Arbres	17	Unité	1	400,00 \$	6 800,00 \$	7 818,30 \$
			17	Arbres	14	Unité	1	400,00 \$	5 600,00 \$	6 438,60 \$
			18	Arbres	9	Unité	1	400,00 \$	3 600,00 \$	4 139,10 \$
			19	Arbres	7	Unité	1	400,00 \$	2 800,00 \$	3 219,30 \$
			20	Arbres	4	Unité	1	400,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$
			21	Arbres	6	Unité	1	400,00 \$	2 400,00 \$	2 759,40 \$
			22	Arbres	7	Unité	1	400,00 \$	2 800,00 \$	3 219,30 \$
			23	Arbres	4	Unité	1	400,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$
			24	Arbres	12	Unité	1	400,00 \$	4 800,00 \$	5 518,80 \$
			25	Arbres	20	Unité	1	400,00 \$	8 000,00 \$	9 198,00 \$
			26	Arbres	4	Unité	1	400,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$
			27	Arbres	13	Unité	1	400,00 \$	5 200,00 \$	5 978,70 \$
			28	Arbres	15	Unité	1	400,00 \$	6 000,00 \$	6 898,50 \$
			29	Arbres	8	Unité	1	400,00 \$	3 200,00 \$	3 679,20 \$
			30	Arbres	22	Unité	1	400,00 \$	8 800,00 \$	10 117,80 \$
			31	Arbres	3	Unité	1	400,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			32	Arbres	1	Unité	1	400,00 \$	400,00 \$	459,90 \$

No de l'appel d'offres
 19-17976

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 1	Printemps 2020	Entrepreneur Paysagistes	33	Arbres	7	Unité	1	400,00 \$	2 800,00 \$	3 219,30 \$
			34	Arbres	5	Unité	1	400,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			35	Arbres	10	Unité	1	400,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			36	Arbres	26	Unité	1	400,00 \$	10 400,00 \$	11 957,40 \$
			37	Arbres	6	Unité	1	400,00 \$	2 400,00 \$	2 759,40 \$
			38	Arbres	2	Unité	1	400,00 \$	800,00 \$	919,80 \$
			39	Arbres	5	Unité	1	400,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			40	Arbres	6	Unité	1	400,00 \$	2 400,00 \$	2 759,40 \$
			41	Arbres	2	Unité	1	400,00 \$	800,00 \$	919,80 \$
			42	Arbres	2	Unité	1	400,00 \$	800,00 \$	919,80 \$
			43	Arbres	9	Unité	1	400,00 \$	3 600,00 \$	4 139,10 \$
			44	Arbres	5	Unité	1	400,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			45	Arbres	4	Unité	1	400,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$
			46	Arbres	2	Unité	1	400,00 \$	800,00 \$	919,80 \$
			47	Arbres	2	Unité	1	400,00 \$	800,00 \$	919,80 \$
			48	Arbres	5	Unité	1	400,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			49	Arbres	3	Unité	1	400,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			50	Arbres	32	Unité	1	400,00 \$	12 800,00 \$	14 716,80 \$
			51	Arbres	5	Unité	1	400,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			52	Arbres	10	Unité	1	400,00 \$	4 000,00 \$	4 599,00 \$
			53	Arbres	4	Unité	1	400,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$
			54	Arbres	2	Unité	1	400,00 \$	800,00 \$	919,80 \$
			55	Arbres	3	Unité	1	400,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			56	Arbres	4	Unité	1	400,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$
			57	Arbres	3	Unité	1	400,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			58	Arbres	2	Unité	1	400,00 \$	800,00 \$	919,80 \$
			59	Arbres	3	Unité	1	400,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			60	Arbres	1	Unité	1	400,00 \$	400,00 \$	459,90 \$
			61	Arbres	9	Unité	1	400,00 \$	3 600,00 \$	4 139,10 \$
			62	Arbres	7	Unité	1	400,00 \$	2 800,00 \$	3 219,30 \$
			63	Arbres	4	Unité	1	400,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$
			64	Arbres	9	Unité	1	400,00 \$	3 600,00 \$	4 139,10 \$
			65	Arbres	7	Unité	1	400,00 \$	2 800,00 \$	3 219,30 \$

No de l'appel d'offres
 19-17976

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 1	Printemps 2020	Entrepreneur Paysagistes	66	Arbres	22	Unité	1	400,00 \$	8 800,00 \$	10 117,80 \$
			67	Arbres	27	Unité	1	400,00 \$	10 800,00 \$	12 417,30 \$
			68	Arbres	6	Unité	1	400,00 \$	2 400,00 \$	2 759,40 \$
			69	Arbres	1	Unité	1	400,00 \$	400,00 \$	459,90 \$
			70	Arbres	1	Unité	1	400,00 \$	400,00 \$	459,90 \$
			71	Arbres	1	Unité	1	400,00 \$	400,00 \$	459,90 \$
			72	Arbres	5	Unité	1	400,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$
			73	Arbres	4	Unité	1	400,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$
			74	Arbres	1	Unité	1	400,00 \$	400,00 \$	459,90 \$
			75	Arbres	3	Unité	1	400,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			76	Arbres	8	Unité	1	400,00 \$	3 200,00 \$	3 679,20 \$
			77	Arbres	4	Unité	1	400,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$
			78	Arbres	6	Unité	1	400,00 \$	2 400,00 \$	2 759,40 \$
			79	Arbres	8	Unité	1	400,00 \$	3 200,00 \$	3 679,20 \$
			80	Arbres	3	Unité	1	400,00 \$	1 200,00 \$	1 379,70 \$
			81	Plantation	391	Unité	1	380,00 \$	148 580,00 \$	170 829,86 \$
			82	Plantation	193	Unité	1	400,00 \$	77 200,00 \$	88 760,70 \$
			83	Grille	4	Unité	1	75,00 \$	300,00 \$	344,93 \$
			84	Redressement arbres	15	Unité	1	10,00 \$	150,00 \$	172,46 \$
			85	Tuteur	128	Unité	1	15,00 \$	1 920,00 \$	2 207,52 \$
			86	Redressement tuteur	13	Unité	1	10,00 \$	130,00 \$	149,47 \$
			87	Ouvrage haubanage	19	Unité	1	15,00 \$	285,00 \$	327,68 \$
			88	Redressement haub.	5	Unité	1	10,00 \$	50,00 \$	57,49 \$
89	Protecteurs	250	Unité	1	8,00 \$	2 000,00 \$	2 299,50 \$			
90	Arrosage 2020	11904	Unité	1	3,00 \$	35 712,00 \$	41 059,87 \$			
91	Arrosage 2021 à 2025	31536	Unité	1	3,00 \$	94 608,00 \$	108 775,55 \$			
92	Cuvette d'arrosage	584	Unité	1	10,00 \$	5 840,00 \$	6 714,54 \$			
93	Paillis	90	mètre cube	1	50,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$			
94	Arrachage souche	7	Unité	1	25,00 \$	175,00 \$	201,21 \$			
95	Arrachage souche	16	Unité	1	25,00 \$	400,00 \$	459,90 \$			
96	Arrachage racines	16	Unité	1	25,00 \$	400,00 \$	459,90 \$			
97	Arrachage arbres	16	Unité	1	25,00 \$	400,00 \$	459,90 \$			

No de l'appel d'offres
 19-17976

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données			
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses		
LOT 1	Printemps 2020	Entrepreneur Paysagistes	98	Transport excédent	35	Unité	1	25,00 \$	875,00 \$	1 006,03 \$		
			99	Transport excédent	800	km	1	2,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$		
			100	Raccordement tuyau	35	Unité	1	25,00 \$	875,00 \$	1 006,03 \$		
			101	Lettres	292	Unité	1	5,00 \$	1 460,00 \$	1 678,64 \$		
			102	Jauge hivernale	35	Unité	1	25,00 \$	875,00 \$	1 006,03 \$		
			Total (Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée)								599 535,00 \$	689 315,37 \$
				9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	1	Arbres	2	Unité	1	205,00 \$	410,00 \$	471,40 \$
					2	Arbres	3	Unité	1	255,00 \$	765,00 \$	879,56 \$
					3	Arbres	10	Unité	1	255,00 \$	2 550,00 \$	2 931,86 \$
					4	Arbres	2	Unité	1	255,00 \$	510,00 \$	586,37 \$
					5	Arbres	2	Unité	1	255,00 \$	510,00 \$	586,37 \$
					6	Arbres	1	Unité	1	255,00 \$	255,00 \$	293,19 \$
		7	Arbres	12	Unité	1	255,00 \$	3 060,00 \$	3 518,24 \$			
		8	Arbres	6	Unité	1	205,00 \$	1 230,00 \$	1 414,19 \$			
		9	Arbres	3	Unité	1	300,00 \$	900,00 \$	1 034,78 \$			
		10	Arbres	10	Unité	1	265,00 \$	2 650,00 \$	3 046,84 \$			
		11	Arbres	9	Unité	1	265,00 \$	2 385,00 \$	2 742,15 \$			
		12	Arbres	5	Unité	1	265,00 \$	1 325,00 \$	1 523,42 \$			
		13	Arbres	3	Unité	1	265,00 \$	795,00 \$	914,05 \$			
		14	Arbres	4	Unité	1	265,00 \$	1 060,00 \$	1 218,74 \$			
		15	Arbres	9	Unité	1	265,00 \$	2 385,00 \$	2 742,15 \$			
		16	Arbres	17	Unité	1	225,00 \$	3 825,00 \$	4 397,79 \$			
		17	Arbres	14	Unité	1	265,00 \$	3 710,00 \$	4 265,57 \$			
		18	Arbres	9	Unité	1	320,00 \$	2 880,00 \$	3 311,28 \$			
		19	Arbres	7	Unité	1	265,00 \$	1 855,00 \$	2 132,79 \$			
		20	Arbres	4	Unité	1	215,00 \$	860,00 \$	988,79 \$			
		21	Arbres	6	Unité	1	215,00 \$	1 290,00 \$	1 483,18 \$			
		22	Arbres	7	Unité	1	280,00 \$	1 960,00 \$	2 253,51 \$			
		23	Arbres	4	Unité	1	335,00 \$	1 340,00 \$	1 540,67 \$			
		24	Arbres	12	Unité	1	275,00 \$	3 300,00 \$	3 794,18 \$			
		25	Arbres	20	Unité	1	365,00 \$	7 300,00 \$	8 393,18 \$			
		26	Arbres	4	Unité	1	365,00 \$	1 460,00 \$	1 678,64 \$			

No de l'appel d'offres
 19-17976

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 1	Printemps 2020	9190-8673 Québec inc (Les	27	Arbres	13	Unité	1	365,00 \$	4 745,00 \$	5 455,56 \$
			28	Arbres	15	Unité	1	365,00 \$	5 475,00 \$	6 294,88 \$
			29	Arbres	8	Unité	1	365,00 \$	2 920,00 \$	3 357,27 \$
			30	Arbres	22	Unité	1	365,00 \$	8 030,00 \$	9 232,49 \$
			31	Arbres	3	Unité	1	215,00 \$	645,00 \$	741,59 \$
			32	Arbres	1	Unité	1	245,00 \$	245,00 \$	281,69 \$
			33	Arbres	7	Unité	1	245,00 \$	1 715,00 \$	1 971,82 \$
			34	Arbres	5	Unité	1	245,00 \$	1 225,00 \$	1 408,44 \$
			35	Arbres	10	Unité	1	245,00 \$	2 450,00 \$	2 816,89 \$
			36	Arbres	26	Unité	1	265,00 \$	6 890,00 \$	7 921,78 \$
			37	Arbres	6	Unité	1	265,00 \$	1 590,00 \$	1 828,10 \$
			38	Arbres	2	Unité	1	265,00 \$	530,00 \$	609,37 \$
			39	Arbres	5	Unité	1	255,00 \$	1 275,00 \$	1 465,93 \$
			40	Arbres	6	Unité	1	225,00 \$	1 350,00 \$	1 552,16 \$
			41	Arbres	2	Unité	1	395,00 \$	790,00 \$	908,30 \$
			42	Arbres	2	Unité	1	395,00 \$	790,00 \$	908,30 \$
			43	Arbres	9	Unité	1	215,00 \$	1 935,00 \$	2 224,77 \$
			44	Arbres	5	Unité	1	215,00 \$	1 075,00 \$	1 235,98 \$
			45	Arbres	4	Unité	1	215,00 \$	860,00 \$	988,79 \$
			46	Arbres	2	Unité	1	215,00 \$	430,00 \$	494,39 \$
			47	Arbres	2	Unité	1	215,00 \$	430,00 \$	494,39 \$
			48	Arbres	5	Unité	1	215,00 \$	1 075,00 \$	1 235,98 \$
			49	Arbres	3	Unité	1	215,00 \$	645,00 \$	741,59 \$
			50	Arbres	32	Unité	1	300,00 \$	9 600,00 \$	11 037,60 \$
			51	Arbres	5	Unité	1	300,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			52	Arbres	10	Unité	1	300,00 \$	3 000,00 \$	3 449,25 \$
			53	Arbres	4	Unité	1	185,00 \$	740,00 \$	850,82 \$
			54	Arbres	2	Unité	1	200,00 \$	400,00 \$	459,90 \$
			55	Arbres	3	Unité	1	200,00 \$	600,00 \$	689,85 \$
56	Arbres	4	Unité	1	265,00 \$	1 060,00 \$	1 218,74 \$			
57	Arbres	3	Unité	1	265,00 \$	795,00 \$	914,05 \$			
58	Arbres	2	Unité	1	265,00 \$	530,00 \$	609,37 \$			
59	Arbres	3	Unité	1	285,00 \$	855,00 \$	983,04 \$			

No de l'appel d'offres
 19-17976

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 1	Printemps 2020	9190-8673 Québec inc (Les	60	Arbres	1	Unité	1	290,00 \$	290,00 \$	333,43 \$
			61	Arbres	9	Unité	1	280,00 \$	2 520,00 \$	2 897,37 \$
			62	Arbres	7	Unité	1	255,00 \$	1 785,00 \$	2 052,30 \$
			63	Arbres	4	Unité	1	255,00 \$	1 020,00 \$	1 172,75 \$
			64	Arbres	9	Unité	1	295,00 \$	2 655,00 \$	3 052,59 \$
			65	Arbres	7	Unité	1	295,00 \$	2 065,00 \$	2 374,23 \$
			66	Arbres	22	Unité	1	295,00 \$	6 490,00 \$	7 461,88 \$
			67	Arbres	27	Unité	1	295,00 \$	7 965,00 \$	9 157,76 \$
			68	Arbres	6	Unité	1	295,00 \$	1 770,00 \$	2 035,06 \$
			69	Arbres	1	Unité	1	255,00 \$	255,00 \$	293,19 \$
			70	Arbres	1	Unité	1	245,00 \$	245,00 \$	281,69 \$
			71	Arbres	1	Unité	1	245,00 \$	245,00 \$	281,69 \$
			72	Arbres	5	Unité	1	245,00 \$	1 225,00 \$	1 408,44 \$
			73	Arbres	4	Unité	1	245,00 \$	980,00 \$	1 126,76 \$
			74	Arbres	1	Unité	1	245,00 \$	245,00 \$	281,69 \$
			75	Arbres	3	Unité	1	265,00 \$	795,00 \$	914,05 \$
			76	Arbres	8	Unité	1	275,00 \$	2 200,00 \$	2 529,45 \$
			77	Arbres	4	Unité	1	275,00 \$	1 100,00 \$	1 264,73 \$
			78	Arbres	6	Unité	1	275,00 \$	1 650,00 \$	1 897,09 \$
			79	Arbres	8	Unité	1	275,00 \$	2 200,00 \$	2 529,45 \$
			80	Arbres	3	Unité	1	275,00 \$	825,00 \$	948,54 \$
			81	Plantation	391	Unité	1	475,00 \$	185 725,00 \$	213 537,32 \$
			82	Plantation	193	Unité	1	450,00 \$	86 850,00 \$	99 855,79 \$
			83	Grille	4	Unité	1	75,00 \$	300,00 \$	344,93 \$
			84	Redressement arbres	15	Unité	1	100,00 \$	1 500,00 \$	1 724,63 \$
			85	Tuteur	128	Unité	1	35,00 \$	4 480,00 \$	5 150,88 \$
			86	Redressement tuteur	13	Unité	1	20,00 \$	260,00 \$	298,94 \$
			87	Ouvrage haubanage	19	Unité	1	50,00 \$	950,00 \$	1 092,26 \$
			88	Redressement haub.	5	Unité	1	30,00 \$	150,00 \$	172,46 \$
			89	Protecteurs	250	Unité	1	15,00 \$	3 750,00 \$	4 311,56 \$
			90	Arrosage 2020	11904	Unité	1	8,00 \$	95 232,00 \$	109 492,99 \$
			91	Arrosage 2021 à 2025	31536	Unité	1	8,00 \$	252 288,00 \$	290 068,13 \$
92	Cuvette d'arrosage	584	Unité	1	15,00 \$	8 760,00 \$	10 071,81 \$			

No de l'appel d'offres
 19-17976

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données			
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses		
LOT 1	Printemps 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	93	Paillis	90	mètre cube	1	50,00 \$	4 500,00 \$	5 173,88 \$		
			94	Arrachage souche	7	Unité	1	50,00 \$	350,00 \$	402,41 \$		
			95	Arrachage souche	16	Unité	1	50,00 \$	800,00 \$	919,80 \$		
			96	Arrachage racines	16	Unité	1	50,00 \$	800,00 \$	919,80 \$		
			97	Arrachage arbres	16	Unité	1	100,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$		
			98	Transport excédent	35	Unité	1	10,00 \$	350,00 \$	402,41 \$		
			99	Transport excédent	800	km	1	2,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$		
			100	Raccordement tuyau	35	Unité	1	50,00 \$	1 750,00 \$	2 012,06 \$		
			101	Lettres	292	Unité	1	2,00 \$	584,00 \$	671,45 \$		
			102	Jauge hivernale	35	Unité	1	50,00 \$	1 750,00 \$	2 012,06 \$		
			Total (9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige))								809 619,00 \$	930 859,45 \$
			LOT 2	Automne 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	103	Arbres	3	Unité	1	390,00 \$	1 170,00 \$
104	Arbres	30				Unité	1	390,00 \$	11 700,00 \$	13 452,08 \$		
105	Arbres	2				Unité	1	390,00 \$	780,00 \$	896,81 \$		
106	Arbres	26				Unité	1	390,00 \$	10 140,00 \$	11 658,47 \$		
107	Arbres	34				Unité	1	390,00 \$	13 260,00 \$	15 245,69 \$		
108	Arbres	8				Unité	1	390,00 \$	3 120,00 \$	3 587,22 \$		
109	Arbres	13				Unité	1	390,00 \$	5 070,00 \$	5 829,23 \$		
110	Arbres	23				Unité	1	390,00 \$	8 970,00 \$	10 313,26 \$		
111	Arbres	2				Unité	1	390,00 \$	780,00 \$	896,81 \$		

No de l'appel d'offres

19-17976

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	112	Arbres	13	Unité	1	390,00 \$	5 070,00 \$	5 829,23 \$
			113	Arbres	7	Unité	1	390,00 \$	2 730,00 \$	3 138,82 \$
			114	Arbres	7	Unité	1	390,00 \$	2 730,00 \$	3 138,82 \$
			115	Arbres	73	Unité	1	390,00 \$	28 470,00 \$	32 733,38 \$
			116	Arbres	8	Unité	1	390,00 \$	3 120,00 \$	3 587,22 \$
			117	Arbres	17	Unité	1	390,00 \$	6 630,00 \$	7 622,84 \$
			118	Arbres	8	Unité	1	390,00 \$	3 120,00 \$	3 587,22 \$
			119	Arbres	46	Unité	1	390,00 \$	17 940,00 \$	20 626,52 \$
			120	Arbres	10	Unité	1	390,00 \$	3 900,00 \$	4 484,03 \$
			121	Arbres	14	Unité	1	390,00 \$	5 460,00 \$	6 277,64 \$
			122	Arbres	18	Unité	1	390,00 \$	7 020,00 \$	8 071,25 \$
			123	Arbres	14	Unité	1	390,00 \$	5 460,00 \$	6 277,64 \$
			124	Arbres	23	Unité	1	390,00 \$	8 970,00 \$	10 313,26 \$
			125	Arbres	17	Unité	1	390,00 \$	6 630,00 \$	7 622,84 \$
126	Arbres	3	Unité	1	390,00 \$	1 170,00 \$	1 345,21 \$			
127	Arbres	38	Unité	1	390,00 \$	14 820,00 \$	17 039,30 \$			

No de l'appel d'offres

19-17976

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	128	Arbres	25	Unité	1	390,00 \$	9 750,00 \$	11 210,06 \$
			129	Arbres	12	Unité	1	390,00 \$	4 680,00 \$	5 380,83 \$
			130	Arbres	32	Unité	1	390,00 \$	12 480,00 \$	14 348,88 \$
			131	Arbres	3	Unité	1	390,00 \$	1 170,00 \$	1 345,21 \$
			132	Arbres	10	Unité	1	390,00 \$	3 900,00 \$	4 484,03 \$
			133	Arbres	6	Unité	1	390,00 \$	2 340,00 \$	2 690,42 \$
			134	Arbres	20	Unité	1	390,00 \$	7 800,00 \$	8 968,05 \$
			135	Arbres	3	Unité	1	390,00 \$	1 170,00 \$	1 345,21 \$
			136	Arbres	8	Unité	1	390,00 \$	3 120,00 \$	3 587,22 \$
			137	Arbres	1	Unité	1	390,00 \$	390,00 \$	448,40 \$
			138	Arbres	6	Unité	1	390,00 \$	2 340,00 \$	2 690,42 \$
			139	Arbres	6	Unité	1	390,00 \$	2 340,00 \$	2 690,42 \$
			140	Arbres	18	Unité	1	390,00 \$	7 020,00 \$	8 071,25 \$
141	Arbres	36	Unité	1	390,00 \$	14 040,00 \$	16 142,49 \$			
142	Arbres	8	Unité	1	390,00 \$	3 120,00 \$	3 587,22 \$			
143	Arbres	5	Unité	1	390,00 \$	1 950,00 \$	2 242,01 \$			

No de l'appel d'offres

19-17976

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	144	Arbres	2	Unité	1	390,00 \$	780,00 \$	896,81 \$
			145	Arbres	3	Unité	1	390,00 \$	1 170,00 \$	1 345,21 \$
			146	Arbres	3	Unité	1	390,00 \$	1 170,00 \$	1 345,21 \$
			147	Arbres	12	Unité	1	390,00 \$	4 680,00 \$	5 380,83 \$
			148	Arbres	6	Unité	1	390,00 \$	2 340,00 \$	2 690,42 \$
			149	Arbres	9	Unité	1	390,00 \$	3 510,00 \$	4 035,62 \$
			150	Arbres	5	Unité	1	390,00 \$	1 950,00 \$	2 242,01 \$
			151	Arbres	6	Unité	1	390,00 \$	2 340,00 \$	2 690,42 \$
			152	Arbres	1	Unité	1	390,00 \$	390,00 \$	448,40 \$
			153	Arbres	5	Unité	1	390,00 \$	1 950,00 \$	2 242,01 \$
			154	Arbres	21	Unité	1	390,00 \$	8 190,00 \$	9 416,45 \$
			155	Arbres	8	Unité	1	390,00 \$	3 120,00 \$	3 587,22 \$
			156	Arbres	8	Unité	1	390,00 \$	3 120,00 \$	3 587,22 \$
			157	Arbres	13	Unité	1	390,00 \$	5 070,00 \$	5 829,23 \$
158	Arbres	6	Unité	1	390,00 \$	2 340,00 \$	2 690,42 \$			
159	Arbres	3	Unité	1	390,00 \$	1 170,00 \$	1 345,21 \$			

No de l'appel d'offres

19-17976

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	160	Arbres	20	Unité	1	390,00 \$	7 800,00 \$	8 968,05 \$
			161	Arbres	10	Unité	1	390,00 \$	3 900,00 \$	4 484,03 \$
			162	Arbres	16	Unité	1	390,00 \$	6 240,00 \$	7 174,44 \$
			163	Arbres	33	Unité	1	390,00 \$	12 870,00 \$	14 797,28 \$
			164	Arbres	5	Unité	1	390,00 \$	1 950,00 \$	2 242,01 \$
			165	Arbres	5	Unité	1	390,00 \$	1 950,00 \$	2 242,01 \$
			166	Arbres	11	Unité	1	390,00 \$	4 290,00 \$	4 932,43 \$
			167	Plantation	743	Unité	1	340,00 \$	252 620,00 \$	290 449,85 \$
			168	Plantation	124	Unité	1	355,00 \$	44 020,00 \$	50 612,00 \$
			169	Grille	3	Unité	1	10,00 \$	30,00 \$	34,49 \$
			170	Redressement arbres	18	Unité	1	10,00 \$	180,00 \$	206,96 \$
			171	Tuteur	580	Unité	1	15,00 \$	8 700,00 \$	10 002,83 \$
			172	Redressement tuteur	58	Unité	1	10,00 \$	580,00 \$	666,86 \$
			173	Ouvrage haubanage	12	Unité	1	15,00 \$	180,00 \$	206,96 \$
			174	Redressement haub.	3	Unité	1	10,00 \$	30,00 \$	34,49 \$
175	Protecteurs	657	Unité	1	8,00 \$	5 256,00 \$	6 043,09 \$			

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données				
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses			
LOT 2	Automne 2020	Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée	176	Arrosage 2020	2601	Unité	1	3,00 \$	7 803,00 \$	8 971,50 \$			
			177	Arrosage 2021 à 2025	46818	Unité	1	3,00 \$	140 454,00 \$	161 486,99 \$			
			178	Cuvette d'arrosage	867	Unité	1	10,00 \$	8 670,00 \$	9 968,33 \$			
			179	Paillis	125	mètre cube	1	50,00 \$	6 250,00 \$	7 185,94 \$			
			180	Arrachage souche	10	Unité	1	25,00 \$	250,00 \$	287,44 \$			
			181	Arrachage souche	21	Unité	1	25,00 \$	525,00 \$	603,62 \$			
			182	Arrachage racines	21	Unité	1	25,00 \$	525,00 \$	603,62 \$			
			183	Arrachage arbres	21	Unité	1	20,00 \$	420,00 \$	482,90 \$			
			184	Transport excédent	45	Unité	1	20,00 \$	900,00 \$	1 034,78 \$			
			185	Transport excédent	375	km	1	1,00 \$	375,00 \$	431,16 \$			
			186	Raccordement tuyau	45	Unité	1	20,00 \$	900,00 \$	1 034,78 \$			
			187	Lettres	382	Unité	1	5,00 \$	1 910,00 \$	2 196,02 \$			
			188	Jauge hivernale	45	Unité	1	20,00 \$	900,00 \$	1 034,78 \$			
			Total (Entrepreneur Paysagistes Strathmore (1997) ltée)									819 608,00 \$	942 344,30 \$
					9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	103	Arbres	3	Unité	1	205,00 \$	615,00 \$	707,10 \$
						104	Arbres	30	Unité	1	255,00 \$	7 650,00 \$	8 795,59 \$

No de l'appel d'offres
 19-17976

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	105	Arbres	2	Unité	1	255,00 \$	510,00 \$	586,37 \$
			106	Arbres	26	Unité	1	255,00 \$	6 630,00 \$	7 622,84 \$
			107	Arbres	34	Unité	1	205,00 \$	6 970,00 \$	8 013,76 \$
			108	Arbres	8	Unité	1	205,00 \$	1 640,00 \$	1 885,59 \$
			109	Arbres	13	Unité	1	265,00 \$	3 445,00 \$	3 960,89 \$
			110	Arbres	23	Unité	1	265,00 \$	6 095,00 \$	7 007,73 \$
			111	Arbres	2	Unité	1	265,00 \$	530,00 \$	609,37 \$
			112	Arbres	13	Unité	1	265,00 \$	3 445,00 \$	3 960,89 \$
			113	Arbres	7	Unité	1	265,00 \$	1 855,00 \$	2 132,79 \$
			114	Arbres	7	Unité	1	290,00 \$	2 030,00 \$	2 333,99 \$
			115	Arbres	73	Unité	1	215,00 \$	15 695,00 \$	18 045,33 \$
			116	Arbres	8	Unité	1	365,00 \$	2 920,00 \$	3 357,27 \$
			117	Arbres	17	Unité	1	280,00 \$	4 760,00 \$	5 472,81 \$
			118	Arbres	8	Unité	1	335,00 \$	2 680,00 \$	3 081,33 \$
			119	Arbres	46	Unité	1	335,00 \$	15 410,00 \$	17 717,65 \$
			120	Arbres	10	Unité	1	365,00 \$	3 650,00 \$	4 196,59 \$

No de l'appel d'offres
 19-17976

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	121	Arbres	14	Unité	1	365,00 \$	5 110,00 \$	5 875,22 \$
			122	Arbres	18	Unité	1	215,00 \$	3 870,00 \$	4 449,53 \$
			123	Arbres	14	Unité	1	245,00 \$	3 430,00 \$	3 943,64 \$
			124	Arbres	23	Unité	1	245,00 \$	5 635,00 \$	6 478,84 \$
			125	Arbres	17	Unité	1	245,00 \$	4 165,00 \$	4 788,71 \$
			126	Arbres	3	Unité	1	245,00 \$	735,00 \$	845,07 \$
			127	Arbres	38	Unité	1	265,00 \$	10 070,00 \$	11 577,98 \$
			128	Arbres	25	Unité	1	265,00 \$	6 625,00 \$	7 617,09 \$
			129	Arbres	12	Unité	1	225,00 \$	2 700,00 \$	3 104,33 \$
			130	Arbres	32	Unité	1	315,00 \$	10 080,00 \$	11 589,48 \$
			131	Arbres	3	Unité	1	395,00 \$	1 185,00 \$	1 362,45 \$
			132	Arbres	10	Unité	1	395,00 \$	3 950,00 \$	4 541,51 \$
			133	Arbres	6	Unité	1	215,00 \$	1 290,00 \$	1 483,18 \$
			134	Arbres	20	Unité	1	215,00 \$	4 300,00 \$	4 943,93 \$
			135	Arbres	3	Unité	1	215,00 \$	645,00 \$	741,59 \$
			136	Arbres	8	Unité	1	215,00 \$	1 720,00 \$	1 977,57 \$

No de l'appel d'offres
 19-17976

Agent d'approvisionnement
 Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	137	Arbres	1	Unité	1	215,00 \$	215,00 \$	247,20 \$
			138	Arbres	6	Unité	1	215,00 \$	1 290,00 \$	1 483,18 \$
			139	Arbres	6	Unité	1	215,00 \$	1 290,00 \$	1 483,18 \$
			140	Arbres	18	Unité	1	300,00 \$	5 400,00 \$	6 208,65 \$
			141	Arbres	36	Unité	1	300,00 \$	10 800,00 \$	12 417,30 \$
			142	Arbres	8	Unité	1	200,00 \$	1 600,00 \$	1 839,60 \$
			143	Arbres	5	Unité	1	200,00 \$	1 000,00 \$	1 149,75 \$
			144	Arbres	2	Unité	1	265,00 \$	530,00 \$	609,37 \$
			145	Arbres	3	Unité	1	200,00 \$	600,00 \$	689,85 \$
			146	Arbres	3	Unité	1	265,00 \$	795,00 \$	914,05 \$
			147	Arbres	12	Unité	1	265,00 \$	3 180,00 \$	3 656,21 \$
			148	Arbres	6	Unité	1	265,00 \$	1 590,00 \$	1 828,10 \$
			149	Arbres	9	Unité	1	285,00 \$	2 565,00 \$	2 949,11 \$
150	Arbres	5	Unité	1	290,00 \$	1 450,00 \$	1 667,14 \$			
151	Arbres	6	Unité	1	255,00 \$	1 530,00 \$	1 759,12 \$			
152	Arbres	1	Unité	1	255,00 \$	255,00 \$	293,19 \$			

No de l'appel d'offres

19-17976

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	153	Arbres	5	Unité	1	255,00 \$	1 275,00 \$	1 465,93 \$
			154	Arbres	21	Unité	1	255,00 \$	5 355,00 \$	6 156,91 \$
			155	Arbres	8	Unité	1	215,00 \$	1 720,00 \$	1 977,57 \$
			156	Arbres	8	Unité	1	245,00 \$	1 960,00 \$	2 253,51 \$
			157	Arbres	13	Unité	1	245,00 \$	3 185,00 \$	3 661,95 \$
			158	Arbres	6	Unité	1	265,00 \$	1 590,00 \$	1 828,10 \$
			159	Arbres	3	Unité	1	275,00 \$	825,00 \$	948,54 \$
			160	Arbres	20	Unité	1	275,00 \$	5 500,00 \$	6 323,63 \$
			161	Arbres	10	Unité	1	275,00 \$	2 750,00 \$	3 161,81 \$
			162	Arbres	16	Unité	1	275,00 \$	4 400,00 \$	5 058,90 \$
			163	Arbres	33	Unité	1	275,00 \$	9 075,00 \$	10 433,98 \$
			164	Arbres	5	Unité	1	275,00 \$	1 375,00 \$	1 580,91 \$
			165	Arbres	5	Unité	1	275,00 \$	1 375,00 \$	1 580,91 \$
			166	Arbres	11	Unité	1	275,00 \$	3 025,00 \$	3 477,99 \$
			167	Plantation	743	Unité	1	475,00 \$	352 925,00 \$	405 775,52 \$
			168	Plantation	124	Unité	1	480,00 \$	59 520,00 \$	68 433,12 \$

No de l'appel d'offres
19-17976

Agent d'approvisionnement
Daniel léger

Conformité Oui

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	169	Grille	3	Unité	1	75,00 \$	225,00 \$	258,69 \$
			170	Redressement arbres	18	Unité	1	100,00 \$	1 800,00 \$	2 069,55 \$
			171	Tuteur	580	Unité	1	35,00 \$	20 300,00 \$	23 339,93 \$
			172	Redressement tuteur	58	Unité	1	20,00 \$	1 160,00 \$	1 333,71 \$
			173	Ouvrage haubanage	12	Unité	1	50,00 \$	600,00 \$	689,85 \$
			174	Redressement haub.	3	Unité	1	30,00 \$	90,00 \$	103,48 \$
			175	Protecteurs	657	Unité	1	15,00 \$	9 855,00 \$	11 330,79 \$
			176	Arrosage 2020	2601	Unité	1	8,00 \$	20 808,00 \$	23 924,00 \$
			177	Arrosage 2021 à 2025	46818	Unité	1	8,00 \$	374 544,00 \$	430 631,96 \$
			178	Cuvette d'arrosage	867	Unité	1	15,00 \$	13 005,00 \$	14 952,50 \$
			179	Paillis	125	mètre cube	1	50,00 \$	6 250,00 \$	7 185,94 \$
			180	Arrachage souche	10	Unité	1	50,00 \$	500,00 \$	574,88 \$
			181	Arrachage souche	21	Unité	1	50,00 \$	1 050,00 \$	1 207,24 \$
			182	Arrachage racines	21	Unité	1	50,00 \$	1 050,00 \$	1 207,24 \$
183	Arrachage arbres	21	Unité	1	100,00 \$	2 100,00 \$	2 414,48 \$			
184	Transport excédent	45	Unité	1	10,00 \$	450,00 \$	517,39 \$			

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
 255, boulevard Crémazie Est, 4e étage, bureau 400
 Montréal (Québec) H2M 1L5



Tableau comparatif des prix

No de l'appel d'offres

19-17976

Agent d'approvisionnement

Daniel léger

Conformité	Oui
-------------------	-----

Num. du Lot	Description du lot	Soumissionnaires	Num. d'Item	Description d'item	Qté par période	Unité de mesure	Nombre de périodes	Prix unitaires	Données	
									Montant sans taxes	Montant taxes incluses
LOT 2	Automne 2020	9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige)	185	Transport excédent	375	km	1	2,00 \$	750,00 \$	862,31 \$
			186	Raccordement tuyau	45	Unité	1	50,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$
			187	Lettres	382	Unité	1	2,00 \$	764,00 \$	878,41 \$
			188	Jauge hivernale	45	Unité	1	50,00 \$	2 250,00 \$	2 586,94 \$
Total (9190-8673 Québec inc (Les Entreprises Roseneige))								1 101 786,00 \$	1 266 778,45 \$	



(2)

Dossier # : 1206810001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 \$, taxes incluses (contrat : 1 763 716.50 \$ + contingences : 352 743.30 \$ + incidences: 423 291.96 \$) - Appel d'offres public IMM-15506 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 763 716,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15506;
2. d'autoriser une dépense de 352 743,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
3. d'autoriser une dépense de 423 291,96 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-02-06 15:18

Signataire : Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1206810001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte -charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 \$, taxes incluses (contrat : 1 763 716.50 \$ + contingences : 352 743.30 \$ + incidences: 423 291.96 \$) - Appel d'offres public IMM-15506 - (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville est le bâtiment phare de l'administration municipale et la maison des citoyens de Montréal. L'hôtel de ville est situé au cœur de la « *Cité administrative historique* » de Montréal. Le bâtiment est protégé en vertu de la *Loi sur le patrimoine culture* .

Le présent projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville englobe les travaux qui visent à maintenir ou à rétablir l'état physique du bâtiment afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation et ce, tout en réduisant l'indice de vétusté et les risques de défaillances techniques. Le projet porte sur :

- La mise en valeur et la restauration patrimoniale de l'édifice hôtel de ville;
- La mise aux normes du bâtiment, notamment des systèmes électromécaniques et de sécurité incendie;
- L'amélioration de l'accessibilité à la maison des citoyennes et des citoyens, ainsi que de l'accessibilité universelle, de la flexibilité des aménagements et de l'optimisation de l'allocation des espaces.

La portée détaillée du programme de travaux a été établie selon les besoins prioritaires qui répondent aux objectifs du projet dans le respect des paramètres (budget, échéancier, portée).

Le projet est réalisé selon le mode « *Gérance de construction* » : les phases de conception et de construction sont ainsi réalisées en lots et l'exécution des travaux est scindée en plus de 35 lots de travaux, incluant le présent lot L1401 « Ascenseurs et monte charges », s'effectuant successivement ou concurremment et donnant lieu à des contrats distincts que la Ville contracte directement avec des entrepreneurs spécialisés.

L'appel d'offres public IMM-15506, publié le 17 octobre 2019 dans le *Journal de Montréal*, ainsi que sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) du gouvernement du Québec, a procuré aux soumissionnaires un délai de quatre-vingt-dix-neuf (99) jours pour obtenir les documents nécessaires auprès du SEAO et déposer leur soumission. Les soumissions demeurent valides pour une période de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit le 23 janvier 2020.

Cinq (5) addenda ont été publiés :

Addenda n° 1 (7 novembre 2019) : Prolongation de la période de visite supervisée jusqu'au 15 novembre 2019 - Date de dépôt des soumissions reportée au 21 novembre 2019.

Addenda n° 2 (18 novembre 2019) : Prolongation de la période de visite supervisée jusqu'au 6 décembre 2019 - Date de dépôt des soumissions reportée au 12 décembre 2019.

Addenda n° 3 (3 décembre 2019) : Prolongation de la période de visite supervisée jusqu'au 19 décembre 2019 - Date de dépôt des soumissions reportée au 14 janvier 2020.

Addenda n° 4 (16 décembre 2019) : Remise de la révision de l'article n° 3.9 « Contrat à prix forfaitaire » des Instructions aux soumissionnaires - Ajout d'articles à la rubrique « Assurances, cautionnements, frais généraux de chantier incluant les frais d'administration et profits » du Cahier des clauses administratives spéciales - Remise de la révision de l'article n° 10 « Assurances » du Cahier des clauses administratives spéciales - Remise du formulaire de soumission modifié (Révision 01).

Addenda n° 5 (10 janvier 2020) : Prolongation de la période de visite supervisée jusqu'au 21 janvier 2020 - Date de dépôt des soumissions reportée au 23 janvier 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0384 - 22 août 2019 - Accorder un contrat de construction à St-Denis Thompson Inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L0803 « Nouvelles fenêtres de bois » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 1 374 919,34 \$ taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15431 (1 soum.).

DA197619001 - 31 juillet 2019 - Accorder un contrat de construction à Site Intégration Plus Inc. / Groupe SIP pour réaliser les travaux de construction du lot L2602 « Paratonnerre et démontage électrique extérieur » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 103 727,57 \$, taxes et contingences incluses / Appel d'offres public IMM-15430 - 2 soumissionnaires.

CE19 1056 - 26 juin 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur « Dumoulin et Associés Réparation de Béton Ltée » pour la réalisation des travaux de construction du lot L0302 « Réparation de béton » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 219 802,29 \$ (contrat de 191 132,43 \$ + contingences de 28 669,86 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15428 (7 soumissionnaires).

CG19 0324 - 20 juin 2019 - Accorder à St-Denis Thompson Inc. le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0401 « Maçonnerie » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 8 301 133,20 \$, taxes incluses | Appel d'offres public IMM-15429 (4 soum.).

CG19 0240 - 16 mai 2019 - Accorder un contrat de construction à l'entrepreneur 9130-9989 Québec Inc. (Groupe Prodem) pour la réalisation des travaux de construction du lot L0201 « Démolition et décontamination » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 3 543 401,23 \$ (contrat de 2 834 720,98 \$ + contingences de 708 680,25 \$) taxes incluses - Appel d'offres public IMM-15427 (3 soumissionnaires).

CG19 0184 - 18 avril 2019 - Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.).

CG18 0606 - 22 novembre 2018 - Autoriser une dépense additionnelle de 1 270 565,32 \$, taxes incluses, soit 1 052 228,01 \$, taxes incluses, pour les services de base en architecture et ingénierie, 157 834,20 \$, taxes incluses, pour les contingences (15 %) et 60 503,11 \$, taxes incluses, pour les incidences (5 %), dans le cadre du contrat des services professionnels en architecture et en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) au projet de restauration patrimoniale, mise aux normes et certification LEED de l'hôtel de ville accordé aux firmes *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés* (CG17 0372), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 344 658,32 \$ à 8 615 223,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

CG18 0555 - 25 octobre 2018 - Autoriser une dépense de 12 675 350,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les services professionnels en gérance de construction liés au projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville / Approuver le contrat par lequel *Pomerleau inc.*, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 12 071 762,23 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16961.

CG17 0372 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville - Contrat 15193 - Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Beaupré Michaud et Associés, Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés*, équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16188 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0354 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI), dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel *Aedifica inc.*, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16254 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG17 0312 - 24 août 2017 - Autoriser une dépense de 577 681,25 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'expertise en enveloppe du bâtiment dans le cadre du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant / Approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, *CLEB consultant inc.*, firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 550 172,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16077 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Les travaux du lot L1401 « Ascenseurs et monte charges » consistent principalement à fournir la main d'œuvre, les matériaux, les équipements, le matériel et les services nécessaires pour effectuer la mise aux normes des ascenseurs et monte charges, tels que décrits dans les documents d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Il a eu cinq (5) preneurs du cahier des charges pour ce lot, parmi lesquels trois (3) ont déposé une soumission. Un preneur a acheté les documents à titre informatif, car il s'agit de l'Association de la construction du Québec (ACQ). Un suivi a été effectué auprès du preneur du cahier des charges qui n'a pas déposé de soumission. L'entreprise a mentionné que son carnet de commandes est complet présentement et qu'elle fait également face à une pénurie de main-d'oeuvre. Un des preneurs est un organisme

Les trois (3) soumissions, jugées conformes en vertu des dispositions des documents d'appel d'offres, ont été remises par :

- Ascenseurs Maxi inc.
- Ascenseur Néoservices inc.

- Services d'ascenseurs Adams inc.

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	CONTINGENCES (20%) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Ascenseurs Maxi inc.	1 763 716,50 \$	352 743,30 \$	2 116 459,80 \$
Ascenseur Néoservices inc.	1 778 973,68 \$	355 794,74 \$	2 134 768,42 \$
Services d'ascenseur Adams inc.	2 273 860,58 \$	454 772,12 \$	2 728 632,70 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 622 182,28 \$	324 436,46 \$	1 946 618,74 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			2 326 620,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse] x 100			9,9%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			612 172,90 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse] x 100			28,9%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme - estimation)			169 841,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme - estimation)/estimation] x 100			8,7%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse - la plus basse)			18 308,62 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse conforme - la plus basse)/la plus basse] x 100			0,9%

Les montants inscrits dans le présent tableau comprennent les taxes applicables au moment de la date d'ouverture des soumissions.

Analyse du résultat de l'appel d'offres

Suite à l'analyse du résultat de l'appel d'offres, l'architecte Beupré Michaud et associés a recommandé l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme Ascenseurs Maxi inc.

L'écart de 8,7 % entre la soumission du plus bas soumissionnaire conforme Ascenseurs Maxi inc. et la dernière estimation des professionnels peut s'expliquer notamment par :

- un prix plus élevé au poste *Frais généraux de chantier incluant l'administration et profit*, ce qui peut être le reflet de la conjoncture actuelle où l'on observe une hausse dans l'ensemble de l'industrie de la construction.

Toutefois, la proposition du plus bas soumissionnaire se compare au deuxième plus bas soumissionnaire avec très peu d'écart (< 1 %), ce qui permet de croire que le processus d'appel d'offres a permis d'obtenir des prix compétitifs et représentatifs de l'état du marché.

L'autorisation de l'AMP n'est pas requise dans le cadre de cet appel d'offres. La firme ne figure pas au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) au moment de la rédaction du présent dossier. Pareillement, le Registre des entreprises ne fait état d'aucune irrégularité et les contractants ne sont pas visés par la Liste des personnes

déclarées non conformes en application du Règlement de gestion contractuelle de la Ville, ni par la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le plus bas soumissionnaire conforme Ascenseurs Maxi inc. s'engage à réaliser la totalité du mandat pour un montant de 1 763 716,50 \$, incluant les taxes.

La provision pour contingences de 20 %, soit 352 743,30 \$, incluant taxes, servira à couvrir des imprévus qui pourraient survenir au cours de l'exécution des travaux puisque l'ensemble des conditions pour la mise aux normes des ascenseurs n'est pas connu à ce jour.

Une provision, égale à 20 % du contrat total incluant les contingences, soit 423 291,96 \$ incluant les taxes, est aussi recommandée pour couvrir des honoraires ou services hors contrat supplémentaires, dans l'éventualité où ceux-ci seraient requis en cours de réalisation des travaux. Ce montant n'est pas inclus au contrat du fournisseur.

La dépense totale à autoriser est donc de 2 539 751,76 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences, avant ristourne.

La part du projet # 66034 « *Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville* » de 2 539 751,76 \$ (taxes incluses), est financée comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

- un montant de 1 436 229,62 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 19-036 - Travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

- un montant de 1 103 522,14 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 19-019 - Travaux de protection d'immeubles.

Le taux de répartition de la dépense entre la Ville centre et l'agglomération pour ce contrat est établi sur la base du pourcentage d'occupation des espaces dans l'édifice de l'hôtel de ville. La répartition de l'hôtel de ville en 2020 est de 43,45 % agglo et de 56,55 % corpo, selon les taux d'occupation qui évoluent dans le temps.

Elle est répartie de la façon suivante : 50 % en 2020, 50 % en 2021.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'édifice hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la Ville et pour tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'objectif d'obtenir la certification « *LEED V4 Exploitation et entretien des bâtiments existants* » de niveau Or fait partie intégrante du projet.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, le SGPI a mandaté une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique.

L'équipe de conception est constituée de consultants « professionnels agréés LEED » dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettent une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels doivent concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable suivants :

- L'amélioration de la qualité de l'air et la diminution des émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco énergétiques;
- La gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- L'adoption de bonnes pratiques de développement durable, telles que l'apport des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- L'interdiction d'utiliser les produits qu'on retrouve sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en tant que premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra assurément un modèle de développement durable. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera également les démarches ultérieures afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Selon le calendrier prévisionnel, les travaux du présent lot L1401 « Ascenseurs et monte charges » doivent débuter dans les meilleurs délais et se terminer à l'automne 2021, de manière à ne pas retarder la livraison du bâtiment à l'été 2022.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision d'accorder le contrat par le conseil d'agglomération 27 février 2020

Début du mandat de l'adjudicataire (approximation) 9 mars 2020

Période de travaux Mars 2020 à décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base des vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime LAMONTAGNE
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-2407

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-28

Jean CAPPELLI
Chef de division - Projets corporatifs

Tél :

514-868-7854

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michel SOULIÈRES
Directeur - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619

Approuvé le : 2020-02-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-1049

Approuvé le : 2020-02-06

Lot 1401: Ascenseurs et monte-charges
Description : Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville
Contrat: 15506

Ascenseurs Maxi inc.

			Tps	Tvq	Total	
			5,0%	9,975%		
Contrat:	Montants pour travaux forfaitaires	%	\$			
	Conditions générales (incluant admin. & profit)	13,3%	203 600,00	10 180,00	20 309,10	234 089,10
	Ascenseurs no.46 & 47	34,2%	524 550,00	26 227,50	52 323,86	603 101,36
	Ascenseurs no.48 & 49	30,9%	473 600,00	23 680,00	47 241,60	544 521,60
	Monte-charges 4 niveaux (asc. no.51 type hydrolique)	17,3%	265 550,00	13 277,50	26 488,61	305 316,11
	Monte-livres (petit monte-charge)	3,9%	59 200,00	2 960,00	5 905,20	68 065,20
	Montants pour items à prix unitaires					
	Prolongement de 6 mois de la période de garantie	0,5%	7 500,00	375,00	748,13	8 623,13
	Sous-total :	100,0%	1 534 000,00	76 700,00	153 016,50	1 763 716,50
	Contingences	20,0%	306 800,00	15 340,00	30 603,30	352 743,30
	Total - Contrat :		1 840 800,00	92 040,00	183 619,80	2 116 459,80
Incidences:	Dépenses générales					
	Dépenses spécifiques					
	Total - Incidences :	20,0%	368 160,00	18 408,00	36 723,96	423 291,96
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		2 208 960,00	110 448,00	220 343,76	2 539 751,76
Ristournes:	Tps	100,00%		110 448,00		110 448,00
	Tvq	50,0%			110 171,88	110 171,88
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		2 208 960,00	0,00	110 171,88	2 319 131,88

Liste des commandes

Numéro : IMM-15506

Numéro de référence : 1311873

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : PROJET RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL - LOT 1401 – ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> ACQ - Provinciale 9200 boul Metropolitain est Montréal, QC, H1K4L2 http://modulec.ca NEQ :	Madame Jo Annie De Nobile Téléphone : 514 354-8249 Télécopieur :	Commande : (1654199) 2019-10-18 9 h 39 Transmission : 2019-10-18 9 h 39	3208847 - Addenda 1 Report de date et ajout de visite 2019-11-07 11 h 56 - Courriel 3213791 - Addenda 2 - Report de date et ajout date de visite 2019-11-19 8 h 56 - Courriel 3219971 - Addenda 3 - Report de date et ajout date de visite 2019-12-03 14 h 55 - Courriel 3225424 - Addenda 4 (devis) 2019-12-16 14 h 25 - Courriel 3225425 - Addenda 4 (bordereau) 2019-12-16 14 h 25 - Téléchargement 3233280 - Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2020-01-13 8 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Ascenseur Adams Elevator Services Inc. 2595 Cote de Liesse Montréal, QC, H4N 2M9 NEQ : 1143275213	Madame Joyce Oughourlian Téléphone : 514 745-4455 Télécopieur : 514 745-6613	Commande : (1654097) 2019-10-18 7 h 28 Transmission : 2019-10-18 7 h 31	3208847 - Addenda 1 Report de date et ajout de visite 2019-11-07 11 h 56 - Courriel 3213791 - Addenda 2 - Report de date et ajout date de visite 2019-11-19 8 h 56 - Courriel 3219971 - Addenda 3 - Report de date et ajout date de visite 2019-12-03 14 h 55 - Courriel 3225424 - Addenda 4 (devis) 2019-12-16 14 h 25 - Courriel 3225425 - Addenda 4 (bordereau) 2019-12-16 14 h 25 - Téléchargement 3233280 - Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2020-01-13 8 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Ascenseurs maxi.inc 1600, rue Provinciale, suite 100 Québec, QC, G1N4A2 NEQ : 1166888629	Monsieur Élie Gingras Téléphone : 418 683-1070 Télécopieur :	Commande : (1681111) 2020-01-10 14 h 04 Transmission : 2020-01-10 14 h 04	3208847 - Addenda 1 Report de date et ajout de visite 2020-01-10 14 h 04 - Téléchargement 3213791 - Addenda 2 - Report de date et ajout date de visite 2020-01-10 14 h 04 - Téléchargement 3219971 - Addenda 3 - Report de date et ajout date de visite 2020-01-10 14 h 04 - Téléchargement 3225424 - Addenda 4 (devis) 2020-01-10 14 h 04 - Téléchargement 3225425 - Addenda 4 (bordereau) 2020-01-10 14 h 04 - Téléchargement 3233280 - Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2020-01-13 8 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Ascenseurs Néoservices 601 boul. Iberville suite 111 Repentigny, QC, J6A 2C2 NEQ : 1163551600	Monsieur Pierre-Luc Miron Téléphone : 514 772-6367 Télécopieur :	Commande : (1669524) 2019-11-28 11 h 16 Transmission : 2019-11-28 11 h 16	3208847 - Addenda 1 Report de date et ajout de visite 2019-11-28 11 h 16 - Téléchargement 3213791 - Addenda 2 - Report de date et ajout date de visite 2019-11-28 11 h 16 - Téléchargement 3219971 - Addenda 3 - Report de date et ajout date de visite 2019-12-03 14 h 55 - Courriel 3225424 - Addenda 4 (devis) 2019-12-16 14 h 25 - Courriel 3225425 - Addenda 4 (bordereau) 2019-12-16 14 h 25 - Téléchargement 3233280 - Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2020-01-13 8 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Ascenseurs Vertec 1770, rue Cunard Laval, QC, H7S 2B2 http://www.ascenseurs-vertec.com NEQ : 1149394703	Monsieur Richard Delisle Téléphone : 450 688-7222 Télécopieur :	Commande : (1669868) 2019-11-29 8 h 51 Transmission : 2019-11-29 8 h 51	3208847 - Addenda 1 Report de date et ajout de visite 2019-11-29 8 h 51 - Téléchargement 3213791 - Addenda 2 - Report de date et ajout date de visite 2019-11-29 8 h 51 - Téléchargement 3219971 - Addenda 3 - Report de date et ajout date de visite 2019-12-03 14 h 55 - Courriel 3225424 - Addenda 4 (devis) 2019-12-16 14 h 25 - Courriel 3225425 - Addenda 4 (bordereau) 2019-12-16 14 h 25 - Téléchargement 3233280 - Addenda 5 - Report de date et ajout de date de visite 2020-01-13 8 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

 Fournisseur ayant demandé de ne pas être diffusé publiquement dans la liste des commandes. Fournisseur ayant demandé d'être diffusé publiquement dans la liste des commandes. Organisme public.

Dossier # : 1206810001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs

Objet :

Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 \$, taxes incluses (contrat : 1 763 716.50 \$ + contingences : 352 743.30 \$ + incidences: 423 291.96 \$) - Appel d'offres public IMM-15506 - (3 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1206810001 - Travaux de construction lot L1401 Hôtel-de-Ville.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514 872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-29

Françoise TURGEON
Conseillère budgétaire

Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1207598001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'ARTM (Autorité régionale de transport métropolitain), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

Il est recommandé :

- d'accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'ARTM (Autorité régionale de transport métropolitain), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- d'approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-02-14 14:57

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1207598001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'ARTM (Autorité régionale de transport métropolitain), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 mai 2019, Montréal gagnait le grand prix de 50 000 000\$ au Défi des villes intelligentes du Canada. Il s'agit d'un appel à candidatures du ministère des Infrastructures et des Collectivités du Canada visant à financer des projets municipaux et encourageant les collectivités à adopter une approche axée sur les villes intelligentes pour améliorer la qualité de vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées. La candidature de Montréal porte sur la mobilité et l'accès à l'alimentation dans les quartiers. Notamment, des solutions en termes de mobilité de quartier sont proposées afin de rendre les déplacements plus efficaces et réduire l'utilisation de l'auto solo dans la grande région de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 190176 - 6 février 2019 - Approuver une Charte de partenariat entre la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal (STM) et l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour la mobilité intégrée dans la région métropolitaine de Montréal.
CE 191701 - 6 novembre 2019 - Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent aux revenus de subvention de 50 000 000\$ (incluant les taxes). La subvention de 50 000 000 \$ du gouvernement fédéral (Infrastructure Canada) sera versée dans le cadre de la compétition pancanadienne des villes intelligentes du Canada pour la réalisation des projets soumis dans la proposition gagnante de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La contribution financière visée par le présent dossier décisionnel porte sur le soutien à l'agence gouvernementale ARTM pour lui permettre de raffiner la proposition de projet faite lors du dépôt de la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes, ainsi que de mobiliser des ressources dédiées au projet. Par l'octroi de cette contribution financière, l'ARTM pourra ainsi développer un dossier de projet détaillé reflétant ses engagements en lien avec la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada. Le dossier de projet vise à définir la planification globale des premiers volets de l'initiative (comprenant entre autres: l'analyse des besoins, définition de la portée de ce qui sera réalisé, les coûts associés aux différentes étapes de réalisation, les requis en ressources humaines et matérielles, l'établissement d'indicateurs de performance et de mesures d'impact citoyenne) s'appuyant sur une réflexion couvrant une feuille de route sur une durée de 5 ans.

Le volet mobilité intégrée vient enrichir l'offre de la candidature montréalaise au Défi des villes

intelligentes, en facilitant les déplacements en transport en commun, et en offrant des solutions de mobilité adaptées aux réalités des usagers. L'intention du volet mobilité intégrée est multiple :

- amener une approche novatrice dans la résolution des enjeux de mobilité des Montréalais;
- favoriser l'autonomie des usagers;
- fluidifier la mobilité en combinant plusieurs modes de transports disponibles;

Le caractère innovant de ce volet peut se décrire plus précisément par plusieurs lignes de force :

- Développer une plateforme numérique ouverte en mesure d'accepter toute offre de transport
- Développer une approche de tarification simplifiée
- Mettre en place un compte mobilité unique lié à une identité citoyenne partagée
- Offrir un outil de planification de projet intermodal

Ce projet est réalisé par l'Autorité régionale de transport métropolitain en collaboration avec la STM. Cette collaboration permettra d'envisager un déploiement régional de la mobilité intégrée grâce à une infrastructure reproductible facilitant l'intégration des autres opérateurs de transport de la région du Grand Montréal et desservant ainsi plus de 4 millions d'usagers.

JUSTIFICATION

La présente demande vise à raffiner la proposition faite par le partenaire lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada et est la première étape en vue de lui octroyer une subvention ultérieure pour la réalisation de son initiative.

Le dossier de projet produit à l'issue du présent projet indiquera :

- les raisons pour lesquelles le projet doit être entrepris dans le cadre du programme de Villes intelligentes;
- les besoins auxquels le projet répond;
- les résultats escomptés et comment ils seront mesurés;
- la définition de ce qui sera livré, et de comment ce devrait être livré;
- la planification de la prochaine phase (qui, quand, quoi, comment et combien pour la phase de planification).

Il s'agira de la base de référence pour partager une vision commune de l'initiative de l'ARTM, et des raisons pour lesquelles cette initiative devrait être financée dans le cadre du programme des villes intelligentes.

Également, un rapport de phase sera produit et présentera :

- un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus;
- les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires complétant le même genre de document.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite au présent dossier, il y a lieu d'autoriser une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'agence gouvernementale ARTM, pour la mise en oeuvre du Projet ainsi que la production de rapports et de documents aux fins de reddition de compte mentionnés en Annexe 1 de la convention de contribution financière.

Cette somme est prévue au budget approuvé de 50 000 000\$ du Laboratoire d'innovation urbaine pour le programme des villes intelligentes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Toutes les activités des projets en lien avec le volet de mobilité intégrée de la candidature de la Ville de Montréal ont pour caractéristique commune de soutenir les principes de développement durable, en facilitant l'utilisation de transports collectifs. À cet effet, il est prévu de développer des métriques ayant un impact sur le développement durable, plus particulièrement sur le volet environnemental.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans l'éventualité où la contribution financière ne serait pas accordée à l'Organisme, ce dernier ne serait pas en mesure de poursuivre ses activités pour la réalisation du dossier de Projet et par la suite poursuivre dans une phase ultérieure la mise en oeuvre de l'initiative sur le volet de la mobilité intégrée, tel que défini dans le dossier de candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada. Ce qui aurait également pour conséquence de compromettre le développement des initiatives associées décrites dans la candidature et potentiellement créer un impact sur le respect de l'engagement de la Ville de Montréal auprès d'Infrastructure Canada qui a fixé à 5 ans le délai maximum de réalisation des initiatives du défi des villes intelligentes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans l'attente d'une clarification des attentes fédérales en termes de communication et dans une optique de collaboration entière et de valorisation des actions liées au Défi des villes intelligentes, l'ARTM suivra le protocole de visibilité instauré par la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

En continu : La réalisation des activités planifiées du Projet jusqu'au 27 novembre 2020, ainsi que le dépôt des documents relatifs à la reddition de compte pour cette période.

- Avant le 30 octobre 2020 : Production du dossier de Projet
- Avant le 27 novembre 2020: Production du rapport de phase

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et
partenariats

Tél : 514-872-9609
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-13

Aldo RIZZI
Chef de division - stratégie d'affaires et
partenariats

Tél : 514-872-9609
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Stéphane GUIDOIN
Directeur- Laboratoire d'innovation urbaine
Tél : 514-872-7482
Approuvé le : 2020-02-13

CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont l'hôtel de ville est situé au 275, rue Notre Dame Est, à Montréal, Québec représentée aux présentes par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG060006;

Numéro d'inscription TPS : 121364749
Numéro d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**, personne morale de droit public instituée en vertu de la Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain, dont l'adresse est le 700 De La Gauchetière ouest, 4^e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2, agissant et représentée par Benoît Gendron, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes tel qu'il le déclare;

Numéro d'inscription TPS : 717 787 097 RT 0001
Numéro d'inscription TVQ : 1224 701 736 TQ 001

Ci-après appelée l'« **Organisme** » ou l'« **Autorité** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE l'Organisme a pour mission de planifier, soutenir, développer et promouvoir le transport collectif sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU'en 2019, la Ville a participé au *Défi des villes intelligentes* (le « Défi »), une compétition pancanadienne ouvertes aux municipalités et lancé par Infrastructure Canada, le Défi visant à permettre aux municipalités d'adopter une approche de ville intelligente pour améliorer la vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées;

ATTENDU QUE le 15 mai 2019, la Ville remportait le premier prix du Défi des villes intelligentes avec un prix de 50M\$, dont une partie est affecté aux initiatives qui englobent la mise en place d'un dispositif pour faciliter la mobilité intégrée dans une perspective métropolitaine

ATTENDU QUE l'Autorité a collaboré notamment avec la Ville pour déposer le volet de la mobilité intégrée du transport, au sein de la candidature de la Ville pour le Défi, et qu'il est convenu que l'Autorité réalise les livrables contenus au volet mobilité du Défi;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention de contribution financière, prévoir entre elles les modalités qui se rattachent à la première étape du volet de mobilité intégrée (ci-après la « **Convention** »);

ATTENDU QUE les Parties conviennent de signer une convention ultérieure à la Convention pour les étapes suivantes du volet de mobilité intégrée;

ATTENDU QUE la Ville a adopté le *Règlement sur la gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ce règlement à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 INTERPRÉTATION

Le préambule et les annexes font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la Convention a préséance sur celui des annexes qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 1 » :** la description du Projet;
- 2.2 « Annexe 2 » :** le protocole de visibilité mentionné à l'article 4.4 de la présente Convention, le cas échéant
- 2.3 « Projet » :** la 1^{ère} étape du projet de l'Organisme, soit le processus d'approvisionnement dont l'objet est le volet de mobilité intégrée, pour la réalisation duquel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention, lequel est plus amplement décrit à l'Annexe 1;
- 2.4 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année. Le Rapport annuel de l'Autorité est publié sur son site web.
- 2.5 « Reddition de compte » :** les requis mentionnés à l'article 4.5 de la Convention;
- 2.6 « Responsable » :** Le directeur du programme du Défi des villes intelligentes ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « Unité administrative » :** Laboratoire d'Innovation urbaine, direction générale.

ARTICLE 3

OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. En aucun cas, la contribution financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.

4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

4.2.1 obtenir à ses frais toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville, compatible avec la poursuite du Projet;

4.4 Promotion et publicité

4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville, conformément au protocole de visibilité (ci-après le « **Protocole de visibilité** ») joint, le cas échéant, à la présente Convention à l'Annexe 2, dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention (ci-après la « Publication ») et faire en sorte que la Publication reflète, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. La Publication doit être préalablement approuvée par écrit par le Responsable;

4.4.2 associer et inviter la Ville aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte est plus amplement décrite dans l'Annexe 1 puisqu'elle fait référence au Projet.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou à l'arrivée de son terme (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les trente (30) jours de la Date de terminaison;

4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

4.5.3 autoriser le Contrôleur général de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, tout document concernant les affaires et les comptes de l'Organisme, notamment, les livres et registres comptables ainsi que les pièces justificatives en lien avec le Projet. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de ces livres et registres comptables et de toutes pièces justificatives en lien avec le Projet, lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;

4.5.4 à la Date de terminaison, remettre à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée à cette date dans la réalisation du Projet;

4.6 Responsabilité

4.6.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations, demandes, recours et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville, ses employés, représentants et mandataires dans toute réclamation, demande, recours ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et sans limiter la généralité de ce qui précède, en raison de la licence concédée à l'article 11 de la présente Convention, et la tient indemne en capital, frais et intérêts de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.6.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention;

4.7 Séance du conseil municipal ou du comité exécutif

lorsque la contribution financière est accordée par le conseil municipal ou le comité exécutif, qu'elle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance du conseil municipal ou du comité exécutif, selon le règlement sur la procédure

d'assemblée et les règles de régie interne de ces instances et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.8 L'Organisme est un organisme assujéti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de verser à l'Autorité la somme maximale de cinq cent mille dollars (500 000 \$), incluant toutes les taxes applicables, cette somme représentant la 1^{ère} étape du Projet, soit le processus d'approvisionnement décrit aux présentes, le cas échéant, devant être affectée à la réalisation du Projet.

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en 2 versements :

- un premier versement au montant de quatre cent cinquante mille dollars (450 000 \$) dans les trente (30) jours de la signature de la présente Convention;
- un deuxième versement au montant maximum de cinquante mille dollars (50 000 \$) au plus tard le 27 novembre 2020 et conditionnellement à la réception du rapport de phase et à ce que le montant du premier versement ait été entièrement utilisé.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Ajustement de la contribution financière

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour versements effectués en retard.

ARTICLE 6 **GOUVERNANCE ET ÉTHIQUE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

6.3 L'Organisme doit utiliser la contribution financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, tel que mentionné en annexe 1.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre, sauf si une telle cession est prévu par la loi;

7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers, sauf si un tel acte est prévu par la loi;

7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.

7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2 et 7.1.3, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.

7.4 S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut aussi exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention, sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subi par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.
- 8.3** Toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due. Ce dernier doit également remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 11 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.3, 4.5.4, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, un contrat d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme co-assurée.

10.2 De plus, le contrat d'assurance doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation du contrat d'assurance par l'Organisme ou l'assureur. Aucune franchise stipulée dans le contrat d'assurance ne sera applicable à la Ville.

10.3 L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police d'assurance ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police d'assurance, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **LICENCE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, pour la durée maximale du droit d'auteur prévue par la loi, sans limite territoriale, pour son propre usage et irrévocable, lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les éléments de reddition de compte mentionné à l'annexe 1 et réalisé par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants. La Ville n'utilisera ces renseignements et ces documents qu'à des fins municipales :

ARTICLE 12 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

12.1 L'Organisme déclare et garantit :

12.1.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

12.1.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

12.1.3 qu'il détient et a acquis de tout tiers, le cas échéant, tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

12.1.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

13.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

13.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

13.5 Modification à la présente Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

13.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

13.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

13.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie, sauf si une telle cession découle de la loi.

L'Organisme ne peut consentir une hypothèque ou donner en garantie à un tiers les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

13.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 700 De La Gauchetière ouest, 4^e étage, Montréal, Québec, H3B 5M2 et tout avis doit être adressé à l'attention du directeur général.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Montréal, QC, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

13.10 Exemple ayant valeur d'original

La présente Convention peut être signée séparément à même un nombre infini d'exemplaires distincts qui sont tous des originaux mais qui, pris collectivement, ne forment qu'un seul et même document. Chaque exemplaire peut être transmis par télécopieur ou courriel et la copie ainsi transmise a le même effet qu'un original.

**EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL,
À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.**

Le^e jour de 2020

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon , greffier

Le^e jour de 2020

**AUTORITÉ RÉGIONALE DE
TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**

Par : _____
Benoît Gendron
Directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de la Ville de Montréal, le ^e
jour de 2020 (Résolution CM).

ANNEXE 1

PROJET

(Description du Projet – étape du processus d’approvisionnement)

Titre	Dossier de projet
Description et Utilité	<p>Ce Projet vise à raffiner la proposition faite par l’Organisme lors du dépôt de sa fiche projet pour la mise en candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes et de mettre en place les ressources humaines et matérielles pour assurer sa capacité de réalisation pour les prochaines étapes. Le présent Projet est donc la première étape en vue de lui octroyer des subventions subséquentes pour la réalisation de son initiative.</p> <p>La mobilité intégrée est une approche qui vise à répondre à l’ensemble des besoins de mobilité des personnes en simplifiant l’accès aux services de mobilité durable : le transport collectif, les taxis, l’autopartage, le vélopartage, les autos en libre-service, les stationnements, etc. Se renforçant mutuellement la mobilité intégrée et la mobilité de quartier, s’inscrivent dans une démarche cohérente et complète, explorant de nouvelles formes d’usage du territoire et façonnant un nouveau visage à la mobilité montréalaise. L’Autorité souhaite développer une mobilité intégrée métropolitaine, pour créer un service de transport collectif relié à tous les modes de transport, et offrir au client un point d’accès unique à l’ensemble des services de mobilité pour la région métropolitaine. Porte d’entrée au guichet unique de mobilité, le compte mobilité reposera sur une intégration avec l’identité citoyenne entre les partenaires du défi, offrant ainsi une expérience unifiée aux citoyens de la grande région métropolitaine.</p> <p>Description des trois rapports et documents qui seront produits :</p> <p>(1) Le dossier de projet produit à l’issu du présent Projet indiquera :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les raisons pour lesquelles l’initiative doit être entreprise dans le cadre du Défi des villes intelligentes;• Les besoins auxquels l’initiative répond, et son arrimage avec le dossier citoyen;• Les résultats de la recommandation de la solution pour la mise en place du compte mobilité;• La définition de ce qui sera livré, et de comment ce devrait être livré;• La planification de la prochaine phase (qui, quand, quoi, comment et combien pour la phase);• La vision à haut niveau pour les phases du compte mobilité financées dans le cadre du Défi. <p>Il s’agira de la base de référence pour partager une vision commune de l’initiative de l’Autorité, et des raisons pour lesquelles cette initiative devrait</p>

	<p>être financée pour sa réalisation dans le cadre du Défi des villes intelligentes.</p> <p>(2) Le rapport de phase sur ce qui a été produit présentera:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Un résumé de ce qui a été fait pour développer le dossier de projet et des résultats obtenus; ● Les leçons apprises pertinentes pour les suites du projet ou pour d'autres partenaires complétant le même genre de document. <p>Il s'agira de la base de référence pour le 2^e versement du montant prévu dans cette convention de contribution financière.</p> <p>(3) Le rapport de reddition de compte qui présentera, selon l'usage, l'utilisation faite de la subvention accordée pour la réalisation du projet et l'état d'avancement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Salaires ● Services professionnels externes ● Promotion et publicité ● Matériel et équipements ● Logiciels ● Location de locaux <p>La fréquence de la reddition de compte sera à définir en début de projet entre le partenaire et le responsable du projet.</p>
<p>Composition</p>	<p>Dossier de projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● La raison d'être et les objectifs de l'initiative; ● La description de ce qui sera produit dans le cadre de l'initiative; ● La description de comment l'initiative sera réalisée et reflète les engagements en lien avec la candidature de la Ville de Montréal au Défi des villes intelligentes du Canada; ● Planification globale de l'initiative; ● Évaluation des coûts en lien avec l'initiative; ● Gouvernance propre à la réalisation de l'initiative; ● Plan pour la phase suivante. <p>Rapport de phase:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Revue de ce qui a été livré; ● Présentation des résultats; ● Coûts et échéancier par livrable; ● Risques et enjeux qui se sont présentés; ● Leçons apprises;

	<ul style="list-style-type: none"> ● Recommandations sur les prochaines étapes en lien avec l'initiative. <p>Rapport de reddition de compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Salaires ● Services professionnels externes ● Promotion et publicité ● Matériel et équipements ● Logiciels ● Location de locaux
Éléments requis pour la production du dossier de projet	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyse des besoins, arrimage avec ceux des partenaires du défi; ● Analyse des parties prenantes; ● Tout autre document permettant d'enrichir ce qui est présenté dans le dossier du projet et le Rapport de phase.
Format et présentation	L'Autorité utilisera les gabarits fournis par l'équipe du programme du Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative (dans la bibliothèque de références sur le disque partagé dans Google Drive) et imprimer la version finale en PDF.
Responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> ● Réalisation du document : l'Organisme recevant la subvention ● Suivi périodique : Le Responsable du dossier ou son représentant dûment autorisé de l'Unité administrative; ● Acceptation : Le comité de direction du Défi des villes intelligentes de l'Unité administrative.
Échéancier (reddition de compte)	<ul style="list-style-type: none"> ● Remise du dossier de projet au plus tard le 30 octobre 2020; ● Remise du rapport de phase au plus tard le 27 novembre 2020; ● Remise du rapport de reddition de compte selon la fréquence qui sera déterminée entre le Responsable et l'Autorité.
Principaux critères de qualité à respecter à la satisfaction du Responsable	<ul style="list-style-type: none"> ● Alignement et respect des engagements énoncés dans la candidature; ● Les informations présentées dans le document doivent être appuyés sur des faits ou des informations vérifiables. Si ce n'est pas possible, des hypothèses documentées peuvent aussi être acceptées; ● Le dossier de projet démontre clairement la capacité de l'Autorité à mener le Projet.

ANNEXE 2

PROTOCOLE DE VISIBILITÉ

Ce protocole de visibilité précise les principes et les modalités de communication qui guideront l'organisme subventionné dans la mise en œuvre du protocole d'entente préalablement convenu.

1. Visibilité

L'Organisme doit :

1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences du Protocole de visibilité.

1.2. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française.

2. Communications

L'Organisme doit :

2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville de Montréal

- Faire état de la contribution de la Ville et souligner le partenariat dans toutes les communications relatives au Projet.
- Sur les médias sociaux, souligner le partenariat et remercier la Ville pour son soutien.
- Mentionner verbalement la participation financière de la Ville lors des activités publiques organisées dans le cadre du projet et lors du bilan.
- Apposer les logos de la Ville sur tous ses outils de communication imprimés et électroniques, notamment les affiches, les dépliants, les journaux, le site Internet, les bandeaux web, les infolettres, les communiqués de presse, les lettres de remerciement, les certificats de participation, etc.

Les logos de Montréal devront également figurer sur toutes les publicités, et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule. Dans le cas où l'insertion des logos de la Ville n'est pas possible, l'organisme doit ajouter le libellé suivant : ***Fier partenaire de la Ville de Montréal***

- Soumettre pour approbation (visibilite@ville.montreal.qc.ca) tous les textes soulignant la contribution financière de la Ville et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins **10 jours ouvrables** avant leur diffusion.
- S'il y a lieu, ajouter les logos de la Ville en clôture de toute publicité télé ou web. Les logos de Montréal peuvent faire partie d'un regroupement de partenaires. Par contre, à titre de partenaire principal, il devra être mis en évidence.
- Ajouter les logos de la Ville sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs.

2.2. Relations publiques et médias

Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville (incluant les blogueurs, photographes, caméramans ou autres professionnels qu'ils ont mandatés) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville, à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville:
 - Inviter par écrit la mairesse à participer aux conférences de presse et aux événements médiatiques liés au Projet ou à l'activité, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance;
 - Soumettre pour approbation au cabinet de la mairesse et du comité exécutif le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
 - Offrir au cabinet de la mairesse et du comité exécutif la possibilité d'insérer une citation du représentant politique dans le communiqué, un minimum de 20 jours ouvrables à l'avance.

Note : Pour adresser une demande au cabinet de la mairesse et du comité exécutif, veuillez utiliser le courriel suivant : mairesse@ville.montreal.qc.ca

2.3. Normes graphiques et linguistiques

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logotype de la Ville et ses normes d'utilisation (disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/logo).
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement du logo de la Ville et des signatures des autres partenaires sur tous les outils promotionnels (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.).
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (L.R.Q., c. C-11).

2.4. Publicité et promotion

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles à la Ville et, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal, sur Internet ou sur tout autre support média. Les dites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement devront également être remises.
- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville sur le site Internet du Projet ou de l'événement.
- Faire approuver les outils publicitaires et promotionnels par la Ville (visibilite@ville.montreal.qc.ca) avant leur impression et leur diffusion.
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme de l'événement, si applicable. La publicité sera fournie par la Ville.
- Offrir d'inclure un mot officiel de la Ville dans le programme de l'événement. La demande doit être faite par écrit, un minimum de 30 jours ouvrables à l'avance. Pour adresser une demande, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré du présent Protocole de visibilité.
- Permettre à la Ville d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminés) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques.
- Permettre à la Ville de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement (ex. : écrans numériques géants).
- Offrir à la Ville la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité. Un message sera préparé à cet effet par la Ville.
- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un

kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité.

- S'assurer de la présence du logo de la Ville dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics

- Inviter la mairesse à participer aux événements publics organisés dans le cadre du Projet. La demande doit être faite par écrit, un minimum de **20 jours ouvrables** à l'avance.
- Coordonner et effectuer le suivi des événements avec le cabinet de la mairesse.
- Valider les règles protocolaires du cabinet en matière d'événements publics.

Pour joindre le cabinet politique pour la tenue d'événements publics, veuillez utiliser les mêmes coordonnées que celles apparaissant dans l'encadré plus haut, en précisant que le projet ou l'activité est subventionné(e) par la Ville de Montréal.

Si vous avez des questions concernant le protocole de visibilité, vous pouvez joindre la Ville de Montréal à l'adresse courriel suivante : visibilite@ville.montreal.qc.ca

À noter : les organismes subventionnés doivent communiquer avec le cabinet de la mairesse pour une invitation ou encore pour une citation dans un communiqué. La demande faite à la mairesse doit être envoyée à l'adresse suivante : mairese@ville.montreal.qc.ca.

Dossier # : 1207598001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Laboratoire d'innovation urbaine , Division stratégie d'affaires et partenariats
Objet :	Accorder une contribution financière maximale de 500 000 \$ à l'ARTM (Autorité régionale de transport métropolitain), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada. Approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1207598001 ARTM.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Judith BOISCLAIR
Préposée au budget
Tél : 514 872-2598

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-13

Arianne ALLARD
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198199005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de deux lignes souterraines reliant les postes Bélanger et Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal

Il est recommandé :

1. d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de deux lignes souterraines reliant les postes Bélanger et Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
2. d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-09 14:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1198199005

Unité administrative responsable :	Service de l'urbanisme et de la mobilité , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de deux lignes souterraines reliant les postes Bélanger et Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), le 18 novembre 2019, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a signifié par une lettre adressée à la mairesse de la Ville de Montréal un avis d'intervention au conseil d'agglomération concernant un projet d'Hydro-Québec (H-Q). Une fiche technique accompagne l'avis d'intervention décrivant la nature de l'intervention projetée et les motifs sous-jacents.

L'avis que doit émettre l'agglomération n'est pas un avis d'opportunité et ne constitue ni une approbation ni une caution du projet. L'avis doit porter sur la conformité de l'intervention projetée aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (Schéma).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le projet d'H-Q consiste à la reconstruction de deux lignes souterraines de 120 kV à une tension à 315 kV traversant les arrondissements de Rosemont—La Petite-Patrie et de Saint-Léonard. La première ligne débute au poste de Rosemont, rejoint le boulevard Rosemont par la rue Fullum, bifurque sur la rue de Bellechasse, longe la 29^e Avenue et rejoint le poste Bélanger par la 31^e Avenue. La deuxième ligne débute au poste de Rosemont, rejoint la rue Holt par l'avenue des Érables, bifurque sur la rue des Écores, longe la rue de Bellechasse, rejoint la rue Beaubien Est par la 3^e Avenue, tourne sur la 27^e Avenue et rejoint le poste Bélanger par la rue Bélanger et la 30^e Avenue. Il est à noter que ces lignes remplaceront deux lignes existantes passant par d'autres trajets, lesquelles seront démantelées (voir la fiche technique et la carte qui accompagnent l'avis d'intervention).

Selon H-Q, ce projet est requis puisque les lignes souterraines existantes à 120 kV (circuits 1467 et 1295-1296) ne subviennent pas aux besoins croissants en matière d'électricité sur l'île de Montréal et elles arrivent à la fin de leur vie utile.

Les travaux seront exécutés entièrement dans l'emprise des voies publiques. Aucun bâtiment ni aucun arbre ne sera touché par les travaux et aucun ouvrage hors sol n'est prévu dans le cadre du projet.

La carte produite par H-Q jointe au présent sommaire décisionnel illustre le tracé des lignes souterraines susmentionnées.

JUSTIFICATION

L'analyse de conformité du projet d'H-Q s'effectue à partir des prescriptions du Schéma en vigueur depuis le 1^{er} avril 2015.

Vision stratégique

Le projet d'H-Q ne compromet pas la vision stratégique du Schéma, laquelle prend forme par trois grandes orientations qui visent à favoriser un cadre de vie de qualité, à soutenir le dynamisme de l'agglomération et du centre de la métropole et à mettre en valeur les territoires d'intérêt.

Grandes affectations du territoire

Le tracé projeté se situe à l'intérieur des grandes affectations du territoire « Dominante résidentielle » et « Activités diversifiées ». Selon les prescriptions applicables à ces affectations, les infrastructures publiques de cette nature y sont autorisées.

Densité d'occupation

En matière de densité d'occupation, le Schéma prévoit des prescriptions minimales de densité résidentielle. Les travaux en question ne sont pas assujettis à cet égard.

Transport d'énergie électrique

La carte 30 du Schéma portant sur le transport d'énergie électrique n'indique pas spécifiquement le projet d'H-Q, ce qui n'empêche nullement la réalisation du projet envisagé. Le Schéma détermine en termes d'orientations une intégration harmonieuse des réseaux électriques en milieu urbain. Les objectifs qui y sont associés ne sont pas visés, puisque l'ensemble du projet s'effectue de manière souterraine.

Autres volets du Schéma

Les lignes souterraines projetées ne passent pas à l'intérieur d'un secteur d'intérêt archéologique.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, l'ensemble du projet, tel que soumis par H-Q, est jugé conforme aux objectifs du Schéma.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'investissement approximatif pour l'ensemble du projet n'est pas déterminé par H-Q.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur la base des documents reçus, Hydro-Québec envisage que la construction des lignes puisse débuter au printemps 2020, et ce, dans l'optique d'une mise en service à l'automne 2020. Par conséquent, la transmission de l'avis de conformité du conseil d'agglomération dans les meilleurs délais pourrait accélérer l'avancement du traitement du dossier selon l'échéancier prévu par H-Q.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à cette décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission par le greffier de l'avis à la sous-ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et à titre d'information à la répondante d'H-Q.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles-Éden GODBOUT
Conseiller en aménagement

Tél : 514-872-0226
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Caroline LÉPINE
Chef de division par intérim. - Planification urbaine

Tél : 514 872-3163
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lucie CAREAU
directrice de l'urbanisme
Tél : 514 872-7978
Approuvé le : 2020-01-09

Luc GAGNON
Directeur de service
Tél : 514 872-5216
Approuvé le : 2020-01-09

La sous-ministre

Québec, le 18 novembre 2019

Madame Valérie Plante
Présidente du conseil
Agglomération de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.100
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Présidente,

Hydro-Québec souhaite effectuer la reconstruction à 315 kV, des lignes souterraines Bélanger-Rosemont, afin d'assurer la pérennité des équipements et la qualité des services d'alimentation électrique offerts par le réseau de transport de l'île de Montréal. Ce projet est situé sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Le schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal étant en vigueur, je vous transmets, conformément à l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), un avis d'intervention pour ce projet. À cet effet, je joins à la présente une copie de la fiche technique.

Votre collaboration est sollicitée afin de m'acheminer un avis de conformité de ce projet aux dispositions du schéma d'aménagement et de développement sur le territoire de l'agglomération de Montréal, dans les meilleurs délais.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Dominique Savoie

p. j. Fiche technique

FICHE TECHNIQUE

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme Avis d'intervention (art. 151)

1. Identification

Noms des organismes touchés : Agglomération de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal

Ministère ou mandataire : Hydro-Québec

Nom du projet : Reconstruction à 315 kV des lignes souterraines Bélanger-Rosemont

2. Description

Nature de l'intervention projetée : Le projet consiste en la reconstruction de lignes souterraines à 120 kV par de nouvelles à 315 kV.

Justification : Deux lignes souterraines à 120 kV reliant les postes Rosemont et Bélanger présentant des signes de vétusté, doivent être reconstruites afin d'assurer la pérennité des équipements et la qualité des services offerte. Hydro-Québec projette donc de construire deux lignes souterraines à 315 kV, temporairement exploitées à 120 kV, à l'intérieur de nouvelles canalisations dans le but de remplacer les lignes souterraines actuelles.

Échéancier sommaire : Autorisations gouvernementales : Hiver 2020
Travaux : Printemps 2020
Mise en service : Automne 2020

Localisation envisagée : Sur le territoire de l'agglomération de Montréal
Voir carte dans le bulletin d'information générale – Automne 2018

Document disponible : Bulletin d'information générale – Automne 2018

3. Répondants du ministère ou du mandataire

Noms : Marie-Josée Gosselin
Gérante de projets – Lignes de transport

Adresse : 855, rue Sainte-Catherine Est, 18^e étage

Téléphone : 514 840-3000, poste 3415

Ministère de l'Énergie
et des Ressources
naturelles



Québec

Bureau de la sous-ministre et
secrétariat général
5700, 4^e Avenue Ouest, A. 301
Québec (Québec) G1H 6R1

NE014 3634756
01135 K7YK2
11124 1120

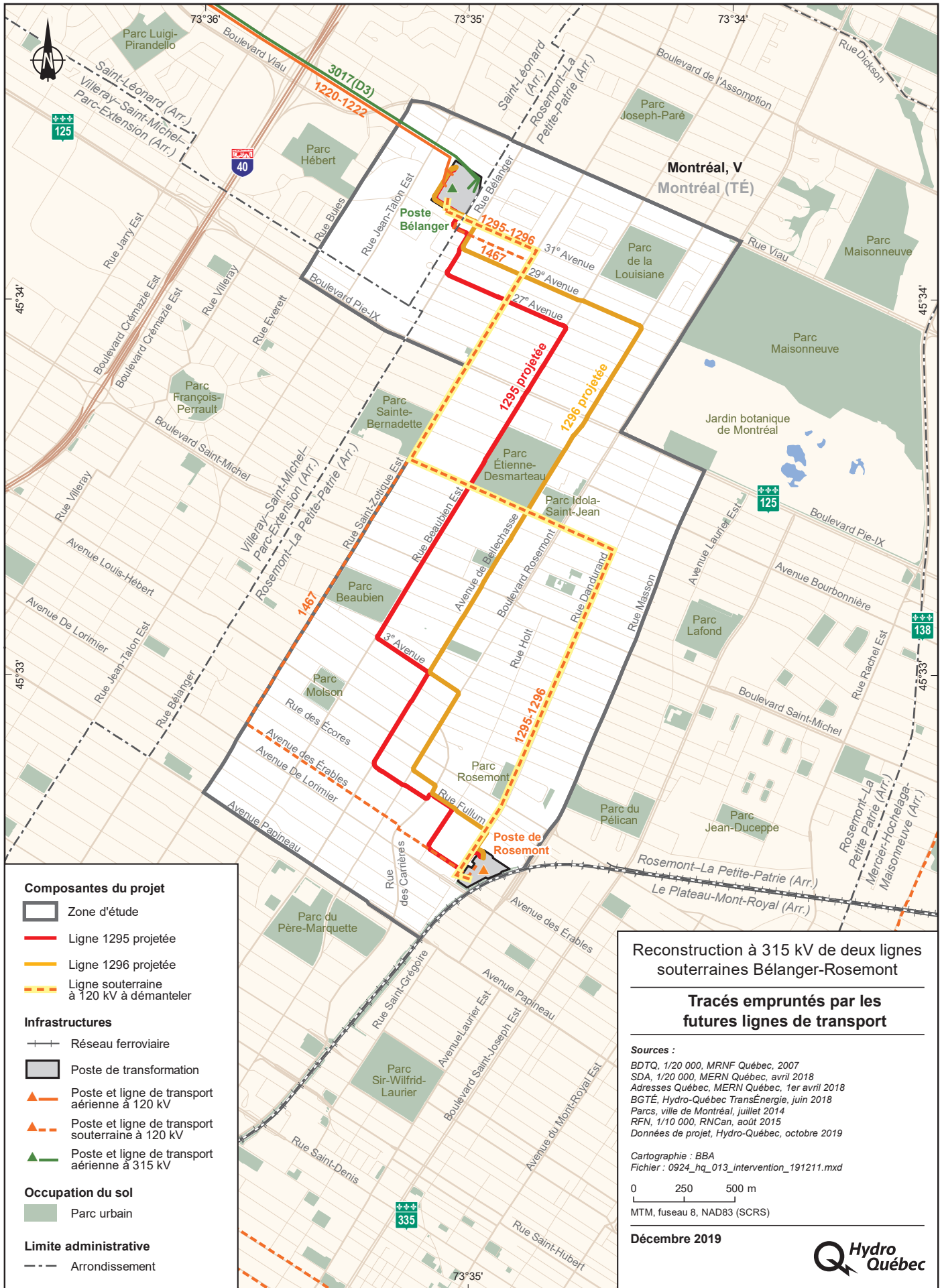


02

CABINET DE LA MAIRESSE
ET DU COMITÉ EXECUTIF
REÇU LE

22 NOV. 2019

Madame Valérie Plante
Présidente du conseil
Agglomération de Montréal
275, rue Notre-Dame Est, bureau 1.100
Montréal (Québec) H2Y 1C6





Dossier # : 1190029006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser le report du dépôt des états financiers 2019 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard.

Il est recommandé:
D'autoriser le report du dépôt des états financiers 2019 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-30 12:49

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1190029006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction de la comptabilité et des informations financières , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser le report du dépôt des états financiers 2019 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 91 de l'annexe C de la charte de la Ville, en regard des obligations du trésorier, indique ce qui suit : « Il doit déposer ces états financiers et rapports au bureau du greffier au plus tard le 31 mars à moins que, sur rapport du comité exécutif, le conseil ne lui accorde un délai additionnel qui ne doit pas excéder un mois.»

Bien que l'ensemble des travaux permettant de dresser les états financiers 2019 seront complétés tel que l'échéancier accepté par les auditeurs et le comité de vérification, le Service des finances désire reporter la publication officielle des états financiers 2019 du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard, afin de lui permettre de publier simultanément le document intitulé « Reddition de comptes financière 2019 ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0032 - 31 janvier 2019 - Report du dépôt des états financiers 2018 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2019, au plus tard.

CG18 0127 - 22 février 2018 - Report du dépôt des états financiers 2017 au bureau du greffier, du 31 mars au 23 avril 2018, au plus tard.

CG17 0100 - 30 mars 2017 - Report du dépôt des états financiers 2016 au bureau du greffier, du 31 mars au 24 avril 2017, au plus tard.

CG16 0138 - 25 février 2016 - Report du dépôt des états financiers 2015 au bureau du greffier, du 31 mars au 18 avril 2016, au plus tard.

CG15 0166 - 26 mars 2015 - Report du dépôt des états financiers 2014 au bureau du greffier, du 31 mars au 27 avril 2015, au plus tard.

DESCRIPTION

Afin de permettre une reddition de comptes financière plus détaillée que celle présentée au rapport financier, le Service des finances produit à partir de l'année financière 2014 un document intitulé « Reddition de comptes financière ». Ce document permet de mettre en lumière l'utilisation qui est faite des sommes mises à la disposition des différentes unités d'affaires, tout cela en donnant une perspective de ces dépenses au fil des dernières années.

Afin de permettre la production simultanée de ce document avec la production du rapport financier 2019, le Service des finances après analyse des délais et de la charge de travail imposée par ce document, demande de reporter la date du dépôt du rapport financier au bureau du greffier de la Ville du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard.

Ce changement ne modifie en rien les dates de dépôt du rapport financier 2019 au conseil municipal et au conseil d'agglomération qui demeurent respectivement les 20 et 23 avril 2020.

Afin d'éviter de reporter annuellement la date du dépôt du rapport financier annuel à une date autre que le 31 mars, et ce tel qu'exigé par la Charte de la Ville de Montréal, une démarche a été effectuée en 2018 auprès du Service du contentieux pour inclure dans les prochains amendements à la Charte, la modification concernant la date du dépôt du rapport financier mais à ce jour aucun amendement à la charte de la Ville n'a été effectué.

JUSTIFICATION

Afin de permettre la production simultanée du document « Reddition de comptes financière 2019 » avec la production du rapport financier 2019, le Service des finances après analyse des délais et de la charge de travail imposée par ce document, demande de reporter la date du dépôt du rapport financier au bureau du greffier de la Ville du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : 27 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-28

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Tél : 514 872-2436
Télécop. : 514 872-8647

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Tél : 514 872-2436
Approuvé le : 2020-01-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2020-01-29



Dossier # : 1207839001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Entériner le paiement de 3 776 025,54 \$ suite à la décision de Me Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal Inc.

D'entériner le paiement de 3 776 025,54 \$ suite à la décision de Me Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal Inc

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-23 17:21

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1207839001**

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Entériner le paiement de 3 776 025,54 \$ suite à la décision de Me Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal Inc.

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 septembre 2018, Me Marcel Morin rend une décision finale concernant le grief numéro 02-13-2017 de l'Association des pompiers de Montréal Inc. (APM). Par cette décision, l'arbitre tranche que le retrait permanent de deux (2) camions d'intervention doit être calculé dans le nombre maximal de camions que le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) peut retirer du service quotidiennement en vertu de l'art. 13.03 de la convention collective liant le SIM et l'APM. La période couverte par cette décision est du 12 février 2017 au 12 septembre 2018, date à laquelle le SIM a modifié ses façons de faire pour se conformer à la décision de Me Morin.

L'arbitre prévoit dans sa sentence que l'Employeur «paie à chacun des employés pompiers qui ont subi une perte en raison de ces réductions tout le salaire au taux applicable dont ils ont été privés en relation avec la violation de la convention collective, le tout avec intérêts, et ce, tant que durera la violation (...)». Me Morin a réservé sa compétence pour fixer les sommes dues en vertu de sa sentence si l'une des parties en fait la demande.

La décision arbitrale est finale et sans appel. Elle ne souffre pas d'erreur de droit ou de juridiction permettant l'ouverture d'une révision judiciaire par la Cour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 1988 - 11 décembre 2019 - D'entériner le paiement d'un montant de 392 000 \$ à la suite de la décision de Me Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal inc.

DESCRIPTION

s/o

JUSTIFICATION

Le 3 septembre 2018, Me Marcel Morin rend une décision finale concernant le grief numéro 02-13-2017 de l'Association des pompiers de Montréal Inc.

L'identification de chacun des ayant droit pour chacun des quarts de travail visés par la décision s'est avérée impossible. Une évaluation exhaustive du nombre d'heures de travail à payer fut réalisée et une méthode de distribution des montants fut proposée par la Direction de la rémunération globale et système d'information RH.

Les parties se sont entendues au sujet du quantum et de la méthode à utiliser pour effectuer la distribution des sommes payables.

L'évaluation des heures de temps supplémentaires à payer a nécessité un exercice complexe de révision des feuilles de répartition pour chacun des quarts de travail pour toute la période visée par la décision arbitrale.

Un total de 39 988 heures de temps supplémentaire pour les pompiers et un total de 20 426 heures pour les lieutenants (ou les éligibles au grade de lieutenant) doivent être payés en vertu de cette décision.

La distribution des montants à chaque pompier a été faite selon une proportion du temps travaillé par chacun des pompiers sur l'ensemble du temps travaillé par grade (pompiers et lieutenants ainsi que les éligibles à lieutenant).

Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt légal prévu en pareilles circonstances.

Les parties se sont entendues au sujet des montants dus et de la méthode à utiliser pour effectuer la distribution des sommes payables. La lettre d'entente reflète le contenu des discussions et nous permet de venir à une conclusion dans ce dossier sans retourner devant l'arbitre ce qui aurait été plus long et fastidieux.

Au total, les heures à payer sont :

- 39 988 heures en temps supplémentaire pour les pompiers
- 20 426 heures en temps supplémentaires pour les lieutenants ou les pompiers éligibles à ce grade. Les pompiers éligibles durant cette période ont été sollicités à travailler comme lieutenant.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût associé au paiement suite à la décision arbitrale est de :

§ Pour les pompiers : 2 070 338,48 \$

§ Pour les lieutenants et éligibles : 1 246 987,81 \$

Pour un total de **3 317 326,73 \$**.

À cette somme, les intérêts encourus sont de **458 699,81 \$** si le montant est payé le ou vers le 31 décembre 2019. Pour un grand total de **3 776 025.54 \$**

La Ville devra enregistrer une dépense additionnelle pour les charges sociales associées à cette rémunération, soit 160 858,69 \$. Ce qui portera le montant total de la dépense à 3 936 884,23 \$.

Au 31/12/18, 90 % de la dépense a été enregistrée en provision au système comptable. Par conséquent, l'impact réel de la dépense à enregistrer pour l'année 2019 sera de 392 000,00 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Guy AUCOIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bruno LACHANCE, Service de sécurité incendie de Montréal
Sylvain L'HOSTIE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Sylvain L'HOSTIE, 16 janvier 2020
Bruno LACHANCE, 15 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Yan GAGNON
Directeur des relations de travail

Tél : 514 872-4655
Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-14

Jean-Yan GAGNON
Directeur des relations de travail

Tél : 514 872-4655
Télécop. : 000-0000

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jean-Yan GAGNON
Directeur des relations de travail

Tél : 514 872-4655

Approuvé le : 2020-01-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Josée LAPOINTE
Directrice

Tél : 514 872-5849

Approuvé le : 2020-01-15

TRIBUNAL D'ARBITRAGE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° de dépôt :

Date : 3 septembre 2018

DEVANT L'ARBITRE : M^e MARCEL MORIN

L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTRÉAL INC.

Ci-après appelée « l'Association »

ET

VILLE DE MONTRÉAL

Ci-après appelée « l'Employeur »

Plaignante : L'Association

Grief : N° du Syndicat : L'Association : 02-13-2017

Nature du grief : absence et retrait de véhicules, article 13.03

Convention collective : 2010-2017

SENTENCE ARBITRALE
(Art. 100 Code du Travail L.R.Q. c.C-27)

MARCEL MORIN
Arbitre

[01] Les parties ont saisi le présent Tribunal du grief de l'Association des pompiers de Montréal Inc. contestant l'application que fait la Ville de l'alinéa 13.03 de la convention collective. Dès le début de l'audience, les parties ont procédé aux admissions d'usage sous réserve d'une objection de l'Employeur soulevant la prescription du grief.

DISPOSITIONS PERTINENTES DE LA CONVENTION COLLECTIVE

[02] Les principales dispositions pertinentes de la convention collective aux fins de ce grief sont les suivantes :

« 6.04

- a) **Le personnel de tout appareil servant exclusivement au combat des incendies ou aux appels de premiers répondants est dirigé par un officier.**
- b) **Par caserne et par groupe de travail, un officier agit comme capitaine; en son absence, il peut être remplacé par un officier éligible à cette fonction au taux normal ou par un capitaine.**

Toutefois, de manière exceptionnelle, lorsqu'après avoir complété la procédure prévue à la DA « ASS », si aucun capitaine ni éligible à cette fonction n'est disponible, le SIM n'est pas tenu à cette obligation. Le SIM s'assure toutefois qu'il y a toujours un officier ou un éligible à la fonction d'officier en caserne. Le lieutenant ou l'éligible à la fonction de lieutenant est alors assigné à un véhicule, mais n'assume aucune responsabilité du capitaine et doit référer toute situation particulière à un chef aux opérations.

Nonobstant l'alinéa précédent, cette disposition ne peut s'appliquer dans une caserne à un seul appareil. Dans ce cas précis, seul un capitaine, un lieutenant éligible à la fonction de capitaine ou un lieutenant peut être en service.

- c) **Les sorties pour appel d'urgence du camion citerne (unités 6000) sont accompagnées d'une autre unité en surplus de l'acheminement initial.**

[...]

13-03 Absence et retrait de véhicule

- a) **Le SIM peut retirer du service jusqu'à un maximum de six (6) véhicules d'intervention par quart de travail pour des raisons mécaniques ou administratives pendant la période comprise**

MARCEL MORIN
Arbitre

entre le 15 mai et le 30 septembre de chaque année. Ce nombre est réduit à quatre (4) véhicules d'intervention du 1^{er} octobre au 14 mai inclusivement.

- b) Lorsque dans une caserne, le directeur ou son représentant constate un manque d'effectifs en service et qu'aucun employé pompier d'une autre caserne ne peut le remplacer en vertu du sous-paragraphe 23.03 e), un véhicule d'intervention de la caserne peut être retiré du service pour des raisons administratives, et ce, jusqu'à concurrence des nombres prévus au sous-paragraphe précédent. Les employés pompiers absents pour formation, en mission spéciale et en remplacement sur le 935 sont considérés être en service.
- c) Lorsque le territoire est à découvert, le SIM peut redéployer les véhicules d'intervention du service pour équilibrer la protection du territoire.
- d) Un véhicule hors service non remplacé pour des raisons mécaniques, et qui retourne en caserne après 14h ou minuit, ou un véhicule retiré du service après ces heures, n'a pas pour effet de rappel en temps supplémentaire ni d'annulation de temps supplémentaire. Ce véhicule sera en service au prochain quart de travail. Le véhicule doit être armé pour être en service au prochain quart de travail autant que faire se peut.
- e) Lorsqu'un véhicule est retourné en caserne sans être en service, ce dernier devra être remis en service si, entre temps, un autre véhicule du SIM est mis hors service pour un bris mécanique ou une raison administrative et que le nombre dépasse ce qui est prévu au paragraphe 13.03 a) de la convention collective. Le remplacement des employés pompiers d'une caserne à une autre peut, dès lors, devenir nécessaire.

13.04 Effectifs et étude conjointe

- a) Un comité composé de deux (2) représentants du SIM et de deux (2) représentants de l'Association est formé et a pour mandat de procéder à une étude conjointe afin d'évaluer les effectifs, les équipements, la localisation des casernes, la force de frappe et le temps de réponse aux appels, et ce, en tenant compte des normes généralement utilisées dans des services de sécurité incendie de même taille en Amérique du Nord.

Si, au terme de cette étude et d'une recommandation conjointe du comité mentionné au paragraphe précédent, la Ville décide de réduire le nombre d'employés pompiers, elle devra retourner aux employés pompiers les économies générées par cette réduction d'effectifs, sans toutefois excéder la valeur des économies établies au tableau illustré à l'annexe E pour maintenir le cadre financier à onze et sept dixième pour cent (11,7 %) en dollars constants.

- b) Le cadre financier qui a amené la Ville et l'Association au règlement de la convention collective précédente est établi à

onze et sept dixième pour cent (11,7 %), conformément au tableau illustré à l'annexe E et est basé sur un effectif de 2300 employés pompiers réguliers permanents réparti comme suit :

- i) besoins de base : mille huit cent quatre-vingt-huit (1888) employés pompiers;
- ii) besoins pour combler l'absentéisme : trois cent cinquante et un (351) employés pompiers;
- iii) besoins dans les unités de soutien : soixante et un (61) employés pompiers. »

LE GRIEF

[03] Le 12 mai 2017, l'Association a déposé un grief se lisant ainsi (S-2) :

« L'Association des Pompiers de Montréal Inc. dépose le présent grief contre la Ville de Montréal.

En vertu de l'alinéa 13.03 a) de la convention collective, le Service de sécurité incendie de Montréal ne peut retirer du service qu'un maximum de quatre véhicules d'intervention par quart de travail pour la période comprise entre le 1^{er} octobre et le 14 mai inclusivement, que ce soit pour des raisons mécaniques ou administratives. Le nombre maximum de véhicules d'intervention que le Service de sécurité incendie de Montréal peut ainsi retirer augmente à six pour la période comprise entre le 15 mai et le 30 septembre.

Depuis le 9 janvier 2017, à chaque quart de travail, le Service de sécurité incendie de Montréal retire continuellement du service plus de quatre véhicules d'intervention, et ce, en contravention de la convention collective. L'Association demande qu'il soit déclaré que la Ville de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal violent la convention collective à chaque quart de travail où ils retirent du service plus de quatre ou six véhicules d'intervention, selon la période de l'année.

L'Association demande qu'il soit ordonné à la Ville de Montréal et au Service de sécurité incendie de Montréal de ne jamais retirer du service, selon la période de l'année, plus de quatre ou six véhicules d'intervention.

Étant donné que la réduction du nombre de véhicules a un impact direct sur le nombre d'employés pompiers maintenus en devoir, l'Association demande qu'il soit ordonné à la Ville de Montréal et au Service de sécurité incendie de Montréal de payer à chacun des employés pompiers qui subit une perte en raison de ces réductions tout le salaire, au taux applicable, et les avantages dont ils ont été

MARCEL MORIN
Arbitre

privés en relation avec la violation de la convention collective, le tout avec intérêts, et ce, tant que durera la violation.

Espérant une rencontre dans le délai prévu, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées. »

LA PREUVE

[04] Assumant le fardeau de preuve, l'Association a fait entendre Monsieur Réjean Hubert, pompier et directeur syndical à l'APM alors que la Ville a fait entendre Monsieur Frédéric Paquette, assistant-directeur aux opérations, Madame Anne Poirier, chef de division, conseil soutien financier au Service des finances, pôle de service : sécurité publique (pompiers et policiers) et Monsieur Gordon Routley, chef de division, conseiller au Directeur du Service des incendies.

[05] Monsieur Hubert est l'un des 12 directeurs syndicaux de l'Association depuis juin 2010. À ce titre, un directeur fait le lien entre l'exécutif et les membres. Il siège sur le Comité de griefs depuis 2010 et il a participé aux négociations pour le renouvellement de la dernière convention collective qui a été signée le 26 mars 2012.

[06] Lors de la signature de la convention collective, le Rapport des activités du Service des incendies 2012 (S-3) permet de constater que l'on retrouve 65 casernes à la Ville et que les ressources humaines totalisaient le 1^{er} février 2012 2839 personnes dont 2392 pompiers membres de l'APM. Le Rapport des activités 2016 du même service (S-4) dénombre 2411 pompiers répartis dans 67 casernes.

[07] Pour assurer le service, la Ville compte sur des véhicules d'intervention. Ce sont des véhicules qui répondent aux appels d'urgence d'incendie, de premier répondant, d'accident de voiture, d'appels concernant les matières

MARCEL MORIN
Arbitre

dangereuses, répondent aux appels de l'équipe spécialisée en sauvetage nautique, aérien ainsi que les espaces clos.

[08] L'on retrouve plusieurs types de véhicules parmi les véhicules d'intervention. Dans chaque caserne, il y a au minimum une autopompe et d'autres véhicules selon les risques associés à ce territoire. L'on ne retrouve pas de véhicule d'élévation dans chaque caserne. Chaque type de véhicules porte un numéro et une caserne d'attache :

- Autopompe : 200 - numéro de caserne
- Autopompe : 235 -
- Échelle : 400 -
- Véhicule d'intervention rapide : 500 -
- Unité spécialisée : 600 -
- Nacelle d'élévation : 700 -
- Poste de commandement mobile : 1000 -
- Véhicule de ravitaillement en air : 1600 -
- Unité spécialisée en matière dangereuse : 1500 -
- Camion-citerne : 6000 -
- Camion 2^e pompe dans une caserne : 2000
- Les camionnettes pour transporter du matériel d'une caserne à l'autre : 8000
- Les autobus pour accueillir des sinistrés : 1400
- Les véhicules des enquêteurs : 900

[09] L'on retrouve également des véhicules de soutien à l'intervention. Les membres de l'état-major conduisent des VUS.

[10] Quant à la dotation en personnel, chaque véhicule est une équipe et chaque équipe comprend un officier et un pompier. Le nombre de pompiers varie selon le type d'appareil. Par officier, on entend un capitaine ou un lieutenant.

MARCEL MORIN
Arbitre

[11] Sur une autopompe, l'on retrouve un officier, un chauffeur de véhicule et deux pompiers : un porte lance et un fontainier.

[12] Une unité d'intervention est composée d'un officier, d'un chauffeur et d'un pompier servant. Pour un véhicule d'intervention rapide (500), on retrouve un officier, un chauffeur et deux pompiers. Il en est de même pour une unité spécialisée (600). Pour le véhicule de ravitaillement en air (1600), l'on retrouve un officier et un chauffeur. Le poste de commandement mobile est commandé par un officier accompagné de deux pompiers. Pour la nacelle d'élévation (700), l'équipe est composée d'un officier, d'un chauffeur et de deux pompiers. Le camion-citerne (6000) n'est conduit que par un pompier. Cette pièce d'équipement est jumelée à une unité dans laquelle il y a un officier.

[13] Chaque officier est responsable de son intervention et il se rapporte à son officier supérieur. Ainsi, le paragraphe 6.04 a) de la convention collective prévoit qu'il doit y avoir un officier par unité et un capitaine par caserne. S'il doit y avoir une équipe dans une caserne, elle est dirigée par un capitaine. Si elle comprend deux véhicules, elle est dirigée par un capitaine et un lieutenant. Si l'on y retrouve trois véhicules, elle est dirigée par un capitaine accompagné de deux lieutenants.

[14] Les véhicules de soutien n'ont pas d'officier à bord, car ils ne répondent pas à des appels d'urgence.

[15] Ces véhicules doivent être en service en tout temps. Le travail est réparti sur quatre équipes en rotation sur un horaire de 168 heures par mois par équipe sur des quarts de jour de dix heures (7h00 à 17h00) et de soir de quatorze heures (17h00 à 7h00). Le quart de travail du dimanche est de 24 heures débutant le dimanche à 7h00.

MARCEL MORIN
Arbitre

[16] Les bris mécaniques sont l'exception à la règle voulant que les véhicules doivent être en service en tout temps. Les paragraphes 13.03 et 13.04 prévoient qu'il est possible de retirer des véhicules du service pour des raisons mécaniques ou administratives. Pour la période comprise entre le 15 mai le 30 septembre de chaque année il est possible de retirer jusqu'à un maximum de six véhicules d'intervention par quart de travail et un nombre de quatre véhicules d'intervention du 1^{er} octobre au 14 mai inclusivement. Sur le plan des effectifs, la différence entre ces deux périodes : les vacances.

[17] Des clauses de même nature que 13.03 et 13.04 existaient depuis avril 1998 pour la Ville de Montréal avant les fusions de 2002. Ainsi l'entente CC-94-96-59 du 29 avril 1998 prévoyait à son article 8 :

« 8. La Ville maintient à l'aide d'employé permanent, jusqu'à la date d'expiration de la convention collective, des effectifs de mille cinq cent cinquante-sept (1557) employés pompiers ainsi que quatre-vingt-onze (91) véhicules en service (à l'exception des bris mécanique (*sic*) lorsqu'il n'y a plus de véhicule pour les remplacer), tel qu'apparaissant au plan de main-d'œuvre ci-joint. »

[18] Une entente est intervenue entre l'Association des pompiers de Montréal et le Comité de transition de Montréal (S-6) de sorte qu'à compter du 1^{er} janvier 2002, l'effectif a augmenté d'environ 900 pompiers et le nombre de véhicules a également augmenté.

[19] La convention collective 2002-2006 (S-7) à ses paragraphes 13.03 et 13.04 prévoit des règles similaires à celles que l'on retrouve dans la convention collective actuelle bien que des ajustements aient été apportés à la 13.03 b), d) et e). En pratique, c'est toujours le nombre de véhicules prévus à la convention collective qui sont retirés du service. Il y a une certaine période de l'année pendant laquelle la Ville va couper moins de quatre ou de six véhicules et c'est surtout lorsque la Ville a la possibilité d'en couper quatre. La seule exception est lorsque la Ville fait un rappel et qu'elle n'est pas en mesure d'avoir le personnel

MARCEL MORIN
Arbitre

pour maintenir en service un véhicule d'intervention. L'Association ne fait alors pas de grief, car elle ne tient pas le service responsable de la coupure d'équipement.

[20] En juin 2011, l'Association a déposé un grief (S-8) reprochant à la Ville d'avoir retiré huit véhicules le 26 juin 2011 et sept véhicules le 27 juin. Le service des incendies de Montréal a fait droit au grief par l'entente n° 21 (S-9).

[21] Ce qui a donné naissance au présent grief est le fait que lors du dépôt du budget 2017, l'Association a appris que le Service des incendies de Montréal avait l'intention de retirer du service les véhicules 2044 et 439 par un encadrement administratif émis le 30 novembre 2016 avec date de prise d'effet au 8 janvier 2017 (S-10). Des mutations de personnel ont été faites à compter du 9 janvier 2017 d'une caserne à l'autre à cause du retrait de ces véhicules.

[22] Tous les jours, la Direction du service publie un document de répartition. Le 8 janvier 2017, la répartition (S-11) donne le portrait de la situation en début de quart. La répartition du 9 janvier 2017 (S-12) devrait normalement constater une coupure de quatre véhicules, mais c'est plutôt une coupure de six véhicules qui a eu lieu. Depuis la répartition du 10 janvier 2017 (S-13), les deux véhicules d'intervention ne sont plus réapparus aux casernes 39 et 44 de façon permanente. Par la suite, le Service des incendies a continué à couper quatre ou six véhicules selon la période.

[23] Contre interrogé, Monsieur Hubert précise qu'après avoir coupé quatre véhicules, s'il y a un véhicule d'intervention sur lequel il manque un pompier, le Service des incendies devrait faire un rappel en heures supplémentaires même si le Service ne croit pas en avoir besoin ce jour-là, car tous les véhicules sont en service en tout temps.

[24] L'Association a appris l'intention de l'Employeur lors du dépôt du budget, mais cette intention s'est concrétisée par sa mise en application le 9 janvier 2017. La procureure patronale exhibe un communiqué du 30 novembre 2016 (E-1) annonçant ce retrait des deux véhicules d'intervention soit la deuxième autopompe (2044) de la caserne 44 et le camion d'élévation (439) de la caserne 39. Monsieur Hubert précise qu'il est possible que l'Association ait reçu ce communiqué, mais il n'en avait pas pris connaissance.

[25] Quant à l'encadrement administratif du 22 décembre 2016 (S-10), il ne peut dire si cet encadrement avait été discuté avec l'Association. La convention collective prévoit deux périodes pour les mutations soit en mars et en septembre. Il est toutefois possible qu'il y ait eu une entente pour que des mutations soient faites entre ces deux périodes.

[26] Monsieur Frédéric Paquet était en 2016-2017 Chef de division à la division 3, Ville Saint-Laurent, Ahuntsic, Cartierville. À ce titre, ses principales tâches et responsabilités sont les ressources humaines, les ressources administratives, les ressources matérielles et informationnelles. Il fait également le pont entre le Service et les élus. Comme assistant-directeur aux opérations, il supervise la gestion des 67 casernes dans les mêmes ressources, participe à la sélection des objectifs du Service.

[27] Monsieur Paquet dépose la Synthèse du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal (E-2). Il s'agit d'un document de consultation de mars 2008. Il précise qu'en 2002, la Loi sur la sécurité incendie a exigé des villes des schémas de couverture de risques tenant compte des risques d'incendie présents sur le territoire en vue d'une meilleure intervention. Il s'agit d'un portrait de la Ville au moment de la rédaction du document avec des objectifs pour le futur. Il s'agit de la dernière version du document présentée à la Ville et par la suite au ministère de la Sécurité publique pour approbation.

MARCEL MORIN
Arbitre

[28] Le tableau des effectifs actuels (E-3) permet de constater qu'il y a 168 véhicules en service sur le territoire (E-4). Il existe plusieurs critères pour déterminer le nombre de casernes et le nombre de véhicules qui y sont assignés. Ainsi, au centre-ville l'on retrouve plus d'appareils de levage en tenant compte du patrimoine bâti, de la densité de la population, des particularités territoriales et du nombre d'appels. Parmi les indicateurs de performance l'on retrouve le temps de réponse.

[29] Des véhicules sont en réserve, prêts à être utilisés. C'est le cas de 27 autopompes, d'environ 15 véhicules d'élévation, deux véhicules de type 500, deux véhicules de type 700. L'on tient également compte des véhicules disponibles dans les zones contiguës.

[30] Les photos d'un véhicule autopompe 200 (E-5) et d'une échelle aérienne de 100 pieds - 400 (E-6) sont déposées. Lorsque le territoire comporte des besoins particuliers, il peut y avoir deux autopompes à la même caserne comme c'est le cas à la caserne 63 près de l'aéroport. De fait, quatre casernes ont deux autopompes. De même, si dans une caserne il n'y a pas d'échelle aérienne, on pourra recourir à la caserne qui en a une dans une zone limitrophe.

[31] Monsieur Paquet précise que la répartition du personnel est faite deux fois par jour sauf le dimanche où il n'y a qu'une seule répartition. Le matin, deux chefs aux opérations sont mandatés pour faire la répartition. Ils se séparent la Ville en deux. Ils valident l'effectif disponible pour toutes les casernes. Ils communiquent ensuite entre eux pour vérifier les qualifications et le nombre de pompiers dans le but de combler les besoins. Ils vérifient à quel endroit il y a un manque de personnel et ils retirent les quatre véhicules de la caserne où le nombre de pompiers manquants est le plus élevé. C'est en communication avec la centrale que l'on décide de retirer tel ou tel véhicule pour la journée.

MARCEL MORIN
Arbitre

[32] Lorsque l'on parle de « raisons mécaniques » à la clause 13.03 de la convention collective, il s'agit de bris et de maintenance. Par « raisons administratives », il s'agit des besoins de la journée, de la couverture territoriale et des besoins de formation ce jour-là.

[33] Lorsqu'un appareil est retiré, la personne sera affectée dans une autre caserne où il y a un besoin. Lorsqu'une autopompe est brisée et qu'il n'y en a pas d'autres dans cette caserne, elle est remplacée par une autopompe en réserve.

[34] Si, après le retrait des quatre véhicules l'on se retrouve avec un véhicule pour lequel il manque un pompier sur quatre, l'on comble les postes vacants par des heures supplémentaires.

[35] Pour le retrait des deux véhicules aux casernes 39 et 44, Monsieur Paquet n'y a pas été impliqué. La conséquence du retrait de ces deux véhicules pour les pompiers est qu'ils sont déployés dans d'autres casernes où il y a des postes disponibles et ce après consultation avec l'APM. La mutation se fait alors dans des postes vacants.

[36] Le communiqué interne (E-1) a été envoyé à tous les pompiers qui ont accès à Lotus Notes et à tous les officiers.

[37] Contre interrogé, Monsieur Paquet précise au sujet de l'encadrement administratif (S-10), que c'est le choix du service d'affecter Monsieur Alexis Lambert à la caserne 18. Toutefois, le pompier peut choisir parmi les postes vacants, mais il conserve tous ses droits lors d'une prochaine période de mutation. Dans ce document la lettre D indique qu'il s'agit d'une demande du pompier.

[38] Enfin, Monsieur Paquet précise que l'on coupe un véhicule là où il y a moins d'effectifs.

[39] Madame Anne Poirier, après avoir résumé son CV faisant état de sa vaste expérience, précise qu'elle est depuis 2014 au Service des finances de la Ville. Elle travaille à la préparation budgétaire du Service des incendies, au montage financier et l'analyse de nouveaux projets. Il s'agit de l'analyse par l'intégration des priorités de la direction en vue de l'élaboration du budget. Elle voit à détecter les dépassements et à fournir des outils d'analyse aux gestionnaires. Elle propose des solutions à des problèmes budgétaires, au respect des normes fixées et des encadrements. Elle fait également le contrôle interne des cartes de crédit.

[40] La masse salariale représente environ 85 % de la dépense lors de la préparation du budget du Service des incendies de sorte que c'est là qu'il faut trouver des sources d'économies. La préparation du budget pour l'année 2017 commence en mars 2016. L'inventaire des besoins est réalisé lors des rencontres avec la direction générale pour capter leur intention pour mieux les chiffrer. En juin 2016, un projet de budget a été envoyé à la direction du service. Par la suite, le trésorier de la Ville a fait parvenir l'enveloppe budgétaire au directeur du Service des incendies ce qui a amené Madame Poirier à travailler à divers scénarios avec la direction du Service. Le directeur du Service a rencontré ensuite le Directeur général de la Ville pour présenter son projet de budget. Ce projet de budget est transmis la Commission de la sécurité publique qui l'étudie et l'approuve.

[41] Madame Poirier dépose une note du 22 juin 2016 du trésorier de la Ville adressée au directeur du Service des incendies (E-7) lui transmettant l'enveloppe budgétaire attribuée au Service des incendies, enveloppe qui présentait des coupures de plus de 5 000 000 \$. Des scénarios sont analysés et entre autres, la possibilité de retrait de véhicules. Le directeur du service avait l'été pour faire ses

MARCEL MORIN
Arbitre

choix et transmettre ses décisions finales à la fin de l'été. Le directeur général a approuvé les propositions qu'elle lui a soumises. Le sommaire du budget 2017 (E-8) a été préparé par son équipe pour rencontrer le Directeur général de la Ville.

[42] Contre interrogée, Madame Poirier dira que, lorsqu'on utilise le verbe « optimiser », c'est un synonyme du verbe « réduire ». Dans son exercice d'optimisation, elle précise avoir appliqué les paramètres de la convention collective, mais sans tenir compte des paramètres de la clause 13.03.

[43] Monsieur Gordon Routley travaille au Service des incendies de Montréal depuis 2009 après une longue carrière de consultant auprès de différents services d'incendie tant américains que canadiens.

[44] Il a été appelé à analyser les niveaux de services offerts avec le mandat d'indiquer à la direction, s'il fallait couper, lesquels pourraient l'être!

[45] Pour ce qui est de la deuxième autopompe de la caserne 44, l'on retrouve cinq casernes avec deux autopompes. Les statistiques ont été analysées et la caserne 44 était celle avec un des plus bas taux d'appel. Il y avait une deuxième caserne avec le même profil, car la plus proche était loin dans une zone isolée, mais dont la population augmentait rapidement.

[46] Depuis 1980, beaucoup de changements sont apparus dont l'annexion de Pointe-aux-Trembles. Par rapport à la situation de la caserne 44, la caserne 14 a été construite à l'ouest, la caserne 38 à l'est et la caserne 32 construite en 2012-2013 encore plus à l'est au bout de l'île. Avec les fusions de 2002, d'autres casernes se sont ajoutées de sorte que la nécessité d'avoir deux autopompes à la caserne 44 était remise en question. Cette deuxième autopompe, non essentielle, est devenue une unité de réserve pour remplacer dans d'autres casernes.

MARCEL MORIN
Arbitre

[47] Quant à l'échelle aérienne 400 de la caserne 39, la situation se présente de façon semblable à la deuxième autopompe de la caserne 44. Avant les fusions, la caserne 39 était l'avant-dernière caserne à l'est. Avec les fusions, d'autres casernes se sont ajoutées. La caserne 39 devait être déplacée vers le nord-est. La caserne 28 est dans la direction de la caserne 39, un peu plus au nord-est. L'on retrouve plusieurs camions échelle dans ce secteur soit une situation identique pour l'autopompe de la caserne 44. Ce camion échelle sert au remplacement dans d'autres territoires.

[48] Le retrait de ces deux véhicules d'intervention permettait de balancer les valeurs pour avoir le moins d'impact négatif.

[49] Contre-interrogé, Monsieur Routley précise que les casernes 17 et 18 étaient à Montréal-Nord avant les fusions alors que les casernes 21 et 22 étaient à Ville Saint-Léonard. La caserne 40 était dans la Ville de Montréal avant les fusions alors que la caserne 28 était située à Ville d'Anjou à la même époque. La caserne 8 est sur le territoire de Montréal-Est alors que la caserne 14 a été construite en 2007. Elle a remplacé une caserne temporaire qui existait dans les années 80. Enfin, la caserne 38 a été ajoutée vers 1975 dans une ville indépendante à l'époque et qui a été annexée avec les grandes fusions de 2002.

ARGUMENTATION DES PARTIES

A) SYNDICALE

[50] À la fin de 2016, la Ville a décidé aux fins d'économie budgétaire (optimisation) de retirer deux véhicules d'intervention de façon permanente, décision entrée en vigueur le 8 janvier 2017. Or, la convention collective en vigueur à la clause 13.03 a) prévoit pour une période du 1^{er} octobre au 14 mai la

MARCEL MORIN
Arbitre

possibilité de retirer un maximum de quatre véhicules d'intervention pour des raisons mécaniques ou administratives.

[51] De fait, le 9 janvier 2017, le Service des incendies a retiré les véhicules d'intervention 2044 et 439, et ce, sur chaque quart de travail. Ces deux véhicules n'apparaissent plus dans les tableaux de sorte que du 15 mai aux 30 septembre le Service des incendies a retiré six véhicules d'intervention en plus des véhicules d'intervention 2044 et 439 portant ainsi le nombre de retraits à huit véhicules. Pour la période du 1^{er} octobre au 14 mai, quatre véhicules d'intervention ont été retirés ainsi que les véhicules 2044 et 439. C'est ce qui a amené l'Association à déposer le grief S-2.

[52] Quel est le sens de la clause 13.03 a) ? Cette clause constitue une limitation des droits de la direction à retirer plus de véhicules d'intervention que ce que la clause mentionne pour chaque quart de travail. Les parties ont choisi de ne pas faire de différence entre un retrait temporaire ou permanent.

[53] Les véhicules d'intervention 2044 et 439 n'ont pas été retirés pour raisons mécaniques. Lorsqu'il ne s'agit pas de véhicules d'intervention, les droits de la direction ne sont pas limités.

[54] Différents types de raisons peuvent être convenues entre les parties. C'est ainsi que l'entente de CC-94-96-59 du 29 avril 1998 (S-5) prévoit à son article 8 un plancher de véhicules en service avec comme exception des bris mécaniques lorsqu'il n'y a plus de véhicules pour les remplacer. D'ailleurs, l'Association a déposé un grief en 1998 pour le non-maintien en service d'un total de 91 véhicules. Dans une sentence du 25 janvier 1999, Me François Hamelin a fait droit au grief syndical en déclarant que le service avait contrevenu à l'article 8 de cette entente.

[55] L'article 8 de cette entente CC-94-96-59 a été reproduit au paragraphe 17 de la présente sentence.

[56] L'arbitre Hamelin énonce à la p.18 :

« B) Le principe prévu à l'article 8

Par cette disposition, comme on l'a déjà vu, la Ville s'engage à maintenir « à l'aide d'employés permanents, (...) des effectifs de (...) (1557) employés pompiers ainsi que (...) (91) véhicules en service (à l'exception des bris mécaniques lorsqu'il n'y a plus de véhicules pour les remplacer) ». Les parties s'entendent sur le fait que par cette clause, elles ont voulu instaurer un plancher d'emploi permanent et maintenir un parc minimal de véhicules en service : voilà le principe qui se dégage de l'article 8.

Ce principe est sans conteste très important pour les deux parties, puisqu'il est au cœur des dispositions pécuniaires de la nouvelle convention collective dont ont convenu les parties. La notoriété du sujet dans le lieu des relations de travail en général, et dans le présent dossier en particulier, en témoigne éloquemment. Il faut donc présumer que les parties connaissaient bien la nature de leur engagement en convenant de ce principe et qu'elles étaient naturellement conscientes de toutes les conséquences normalement prévisibles qui devaient logiquement en résulter.

Le principe établi à l'article 8 voulait dire, et ne pouvait signifier autre chose, qu'en tout temps jusqu'à l'expiration de la convention collective, prévue le 31 décembre 2000, la Ville s'engageait à maintenir un effectif de 1 557 pompiers permanents et un parc minimal de 91 véhicules en service. Voilà le sens normal et habituel qu'il faut donner à un tel principe. Pour y déroger, les parties devaient prévoir des exceptions, sans quoi le principe demeurait toujours pleinement applicable.

C) Le sens et la portée de l'exception prévue à l'article 8

Or, en l'espèce, les parties ont effectivement prévu une exception à ce principe, en édictant, à l'article 8, que la Ville devait maintenir 91 véhicules en service « à l'exception des bris mécaniques lorsqu'il n'y a plus de véhicules pour les remplacer », il s'agit là de la seule exception dont les parties ont convenu. Comme dans tous les cas du genre, une telle exception doit par ailleurs recevoir une interprétation restrictive, de telle sorte qu'en cas de doute, afin de respecter l'intention des parties, ce sera le principe général qui prévaudra, et non l'exception. »

[57] L'arbitre Claude Lauzon, dans une sentence du 25 février 2000 entre les mêmes parties, énonce à la p. 28 et à la p. 32 :

« Pour reprendre une expression chère à certains syndicats, la Ville s'est engagée ici à respecter un « plancher d'emplois » qu'elle a convenu de chiffrer à 1557, « nonobstant (« malgré, sans égard à ») toute disposition contraire de la convention collective ». Les parties ont donc éliminé l'exception de l'article 13.01, et la Ville n'est plus admise à se retrancher derrière ce moyen du minimum de vingt postes vacants. »

[...]

Dans le cas sous étude, la preuve administrée, tel qu'indiqué plus haut, ne m'a pas permis de conclure que la Ville pouvait se libérer de son obligation en plaçant l'impossibilité d'agir suivant les critères propres à ce moyen de défense, c'est-à-dire « l'extériorité, l'imprévisibilité, l'irrésistibilité et l'impossibilité absolue d'exécution (décision de l'arbitre Tremblay, précitée, page 20). »

[58] L'arbitre Me Claude H. Foisy dans une sentence du 18 mai 2001 entre les mêmes parties va dans le même sens.

[59] Une entente est intervenue entre le Comité de transition et l'Association le 17 septembre 2001 (S-6) après les fusions. La nouvelle Ville fusionnée regroupait plus de 1 557 pompiers et plus de 91 véhicules en service. L'Annexe C de cette entente constitue une transaction sur l'entente CC 94-96-59.

[60] La première convention collective de la nouvelle Ville de Montréal et de l'Association des pompiers de Montréal Inc. a été signée le 25 septembre 2003 (S-7). On y prévoit la même disposition (13.03 a) dans la convention collective actuelle. La raison mécanique s'est élargie tout comme la raison administrative. Toutefois, les parties ont circonscrit le nombre de véhicules retirés du service par quart de travail. Ainsi, les parties ont continué à restreindre les droits de la direction et les économies que le Service des incendies peut effectuer. Le Service des incendies se soumet à cette évaluation à chaque quart de travail.

[61] Dans la convention collective actuelle, les clauses 13.03 et 13.04 sont encore là et aucune distinction n'est faite entre un retrait temporaire ou permanent.

MARCEL MORIN
Arbitre

[62] Le Service des incendies, lorsqu'il retire un véhicule d'intervention, doit le compter dans le nombre prévu à la convention collective. Il s'agit d'une obligation de résultat pour le Service des incendies. Le libellé de la clause 13.03 est très clair et rédigé en termes impératifs ce qui se reflète dans l'évolution de la jurisprudence arbitrale depuis 1998.

[63] La pratique des parties depuis 2003 a toujours été respectée. La seule exception est lorsqu'il manque de pompiers pour accepter de rentrer au travail. Dans ce seul cas, l'Association n'a pas déposé de grief. L'Association a déposé en septembre 2011 un grief (S-8) pour contravention à la clause 13.03 a), grief qui a été réglé par l'entente n° 21 (S-9).

[64] La clause 6.04 de la convention collective traite, entre autres, des officiers qui dirigent le personnel de tout appareil servant au combat. Ce peut-être un ou deux officiers, capitaine ou lieutenant. Me Jean Denis Gagnon dans une sentence du 8 mai 2008, entre les mêmes parties, a eu à traiter de la nature de l'obligation, de moyen ou de résultat, imposée au Service des incendies aux termes de l'article 6.04 de la convention collective. Dans cette sentence, l'arbitre Gagnon précise comment le débiteur d'une obligation de résultat peut s'en dégager aux paragraphes 58 et suivant :

« [58] Pour déterminer la nature d'une obligation imposée à une partie signataire d'un contrat – et il en va de même lorsqu'il s'agit d'une convention collective - -le texte de la disposition à laquelle l'on se réfère revêt une importance déterminante. Les obligations de moyens et de résultat sont bien différentes. Les auteurs D. Lluellas et B. Moore les définissent comme suit dans leur ouvrage intitulé *Droit des obligations* :

L'obligation de moyens (aussi appelée obligation de diligence) est la moins contraignante des obligations, en ce qui concerne le débiteur; elle consiste à prendre les moyens requis pour parvenir à un résultat. Elle n'implique aucune obligation de parvenir au résultat lui-même.

Et les mêmes auteurs définissent comme suit l'obligation de résultat :

Par obligation de résultat, le débiteur s'engage à plus qu'à prendre les moyens pour y parvenir; il promet d'y parvenir. C'est le résultat qui est au cœur de l'engagement. L'obligation de résultat peut être l'objet d'une stipulation

claire et sans équivoque. En ce cas, il suffit de donner suite à l'intention des parties.

[59] Ces auteurs précisent en ces termes, la nature de la preuve que doit fournir le débiteur d'une obligation, pour échapper à toute responsabilité, laquelle diffère, suivant qu'il s'agit d'une obligation de moyens ou de résultat. Ils écrivent :

Le créancier d'une obligation de moyens ne doit pas se contenter de prouver l'inexistence du résultat; il doit, de plus établir que le débiteur n'a pas utilisé les moyens qu'un autre débiteur, placé dans les mêmes circonstances, aurait employés – ou qu'il les a mal employés. Il faut donc prouver la faute du débiteur...

Le débiteur, quant à lui peut mettre en preuve le fait qu'il a effectivement pris les moyens requis, mais que ces derniers se sont révélés inutiles...

[60] Le point de vue des auteurs D. Lluelles et B. Moore, dans les passages de leur ouvrage qui ont été cités ci-dessus, concernant la preuve différente que doit produire le débiteur d'une obligation de moyens ou de résultat, afin de se dégager de toute responsabilité, n'est guère différent de celui qu'exposaient les auteurs Baudouin et Jobin dans leur ouvrage intitulé *Les obligations* auquel l'avocat de l'Association a fait référence, dans le cadre de sa plaidoirie.

[61] Qu'en est-il dans le présent cas ? Rappelons que la nature de l'obligation imposée à la Ville, suivant l'article 6.04 de la convention liant les parties, de même qu'en vertu de l'article 2.06 d'une entente antérieure, a déjà été précisée dans une décision rendue par l'arbitre Jean-Pierre Lussier, le 8 juillet 1994 et dans celle plus récente du soussigné. L'arbitre Lussier écrivait dans la première de ces décisions :

Quoiqu'il en soit, la clause 2.06 b) semble constituer une obligation de faire. Il ne s'agit pas d'une déclaration d'intention dont on pourrait inférer une simple obligation de moyens.

Et il ajoutait plus loin :

J'en conclus donc que la clause 2.06 b) confère à la Ville l'obligation de désigner un officier pour agir comme capitaine par caserne et par groupe de travail. En l'absence d'un capitaine, elle assume l'obligation de désigner un lieutenant pour agir comme capitaine. Cette obligation s'apparente à une obligation de résultat. Mais même s'il s'agissait d'une simple obligation de moyens, la Ville ne saurait s'en dégager sans faire la démonstration qu'elle a pris tous les moyens à sa disposition pour satisfaire à son obligation.

[62] Le soussigné adoptait un point de vue semblable dans sa décision du 17 janvier 2007. Le passage suivant de cette décision est pertinent à cet égard :

Ayant analysé ces décisions, je partage les conclusions de leurs auteurs. Aux termes des dispositions qui recevaient alors application, la Direction devait de toute évidence s'assurer qu'un capitaine, ou un lieutenant éligible à ce grade, soit présent en tout temps dans toute caserne. L'obligation imposée au Service à cet égard était une obligation de résultat; et il manquait à cette obligation, lorsqu'aucun capitaine, ou lieutenant éligible à ce grade, n'était présent dans une caserne, pendant un horaire de travail.

[63] Et le soussigné considérait que l'obligation à laquelle la Direction est tenue, en vertu de la convention collective maintenant en vigueur entre les parties, n'a aucunement été modifiée. Tout comme auparavant, aux termes des ententes collectives antérieures, l'obligation à laquelle elle est tenue, suivant la convention actuelle, en est une de résultat.

(Références omises) »

[65] Cette sentence de l'arbitre Gagnon a été portée par la Ville en révision judiciaire devant la Cour supérieure qui a fait droit à la requête de la Ville. L'Association s'est pourvue en appel devant la Cour d'appel. Le 1^{er} avril 2011, la Cour d'appel a accueilli l'appel et cassé le jugement de la Cour supérieure.

[66] Est-ce qu'il y a eu un événement étranger au débiteur qui l'empêche de respecter son obligation de résultat ? Aucunement. L'inexécution n'est pas étrangère au débiteur. C'est la Ville qui a décidé de faire des économies. À titre d'exemple, dans la sentence Gouvernement du Québec et Syndicat des professionnelles et professionnels du Gouvernement du Québec, sentence de Me Diane Fortier du 19 août 1994, le Gouvernement ne réattribuait pas les espaces de stationnement subventionné après qu'ils aient été libérés. L'arbitre Fortier énonce à la p. 12 de sa sentence :

« Le procureur patronal a soumis que les économies engendrées par cette décision du 25 février 1992 pouvaient être reliées à des considérations d'affaires légitimes. Ce souci d'économie toutefois ne peut mettre de côté les paragraphes 4) et 5) de l'annexe "A". En vertu de ce même argument, on pourrait diminuer les salaires unilatéralement donc, violer les dispositions de la convention collective en arguant que cette violation est fondée sur une considération d'affaires légitimes, soit d'économiser.

MARCEL MORIN
Arbitre

Bien sûr que rien dans la politique de stationnement comme dans la convention collective confère à un ou plusieurs salariés un droit personnel à l'obtention d'un espace subventionné et le Tribunal ne croit pas qu'il a devant lui ce type de demande. Ce qui est recherché c'est l'application de la politique d'attribution des espaces dans l'esprit et la lettre des paragraphes 4) et 5) de l'annexe "A", c'est-à-dire qu'à l'intérieur du nombre total qui était fixé pour chaque ministère ou organisme on continue d'attribuer ces espaces conformément à la politique d'attribution déterminée par le sous-ministre et selon la liste de priorités établie par ce même sous-ministre. »

[67] C'est par la négociation que les parties peuvent régler un problème et non par l'agir unilatéral, et ce, d'autant plus que cette clause a été respectée par les parties depuis plus de 20 ans.

[68] En conclusion, le Tribunal devrait décider que la Ville pouvait retirer les deux véhicules d'intervention 2044 et 439, mais uniquement dans le nombre prévu à la clause 13.03 a), accueillir le grief et réserver compétence quant à la détermination des dommages.

B) PATRONALE

[69] Est-ce que la clause 13.03 a) empêche la Ville de retirer de façon permanente des véhicules d'intervention ? Si le retrait doit être fait selon le nombre prévu à la clause 13.03 a), cette clause n'est pas claire et ne vise pas les retraits permanents. Si la Ville avait convenu d'un plancher de véhicules explicite, elle aurait dû le respecter. Toutefois, ce n'est pas le cas de la clause 13.03 a).

[70] L'arbitre Me Marc Gravel dans une sentence du 6 août 1997 entre les mêmes parties concernant l'abolition de 16 postes et du retrait permanent d'une unité d'intervention (435), alors que la clause 13.03 n'existait pas, était chargé d'entendre un grief fondé sur les clauses 13.01 et 13.02 qui sont libellées de façon analogue dans la convention collective actuelle. L'arbitre énonce à la p. 21 de sa sentence :

MARCEL MORIN
Arbitre

« Rien dans cette convention collective ne permet à l'arbitre de discuter la décision de la Ville de retirer du Service l'unité 435. L'arbitre n'est pas le garant de la sécurité des citoyens de la Ville de Montréal et ce n'est pas à lui de décider d'un niveau adéquat ou idéal de protection contre les incendies. La dotation du SPIM en équipement de combat ne peut faire l'objet de révision par un arbitre. C'est un droit de la direction d'utiliser ses équipements selon le nombre et la variété qu'elle juge suffisants. »

[71] Cette sentence de 1997 a été contestée jusqu'en Cour d'appel et elle a été maintenue (AZ-50099779). Entre-temps, les parties ont signé la lettre d'entente S-5 dont l'article 8 est très clair quant au nombre de pompiers et de véhicules. Après cette entente, le portrait de la Ville a changé avec les fusions. L'entente d'intégration S-6, à son Annexe C, a mis fin à l'article 8 de la lettre d'entente S-5 et elles se sont ensuite entendues pour que cet article n'ait plus d'effet.

[72] La convention collective S-7 est la première de la Ville fusionnée. Les parties savent qu'elles doivent être le plus claires possible sur un plancher de véhicules. Or, les parties n'ont pas convenu d'un plancher de véhicules. Il s'agit d'un texte complètement différent. Si les parties avaient voulu avoir un plancher de véhicules, elles pouvaient reproduire l'article 8 de la lettre d'entente S-5 avec modifications, ce qu'elles n'ont pas fait. La clause 13.03 de la convention collective actuelle est un compromis entre les parties. C'est l'engagement de garder un certain nombre de véhicules par quart de travail d'où une réduction temporaire de véhicules d'intervention (4 ou 6) visée par la clause 13.03.

[73] Le Service des incendies ne s'est jamais engagé à garder un nombre X de véhicules d'intervention dans sa flotte permanente. Les raisons de cette clause sont révélatrices de son caractère temporaire : retrait pour raisons mécaniques ou administratives. Par raisons administratives, il est question d'un manque d'effectifs. Le libellé de la clause 13.03 b) permet de le constater. Les absences sont trop nombreuses. La notion de quart de travail implique le caractère temporaire des raisons des retraits.

MARCEL MORIN
Arbitre

[74] Commentant le dépôt du grief S-8 et du règlement S-9, il s'agit de retraits temporaires en raison d'un nombre trop élevé de véhicules et c'est la raison pour laquelle l'Employeur a fait droit au grief. Il s'agit d'un cas bien différent de celui que le Tribunal a à trancher.

[75] Il appartient au Service des incendies de décider du nombre de véhicules d'intervention en service. C'est son pouvoir discrétionnaire qui n'est limité par aucun plancher de véhicules.

[76] Les conséquences de l'application de la clause 13.03 a) est le rappel de pompiers en heures supplémentaires si l'on ne peut retirer plus de 4 ou 6 véhicules selon la période concernée.

[77] La clause 13.03 est une façon d'enlever des véhicules par quart de travail, mais elle ne veut pas dire que si les besoins changent de façon permanente le Service des incendies ne peut pas se départir de véhicules dont il n'a plus besoin. La population varie selon les arrondissements et les besoins changent. Le Service des incendies a besoin de la discrétion de retirer du service des véhicules d'intervention.

[78] Sur la notion de plancher d'emploi, la sentence de Me Jean Guy Ménard dans Travailleuses et travailleurs unis de l'alimentation et du commerce, section locale 503 et Super C., division de Métro-Richelieu Inc. (établissement de Trois-Rivières), du 5 février 2004, AZ-502281238, est déposée. On y trouve une assez bonne description de ce qu'est un plancher d'emploi que le Tribunal citera plus loin dans la sentence.

[79] L'on réfère également le Tribunal sur la notion de plancher d'emploi à la sentence de Me Joëlle L'Heureux dans Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleuses et travailleurs du Canada,

MARCEL MORIN
Arbitre

section locale 698 (TCA-Québec) et Pretium Canada, sentence du 18 avril 2011, AZ-50744875.

[80] Il ressort de ces autorités que pour conclure à l'existence d'un plancher d'emploi le texte doit être très clair.

[81] Le Service des incendies a fait un retrait permanent une seule fois il y a 20 ans. Dans le cas à l'étude, les deux véhicules sont disparus de la répartition. Il appartient fondamentalement à l'Employeur de déterminer ses besoins.

[82] Quant à l'objection préliminaire soulevant la prescription, la preuve a fait ressortir que le retrait de ces véhicules d'intervention a été effectif le 9 janvier 2017. Le communiqué interne du 30 novembre 2016 (E-1) a informé l'Association de l'intention du Service des incendies de procéder au retrait de ces deux véhicules. Des négociations ont été entreprises entre les parties à la suite de cette décision. Or, ce n'est que le 12 mai 2017 que l'Association a déposé un grief. Il s'agit d'une décision unique de l'Employeur, mais effective le 9 janvier 2017 de sorte que le grief a été déposé hors du délai de 90 jours de la date de l'événement qui a donné naissance au grief ou de la connaissance du fait dont le grief découle (17.04 b).

[83] Subsidiairement, si le Tribunal ne retenait pas l'argument voulant que le grief soit prescrit, il ne pourrait pas remonter à plus de 90 jours de la date du dépôt du grief soit le 12 février 2017. Pour tous ces motifs, le Tribunal devrait rejeter le grief.

C) RÉPLIQUE

[84] Quant à l'argument de prescription, l'on réfère le Tribunal à la sentence précitée de Me Claude Lauzon entre les mêmes parties aux pages 18 et 19 puisqu'il s'agit d'un grief de nature continue :

MARCEL MORIN
Arbitre

« 2) La prescription

Cet argument ne saurait être valablement invoqué à l'encontre d'un grief continu, c'est-à-dire un grief s'en prenant à une situation qui est elle-même continue ou répétitive. Dans ce cas, l'Association est toujours en droit d'exiger que la Ville s'acquitte de son obligation, et ce droit subsiste tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été satisfait à cette obligation de faire.

Voir, sur ce sujet :

- Alcan Ltée et Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida, décision non rapportée(?) de l'arbitre Roland Tremblay, le 23 mai 1986, grief de groupe 50-68-H :

page 14 : « Ce que les plaignants contestent, c'est l'omission de l'employeur d'avoir respecté les dispositions de l'article 5.9B après la reprise des opérations et cette omission constitue une violation chaque jour que l'affichage n'est pas effectué après la reprise des opérations...

...Mais s'il n'y a pas de décision, d'acte ou d'omission bien circonscrite dans le temps et que par son fait l'employeur refait l'acte ou l'omission de façon répétitive violant ainsi la convention collective de façon répétitive, alors le grief auquel cette situation donne naissance est un grief de nature continue. »

page 20 : «L'employeur a violé la convention collective par omission et cette violation est un acte répétitif de chaque jour.

Le grief peut être logé en aucun temps, tant que dure la violation, sans devenir inarbitrable (*sic*), seule la réclamation des bénéfices, privilèges et avantages est soumise à la prescription...».

- Aluminerie de Bécancour Inc. Et Syndicat des employés de l'Aluminerie de Bécancour, arbitre André Bergeron, décision non publiée du 1^{er} octobre 1998, grief syndical no 707586 :

page 20 : « Si l'employeur a une obligation de faire en vertu de la convention collective, il doit s'y plier sans que le syndicat n'ait à le lui demander et ce n'est pas parce que le syndicat le lui demande que la nature de l'obligation change... Ce que le syndicat conteste, c'est le défaut de l'employeur d'afficher certains postes et cette omission continue à produire ses effets tant et aussi longtemps que l'obligation subsiste...

... Il s'agit donc d'une obligation qui perdure dans le temps et l'employeur contrevient à la convention collective tant qu'il n'affiche pas les postes en question, en autant, évidemment, que la convention collective lui confère une telle obligation. »
»

[85] La prescription doit être appréciée en fonction de la nature de la violation qui est à chaque quart de travail. Le Service des incendies a droit de retirer des véhicules de façon permanente, mais c'est à chaque quart de travail que cela précise la violation de la convention collective. Ce moyen de droit devrait être rejeté.

[86] Sur le fond du litige, la clause 13.03 est un plancher journalier de véhicules selon la procureure patronale. Un plancher est le niveau en bas duquel l'Employeur ne peut aller. Que ce plancher s'apprécie à chaque quart de travail ou chaque jour importe peu, car la question véritable est de se demander s'il y a ou non un tel plancher de véhicules d'intervention ?

[87] Dans la sentence précitée de Me Marc Gravel, la clause de la convention collective en litige permet de constater que l'on n'est pas en présence d'un plancher d'emploi. Dans le cas à l'étude, ce sont les parties qui ont décidé du nombre d'employés et de véhicules.

[88] En 2003, les parties n'ont pas utilisé les mêmes mots, mais il n'y a pas un seul chemin pour arriver au même résultat. On avait déjà dépassé le nombre de 1 557 employés et de 91 de véhicules d'intervention. La lettre d'entente d'avril 1998 (S-5) prévoit à son article 11 le remboursement par la Ville à l'Association d'un certain pourcentage. Il s'agit d'un chemin semblable et un incitatif à ne pas aller en bas d'un nombre déterminé. Somme toute, il s'agit d'un plancher d'emploi rédigé différemment. Quant au nombre de véhicules, la même lettre d'entente de 1998 prévoit 91 véhicules en service sauf s'il survient des bris mécaniques. Il s'agit d'un plancher de véhicules. Dans la convention collective 2002-2006 (S-7) le service des incendies peut retirer jusqu'à un maximum de quatre ou six véhicules ce qui est une façon différente de voir les mêmes choses. La convention collective va chercher les mêmes limites, mais avec des termes différents. Même pour l'Employeur c'est un plancher journalier.

[89] Enfin, il n'y a pas de preuve que ces retraits étaient pour la protection de la population. La raison est uniquement budgétaire : couper là où cela faisait le moins mal.

MOTIFS ET DÉCISION

[90] Le Service des incendies a-t-il contrevenu à la convention collective et particulièrement à la clause 13.03 a) en retirant du service à compter du 9 janvier 2017 deux véhicules de plus que ce qu'il est autorisé à retirer pour des raisons mécaniques ou administratives ? Préalablement, le Tribunal doit se demander si le grief déposé le 12 mai 2017 l'a été tardivement.

[91] La convention collective précise que le grief doit être déposé dans les 90 jours de calendrier de la date de l'événement qui a donné naissance au grief ou dans le même délai de la connaissance du fait dont le grief découle. Il ne fait aucun doute que le délai de 90 jours a été dépassé que l'on prenne comme point de départ le communiqué du 30 novembre 2016 ou la date de prise d'effet de cette décision le 9 janvier 2017.

[92] Ce que conteste l'Association, bien que la décision du 30 novembre 2016 ait pris effet le 9 janvier 2017, c'est la répétition journalière de ce qu'elle considère une violation de la clause 13.03 a) de la convention collective. De fait, la décision du Service des incendies de retirer du service les deux véhicules d'intervention 2044 et 439 s'est répétée jour après jour jusqu'à maintenant de sorte que la procureure patronale a même dit qu'il s'agissait d'un retrait permanent. Indépendamment de l'issue du litige sur le fond, le Tribunal est d'avis que la situation factuelle s'inscrit parfaitement dans ce que l'on peut qualifier de grief de nature continue. Les auteurs Fernand Morin et Rodrigue Blouin avec la collaboration de Jean-Yves Brière et Jean-Pierre Villaggi font un énoncé très

clair dans Droit de l'arbitrage de grief, 6^e édition, Éditions Yvon Blais, au numéro V. 55 :

« V.55 – En certains cas, la prescription peut opérer seulement pour le passé et non pour l'avenir. Il s'agit du grief continu. Il en est ainsi lorsqu'on réclame les bénéfices de la convention collective dans un contexte où la prestation de travail qui sous-tend cette réclamation en est une à exécution successive et où la violation de la convention collective est récurrente ou répétitive (III.49). Si l'on préfère, l'événement qui donne lieu au grief se répète de façon épisodique. Au fait passé, mais vise plutôt une pratique actuelle de l'employeur. Ainsi, le fait que le plaignant n'ait pas réclamé dans le passé ne peut lui être reproché pour l'avenir : la prescription n'opère en semblable situation, que de façon quotidienne ou périodique. L'exemple le plus classique est le cas de la réclamation salariale rétroactive. L'employeur allègue alors prescription pour le motif que le grief aurait dû être présenté, par exemple, dans les 15 jours suivant la première paie où l'avantage réclamé n'aurait pas été versé. Si le grief a été soumis en temps utile après la seconde paie, il n'y aurait prescription que pour la période antérieure initiale et non au sujet du deuxième versement lacunaire et pour l'avenir. En l'absence de dispositions pertinentes à la convention collective, les réclamations peuvent rétroagir jusqu'à six mois avant le dépôt du grief. C'est à titre exceptionnel et en raison de la nature répétitive de l'acte (exemple : l'erreur de calcul de la paie mensuelle) que l'effet extinctif de la prescription peut ne porter que sur le montant alors dû, le conséquent, et non pas sur le droit substantif entendu que l'erreur peut se répéter de mois en mois. La jurisprudence arbitrale n'est pas unanime à ce sujet, aussi est-il prudent de s'assurer, en chaque cas, qu'il s'agit bien d'un acte répétitif.

(Références omises) »

[93] Le Tribunal est tout à fait d'accord avec cet énoncé et le fait sien aux fins de cette sentence. Par conséquent, ce moyen de droit est rejeté.

[94] La clause 13.03 a) de la convention collective est au cœur de la contestation de l'Association qui prétend que cette clause est de la nature d'un plancher de véhicules en bas duquel le Service des incendies ne peut descendre.

[95] Dans une convention collective, hormis les obligations que l'Employeur y a contractées, les droits de la direction lui confèrent une large discrétion dans l'administration de son entreprise, qu'elle soit publique ou privée. Par contre,

MARCEL MORIN
Arbitre

lorsqu'un employeur prend une obligation, celle-ci doit être exprimée de façon claire et ne laisser place à aucune autre interprétation pour qu'un Tribunal d'arbitrage soit en mesure de la sanctionner en obligeant son débiteur à l'honorer.

[96] Dans la sentence précitée de Me Jean Guy Ménard, il a eu l'occasion de définir ce qu'est un plancher d'emploi. Il s'exprimait ainsi à la p. 12 de sa sentence :

« Parler plancher d'emploi, c'est parler d'une condition de travail qui s'avère particulière tant par son caractère contraignant et son importance que par sa dimension inhabituelle. Spécialement dans le milieu du commerce en alimentation, il s'agit-là d'un avantage qu'on rencontre moins fréquemment, précisément parce que les fluctuations des marchés et la fragilité des opérations obligent à la prudence en ces matières où l'on se contraint irrémédiablement pour toute la durée d'une convention collective. Cela dit, il importe de rappeler que l'instauration d'un plancher d'emploi, suppose, par définition, la manifestation d'une volonté de maintenir un nombre de postes donné ou l'identification d'un point limite au-dessus duquel il faut tenir l'emploi et l'expression d'une obligation de procéder à une remise à niveau par l'addition de postes au cas de contravention. »

[97] Cette description permet de faire des analogies avec un plancher de véhicules d'intervention.

[98] Bien que la clause 13.03 a) ne précise aucunement le nombre de véhicules d'intervention en service, le Service des incendies a contracté l'obligation de ne retirer qu'un maximum de quatre ou six véhicules d'intervention par quart de travail selon que l'on soit dans l'une ou l'autre des deux périodes de l'année mentionnées à la clause. Avec la clause telle que rédigée, le Service peut retirer jusqu'à un maximum de quatre ou six véhicules d'intervention ce qui lui laisse quand même une certaine latitude, car il pourrait n'en retirer aucun ou un nombre inférieur à quatre ou à six. Toutefois, la preuve a révélé que systématiquement le Service des incendies retire selon la période concernée quatre ou six véhicules d'intervention en plus des deux autres véhicules dont fait mention le grief.

MARCEL MORIN
Arbitre

[99] Le Service des incendies prétend qu'outre les retraits prévus à la clause 13.03 a), retraits qu'il qualifie de temporaires, il peut retirer de façon permanente un certain nombre de véhicules comme c'est le cas pour l'autopompe 2044 et le camion d'élévation 439. Or, la clause 13.03 a) est totalement muette sur le caractère temporaire ou permanent du retrait. Comme ces véhicules n'ont pas été retirés pour des raisons mécaniques, ils ont donc été retirés pour des raisons administratives. Mais dans ce cas-ci, les raisons administratives sont d'optimiser le service impliquant une réduction de budget. La preuve a révélé que l'on avait décidé de couper là où cela ferait le moins mal. Administrativement parlant, la décision se justifiait pleinement. Le témoignage de Monsieur Routley n'a pas été contredit. Mais comme en a témoigné Madame Poirier, les paramètres de la clause 13.03 a) de la convention collective n'ont pas été pris en considération.

[100] L'Association ne conteste pas le droit du Service des incendies de retirer ces deux véhicules d'intervention, mais il doit les comptabiliser dans les quatre ou les six véhicules d'intervention par quart de travail. Le Tribunal est d'avis que l'on ne peut faire de distinction là où les parties n'en ont pas fait. En effet, bien que l'on ne puisse affirmer catégoriquement que cette clause constitue un plancher de véhicules d'intervention, le libellé de la clause s'en rapproche sensiblement. Le fait que la clause ou que la convention collective n'indique pas le nombre de véhicules d'intervention importe peu. Lors de la signature de la convention collective les véhicules d'intervention sont connus et bien identifiés par les parties. D'ailleurs, Monsieur Réjean Hubert en a fait une définition et une énumération. Il s'agit de véhicules qui répondent à un appel d'urgence d'incendie, de premier répondant, d'accident de voiture, d'appel en matière dangereuse, dans une équipe spécialisée en sauvetage nautique, aérien ou en espace clos. Ces véhicules peuvent être appelés à changer de caserne, mais ils sont toujours en service. À partir du moment où l'on commence à retirer des véhicules, les règles de la convention collective font en sorte que des pompiers peuvent ne plus être affectés à un véhicule d'intervention ce qui a un impact

MARCEL MORIN
Arbitre

direct sur les heures de travail qui, comme l'a mentionné Madame Poirier, constituent 85 % du budget du Service des incendies.

[101] Le Tribunal est très sensible à ce que les administrations publiques soient gérées le plus efficacement possible, car ce sont les citoyens qui paient par leurs taxes et leurs impôts. Toutefois, un engagement clair pris dans une convention collective ne peut être mis de côté en raison du coût qu'il peut représenter. Ce n'est pas à un Tribunal d'arbitrage d'arbitrer ce genre de débat, mais aux parties elles-mêmes.

POUR TOUS CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

FAIT DROIT au grief;

ORDONNE à la Ville de Montréal et au Service de sécurité incendie de payer à chacun des employés pompiers qui subit une perte en raison de ces réductions tout le salaire, au taux applicable, les avantages dont ils ont été privés en relation avec la violation de la convention collective, le tout avec intérêts, et ce, tant que durera la violation, à compter du 12 janvier 2017;

RESERVE COMPÉTENCE pour fixer toute somme due en vertu de la présente sentence si demande lui en est faite par l'une ou l'autre des parties.

Me Marcel Morin
Arbitre de griefs C.a.Q.

MARCEL MORIN
Arbitre

Pour le Syndicat : Me Bernard Philion

Pour l'Employeur : Me France Legault

Dates d'audience : 25 mai et 26 juin 2018

ENTENTE ET TRANSACTION

ENTRE : LA VILLE DE MONTRÉAL
Ci-après « l'Employeur »

ET : L'ASSOCIATION DES POMPIERS DE MONTRÉAL INC.
Ci-après « le Syndicat »

Ci-après collectivement « les Parties »

Objet : Sentence arbitrale concernant le grief no. 02-13-2017

ATTENDU QUE le 12 mai 2017, Syndicat a déposé le grief no. 02-13-2017, contestant l'application que fait l'Employeur de l'alinéa 13.03 de la convention collective;

ATTENDU QUE L'arbitre Me Marcel Morin a rendu une décision le 3 septembre 2018 en faveur du Syndicat;

ATTENDU QUE Les parties désirent régler les modalités de remboursement des sommes dues en vertu de la décision mentionnée ci-dessus à l'amiable, prévenir tout litige ou recours et favoriser de bonnes relations de travail.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1. Le préambule fait partie intégrante de la présente entente (ci-après l'Entente), mais ses articles priment aux fins de son interprétation;
2. Les parties conviennent que la décision arbitrale mentionnée ci-haut signifie un total d'heures en temps supplémentaire à compenser suivant :
 - a. Pour les pompiers : 39 988 heures
 - b. Pour les lieutenants
(et pompiers éligibles à lieutenant) : 20 426 heures
3. L'Employeur versera les montants bruts, moins les déductions applicables à tous les employés en règlement final et global du grief no. 02-13-2017, de la façon suivante :
 - i. Pour les pompiers : 2 070 338,48 \$
 - ii. Pour les lieutenants et éligibles : 1 246 987,25 \$Total de 3 317 325,73 \$.

À cette somme, les intérêts encourus sont de 458 699,81 \$.

4. En considération de ce qui précède, le Syndicat donne quittance complète, définitive et finale à l'Employeur, ses élus, ses officiers, ses employés, ses mandataires et ses ayants-droit et renoncent également à tout recours, grief, plainte, réclamation ou demande qu'elle qu'en soit la nature, devant tout tribunal

judiciaire, quasi-judiciaire ou administratif, qu'ils pouvaient peuvent ou pourraient avoir en lien avec les faits ayant mené à la présente Entente ainsi qu'aux griefs s'y afférents;

5. Les Parties reconnaissent que la présente Entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du *Code civil du Québec*;
6. Les parties reconnaissent que la présente Entente constitue un règlement total et final du grief 02-13-2019, le tout au sens des dispositions du Code du travail, dont notamment l'article 100.0.2;
7. Les Parties reconnaissent que la présente Entente est conditionnelle à son approbation par l'autorité compétente au sein de la Ville et qu'elle entre en vigueur à compter de cette approbation.

EN FOI DE QUOI LE SYNDICAT ET L'EMPLOYEUR ONT SIGNÉ À MONTRÉAL LE
_____ NOVEMBRE 2019

Pour **L'Association des
pompiers de Montréal**

Pour la **Ville de Montréal**

Chris Ross
Président

Serge Lamontagne
Directeur général
Ville de Montréal

Luc Boisvert
Secrétaire

Bruno Lachance
Directeur-adjoint, Service de sécurité
incendie de la Ville de Montréal

Jean-Yan Gagnon
Directeur et négociateur en chef
Division Relations de travail
Service des ressources humaines

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Combiné Intérêt ^{1,2}	Total
005172290	Frereault,Andre	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
005293400	Vilceus,Gardi	1 393,38 \$	192,67 \$	1 586,04 \$				1 393,38 \$	192,67 \$	1 586,04 \$
005301150	Demers,Steve	786,04 \$	108,69 \$	894,73 \$				786,04 \$	108,69 \$	894,73 \$
005407640	Demers,Patrick	1 262,39 \$	174,56 \$	1 436,95 \$				1 262,39 \$	174,56 \$	1 436,95 \$
018049520	Vachon,Yannick	1 357,45 \$	187,70 \$	1 545,15 \$				1 357,45 \$	187,70 \$	1 545,15 \$
018059950	Proietti,Jimmy	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
018205060	Desfosses,Martin	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
018344100	Milli,Mario				3 963,26 \$	548,02 \$	4 511,27 \$	3 963,26 \$	548,02 \$	4 511,27 \$
018569210	Page,Jean-Sebastien	1 394,92 \$	192,88 \$	1 587,80 \$				1 394,92 \$	192,88 \$	1 587,80 \$
018773100	Gauthier,Louis Eric	554,56 \$	76,68 \$	631,25 \$				554,56 \$	76,68 \$	631,25 \$
018848100	Beaudoin,Francois	1 394,11 \$	192,77 \$	1 586,88 \$				1 394,11 \$	192,77 \$	1 586,88 \$
018870060	Morel,Alain	1 393,94 \$	192,75 \$	1 586,69 \$				1 393,94 \$	192,75 \$	1 586,69 \$
018902150	Leroux,Richard	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
019772320	Martineau,Ian	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
019966300	St-Amand,Jocelyn	1 317,95 \$	182,24 \$	1 500,19 \$				1 317,95 \$	182,24 \$	1 500,19 \$
019984320	Desy,Luc	427,44 \$	59,10 \$	486,54 \$				427,44 \$	59,10 \$	486,54 \$
020262270	Auger,Martin	1 394,65 \$	192,84 \$	1 587,49 \$				1 394,65 \$	192,84 \$	1 587,49 \$
100000235	Brunelle,Francois	783,29 \$	108,31 \$	891,60 \$				783,29 \$	108,31 \$	891,60 \$
100000290	Tougas,Olivier	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100000312	Robitaille,Simon	297,31 \$	41,11 \$	338,41 \$				297,31 \$	41,11 \$	338,41 \$
100001074	Bardier,Benoit	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001097	Legault,Pierre	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001098	Pilon,Normand	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001195	Kovacevic,Michel	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100001236	Jean,Eric	929,93 \$	128,59 \$	1 058,52 \$				929,93 \$	128,59 \$	1 058,52 \$
100001928	Viens,Dominique	621,34 \$	85,91 \$	707,25 \$				621,34 \$	85,91 \$	707,25 \$
100001929	Simoneau,Keven				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100001930	Nadeau,Pierre-Marc	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001931	Guillemette,David	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001932	Hebert,Christian				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100001933	Malo,Frederic	1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$				1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$
100001934	Bazinet,Martin	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001936	Archambault,Philippe				1 300,90 \$	179,88 \$	1 480,78 \$	1 300,90 \$	179,88 \$	1 480,78 \$
100001938	Boulais,Maxime	1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$				1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$
100001939	Brien,Simon				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100001940	Camden,Jonathan				3 758,92 \$	519,76 \$	4 278,68 \$	3 758,92 \$	519,76 \$	4 278,68 \$
100001947	Cloutier,Jean-Francois	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001949	Faucher,David				3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100001952	Cyr,Olivier				2 827,75 \$	391,00 \$	3 218,75 \$	2 827,75 \$	391,00 \$	3 218,75 \$
100001953	Beaudry,Jean-Francois	1 089,44 \$	150,64 \$	1 240,08 \$				1 089,44 \$	150,64 \$	1 240,08 \$
100001954	Cloutier,Laurent	1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$				1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$
100001955	Belanger Sabourin,Vincent				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100001956	Belanger,Jean-Francois				3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100001958	Dessureault, Tom	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001960	Dubreuil,Francis				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Combiné Intérêt ^{1,2}	Total
100001961	Daigneault, Luc	1 342,52 \$	185,64 \$	1 528,15 \$				1 342,52 \$	185,64 \$	1 528,15 \$
100001964	Girard, Sylvain	1 234,06 \$	170,64 \$	1 404,69 \$				1 234,06 \$	170,64 \$	1 404,69 \$
100001965	Le Gresley, Francis Ludovic				3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100001966	Fredette, Jeremie	515,80 \$	71,32 \$	587,12 \$				515,80 \$	71,32 \$	587,12 \$
100001967	Gauthier, Marc	1 355,22 \$	187,39 \$	1 542,61 \$				1 355,22 \$	187,39 \$	1 542,61 \$
100001969	Labrosse, Sebastien	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001970	Turcotte, Eric	1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$				1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$
100001971	Robitaille, Carl-Eric				3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100001972	Latour, Yannick	1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$				1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$
100001973	Therrien, Jean-Francois	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001975	Chartrand, Carl				3 385,81 \$	468,17 \$	3 853,98 \$	3 385,81 \$	468,17 \$	3 853,98 \$
100001979	Marin, Frederick	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001980	Robillard, Yannick				136,94 \$	18,93 \$	155,87 \$	136,94 \$	18,93 \$	155,87 \$
100001982	Robitaille, Pascal	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001983	Labbe, Simon	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001985	Goyette, Simon	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001986	Goyette, Jean-Sebastien	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100001987	Tremblay, Eric	1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$				1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$
100001988	Savoie-Cabana, Jean-Philippe	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100002078	De Seve, Richard	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100002079	Duval, Sylvain				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100002080	Emond, Daniel	833,95 \$	115,31 \$	949,27 \$				833,95 \$	115,31 \$	949,27 \$
100002083	Bergeron, Robin				3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100002084	Mercier, Jonathan	1 355,22 \$	187,39 \$	1 542,61 \$				1 355,22 \$	187,39 \$	1 542,61 \$
100002085	Major, Jean-Francois	1 255,75 \$	173,64 \$	1 429,39 \$				1 255,75 \$	173,64 \$	1 429,39 \$
100002087	Cliche, Andre	1 356,98 \$	187,63 \$	1 544,61 \$				1 356,98 \$	187,63 \$	1 544,61 \$
100002265	Harvey, Sebastien				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100002894	Larose, Mathieu	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100003150	Villeneuve, Jason	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100003192	Leblanc, Patrick	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100003954	Lanthier, Stephane	782,97 \$	108,26 \$	891,24 \$				782,97 \$	108,26 \$	891,24 \$
100003979	Bala, Adrian				3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100004809	Bellemare, Alexandre	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004810	Bergeron, Philippe	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004811	Bouchard, Patrice	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004812	Corbeil, Pierre-Yves	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004813	Coulombe-Minville, Jean-Michel	1 369,03 \$	189,30 \$	1 558,33 \$				1 369,03 \$	189,30 \$	1 558,33 \$
100004814	Desaulniers, Richard	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004816	Desjourdy, Benoit				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100004817	Drainville, Etienne	684,51 \$	94,65 \$	779,17 \$	2 012,97 \$	278,34 \$	2 291,31 \$	2 697,49 \$	372,99 \$	3 070,48 \$
100004818	Gelinas, Alexandre				1 403,60 \$	194,08 \$	1 597,68 \$	1 403,60 \$	194,08 \$	1 597,68 \$
100004827	Forest, Raphael	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004828	Lau, Yatming	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004829	Laprairie, Jonathan				3 717,83 \$	514,08 \$	4 231,91 \$	3 717,83 \$	514,08 \$	4 231,91 \$
100004830	Martin, Francois	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Combiné Intérêt ^{1,2}	Total
100004831	Michaud,Jonathan				3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,70 \$	3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,70 \$
100004832	Mimeault,Benoit	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004833	Morin,Etienne	1 361,80 \$	188,30 \$	1 550,10 \$				1 361,80 \$	188,30 \$	1 550,10 \$
100004844	Guillette,Sylvain	908,67 \$	125,65 \$	1 034,32 \$				908,67 \$	125,65 \$	1 034,32 \$
100004845	Halde,Christian	1 366,62 \$	188,97 \$	1 555,59 \$				1 366,62 \$	188,97 \$	1 555,59 \$
100004846	Lapointe,Pierre-Andre	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004847	Morneau,Stephane	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004848	Paquette,Cedric	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004849	Pichette,Ludovic	1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$				1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$
100004850	Rillart,Steve				150,63 \$	20,83 \$	171,46 \$	150,63 \$	20,83 \$	171,46 \$
100004851	Sabourin,Iann	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004852	Tremblay,Eric	1 168,91 \$	161,63 \$	1 330,54 \$				1 168,91 \$	161,63 \$	1 330,54 \$
100004853	Whelan-Bolduc,Francis	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004855	Gagnon,David	1 214,77 \$	167,97 \$	1 382,75 \$				1 214,77 \$	167,97 \$	1 382,75 \$
100004856	Jette,Francois	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004927	Boilard,Daniel				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
100004936	Gamache,Steve	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100004981	Martel,Eric	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
100006355	Meriot,Tristan	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100006516	Pellerin,Philippe	1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$				1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$
100006517	Tougas,Vincent	1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$				1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$
100006518	Beaurivage,Gael	1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$				1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$
100006519	Di Croce,Richard	1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$				1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$
100006520	Dionne,Keaven	1 267,72 \$	175,29 \$	1 443,01 \$				1 267,72 \$	175,29 \$	1 443,01 \$
100006521	Lachance,Erik	1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$				1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$
100006523	Belisle,Remi-Marc	1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$				1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$
100006524	Lambert,Nicolas	1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$				1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$
100006542	Dumont-Berger,Jonathan	1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$				1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$
100006548	Drouin,Dominic	1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$				1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$
100006551	Villeneuve,Hugo	1 200,24 \$	165,96 \$	1 366,20 \$				1 200,24 \$	165,96 \$	1 366,20 \$
100006554	Thouin,Maxime	1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$				1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$
100006555	Gregoire,Francis	1 355,13 \$	187,38 \$	1 542,51 \$				1 355,13 \$	187,38 \$	1 542,51 \$
100006558	Leblanc,Francois	1 313,51 \$	181,62 \$	1 495,14 \$				1 313,51 \$	181,62 \$	1 495,14 \$
100006559	Letellier De St-Just,Marc-Andr	1 364,13 \$	188,62 \$	1 552,75 \$				1 364,13 \$	188,62 \$	1 552,75 \$
100006560	Girard,Patrick	1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$				1 393,05 \$	192,62 \$	1 585,67 \$
100007189	Lebrun,Frederic	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100007221	Sambeau,Kevin	1 383,45 \$	191,30 \$	1 574,75 \$				1 383,45 \$	191,30 \$	1 574,75 \$
100007298	Archambault,Alexandre	796,96 \$	110,20 \$	907,16 \$				796,96 \$	110,20 \$	907,16 \$
100007671	Beausejour,Simon	867,58 \$	119,96 \$	987,55 \$				867,58 \$	119,96 \$	987,55 \$
100007672	Bellerose,Yves	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007673	Berube,Nicolas				3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,16 \$	3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,16 \$
100007674	Bessette,Yan				3 936,47 \$	544,31 \$	4 480,78 \$	3 936,47 \$	544,31 \$	4 480,78 \$
100007675	Blondeau,Marc-Andre				3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,15 \$	3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,15 \$
100007676	Boulais,Nicolas	1 036,28 \$	143,29 \$	1 179,57 \$				1 036,28 \$	143,29 \$	1 179,57 \$
100007677	Boulay,Steve	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100007678	Boulet,Bruno				3 717,39 \$	514,02 \$	4 231,41 \$	3 717,39 \$	514,02 \$	4 231,41 \$
100007681	Caron,Dominic	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007682	Champoux,Jonathan	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007683	Chaput,Jean-Philippe	684,33 \$	94,63 \$	778,96 \$	2 012,98 \$	278,34 \$	2 291,32 \$	2 697,31 \$	372,97 \$	3 070,28 \$
100007684	Chartrand,Stephane	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007685	Comeau,Anthony	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007687	Couture-Gagnon,Fernand	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007689	Delorme,Carl				3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,15 \$	3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,15 \$
100007694	Drainville,Melanie				3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,16 \$	3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,16 \$
100007695	Dufort,Jean-Philippe	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007696	Dupuis-Lemieux,Gabriel	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007697	Fortin,Alexandre	1 355,04 \$	187,37 \$	1 542,40 \$				1 355,04 \$	187,37 \$	1 542,40 \$
100007699	Gagne,Mychel	1 142,32 \$	157,95 \$	1 300,27 \$				1 142,32 \$	157,95 \$	1 300,27 \$
100007700	Galameau,Christian	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007702	Giroux,Jean-Francois	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007703	Gravel,Marc	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007705	Guay,Germain	1 098,94 \$	151,95 \$	1 250,89 \$				1 098,94 \$	151,95 \$	1 250,89 \$
100007707	Lachance,Tomy				3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,15 \$	3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,15 \$
100007708	Ladouceur,Danny	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007709	Laflamme,Steve	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007710	Laframboise,Vincent	785,64 \$	108,63 \$	894,28 \$				785,64 \$	108,63 \$	894,28 \$
100007712	Lapierre,Sebastien	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007713	Lefebvre,Eric				3 957,01 \$	547,15 \$	4 504,16 \$	3 957,01 \$	547,15 \$	4 504,16 \$
100007714	Lessard,Patrick				3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,15 \$	3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,15 \$
100007715	Lessard,Patrick	484,40 \$	66,98 \$	551,38 \$				484,40 \$	66,98 \$	551,38 \$
100007717	Jean-Marie,Mathieu				931,06 \$	128,74 \$	1 059,80 \$	931,06 \$	128,74 \$	1 059,80 \$
100007718	Montpetit,Nicolas				3 957,01 \$	547,15 \$	4 504,16 \$	3 957,01 \$	547,15 \$	4 504,16 \$
100007719	Pellerin,Frederic	1 344,75 \$	185,94 \$	1 530,70 \$				1 344,75 \$	185,94 \$	1 530,70 \$
100007720	Poirier Dube,Marie-Eve	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007721	Racine,Amelie	1 366,44 \$	188,94 \$	1 555,39 \$				1 366,44 \$	188,94 \$	1 555,39 \$
100007723	Riberdy,Eric	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007725	Rose,Christian	1 339,93 \$	185,28 \$	1 525,21 \$				1 339,93 \$	185,28 \$	1 525,21 \$
100007726	Sauve,Dominic				800,95 \$	110,75 \$	911,70 \$	800,95 \$	110,75 \$	911,70 \$
100007727	Sevigny,Hugo	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007729	Tambosso,Francois-Alexandre	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007732	Theriault,Steeve				3 717,39 \$	514,02 \$	4 231,41 \$	3 717,39 \$	514,02 \$	4 231,41 \$
100007733	Tougas,Jean-Luc				3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,15 \$	3 957,00 \$	547,15 \$	4 504,15 \$
100007734	Tremblay,Marc	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007735	Vanbrugge,Simon	1 079,66 \$	149,29 \$	1 228,95 \$				1 079,66 \$	149,29 \$	1 228,95 \$
100007772	Leveille,Mathieu	1 373,67 \$	189,94 \$	1 563,62 \$				1 373,67 \$	189,94 \$	1 563,62 \$
100007773	Roy,Jean-Sebastien	1 065,20 \$	147,29 \$	1 212,49 \$				1 065,20 \$	147,29 \$	1 212,49 \$
100007774	Bourassa,Pier-Jean	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007775	Marquis,Patrick	496,38 \$	68,64 \$	565,02 \$	2 012,98 \$	278,34 \$	2 291,32 \$	2 509,36 \$	346,98 \$	2 856,34 \$
100007777	Toniolo,Ryan	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
100007854	Blanchard,Julien				3 957,01 \$	547,15 \$	4 504,16 \$	3 957,01 \$	547,15 \$	4 504,16 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100008017	Thifault,Mario	1 332,02 \$	184,18 \$	1 516,21 \$				1 332,02 \$	184,18 \$	1 516,21 \$
100008115	Clement,Yann	800,87 \$	110,74 \$	911,61 \$				800,87 \$	110,74 \$	911,61 \$
100008513	Mercier,Jean-Sebastien	1 041,70 \$	144,04 \$	1 185,74 \$				1 041,70 \$	144,04 \$	1 185,74 \$
100008820	Morel,Patrick	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008821	Goeury,Vania	23,44 \$	3,24 \$	26,68 \$				23,44 \$	3,24 \$	26,68 \$
100008822	Gaudry,Nicolas	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008823	Martel,Denis	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008824	Belleville,Francois	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008825	Bachelier,Yan	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008826	Fortier,Marc-Andre	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008827	Cote-Desjardins,Jean-Sebastien	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008828	Brunet,Jean-Francois	1 296,40 \$	179,26 \$	1 475,66 \$				1 296,40 \$	179,26 \$	1 475,66 \$
100008829	Coulombe,Martin	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008830	Hetu,Antoine	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008831	Rioux,Francois	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008832	Roy,Jonathan				3 956,58 \$	547,09 \$	4 503,67 \$	3 956,58 \$	547,09 \$	4 503,67 \$
100008833	Chartrand,Martin	426,45 \$	58,97 \$	485,41 \$				426,45 \$	58,97 \$	485,41 \$
100008834	Daigle,Patrice	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008835	Hamel,Danny	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008836	Roy,Louis-Charles	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008837	Lalonde,Etienne	1 308,45 \$	180,92 \$	1 489,37 \$				1 308,45 \$	180,92 \$	1 489,37 \$
100008838	Daze,Jonathan	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008839	Chomyn,Jean-Francois	1 072,30 \$	148,27 \$	1 220,57 \$				1 072,30 \$	148,27 \$	1 220,57 \$
100008840	Legault,Carl	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008841	Racicot,Maxime	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008842	Turnel,Ludovic	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008843	Charland,Frederic	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008844	Berube-Thrasybule,Simon	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100008845	Thibert,Gabriel	1 308,45 \$	180,92 \$	1 489,37 \$				1 308,45 \$	180,92 \$	1 489,37 \$
100009404	Berthiaume,David	684,17 \$	94,60 \$	778,77 \$	2 012,98 \$	278,34 \$	2 291,32 \$	2 697,15 \$	372,95 \$	3 070,09 \$
100009405	Desnoyers,Mathieu	1 245,80 \$	172,26 \$	1 418,06 \$				1 245,80 \$	172,26 \$	1 418,06 \$
100009459	Forest,Marc-Andre	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
100009818	Desjardins,Alex	1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$				1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$
100010509	Cazalis,Sebastien	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010510	Bordeleau,Christian	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010511	Prairie,Charles	1 216,62 \$	168,23 \$	1 384,84 \$				1 216,62 \$	168,23 \$	1 384,84 \$
100010512	Larouche,Guillaume	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010513	Boudreau,David	1 262,39 \$	174,56 \$	1 436,95 \$				1 262,39 \$	174,56 \$	1 436,95 \$
100010514	Lavoie,Daniel				3 716,26 \$	513,86 \$	4 230,12 \$	3 716,26 \$	513,86 \$	4 230,12 \$
100010517	Hearson,Francis	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010518	Greene,James Patrick	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010519	Lafontaine,Nicolas P.	1 281,67 \$	177,22 \$	1 458,89 \$				1 281,67 \$	177,22 \$	1 458,89 \$
100010520	Lareau,Bruno				3 955,80 \$	546,98 \$	4 502,79 \$	3 955,80 \$	546,98 \$	4 502,79 \$
100010522	D'Auteuil-Lepage,Vincent	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010524	Malo,Patrick	684,08 \$	94,59 \$	778,67 \$	2 012,43 \$	278,27 \$	2 290,70 \$	2 696,51 \$	372,86 \$	3 069,37 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100010525	Poirier,Remi	1 274,44 \$	176,22 \$	1 450,66 \$				1 274,44 \$	176,22 \$	1 450,66 \$
100010527	Bazinet,Patrick				3 955,80 \$	546,98 \$	4 502,78 \$	3 955,80 \$	546,98 \$	4 502,78 \$
100010528	Tzoumakis,Christopher	1 308,17 \$	180,89 \$	1 489,05 \$				1 308,17 \$	180,89 \$	1 489,05 \$
100010529	Carriere,Sylvain	1 378,03 \$	190,55 \$	1 568,58 \$				1 378,03 \$	190,55 \$	1 568,58 \$
100010530	Barrette,Eric				3 955,80 \$	546,98 \$	4 502,79 \$	3 955,80 \$	546,98 \$	4 502,79 \$
100010531	Vincent,Maxime	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010532	Chouinard,Eric	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010533	Gervais,Hugues	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010534	Bleau,Alexandre	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010535	Levesque,Hugo	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010536	Daigneault,Mathieu				3 853,14 \$	532,79 \$	4 385,93 \$	3 853,14 \$	532,79 \$	4 385,93 \$
100010537	Allard,Maxime	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010538	Baribeau,Yanick				3 955,80 \$	546,98 \$	4 502,78 \$	3 955,80 \$	546,98 \$	4 502,78 \$
100010539	Dauphinais-Chartier,Nicolas	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010540	Tremblay-Boyer,Jean-Philippe	1 178,07 \$	162,90 \$	1 340,97 \$				1 178,07 \$	162,90 \$	1 340,97 \$
100010541	Bouchard,Guillaume	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010542	Lebel-Chartrand,Jean-Francois	684,08 \$	94,59 \$	778,67 \$	1 902,91 \$	263,12 \$	2 166,04 \$	2 586,99 \$	357,71 \$	2 944,70 \$
100010543	Verville,Marc-Andre	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010544	Gravel,Nicolas	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010545	Gladu,Jonathan	1 308,17 \$	180,89 \$	1 489,05 \$				1 308,17 \$	180,89 \$	1 489,05 \$
100010546	Masse,Marc	1 308,17 \$	180,89 \$	1 489,05 \$				1 308,17 \$	180,89 \$	1 489,05 \$
100010548	Demers,Jean-Francois	1 382,85 \$	191,21 \$	1 574,06 \$				1 382,85 \$	191,21 \$	1 574,06 \$
100010549	Dupuis,Jean-Francois	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010550	Simoneau,Martin	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010551	Provencher,Martin	1 354,57 \$	187,30 \$	1 541,87 \$				1 354,57 \$	187,30 \$	1 541,87 \$
100010552	Trudel,Philippe	1 375,62 \$	190,21 \$	1 565,83 \$				1 375,62 \$	190,21 \$	1 565,83 \$
100010553	Longpre,Alexandre	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
100010554	Fortin,Jonathan	1 161,21 \$	160,56 \$	1 321,77 \$				1 161,21 \$	160,56 \$	1 321,77 \$
100010649	Roy,Jean-Sebastien	1 035,93 \$	143,24 \$	1 179,18 \$				1 035,93 \$	143,24 \$	1 179,18 \$
100011319	Lapointe-Massicotte,Louis	866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$				866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$
100011743	Archambault,Julien	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011745	Beauchamp,Mathieu	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011747	Belanger,Stephane	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011748	Benoit-Tetreault,Louis-Philipp	1 112,91 \$	153,89 \$	1 266,80 \$				1 112,91 \$	153,89 \$	1 266,80 \$
100011752	Berube,Jean-Sebastien	1 308,03 \$	180,87 \$	1 488,90 \$				1 308,03 \$	180,87 \$	1 488,90 \$
100011754	Berube,Maxime	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011757	Biello,Pierre-Luc	684,08 \$	94,59 \$	778,67 \$	1 799,91 \$	248,88 \$	2 048,79 \$	2 483,99 \$	343,47 \$	2 827,46 \$
100011759	Boileau,Olivier	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011763	Bonneau,Pierre-Yves	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011764	Charbonneau,Dominic				3 955,43 \$	546,93 \$	4 502,37 \$	3 955,43 \$	546,93 \$	4 502,37 \$
100011770	Charpentier,Vincent	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011771	Chartrand,Eric	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011777	Cote,Philippe	684,08 \$	94,59 \$	778,67 \$	2 012,07 \$	278,22 \$	2 290,28 \$	2 696,14 \$	372,81 \$	3 068,95 \$
100011779	Couture,Jean-Philippe	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011780	Cyr,Stephane	929,84 \$	128,57 \$	1 058,41 \$				929,84 \$	128,57 \$	1 058,41 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Intérêt ^{1,2}			Lieutenant Intérêt ^{1,2}			Combiné Intérêt ^{1,2}		
		Montant TS	Intérêt	Total	Montant TS	Intérêt	Total	Montant TS	Intérêt	Total
100011787	Demers,Pascal	1 298,40 \$	179,53 \$	1 477,93 \$				1 298,40 \$	179,53 \$	1 477,93 \$
100011788	Denis,Stephane				3 955,43 \$	546,93 \$	4 502,37 \$	3 955,43 \$	546,93 \$	4 502,37 \$
100011790	Desjardins-Pilon,Yves	1 380,30 \$	190,86 \$	1 571,16 \$				1 380,30 \$	190,86 \$	1 571,16 \$
100011792	Drainville,Michel	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011796	Faucher,Mathieu	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100011797	Fournier,Simon	1 317,67 \$	182,20 \$	1 499,87 \$				1 317,67 \$	182,20 \$	1 499,87 \$
100011799	Gravel,Gino	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011801	Henri,Guillaume	684,08 \$	94,59 \$	778,67 \$	1 847,82 \$	255,51 \$	2 103,32 \$	2 531,89 \$	350,09 \$	2 881,99 \$
100011804	Hooper,Jean-Claude				3 955,44 \$	546,93 \$	4 502,37 \$	3 955,44 \$	546,93 \$	4 502,37 \$
100011814	Khao,Tat Chi	684,08 \$	94,59 \$	778,67 \$	2 012,07 \$	278,22 \$	2 290,28 \$	2 696,14 \$	372,81 \$	3 068,95 \$
100011816	Labbe,Francis	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011825	Laurendeau,Jimmy	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011829	Paquette,Julien	1 310,44 \$	181,20 \$	1 491,64 \$				1 310,44 \$	181,20 \$	1 491,64 \$
100011832	Rayes,Francois	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011835	Rochette,Alain	1 081,60 \$	149,56 \$	1 231,15 \$				1 081,60 \$	149,56 \$	1 231,15 \$
100011840	Tremblay,Remi	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011842	White,Kevin	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100011845	Zaghbani Cloutier,Karim	1 233,36 \$	170,54 \$	1 403,90 \$				1 233,36 \$	170,54 \$	1 403,90 \$
100011848	Cote-Lemaire,Michael	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100011946	Chabot,Francois	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100011964	Gauthier,Patrice	1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$				1 392,34 \$	192,53 \$	1 584,87 \$
100012194	Boisvert-Girard,David	1 274,31 \$	176,20 \$	1 450,51 \$				1 274,31 \$	176,20 \$	1 450,51 \$
100012732	St-Louis,Simon	1 364,33 \$	188,65 \$	1 552,98 \$				1 364,33 \$	188,65 \$	1 552,98 \$
100012770	Bernier-Brodeur,Jeremie	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100012771	Chartier,Pierre	1 199,54 \$	165,87 \$	1 365,41 \$				1 199,54 \$	165,87 \$	1 365,41 \$
100012772	Boutin,Jimmy	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100012774	Fontaine,Marc	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100012777	Teasdale,Mathieu	1 110,64 \$	153,57 \$	1 264,21 \$				1 110,64 \$	153,57 \$	1 264,21 \$
100012778	Magowan,Sean	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100012779	Boucher-Proulx,Gabriel	684,08 \$	94,59 \$	778,67 \$	1 772,29 \$	245,06 \$	2 017,36 \$	2 456,37 \$	339,65 \$	2 796,02 \$
100012780	Lemire,Hugo				3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$	3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$
100012781	Proulx,Simon	1 344,06 \$	185,85 \$	1 529,91 \$				1 344,06 \$	185,85 \$	1 529,91 \$
100012782	Rainville,Etienne				3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$	3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$
100012783	Brigandi,Marc	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100012784	Laurin,Jean-Philippe	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100012785	Bujold,Dominic	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100013596	Bilodeau,Patrick	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$
100014216	Fitzgibbons-Bourque,Olivier	1 358,52 \$	187,85 \$	1 546,36 \$				1 358,52 \$	187,85 \$	1 546,36 \$
100014217	Daoust,Eric	1 341,66 \$	185,52 \$	1 527,17 \$				1 341,66 \$	185,52 \$	1 527,17 \$
100014224	Berube,Simon	1 288,66 \$	178,19 \$	1 466,85 \$				1 288,66 \$	178,19 \$	1 466,85 \$
100014225	St-Pierre,Daniel	1 242,90 \$	171,86 \$	1 414,76 \$				1 242,90 \$	171,86 \$	1 414,76 \$
100014227	Gaul,Guillaume	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014228	Normandeau,Patrick	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014229	Resendes,Andrew	700,94 \$	96,92 \$	797,86 \$				700,94 \$	96,92 \$	797,86 \$
100014230	Tessier,Guillaume	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100014231	Comitini,Patrick	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014232	Raby,Philippe	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014233	Guertin,Vincent	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014235	Perron-Dumais,Vincent	1 254,95 \$	173,53 \$	1 428,47 \$				1 254,95 \$	173,53 \$	1 428,47 \$
100014240	Montplaisir,Marc-Andre	1 368,15 \$	189,18 \$	1 557,33 \$				1 368,15 \$	189,18 \$	1 557,33 \$
100014241	Lemay-Cadieux,Jean-Daniel				3 715,66 \$	513,78 \$	4 229,44 \$	3 715,66 \$	513,78 \$	4 229,44 \$
100014244	Beland,Maxime	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014245	Michaud-Jacob,Ian				3 900,42 \$	539,33 \$	4 439,74 \$	3 900,42 \$	539,33 \$	4 439,74 \$
100014246	Noubani,Philippe	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014247	Dube,Louis-Philippe	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014248	St-Onge,Patrick	1 339,25 \$	185,18 \$	1 524,43 \$				1 339,25 \$	185,18 \$	1 524,43 \$
100014249	Lecoeur,Frederic	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014250	Moquin,Nicolas	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014251	Galameau,Marc	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014252	Johnson,Martin-Pierre	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014263	Joly,Louis-Simon	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014264	Letourneau,Benoit				3 811,46 \$	527,03 \$	4 338,49 \$	3 811,46 \$	527,03 \$	4 338,49 \$
100014265	Choquette,Philippe	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014266	Miville,Dominic	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014267	Pilote,Marie-Eve	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014268	Roy,Jonathan	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014269	Postras,Jonathan				3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$	3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$
100014270	Presseau,Alexandre	1 303,12 \$	180,19 \$	1 483,30 \$				1 303,12 \$	180,19 \$	1 483,30 \$
100014637	Duchesne,Jonathan	915,56 \$	126,60 \$	1 042,16 \$				915,56 \$	126,60 \$	1 042,16 \$
100014645	Perreault,Ianic	782,83 \$	108,25 \$	891,08 \$				782,83 \$	108,25 \$	891,08 \$
100014821	Plourde,Jonathan	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014824	Bibeau,Guy	1 329,61 \$	183,85 \$	1 513,46 \$				1 329,61 \$	183,85 \$	1 513,46 \$
100014825	Bouchard,Pierre-Luc				3 715,66 \$	513,78 \$	4 229,44 \$	3 715,66 \$	513,78 \$	4 229,44 \$
100014827	St-Jacques,Miguel	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014828	Jauvin,Mathieu	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014829	Dumont,Remi	828,60 \$	114,57 \$	943,17 \$				828,60 \$	114,57 \$	943,17 \$
100014830	Demers,Martin	859,91 \$	118,90 \$	978,82 \$				859,91 \$	118,90 \$	978,82 \$
100014831	Dube,Martin	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014832	Belanger,Denis	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014833	Mc Duff,Francis	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014835	Deblois,Frederik	684,08 \$	94,59 \$	778,67 \$	2 011,79 \$	278,18 \$	2 289,97 \$	2 695,87 \$	372,77 \$	3 068,64 \$
100014836	Tessier,Guillaume	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014837	Landry-Dube,Alexis	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014839	Lalande,Benoit	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014840	Turgeon,Alexandre	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014841	Johnson,Sebastien	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014842	Blouin-Sirois,Mathieu	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014844	Pinard,Mathieu-Luc	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014845	Fournier,Simon	903,27 \$	124,90 \$	1 028,17 \$				903,27 \$	124,90 \$	1 028,17 \$
100014849	Savard,Frederic	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100014864	Menard,Remy	1 218,81 \$	168,53 \$	1 387,34 \$				1 218,81 \$	168,53 \$	1 387,34 \$
100014867	Levesque,Eric	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014868	Boivin,Jean-Francois	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014871	Lafleur,Yannick	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014872	Larocque Geneau,Frederic	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014873	Payette,Stephane	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014874	Bourassa,Michel				3 811,46 \$	527,03 \$	4 338,49 \$	3 811,46 \$	527,03 \$	4 338,49 \$
100014876	Tourangeau,Pascal	1 173,05 \$	162,20 \$	1 335,25 \$				1 173,05 \$	162,20 \$	1 335,25 \$
100014878	Cote,Gilbert	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100014894	Lepine,Martin	1 283,85 \$	177,52 \$	1 461,37 \$				1 283,85 \$	177,52 \$	1 461,37 \$
100014911	Bourgoin,Paul-Andre	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100015222	Paolucci,Ianito	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100015229	Brouillette,Maxime	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100015406	Denis-Kieffert,Etienne	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100015485	Dussault,Francois	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100015580	Savoie St-Gelais,Etienne	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100017247	Lalanne Camirand,Simon	1 371,58 \$	189,65 \$	1 561,23 \$				1 371,58 \$	189,65 \$	1 561,23 \$
100017436	Bertrand,Michel	951,44 \$	131,56 \$	1 083,00 \$				951,44 \$	131,56 \$	1 083,00 \$
100017646	Petitclerc,Alexandre	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017647	Senecal,Yannick	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100017648	Brouillet,Alexandre	1 354,32 \$	187,27 \$	1 541,59 \$				1 354,32 \$	187,27 \$	1 541,59 \$
100017685	Marchand,Etienne	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017691	Faubert,Jean-Philippe				3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$	3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$
100017695	Bourgeois,Pascal	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017696	Page Chenier,Francis	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100017697	Therrien,Frederic	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017798	Tremblay,Guillaume	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017799	Forget,Philippe	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017800	Rioux,Marc-Antoine	857,50 \$	118,57 \$	976,07 \$				857,50 \$	118,57 \$	976,07 \$
100017801	Gauthier,Marc-Andre	1 375,38 \$	190,18 \$	1 565,56 \$				1 375,38 \$	190,18 \$	1 565,56 \$
100017804	Secchi,Mathieu	1 035,75 \$	143,22 \$	1 178,97 \$				1 035,75 \$	143,22 \$	1 178,97 \$
100017807	Dufour,Sebastien	607,32 \$	83,98 \$	691,29 \$				607,32 \$	83,98 \$	691,29 \$
100017809	Chaperon,Martin	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017810	Holmes D'Anjou,Francois	1 390,93 \$	192,33 \$	1 583,26 \$				1 390,93 \$	192,33 \$	1 583,26 \$
100017811	Lapointe,Julien	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017813	Desjardins,Eric	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017815	Barrette,Martial	1 365,74 \$	188,85 \$	1 554,59 \$				1 365,74 \$	188,85 \$	1 554,59 \$
100017817	Corriveau,Carl	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100017818	Breton,Marc-Andre				3 852,52 \$	532,70 \$	4 385,22 \$	3 852,52 \$	532,70 \$	4 385,22 \$
100017820	Cote,Etienne	1 235,67 \$	170,86 \$	1 406,53 \$				1 235,67 \$	170,86 \$	1 406,53 \$
100017821	Amyot,Louis-Simon	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017822	Ducas,Sebastien	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017825	Maurice,Philippe	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017827	Boucher,Maxime	1 047,79 \$	144,88 \$	1 192,67 \$				1 047,79 \$	144,88 \$	1 192,67 \$
100017830	Levesque,Stephane	1 139,32 \$	157,54 \$	1 296,86 \$				1 139,32 \$	157,54 \$	1 296,86 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100017831	Guindon, Dominic	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017832	Petit, Maxime	1 354,32 \$	187,27 \$	1 541,59 \$				1 354,32 \$	187,27 \$	1 541,59 \$
100017835	Gauthier, Dany	1 283,85 \$	177,52 \$	1 461,37 \$				1 283,85 \$	177,52 \$	1 461,37 \$
100017836	Pilote, Olivier	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017837	Tiernan, Carl	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017838	Desmarais, Sebastien	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017839	Melancon, Sebastien	920,13 \$	127,23 \$	1 047,36 \$				920,13 \$	127,23 \$	1 047,36 \$
100017840	Simonot, Jean-Michel				3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$	3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$
100017841	Beaumont, Keven	515,47 \$	71,28 \$	586,74 \$				515,47 \$	71,28 \$	586,74 \$
100017877	Rancourt, William	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017879	Labarre-Gagnon, Sebastien	1 269,39 \$	175,52 \$	1 444,92 \$				1 269,39 \$	175,52 \$	1 444,92 \$
100017889	Desgagne, Yoan	684,08 \$	94,59 \$	778,67 \$	2 011,79 \$	278,18 \$	2 289,97 \$	2 695,87 \$	372,77 \$	3 068,64 \$
100017892	Hainault, Antoine-Pierre	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017896	Waked, David	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017898	L'Allier, Jean-Christophe	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017901	St-Laurent, Emmanuel	1 348,88 \$	186,52 \$	1 535,40 \$				1 348,88 \$	186,52 \$	1 535,40 \$
100017904	Paille-Begin, Jonathan	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017919	Racine, Abel	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017920	Kirady, John	1 206,71 \$	166,86 \$	1 373,56 \$				1 206,71 \$	166,86 \$	1 373,56 \$
100017922	Bonneau, David	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100017924	Maheu, Jean-Sebastien	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100017936	Fontaine, Alex	1 226,04 \$	169,53 \$	1 395,57 \$				1 226,04 \$	169,53 \$	1 395,57 \$
100017939	Dontigny, Xavier	1 377,79 \$	190,51 \$	1 568,30 \$				1 377,79 \$	190,51 \$	1 568,30 \$
100017940	Brissette, Mathieu	1 240,49 \$	171,53 \$	1 412,02 \$				1 240,49 \$	171,53 \$	1 412,02 \$
100017943	Gauthier Moore, Alexandre	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017965	Vigneau, Alexandre	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100017970	Rolland, Francis				3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$	3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$
100017971	Vezina, Richard	1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$				1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$
100017972	Peillerin, Martin-Pierre	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018829	Santerre, Maxime	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018831	Lepine-Bedard, Alex	905,68 \$	125,23 \$	1 030,91 \$				905,68 \$	125,23 \$	1 030,91 \$
100018856	Chartier, Etienne	1 291,07 \$	178,52 \$	1 469,59 \$				1 291,07 \$	178,52 \$	1 469,59 \$
100018857	Lacasse, Patrick	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018858	Nguyen, Steve	599,77 \$	82,93 \$	682,70 \$	2 011,79 \$	278,18 \$	2 289,97 \$	2 611,56 \$	361,11 \$	2 972,68 \$
100018863	Pilon, Alexandre	909,03 \$	125,70 \$	1 034,73 \$				909,03 \$	125,70 \$	1 034,73 \$
100018866	Bourdon, Jean-Frederic	1 211,59 \$	167,53 \$	1 379,12 \$				1 211,59 \$	167,53 \$	1 379,12 \$
100018869	Lamontagne, Julien	953,85 \$	131,89 \$	1 085,75 \$				953,85 \$	131,89 \$	1 085,75 \$
100018875	Brien, Gabriel	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018877	Henri, Maxime	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018882	D'Amours, Patrick	1 272,31 \$	175,93 \$	1 448,24 \$				1 272,31 \$	175,93 \$	1 448,24 \$
100018885	Tailleur, Luc	1 230,85 \$	170,20 \$	1 401,05 \$				1 230,85 \$	170,20 \$	1 401,05 \$
100018887	Gingras, Frederick	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018890	Paulo, Maxime	1 375,38 \$	190,18 \$	1 565,56 \$				1 375,38 \$	190,18 \$	1 565,56 \$
100018891	Turmel, Carl	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018892	Leduc, Guillaume	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100018899	Chartrand, Marcel	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018900	Plourde, Dave	1 098,38 \$	151,88 \$	1 250,25 \$				1 098,38 \$	151,88 \$	1 250,25 \$
100018901	Hamel, Guy	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018902	Latreille, Mathieu	1 365,74 \$	188,85 \$	1 554,59 \$				1 365,74 \$	188,85 \$	1 554,59 \$
100018903	Andre, Martin	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018905	Boivin, Thierry	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100018906	Castilloux, Hugo	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100018907	Nadeau, Marc-Antoine	455,25 \$	62,95 \$	518,20 \$				455,25 \$	62,95 \$	518,20 \$
100018910	Berneche, Maxime	1 156,18 \$	159,87 \$	1 316,05 \$				1 156,18 \$	159,87 \$	1 316,05 \$
100018911	Sohy, Dannick	684,08 \$	94,59 \$	778,67 \$	1 833,88 \$	253,58 \$	2 087,46 \$	2 517,96 \$	348,17 \$	2 866,12 \$
100018912	Boisvert, Michael	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018913	Levesque, Francois	1 143,44 \$	158,11 \$	1 301,55 \$				1 143,44 \$	158,11 \$	1 301,55 \$
100018914	Ducharme, Mathieu	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018917	Legault-Hubert, Guillaume	1 353,52 \$	187,16 \$	1 540,68 \$				1 353,52 \$	187,16 \$	1 540,68 \$
100018918	Gosselin, Marc-Andre				3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$	3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$
100018919	Marleau, Jean-Sebastien	1 257,35 \$	173,86 \$	1 431,21 \$				1 257,35 \$	173,86 \$	1 431,21 \$
100018920	Lavoie, Alexandre	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100018921	Cameau, Jean-Alain	1 389,83 \$	192,18 \$	1 582,01 \$				1 389,83 \$	192,18 \$	1 582,01 \$
100018922	Belhumeur, Marc	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100018923	Carey, Kevin-John	1 339,25 \$	185,18 \$	1 524,43 \$				1 339,25 \$	185,18 \$	1 524,43 \$
100018924	Bilodeau, Philippe	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018925	Ducharme Huneault, Justin	1 161,00 \$	160,54 \$	1 321,54 \$				1 161,00 \$	160,54 \$	1 321,54 \$
100018927	Savoie, Francois	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018928	Lamothe-Ethier, Francis	1 327,20 \$	183,52 \$	1 510,72 \$				1 327,20 \$	183,52 \$	1 510,72 \$
100018929	Teletchea, Martin	1 252,53 \$	173,19 \$	1 425,73 \$				1 252,53 \$	173,19 \$	1 425,73 \$
100018930	Carriere, Jean-Francois	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018931	Searle, Frederic	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018932	Laberge, Carl	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018934	St-Jean, Nicolas	1 341,66 \$	185,52 \$	1 527,18 \$				1 341,66 \$	185,52 \$	1 527,18 \$
100018935	Levesque, Jean-Philippe	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100018936	Charlebois, Jonathan	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018938	Dextraze, Maxime	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018940	Tessier, Sylvain	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018941	Matton, Nicolas	1 310,34 \$	181,19 \$	1 491,53 \$				1 310,34 \$	181,19 \$	1 491,53 \$
100018942	La Madeleine, Alexandre	1 307,94 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,94 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100018944	Garneau, Alexandre	1 389,62 \$	192,15 \$	1 581,77 \$				1 389,62 \$	192,15 \$	1 581,77 \$
100018947	Julien, Maxime	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018985	Vailee, Charles	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100018987	Morin, Francois-Xavier	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100019881	Couture-Conan, Simon	1 151,37 \$	159,20 \$	1 310,57 \$				1 151,37 \$	159,20 \$	1 310,57 \$
100019920	Martin, Alexandre	1 066,74 \$	147,50 \$	1 214,25 \$				1 066,74 \$	147,50 \$	1 214,25 \$
100020838	Groleau, Dominic	1 380,20 \$	190,85 \$	1 571,04 \$				1 380,20 \$	190,85 \$	1 571,04 \$
100021330	Habel, Pierre-Luc	1 247,72 \$	172,53 \$	1 420,24 \$				1 247,72 \$	172,53 \$	1 420,24 \$
100022194	Cuerrier, Martin	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100022241	Kontogiannis, George	1 371,64 \$	189,66 \$	1 561,31 \$				1 371,64 \$	189,66 \$	1 561,31 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100022504	Brodeur,Alexandre	1 379,71 \$	190,78 \$	1 570,49 \$				1 379,71 \$	190,78 \$	1 570,49 \$
100022580	Paquette,Maxime	359,57 \$	49,72 \$	409,29 \$	1 916,00 \$	264,93 \$	2 180,93 \$	2 275,57 \$	314,65 \$	2 590,22 \$
100023160	Latreille,Maxim	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100023933	Giroux,Marc-Andre	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100024115	Chenier,Mathieu	1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$				1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$
100024118	Rouleau,Jean-Christoph	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100024669	Savard,Sebastien	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100024672	Leduc,Julien	835,83 \$	115,57 \$	951,40 \$				835,83 \$	115,57 \$	951,40 \$
100024674	Lagace-Lacoste,Simon	1 006,85 \$	139,22 \$	1 146,07 \$				1 006,85 \$	139,22 \$	1 146,07 \$
100024677	Roulin,Patrick	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100024682	Racine,Sebastien	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100024691	Bedard,Jean-Philippe	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100024693	Laroche,Dominic	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100024696	Doggett,Nicolas	1 158,60 \$	160,20 \$	1 318,80 \$				1 158,60 \$	160,20 \$	1 318,80 \$
100024699	Danis-Forget,Benoit	1 284,45 \$	177,61 \$	1 462,05 \$				1 284,45 \$	177,61 \$	1 462,05 \$
100024701	Larin,Maxime	1 095,97 \$	151,54 \$	1 247,51 \$				1 095,97 \$	151,54 \$	1 247,51 \$
100024704	Laurialt,Mathieu	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100024706	Hetu,Nicolas	1 210,74 \$	167,41 \$	1 378,15 \$				1 210,74 \$	167,41 \$	1 378,15 \$
100024709	Ethier,Maxime	1 385,75 \$	191,61 \$	1 577,36 \$				1 385,75 \$	191,61 \$	1 577,36 \$
100024710	Barry,Maxime	1 384,57 \$	191,45 \$	1 576,02 \$				1 384,57 \$	191,45 \$	1 576,02 \$
100024711	Foisy,Simon	1 387,78 \$	191,89 \$	1 579,68 \$				1 387,78 \$	191,89 \$	1 579,68 \$
100024728	Rivest,Olivier	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100024732	Chenard,Patrick	1 322,19 \$	182,82 \$	1 505,01 \$				1 322,19 \$	182,82 \$	1 505,01 \$
100024733	Choquette,Pierre-Luc	1 385,03 \$	191,51 \$	1 576,54 \$				1 385,03 \$	191,51 \$	1 576,54 \$
100024734	Lareault,Maxime	1 390,41 \$	192,26 \$	1 582,66 \$				1 390,41 \$	192,26 \$	1 582,66 \$
100024735	Levesque,Sebastien	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100024738	Croteau,David	1 385,03 \$	191,51 \$	1 576,54 \$				1 385,03 \$	191,51 \$	1 576,54 \$
100024740	Tremblay,Pierre-Olivier	1 380,20 \$	190,85 \$	1 571,04 \$				1 380,20 \$	190,85 \$	1 571,04 \$
100024741	Veillette,Guillaume	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100024743	Gendron,Maxime	1 363,34 \$	188,51 \$	1 551,85 \$				1 363,34 \$	188,51 \$	1 551,85 \$
100024744	Lafleur,Maxime	903,27 \$	124,90 \$	1 028,17 \$				903,27 \$	124,90 \$	1 028,17 \$
100024747	Lanoue,David	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100024748	Lacasse-Julien,Gael	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100024755	Marois,Steven	1 307,94 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,94 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100024800	Nadon,Phillip	959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$				959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$
100025170	Guenette,Sonny	228,31 \$	31,57 \$	259,88 \$				228,31 \$	31,57 \$	259,88 \$
100025175	Therrien,Michael	809,84 \$	111,98 \$	921,81 \$				809,84 \$	111,98 \$	921,81 \$
100025193	Villemure,Francois	1 185,77 \$	163,96 \$	1 349,73 \$				1 185,77 \$	163,96 \$	1 349,73 \$
100025195	Senecal,Guillaume	694,87 \$	96,08 \$	790,96 \$				694,87 \$	96,08 \$	790,96 \$
100025196	Pham,Thanh Tuan	824,88 \$	114,06 \$	938,94 \$				824,88 \$	114,06 \$	938,94 \$
100025200	Leger Griglio,Maxime	1 128,99 \$	156,11 \$	1 285,10 \$				1 128,99 \$	156,11 \$	1 285,10 \$
100025425	Peccia,Antonio	1 185,67 \$	163,95 \$	1 349,61 \$				1 185,67 \$	163,95 \$	1 349,61 \$
100027196	Turenne,Simon	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100027197	Falardeau,Sebastien	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100027444	Lamarre,Justin	645,70 \$	89,28 \$	734,98 \$				645,70 \$	89,28 \$	734,98 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100027795	Patriarco, Carl	1 294,99 \$	179,06 \$	1 474,05 \$				1 294,99 \$	179,06 \$	1 474,05 \$
100029597	Eng, Jason Michael	1 371,42 \$	189,63 \$	1 561,05 \$				1 371,42 \$	189,63 \$	1 561,05 \$
100030713	Carriere-Chiasson, Frederic	1 245,03 \$	172,16 \$	1 417,19 \$				1 245,03 \$	172,16 \$	1 417,19 \$
100030717	Arnault, Gabriel	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100030720	Anstett, Nicolas	1 250,12 \$	172,86 \$	1 422,98 \$				1 250,12 \$	172,86 \$	1 422,98 \$
100030725	Arcand, David				3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$	3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$
100030730	Argyropoulos, George	1 376,10 \$	190,28 \$	1 566,38 \$				1 376,10 \$	190,28 \$	1 566,38 \$
100030734	Baribeau, Felix	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030735	Barnabe, Hugo				3 558,27 \$	492,02 \$	4 050,29 \$	3 558,27 \$	492,02 \$	4 050,29 \$
100030738	Beaudet, Carl	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030741	Bedard, Maxime	262,55 \$	36,30 \$	298,85 \$				262,55 \$	36,30 \$	298,85 \$
100030743	Belanger, Jean-Philippe	684,08 \$	94,59 \$	778,67 \$	2 011,79 \$	278,18 \$	2 289,97 \$	2 695,87 \$	372,77 \$	3 068,64 \$
100030744	Beliveau-Courchesne, Hugo	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030746	Berthelet, Paul-Etienne	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030747	Berube, Philippe	1 213,99 \$	167,86 \$	1 381,86 \$				1 213,99 \$	167,86 \$	1 381,86 \$
100030756	Bouchard, Marc-Andre	1 293,48 \$	178,85 \$	1 472,34 \$				1 293,48 \$	178,85 \$	1 472,34 \$
100030757	Bouchat, Vincent	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030761	Brebant, Andre	1 355,44 \$	187,42 \$	1 542,86 \$				1 355,44 \$	187,42 \$	1 542,86 \$
100030763	Brind'Amour, Thierry	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030784	Calve, Yannick	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100030838	Chagnon, Jason	293,86 \$	40,63 \$	334,50 \$				293,86 \$	40,63 \$	334,50 \$
100030839	Chalifoux, Francois	1 110,42 \$	153,54 \$	1 263,96 \$				1 110,42 \$	153,54 \$	1 263,96 \$
100030843	Charrier, Bertrand	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100030844	Charland, David	1 250,79 \$	172,95 \$	1 423,75 \$				1 250,79 \$	172,95 \$	1 423,75 \$
100030848	Christie, Matthew	667,94 \$	92,36 \$	760,30 \$	2 011,80 \$	278,18 \$	2 289,98 \$	2 679,74 \$	370,54 \$	3 050,28 \$
100030850	Ciavaglia, Marco	1 383,65 \$	191,32 \$	1 574,97 \$				1 383,65 \$	191,32 \$	1 574,97 \$
100030852	Codsi, Olivier	806,92 \$	111,58 \$	918,50 \$				806,92 \$	111,58 \$	918,50 \$
100030853	Cote-Poirier, Steven	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030854	Cousineau, Mathieu	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030863	Daigle, Guillaume	1 377,61 \$	190,49 \$	1 568,10 \$				1 377,61 \$	190,49 \$	1 568,10 \$
100030873	Denis, Maxime	1 384,11 \$	191,39 \$	1 575,49 \$				1 384,11 \$	191,39 \$	1 575,49 \$
100030881	Desrosiers, Luc	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030885	Donohue, David	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030889	Drapeau, Matthieu	915,31 \$	126,56 \$	1 041,88 \$				915,31 \$	126,56 \$	1 041,88 \$
100030894	Dumont, Danique	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030919	Ferreira, Daniel	1 240,49 \$	171,53 \$	1 412,02 \$				1 240,49 \$	171,53 \$	1 412,02 \$
100030921	Fiola Dufour, Simon	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100030926	Fournier, Jean-Philippe	1 388,96 \$	192,06 \$	1 581,02 \$				1 388,96 \$	192,06 \$	1 581,02 \$
100030929	Cloutier, Mathieu	1 378,60 \$	190,62 \$	1 569,22 \$				1 378,60 \$	190,62 \$	1 569,22 \$
100030933	Suarez, Mathieu	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030934	Gagnon-Plamondon, Jeremie	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030940	Gagne, Marc-Olivier	1 218,22 \$	168,45 \$	1 386,66 \$				1 218,22 \$	168,45 \$	1 386,66 \$
100030944	Guerin, Veronique	1 329,61 \$	183,85 \$	1 513,46 \$				1 329,61 \$	183,85 \$	1 513,46 \$
100030957	Gaulin, Louis-Philippe	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100030958	Gregoire, Marie-Eve	1 377,22 \$	190,43 \$	1 567,65 \$				1 377,22 \$	190,43 \$	1 567,65 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100030962	Godin-Raymond,Jonathan	1 374,73 \$	190,09 \$	1 564,82 \$				1 374,73 \$	190,09 \$	1 564,82 \$
100030965	Girard,Maxime	1 291,91 \$	178,64 \$	1 470,55 \$				1 291,91 \$	178,64 \$	1 470,55 \$
100031009	Harrisson Carriere,Michael	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031010	Hebert-Lalonde,Philippe	874,36 \$	120,90 \$	995,27 \$				874,36 \$	120,90 \$	995,27 \$
100031015	Hervieux,Jonathan	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031026	Houle,Mathieu	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031031	Kerkegi,Paul	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031057	Lebrun,Martin	1 271,80 \$	175,86 \$	1 447,66 \$				1 271,80 \$	175,86 \$	1 447,66 \$
100031061	Levesque,Julien	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031062	Lussier,Marc-Andre	1 206,77 \$	166,86 \$	1 373,63 \$				1 206,77 \$	166,86 \$	1 373,63 \$
100031065	Lacas-Belval,Pier-Luc				3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$	3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$
100031066	Lachance,Jean-Michel	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100031081	Lafrance-Longtin,Mathieu	1 360,23 \$	188,08 \$	1 548,31 \$				1 360,23 \$	188,08 \$	1 548,31 \$
100031091	Leroux,Frederick	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100031102	Marcillaud,David	922,54 \$	127,56 \$	1 050,10 \$				922,54 \$	127,56 \$	1 050,10 \$
100031104	Marcotte,Jonathan	1 252,53 \$	173,19 \$	1 425,73 \$				1 252,53 \$	173,19 \$	1 425,73 \$
100031106	Marley,Steve	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100031112	Mercier,Charles	1 187,35 \$	164,18 \$	1 351,53 \$				1 187,35 \$	164,18 \$	1 351,53 \$
100031114	Mercier,Maxime	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031120	Montpetit,Jonathan	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031124	Nantel,David	1 074,29 \$	148,55 \$	1 222,83 \$				1 074,29 \$	148,55 \$	1 222,83 \$
100031125	Naud,Pierre-Olivier	1 326,70 \$	183,45 \$	1 510,15 \$				1 326,70 \$	183,45 \$	1 510,15 \$
100031254	O'Connor,Phillip	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031257	Page,Marc-Andre	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031267	Pelland,Benoit	347,24 \$	48,01 \$	395,26 \$				347,24 \$	48,01 \$	395,26 \$
100031301	Poirier-Martin,Vincent	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031315	Rheume,Eric	1 341,66 \$	185,52 \$	1 527,17 \$				1 341,66 \$	185,52 \$	1 527,17 \$
100031318	Rheume,Francois	1 374,46 \$	190,05 \$	1 564,52 \$				1 374,46 \$	190,05 \$	1 564,52 \$
100031323	Ridel,Emmanuel	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031324	Riendeau,Erick	1 300,13 \$	179,77 \$	1 479,90 \$				1 300,13 \$	179,77 \$	1 479,90 \$
100031332	Roy,Sylvain	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031343	Slovick,Daniel	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031352	Tessier-Malette,Patrick	1 359,37 \$	187,97 \$	1 547,34 \$				1 359,37 \$	187,97 \$	1 547,34 \$
100031371	Vallieres,David	1 323,58 \$	183,02 \$	1 506,59 \$				1 323,58 \$	183,02 \$	1 506,59 \$
100031374	Vallieres-Larocque,Guillaume	1 334,43 \$	184,52 \$	1 518,95 \$				1 334,43 \$	184,52 \$	1 518,95 \$
100031382	Visotzky-Bernier,Bruno	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031413	Noel-Senechal,Francis	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100031414	Perron,Richard	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031415	Raymond,Hugo	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031416	Szabo,Daniel	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031417	Thibault,Jean-Philippe	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$
100031418	Vadboncoeur,Alexandre	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031435	Laforce,Laurier	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100031437	Harvey,Remy	1 272,31 \$	175,93 \$	1 448,24 \$				1 272,31 \$	175,93 \$	1 448,24 \$
100032251	St-Michel,Eric	1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$				1 307,93 \$	180,85 \$	1 488,79 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Intérêt ^{1,2}			Lieutenant Intérêt ^{1,2}			Combiné Intérêt ^{1,2}		
		Montant TS	Intérêt	Total	Montant TS	Intérêt	Total	Montant TS	Intérêt	Total
100033639	Barba,Matthieu	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
100034333	Simard,Etienne	175,54 \$	24,27 \$	199,81 \$				175,54 \$	24,27 \$	199,81 \$
100034676	Boucher,Vincent	788,04 \$	108,97 \$	897,01 \$				788,04 \$	108,97 \$	897,01 \$
100034739	Dorais,Dominic	866,26 \$	119,78 \$	986,04 \$				866,26 \$	119,78 \$	986,04 \$
100034745	Brosseau-Pare,Julien	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100034750	Gagnon,Kevin	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100034805	Belley,Francis	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100034807	Laporte,Vincent	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100035345	Lim,Ma-Charly	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100037433	Desjardins,Jerome	634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$				634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$
100037506	Charron,Karl	634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$				634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$
100042663	Viaud,Charles	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100047421	Chagnon Cormier,Francois	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100047767	Lemieux,Simon	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$
100048290	Houde,Sebastien	950,51 \$	131,43 \$	1 081,94 \$				950,51 \$	131,43 \$	1 081,94 \$
100048563	Bonenfant,Remy	1 318,22 \$	182,28 \$	1 500,50 \$				1 318,22 \$	182,28 \$	1 500,50 \$
100048572	Fortin,Charles-Andre	1 205,37 \$	166,67 \$	1 372,04 \$				1 205,37 \$	166,67 \$	1 372,04 \$
100048579	Richard,Francois	1 362,10 \$	188,34 \$	1 550,44 \$				1 362,10 \$	188,34 \$	1 550,44 \$
100048580	Dufour-Ducharme,Alexandre	1 129,18 \$	156,14 \$	1 285,31 \$				1 129,18 \$	156,14 \$	1 285,31 \$
100048581	Vanasse,Guillaume	1 248,90 \$	172,69 \$	1 421,60 \$				1 248,90 \$	172,69 \$	1 421,60 \$
100048584	Lanciault,Philippe	1 363,28 \$	188,51 \$	1 551,78 \$				1 363,28 \$	188,51 \$	1 551,78 \$
100048585	Lanot,Jean-Michel	1 178,28 \$	162,93 \$	1 341,21 \$				1 178,28 \$	162,93 \$	1 341,21 \$
100048587	Lemaire,Alexandre	1 361,37 \$	188,24 \$	1 549,62 \$				1 361,37 \$	188,24 \$	1 549,62 \$
100048588	Brouillette,Alexandre	1 022,31 \$	141,36 \$	1 163,67 \$				1 022,31 \$	141,36 \$	1 163,67 \$
100048589	Dion,Louis-Philippe	1 364,65 \$	188,70 \$	1 553,35 \$				1 364,65 \$	188,70 \$	1 553,35 \$
100048590	Racine,Pascal	1 361,96 \$	188,32 \$	1 550,29 \$				1 361,96 \$	188,32 \$	1 550,29 \$
100048592	Vincent,Marc	1 140,30 \$	157,67 \$	1 297,98 \$				1 140,30 \$	157,67 \$	1 297,98 \$
100048594	Simard,Jean-Philippe	1 363,28 \$	188,51 \$	1 551,78 \$				1 363,28 \$	188,51 \$	1 551,78 \$
100048595	Laplante,Remi	1 361,96 \$	188,32 \$	1 550,29 \$				1 361,96 \$	188,32 \$	1 550,29 \$
100048596	Barbeau,Francis	1 366,88 \$	189,00 \$	1 555,89 \$				1 366,88 \$	189,00 \$	1 555,89 \$
100048597	Houle,Danny	1 364,59 \$	188,69 \$	1 553,27 \$				1 364,59 \$	188,69 \$	1 553,27 \$
100048598	Sabourin-Dubreuil,Francis	1 363,28 \$	188,51 \$	1 551,78 \$				1 363,28 \$	188,51 \$	1 551,78 \$
100048599	Belanger,Jerome	1 366,56 \$	188,96 \$	1 555,51 \$				1 366,56 \$	188,96 \$	1 555,51 \$
100048600	Lafamme,Benoit	1 364,33 \$	188,65 \$	1 552,98 \$				1 364,33 \$	188,65 \$	1 552,98 \$
100048649	Tanguay,David	1 219,45 \$	168,62 \$	1 388,07 \$				1 219,45 \$	168,62 \$	1 388,07 \$
100048651	Chamberland,Antonin	1 310,35 \$	181,19 \$	1 491,54 \$				1 310,35 \$	181,19 \$	1 491,54 \$
100048652	Landry,Sacha	1 363,28 \$	188,51 \$	1 551,78 \$				1 363,28 \$	188,51 \$	1 551,78 \$
100048654	Rousseau,Jean-Gabriel	949,10 \$	131,24 \$	1 080,33 \$				949,10 \$	131,24 \$	1 080,33 \$
100048655	Gorry,Nicolas	1 364,59 \$	188,69 \$	1 553,27 \$				1 364,59 \$	188,69 \$	1 553,27 \$
100048657	Carrier,Dominic	1 282,02 \$	177,27 \$	1 459,29 \$				1 282,02 \$	177,27 \$	1 459,29 \$
100048658	Ladouceur,Philippe	1 277,59 \$	176,66 \$	1 454,25 \$				1 277,59 \$	176,66 \$	1 454,25 \$
100048659	Geoffrion,Marc-Andre	1 276,61 \$	176,52 \$	1 453,13 \$				1 276,61 \$	176,52 \$	1 453,13 \$
100048660	Martineau,Yanick	1 275,49 \$	176,37 \$	1 451,86 \$				1 275,49 \$	176,37 \$	1 451,86 \$
100048661	Caron,Philippe	1 275,62 \$	176,39 \$	1 452,01 \$				1 275,62 \$	176,39 \$	1 452,01 \$
100048663	Vinet-Giguere,Marc-Alexandre	1 273,59 \$	176,10 \$	1 449,69 \$				1 273,59 \$	176,10 \$	1 449,69 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100048664	Provencher-Forget,Pascal	1 275,49 \$	176,37 \$	1 451,86 \$				1 275,49 \$	176,37 \$	1 451,86 \$
100048665	Godbout,Simon	1 276,61 \$	176,52 \$	1 453,13 \$				1 276,61 \$	176,52 \$	1 453,13 \$
100048666	Labonte,Dave	1 277,46 \$	176,64 \$	1 454,10 \$				1 277,46 \$	176,64 \$	1 454,10 \$
100048668	Boies,Simon	1 275,62 \$	176,39 \$	1 452,01 \$				1 275,62 \$	176,39 \$	1 452,01 \$
100048669	Pelletier,Vincent	1 282,13 \$	177,28 \$	1 459,41 \$				1 282,13 \$	177,28 \$	1 459,41 \$
100048671	Dallaire-Begin,Nolan	1 256,15 \$	173,69 \$	1 429,84 \$				1 256,15 \$	173,69 \$	1 429,84 \$
100048672	Frappier Faubert,Carl	1 276,02 \$	176,44 \$	1 452,46 \$				1 276,02 \$	176,44 \$	1 452,46 \$
100048674	Joly,Guillaume	1 276,61 \$	176,52 \$	1 453,13 \$				1 276,61 \$	176,52 \$	1 453,13 \$
100048675	Larouche-Fortin,Mathieu	1 277,79 \$	176,68 \$	1 454,47 \$				1 277,79 \$	176,68 \$	1 454,47 \$
100048676	Potvin,Erik	1 279,03 \$	176,86 \$	1 455,89 \$				1 279,03 \$	176,86 \$	1 455,89 \$
100048677	Plouffe,Jean-Nicolas	1 109,70 \$	153,44 \$	1 263,14 \$				1 109,70 \$	153,44 \$	1 263,14 \$
100048678	Provencher,Patrick	505,62 \$	69,91 \$	575,53 \$				505,62 \$	69,91 \$	575,53 \$
100048679	Martin,Gabriel	1 251,64 \$	173,07 \$	1 424,71 \$				1 251,64 \$	173,07 \$	1 424,71 \$
100048680	Labelle,Vincent	1 270,64 \$	175,70 \$	1 446,33 \$				1 270,64 \$	175,70 \$	1 446,33 \$
100048681	Pascale,Michael	1 264,58 \$	174,86 \$	1 439,44 \$				1 264,58 \$	174,86 \$	1 439,44 \$
100048682	Millette,Frederic	1 278,25 \$	176,75 \$	1 454,99 \$				1 278,25 \$	176,75 \$	1 454,99 \$
100048683	Bedard,Louis	1 275,88 \$	176,42 \$	1 452,31 \$				1 275,88 \$	176,42 \$	1 452,31 \$
100048684	Sévigny,Shayne	1 279,75 \$	176,96 \$	1 456,71 \$				1 279,75 \$	176,96 \$	1 456,71 \$
100048686	L-Lussier,Marc-Andre	1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$				1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$
100048687	Hurtubise,Jean-Francois	1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$				1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$
100048688	Chouinard-Viens,Eric	1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$				1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$
100048689	Breton,Patrick	634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$				634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$
100048690	Parent-Marcotte,Yannick	911,76 \$	126,07 \$	1 037,83 \$				911,76 \$	126,07 \$	1 037,83 \$
100048691	Lalonde Morin,Alexandre	1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$				1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$
100048699	Lessard-Desjardins,Christophe	1 264,17 \$	174,80 \$	1 438,97 \$				1 264,17 \$	174,80 \$	1 438,97 \$
100048701	Garon,Jean-Christophe	1 137,73 \$	157,32 \$	1 295,05 \$				1 137,73 \$	157,32 \$	1 295,05 \$
100048702	Boisseau Tremblay,Maxime	1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$				1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$
100048703	Samson,Tommy	1 030,57 \$	142,50 \$	1 173,07 \$				1 030,57 \$	142,50 \$	1 173,07 \$
100048704	Lantagne,Guillaume	1 263,06 \$	174,65 \$	1 437,70 \$				1 263,06 \$	174,65 \$	1 437,70 \$
100048705	Demers,Jean-Sebastien	1 185,77 \$	163,96 \$	1 349,73 \$				1 185,77 \$	163,96 \$	1 349,73 \$
100048706	Beaule,Sylvain	1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$				1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$
100048707	Le Breton,Matthieu	896,59 \$	123,98 \$	1 020,57 \$				896,59 \$	123,98 \$	1 020,57 \$
100048708	Castonguay,Pierre-Luc	1 185,77 \$	163,96 \$	1 349,73 \$				1 185,77 \$	163,96 \$	1 349,73 \$
100048709	Hendren,Sebastien	1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$				1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$
100048710	Pellerin,Tommy	1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$				1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$
100048711	Deschenes,Yannick	1 155,20 \$	159,73 \$	1 314,93 \$				1 155,20 \$	159,73 \$	1 314,93 \$
100048712	Sabourin-Dubreuil,Mathieu	1 264,56 \$	174,86 \$	1 439,42 \$				1 264,56 \$	174,86 \$	1 439,42 \$
100048713	Rastelli-Boteiho,David	1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$				1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$
100048715	Beauchemin,Francis	1 185,77 \$	163,96 \$	1 349,73 \$				1 185,77 \$	163,96 \$	1 349,73 \$
100048716	Dugre,Marc-Andre	593,29 \$	82,04 \$	675,33 \$				593,29 \$	82,04 \$	675,33 \$
100048720	Paquette,Renaud	758,31 \$	104,85 \$	863,17 \$				758,31 \$	104,85 \$	863,17 \$
100048721	Tousignant,Kevin	1 094,25 \$	151,31 \$	1 245,55 \$				1 094,25 \$	151,31 \$	1 245,55 \$
100048723	Ouimet,David	937,08 \$	129,57 \$	1 066,66 \$				937,08 \$	129,57 \$	1 066,66 \$
100048724	Csoman,Yannick	1 364,65 \$	188,70 \$	1 553,35 \$				1 364,65 \$	188,70 \$	1 553,35 \$
100048726	Chartrand,David	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100048728	Lesperance,Francis	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$
100048731	Perreault-Varin,Francis	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$
100048732	Deslongchamps,Samuel	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$
100048733	Di Stefano,Francois	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$
100048734	Lavigne,David	984,23 \$	136,09 \$	1 120,33 \$				984,23 \$	136,09 \$	1 120,33 \$
100048735	Beaulieu,Martin	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$
100048736	Desjardins,Kevin	1 066,74 \$	147,50 \$	1 214,25 \$				1 066,74 \$	147,50 \$	1 214,25 \$
100048737	Benoit,Maxime	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$
100048740	Roy,David	1 115,86 \$	154,29 \$	1 270,15 \$				1 115,86 \$	154,29 \$	1 270,15 \$
100048741	Cholette,Dany	1 066,74 \$	147,50 \$	1 214,25 \$				1 066,74 \$	147,50 \$	1 214,25 \$
100048744	Gagnon-Morin,Alexandre	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$
100048749	Guilban,Alexandre	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$
100048750	Hetu,Alexandre	1 066,74 \$	147,50 \$	1 214,25 \$				1 066,74 \$	147,50 \$	1 214,25 \$
100048751	Leblanc,Alexandre	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$
100048752	Charbonneau,Antoine	987,08 \$	136,49 \$	1 123,56 \$				987,08 \$	136,49 \$	1 123,56 \$
100048753	Lambert,Alexis	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100048754	Lessard,Nicolas	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100048755	Boyer,Hugo	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100048757	Veronneau,Philippe	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100048763	Peloquin,Guillaume Succession	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100048785	Messier,Jonathan	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100048786	Tremblay,Philippe	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100048787	Girard,Gabriel	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100048789	Boire,Jean-Francois	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100048791	Lamothe,Mathieu	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100048794	Belair-Rolland,Samuel	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100048795	Darveau,Guillaume	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100048798	Bya,Marouane	1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$				1 262,20 \$	174,53 \$	1 436,73 \$
100048800	Vaillancourt,Marc-Andre	1 090,47 \$	150,78 \$	1 241,25 \$				1 090,47 \$	150,78 \$	1 241,25 \$
100048801	Blais,Julien	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100048803	Lafontaine,Vincent	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100049738	Robert,Jonathan	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100050476	Michel Gladu,Olivier	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100052572	Kheir,Alexandre	899,12 \$	124,33 \$	1 023,45 \$				899,12 \$	124,33 \$	1 023,45 \$
100053311	Fontaine,Jean Francois	1 351,34 \$	186,85 \$	1 538,19 \$				1 351,34 \$	186,85 \$	1 538,19 \$
100056647	Goyette,Thomas	634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$				634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$
100056832	Spensieri,Pascal	786,47 \$	108,75 \$	895,21 \$				786,47 \$	108,75 \$	895,21 \$
100057283	Peeling,Charles	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100060482	Dubois,Francis	976,15 \$	134,98 \$	1 111,13 \$				976,15 \$	134,98 \$	1 111,13 \$
100060635	Larose,Simon	228,49 \$	31,59 \$	260,09 \$				228,49 \$	31,59 \$	260,09 \$
100060789	Bouchard,Marc-Olivier	906,74 \$	125,38 \$	1 032,12 \$				906,74 \$	125,38 \$	1 032,12 \$
100060894	Lemieux,Pascal	854,95 \$	118,22 \$	973,17 \$				854,95 \$	118,22 \$	973,17 \$
100060912	Bouchard,Michael	25,07 \$	3,47 \$	28,53 \$				25,07 \$	3,47 \$	28,53 \$
100061258	Lafortune,Olivier	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100061547	Des Rochers,Kevin	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100061606	Sylvain,Alexandre	934,49 \$	129,22 \$	1 063,71 \$				934,49 \$	129,22 \$	1 063,71 \$
100064500	Beaulieu,Yann	1 220,03 \$	168,70 \$	1 388,73 \$				1 220,03 \$	168,70 \$	1 388,73 \$
100065140	Lachance,Olivier	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100065949	Allard,Guillaume	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100067007	Maher Lavigne, Kevin	901,11 \$	124,60 \$	1 025,71 \$				901,11 \$	124,60 \$	1 025,71 \$
100067126	Plourde,Miguel	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100067215	Patenaude,Leandre-Julien	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100067223	Smail,Amine	405,95 \$	56,13 \$	462,08 \$				405,95 \$	56,13 \$	462,08 \$
100067570	Potvin,Hugo	798,45 \$	110,41 \$	908,86 \$				798,45 \$	110,41 \$	908,86 \$
100068752	Legare,Erik	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100069214	Tremblay,Dominic	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100070780	Forest,Jonathan	971,44 \$	134,33 \$	1 105,77 \$				971,44 \$	134,33 \$	1 105,77 \$
100071009	Martel,Philippe	919,36 \$	127,12 \$	1 046,49 \$				919,36 \$	127,12 \$	1 046,49 \$
100072326	Lafaille,Jonathan	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100072731	Perreault,Marc-Andre	959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$				959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$
100073182	Noonan,Christopher	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100074460	Sansregret,Roderick	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100076990	Joly,Jean-Raphael	953,42 \$	131,83 \$	1 085,26 \$				953,42 \$	131,83 \$	1 085,26 \$
100080232	Tremblay-Choiniere, Guillaume	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$
100080574	Nault,Cedric	910,40 \$	125,88 \$	1 036,28 \$				910,40 \$	125,88 \$	1 036,28 \$
100083398	Andre,Jonathan	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100085225	Guay-Lafrance,Benjamin	796,46 \$	110,13 \$	906,58 \$				796,46 \$	110,13 \$	906,58 \$
100088696	Marouf,Mohamed	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100089501	Duguay,Jonathan	798,45 \$	110,41 \$	908,86 \$				798,45 \$	110,41 \$	908,86 \$
100089623	G Masse,Philippe	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100090049	Mc Eniry,Luka	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100090122	Van De Walle,Karine	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100090583	Roberge,Pierre-Luc	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100090620	Ouimet,Pier-Olivier	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100090847	Gaillard,Pierre	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100090860	Blanchette,Mathieu	634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$				634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$
100091044	Parisien,Jonathan	228,31 \$	31,57 \$	259,88 \$				228,31 \$	31,57 \$	259,88 \$
100091075	Boulerice Morissette,Samuel	772,75 \$	106,85 \$	879,60 \$				772,75 \$	106,85 \$	879,60 \$
100091213	Gauvin,Olivier	253,02 \$	34,99 \$	288,00 \$				253,02 \$	34,99 \$	288,00 \$
100092101	Simon,Alexandre	1 051,77 \$	145,43 \$	1 197,20 \$				1 051,77 \$	145,43 \$	1 197,20 \$
100093881	Belanger,Jeremy	773,17 \$	106,91 \$	880,08 \$				773,17 \$	106,91 \$	880,08 \$
100093887	Gordon,Jimmy Lee	227,12 \$	31,41 \$	258,53 \$				227,12 \$	31,41 \$	258,53 \$
100093952	Lecuyer-Charest,Alexandre	934,49 \$	129,22 \$	1 063,71 \$				934,49 \$	129,22 \$	1 063,71 \$
100094019	Poirier,David	822,95 \$	113,79 \$	936,75 \$				822,95 \$	113,79 \$	936,75 \$
100094081	Julien,Christian-Olivier	892,55 \$	123,42 \$	1 015,96 \$				892,55 \$	123,42 \$	1 015,96 \$
100094088	Longtin,Francois	728,52 \$	100,74 \$	829,26 \$				728,52 \$	100,74 \$	829,26 \$
100094108	Campbell,Vincent	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100094138	Latour-Duhaime,Felix	1 059,26 \$	146,47 \$	1 205,72 \$				1 059,26 \$	146,47 \$	1 205,72 \$
100094161	Drapeau,Simon	1 109,87 \$	153,47 \$	1 263,34 \$				1 109,87 \$	153,47 \$	1 263,34 \$
100094235	Lacroix,Alexandre	675,42 \$	93,39 \$	768,81 \$				675,42 \$	93,39 \$	768,81 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100094237	Montpetit,Jonathan	892,55 \$	123,42 \$	1 015,96 \$				892,55 \$	123,42 \$	1 015,96 \$
100094262	Vallieres-Larocque,Mathieu	915,56 \$	126,60 \$	1 042,16 \$				915,56 \$	126,60 \$	1 042,16 \$
100094287	Charron De Courval,Pierre-Luc	858,89 \$	118,76 \$	977,65 \$				858,89 \$	118,76 \$	977,65 \$
100094336	Viau,Francis	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100094343	Boudreau,Stephane	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100094363	Chaput,David	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100094417	Bohemier,Alexis	878,71 \$	121,50 \$	1 000,21 \$				878,71 \$	121,50 \$	1 000,21 \$
100094500	Larose-Belisle,Raphael	959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$				959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$
100094613	Gauvreau,Jonathan	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100094729	Gualtieri,Anthony	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100094731	Tremblay,Julien	712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$				712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$
100094767	Skladzien,Piotr	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100094892	Pruneau,Christopher	760,75 \$	105,19 \$	865,94 \$				760,75 \$	105,19 \$	865,94 \$
100094897	Tessier,Vincent	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100094905	Laborde,Ugo	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100094917	Zabik,Matthieu	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100094937	Roussel,Anthony	982,04 \$	135,79 \$	1 117,83 \$				982,04 \$	135,79 \$	1 117,83 \$
100094942	Lessard,Louis-Philippe	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100094947	Forgues,Marc-Olivier	770,01 \$	106,47 \$	876,48 \$				770,01 \$	106,47 \$	876,48 \$
100094949	Brunet,Francois	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100094959	Cote,Sebastien	816,83 \$	112,95 \$	929,77 \$				816,83 \$	112,95 \$	929,77 \$
100095018	Lambert,Maxime	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100095040	Calamia,Steve	990,49 \$	136,96 \$	1 127,45 \$				990,49 \$	136,96 \$	1 127,45 \$
100095134	Gravelle,Maxime	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100095151	Brisson,Fernando	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100095175	Gagne,Francis	942,00 \$	130,25 \$	1 072,26 \$				942,00 \$	130,25 \$	1 072,26 \$
100095186	St-Jacques,Guillaume	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100095194	Fortin Dube,Jean-Philippe	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100095199	Trepanier,Jonathan	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100095207	Thibeault,Carl	712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$				712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$
100095263	Burns,Ryan	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100095364	Filiatreault,Pascal	538,54 \$	74,47 \$	613,00 \$				538,54 \$	74,47 \$	613,00 \$
100095369	Hotte-Nadon,Sebastien	959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$				959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$
100095374	Bernier,Cedrik	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100095474	Larocque,Didier	928,29 \$	128,36 \$	1 056,64 \$				928,29 \$	128,36 \$	1 056,64 \$
100095535	Sabourin,Pierre Francois	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100095555	Adam,Jean-Sebastien	940,27 \$	130,02 \$	1 070,29 \$				940,27 \$	130,02 \$	1 070,29 \$
100095576	Villemure-Houde,Hugo	203,26 \$	28,11 \$	231,36 \$				203,26 \$	28,11 \$	231,36 \$
100095597	Gervais,Frederick	1 090,47 \$	150,78 \$	1 241,25 \$				1 090,47 \$	150,78 \$	1 241,25 \$
100095611	Racine,Gabriel	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100095621	Adam,Maxime	968,91 \$	133,98 \$	1 102,89 \$				968,91 \$	133,98 \$	1 102,89 \$
100095623	Carpentier-Desormeaux,Thierry	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100095627	Brown,Keith	1 059,26 \$	146,47 \$	1 205,72 \$				1 059,26 \$	146,47 \$	1 205,72 \$
100095645	Trudel,Jonathan	641,90 \$	88,76 \$	730,65 \$				641,90 \$	88,76 \$	730,65 \$
100095658	Cloutier,Alexandre	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100095719	Legault-Lanoie, Jeffrey	844,67 \$	116,80 \$	961,47 \$				844,67 \$	116,80 \$	961,47 \$
100095753	Major, Jonathan	823,21 \$	113,83 \$	937,03 \$				823,21 \$	113,83 \$	937,03 \$
100095818	Codsi, Maxime	1 051,77 \$	145,43 \$	1 197,20 \$				1 051,77 \$	145,43 \$	1 197,20 \$
100095826	Depelteau, Alexandre	1 061,21 \$	146,74 \$	1 207,94 \$				1 061,21 \$	146,74 \$	1 207,94 \$
100095842	Rochon, Jonathan	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100095844	Pontbriand, Antoine	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100095851	Abel, Jeremy	940,25 \$	130,01 \$	1 070,27 \$				940,25 \$	130,01 \$	1 070,27 \$
100095855	Neault-Bertrand, Nicolas	901,11 \$	124,60 \$	1 025,71 \$				901,11 \$	124,60 \$	1 025,71 \$
100095952	Lambert, Bruno	664,94 \$	91,94 \$	756,88 \$				664,94 \$	91,94 \$	756,88 \$
100095975	Vallet, Rudy	429,88 \$	59,44 \$	489,32 \$				429,88 \$	59,44 \$	489,32 \$
100095979	Tremblay, Tommy	746,40 \$	103,21 \$	849,61 \$				746,40 \$	103,21 \$	849,61 \$
100096021	Tardif, Olivier	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100096055	Turenne, Hugo	1 051,77 \$	145,43 \$	1 197,20 \$				1 051,77 \$	145,43 \$	1 197,20 \$
100096058	Lanoix, Vincent	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100096068	Santerre-Blanchard, Simon	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100096070	Bergeron-Vallee, Alexandre	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100096077	Mallette, Jean	1 051,77 \$	145,43 \$	1 197,20 \$				1 051,77 \$	145,43 \$	1 197,20 \$
100096093	Quintal-Langlois, Sebastien	952,55 \$	131,71 \$	1 084,27 \$				952,55 \$	131,71 \$	1 084,27 \$
100096131	Harvey, Nicolas	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100096132	Vermette, Simon	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100096189	David, Francis	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100096191	Dupuis, Simon	1 051,77 \$	145,43 \$	1 197,20 \$				1 051,77 \$	145,43 \$	1 197,20 \$
100096198	Martineau, Jerome	1 011,09 \$	139,81 \$	1 150,90 \$				1 011,09 \$	139,81 \$	1 150,90 \$
100096199	Dutilly, Maxime	634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$				634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$
100096204	Hamel, Raphael	793,23 \$	109,68 \$	902,92 \$				793,23 \$	109,68 \$	902,92 \$
100096221	Daigneault, Simon	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100096249	Lord, Gabriel	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100096319	Marte-Bellemare, Tomas	866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$				866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$
100096320	St-Onge, Nicolas	748,39 \$	103,48 \$	851,87 \$				748,39 \$	103,48 \$	851,87 \$
100096328	Dupras, Jean-Michel	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100096335	Joly-Theoret, Samuel	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100096368	Hetu, Vincent	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100096380	Moderie, Raphael	673,68 \$	93,15 \$	766,83 \$				673,68 \$	93,15 \$	766,83 \$
100096384	Potvin, Samuel	672,35 \$	92,97 \$	765,31 \$				672,35 \$	92,97 \$	765,31 \$
100096444	Oliver, Andrew	943,10 \$	130,41 \$	1 073,50 \$				943,10 \$	130,41 \$	1 073,50 \$
100096450	Cote, Yan	712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$				712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$
100096470	Pelletier, Jean-Michel	892,55 \$	123,42 \$	1 015,96 \$				892,55 \$	123,42 \$	1 015,96 \$
100096504	Lauzon, Bruno	901,11 \$	124,60 \$	1 025,71 \$				901,11 \$	124,60 \$	1 025,71 \$
100096601	Gibeault, David	849,00 \$	117,40 \$	966,40 \$				849,00 \$	117,40 \$	966,40 \$
100096602	Kiekeman Fontaine, Steven	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100096622	Lamontagne Parent, Remy	940,94 \$	130,11 \$	1 071,04 \$				940,94 \$	130,11 \$	1 071,04 \$
100096636	Tremblay, Remi	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100096644	Duplain-Fontaine, Louis	698,80 \$	96,63 \$	795,43 \$				698,80 \$	96,63 \$	795,43 \$
100096653	Ducharme, Jean-Benoit	901,11 \$	124,60 \$	1 025,71 \$				901,11 \$	124,60 \$	1 025,71 \$
100096656	Bernard, Guillaume	227,12 \$	31,41 \$	258,53 \$				227,12 \$	31,41 \$	258,53 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100096676	Raiche,David	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100096683	Tremblay-Beaugard,Lysandre	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100096689	Lyonnais,Jason	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100096757	Allen,Mathieu	372,19 \$	51,46 \$	423,66 \$				372,19 \$	51,46 \$	423,66 \$
100096775	Lemire,Marc-Andre	894,87 \$	123,74 \$	1 018,61 \$				894,87 \$	123,74 \$	1 018,61 \$
100096799	Lague,Philippe	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100096808	De Grandpre,Robin	907,75 \$	125,52 \$	1 033,26 \$				907,75 \$	125,52 \$	1 033,26 \$
100096813	Pepin-Beauchemin,Mathieu	1 051,77 \$	145,43 \$	1 197,20 \$				1 051,77 \$	145,43 \$	1 197,20 \$
100096822	Desmarais,Alexandre	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100096828	Piscitelli,Alessandro	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100096839	Jutras,Alex	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100096845	Bilodeau,Jean-Christian	959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$				959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$
100096852	Pratte,Alexandre	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100096857	Vannobel,Martin	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100096880	Maille,Michael	919,00 \$	127,07 \$	1 046,08 \$				919,00 \$	127,07 \$	1 046,08 \$
100096904	Beauchemin,Yanick	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100096909	Morin Lockhead,Kevin	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100096918	Heroux,Benjamin	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100096919	St-Onge,Alexandre	986,12 \$	136,36 \$	1 122,48 \$				986,12 \$	136,36 \$	1 122,48 \$
100096937	Benard Vezina,Manuel	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100096943	Mignacco,Eric	634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$				634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$
100096947	Huot,Kevin	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100096949	Farly,Ronald	710,73 \$	98,27 \$	809,00 \$				710,73 \$	98,27 \$	809,00 \$
100096951	Masse,Louis-Philippe	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100096953	Lavigne,Simon	828,84 \$	114,61 \$	943,45 \$				828,84 \$	114,61 \$	943,45 \$
100096961	Dion,Francois Xavier	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100096988	Bienvenu Simard,Maxime	901,11 \$	124,60 \$	1 025,71 \$				901,11 \$	124,60 \$	1 025,71 \$
100097001	Parent,Marc-Andre	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100097021	Lefebvre,Mathieu	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100097032	Gauthier,Martin	941,38 \$	130,17 \$	1 071,55 \$				941,38 \$	130,17 \$	1 071,55 \$
100097033	Viau,Keven	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100097039	Turgeon,Pierre-Olivier	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100097062	Landry,Marc-Antoine	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100097066	Leduc,Philippe	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100097069	Melancon,Vincent	634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$				634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$
100097097	Clouette-Lafleche,Felix	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100097100	Brousseau,Rocky	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100097114	Trudeau,Charles-Andre	814,81 \$	112,67 \$	927,48 \$				814,81 \$	112,67 \$	927,48 \$
100097126	Savard,Jonathan	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100097131	Roy,Jonathan	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100097137	Lecours,Gabriel	959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$				959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$
100097140	Courmoyer,Gabriel	930,00 \$	128,59 \$	1 058,59 \$				930,00 \$	128,59 \$	1 058,59 \$
100097155	Lagace,Daniel	959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$				959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$
100097159	Cote,Mathieu	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100097179	Massy-Giasson,Maxime	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100097190	Roy,Alexandre	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100097194	Robitaille,Maxime	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100097199	Charbonneau,Patrick	959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$				959,19 \$	132,63 \$	1 091,82 \$
100097239	Carrier,Pier-Luc	608,72 \$	84,17 \$	692,89 \$				608,72 \$	84,17 \$	692,89 \$
100097252	Montpetit,Jasmin	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100097281	Hervieux,Philippe	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100097286	Boucher Brossard,Benoit	587,70 \$	81,26 \$	668,96 \$				587,70 \$	81,26 \$	668,96 \$
100097298	Patenaude,Mathieu	866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$				866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$
100097313	Mainville,Philippe	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100097317	Warnet,Vincent	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100097321	Pratte,Maxime	783,75 \$	108,37 \$	892,13 \$				783,75 \$	108,37 \$	892,13 \$
100097326	Forcier,Manuel	917,70 \$	126,89 \$	1 044,60 \$				917,70 \$	126,89 \$	1 044,60 \$
100097342	Goulet,Nicolas	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100097350	Gervais,Raphael	795,32 \$	109,97 \$	905,29 \$				795,32 \$	109,97 \$	905,29 \$
100097380	Hulo,Kevin	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100097391	Dignard Monnier,Jean-Francois	1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$				1 127,53 \$	155,91 \$	1 283,44 \$
100097397	Capistran,Maxime	988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$				988,12 \$	136,63 \$	1 124,75 \$
100097398	Marineau,Simon	994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$				994,73 \$	137,54 \$	1 132,27 \$
100097403	Roberge Bonin,Michael	712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$				712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$
100097415	Pierre-Louis,Karlhens	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100097452	Demers,Jonathan	220,15 \$	30,44 \$	250,59 \$				220,15 \$	30,44 \$	250,59 \$
100097453	Walker,Paul	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100097468	Trudel,Felix	950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$				950,08 \$	131,37 \$	1 081,45 \$
100097480	Daigneault,Maxime	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
100097491	Le Chatelier,Francis	1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$				1 119,56 \$	154,81 \$	1 274,36 \$
100097495	Ledoux,Simon	227,19 \$	31,41 \$	258,61 \$				227,19 \$	31,41 \$	258,61 \$
100097500	Traversy,Simon	905,64 \$	125,23 \$	1 030,87 \$				905,64 \$	125,23 \$	1 030,87 \$
100111383	Tschumi,Martin	1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$				1 135,50 \$	157,01 \$	1 292,51 \$
100111654	Deforge,Yoann	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100112255	Lanoué,Donovan	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100115748	Sanschagrín,Karl	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100117253	Ranger,Alexis	305,57 \$	42,25 \$	347,82 \$				305,57 \$	42,25 \$	347,82 \$
100117467	Lemery,Marc	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100117779	Meak,Alexander	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100117989	Bergeron,Gabriel	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100118526	Doiron-Marcotte,Charles	712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$				712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$
100118615	Dionne,Jean-Chrystophe	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100118702	Forget,Justine	818,88 \$	113,23 \$	932,11 \$				818,88 \$	113,23 \$	932,11 \$
100121408	Sauve,Simon	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100122854	Houle-Turcotte,Alexandre	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100129279	Houde,Frederic	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100137589	Carrier,Alexandre	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100139112	Lafrance,Felix	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100140865	Allaire,Simon	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100141003	Laporte,Marc-Antoine	414,53 \$	57,32 \$	471,85 \$				414,53 \$	57,32 \$	471,85 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100141498	Comeau, Sebastien	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100141563	Cardinal, Vincent	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100149630	Boisclair, Jonathan	230,73 \$	31,90 \$	262,64 \$				230,73 \$	31,90 \$	262,64 \$
100149688	Nicolo, Fabien	697,13 \$	96,40 \$	793,53 \$				697,13 \$	96,40 \$	793,53 \$
100149703	Lamarche, Marc-Antoine	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100149707	Tremblay, Jimmy	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100149727	Cartier, Alexandre	634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$				634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$
100149748	Cossette, Keven	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100149759	Landreville, Hippolyte	866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$				866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$
100149770	Bosquet, Francois	832,38 \$	115,10 \$	947,48 \$				832,38 \$	115,10 \$	947,48 \$
100149784	Houle-Turcotte, Frederic	866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$				866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$
100149797	Des Ruisseaux-Thivierge, Franco	813,32 \$	112,46 \$	925,78 \$				813,32 \$	112,46 \$	925,78 \$
100149801	Archambault, Thomas	228,31 \$	31,57 \$	259,88 \$				228,31 \$	31,57 \$	259,88 \$
100149869	Beland, Dominic	798,45 \$	110,41 \$	908,86 \$				798,45 \$	110,41 \$	908,86 \$
100150054	Menard, Jonathan	866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$				866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$
100150067	Fredette, Gabriel	712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$				712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$
100150102	Chabloz, Reynold	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100150135	Lafreniere, Nicolas	634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$				634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$
100150368	Guerin, Jeremie	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100150377	Ouimet, Alex	866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$				866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$
100150426	Thivierge, Alexy	798,45 \$	110,41 \$	908,86 \$				798,45 \$	110,41 \$	908,86 \$
100150438	Tremblay Rogowski, Andy	798,45 \$	110,41 \$	908,86 \$				798,45 \$	110,41 \$	908,86 \$
100150456	Tessier, Nicolas	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100150477	Malaquin, Vincent	668,53 \$	92,44 \$	760,97 \$				668,53 \$	92,44 \$	760,97 \$
100150493	Botti, Alexandro	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100150503	Dumont, Kevin	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100150611	Legault, Louis Philippe	841,38 \$	116,34 \$	957,72 \$				841,38 \$	116,34 \$	957,72 \$
100150617	Lafreniere, Felix	228,31 \$	31,57 \$	259,88 \$				228,31 \$	31,57 \$	259,88 \$
100150699	Sansregret, David	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100150753	Pineault, Pier Alex	866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$				866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$
100150815	Lefebvre, Alexandre	227,19 \$	31,41 \$	258,61 \$				227,19 \$	31,41 \$	258,61 \$
100150825	Postras-Gagnon, Joel	712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$				712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$
100150837	Rabeau, Simon	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100150841	Boisvert, Marc-Andre	866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$				866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$
100150876	Thompson, Jimmy Ray	228,31 \$	31,57 \$	259,88 \$				228,31 \$	31,57 \$	259,88 \$
100150916	Ouellet, Pierre-Alexandre	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100150975	Gosselin, Nicolas	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100151060	Surprenant, Eric	652,58 \$	90,23 \$	742,82 \$				652,58 \$	90,23 \$	742,82 \$
100151093	Truong, Chris Nhut	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100151109	Lagace, Jonathan	634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$				634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$
100151276	Gendreau, Alexandre	866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$				866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$
100151281	Lebel-Fortes, Shawn	712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$				712,11 \$	98,47 \$	810,58 \$
100151312	Leblanc, Mathieu	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100151318	Lafleur, Maxime	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100151350	Mitron, Jean-Philippe	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
100151360	Hill-Larocque,Gabriel	481,75 \$	66,61 \$	548,36 \$				481,75 \$	66,61 \$	548,36 \$
100151376	Paquette,Gabriel	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100151384	Bedard,Olivier	859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$				859,41 \$	118,83 \$	978,25 \$
100151430	Faucher,Jessy	613,96 \$	84,89 \$	698,85 \$				613,96 \$	84,89 \$	698,85 \$
100151451	Tremblay,Nicolas	783,75 \$	108,37 \$	892,13 \$				783,75 \$	108,37 \$	892,13 \$
100151499	Martineau,Alexandre	866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$				866,87 \$	119,87 \$	986,74 \$
100151547	Lacoste,Mathieu	627,06 \$	86,71 \$	713,77 \$				627,06 \$	86,71 \$	713,77 \$
100151559	Forget,Kevin	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100151582	Aube,Francois-Xavier	228,31 \$	31,57 \$	259,88 \$				228,31 \$	31,57 \$	259,88 \$
100151601	Varnaitis,Maxime	850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$				850,93 \$	117,66 \$	968,59 \$
100151633	Henri-Magnan,Francis	185,58 \$	25,66 \$	211,24 \$				185,58 \$	25,66 \$	211,24 \$
100151660	Drapeau,Carl	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100151685	Brossoit,Guillaume	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100151703	Savoie,Karl	634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$				634,13 \$	87,68 \$	721,81 \$
100151719	Lapointe,Olivier	673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$				673,85 \$	93,18 \$	767,02 \$
100151728	Levesque-Gravel,Charles	795,48 \$	109,99 \$	905,47 \$				795,48 \$	109,99 \$	905,47 \$
100151758	Theoret,Jonathan	673,83 \$	93,17 \$	767,00 \$				673,83 \$	93,17 \$	767,00 \$
100151818	Drapeau,Marc-Andre	227,12 \$	31,41 \$	258,53 \$				227,12 \$	31,41 \$	258,53 \$
100168502	Rocheleau,Marc-Andre	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100190075	Demers,Alexandre	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100197977	Lajeunesse,Charles	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100205094	Dallaire-Gaudet,Jordan	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100205102	Leroux,Alexandre	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100205142	Ladouceur-Nguyen,Tristan	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100205387	Leclerc-Germain,Hugo	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100205640	Madore,Marco Junior	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100205737	Dubois,Karl	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100205867	Wolfe,Sebastien	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100205933	Laforce,Samuel	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100206273	Bonhomme,Simon-Joel	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100206515	Bujold,Jerome	215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$				215,14 \$	29,75 \$	244,88 \$
100207243	Roberge,Yannik	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100207258	Nolet,Pierre-Olivier	179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$				179,86 \$	24,87 \$	204,73 \$
100518999	Daponte,Bernard	1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,82 \$				1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,82 \$
100697999	Edwards,David	1 363,54 \$	188,54 \$	1 552,08 \$				1 363,54 \$	188,54 \$	1 552,08 \$
100768999	Fortier,Martin	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
101294999	Lanno,Michael	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
101428999	Lemaire,Terry	1 308,87 \$	180,98 \$	1 489,85 \$				1 308,87 \$	180,98 \$	1 489,85 \$
101570999	Martin,Maxime	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
101980999	Pidgeon,Todd	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
102284999	Sonnel,Terry				3 518,39 \$	486,50 \$	4 004,89 \$	3 518,39 \$	486,50 \$	4 004,89 \$
102364999	St-Laurent,John	780,01 \$	107,85 \$	887,86 \$				780,01 \$	107,85 \$	887,86 \$
102668999	Beaulieu,Martin	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
102702999	Boudreau,Darren				3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$	3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$
103096999	Kostiuk,Paul J				2 909,83 \$	402,35 \$	3 312,18 \$	2 909,83 \$	402,35 \$	3 312,18 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
103122999	Lafreniere,Richard				356,24 \$	49,26 \$	405,50 \$	356,24 \$	49,26 \$	405,50 \$
103372999	Theroux,Eric	1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$				1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$
103408999	Upton,Steven	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
104041999	Cartier,Joel	1 292,54 \$	178,72 \$	1 471,27 \$				1 292,54 \$	178,72 \$	1 471,27 \$
104433999	Daoust,Michael	1 123,29 \$	155,32 \$	1 278,61 \$				1 123,29 \$	155,32 \$	1 278,61 \$
104504999	Dery,Sylvain	1 142,47 \$	157,97 \$	1 300,44 \$				1 142,47 \$	157,97 \$	1 300,44 \$
104595999	Dion,Yannick	1 395,92 \$	193,02 \$	1 588,94 \$				1 395,92 \$	193,02 \$	1 588,94 \$
104666999	Dubois,Benoit	1 393,82 \$	192,73 \$	1 586,55 \$				1 393,82 \$	192,73 \$	1 586,55 \$
104808999	Fortin,Jean-Francois				3 959,26 \$	547,46 \$	4 506,72 \$	3 959,26 \$	547,46 \$	4 506,72 \$
105236999	Lacroix,Pierre	1 393,82 \$	192,73 \$	1 586,55 \$				1 393,82 \$	192,73 \$	1 586,55 \$
105629999	Letourneau,Benoit				1 783,29 \$	246,58 \$	2 029,87 \$	1 783,29 \$	246,58 \$	2 029,87 \$
106039999	Pelletier,Marcel	1 393,82 \$	192,73 \$	1 586,55 \$				1 393,82 \$	192,73 \$	1 586,55 \$
106155999	Poirier,Yves	1 393,82 \$	192,73 \$	1 586,55 \$				1 393,82 \$	192,73 \$	1 586,55 \$
106191000	Petitclerc,Sylvain	759,32 \$	104,99 \$	864,31 \$				759,32 \$	104,99 \$	864,31 \$
106815999	Tremblay,Philippe	1 273,80 \$	176,13 \$	1 449,93 \$				1 273,80 \$	176,13 \$	1 449,93 \$
107369000	Chabot,Ghislain	1 203,38 \$	166,40 \$	1 369,78 \$				1 203,38 \$	166,40 \$	1 369,78 \$
107467000	Larose,Gerard	1 088,43 \$	150,50 \$	1 238,94 \$				1 088,43 \$	150,50 \$	1 238,94 \$
107484000	Lemay,Denis	538,86 \$	74,51 \$	613,37 \$				538,86 \$	74,51 \$	613,37 \$
107582000	Smith,Claude	1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,82 \$				1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,82 \$
107591000	Vaillancourt,Yves				575,59 \$	79,59 \$	655,18 \$	575,59 \$	79,59 \$	655,18 \$
108724000	Desmarais,Francois	1 191,30 \$	164,73 \$	1 356,02 \$				1 191,30 \$	164,73 \$	1 356,02 \$
109018000	Picard,Sylvain	1 358,78 \$	187,88 \$	1 546,66 \$				1 358,78 \$	187,88 \$	1 546,66 \$
109027000	Piche,Sylvain	1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,82 \$				1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,82 \$
109107000	St Jean,Martin	1 048,73 \$	145,01 \$	1 193,74 \$				1 048,73 \$	145,01 \$	1 193,74 \$
109536000	Dufour,Sylvain	1 217,88 \$	168,40 \$	1 386,28 \$				1 217,88 \$	168,40 \$	1 386,28 \$
109768000	Phillie,Daniel	654,85 \$	90,55 \$	745,40 \$				654,85 \$	90,55 \$	745,40 \$
109829000	Rancourt,Pierre	1 114,29 \$	154,08 \$	1 268,37 \$				1 114,29 \$	154,08 \$	1 268,37 \$
112825000	Metz,John	1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$				1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$
112888999	Colpron,Gaston				1 646,47 \$	227,66 \$	1 874,13 \$	1 646,47 \$	227,66 \$	1 874,13 \$
112941000	Pelchat,Mario	502,62 \$	69,50 \$	572,12 \$				502,62 \$	69,50 \$	572,12 \$
113165000	Duquette,Andre	70,53 \$	9,75 \$	80,28 \$				70,53 \$	9,75 \$	80,28 \$
113219999	Lauzon,Marcel				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
113245000	Lariviere,Real				1 472,45 \$	203,60 \$	1 676,05 \$	1 472,45 \$	203,60 \$	1 676,05 \$
113308000	Rochette,Guy	1 358,78 \$	187,88 \$	1 546,67 \$				1 358,78 \$	187,88 \$	1 546,67 \$
113370000	Grenier,Jacques	1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$				1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$
113389000	Auclair,Michel	759,32 \$	104,99 \$	864,31 \$				759,32 \$	104,99 \$	864,31 \$
113423000	Crevier,Fernand	1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$				1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$
113487000	Lauziere,Sylvain	1 180,12 \$	163,18 \$	1 343,30 \$				1 180,12 \$	163,18 \$	1 343,30 \$
113503999	Ross,Christopher				3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$	3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$
113521000	Brochu,Marc	1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$				1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$
113530000	Danis,Yves	31,41 \$	4,34 \$	35,76 \$				31,41 \$	4,34 \$	35,76 \$
113549000	Lefebvre,Pierre	272,70 \$	37,71 \$	310,40 \$				272,70 \$	37,71 \$	310,40 \$
113610000	Carpentier,Mario-Martin	335,88 \$	46,44 \$	382,33 \$				335,88 \$	46,44 \$	382,33 \$
113772000	Poisson,Denis				2 010,80 \$	278,04 \$	2 288,85 \$	2 010,80 \$	278,04 \$	2 288,85 \$
113833000	Sansoucy,Normand	1 370,12 \$	189,45 \$	1 559,57 \$				1 370,12 \$	189,45 \$	1 559,57 \$

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Combiné Intérêt ^{1,2}	Total
113878000	Rivest,Claude	1 321,17 \$	182,68 \$	1 503,85 \$				1 321,17 \$	182,68 \$	1 503,85 \$
113896000	Lavoie,Mario	300,91 \$	41,61 \$	342,51 \$				300,91 \$	41,61 \$	342,51 \$
113967000	Le Bourdais,Jean-Philippe	1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$				1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$
113976000	Doire,Rejean	1 358,78 \$	187,88 \$	1 546,67 \$				1 358,78 \$	187,88 \$	1 546,67 \$
114101000	Rochon,Daniel				3 966,71 \$	548,49 \$	4 515,20 \$	3 966,71 \$	548,49 \$	4 515,20 \$
114146000	Mc Kernan,Thomas	1 191,30 \$	164,73 \$	1 356,03 \$				1 191,30 \$	164,73 \$	1 356,03 \$
114164000	Bedard,Joel	316,55 \$	43,77 \$	360,32 \$				316,55 \$	43,77 \$	360,32 \$
114182999	Bourque,Ghislain	833,13 \$	115,20 \$	948,34 \$				833,13 \$	115,20 \$	948,34 \$
114209000	Tessier,Sylvain	1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$				1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$
114397000	Corbeil,Bernard	1 104,31 \$	152,70 \$	1 257,01 \$				1 104,31 \$	152,70 \$	1 257,01 \$
114486999	Cloutier,Nancy	1 358,71 \$	187,87 \$	1 546,59 \$				1 358,71 \$	187,87 \$	1 546,59 \$
115332999	Grenier,Simon	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
115493999	Henri,Gilles	811,40 \$	112,20 \$	923,60 \$				811,40 \$	112,20 \$	923,60 \$
116279999	Murphy,Kevin	1 241,93 \$	171,73 \$	1 413,66 \$				1 241,93 \$	171,73 \$	1 413,66 \$
116304999	Nantais,Yves-Jean	1 386,14 \$	191,67 \$	1 577,81 \$				1 386,14 \$	191,67 \$	1 577,81 \$
116742999	Rondeau,Benoit	1 364,78 \$	188,71 \$	1 553,49 \$				1 364,78 \$	188,71 \$	1 553,49 \$
116901999	Savard,Pierre	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
117732000	Amato,Silvano	1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$				1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$
117732999	Cadieux,Sebastien	762,94 \$	105,49 \$	868,43 \$				762,94 \$	105,49 \$	868,43 \$
117794999	Coupal,Donald				3 742,73 \$	517,52 \$	4 260,25 \$	3 742,73 \$	517,52 \$	4 260,25 \$
117856999	Derderian,Jean-Philippe	431,26 \$	59,63 \$	490,89 \$	534,99 \$	73,97 \$	608,96 \$	966,25 \$	133,61 \$	1 099,85 \$
117892999	Dionne,Sebastien	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
117990999	Francoeur,Alain	1 348,49 \$	186,46 \$	1 534,95 \$				1 348,49 \$	186,46 \$	1 534,95 \$
118008999	Fyfe,Stephane				3 866,21 \$	534,60 \$	4 400,81 \$	3 866,21 \$	534,60 \$	4 400,81 \$
118106999	Guerin,Stephane	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
118133000	Montpetit,Sylvain	1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$				1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$
118142999	Jacques,Laurent	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
118151999	Jacques,Stephane	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
118213000	Potvin,Andre	310,31 \$	42,91 \$	353,22 \$				310,31 \$	42,91 \$	353,22 \$
118222999	Lanthier,Bruno				1 705,85 \$	235,88 \$	1 941,73 \$	1 705,85 \$	235,88 \$	1 941,73 \$
118268000	Trudeau,Claude	398,71 \$	55,13 \$	453,84 \$				398,71 \$	55,13 \$	453,84 \$
118285999	Leclerc,Martin				1 625,47 \$	224,76 \$	1 850,23 \$	1 625,47 \$	224,76 \$	1 850,23 \$
118294000	Vanslet,Stephen	1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$				1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,83 \$
118339999	L'Heureux,Marcel				3 779,20 \$	522,56 \$	4 301,76 \$	3 779,20 \$	522,56 \$	4 301,76 \$
118383999	Martin,Jimmy				3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$	3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$
118400999	Morin,Bruno	1 329,75 \$	183,87 \$	1 513,62 \$				1 329,75 \$	183,87 \$	1 513,62 \$
118544999	Robert,Alain				3 437,86 \$	475,37 \$	3 913,23 \$	3 437,86 \$	475,37 \$	3 913,23 \$
118598999	Roy,Alain	1 286,31 \$	177,86 \$	1 464,18 \$				1 286,31 \$	177,86 \$	1 464,18 \$
118739999	Trudel,Gilles	537,63 \$	74,34 \$	611,97 \$				537,63 \$	74,34 \$	611,97 \$
120693000	Desormeaux,Eric	1 396,46 \$	193,09 \$	1 589,56 \$				1 396,46 \$	193,09 \$	1 589,56 \$
120709000	Belanger,Stephane	1 358,55 \$	187,85 \$	1 546,40 \$				1 358,55 \$	187,85 \$	1 546,40 \$
120763000	Dion,Yves				2 010,20 \$	277,96 \$	2 288,16 \$	2 010,20 \$	277,96 \$	2 288,16 \$
120790000	Way,Marc	1 396,46 \$	193,09 \$	1 589,56 \$				1 396,46 \$	193,09 \$	1 589,56 \$
120834000	Labrosse,Yves	1 396,46 \$	193,09 \$	1 589,56 \$				1 396,46 \$	193,09 \$	1 589,56 \$
121254000	Dumoulin,Benoit	719,06 \$	99,43 \$	818,48 \$				719,06 \$	99,43 \$	818,48 \$

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Combiné Intérêt ^{1,2}	Total
121290000	Mayer, Steve	1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$				1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$
121317000	Lanoué, Martin	1 224,87 \$	169,37 \$	1 394,24 \$				1 224,87 \$	169,37 \$	1 394,24 \$
121326000	Poirier, Richard	1 358,48 \$	187,84 \$	1 546,33 \$				1 358,48 \$	187,84 \$	1 546,33 \$
121343000	Bottari, Marco				3 609,13 \$	499,05 \$	4 108,18 \$	3 609,13 \$	499,05 \$	4 108,18 \$
121352000	Di Quinzio, Stéphane	1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$				1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$
121406000	Allard, Jean-François	299,45 \$	41,41 \$	340,85 \$				299,45 \$	41,41 \$	340,85 \$
121469000	Tessier, Sylvain				3 965,93 \$	548,38 \$	4 514,32 \$	3 965,93 \$	548,38 \$	4 514,32 \$
121496000	Letourneau, Christian	282,54 \$	39,07 \$	321,61 \$				282,54 \$	39,07 \$	321,61 \$
121530000	Simon, Philippe	1 358,48 \$	187,84 \$	1 546,33 \$				1 358,48 \$	187,84 \$	1 546,33 \$
121549000	Audette, Julien	1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$				1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$
121567000	Champagne, Gino	1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$				1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$
121576000	Richer, Christian	1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$				1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$
121601000	Provost, Martin	1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$				1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$
121656000	Marier, Étienne	164,21 \$	22,71 \$	186,92 \$				164,21 \$	22,71 \$	186,92 \$
121717000	Casavant, Alain				3 867,76 \$	534,81 \$	4 402,57 \$	3 867,76 \$	534,81 \$	4 402,57 \$
121771000	Chaput, Robert	1 287,66 \$	178,05 \$	1 465,71 \$				1 287,66 \$	178,05 \$	1 465,71 \$
121815000	Bourbonnais, Luc	690,80 \$	95,52 \$	786,32 \$				690,80 \$	95,52 \$	786,32 \$
121833000	Jolin, Denis	1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$				1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$
121896000	Lefebvre, Eugène	709,65 \$	98,13 \$	807,78 \$				709,65 \$	98,13 \$	807,78 \$
121959999	Hebert, Zachary	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
122823999	Larrivee, Frederick	1 354,32 \$	187,27 \$	1 541,59 \$				1 354,32 \$	187,27 \$	1 541,59 \$
122869000	Beaulieu, Roger	1 057,96 \$	146,29 \$	1 204,25 \$				1 057,96 \$	146,29 \$	1 204,25 \$
122886000	Desbiens, Alain	1 198,11 \$	165,67 \$	1 363,78 \$				1 198,11 \$	165,67 \$	1 363,78 \$
122966000	Paquin, Stéphane	828,40 \$	114,55 \$	942,94 \$				828,40 \$	114,55 \$	942,94 \$
125509999	Bailey, Gerald Wendell	1 206,74 \$	166,86 \$	1 373,60 \$				1 206,74 \$	166,86 \$	1 373,60 \$
125919999	Cameron, Allan	828,83 \$	114,61 \$	943,44 \$				828,83 \$	114,61 \$	943,44 \$
125981999	Chagnon, Dominique				3 393,13 \$	469,18 \$	3 862,31 \$	3 393,13 \$	469,18 \$	3 862,31 \$
126044999	Chartier, Simon				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
126204999	Cook, Ernest	1 076,70 \$	148,88 \$	1 225,58 \$				1 076,70 \$	148,88 \$	1 225,58 \$
126240999	Cunningham, Christopher	1 060,13 \$	146,59 \$	1 206,72 \$				1 060,13 \$	146,59 \$	1 206,72 \$
126320999	D'Argenio, Gianni	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
126400000	Dupuis, Daniel	1 229,20 \$	169,97 \$	1 399,17 \$				1 229,20 \$	169,97 \$	1 399,17 \$
126455000	Boudreau, Joël	1 179,35 \$	163,07 \$	1 342,43 \$				1 179,35 \$	163,07 \$	1 342,43 \$
126517999	Dufresne, Benoît	1 012,96 \$	140,07 \$	1 153,02 \$				1 012,96 \$	140,07 \$	1 153,02 \$
126633000	Rathe, Yves				1 239,97 \$	171,46 \$	1 411,42 \$	1 239,97 \$	171,46 \$	1 411,42 \$
126659000	Belanger, Sylvain	2 603,49 \$	359,99 \$	2 963,48 \$				2 603,49 \$	359,99 \$	2 963,48 \$
126695000	Gaulin, Yves	636,66 \$	88,03 \$	724,69 \$				636,66 \$	88,03 \$	724,69 \$
126703999	Fleurent, Simon				3 754,25 \$	519,12 \$	4 273,37 \$	3 754,25 \$	519,12 \$	4 273,37 \$
126730000	Mignault, Luc				3 964,72 \$	548,22 \$	4 512,94 \$	3 964,72 \$	548,22 \$	4 512,94 \$
126837000	Gulldal, Leif Jr				3 882,41 \$	536,84 \$	4 419,25 \$	3 882,41 \$	536,84 \$	4 419,25 \$
126953000	Lambert, Louis-Jacques	1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$				1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$
127061000	Champagne, Denis				3 827,54 \$	529,25 \$	4 356,79 \$	3 827,54 \$	529,25 \$	4 356,79 \$
127089000	Hebert, Claude	1 159,25 \$	160,29 \$	1 319,55 \$				1 159,25 \$	160,29 \$	1 319,55 \$
127123999	Hearson, Patrick	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
127195000	Levesque, Sylvain-Roger				3 964,72 \$	548,22 \$	4 512,94 \$	3 964,72 \$	548,22 \$	4 512,94 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
127195999	Hopkins,Thomas	1 031,34 \$	142,61 \$	1 173,95 \$				1 031,34 \$	142,61 \$	1 173,95 \$
127203000	Lafortune,Martin	1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$				1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$
127249000	Morin,Jean				3 964,72 \$	548,22 \$	4 512,94 \$	3 964,72 \$	548,22 \$	4 512,94 \$
127258000	Poirier,Patrick	1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$				1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$
127293000	Roy,Sylvain	1 019,18 \$	140,93 \$	1 160,10 \$				1 019,18 \$	140,93 \$	1 160,10 \$
127293999	Jobin,Marc-Andre	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
127301000	Hamelin,Gilbert				3 429,69 \$	474,24 \$	3 903,93 \$	3 429,69 \$	474,24 \$	3 903,93 \$
127338999	Kiley,Ryan				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
127418000	Bergeron,Paul	1 342,80 \$	185,67 \$	1 528,48 \$				1 342,80 \$	185,67 \$	1 528,48 \$
127454000	Gingras,Eric	1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$				1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$
127499999	Langton,Steven	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
127516000	Sochodolsky,Serge				3 011,01 \$	416,34 \$	3 427,35 \$	3 011,01 \$	416,34 \$	3 427,35 \$
127605999	Lewis,Paul				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
127702999	Manktelow,Steven	915,83 \$	126,63 \$	1 042,46 \$				915,83 \$	126,63 \$	1 042,46 \$
127747000	Arsenault,Steve	1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$				1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$
127792000	Therrien,Francois	282,54 \$	39,07 \$	321,61 \$				282,54 \$	39,07 \$	321,61 \$
127792999	Mcallister,James				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
127836000	Lalancette,Bernard				3 964,72 \$	548,22 \$	4 512,94 \$	3 964,72 \$	548,22 \$	4 512,94 \$
127943000	Gaudreau,Patrick	1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$				1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$
127998999	Mooney,Shawn	1 285,49 \$	177,75 \$	1 463,24 \$				1 285,49 \$	177,75 \$	1 463,24 \$
128079000	Levesque,Sylvain	1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$				1 395,93 \$	193,02 \$	1 588,96 \$
128220999	Pepin,Claude				3 720,00 \$	514,38 \$	4 234,37 \$	3 720,00 \$	514,38 \$	4 234,37 \$
128266999	Pezzi,Steven				829,43 \$	114,69 \$	944,12 \$	829,43 \$	114,69 \$	944,12 \$
128988999	Tedeschi,Alfredo	1 145,61 \$	158,41 \$	1 304,01 \$				1 145,61 \$	158,41 \$	1 304,01 \$
129050999	Tourigny,Patrick				3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$	3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$
129158999	Vachon,Nicolas				3 863,91 \$	534,28 \$	4 398,19 \$	3 863,91 \$	534,28 \$	4 398,19 \$
129167999	Valiquet,John				4 212,86 \$	582,53 \$	4 795,38 \$	4 212,86 \$	582,53 \$	4 795,38 \$
129318999	Woodfine,Andrew	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
129914999	Morrisette,Steven	1 209,53 \$	167,25 \$	1 376,78 \$				1 209,53 \$	167,25 \$	1 376,78 \$
129923999	Ouellet,Dominique	1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$				1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$
129932999	Phoenix,Lyne	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
130182999	Lafaille,Fred-Eric	1 394,03 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,03 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
130218999	Marchand,Sylvain	1 349,07 \$	186,54 \$	1 535,61 \$				1 349,07 \$	186,54 \$	1 535,61 \$
130227999	Mccunn,Christopher	1 394,03 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,03 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
130271999	Sirois,Patrick	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
130280999	Archambault,Marc	1 394,92 \$	192,88 \$	1 587,80 \$				1 394,92 \$	192,88 \$	1 587,80 \$
130307999	Audet,Martin				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
130333999	Bernier,Michel	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
130360999	Boucher,Alain	1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,64 \$				1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,64 \$
130379999	Bourdages,Pascal	1 394,92 \$	192,88 \$	1 587,80 \$				1 394,92 \$	192,88 \$	1 587,80 \$
130397999	Carriere,Denis				3 964,39 \$	548,17 \$	4 512,56 \$	3 964,39 \$	548,17 \$	4 512,56 \$
130414999	Corbeil,Andre	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
130422999	Corbeil,Benoit	1 358,78 \$	187,88 \$	1 546,66 \$				1 358,78 \$	187,88 \$	1 546,66 \$
130459999	Dagenais,Robert	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
130548999	Galipeau,Claude	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
130557999	Galipeau,Marc-Andre				3 907,25 \$	540,27 \$	4 447,52 \$	3 907,25 \$	540,27 \$	4 447,52 \$
130609999	Hervieux, Luc				952,82 \$	131,75 \$	1 084,57 \$	952,82 \$	131,75 \$	1 084,57 \$
130636999	Joyal, Eric				1 947,90 \$	269,34 \$	2 217,24 \$	1 947,90 \$	269,34 \$	2 217,24 \$
130645999	Laberge, Maxime	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
130663999	Ladouceur, Sylvain	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
130734999	Macczak, Slawomir	1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,63 \$				1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,63 \$
130823999	Ouellet, Sylvain	1 328,01 \$	183,63 \$	1 511,64 \$				1 328,01 \$	183,63 \$	1 511,64 \$
130878999	Raymond, Guy	1 358,76 \$	187,88 \$	1 546,64 \$				1 358,76 \$	187,88 \$	1 546,64 \$
130903999	Roy, Jocelyn	1 288,73 \$	178,20 \$	1 466,92 \$				1 288,73 \$	178,20 \$	1 466,92 \$
130912999	Sauve, Francois	1 396,20 \$	193,06 \$	1 589,26 \$				1 396,20 \$	193,06 \$	1 589,26 \$
130921999	Senecal, Raymond	1 395,92 \$	193,02 \$	1 588,94 \$				1 395,92 \$	193,02 \$	1 588,94 \$
130949999	Tremblay, Guy	1 394,70 \$	192,85 \$	1 587,55 \$				1 394,70 \$	192,85 \$	1 587,55 \$
130958999	Trottier, Daniel				3 965,01 \$	548,26 \$	4 513,27 \$	3 965,01 \$	548,26 \$	4 513,27 \$
130975999	Vallee, Stephane	1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$				1 396,40 \$	193,09 \$	1 589,49 \$
130993999	Ware, William	1 394,92 \$	192,88 \$	1 587,80 \$				1 394,92 \$	192,88 \$	1 587,80 \$
131261999	Berube, Christian	1 332,92 \$	184,31 \$	1 517,23 \$				1 332,92 \$	184,31 \$	1 517,23 \$
132109000	Arsenault, Antoine	1 165,24 \$	161,12 \$	1 326,37 \$				1 165,24 \$	161,12 \$	1 326,37 \$
132118000	Baller, Alain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
132242000	Charland, Benoit				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
132279000	Cote, Dany	316,35 \$	43,74 \$	360,09 \$				316,35 \$	43,74 \$	360,09 \$
132340000	Dubuc, Stephane	1 026,32 \$	141,91 \$	1 168,24 \$				1 026,32 \$	141,91 \$	1 168,24 \$
132368000	Faulkner, Donald	1 301,62 \$	179,98 \$	1 481,60 \$				1 301,62 \$	179,98 \$	1 481,60 \$
132377000	Fournelle, Martin	636,66 \$	88,03 \$	724,69 \$				636,66 \$	88,03 \$	724,69 \$
132420000	Godin, Alain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
132457000	Guitar, Franco				3 257,93 \$	450,49 \$	3 708,41 \$	3 257,93 \$	450,49 \$	3 708,41 \$
132475000	Lalande, Stephane	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
132528000	Laurendeau, Eric	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
132537000	Lemay, Alain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
132555000	Lizotte, Sylvain	917,66 \$	126,89 \$	1 044,54 \$				917,66 \$	126,89 \$	1 044,54 \$
132564000	Maisonneuve, Alain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
132607000	Mercier, Martin	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
132616000	Nantel, Denis	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
132643000	Ouellet, Gino	1 097,12 \$	151,70 \$	1 248,82 \$				1 097,12 \$	151,70 \$	1 248,82 \$
132670000	Poirier, Daniel				3 443,11 \$	476,09 \$	3 919,21 \$	3 443,11 \$	476,09 \$	3 919,21 \$
132688999	Gaudet, Denis				761,33 \$	105,27 \$	866,60 \$	761,33 \$	105,27 \$	866,60 \$
132705000	Proulx, Stephane				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
133269999	Laforce, Pierre	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
135310999	Simard, Francois				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
136372000	Caya, Sylvain	1 026,98 \$	142,00 \$	1 168,99 \$				1 026,98 \$	142,00 \$	1 168,99 \$
136444000	Bernola, Alfredo	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
136453000	Blondin, Francois				3 038,45 \$	420,14 \$	3 458,58 \$	3 038,45 \$	420,14 \$	3 458,58 \$
136470000	Boucher, Alain	67,62 \$	9,35 \$	76,97 \$				67,62 \$	9,35 \$	76,97 \$
136506000	Cadorete, Stephane	1 146,45 \$	158,52 \$	1 304,97 \$				1 146,45 \$	158,52 \$	1 304,97 \$
136533000	Castonguay, Daniel				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
136568000	Conway, Wayne				3 251,07 \$	449,54 \$	3 700,61 \$	3 251,07 \$	449,54 \$	3 700,61 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
136603000	Dubreuil, Domenic				3 401,96 \$	470,40 \$	3 872,36 \$	3 401,96 \$	470,40 \$	3 872,36 \$
136666000	Fleury, Stephane	1 313,25 \$	181,59 \$	1 494,84 \$				1 313,25 \$	181,59 \$	1 494,84 \$
136675000	Forget, Alain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
136710000	Gosselin, Rene	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
136737000	Harris, Michael	1 236,42 \$	170,96 \$	1 407,38 \$				1 236,42 \$	170,96 \$	1 407,38 \$
136755000	Huet, Benoit	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
136818999	Chartrand, Stephane	125,46 \$	17,35 \$	142,81 \$				125,46 \$	17,35 \$	142,81 \$
136835000	Lefrancois, Andre	265,64 \$	36,73 \$	302,37 \$				265,64 \$	36,73 \$	302,37 \$
136942000	Neuwirth, Peter	1 388,56 \$	192,00 \$	1 580,56 \$				1 388,56 \$	192,00 \$	1 580,56 \$
136942999	Cote, Frederic				3 857,01 \$	533,32 \$	4 390,34 \$	3 857,01 \$	533,32 \$	4 390,34 \$
136960000	Pilon, Denis	1 202,83 \$	166,32 \$	1 369,15 \$				1 202,83 \$	166,32 \$	1 369,15 \$
136988000	Pitre, Sylvain				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
136997000	Proteau, Simon	1 195,37 \$	165,29 \$	1 360,65 \$				1 195,37 \$	165,29 \$	1 360,65 \$
137005000	Richard, Christian				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
137041000	Brault, Gilles				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
137050000	Thiffeault, Robert	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
137069000	Trifiro, Vincent	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
137095000	Trudel, Martin	379,14 \$	52,42 \$	431,56 \$				379,14 \$	52,42 \$	431,56 \$
137121999	Depatie, Martin	1 094,96 \$	151,40 \$	1 246,36 \$				1 094,96 \$	151,40 \$	1 246,36 \$
137149000	Bourgoing, Benoit	1 395,92 \$	193,02 \$	1 588,94 \$				1 395,92 \$	193,02 \$	1 588,94 \$
137167999	Desmarais, Marco	1 197,02 \$	165,52 \$	1 362,53 \$				1 197,02 \$	165,52 \$	1 362,53 \$
137238000	Janelle, Christian	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
137327000	Labrie, Vincent	310,11 \$	42,88 \$	352,98 \$				310,11 \$	42,88 \$	352,98 \$
137354000	Despins, Eric	1 381,31 \$	191,00 \$	1 572,31 \$				1 381,31 \$	191,00 \$	1 572,31 \$
137380000	Prezeau, Pierre				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
137399000	Rousse, Francois	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
137736999	Giroux, Martin				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
137870999	Guenette, Gilbert				754,91 \$	104,38 \$	859,29 \$	754,91 \$	104,38 \$	859,29 \$
137905999	Hamel, Patrick	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
138842000	Dussault, Yves				2 791,53 \$	386,00 \$	3 177,52 \$	2 791,53 \$	386,00 \$	3 177,52 \$
138851000	Bacharian, Alain	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
138860000	Millette, Denis	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
138879999	Lussier, Patrice	1 395,81 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,81 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
138904000	David, Stephane	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
138922000	Forest, Yves	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
138940999	Major, Benoit				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
138977000	Couture, Alain				3 866,21 \$	534,60 \$	4 400,81 \$	3 866,21 \$	534,60 \$	4 400,81 \$
139003000	Carpentier, Sylvain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
139030000	Tremblay, Donald	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
139049000	Francoeur, Roger	987,69 \$	136,57 \$	1 124,26 \$				987,69 \$	136,57 \$	1 124,26 \$
139049999	Mayer, Martin	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
139138000	Goyette, Claude	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
139182000	Grenon, Yves	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
139227000	Daoust, Stephane				3 418,05 \$	472,63 \$	3 890,68 \$	3 418,05 \$	472,63 \$	3 890,68 \$
139236000	Robinson, Sylvain	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
139245000	Loiselle,Andre	1 333,02 \$	184,32 \$	1 517,34 \$				1 333,02 \$	184,32 \$	1 517,34 \$
139253000	Theroux,Guy	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
139503999	Pelletier,Daniel	861,56 \$	119,13 \$	980,70 \$				861,56 \$	119,13 \$	980,70 \$
139654999	Potvin,Michel	738,95 \$	102,18 \$	841,13 \$				738,95 \$	102,18 \$	841,13 \$
140010999	Senecal,Jacques	1 335,43 \$	184,66 \$	1 520,09 \$				1 335,43 \$	184,66 \$	1 520,09 \$
140457999	Zara,Ronald	263,22 \$	36,40 \$	299,62 \$				263,22 \$	36,40 \$	299,62 \$
142891999	Bedard,Eric				1 713,70 \$	236,96 \$	1 950,66 \$	1 713,70 \$	236,96 \$	1 950,66 \$
142980999	Berichon,Denis				3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$	3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$
143230999	Boucher,Yves	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
143506999	Carrier,Pierre				3 847,78 \$	532,05 \$	4 379,83 \$	3 847,78 \$	532,05 \$	4 379,83 \$
144007999	Derome,Stephane	1 259,22 \$	174,12 \$	1 433,33 \$				1 259,22 \$	174,12 \$	1 433,33 \$
144292999	Ethier,Daniel	1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,63 \$				1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,63 \$
144666999	Girard,Eric	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
144773999	Grimard,Eric	1 345,09 \$	185,99 \$	1 531,08 \$				1 345,09 \$	185,99 \$	1 531,08 \$
144809000	Taylor,Eric	1 355,67 \$	187,45 \$	1 543,12 \$				1 355,67 \$	187,45 \$	1 543,12 \$
144818000	Tremblay,Jean Patrice	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
144827000	Chalifour,Michel	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
144844000	Prefontaine,Francois	1 038,38 \$	143,58 \$	1 181,96 \$				1 038,38 \$	143,58 \$	1 181,96 \$
144862000	Poisson,Patrice	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
144871000	Langlais,Eric	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
144942000	Di Fazio,Joey	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
144988000	Leonard,Patrice				3 866,21 \$	534,60 \$	4 400,81 \$	3 866,21 \$	534,60 \$	4 400,81 \$
144997000	Laplante,Francois	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
145005000	Lamarche-Hetu,Alain				2 956,14 \$	408,76 \$	3 364,90 \$	2 956,14 \$	408,76 \$	3 364,90 \$
145032000	Boulanger,Benoit	758,27 \$	104,85 \$	863,12 \$				758,27 \$	104,85 \$	863,12 \$
145041000	Martin,Daniel				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
145069000	Leger,Jose				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
145078000	Martin,Stephane	388,80 \$	53,76 \$	442,56 \$				388,80 \$	53,76 \$	442,56 \$
145121000	Laframboise,Yves				274,35 \$	37,94 \$	312,29 \$	274,35 \$	37,94 \$	312,29 \$
145130000	Fortin,Alain	910,41 \$	125,89 \$	1 036,30 \$				910,41 \$	125,89 \$	1 036,30 \$
145176000	Papineau,Jean Francois	300,71 \$	41,58 \$	342,29 \$				300,71 \$	41,58 \$	342,29 \$
145291999	Laperriere,Eric	1 282,30 \$	177,31 \$	1 459,61 \$				1 282,30 \$	177,31 \$	1 459,61 \$
145318000	Jannelle,Bertrand				3 765,48 \$	520,67 \$	4 286,15 \$	3 765,48 \$	520,67 \$	4 286,15 \$
145336000	Landry,Yves	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
145763999	Marcil,Stephane	949,05 \$	131,23 \$	1 080,28 \$				949,05 \$	131,23 \$	1 080,28 \$
145923999	Marcier,Patrick				3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$	3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$
145969999	Miron,Jocelyn	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
146200999	Peletier,Eric				3 505,01 \$	484,65 \$	3 989,66 \$	3 505,01 \$	484,65 \$	3 989,66 \$
146442999	Raby,Mathieu	979,65 \$	135,46 \$	1 115,11 \$				979,65 \$	135,46 \$	1 115,11 \$
146575999	Roch,Mario	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
146655999	Roy,Martin	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
146842999	Sevigny,Martin	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
147173999	Thibault,Jean-Francois				3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$	3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$
147770999	Baril,Martin	1 394,79 \$	192,86 \$	1 587,65 \$				1 394,79 \$	192,86 \$	1 587,65 \$
148378999	Brault,Eric	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
148706999	Caputo,Patrick	1 304,04 \$	180,31 \$	1 484,35 \$				1 304,04 \$	180,31 \$	1 484,35 \$
149225000	Gagnon,Andre				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
149242000	Audette,Benoit	1 374,07 \$	190,00 \$	1 564,07 \$				1 374,07 \$	190,00 \$	1 564,07 \$
149323000	Bourgault,Patrick	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
149368000	Madore,Ghislain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
149395000	Roy,Sylvain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
149456000	Courtois,Michel				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
149518000	Gevry,Pierre				3 017,87 \$	417,29 \$	3 435,16 \$	3 017,87 \$	417,29 \$	3 435,16 \$
149536000	Nuckle,Marc	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
149634000	Jean,Sylvain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
149689000	Bessette,Dominic	685,83 \$	94,83 \$	780,66 \$				685,83 \$	94,83 \$	780,66 \$
149705000	Chevalier,Alain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
149723000	Lafontaine,Simon				3 866,21 \$	534,60 \$	4 400,81 \$	3 866,21 \$	534,60 \$	4 400,81 \$
149750000	Bertrand,Luc	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
149769000	Coll,Daniel	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
149849000	Hebert,Stephan	990,10 \$	136,91 \$	1 127,01 \$				990,10 \$	136,91 \$	1 127,01 \$
149858000	Labrie,Jean-Pierre	1 233,37 \$	170,54 \$	1 403,92 \$				1 233,37 \$	170,54 \$	1 403,92 \$
149867000	Majeau,Daniel	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
149893000	Harvey,Luc	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
149910000	Lachance,Alain				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
149929000	Pelland,Pierre	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
149973000	Rivest,Stephane				3 834,07 \$	530,15 \$	4 364,22 \$	3 834,07 \$	530,15 \$	4 364,22 \$
149973999	Dutrisac,Martin	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
149982000	Alie,Jean-Francois	1 371,65 \$	189,66 \$	1 561,32 \$				1 371,65 \$	189,66 \$	1 561,32 \$
149991000	Grosso,Patrick	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150071000	Guzzo,Gino	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150107000	Racicot,Eric	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
150133000	Seguin,Rejean	1 357,16 \$	187,66 \$	1 544,82 \$				1 357,16 \$	187,66 \$	1 544,82 \$
150179000	Tamas,Paul	1 292,11 \$	178,66 \$	1 470,77 \$				1 292,11 \$	178,66 \$	1 470,77 \$
150259000	Belanger,Jacques	958,71 \$	132,56 \$	1 091,27 \$				958,71 \$	132,56 \$	1 091,27 \$
150277000	Bonin,Andre	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150311000	Bourgoin,Robert	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150366000	Boutin,Richard	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150427000	Claveau,Daniel	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150445000	Desrochers,Sylvain				3 168,76 \$	438,16 \$	3 606,92 \$	3 168,76 \$	438,16 \$	3 606,92 \$
150454000	Dore,Benoit				3 957,52 \$	547,22 \$	4 504,75 \$	3 957,52 \$	547,22 \$	4 504,75 \$
150525000	Morin,Gerard Jr	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150534000	Petrin,Stephane				387,96 \$	53,64 \$	441,60 \$	387,96 \$	53,64 \$	441,60 \$
150561000	Emond,Stephane	1 388,56 \$	192,00 \$	1 580,56 \$				1 388,56 \$	192,00 \$	1 580,56 \$
150570000	Lahaise,Sylvain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150597000	Marseille,Denis	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150605000	Pilette,Yves				3 866,21 \$	534,60 \$	4 400,81 \$	3 866,21 \$	534,60 \$	4 400,81 \$
150632000	Archambault,Sylvain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150686000	Lefebvre,Marc	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150695000	Marquette,Pierre	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
150749000	Quenneville,Sylvain	1 320,94 \$	182,65 \$	1 503,59 \$				1 320,94 \$	182,65 \$	1 503,59 \$
150793000	Boucher,Marc	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150810000	Desruisseaux,Christian	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150847000	Dupre,Marie-Josée	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150856000	Gauthier,Stephane	676,17 \$	93,50 \$	769,66 \$	2 016,49 \$	278,83 \$	2 295,31 \$	2 692,65 \$	372,32 \$	3 064,98 \$
150873000	Laliberte,Martin	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150891000	Paris,Steeve				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
150918000	Desrosiers,Alain	396,04 \$	54,76 \$	450,80 \$				396,04 \$	54,76 \$	450,80 \$
150927000	Dion,Sylvain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
150953999	Harvey,Yves	1 214,69 \$	167,96 \$	1 382,65 \$				1 214,69 \$	167,96 \$	1 382,65 \$
150980000	Lalonde,Francois	1 217,10 \$	168,29 \$	1 385,39 \$				1 217,10 \$	168,29 \$	1 385,39 \$
150999000	Provost,Eric	1 291,96 \$	178,64 \$	1 470,61 \$				1 291,96 \$	178,64 \$	1 470,61 \$
151026000	Bujold,Pierre	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
151043000	Gaudreault,Richard	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
151098000	Fortier,Serge	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
151106000	Guay,Jean-Francois	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
151221000	Laurin,Serge	297,03 \$	41,07 \$	338,10 \$				297,03 \$	41,07 \$	338,10 \$
151230000	Poirier,Robert	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
151613999	Lagace,Marc				3 869,81 \$	535,09 \$	4 404,91 \$	3 869,81 \$	535,09 \$	4 404,91 \$
152248999	Leger,Joel				3 964,39 \$	548,17 \$	4 512,56 \$	3 964,39 \$	548,17 \$	4 512,56 \$
152300999	Levesque,Dominique	1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,82 \$				1 396,70 \$	193,13 \$	1 589,82 \$
152603999	Maloney,Claude	1 395,19 \$	192,92 \$	1 588,11 \$				1 395,19 \$	192,92 \$	1 588,11 \$
152729999	Marsolais,Sylvain	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
153096999	Messier,Martin	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
153745999	Oliviera,Luis	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
154237999	Proulx,Jean-Francois	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
154290999	Rafters,Francois	1 395,50 \$	192,96 \$	1 588,46 \$				1 395,50 \$	192,96 \$	1 588,46 \$
155174999	Sullivan,Patrick	1 097,37 \$	151,74 \$	1 249,11 \$				1 097,37 \$	151,74 \$	1 249,11 \$
155619999	Wand,Danny	979,43 \$	135,43 \$	1 114,86 \$				979,43 \$	135,43 \$	1 114,86 \$
156164999	Arsenault,Yan	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
156217999	Auclair,Vincent				2 703,47 \$	373,82 \$	3 077,28 \$	2 703,47 \$	373,82 \$	3 077,28 \$
156529999	Beland,Steve	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
157073999	Bourgeois,Claude	1 055,30 \$	145,92 \$	1 201,22 \$				1 055,30 \$	145,92 \$	1 201,22 \$
157082999	Bourget,Marc	1 394,18 \$	192,78 \$	1 586,96 \$				1 394,18 \$	192,78 \$	1 586,96 \$
157180999	Brassard,Sylvain	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
157305999	Caissy,Robert	1 363,91 \$	188,59 \$	1 552,50 \$				1 363,91 \$	188,59 \$	1 552,50 \$
157358999	Caron,Alain	1 131,27 \$	156,42 \$	1 287,69 \$				1 131,27 \$	156,42 \$	1 287,69 \$
158233999	Demers,Patrick	1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,63 \$				1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,63 \$
158313999	Deschenes,Samuel				2 342,98 \$	323,97 \$	2 666,95 \$	2 342,98 \$	323,97 \$	2 666,95 \$
158322999	Desgagnes,Sylvain	1 116,66 \$	154,41 \$	1 271,07 \$				1 116,66 \$	154,41 \$	1 271,07 \$
158357999	Desjardins,Denis	592,02 \$	81,86 \$	673,88 \$				592,02 \$	81,86 \$	673,88 \$
158580999	Doyon,Martin	1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,63 \$				1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,63 \$
158633999	Drouin,Claude	1 342,91 \$	185,69 \$	1 528,60 \$				1 342,91 \$	185,69 \$	1 528,60 \$
158660999	Dubois,Jean-Hubert				3 960,19 \$	547,59 \$	4 507,78 \$	3 960,19 \$	547,59 \$	4 507,78 \$
159053999	Ferraro,Josy	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
159268999	Gagnon,Pascal	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
159650999	Grignon,Jean-Francois	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
160007999	Janelle,Claude	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
160042999	Jasmin,Patrick	1 252,87 \$	173,24 \$	1 426,10 \$				1 252,87 \$	173,24 \$	1 426,10 \$
160114999	Joly,Frederic	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
160266999	Labelle,Maxime	1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,63 \$				1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,63 \$
160489999	Landry,Dave				3 089,72 \$	427,23 \$	3 516,95 \$	3 089,72 \$	427,23 \$	3 516,95 \$
161531999	Metcalfe,Sean				3 960,19 \$	547,59 \$	4 507,78 \$	3 960,19 \$	547,59 \$	4 507,78 \$
161620999	Monette,Charles				3 845,56 \$	531,74 \$	4 377,30 \$	3 845,56 \$	531,74 \$	4 377,30 \$
161665999	Morency,Eric				3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$	3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$
161898999	Nichols,Jean	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
161978999	Ostiguy,Pierre Jr				3 960,19 \$	547,59 \$	4 507,78 \$	3 960,19 \$	547,59 \$	4 507,78 \$
162175999	Paquette,Steve				2 968,13 \$	410,42 \$	3 378,55 \$	2 968,13 \$	410,42 \$	3 378,55 \$
162273000	Boudreau,Armand				1 577,52 \$	218,13 \$	1 795,65 \$	1 577,52 \$	218,13 \$	1 795,65 \$
162316000	Boudreau,Eric	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162334000	Cadieux, Luc	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162343999	Perreault,Eric				3 960,20 \$	547,59 \$	4 507,79 \$	3 960,20 \$	547,59 \$	4 507,79 \$
162370000	Chartrand,Alain	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162432000	Figiel,Andrew	1 059,53 \$	146,51 \$	1 206,03 \$				1 059,53 \$	146,51 \$	1 206,03 \$
162469000	Fournier,Serge	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162477000	Garand,Jean-Francois	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162486000	Gareau,Marc	1 132,58 \$	156,61 \$	1 289,19 \$				1 132,58 \$	156,61 \$	1 289,19 \$
162503000	Gauthier,Denis	1 144,65 \$	158,28 \$	1 302,93 \$				1 144,65 \$	158,28 \$	1 302,93 \$
162512000	Gendreau,Martin	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162530000	Gervais,Sylvain				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
162549000	Gignac,Martin	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162558000	Gontarski,Richard	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162566000	Hervieux,Francois	260,81 \$	36,06 \$	296,87 \$				260,81 \$	36,06 \$	296,87 \$
162575000	Jodoin,Sylvain	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
162584000	Joyal,Yvan	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162593000	Lachambre,Stephane	458,83 \$	63,44 \$	522,27 \$				458,83 \$	63,44 \$	522,27 \$
162664000	Lamer,Eric	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162682000	Leclerc,Patrick	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162691000	Levis,Benoit				3 792,91 \$	524,46 \$	4 317,37 \$	3 792,91 \$	524,46 \$	4 317,37 \$
162736000	Mayville,Michel	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162744000	Menard,Marc	1 308,87 \$	180,98 \$	1 489,85 \$				1 308,87 \$	180,98 \$	1 489,85 \$
162753000	Mercier,Stephane	1 369,24 \$	189,33 \$	1 558,57 \$				1 369,24 \$	189,33 \$	1 558,57 \$
162753999	Provost,Benoit				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
162762000	Moisan,Andre	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162771000	Morin,Pierre	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
162833000	Pilon,Richard				3 920,91 \$	542,16 \$	4 463,07 \$	3 920,91 \$	542,16 \$	4 463,07 \$
162905000	Sbrega,Enoch Jr	1 217,10 \$	168,29 \$	1 385,39 \$				1 217,10 \$	168,29 \$	1 385,39 \$
162959000	Therrien,Robert				3 964,39 \$	548,17 \$	4 512,56 \$	3 964,39 \$	548,17 \$	4 512,56 \$
162968000	Tremblay,Francois	1 086,70 \$	150,26 \$	1 236,96 \$				1 086,70 \$	150,26 \$	1 236,96 \$
162986000	Tremblay,Pascal				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Combiné Intérêt ^{1,2}	Total
162995000	Tremblay,Robert	1 376,26 \$	190,30 \$	1 566,56 \$				1 376,26 \$	190,30 \$	1 566,56 \$
163012000	Veronneau,Martin	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
163174999	Rousseau,Simon				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
163191999	Routhier,Christian	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
163387999	Savard,Francis				3 862,02 \$	534,02 \$	4 396,04 \$	3 862,02 \$	534,02 \$	4 396,04 \$
163574999	Soucy,Richard	1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$				1 395,80 \$	193,00 \$	1 588,81 \$
164020999	Vachon,Benoit				3 863,86 \$	534,27 \$	4 398,14 \$	3 863,86 \$	534,27 \$	4 398,14 \$
165910999	Dubreuil,Patrice	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
166108999	Filiatreault,Eddy				2 664,97 \$	368,50 \$	3 033,47 \$	2 664,97 \$	368,50 \$	3 033,47 \$
166153999	Forget,Jean-Francois	1 123,90 \$	155,41 \$	1 279,31 \$				1 123,90 \$	155,41 \$	1 279,31 \$
166526999	Guerber,Michel	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
168382999	St-Louis, Luc	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	994,53 \$	137,52 \$	1 132,04 \$	994,53 \$	137,52 \$	1 132,04 \$
168506999	Therrien,Alexandre	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
169612000	Bourdeau,Daniel	1 328,02 \$	183,63 \$	1 511,65 \$				1 328,02 \$	183,63 \$	1 511,65 \$
169676000	Ferland,Yanick	1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$				1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$
169684000	Perron,Serge	1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$				1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$
169729000	Seguin,Eric	1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$				1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$
169791000	Jeremy,Jean-Ricky	1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$				1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$
169809000	Mercier,Normand	1 357,71 \$	187,74 \$	1 545,45 \$				1 357,71 \$	187,74 \$	1 545,45 \$
169818000	De Montigny,Sylvain	9,70 \$	1,34 \$	11,04 \$				9,70 \$	1,34 \$	11,04 \$
169836000	Messier,Mario				3 865,76 \$	534,53 \$	4 400,29 \$	3 865,76 \$	534,53 \$	4 400,29 \$
169862000	Charbonnier,Denis				3 298,70 \$	456,12 \$	3 754,83 \$	3 298,70 \$	456,12 \$	3 754,83 \$
169871000	Delisle,Martin				3 758,19 \$	519,66 \$	4 277,85 \$	3 758,19 \$	519,66 \$	4 277,85 \$
169925000	Hamelin,Yves	1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$				1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$
169951000	Hebert,Denis	1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$				1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$
169979000	Rioux,Danny				3 963,93 \$	548,11 \$	4 512,04 \$	3 963,93 \$	548,11 \$	4 512,04 \$
170022000	Christoffersen,Daniel	1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$				1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$
170031000	Ducharme,Dominic				1 549,66 \$	214,28 \$	1 763,94 \$	1 549,66 \$	214,28 \$	1 763,94 \$
170059000	Lambert,Stephane	1 125,17 \$	155,58 \$	1 280,75 \$				1 125,17 \$	155,58 \$	1 280,75 \$
170068000	Vachon Degagne,Karine				3 744,47 \$	517,76 \$	4 262,23 \$	3 744,47 \$	517,76 \$	4 262,23 \$
170095000	Michaud,Enrico				3 531,82 \$	488,36 \$	4 020,18 \$	3 531,82 \$	488,36 \$	4 020,18 \$
170193000	Dubois,Joel	1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$				1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$
170218000	Gagnon,Serge	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
170227000	Lavoie,Yannick	760,51 \$	105,16 \$	865,67 \$				760,51 \$	105,16 \$	865,67 \$
170245000	Blain,Jacques Jr	1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$				1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$
170254000	Dutil,Francois	1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$				1 357,89 \$	187,76 \$	1 545,65 \$
170263000	Richer,Jocelyn				3 963,93 \$	548,11 \$	4 512,04 \$	3 963,93 \$	548,11 \$	4 512,04 \$
170307000	Ledoux,Alain	1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$				1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$
170316000	Grimard,Christian	1 249,66 \$	172,80 \$	1 422,45 \$				1 249,66 \$	172,80 \$	1 422,45 \$
170405000	Brisebois,Carle				3 963,93 \$	548,11 \$	4 512,04 \$	3 963,93 \$	548,11 \$	4 512,04 \$
170478000	Bessette,Michel	1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$				1 395,63 \$	192,98 \$	1 588,61 \$
170495000	Perron,Daniel	1 289,59 \$	178,32 \$	1 467,91 \$				1 289,59 \$	178,32 \$	1 467,91 \$
170682000	Delage,Gaetan				3 963,93 \$	548,11 \$	4 512,04 \$	3 963,93 \$	548,11 \$	4 512,04 \$
171468000	Brault,Eric				1 933,74 \$	267,39 \$	2 201,13 \$	1 933,74 \$	267,39 \$	2 201,13 \$
171476000	Brunet,Stephane	537,64 \$	74,34 \$	611,98 \$				537,64 \$	74,34 \$	611,98 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Intérêt ^{1,2}			Lieutenant Intérêt ^{1,2}			Combiné Intérêt ^{1,2}		
		Montant TS	Intérêt	Total	Montant TS	Intérêt	Total	Montant TS	Intérêt	Total
171502000	Chouinard,Benoit	1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$				1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$
171520000	Daoust,Michel	1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$				1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$
171565000	Demanche,Serge	1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$				1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$
171574000	Martin,Eric	1 357,54 \$	187,71 \$	1 545,25 \$				1 357,54 \$	187,71 \$	1 545,25 \$
171583000	Deragon,Martin	277,03 \$	38,31 \$	315,34 \$				277,03 \$	38,31 \$	315,34 \$
171600000	Deschenes,Marc				2 845,75 \$	393,49 \$	3 239,24 \$	2 845,75 \$	393,49 \$	3 239,24 \$
171637000	Garand,Stephane	1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$				1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$
171663000	Houle,Francois	1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$				1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$
171708000	Kelly,Richard	1 192,65 \$	164,91 \$	1 357,57 \$				1 192,65 \$	164,91 \$	1 357,57 \$
171743000	Lejeune,Andre	1 233,70 \$	170,59 \$	1 404,28 \$				1 233,70 \$	170,59 \$	1 404,28 \$
171761000	Lajeunesse,Yvan	570,60 \$	78,90 \$	649,50 \$				570,60 \$	78,90 \$	649,50 \$
171770000	Lamoureux,Michel	1 267,46 \$	175,26 \$	1 442,72 \$				1 267,46 \$	175,26 \$	1 442,72 \$
171789000	Langlais,Marc	1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$				1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$
171869000	Levesque,Michel	666,34 \$	92,14 \$	758,48 \$				666,34 \$	92,14 \$	758,48 \$
171878000	Methot,Yvan	1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$				1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$
171887000	Proulx,Eric	593,71 \$	82,09 \$	675,80 \$				593,71 \$	82,09 \$	675,80 \$
171896000	Quintal,Stephane	1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$				1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$
171930000	Sanfacon,Marc				3 963,48 \$	548,05 \$	4 511,53 \$	3 963,48 \$	548,05 \$	4 511,53 \$
171949000	Santella,Roberto				2 900,61 \$	401,08 \$	3 301,69 \$	2 900,61 \$	401,08 \$	3 301,69 \$
171967000	St Pierre,Sylvain				3 963,48 \$	548,05 \$	4 511,53 \$	3 963,48 \$	548,05 \$	4 511,53 \$
172039000	Therien,Mario	1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$				1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$
172075000	Tremblay,Luc	1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$				1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$
172093000	Hetu,Jean-Marc				3 963,48 \$	548,05 \$	4 511,53 \$	3 963,48 \$	548,05 \$	4 511,53 \$
172100000	Viger,Pierre	1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$				1 395,45 \$	192,95 \$	1 588,41 \$
192310999	Charron,Francois	814,34 \$	112,60 \$	926,94 \$				814,34 \$	112,60 \$	926,94 \$
192499999	Dinelle,Martin	1 394,00 \$	192,75 \$	1 586,75 \$				1 394,00 \$	192,75 \$	1 586,75 \$
192588999	Emond,Stephane	1 343,37 \$	185,75 \$	1 529,13 \$				1 343,37 \$	185,75 \$	1 529,13 \$
192828999	Guenette,Pierre				3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$	3 964,38 \$	548,17 \$	4 512,55 \$
193122999	Langlois,Jean-Pierre				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
193729999	Quilliam,Dave	1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$				1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$
194969999	Bergeron,Jean-Pierre				3 721,16 \$	514,54 \$	4 235,70 \$	3 721,16 \$	514,54 \$	4 235,70 \$
195102999	Bois,Benoit	1 364,41 \$	188,66 \$	1 553,07 \$				1 364,41 \$	188,66 \$	1 553,07 \$
196789999	Marsolais,Alain				2 525,04 \$	349,15 \$	2 874,19 \$	2 525,04 \$	349,15 \$	2 874,19 \$
197056999	Pilon,Serge				3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$	3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$
197092999	Plouffe,Charles				3 966,56 \$	548,47 \$	4 515,03 \$	3 966,56 \$	548,47 \$	4 515,03 \$
197485999	Theoret,Francois	1 394,92 \$	192,88 \$	1 587,80 \$				1 394,92 \$	192,88 \$	1 587,80 \$
198973999	Sauvageau,Benoit	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
199599999	Labelle,Michel	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
204665999	Goyette,Michel	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
205128999	Dupere Charbonneau, Yannick	1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$				1 392,49 \$	192,54 \$	1 585,03 \$
207563999	Gagnon,Isabelle	1 393,94 \$	192,75 \$	1 586,69 \$				1 393,94 \$	192,75 \$	1 586,69 \$
210685999	MaK,Raymond Ging Yue	756,82 \$	104,65 \$	861,47 \$				756,82 \$	104,65 \$	861,47 \$
214047999	Hughes,Dominic	1 393,91 \$	192,74 \$	1 586,65 \$				1 393,91 \$	192,74 \$	1 586,65 \$
223946999	Hebert,Simon	1 222,47 \$	169,04 \$	1 391,51 \$				1 222,47 \$	169,04 \$	1 391,51 \$
226863999	Circe,Sebastien	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Combiné Intérêt ^{1,2}	Total
229335999	Begin,Jean-Francois	1 315,16 \$	181,85 \$	1 497,01 \$				1 315,16 \$	181,85 \$	1 497,01 \$
231582999	Deleau,Yannick				3 013,97 \$	416,75 \$	3 430,72 \$	3 013,97 \$	416,75 \$	3 430,72 \$
231599999	Desharnais,David	1 393,83 \$	192,73 \$	1 586,56 \$				1 393,83 \$	192,73 \$	1 586,56 \$
231607999	Courteau,Frederic	1 374,54 \$	190,06 \$	1 564,60 \$				1 374,54 \$	190,06 \$	1 564,60 \$
231723999	Juteau,Marc				2 733,01 \$	377,90 \$	3 110,92 \$	2 733,01 \$	377,90 \$	3 110,92 \$
231732999	Robidoux,Robert	1 393,76 \$	192,72 \$	1 586,48 \$				1 393,76 \$	192,72 \$	1 586,48 \$
231741999	Rozon,Stephane	1 323,83 \$	183,05 \$	1 506,89 \$				1 323,83 \$	183,05 \$	1 506,89 \$
231750999	Allard,Patrick	1 393,71 \$	192,71 \$	1 586,43 \$				1 393,71 \$	192,71 \$	1 586,43 \$
231777999	Boily,David	1 382,76 \$	191,20 \$	1 573,96 \$				1 382,76 \$	191,20 \$	1 573,96 \$
232090999	Bilodeau,Jean-Francois				3 959,33 \$	547,47 \$	4 506,80 \$	3 959,33 \$	547,47 \$	4 506,80 \$
233882999	Paquette,Jean-Francois	1 326,16 \$	183,37 \$	1 509,53 \$				1 326,16 \$	183,37 \$	1 509,53 \$
234070999	Forget,Patrick				2 513,67 \$	347,58 \$	2 861,25 \$	2 513,67 \$	347,58 \$	2 861,25 \$
235506999	Brisson,Stephane	1 393,80 \$	192,73 \$	1 586,53 \$				1 393,80 \$	192,73 \$	1 586,53 \$
241650999	Naubert,Renaud P	228,49 \$	31,59 \$	260,09 \$				228,49 \$	31,59 \$	260,09 \$
245593999	Bardelli-Savoie,David	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
246574999	Brouillard,Martin	1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$				1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$
246583999	Raymond,Daniel	1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$				1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$
252318999	Lajoie,Eric	1 393,54 \$	192,69 \$	1 586,23 \$				1 393,54 \$	192,69 \$	1 586,23 \$
252327999	Blondin,Jonathan	1 106,64 \$	153,02 \$	1 259,65 \$				1 106,64 \$	153,02 \$	1 259,65 \$
253799999	Tremblay,Eric	1 393,91 \$	192,74 \$	1 586,65 \$				1 393,91 \$	192,74 \$	1 586,65 \$
254422999	Saucier,David	1 359,96 \$	188,05 \$	1 548,00 \$				1 359,96 \$	188,05 \$	1 548,00 \$
254823999	Brossard,Eric				3 739,00 \$	517,01 \$	4 256,00 \$	3 739,00 \$	517,01 \$	4 256,00 \$
254850999	Dagenais,Serge	1 393,29 \$	192,66 \$	1 585,95 \$				1 393,29 \$	192,66 \$	1 585,95 \$
254869999	Marechal,Sebastien	566,77 \$	78,37 \$	645,13 \$				566,77 \$	78,37 \$	645,13 \$
255289999	Dery,Patrice	1 174,05 \$	162,34 \$	1 336,39 \$				1 174,05 \$	162,34 \$	1 336,39 \$
255306999	L'Heureux,Eric	1 357,27 \$	187,68 \$	1 544,95 \$				1 357,27 \$	187,68 \$	1 544,95 \$
302977999	Mc Laren,Jonathan				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
310201999	Goudezeune-Martin,Thierry	1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$				1 000,88 \$	138,40 \$	1 139,27 \$
341285999	Kortenbach-Rice,Dine	1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$				1 392,79 \$	192,59 \$	1 585,37 \$
342693999	Cheff,Jonathan	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
343639999	Turcot,Philippe	1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$				1 392,95 \$	192,61 \$	1 585,56 \$
549755000	Brissette,Robert				1 111,12 \$	153,64 \$	1 264,76 \$	1 111,12 \$	153,64 \$	1 264,76 \$
600031000	Bordeleau,Stephane	1 357,48 \$	187,70 \$	1 545,19 \$				1 357,48 \$	187,70 \$	1 545,19 \$
600058000	Boucher,Pierre				3 963,34 \$	548,03 \$	4 511,37 \$	3 963,34 \$	548,03 \$	4 511,37 \$
600076000	Brunelle,Eric	1 395,40 \$	192,95 \$	1 588,35 \$				1 395,40 \$	192,95 \$	1 588,35 \$
600138000	Gagne,Patrick	1 395,40 \$	192,95 \$	1 588,35 \$				1 395,40 \$	192,95 \$	1 588,35 \$
600156000	Grise,Martin	1 029,52 \$	142,36 \$	1 171,88 \$				1 029,52 \$	142,36 \$	1 171,88 \$
600174000	Laffeur,Michel	1 395,40 \$	192,95 \$	1 588,35 \$				1 395,40 \$	192,95 \$	1 588,35 \$
600192000	Laplante,Michel	1 395,40 \$	192,95 \$	1 588,35 \$				1 395,40 \$	192,95 \$	1 588,35 \$
600236000	Loriaux,Frederic	1 357,48 \$	187,70 \$	1 545,19 \$				1 357,48 \$	187,70 \$	1 545,19 \$
600272000	Renaud,Jean-Francois	1 395,40 \$	192,95 \$	1 588,35 \$				1 395,40 \$	192,95 \$	1 588,35 \$
600290000	Thibodeau,Martin	1 395,40 \$	192,95 \$	1 588,35 \$				1 395,40 \$	192,95 \$	1 588,35 \$
600334000	Vaillancourt,Francois	719,23 \$	99,45 \$	818,68 \$				719,23 \$	99,45 \$	818,68 \$
600352000	Whittom,Mario	1 354,36 \$	187,27 \$	1 541,63 \$				1 354,36 \$	187,27 \$	1 541,63 \$
600576000	Boulanger,Yves				3 865,09 \$	534,44 \$	4 399,53 \$	3 865,09 \$	534,44 \$	4 399,53 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
600593000	Chartrand,Martin				3 963,26 \$	548,02 \$	4 511,27 \$	3 963,26 \$	548,02 \$	4 511,27 \$
600638000	Cournoyer,David	669,11 \$	92,52 \$	761,63 \$				669,11 \$	92,52 \$	761,63 \$
600656000	Cupani,Philippe				3 963,26 \$	548,02 \$	4 511,27 \$	3 963,26 \$	548,02 \$	4 511,27 \$
600674000	De Montigny,Yves	871,34 \$	120,48 \$	991,82 \$				871,34 \$	120,48 \$	991,82 \$
600718000	Dezelus,Martial				3 675,27 \$	508,19 \$	4 183,46 \$	3 675,27 \$	508,19 \$	4 183,46 \$
600754000	Gallant,Jean	1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$				1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$
600771000	Gendron,Martin	1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$				1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$
600816000	Jutras,Marc				2 338,18 \$	323,31 \$	2 661,49 \$	2 338,18 \$	323,31 \$	2 661,49 \$
600834000	La Boissiere,Claude	1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$				1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$
600852000	Lafortune,Patrick				3 654,70 \$	505,35 \$	4 160,05 \$	3 654,70 \$	505,35 \$	4 160,05 \$
600958000	Paquette,Pierre				2 310,76 \$	319,52 \$	2 630,27 \$	2 310,76 \$	319,52 \$	2 630,27 \$
600976000	Phan,Nang Minh	738,52 \$	102,12 \$	840,63 \$				738,52 \$	102,12 \$	840,63 \$
600994000	Potvin,Serge	1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$				1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$
601084000	Trudeau,Dominic	1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$				1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$
606516000	Daoust,Richard	931,79 \$	128,84 \$	1 060,63 \$				931,79 \$	128,84 \$	1 060,63 \$
606677000	Tullo,Fedele	1 115,25 \$	154,21 \$	1 269,46 \$				1 115,25 \$	154,21 \$	1 269,46 \$
606695000	Roberge,Jocelyn	1 033,04 \$	142,84 \$	1 175,88 \$				1 033,04 \$	142,84 \$	1 175,88 \$
606739000	Pruneau,Martin				3 963,00 \$	547,98 \$	4 510,98 \$	3 963,00 \$	547,98 \$	4 510,98 \$
606793000	David,Jean-Francois				3 963,00 \$	547,98 \$	4 510,98 \$	3 963,00 \$	547,98 \$	4 510,98 \$
606836000	Gratton,Michel	1 395,27 \$	192,93 \$	1 588,20 \$				1 395,27 \$	192,93 \$	1 588,20 \$
606872000	Denis,Luc	1 395,27 \$	192,93 \$	1 588,20 \$				1 395,27 \$	192,93 \$	1 588,20 \$
606890000	Pilon,Martin				4 270,00 \$	590,43 \$	4 860,43 \$	4 270,00 \$	590,43 \$	4 860,43 \$
606907000	Doyon,Martin				3 963,00 \$	547,98 \$	4 510,98 \$	3 963,00 \$	547,98 \$	4 510,98 \$
606916000	Tremblay,Stephane	1 395,27 \$	192,93 \$	1 588,20 \$				1 395,27 \$	192,93 \$	1 588,20 \$
606925000	Hubert,Rejean	1 395,27 \$	192,93 \$	1 588,20 \$				1 395,27 \$	192,93 \$	1 588,20 \$
606934000	Nadai,Claude	1 395,27 \$	192,93 \$	1 588,20 \$				1 395,27 \$	192,93 \$	1 588,20 \$
606943000	Bernier,Yvan	1 395,27 \$	192,93 \$	1 588,20 \$				1 395,27 \$	192,93 \$	1 588,20 \$
606952000	Picard,Michel	1 357,35 \$	187,69 \$	1 545,04 \$				1 357,35 \$	187,69 \$	1 545,04 \$
606970000	Poirier,Jacques	1 378,37 \$	190,59 \$	1 568,96 \$				1 378,37 \$	190,59 \$	1 568,96 \$
607006000	Monastesse,Benoit	1 357,35 \$	187,69 \$	1 545,04 \$				1 357,35 \$	187,69 \$	1 545,04 \$
607024000	Hachey,Michel				3 963,00 \$	547,98 \$	4 510,98 \$	3 963,00 \$	547,98 \$	4 510,98 \$
607042000	Labbe,Luc	540,09 \$	74,68 \$	614,77 \$				540,09 \$	74,68 \$	614,77 \$
609361000	Beriau,Eugene	987,14 \$	136,50 \$	1 123,64 \$				987,14 \$	136,50 \$	1 123,64 \$
609370000	Jean-Gilles,Jonas				3 962,39 \$	547,90 \$	4 510,28 \$	3 962,39 \$	547,90 \$	4 510,28 \$
609389000	Bricault,Serge	1 395,03 \$	192,90 \$	1 587,93 \$				1 395,03 \$	192,90 \$	1 587,93 \$
609398000	Boyer,Martin				3 962,39 \$	547,90 \$	4 510,28 \$	3 962,39 \$	547,90 \$	4 510,28 \$
609406000	Carbonneau,Stephane	1 165,74 \$	161,19 \$	1 326,94 \$				1 165,74 \$	161,19 \$	1 326,94 \$
609441000	Ethier,Francois	1 395,03 \$	192,90 \$	1 587,93 \$				1 395,03 \$	192,90 \$	1 587,93 \$
609450000	Janelle,Benoit	1 178,57 \$	162,97 \$	1 341,53 \$				1 178,57 \$	162,97 \$	1 341,53 \$
609469000	Lajoie,Paul	1 357,12 \$	187,65 \$	1 544,77 \$				1 357,12 \$	187,65 \$	1 544,77 \$
609512000	Marleau,Luc	1 395,03 \$	192,90 \$	1 587,93 \$				1 395,03 \$	192,90 \$	1 587,93 \$
609521000	Pepin,Richard				2 659,68 \$	367,76 \$	3 027,44 \$	2 659,68 \$	367,76 \$	3 027,44 \$
609530000	Leboeuf,Danny				3 962,39 \$	547,90 \$	4 510,28 \$	3 962,39 \$	547,90 \$	4 510,28 \$
609558000	Bergeron,Louis	1 211,46 \$	167,51 \$	1 378,97 \$				1 211,46 \$	167,51 \$	1 378,97 \$
609567000	Robitaille,Benoit	1 281,59 \$	177,21 \$	1 458,81 \$				1 281,59 \$	177,21 \$	1 458,81 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier Intérêt ^{1,2}			Lieutenant Intérêt ^{1,2}			Combiné Intérêt ^{1,2}		
		Montant TS		Total	Montant TS		Total	Montant TS		Total
609585000	Williams, Kevin				3 962,39 \$	547,90 \$	4 510,28 \$	3 962,39 \$	547,90 \$	4 510,28 \$
615300000	Labrosse, Francois	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
615319000	Bernier, Yanick	1 230,80 \$	170,19 \$	1 400,99 \$				1 230,80 \$	170,19 \$	1 400,99 \$
615328000	Mc Neil, Sylvain				3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$	3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$
615337000	Levesque, Jean-Luc	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
615346000	Brisson, Dominic	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
615363000	Masse, Michel	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
615470000	Samson, Luc	1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,64 \$				1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,64 \$
616488000	Jette, Martin	1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$				1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$
626280000	Bohemier, Marc	1 378,12 \$	190,56 \$	1 568,68 \$				1 378,12 \$	190,56 \$	1 568,68 \$
626307000	Brassard, Denis				3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$	3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$
626325000	Dube, Daniel Eric				2 186,68 \$	302,36 \$	2 489,05 \$	2 186,68 \$	302,36 \$	2 489,05 \$
626342000	Courval, Philippe				3 098,37 \$	428,42 \$	3 526,80 \$	3 098,37 \$	428,42 \$	3 526,80 \$
626388000	Hamel, Richard	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
626397000	Lapierre, Rock				1 196,61 \$	165,46 \$	1 362,07 \$	1 196,61 \$	165,46 \$	1 362,07 \$
626414000	Legault, Jocelyn	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
626431000	Paille, Francois	743,31 \$	102,78 \$	846,09 \$				743,31 \$	102,78 \$	846,09 \$
626440000	Poirier, Christian	636,24 \$	87,98 \$	724,21 \$				636,24 \$	87,98 \$	724,21 \$
626477000	Yargeau, Danny	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
626814000	Gagnon, Patrick				3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$	3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$
626841000	Belanger, Karl	1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$				1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$
626850000	Berube, Martin	1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$				1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$
626878000	Pronovost, Alain	1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$				1 395,37 \$	192,94 \$	1 588,31 \$
626886000	St-Amand, Marc	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
627396000	Boucher, Benoit	602,61 \$	83,33 \$	685,94 \$				602,61 \$	83,33 \$	685,94 \$
646053000	Bertrand, Patrick	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
646062000	Boisvert, Luc	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
646099000	Dault, Sylvain	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
646107000	Delage, Frederic	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
646116000	Dompierre, Andre	1 344,23 \$	185,87 \$	1 530,10 \$				1 344,23 \$	185,87 \$	1 530,10 \$
646125000	Farmer, Eric	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
646133000	Hebert, Pierre	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
646160000	Jette, Raynald	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
646179000	Lachapelle, Bruno				3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$	3 962,08 \$	547,85 \$	4 509,93 \$
646197000	Mathieu, Sylvain				3 962,09 \$	547,85 \$	4 509,94 \$	3 962,09 \$	547,85 \$	4 509,94 \$
646205000	Menard, Patrick	596,10 \$	82,42 \$	678,52 \$				596,10 \$	82,42 \$	678,52 \$
646214000	Minchinton, Stephane	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
646231000	Rastel, Gyslain	72,78 \$	10,06 \$	82,84 \$				72,78 \$	10,06 \$	82,84 \$
646240000	Rivard, Stephane	194,71 \$	26,92 \$	221,64 \$				194,71 \$	26,92 \$	221,64 \$
646259000	Saulnier, Louis	395,79 \$	54,73 \$	450,52 \$				395,79 \$	54,73 \$	450,52 \$
646268000	St-Onge, Guillaume				3 962,09 \$	547,85 \$	4 509,94 \$	3 962,09 \$	547,85 \$	4 509,94 \$
646277000	St-Onge, Patrick				2 968,13 \$	410,42 \$	3 378,55 \$	2 968,13 \$	410,42 \$	3 378,55 \$
646286000	Traversy, Etienne				3 866,11 \$	534,58 \$	4 400,69 \$	3 866,11 \$	534,58 \$	4 400,69 \$
646295000	Trudel-Perreault, Francois	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
646311000	Turcotte, Alain	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
646320000	Urbain,Stephane	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
646348000	Baillargeon,Jean	1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$				1 394,91 \$	192,88 \$	1 587,79 \$
646357000	Brouillette,Jean	1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,63 \$				1 357,00 \$	187,64 \$	1 544,63 \$
646366000	Lavergne,Claude	1 341,82 \$	185,54 \$	1 527,36 \$				1 341,82 \$	185,54 \$	1 527,36 \$
648113000	Verdoucq,Sebastien	650,77 \$	89,98 \$	740,76 \$	2 012,97 \$	278,34 \$	2 291,31 \$	2 663,74 \$	368,33 \$	3 032,07 \$
669439000	Beaupre,Sylvain	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
669448000	Chagnon,Patrick	1 157,67 \$	160,08 \$	1 317,74 \$				1 157,67 \$	160,08 \$	1 317,74 \$
669465000	Charette,Eric	1 360,30 \$	188,09 \$	1 548,39 \$				1 360,30 \$	188,09 \$	1 548,39 \$
669474000	Cloutier,Daniel	1 394,03 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,03 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
669483000	Cooke,Pierre	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
669492000	Cote,Philippe	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
669500000	Deshaias,Marc	1 022,95 \$	141,45 \$	1 164,39 \$				1 022,95 \$	141,45 \$	1 164,39 \$
669519000	Desormeaux,Eric	1 394,06 \$	192,76 \$	1 586,82 \$				1 394,06 \$	192,76 \$	1 586,82 \$
669528000	Godin,Martin				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
669545000	Lacroix,Pierre	1 046,72 \$	144,73 \$	1 191,46 \$				1 046,72 \$	144,73 \$	1 191,46 \$
669572000	Paul,Michel	1 394,15 \$	192,77 \$	1 586,93 \$				1 394,15 \$	192,77 \$	1 586,93 \$
669974000	Boisvert,Etienne				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
670009000	Di Fonte,Vito	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
670018000	Dontigny,Yannick	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
670027000	Doucet,Dominique	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
670045000	Germain,Stephane	1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$				1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$
670054000	Grosso,Claude	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
670071000	Lauzon,Jocelyn	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
670080000	Lenger,Patric				3 870,71 \$	535,22 \$	4 405,93 \$	3 870,71 \$	535,22 \$	4 405,93 \$
670152000	Thivierge,Charles-Eric				2 418,34 \$	334,39 \$	2 752,73 \$	2 418,34 \$	334,39 \$	2 752,73 \$
670534000	Lupien,Patrick				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
672596000	Langevin,Guy	407,59 \$	56,36 \$	463,95 \$				407,59 \$	56,36 \$	463,95 \$
672827000	Ruel,Francois	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
674487000	Ostiguy,Patrick	1 353,70 \$	187,18 \$	1 540,88 \$				1 353,70 \$	187,18 \$	1 540,88 \$
675752000	Boivin,Yan				1 260,55 \$	174,30 \$	1 434,85 \$	1 260,55 \$	174,30 \$	1 434,85 \$
680140000	Belanger,Francois				3 200,19 \$	442,50 \$	3 642,69 \$	3 200,19 \$	442,50 \$	3 642,69 \$
680167000	Berthelette,Yann	687,36 \$	95,04 \$	782,41 \$				687,36 \$	95,04 \$	782,41 \$
680176000	Bilodeau,Alexandre	684,95 \$	94,71 \$	779,66 \$	2 014,14 \$	278,50 \$	2 292,65 \$	2 699,09 \$	373,21 \$	3 072,31 \$
680185000	Brien,Eric	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
680194000	Clark,Benoit	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
680211000	De Montigny,Pierre	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
680220000	Del Canto,Christian	1 278,26 \$	176,75 \$	1 455,01 \$				1 278,26 \$	176,75 \$	1 455,01 \$
680239000	Dostaler,Luc				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,32 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,32 \$
680256000	Frechette,Marco	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
680274000	Garon,Sylvain	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
680283000	Gervais,Philippe	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
680292000	Godhue,Stephane				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
680300000	Guimont,Charles	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
680328000	Lajoie,Martin	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
680336000	Laliberte,Yves	1 384,97 \$	191,51 \$	1 576,48 \$				1 384,97 \$	191,51 \$	1 576,48 \$

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Combiné Intérêt ^{1,2}	Total
680363000	Mahoney,Eric	788,66 \$	109,05 \$	897,71 \$				788,66 \$	109,05 \$	897,71 \$
680372000	Marchand,Nathalie	1 032,25 \$	142,73 \$	1 174,99 \$				1 032,25 \$	142,73 \$	1 174,99 \$
680390000	Masse,Sebastien				3 959,78 \$	547,54 \$	4 507,32 \$	3 959,78 \$	547,54 \$	4 507,32 \$
680408000	Mercier,Patrick	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
680417000	Michaud,David				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
680443000	Perron,Richard	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
680470000	Robidoux,Yan	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
680498000	Roussel,Martin	159,18 \$	22,01 \$	181,19 \$				159,18 \$	22,01 \$	181,19 \$
680506000	Roy,Jocelyn	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
680523000	St-Pierre,Martin	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
680978000	Perron,Sylvain				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
681684000	Nardoni,Patrick	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
681692000	Remillard,Ghislain				3 836,46 \$	530,48 \$	4 366,94 \$	3 836,46 \$	530,48 \$	4 366,94 \$
681700000	Chartrand,Francois	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
681728000	Renaud,Pierre-Luc	1 353,02 \$	187,09 \$	1 540,11 \$				1 353,02 \$	187,09 \$	1 540,11 \$
682888000	Gareau,Jean-Francois				3 957,66 \$	547,24 \$	4 504,91 \$	3 957,66 \$	547,24 \$	4 504,91 \$
686278000	Poirras,Simon	684,51 \$	94,65 \$	779,17 \$	2 012,97 \$	278,34 \$	2 291,31 \$	2 697,49 \$	372,99 \$	3 070,48 \$
687213000	Parentier,Eric				3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$	3 955,16 \$	546,90 \$	4 502,06 \$
687810000	Beaudoin,Guillaume	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
688230000	Mathieu,Eric	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
688373000	Delorme,David	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
688382000	Cote,Frederic	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
688391000	Robitaille,Jean-Hugo	1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$				1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$
688409000	Tremblay,Daniel	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
688427000	Bibeau,Etienne				1 260,55 \$	174,30 \$	1 434,85 \$	1 260,55 \$	174,30 \$	1 434,85 \$
693689000	Pelletier,Maxime	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
695302000	Morvan,Yannick				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
697853000	Jean,Nicholas	1 275,03 \$	176,30 \$	1 451,33 \$				1 275,03 \$	176,30 \$	1 451,33 \$
698041000	Leveille,Maxime				3 863,86 \$	534,27 \$	4 398,14 \$	3 863,86 \$	534,27 \$	4 398,14 \$
710698000	Lafond,Michel				3 239,24 \$	447,90 \$	3 687,14 \$	3 239,24 \$	447,90 \$	3 687,14 \$
710742000	Genereux,Yanick	1 358,71 \$	187,87 \$	1 546,59 \$				1 358,71 \$	187,87 \$	1 546,59 \$
710768000	Baillargeon,Martin				1 233,15 \$	170,51 \$	1 403,66 \$	1 233,15 \$	170,51 \$	1 403,66 \$
710777000	Beaufort,Martin				3 953,73 \$	546,70 \$	4 500,43 \$	3 953,73 \$	546,70 \$	4 500,43 \$
710786000	Rucka,Patrick	1 394,13 \$	192,77 \$	1 586,90 \$				1 394,13 \$	192,77 \$	1 586,90 \$
710803000	England,Pascal				3 905,01 \$	539,96 \$	4 444,97 \$	3 905,01 \$	539,96 \$	4 444,97 \$
710821000	Depelteau,Jocelyn	1 049,75 \$	145,15 \$	1 194,90 \$				1 049,75 \$	145,15 \$	1 194,90 \$
710848000	Thibodeau,Francois				1 603,09 \$	221,67 \$	1 824,76 \$	1 603,09 \$	221,67 \$	1 824,76 \$
710857000	Bouchard,Christian	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
710866000	Leroux,Jean-Pierre				3 671,32 \$	507,65 \$	4 178,97 \$	3 671,32 \$	507,65 \$	4 178,97 \$
710875000	Provost,Francois				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
710893000	Therault,Yannick	1 287,72 \$	178,06 \$	1 465,78 \$				1 287,72 \$	178,06 \$	1 465,78 \$
710901000	Vaillancourt,Joffrey	1 225,20 \$	169,41 \$	1 394,61 \$				1 225,20 \$	169,41 \$	1 394,61 \$
711714000	Clermont,Sylvain	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
711723000	Laflamme,Martin	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
711749000	Nantel,Charles	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Combiné Intérêt ^{1,2}	Total
711758000	Paradis,Eric	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
711767000	Ratte,Michel	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
711776000	Tanguay,Florent	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
711794000	Trudeau,Philippe				3 418,57 \$	472,70 \$	3 891,27 \$	3 418,57 \$	472,70 \$	3 891,27 \$
712035000	Blazys,Chad	619,44 \$	85,65 \$	705,09 \$				619,44 \$	85,65 \$	705,09 \$
713267000	Pageau,Steve				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
713275000	Labelle,Frederick				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
717520000	Arcand,Jessy	1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$				1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$
717539000	Brunelle,Eric	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
717548000	Michaud,Christian	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
717557000	Morin,Francis	1 309,61 \$	181,08 \$	1 490,69 \$				1 309,61 \$	181,08 \$	1 490,69 \$
717566000	Morin,Stephane	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
717628000	Blouin,Patric	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
717646000	Casavant,Daniel				1 842,87 \$	254,82 \$	2 097,69 \$	1 842,87 \$	254,82 \$	2 097,69 \$
717655000	Clericy,Philippe				1 267,40 \$	175,25 \$	1 442,65 \$	1 267,40 \$	175,25 \$	1 442,65 \$
717664000	Desjardins,Stephane				2 925,30 \$	404,49 \$	3 329,79 \$	2 925,30 \$	404,49 \$	3 329,79 \$
717673000	Gagnon,Louis				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
717682000	Galipeau,Benjamin	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
717699000	Gauthier,Martin	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
717707000	Gomes,Steve				3 340,49 \$	461,90 \$	3 802,39 \$	3 340,49 \$	461,90 \$	3 802,39 \$
717716000	Hamel,Marie-France	788,66 \$	109,05 \$	897,71 \$				788,66 \$	109,05 \$	897,71 \$
717725000	Helie,Ghislain				3 815,91 \$	527,64 \$	4 343,55 \$	3 815,91 \$	527,64 \$	4 343,55 \$
717734000	Lemieux,Martin	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
717743000	Parise,Matthieu				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
717752000	Quesnel,Martin	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
717761000	Roy,David				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
717770000	Therault,Mathieu				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
717788000	Thibault,Sylvain	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
717797000	Thomas,Pierre				3 322,65 \$	459,44 \$	3 782,08 \$	3 322,65 \$	459,44 \$	3 782,08 \$
717805000	Tremblay,Stephane	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
717814000	Courmoyer,Frederic	1 099,78 \$	152,07 \$	1 251,85 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 099,78 \$	152,07 \$	1 251,85 \$
717823000	Beaupre,Marc Andre				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
720526000	Leblanc,Jean	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
720535000	Dufresne,Sylvain	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
720544000	Gagnon,Marc	1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,02 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
720561000	Vincke,Stephane	1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$				1 356,11 \$	187,51 \$	1 543,62 \$
721890000	Lachance,Philippe	1 320,82 \$	182,64 \$	1 503,46 \$				1 320,82 \$	182,64 \$	1 503,46 \$
722470000	Beauchemin,David				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
722489000	Desjardins,Stephane	1 393,95 \$	192,75 \$	1 586,70 \$				1 393,95 \$	192,75 \$	1 586,70 \$
722515000	Chalifoux,Sebastien				3 959,59 \$	547,51 \$	4 507,10 \$	3 959,59 \$	547,51 \$	4 507,10 \$
722533000	Gagnon,Sebastien	1 393,95 \$	192,75 \$	1 586,70 \$				1 393,95 \$	192,75 \$	1 586,70 \$
722550000	Desjardins,Pierre	1 393,95 \$	192,75 \$	1 586,70 \$				1 393,95 \$	192,75 \$	1 586,70 \$
722569000	Pariseau,Marc				3 959,59 \$	547,51 \$	4 507,10 \$	3 959,59 \$	547,51 \$	4 507,10 \$
722587000	Brunet,Robert	226,70 \$	31,35 \$	258,04 \$				226,70 \$	31,35 \$	258,04 \$
722596000	Gauthier,Nicolas	1 393,95 \$	192,75 \$	1 586,70 \$				1 393,95 \$	192,75 \$	1 586,70 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
722604000	Arpin,Cedric	1 357,78 \$	187,75 \$	1 545,52 \$				1 357,78 \$	187,75 \$	1 545,52 \$
722613000	Medza,Mathieu	128,22 \$	17,73 \$	145,94 \$				128,22 \$	17,73 \$	145,94 \$
722622000	Champagne,Simon	1 234,69 \$	170,72 \$	1 405,41 \$				1 234,69 \$	170,72 \$	1 405,41 \$
723772000	Bellavance,Jonathan				3 959,59 \$	547,51 \$	4 507,10 \$	3 959,59 \$	547,51 \$	4 507,10 \$
723790000	Gagne,Cidrik	1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$				1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$
723807000	Brunet-Paiement,Robin	1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$				1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$
723825000	Collin,Luc				2 383,62 \$	329,59 \$	2 713,21 \$	2 383,62 \$	329,59 \$	2 713,21 \$
723834000	Laperle,Andre	1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$				1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$
723843000	Labrosse,Mathieu				3 959,31 \$	547,47 \$	4 506,78 \$	3 959,31 \$	547,47 \$	4 506,78 \$
723852000	Marcoux,Philippe				3 767,51 \$	520,95 \$	4 288,46 \$	3 767,51 \$	520,95 \$	4 288,46 \$
723861000	Gougeon,Bruno	1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$				1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$
723889000	Larochelle,Mathieu	1 326,32 \$	183,40 \$	1 509,72 \$				1 326,32 \$	183,40 \$	1 509,72 \$
723898000	Lacroix,Benoit				3 500,36 \$	484,01 \$	3 984,37 \$	3 500,36 \$	484,01 \$	3 984,37 \$
723905000	Hevey,Jean-Sebastien	1 309,44 \$	181,06 \$	1 490,50 \$				1 309,44 \$	181,06 \$	1 490,50 \$
723914000	Blanchet,Alain				3 959,31 \$	547,47 \$	4 506,78 \$	3 959,31 \$	547,47 \$	4 506,78 \$
723923000	Bleau,Martin	1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$				1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$
724246000	Vandelac,Alain				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
724441000	Bacon,Stephane	1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$				1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$
724521000	Blanchette Nagy,Philippe	513,39 \$	70,99 \$	584,37 \$	1 780,18 \$	246,15 \$	2 026,33 \$	2 293,56 \$	317,14 \$	2 610,70 \$
724940000	Vachon,Eric	1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$				1 393,84 \$	192,73 \$	1 586,58 \$
727982000	St-Louis,Patrick	1 347,34 \$	186,30 \$	1 533,64 \$				1 347,34 \$	186,30 \$	1 533,64 \$
729053000	Morel,Jean-Sebastien				3 958,51 \$	547,36 \$	4 505,87 \$	3 958,51 \$	547,36 \$	4 505,87 \$
730657000	Belanger,Jasmin	1 309,27 \$	181,04 \$	1 490,31 \$				1 309,27 \$	181,04 \$	1 490,31 \$
730675000	Bernier,Danny	1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$				1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$
730684000	Bosse,Pascal				3 910,88 \$	540,77 \$	4 451,65 \$	3 910,88 \$	540,77 \$	4 451,65 \$
730693000	Boudreau,Jean-Francois				3 719,11 \$	514,26 \$	4 233,37 \$	3 719,11 \$	514,26 \$	4 233,37 \$
730701000	Bourdelaix,Frederic	1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$				1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$
730710000	Coallier,Martin	684,59 \$	94,66 \$	779,25 \$	2 014,15 \$	278,50 \$	2 292,65 \$	2 698,74 \$	373,16 \$	3 071,90 \$
730729000	Croteau,Miguel				3 958,84 \$	547,40 \$	4 506,24 \$	3 958,84 \$	547,40 \$	4 506,24 \$
730737000	Cyr,Jean-Sebastien	1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$				1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$
730746000	Daigneault,Pierre	295,21 \$	40,82 \$	336,03 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	295,21 \$	40,82 \$	336,03 \$
730764000	Deschesnes,Philippe				3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$	3 959,78 \$	547,53 \$	4 507,31 \$
730773000	Dufour,Jimmy	1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$				1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$
730782000	Duplain,Jean-Claude	1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$				1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$
730791000	Dupuis,Guillaume				2 465,71 \$	340,94 \$	2 806,65 \$	2 465,71 \$	340,94 \$	2 806,65 \$
730809000	Gagne,Carl	1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$				1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$
730826000	Gionet,Mario	1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$				1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$
730835000	Lapointe,Vincent	1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$				1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$
730844000	Lefebvre,Philippe				3 910,89 \$	540,77 \$	4 451,67 \$	3 910,89 \$	540,77 \$	4 451,67 \$
730853000	Legendre,Olivier	1 232,11 \$	170,37 \$	1 402,48 \$				1 232,11 \$	170,37 \$	1 402,48 \$
730862000	Medeiros,Emanuel	1 374,37 \$	190,04 \$	1 564,41 \$				1 374,37 \$	190,04 \$	1 564,41 \$
730871000	Michaud,Francois				3 958,84 \$	547,40 \$	4 506,24 \$	3 958,84 \$	547,40 \$	4 506,24 \$
730907000	Paquin,Philippe				3 958,84 \$	547,40 \$	4 506,24 \$	3 958,84 \$	547,40 \$	4 506,24 \$
730915000	Poulin,Serge				3 958,84 \$	547,40 \$	4 506,24 \$	3 958,84 \$	547,40 \$	4 506,24 \$
730933000	Simard,David	1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$				1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
730942000	Tremblay,Patrick	1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$				1 393,66 \$	192,71 \$	1 586,37 \$
730951000	Tremblay,Yan	1 203,18 \$	166,37 \$	1 369,54 \$				1 203,18 \$	166,37 \$	1 369,54 \$
730979000	Vaillancourt,Pascal				3 958,84 \$	547,40 \$	4 506,24 \$	3 958,84 \$	547,40 \$	4 506,24 \$
730988000	Vallee,Eric	684,59 \$	94,66 \$	779,25 \$	2 014,15 \$	278,50 \$	2 292,65 \$	2 698,74 \$	373,16 \$	3 071,90 \$
731745000	Morency,Mathieu	52,99 \$	7,33 \$	60,32 \$				52,99 \$	7,33 \$	60,32 \$
737829000	Joly-Morin,Hyacinte	1 246,11 \$	172,30 \$	1 418,41 \$				1 246,11 \$	172,30 \$	1 418,41 \$
742797000	Lapalme Lemieux,Sebastien	1 390,72 \$	192,30 \$	1 583,02 \$				1 390,72 \$	192,30 \$	1 583,02 \$
744278000	Legault,Danny	1 274,52 \$	176,23 \$	1 450,76 \$				1 274,52 \$	176,23 \$	1 450,76 \$
748229000	Tuck,Foster	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748256000	Pelletier,Allen	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748265000	Robillard,Carl	812,26 \$	112,31 \$	924,57 \$				812,26 \$	112,31 \$	924,57 \$
748274000	Groulx,Stephane	1 331,77 \$	184,15 \$	1 515,92 \$				1 331,77 \$	184,15 \$	1 515,92 \$
748283000	Bauer,David	1 348,18 \$	186,42 \$	1 534,60 \$				1 348,18 \$	186,42 \$	1 534,60 \$
748291000	Rabouin,Francois				3 204,32 \$	443,07 \$	3 647,40 \$	3 204,32 \$	443,07 \$	3 647,40 \$
748309000	Michaud,Alexandre	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748318000	Desrosiers,Eric	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748327000	Decelles,Yvon	1 308,32 \$	180,91 \$	1 489,23 \$				1 308,32 \$	180,91 \$	1 489,23 \$
748336000	Charlebois,Martin	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748345000	Mc Farlane,William	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748354000	Jobin,Martin	1 248,52 \$	172,64 \$	1 421,15 \$				1 248,52 \$	172,64 \$	1 421,15 \$
748363000	Delorme,Jean-Yves	1 236,47 \$	170,97 \$	1 407,44 \$				1 236,47 \$	170,97 \$	1 407,44 \$
748372000	Pharand,Nicholas-Michel	1 355,22 \$	187,39 \$	1 542,61 \$				1 355,22 \$	187,39 \$	1 542,61 \$
748389000	Gregoire,David	1 354,57 \$	187,30 \$	1 541,87 \$				1 354,57 \$	187,30 \$	1 541,87 \$
748398000	Daigle,Jean-Philippe	1 371,44 \$	189,63 \$	1 561,07 \$				1 371,44 \$	189,63 \$	1 561,07 \$
748406000	Collin,Eryc	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748415000	Lussier,Jocelyn	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748433000	Laberge,Martin				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
748442000	Bouchard,Patrick	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748451000	Gauthier,Patrice				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
748460000	Renaud,Sebastien				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
748496000	Charest,Guillaume	1 366,62 \$	188,97 \$	1 555,59 \$				1 366,62 \$	188,97 \$	1 555,59 \$
748513000	St-Martin,Catherine	1 352,16 \$	186,97 \$	1 539,13 \$				1 352,16 \$	186,97 \$	1 539,13 \$
748522000	Brochu,Caroline	1 344,93 \$	185,97 \$	1 530,90 \$				1 344,93 \$	185,97 \$	1 530,90 \$
748531000	Raymond,Sebastien	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748540000	Derepentigny,Julie	1 296,72 \$	179,30 \$	1 476,02 \$				1 296,72 \$	179,30 \$	1 476,02 \$
748559000	Desrosiers,Chantale	1 082,21 \$	149,64 \$	1 231,85 \$				1 082,21 \$	149,64 \$	1 231,85 \$
748567000	Rochette,Francois				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
748576000	Gavita,Elisa	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748585000	Trepanier,Francois	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748594000	Lauzon,Lucie	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748602000	Richer,Philip	1 355,22 \$	187,39 \$	1 542,61 \$				1 355,22 \$	187,39 \$	1 542,61 \$
748611000	Lavoie,Eric	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748639000	Morais,Francois	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748648000	Lepore,Philippe	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748656000	Lepitre,Martin				3 717,83 \$	514,08 \$	4 231,91 \$	3 717,83 \$	514,08 \$	4 231,91 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
748665000	Royer,Claude Jr.	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748674000	Belanger,Nicholas	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748683000	Vaillancourt,Robin	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748700000	Prevost,Olivier	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748719000	Chateaneuf,Philippe				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
748728000	Dubois,Martin	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748737000	Plamondon,Pierre	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748754000	Taillefer,Hugo	1 324,74 \$	183,18 \$	1 507,91 \$				1 324,74 \$	183,18 \$	1 507,91 \$
748772000	Poulin,Mathieu	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748781000	Lussier,Philippe-Paul	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748790000	Ahern,David	1 383,49 \$	191,30 \$	1 574,79 \$				1 383,49 \$	191,30 \$	1 574,79 \$
748817000	Savard,Patrick	1 046,05 \$	144,64 \$	1 190,70 \$				1 046,05 \$	144,64 \$	1 190,70 \$
748826000	Landry,Mathieu	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748834000	Athot,Alain				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
748852000	Morin,Denis	1 355,22 \$	187,39 \$	1 542,61 \$				1 355,22 \$	187,39 \$	1 542,61 \$
748861000	Ferland,Stephane	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748870000	Belanger,Francois	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
748889000	Cardinale,Dany	1 282,26 \$	177,30 \$	1 459,56 \$				1 282,26 \$	177,30 \$	1 459,56 \$
748898000	Sylvain,Frederick				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
748915000	Trempe,Sebastien				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
748932000	David,Alexandre	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
749004000	Danis,Jean-Francois				3 334,41 \$	461,06 \$	3 795,47 \$	3 334,41 \$	461,06 \$	3 795,47 \$
749405000	Gilbert,Dany				1 300,90 \$	179,88 \$	1 480,78 \$	1 300,90 \$	179,88 \$	1 480,78 \$
749441000	Gingras,Dany	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
749450000	Lachapelle,Marco	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
749486000	DeLoche,Cedric	1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$				1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$
752615000	Dozois,Jonathan				3 955,80 \$	546,98 \$	4 502,79 \$	3 955,80 \$	546,98 \$	4 502,79 \$
753142000	Durand-Fournier,Gabriel	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
753151000	Bigonnesse,Jean-Francois	850,82 \$	117,65 \$	968,47 \$				850,82 \$	117,65 \$	968,47 \$
753160000	Lafreniere,Claude	1 207,54 \$	166,97 \$	1 374,51 \$				1 207,54 \$	166,97 \$	1 374,51 \$
753179000	Johnson,Sylvain				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
753188000	Cote,Philippe				3 936,93 \$	544,38 \$	4 481,31 \$	3 936,93 \$	544,38 \$	4 481,31 \$
753205000	Dominique,Sylvain	1 123,18 \$	155,31 \$	1 278,49 \$				1 123,18 \$	155,31 \$	1 278,49 \$
753214000	Grise,Patrick	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
753223000	Phaneuf,Jean-Francois	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
753231000	Levesque,Julien	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
753259000	Deragon,Marc	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
753472000	Leclerc,Sylvain	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
753669000	Provost,Dominic				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
753678000	Latraverse,Francis	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
753873000	Saindon,Pierre-Luc	684,51 \$	94,65 \$	779,17 \$	2 012,97 \$	278,34 \$	2 291,31 \$	2 697,49 \$	372,99 \$	3 070,48 \$
753891000	Hevey,Philippe	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
766574000	Bourque-Bourassa,Julien	1 283,96 \$	177,54 \$	1 461,50 \$				1 283,96 \$	177,54 \$	1 461,50 \$
769679000	Boulay,Jonathan	1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$				1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$
769688000	Bouchard,Patrick				1 615,86 \$	223,43 \$	1 839,29 \$	1 615,86 \$	223,43 \$	1 839,29 \$

Matricule	Nom de l'employé	Pompier			Lieutenant			Combiné		
		Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Intérêt ^{1,2}	Total
769697000	Brazeau, Sebastien	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
769705000	Ciarlo, Sebastien	1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$				1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$
769713000	Charland, Carl	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
769722000	Cimon, Marco	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
769731000	Gagne, Cedric	576,05 \$	79,65 \$	655,71 \$	1 520,00 \$	210,18 \$	1 730,17 \$	2 096,05 \$	289,83 \$	2 385,88 \$
769740000	Gagnon, Steve	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
769759000	Gaudet, Pierre-Jean	1 378,67 \$	190,63 \$	1 569,31 \$				1 378,67 \$	190,63 \$	1 569,31 \$
769768000	Gohier, Dominic				3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,70 \$	3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,70 \$
769777000	Madore, Vincent				3 375,49 \$	466,74 \$	3 842,23 \$	3 375,49 \$	466,74 \$	3 842,23 \$
769786000	Marcoux, Julien	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
769795000	Martinet, Jean-Francois				3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
769802000	Menard, Vincent	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
769811000	Paquette, Patrice				1 985,58 \$	274,55 \$	2 260,14 \$	1 985,58 \$	274,55 \$	2 260,14 \$
769820000	Morin, Eric	496,51 \$	68,66 \$	565,17 \$				496,51 \$	68,66 \$	565,17 \$
769848000	Raiche, Pascal	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
769857000	Rioux, Jasmin				3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
769866000	Saint-Pierre, Pascal				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
769875000	Zampini, Liborio	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
769884000	Roy, Alexandre	1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$				1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$
769893000	Allaire, Alexandre	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
769900000	Amendola, Alberto	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
769919000	Aubert, Benoit-Felix				3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
769928000	Beauvais, David	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
769937000	Bolduc, Francois-Xavier	1 219,59 \$	168,64 \$	1 388,23 \$				1 219,59 \$	168,64 \$	1 388,23 \$
769946000	Sirois, Jeremie	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
769955000	Vallee, Benoit	1 332,88 \$	184,30 \$	1 517,18 \$				1 332,88 \$	184,30 \$	1 517,18 \$
769964000	Villemure, Gilbert	1 178,62 \$	162,97 \$	1 341,59 \$				1 178,62 \$	162,97 \$	1 341,59 \$
769973000	Rollin, Danik	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
770044000	Certosini, Sandro	624,26 \$	86,32 \$	710,58 \$	2 012,97 \$	278,34 \$	2 291,31 \$	2 637,23 \$	364,66 \$	3 001,89 \$
770061000	De Cicco, Steve	1 335,29 \$	184,64 \$	1 519,92 \$				1 335,29 \$	184,64 \$	1 519,92 \$
770089000	Gagnon, Erik				3 717,83 \$	514,08 \$	4 231,91 \$	3 717,83 \$	514,08 \$	4 231,91 \$
770098000	Gagnon, Luc				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
770106000	Laflamme, Dany	1 229,23 \$	169,97 \$	1 399,21 \$				1 229,23 \$	169,97 \$	1 399,21 \$
770115000	Lavallee, David	684,51 \$	94,65 \$	779,17 \$	2 012,97 \$	278,34 \$	2 291,31 \$	2 697,49 \$	372,99 \$	3 070,48 \$
770124000	Leblanc, Hugo-Pierre				2 526,48 \$	349,35 \$	2 875,83 \$	2 526,48 \$	349,35 \$	2 875,83 \$
770133000	Patenaude, Charles	1 364,21 \$	188,63 \$	1 552,84 \$				1 364,21 \$	188,63 \$	1 552,84 \$
770142000	Pilon, Jean-Francois	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
770159000	Renaud, Vincent	1 330,47 \$	183,97 \$	1 514,43 \$				1 330,47 \$	183,97 \$	1 514,43 \$
770177000	Turcotte, Steve	1 058,11 \$	146,31 \$	1 204,41 \$				1 058,11 \$	146,31 \$	1 204,41 \$
770186000	Troini, Sandro	684,51 \$	94,65 \$	779,17 \$	1 855,49 \$	256,57 \$	2 112,06 \$	2 540,01 \$	351,22 \$	2 891,23 \$
770203000	Faucher-Harris, Jocelyn				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
770212000	Benoit, Eric	1 224,41 \$	169,30 \$	1 393,72 \$				1 224,41 \$	169,30 \$	1 393,72 \$
771461000	Syllion, Alberto				3 955,43 \$	546,93 \$	4 502,37 \$	3 955,43 \$	546,93 \$	4 502,37 \$
771541000	Bergeron, Maxime	928,49 \$	128,39 \$	1 056,87 \$				928,49 \$	128,39 \$	1 056,87 \$
776092000	Begin, Patrick	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Combiné Intérêt ^{1,2}	Total
776153000	Forest, Dominic	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
776224000	Chiasson, Frederic	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
776368000	Duclos, Jean-Francois	1 386,18 \$	191,67 \$	1 577,86 \$				1 386,18 \$	191,67 \$	1 577,86 \$
778704000	Savinsky, Frederick	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778767000	Rivest, Joffrey	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778776000	Roussel, Louis Denis				3 307,03 \$	457,28 \$	3 764,31 \$	3 307,03 \$	457,28 \$	3 764,31 \$
778794000	Koch, Marvin	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778801000	Brigger, Daniel	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778810000	Bars, Roberto	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778829000	Picone, Jacques	940,48 \$	130,04 \$	1 070,53 \$				940,48 \$	130,04 \$	1 070,53 \$
778838000	Khoury, Marc	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778847000	Provencher, Bernard	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778856000	Morin, Frederic	1 144,88 \$	158,31 \$	1 303,18 \$				1 144,88 \$	158,31 \$	1 303,18 \$
778865000	Hache, Jean-Benoit	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778874000	Cayer, Charles	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778883000	Desnoyers, Martin	684,51 \$	94,65 \$	779,17 \$	2 012,97 \$	278,34 \$	2 291,31 \$	2 697,49 \$	372,99 \$	3 070,48 \$
778892000	Belanger, Simon	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778909000	Bilodeau, Alexis				1 300,90 \$	179,88 \$	1 480,78 \$	1 300,90 \$	179,88 \$	1 480,78 \$
778918000	Binette, David	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778927000	Boulianne, Nicolas	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778936000	Bronsard, Dominic	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778945000	Caron, Mathieu	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778954000	Corbeil, Francois	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778963000	Chiasson, Philippe	1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$				1 308,77 \$	180,97 \$	1 489,74 \$
778972000	Cote, Hugo	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778981000	Dagenais, Francois	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
778998000	Dubreuil, Marc-Andre				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
780326000	Goyette, Stephane				3 411,95 \$	471,78 \$	3 883,73 \$	3 411,95 \$	471,78 \$	3 883,73 \$
780335000	Guay, Sebastien	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
780353000	Joyal, Marc-Alexandre	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
780362000	Laporte, Martin	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
780407000	Lizee, Frederick	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
780415000	Martin, Pascal	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
780424000	Menard, Hugues				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
780433000	Messier, Yan	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
780442000	Pepin, Jonathan	1 258,16 \$	173,97 \$	1 432,13 \$				1 258,16 \$	173,97 \$	1 432,13 \$
780451000	Racette, Hugo	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
780540000	Therault, Stephane	1 369,03 \$	189,30 \$	1 558,33 \$				1 369,03 \$	189,30 \$	1 558,33 \$
780559000	Lepine Izzi, Vincent				3 854,77 \$	533,01 \$	4 387,79 \$	3 854,77 \$	533,01 \$	4 387,79 \$
780568000	Fleurent, Mathieu				3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,48 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
780586000	Montpetit, Claude	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
780737000	Lepine, Francis	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
780746000	Lebel, Jean-Francois	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
780764000	Desjardins, Philippe	684,51 \$	94,65 \$	779,17 \$	2 012,97 \$	278,34 \$	2 291,31 \$	2 697,49 \$	372,99 \$	3 070,48 \$
781236000	Montbleau, Gaby	1 364,21 \$	188,63 \$	1 552,84 \$				1 364,21 \$	188,63 \$	1 552,84 \$

Matricule	Nom de l'employé	Montant TS	Pompier Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Lieutenant Intérêt ^{1,2}	Total	Montant TS	Combiné Intérêt ^{1,2}	Total
781245000	Labelle, Philippe				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
781254000	Urwin, Benjamin				3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$	3 957,47 \$	547,22 \$	4 504,69 \$
781263000	Carbonneau, Steve	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
781281000	Grise, Mathieu	684,51 \$	94,65 \$	779,17 \$	2 012,97 \$	278,34 \$	2 291,31 \$	2 697,49 \$	372,99 \$	3 070,48 \$
781290000	Guilbault, Eric	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
781745000	Vallieres, Alexandre	1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$				1 392,24 \$	192,51 \$	1 584,75 \$
791234000	Morin, Robert	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
791476000	De Gagne, Patrick	1 394,03 \$	192,76 \$	1 586,78 \$				1 394,03 \$	192,76 \$	1 586,78 \$
791493000	Fizet, Frederic	1 108,72 \$	153,31 \$	1 262,03 \$				1 108,72 \$	153,31 \$	1 262,03 \$
791582000	Van Den Elshout, Andrew	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
791591000	Ireland, Thomas	1 202,72 \$	166,31 \$	1 369,03 \$				1 202,72 \$	166,31 \$	1 369,03 \$
791609000	Noel, Ian	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
791618000	Alexander, Brock	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
791627000	Clark, Steve	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
791636000	Laplante, Stephen	1 101,92 \$	152,37 \$	1 254,29 \$				1 101,92 \$	152,37 \$	1 254,29 \$
791645000	Hanley, Michael	1 197,83 \$	165,63 \$	1 363,46 \$				1 197,83 \$	165,63 \$	1 363,46 \$
791654000	Desmarteau, Brian	1 369,03 \$	189,30 \$	1 558,33 \$				1 369,03 \$	189,30 \$	1 558,33 \$
791663000	Nagy, Alexander	1 354,57 \$	187,30 \$	1 541,87 \$				1 354,57 \$	187,30 \$	1 541,87 \$
791671000	Lefebvre, Yann				130,09 \$	17,99 \$	148,08 \$	130,09 \$	17,99 \$	148,08 \$
791680000	Duff, Kayll				3 642,53 \$	503,67 \$	4 146,19 \$	3 642,53 \$	503,67 \$	4 146,19 \$
791716000	Bazinet, Gaetan	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
791725000	Longpre, Janick	814,67 \$	112,65 \$	927,32 \$				814,67 \$	112,65 \$	927,32 \$
791734000	Race, Kevin	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
791743000	Stejskal, Paul	1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$				1 393,13 \$	192,63 \$	1 585,77 \$
791814000	Newcomb, James	631,49 \$	87,32 \$	718,81 \$				631,49 \$	87,32 \$	718,81 \$
Total général		2 070 338,48 \$	286 273,93 \$	2 356 612,41 \$	1 246 987,25 \$	172 425,88 \$	1 419 413,13 \$	3 317 325,73 \$	458 699,81 \$	3 776 025,54 \$

¹ Basé selon les taux d'intérêt sur les créances applicables sur la période visée et sur le principe d'intérêt simple.

² Période du calcul d'intérêts s'étalant du 27 novembre 2017 (mi-période de la durée du grief) jusqu'au 31 décembre 2019.

Dossier # : 1207839001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction des relations de travail , Division Rt - Sécurité Publique
Objet :	Entériner le paiement de 3 776 025,54 \$ suite à la décision de Me Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal Inc.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière - Dossier 1197839003 - 1207839001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Guy AUCOIN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4231

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-15

Anne POIRIER
Chef de division
Tél : 514 516-5877
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1204320002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2020.

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2020 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380)

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Projet de Politique montréalaise pour l'action communautaire
- Analyse des modèles en place dans d'autres villes qui offrent le droit de vote à des résident.e.s permanent.e.s.(mandat confié par le comité exécutif, dans sa réponse à la recommandation 5 de l'avis du Conseil interculturel de Montréal (CiM) portant sur la participation des Montréalais.es issu.es de la diversité à la vie municipale) (CE19 1449)
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (CG19 0486)
- Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017)

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082)
- De concert avec le Bureau de l'inspecteur général (BIG), revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082) et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115)

Commission sur les finances et l'administration

- Consultations prébudgétaires 2021
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019
- Budgets de fonctionnement 2021 et Programme triennal d'immobilisations 2021-2023
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634)
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290)

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspectrice générale

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement

Commission de la sécurité publique

- Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens (CM19 0947)
- Rapport des activités 2019 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)
- Bilan de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal à faire face à un sinistre (SIM)
- Rapport annuel 2019 du SPVM
- Bilan annuel des actions prises en matière de lutte contre le profilage raciale et sociale
- Présentation de la nouvelle politique en matière d'interpellation du SPVM
- Présentation du Rapport d'événement et de rétroaction. Inondations 2019.

Commission sur le transport et les travaux publics

- Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable
- Augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal (CM19 0475)

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-02-11 13:02

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1204320002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2020.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 2 du *Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024)* , les commissions permanentes doivent, chaque année, dresser un programme d'activités qu'elles présentent au conseil d'agglomération pour approbation.

Le programme d'activités de chaque commission pour l'année 2020 est présenté à la rubrique *Description* .

Il est utile de préciser qu'outre les sujets de consultation publique mentionnés, des mandats ponctuels déjà donnés par les instances décisionnelles ont été intégrés dans la programmation et ce, afin d'illustrer plus fidèlement la charge de travail actuelle des différentes commissions permanentes. D'autres sujets peuvent également être abordés dans le cadre de séances de travail en cours d'année.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0151 - 28 mars 2019 : Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2019.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le programme d'activités 2020 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands

ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380)

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948)

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Projet de Politique montréalaise pour l'action communautaire
- Analyse des modèles en place dans d'autres villes qui offrent le droit de vote à des résident.e.s permanent.e.s.(mandat confié par le comité exécutif, dans sa réponse à la recommandation 5 de l'avis du Conseil interculturel de Montréal (CiM) portant sur la participation des Montréalais.es issu.es de la diversité à la vie municipale) (CE19 1449)
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268)

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (CG19 0486)
- Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017)

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082)
- De concert avec le Bureau de l'inspecteur général (BIG), revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082) et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115)

Commission sur les finances et l'administration

- Consultations prébudgétaires 2021
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019
- Budgets de fonctionnement 2021 et Programme triennal d'immobilisations 2021-2023
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634)
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290)

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspectrice générale

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement

Commission de la sécurité publique

- Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens (CM19 0947)
- Rapport des activités 2019 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM)
- Bilan de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal à faire face à un sinistre (SIM)
- Rapport annuel 2019 du SPVM
- Bilan annuel des actions prises en matière de lutte contre le profilage raciale et sociale
- Présentation de la nouvelle politique en matière d'interpellation du SPVM
- Présentation du Rapport d'événement et de rétroaction. Inondations 2019.

Commission sur le transport et les travaux publics

- Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable
- Augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal (CM19 0475)

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les sujets inscrits au programme d'activités sont diffusés, en prévision de chaque consultation publique, sur le site Internet des commissions permanentes à l'adresse suivante: ville.montreal.qc.ca/commissions ainsi que via les médias sociaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU
Chef de division

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-10

Marie-Eve BONNEAU
Chef de division

Tél : 514 872-6276
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-02-11



Dossier # : 1207211011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28) de- Chainage REM : 202+300 à 202+630 - Autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis pour non objection de manière conditionnelle.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la signature de la lettre de non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2: P18-P28), de manière conditionnelle à la réception d'un deuxième avis pour les piles P20 et P27 - Du chaînage REM : 202+300 à 202+630,
2. d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer au nom de la Ville l'Avis de non objection de manière conditionnelle.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-16 12:08

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1207211011

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28) de- Chainage REM : 202+300 à 202+630 - Autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis pour non objection de manière conditionnelle.

CONTENU

CONTEXTE

Projet REM s.e.c géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec infra (CDPQi) effectue la conception et la construction du Réseau Express Métropolitain (REM) par l'entremise du consortium NouvLR. La réalisation de ce projet de 67 km va nécessiter la construction de nouvelles infrastructures qui se raccorderont au réseau existant de la Ville de Montréal ou seront à proximité d'infrastructure existante. La portion de projet faisant l'objet du présent document concerne la réalisation d'un Saut-de-mouton, soit le passage des voies du REM au-dessus des voies ferroviaires de CN dans le secteur Bridge, juste à l'arrière du magasin Costco.

Les travaux ciblés consistent en la construction d'un nouveau pont d'étagement ferroviaire (rail léger), le long de la rue Bridge et le long des voies ferrées de CN entre S/D St-Hyacinthe PM 72.70 et S/D St-Hyacinthe PM 72.80, entre les piles 18 à 28 au-dessus des voies ferrées sur lesquelles CN agit à titre de compagnie de chemin de fer (les « Voies »). Le nouveau pont (le « Pont REM ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.

La Loi sur la sécurité ferroviaire (L.R.C. (1985), ch. 32 (4e suppl.)) mentionne à l'article 8 que le promoteur doit donner un avis de travaux projetés (voir pièce jointe). Le paragraphe 8(1) de l'article se lit ainsi : Avis par le promoteur : Le promoteur ne peut entreprendre la

construction ou la modification d'installations ferroviaires désignées par règlement avant d'en avoir donné avis conformément aux règlements. Il peut toutefois le faire si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Le paragraphe 8(2) se lit ainsi : Avis d'opposition : Le destinataire de l'avis qui considère que les travaux qui y sont visés portent atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens — meubles ou immeubles — peut, dans le délai prévu dans l'avis, notifier au promoteur son opposition motivée à leur égard, auquel cas il dépose sans délai copie de cette notification auprès du ministre.

Dans le cas d'un avis conditionnel ou d'une objection d'avis, une lettre devra être acheminée dans les soixante (60) jours suivant la réception de cet avis à Projet REM avec une copie au Ministre des transports du Canada, l'honorable M. Marc Garneau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0441 - 19 septembre 2019 - Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* dans le cadre de la construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM), du secteur Bridge/Bonaventure.

DESCRIPTION

La présente demande a été reçue par le Bureau de projet REM officiellement par la plateforme de transmission Aconex le 30 janvier dernier et la Ville a un délai de 60 jours pour émettre son avis. Cette demande vise l'émission d'un avis d'objection à des travaux qui seront effectués dans le secteur Bridge/Bonaventure par Projet REM. Cette démarche répond à l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* et la Ville doit donc confirmer si les travaux planifiés par le demandeur peuvent affecter ou non la sécurité du publics et de ses actifs.

Les propriétaires des terrains contigus sont Costco Wholesale Canada, Roger Cable Communications, Les Produits chimiques Harcos Canada, Réseau express métropolitain inc. (REM inc.) et CN.

Les travaux de Projet REM seront réalisés sur les lots 6 305 836 (Harcros), 6 305 835, 6 305 837, 6 305 838 (REM inc.), 4 976 221 (CN), 1 381 624 (Rogers), 6 305 839 (Costco), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.

Or, selon les plans reçus pour la demande d'autorisation de forage le 11 décembre dernier, le collecteur Riverside se trouve aux droits de la pile 27 à une distance estimée de 2,546 m. Également, une conduite locale en brique de 600 x 900 mm se situe aux droits de la pile 20 à une distance estimée de 1,622 m. Les exigences du contrat entre Projet REM et NouvLR requièrent des distances minimales de 3 m avec tout collecteur ou intercepteur et 1,8 m avec toutes conduites d'égout. De plus, ces conduites n'ont pas été géoréférencées, par conséquent leur emplacement exact est inconnu. Un risque est actuellement présent pour la sécurité des actifs de la Ville, ainsi Projet REM s'est engagé à soustraire les éléments en question du présent avis ferroviaire afin de les soumettre ultérieurement.

JUSTIFICATION

Suite à l'analyse effectuée par les experts du Service de l'eau, la sécurité des actifs de la Ville qui sont le collecteur Riverside ainsi que la conduite en brique de 600 x 900 mm sont compromises puisque la méthode de forage par trépan en chute libre présentée par l'entrepreneur NouvLR de Projet REM en décembre dernier n'est pas acceptable et a été refusée étant donné que cette méthode produit beaucoup de vibrations à des vitesses supérieures à nos standards. La méthode proposée peut engendrer des vibrations importantes susceptibles de se propager jusqu'aux conduites, dont les vibrations pourraient

engendrer des déformations majeures. Une autre méthode doit alors être proposée à la Ville.

De plus, ces conduits ne sont pas géoréférencés, il est de la responsabilité de l'entrepreneur de Projet REM de localiser ses conduites afin de prouver que les distances minimales exigées entre les parois extérieures de l'ouvrage et des conduites sont respectées. Également, les piles 20 et 27 atteindront des élévations beaucoup plus profondes que le collecteur Riverside et la conduite en brique. En cas de bris du collecteur Riverside, un risque de surverse est possible en cas de pluie, un préavis de 3 semaines au MELCC est nécessaire.

Ainsi afin de protéger les actifs de la ville et de préserver l'échéancier de réalisation des autres travaux visés par l'Avis, Projet REM, à la demande de NouvLR, signifie à la Ville son désistement à l'égard de l'ensemble des travaux relatifs aux piliers 20 et 27 et les supprime de la portée des travaux visés par l'Avis, En conséquence de ce désistement, Projet REM s'engage à ce qu'un nouvel avis de travaux ferroviaire, distinct de l'Avis, soit soumis pour les piliers 20 et 27 lorsque l'analyse des résultats des investigations de NouvLR sera complétée.

Dans ces circonstances, Projet REM demande à la Ville de lui signifier un avis pour non objection, tel que le prévoit la Loi sur la sécurité ferroviaire (la « Loi »), pour les travaux relatifs aux piliers 18, 19, 21 à 26 et 28, conformément aux plans joints à l'Avis, dans la mesure où il n'existe aucun enjeu de sécurité les concernant. De cette manière, NouvLR pourrait entreprendre la construction de ces ouvrages tout en poursuivant les études requises pour la préparation du nouvel avis relatif aux travaux des piliers 20 et 27. Ainsi Projet REM s.e.c s'est engagé à soustraire les éléments en question du présent avis ferroviaire afin de les soumettre ultérieurement (voir pièce jointe).

Conséquemment, la demande d'autorisation de signature sera conditionnelle à la réception du deuxième avis, ce qui n'occasionnera aucun délai dans l'échéancier de réalisation du projet pour Projet REM et NouvLR.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnées dans le présent sommaire décisionnel sont sous la responsabilité de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec Infra (CDPQi)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation et la diffusion de l'avis de non objection de l'ensemble des parties identifiées à l'Avis, Projet REM ne pourra faire construire par NouvLR cette section de tronçon.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'Avis : mars 2020

Projet de type conception/construction : début: janvier 2020 à janvier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia THOMPSON
Chef de section, Grands projets partenaires,
Portefeuille 2

Tél : 514 872-8544
Télécop. :

Professionnelle responsable du dossier :

Marie-Ève Boudreau, Chargée de projet grands projets partenaires
514 295-3360

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-10

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-02-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-02-11



Le 16 janvier 2020

M. Claude Carette
Directeur, Services des infrastructures, de la voirie
et des transports, Division des grands projets
Ville de Montréal
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Projet : Réseau express métropolitain (REM)

Sujet : Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire
Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2 : P18-P28)
Chainage REM : 202+300 à 202+630

Monsieur,

Conformément au paragraphe 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, S.R.C., 1985, c. 32 (4e supplément), (la « **Loi** »), la présente donne avis de l'intention de Projet REM s.e.c. (« **Projet REM** ») de construire l'étagement mentionné en rubrique comme il est indiqué sur les plans listés ici-bas dont vous trouverez un exemplaire ci-joint :

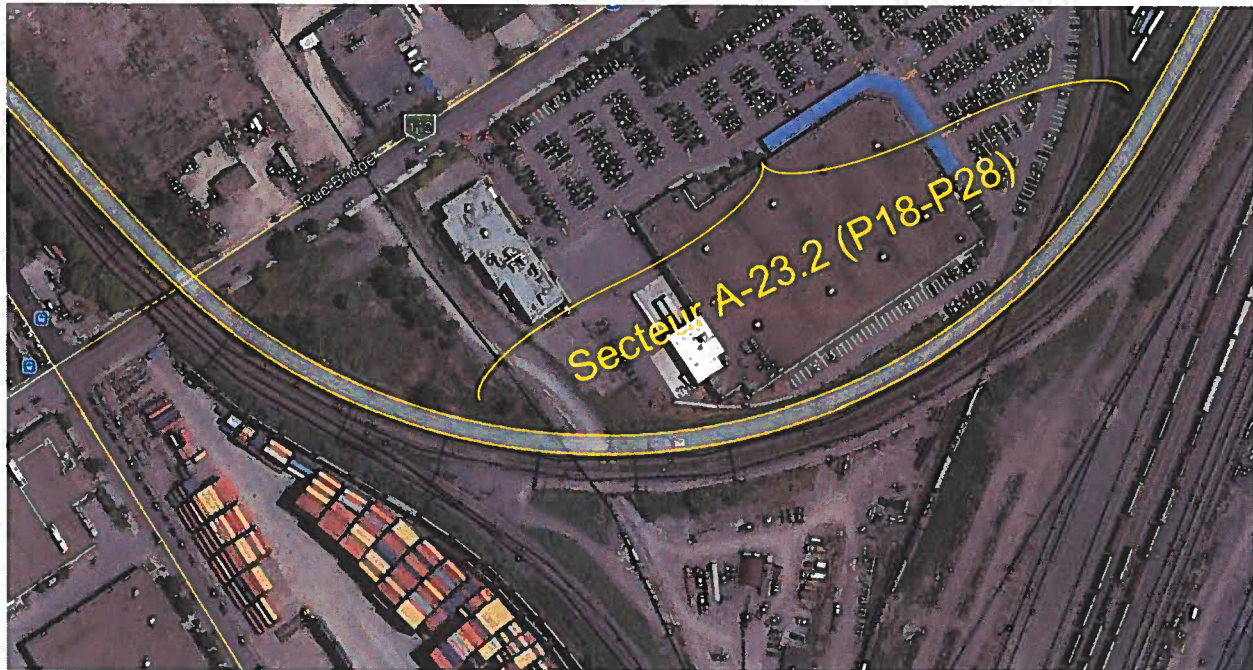
No. de plan	Titre	Date d'émission
602024-202600-10040-43D0-0108_PA	Page couverture	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-0208_PA	Table des matières	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1112_PC	1 :1000 Plan et Élévation (1/2)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1113_PC	1 :1000 Plan et Élévation (2/2)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1131_PB	Plan et Profil (1/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1132_PB	Plan et Profil (2/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1133_PB	Plan et Profil (3/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1157_PC	1 :200 Plan et Élévation (1/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1158_PC	1 :200 Plan et Élévation (2/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1159_PC	1 :200 Plan et Élévation (3/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1208_PC	P18, P19, P20 et P21	2019-10-01

602024-202600-10040-43D3-1209_PC	P22, P23, P24 et P25	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1216_PB	P26, P27 et P28	2019-10-01

Description des travaux projetés

Les travaux consistent à construire un nouveau pont d'étagement (rail léger), le long des voies ferrées du CN entre S/D ST-HYACINTHE PM 72.70 et S/D ST-HYACINTHE PM 72.80, entre les piliers 18 à 28, sur lesquelles CN agit à titre de compagnie de chemin de fer (les « Voies ») (voir A-23.2 dans le plan ci-dessous). Le nouveau pont (le « Pont REM ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire.

Le présent avis porte sur les travaux de structure du Pont REM. La portée des travaux de drainage n'étant pas encore défini, un deuxième avis sera soumis lorsque la conception aura été complétée.



Vue en plan



Description des incidences éventuelles des travaux projetés sur la sécurité des biens et des personnes

Les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manières sécuritaires sans jamais affecter la sécurité des biens du public, ni des propriétaires des terrains contigus Costco Wholesale Canada, Rogers Cable Communications, Les Produits chimiques Harcros Canada, Réseau express métropolitain inc. (« REM inc. »), de CN, et ce, en tenant compte des courants vagabonds. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les réglementations en vigueur.

Les travaux seront réalisés à partir des lots 6 305 836 (Harcros), 6 305 835, 6 305 837, 6 305 838 (REM inc.), 4 976 221 (CN), 1 381 624 (Rogers), 6 305 839 (Costco), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.

Toute personne qui considère que les travaux ferroviaires projetés porteraient atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens peut, dans les soixante (60) jours de la date de cet avis, notifier son opposition motivée aux travaux projetés à:

Paul Gendreau

Directeur de secteur

Projet REM s.e.c.

1140 boul. de Maisonneuve O., 12^e étage

Montréal (Québec) H3A 1M8

Courriel : pgendreau@rem.info

Avec copie à :

Thomas Lavier,

Directeur, affaires juridiques

Projet REM s.e.c.

1140 boul. de Maisonneuve O., 12^e étage

Montréal (Québec) H3A 1M8

Courriel : tlavier@rem.info



Avec copie additionnelle à :

L'honorable Marc Garneau

Ministre des Transports

Place de Ville

330, rue Sparks

Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Courriel : mintc@tc.gc.ca

Cependant, et tel que spécifié dans la Loi, le promoteur peut débiter les travaux si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Projet REM projette d'exécuter ces travaux le plus rapidement possible et demande donc au destinataire de la présente de lui signifier son acceptation au projet en signant et en retournant le présent avis par courriel à M. Paul Gendreau (pgendreau@rem.info) et Me Thomas Lavier (tlavier@rem.info).

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez-vous adresser à l'une de ces personnes aux coordonnées décrites ci-dessus.

Évènements	Date et durée
Date approximative du début des travaux	6 janvier 2020
Prévision de la durée des travaux	12 mois

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM s.e.c.

p.j. : Plans



c.c. : **M. Luciano Martin**, Directeur - Région du Québec, Transports Canada,
luciano.martin@tc.gc.ca

M. Jaime Freyre de Andrade Calonge, Directeur de projet, NouvLR,
jaime.freyre@nouvlr.com

M. Xavier de Nettancourt, Directeur du secteur Rive-Sud et Centre-Ville, NouvLR,
xavier.denettancourt@nouvlr.com



ACCEPTATION

Sujet de l'avis : Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire
Construction de l'étagement pour le nouveau REM à
Montréal (A23.2 : P18-P28)
Chainage REM : 202+300 à 202+630

Date de l'avis : 16 janvier 2020

Nous avons pris connaissance de cet avis et nous n'avons pas d'objection au projet.

Signé à : _____ le _____, 2020.

**REPRÉSENTANT DÔMENT AUTORISÉ DE
VILLE DE MONTRÉAL :**

TÉMOIN :

Signature

Signature

Nom en lettres moulées

Nom en lettres moulées

Titre

Titre

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

STRUCTURE

ANTENNE RIVE SUD - STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIB (P18-P28)

AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN - PM72.65-PM72.98 ST-HYACINTHE

ÉMIS POUR AVIS



2019 -10-01

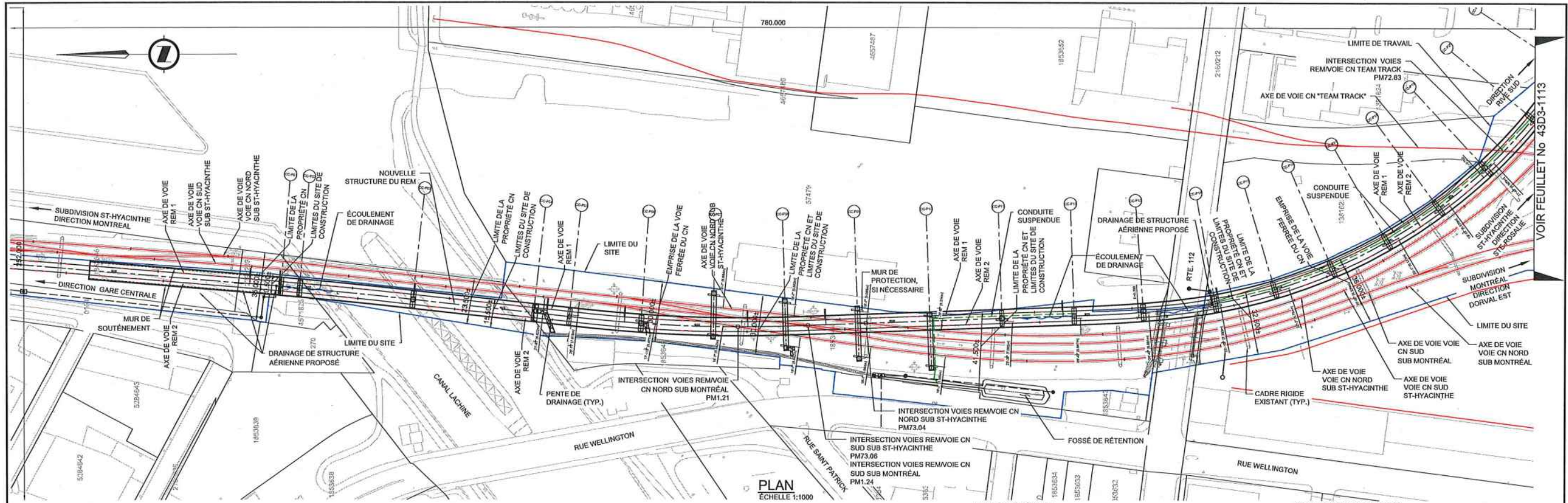
CONTRACT NO. 602024

TABLE DES MATIÈRES

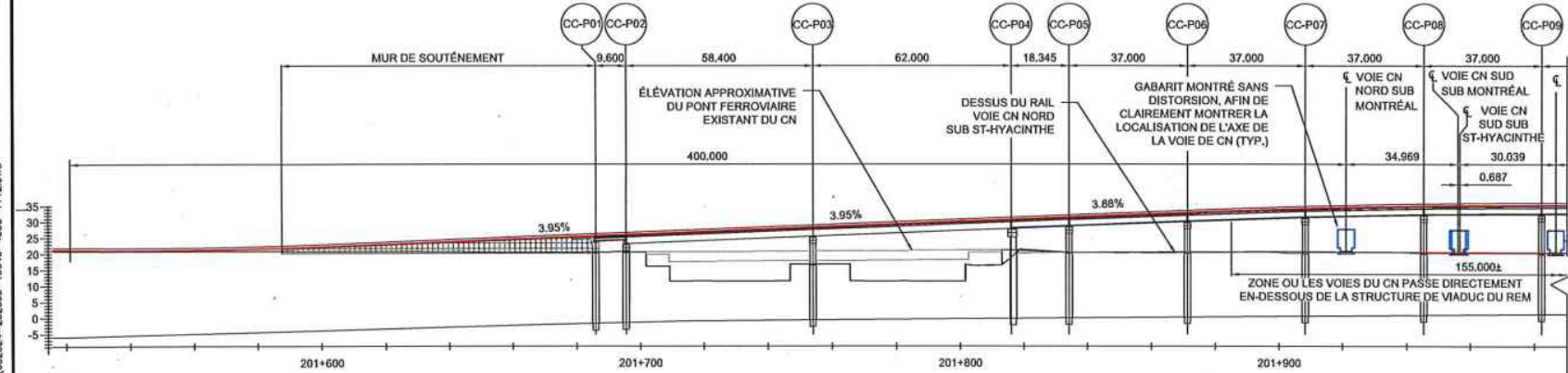
NUMÉRO DE DESSIN	RÉV.	TITRE DU DESSIN
602024-202600-10040-43D3-0208	PA	PAGE TITRE
602024-202600-10040-43D3-0208	PA	TABLE DES MATIÈRES
602024-202600-10040-43D3-1112	PC	1:1000 PLAN ET ÉLEVATION - (1/2)
602024-202600-10040-43D3-1113	PC	1:1000 PLAN ET ÉLEVATION - (2/2)
602024-202600-10040-43D3-1131	PB	PLAN ET PROFIL (1/3)
602024-202600-10040-43D3-1132	PB	PLAN ET PROFIL (2/3)
602024-202600-10040-43D3-1133	PB	PLAN ET PROFIL (3/3)
602024-202600-10040-43D3-1157	PC	1:200 PLAN ET PROFIL - (1/3)
602024-202600-10040-43D3-1158	PC	1:200 PLAN ET PROFIL - (2/3)
602024-202600-10040-43D3-1159	PC	1:200 PLAN ET PROFIL - (3/3)
602024-202600-10040-43D3-1208	PC	P18, P19, P20, P21
602024-202600-10040-43D3-1209	PC	P22, P23, P24, P25
602024-202600-10040-43D3-1216	PB	P26, P27, P28

FEUILLET: 0001
 DATE D'IMPRESSION: 2019-10-18 2:58 TOUAT RAOA, ITUM
 CHEMIN D'ACCÈS: C:\Users\Touat\Documents\Touat\2019-10-18-258 TOUAT RAOA, ITUM

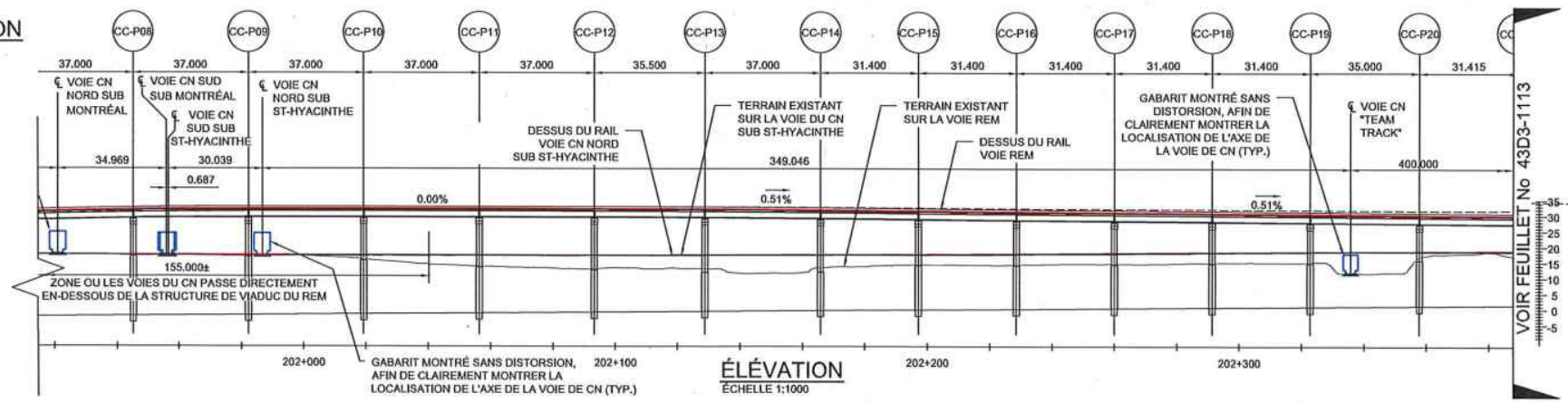
CONÇU <u>L. E., Ing. / P. K., Ing.</u> DESSINÉ <u>J. BLOM, tech.</u> VÉRIFIÉ <u>F. PANAH, Ing.</u> APPROUVÉ <u>F. PANAH, Ing.</u>	HISTORIQUE DE RÉVISION			SCEAUX 	PLAN DE LOCALISATION 	MANDATAIRE 	CLIENT 	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE TABLE DES MATIÈRES															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>RÉV.</th> <th>DATE</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>PAR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PA</td> <td>2019-10-01</td> <td>ÉMIS POUR AVIS</td> <td>P.K.</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	RÉV.	DATE						DESCRIPTION	PAR	PA	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.									
RÉV.	DATE	DESCRIPTION	PAR																				
PA	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.																				
NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-0208							PA																



PLAN
ÉCHELLE 1:1000



ÉLEVATION
ÉCHELLE 1:1000



ÉLEVATION
ÉCHELLE 1:1000

NOTES GÉNÉRALES:

1. POUR LES NOTES GÉNÉRALES VOIR LES DESSINS 602024-000000-10040-43D0-0010 À 0013.
2. IL EST PROPOSÉ DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU PONT AU-DESSUS DE LA VOIE DU CN.
3. LE NOUVEAU PONT DU TRAIN LÉGER AU DESSUS DES VOIES DU CN ENTRE LES PILIERS P5 ET P11 EST COMPOSÉ DE 6 TRAVÉES DE TROIS POUTRES NEBT SUPPORTANT UNE DALLE DE BÉTON.
4. LES TRAVÉES REPOSERONT SUR DES CHEVÈTRES EN BÉTON AVEC DES FONDATIONS PROFONDES EN CAISSON ENCASTRÉS AU ROC.
5. LES MESURES DE PROTECTION DES VOIES DU CN CONTRE LA CHUTE DE NEIGE À PARTIR DES STRUCTURES DU TRAIN LÉGER DU REM SERONT ÉTABLIES AVEC DES CLOTURES MODIFIÉES.
6. LE DRAINAGE DES TABLIERS DES STRUCTURES AÉRIENNES DU REM SERA EFFECTUÉ PAR CONDUITES COLLECTANT LES EAUX PROVENANT DES AVALOIRS, DES CONDUITS ET DES DESCENTES DES STRUCTURES, DIRIGEANT LE RUISSELLEMENT DE FAÇON À NE PAS NUIRE AU DRAINAGE DE L'EMPRISE DU CN.

NOTES DRAINAGE:

1. LE DRAINAGE N'EST PAS ENCORE DÉFINI ET QUIL FERA PARTIE D'UN DEUXIÈME AVIS LORS LA CONCEPTION AURA ÉTÉ COMPLÉTÉE.

NOTES PROPRES AU SITE:

1. SISMICITÉ: ZONE SISMIQUE "D" SELON LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE.

NOTES GÉOTECHNIQUES:

1. LES PROFILS DES DIFFÉRENTS COUCHES ET DU SOCLE ROCHEUX (FRACTURE ET SAIN LE CAS ÉCHÉANT) ENTRE LES FORAGES ONT ÉTÉ DÉFINIS PAR INTERPOLATION LINÉAIRE ET ILS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS AVEC PRÉCAUTION, PARCE QU'ILS NE REPRÉSENTENT PAS NECESSAIREMENT LA RÉALITÉ.
2. LE NIVEAU DU ROC SAIN AUGMENTE PROGRESSIVEMENT DE -6 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P05 À +2 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P11.
3. VOIR LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE 602024-202642-80020-4GER-0004-PB, DATÉ DU 5 FÉVRIER 2019.

RÉFÉRENCES:

1. PLANS DE LA STRUCTURE DU REM: LOTS DE DESSINS 43202600-A22, 43202600-A25 ET 43202600-A26.
2. ALIGNEMENT ET PROFIL DES VOIES DU TRAIN LÉGER SELON LES DESSINS 602024-212400-10000-4RD1-2013 À 2016
3. PLAN DIRECTEUR DU CN, REV. 01 EN DATE DU 4 AVRIL 2018

FEUILLET 1112
PROJET: Réseau Express Métropolitain - Antenne Rive-Sud
STRUCTURE AÉRIENNE A23-1IA, A23-1IB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE
DATE: 2019-09-14
DÉSSINÉ: J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ: F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ: F. PANAH, Ing.
FORMAT A1

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DÉSSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-09-14	ÉMIS POUR PERMIS	P.K.
PB	2019-07-19	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary License
Nom / Name: Firouz Panah
No. / No.: 1704
Date de l'avis / Date of the notice: 2019-09-14
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
MONTREAL 10-01-2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

R

ÉCHELLES

0 25 50 100 m
H=1:1000
V=1:1000

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

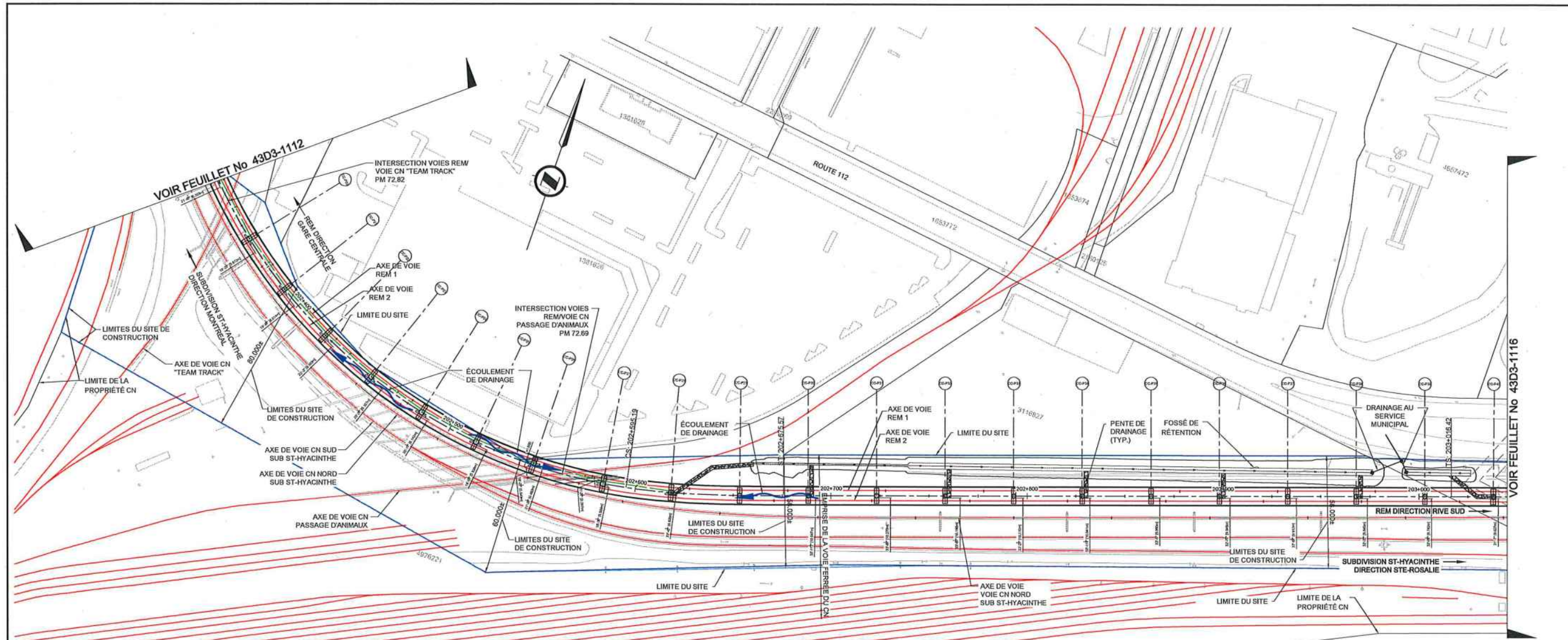
ANTENNE RIVE-SUD

STRUCTURE AÉRIENNE A23-1IA, A23-1IB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE

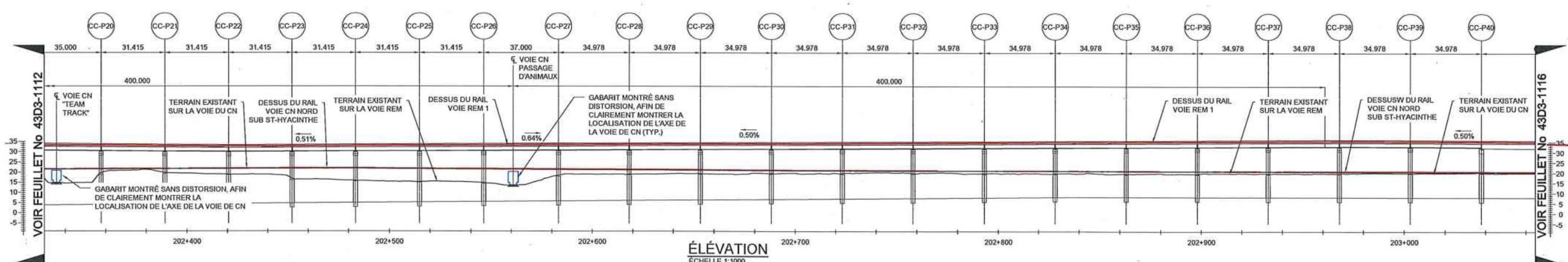
1:1000 PLAN ET ELEVATION - (1/2)

NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1112

PC



PLAN
ÉCHELLE 1:1000



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:1000

FEUILLET 1116
 DATE D'IMPRESSION: 2019-10-08 11:13 PM BLOM_JEFF
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\RENA\0421470\02024-202600-10040-43D3-1113.DWG

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-19	ÉMIS POUR AVS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVS	P.K.

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Permis Temporaire / Temporary License Nom / Name: Firooz Panah No. 010 P102009 Val. après / Valid after: 2020-09-15 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTREAL 10-01-2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

MANDATAIRE

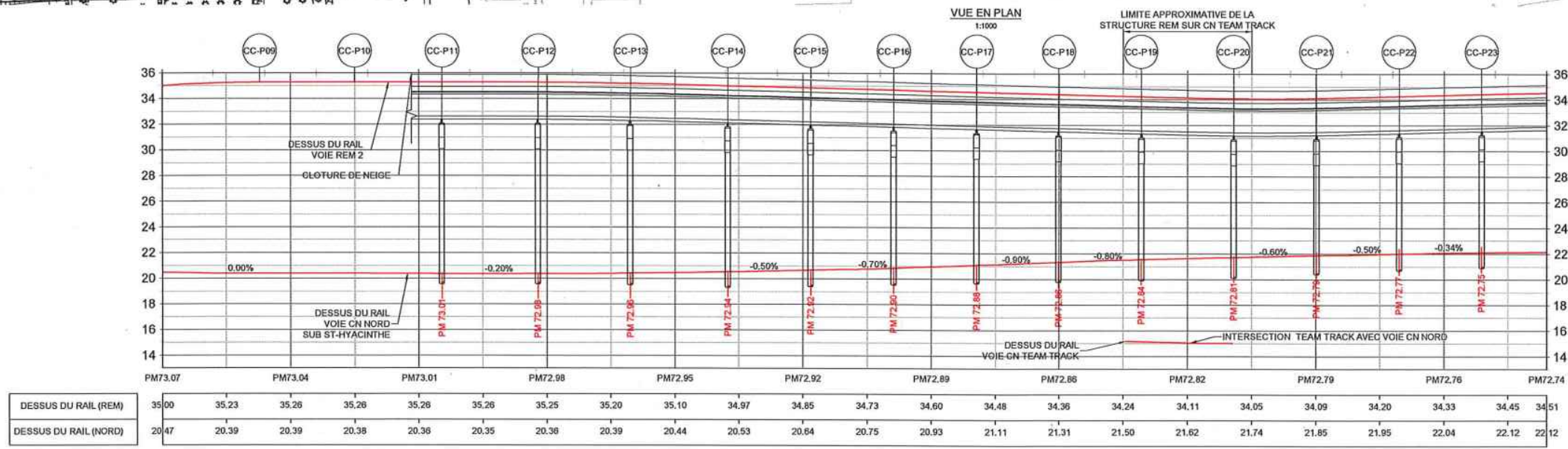
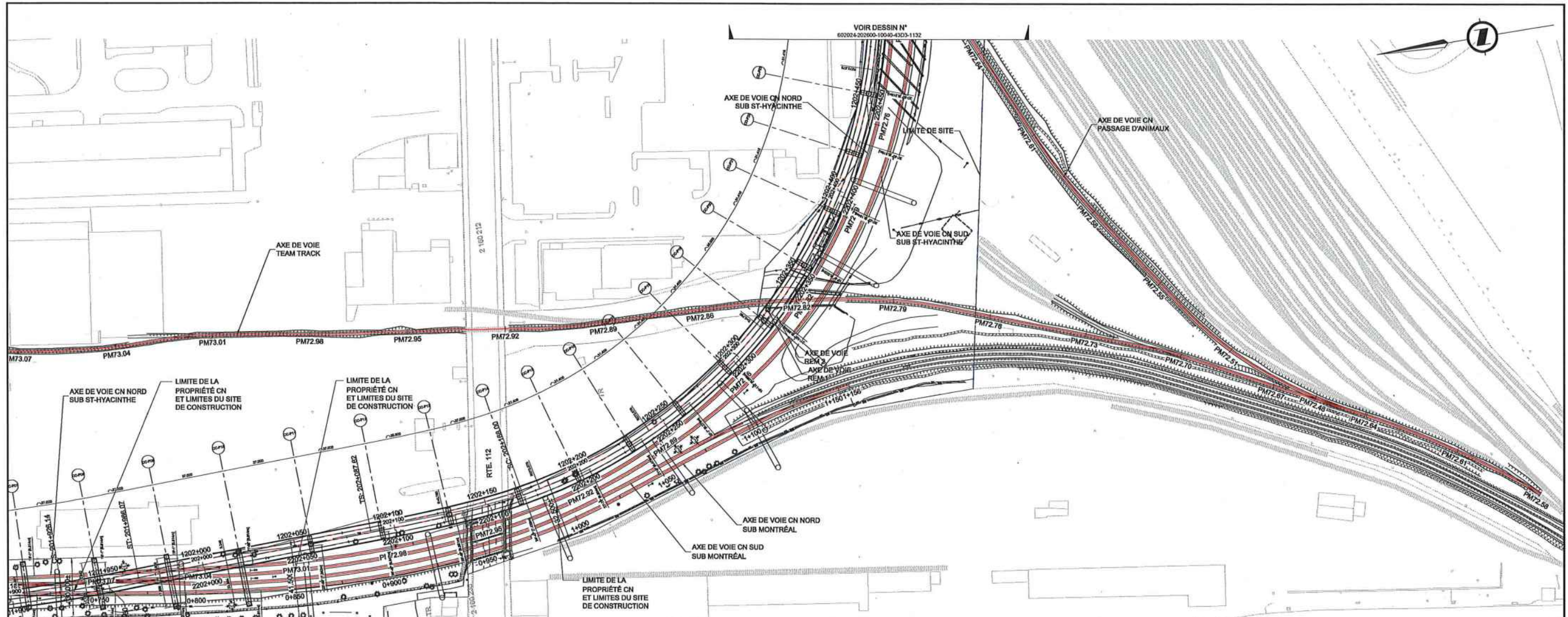
CLIENT

ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIA, A23-IIB AU-DESSUS DE LA
VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE
1:1000 PLAN ET ÉLÉVATION - (2/2)

NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1113

PC



ÉMIS POUR PERMIS
 Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenues confidentielles par le récipiendaire, toute réimpression ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

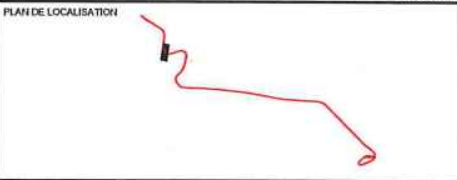
- NOTE:**
- CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P12 À P28.
 - LES CHÂINAGES MENTIONNÉS SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉS PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRE DE LA VOIE "SUB ST-HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR:
 - LA VOIE "TEAM TRACK" COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.82
 - LA VOIE "PASSAGE D'ANIMAUX" COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.79
 - POUR LES PROFILS DES VOIES "TEAM TRACK" ET "PASSAGE D'ANIMAUX", VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1133.

VUE EN PROFIL DE LA VOIE - VOIE CN NORD SUB ST-HYACINTHE
 H=1:1000 V=1:200

CONÇU D. DROB, Ing / P. KIM, Ing
 DESSINÉ L. NDOYE / J. BLOM, tech.
 VÉRIFIÉ L. NI, Ing.
 APPROUVÉ F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVS	D.D./P.K.
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVS	D.D./P.K.

SCEAUX
 ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
 Numéro Temporaire / Temporary License
 Nom / Name: Firooz Panah
 No. OIQ: IPT05059
 Valable jusqu'à / Valid until: 2020-09-15
 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 MONTRÉAL 10/01/2019



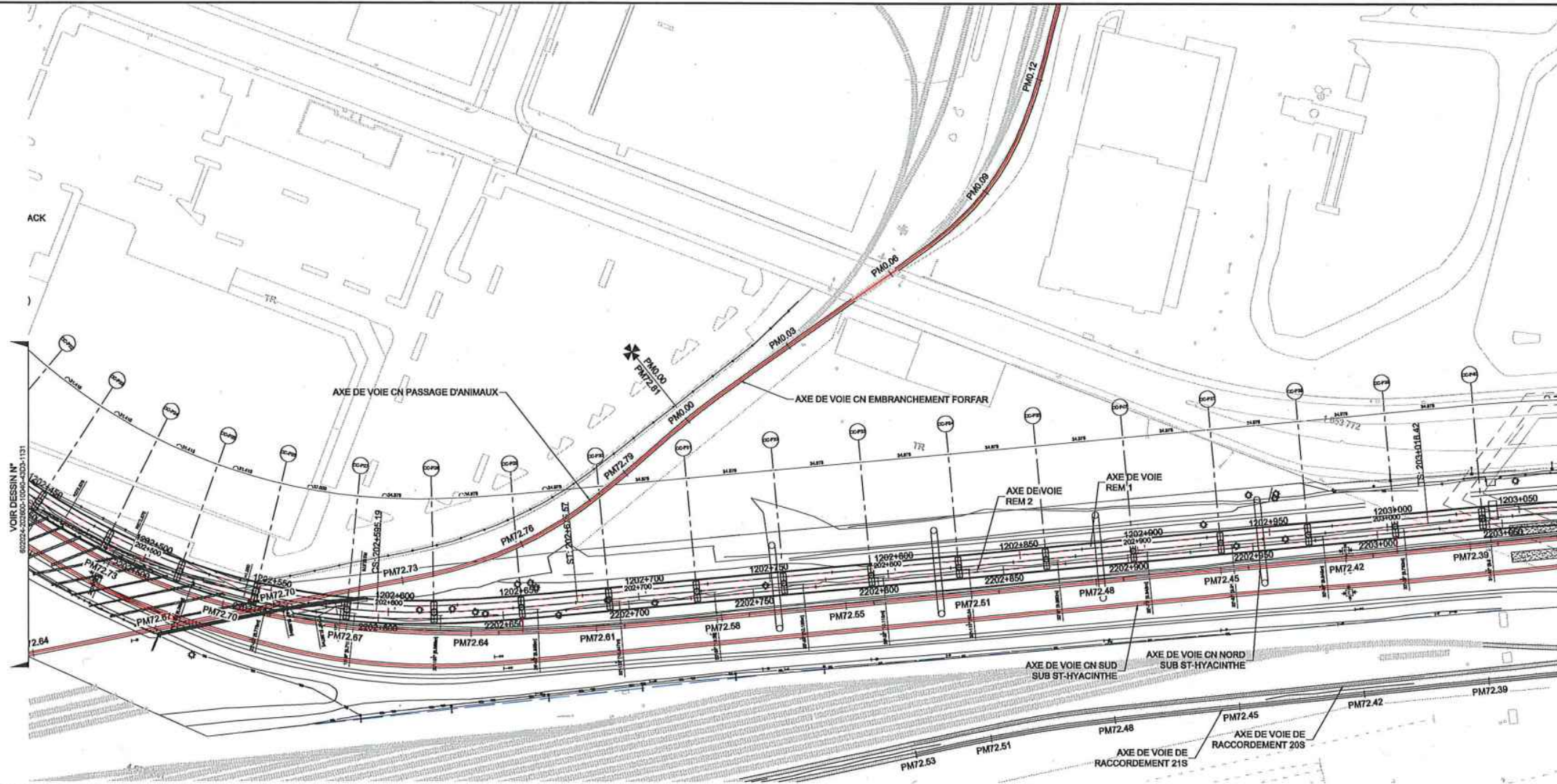
MANDATAIRE
 NouvLR

CLIENT
 Réseau express métropolitain R

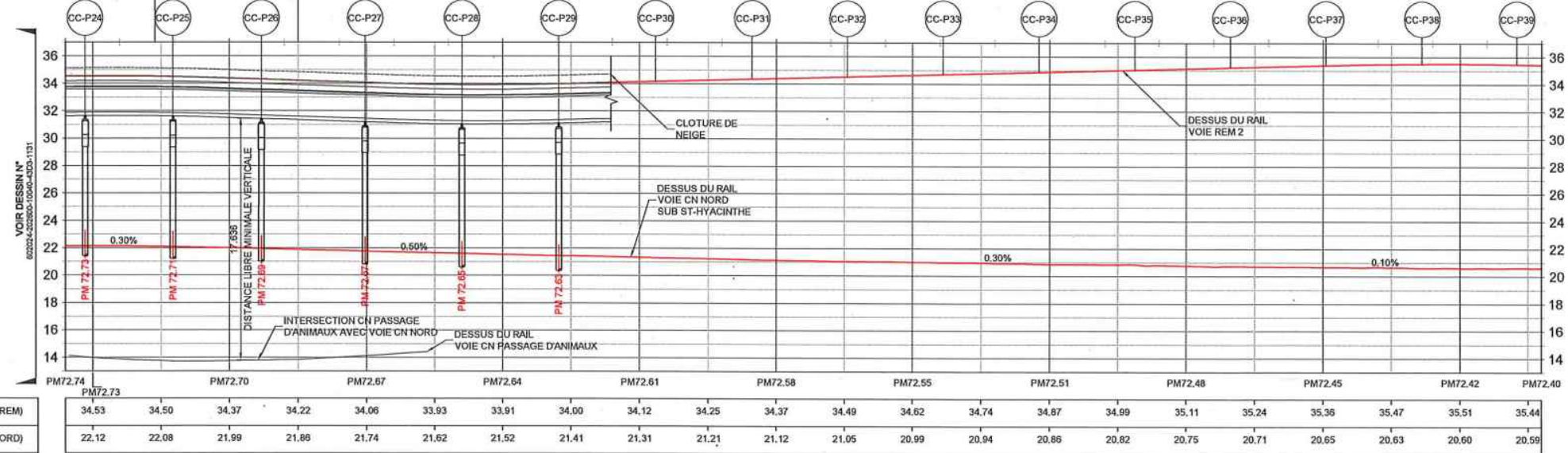
ECHELLES
 0 25 50 m
 H=1:1000
 V=1:200

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 ANTENNE RIVE-SUD
 STRUCTURE AÉRIENNE A23-1IA, A23-1IB AU-DESSUS DE LA VOIE
 FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE
 PLAN ET PROFIL (1/3)
 NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1131
 PB

FEUILLET: PLAN/PROFIL 1-500
 CHEMIN: 320 PM, BLOM, LEFT
 CHEMIN: ENREGISTRÉ: CN/REVA/04824877_602024-202600-10040-43D3-1131.DWG
 FORMAT: A1



VUE EN PLAN
1:1000



VUE EN PROFIL DE LA VOIE - VOIE CN NORD SUB ST-HYACINTHE
H=1:1000 V=1:200

ÉMIS POUR PERMIS
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

- NOTES:**
1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P12 À P28.
 2. LES CHÂNAGES MENTIONNÉS SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉS PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRE DE LA VOIE "SUB ST-HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR:
 - LA VOIE "TEAM TRACK" COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.82
 - LA VOIE DE PASSAGE D'ANIMAUX COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.70.
 3. POUR LES PROFILS DES VOIES "TEAM TRACK" ET "PASSAGE D'ANIMAUX", VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1133.

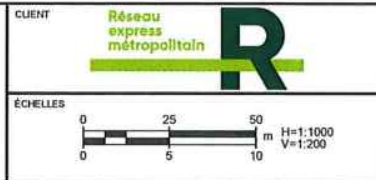
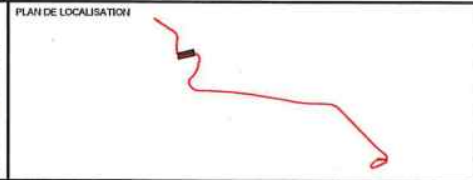
FEUILLET: PLAN PROFIL 1-500
 DATE D'IMPRESSION: 2019-10-08 3:38 PM BLOM, JEFF
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\RENA\04524877\602024-202600-10040-43D3-1132.DWG

CONÇU	D. DROB, ing / P. KIM, ing.
DESSINÉ	L. NDOYE / J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	L. NI, ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-05	EMIS POUR AVIS	D.D./P.K.
PB	2019-10-01	EMIS POUR AVIS	D.D./P.K.

SCEAUX

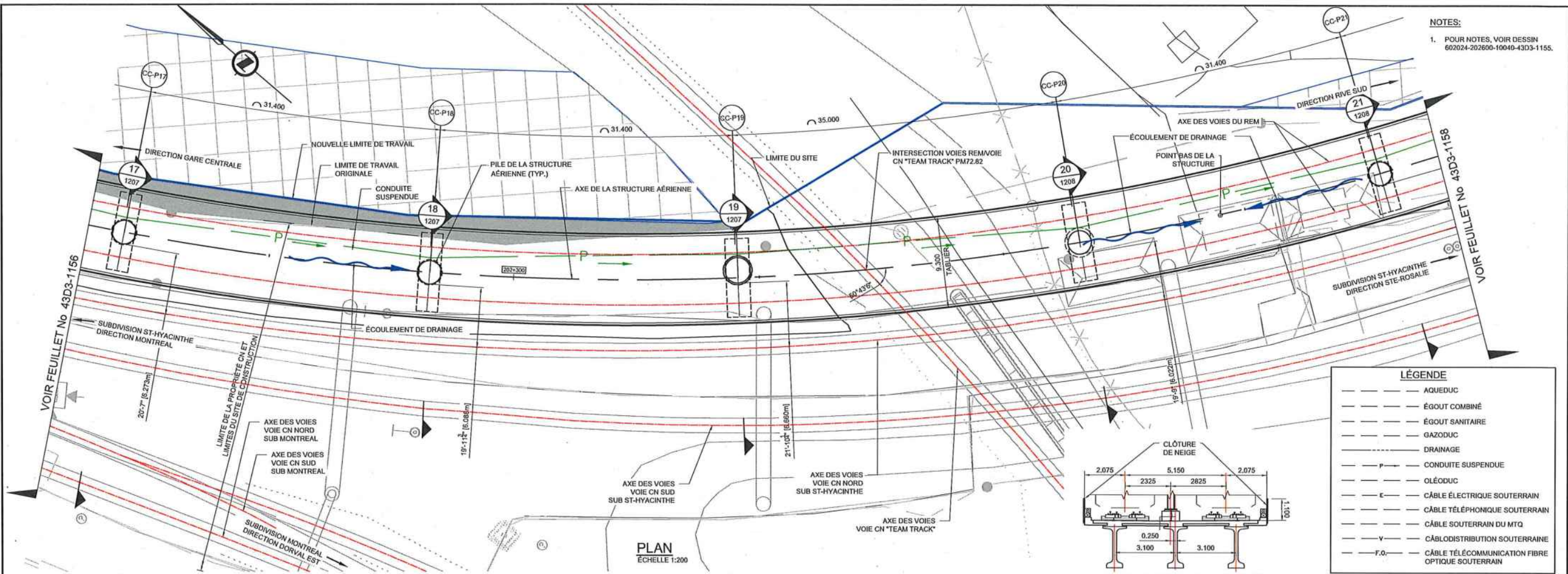
ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
 Permis Temporaire / Temporary License
 Nom / Name: Firooz Panah
 No. OIQ / P102059
 M. Ing. / M. Eng. 2009-09-18
 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN / MONTREAL 10/01/2019



RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 ANTENNE RIVE-SUD
 STRUCTURE AÉRIENNE A23-1IA, A23-1IB AU-DESSUS DE LA VOIE
 FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE
 PLAN ET PROFIL (2/3)

NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1132

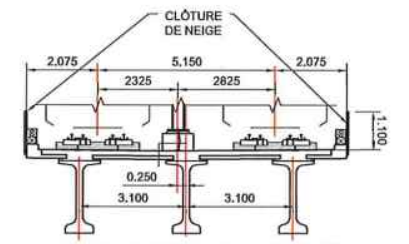
PB



NOTES:
 1. POUR NOTES, VOIR DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1155.

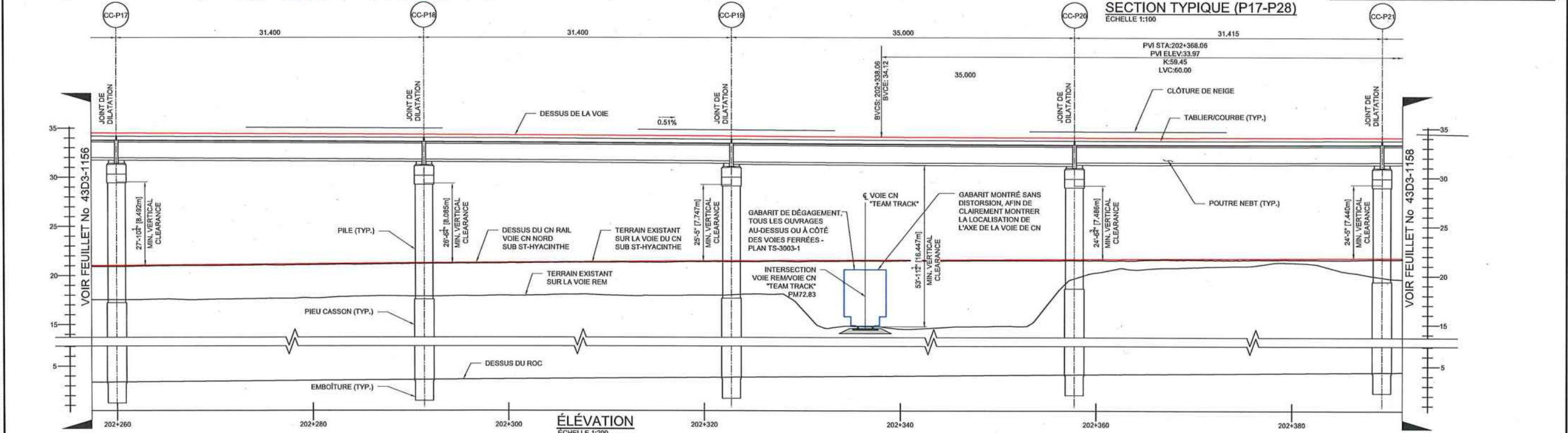
LÉGENDE

- AQUEDUC
- ÉGOUT COMBINÉ
- ÉGOUT SANITAIRE
- GAZODUC
- DRAINAGE
- P --- CONDUITE SUSPENDUE
- OLÉODUC
- E --- CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
- --- CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
- --- CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
- V --- CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAINE
- F.O. --- CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN



PLAN
ÉCHELLE 1:200

SECTION TYPIQUE (P17-P28)
ÉCHELLE 1:100



ÉLEVATION
ÉCHELLE 1:200

CONÇU: L. E., Ing. / P. K., Ing.
 DESSINÉ: J. BLOM, tech.
 VÉRIFIÉ: F. PANAH, Ing.
 APPROUVÉ: F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION

REV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CH	P.K.
PB	2019-07-19	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
 Firm: Ingénierie Temporelle
 Nom: Firm: Firm (Firm)
 No. OIQ: 1700660
 Révisé le 17/01/2020
 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 MONTREAL

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenues confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ECHELLES

0 5 10 m H=1:200

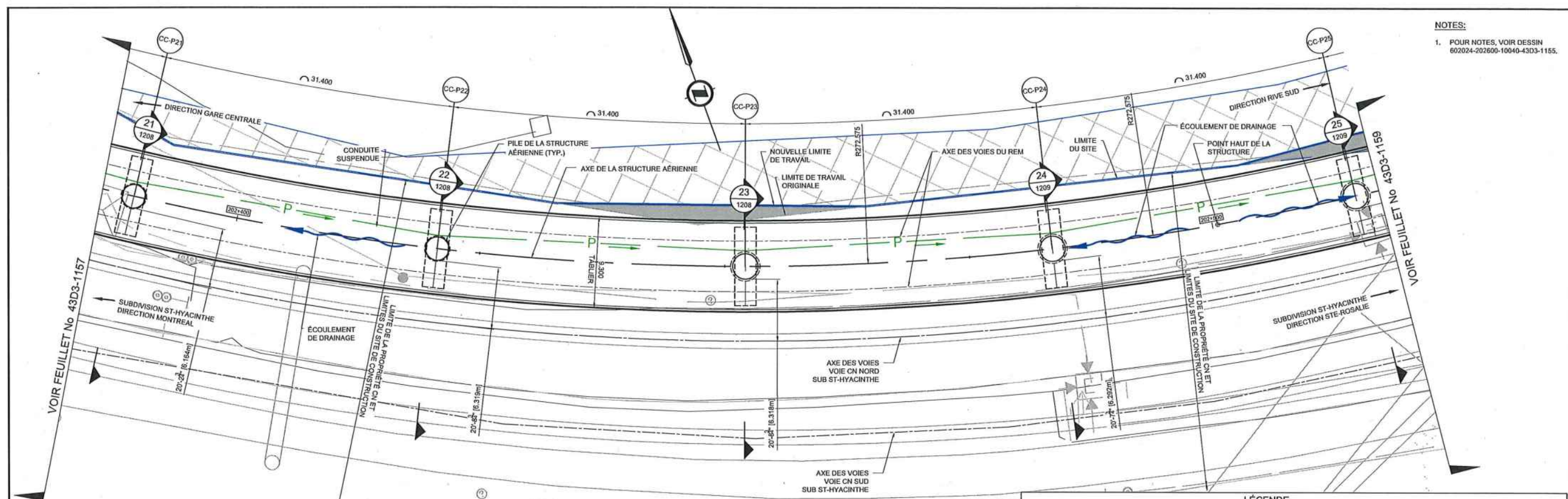
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD
 STRUCTURE AÉRIENNE A23-IB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE
 1:200 PLAN ET ELEVATION - (1/3)

NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1157

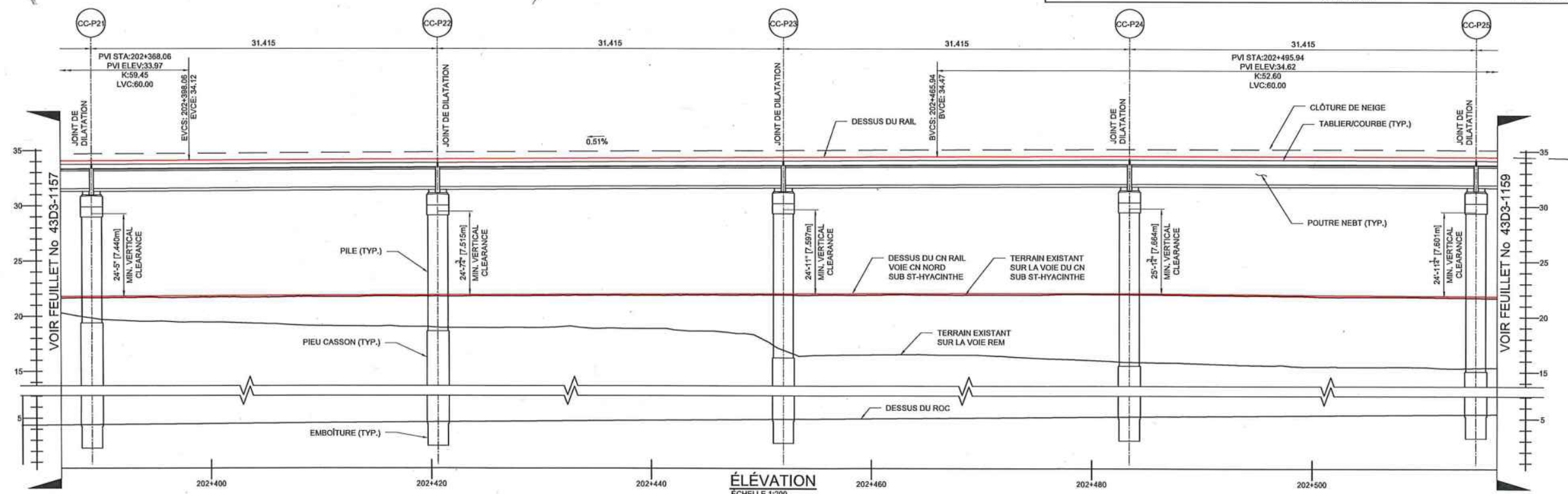
FEUILLET: 1157-P17-P21
 DATE D'IMPRESSION: 2024-04-18 14:51:17
 CHEMIN: C:\Users\jblom\Documents\PROJETS\43D3-1157\DWG

NOTES:
 1. POUR NOTES, VOIR DESSIN
 602024-202600-10040-43D3-1155.



PLAN
 ECHELLE 1:200

LÉGENDE					
---	AQUEDUC	---	DRAINAGE	---	CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
---	ÉGOUT COMBINÉ	---	CONDUITE SUSPENDUE	---	CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
---	ÉGOUT SANITAIRE	---	OLÉODUC	---	CÂBLDISTRIBUTION SOUTERRAINE
---	GAZODUC	---	CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN	---	F.O. CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN



ÉLEVATION
 ECHELLE 1:200

FEUILLET: 158421-1155
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\SERV\TOURNAI\PROJETS\43D3-1155\DWG

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
REV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-19	ÉMS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-07	ÉMS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
 Permis Temporaire / Temporary License
 René F. Blom, René Panah
 No. 000 3700000
 M. April 1^{er} Mai 31^{er} 2020-08-18
 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 MONTREAL: 10819011

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques
 mentionnées doivent être tenus confidentiels par le
 récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin
 est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

0 5 10 m H=1:200

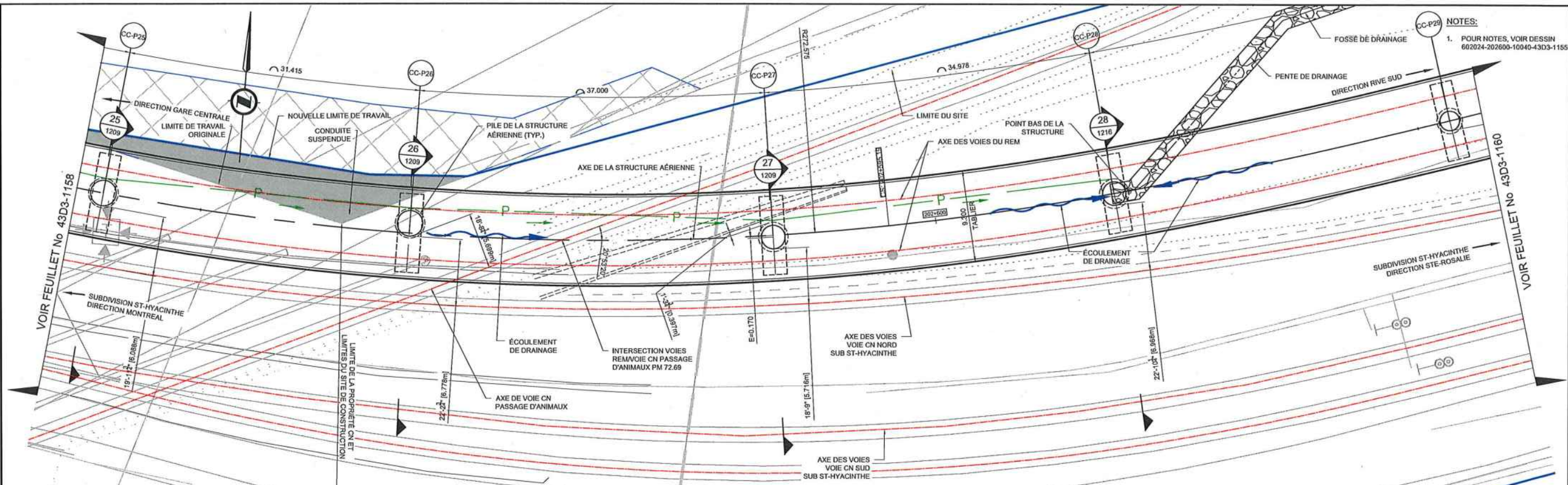
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

STRUCTURE AÉRIENNE A23-IB AU-DESSUS DE LA
 VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE
 1:200 PLAN ET ÉLEVATION - (2/3)

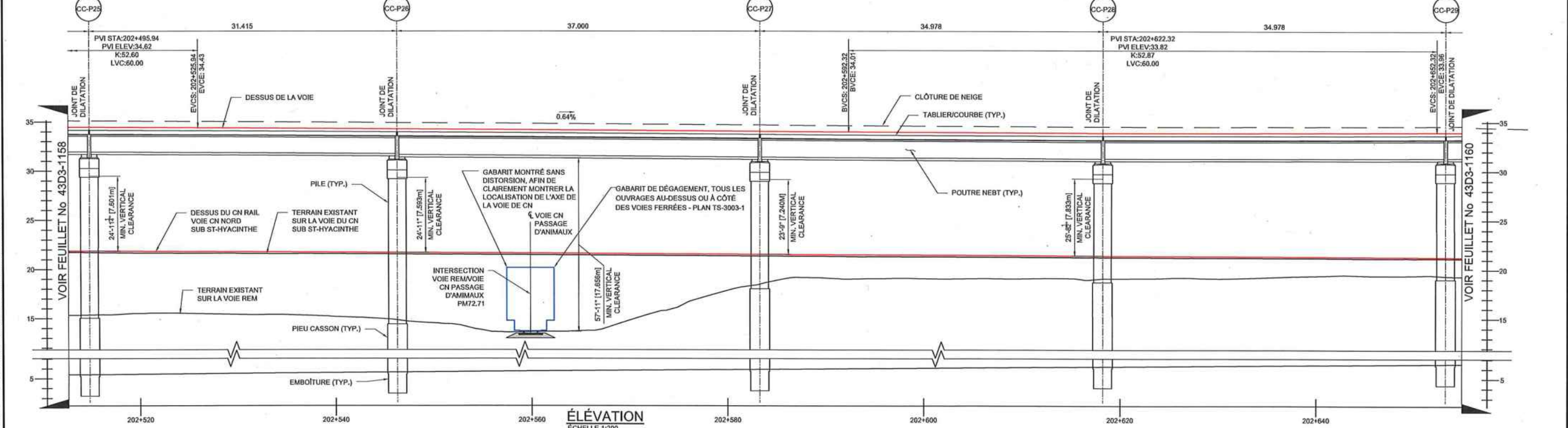
NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1158

PC

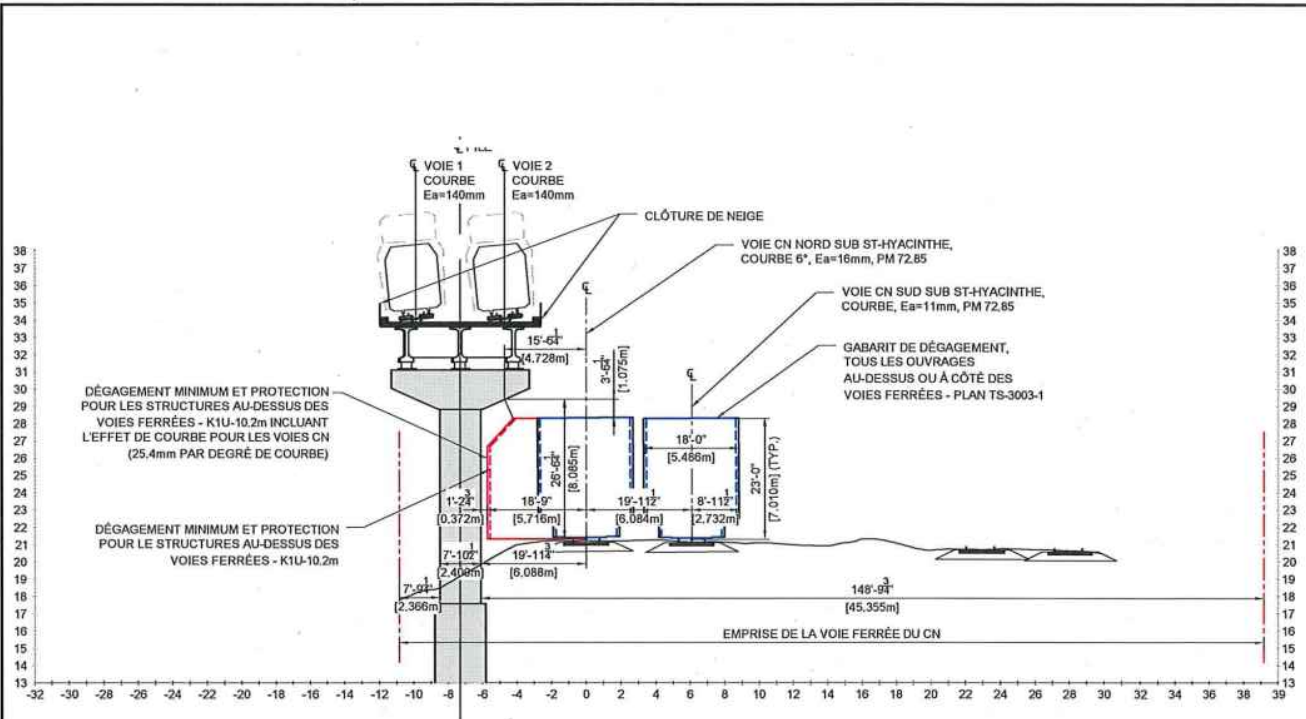


PLAN
ÉCHELLE 1:200

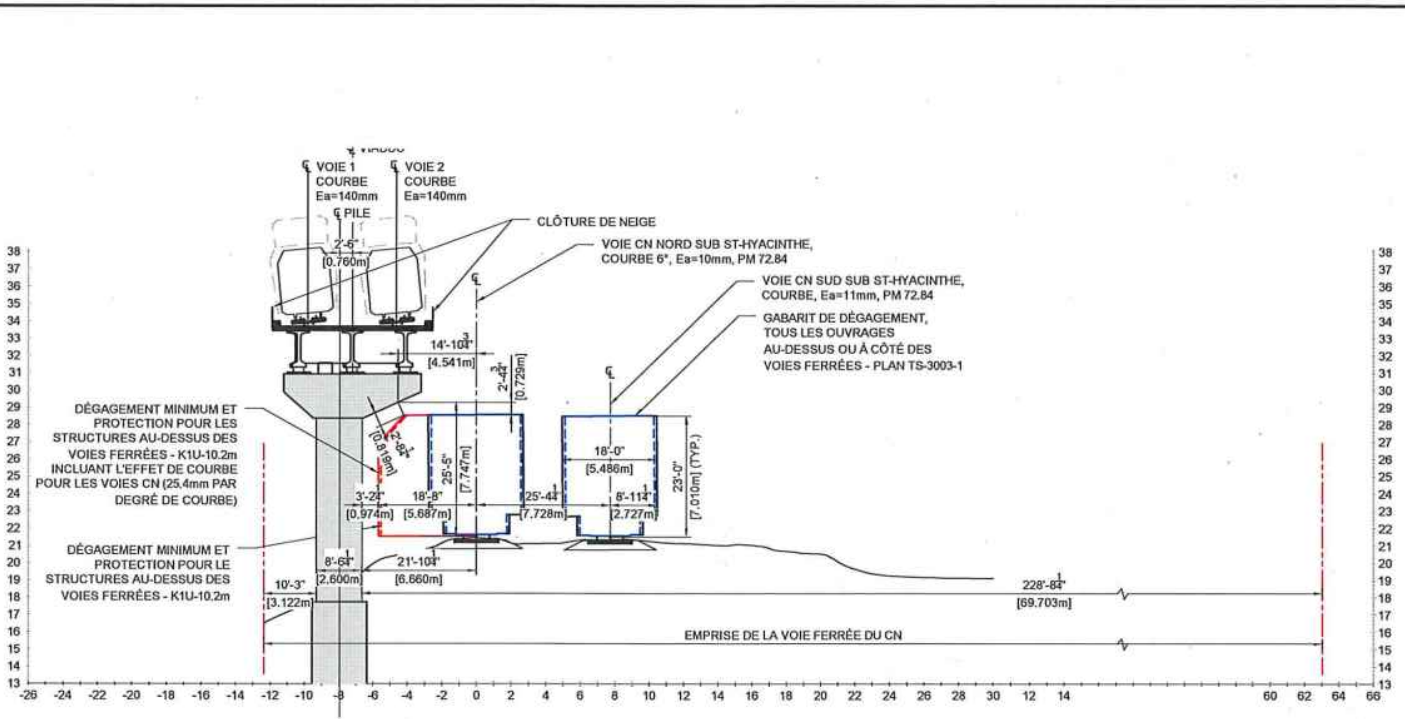
LÉGENDE	
---	AQUEDUC
---	ÉGOUT COMBINÉ
---	ÉGOUT SANITAIRE
---	GAZODUC
---	DRAINAGE
---	CONDUITE SUSPENDUE
---	OLÉODUC
---	CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
---	CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
---	CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
---	CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAIN
---	F.O. CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN



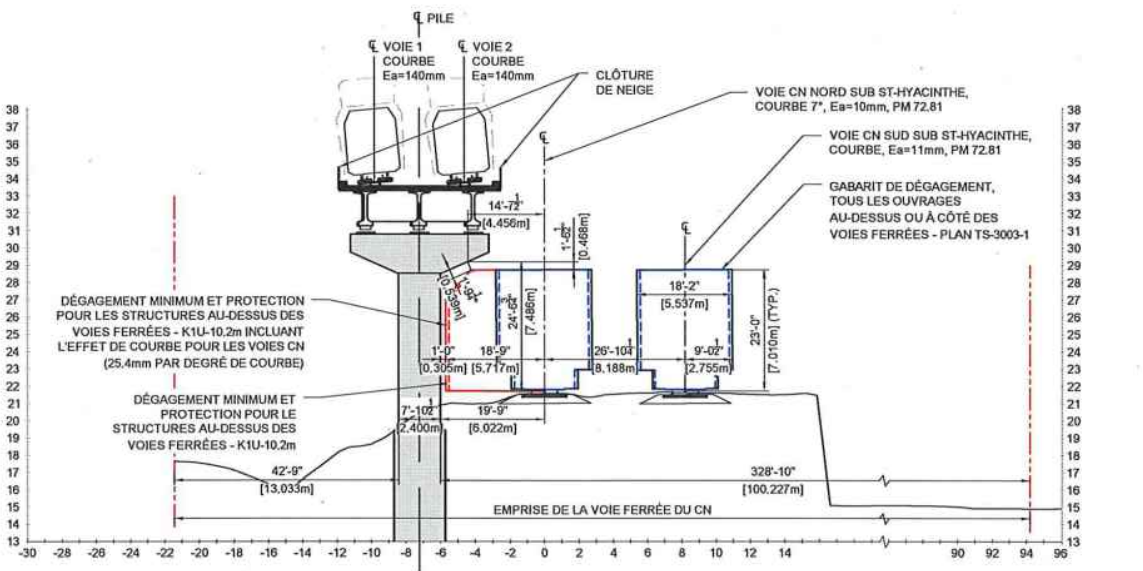
CONÇU L. E., Ing. / P. K., Ing. DESSINÉ J. BLOM, tech. VÉRIFIÉ F. PANAH, Ing. APPROUVÉ F. PANAH, Ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION			SCAUX ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Patrice Tremblay / Tonyony Mouna Romy/Name / Firooz/Parviz Site No: 1700000 Noté par / Noté par: 2022-09-18 Site RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/01/2019	PLAN DE LOCALISATION 	MAJORDAIRE 	CLIENT 	ÉCHELLES 	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A23-IB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE 1:200 PLAN ET ÉLEVATION - (3/3) NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1159	PC			
	RÉV. DATE DESCRIPTION PAR P.K. PA 2019-06-14 ÉMIS POUR CONSENTEMENT CH P.K. PB 2019-07-19 ÉMIS POUR AVIS P.K. PC 2019-10-01 ÉMIS POUR AVIS P.K.	ÉMIS POUR PERMIS Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être lus conjointement par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.											
	FEUILLET: 1159-025-028 DATE D'IMPRESSION: 2019-09-18 10:57 TOUVER RADA, NYON CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\PROJETS\FORMAS\43D3-1159-025-028-000-43D3-1159.DWG		VOIR FEUILLET No 43D3-1158								VOIR FEUILLET No 43D3-1160		
	FORMAT A1												



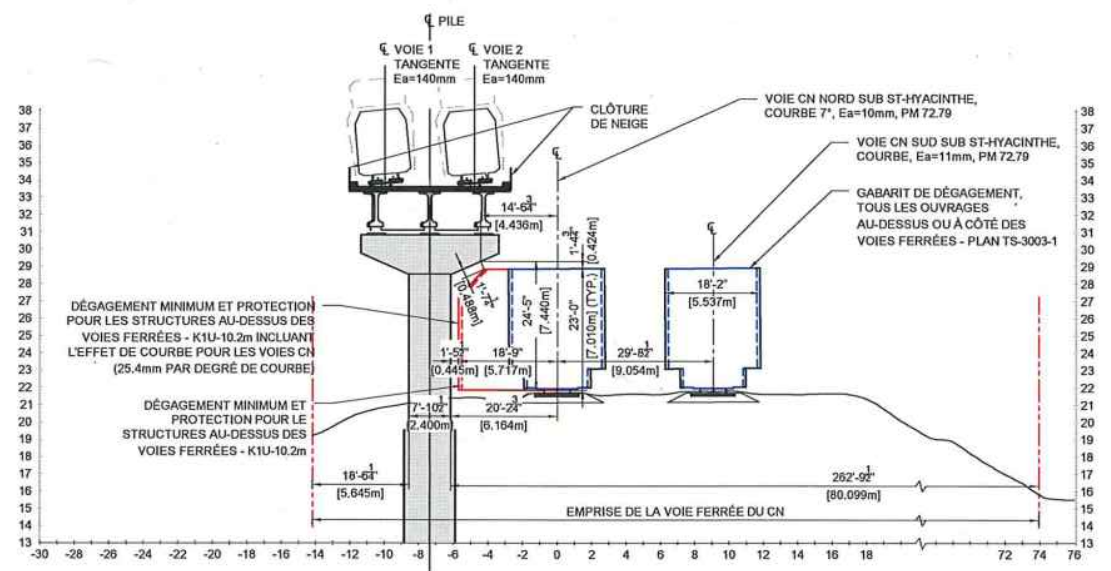
18 COUPE - PILE CC-P18 - DIRECTION RIVE SUD
1157 ÉCHELLE 1:200



19 COUPE - PILE CC-P19 - DIRECTION RIVE SUD
1157 ÉCHELLE 1:200



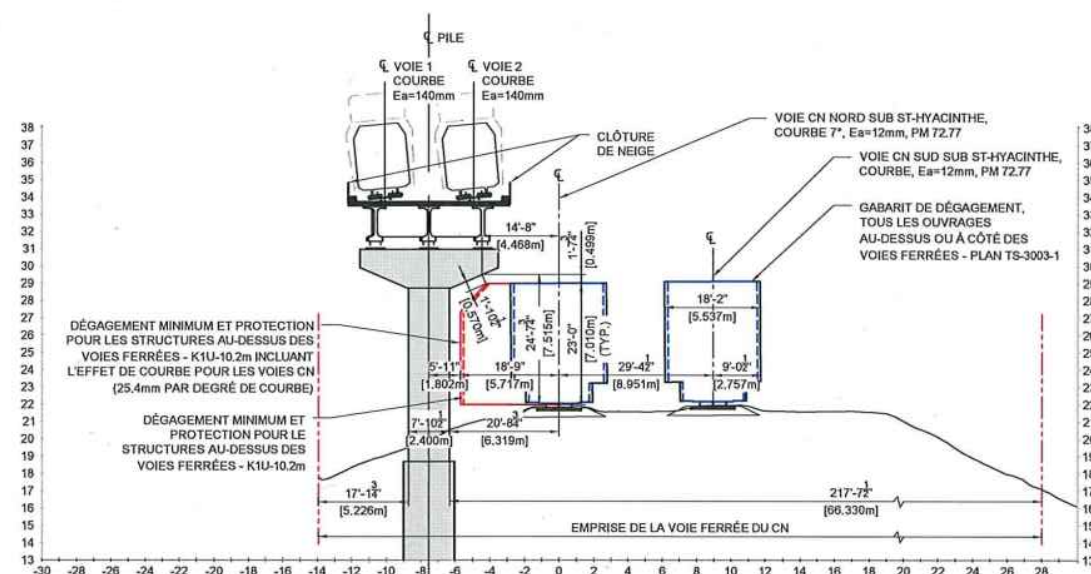
20 COUPE - PILE CC-P20 - DIRECTION RIVE SUD
1157 ÉCHELLE 1:200



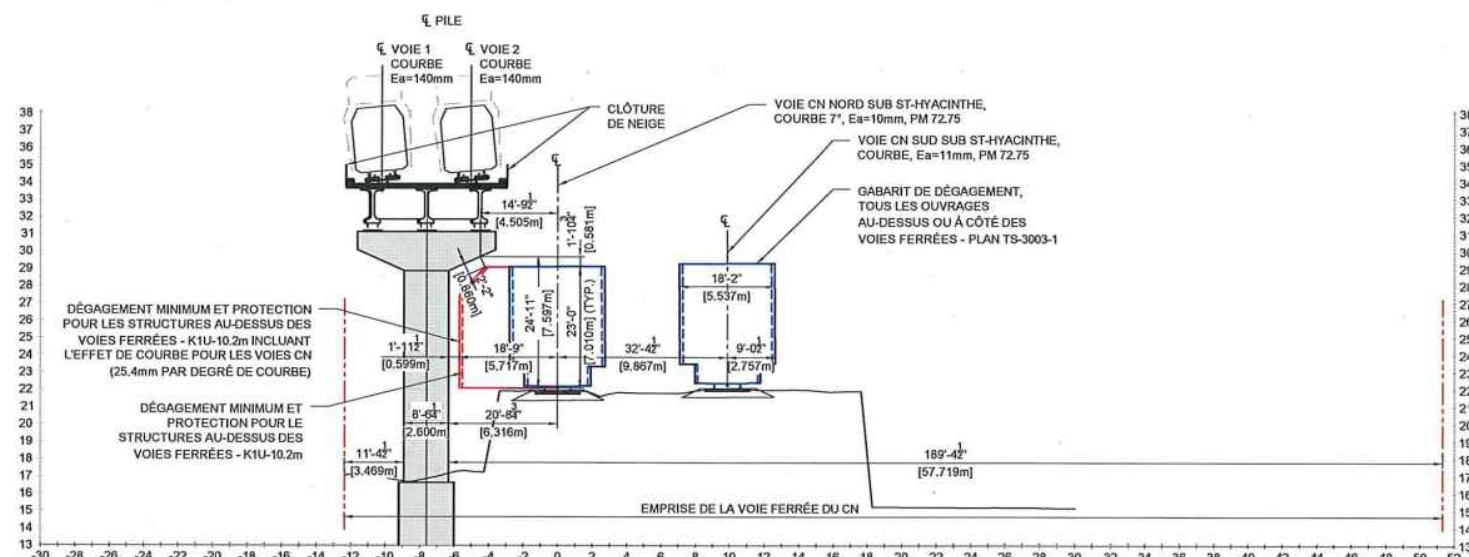
21 COUPE - PILE CC-P21 - DIRECTION RIVE SUD
1157 ÉCHELLE 1:200

FEUILLET: P185 2023
 CHEMIN ENRÉGISTRÉ: C:\REMOUAS21\470\202024-202600-10040-43D3-1208.DWG
 FORMAT: A1

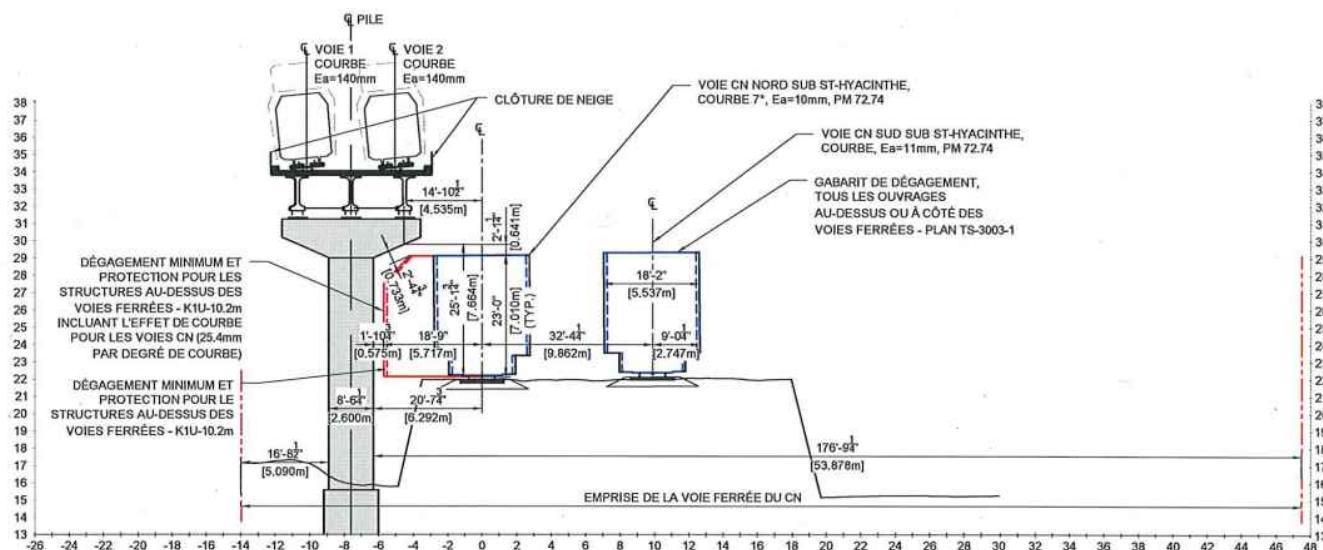
CONÇU L. E., Ing. / P. K., Ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION			SCÉAUX ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Nom / Name: Firouz Panah No. OQ: PTD0059 Né après / Valid after: 2020-09-16 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN / MONTRÉAL, 10.01.2019	PLAN DE LOCALISATION	MANDATAIRE NouvLR	CLIENT Réseau express métropolitain	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE P18, P19, P20, P21	ÉCHELLES	NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1208	PC
	REVISÉ	DATE	DESCRIPTION								
DESSINÉ V. BAKALOVA, tech.	PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.							
VÉRIFIÉ F. PANAH, Ing.	PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.							
APPROUVÉ F. PANAH, Ing.	PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.							



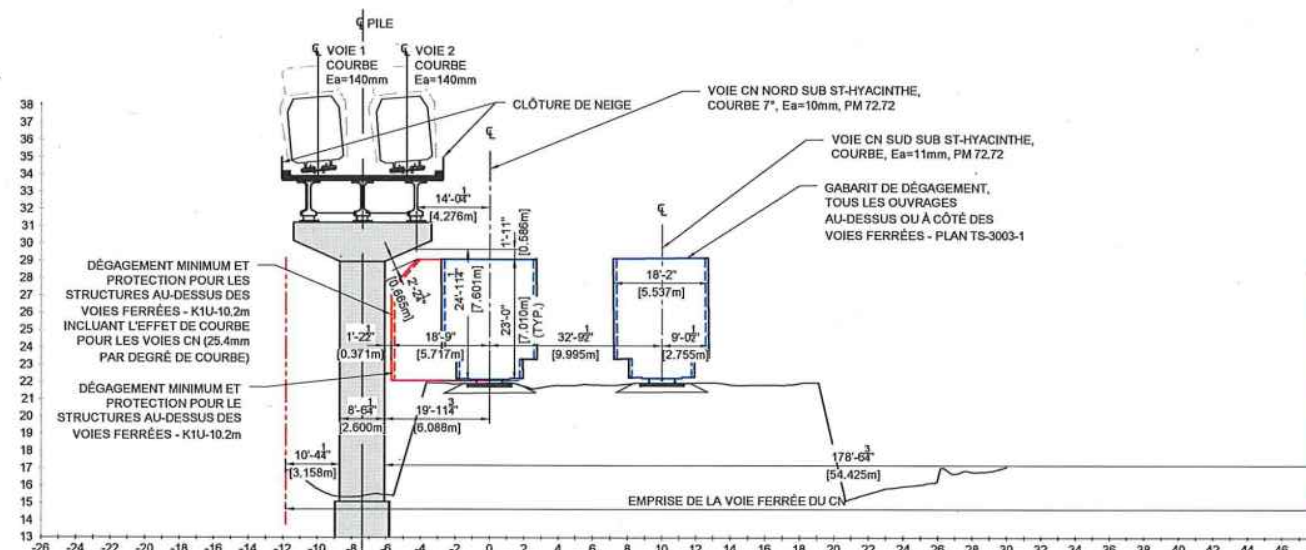
22 COUPE - PILE CC-P22 - DIRECTION RIVE SUD
1158 ÉCHELLE 1:200



23 COUPE - PILE CC-P23 - DIRECTION RIVE SUD
1158 ÉCHELLE 1:200



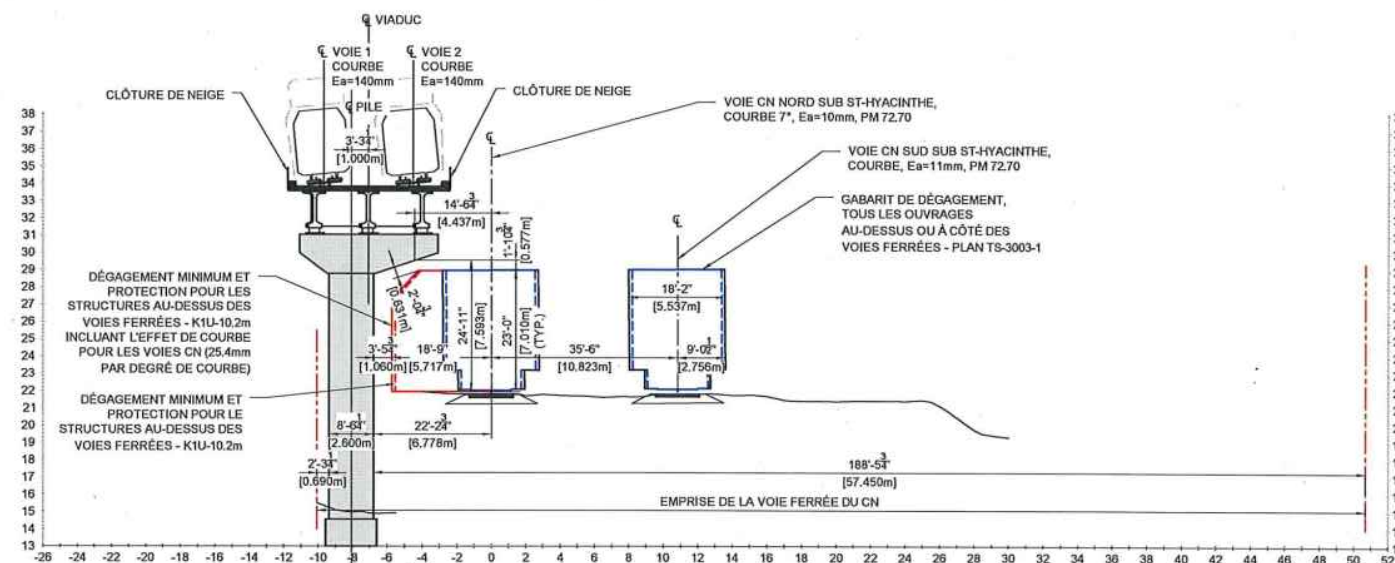
24 COUPE - PILE CC-P24 - DIRECTION RIVE SUD
1158 ÉCHELLE 1:200



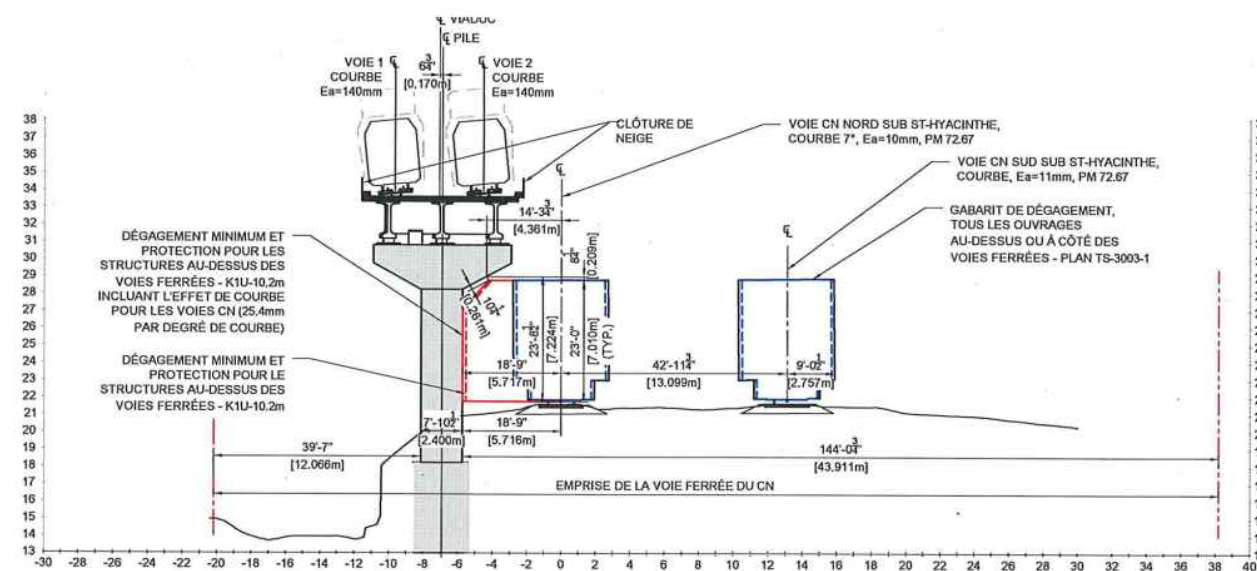
25 COUPE - PILE CC-P25 - DIRECTION RIVE SUD
1158 ÉCHELLE 1:200

FEUILLET PIERS 24-25 2019-07-16 15:16 AM BLON, BFF
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMOUSSET\70102024-202600-10040-43D3-1209.DWG
 FORMAT A1

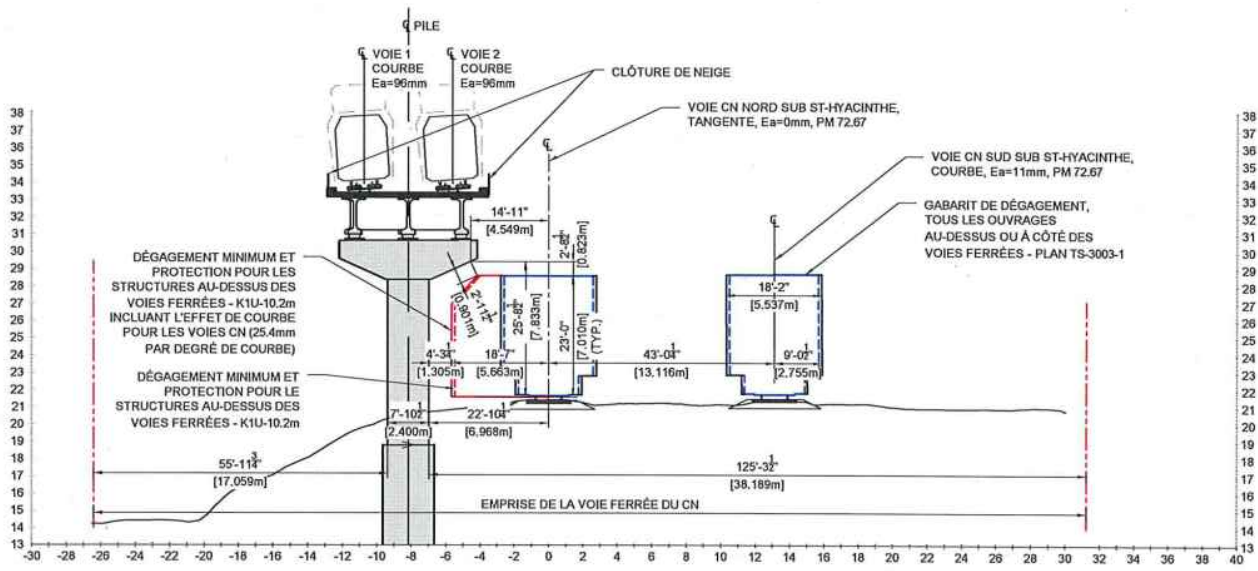
CONÇU L. E., Ing. / P. K., Ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION			SCÉLIX ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Permis Temporaire / Temporary License Nom / Name: Firooz Panahi No. 003 PFC0099 Valable / Valid until: 2020-09-16 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTREAL 10/01/2019	PLAN DE LOCALISATION	MANDATAIRE NouvLR	CLIENT Réseau express métropolitain	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A23-IIB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE P22, P23, P24, P25	ÉCHELLES	NOMBRE DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1209	PC
	RÉV	DATE	DESCRIPTION								
DESSINÉ V. BAKALOVA, tech.	PA	2019-06-14	EMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.							
VÉRIFIÉ F. PANAH, Ing.	PB	2019-07-16	EMIS POUR AVS	P.K.							
APPROUVÉ F. PANAH, Ing.	PC	2019-10-01	EMIS POUR AVS	P.K.							



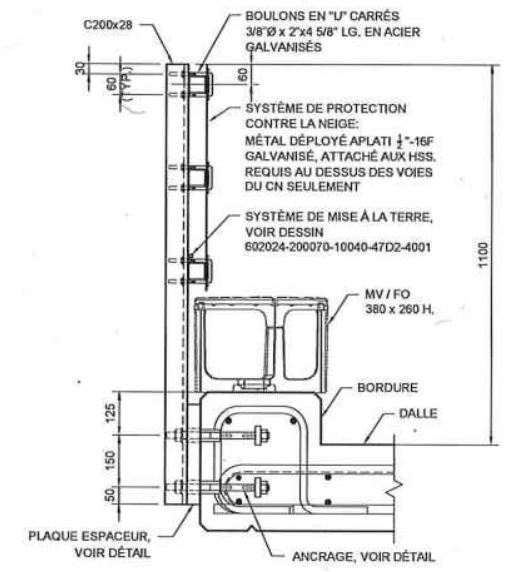
26 COUPE - PILE CC-P26 - DIRECTION RIVE SUD
1159 ÉCHELLE 1:200



27 COUPE - PILE CC-P27 - DIRECTION RIVE SUD
1159 ÉCHELLE 1:200



28 COUPE - PILE CC-P28 - DIRECTION RIVE SUD
1159 ÉCHELLE 1:200



DÉTAIL - CLÔTURE DE NEIGE
ÉCHELLE

FEUILLE 1159-28
 DATE D'IMPRESSION: 2019-10-01 10:33 AM BLOM_LEFF
 CHEMIN D'IMPRESSION: C:\REMOUS\1159-28\1159-28-1159-28.dwg

CONÇU L. E., ing. / P. K., ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION				SCAUX ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Permis Temporaire / Temporary License Nom / Name: Firooz Panah No. ID: P102059 Mandat / Valid after: 2020-05-16 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN / MONTRÉAL 10/01/2019	PLAN DE LOCALISATION	MAINTENANCE	CLIENT Réseau express métropolitain	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A23-IB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE P26, P27, P28
	REVISION	DATE	DESCRIPTION	PAR					
DESSINÉ V. BAKALOVA, tech.	PA	2019-07-19	ÉMIS POUR AVIS	P.K.	ÉMIS POUR PERMIS Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.	NouvLR	CLIENT	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A23-IB AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.65 - PM72.98 ST-HYACINTHE P26, P27, P28
VÉRIFIÉ F. PANAH, ing.	PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.					
APPROUVÉ F. PANAH, ing.									
NOMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1216									PB

FEUILLET: REM
 DATE D'IMPRESSION: 2019-12-11 1:50 GANNON, JULIE
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMO\2024\202350-40020-4XDK-2000-PA.DWG



CONÇU	William Trusiak, ing. jr.		
DESSINÉ	Julie Gannon, tech.		
VÉRIFIÉ	Jacques Desormeaux, ing.		
APPROUVÉ	David Gélinas, Ing.		

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-12-11	POUR INFORMATION	W.T

SCEAUX

PLAN DE LOCALISATION

POUR INFORMATION SEULEMENT



CLIENT

ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 ANTENNE RIVE-SUD
 COLLECTEUR RIVERSIDE & INTERCEPTEUR SUD
 CONFLITS POTENTIELS - PILES # 20 et 27
 PLAN DE LOCALISATION

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202350-40020-4XDK-2000 PA



Le 13 février 2020

M. Claude Carette
Directeur, Services des infrastructures, de la voirie
et des transports, Division des grands projets
Ville de Montréal
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Projet : Réseau express métropolitain (REM)

Sujet : Précisions relatives à l'avis de travaux ferroviaires en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire (l'« **Avis** ») du 16 janvier 2020
Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A23.2 : P18-P28)
Chainage REM : 202+300 à 202+630

Monsieur,

La présente vise à apporter des précisions à l'Avis en réponse aux enjeux soulevés par la ville de Montréal (la « **Ville** ») quant à la sécurité des ouvrages municipaux souterrains situés à proximité de l'emplacement prévu des piliers 20 et 27, tel qu'illustré aux plans joints à l'Avis.

Afin de répondre aux questions de la Ville et de confirmer la position relative des ouvrages municipaux et des piliers 20 et 27, NouvLR doit effectuer certaines investigations et devra éventuellement modifier la conception et les méthodes de travail suivant l'analyse des résultats de ces investigations.

Afin de préserver l'échéancier de réalisation des autres travaux visés par l'Avis, REM, à la demande de NouvLR, signifie à la Ville, par la présente, son désistement à l'égard de l'ensemble des travaux relatifs aux piliers 20 et 27 et les supprime de la portée des travaux visés par l'Avis. En conséquence de ce désistement, REM s'engage à ce qu'un nouvel avis de travaux ferroviaire, distinct de l'Avis, soit soumis pour les piliers 20 et 27 lorsque l'analyse des résultats des investigations de NouvLR sera complétée.



Dans ces circonstances, REM demande à la Ville de lui signifier un avis de non-opposition, tel que le prévoit la Loi sur la sécurité ferroviaire (la « Loi »), pour les travaux relatifs aux piliers 18, 19, 21 à 26 et 28, conformément aux plans joints à l'Avis, dans la mesure où n'existe aucun enjeu de sécurité les concernant. De cette manière, NouvLR pourrait entreprendre la construction de ces ouvrages tout en poursuivant les études requises pour la préparation du nouvel avis relatif aux travaux des piliers 20 et 27.

Par ailleurs, soyez assuré que REM a exigé et a reçu confirmation de NouvLR qu'aucuns travaux préparatoires ou de construction des piliers 20 et 27 ne soient entrepris tant et aussi longtemps que les inquiétudes de la Ville quant à la sécurité des ouvrages municipaux ne soient dissipées à sa satisfaction et que la Ville n'ait donné son aval aux travaux conformément aux dispositions de la Loi.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM s.e.c.

c.c. : Isabelle Lebrun, ing., Ville de Montréal
Robert Nadeau, Projet REM
Paul Gendreau, Projet REM
Thomas Lavier, Projet REM
Jaime Freyre de Andrade Calonge, NouvLR
Xavier de Nettancourt, NouvLR,



Dossier # : 1207211001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A53:P40-P44) - Du chaînage REM : 203+038 à 203+300 - secteur Brigde/Bonaventure. - Autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis pour non objection de manière conditionnelle.

Il est recommandé:

1- d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 203+038 à 203+300, du secteur Bridge/Bonaventure en incluant la condition que le drainage au droit de la pile 41 soit retiré du secteur du cimetière des Irlandais ainsi que les modifications à la topographie du lieu longeant la rue Bridge.

2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer au nom de la Ville l'Avis de non objection de manière conditionnelle.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-12 12:16

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1207211001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A53:P40-P44) - Du chaînage REM : 203+038 à 203+300 - secteur Brigde/Bonaventure. - Autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis pour non objection de manière conditionnelle.

CONTENU

CONTEXTE

La Caisse de dépôt et placement du Québec infra (CDPQi), par l'entremise du consortium NouvLR, effectue la conception et la construction du Réseau Express Métropolitain (REM). La réalisation de ce projet de 67 km va nécessiter la construction de nouvelles infrastructures qui se raccorderont au réseau existant de la Ville de Montréal ou seront à proximité d'infrastructure existante. La portion du projet faisant l'objet du présent document concerne la réalisation d'un Saut-de-mouton, soit le passage des voies du REM au-dessus des voies ferroviaires de CN dans le secteur Bridge. Les piles 40 et 41 concernées dans le présent avis sont construites dans la limite du cimetière des Irlandais.

Les travaux ciblés consistent en la construction d'un nouveau pont d'étagement ferroviaire (rail léger), le long de la rue Bridge et à la hauteur de l'intersection des rues Des Irlandais et Bridge et le long des voies ferrées de CN entre S/D St-Hyacinthe PM 72.31 et l'emplacement Butler PM 1.21, au-dessus des voies ferrées sur lesquelles CN agit à titre de compagnie de chemin de fer (les « Voies »). Le nouveau pont (le « Pont REM ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.

La Loi sur la sécurité ferroviaire (L.R.C. (1985), ch. 32 (4e suppl.)) mentionne à l'article 8 que le promoteur doit donner un avis de travaux projetés (voir pièce jointe). Le paragraphe

8(1) de l'article se lit ainsi : Avis par le promoteur : Le promoteur ne peut entreprendre la construction ou la modification d'installations ferroviaires désignées par règlement avant d'en avoir donné avis conformément aux règlements. Il peut toutefois le faire si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Le paragraphe 8(2) se lit ainsi : Avis d'opposition : Le destinataire de l'avis qui considère que les travaux qui y sont visés portent atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens — meubles ou immeubles — peut, dans le délai prévu dans l'avis, notifier au promoteur son opposition motivée à leur égard, auquel cas il dépose sans délai copie de cette notification auprès du ministre.

Dans le cas présent, après vérification avec les différentes unités impliquées dans le projet et pouvant être affectées par de tels travaux (tel qu'identifié à la section justification), aucune objection n'a été soulevée par rapport aux travaux proposés par le promoteur (CDPQ Infra). Cependant, des commentaires conditionnels furent émis en lien avec la présence de fossé de captation des eaux ainsi qu'avec des changements topographiques prévus au-dessus du cimetière des Irlandais en lisière de la rue Bridge. En effet, la Ville prévoit réaménager le secteur Bridge/Bonaventure et a procédé à cet effet à une consultation publique dont le rapport sera disponible au courant du mois de février 2020.

Dans le cas d'un avis conditionnel ou d'une objection d'avis, une lettre devra être acheminée à REM inc. et au Ministre des transports du Canada, l'honorable M. Marc Garneau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0441 - 19 septembre 2019 - Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* dans le cadre de la construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM), du secteur Bridge/Bonaventure

DESCRIPTION

La présente demande a été reçue par le Bureau de projet REM officiellement par la plateforme de transmission Aconex le 6 janvier dernier et la Ville a un délai de 60 jours pour émettre son avis. Cette demande vise l'émission d'un avis de non objection pour des travaux qui seront effectués dans le secteur Bridge/Bonaventure par REM. Cette démarche répond à l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* et la Ville doit donc confirmer si les travaux planifiés par le demandeur peuvent affecter ou non la sécurité des usagers et de ses actifs.

Selon la demande, les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manière sécuritaire sans jamais affecter la sécurité des personnes et des actifs des terrains contigus qui sont les propriétés de la Ville de Montréal et du CN et ce, en tenant compte des courants vagabonds. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les réglementations en vigueur.

La portée des travaux de drainage n'étant pas encore définie, un deuxième avis sera soumis lorsque la conception de ces derniers sera complétée. La Ville désire donc émettre un avis de non objection conditionnel à ce qu'il n'y ait aucun drainage de surface au-dessus du cimetière des Irlandais, ni aucune modification de la topographie longeant la rue Bridge.

Ainsi, la Ville souhaite protéger les usagers dans le secteur du cimetière des Irlandais et y aménager une place publique en planification en vue de commémorer la présence et l'apport de cette communauté dans le développement de la Ville. De plus, lors de fouilles archéologiques effectuées lors des travaux de construction pour le REM, une douzaine de sépultures furent retirées du site. Ces sépultures seront conservées temporairement dans la réserve de la Ville jusqu'à ce que le projet de commémoration soit complété et les

sépultures réinhumées dans ce site près du Black Rock.

Les travaux du REM seront réalisés sur les lots 1 853 772, 2 160 250 (Ville de Montréal), 1 853 767, 4 976 221, 1 728 982, 2 296 268 et d'un lot non cadastré (CN), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.

Sous peu, deux autres avis seront soumis à la Ville et à ses partenaires pour des travaux similaires dans le secteur Bridge entre les rues Wellington et Marc-Cantin. Les mêmes approches seront effectuées auprès des parties prenantes au projet.

JUSTIFICATION

Après vérification auprès des services centraux impliqués, de l'arrondissement du Sud-Ouest et d'Urgence Santé, nous recommandons la signature de l'avis pour non objection car aucun actif de la ville ne subit d'impacts, tout comme il est jugé que les conditions requises sont déployées pour assurer la sécurité des citoyens à proximité de l'emprise ferroviaire.

UNITÉS / SERVICES / GOUVERNEMENT	COMMENTAIRE CONCERNANT LA SÉCURITÉ
PONTS ET TUNNELS	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020
SPVM	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020
SIM	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020
Division de l'aménagement et du design urbain - SUM	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020, avec commentaires conditionnels
Service de l'eau	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020
Sécurité Civile	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020
Urgence Santé	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020
Arrondissement du Sud-Ouest	Pas d'objection version reçu 6 janvier 2020

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnées dans le présent sommaire décisionnel sont sous la responsabilité de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec Infra (CDPQi).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation et la diffusion de l'avis de non objection de l'ensemble des parties identifiées à l'Avis, la CDPQi ne pourra faire construire par NouvLR cette section de tronçon.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'Avis : mars 2020

Projet de type conception/construction : début: janvier 2020 à janvier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia THOMPSON
Chef de section - Portefeuille 2

Tél : 514 872-8544
Télécop. :

Professionnelle responsable du dossier :

Marie-Ève Boudreau, Chargée de projet grands projets partenaires
514 295-3360

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-10

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-02-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-02-11



Le 20 décembre 2019

M. Claude Carette
Directeur, Services des infrastructures, de la voirie
et des transports, Division des grands projets
Ville de Montréal
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Projet : Réseau express métropolitain (REM)

Sujet : Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la Sécurité ferroviaire
Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A53 : P40-P44)
Chainage REM : 203+038 à 203+300

Monsieur,

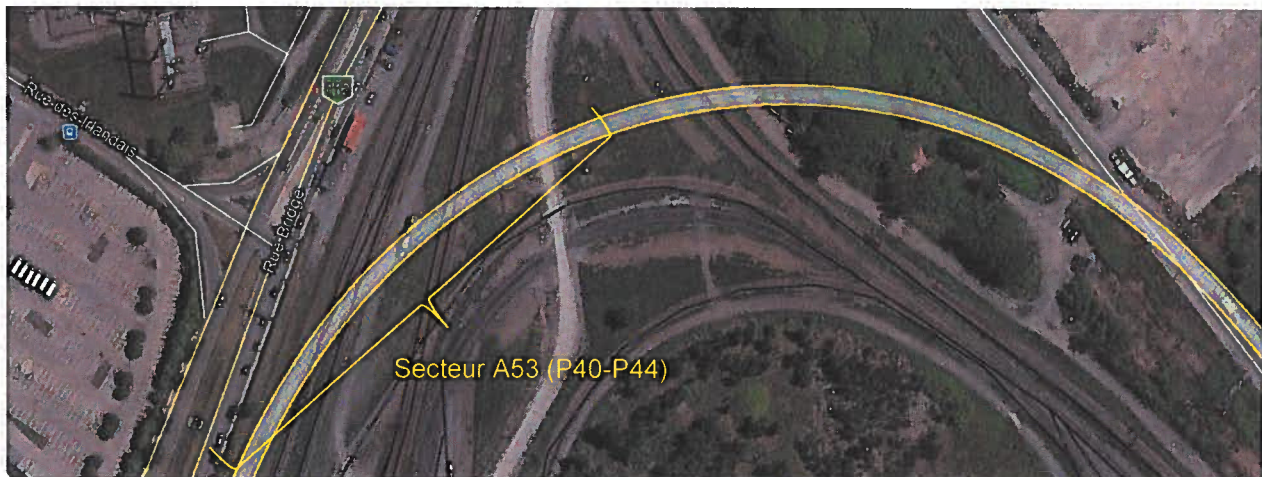
Conformément au paragraphe 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, S.R.C., 1985, c. 32 (4e supplément), (la « **Loi** »), la présente donne avis de l'intention de Projet REM s.e.c. (« **Projet REM** ») de construire l'étagement mentionné en rubrique comme il est indiqué sur les plans listés ci-dessous dont vous trouverez un exemplaire ci-joint :

No. de plan	Titre	Date d'émission
602024-202600-10040-43D0-0107_PB	Page couverture	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-0207_PB	Table des matières	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1116_PC	1:1000 Plan et Élévation (1/2)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1117_PC	1:1000 Plan et Élévation (2/2)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1134_PB	Plan et Profil (1/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1135_PB	Plan et Profil (2/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1136_PB	Plan et Profil (3/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1138_PB	Plan et Profil (4/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1163_PC	1:200 Plan et Élévation (1/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1164_PD	1:200 Plan et Élévation (2/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1165_PC	1:200 Plan et Élévation (3/3)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1214_PD	P40, P41, P42, P43 et P44	2019-10-01

Description des travaux projetés

Les travaux consistent à construire un nouveau pont d'étagement (rail léger), le long des voies ferrées de CN entre S/D ST-HYACINTHE PM 72.31 et l'emplacement BUTLER PM 1.21, entre les piliers P40 à P44, sur lesquelles CN agit à titre de compagnie de chemin de fer (les « **Voies** ») (voir A-53 dans le plan ci-dessous). Le nouveau pont (le « **Pont REM** ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.

Le présent avis porte sur les travaux de structure du Pont REM. La portée des travaux de drainage n'étant pas encore définie, un deuxième avis sera soumis lorsque la conception de ces derniers aura été complétée.



Description des incidences éventuelles des travaux projetés sur la sécurité des biens et des personnes

Les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manières sécuritaires sans jamais affecter la sécurité des biens du public et des propriétaires des terrains contigus, soit la Ville de Montréal et le CN, et ce, en tenant compte des courants vagabonds. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les réglementations en vigueur. Les travaux seront réalisés à partir des lots 1 853 772, 2 160 250 (Ville de Montréal), 1 853 767, 4 976 221, 1 728 982, 2 296 268 et d'un lot non cadastré (CN), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.



Toute personne qui considère que les travaux ferroviaires projetés porteraient atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens peut, dans les soixante (60) jours de la date de cet avis, notifier son opposition motivée aux travaux projetés à :

Paul Gendreau

Directeur de secteur

Projet REM s.e.c.

1140 boul. de Maisonneuve O., 12^e étage

Montréal (Québec) H3A 1M8

Courriel : pgendreau@rem.info

Avec copie à :

Thomas Lavier,

Directeur, affaires juridiques

Projet REM s.e.c.

1140 boul. de Maisonneuve O., 12^e étage

Montréal (Québec) H3A 1M8

Courriel : tlavier@rem.info

Avec copie additionnelle à :

L'honorable Marc Garneau

Ministre des Transports

Place de Ville

330, rue Sparks

Ottawa (Ontario) K1A 0N5

Courriel : mintc@tc.gc.ca

Cependant, et tel que spécifié dans la Loi, le promoteur peut débiter les travaux si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Projet REM projette d'exécuter ces travaux le plus rapidement possible et demande donc aux destinataires de la présente de lui signifier son acceptation au projet en signant et en retournant le présent avis par courriel à M. Paul Gendreau (pgendreau@rem.info) et Me Thomas Lavier (tlavier@rem.info).



Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous adresser à l'une de ces personnes aux coordonnées décrites ci-dessus.

Évènement	Date et durée
Date approximative du début des travaux	6 janvier 2020
Prévision de la durée des travaux	12 mois

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM s.e.c.
p.j. : Plans

c.c. : **M. Luciano Martin**, Directeur - Région du Québec, Transports Canada,
luciano.martin@tc.gc.ca

M. Jaime Freyre de Andrade Calonge, Directeur de projet, NouvLR,
jaime.freyre@nouvlr.com

M. Xavier de Nettancourt, Directeur du secteur Rive-Sud et Centre-Ville, NouvLR,
xavier.denettancourt@nouvlr.com

Mme Isabelle Lebrun, ing., M. Ing., Chef de section – Projet REM, Division des
grands projets – Portefeuille 1, Services des infrastructures, de la voirie et des
transports, Ville de Montréal, ilebrun@ville.montreal.qc.ca



ACCEPTATION

Sujet de l'avis : Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal
(A53 : P40-P44) - Chainage REM : 203+038 à 203+300

Date de l'avis : 20 décembre 2019

Nous avons pris connaissance de cet avis et nous n'avons pas d'objection au projet.

Signé à : _____ le _____, 20____.

**REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉE DE LA
VILLE DE MONTRÉAL :**

TÉMOIN :

Signature

Signature

Nom en lettres moulées

Nom en lettres moulées

Titre

Titre

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

STRUCTURE

ANTENNE RIVE SUD - STRUCTURE AÉRIENNE A53 (P40-P44)

AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN - PM72.39 ST-HYACINTHE

ÉMIS POUR AVIS




2019 - 10 - 01

CONTRACT NO. 602024

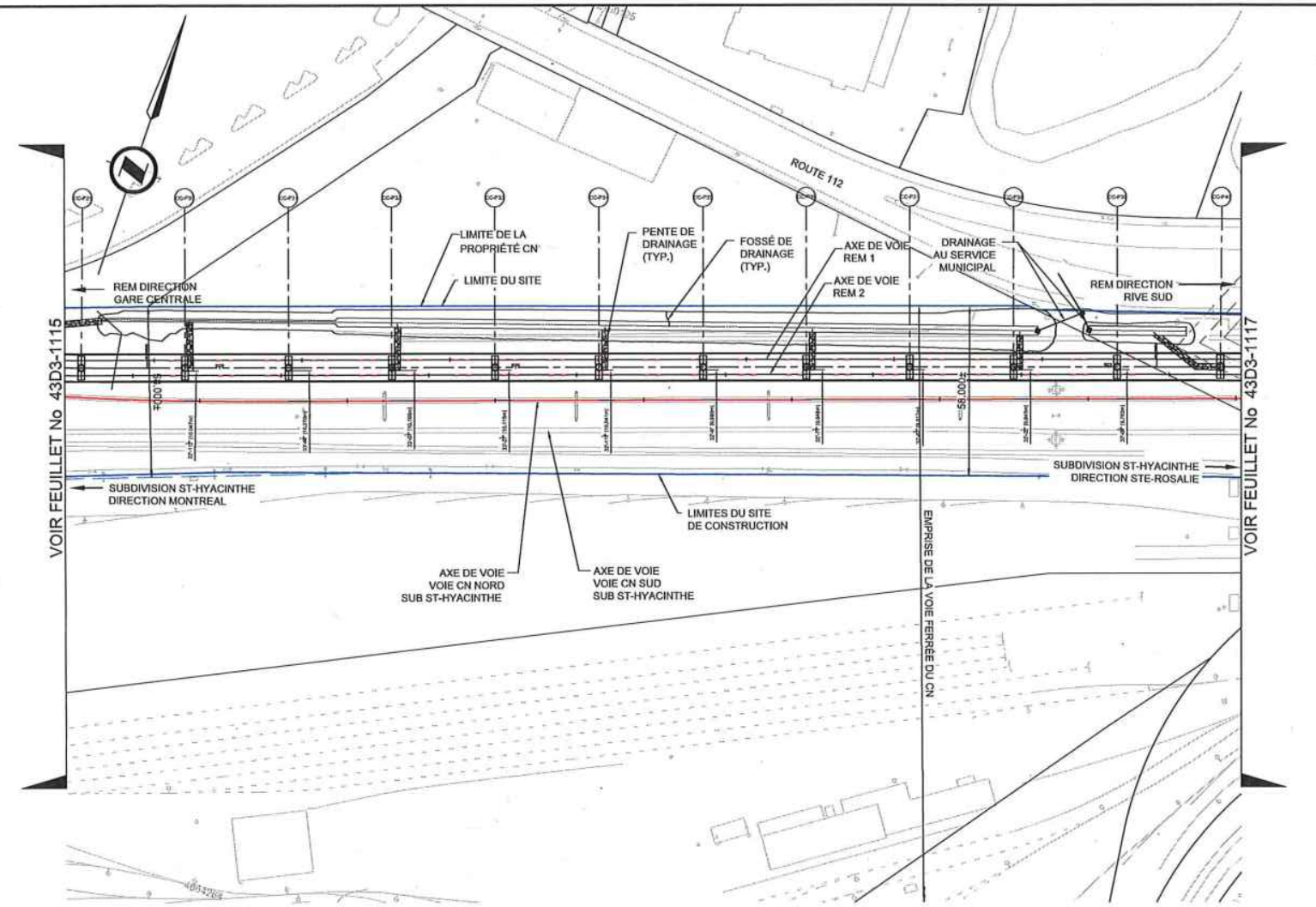
TABLE DES MATIÈRES

NUMÉRO DE DESSIN	RÉV.	TITRE DU DESSIN
602024-202600-10040-43D3-0107	PB	PAGE TITRE
602024-202600-10040-43D3-0207	PB	TABLE DES MATIÈRES
602024-202600-10040-43D3-1116	PC	1:1000 PLAN ET ÉLEVATION (1/2)
602024-202600-10040-43D3-1117	PC	1:1000 PLAN ET ÉLEVATION (2/2)
602024-202600-10040-43D3-1134	PB	PLAN ET PROFIL (1/4)
602024-202600-10040-43D3-1135	PB	PLAN ET PROFIL (2/4)
602024-202600-10040-43D3-1136	PB	PLAN ET PROFIL (3/4)
602024-202600-10040-43D3-1138	PB	PLAN ET PROFIL (4/4)
602024-202600-10040-43D3-1163	PC	1:200 PLAN ET ÉLEVATION (1/3)
602024-202600-10040-43D3-1164	PD	1:200 PLAN ET ÉLEVATION (2/3)
602024-202600-10040-43D3-1165	PC	1:200 PLAN ET ÉLEVATION (3/3)
602024-202600-10040-43D3-1214	PD	P40, P41, P42, P43, P44

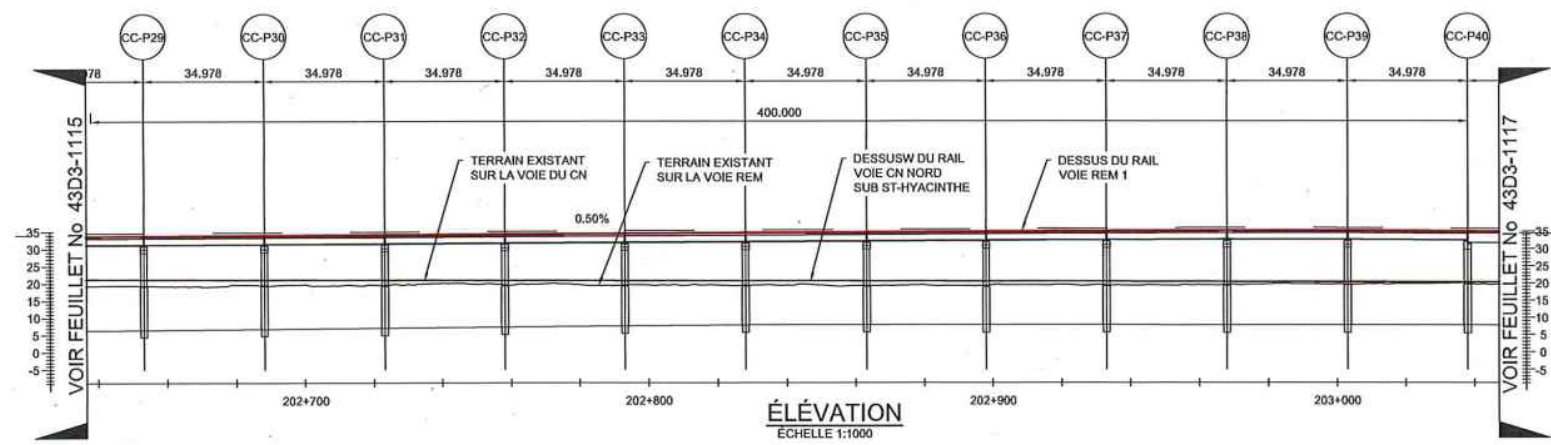
FEUILLET: BEM
 DATE D'IMPRESSION: 2019-10-18 13:24 TOVAR RADA, IVUN
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\USERS\TOVAR\DESKTOP\ENERGIE\CAO\STEVIE\TSE\LD\602024-202600-10040-43D3-0207.DWG

CONÇU <u>L. E., Ing. / P. K., Ing.</u> DESSINÉ <u>J. BLOM, tech.</u> VÉRIFIÉ <u>F. PANAH, Ing.</u> APPROUVÉ <u>F. PANAH, Ing.</u>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="4">HISTORIQUE DE RÉVISION</th> </tr> <tr> <th>RÉV.</th> <th>DATE</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>PAR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PA</td> <td>2019-07-16</td> <td>ÉMS POUR AVIS</td> <td>P.K.</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>2019-10-01</td> <td>ÉMS POUR AVIS</td> <td>P.K.</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	HISTORIQUE DE RÉVISION				RÉV.	DATE	DESCRIPTION	PAR	PA	2019-07-16	ÉMS POUR AVIS	P.K.	PB	2019-10-01	ÉMS POUR AVIS	P.K.									SCEAUX  <p style="font-size: 8px;"> ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Permis temporaire / Temporary License Nom / Name: Firouz Panah No. OIQ / P.T. 20099 Val. expiré / Valid until: 2022-09-18 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10-01-2019 </p>	PLAN DE LOCALISATION <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> ÉMIS POUR PERMIS Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR. </div>	MANDATAIRE 	CLIENT 	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A53 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE TABLE DES MATIÈRES
HISTORIQUE DE RÉVISION																														
RÉV.	DATE	DESCRIPTION	PAR																											
PA	2019-07-16	ÉMS POUR AVIS	P.K.																											
PB	2019-10-01	ÉMS POUR AVIS	P.K.																											
						NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-0207	PB																							

FEUILLET 1111
 DATE D'IMPRESSION: 2019-12-18 11:01
 TOUJOURS BADA, TOUN
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\USERS\TOUN\DESKTOP\UNIVERS\CAD\BTEVE\TELEJOS\PAQ-P44\602024-202600-10040-4303-1116.DWG



PLAN
ÉCHELLE 1:1000



ÉLEVATION
ÉCHELLE 1:1000

NOTES GÉNÉRALES:

1. POUR LES NOTES GÉNÉRALES VOIR LES DESSINS 602024-000000-10040-4300-0010 À 0013.
2. IL EST PROPOSÉ DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU PONT À CÔTÉ DE LA VOIE DU CN.
3. LE NOUVEAU PONT DU TRAIN LÉGER AU DESSUS DES VOIES DU CN ENTRE LES PILIERS P29 ET P39 EST COMPOSÉ DE 10 TRAVÉES DE TROIS POUTRES NEBT SUPPORTANT UNE DALLE DE BÉTON.
4. LES TRAVÉES REPOSERONT SUR DES CHEVÊTRES EN BÉTON AVEC DES FONDATIONS PROFONDES EN CAISSON ENCASTRÉS AU ROC.
5. LES MESURES DE PROTECTION DES VOIES DU CN CONTRE LA CHUTE DE NEIGE À PARTIR DES STRUCTURES DU TRAIN LÉGER DU REM SERONT ÉTABLIES AVEC DES CLÔTURES MODIFIÉES.
6. LE DRAINAGE DES TABLIERS DES STRUCTURES AÉRIENNES DU REM SERA EFFECTUÉ PAR CONDUITES COLLECTANT LES EAUX PROVENANT DES AVALOIRS, DES CONDUITS ET DES DESCENTES DES STRUCTURES, DIRIGEANT LE RUISSELLEMENT DE FAÇON À NE PAS NUIRE AU DRAINAGE DE L'EMPRISE DU CN.

NOTES DRAINAGE:

1. LE DRAINAGE N'EST PAS ENCORE DÉFINI ET QU'IL FERA PARTIE D'UN DEUXIÈME AVIS LORS LA CONCEPTION AURA ÉTÉ COMPLÉTÉE.

NOTES PROPRES AU SITE:

1. SISMICITÉ: ZONE SISMIQUE "D" SELON LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE.

NOTES GÉOTECHNIQUES:

1. LES PROFILS DES DIFFÉRENTES COUCHES ET DU SOCLE ROCHEUX (FRACTURÉ ET SAIN LE CAS ÉCHÉANT) ENTRE LES FORAGES ONT ÉTÉ DÉFINIS PAR INTERPOLATION LINÉAIRE ET ILS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS AVEC PRÉCAUTION, PARCE QU'ILS NE REPRÉSENTENT PAS NÉCESSAIREMENT LA RÉALITÉ.
2. LE NIVEAU DU ROC SAIN AUGMENTE PROGRESSIVEMENT DE +4,3 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P29 À +5,7 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P39.
3. VOIR LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE 602024-202642-80020-4GER-0004-PB, DATE DU 5 FÉVRIER 2019

RÉFÉRENCES:

1. PLANS DE LA STRUCTURE DU REM: LOTS DE DESSINS 43202600-A22, 43202600-A25 ET 43202600-A28.
2. ALIGNEMENT ET PROFIL DES VOIES DU TRAIN LÉGER SELON LES DESSINS 602024-212400-10000-4RD1-2013 À 2016
3. PLAN DIRECTEUR DU CN, REV. 01 EN DATE DU 4 AVRIL 2018

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.J.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.J.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.J.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
 Par les membres / Ensignes / Signatures
 Nom / Prénom / Période
 In. Ord. / Pr. Ord. / Date
 M. Ag. / M. / M. / 2019-09-18
 S. Réseau Express Métropolitain
 MONTREAL 10-05-2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le répondant, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MAJORITY

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain **R**

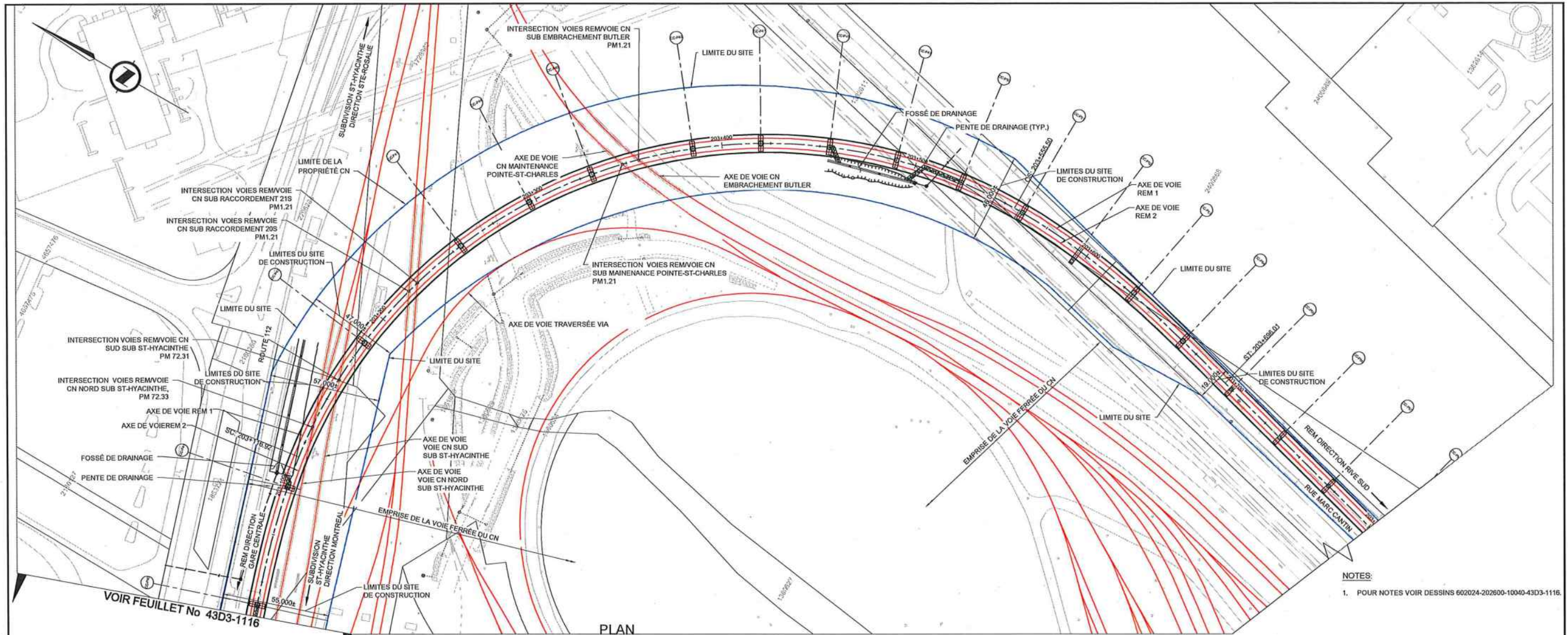
ECHELLES

0 25 50 100 m
 0 5 10 20 V=1:1000
 H=1:1000

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

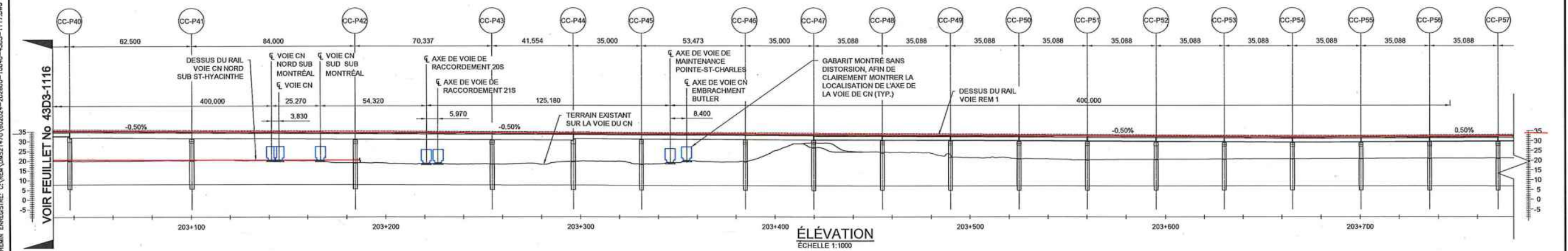
ANTENNE RIVE-SUD
 STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
 1:1000 PLAN ET ÉLEVATION (1/2)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1116



PLAN
Echelle 1:1000

NOTES:
1. POUR NOTES VOIR DESSINS 602024-202600-10040-43D3-1116.



ÉLEVATION
Echelle 1:1000

FEUILLET: 1117
 DATE DE RÉVISION: 2019-06-14 5:23 PM BLOM, JEF
 CHAÎME INGENIERIE: C:\REVA\CHMS\1470\602024-202600-10040-43D3-1117.DWG

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Permis Temporaire / Temporary License Nom / Name: Firouz Panah No. du / Protocol: 2019-09-15 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTREAL 10-01-2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenues confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

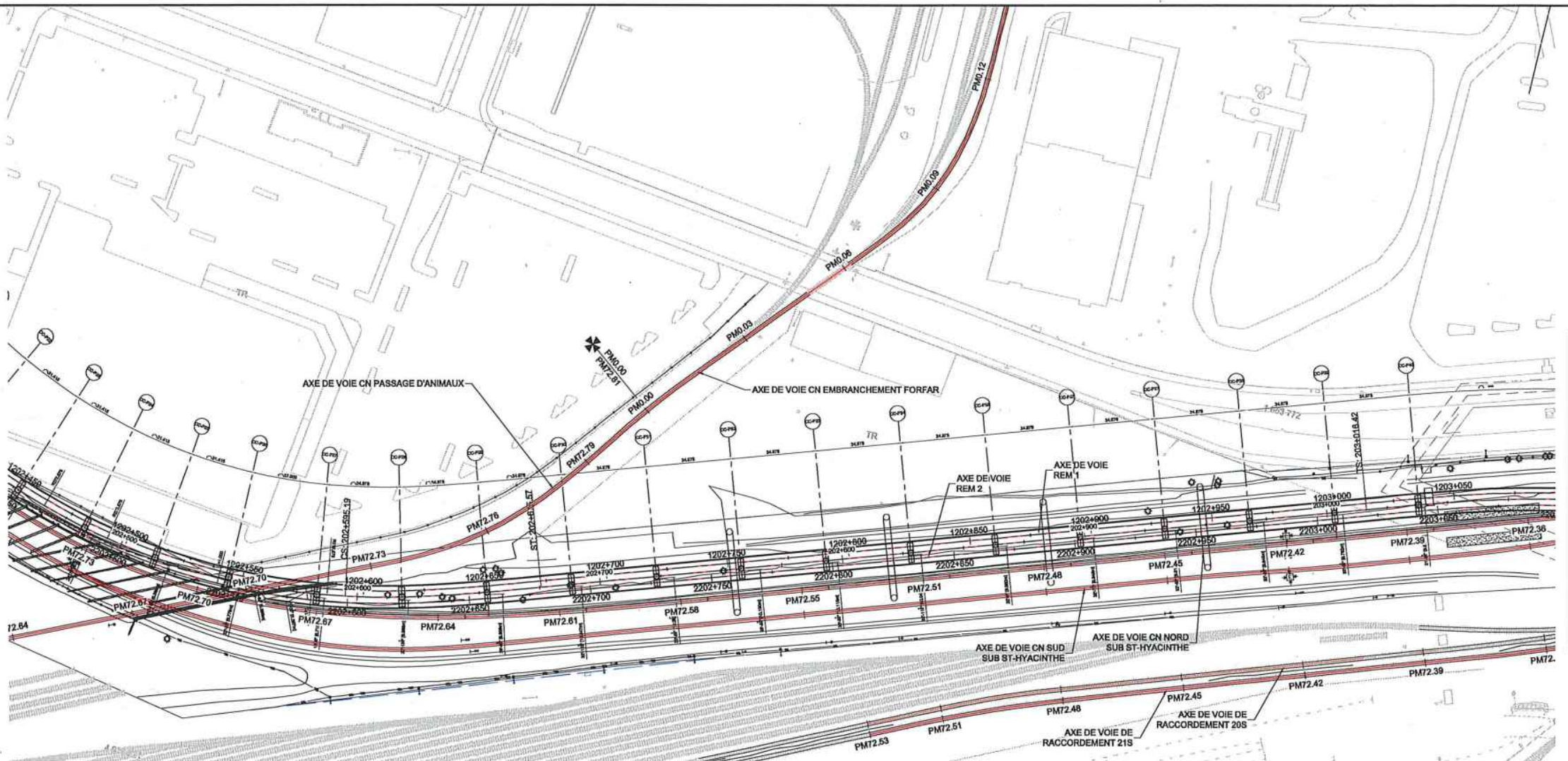
MANDATAIRE

CLIENT

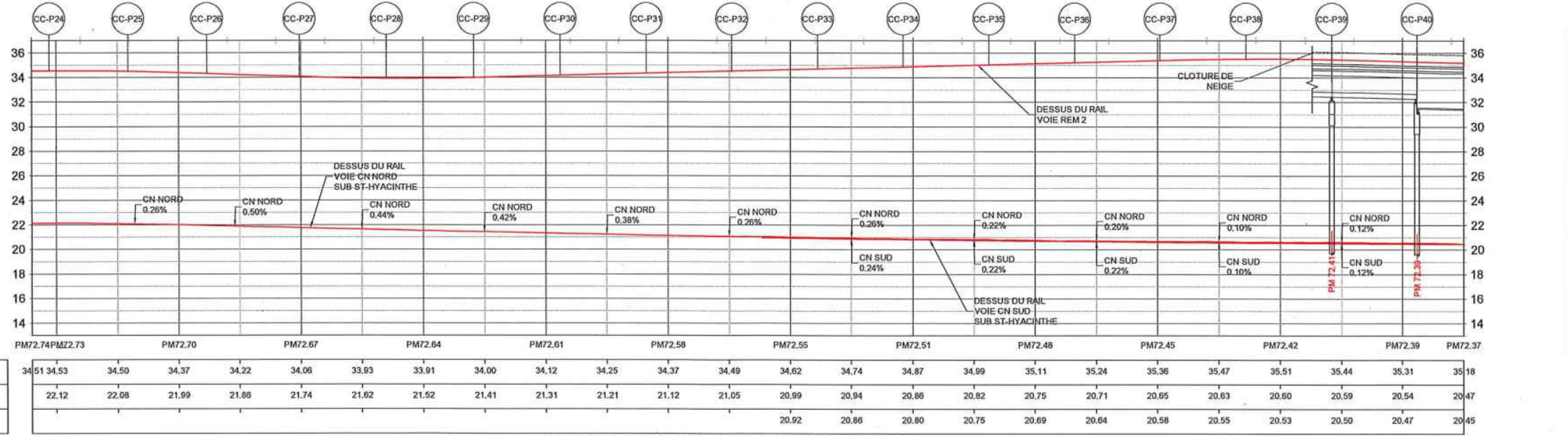
ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA
VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
1:1000 PLAN ET ÉLEVATION (2/2)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1117



VUE EN PLAN
1:1000



VUE EN PROFIL DE LA VOIE - VOIE CN NORD ET SUD SUB ST-HYACINTHE
H=1:1000 V=1:200

- NOTES:
1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P40 À P48.
 2. POUR LES PROFILES DES VOIES RACCORDEMENT 20S ET 21S VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1136.
 2. LES CHÂNAGES MENTIONNÉS SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES CONSIDÉRÉS PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRES DE LA VOIE "SUB ST-HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR :
 - LA VOIE DE PASSAGE D'ANIMAUX COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.70
 - LES VOIES DE RACCORDEMENT 20S ET 21S COMMencent AU POINT D'AIGILLAGE DE LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.11.
 4. LES VOIES CN NORD ET SUD SUB HYACINTHE SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.
 5. LE PROFIL DE LA VOIE CN SUD SUB HYACINTHE SE TERMINE À 400 M DU POINT D'INTERSECTION AVEC LA VOIE REM.

ÉMIS POUR PERMIS
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire. Toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

FEUILLET: PLAN PROFIL 1-500
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-01 15:48:58 PM (EST)
CHANG. INGÉNIEUR: C:\Users\GMS4977\Documents\602024-202600-10040-43D3-1134.DWG

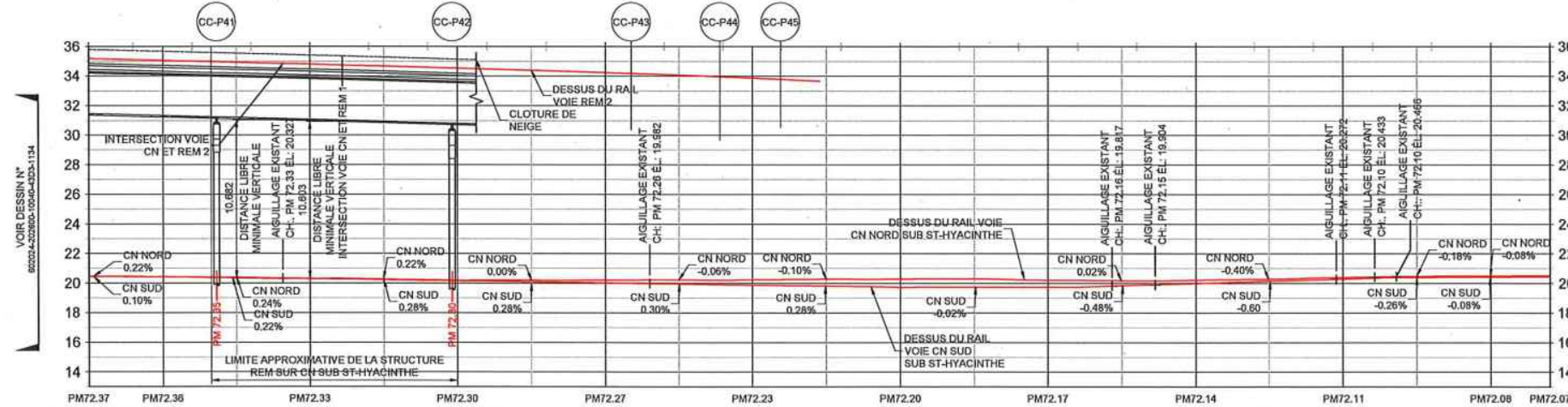
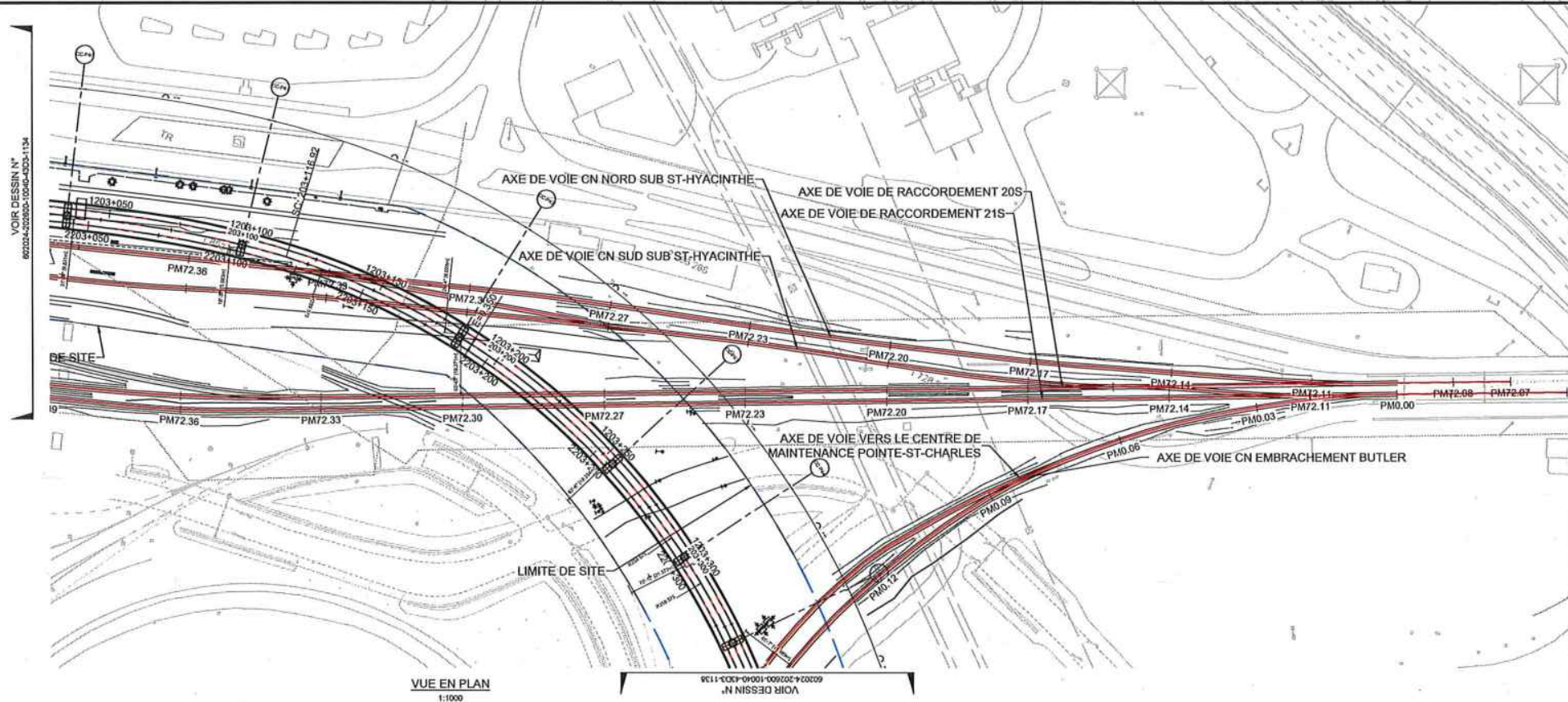
CONÇU D. DROB, Ing / P. KIM, Ing. DESSINÉ L. NDOYE / J. BLOM, tech. VÉRIFIÉ L. NI, Ing. APPROUVÉ F. PANAHI, Ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION <table border="1"> <thead> <tr> <th>RÉV</th> <th>DATE</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>PAR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PA</td> <td>2019-07-05</td> <td>ÉMIS POUR AVIS</td> <td>D.D./P.K.</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>2019-10-01</td> <td>ÉMIS POUR AVIS</td> <td>D.D./P.K.</td> </tr> </tbody> </table>	RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR	PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.	PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.	SCÉAUX ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Permis Temporaire / Temporary License Nom / Name: Firouz Panahi No. OIQ: PTO2059 Val. après / Valid after: 2020-03-18 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN / MONTREAL 10/01/2019	PLAN DE LOCALISATION 	MANDATAIRE 	CLIENT Réseau express métropolitain 	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.39 ST-HYACINTHE PLAN ET PROFIL (1/4) NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1134	ÉCHELLES: H=1:1000 V=1:200	PB
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR																	
PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.																	
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.																	

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le titulaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

NOTE:

- CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PIÈCES P40 À P46.
- LES CHAINAGES MENTIONNÉS SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉES PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRES DE LA VOIE "SUB ST HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR :
 - LES VOIES DE RACCORDEMENT 20S ET 21S COMMENCENT AU POINT D'AIGUILLAGES DE LA VOIE NORD SUB ST HYACINTHE AU PM 72.11.
- LES VOIES CN NORD ET SUD SUB ST-HYACINTHE SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.
- POUR LES PROFILS DES VOIES RACCORDEMENT 21S ET 20S VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1138.
- POUR LES PROFILS DES VOIES EMBRANCHEMENT BUTLER ET VERS LE CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES, VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1138.

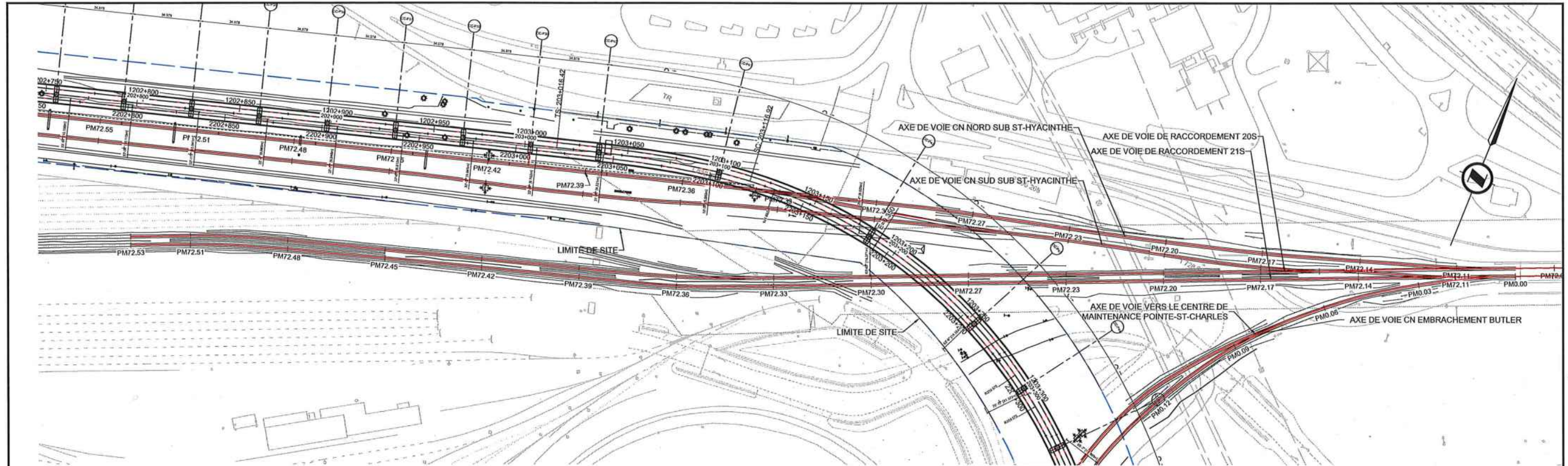


DESSUS DU RAIL (REM)	35.18	35.05	34.93	34.80	34.66	34.52	34.38	34.23	34.06	33.87											
DESSUS DU RAIL (NORD)	20.47	20.43	20.36	20.31	20.27	20.20	20.20	20.20	20.22	20.23	20.27	20.28	20.31	20.21	20.19	20.20	20.27	20.40	20.47	20.49	20.51
DESSUS DU RAIL (SUD)	20.45	20.42	20.39	20.31	20.24	20.17	20.10	20.03	19.95	19.88	19.81	19.74	19.74	19.75	19.84	19.99	20.14	20.29	20.40	20.42	

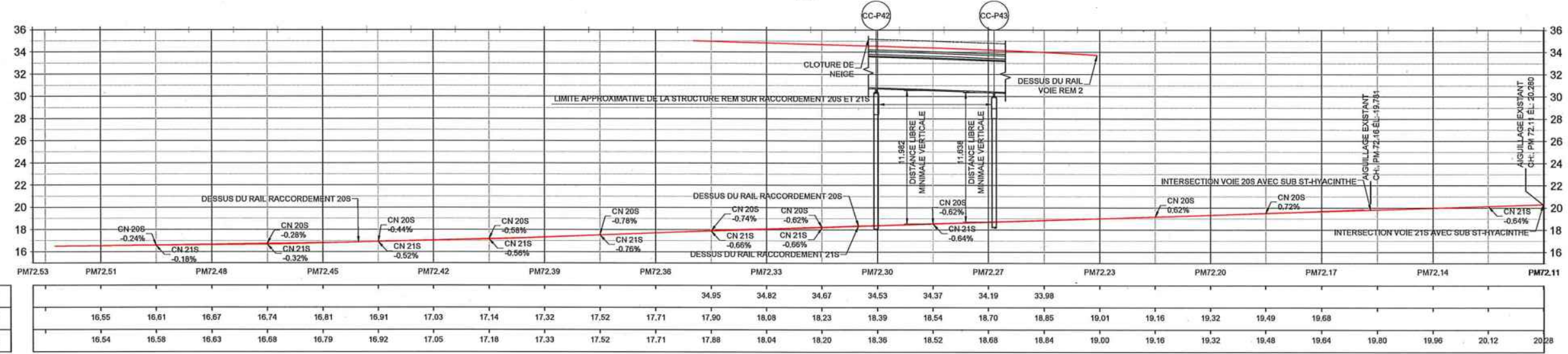
VUE EN PROFIL DES VOIES - VOIE CN NORD ET SUD SUB ST-HYACINTHE
H=1:1000 V=1:200

FEUILLE: PLAN PROFIL 1-500
DATE DE MISE À JOUR: 18-10-2018
CONÇU ET RÉVISÉ: D. DROB, ING. / P. KIM, ING.
DATE DE RÉVISION: 2018-10-01
DÉSIGNÉ: I. NDOYE / J. BLOM, TECH.
VÉRIFIÉ: L. NI, ING.
APPROUVÉ: F. PANAH, ING.
FORMAT: A1

CONÇU	D. DROB, Ing / P. KIM, Ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION		SCEAUX	PLAN DE LOCALISATION	MANDATAIRE	CLIENT	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.39 ST-HYACINTHE PLAN ET PROFIL (2/4)
DESSINÉ	I. NDOYE / J. BLOM, Tech.	RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR			
VÉRIFIÉ	L. NI, Ing.	PA	2019-07-05	ÉMS POUR AVIS	D.D./P.K.		ÉCHELLES 0 25 50 100 H=1:1000 V=1:200	NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1135 PB
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.	PB	2018-10-01	ÉMS POUR AVIS	D.D./P.K.			



VUE EN PLAN
1:1000



VUE EN PROFIL DES VOIES DE RACCORDEMENTS 20S ET 21S
H=1:1000 V=1:200

FEUILLET: PLAN/PROFIL 1-500
 CHEMIN: BURDETTES - CN (REV) 602024-202600-10040-43D3-1136.DWG
 CHEMIN: BURDETTES - CN (REV) 602024-202600-10040-43D3-1136.DWG

- NOTE:**
- CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P40 À P46.
 - LES CHAINAGES MENTIONNÉS SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉES PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRE DE LA VOIE "SUB ST HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR :
 - LES VOIES DE RACCORDEMENT 20S ET 21S COMMENCENT AU POINT D'AIGILLAGE DE LA VOIE NORD SUB ST HYACINTHE AU PM 72.11.
 - LES VOIES RACCORDEMENT 20S ET 21S SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.
 - POUR LES PROFILES DES VOIES EMBRANCHEMENT BUTLER ET VERS LE CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES, VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1138.

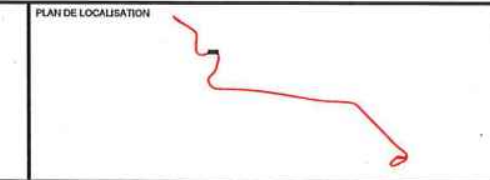
ÉMIS POUR PERMIS
 Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être lus coordonnées par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

CONÇU	D. DROB, Ing / P. KIM, Ing.		
DESSINÉ	L. NDOYE / J. BLOM, Tech.		
VÉRIFIÉ	L. NI, Ing.		
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.		

HISTORIQUE DE RÉVISION			
REV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-07-09	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.

SCÉAUX

DIRIGE DES INGENIEURS DU QUÉBEC
 René Turcotte / Sergio L. Lacroix
 Ing./Tech. F. Panah
 Ing./Tech. L. Ndoye
 Le Réseau Express Métropolitain



MANDATAIRE

CLIENT

ECHELLES

H=1:1000
V=1:200

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

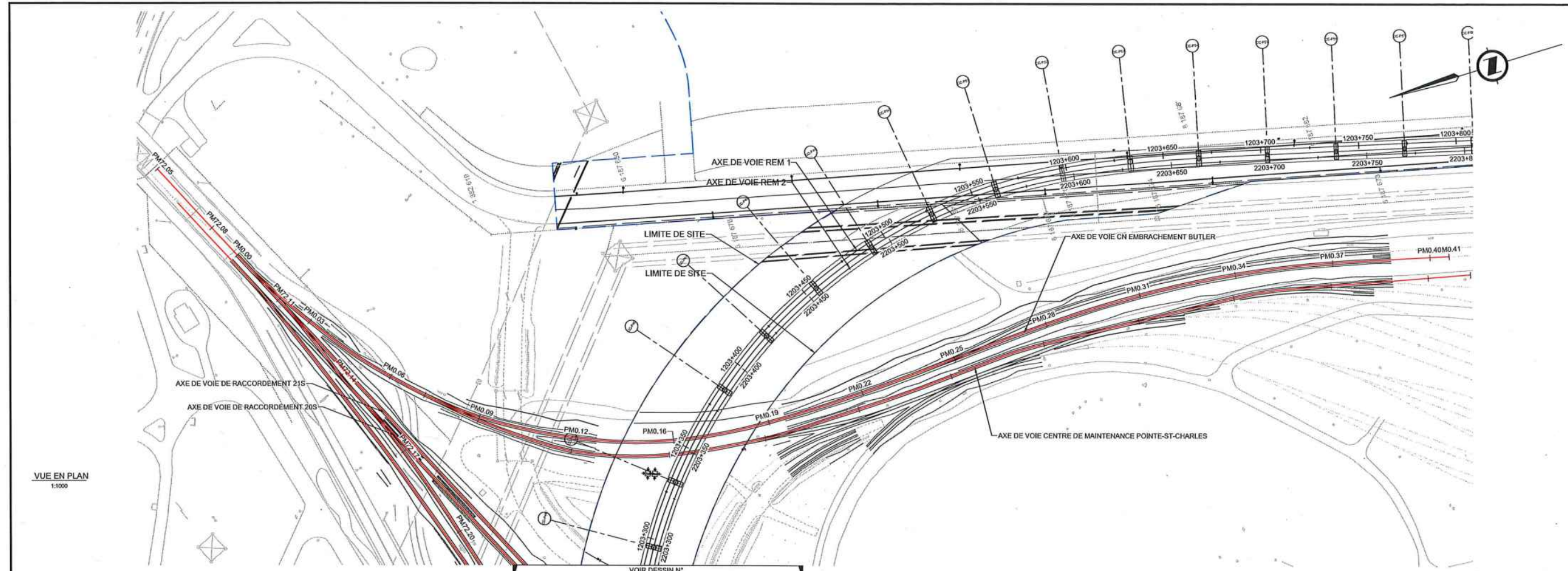
ANTENNE RIVE-SUD

STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.39 ST-HYACINTHE

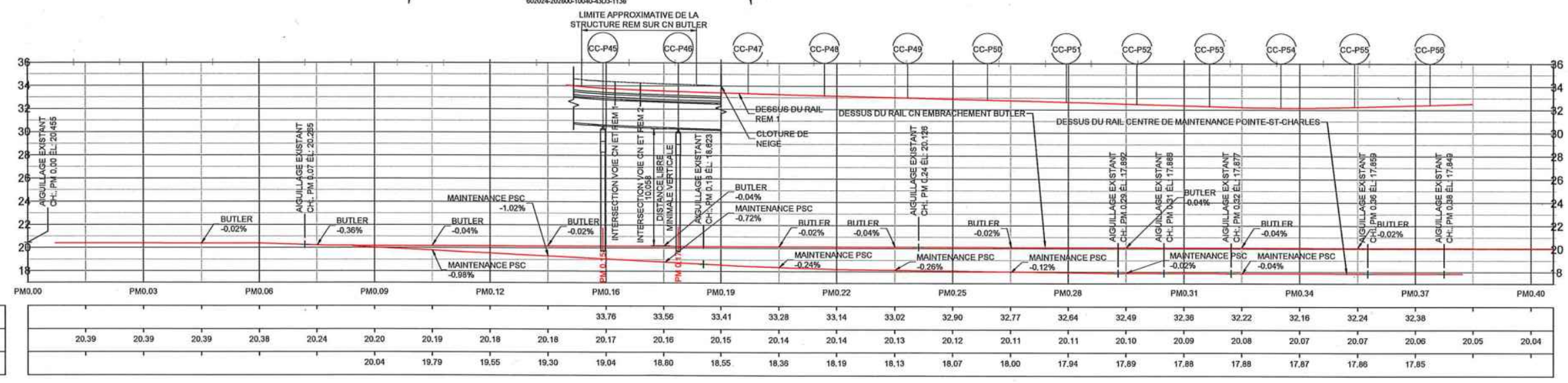
PLAN ET PROFIL (3/4)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1136

PB



VUE EN PLAN
1:1000



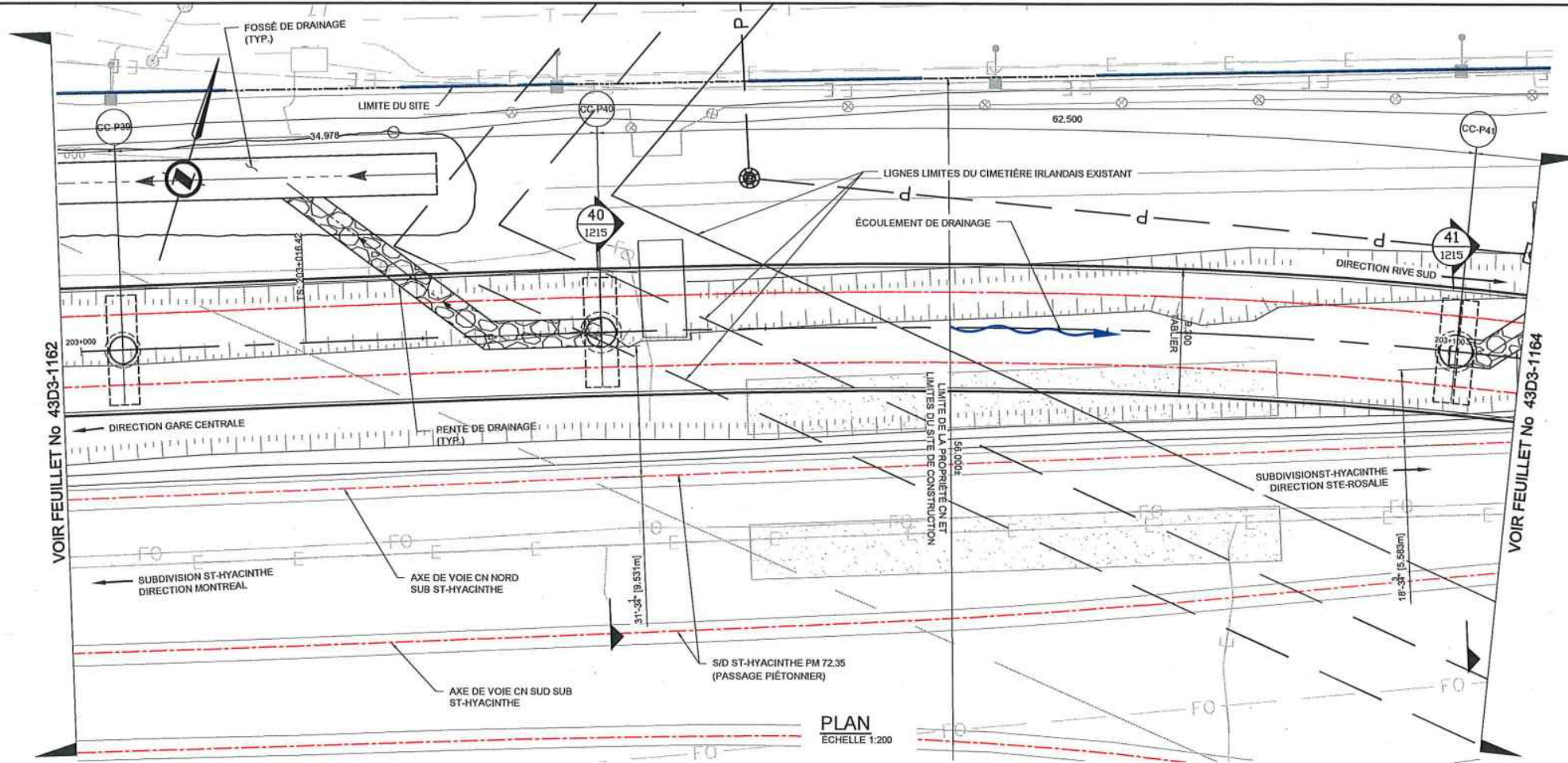
VUE EN PROFIL DE LA VOIE - VOIE CN EMBRACHEMENT BUTLER ET VOIE CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES
H=1:1000 V=1:200

NOTE:
 1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P40 À P46.
 2. LES VOIES CN EMBRACHEMENT BUTLER ET CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.

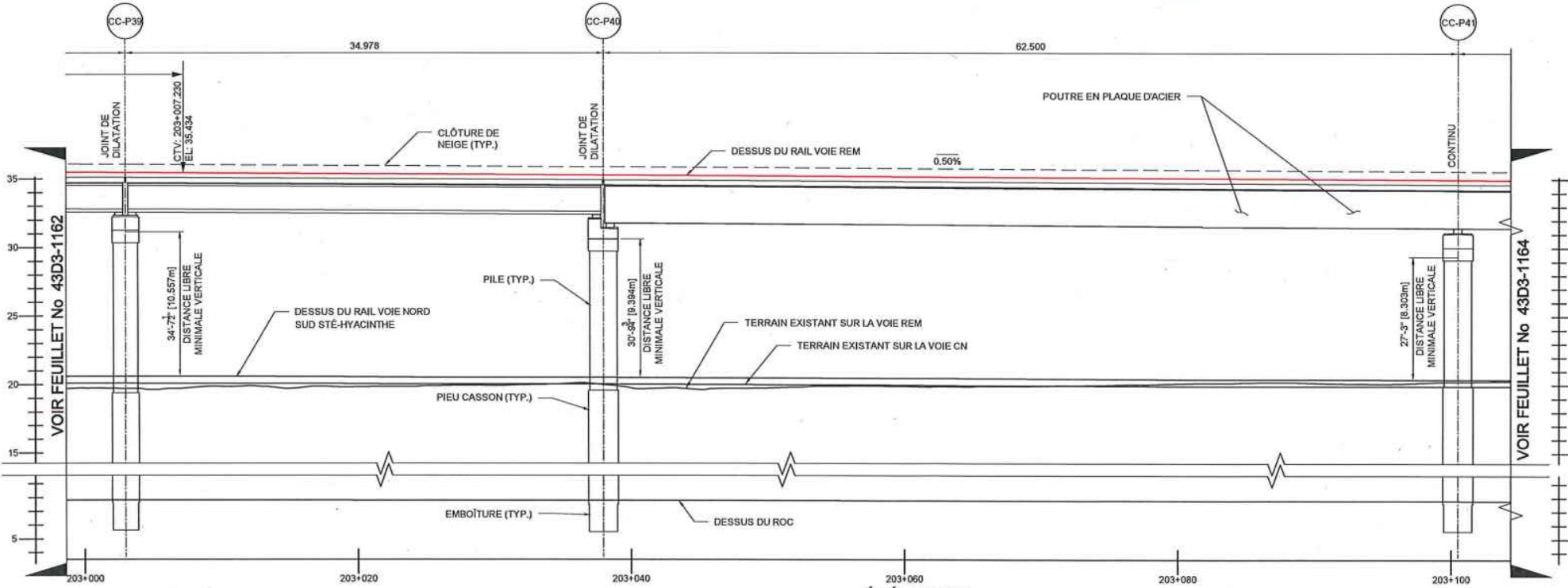
ÉMIS POUR PERMIS
 Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être lus attentivement par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

FEUILLET: PLAN PROFIL 1-500 - 18_1348_CADONN_MARC
 CHEMIN: ENREGISTRÉ: CN (REV) (MISE À JOUR) 602024-202600-10040-43D3-1138.DWG
 COMPTA 1

CONÇU: D. DROB, ing. / P. KIM, ing. DESSINÉ: L. NDOYE / J. BLOM, tech. VÉRIFIÉ: L. NI, ing. APPROUVÉ: F. PANAH, ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION <table border="1"> <thead> <tr> <th>RÉV</th> <th>DATE</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>PAR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PA</td> <td>2019-07-05</td> <td>ÉMIS POUR AVIS</td> <td>D.D./P.K.</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>2019-10-01</td> <td>ÉMIS POUR AVIS</td> <td>D.D./P.K.</td> </tr> </tbody> </table>	RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR	PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.	PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.	SCEAUX ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Permis Temporaire / Temporary License Marc Ndoye / Marc Ndoye No. 09 / 170023 Valable / Valid until: 2029-09-18 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTREAL 10-01-2019	PLAN DE LOCALISATION 	MANDATAIRE 	CLIENT Réseau express métropolitain 	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.39 ST-HYACINTHE PLAN ET PROFIL (4/4) NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1138 PB
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR															
PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.															
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.															



PLAN
ECHELLE 1:200

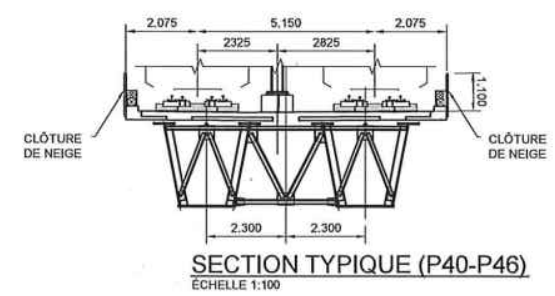
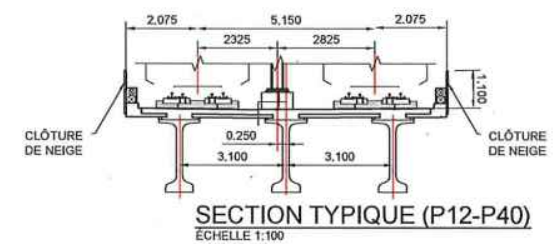


ÉLEVATION
ECHELLE 1:200

- NOTES:
- MUR DE SOUTÈNEMENT/MUR DE PROTECTION À CONCEVOIR SELON LES EXIGENCES DU CN PLAN DIRECTEUR REV 01 EN DATE 2018-04.
 - VOIES CN: SUBDIVISION ST-HYACINTHE DE P.M. 72.63 À P.M. 72.41.
 - LÉS CLÔTURES DE NEIGE SONT INSTALLÉS SUR LES BORDS EXTÉRIEURS DU TABLIER DU PONT, TOUS DANS L'EMPRISE DU CN.

LÉGENDE

A	AQUEDUC
C	ÉGOUT COMBINÉ
S	ÉGOUT SANITAIRE
G	GAZODUC
D	DRAINAGE
O	OLÉODUC
E	CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
T	CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
M	CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
V	CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAIN
F.O.	CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN



FEUILLET: 1163-2024-1
DATE D'IMPRESSION: 10/01/2019 10:58:41 AM
C:\PROJETS\2024\1163-2024-1\1163-2024-1\1163-2024-1.dwg

CONÇU: L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ: J. BLOM, Tech.
VÉRIFIÉ: F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ: F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
REV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCEAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
Permis Temporaire / Temporary License
Nom / Name: Firooz Panah
No. ID: PTD02059
Val après / Valid after: 2020-09-16
Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
MONTREAL 10/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenues confidentielles par le titulaire. Toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

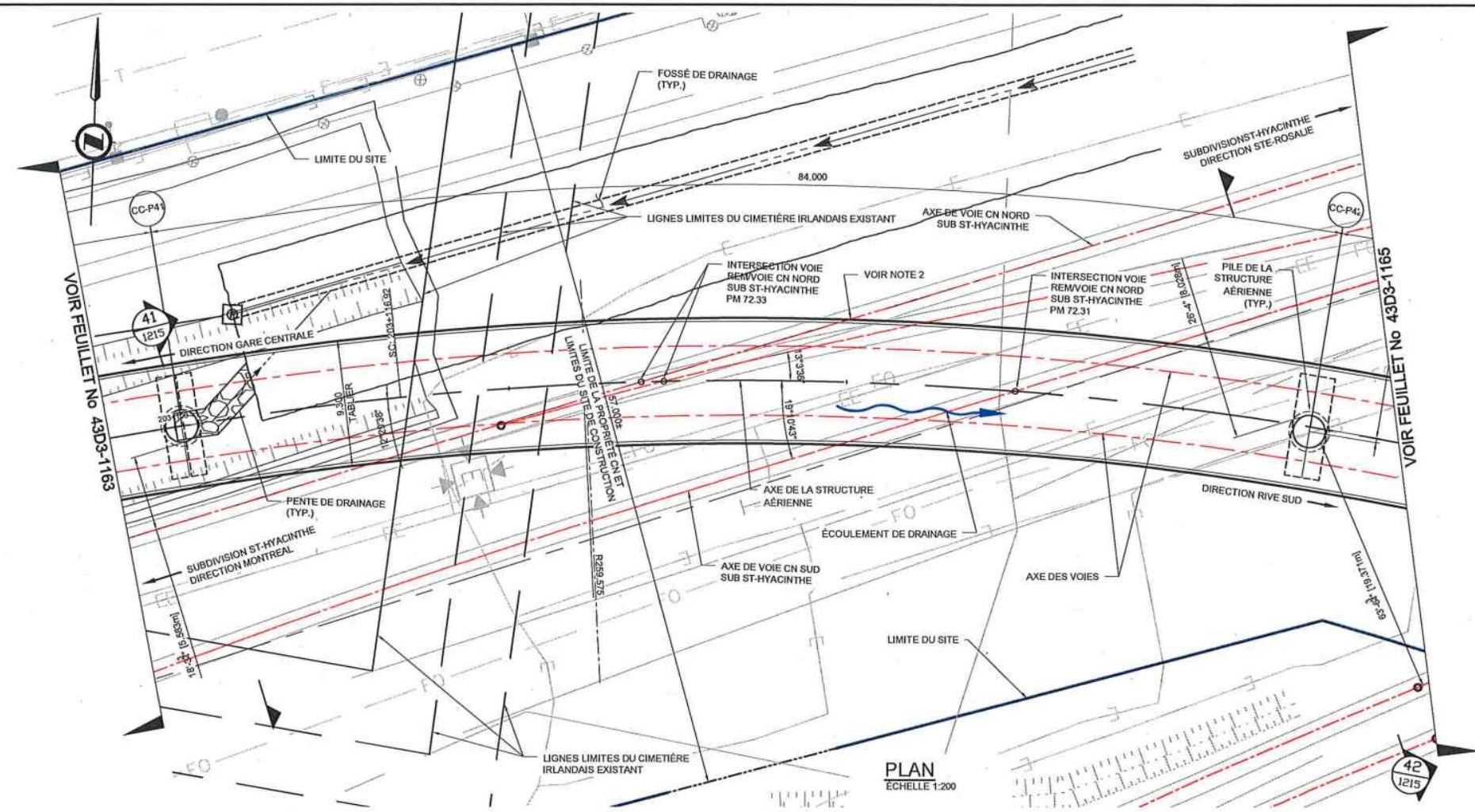
Réseau express métropolitain

ECHELLES

0 5 10 m H=1:200

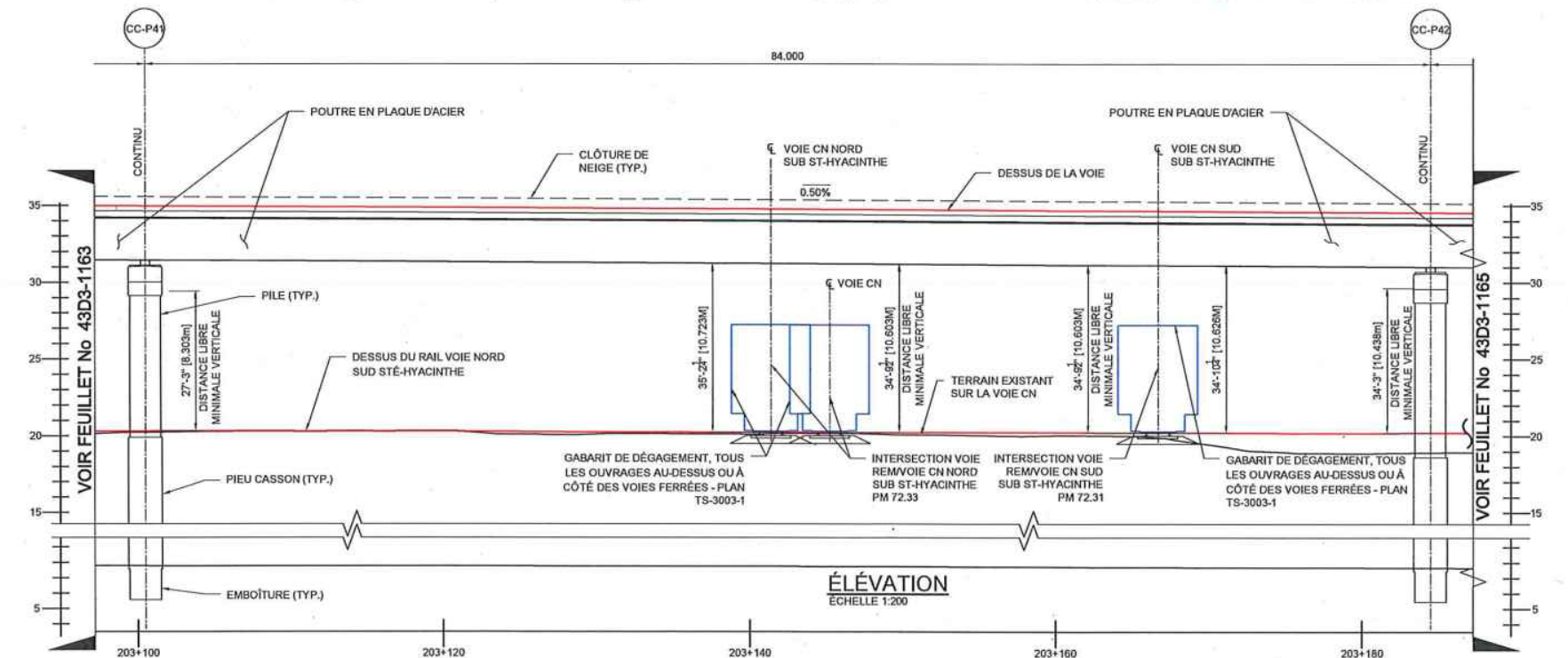
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
ANTENNE RIVE-SUD
STRUCTURE AÉRIENNE A53 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
1:200 PLAN ET ÉLEVATION (1/3)

NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1163
PC



NOTES:
1. POUR NOTES, VOIR DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1163.

LÉGENDE	
— A —	AQUEDUC
— C —	ÉGOUT COMBINÉ
— S —	ÉGOUT SANITAIRE
— G —	GAZODUC
— D —	DRAINAGE
— O —	OLÉODUC
— E —	CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
— T —	CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
— M —	CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
— V —	CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAIN
— F.O. —	CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN



FEUILLET: 11664346
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMOISE\70702024-202600-10040-43D3-1164.DWG
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMOISE\70702024-202600-10040-43D3-1164.DWG
 FORMAT: A1

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	V. BAKALOVA, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
REV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AHS	P.K.
PC	2019-09-12	ÉMIS POUR AHS	P.K.
PD	2019-10-01	ÉMIS POUR AHS	P.K.

SCÉAUX
 ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
 Permis Temporaire / Temporary License
 Nom / Name: François Panah
 No. OQ: P102059
 Né le / Issued on: 2020-03-15
 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 MONTRÉAL, 10-01-2019

PLAN DE LOCALISATION
 ÉMIS POUR PERMIS
 Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le bénéficiaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

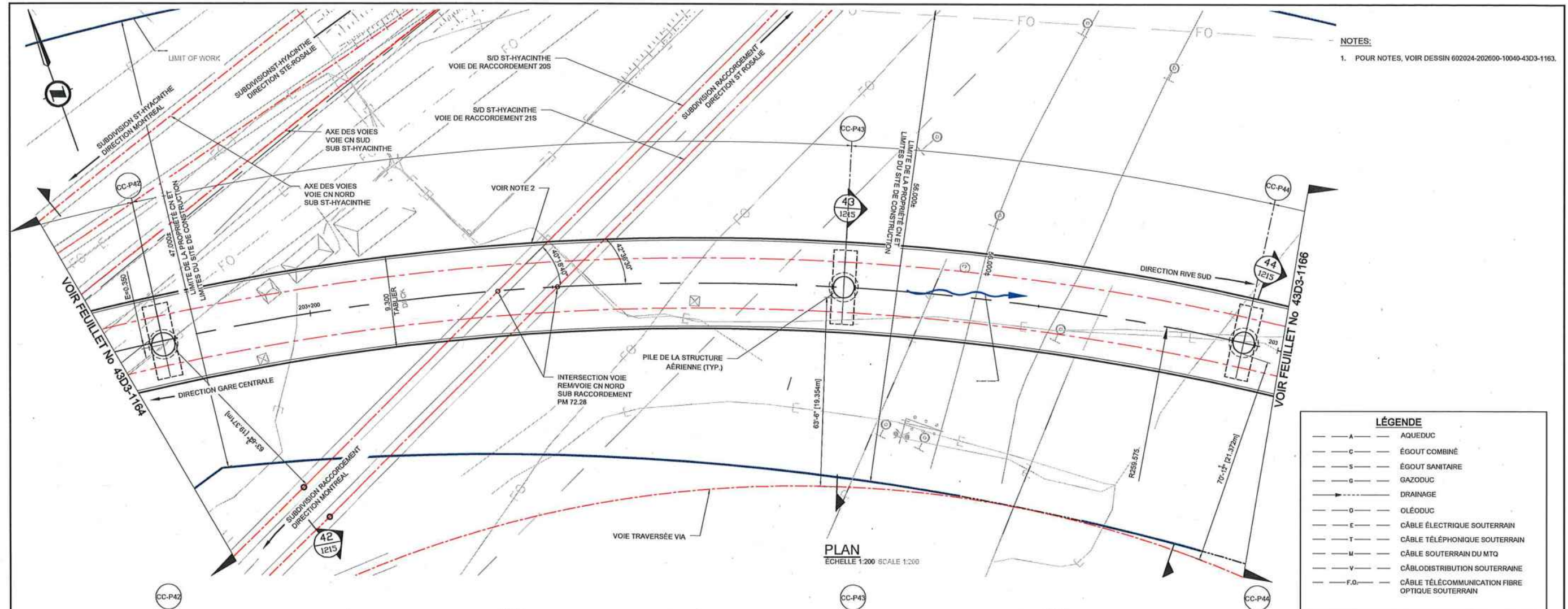
MANDATAIRE

CLIENT

 ECHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 ANTENNE RIVE-SUD
 STRUCTURE AÉRIENNE A53 AU-DESSUS DE LA
 VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
 1:200 PLAN ET ÉLÉVATION (2/3)
 NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1164 PD

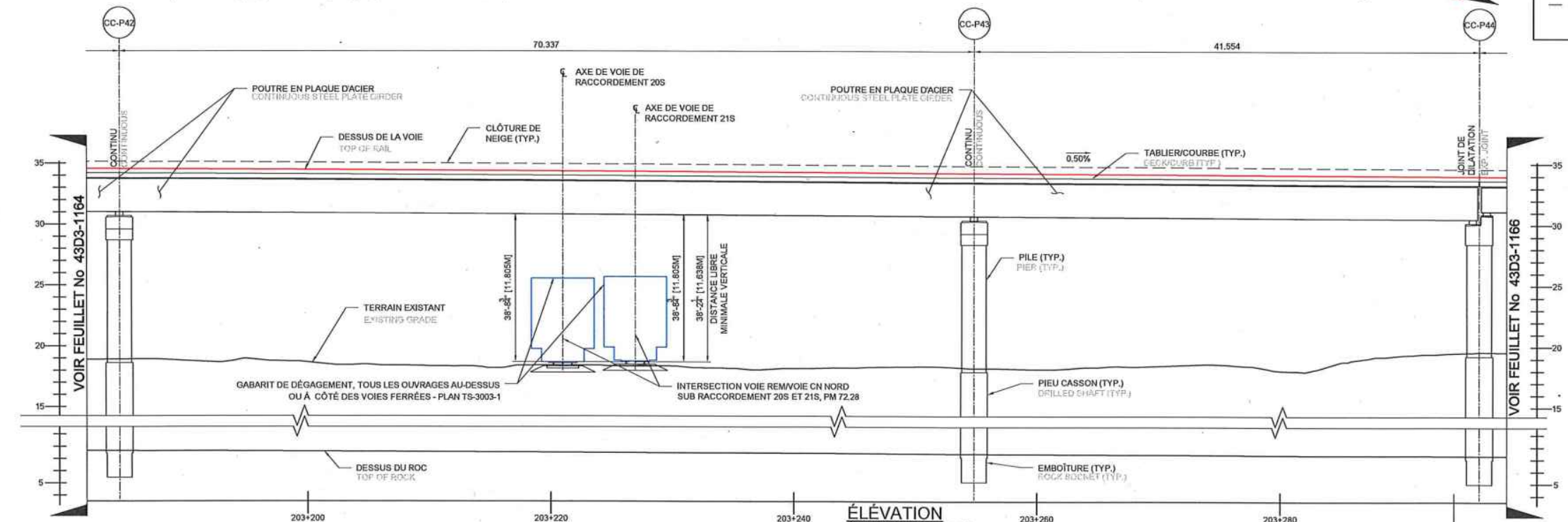
NOTES:
1. POUR NOTES, VOIR DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1163.



LÉGENDE

- A — AQUEDUC
- C — EGOUT COMBINÉ
- S — EGOUT SANITAIRE
- G — GAZODUC
- D — DRAINAGE
- O — OLÉODUC
- E — CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
- T — CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
- M — CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
- V — CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAIN
- F.O. — CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN

PLAN
ECHELLE 1:200 SCALE 1:200



ÉLEVATION
ECHELLE 1:200 SCALE 1:200

FEUILLET: 1163P43P46
 CHEMIN ENSEIGNE CENTRE, C:\REDACTE\2024\202600-10040-43D3-1163.DWG
 2024-09-15 10:09:24 PM
 FORMAT A1

CONÇU L. E., Ing. / P. K., Ing.
 DESSINÉ J. BLOM, tech.
 VÉRIFIÉ F. PANAH, Ing.
 APPROUVÉ F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-18	ÉMIS POUR AWS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AWS	P.K.

SCÉAUX
ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
 Permis Temporaire / Temporary License
 Nom / Name: Feras Fawzi
 No. 000 / PT000009
 Val. après / Valid after: 2020-09-15
 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 MONTRÉAL 10-01-2019

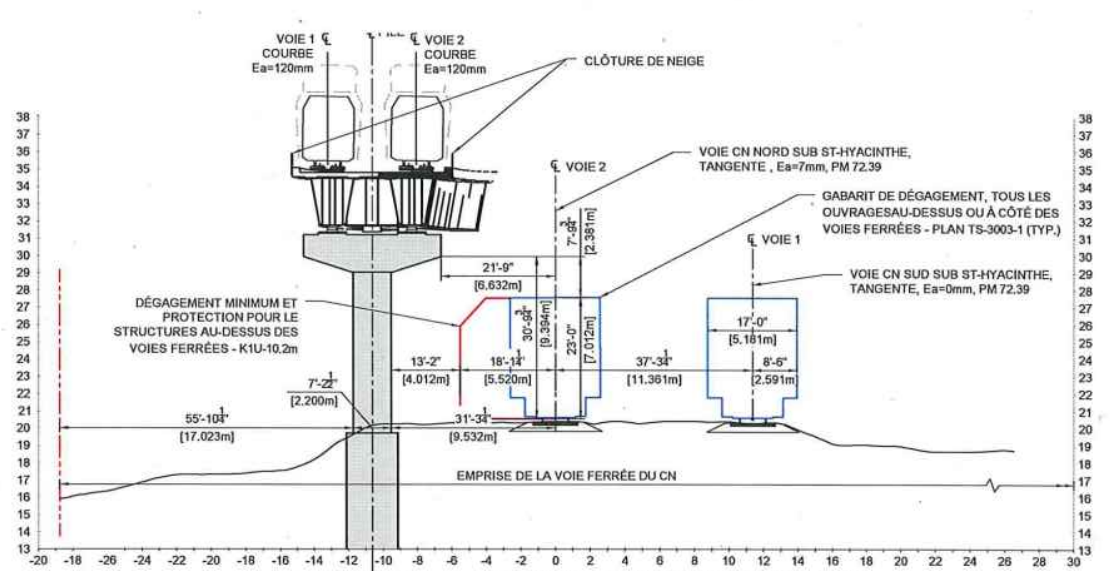
PLAN DE LOCALISATION
ÉMIS POUR PERMIS
 Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

MANDATAIRE

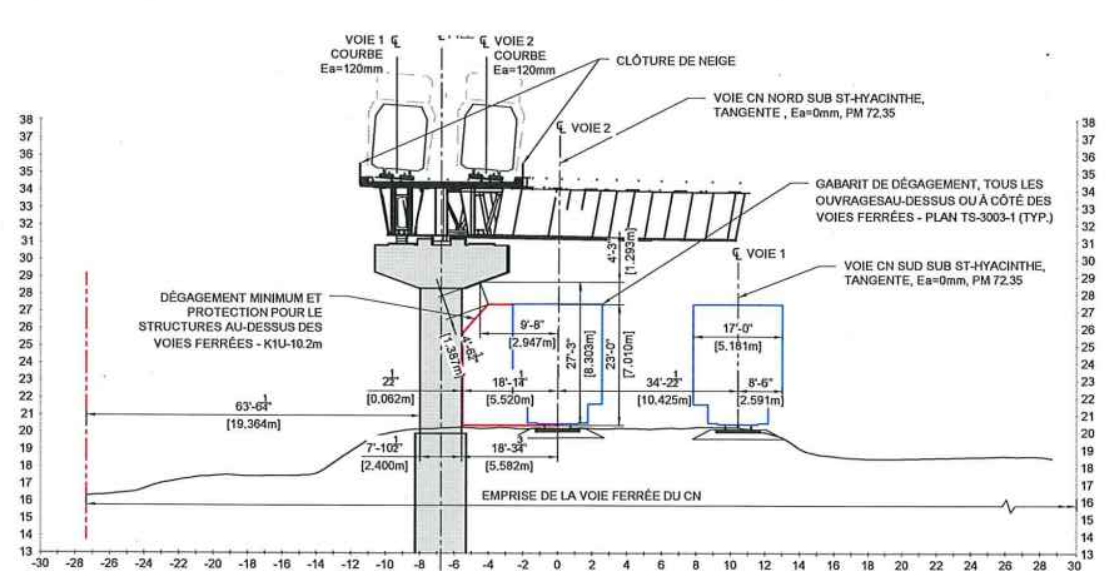
CLIENT

 ECHELLES

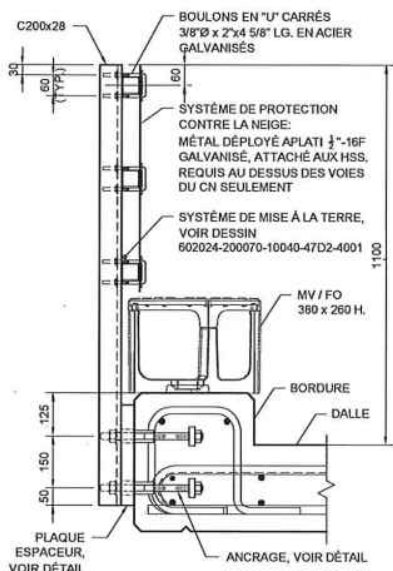
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 ANTENNE RIVE-SUD
 STRUCTURE AÉRIENNE A53 AU-DESSUS DE LA
 VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
 1:200 PLAN ET ÉLEVATION (3/3)
 NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1165 PC



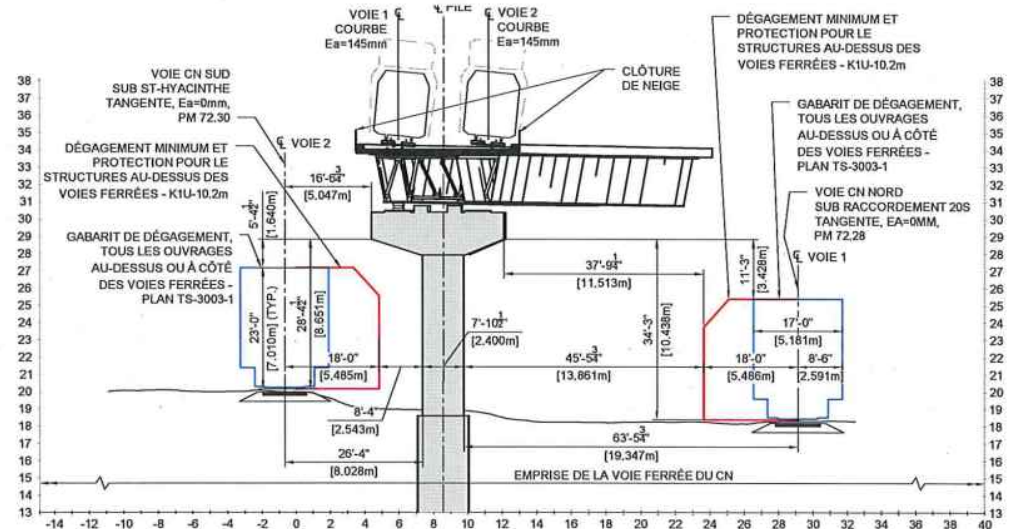
40 COUPE - PILE CC-P40 - DIRECTION RIVE SUD
1163 ÉCHELLE 1:200



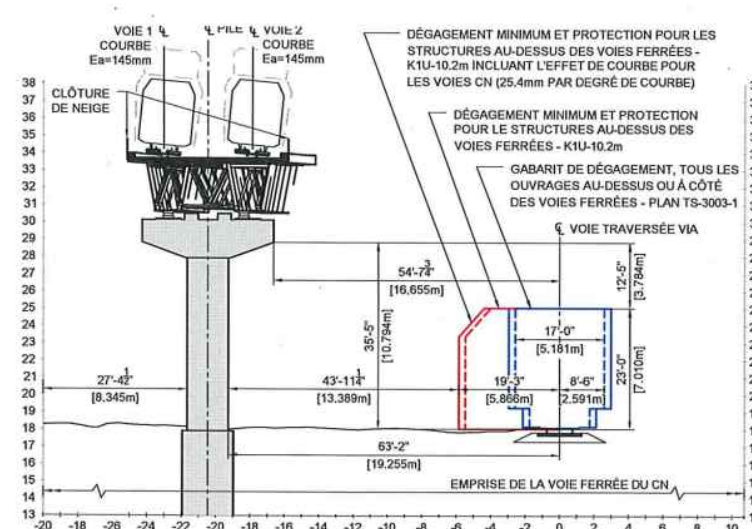
41 COUPE - PILE CC-P41 - DIRECTION RIVE SUD
1164 ÉCHELLE 1:200



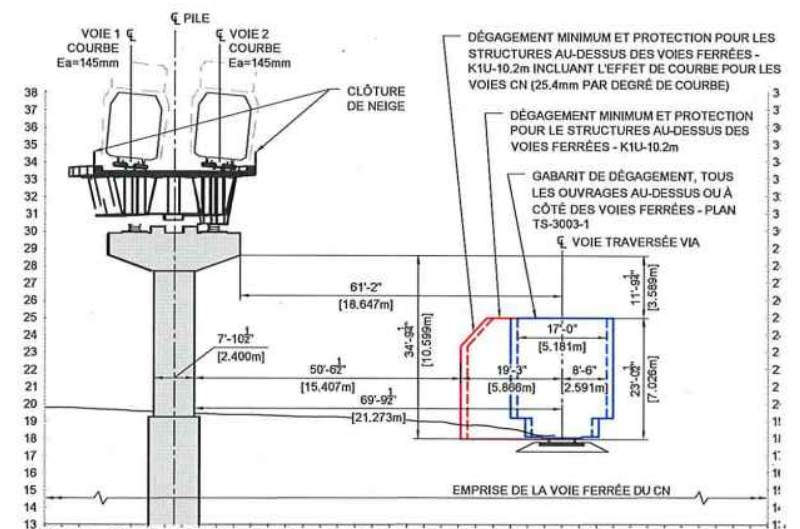
DÉTAIL - CLÔTURE DE NEIGE
ÉCHELLE 100



42 COUPE - PILE CC-P42 - DIRECTION RIVE SUD
1165 ÉCHELLE 1:200



43 COUPE - PILE CC-P43 - DIRECTION RIVE SUD
1165 ÉCHELLE 1:200



44 COUPE - PILE CC-P44 - DIRECTION RIVE SUD
1166 ÉCHELLE 1:200

FICHELET, PIERRE-OLIVIER
 2019-10-09 11:08 AM BLDN_0001
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\REMOUSSET\1701602024-202600-10040-43D3-1214.DWG

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	V. BAKALOVA, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV.	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.
PB	2019-07-16	EMIS POUR AVS	P.K.
PC	2019-09-12	EMIS POUR AVS	P.K.
PD	2019-10-01	EMIS POUR AVS	P.K.

SCEAUX	ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Nom / Prénom: Firooz Panah No. 00 PTD2059 Valable jusqu'à: 2020-09-15 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTREAL 10/01/2019
--------	--

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS

Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenues confidentielles par le titulaire. Toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

Réseau express métropolitain

ÉCHELLES

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

ANTENNE RIVE-SUD

STRUCTURE AÉRIENNE A53 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE P40, P41, P42, P43

NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1214

PD



Dossier # : 1207211013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A63: P44-P46) - Du chaînage REM: 203+296.4 à 230+384.9 - Autoriser le directeur du Service des infrastructure du réseau routier à signer l'Avis pour non objection.

Il est recommandé:

1- d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal - (A63: P44-P46) - Du chaînage REM: 203+296.4 à 230+384.9.

2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer au nom de la Ville l'Avis de non objection.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-17 08:59

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1207211013

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures du réseau routier , Direction gestion du portefeuille de projets , Division grands projets portefeuille 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'Article 8(1) de la loi sur la Sécurité ferroviaire - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A63: P44-P46) - Du chaînage REM: 203+296.4 à 230+384.9 - Autoriser le directeur du Service des infrastructure du réseau routier à signer l'Avis pour non objection.

CONTENU

CONTEXTE

Projet REM s.e.c géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec infra (CDPQi), par l'entremise du consortium NouvLR, effectue la conception et la construction du Réseau Express Métropolitain (REM). La réalisation de ce projet de 67 km va nécessiter la construction de nouvelles infrastructures qui se raccorderont au réseau existant de la Ville de Montréal ou seront à proximité d'infrastructure existante. La portion du projet faisant l'objet du présent document concerne la réalisation d'un Saut-de-mouton, soit le passage des voies du REM au-dessus des voies ferroviaires de CN dans le secteur Bridge.

Les travaux ciblés consistent en la construction d'un nouveau pont d'étagement ferroviaire (rail léger), le long des voies ferrées de CN entre S/D St-Hyacinthe PM 72.31 et la rue Marc-Cantin (croisement de la voie CN de l'embranchement BUTLER P.M. 1.21), entre les piliers P44 à P46, sur lesquelles CN agit à titre de compagnie de chemin de fer (les « Voies »). Le nouveau pont (le « Pont REM ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.

La Loi sur la sécurité ferroviaire (L.R.C. (1985), ch. 32 (4e suppl.)) mentionne à l'article 8 que le promoteur doit donner un avis de travaux projetés (voir pièce jointe). Le paragraphe 8(1) de l'article se lit ainsi : Avis par le promoteur : Le promoteur ne peut entreprendre la construction ou la modification d'installations ferroviaires désignées par règlement avant d'en avoir donné avis conformément aux règlements. Il peut toutefois le faire si tous les

destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Le paragraphe 8(2) se lit ainsi : Avis d'opposition : Le destinataire de l'avis qui considère que les travaux qui y sont visés portent atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens — meubles ou immeubles — peut, dans le délai prévu dans l'avis, notifier au promoteur son opposition motivée à leur égard, auquel cas il dépose sans délai copie de cette notification auprès du ministre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0441 - 19 septembre 2019 - Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* dans le cadre de la construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM), du secteur Bridge/Bonaventure

DESCRIPTION

La présente demande a été reçue par le Bureau de projet REM officiellement par la plateforme de transmission Aconex le 29 janvier dernier et la Ville a un délai de 60 jours pour émettre son avis. Cette demande vise l'émission d'un avis de non objection pour des travaux qui seront effectués dans le secteur Bridge/Bonaventure par Projet REM. Cette démarche répond à l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* et la Ville doit donc confirmer si les travaux planifiés par le demandeur peuvent affecter ou non la sécurité des usagers et de ses actifs.

Selon la demande, les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manière sécuritaire sans jamais affecter la sécurité des personnes et des actifs sur les terrains contigus qui sont les propriétés de la Ville de Montréal et du CN et ce, en tenant compte des courants vagabonds. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les réglementations en vigueur.

La portée des travaux de drainage n'étant pas encore définie, un deuxième avis sera soumis lorsque la conception de ces derniers sera complétée.

Les travaux du REM seront réalisés sur les lots non cadastrés (CN), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.

JUSTIFICATION

Après vérification auprès des services centraux impliqués, de l'arrondissement du Sud-Ouest et d'Urgence Santé, nous recommandons la signature de l'avis pour non objection car aucun actif de la ville ne subit d'impacts, tout comme il est jugé que les conditions requises sont déployées pour assurer la sécurité des citoyens à proximité de l'emprise ferroviaire.

UNITÉS / SERVICES / GOUVERNEMENT	COMMENTAIRE CONCERNANT LA SÉCURITÉ
PONTS ET TUNNELS	Pas d'objection version reçue 29 janvier 2020
SPVM	Pas d'objection version reçue 29 janvier 2020
SIM	Pas d'objection version reçue 29 janvier 2020
Division de l'aménagement et du design urbain - SUM	Pas d'objection version reçue 29 janvier 2020
Service de l'eau	Pas d'objection version reçue 29 janvier 2020
Sécurité Civile	Pas d'objection version reçue 29 janvier 2020
Urgence Santé	Pas d'objection version reçue 29 janvier 2020
Arrondissement du Sud-Ouest	Pas d'objection version reçue 29 janvier 2020

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux mentionnées dans le présent sommaire décisionnel sont sous la responsabilité de la Caisse de Dépôt et Placement du Québec Infra (CDPQi).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'approbation et la diffusion de l'avis de non objection de l'ensemble des parties identifiées à l'Avis, Projet REM ne pourra faire construire par NouvLR cette section de tronçon.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'Avis : mars 2020

Projet de type conception/construction : début: janvier 2020 à janvier 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia THOMPSON
Chef de section, Grands projets partenaires,
Portefeuille 2

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEBRUN
Chef de division - Grands projets partenaires

Le : 2020-02-14

Tél : 514 872-8544
Télécop. :

Tél : 514 872-4685
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2020-02-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2020-02-14



Le 16 janvier 2020

M. Claude Carette
Directeur, Services des infrastructures, de la voirie
et des transports, Division des grands projets
Ville de Montréal
801, rue Brennan
Montréal (Québec) H3C 0G4

Projet : Réseau express métropolitain (REM)

Sujet : Avis en vertu de l'article 8(1) de la Loi sur la sécurité ferroviaire
Construction de l'étagement pour le nouveau REM à Montréal (A63 : P44-P46)
Chainage REM : 203+296.4 à 203+384.9

Monsieur,

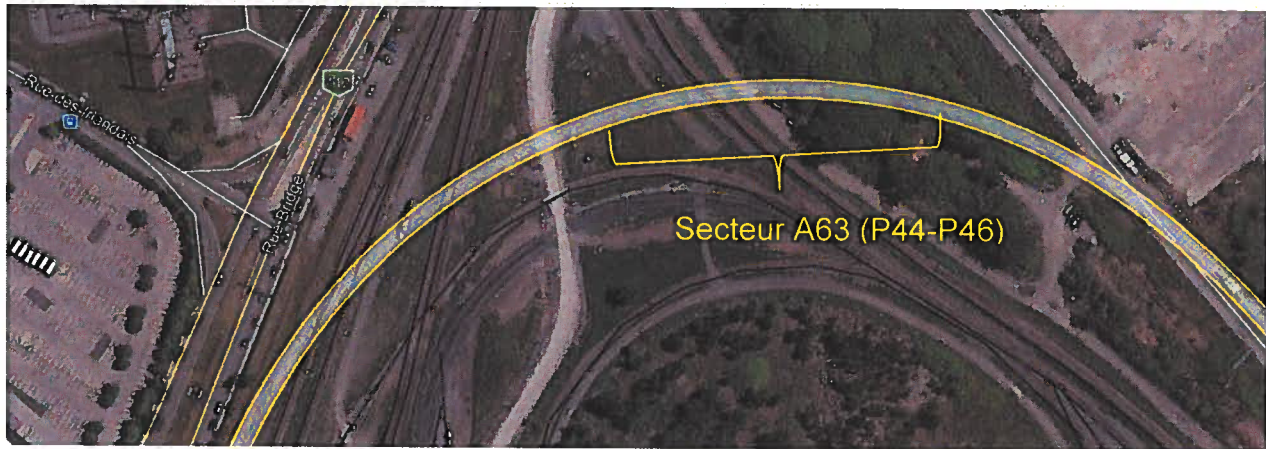
Conformément au paragraphe 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, S.R.C., 1985, c. 32 (4e supplément), (la « **Loi** »), la présente donne avis de l'intention de Projet REM s.e.c. (« **Projet REM** ») de construire l'étagement mentionné en rubrique comme il est indiqué sur les plans listés ci-dessous dont vous trouverez un exemplaire ci-joint :

No. de plan		Date d'émission
602024-202600-10040-43D0-0109_PA	Page couverture	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-0209_PA	Table des matières	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1116_PC	1:1000 Plan et Élévation (1/2)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1117_PC	1:1000 Plan et Élévation (2/2)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1134_PB	Plan et Profil (1/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1135_PB	Plan et Profil (2/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1136_PB	Plan et Profil (3/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1138_PB	Plan et Profil (4/4)	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1166_PC	1:200 Plan et Élévation	2019-10-01
602024-202600-10040-43D3-1215_PC	P44, P45 et P46	2019-10-01

Description des travaux projetés

Les travaux consistent à construire un nouveau pont d'étagement (rail léger), le long des voies ferrées de CN entre S/D ST-HYACINTHE PM 72.31 et la rue Marc Cantin (croisement de la voie CN de l'embranchement BUTLER P.M. 1.21), entre les piliers P44 à P46, sur lesquelles CN agit à titre de compagnie de chemin de fer (les « **Voies** »). Le nouveau pont (le « **Pont REM** ») doit, une fois construit, permettre le passage de deux voies du REM électrifiées (1500V) par caténaire au-dessus des Voies.

Le présent avis porte sur les travaux de structure du Pont REM. La portée des travaux de drainage n'étant pas encore définie, un deuxième avis sera soumis lorsque la conception de ces derniers aura été complétée.



Description des incidences éventuelles des travaux projetés sur la sécurité des biens et des personnes

Les travaux et les méthodes de travaux seront conduits de manières sécuritaires sans jamais affecter la sécurité des biens du public et du CN. Les travaux seront réalisés de manière à respecter toutes les réglementations en vigueur. Les travaux seront réalisés à partir d'un lot non cadastré (CN), dans des emprises qui seront fermées au public pendant les travaux.

Toute personne qui considère que les travaux ferroviaires projetés porteraient atteinte à sa sécurité ou à celle de ses biens peut, dans les soixante (60) jours de la date de cet avis, notifier son opposition motivée aux travaux projetés à:



Paul Gendreau

Directeur de secteur
Projet REM s.e.c.
1140 boul. de Maisonneuve O., 12^e étage
Montréal (Québec) H3A 1M8
Courriel : pgendreau@rem.info

Avec copie à :

Thomas Lavier,

Directeur, affaires juridiques
Projet REM s.e.c.
1140 boul. de Maisonneuve O., 12^e étage
Montréal (Québec) H3A 1M8
Courriel : tlavier@rem.info

Avec copie additionnelle à :

L'honorable Marc Garneau

Ministre des Transports
Place de Ville
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario) K1A 0N5
Courriel : mintc@tc.gc.ca

Cependant, et tel que spécifié dans la Loi, le promoteur peut débiter les travaux si tous les destinataires lui notifient leur intention de ne pas s'opposer au projet. Projet REM projette d'exécuter ces travaux le plus rapidement possible et demande donc au destinataire de la présente de lui signifier son acceptation au projet en signant et en retournant le présent avis par courriel à M. Paul Gendreau (pgendreau@rem.info) et Me Thomas Lavier (tlavier@rem.info).

Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez vous adresser à l'une de ces personnes aux coordonnées décrites ci-dessus.

Évènement	Date et durée
Date approximative du début des travaux	6 janvier 2020
Prévision de la durée des travaux	12 mois



Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

André Dufour, CPA, CA
Directeur général, Projet REM s.e.c.

p.j. : Plans

c.c. : **M. Luciano Martin**, Directeur - Région du Québec, Transports Canada,
luciano.martin@tc.gc.ca

M. Jaime Freyre de Andrade Calonge, Directeur de projet, NouvLR,
jaimе.freyre@nouvlr.com

M. Xavier de Nettancourt, Directeur du secteur Rive-Sud et Centre-Ville, NouvLR,
xavier.denettancourt@nouvlr.com



ACCEPTATION

Sujet de l'avis : Construction de l'étagement pour le nouveau REM à
Montréal (A63 : P44-P46) – Chainage REM : 203+296.4 à
203+384.9

Date de l'avis : 16 janvier 2020

Nous avons pris connaissance de cet avis et nous n'avons pas d'objection au projet.

Signé à : _____ le _____, 2020.

**REPRÉSENTANT DÛMENT AUTORISÉ DE
VILLE DE MONTRÉAL I :**

TÉMOIN :

Signature

Signature

Nom en lettres moulées

Nom en lettres moulées

Titre

Titre

RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN

STRUCTURE

ANTENNE RIVE SUD - STRUCTURE AÉRIENNE A63 (P45-P46)

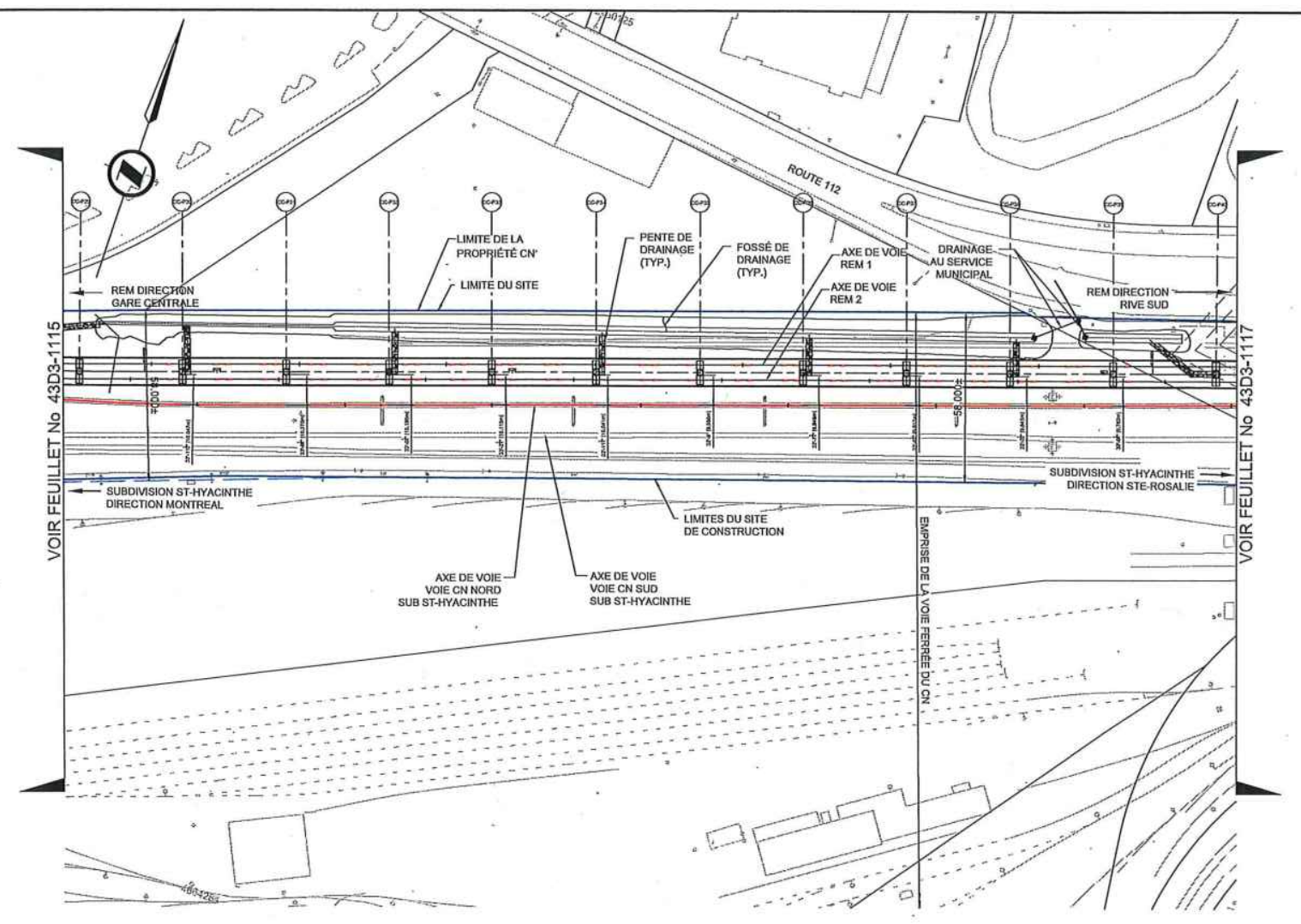
AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN - PM72.39 ST-HYACINTHE

ÉMIS POUR AVIS

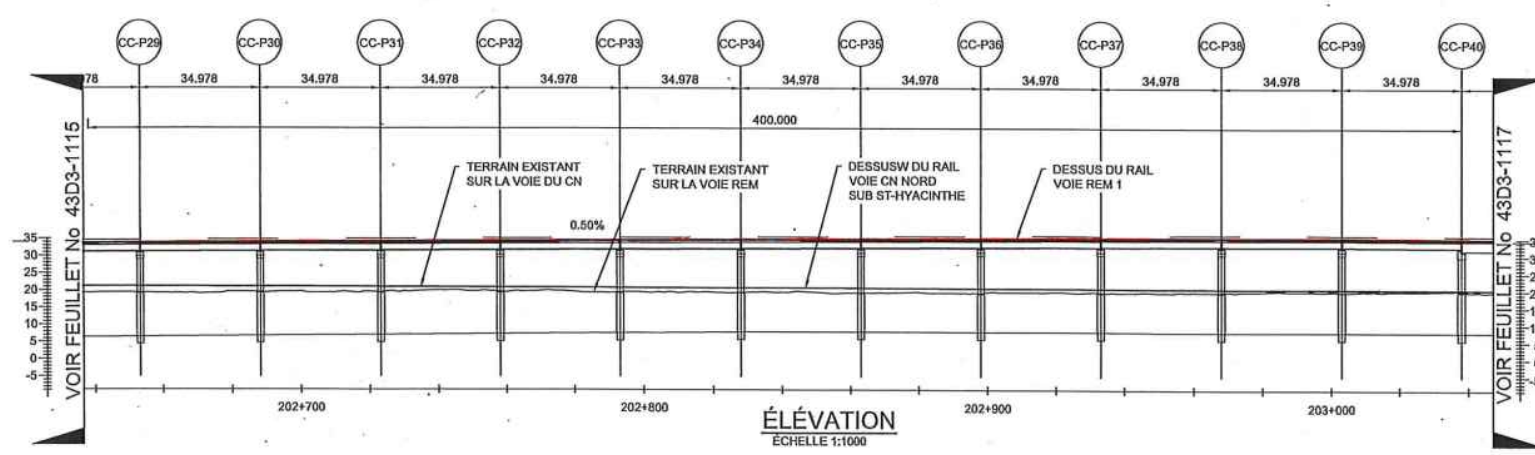
2019 - 10 - 01

CONTRACT NO. 602024





PLAN
ÉCHELLE 1:1000



ÉLÉVATION
ÉCHELLE 1:1000

NOTES GÉNÉRALES:

- POUR LES NOTES GÉNÉRALES VOIR LES DESSINS 602024-000000-10040-43D0-0010 À 0013.
- IL EST PROPOSÉ DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU PONT À CÔTÉ DE LA VOIE DU CN.
- LE NOUVEAU PONT DU TRAIN LÉGER AU DESSUS DES VOIES DU CN ENTRE LES PILIERS P29 ET P39 EST COMPOSÉ DE 10 TRAVÉES DE TROIS POUTRES NEBT SUPPORTANT UNE DALLE DE BÉTON.
- LES TRAVÉES REPOSERONT SUR DES CHEVÈTRES EN BÉTON AVEC DES FONDATIONS PROFONDES EN CAISSON ENCASTRÉS AU ROC.
- LES MESURES DE PROTECTION DES VOIES DU CN CONTRE LA CHUTE DE NEIGE À PARTIR DES STRUCTURES DU TRAIN LÉGER DU REM SERONT ÉTABLIES AVEC DES CLÔTURES MODIFIÉES.
- LE DRAINAGE DES TABLIERS DES STRUCTURES AÉRIENNES DU REM SERA EFFECTUÉ PAR CONDUITES COLLECTANT LES EAUX PROVENANT DES AVALOIRS, DES CONDUITS ET DES DESCENTES DES STRUCTURES, DIRIGEANT LE RUISSELLEMENT DE FAÇON À NE PAS NUIRE AU DRAINAGE DE L'EMPRISE DU CN.

NOTES DRAINAGE:

- LE DRAINAGE N'EST PAS ENCORE DÉFINI ET QU'IL FERA PARTIE D'UN DEUXIÈME AVIS LORS LA CONCEPTION AURA ÉTÉ COMPLÉTÉE.

NOTES PROPRES AU SITE:

- SISMICITÉ: ZONE SISMIQUE "D" SELON LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE.

NOTES GÉOTECHNIQUES:

- LES PROFILS DES DIFFÉRENTES COUCHES ET DU SOCLE ROCHEUX (FRACTURÉ ET SAIN LE CAS ÉCHÉANT) ENTRE LES FORAGES ONT ÉTÉ DÉFINIS PAR INTERPOLATION LINÉAIRE ET ILS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS AVEC PRÉCAUTION, PARCE QU'ILS NE REPRÉSENTENT PAS NÉCESSAIREMENT LA RÉALITÉ.
- LE NIVEAU DU ROC SAIN AUGMENTE PROGRESSIVEMENT DE +4,3 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P29 À +5,7 M DANS LE SECTEUR DE LA PILE CC-P39.
- VOIR LE RAPPORT GÉOTECHNIQUE 602024-202642-80020-4GER-0004-PB, DATÉ DU 5 FÉVRIER 2019

RÉFÉRENCES:

- PLANS DE LA STRUCTURE DU REM: LOTS DE DESSINS 43202600-A22, 43202600-A25 ET 43202600-A26.
- ALIGNEMENT ET PROFIL DES VOIES DU TRAIN LÉGER SELON LES DESSINS 602024-212400-10000-4RD1-2013 À 2016
- PLAN DIRECTEUR DU CN, REV. 01 EN DATE DU 4 AVRIL 2018

FEUILLET 1111
 DATE D'IMPRESSION: 2019-12-18 11:01
 TDMAR RADA, INGENIEUR
 CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\USERS\TDMAR\DESKTOP\Ouvres\CAD\STEVIE\TIELOS\PAO-P44\602024-202600-10040-43D0-0010-43D3-1115.DWG
 FORMAT A1

CONÇU	L. E., Ing. / P. K., Ing.
DESSINÉ	J. BLOM, tech.
VÉRIFIÉ	F. PANAH, Ing.
APPROUVÉ	F. PANAH, Ing.

HISTORIQUE DE RÉVISION			
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR
PA	2019-05-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CH	P.K.
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.

SCAUX

ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
 Permis temporaire / Temporary License
 Nom / Name: François Panah
 No. de / ID No.: 17520099
 Val. expiré / Valid until: 2023-09-18
 Océ Réseau Express Métropolitain
 MONTREAL 16/01/2019

PLAN DE LOCALISATION

ÉMIS POUR PERMIS
 Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenues confidentielles par le rédacteur, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR

MANDATAIRE

NouvLR

CLIENT

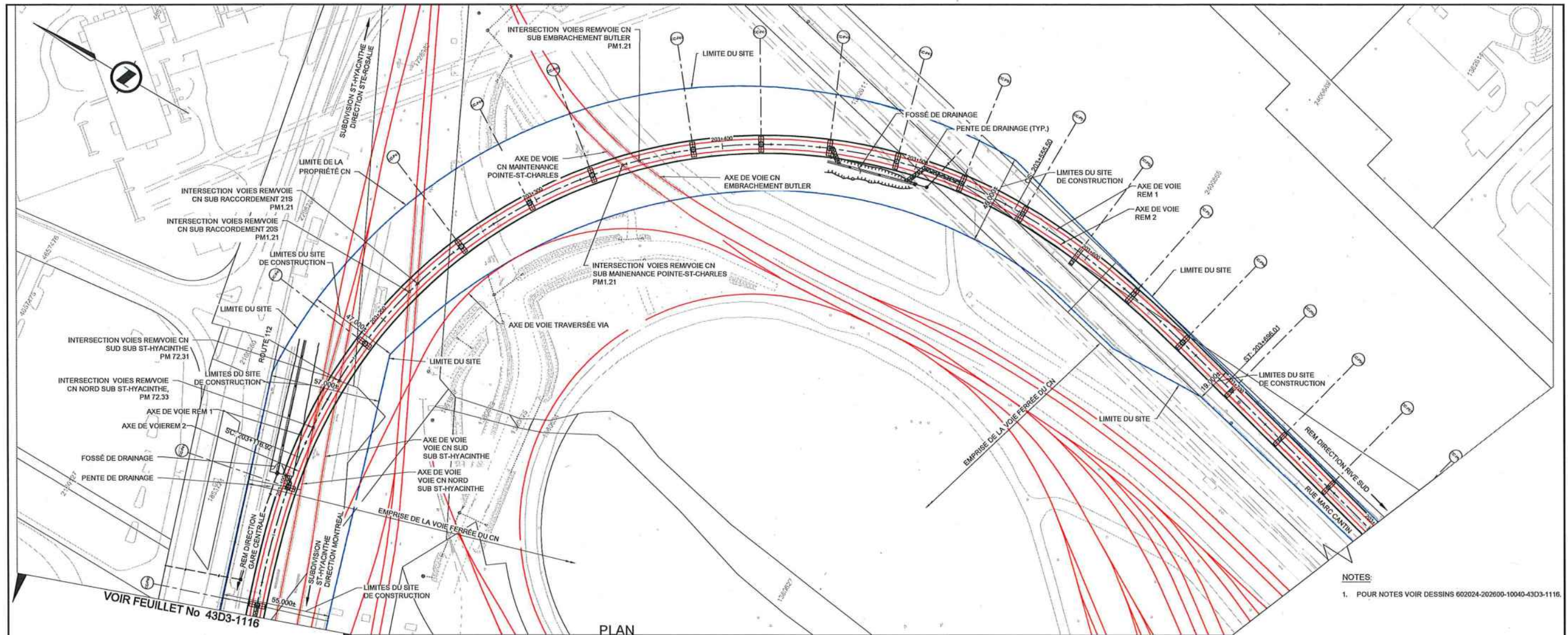
Réseau express métropolitain **R**

ÉCHELLES

0 25 50 m
 0 5 10 V=1:1000
 H=1:1000
 V=1:1000

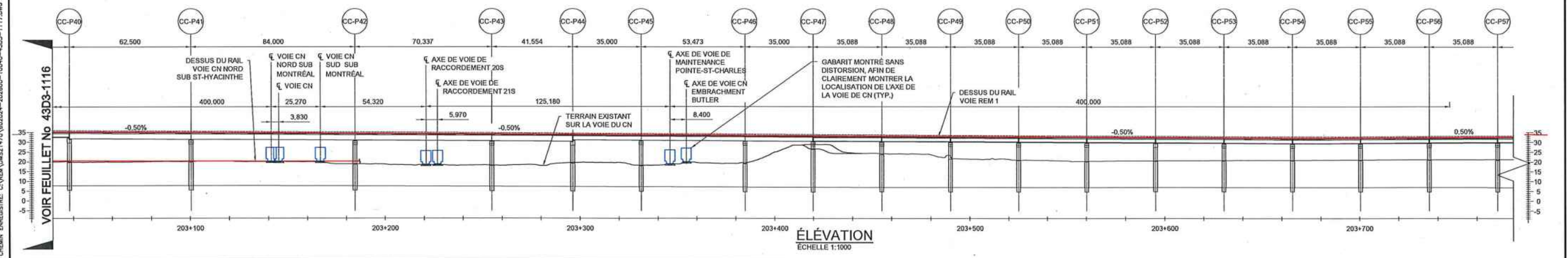
RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN
 ANTENNE RIVE-SUD
 STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE
 1:1000 PLAN ET ÉLÉVATION (1/2)

NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1116 PC



PLAN
Echelle 1:1000

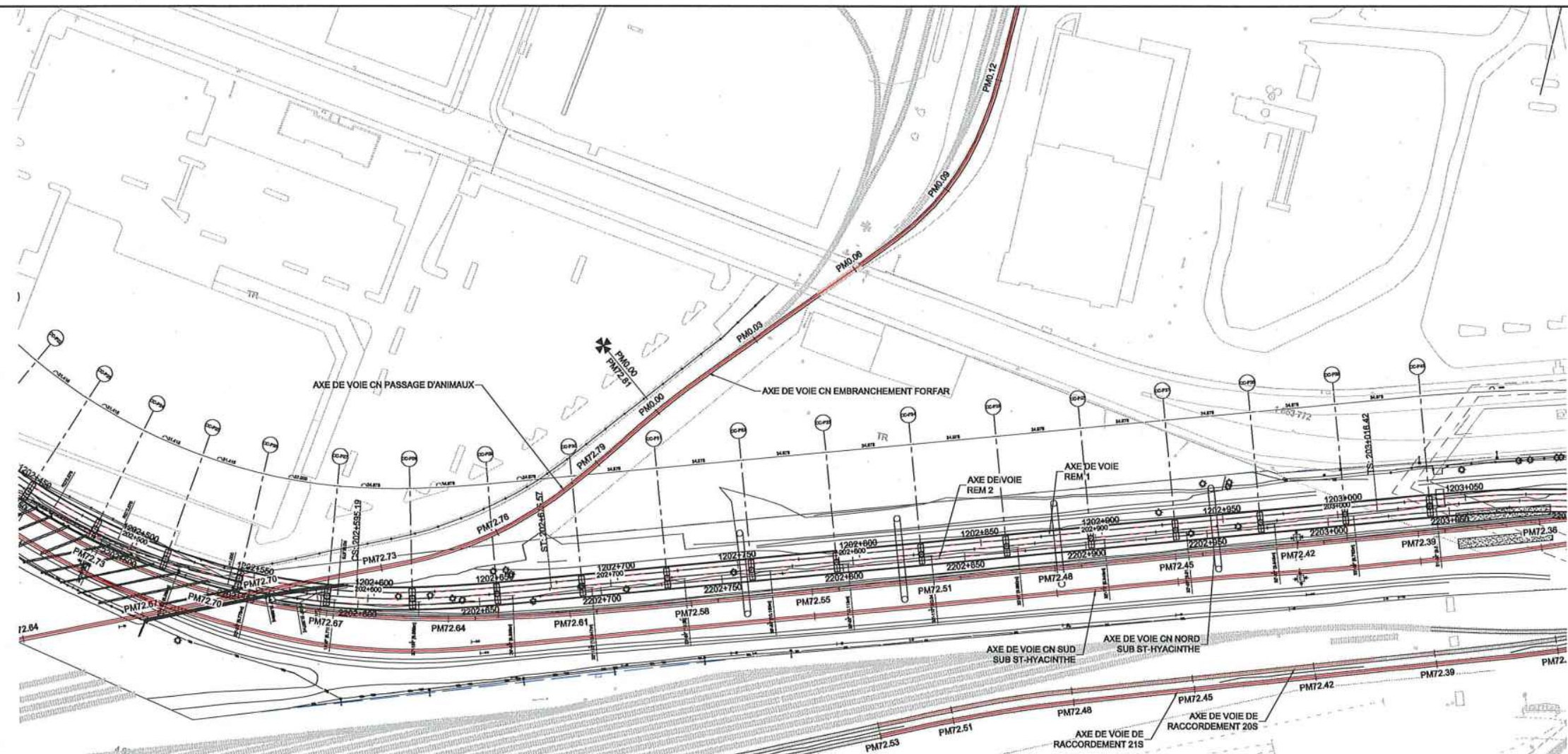
NOTES:
1. POUR NOTES VOIR DESSINS 602024-202600-10040-43D3-1116.



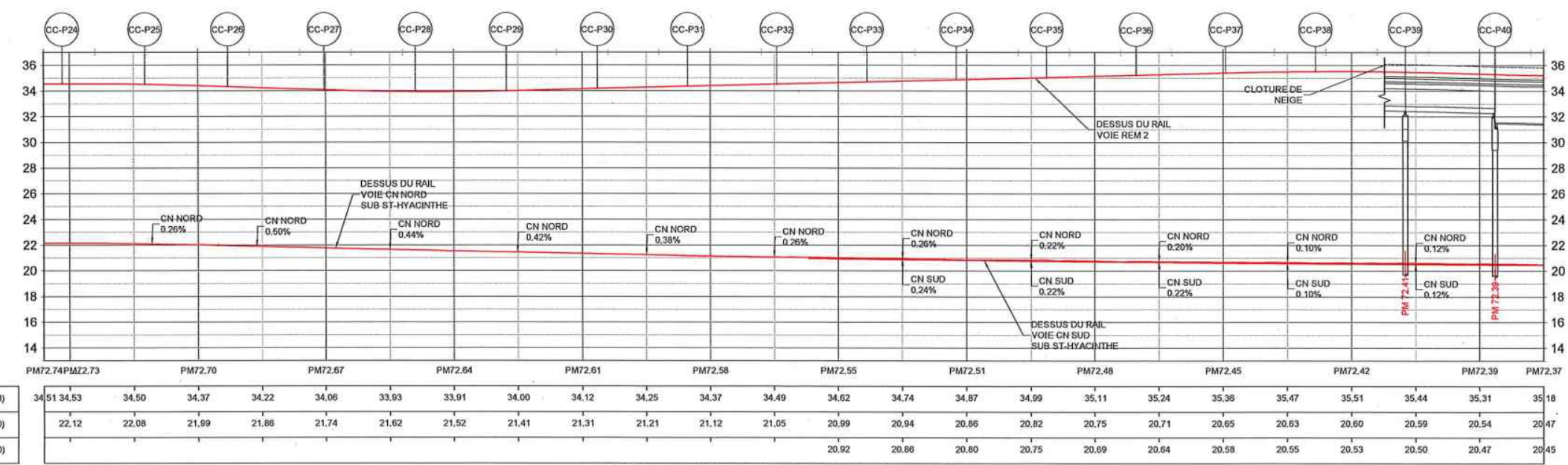
ÉLEVATION
Echelle 1:1000

FEUILLET: 1117
ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC
C:\BEN\CHASS\PROJETS\602024-202600-10040-43D3-1117.DWG

CONÇU L.E., Ing. / P.K., Ing. DESSINÉ J. BLOM, tech. VÉRIFIÉ F. PANAH, Ing. APPROUVÉ F. PANAH, Ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION			SCAUX ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Permis Temporaire / Temporary License Nom / Name Firooz Panah No. ID / P.T02059 Val. après / Valid after 2025-09-18 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10/01/2019	PLAN DE LOCALISATION 	MANDATAIRE 	CLIENT 	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE 1:1000 PLAN ET ÉLEVATION (2/2)	NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1117	PC								
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>RÉV</th> <th>DATE</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>PAR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PA</td> <td>2019-06-14</td> <td>ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN</td> <td>P.K.</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>2019-07-16</td> <td>ÉMIS POUR AVIS</td> <td>P.K.</td> </tr> <tr> <td>PC</td> <td>2019-10-01</td> <td>ÉMIS POUR AVIS</td> <td>P.K.</td> </tr> </tbody> </table>	RÉV	DATE								DESCRIPTION	PAR	PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.	PB	2019-07-16
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR															
PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.															
PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.															
PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.															



VUE EN PLAN
1:1000



VUE EN PROFIL DE LA VOIE - VOIE CN NORD ET SUD SUB ST-HYACINTHE
H=1:1000 V=1:200

- NOTES:**
1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P40 À P46.
 2. POUR LES PROFILS DES VOIES RACCORDEMENT 20S ET 21S VOIR LES DESSINS NUMÉROS: 602024-202600-10040-43D3-1136.
 2. LES CHÂINAGES MENTIONNÉS SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉS PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRES DE LA VOIE "SUB ST-HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR:
 - LA VOIE DE PASSAGE D'ANIMAUX COMMENCE À SON INTERSECTION AVEC LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.70
 - LES VOIES DE RACCORDEMENT 20S ET 21S COMMencent AU POINT D'AIGILLAGE DE LA VOIE NORD SUB ST-HYACINTHE AU PM 72.11.
 4. LES VOIES CN NORD ET SUD SUB HYACINTHE SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.
 5. LE PROFIL DE LA VOIE CN SUD SUB HYACINTHE SE TERMINE À 400 M DU POINT D'INTERSECTION AVEC LA VOIE REM.

VOIR DESSIN N° 602024-202600-10040-43D3-1135

VOIR DESSIN N° 602024-202600-10040-43D3-1135

ÉMIS POUR PERMIS
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de l'émissionnaire.

FUTILL: PLANPROFIL_1-500_P40_BLOM_887
ORDRE: ENREGISTRE: CC (REV) 04524977 (602024-202600-10040-43D3-1134).DWG
FORMAT: A1

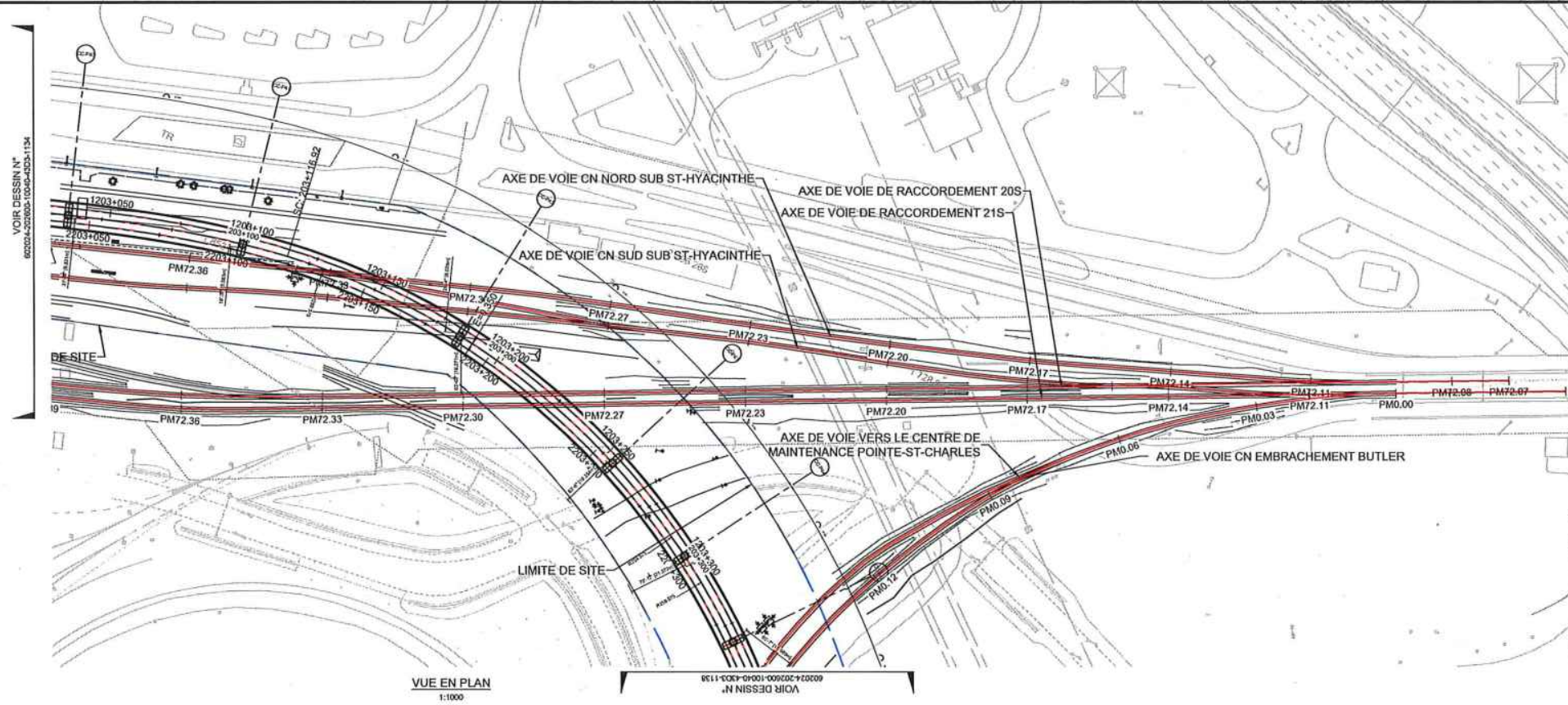
DESSUS DU RAIL (REM)	34.51	34.53	34.50	34.37	34.22	34.06	33.93	33.91	34.00	34.12	34.25	34.37	34.49	34.62	34.74	34.87	34.99	35.11	35.24	35.36	35.47	35.51	35.44	35.31	35.18
DESSUS DU RAIL (NORD)	22.12	22.08	21.99	21.88	21.74	21.62	21.52	21.41	21.31	21.21	21.12	21.05	20.99	20.94	20.86	20.82	20.75	20.71	20.65	20.63	20.60	20.59	20.54	20.47	20.45
DESSUS DU RAIL (SUD)														20.92	20.86	20.80	20.75	20.69	20.64	20.58	20.55	20.53	20.50	20.47	20.45

CONÇU D. DROB, ing / P. KIM, Ing. DESSINÉ I. NDOYE / J. BLOM, tech. VÉRIFIÉ L. NI, Ing. APPROUVÉ F. PANAH, Ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION <table border="1"> <thead> <tr> <th>RÉV</th> <th>DATE</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>PAR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PA</td> <td>2019-07-05</td> <td>EMIS POUR AVS</td> <td>D.D./P.K.</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>2019-10-01</td> <td>EMIS POUR AVS</td> <td>D.D./P.K.</td> </tr> </tbody> </table>		RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR	PA	2019-07-05	EMIS POUR AVS	D.D./P.K.	PB	2019-10-01	EMIS POUR AVS	D.D./P.K.	SCEAUX ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Permis Temporaire / Temporary Licence Nom / Name: Firouze Parsani No. ID / PT02029 Val. exp. / Valid until: 2020-05-18 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTRÉAL 10-01-2019	PLAN DE LOCALISATION 	MANDATAIRE 	CLIENT Réseau express métropolitain 	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.39 ST-HYACINTHE PLAN ET PROFIL (1/4) NUMÉRO DE DESSIN: 602024-202600-10040-43D3-1134 PB
	RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR															
PA	2019-07-05	EMIS POUR AVS	D.D./P.K.																
PB	2019-10-01	EMIS POUR AVS	D.D./P.K.																
ÉCHELLES: 0 25 50 m H=1:1000 V=1:200 																			

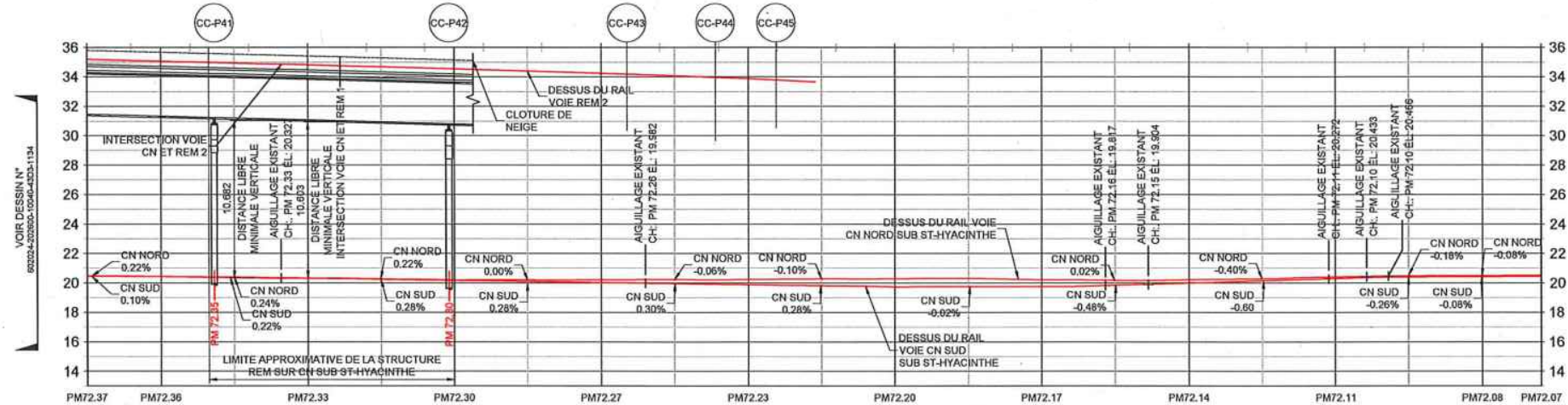
ÉMIS POUR PERMIS
Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être bien conservés par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

NOTE:

- CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P40 À P46.
- LES CHAINAGES MENTIONNÉS SONT LES PM DE DÉBUT DES VOIES SUIVANTES, CONSIDÉRÉES PAR RAPPORT AUX POINTS MILIAIRE DE LA VOIE "SUB ST HYACINTHE" INTERSECTÉE, À SAVOIR :
 - LES VOIES DE RACCORDEMENT 205 ET 215 COMMENCENT AU POINT D'ANGUILLAGES DE LA VOIE NORD SUB ST HYACINTHE AU PM 72.11.
- LES VOIES CN NORD ET SUD SUB ST-HYACINTHE SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.
- POUR LES PROFILES DES VOIES RACCORDEMENT 215 ET 205 VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1138.
- POUR LES PROFILES DES VOIES EMBRANCHEMENT BUTLER ET VERS LE CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES, VOIR LES DESSINS NUMÉRO: 602024-202600-10040-43D3-1138.



VUE EN PLAN
1:1000

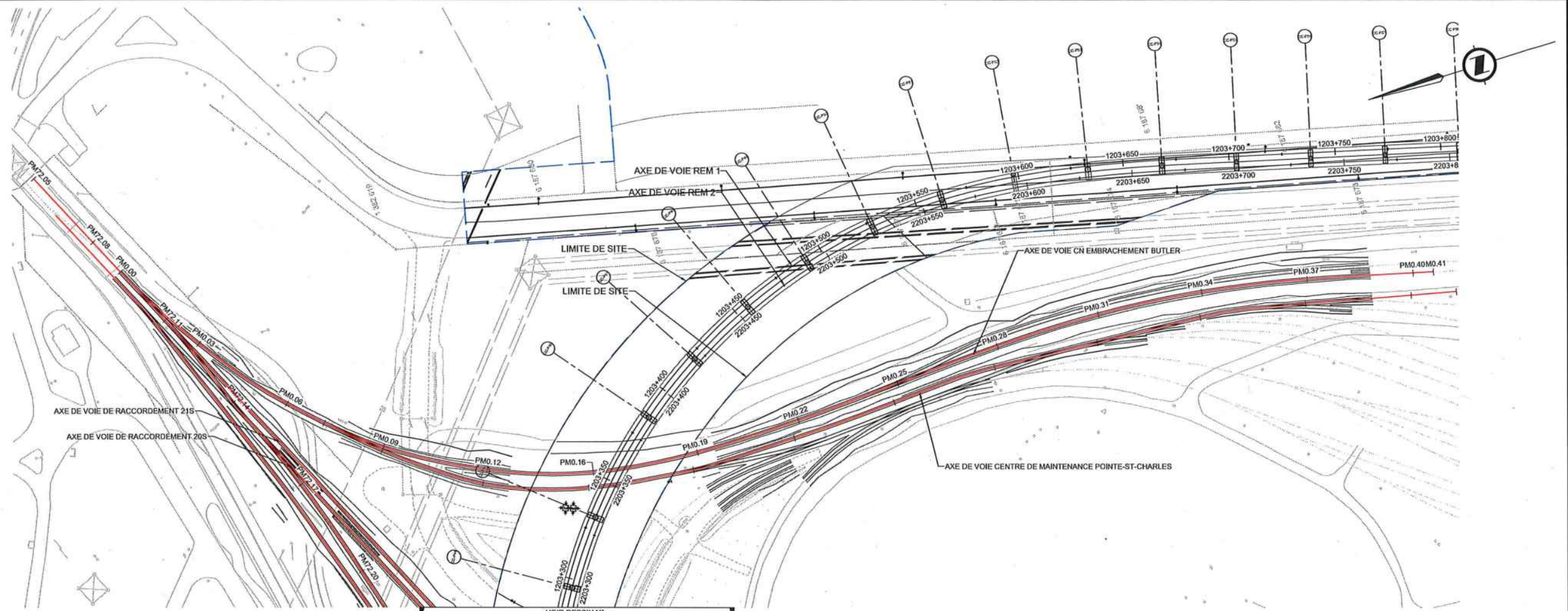


DESSUS DU RAIL (REM)	35.18	35.05	34.93	34.80	34.66	34.52	34.38	34.23	34.06	33.87											
DESSUS DU RAIL (NORD)	20.47	20.43	20.36	20.31	20.27	20.20	20.20	20.20	20.22	20.23	20.27	20.28	20.31	20.21	20.19	20.20	20.27	20.40	20.47	20.49	20.51
DESSUS DU RAIL (SUD)	20.45	20.42	20.39	20.31	20.24	20.17	20.10	20.03	19.95	19.88	19.81	19.74	19.74	19.75	19.84	19.99	20.14	20.29	20.40	20.42	

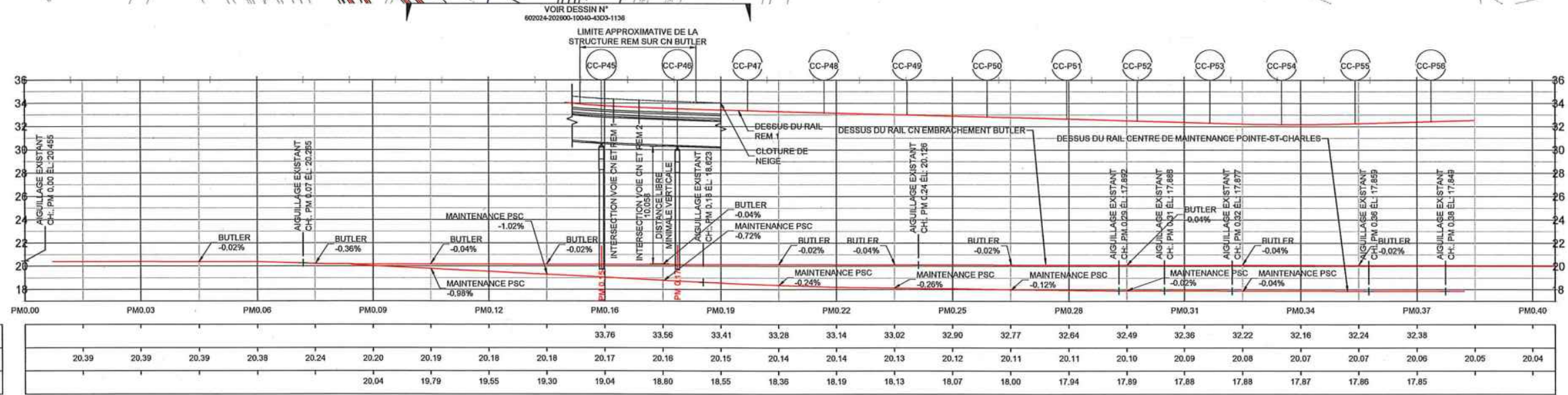
VUE EN PROFIL DES VOIES - VOIE CN NORD ET SUD SUB ST-HYACINTHE
H=1:1000 V=1:200

FEUILLET: PLAN PROFIL 1-50
 CHAÎNE: BUREAU DE PROJET: 602024-202600-10040-43D3-1138.DWG
 CHAÎNE: BUREAU DE PROJET: 602024-202600-10040-43D3-1138.DWG
 FORMAT A1

CONÇU D. DROB, ing / P. KIM, ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION			SCÉLÉ	PLAN DE LOCALISATION	MANDATAIRE	CLIENT	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.39 ST-HYACINTHE PLAN ET PROFIL (2/4)
DESSINÉ L. NDOYE / J. BLOM, tech.	REV	DATE	DESCRIPTION	PAR				
VÉRIFIÉ L. NI, ing.	PA	2019-07-05	ÉMS POUR AVIS	D.D./P.K.				ÉCHELLES
APPROUVÉ F. PANAH, ing.	PB	2019-10-01	ÉMS POUR AVIS	D.D./P.K.			PB	



VUE EN PLAN
1:1000



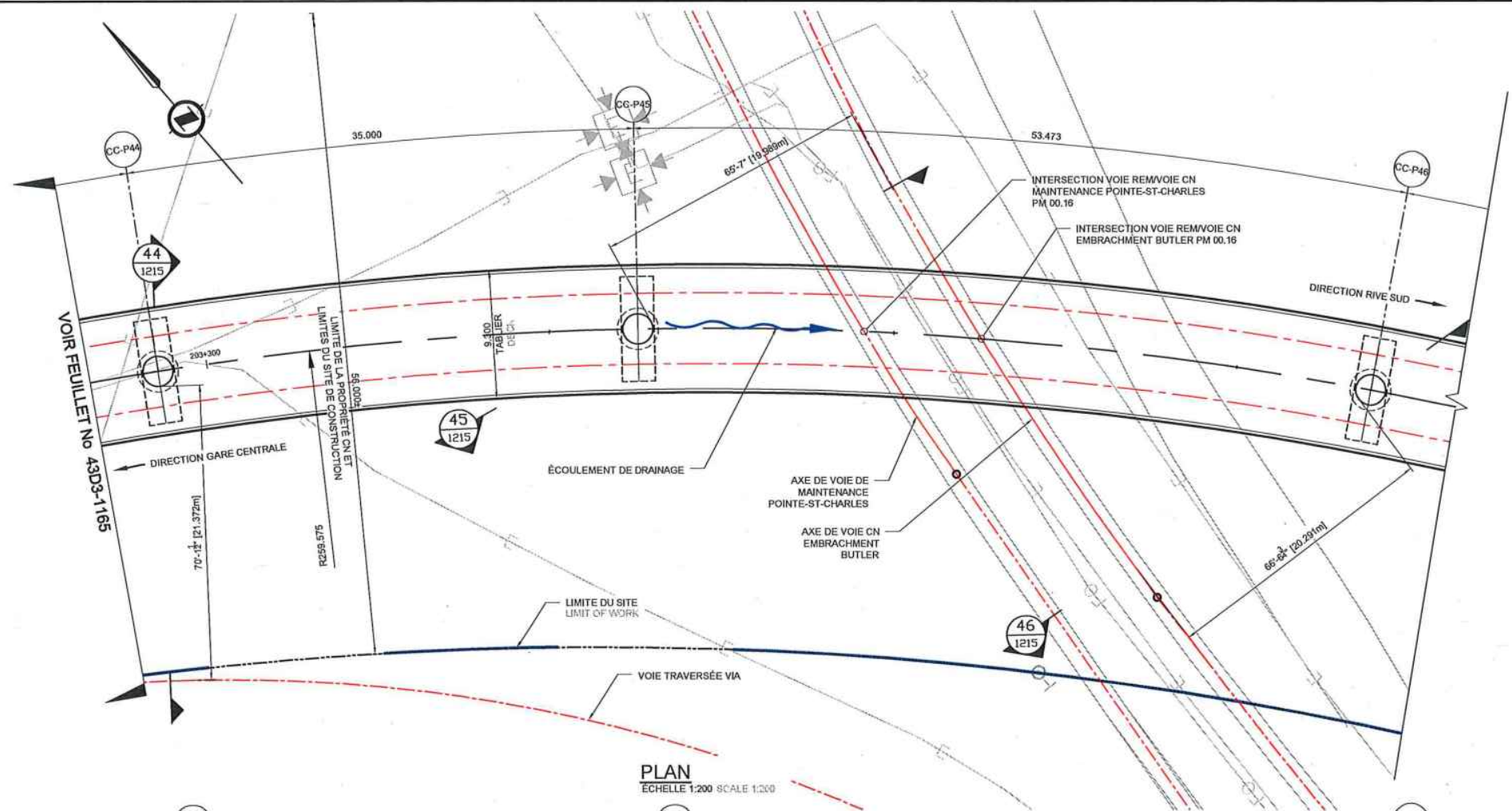
VUE EN PROFIL DE LA VOIE - VOIE CN EMBRACHEMENT BUTLER ET VOIE CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES
H=1:1000 V=1:200

NOTE:
 1. CES DESSINS SONT ÉMIS UNIQUEMENT POUR LA RÉVISION DES PILES P40 À P46.
 2. LES VOIES CN EMBRACHEMENT BUTLER ET CENTRE DE MAINTENANCE POINTE-ST-CHARLES SONT AFFICHÉES SUR LA MÊME VUE DE PROFIL UTILISANT LES MÊME PM.

ÉMIS POUR PERMIS
 Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenus confidentiels par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.

FEUILLET: PLAN PROFIL 1-500
 DATE DE RÉVISION: 2019-10-01
 CHAQUE INGENIEUR: C. BÉGIN (MISE À JOUR) 602024-202600-10040-43D3-1138.DWG
 FORMAT A1

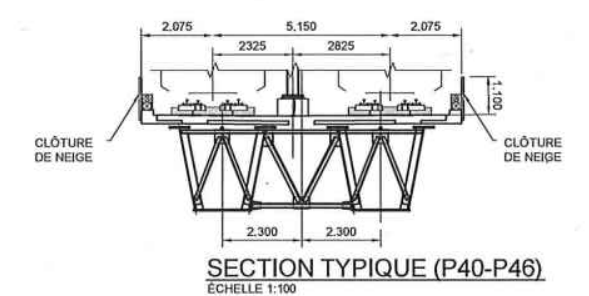
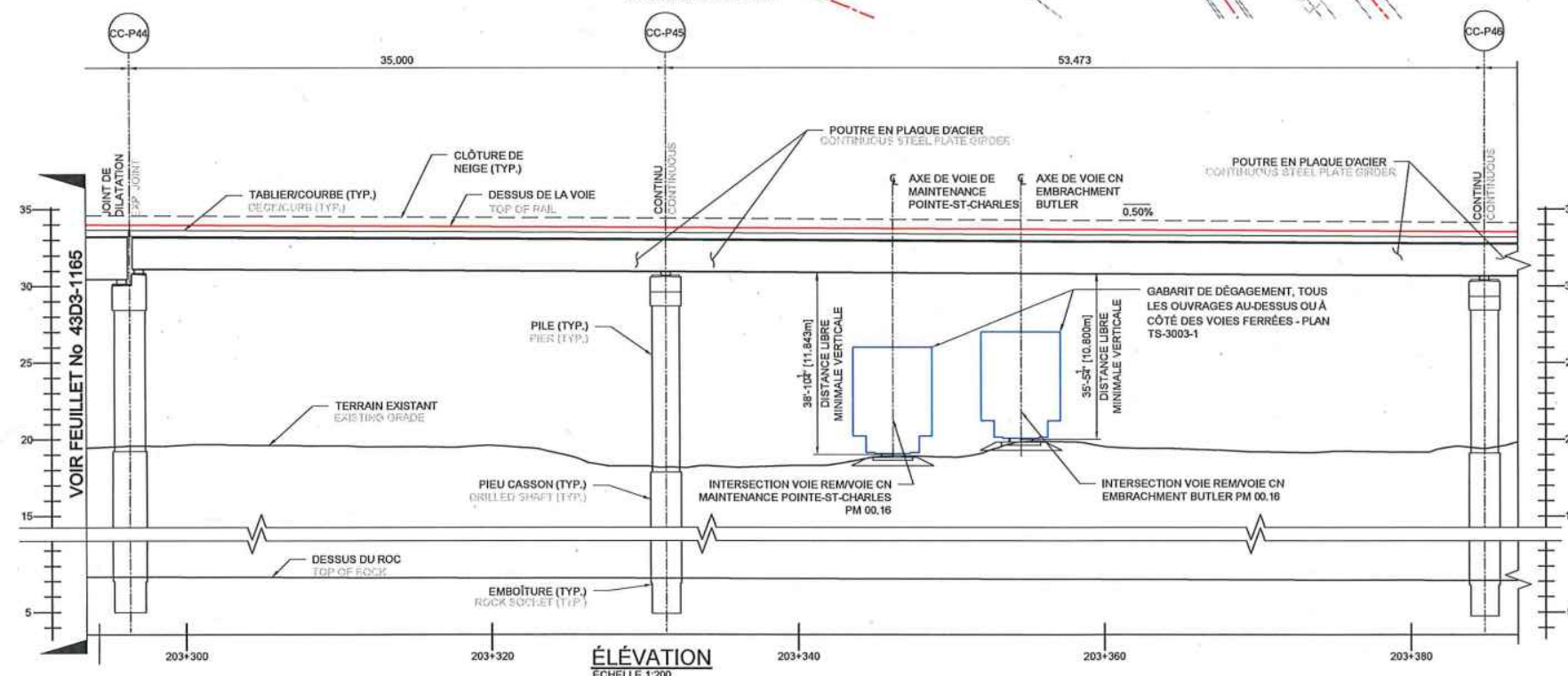
CONÇU D. DROB, Ing / P. KIM, Ing. DESSINÉ L. NDOYE / J. BLOM, tech. VÉRIFIÉ L. NI, Ing. APPROUVÉ F. PANAH, Ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION			SCAUX ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Permis temporaire / Temporary License Nom / Name: Firooz Panah No. / No.: 97820258 No. / No.: 303918 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTREAL 90212518	PLAN DE LOCALISATION	MAINTENANCE 	CLIENT 	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A53 & A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM72.39 ST-HYACINTHE PLAN ET PROFIL (4/4)	NOMBRE DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1138 PB									
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>RÉV</th> <th>DATE</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>PAR</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PA</td> <td>2019-07-05</td> <td>ÉMIS POUR AVIS</td> <td>D.D./P.K.</td> </tr> <tr> <td>PB</td> <td>2019-10-01</td> <td>ÉMIS POUR AVIS</td> <td>D.D./P.K.</td> </tr> </tbody> </table>	RÉV	DATE							DESCRIPTION	PAR	PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.	PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS
RÉV	DATE	DESCRIPTION	PAR															
PA	2019-07-05	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.															
PB	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	D.D./P.K.															



NOTES:
1. POUR NOTES, VOIR DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1163.

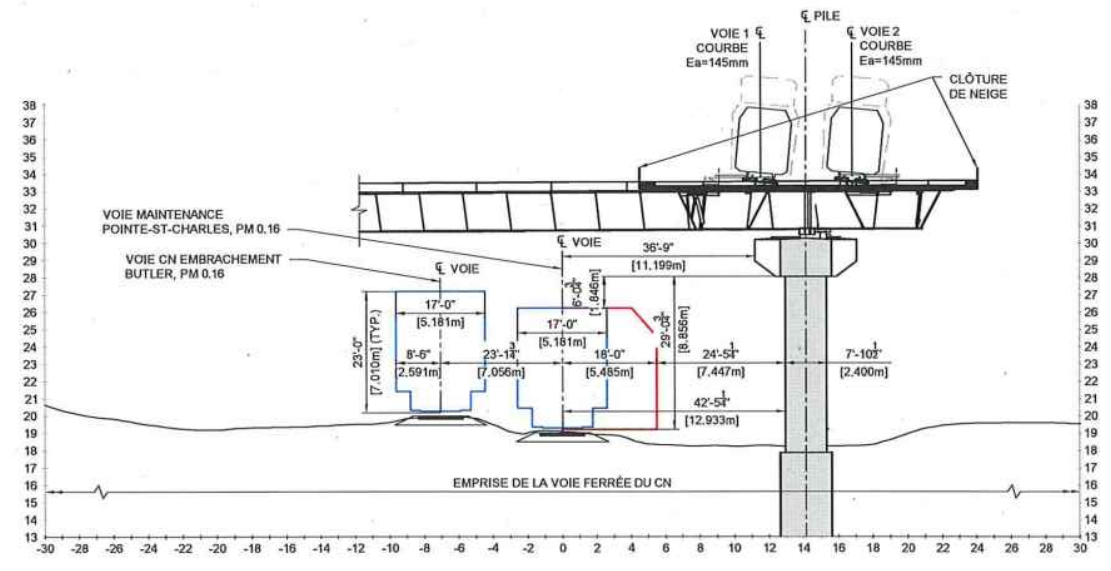
LÉGENDE

— A —	AQUEDUC
— C —	ÉGOUT COMBINÉ
— S —	ÉGOUT SANITAIRE
— G —	GAZODUC
— D —	DRAINAGE
— O —	OLÉODUC
— E —	CÂBLE ÉLECTRIQUE SOUTERRAIN
— T —	CÂBLE TÉLÉPHONIQUE SOUTERRAIN
— M —	CÂBLE SOUTERRAIN DU MTQ
— V —	CÂBLODISTRIBUTION SOUTERRAIN
— F.O. —	CÂBLE TÉLÉCOMMUNICATION FIBRE OPTIQUE SOUTERRAIN

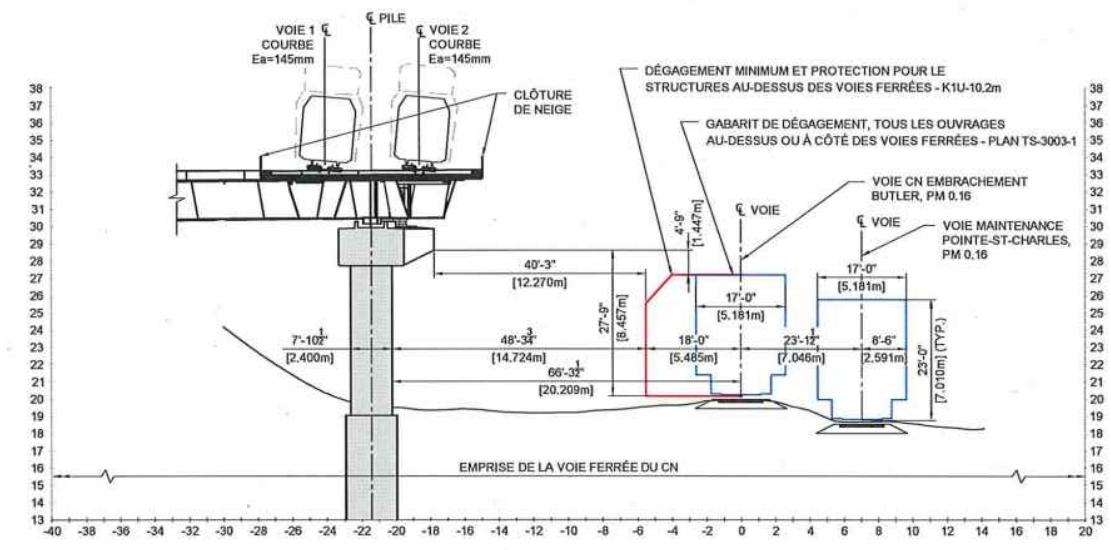


FEUILLET: 1166-P43-P46
DATE D'IMPRESSION: 2019-10-08 03:35 PM BLOM, JEFF
CHEMIN ENREGISTRÉ: C:\P\PROJETS\1166-P43-P46\10040-43D3-1166.DWG

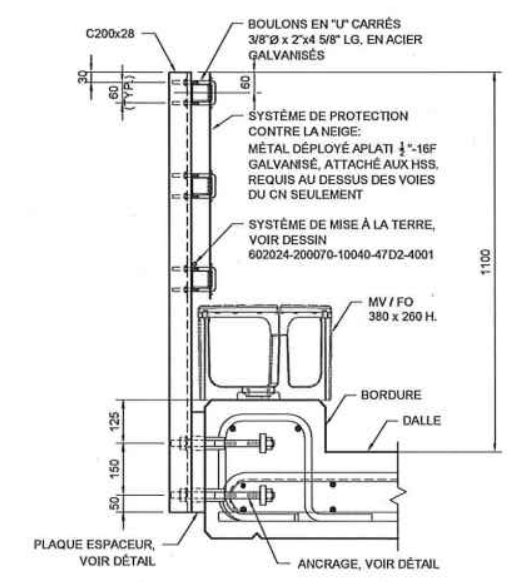
CONÇU L. E., ing. / P. K., ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION			SCÉALX ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Permis Temporaire / Temporary License Nom / Name: Firouz Panah No. OIQ: PTO2059 Val après / Valid after: 2020-09-16 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN / MONTREAL 10/01/2019	PLAN DE LOCALISATION ÉMIS POUR PERMIS Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenues confidentielles par le récipiendaire, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.	MANDATAIRE NouvLR	CLIENT Réseau express métropolitain	ÉCHELLES 0 5 10 m H=1:200	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE 1:200 PLAN ET ÉLEVATION	NOMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1166	PC
	REVISÉ	DATE	DESCRIPTION								
DESSINÉ J. BLOM, tech.	PA	2019-06-14	ÉMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.							
VÉRIFIÉ F. PANAH, ing.	PB	2019-07-16	ÉMIS POUR AVIS	P.K.							
APPROUVÉ F. PANAH, ing.	PC	2019-10-01	ÉMIS POUR AVIS	P.K.							



45 COUPE - PILE CC-P45 - DIRECTION RIVE SUD
1166 ÉCHELLE 1/66



46 COUPE - PILE CC-P46 - DIRECTION RIVE SUD
1166 ÉCHELLE 1:200



DÉTAIL - CLÔTURE DE NEIGE
ÉCHELLE

FEUILLET: PIERS A4-6
 CHEMIN ENTREPRENEUR: C:\RELIQUETS\47662024-202600-10040-43D3-1215.DWG
 FORMAT A1

CONÇU L. E., ing. / P. K., ing.	HISTORIQUE DE RÉVISION			SCEAUX ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC Parcours Temporaire / Temporary License Nom / Name: Fircoz Panah No. 00 PTO2059 Val après / Valid after: 2020-09-16 Site: RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN MONTREAL 10/01/2019	PLAN DE LOCALISATION	MAJDATAIRE NouvLR	CLIENT Réseau express métropolitain	RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN ANTENNE RIVE-SUD STRUCTURE AÉRIENNE A63 AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE DU CN: PM 72.39 ST-HYACINTHE P44, P45, P46
	RÉV	DATE	DESCRIPTION					
DESSINÉ J. BLOM, tech.	PA	2019-06-14	EMIS POUR CONSENTEMENT CN	P.K.	ÉMIS POUR PERMIS Ce dessin et toutes les informations techniques mentionnées doivent être tenues confidentielles par la responsabilité, toute utilisation ou reproduction de ce dessin est interdite sans le consentement écrit de NouvLR.	ÉCHELLES	NUMÉRO DE DESSIN 602024-202600-10040-43D3-1215	PC
VÉRIFIÉ F. PANAH, ing.	PB	2019-07-16	EMIS POURAVIS	P.K.				
APPROUVÉ F. PANAH, ing.	PC	2019-10-01	EMIS POURAVIS	P.K.				



Dossier # : 1190025009

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle

Il est recommandé d'adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG-09-023) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2020-01-13 15:50

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1190025009

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens dans le secteur Laurentien-Lachapelle.

Le projet consiste en l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications dans le secteur mentionné ci-dessus. Ce projet fait partie de la programmation établit avec le Bureau d'intégration et de coordination de la Ville (BIC).

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

De son côté, le Conseil d'agglomération a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) pour les commerces et industries, puisque les subventions aux commerces et industries sont considérées comme étant de l'aide à l'entreprise qui relève de la compétence de l'agglomération.

Ces deux règlements ont été modifiés à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG19 0399 (119025002): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier l'annexe I (rue Saint-Grégoire) et d'y ajouter le secteur de Griffintown

Résolution CG19 0308 (1180025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin de modifier les dates pour la remise de demandes de subventions pour certains secteurs et pour y ajouter le secteur de la rue Notre-Dame Ouest (no RCG 09-023-10);

Résolution CG18 0312 (1183558008): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur des rues Buchan et Paré (Triangle CDN-NDG) (no RCG 09-023-9);

Résolution CG17 0518 (1170025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (no RCG 09-023-8);

Résolution CG16 0748 (1150025003): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter le secteur du chemin de la Côte-Saint-Luc (no RCG 09-023-7);

Résolution CG14 0319(1146659001): Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter les secteurs du boulevard Maurice-Duplessis et de la rue Saint-Patrick (no RCG 09-023-6);

Résolution CG13 0411 (1120443018) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Notre-Dame Est (Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles) (no RCG 09-023-5);

Résolution CG12 0376 (1123890004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève) (no RCG 09-023-4);

Résolution CG11 0332 et CG12 0374 (1122913025) : Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure la rue Rachel Est (Rosemont - La Petite-Patrie) (RCG 09-023-2 et RCG 09-023-3);

Résolutions CG10 0379 et CG14 0597 (1100159001 et 1143809005) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal)(no RCG 09-023-1).

DESCRIPTION

Le projet consiste essentiellement à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur la rue Lachapelle et le boulevard Laurentien, entre la limite de l'arrondissement Saint-Laurent et le boulevard Gouin Ouest. Certaines parties des rues transversales sont aussi visées par ce projet (rues Périnault, Pontgravé et de Salaberry).

JUSTIFICATION

Le règlement RCG 09-023 prévoit que le Conseil d'agglomération peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires de commerces et industries concernés dans les projets de conversion. Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunications contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets, à toute fins utiles, pour assurer que ces projets se fassent à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant supplémentaire requis par cet amendement, pour l'augmentation des subventions du secteur Saint-Grégoire et pour l'ajout du secteur Griffintown, est de 151 300 \$ (taxes incluses) et n'est pas capitalisable. Cette somme représente la subvention maximale pour les travaux de conversion des entrées électriques d'industries et de commerces existants. Le règlement RCG 09-023 étant de compétence d'agglomération, le financement doit provenir du budget d'agglomération. Le paiement de ces subventions se fera suite aux travaux du réseau souterrain et devraient être payés en 2020 et 2021.

Le budget pour ce projet est prévu au chapitre corporatif qui relève du comité exécutif .

Imputation : Le paiement aux bénéficiaires de l'aide financière doit être entériné par le Comité exécutif, et la Direction des Finances (Compte de provenance aggro: 1001.0010000.200251.06819.66503.016637.0000.000000.000000.000000.000000).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques et de télécommunications contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image des secteurs concernés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de construction des infrastructures civiles de la CSEM. sont intégrés à des appels d'offres de la Ville qui visent d'autres travaux à réaliser au cours des années 2019 à 2021.

Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux après l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la CSEM. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement RCG 09-023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

Tél : 514-384-6840 poste 244
Télécop. : 514-384-7298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-13

Serge A BOILEAU
Président

Tél : 514 384-6840
Télécop. : 514 384-7298

Dossier # : 1190025009

Unité administrative responsable :	Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission
Objet :	Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir le document joint.

FICHIERS JOINTS



[2020-01-27 Regl.modi. RCG 09-023.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel AUBÉ
Avocat
Tél : 514 872-7051

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-28

Jean-Philippe GUAY
Avocat et chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Division Droit public et législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 09-023-XX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AGGLOMÉRATION SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (RCG 09-023)

Vu le sous-paragraphe f) du paragraphe 11° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement du conseil d'agglomération sur la définition de l'aide à l'entreprise (RCG 06-019);

Vu les articles 82 et 90 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du XXXXX, le conseil d'agglomération de de Montréal décrète :

1. Le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) est modifié par l'ajout, après l'article 5.11, de l'article suivant :

« **5.12** Le présent règlement s'applique également dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, dans le secteur Laurentien-Lachapelle sur le boulevard Laurentien et sur les rues Chevalier, Dulongpré, Émile-Nelligan, Lachapelle, de Salaberry, Périnault et de Pontgravé, spécifiquement aux adresses mentionnées dans le tableau de l'annexe N, selon les modalités particulières suivantes :

1° le montant maximal de subvention, pour la modification d'un bâtiment à la suite de l'enfouissement de fils électriques, est égal au montant prévu au tableau de l'annexe N en regard de chacun des bâtiments visés;

2° aucune demande de subvention présentée après le 31 décembre 2025 ne sera recevable;

3° le comité exécutif peut, par ordonnance :

a) modifier les montants prévus au paragraphe 1°;

b) modifier la date prévue au paragraphe 2°. ».

2. Ce règlement est modifié par l'ajout, après l'annexe M, de l'annexe N jointe en annexe 1 au présent règlement.

ANNEXE 1

**ANNEXE N - TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR
LE SECTEUR LAURENTIEN-LACHAPELLE**

ANNEXE 1

ANNEXE N

**TABLEAU DES MONTANTS MAXIMAUX DE SUBVENTION POUR LE SECTEUR
LAURENTIEN-LACHAPELLE, ARRONDISSEMENT AHUNTSIC-CARTIERVILLE**

Adresse		Montant maximal de la subvention
No civ.	Rue	
6010	Gouin Ouest	2 500,00 \$
11950	Lachapelle	2 500,00 \$
11952-60	Lachapelle	4 400,00 \$
11990	Lachapelle	2 800,00 \$
12000-04	Lachapelle	5 100,00 \$
12290	Lachapelle	2 200,00 \$
11796	Laurentien	4 700,00 \$
11798	Laurentien	2 200,00 \$
11799	Laurentien	2 200,00 \$
11800	Laurentien	5 100,00 \$
11802	Laurentien	2 200,00 \$
11850	Laurentien	2 900,00 \$
11880	Laurentien	2 900,00 \$
11890-900	Laurentien	7 200,00 \$
11933	Laurentien	2 500,00 \$
11948	Laurentien	2 200,00 \$
12038	Laurentien	2 200,00 \$
12040	Laurentien	4 100,00 \$
12047	Laurentien	5 000,00 \$
12050	Laurentien	10 800,00 \$
12053	Laurentien	4 500,00 \$
12055-85	Laurentien	4 600,00 \$
12060	Laurentien	2 200,00 \$
12080-90	Laurentien	8 200,00 \$
12096	Laurentien	2 200,00 \$

12174-242	Laurentien	12 600,00 \$
12185	Laurentien	2 400,00 \$
12217	Laurentien	2 300,00 \$
12221-25	Laurentien	4 000,00 \$
12245	Laurentien	6 200,00 \$
6260	Périnault	2 900,00 \$
6270-90	Périnault	4 600,00 \$
6025	de Pontgravé	5 700,00 \$
6055	de Pontgravé	7 400,00 \$
6100	de Pontgravé	2 700,00 \$
6125	de Pontgravé	10 600,00 \$

Dossier # : 1190025009

Unité administrative responsable :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

Objet :

Adopter un règlement modifiant le règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'ajouter le secteur du projet d'enfouissement Laurentien-Lachapelle

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[1190025009_CSE.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Tassadit NAHI
Agente de gestion des ressources financières
Tél : 514-872-3087

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-15

François MARTELLINO
Conseiller en planification budgétaire
Tél : 514-872-8440
Division :



Dossier # : 1208716001

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)» afin d'assouplir les obligations d'un chauffeur pour l'obtention et le maintien du permis de taxi ou de limousine.

Il est recommandé :

D'adopter, tel que soumis, le projet de règlement modifiant le Règlement modifiant sur le transport par taxi (RCG 10-009) afin d'assouplir les obligations d'un chauffeur pour l'obtention et le maintien du permis de taxi ou de limousine.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-01-30 17:47

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1208716001

Unité administrative responsable :	Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)» afin d'assouplir les obligations d'un chauffeur pour l'obtention et le maintien du permis de taxi ou de limousine.

CONTENU

CONTEXTE

Le Bureau du taxi de Montréal (ci-après appelé le « BTM ») a pour mission de développer l'industrie du transport par taxi, d'offrir des services à l'industrie du taxi, d'encadrer et d'améliorer ce service, la sécurité des chauffeurs et des usagers, ainsi que les compétences des chauffeurs, de même que toute compétence que la ville lui délègue parmi celles découlant de la sous-section 9 de la section II du chapitre III de sa Charte et du deuxième alinéa de l'article 13 de la *Loi concernant les services de transport par taxi* (L.R.Q., chapitre S-6.01).

Selon le règlement intitulé *Règlement sur le transport par taxi RCG 10-009* (ci-après appelé le « Règlement »), les demandeurs doivent effectuer un total de 150 heures de formation de base (tel qu'il appert de l'article 70) et défrayer des coûts d'environ 1 200\$ pour la délivrance d'un permis de chauffeur émis par le BTM. Au surplus, lors de la demande de renouvellement du permis de chauffeur, ces derniers doivent effectuer une formation continue d'une durée de 2 jours (tel qu'il appert de l'article 73).

L'arrivée de la nouvelle *Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile* (LQ 2019, chapitre 18) (ci-après la « Loi ») dans l'industrie du transport par taxi aura plusieurs conséquences. En effet, lors de sa pleine entrée en vigueur le 10 octobre 2020, plusieurs éléments du régime actuel seront impactés.

En effet, il est de notre compréhension que les nouvelles exigences relatives aux formations accréditées pour ce métier à travers la province du Québec seront uniformisées et moins rigoureuses que le régime législatif actuel dès la pleine entrée en vigueur de la Loi. En effet, selon les informations que le BTM a obtenu, notamment des représentants du ministère des transports du Québec, il est fort probable que le nombre d'heures exigées pour la formation de base pour la délivrance d'un permis de chauffeur diminuera de façon très significative et que la formation continue pour le maintien du permis serait abolie.

De surcroît, des impacts majeurs se font déjà ressentir dans l'industrie du taxi à Montréal. En effet, suite à la présentation du projet de loi n°17 (qui, à sa sanction, est devenu la Loi),

le BTM a noté une diminution très significative du nombre d'inscriptions à l'examen prescrit pour les chauffeurs de taxi et de limousine en plus du nombre d'inscriptions aux cours dans les écoles de formation accréditées qui connaissent, par le fait même, des baisses de revenus significatives. Ainsi, cela a non seulement entraîné une baisse importante du nombre de chauffeurs travaillant dans cette industrie sur l'île de Montréal mais cela pourrait entraîner une réduction du service offert de transport par taxi à la clientèle de la métropole.

Constatant la problématique précédemment décrite, plusieurs demandes provenant de l'industrie du taxi visant à assouplir les exigences relatives à la formation accréditée des chauffeurs ont déjà été adressées au BTM à plusieurs reprises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Adoption de la politique sur l'industrie du taxi de Montréal à la séance du 21 août 2014 du conseil d'agglomération – Résolution CG14 0375;

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 20 août 2015 du conseil d'agglomération – Résolution CG15 0508;

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 24 septembre 2015 du conseil d'agglomération – Résolution CG15-0576;

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 26 janvier 2017 du conseil d'agglomération – Résolution CG17-0024;

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 23 février 2017 du conseil d'agglomération – Résolution CG17-0061;

Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 18 mai 2017 du conseil d'agglomération – Résolution CG17-0213;

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) à la séance du 15 juin 2017 du conseil d'agglomération – Résolution CG17-0289.

DESCRIPTION

Le BTM propose de modifier certaines dispositions du Règlement afin d'assouplir les obligations d'un chauffeur pour l'obtention et le maintien du permis de taxi ou de limousine. Le BTM désire que la Ville de Montréal modifie les articles 69, 70, 71, 72, 73 et 73.1 ainsi que les Annexes G et H du Règlement pour exiger une formation de base minimum de 35 heures pour l'obtention d'un permis de chauffeur, annuler la formation continue pour le maintien de ce permis et abroger la formation spécifique pour les chauffeurs de limousine, et ce, dans les meilleurs délais possibles.

JUSTIFICATION

Afin de ne pas créer une disparité de traitement pour les personnes qui feront leur demande de permis de chauffeur d'ici la pleine entrée en vigueur de la Loi (soit le 10 octobre 2020), le BTM est d'avis qu'il convient dès maintenant de diminuer le nombre d'heures de formation requis pour l'obtention et le maintien du permis de chauffeur. En effet, le BTM soumet qu'il serait injuste que ces personnes soient tenues de suivre une formation de base de 150 heures ou une formation continue de 2 jours alors que celles qui feront leur demande de permis de chauffeur après cette date seront vraisemblablement tenues de suivre une formation de base moins contraignante relativement au nombre d'heure et n'auront aucune obligation de formation continue.

Par ailleurs, considérant que la formation exigée en vertu de l'article 70 du Règlement s'adresse à toute catégorie de « chauffeur » au sens du Règlement (incluant les chauffeurs

de limousine), il n'est plus pertinent de maintenir en vigueur l'article 71 (et l'Annexe H) du Règlement. Conséquemment, les modifications réglementaires demandées précédemment rendent inutile le maintien en vigueur de cet article qui exige une formation de 60 heures exclusivement pour les chauffeurs de limousine.

Considérant aussi l'arrivée des nouvelles technologies de géolocalisation majoritairement utilisées dans le cadre du transport de véhicules dont notamment les véhicules de taxi et de limousine, il n'est plus pertinent de maintenir, dans le cadre du contenu du cours de formation détaillé au Règlement, une période additionnelle de 90 heures uniquement consacrée à l'étude de la toponymie du territoire de l'agglomération de Montréal (tel qu'il appert de l'Annexe G du Règlement).

Au surplus, la mise en œuvre en 2017 du *Projet pilote concernant le permis et la formation de certains chauffeurs effectuant du transport rémunéré de personnes sur l'île de Montréal* autorisé par le ministère des transports du Québec exige une formation de base de 35 heures.

Finalement, suite à la collaboration de différents intervenants de l'industrie tel que le ministère des transports du Québec, les intermédiaires en services et les écoles de formation accréditées dans ce domaine, il a été établi que le nouveau contenu de la formation de base conserva les sujets importants tels que *le métier, la planification et l'organisation du travail et du véhicule, l'interprétation du cadre juridique, le service à la clientèle, la santé et la sécurité, etc.* Nonobstant la réduction du nombre d'heures de formation, le BTM est d'avis que ces changements maintiendront les objectifs visés du respect des obligations réglementaires, le maintien de la sécurité du public et le maintien d'une offre de service de transport par taxi de qualité pour la clientèle dans la métropole.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette modification réglementaire n'entraîne aucun coût pour la Ville de Montréal ou pour le BTM.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ainsi, la modification réglementaire proposée permet une plus grande accessibilité à la profession de chauffeur de taxi et de limousine et de maintenir le nombre de chauffeurs actuels en plus de satisfaire la clientèle de l'industrie en maintenant un service de transport de personnes pendant l'année de transition, soit jusqu'au 10 octobre 2020.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication pour informer les membres de l'industrie sera mise en place.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le comité exécutif de l'inscription à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) »;
Adoption par le conseil municipal du Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) »;

Adoption par le conseil d'agglomération du Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) ».

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUIMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie DELISLE-GOUDREAU
secrétaire- recherchiste

Tél : 514-280-3370
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

André POISSON
Directeur général

Tél : 514-280-2023
Télécop. : 514-280-3325

Le : 2020-01-17

Dossier # : 1208716001

Unité administrative responsable :

Bureau du taxi de Montréal , Direction Administration

Objet :

Recommander au conseil d'agglomération l'adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)» afin d'assouplir les obligations d'un chauffeur pour l'obtention et le maintien du permis de taxi ou de limousine.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[go 28-01-2020.docx](#)



[ANNEXE G.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghislain OUIMET
Avocat
Tél : 514 872-0267

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-29

Jean-Philippe GUAY
Avocat, Chef de division
Tél : 514 872-6887
Division : Service des affaires juridiques, division du droit public et de la législation

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT PAR TAXI (RCG 10-009)

Vu la Loi concernant les services de transport par taxi (RLRQ, chapitre S-6.01);

Vu les articles 47 et 274 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 12 de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil de l'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 69 du Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) est modifié par :

1° la suppression du deuxième alinéa;

2° le remplacement, au troisième alinéa, des mots « l'un ou l'autre des examens » par les mots « l'examen ».

2. L'article 70 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « de 150 heures » par les mots « minimale de 35 heures ».

3. L'article 71 de ce règlement est abrogé.

4. L'article 72 de ce règlement est modifié par :

1° la suppression, au premier alinéa, des mots « sous réserve de l'article 73 »;

2° la suppression du deuxième alinéa.

5. L'article 73 de ce règlement est abrogé.

6. L'article 73.1 de ce règlement est abrogé.

7. L'ANNEXE G de ce règlement est remplacé par l'annexe 1 du présent règlement.

8. L'ANNEXE H de ce règlement est abrogé.

ANNEXE 1

**Annexe G - CONTENU DU COURS DE FORMATION PRESCRIT POUR LES
NOUVEAUX CHAUFFEURS**

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié
dans XXXXXXXXX le XXXXXXXXX

GDD 1208716001

ANNEXE G

CONTENU DU COURS DE FORMATION PRESCRIT POUR LES NOUVEAUX CHAUFFEURS

- I. Le métier, la planification et l'organisation du travail et du véhicule
- II. Interpréter le cadre juridique
- III. Le service à la clientèle
- IV. Les tâches et les attitudes professionnelles du chauffeur
- V. La gestion des opérations quotidiennes et du véhicule
- VI. La santé et la sécurité



Dossier # : 1202837001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer la réhabilitation du secteur de la Place des Nations".

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2022, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer la réfection du secteur de la Place des Nations".

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-03 11:16

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1202837001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer la réhabilitation du secteur de la Place des Nations".

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations (la Place des Nations, le Lac des cygnes, les berges et la promenade riveraine) est un projet visant la valorisation d'un élément clé de l'histoire du Canada, du Québec et de Montréal en le redonnant à la population tel que sa vocation initiale le prévoyait, soit la commémoration de l'Expo 67 et la diversité culturelle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0556 Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Le projet de réhabilitation du secteur de la Place des Nations inclut principalement les éléments suivants :

- Mise en valeur du patrimoine moderne d'Expo 67
- Restauration complète et mise aux normes des actifs
- Mise en valeur du caractère insulaire du Parc par la connexion du projet au fleuve et au panorama
- Développement et diversification des écosystèmes
- Conciliation de la programmation et des activités libres
- Consolidation des aménagements de la pointe Sud de l'île Sainte-Hélène

Le projet s'intégrera dans la vocation du secteur de la Place des Nations.

JUSTIFICATION

La réhabilitation du secteur de la Place des Nations s'inscrit dans le nouveau Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement de la Société du parc Jean-Drapeau et dans la continuité d'un nouvel aménagement contemporain récréant l'esprit de l'Expo 67. L'aménagement d'une promenade riveraine permettra d'optimiser les services d'accueil, de

restauration, de sécurité et de transports actifs et collectifs.
Ce projet est admissible à une subvention des gouvernements fédéral et provincial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de réfection de la Place des Nations du PTI 2020-2022.

Numéro de Projet	Description	Numéro de projet Simon	Investissement 2020	Investissement 2021	Investissement 2022
43016	Place des Nations		4 000 000 \$	21 750 000 \$	20 250 000 \$

La période de financement de ce programme ne doit pas excéder vingt-cinq (25) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, détaillé en plans et devis, permettra de procéder aux travaux d'aménagement. Il vise à améliorer les infrastructures ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers du parc Jean-Drapeau tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels respectant les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 février 2020
Conseil municipal : 24 février 2020
Conseil d'agglomération : 27 février 2020

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne-Marie LEMIEUX, Service des affaires juridiques

Lecture :

Anne-Marie LEMIEUX, 31 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
conseiller en gestion des ressources financières

Tél : 514-872-7326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Ronald CYR
Directeur

Tél :
Télécop. :

Le : 2020-01-24

514 872-5574

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ronald CYR
Directeur

Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2020-01-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ronald CYR
Directeur

Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2020-01-24

Dossier # : 1202837001

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer la réhabilitation du secteur de la Place des Nations".

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1202837001 - Règlement du secteur de la Place des Nations.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-31

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 46 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU SECTEUR DE LA PLACE DES NATIONS DU PARC JEAN-DRAPEAU

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 46 000 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de réfection des bâtiments, aménagements extérieurs et des équipements du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Dossier # : 1202837001

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer la réhabilitation du secteur de la Place des Nations".

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière GDD 1202837001.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste

Tél : 514 868-8787

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-03

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources financières

Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances - Direction du conseil et du soutien financier - Pôle Brennan



Dossier # : 1202837002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer la réfection du secteur de la plage Jean-Doré"

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2020-2022, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer la réfection du secteur de la plage Jean-Doré"

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-03 11:17

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1202837002**

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer la réfection du secteur de la plage Jean-Doré"

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur de la plage Jean-Doré a été créé en 1992 et n'a bénéficié d'aucun projet d'investissement pour le mettre aux normes depuis sa création. L'objectif du présent règlement est la mise à à niveau du chalet de la Plage, du Pavillon des activités nautiques, des deux bâtiments sanitaires ainsi que l'élaboration d'un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble du secteur de la Plage, de la terrasse du lac et des lagunes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0556 Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 7,065 M\$ (incluant les ristournes de TPS et de TVQ) afin de financer la réalisation de la réfection du projet du secteur de la Plage.

JUSTIFICATION

Les bâtiments de services de la Plage ont plus de 25 ans et leurs réfections sont requises afin d'assurer leur mise aux normes. De plus, des améliorations seront apportées dans les aménagements afin d'offrir une meilleure expérience aux clients (vestiaires, toilettes, etc.). Les travaux permettront à la SPJD d'augmenter la capacité d'accueil de la Plage et d'offrir un produit d'une plus grande qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de réfection de la plage Jean Doré du PTI 2020-2022.

Numéro de Projet	Description	Numéro de projet Simon	Investissement 2020	Investissement 2021	Investissement 2022
------------------	-------------	------------------------	---------------------	---------------------	---------------------

43017	Plage Jean -Doré		1 750 000 \$	5 315 000 \$	0 \$
-------	---------------------	--	--------------	--------------	------

La période de financement de ce programme ne doit pas excéder vingt (20) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, détaillé en plans et devis qui permettra de procéder aux travaux d'aménagement, vise à améliorer les infrastructures ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers du parc Jean-Drapeau tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels respectant les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 12 février 2020
 Conseil municipal : 24 février 2020
 Conseil d'agglomération : 27 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
 Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annie GERBEAU, Service des affaires juridiques

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur administration

Tél : 872-7326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-27

Ronald CYR
Directeur Général

Tél : 514 872-5574
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur Général

Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2020-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur Général

Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2020-01-27

Dossier # : 1202837002

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer la réfection du secteur de la plage Jean-Doré"

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[HP - 1202837002 - Plage Jean-Doré.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-31

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

**RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 065 000 \$ AFIN DE
FINANCER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU SECTEUR DE LA PLAGE
JEAN-DORÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU**

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 7 065 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau, notamment la mise aux normes du chalet de la plage, le pavillon des activités nautiques, les bâtiments, sanitaires et les aménagements extérieurs.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Dossier # : 1202837002

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Adopter un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer la réfection du secteur de la plage Jean-Doré"

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière GDD 1202837002.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste

Tél : 514 868-8787

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-03

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources financières

Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances - Direction du conseil et du soutien financier - Pôle Brennan



Dossier # : 1202837003

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ pour le financement de la mise aux normes du Pavillon du Canada Phase I".

Adopter un Règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ afin de financer la réalisation du projet de rénovation du Pavillon du Canada Phase I.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2020-02-03 11:19

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1202837003

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ pour le financement de la mise aux normes du Pavillon du Canada Phase I".

CONTENU

CONTEXTE

Le Pavillon du Canada est utilisé comme bâtiment administratif de la Société du parc Jean-Drapeau. Le Pavillon du Canada est un des legs de l'Expo 67. D'une superficie de plus de 50 000 pieds carrés, le pavillon, en plus des espaces de bureaux, dispose d'une salle de location ainsi que d'une salle de théâtre inoccupée. Une partie du pavillon a été occupée par la Commission scolaire de Montréal qui l'utilisait comme salles de classes (fleuristerie, horticulture et jardinerie) pour leur école d'horticulture. Cette partie n'est plus occupée depuis 2015.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0556 Adoption du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

À la suite du départ de la Commission scolaire de Montréal ainsi qu'aux relevés des problèmes de vétusté et de non-conformité du bâtiment, la Société du parc Jean-Drapeau doit corriger les problèmes de non-conformité des systèmes de ventilation et de sécurité incendie pour être aux normes et de pouvoir ensuite transformer ces espaces en agencement de bureaux ou en espaces locatifs. Ces travaux permettront de louer les espaces qui, pour le moment, sont vides et de regrouper au Pavillon du Canada, tout le personnel de la direction Marketing et développement, lequel est actuellement localisé dans deux pavillons, ainsi que les travaux nécessaires pour le secteur des ressources humaines. L'investissement de 4,35 M\$ permettra de réaliser les plans et dévis et par la suite, d'effectuer les travaux nécessaires.

JUSTIFICATION

La mise à niveau des problèmes de non-conformité, des systèmes de ventilation et de sécurité permettra la transformation des salles de classes en espaces de bureaux pour ensuite regrouper le personnel de la direction Marketing et développement. Ce

regroupement améliorera l'efficacité organisationnelle tout en optimisant les espaces vacants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "Rénovation du pavillon du Canada phase 1" tel que prévu au programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de l'agglomération de Montréal.

L'ensemble de ces travaux relève de la compétence d'agglomération puisqu'ils concernent une installation du parc Jean-Drapeau.

Informations budgétaires (en dollars)

Projet : 43015

Sous-projet : 2043015001

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet de réfection de la première phase du pavillon du Canada du PTI 2020-2022.

Numéro de Projet	Description	Numéro de projet Simon	Investissement 2020	Investissement 2021	Investissement 2022
43015	Pavillon du Canada		2 050 000 \$	2 300 000 \$	0 \$

La période de financement de ce programme ne doit pas excéder vingt (20) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet, détaillé en plans et devis qui permettront de procéder aux travaux d'aménagement, vise à améliorer l'infrastructure ainsi qu'à assurer la sécurité du public et des usagers du parc Jean-Drapeau tout en utilisant les techniques, les matériaux et les matériels respectant les normes environnementales en vigueur ainsi qu'en optimisant les aspects sociaux, économiques et de qualité de vie prônés par les politiques de la Ville de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision tardive ou défavorable à l'égard de la demande faisant l'objet du présent dossier aurait pour conséquence un délai dans la réalisation des travaux et nuirait à l'efficacité organisationnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications seront coordonnées, au besoin, avec la direction des communications de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier pour l'adoption du règlement d'emprunt:

Comité exécutif : 12 février 2020

Conseil municipal : 24 février 2020

Conseil d'agglomération : 27 février 2020

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Maryse CANUEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François J MATHIEU
Directeur de l'administration

Tél : 872-2648
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-27

Ronald CYR
Directeur Général

Tél : 514 872-5574
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Ronald CYR
Directeur Général
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2020-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ronald CYR
Directeur Général
Tél : 514 872-5574
Approuvé le : 2020-01-27

Dossier # : 1202837003

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ pour le financement de la mise aux normes du Pavillon du Canada Phase I".

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[HP - 1202837003 - Pavillon du Canada phase I.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-31

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 4 350 000 \$ AFIN DE FINANCER LA PHASE I DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PAVILLON DU CANADA DU PARC JEAN-DRAPEAU

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 4 350 000 \$ est autorisé afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de confection de plans et devis et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD 1202837003

Dossier # : 1202837003

Unité administrative responsable :

Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Objet :

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ pour le financement de la mise aux normes du Pavillon du Canada Phase I".

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Intervention financière GDD 1202837003.xlsm](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Maryse CANUEL
Agent(e) comptable analyste

Tél : 514 868-8787

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-03

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources financières

Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances - Direction du conseil et du soutien financier - Pôle Brennan



Dossier # : 1204184002

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	1) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025).

Il est recommandé:

1) d'adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024);

2) d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025).

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-31 10:51

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1204184002**

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles , Division du droit public et de la législation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Projet :	-
Objet :	1) Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024). 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025).

CONTENU

CONTEXTE

Le 16 décembre 2010, la Ville de Montréal (ci-après la « Ville ») adopte sa première Politique de gestion contractuelle. L'adoption d'une telle politique est une exigence alors requise par la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux* (LQ 2010, c 1), qui a introduit l'article 573.3.1.2 à la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) (ci-après la « LCV »). En effet, cette dernière disposition oblige toutes les municipalités à se doter d'une politique de gestion contractuelle au plus tard le 1^{er} janvier 2011.

Cette première Politique de gestion contractuelle subit plusieurs modifications dans les années suivant son adoption, notamment en 2011, 2012, 2013 et 2016. La dernière version de cette politique, datée du 23 août 2016, est devenue, le 1^{er} janvier 2018, un règlement par le seul effet des articles 278 et 282 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (LQ 2017, c 13) (ci-après la « Loi 122 »).

Le 18 juin 2018, le conseil de la ville adopte, par sa résolution CM18 0859, le *Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle* (18-038) (ci-après le « Règlement 18-038 » ou le « Règlement »), qui vient remplacer la dernière version de la Politique de gestion contractuelle devenue règlement le 1^{er} janvier 2018. Les modifications apportées au cadre réglementaire applicable par le biais de ce remplacement, motivées notamment par les effets de l'adoption de la Loi 122 et certaines recommandations de l'Inspecteur général de la Ville, concernent principalement l'octroi de contrat de gré à gré, les règles de rotation des éventuels contractants, l'encadrement de la gestion des modifications autorisées à un contrat, le prolongement de la période d'exclusion en cas de récidive, les avantages indus, les conflits d'intérêts et l'impossibilité pour une personne déclarée inadmissible de travailler ou avoir un quelconque intérêt dans le cadre de tout contrat et sous-contrat de la Ville.

Le Règlement 18-038, qui est actuellement en vigueur sur le territoire de la Ville de Montréal, s'applique aux arrondissements en vertu de la résolution CM18 1016 adoptée par le conseil de ville le 21 août 2018 en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ c C-11.4) (ci-après la « Charte »). Pour ce qui est de

l'agglomération, elle dispose de son propre *Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RGC 18-024), adopté le 21 juin 2018 en remplacement de la version du Règlement sur la gestion contractuelle qui était en vigueur depuis le 25 août 2016, dont le contenu est toutefois identique à celui du Règlement 18-038 du conseil de la ville.

Par ailleurs, certains pouvoirs prévus aux Règlements 18-038 et RCG 18-024, dont celui de déclarer une personne inadmissible, ont été délégués au comité exécutif en vertu du *Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif* (03-009) (ci-après le « Règlement 03-009 ») et du *Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle* (18-025) (ci-après le « Règlement 18-025 »).

Le présent sommaire décisionnel propose donc, d'une part, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (18-024) et, d'autre part, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle* (18-025).

1) Adoption du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (18-024)

Le présent sommaire décisionnel recommande l'adoption du présent *Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (RCG 18-024), dont l'un des principaux objectifs est de modifier le régime de sanctions qui est actuellement prévu au chapitre III du Règlement 18-024.

Actuellement, le Règlement 18-024 prévoit, à son chapitre II, plusieurs mesures de gestion contractuelle concernant, par exemple, la prévention des situations de conflit d'intérêts et le respect des lois applicables visant à lutter contre le truquage des offres. La contravention à ces mesures de gestion contractuelle occasionne l'imposition – automatique ou discrétionnaire – de sanctions prévues au chapitre III du Règlement, intitulé « Contraventions au Règlement ». Trois différentes sanctions sont actuellement prévues à ce chapitre du Règlement, lesquelles varient en fonction de la nature de la contravention: la déclaration d'inadmissibilité à contracter avec la Ville, le rejet d'une soumission et la qualification du cocontractant comme étant réputé en défaut d'exécuter le contrat.

Or, il y a lieu de modifier le régime de sanctions prévu actuellement au Règlement 18-024. D'une part, par souci de transparence, il apparaît souhaitable d'intégrer à même le texte du Règlement les règles d'équité procédurale devant être appliquées par la Ville préalablement à l'imposition d'une sanction en vertu du Règlement 18-024. D'autre part, le régime actuellement prévu au chapitre III du Règlement 18-024 présente une certaine rigidité ne donnant pas, à l'heure actuelle, toute la latitude souhaitée pour moduler les sanctions en fonction, notamment, de la gravité de la contravention commise par le contrevenant et des circonstances entourant cette contravention.

En conséquence, il est proposé de modifier ce régime de sanctions prévu au chapitre III du Règlement 18-024. Essentiellement, le nouveau régime de sanctions proposé identifiera les balises procédurales claires respectant, entre autres, les exigences relatives aux principes d'équité procédurale. De plus, le nouveau régime instaurera un mécanisme permettant à la Ville de déterminer, parmi un choix restreint de sanctions modulables et combinables, la sanction appropriée pour toute contravention au Règlement, et ce, en tenant compte de facteurs énumérés au projet de règlement.

En sus de cette réforme relative à l'imposition des sanctions en cas de contravention au Règlement 18-024, le présent *Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle* (18-024) apportera plusieurs autres changements. De nouveaux

concepts, comme ceux de « titulaire d'une charge publique » et « soumissionnaire », seront définis au Règlement, tandis que la définition de certaines notions déjà inscrites à l'article 1 du Règlement sera modifiée. Notons, parmi celles-ci, le concept de « personne liée », dont la définition sera considérablement élargie. Des références à cette notion de « personne liée » seront d'ailleurs ajoutées à certains articles du Règlement afin d'éviter qu'une telle personne puisse agir comme prête-nom pour le compte d'une personne inadmissible ou ayant contrevenu au Règlement. En outre, l'article 6 du Règlement sera modifié, notamment à des fins de concordance avec certaines dispositions de la LCV. Les notions de « corruption, collusion et autres manœuvres frauduleuses » actuellement utilisées à la section IV des Règlements seront quant à elles remplacées par celles de « fraude et de manœuvres dolosives ». Enfin, certaines dispositions seront déplacées ou abrogées, tandis que d'autres seront reformulées par simple souci de clarté ou à des fins de concordance.

2) Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (18-025)

Tel que mentionné précédemment, certains pouvoirs de la Ville prévus au Règlement 18-024 ont été délégués au comité exécutif en vertu du Règlement 18-025, et ce, essentiellement dans un souci d'efficacité opérationnelle. Ces pouvoirs, inscrits à l'article 1 du Règlement 18-025, sont les suivants :

- a) le pouvoir de déclarer une personne inadmissible;
- b) le pouvoir d'autoriser la conclusion ou la poursuite de l'exécution d'un sous-contrat avec une personne inadmissible;
- c) le pouvoir d'autoriser qu'une personne inadmissible travaille ou ait un quelconque intérêt dans le cadre d'un contrat de la Ville ou de tout sous-contrat s'y rattachant directement ou indirectement.

Or, étant donné que certains des pouvoirs de la Ville prévus au Règlement 18-024 seront modifiés par le projet de règlement modificateur recommandé par le présent sommaire décisionnel, il devient par le fait même nécessaire de modifier le Règlement 18-025 de façon à ajuster les pouvoirs relatifs au Règlement 18-024 qui y sont délégués aux modifications apportées à ce règlement. Le présent sommaire décisionnel recommande donc d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (18-025).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM18 0859 du 18 juin 2018 (1184990001) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil municipal le 23 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

CG18 0387 du 21 juin 2018 (1184990002) - 1) Remplacer la version du Règlement sur la gestion contractuelle adoptée par le conseil d'agglomération le 25 août 2016 par le Règlement sur la gestion contractuelle joint au présent sommaire décisionnel. 2) Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle afin que soit délégué au comité exécutif l'exercice de certains pouvoirs liés à l'application du Règlement sur la gestion contractuelle avec la possibilité que le comité exécutif les sous-délègue à un fonctionnaire.

CM16 0963 du 23 août 2016 et CG16 0507 du 25 août 2016 (1164990001) -

Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013; Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la Ville compétent à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une PGC unique applicable à l'ensemble de ceux-ci.

CM13 0552 du 13 juin 2013 et CG13 0246 du 20 juin 2013 (1130088002) -

Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle afin d'y ajouter l'article 2.4 visant certaines situations particulières.

CG12 0493 du 20 décembre 2012 (1124915003) - Approuver les modifications à la politique de gestion contractuelle.

CG11 0123 du 14 avril 2011 (1113631001) - Approuver une modification à la politique de gestion contractuelle afin de permettre la tenue de concours d'architecte et de design.

CG10 0458 du 16 décembre 2010 (1104915001) - Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

1) Adoption du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (18-024)

Une version du Règlement 18-024 illustrant l'ensemble des modifications apportées est jointe au présent sommaire décisionnel. Cela dit, les principales modifications qui seront apportées par le présent règlement modificateur sont les suivantes.

Définition de concepts

De nouveaux concepts seront définis dans le Règlement, comme la notion de « titulaire d'une charge publique » – qui désignera un élu, un membre du personnel de cabinet ainsi qu'un fonctionnaire ou employé de la Ville – ainsi que le terme « soumissionnaire », qui fera référence non seulement à la personne ayant déposé une soumission dans le cadre d'un appel d'offres, mais aussi à toute personne s'étant procuré les documents d'appel d'offres.

Certaines notions qui figuraient déjà à l'article 1 du Règlement verront quant à elles leur définition être modifiée par le présent règlement modificateur. Ainsi, le concept de « communications d'influence » visera toujours les activités de lobbyisme tel que définies à l'article 2 la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (RLRQ, chapitre T-11.011) (ci-après la « LTÉML »), mais prévoira désormais explicitement une série de situations ne devant pas être interprétées comme étant des communications d'influence, de façon à tenir compte des exceptions contenues à cet effet dans la LTÉML et ses règlements d'application. La notion de « personne liée » sera quant à elle élargie, puisque sa définition intégrera trois nouveaux « liens », soit : 1) le conjoint ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible; 2) la personne à laquelle la personne déclarée inadmissible est associée; 3) la personne morale ou la société en nom collectif, en commandite ou en participation qui est contrôlée par le conjoint ou les enfants au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible.

Ajout d'une référence à la notion de « personne liée » dans plusieurs articles

Une référence à la notion de « personne liée » sera ajoutée à plusieurs articles du Règlement – plus précisément aux articles 5.1, 15 et 16 – dans le but d'éviter qu'une telle « personne liée » puisse agir comme prête-nom pour le compte d'une personne inadmissible ou ayant contrevenu au Règlement. Le nouvel article 5.1 imposera ainsi au soumissionnaire – et à chacun de ses administrateurs, dirigeants, associés ou actionnaires détenteurs

d'actions leur conférant au moins 10 % des droits de vote – de déclarer l'existence de tout lien qu'il a avec une « personne liée » ayant contrevenu au Règlement, et ce, non seulement lors du dépôt de sa soumission, mais également en cours d'exécution de contrat. D'ailleurs, dans une telle situation, la Ville disposera de toute la discrétion que lui accordera le nouvel article 25.2 pour rejeter la soumission ou résilier le contrat, selon le cas. Les articles 15 et 16 seront également modifiés de façon à interdire expressément à une « personne liée » à des sous-traitants inadmissibles ou à toute autre personne inadmissible de faire affaires avec la Ville, de travailler ou d'avoir un quelconque intérêt dans le cadre d'un contrat de la Ville et d'un sous-contrat s'y rattachant.

Communications des soumissionnaires

L'article 6 du Règlement qui interdit, durant la période de soumission d'un appel d'offres, au soumissionnaire de communiquer avec une autre personne que la personne responsable de cet appel d'offres au sujet de celui-ci sera aussi modifié, et ce, afin de permettre les communications dans le contexte de l'utilisation du mécanisme de discussions et négociations prévu aux articles 573.1.0.5, 573.1.0.6 et 573.1.0.10 de la LCV, qui impliquent inévitablement des communications entre un soumissionnaire et une personne autre que le responsable de l'appel d'offres. Il sera également précisé, à ce même article 6, que le soumissionnaire pourra non seulement communiquer avec le bureau de l'inspecteur général ou du contrôleur général au sujet du comportement de la personne responsable ou de l'intégrité du processus d'octroi du contrat, mais aussi avec la personne responsable du traitement et de l'examen des plaintes désignée conformément à l'article 573.3.1.3 de la LCV.

Remplacement des notions de « corruption, collusion et autres manœuvres frauduleuses »

Les notions de « corruption, collusion et autres manœuvres frauduleuses » actuellement utilisées à la section IV du Règlement seront remplacées par celles de « fraude et de manœuvres dolosives ». Cette modification vise essentiellement à ajuster les termes utilisés dans cette section du Règlement à ceux employés dans la *Loi visant principalement la récupération de sommes payées injustement à la suite de fraudes ou de manœuvres dolosives dans le cadre de contrats publics* (RLRQ c. R-2.2.0.0.3).

Contraventions au Règlement

Un tout nouveau mécanisme d'imposition de sanction en cas de contravention au Règlement serait instauré à l'article 24. Évacuant toute notion d'automatisme, ce mécanisme accordera à la Ville un pouvoir discrétionnaire balisé qui lui permettra de déterminer, en tenant compte de certains facteurs énumérés dans le Règlement, la sanction qu'elle jugera appropriée à imposer pour toute contravention au Règlement selon les circonstances de chaque cas d'espèce.

L'exercice de ce pouvoir discrétionnaire par la Ville consistera plus précisément à choisir parmi trois différentes sanctions définies dans le Règlement, sanctions qui seront par ailleurs modulables et combinables : 1) une déclaration d'inadmissibilité pour une période maximale de 5 ans; 2) l'imposition d'une pénalité monétaire contractuelle; 3) l'imposition de toute autre mesure particularisée de contrôle adaptée à la contravention commise. Tel que mentionné précédemment, la détermination de la sanction par la Ville doit tenir compte de certains facteurs, dont ceux indiqués à l'article 24.2 du projet de règlement, soit : 1) les avantages tirés du fait de la commission de la contravention; 2) le degré de planification lié à la contravention et la période au cours de laquelle elle a été commise; 3) les conséquences de la contravention pour la Ville; 4) les contraventions et les sanctions antérieures pour des agissements similaires; 5) l'adoption de mesures en vue de réduire la probabilité de commission d'autres contraventions.

Pour pouvoir imposer une sanction, les conditions fixées à l'article 24.1 du projet de règlement devront être rencontrées. Ces conditions sont les suivantes : 1) la sanction doit

faire suite au constat d'une contravention au Règlement; 2) le constat de la contravention et la sanction recommandée doivent être consignés par écrit, dont copie a été transmise au contrevenant; 3) un délai d'au moins 10 jours de la réception de la copie de l'écrit doit être accordé au contrevenant afin qu'il puisse transmettre, par écrit, tout commentaire à la personne désignée dans l'avis transmis par la Ville; 4) les commentaires transmis en vertu du paragraphe 3° doivent être examinés et considérés, le cas échéant.

Par ailleurs, pour certaines contraventions survenant dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, le nouvel article 25.1 du Règlement 18-024 attribuera à la Ville le pouvoir de rejeter, à sa seule discrétion, une soumission déposée en réponse à cet appel d'offres. Dans les cas où ces mêmes contraventions sont découvertes en cours d'exécution de contrat, la Ville disposera plutôt d'une discrétion pour résilier ou non le contrat.

Registre

Pour sa part, le registre créé par l'article 31 du Règlement sera également modifié de façon à inclure non seulement les personnes inadmissibles à contracter avec la Ville, mais bien toute personne ayant contrevenu au Règlement. Cet élargissement du registre permettra à la Ville de bénéficier d'une banque d'informations relatives à toutes les contraventions au Règlement 18-024 qui sera utile à consulter lors du processus de détermination de la sanction appropriée pour un contrevenant.

Récidive

Enfin, l'article 32 du Règlement, qui concerne les cas de récidive, sera quant à lui modifié afin de tenir compte des changements apportés au régime de sanctions prévu au chapitre III. Plus précisément, cet article prévoira que lorsqu'une personne déjà inadmissible contrevient au Règlement et qu'une nouvelle sanction d'inadmissibilité lui est imposée en vertu de l'article 24 pour l'acte qui a été commis, la période d'inadmissibilité de cette personne est prolongée pour la durée déterminée en vertu de l'article 24 pour l'acte qui a été commis.

Conclusion de contrat ou sous-contrat avec une personne inadmissible

L'article 30 se voit rajouter un paragraphe permettant à la Ville de conclure un contrat de location immobilière avec une personne déclarée inadmissible, et ce, notamment afin de pallier aux problématiques pouvant découler de l'occupation par la Ville de locaux appartenant à une telle personne.

2) Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (18-025)

Le Règlement modifiant le Règlement 18-025 vient modifier le libellé du paragraphe 1° de l'article 1 du Règlement 18-025, par lequel on délègue actuellement au comité exécutif le pouvoir de déclarer une personne inadmissible, de façon à tenir compte du nouveau mécanisme de détermination de sanctions qui sera établi à l'article 24 du Règlement 18-024, en vertu duquel la Ville disposera désormais d'un pouvoir discrétionnaire lui permettant d'imposer des sanctions autres que la seule inadmissibilité. Il est alors proposé de remplacer le pouvoir « de déclarer une personne inadmissible » qui y est présentement prévu par le pouvoir de « prévoir, en cas de contravention aux articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou 16, l'une ou l'autre, ou une combinaison, des sanctions prévues à l'article 24 ».

Le Règlement modifiant le Règlement 18-025 vient également ajouter, aux paragraphes 2° et 3° de l'article 1 du Règlement 18-025, une référence à la personne liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 du Règlement 18-024. Cet ajout est justifié pour des fins de concordance, puisqu'une telle référence à la « personne liée » sera ajoutée aux articles correspondants dans le Règlement 18-024.

Enfin, au paragraphe 3° de l'article 1 du Règlement 18-025, les mots « directement ou indirectement » seront supprimés à des seules fins de concordance avec le Règlement 18-024.

JUSTIFICATION

1) Adoption du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (18-024)

L'adoption du présent règlement modifiant le Règlement 18-024 est nécessaire notamment pour les raisons suivantes :

- Dans un souci de transparence, il permet à la Ville de se doter, et ce, à même le texte du règlement, d'un véhicule procédural clair encadrant l'imposition de sanctions en cas de contravention au Règlement 18-024;
- Il permet, de par la discrétion balisée qu'il confère à la Ville, d'imposer, en cas de contravention au Règlement, des sanctions modulées selon les circonstances de chaque cas d'espèce;
- Il permet à la Ville, de par la modification apportée au registre des personnes déclarées inadmissibles, de bénéficier d'une banque d'informations comprenant l'ensemble des cas de contraventions au Règlement et pour lesquels une sanction a été imposée, banque qui sera notamment utile lors de l'application d'une nouvelle sanction à un contrevenant récidiviste;
- L'ajout de la définition de la notion de « soumissionnaire », qui inclut tout preneur de cahier de charge, permettra de sanctionner une telle personne en cas de contravention au Règlement, et non pas seulement les personnes ayant déposé une soumission;
- L'élargissement de la notion de « personne liée » permettra notamment de répondre à l'une des recommandations du Bureau de l'inspecteur général dans son rapport du 23 mars 2017 intitulé « Résiliation et recommandations relativement à l'octroi de contrats visant la location de remorqueuses lors d'opérations de déneigement – vigie de la décision du 26 septembre 2016 »;
- L'ajout de la notion de « personne liée » à plusieurs dispositions permettra d'éviter qu'une telle personne puisse agir comme prête-nom pour le compte d'une personne inadmissible ou ayant contrevenu au Règlement 18-024;
- L'abrogation, le déplacement ou la modification de certains articles du Règlement permettra d'assurer une cohérence entre les différentes dispositions du Règlement, compte tenu notamment des modifications apportées au Règlement 18-024.

2) Adoption du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (18-025)

L'adoption du Règlement modifiant le Règlement 18-025 est nécessaire afin d'ajuster les pouvoirs relatifs au Règlement 18-024 qui y sont délégués en fonction des modifications qui seront apportées au Règlement 18-024 par le projet de règlement modificateur recommandé par le présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion: 27 février 2020
- Adoption du règlement: 26 mars 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dean GAUTHIER, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Dean GAUTHIER, 31 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renaud GOSSELIN
Avocat

Tél : 514 868-4132
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-30

Jean-Philippe GUAY
Chef de division - Droit public et législation

Tél : 514 872-6887
Télécop. : 514 872-2828

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2020-01-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la
Ville

Tél : 514 872-2919
Approuvé le : 2020-01-31

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
18-024

RÈGLEMENT DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE

Vu les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

CHAPITRE I
DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

SECTION I
DÉFINITIONS

1. Dans le présent document, les expressions ou les mots suivants signifient :

- 1° « autorisation de contracter » : autorisation délivrée conformément au chapitre V.II de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1);
- 2° « communications d'influence » : les communications orales ou écrites avec un titulaire d'une charge publique en vue d'influencer ou pouvant raisonnablement être considérées comme étant susceptibles d'influencer la prise de décisions relativement à l'attribution ou l'adjudication d'un contrat, à l'exception des communications avec le Bureau de l'inspecteur général, le Bureau du contrôleur général et des suivantes :
 - a) les communications faites dans le cadre de procédures judiciaires ou juridictionnelles ou préalablement à de telles procédures;
 - b) les communications faites dans le cadre d'une séance publique de la Ville;
 - c) les communications faites par une personne ou un organisme énuméré aux articles 1 et 2 du Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, chapitre T-11.011, r. 1);
 - d) les communications faites, en dehors de tout processus d'attribution ou d'adjudication d'un contrat, dans le seul but de faire connaître l'existence et les caractéristiques d'un produit ou d'un service auprès d'un titulaire d'une charge publique;
 - e) les communications faites dans le cadre de la négociation, postérieure à son attribution ou à son adjudication, des conditions d'exécution d'un contrat;

- f) les communications faites dans le cadre de la négociation d'un contrat individuel ou collectif de travail ou de la négociation d'une entente collective de services professionnels, notamment une entente visée par la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29);
 - g) les communications faites, dans le cadre de leurs attributions, par les titulaires d'une charge publique;
 - h) les communications faites en réponse à une demande écrite d'un titulaire d'une charge publique;
 - i) les communications dont la divulgation risquerait vraisemblablement de nuire à la sécurité d'un titulaire d'une charge publique ou de toute autre personne;
 - j) les communications ayant pour seul objet de s'enquérir de la nature ou de la portée des droits ou obligations d'un client, d'une entreprise ou d'un groupement en application de la loi;
- 3° « conflit d'intérêts » : il y a conflit d'intérêts lorsqu'il existe un risque, aux yeux d'une personne raisonnablement informée, que l'intérêt personnel d'une des personnes suivantes ou ses devoirs envers un autre client que la Ville, un ancien client ou un tiers nuisent à ses devoirs envers la Ville et, notamment, lorsqu'une de ces personnes agit pour un client ayant des intérêts opposés à ceux de la Ville ou lorsqu'une de ces personnes agit pour un client dont les intérêts sont de nature telle qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux par rapport à ceux de la Ville ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés : le soumissionnaire ou l'adjudicataire, un de ses dirigeants ou administrateurs, un de ses employés affecté à la réalisation du contrat visé, un sous-contractant ou un employé d'un sous-contractant affectés à la réalisation du contrat visé;
- 4° « contingence » : conformément à l'article 573.3.0.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), toute modification à un contrat qui constitue un accessoire à celui-ci et qui n'en change pas la nature;
- 5° « contravention » : le fait de ne pas respecter une obligation ou une interdiction prévue au présent règlement ou de faire une déclaration ou une affirmation solennelle en vertu du présent règlement qui est incomplète ou inexacte de l'avis de la Ville;
- 6° « inadmissible » : s'entend de l'état d'une personne qui ne peut pas, pour la période déterminée en vertu de l'article 24 du présent règlement, présenter une soumission pour la conclusion d'un contrat avec la Ville ni conclure un tel contrat, un contrat de gré à gré ou un sous-contrat relié à de tels contrats;
- 7° « intervenant » : les soumissionnaires, les adjudicataires de contrats ou tout autre cocontractant de la Ville;
- 8° « période de soumission » : période entre le lancement d'un appel d'offres et l'octroi d'un contrat;

- 9° « personne liée » : désigne, selon le cas :
- a) la personne morale pour laquelle la personne qui a contrevenu au présent règlement est administratrice, dirigeante ou détentrice, directement ou indirectement, d'actions du capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances et rattachés aux actions de la personne morale, et la société en nom collectif, en commandite ou en participation pour laquelle la personne qui a contrevenu au présent règlement est associée ou dirigeante;
 - b) le conjoint ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible;
 - c) la personne à laquelle la personne déclarée inadmissible est associée au sein d'une société en nom collectif, en commandite ou en participation;
 - d) la personne morale ou la société en nom collectif, en commandite ou en participation qui est contrôlée par le conjoint ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible;
- 10° « personne responsable de l'appel d'offres » : personne désignée à ce titre dans les documents d'appel d'offres;
- 11° « règlement » : le présent règlement sur la gestion contractuelle;
- 12° « situation conférant un avantage indu » : situation où une des personnes suivantes a été associée de quelque manière que ce soit à la préparation de l'appel d'offres ou a eu accès à des renseignements relatifs à l'appel d'offres qui ne sont pas rendus disponibles ou accessibles aux autres soumissionnaires et qui est de nature à conférer un avantage indu au soumissionnaire : i) le soumissionnaire, ii) un employé ou ancien employé du soumissionnaire, iii) un sous-contractant du soumissionnaire ou iv) un employé ou ancien employé d'un sous-contractant du soumissionnaire;
- 12.1° « soumissionnaire » : désigne, selon le cas, la personne qui s'est procuré les documents d'appel d'offres ou la personne qui a déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres;
- 12.2° « titulaire d'une charge publique » : désigne un élu, un membre du personnel de cabinet ainsi qu'un fonctionnaire ou employé de la Ville;
- 13° « unité d'affaires » : un service de la Ville ou, lorsqu'il s'agit d'un arrondissement, l'arrondissement;
- 14° « variation des quantités » : une variation des quantités d'éléments prévus au contrat si une telle variation est permise en vertu de ce contrat;
- 15° « Ville » : la Ville de Montréal.

SECTION II

OBJET

2. Le présent règlement a pour objectif de répondre aux obligations prévues à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

SECTION III

CHAMP D'APPLICATION

3. Le présent règlement s'applique aux démarches visant la conclusion d'un contrat, à tous les contrats conclus par la Ville ainsi qu'à tous les sous-contrats reliés à de tels contrats, et ce, peu importe leur valeur. Il est réputé faire partie intégrante de tous ces contrats.

CHAPITRE II

MESURES VISÉES PAR L'ARTICLE 573.3.1.2. DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

SECTION I

LIENS PERSONNELS OU D'AFFAIRES, CONFLIT D'INTÉRÊTS ET SITUATIONS CONFÉRANT UN AVANTAGE INDU

4. Dans le cadre d'un appel d'offres, tout membre d'un comité de sélection ou d'un comité technique a l'obligation de déclarer sans délai au secrétaire du comité de sélection ou technique les liens personnels ou d'affaires qu'il a :

- 1° avec un des soumissionnaires;
- 2° avec un des associés d'un soumissionnaire et, le cas échéant, un de ses dirigeants si le soumissionnaire est une société en nom collectif, en commandite ou en participation;
- 3° avec un des administrateurs d'un soumissionnaire et, le cas échéant, un de ses dirigeants de même qu'avec toute personne qui détient des actions de son capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances et rattachés aux actions de la personne morale si le soumissionnaire est une personne morale.

La Ville se réserve le droit de remplacer le membre visé par cette situation.

5. En déposant sa soumission, le soumissionnaire déclare ne pas être en situation de conflit d'intérêts ni dans une situation lui conférant un avantage indu. L'adjudicataire doit également déclarer toute situation susceptible de le placer en conflit d'intérêts si elle survient pendant l'exécution du contrat.

5.1. En déposant sa soumission, le soumissionnaire déclare tout lien, au sens du paragraphe 9° de l'article 1, que lui-même ou l'un de ses administrateurs, associés, dirigeants ou actionnaires détenteurs d'actions du capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote peut avoir avec une personne qui a contrevenu au présent règlement. Il s'engage également à informer par écrit la Ville sans délai de l'existence de tout tel lien survenant en cours d'exécution de contrat.

SECTION II

COMMUNICATIONS

SOUS-SECTION 1

COMMUNICATIONS DES SOUMISSIONNAIRES

6. Durant la période de soumission d'un appel d'offres, il est interdit au soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier de communiquer avec une autre personne que la personne responsable de cet appel d'offres au sujet de celui-ci, sauf lorsqu'il s'agit de discussions effectuées dans le cadre de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres conformément aux articles 573.1.0.5 et 573.1.0.6 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou dans le cadre des négociations qui sont effectuées conformément à l'article 573.1.0.10 de la même loi.

Le soumissionnaire peut toutefois communiquer avec la personne responsable du traitement et de l'examen des plaintes désignée conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou avec le bureau de l'inspecteur général ou du contrôleur général au sujet du comportement de la personne responsable ou de l'intégrité du processus d'octroi du contrat.

7. Abrogé

SOUS-SECTION 2

LOBBYISME

8. Lorsque des communications d'influence ont eu lieu pour l'obtention d'un contrat de gré à gré, le cocontractant doit affirmer solennellement par écrit à la Ville, le cas échéant, que ces communications ont été effectuées conformément au présent règlement, à la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011), au Code de déontologie des lobbyistes et aux avis du Commissaire au lobbyisme.

Le cocontractant doit également faire état par écrit, le cas échéant, des personnes par qui et avec qui les communications d'influence ont été effectuées en vue de l'obtention du contrat et affirmer solennellement que cette liste est complète.

9. Durant la période de soumission d'un appel d'offres, il est interdit à un soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier d'effectuer une communication d'influence avec un titulaire d'une charge publique au sujet de cet appel d'offres, même par une personne inscrite au registre des lobbyistes.

En déposant une soumission, le soumissionnaire affirme solennellement qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y aura pas de communication d'influence conformément au premier alinéa.

10. Tout titulaire d'une charge publique doit collaborer aux opérations de vérification et d'enquête du Commissaire au lobbyisme dans son mandat visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes.

11. Tout titulaire d'une charge publique qui est approché par une personne cherchant à influencer,

au sens du paragraphe 2° de l'article 1, une prise de décision sur un sujet visé par le présent règlement, doit demander à cette personne si elle est inscrite au registre des lobbyistes. Dans le cas contraire, le titulaire d'une charge publique doit l'informer de l'existence de la loi précitée et de l'obligation de s'inscrire au registre des lobbyistes avant de poursuivre sa démarche et en informer le Commissaire au lobbyisme.

SECTION III **CONFIDENTIALITÉ**

12. La composition des comités de sélection et technique, les dossiers évalués, les délibérations et les recommandations formulées sont confidentiels.

Tous les documents relatifs à la tenue d'un comité de sélection, notamment les notes personnelles et l'évaluation individuelle de chacun de ses membres, doivent être obligatoirement conservés par la Ville pour la période requise pour ce type de documents en vertu du calendrier des délais de conservation des documents de la Ville, une telle période ne pouvant toutefois être inférieure à un an suivant la fin du contrat.

Le secrétaire et les membres du comité de sélection et technique doivent signer le formulaire intitulé Engagement solennel des membres joint en annexe au présent règlement.

Malgré le premier alinéa, dans le cadre des concours de design et d'architecture, la composition des comités de sélection et technique n'est pas confidentielle.

13. Tout intervenant ou titulaire d'une charge publique doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions ou, le cas échéant, de l'exécution de son contrat, à moins que la loi ou un tribunal n'en dispose autrement.

SECTION IV **PRÉVENTION DE LA FRAUDE ET DE MANŒUVRES DOLOSIVES**

14. Nul ne peut, directement ou indirectement, dans le contexte de la préparation ou présentation d'une soumission ou dans le cadre de la conclusion d'un contrat de gré à gré ou de l'exécution de tout contrat de la Ville, effectuer ou tenter d'effectuer de la fraude, une manœuvre dolosive ou participer ou tenter de participer à un autre acte susceptible d'affecter l'intégrité du processus d'appels d'offres ou de sélection du cocontractant de gré à gré ou l'exécution de tout contrat.

SECTION V **SOUS-CONTRACTANT ET PERSONNE LIÉE**

15. Le cocontractant de la Ville ne peut pas faire affaires avec des sous-contractants inadmissibles ou avec une personne qui leur est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 dans le cadre de l'exécution du contrat sauf si la Ville l'autorise expressément en vertu du deuxième alinéa de l'article 28 ou des articles 29 ou 30.

Dès que le cocontractant a connaissance d'une violation, par son sous-contractant, au présent règlement, il doit en informer la Ville immédiatement.

16. Sauf si la Ville l'autorise expressément, une personne inadmissible ou une personne qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1, autre qu'un sous-contractant, ne peut travailler ou avoir un quelconque intérêt dans le cadre d'un contrat de la Ville et d'un sous-contrat s'y rattachant. Le cocontractant de la Ville ne peut pas permettre ni tolérer de telles situations.

SECTION VI

GESTION CONTRACTUELLE

17. Les actes de gestion contractuelle prévus au deuxième alinéa de l'article 18 et aux articles 19 et 20 peuvent être posés par le fonctionnaire responsable du contrat et désigné à cette fin par le directeur de l'unité d'affaires concernée, ou par son représentant désigné, et doivent être documentés.

Pour tout acte ne respectant pas les paramètres prévus à ces articles, l'autorisation de l'instance décisionnelle compétente de la Ville pour l'octroi du contrat est requise.

SOUS-SECTION 1

VARIATION DES QUANTITÉS

18. Dans les contrats à prix unitaire, la Ville peut autoriser un budget pour les variations des quantités.

Lorsqu'un tel budget est autorisé, chaque élément à prix unitaire prévu au contrat ne peut être augmenté d'un pourcentage supérieur à celui de ce budget.

SOUS-SECTION 2

UTILISATION DU BUDGET ALLOUÉ AUX CONTINGENCES

19. Le budget alloué aux contingences peut être augmenté de la somme correspondant à une variation des quantités à la baisse ou à un retrait d'éléments prévus au contrat dans la mesure où le montant total du budget de contingences n'excède pas 20 % du montant total du contrat, incluant les taxes applicables, dans le respect des limites ci-après énoncées :

- 1° pour un contrat d'une valeur inférieure à 10 000 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 500 000 \$, incluant toutes les taxes applicables;
- 2° pour un contrat d'une valeur de 10 000 000 \$ à 19 999 999,99 \$, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 1 000 000 \$, incluant toutes les taxes applicables;
- 3° pour un contrat d'une valeur de 20 000 000 \$ à 50 000 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme maximale de 2 500 000 \$, incluant toutes les taxes applicables;
- 4° pour un contrat dont la valeur est supérieure à 50 000 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, le budget alloué aux contingences peut être augmenté d'une somme

maximale de 5 000 000 \$, incluant toutes les taxes applicables.

20. Le budget alloué aux contingences ne peut être utilisé que dans les cas suivants :

- 1° pour payer la dépense associée à une contingence;
- 2° pour payer la dépense associée à une variation des quantités lorsque qu'aucun autre budget n'est disponible à cette fin;
- 3° pour payer, conformément aux termes du contrat, la dépense associée à une augmentation d'honoraires rémunérés à pourcentage.

SECTION VII

COLLABORATION AVEC L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

21. Conformément à l'article 57.1.9 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), les personnes visées à cet article et tous représentants de celles-ci doivent notamment permettre à l'inspecteur général ou à ses représentants d'examiner tout livre, registre ou dossier ou d'obtenir tout renseignement pertinent à la réalisation de son mandat. Elles doivent également permettre à l'inspecteur général et à ses représentants d'utiliser tout ordinateur, tout matériel ou toute autre chose se trouvant sur les lieux visités pour accéder à des données pertinentes à la réalisation de son mandat et contenues dans un appareil électronique, un système informatique ou un autre support ou pour vérifier, examiner, traiter, copier ou imprimer de telles données.

En outre, elles doivent également permettre à l'inspecteur général et à ses représentants de pénétrer, à toute heure raisonnable, dans un bâtiment ou sur un terrain pour procéder à l'examen prévu au premier alinéa et lui prêter toute aide raisonnable.

De plus, tout intervenant ou tout administrateur, dirigeant ou employé de celles-ci doit offrir une pleine et entière collaboration à l'inspecteur général et à ses représentants désignés dans le cadre de ses opérations de vérification et d'inspection liées à un contrat visé par le présent règlement. Il doit répondre de façon complète et véridique, dans les plus brefs délais, à toute demande provenant de l'inspecteur général ou de ses représentants désignés. Il doit notamment se présenter à l'heure et à l'endroit désignés par l'inspecteur général ou ses représentants afin de répondre aux demandes de renseignements de ceux-ci.

CHAPITRE III

CONTRAVENTIONS AU RÈGLEMENT

22. Tout titulaire d'une charge publique qui contrevient sciemment au présent règlement est passible des sanctions prévues par l'article 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

23. *Abrogé*

24. La Ville peut, en cas de contravention aux articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou 16, à sa seule discrétion et suivant la réception d'une recommandation à cet effet, prévoir l'une ou l'autre, ou

une combinaison, des sanctions suivantes :

- 1° déclarer inadmissible le contrevenant pour une période maximale de 5 ans. Le cas échéant, devient également inadmissible toute personne liée, au sens du paragraphe 9° a) de l'article 1, à cette dernière ainsi que toute personne pour laquelle elle agissait lors de la contravention;
- 2° lorsque la contravention est commise en cours d'exécution de contrat, imposer au cocontractant toute pénalité monétaire ne pouvant excéder le montant le moins élevé entre 10% de la valeur du contrat au moment de l'octroi et :
 - a) 10 000 \$, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 100 000 \$;
 - b) 50 000 \$, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 1 000 000 \$;
 - c) 100 000 \$, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 10 000 000 \$;
 - d) 200 000 \$, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est de 10 000 000 \$ ou plus;
- 3° imposer toute mesure particularisée de contrôle adaptée à la contravention commise.

Aux fins du paragraphe 1° du premier alinéa, la durée de l'inadmissibilité aux contrats de la Ville et sous-contrats débute à la date de la décision de l'instance décisionnelle compétente de la Ville, sous réserve de l'article 32.

24.1 La Ville ne peut imposer une sanction prévue à l'article 24 que si les conditions suivantes sont remplies :

- 1° elle fait suite au constat d'une contravention à l'un ou l'autre des articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou 16 du présent règlement;
- 2° le constat de la contravention et la sanction recommandée sont consignés par écrit dont copie a été transmise au contrevenant;
- 3° un délai d'au moins 10 jours de la réception de la copie de l'écrit visé au paragraphe 2° a été accordé au contrevenant afin qu'il puisse transmettre, par écrit, tout commentaire à la personne désignée dans l'avis transmis par la Ville;
- 4° les commentaires transmis en vertu du paragraphe 3° ont été examinés et considérés, le cas échéant.

La sanction devient définitive en étant approuvée par l'instance décisionnelle compétente de la Ville. Une copie de la décision est transmise au contrevenant.

24.2 La Ville détermine la sanction à imposer conformément à l'article 24 en tenant compte notamment des facteurs suivants :

- 1° les avantages tirés du fait de la commission de la contravention;

- 2° le degré de planification lié à la contravention et la période au cours de laquelle elle a été commise;
- 3° les conséquences de la contravention pour la Ville;
- 4° les contraventions et les sanctions antérieures pour des agissements similaires;
- 5° l'adoption de mesures en vue de réduire la probabilité de commission d'autres contraventions.

25. Lorsqu'une personne contrevient à l'article 5 dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, sa soumission en réponse à cet appel d'offres est automatiquement rejetée. Si la Ville découvre une telle contravention en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible.

25.1. Lorsqu'une personne contrevient à l'article 5.1, 6 ou 21 dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, la Ville peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission de cette personne en réponse à cet appel d'offres. Si la Ville découvre une telle contravention en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible.

25.2. Lorsqu'une personne déclare, conformément à l'article 5.1, avoir un lien avec une personne inadmissible, et qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1, la Ville peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission de cette personne en réponse à cet appel d'offres. Lorsqu'une telle déclaration survient en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible. Le cas échéant, l'article 24.1 s'applique en y faisant les adaptations nécessaires.

26. *Abrogé*

27. *Abrogé*

28. Pour tout contrat ou sous-contrat en cours d'exécution avec une personne inadmissible, le cocontractant est réputé en défaut d'exécuter son contrat.

Cependant, la Ville peut, à sa seule discrétion, permettre la poursuite de l'exécution du contrat ou du sous-contrat.

Dans tous les cas où une garantie d'exécution est encaissée par la Ville et qu'elle s'avère insuffisante, le cocontractant est responsable de payer à la Ville la différence en argent entre le montant de sa soumission pour la portion du contrat qui reste à réaliser à la date de la résiliation et le coût encouru par la Ville pour compléter l'exécution du contrat résilié en plus d'être tenu de payer à la Ville tous les dommages résultant de son défaut.

29. La Ville peut conclure un contrat et permettre la conclusion d'un sous-contrat avec une personne inadmissible lorsqu'elle est la seule en mesure :

- 1° de fournir une assurance, des matériaux, du matériel ou des services après que les

vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics applicable à la Ville;

- 2° aux fins de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel :
 - a) d'assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;
 - b) de protéger des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives;
 - c) de faire de la recherche ou du développement;
 - d) de produire un prototype ou un concept original;
- 3° d'exécuter des travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations d'aqueduc, d'égout, d'électricité, de gaz, de vapeur, de télécommunication, d'huile ou d'autre fluide, à titre de propriétaire des conduites ou des installations;
- 4° de faire l'entretien d'équipements spécialisés parce qu'elle les a fabriqués ou parce qu'elle a désigné un représentant pour ce faire;
- 5° d'exécuter des travaux sur l'emprise d'une voie ferrée exploitée comme telle, et ce, pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci;
- 6° de céder à la Ville un immeuble ou un droit réel, tel que, mais sans limitation, une servitude, dont la Ville a besoin pour toutes fins municipales.

30. La Ville peut conclure un contrat et permettre la conclusion d'un sous-contrat avec une personne inadmissible :

- 1° lorsque ses services professionnels sont nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles, dans la mesure toutefois où tel contrat de services professionnels fait suite à un rapport ou à un document préparé par cette personne à la demande de la Ville;
- 2° pour lui permettre de développer un site dont elle est propriétaire ou pour lequel elle a un mandat exclusif de ce faire;
- 3° lorsqu'elle a conclu un premier contrat de services professionnels relatif à la conception de plans et devis à la suite d'une demande de soumissions afin que cette personne procède à l'adaptation ou à la modification de tels plans et devis pour la réalisation des travaux aux fins desquels ils ont été préparés ou afin qu'elle procède à la surveillance liée à une telle adaptation ou modification ou, dans le cadre d'un contrat à prix forfaitaire, à une prolongation de la durée des travaux;

- 4° lorsqu'elle détient son autorisation de contracter;
- 5° lorsqu'il s'agit d'un contrat de location immobilière.

31. La Ville tient un registre des personnes inadmissibles ou qui ont contrevenu au présent règlement.

CHAPITRE IV **RÉCIDIVE**

32. Lorsqu'une personne déjà inadmissible contrevient au présent règlement, sa période d'inadmissibilité est prolongée, le cas échéant, pour la durée déterminée en vertu de l'article 24 pour l'acte qui a été commis. Cette période d'inadmissibilité est prolongée de la même manière pour toute personne qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 déjà inadmissible ainsi que pour toute personne déjà inadmissible pour laquelle elle agissait lors de la contravention.

CHAPITRE V **GRÉ À GRÉ ET MESURES POUR FAVORISER LA ROTATION DES ÉVENTUELS COCONTRACTANTS**

33. La Ville peut conclure de gré à gré tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

34. La Ville ne peut conclure un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 avec une personne avec laquelle elle a conclu un contrat de gré à gré en vertu de cet article si ce contrat est en cours ou est terminé depuis moins de 90 jours et relève de la même unité d'affaires responsable du contrat visé.

Le premier alinéa du présent article ne s'applique pas dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- 1° si la personne soumet un prix inférieur à celui offert par 2 autres personnes en mesure de réaliser le contrat ou par la seule autre, le cas échéant, en mesure de réaliser le contrat qui a un établissement au Québec;
- 2° s'il s'agit d'un contrat qui peut être conclu de gré à gré en vertu de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

CHAPITRE VI **MESURES TRANSITOIRES ET FINALES**

35. Le présent règlement remplace la politique de gestion contractuelle en vigueur après le 22 août 2016 devenue le Règlement sur la gestion contractuelle le 1^{er} janvier 2018. Il s'applique à tout processus d'appel d'offres et à tout contrat, y compris ceux en cours au moment de son adoption.

Toutefois, cette politique devenue règlement le 1^{er} janvier 2018, continue de s'appliquer à tout acte posé avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

36. Toute personne inscrite au registre des personnes inadmissibles en vertu de l'application de la politique de gestion contractuelle en vigueur avant le 23 août 2016 qui n'a pas d'autorisation de contracter ainsi que toute personne inscrite audit registre en vertu de l'application de la politique de gestion contractuelle en vigueur après le 22 août 2016 devenue le Règlement sur la gestion contractuelle le 1^{er} janvier 2018 demeure inscrite audit registre jusqu'à la date de fin de la période d'interdiction prévue.

ANNEXE 1
ENGAGEMENT SOLENNEL

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans
Le Devoir le

ANNEXE

Montréal 

Engagement solennel

Unité d'affaires : _____

Mandat : Appel d'offres XX-XXXXX

(TITRE) _____

Nous, soussigné(e)s, nous engageons, en notre qualité de membres du présent comité de sélection [ou technique], à agir fidèlement et conformément au mandat qui nous a été confié, sans partialité, faveur ou considération, selon l'éthique. De plus, nous ne révélerons et ne ferons connaître, sans y être tenu(e)s, quoi que ce soit dont nous aurions eu connaissance dans l'exercice de nos fonctions, sauf aux membres du présent comité de sélection [ou technique] et à son secrétaire.

De plus, advenant le cas où l'un de nous apprendrait qu'une personne associée de l'un des fournisseurs ou actionnaire ou encore membre du conseil d'administration de l'un d'eux lui est apparentée ou entretient avec lui des liens personnels proches, il en avvertirait sans délai le secrétaire du comité de sélection [ou technique].

Signature des membres du comité de sélection [ou technique]

Nom (lettres moulées)	Provenance (sigle)	Signature
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Signature du secrétaire du comité de sélection [ou technique]

Signé à _____, le _____

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (RCG 18-024)**

Vu les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

À l'assemblée du _____ 2020, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. L'article 1 du Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle (18-038) est modifié par :

1° le remplacement du paragraphe 2° par le paragraphe suivant :

« 2° « communications d'influence » : les communications orales ou écrites avec un titulaire d'une charge publique en vue d'influencer ou pouvant raisonnablement être considérées comme étant susceptibles d'influencer la prise de décisions relativement à l'attribution ou l'adjudication d'un contrat, à l'exception des communications avec le Bureau de l'inspecteur général, le Bureau du contrôleur général et des suivantes :

- a) les communications faites dans le cadre de procédures judiciaires ou juridictionnelles ou préalablement à de telles procédures;
- b) les communications faites dans le cadre d'une séance publique de la Ville;
- c) les communications faites par une personne ou un organisme énuméré aux articles 1 et 2 du Règlement relatif au champ d'application de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying (RLRQ, chapitre T-1.011, r. 1);
- d) les communications faites, en dehors de tout processus d'attribution ou d'adjudication d'un contrat, dans le seul but de faire connaître l'existence et les caractéristiques d'un produit ou d'un service auprès d'un titulaire d'une charge publique;
- e) les communications faites dans le cadre de la négociation, postérieure à son attribution ou à son adjudication, des conditions d'exécution d'un contrat;
- f) les communications faites dans le cadre de la négociation d'un contrat

individuel ou collectif de travail ou de la négociation d'une entente collective de services professionnels, notamment une entente visée par la Loi sur l'assurance maladie (chapitre A-29);

- g) les communications faites, dans le cadre de leurs attributions, par les titulaires d'une charge publique;
- h) les communications faites en réponse à une demande écrite d'un titulaire d'une charge publique;
- i) les communications dont la divulgation risquerait vraisemblablement de nuire à la sécurité d'un titulaire d'une charge publique ou de toute autre personne;
- j) les communications ayant pour seul objet de s'enquérir de la nature ou de la portée des droits ou obligations d'un client, d'une entreprise ou d'un groupement en application de la loi; »;

2° l'ajout, au paragraphe 3°, après les mots « le soumissionnaire », des mots « ou l'adjudicataire »;

3° au paragraphe 6° :

- a) le remplacement des mots « prévue à l'article 27 » par les mots « déterminée en vertu de l'article 24 »;
- b) la suppression des mots « directement ou indirectement »;

4° le remplacement du paragraphe 9° par le paragraphe suivant :

« 9° « personne liée » : désigne, selon le cas :

- a) la personne morale pour laquelle la personne qui a contrevenu au présent règlement est administratrice, dirigeante ou détentrice, directement ou indirectement, d'actions du capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances et rattachés aux actions de la personne morale, et la société en nom collectif, en commandite ou en participation pour laquelle la personne qui a contrevenu au présent règlement est associée ou dirigeante;
- b) le conjoint ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible;
- c) la personne à laquelle la personne déclarée inadmissible est associée au sein d'une société en nom collectif, en commandite ou en participation;

d) la personne morale ou la société en nom collectif, en commandite ou en participation qui est contrôlée par le conjoint ou l'enfant au premier degré de la personne physique déclarée inadmissible; »;

5° l'insertion, après le paragraphe 12°, des paragraphes suivants :

« 12.1° « soumissionnaire » : désigne, selon le cas, la personne qui s'est procuré les documents d'appel d'offres ou la personne qui a déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres;

12.2° « titulaire d'une charge publique » : désigne un élu, un membre du personnel de cabinet ainsi qu'un fonctionnaire ou employé de la Ville; ».

2. L'article 3 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement des mots « à tous les contrats conclus par la Ville et aux démarches en lien avec ceux-ci » par les mots « aux démarches visant la conclusion d'un contrat, à tous les contrats conclus par la Ville »;

2° la suppression des mots « directement ou indirectement »;

3° l'ajout, après les mots « peu importe leur valeur », du signe de ponctuation « . »;

4° le remplacement des mots « et est réputé en faire partie intégrante » par les mots « . Il est réputé faire partie intégrante de tous ces contrats ».

3. L'article 5 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « telle situation » par les mots « situation susceptible de le placer en conflit d'intérêts ».

4. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 5, de l'article suivant :

« **5.1.** En déposant sa soumission, le soumissionnaire déclare tout lien, au sens du paragraphe 9° de l'article 1, que lui-même ou l'un de ses administrateurs, associés, dirigeants ou actionnaires détenteurs d'actions du capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote peut avoir avec une personne qui a contrevenu au présent règlement. Il s'engage également à informer par écrit la Ville sans délai de l'existence de tout tel lien survenant en cours d'exécution de contrat. ».

5. L'intitulé de la section II du chapitre II de ce règlement est modifié par la suppression des mots « D'INFLUENCES ».

6. L'intitulé de la sous-section 1 de la section II du chapitre II de ce règlement est modifié par la suppression des mots « AVEC UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE ».

7. L'article 6 de ce règlement est modifié par :

1° l'ajout, au premier alinéa, après les mots « au sujet de celui-ci », des mots « sauf

lorsqu'il s'agit de discussions effectuées dans le cadre de l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres conformément aux articles 573.1.0.5 et 573.1.0.6 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou dans le cadre des négociations qui sont effectuées conformément à l'article 573.1.0.10 de la même loi »;

2° l'ajout, au deuxième alinéa, après les mots « communiquer avec », des mots « la personne responsable du traitement et de l'examen des plaintes désignée conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou avec ».

8. L'article 7 de ce règlement est abrogé.

9. L'article 8 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement, au premier alinéa, des mots « l'ont été conformément » par les mots « ont été effectuées conformément au présent règlement, »;

2° le remplacement, au deuxième alinéa, du mot « à » par le mot « avec ».

10. L'article 9 de ce règlement est modifié par :

1° l'insertion, avant le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

« Durant la période de soumission d'un appel d'offres, il est interdit à un soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier d'effectuer une communication d'influence avec un titulaire d'une charge publique au sujet de cet appel d'offres, même par une personne inscrite au registre des lobbyistes. »;

2° le remplacement, au premier alinéa, des mots « , même par une personne inscrite au registre des lobbyistes, pendant la période de soumission » par les mots « conformément au premier alinéa ».

11. L'article 10 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « Tout élu, membre du personnel de cabinet et tout employé de la Ville » par les mots « Tout titulaire d'une charge publique ».

12. L'article 11 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement des mots « Tout élu, membre du personnel de cabinet et tout employé de la Ville » par les mots « Tout titulaire d'une charge publique »;

2° l'ajout, après les mots « cherchant à influencer », des mots « , au sens du paragraphe 2° de l'article 1, »;

3° le remplacement des mots « la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de

lobbyisme (RLRQ, chapitre T-11.011) » par les mots « le présent règlement »;

4° le remplacement des mots « l'élu, le membre du personnel de cabinet ou l'employé de la Ville » par les mots « le titulaire d'une charge publique ».

13. L'article 13 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « , employé, membre du personnel de cabinet ou élu » par les mots « ou titulaire d'une charge publique ».

14. L'intitulé de la section IV du chapitre II de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « CORRUPTION, COLLUSION ET AUTRES MANŒUVRES FRAUDULEUSES » par les mots « FRAUDE ET DE MANŒUVRES DOLOSIVES ».

15. L'article 14 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement des mots « collusion, de la corruption » par le mot « fraude »;

2° le remplacement du mot « frauduleuse » par le mot « dolosive ».

16. L'intitulé de la section V du chapitre II de ce règlement est modifié par l'ajout, après le mot « SOUS-CONTRACTANT », des mots « ET PERSONNE LIÉE ».

17. L'article 15 de ce règlement est modifié par l'ajout, au premier alinéa, après les mots « des sous-contractants inadmissibles », des mots « ou avec une personne qui leur est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 ».

18. L'article 16 de ce règlement est modifié par :

1° l'ajout, après les mots « une personne inadmissible », des mots « ou une personne qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 »;

2° le remplacement des mots « directement ou indirectement et le » par le mot « . Le ».

19. L'article 17 de ce règlement est modifié par le remplacement, au premier aliéna, du mot « concerné » par le mot « concernée ».

20. L'article 21 de ce règlement est modifié par le remplacement, au deuxième alinéa, du mot « deuxième » par le mot « premier ».

21. L'article 22 de ce règlement est modifié par le remplacement des mots « membre d'un conseil, membre du personnel de cabinet ou employé de la Ville » par les mots « titulaire d'une charge publique ».

22. L'article 23 de ce règlement est abrogé.

23. L'article 24 de ce règlement est remplacé par l'article suivant :

« **24.** La Ville peut, en cas de contravention aux articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou 16, à sa seule discrétion et suivant la réception d'une recommandation à cet effet, prévoir l'une ou l'autre, ou une combinaison, des sanctions suivantes :

1° déclarer inadmissible le contrevenant pour une période maximale de 5 ans. Le cas échéant, devient également inadmissible toute personne liée, au sens du paragraphe 9° a) de l'article 1, à cette dernière ainsi que toute personne pour laquelle elle agissait lors de la contravention;

2° lorsque la contravention est commise en cours d'exécution de contrat, imposer au cocontractant toute pénalité monétaire ne pouvant excéder le montant le moins élevé entre 10% de la valeur du contrat au moment de l'octroi et :

a) 10 000 \$, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 100 000 \$;

b) 50 000 \$, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 1 000 000 \$;

c) 100 000 \$, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est inférieure à 10 000 000 \$;

d) 200 000 \$, s'il s'agit d'un contrat dont la valeur est de 10 000 000 \$ ou plus;

3° imposer toute mesure particularisée de contrôle adaptée à la contravention commise.

Aux fins du paragraphe 1° du premier alinéa, la durée de l'inadmissibilité aux contrats de la Ville et sous-contrats débute à la date de la décision de l'instance décisionnelle compétente de la Ville, sous réserve de l'article 32. ».

24. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 24, des articles suivants :

« **24.1** La Ville ne peut imposer une sanction prévue à l'article 24 que si les conditions suivantes sont remplies :

1° elle fait suite au constat d'une contravention à l'un ou l'autre des articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou 16 du présent règlement;

2° le constat de la contravention et la sanction recommandée sont consignés par écrit dont copie a été transmise au contrevenant;

- 3° un délai d'au moins 10 jours de la réception de la copie de l'écrit visé au paragraphe 2° a été accordé au contrevenant afin qu'il puisse transmettre, par écrit, tout commentaire à la personne désignée dans l'avis transmis par la Ville;
- 4° les commentaires transmis en vertu du paragraphe 3° ont été examinés et considérés, le cas échéant.

La sanction devient définitive en étant approuvée par l'instance décisionnelle compétente de la Ville. Une copie de la décision est transmise au contrevenant.

24.2 La Ville détermine la sanction à imposer conformément à l'article 24 en tenant compte notamment des facteurs suivants :

- 1° les avantages tirés du fait de la commission de la contravention;
- 2° le degré de planification lié à la contravention et la période au cours de laquelle elle a été commise;
- 3° les conséquences de la contravention pour la Ville;
- 4° les contraventions et les sanctions antérieures pour des agissements similaires;
- 5° l'adoption de mesures en vue de réduire la probabilité de commission d'autres contraventions. ».

25. Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 25, des articles suivants :

« **25.1.** Lorsqu'une personne contrevient à l'article 5.1, 6 ou 21 dans le cadre d'un processus d'appel d'offres, la Ville peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission de cette personne en réponse à cet appel d'offres. Si la Ville découvre une telle contravention en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible.

25.2. Lorsqu'une personne déclare, conformément à l'article 5.1, avoir un lien avec une personne inadmissible et qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1, la Ville peut, à sa seule discrétion, rejeter la soumission de cette personne en réponse à cet appel d'offres. Lorsqu'une telle déclaration survient en cours d'exécution de contrat, l'article 28 s'applique même si la Ville ne l'a pas déclarée inadmissible. Le cas échéant, l'article 24.1 s'applique en y faisant les adaptations nécessaires. ».

26. Les articles 26 et 27 de ce règlement sont abrogés.

27. L'article 30 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement, au paragraphe 4°, du signe de ponctuation « . » par le signe de

punctuation « ; » ;

2° l'insertion, après le paragraphe 4°, du paragraphe suivant :

« 5° lorsqu'il s'agit d'un contrat de location immobilière. ».

28. L'article 31 de ce règlement est modifié par l'ajout, après les mots « personnes inadmissibles », des mots « ou qui ont contrevenu au présent règlement ».

29. L'article 32 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement du mot « exclusion » par le mot « inadmissibilité », partout où il se trouve;
- 2° le remplacement des mots « du nombre d'années prévu à l'article 27 » par les mots « , le cas échéant, pour la durée déterminée en vertu de l'article 24 »;
- 3° l'ajout, après les mots « qui lui est liée », des mots « au sens du paragraphe 9° de l'article 1 ».

30. L'intitulé du chapitre V de ce règlement est modifié par le remplacement du mot « ASSURER » par le mot « FAVORISER ».

31. L'article 34 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement du premier alinéa par le suivant:

« La Ville ne peut conclure un contrat de gré à gré en vertu de l'article 33 avec une personne avec laquelle elle a conclu un contrat de gré à gré en vertu de cet article si ce contrat est en cours ou est terminé depuis moins de 90 jours et relève de la même unité d'affaires responsable du contrat visé. ».

2° l'ajout, au paragraphe 1° du deuxième alinéa, après les mots « celui offert par 2 », du mot « autres ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le _____ 2020.

GDD : 1204184002

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 18-XXX**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL
D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ EXÉCUTIF EN MATIÈRE DE GESTION
CONTRACTUELLE (RCG 18-025)**

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 34 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

À l'assemblée du _____ 2020, le conseil d'agglomération décrète :

1. L'article 1 du Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025) est modifié par :

1° le remplacement du paragraphe 1° par le paragraphe suivant;

« 1° prévoir, en cas de contravention aux articles 5, 5.1, 6, 8, 9, 13, 14, 15 ou 16, l'une ou l'autre, ou une combinaison, des sanctions prévues à l'article 24; »

2° l'ajout, au paragraphe 2°, après les mots « personne admissible », des mots « ou avec une personne qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1 »;

3° au paragraphe 3° :

a) l'ajout, après les mots « personne admissible », des mots « , ou une personne qui lui est liée au sens du paragraphe 9° de l'article 1, »;

b) la suppression des mots « directement ou indirectement ».

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans
Le Devoir le _____.



Dossier # : 1203599002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » aux fins de fixer une rémunération pour les élu.es qui siègent sur le comité de vérification

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) »

Signé par Diane DRH BOUCHARD **Le** 2020-02-10 10:50

Signataire :

Diane DRH BOUCHARD

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1203599002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » aux fins de fixer une rémunération pour les élu.es qui siègent sur le comité de vérification

CONTENU

CONTEXTE

Le comité de vérification constitué en vertu de l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* est composé d'au plus 10 membres nommés par le conseil d'agglomération, sur proposition de la personne qui occupe le poste de maire de la Ville de Montréal. La loi prévoit que deux de ces membres doivent être membres du conseil d'agglomération représentant les villes reconstituées.

L'article 3 de la Charte du comité de vérification de la Ville de Montréal (CG10 0457) fournit des précisions additionnelles sur la composition de ce comité. Cet article prévoit que parmi les membres du comité :

- 2 doivent être des membres du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées;
- au moins 3 doivent être des membres du conseil municipal, préalablement désignés par ce conseil;
- au moins 2 doivent être des membres indépendants, parmi lesquels le conseil d'agglomération désigne le président.

Le comité de vérification actuellement est composé de 8 membres, soit 3 membres indépendants et 5 membres élu.es. (L'un de ces 5 postes est vacant depuis la démission, en décembre 2019, d'un membre représentant les villes reconstituées. Le dossier 1205330001 chemine au conseil d'agglomération pour pourvoir ce poste vacant.)

Toutefois, seuls les membres indépendants sont rémunérés pour les fonctions qu'ils exercent au sein du comité de vérification. Le *Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification* (08-046) prévoit que les membres indépendants reçoivent un jeton de présence de 750 \$ pour leur participation à toute séance du comité de

vérification et à toute séance d'un sous-comité de celui-ci.

Dans le but d'assurer un traitement plus équitable de tous les membres du comité de vérification, le présent dossier propose d'établir une rémunération pour les membres élu.es qui siègent sur le comité de vérification.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 1092 - 26 novembre 2013 - Adoption du Règlement modifiant la rémunération des membres indépendants du comité de vérification

CG10 0457 - 16 décembre 2010 - Adoption de la la Charte du comité de vérification de la Ville de Montréal

CM08 0822 - 22 septembre 2008 - Adoption du Règlement sur la rémunération des membres indépendants du comité de vérification

DESCRIPTION

Il est proposé de modifier le *Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération* (RCG 06-053) par l'ajout d'une rémunération additionnelle payable au membre élu.e qui siège sur le comité de vérification.

La rémunération proposée est constituée d'un jeton de présence de 750 \$/séance, jusqu'à concurrence du montant annuel qui peut être versé à un membre d'une commission permanente du conseil d'agglomération (soit 5 872 \$, pour l'exercice 2020). Tout comme le jeton de présence versé aux membres indépendants en vertu du règlement 08-046, celui prévu pour les membres élu.es demeurera fixe (750 \$ - non indexé). Par contre, le plafond annuel payable pour de tels jetons de présence est indexé.

Le montant maximal pouvant être alloué en jetons de présence tient notamment compte de la fréquence des séances du comité de vérification (en moyenne 7, au cours des trois dernières années).

Ce projet de règlement contient aussi quelques ajustements de nature technique pour prévoir la rémunération des membres d'un « comité » et supprime une disposition devenue caduque depuis l'abolition dans la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, c. T-11.001) du plafonnement des rémunérations.

Ce règlement prendra effet à compter de sa publication.

JUSTIFICATION

Le paiement d'un jeton de présence de 750 \$ aux membres élu.es permet d'assurer un traitement plus équitable de l'ensemble des membres du comité de vérification. Par ailleurs, en plafonnant le montant payable à celui versé annuellement à un membre d'une commission permanente du conseil d'agglomération, le projet de règlement vise un traitement équitable des élu.es qui occupent des fonctions additionnelles similaires, tout en assurant un contrôle des coûts associés à la rémunération des élu.es.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Rémunération additionnelle maximale de 5 872 \$ / année pour les 5 membres élu.es qui siègent sur le comité de vérification.

Cette dépense sera assumée à même les crédits prévus au budget du Service du greffe pour la rémunération des élu.es.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- Avis public détaillant le contenu du projet de règlement et annonçant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée où est prévue l'adoption du règlement
- Avis public de promulgation du règlement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement - février 2020
- Avis public au moins 21 jours avant l'assemblée prévue pour l'adoption du règlement (a. 9 LTÉM)
- Adoption du règlement lors d'une assemblée ordinaire - mars 2020 (par une majorité aux 2/3 des voix des membres du conseil d'agglomération et voix favorables de la mairesse de Montréal)
- Entrée en vigueur et prise d'effet du règlement - début avril 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ronald ST-VIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jocelyne L'ANGLAIS
Avocate

Tél : 872-3357
Télécop. : 872-5655

ENDOSSÉ PAR Le : 2020-02-07

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division - Élections, soutien aux
commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2020-02-10

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 06-053-X**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION (RCG 06-053)

Vu l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (RLRQ, chapitre T-11.001);

Vu l'article 21 du Décret 1229-2005 du 8 décembre 2005 concernant l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du XXXXXXXX 2020, le conseil d'agglomération décrète :

1. Le titre Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) est modifié par l'insertion, après le mot « commissions », des mots « et comités ».

2. L'article 2 de ce règlement est modifié par l'insertion, après le mot « commission », des mots « ou d'un comité ».

3. L'article 3 de ce règlement est modifié par la suppression des mots « , sous réserve du maximum qui lui est applicable en vertu de la loi ».

4. L'article 5 de ce règlement est modifié par l'ajout, à la fin de l'article, de l'alinéa suivant :

« Le présent article ne s'applique pas au jeton de présence prévu à l'annexe B pour la fonction de membre du comité de vérification de la Ville de Montréal. ».

5. L'annexe B du Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) est modifié par :

1° l'insertion, dans le titre de cette annexe, après le mot « commission » des mots « ou d'un comité »;

2° l'ajout, à la fin de cette annexe, de la fonction et de la rémunération additionnelle suivantes :

FONCTION	RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE
Membre du comité de vérification de la Ville de Montréal	750 \$ / séance du comité de vérification ou d'un sous-comité de celui-ci, jusqu'à concurrence de la rémunération annuelle payable au membre d'une commission du conseil d'agglomération.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville (édifice Lucien-Saulnier) et publié dans *Le Journal de Montréal* le XXXXXXXXXXXXXXXX.

Dossier : 1203599002

Dossier # : 1203599002

Unité administrative responsable :

Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation

Objet :

Adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) » aux fins de fixer une rémunération pour les élu.es qui siègent sur le comité de vérification

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1203599002 Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ronald ST-VIL
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-2999

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-10

André POULIOT
Conseiller budgétaire

Tél :
(514) 872-5551

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1198018001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter les projets de règlement intitulés « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social » et « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social. »

Il est recommandé :

1. d'adopter le projet de règlement intitulé : Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social.
2. d'adopter le projet de règlement intitulé : Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social.

Signé par Peggy BACHMAN **Le** 2020-02-13 11:49

Signataire :

Peggy BACHMAN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1198018001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Stratégie 12 000 logements
Objet :	Adopter les projets de règlement intitulés « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social » et « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social. »

CONTENU

CONTEXTE

Le 21 septembre 2017, le gouvernement du Québec a adopté la Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec (Loi n° 121 modifiant l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal). Cette Loi confère à la Ville de Montréal le pouvoir d'exercer, sur tout ou en partie de son territoire, un droit de préemption sur tout immeuble (art. 151.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4, ci-après : « annexe C de la Charte »). Concrètement, ce pouvoir donne à la Ville un droit de premier refus et donc la possibilité d'acheter les immeubles qui sont assujettis au droit de préemption, en priorité sur tout autre acheteur.

En appui à la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018 -2021, le Conseil d'agglomération a adopté un règlement d'emprunt de 50 M \$ pour l'acquisition d'immeubles à des fins de logements sociaux et communautaires afin de bonifier sa réserve foncière. Le droit de préemption s'avère un outil supplémentaire dans ce contexte pour appuyer les démarches d'acquisition d'immeubles.

La mise en oeuvre du droit de préemption requiert l'adoption d'un règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption pour fins de logement social peut être exercé, ainsi que d'un règlement de délégation de pouvoirs du Conseil d'agglomération au Comité exécutif relatif à l'exercice de ce droit. Ce dernier règlement permettra à la Ville de respecter les délais légaux prescrits.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG18 0468 (23 août 2018) - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires.

DESCRIPTION

Le droit de préemption prévu à la Charte accorde à la Ville la possibilité d'exercer un droit de premier refus sur l'acquisition d'immeubles mis en vente sur son territoire. La Ville peut exercer ce droit de préemption à des fins municipales sur tout immeuble, à l'exclusion d'un immeuble appartenant à un organisme public.

Procédure pour la mise en place d'un droit de préemption

Le processus visant l'exercice d'un droit de préemption est encadré par les dispositions de l'annexe C de la Charte :

1. La Ville doit déterminer, par règlement, les territoires où pourront être assujettis des immeubles ainsi que les fins pour lesquelles ils pourront être préemptés;
2. Subséquemment, la Ville doit, par résolution, désigner spécifiquement les immeubles pour lesquels elle souhaite obtenir ce droit;
3. Finalement, la Ville doit notifier un avis d'assujettissement à chacun des propriétaires de ces immeubles, puis le publier au registre foncier. L'assujettissement est valide pour une période de 10 ans à compter de cette publication;
4. Dans l'éventualité où durant cette période de 10 ans, le propriétaire de l'immeuble ainsi assujetti désire vendre, il devra d'abord soumettre à la Ville un avis d'intention d'aliéner l'immeuble et fournir l'offre d'achat qu'il a reçue accompagnée des documents pertinents;
5. La Ville pourra alors, au plus tard le 60^e jour suivant la notification de l'avis de l'intention d'aliéner l'immeuble, évaluer l'opportunité et notifier au propriétaire un avis de son intention d'exercer son droit de préemption;
6. Lorsque la Ville se prévaudra de son droit de préemption envers un propriétaire, elle devra acquitter le prix de l'immeuble dans les 60 jours suivant la notification de l'avis de son intention de l'acquérir. L'immeuble sera finalement acquis au prix et aux conditions de l'offre d'achat qu'avait reçue le propriétaire.

Règlements associés au droit de préemption

L'adoption de deux projets de règlement constitue l'objet de ce dossier.

1. *« Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social. »*

Ce règlement prévoit que le droit de préemption à des fins de logements social pourra s'exercer sur tout le territoire de l'agglomération, puisque le logement social est de compétence d'agglomération. Il revient donc au Conseil d'agglomération de désigner, par résolution, les divers immeubles qui seront assujettis à cette fin.

2. *« Règlement intérieur du Conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du Conseil d'agglomération au Comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social. »*

Le second règlement accorde au comité exécutif le pouvoir de se prévaloir du droit de préemption ou d'y renoncer à l'égard d'un immeuble qui y est assujetti. Également, ce règlement prévoit la sous-délégation à un fonctionnaire de la Ville du pouvoir d'acquérir par préemption, ou d'y renoncer lorsque l'immeuble visé est d'une valeur inférieure à 150 000 \$.

Il est à noter qu'un dossier décisionnel additionnel sera soumis au Conseil d'agglomération à une date ultérieure (mars 2020) portant sur un projet de résolution désignant des immeubles pour lesquels un droit de préemption sera demandé.

JUSTIFICATION

Atteinte des objectifs de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021

L'acquisition d'un droit de préemption pour le développement du logement social s'inscrit dans le cadre de la Stratégie de développement de 12 000 logements sociaux et abordables 2018-2021. Le recours à ce droit permettra de bonifier la réserve foncière municipale d'immeubles destinés à la réalisation de logements sociaux. Il constitue un complément aux outils déjà disponibles.

Ainsi, s'ajoutant aux acquisitions négociées de gré à gré et à certaines transactions par voie d'expropriation, le droit de préempter un immeuble permettra à la Ville d'agir avec une agilité accrue sur le marché de la revente. Notamment, dans des secteurs où les besoins en logements sociaux sont importants, dans des secteurs où la Ville s'est fixé des objectifs de réalisation en terme de logements sociaux et dans des secteurs en forte croissance.

Le mécanisme à implanter permettra, sur une période de dix (10) ans après la notification des avis d'assujettissement, d'acquérir des terrains d'intérêt avant qu'ils ne soient cédés à un tiers. Ainsi, la Ville pourra réaliser des transactions immobilières au moment opportun pour le propriétaire, à la valeur marchande de l'immeuble, et minimiser le recours aux mécanismes d'expropriation qui s'avère onéreux.

Obtention de la délégation de pouvoirs

Au moment où un avis d'intention d'aliéner l'immeuble est notifié par un propriétaire, la Ville doit respecter un délai prescrit de 60 jours pour signifier l'intention d'acquérir l'immeuble. Dû aux délais très restrictifs associés à l'avis de l'intention d'acquérir un immeuble et à l'acquittement du prix de l'immeuble, il s'avère nécessaire d'attribuer au Comité exécutif de la Ville le pouvoir d'exercice du droit de préemption. Il demeure cependant que le pouvoir de désignation des lots sur lesquels s'applique le droit de préemption reste de compétence exclusive du Conseil d'agglomération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à ce que prévoit la Charte, les immeubles qui seront achetés par la Ville par l'exercice du droit de préemption seront acquis à une valeur correspondant au prix et aux conditions de l'aliénation projetée entre le propriétaire et un tiers. Chaque transaction fera l'objet d'analyses, par les services compétents, pour établir l'acceptabilité du prix proposé. L'adoption, en août 2018, du règlement d'emprunt de 50 M \$ permettra, le cas échéant, de financer les acquisitions faites suivant le recours au droit de préemption. Ainsi, les sommes prévues au Règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 18-029 « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'immeubles requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires », donneront les crédits nécessaires pour procéder à certaines acquisitions stratégiques souhaitées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces acquisitions immobilières permettront de soutenir la mise en œuvre des interventions municipales afin de créer des quartiers conviviaux et assurer une offre suffisante de logements sociaux et communautaires, un élément important d'une réelle mixité sociale et d'un développement urbain viable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption des règlements permettra de mettre en place un outil d'acquisition de terrains avantageux à des fins de logement social. La délégation du pouvoir d'exercer le droit de préemption au Comité exécutif et à un fonctionnaire de la Ville permettra d'acquérir des terrains qui autrement ne pourraient être achetés à l'intérieur des délais impartis par la Loi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est suggérée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

§ Février 2020 : Présentation en 1ère lecture des deux règlements au Conseil d'agglomération;

§ Mars 2020 : Adoption des deux règlements et adoption d'une résolution par le conseil d'agglomération désignant tous les immeubles qui seront assujettis au droit de préemption pour fins de logement social;

§ Hiver 2020 et printemps 2020 : Inscription des avis d'assujettissement pour chacun des lots visés par le droit de préemption.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey BLUTEAU-DESLAURIERS
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-8660

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LUSSIER
Chef de division

Tél :

Le : 2019-09-20

514-872-7909

Télécop. :

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marianne CLOUTIER

Directrice - Habitation

Tél : 514 872-3882

Approuvé le : 2020-02-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marianne CLOUTIER

Directrice - Habitation

Tél : 514 872-3882

Approuvé le : 2020-02-13

Dossier # : 1198018001

Unité administrative responsable :	Service de l'habitation , Direction , Division stratégies et produits résidentiels
Objet :	Adopter les projets de règlement intitulés « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social » et « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social. »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir pièces jointes.

Veillez noter que le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-XXX), pour son adoption, doit comporter à la fois la majorité des voix des membres qui représentent la municipalité centrale et la majorité des voix des membres qui représentent les municipalités reconstituées conformément au deuxième alinéa de l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

FICHIERS JOINTS



[2020-02-10-Règlement délégation.doc](#)[2020-02-10-Règlement preemption habitation.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Alexandre AUGER
avocat
Tél : 514-872-1436

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-10

Annie GERBEAU
avocate, chef de division
Tél : 514-872-3093
Division :

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 20-XXX**

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA
DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU
COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION
AUX FINS DE LOGEMENT SOCIAL (RCG 20-XXX)**

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu les articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le conseil d'agglomération délègue au comité exécutif les pouvoirs suivants :
 - 1° le pouvoir de se prévaloir du droit de préemption et d'acquérir un immeuble qui est assujéti à ce droit conformément aux dispositions du Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social (RCG 20-XXX) ou celui d'y renoncer, eu égard aux immeubles énumérés à la résolution CG20 XXXX adoptée le _____ 2020;
 - 2° le pouvoir de requérir la radiation de l'inscription au registre foncier d'un avis d'assujettissement au droit de préemption à la suite d'une renonciation à l'exercice de ce droit.
2. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement peut être délégué à un fonctionnaire ou employé de la Ville en vertu de l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'exception du pouvoir de se prévaloir du droit de préemption et d'acquérir un immeuble, assujéti à ce droit, dont la valeur excède 150 000 \$.
3. Le comité exécutif doit soumettre trimestriellement au conseil d'agglomération un rapport faisant état de l'exercice du pouvoir délégué. Ce rapport doit notamment comporter la liste des immeubles préemptés par la Ville et le prix de leur acquisition.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1198018001

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG 20-XXX

RÈGLEMENT DÉTERMINANT LE TERRITOIRE SUR LEQUEL LE DROIT DE PRÉEMPTION PEUT ÊTRE EXERCÉ ET SUR LEQUEL DES IMMEUBLES PEUVENT ÊTRE AINSI ACQUIS AUX FINS DE LOGEMENT SOCIAL

Vu le paragraphe 5° de l'article 87 de Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu les articles 151.1 à 151.7 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu le paragraphe 10° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

SECTION I
APPLICATION

1. Le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé par la Ville de Montréal et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social, est celui de l'agglomération de Montréal décrit à l'article 4 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

2. Le conseil d'agglomération de Montréal désigne, par résolution, l'assujettissement d'un immeuble situé dans le territoire mentionné à l'article 1 aux fins de logement social.

SECTION II
AVIS D'INTENTION D'ALIÉNER L'IMMEUBLE

3. Le propriétaire d'un immeuble assujetti au droit de préemption doit, avant d'aliéner son immeuble, notifier un avis d'intention d'aliéner l'immeuble à la Ville de Montréal.

Lorsque l'offre d'achat prévoit une contrepartie non-monétaire, l'avis d'intention d'aliéner l'immeuble doit contenir une estimation fiable et objective de la valeur de la contrepartie non-monétaire.

Le propriétaire doit notifier l'avis d'intention d'aliéner l'immeuble au Greffe de la Ville de Montréal. Il peut aussi le faire par voie électronique en utilisant le formulaire disponible en ligne sur le site Internet de la Ville.

Quel que soit le mode de notification qu'il utilise, le propriétaire doit être en mesure de constituer une preuve de sa notification de l'avis d'intention d'aliéner l'immeuble.

4. Le propriétaire d'un immeuble assujéti au droit de préemption doit, au plus tard 15 jours après la notification de son avis d'intention d'aliéner l'immeuble, faire parvenir l'offre d'achat à la Ville et, dans la mesure où ils existent, les documents suivants :

- 1° bail ou entente d'occupation de l'immeuble;
- 2° contrat de courtage immobilier;
- 3° étude environnementale;
- 4° rapport d'évaluation de l'immeuble;
- 5° autres études ou documents utilisés dans le cadre de l'offre d'achat;
- 6° rapport établissant la valeur monétaire de la contrepartie non-monnaire prévue à l'offre d'achat.

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1198018001



Dossier # : 1196860003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

Il est recommandé :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-18 06:42

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1196860003

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

CONTENU

CONTEXTE

Créé en août 2019, le Grand parc de l'Ouest regroupe les parcs-nature de l'Anse-à-l'Orme, du Bois-de-l'île-Bizard, du Cap-Saint-Jacques, du parc agricole du Bois-de-la-Roche et des Rapides du Cheval Blanc, en plus d'inclure différents secteurs d'intérêt. Avec une superficie de près de 3000 hectares, ce nouveau parc deviendra le plus grand parc municipal au Canada.

La création du Grand parc de l'Ouest s'inscrit dans la cible de l'agglomération de protéger 10 % de la superficie terrestre de son territoire. De nombreux milieux naturels situés dans les limites du parc sont considérés comme étant des terrains à forte valeur écologique. Ce projet vise à :

- Assurer la protection des milieux naturels et la pérennité des écosystèmes ;
- Consolider la Trame verte et bleue en confirmant les liens entre les paysages, les milieux naturels et le patrimoine bâti ;
- Augmenter la résilience de la Ville face aux bouleversements climatiques ;
- Mettre en place un réseau de plein air urbain et offrir de nouveaux lieux de contacts avec la nature.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0493 - 24 octobre 2019 - Adoption du Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest

CM04 0861 – 14 décembre 2004 – Adoption de la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 13 000 000 \$ pour financer l'amorce du développement et de l'aménagement du Grand parc de l'Ouest relevant de la compétence d'agglomération, incluant, sans s'y limiter :

- Le réaménagement de milieux naturels, ainsi que de milieux humides et hydriques ;
- Le réaménagement de secteurs existants ;
- L'aménagement de nouveaux secteurs ;
- L'acquisition d'immeubles et de servitudes nécessaires au projet.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports d'obtenir les crédits requis pour amorcer des travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest. Ce grand parc est un lieu stratégique pour développer des infrastructures naturelles permettant de rendre la ville plus résiliente face aux catastrophes dues aux changements climatiques. La Ville de Montréal souhaite investir et agir dans l'immédiat pour assurer la pérennité des milieux naturels ainsi que des milieux humides et hydriques.

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports d'obtenir les crédits requis pour amorcer des travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 32311 - Développement et aménagement du Grand parc de l'Ouest, prévu au PTI 2020-2022 de l'agglomération de Montréal. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement et l'aménagement du Grand parc de l'Ouest s'inscrivent dans les démarches que poursuit la Ville de Montréal pour protéger les milieux naturels et la biodiversité, conformément aux orientations du plan de développement durable de Montréal : *Montréal durable 2016-2020*.

Les impacts positifs anticipés sur l'environnement sont :

- La protection des milieux naturels, de la faune et de la flore ;
- Le maintien de la biodiversité ;
- La création de nouveaux lieux de contacts avec la nature ;
- La diminution des vulnérabilités face aux changements climatiques (protection contre les inondations).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du règlement permettra de financer des interventions qui répondent aux engagements de développement durable de la Ville de Montréal, de contribuer aux efforts pour la lutte aux changements climatiques et de repenser collectivement notre relation avec la nature en ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : Conseil d'agglomération 30 janvier 2020
2. Adoption : Conseil d'agglomération 27 février 2020
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
4. Prise d'effet à compter de la date de publication du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mathieu DELAGE
Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-8694
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-12

Véronique ANGERS
c/d développement stratégique et
programmation - grands parcs

Tél : 514.872.6746
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE

directeur(trice)

Tél :

514.872.1456

Approuvé le :

2019-12-17

Dossier # : 1196860003

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1196860003 - Grand parc de l'Ouest 12déc2019.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-12

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 13 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET L'ACQUISITION D'IMMEUBLES DANS LES LIMITES DU GRAND PARC DE L'OUEST

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu le Règlement relatif à l'établissement du Grand parc de l'Ouest (RCG 19-026);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 13 000 000 \$ est autorisé afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition de servitudes ainsi que les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Dossier # : 1196860003

Unité administrative responsable : Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports ,
Direction , Division stratégie et développement du Réseau

Objet : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$
afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition
d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Projet 32311_GDD_1196860003.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514 868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-11-13

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances



Dossier # : 1198168008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

Il est recommandé d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels relevant de la compétence du conseil d'agglomération de Montréal.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-18 17:48

Signataire :

Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION

Dossier # :1198168008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) prévoit des investissements pour l'acquisition de terrains permettant de protéger les milieux naturels dans les parcs à caractère régional relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal. Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt pour l'acquisition d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels. À la suite de l'adoption de la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* en 2004, le SGPMRS cherche à protéger des terrains d'intérêt écologique afin d'augmenter la biodiversité sur le territoire. En 2015, l'agglomération de Montréal se fixe comme objectif de protéger 10 % de son territoire terrestre en incluant cette cible à l'intérieur du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal*. L'acquisition de terrains est un levier important pour la protection des milieux naturels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG18 0703 - 20 décembre 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels.
- CG18 0513 - 20 septembre 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels (compétence d'agglomération).
- CG15 0650 - 29 octobre 2015 - Règlement autorisant un emprunt de 16 000 000,00 \$ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG09 0136 - 30 avril 2009 - Règlement autorisant un emprunt de 12 000 000,00 \$ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG06 0189 - 27 avril 2006 - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000,00\$ pour le financement des acquisitions de terrains dans les écoterritoires relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

CG06 0057 - 27 janvier 2006 - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000,00 \$ pour le financement des acquisitions de terrains aux fins de réaliser l'agrandissement de divers parcs relevant de la compétence du conseil de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'obtenir l'approbation d'un règlement d'emprunt d'une valeur de 93 510 000 \$ pour réaliser des acquisitions d'immeubles dans les parcs à caractère régional, ainsi que des travaux sur ces immeubles (installation de barrières pour sécuriser le site, clôtures, démolition de bâtiments, etc.) visant la protection des milieux naturels.

JUSTIFICATION

L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra de procéder aux prochaines acquisitions, sans avoir à retourner au conseil d'agglomération pour un règlement d'emprunt spécifique et ainsi réaliser plus rapidement la programmation prévue par le SGPMRS.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme 32300 - Programme d'acquisition des milieux naturels prévu à l'enveloppe PTI 2020-2022 du SGPMRS. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne des acquisitions aux fins de parcs à caractère régional.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme d'acquisition du SGPMRS répond aux orientations du plan de développement durable de Montréal : *Montréal durable 2016-2020*.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision défavorable des instances compromettrait les acquisitions de terrains qui sont anticipées et constituerait un frein à l'atteinte de l'objectif du *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal* qui vise une superficie terrestre d'aires protégées de 10 % du territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 30 janvier 2020

Adoption du règlement d'emprunt par le conseil d'agglomération : 27 février 2020

Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire : 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire du dossier décisionnel atteste de sa conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie MOTA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Antoine LAMOUREUX
Conseiller en planification

Tél : 514 280-6708

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-12

Véronique ANGERS
c/d développement stratégique et
programmation - grands parcs

Tél :

514 872-6746

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise-Hélène LEFEBVRE
directeur(trice)

Tél : 514.872.1456

Approuvé le : 2019-12-18

Dossier # : 1198168008

Unité administrative responsable :

Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports ,
Direction , Division stratégie et développement du Réseau

Objet :

Adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AGT - 1198168008 - Milieux naturels.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-20

Ariane GAUDETTE TURYN
Avocate
Tél : 514-872-6877
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 93 510 000 \$ AFIN DE FINANCER LES ACQUISITIONS D'IMMEUBLES ET LES TRAVAUX VISANT LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS DANS LES PARCS À CARACTÈRE RÉGIONAL

Vu le paragraphe 12° de l'article 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 93 510 000 \$ est autorisé afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional.
2. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1198168008

Dossier # : 1198168008

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports , Direction , Division stratégie et développement du Réseau
Objet :	Adopter un règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ pour le financement des acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels, conformément au Programme triennal d'immobilisations 2020-2022.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Projet 32300_GDD_1198168008.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie MOTA
Agente comptable analyste
Tél : 514 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-22

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances



Dossier # : 1193438034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, sujet à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Isabelle CADRIN **Le** 2019-12-11 11:48

Signataire : Isabelle CADRIN

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Mobilité et attractivité

IDENTIFICATION **Dossier # :1193438034**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CONTENU

CONTEXTE

À la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station), le dégrillage est l'opération qui suit le pompage des eaux usées. Elle consiste à retirer les solides de plus de 25 mm contenus dans les eaux usées, afin de diminuer la quantité de résidus tels que roches, filasses, plastiques et autres débris flottants qui pourraient nuire aux étapes subséquentes de traitement des eaux usées (dessablage, décantation, déshydratation, etc.). Pour effectuer cette opération, la Station utilise les équipements d'origine qui datent de 1984, soient: huit grilles à nettoyage automatique (dégrilleurs), d'une largeur de 3.66 mètres et d'une hauteur de 4,57 mètres, six convoyeurs à tige (convoyeurs à résidus) qui dirigent les résidus vers deux presses rotatives pour en réduire le volume et le contenu en eau. Ces résidus sont par la suite transportés et enfouis dans un lieu d'enfouissement technique autorisé par le Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

Au fil des années, les normes de traitement se sont resserrées et la charge de résidus à retirer des dégrilleurs a augmenté de façon considérable. Les extrêmes pluviométriques des dernières années ainsi que le déchargement des neiges usées par les chutes à neige installées à plusieurs endroits sur l'île de Montréal, ont contribué largement à cette augmentation.

Malgré un entretien soutenu, ces équipements exigent de plus en plus de maintenance et de suivi, puisque leur durée de vie utile est arrivée à terme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 60 000 000. \$ afin de financer le remplacement de huit dégrilleurs, deux presses rotatives et six convoyeurs à palettes existants par huit nouveaux dégrilleurs, huit nouveaux compacteurs/essoreurs et de nouveaux convoyeurs à vis. L'option favorisée pour ce projet impliquera la construction d'un nouveau bâtiment avec compacteurs/essoreurs et convoyeurs installés sur le plancher plutôt qu'en hauteur.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement permettra à la Direction de l'épuration des eaux usées d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses nécessaires pour remplacer les équipements servant à l'opération de dégrillage des eaux usées à la Station qui ont atteint leur durée de vie utile.

Le remplacement de ces équipements permettra:

- d'améliorer la captation des résidus et de diminuer la quantité de résidus non désirables dans les opérations subséquentes de traitement des eaux usées;
- d'éliminer les déversements causés par le bris de ces équipements;
- de gérer adéquatement les périodes de pointe où les résidus sont plus abondants;
- d'augmenter la fiabilité, la disponibilité et l'efficacité des équipements.

L'option retenue pour ce projet permettra également:

- de maintenir la capacité de traitement durant les travaux avec des risques minimes de déversements majeurs aux cours d'eau;
- de réaliser la majorité des travaux, sans perturber l'opération de la Station;
- d'effectuer la maintenance et l'opération de la majorité des équipements sur le plancher plutôt qu'en hauteur;
- d'optimiser le parcours des convoyeurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le règlement d'emprunt vise à financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la Station, tel que présenté au programme triennal d'immobilisation 2020-2022 de l'agglomération de Montréal.

Ces travaux sont de compétence d'agglomération puisqu'en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations », ils concernent l'assainissement des eaux.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon les règles prescrites en vertu du premier alinéa de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ. chapitre E-20.001). Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses financements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des affaires municipales et de l'habitation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le remplacement des dégrilleurs, des presses rotatives et des convoyeurs existants n'était pas effectué, il y aurait une augmentation de la fréquence des bris d'équipements qui entraînerait des débordements d'eaux usées non traitées vers la rivière des Prairies.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une action de communication est recommandée, en accord avec le Service de l'expérience citoyenne et des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1) Avis de motion: 30 janvier 2020
- 2) Adoption: 27 février 2019
- 3) Approbation du règlement d'emprunt par la ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire
- 4) Fin du devis de conception: 3^e trimestre de 2020
- 5) Lancement de l'appel d'offres: 2^e trimestre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Hugo PEPIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marleen SIDNEY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantale POTVIN, Service de l'expérience citoyenne et des communications

Lecture :

Chantale POTVIN, 5 décembre 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER
Conseiller analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 280-4418
Télécop. : 514 280-6779

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-05

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Directeur
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2019-12-05

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2019-12-11

Dossier # : 1193438034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[HP - 1193438034 - station Jean-R-Marcotte \(TECQ\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-06

Hugo PEPIN
Avocat
Tél : 514-872-9382
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 60 000 000 \$ AFIN DE FINANCER LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS ET LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE

Vu les articles 19, 26, 118.80 et 118.81 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations qui sont prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Aux fins du présent règlement, le terme « potentiel fiscal » signifie le potentiel fiscal tel qu'établi par les règles prescrites en vertu du premier alinéa de l'article 118.80 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
2. Un emprunt de 60 000 000 \$ est autorisé afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment pour le dégrillage des eaux usées non traitées à la station d'épuration Jean-R.-Marcotte.
3. Cet emprunt comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, le coût d'acquisition d'équipements et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
4. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
5. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles d'un emprunt contracté en vertu du présent règlement, il sera perçu, chaque année, relativement aux dépenses qui sont admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ), durant le terme de l'emprunt, une quote-part, de chaque municipalité liée, suffisante pour assurer le remboursement de l'emprunt relatif à ces dépenses. La quote-part est répartie entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Cette quote-part sera prélevée de la manière et aux dates fixées pour le prélèvement de la quote-part générale.

6. Toute municipalité liée de qui est exigée une quote-part, en vertu de l'article 5, peut :
- 1° Être exemptée de cette quote-part en payant, en un versement, la part du capital qui, à l'échéance de l'emprunt, aurait été fourni par cette quote-part;
 - 2° Être exemptée d'une partie de cette quote-part en payant, en un versement, une partie de la part du capital qui à l'échéance de l'emprunt aurait été fournie par cette quote-part; le pourcentage d'exemption étant égal au pourcentage de la part du capital payé.

La part payable est calculée sur la base du potentiel fiscal tel qu'établi pour l'exercice financier au cours duquel est faite l'offre de paiement comptant visée à l'article 7.

Le paiement fait avant le terme mentionné à l'article 7 exempte la municipalité liée de cette quote-part ou d'une partie de celle-ci pour le reste du terme de l'emprunt, selon la part du capital qu'elle a payée en vertu du 1^{er} alinéa.

Le montant de l'emprunt est réduit d'une somme égale à celle payée en vertu du présent article.

7. La Ville de Montréal transmet aux municipalités liées, suite au dépôt du rapport financier, une offre de paiement comptant basée sur le montant des dépenses nettes à financer faite en vertu du présent règlement au cours de l'exercice financier visé par le rapport.

Le paiement de la part du capital prévu à l'article 6 doit se faire en un versement unique au plus tard le 90^e jour qui suit la transmission de l'offre de paiement comptant aux municipalités liées.

8. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt contracté en vertu du présent règlement relativement aux dépenses qui ne sont pas admissibles au programme mentionné à l'article 5, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD1193438034

XX-XXX/2

Dossier # : 1193438034

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$, afin de financer le remplacement d'équipements (dégrilleurs et convoyeurs) et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[reglement emprunt GDD1193438034.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marleen SIDNEY
Préposée au budget
Tél : (514) 872-0893

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-08

Iva STOILOVA-DINEVA
Conseillère budgétaire
Tél : 514-872-6538
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1193012001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau

Il est recommandé :

1. d'approuver l'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-02-04 12:27

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1193012001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Approuver l'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau

CONTENU

CONTEXTE

Un protocole d'entente prévoyant le prêt de services de madame Primeau à la Société du Parc Jean-Drapeau, a été approuvé par le conseil d'agglomération le 30 mars 2017 (Résolution CG17 0122). Ce protocole était prévu pour la durée du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019. Il y a lieu de le prolonger de trois (3) mois jusqu'au 31 mars 2020, par addenda.

Afin de les aider à les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau, il avait été entendu, pour l'année 2016 d'assigner temporairement Mme Martine Primeau, cadre sur mandats au Service des communications à la Société du Parc Jean-Drapeau (SDPJD). Ces principaux mandats étaient de :

- Revoir les plans directeur du parc Jean-Drapeau afin d'en faire ressortir les convergences;
- Coordonner la mise en place du nouveau Plan directeur du PJD;
- Préparer une grille d'évaluation pour l'analyse de projets ad-hoc;
- Participer au développement des projets structurants de la SDPJD ainsi que préparer les demandes de partenariat.

Afin de poursuivre ces différents dossiers, il a été décidé entre les parties que Mme Primeau poursuivrait les mandats déjà amorcés depuis l'année 2017 jusqu'au 31 mars 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0122 - 30 mars 2017 - Approuver un projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau

pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017, afin de continuer les travaux entamés en 2016 lors de son assignation temporaire (gdd 1163423001).

DESCRIPTION

Approuver l'addenda, dans le but de prolonger pour une période de trois mois à partir du 1^{er} janvier 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de madame Martine Primeau (matricule 139280000) à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de continuer les travaux entamés en 2016 lors de son assignation temporaire. Cette prolongation relève de la compétence du Conseil d'agglomération.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Depuis 1^{er} janvier 2017, l'employée a été transférée dans l'unité corporative des prêts d'employés avec remboursement (centre de responsabilité 202046, unité 60-08-62) et elle sera maintenue dans cette unité pendant la période de prolongation du prêt jusqu'au 31 mars 2020. Le revenu rattaché à ce prêt d'employé sera enregistré mensuellement au Service des ressources humaines.

Le remboursement du salaire de Mme Primeau se fera par paiement mensuel de facture provenant de la Société du parc Jean-Drapeau, équivalent à 50% du salaire de l'employé qui fera l'objet de l'indexation annuelle équivalente à l'augmentation économique consentie aux cadres, majoré de 32,1 % (art. 109, chapitre VIII Prêt de personnel- Règlement des tarifs 2020). En conformité avec l'encadrement administratif C-RF-SFIN-P-16-005 / volet 5.4 Transaction avec organismes ayant un statut particulier, aucune taxe sur les produits et services ne sera appliquée.

La rémunération annuelle de Mme Primeau indexée de 32.1% s'élève à 173 736,57 \$ (soit: salaire 2019 de 123 492\$ plus l'augmentation économique de cadres pour l'année 2020 de 8 026.98\$, pour un total de 131 518.98\$ auquel nous ajoutons l'indexation de 32.1% soit 42 217.59\$) . Vu que le prêt sera prolongé de 3 mois, le quart du montant annuel, soit le montant de 43 434.14\$ sera partagé à part égale entre la Ville de Montréal et la Société Parc Jean-Drapeau. Donc, le montant de remboursement que la Société Parc Jean Drapeau versera à la Ville sera de 21 717.07\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Viorica ZAUER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine DUVAL, Service des ressources humaines

Lecture :

Catherine DUVAL, 10 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUVAL
Conseillère en ressources humaines

Tél : 514 872-7276
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Josée BÉDARD
Directrice

Tél :
Télécop. :

Le : 2019-11-18

514 872-5141

Dossier # : 1193012001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , -
Objet :	Approuver l'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Cette intervention vise à confirmer la validité de l'addenda quant à sa forme et son contenu.

FICHIERS JOINTS



[Addenda.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate en droit du travail
Tél : 514-872-1319

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-03

Audrey LÉVESQUE
Chef de division
Tél : 514-872-1437
Division : Droit du travail



PROTOCOLE D'ENTENTE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est située au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée aux fins des présentes par Monsieur Yves Saindon, greffier dûment autorisé par la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU**, ayant son siège social au Pavillon du Canada au 1, Circuit Gilles Villeneuve, Montréal, Québec, H3C 1A9, agissant et représenté par Monsieur Ronald Cyr, directeur général;

Ci-après appelé la « **SDPJD** »

ET : **MARTINE PRIMEAU**, cadre en réaffectation au Service des communications;

Ci-après appelé l' « **EMPLOYÉE** »

ATTENDU que l'Organisme a manifesté le désir de bénéficier des services de l'Employée;

ATTENDU que la Ville entend répondre favorablement à cette demande et que l'Employée y consent;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2 **DÉFINITION**

Dans le présent protocole d'entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, « Directeur » ou « Directrice » signifie le Directeur du Service des communications ou son représentant.

ARTICLE 3
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville s'engage à :

- 3.1 permettre à l'Employée d'occuper un poste de Conseillère principale projets spéciaux et développement stratégique au sein de l'Organisme;
- 3.2 sous réserve des paragraphes 4.4 et 5.4, verser à l'Employée son traitement périodique et lui consentir tous les avantages et droits qu'elle possède comme employée cadre de la Ville, en vertu des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 3.3 réintégrer l'Employée au sein du personnel permanent de la Ville quand elle quittera l'Organisme, dans son poste ou celui qu'elle aurait obtenu durant son absence ou conformément aux règles de dotation concernant la réaffectation des fonctionnaires et employés permanents, étant entendu que toute entente particulière relative aux conditions de travail de l'Employée intervenue entre cette dernière et l'Organisme ne lie pas la Ville, ni pendant la durée du prêt ni à son échéance ;
- 3.4 obtenir le remboursement convenu pour les services de l'Employée.

ARTICLE 4
OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme s'engage à :

- 4.1 s'assurer que l'Employée remplisse les fonctions de Conseillère principale projets spéciaux et développement stratégique;
- 4.2 ce que l'Employée dans le cadre de ses fonctions agisse conformément au Code de conduite des employés de la Ville de Montréal, étant entendu que l'Employée n'est pas en situation de conflit d'intérêts du seul fait qu'elle agisse dans l'intérêt de l'Organisme;
- 4.3 prendre fait et cause pour l'Employée dans toute poursuite intentée contre cette dernière en raison de l'exécution de ses fonctions et la tenir indemne de tout jugement en capital, intérêts et frais, qui pourrait être prononcé contre elle;
- 4.4 défrayer tous les frais de déplacement ou autres dépenses encourus par l'Employée durant la période de prêt, ainsi que les heures supplémentaires effectuées par cette dernière, étant entendu que la Ville ne paiera à l'Employée aucune heure supplémentaire ou n'acceptera aucune demande de l'Employée visant du temps à compenser;



613

- 4.5 verser mensuellement à la Ville une portion du salaire de l'Employée établie à 50% du salaire annuel de base majoré du taux prévu au Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal applicable à chaque année, soit 31,1% pour l'année 2017. Ce salaire fera l'objet d'une indexation annuelle équivalente à l'augmentation économique consentie aux cadres de la Ville de Montréal. Les taxes fédérale et provinciale sur les produits et services (TPS et TVQ) s'appliquent à cette somme;

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE L'EMPLOYÉE**

L'Employé s'engage à :

- 5.1 fournir à l'Organisme une prestation de services satisfaisante;
- 5.2 se conformer, en tout temps, au Code de conduite des employés de la Ville de Montréal, étant entendu que l'Employée n'est pas en situation de conflit d'intérêts du seul fait qu'elle agisse dans l'intérêt de l'Organisme;
- 5.3 prendre tous ses congés annuels durant la période de prêt, à moins d'obtenir l'autorisation du Directeur de l'unité d'affaires d'origine de les reporter en tout ou en partie;
- 5.4 renoncer, et elle y renonce par les présentes, à réclamer de la Ville toute somme ou temps compensé pour des heures supplémentaires effectuées pendant la période de prêt;
- 5.5 transmettre au Directeur les formulaires d'assiduité faisant état de toutes les absences et congés utilisés durant la période de prêt, dûment autorisés par son supérieur immédiat à l'Organisme.

ARTICLE 6 **DURÉE**

Sous réserve de l'article 7, le présent protocole d'entente prend effet le 1^{er} janvier 2017 pour se terminer le 31 décembre 2019.

ARTICLE 7 **RÉSILIATION**

- 7.1 Chaque partie peut mettre fin au présent protocole d'entente en tout temps moyennant un préavis de trente (30) jours signifié aux autres parties par courrier recommandé.



- 7.2 Dans le cas d'une résiliation, l'Employée réintègre la Ville, selon les dispositions convenues à l'article 3.3 du présent protocole.

ARTICLE 8 **DIVERS**

- 8.1 Les obligations de la Ville à l'égard de l'Employée sont prévues aux présentes ainsi qu'aux Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal.
- 8.2 Malgré ce qui est prévu au Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, l'Employée sera assujettie au Programme de gestion de la performance pendant la durée du prêt au même titre que tout autre cadre de la Ville de Montréal.

ARTICLE 9 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

9.1 Élection de domicile

Aux fins des présentes, la Ville et l'Organisme élisent domicile à l'adresse indiquée à la première page du présent protocole d'entente ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

9.2 Incessibilité

Les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit des autres parties.

9.3 Modification

Aucune modification aux termes de ce protocole d'entente n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit de toutes les parties.

9.4 Validité

Une disposition du présent protocole d'entente jugée invalide par le tribunal, n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.




GB/12

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN QUATRE (4) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDICUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le 30^e jour de mai 2017

VILLE DE MONTRÉAL


Par :


Yves Saindon
Greffier de la ville

Le 19^e jour de mai 2017

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

Par :


Ronald Cyr
Directeur général

Le 19^e jour de mai 2017


Martine Primeau

Cette convention a été approuvée par la résolution (Instances #1163423001 – du conseil d'agglomération du 30 mars 2017 – CG17 0122)



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 30 mars 2017
Séance tenue le 30 mars 2017

Résolution: CG17 0122

Approuver un projet de protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017, afin de continuer les travaux entamés en 2016 lors de son assignation temporaire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 mars 2017 par sa résolution CE17 0299;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau, matricule 139280000, à la Société du parc Jean-Drapeau pour une durée maximale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017, afin de continuer les différents mandats entamés au cours de l'année 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1163423001
/lc


Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)


Yves SAINDON
Greffier de la Ville

COPIE CERTIFIÉE


GREFFIER DE LA VILLE.

Dossier # : 1193012001

Unité administrative responsable :	Service de l'expérience citoyenne et des communications , Direction , -
Objet :	Approuver l'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau, afin de les accompagner dans l'élaboration d'un plan stratégique pour la Société du Parc Jean-Drapeau

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[GDD 1193012001 - Martine Primeau.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Viorica ZAUER
Préposé au budget
Tél : 514 872-4764

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-02-03

Arianne ALLARD
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-4785
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1197408004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île

Il est recommandé :
d'approuver la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2020-01-27 11:38

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens



Dossier # : 1197408004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clara, arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

QUE soit recommandé au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clara, arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2019-10-16 20:33

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197408004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, arrondissement de Montréal-Nord, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisation PME MTL Est-de-l'Île a le mandat du développement de l'entrepreneuriat et de la main-d'œuvre pour les arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est . Il a été convenu que le conseil d'administration est composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommés par le conseil d'agglomération, seule la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Ainsi, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, Montréal-Nord, pour siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-l'Île.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD # 1177408005

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement, district Marie-Clarac, Montréal-Nord, afin de siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-l'Île.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de l'organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de l'organisation est primordiale afin de ne pas retarder les activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles MORISSET
Commissaire au développement économique

Tél : 514 328-4000 poste 4178
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-10-15

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

Tél : 514-328-4000, 4038
Télécop. :



Dossier # : 1205330001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Nommer, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount

Il est recommandé au conseil d'agglomération, de nommer, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount.

Signé par Serge LAMONTAGNE **Le** 2020-01-27 13:16

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1205330001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Nommer, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount

CONTENU

CONTEXTE

Le Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, constitué en vertu de l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes, est composé d'au plus 10 membres nommés par le conseil d'agglomération, sur proposition de la mairesse de la Ville de Montréal. La loi prévoit que deux de ces membres doivent être membres du conseil d'agglomération représentant les villes reconstituées.

L'article 3 de la Charte du comité de vérification de la Ville de Montréal (CG10 0457) fournit des précisions additionnelles sur la composition de ce comité. Cet article prévoit que parmi les membres du comité :

- deux (2) doivent être des membres du conseil d'agglomération représentant les municipalités reconstituées;
- au moins trois (3) doivent être des membres du conseil municipal, préalablement désignés par ce conseil;
- au moins deux (2) doivent être des membres indépendants, parmi lesquels le conseil d'agglomération désigne le président.

Le comité de vérification actuel est composé de huit (8) membres, soit 3 membres indépendants et 5 membres élus. Parmi les membres élus, madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, a présentée en décembre dernier sa démission. Il est requis au conseil d'agglomération d'en procéder à leur remplacement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG18 0567 (25 octobre 2018) - Nomination de Madame Suzanne Bourque à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal
- CG18 0516 (20 septembre 2018) - Approuver le renouvellement du mandat de Madame

Lisa Baillargeon à titre de membre indépendante du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal et procéder à sa désignation à titre de présidente de ce comité.

CG18 0393 (21 juin 2018) - Nomination de Monsieur Yves Gauthier à titre de membre indépendant du comité de vérification élargi de la Ville de Montréal, en remplacement de Monsieur Joseph Nammour, et le désigner comme vice-président.

CG17 0574 (14 décembre 2017) - Nommer Madame Laurence Lavigne Lalonde et Messieurs Pierre Lessard-Blais et Alan DeSousa, au sein du comité de vérification élargi ainsi que Monsieur Edgar Rouleau, maire de la Cité de Dorval, et Madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, représentant les municipalités reconstituées, le tout conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

DESCRIPTION

Madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, est comptable professionnelle agréée (CPA, CA). Elle a été désignée par L'Association des municipalités de banlieue (AMB) pour remplacer au comité de vérification, madame Christina M Smith, mairesse de la Ville de Westmount, et y représenter les municipalités reconstituées.

JUSTIFICATION

La nomination de madame Julie Brisebois, membre élue représentant les villes reconstituées est requise afin de se conformer à la Loi sur les cités et villes article 107.17.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune rémunération additionnelle n'est prévue pour la nomination des élus à ce comité. Uniquement les membres indépendants sont rémunérés pour les fonctions qu'ils exercent au sein du Comité de vérification.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette nomination est requise afin de permettre la tenue des réunions du Comité de vérification et d'assurer le quorum.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 12 février 2020
CM : 24 février 2020
CG : 27 février 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. »

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fredy Enrique ALZATE POSADA
Conseiller en analyse - contrôle de gestion

Tél : 514 872 8326
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-24

Domenico ZAMBITO
Chef de division soutien aux instances

Tél : 514 872-3125
Télécop. :

Article 51.03

Nominations aux commissions permanentes

Aucun document ne sera livré.